



**HAL**  
open science

## Modernité et architecture scolaire (1870-1940)

Romain Iliou

► **To cite this version:**

Romain Iliou. Modernité et architecture scolaire (1870-1940) : Origines et histoire des groupes scolaires construits dans la banlieue parisienne durant les années 1930. Architecture, aménagement de l'espace. Politecnico di Milano, 2017. Français. NNT: . tel-03267985

**HAL Id: tel-03267985**

**<https://hal.science/tel-03267985>**

Submitted on 22 Jun 2021

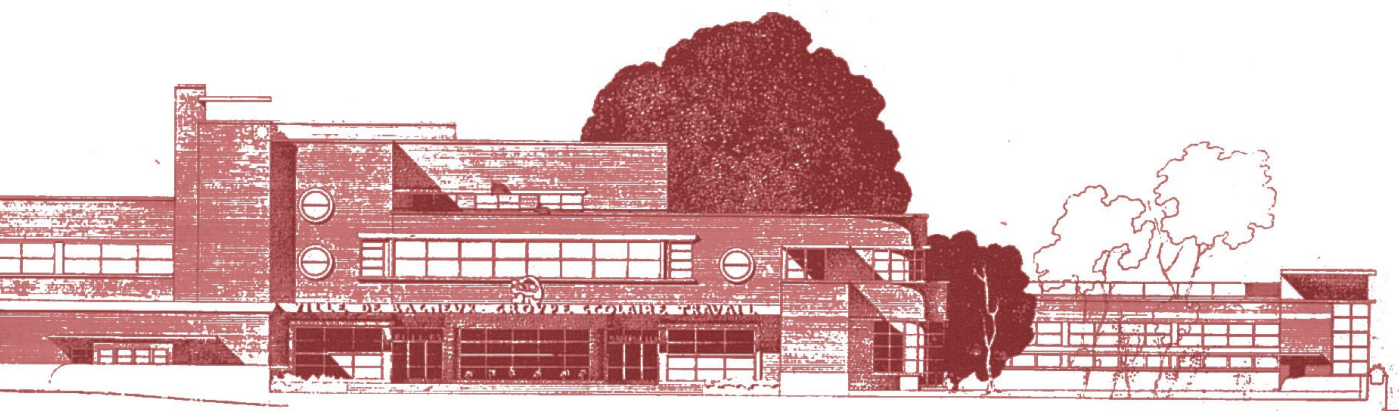
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# MODERNITÉ ET ARCHITECTURE SCOLAIRE (1870-1940)

Origines et histoire des groupes scolaires  
construits dans la banlieue parisienne  
durant les années 1930.



Dottorando/PhD candidate : **Romain Iliou**.

Relatore/Supervisor : prof.ssa **Ornella Selvafolta**, DASTU.

Coordinatore del dottorato/PhD coordinator : prof.ssa **Carolina Di Biase**, DASTU.

Phd in Preservation of Architectural Heritage. **Politecnico di Milano, DASTU, XXVIII Ciclo**.

Composition du jury réuni le 16 février 2017 au Politecnico di Milano :

prof. **Fabio Mangone**, Dipartimento di Architettura, Università di Napoli Federico II, Président

prof.ssa **Maria Enrica Marica Forni**, DASTU, Politecnico di Milano, Secrétaire

**Guy Lambert**, IPRAUS, ENSA Paris-Belleville

prof.ssa **Annalisa Viati Navone**, Archivio del Moderno, Università della Svizzera Italiana, Rapporteuse

prof.ssa **Vilma Fasoli**, Dipartimento di Architettura e Design, Politecnico di Torino, Rapporteuse

Fichier original sur l'Archivio Digitale POLITesi : <https://www.politesi.polimi.it/handle/10589/132069>

*À mon grand-père Célestin*



*Je souhaite remercier ma famille pour son soutien et sa patience : ma grand-mère Marie-Françoise, ma mère Roselyne, mes frères Clément et Fabien.*

*Je souhaite remercier de tout mon cœur ma directrice de Thèse la professoressa Ornella Selvafolta dont le soutien ne s'est pas limité à ses capacités académiques élevées mais a su puiser dans ses ressources humaines et morales une aide précieuse pour me faire aller de l'avant. Je lui dois mon abnégation et mon courage. Merci beaucoup.*

*Je remercie également toutes les personnes chères qui m'ont entouré durant ces années, pleines de doutes et de difficultés, dont la présence et le réconfort ont été pour moi sources de joie et d'énergie. J'embrasse toutes les personnes que j'ai pu croiser dans mon parcours, ne serait-ce qu'une fois, et qui ont pu toucher mon cœur. En particulier : Anna Vnukovskaya ; François van Essen ; Yanxi Zhang ma belle-sœur ; Lionel Jourdhier ; Clément Maquet ; Aurélien Courtoux ; Philippe Castera ; Philippe Uguen ; Giancarlo Bonfanti ; Elena Bianchi ; Andrea Ferrazzo ; Charles Perchaud ; Chiara Naro ; Saji Borna ; Fred et Suzana Zaniol ; Stefano Gapit ; Luca Gilardi ; Giacomo Acerbi ; Lucia Fiorio ; Jacques Ramanathan ; Ramy Beshr ; Dunja Rezic ; Valérie Payet ; Louis Vigneron ; Jean Berger ; Thomas Briand ; Aurélie Baroni ; Loup Calosci ; Laure Jacquin ; Claire Doussard ; Camille Bidaud ; Marzia Loddo ; Angela Gagliardi ; Nika Kang ; Anthony Farhat ; les collègues de ma promotion Juan Mora Gomez ; Cléry Bionaz ; Giulia Fiorentino ; Giusi Di Gangi ; Chiara Marastoni ; Lu Huang.*



## **Remerciements/Acknowledgements/Ringraziamenti**

Je tiens à remercier à nouveau ma directrice de Thèse Mme Ornella Selvafolta dont les conseils éclairés m'ont permis de mener à bien cette étude. Je souhaite également remercier Mme Carolina Di Biase, coordinatrice du Dottorato in Conservazione dei Beni Architettonici du Politecnico di Milano pour, pour son temps précieux qu'elle a toujours su accorder, ses avis pertinents et les efforts qu'elle fournit à la tête du doctorat. J'aimerais également remercier Mme Maria-Antonietta Crippa et l'ensemble des membres du Collegio qui ont su chaque fois m'offrir des éclaircissements et des pistes de recherche pertinents. Je voudrais remercier enfin le personnel administratif du Politecnico di Milano.

Je désire remercier M. Bruno Mengoli pour m'avoir permis d'être admis comme chercheur invité durant une année au laboratoire d'Architecture, Histoire, Technique, Territoire, Patrimoine (AHTTEP) de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette. J'y ai été accueilli par Mme Karen Bowie. Je désire également remercier Mme Anne-Marie Châtelet du laboratoire Arts, civilisation et histoire de l'Europe (ARCHE) de l'École supérieure d'architecture de Strasbourg, pour le temps qu'elle a su m'accorder lors de ses venues à Paris et de l'aide qu'elle a pu me fournir à l'occasion. Je voudrais entre autre remercier Mme Catherine Bruant du Laboratoire de recherche (LéaV) de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles dont les avis ont été suivis avec l'attention méritée. Je remercie enfin les membres de l'Institut national d'Histoire de l'Art que j'ai pu rencontrer au cours des journées d'étude Faire, défaire, refaire le patrimoine, organisées dans le cadre du programme de recherche autour de la pluridisciplinarité en conservation-restauration mené par l'hesam (hautes études arts et métiers) et le CRPBC (Centre de recherche en préservation des biens culturels).

Je souhaiterais également remercier les personnels des archives nationales, départementales, municipales et de l'institut français d'architecture, ainsi que les bibliothécaires de la Cité de l'architecture et du patrimoine et de la Bibliothèque nationale de France, qui ont tous réussi à m'orienter et à me conseiller lors de ma recherche.

Je remercie enfin tous ceux qui ont pu m'aider, dans les moments les plus difficiles comme les plus faciles, les plus heureux comme les plus délicats, et dont le soutien durant ces années a été essentiel pour me permettre d'achever ce travail, notamment Christine Belmont de l'UMR AUSser, Pascal Fort et Véronique Hattet du centre de Documentation Roger-Henri Guerrand de l'IPRAUS, UMR AUSser.





## **Abstract**

Primary schools of Paris' suburbs built during the 1930s, essential witnesses and heritage of the architecture of the first half of the 20<sup>th</sup> century, constitute a heterogeneous group. It was mostly analyzed through the classic criteria of historical analysis, seeking for the influence of Modern Movement. Being a functional type strongly controlled by design regulations, inherited from hygienic and pedagogic approaches of the 19<sup>th</sup> century, applying these criteria would lead to a stylistic approach and not allow a proper understanding of both internal constraints of such a program and external expectations that pedagogues, teachers, hygienists and politicians may have expected. Thanks to analysis of both heritage and local contexts, showing also that modernity has been constantly feeding school design, the thesis demonstrates that the progressive integration of a new architectural culture, developed during the interwar period, may have occurred thanks to claims of both pedagogues and hygienists which were already existing short before First World War. In fact, regulations from 19<sup>th</sup> century and administrative traditions did not help in trying to renew school architecture. Blue collar cities of the suburbs were able to propose then such a renewal, bringing back modernity into school design. Local socialist and communist mayors led this renewal that succeeded in placing themselves at the head of the vanguard of elementary public school architecture, creating the conditions to materialize the encounter between modernity and new teaching practices, even if limited, due to a strong external hostile context. Today these buildings are suffering from a lack of recognition. This research for the issues raised in terms of historiography, intends to help the valorization of a suburban architectural school heritage, participating in both the history of the Paris of the 20<sup>th</sup> century and the constitution of a heritage shared by the one of the 21<sup>st</sup> century.

Robert Mallet-Stevens. Prototype de mobilier scolaire. 1936.  
*Acier/office technique pour l'utilisation de l'acier, 1937-1938, Meubles  
scolaires en acier, p. 22.*



M. Rob. Mallet-Stevens, Architecte ; M. Henri Liber, Constructeur.



Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Détail de l'entrée de l'école maternelle. Sculpture en aluminium d'Henri Laurens. État actuel après restauration, photo de l'auteur, prise le 27 juillet 2015.



## **Sommaire**





<b>Sommaire</b> .....	i
<b>Extended summary</b> .....	vii
I. Topic.....	ix
II. Problematic.....	x
III. Hypothesis.....	x
IV. State of Art.....	xii
V. Determination of historic and geographic areas.....	xiv
VI. Methodology: recognizing an heritage.....	xv
VII. First part: modernity in school architecture at the origins.....	xviii
VIII. Second Part: urban and politic contexts at the origins of suburban schools of the thirties. .....	xx
IX. Third Part: what modernity for the school in the thirties?.....	xxii
X. Conclusions.....	xxiii
<b>A. Introduction</b> .....	1
I. Résumé.....	3
1. Versione italiana.....	3
2. English Version.....	4
3. Version Française.....	5
II. Genèse d'une problématique.....	7
1. Une école publique, des patrimoines scolaires ?.....	7
2. Restituer l'émotion, rendre la mémoire.....	10
III. Départ.....	13
1. Hypothèses.....	13
2. État de l'art.....	15
<b>B. Aux origines de l'école : la quête d'une modernité sans cesse réactualisée</b> .....	21
I. Introduction.....	23
II. 1789-1830 : des disparités et de graves insuffisances aux débuts de l'école publique....	25
1. De l'ancien Régime à l'Empire : une diffusion croissante mais timorée donnant à l'architecture scolaire ses premières bases.....	25

2.	La Restauration (et les cents-jours) : l'essor manqué de l'enseignement mutuel et la première rationalisation de l'espace scolaire .....	36
III.	1830-1880 : les tâtonnements .....	51
1.	L'œuvre de la Monarchie de juillet .....	51
2.	Locaux scolaires et organisation pédagogique.....	76
3.	La création et la diffusion des modèles : de l'outil normatif vers la recherche d'un sens dans l'architecture scolaire .....	90
IV.	1880-1918 : la construction d'une tradition .....	115
1.	Le tournant des années Ferry.....	115
2.	La diffusion du rationalisme et de la modernité .....	129
3.	De nouvelles pistes avant-guerre.....	143
<b>C.</b>	<b>L'école dans la banlieue parisienne des années 1930 : le résultat de multiples enjeux .....</b>	<b>161</b>
I.	Introduction.....	163
II.	La banlieue se cherche un visage .....	165
1.	La banlieue jusqu'en 1914, une arrière-cour pour Paris .....	165
2.	1918-1939 : de l'urbanisation à l'urbanisme.....	210
3.	Modernisme et hygiénisme : la banlieue à "l'école" du municipalisme .....	242
III.	L'école : œuvre nationale, vitrine locale .....	266
1.	L'effort de l'État pour les constructions scolaires .....	266
2.	L'expansion du régionalisme dans les constructions scolaires : les limites d'un premier langage architectural moderne dans l'après-guerre .....	289
3.	Le style et l'époque : une banlieue plurielle en quête d'identité .....	348
<b>D.</b>	<b>Les écoles des années 1930 en banlieue : hier modernité, aujourd'hui mémoire .....</b>	<b>395</b>
I.	Introduction.....	397
II.	L'évolution de l'architecture scolaire française .....	399
1.	La pédagogie rejoint l'hygiène : l'école de plein air .....	399
2.	Les architectes, acteurs de cette modernité .....	440
3.	Les réalisations de la banlieue : exemplaires et influentes.....	486
III.	Les écoles construites en banlieue au cours des années 1930 .....	514
1.	Les expressions des modernités architecturales.....	514
2.	Vers une utilisation généralisée de matériaux et de technologies modernes.....	548
IV.	Aujourd'hui, un patrimoine à mettre-en-valeur .....	577
1.	La reconnaissance de ces édifices .....	577

---

2.	Quelle perception nous est offerte aujourd'hui ?.....	590
3.	Liste des écoles.....	615
<b>E.</b>	<b>Conclusions</b> .....	647
<b>F.</b>	<b>Index détaillé</b> .....	657
<b>G.</b>	<b>Index des illustrations</b> .....	665
<b>H.</b>	<b>Index des tableaux</b> .....	685
<b>I.</b>	<b>Index des noms et des lieux</b> .....	689
<b>J.</b>	<b>Bibliographie</b> .....	703
I.	Archives visitées.....	705
II.	Dossiers consultés de l'Inventaire général du patrimoine culturel.....	708
III.	Monographies anciennes.....	714
IV.	Ouvrages collectifs, articles d'ouvrages collectifs, actes de colloques anciens.....	719
V.	Périodiques et articles de périodiques anciens.....	722
VI.	Monographies modernes.....	741
VII.	Ouvrages collectifs, articles d'ouvrages collectifs, actes de colloques, rapports de recherches, mémoires scientifiques modernes.....	745
VIII.	Périodiques et articles de périodiques modernes.....	754
IX.	Sitographie.....	757
<b>K.</b>	<b>Annexes</b> .....	759
I.	Propositions de modification des Instructions relatives aux écoles primaires élémentaires de 1887.....	761
II.	Instructions de 1927 et 1936 relatives aux écoles maternelles et élémentaires.....	801
III.	Carte des écoles et groupes scolaires édifiés durant les années 1930 dans la Seine-banlieue et repérés.....	815
IV.	Liste des architectes ayant participé au projet et à la construction d'écoles et de groupes scolaires dans la Seine banlieue durant les années 1930.....	817
V.	Chronologie essentielle et synthétique.....	831



## **Extended summary**



## I. Topic

Primary school, and education in general, is a political question in France. From the first parish schools till the last reforms of the educative programs, the reigning power always wanted to place inside the instruction, and later the education<sup>1</sup>, what he held as essential for the subjects and today for the citizens. During the development of public instruction, an organic link formed itself between the school and its space, bringing inside it at each period the most relevant preoccupations: to constrain the social moral, to dominate the hygiene of the body, to forge the New man, to encourage children's creativity, to welcome incoming individual. In order to answer to these successive challenges, the school building gave itself courtyards, covered yards, black boards, furniture, large openings, installations of various types. A modern breath seems to be moving constantly the shape of this institution and the "box" in which it is accommodated.

Today, at the dawn of the upcoming realization of the Grand Paris, which desires to make the capital of France a major metropolis of the 21<sup>st</sup> century, the Paris, which people may think about, is still this great metropolis of the 19<sup>th</sup> century, contained first inside the walls and today inside the ring road so called "Boulevard périphérique". For a century, the suburbs spread and developed, urbanized and build themselves, providing a heritage, yet hardly recognized and now in danger. This constitutes the essential witness of what makes Paris a metropolis of the 20<sup>th</sup> century, even if the city did not extend administratively. From that point of view, several attempts have occurred especially during the interwar period, in which the Seine "département" and the suburban towns that composed it played a key role. The increase of the population corresponded also locally with a great effort in terms of public facilities. Among these, primary schools played a major character, especially those built in the 1930s.

These schoolhouses, some of which were then and for a long time considered as examples, quoted in monographs until the fifties, were erected inside an architectural tradition inherited from the 19<sup>th</sup> century and heavily regulated. Nevertheless they embody the first attempts to get out of a dogma - then driven by its own understanding of modernity - while retaining its essence. Indeed, a link is emerging between the different periods regarding school architecture, once manifested the desire to extend the instruction and education to the entire population: ensure good hygiene and a work area corresponding to the functional necessities of teaching methods, with the systematic use of materials and the latest technology, being regularly updated. However, the specific context of the interwar indicates that regarding school buildings, the intrusion of "purists" or "art-deco" formulas was not obvious.

Socialist and communist mayors of the Parisian suburbs led this renewal, placing themselves at the head of the vanguard for elementary public school architecture, creating the conditions to

---

<sup>1</sup> Ministry of Public Instruction ("Ministère de l'Instruction publique") is created in 1828 as an independent administration. Until 1895, it will be often associated with Ministry of Religions ("Ministère des Cultes") and from 1870 until 1959 with Ministry of Fine Arts ("Ministère des Beaux-Arts"). In 1932, it is renamed Ministry of National Education ("Ministère de l'Éducation nationale"), Édouard Herriot, former Minister of Public Instruction and Fine Arts, and at this time head of French administration, wishing to restore its universal prerogatives and message. Except during Vichy Régime, name will remain the same until today.

materialize the encounter between modernity and new teaching practices, with quality results praised by critics, academic community, users and hygienists. Yet it was not easy for architects to move in a particularly restrictive and out-of-date regulatory environment, which sometimes can make these schools appear as "post Jules Ferry" models, adopting architectural contemporary modernity only as an aesthetic value and not as a conceptual improvement. If modernity has been the key driver of the design of school architecture in the nineteenth century, it remains so during this period. The political and ideological struggles led on the ground by local officials definitely allowed the school design to know a revival, facing at first violent criticism from conservative circles, both political and artistic, before establishing itself as a model seeking to extend over the whole territory.

## II. Problematic

Majority of these buildings is suffering from a lack of recognition and therefore adequate maintenance. Yet the study of career paths and evolution of architectural language of the authors of these schoolhouses illustrates the particular situation of French architecture at that time, where we are witnessing a redefinition of teaching methods and contents inside "École des Beaux-Arts", the growing influence of CIAM but also the defense of national architectural characteristics. These schools are located today within the relatively heterogeneous urban context of the suburbs which history they crossed. Their actual general perception does not do them justice. They are hardly identified as revolutionary buildings, or at least intended to be so, especially since many elements were modernized, substituted and replaced. Today these schools are the relay of significant local and county history, as well as architectural and urban history, often last but hardly identifiable testimonies of a period in process of erasure. It seemed therefore essential in this study to provide the most comprehensive list of such buildings in order to highlight their amplitude and resonance inside the suburbs and also France during the thirties and later. This list, completed during consultations of different types of sources, brought together a large body.

## III. Hypothesis

"School" is an ambiguous word. It can designate at the same time: a settlement where children receive an elementary education; a building where a teaching is given; a group composed of pupils, teachers and agents at the service of a school; the school institution itself. The original meaning of school is therefore the education when the contemporary meaning is mostly intended as the building only, once called schoolhouse ("maison d'école").

The school is also an ambiguous place. Indeed, on one hand, it is the local manifestation of the efforts granted by the municipality for its funding. It expresses therefore the local administration's attachment or not to the instruction of its people, and its understanding of the need or not to develop and extend its education. On the other hand, the school is the place of the manifestation of the power of the centralized state administration. If originally teachers are financed by municipalities, their progressive bureaucratization and the development of the Ministry for the public Instruction establish a real body, from which teachers constitute local *missi dominici* or school prophets, starting from the first half of the nineteenth century. Place always more integrated to this central power which dictates



educative programs, it is the unifying link between generations destined to become the future citizens. It is then the place where science and “national novel” are equally spread through the same programs and the same pedagogical models.

This irruption of the norm inside educative programs can be found also inside the conception of the walls of the school. Schoolhouse becomes this way a tool, which has to be as much as possible respectful of the abstract principles on which will rely the optimal functioning of the education and the pedagogy, both differently idealized and applied at each period. We can then propose the hypothesis that the place of the school is idealized as a machine that guarantees this almost industrialized process, which uses the children as raw materials and delivers educated citizens as final products. This machinist envisioning allows then to understand and analyze the very close link between school architecture and modernity: a notion always changing in its manifestations but permanent in its idea. With the evolution of discoveries and knowledge accumulated by science and controlled by men, school will regularly be updated, in terms of pedagogy, teaching and architecture, proposing at each period a manifest of its faith in progress.

Nevertheless a boarder should be built, even if porous, between the theoretical approach of a tool-school dominated by the modernity and its concrete materialization and domestication by those in charge of school constructions (both municipality-project master and architect-project manager), by those in charge of the control of the quality of school constructions, by those in charge of teaching inside school constructions. The role devoted to public authority is determinant. We can then propose the hypothesis that from these conflictual relations between a central administration which wishes to extend this modern infrastructure – normed and controlled – to the entire territory and the local administrations financially constrained to not desired expenses and frequently reluctant, results a first tradition mystifying the original typology and the morphology of the school.

This first tradition will spread near all the different actors interfering with school constructions: Direction of primary education (“Direction de l’Enseignement primaire”), prefectural services (“Services préfectoraux”), municipalities, city architects, blocking then the research and the development of new models, and the usual updating of a new paradigm according to the last technological, architectural and pedagogical achievements. We can then propose the hypothesis that the blue-collar municipalities – and among them particularly the cities of the Parisian suburb – making profit of a particular socio-cultural context, led by strong and determined personalities, will allow to abandon these unconscious traditions, by involving directly a new generation of architects and designers who will collaborate with those who have been trying to renew the school architecture, in particular according to its more modern manifestation of that time: the open-air school. The Parisian suburb develops then a new art of school design, which will lead again to a new form of tradition, abolished later by the generalization of prefabrication. From that point of view, the evolution of school architecture cannot be designated by a succession of strong ruptures, as much emblematic as spectacular, but would be the logical evolution of, from one side, the link existing between the architect, its own culture and its formation, and, from the other side, the capacities of administrations to reform themselves and to modify their points of views and their expectancies, often too much glued inside their routines and their models.

A school group (“groupe scolaire”) is intended, in this work, as a public schoolhouse and systematically composed of a mixed nursery school (from 3 till 5) and two elementary schools (from 6 till 13 and after 1936 14), one for schoolgirls and one for schoolboys. Each school of the compound possesses its own director.

#### IV. State of Art

The different domains involved inside this research are the history of architecture in France, and more particularly the history of school architecture, but also the social and political history of Parisian suburbs, the history of institutions which coordinate and lead school constructions, the history of the different actors and critics that are participating to the conception of these spaces, both from an hygienic and a pedagogic points of view. Starting from the introductory observation of a limited knowledge of these constructions, as much as from a preservation point of view and from their architectural influence and fame – or already an absence of it – at this period, it came first to question the significance and meaning of these schools. Preliminary results led to focus on the decade 1929-1939 and already allowed to draft a particular architectural context inside the Seine-suburb. This decade coincides with the expansion – not continuous – of left-wing parties and the constitution of what is already denounced by conservative forces as the “red belt” (“la ceinture rouge”). The investigations conducted by Annie Fourcaut<sup>2</sup> in particular were quite helpful for a better understanding of the complexity of a context far away from being homogeneous, giving also the possibility then for deeper analysis, especially regarding the link between political ideologies and architectural design inside local public commission, here the primary school.

Her historical research about the political situation, analyzing mostly the influence of French Communist party inside the Parisian suburb during the twentieth century, found itself inside several publications dealing with the suburb phenomena, its urbanization and the segregation situations that could result, with for instance a contribution of Jean-Louis Cohen: *L'école Karl Marx de Villejuif*, also highlights a too huge selectivity regarding the examples of school architecture of this period today regularly quoted by historians. Nevertheless it already illustrates the specificity of the relation between the mayor of Villejuif, Paul Vaillant-Couturier (1892-1937), and his architect André Lurçat (1894-1970). Singular situation or trivial example among others? Otherwise, the construction of the school is possible thanks to an important grant from Ministry of Education, after the agreements from prefectural services (architectural, hygienic and pedagogic, many of them being decentralized antenna of Ministry of Education services) and central Ministry services.

The few studies dealing specifically with school buildings which design was inspired by modern movement, or other forms of contemporary modernisms, already described a certain specificity of the

---

<sup>2</sup> Cf. FOURCAUT, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, 216p ; FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n. 2, pp. 441-457.

schools of the “banlieue” built during the thirties, looking after a certain modernity<sup>3</sup>, on the contrary of the contemporary schools built inside the new urbanized districts of a Paris that restricts itself inside the former walls of Thiers destroyed after the First World War<sup>4</sup>. This specificity is justified by the enrollment of young architects. Nevertheless, the interrogation of this typology is essentially focused on their qualities, analyzed through the prism of the history of architectural moments and not on their potential pedagogic or hygienic qualities, largely discussed at that time, especially through the movement of the open-air school.

Anne-Marie Châtelet’s contributions<sup>5</sup> regarding the movement of open-air school is crucial, extending her area of expertise after starting her researcher path enquiring on Paris’ school architecture history from 1870 until 1914 especially. Open-air schools, European and international movement, were the ferments for the reform of school typology, linked both with the latest hygienic ideas and the reformist or revolutionary currents of pedagogy, such as Maria Montessori (1870-1952) or Célestin Freinet (1896-1966). Anne-Marie Châtelet’s work is essential for the construction of a beginning historiography when she starts her career. At the same time, Michel Lainé, under the supervision of Georges Vigarello, conducts his PhD thesis in Sciences of Education: *L’école élémentaire en France: ensembles spatiaux et architecturaux (1649-1992)*<sup>6</sup>. He shows the forces, sometimes antagonist, sometimes complementary, that guided the principal modifications of the school. These forces depend at the same time on the mentalities (conceptions for the education, hygiene, and urbanism) and on the powers (State power, local powers, influences of hygienists and architects) and their link with the contemporary scientific and technologic knowledge. This last aspect was also raised by Gérard Monnier in 1993<sup>7</sup> and inside the History of modern French architecture he later supervised<sup>8</sup>, already showing the specificities of a local public commission and its desire of independence in front of the central power. This municipal power is the key for a renewal of school design programs, school typology but also the “style” applied to this architecture.

<sup>3</sup> BRADEL, Vincent. La modernité s’affiche en banlieue. In CHÂTELET, Anne-Marie (dir.). *Paris à l’école, qui a eu cette idée folle ?* Paris : Éditions de l’Arsenal/Picard, 1993, pp. 154-163.

<sup>4</sup> RUBIO, Marian. L’élan brisé d’une nouvelle architecture scolaire. In CHÂTELET, Anne-Marie (dir.). *Paris à l’école, qui a eu cette idée folle ?* Paris : Éditions de l’Arsenal/Picard, 1993, pp. 142-153.

<sup>5</sup> CHÂTELET, Anne-Marie, LUC, Jean-Noël. L’école de plein air en France au XXe siècle : politique municipale et prévention de la tuberculose. In MAREC, Yannick (dir.). *Villes en crise ? Les villes municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII<sup>e</sup>-fin XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Créaphis, 2005, pp. 305-314 ; CHÂTELET, Anne-Marie. A breath of fresh air : open-air schools in Europe. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, pp. 107-127 ; CHÂTELET, Anne-Marie. Le souffle du plein air (1904-1953). La genèse et l’ascendant des écoles de plein air et de leur architecture. Genève, Métis-Press, 2011, 398 p.

<sup>6</sup> It was later published : LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses universitaires de France, 1996, 239p.

<sup>7</sup> MONNIER, Gérard. *L’architecture en France. Une histoire critique. Architecture, culture, modernité. 1918-1950*. Paris : Philippe Sers, 1990, 483p.

<sup>8</sup> LOUPIAC, Claude. Les prémices de l’architecture moderne (1889-1914). In MONNIER, Gérard (dir.). *L’architecture moderne en France. Tome 1. 1889-1940*. Paris : Picard, 1997, pp. 7-139.

## V. Determination of historic and geographic areas

This work interrogates a series of schools built between 1929 and 1939 inside the suburb cities of the previous and no longer existing county of the Seine (“Département de la Seine”). This historic period exactly coincides with a decade. 1939 is an obvious point of arrival. In fact, the Second World War will immediately put an end to any new school constructions or the ones in project or which construction already started, for more than half a decade. The projects then still in a preliminary phase are adjourned, because of the priorities first of a war economy and then of a post-war and reconstruction economy. The modifications of the regulations for the design and construction of elementary school in 1949 underline remarkably this particular moment, when the services of the Ministry of Education (“Ministère de l’Éducation nationale”) are looking for waste limitation and economic optimization. On the other hand, defects of several constructions from the Thirties, in particular the lack of quality of the waterproofing of the terrace roofs, led to a strict control and severe limitation of the use of such devices inside school buildings, according to 1949 regulations, influencing school design and bringing back outdated typologies.

The year 1929 owns also its logic. First, this year marks the onset of the Great Depression. French administrations will try to face rising unemployment, in particular inside civil construction, even if with limited influence in comparison with other countries at that time, like Nazi Germany or New Deal USA. During this soft economical interventionist policy, schools of the Parisian suburbs are meant to be “beautiful, large and good”, trying to directly support a very slowed economic activity inside construction business, here in the “Département de la Seine” where school needs are always more urgent. This support is not directed only at a local unemployed workforce or idling public works companies. Indeed, it is through this support that the first measures - confined to a local level, however - for the support of public artistic order near young creators often ignored because of the economic slump, foreshadowing the future “artistic 1%”.

Then this year is an election year. The municipal elections in the Seine-suburb, if they see the stagnation of the Communist Party, head of the Bloc Worker and Peasant, while consolidating strongholds - such as Villejuif and Ivry-sur-Seine - conquer some cities - Alfortville between another - and loses others, they also saw the breakthrough of leftist dissidents, fugitives PCF not yet joined the SFIO, are in a majority of municipalities mayors left. These, from very many currents, will continue and expand municipal socialism in their actions throughout the 1930s that in mind, the school buildings which are raised during this decade take significant historical dimension, beyond their only place within the history of architecture. Real urban monuments are built, like many showcases of a conquering political success, carrier of promises and hopes in progress and materialistic future. These schools are the meeting places between a local authority, living its five-year terms as a trap under siege, facing a threatening local opposition, either extreme left, or left to moderate right or conservative right, and a central power whose prefectural authority and decisions on the award of grants from the central administration of the Ministry of Education are often experienced and denounced as so many injustices and obstacles. Among these local officials and mayors we can distinguish the person of the mayor of Suresnes, Henri Sellier, socialist and communist defector, disciple of Albert Thomas mayor of Champigny-sur-Marne, a key driver of municipal socialism. His actions take place both at a local scale in his city, trying to transform it into a showcase of an enlighten socialist management, and at larger

scale all across the Seine-suburbs through the Social Housing Office of the Seine (“Office publique des habitations à bon marché du département de la Seine, OPHBMS). Already during the twenties, he was able to establish the administrative machinery of “his” office and the urban principles directing the erection of none less than fifteen garden cities all around the “Département”. He was also able to renew even the typology of the “groupe scolaire”.

Because, and eventually, 1929 was a key-year for school architecture. That year is inaugurated the “groupe scolaire” of architect Maurice Payret Dortail in Suresnes, outside the garden city built during the same period under the direction of architect Alexandre Maistrasse. It is a true turning point, and we can say that there is more a before and after Suresnes for the school architecture, especially in Seine-suburb, than a before and after Villejuif, communist city hold by Paul Vaillant-Couturier, where André Lurçat inaugurated its modernist school in 1933. Payret-Dortail, at the same time influenced by a “safe” premodernism and by its “Beaux-Arts” culture, sets up the principal elements that will characterize the incoming “groupes scolaires”. In response to competition from 1921 asking deliberately the architects to step away from formal traditions and usual programs, it constitutes the prototype of a typology that will deeply mark the thirties, for its distribution, its attention to detail and hygiene and the introduction of a new kind of equipment until then unknown inside municipal “groupes scolaires”. For its size and its monumentality, this new school introduces inside the cities of the Seine-suburb a new urban dimension, real signal of a strong local power and concerned by the living environment of its citizens. It introduces also a new paradigm of a school architecture that invites the children to enter its severe and dominant threshold, real scenic novelty in this urbanizing area and that until then knew primarily a development comparable to the one of the suburbs of third world cities.

## VI. Methodology: recognizing an heritage

Such a statement could only be the result of a systematic study of all the schools built in the Seine-suburb, keeping in mind national or foreign standards in school buildings that have influence or be influenced by the buildings, which are the subject of this research. It was necessary then to perform some kind of “bottom trawling” in order to better understand the ins and outs of the various issues investing these buildings, extended beyond the single issue of the architectural “avant-garde” whose André Lurçat’s (1894-1970) and Eugène Beaudouin (1898-1983) and Marcel Lods’ (1891-1978) schools cannibalized too often the fame of those less recognized. Indeed, the challenge was not so much to write a history of school architecture than to question the monumental and patrimonial character of these buildings. Most of these buildings are still in use today, even if some are being destroyed or have been strongly altered in their lifetime. The global approach applied in this research allows then to capture what may be the actual motivations behind their destruction or reconfiguration: a politically motivated local municipal action that wishes to renew the school infrastructure if not outright the entire urban fabric without paying attention to any patrimonial aspects; a lack of recognition from experts in heritage points of view, sometimes because of morphological changes that have affected these schools; the erosion of their monumentality within an urban fabric that has grown in height and density; a low recognition and concern from the public and local authorities for an heritage from the thirties – which often it is the only representative – for who the term “heritage” seems to apply only

to “old stones” regardless of their authenticity, their shining being the most relevant aspect. Fundamental trends crossing the decade are then highlighted, drawing progressively a synthesis of what should be a modern school, based on the experiences of the different architects who designed schools in the Parisian suburb.

A first step was the crosschecking of two essential sources in order to establish the embryo of a catalogue as much exhaustive as possible. The first one of these two sources is the phonebook hold by the Ministry of national Education concerning the primary schools, both nursery and elementary. The second one is the database of the Ministry of Culture and Communication (“Ministère de la Culture et de la Communication”) cataloguing the entire data gathered by the “Inventaire général du patrimoine culturel” (previously known as “Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France”). The geographic zone under enquiry is composed of 80 municipalities, today split into 3 “départements”: Hauts-de-Seine (27 municipalities), Seine-Saint-Denis (21 municipalities) and Val-de-Marne (29 municipalities).

Here is another difficulty. In fact, if most of the schools built during the thirties are still in use today, some may have changed their position inside the education system, being entirely or only partly transformed into a middle school or a high school. This reorganization of the use of these schools, originally built directly by the municipalities, is linked with the evolution of the French system of public education. The progressive introduction of gender diversity inside public education during the sixties, being only mandatory after the vote of the Haby law in 1975, makes obsolete the original typology of the “groupes scolaires” based on the juxtaposition of a nursery school, an elementary school for girls and another one for boys. The parallel and progressive reform of school generalizes a unique format of school system based on primary degree, first degree (middle school, “collège”) and second degree (high school, “lycée”) of secondary schools creates a need for new spaces. Often inside the “groupes scolaires”, the former boys elementary school part will be devoted for secondary school, and sometimes even the entire school, except the nursery part. Therefore, the crosschecking of the two first databases has to be considered as incomplete.

Another aspect is the relative incomplete character of the database of the “Inventaire du patrimoine”. In fact, the role of the “inventaire”, governed by specific documentary objectives, is not to list and catalogue the entire built heritage. Several criteria can interfere then and create a selection. They can be objective (documented, dated, recent, ancient, authentic, inauthentic, good state of preservation, distorted ...) but also subjective, relying then directly on the sensibility of who is in charge directly on the ground to list the heritage of a district. This maieutic conducted by the “inventaire” services explains then the mechanism at the origin of a lack of recognition of several school buildings listed during this research, which for instance unicity is not an evident criteria, but also several among them have been distorted by several additions or even partial or complete destructions and deep changes. The “groupes scolaires” built inside the “cités jardins” risen by the OPHBMS, even if most of them are today pretty altered, were all listed because of a part of these new districts.

Other sources were then necessary in order to complete the list. Before their consultation, a preliminary work of evaluation of the architectural qualities of the schools listed inside the Ministry of Education’s database was conducted, through several digital tools, such as Google streetview, other aerial photos databases ..., in order to do a first selection. Easily, focused on the schools that were not

crosschecked through the consultation of both databases, the most recent were put apart, only the ones whose visual aspect was insufficient to figure out their period of design and construction. The consultation of other sources, both archival and bibliographical, will allow a better certitude. Among the archives the consultation of the folder of grant applications preserved at “les Archives nationales” will allow to directly list the absent schools of the first draft of such a catalogue, whatever may be today their actual use and their state of preservation.

Other archives consulted were city and “département” ones, particularly in case of severe doubts considering the period of design and construction, even after the consultation of grant applications. This aspect finds itself particularly within situations of a project granted just before the Second World War or before a political change at the head of the city council. What happened in Épinay-sur-Seine is a good example. The “groupe scolaire” Pasteur was supposed to be built in two phases, accompanying the growth of the city population and particularly the so-called district “Cygne d’Enghien”. Commissioned in 1931 by the conservative and Christian mayor Georges Thibout (1878-1951), architect Henri Defresne (1877-1961) proposes a project already obsolete but in phase with the architectural ideas of the mayor, especially regarding a school that should be “happy and welcoming”, mostly inspired by regionalism and picturesque. Nursery school is inaugurated in 1933. In 1935 Communist party wins the local elections and new mayor, Joanny Berlioz (1892-1965), commissions a new municipal architect, Poitrineau, strongly criticizing the various works of Henri Defresne, arguing about their poor qualities, both in terms of architecture and quality of execution. A new project is proposed in 1936, completely inspired by the last realizations in terms of school architecture, recently inaugurated in Villejuif by André Lurçat, or in Alfortville by the group “La Guilde des Architectes”, rule by Georges Gautier, or in Pantin by Félix Dumail (1883-1951). The administrative slowness won’t let possible its execution before the Second World War, especially after the already proposed grant application by precedent majority and architect Defresne. Regulations in terms of grants have been more and more severe in order to prevent money waste. Cities for instance may have engaged State funds, asking for extra money at the end, after largely exceeding grant primarily accorded. Project modifications may have had different reasons, for example unexpected foundations work or original under-dimensioning, but also mayor’s special desires. In order to prevent these situations, any modification would mean the loss of the grant and then the necessity to apply the year after for a new grant application. This is what happened in Épinay-sur-Seine. New majority discovered at the end of 1936 the already existing procedure for previous project. Between mails, letters, etc, grant was only accorded in 1938. Elementary schools were built soon after the War by the same architect, according to an updated project, dealing also with materials shortages.

Another difficulty was the consultation of county archives (“archives départementales”) because of the reorganization of the Seine county in 1968 and its partial dilution inside four new entities: Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis and Val-de-Marne. Some archives that used to be preserved inside the services of the prefecture of the Seine, containing the original grant applications for several school constructions directly coming from municipal archives, are not still fully retrieved. The consultation of such archives was consequently not possible. A last tangible source was the consultation “in extensor” of the main architectural magazines from the twenties and the thirties. Among them, we can name: *l’Architecte*, *l’Architecture*, *la Construction Moderne*, *l’Architecture d’Aujourd’hui*, *l’Architecture française*, *l’Architecture usuelle*, *Art national construction*, *le Béton Armé*, *le Moniteur des architects*,

Techniques et architecture, Travaux, Urbanisme. Also periodic of institutional actors were examined, such as les délibérations du Conseil général de la Seine, les rapports et documents du Conseil général de la Seine, le Journal officiel du Conseil municipal de Paris, les Annales des Services techniques d'hygiène de la ville de Paris, etc...

## **VII. First part: modernity in school architecture at the origins**

In order to understand the position of the schools built during the Thirties inside Parisian suburbs, it was necessary to understand their origins. Based on already conducted studies briefly presented inside the state of art, this part highlights the origins of public school architecture in France and, consequently, the ultra-regulated context with which suburb's architects had to deal with during the thirties. Public school slowly expanded itself in France during the nineteenth century, depending on both central and local powers, according to the political majorities. First intended as a charitable institution, its role and the transmitted knowledge were very limited and, each time it was supposed to interfere with especially economic activities, mostly in rural zones where the harvest often called the children in the fields, it was considered as a not very useful institution and on the contrary opposing itself with social order.

Only with the laws of 1881, defended by Jules Ferry, then Ministry of public Instruction, in Parliament, a French modern school system is set up, mandatory from 6 till 13, laic and free of fees. These laws are set inside a dual tradition in which the municipal educational system is parallel to preexisting systems, originally integrated inside French university. Municipalities of more than 500 inhabitants, since the first law about public school (Guizot's law, 1833), were obliged to maintain a public school. This law integrates the remains of the public schools from the "Ancien Régime" – most of them being organized around the parishes, often installed inside churches or presbytery – and from the period of French Revolution, time in which first modern organizations for a public school was proposed. Napoleonic Empire did not show many interest for public school. In front of this disinvestment, private entrepreneurs, so-called philanthropists, often influenced by charitable ideas or pre-socialist ways of thinking, promoted a modern organization for public school, directly inspired from British examples of "Lancasterian schools", also known as Monitorial schools.

This system is based on a rational organization of the time and exercises of the children, believing that the most advanced ones were able to share their knowledge with young pupils. It is the period of the First Industrial Revolution in England. This pedagogical approach is remarkable by its industrial organization of the school. Consequently, the schoolroom is designed according to this system ultra-regulated. Numerous examples of typologies spread through a new literature and the first pedagogical magazines founded in France after 1815. If prior hygienic recommendations were already existing, the monitorial model will expand also thanks to this necessity of a standard classroom and the numerous illustrations that can be found. Another aspect is the requirement of only one teacher for – in theory – classes that can even reach 1000 pupils. This economical aspect is another reason of its success then, the State not desiring to help municipalities and these ones looking for savings.



Nevertheless this pedagogical organization soon reaches its inherent limits and a more traditional organization of the class wins, maybe because of Church's influence<sup>9</sup> but also because of the ground experience. A system proposing a partial integration of both "Lancasterian" (monitorial) and "Lasallien" (simultaneous) methods is adopted under the name of "méthode mixte" during the 1850s. At the same time, the individual method and the monitorial method are definitely banned. Meanwhile the Ministry of Instruction services tries to improve the quality of school buildings receiving pupils. Most of them were established inside already existing houses, in both rural and urban contexts, not providing adequate spaces both for teaching and in terms of hygiene and comfort. Several directives are sent by the Minister to the prefects, reminding them the importance of their role for constraining inflexible municipalities to acquire proper buildings conceived and dedicated only for public instruction. These directives are often accompanied with models directly inspired by the "Lancasterian" schools. But these guidelines are poorly adopted and at the end of the 1870s – still the same since 1830, even if updated by César Pompée in the middle of 1870s – definitely showed their inaccuracy for both assuring a good design and proposing useful examples.

Meanwhile the city of Paris, under the direction of Academic Inspector Octave Gréard (1828-1904), starts to adopt a modernized school system and collaborated always closer with its municipal architects – in particular Félix Narjoux (1836-1891) and Léon Salleron (1820-1904) – in order to provide buildings that can best fit with good hygiene conditions as thought at that time and the pedagogical organization progressively introduced. Pupils are separated by classes of ages coinciding with instruction levels. The good quality of the results (in comparison with other contemporary realizations), linked with promotional campaigns defending a progressive and modern administration of the capital, constituted them as examples to follow. In 1879 is organized a committee to reflect above school building regulations, with also the idea to propose new guidelines. In this committee are present hygienists, academics, architects – all of Paris school architecture department – under the authority of Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879) and engineers. In order to control as much as possible the classroom, guidelines are proposed in 1880 without any reference to architectural styles or influence. The architect, therefore, is dispossessed of the organization of the classroom and widely of the entire school building, being only able to apply some personal stylistic "touche". Municipalities are obliged then in 1881 to buy or build schoolhouses responding to these new regulations, in order to accommodate all the children, since the same year instruction was proclaimed mandatory until 13. Most of the municipalities look after savings, charging most of the time their municipal architects with these projects. They apply then directly Parisian examples, even if built before 1880, which are largely documented inside professional magazines. A new tradition spread all over French territory, easily recognizable with its poor ornaments and a rationalist use of building materials.

At the beginning of the twentieth century, politics, art critics, pedagogues and architects start to ask for changes in terms of school architecture, sustained also by a deeper movement for the promotion of popular art culture. This assertion should be more understood as an art for the people than an art from the people, especially in reaction of this uniformity of school architecture, but also in link with the new modernity inspired by arts and crafts ideals and the progressive movement organized

---

<sup>9</sup> The Falloux law in 1850 places the public school under the supervision of Churches.

around the “Musée social” founded in 1894. New materials and new buildings technologies should be used in adequacy with their plastic expressivity but also to educate the people to beauty. The “groupe scolaire” of the Sextius-Michel Street by Louis Bonnier (1856-1946) inaugurated in Paris in 1911 tries to propose at the same moment a new paradigm for the schoolhouse and a new way to integrate modern materials, like reinforced concrete.

### **VIII. Second Part: urban and politic contexts at the origins of suburban schools of the thirties**

Parisian suburb already knows an important development during the nineteenth century, accompanying the extension of Paris and its economic growth. Slowly, with the development of huge industries, especially mechanical ones, economic activities need extra space and find it in Paris’ suburb that was until there mostly rural or used as holiday accommodations. Before the First World War, the first two crowns of cities surrounding Paris and located inside the Seine county are urbanized. Large fabrics with their tall chimneys, railways, docks near the Seine and ghettos for workers are now adjacent to the original villages. Unlike Paris and its controlled development, especially inside annexed villages after 1860, the rest of the Seine-suburb constitutes an anarchical administrative ensemble, divided in almost 80 municipalities. If local mayors own powers in terms of urbanism, main infrastructures are designed for national and Paris’ purposes; the suburb shall accommodate itself with it. First World War increased, with the reorganization of the economic tool for war times, the Suburb’s population, without providing housings. Suburban cities are then poorly provided in terms of public and local infrastructures, especially schools, originally designed for smaller population contained inside original rural urban fabric. Another aspect are the global hard and unhygienic conditions of living of the populations living in these now industrial districts.

This situation is already denounced before its aggravation after First World War by many actors: architects, first town planers, politics, hygienists and progressives. The “Musée social” and especially its “Section d’hygiène urbaine et rurale” founded in 1908 will play a key role in spreading new urbanistic ideas among political decision makers in Parliament but also among local city mayors. Other technical associations are founded in order to spread near local powers new urbanistic techniques and tools. Various laws are adopted, aiming at the same time for a controlled planning of urban spread, extension of Paris, organization of “Grand Paris” agglomeration and improvement of living conditions. At the same time, and thanks to the action of “Musée social” several laws allow and encourage the foundation of affordable housings, in a first time with private statues and after 1912 also with public statues, directly controlled by municipal administrations or county administrations. Various researches are led in order to propose a modern housing building organization both cheap and hygienic, continuing the trend started by the “Fondation Rothschild” in 1904.

Seine-suburb municipalities are slowly conquered by left-wing powers. Municipal power is always more and more affirming itself, gaining progressively new prerogatives. Socialist mayors try to profit of this more important role, organizing municipal life. They develop what will be known later as “socialisme municipal” or “communisme municipal” and more generally “municipalisme”. Yet First World War puts these initiatives in standby. After the War, city councils invest then directly in

infrastructures – water system, sewing system, electric network, incipient phone network – and equipments – public baths, theatres, movie theatres, schools, nurseries, hospices – or new districts based on modern town planning directly inspired from British experiences and also Parisian experiences shortly before the War. The “Département de la Seine” founded in 1914 its Public office for affordable housing (OPHBMS) but constructions will start only in 1919, under the direction of Henri Sellier, mayor of Suresnes since 1919. Through no less than 15 new neighborhood, a new urban typology will redesign suburb’s urban network. An evolution will appear at the end of the twenties, Henri Sellier rolling away from “Musée social” ideals and giving up with Unwinian model, finding new paradigm inside modern examples from Germany and Holland.

Architects working for the OPHBMS will rise a new type of schoolhouse, but not from the beginning. In fact, first “cité jardin” built by the OPHBMS was the one of Suresnes under the direction of architect Alexandre Maistrasse (1860-1951). The first “groupe scolaire” built inside is largely inspired by traditional models and also Louis Bonnier’s Parisian last school. Meanwhile, not as the director of OPHBMS but as the mayor of Suresnes, Henri Sellier will ask, through a competition, a new typology for school architecture. Today Lycée Paul Langevin, designed by Maurice Payret-Dortail (1874-1929, architect working also for the OPHBMS), introduces at the same time a new ideological image of the school and a new urban implantation of it, making it a reference for other schools that will be risen both inside and outside “cité jardins” during the thirties.

After 1921, French socialist Party (“Section française de l’Internationale ouvrière”, SFIO) splits itself into two entities, one reformist and continuity of SFIO, keeping the same name, one revolutionary and Bolshevik, French communist Party (“Parti communiste français, PCF). Most of SFIO mayors of Seine-suburb choose first to join PCF. Later, many of them will go back to SFIO. It is the case of Henri Sellier, but also of his neighbor André Morizet. A strong local competition takes place then inside the “banlieue”, between communists, socialists, radicals and conservatives. Being a municipal realization, even if widely financed by State grants, the school houses then built are used, by left powers, as showcases of political action sensitive to working classes, ability of ruling power even if local and faith in progress. From that point of view, the use of a new paradigm of architecture within schoolhouses is motivated among political deciders by the modernity that it could express. A true competition takes then place between these municipalities, in order to get notoriety. Lurçat’s school in Villejuif, PCF city since 1925, inaugurated in 1933, will benefit of a publicity unknown before for such a structure. Municipal official newspapers, professional magazines, national daily newspapers, etc... largely illustrate these new constructions and participate to the debate about school architecture and public investment.

This choice to address to certain architects in phase with political views send away from local public market many architects, often well installed and that used to collaborate with previous majorities. A debate takes place then, mixing frustration of these professionals, often war veterans, questioning about art, industries, handicraft, national spirit and tradition in terms of “style”, new avatar of Regionalism, often defending racist theories, and the place of school. The political views of these architects without commissions and of the local majorities are opposite. Nationalist war veteran architects will organize themselves inside an association in 1930, “l’Association des Architectes Anciens Combattants” (AAAC). These last ones defend at the end a charitable role for the education and the

school, attacking even secularism and separation from the Church. Later events during World War Two and Vichy Régime will see their temporary victory, only partial, since good results obtained in “banlieue” in terms of school architecture will become a new reference not questioned anymore.

### **IX. Third Part: what modernity for the school in the thirties?**

The last part focuses on the schools listed during the research, and deeply interrogates their origins in terms of hygiene, pedagogy and architectural paradigm. Open-air school knows a very large success in all Europe and around the world, with trials in America, both northern and southern. These equipments were originally intended as specific schools for week children, especially from poor neighborhoods. Open-air school movement is the occasion for hygienist and modern active pedagogue to meet and interrogate school architecture. Pavilion typology directly inspired first realizations that took place in Germany in 1904 and then in England and Holland especially. First ones were seen as temporary constructions, using light materials, allowing also easy changes that can take place in order to improve the organization of the school according to feedback and experience. Dutch, English and German experiences from the twenties largely inspired French pedagogues, hygienists and architects active in Seine-suburb during the thirties. These countries quickly introduced open-air typologies or at least devices inside urban schools. Henri Sellier, looking for examples of “modern” town plans, new form of housings and also new public equipments, often sends architects collaborating with him within the OPHBMS abroad, where they will find many examples for their own neighborhoods but also public equipments and therefore schools.

Movements for a renewal of school (“Mouvement de la Nouvelle Éducation”) and for open-air school (“Mouvement de l'école de plein air”) create a common front shortly after the First World War. It is clear at the beginning of the thirties that the school of the future should be designed by modern architects according to open-air school models. Different associations are founded, hesitating between collaboration and conflict, due to different approaches. We can find strong dissensions inside their official newspapers, especially between *l'Éducateur prolétarien* and *La nouvelle Éducation*, expressing for instance different appreciations toward schools that continue to be risen according to old models. Organizations understand that architects shall be directly involved inside this trend, in order to create new and modern schools. André Lurçat, but also other architects working in the suburb like Eugène Beaudouin and Marcel Lods, or architects which formation is more linked with design like Tony Fillon or Maurice Barret collaborate closely with these associations, often sharing common ideologies and the wish to give to architects a social role. They try to interrogate themselves as pedagogues. Their production, far away from what can be still risen at the same time by other architects, are praised by all the critics, except of course political opponents, criticizing money waste, deformation of schoolchildren environment and devastation of France's panoramas.

A wave of schools is commissioned immediately after 1929 by new municipalities. If their finishing can show the different influences that are then present among French architectural modernity, they share many common characteristics directly inspired from on one side modern architectural paradigm (absence of supporting walls, terrace roof, pilotis, horizontal windows, a façade free from structural constrains) with different degrees of application and on the other side the creation of open-air conditions. We cannot consider that purist or more “arts-décos” architects took the

leadership. If their appearance and the way to use decorations – always with pedagogic purposes but integrated inside architecture in different ways and with different materials – may show differences, their global organization respect same precepts and ideals, integrating more and more the school inside a urban environment that tend to be more rationalized, green and linked. New furniture is introduced also, creating a new geometry of the classroom and a greater flexibility of it, at least theoretically, because always depending on Academic inspection and teachers' will.

These schools will have a great influence. Nevertheless, in France, the path toward a renewal of school architecture, led by mayors of Paris belt and young architects, supported by modern pedagogues and hygienists, should oppose itself to reluctant academic and ministry administrations, political opponents and the regulations inherited from 1880, updated in their last version in 1887. If new regulations are adopted in august 1936, after the arrival of "Front populaire" coalition in parliament and radical-socialist Ministry of Education Jean Zay (1904-1944), their rewriting starts in January 1934 during Anatole de Monzie (other radical socialist, 1876-1947) period at the head of the Ministry. Anatole de Monzie keeps a dubious look at the modern realizations in Seine-suburb. These doubts can still be found inside 1936 rules that keep 1887 frame but relatively introduce the possibility to use modern materials and modern architecture. Regionalism, since 1921 official doctrine for school architecture, is authorized only if cheaper than modern solutions. Later in 1949 terrace roofs will be prohibited because of original implementation defaults that did not guarantee good waterproofing. Jean Zay will set a new centralized committee "Comité central des constructions scolaires" in 1937 for the evaluation of school projects submitted to grant applications, introducing an architectural judgment with the participation of modern and young architects that mostly intervened in Paris "banlieue". A true new paradigm is spread all around the country shortly before the war, mostly influenced at the end by a "prudent modernism" largely inspired by the realizations of André Dubreuil (1895-1948) and Roger Hummel (1900-1983) in Maisons-Alfort, ruled then by Léon Champion from 1901 till 1935 also radical socialist. Young Beaux-Arts architects, more in contact during their formation with modern materials, building technologies and building engineering, will often abandon the traditional language taught by teacher like Gustave Umbdenstock (1866-1940) of Paul Tournon (1881-1964), adopting this new vision of an architecture, especially for their school projects.

Today, these schools went through different histories but knew similar pathologies and necessities to be updated according to more recent pedagogic methods and comfort needs. Some may have lost their terrace roofs. Most of them lost their original window frames, furniture and inside finishing, taking away original intention of project design and meaning because of a modified perception. At the same time, a lack of illustrious paternity and a lack of communication between municipalities about their twentieth century heritage did not help also for their valorization.

## X. Conclusions

As a conclusion, governed by shared hygienic inspirations, an homogeneous political, architectural, urban and economic reality, these "groupes scolaires", risen inside developing zones, are moved by the same principles and the same understanding of the challenges of an architecture at the service of education that looks after the innovations of the modernity. A substantial connection appears then between all these buildings as much as in their chronology and in their spatial spread.

The patrimonial character of these schools, as members of a common and unifying movement, strengthens itself, surpassing a local story that would be otherwise absurdly limited to the borders of these eighty municipalities that fragment the Seine-suburb. This territorial network, patrimonial and monumental, highlights a common history whose reality is still contested by political and electoral competitions that durably marked the first half of the Twentieth century and still today exist. Inscribed inside a monothematic catalogue, these schools discuss with each other and allow a new reading of this history, characteristic of the Seine-suburb. So, if not contextualized, it is obvious that the patrimonial value of a school that haven't been confronted with its contemporaries and would only be considered as the emanation of a local and recent history (the local characteristic of such a realization is highly questionable when considered the political challenges and the development of the Seine-suburb that occurred during the thirties and that overpassed such borders) would be at least suffocated if not silenced. This work was able to highlight also a school typology that doesn't coincide today with the traditional and popular image of a school mostly coinciding with models of the nineteenth century, from both Second Empire ("Second Empire") and Third French Republic ("Troisième République française"). These buildings constitute a tank of identity for a territory that today is fully integrated to the Parisian metropolis – crossed by huge communication axes; roads extend and complete themselves from a city to another, creating a dense urban continuum – but whose political system is similar to feudal struggles.

## **A. Introduction**





## I. Résumé

### 1. Versione italiana

Oggi, all'alba dell'eventuale concretizzazione del "Grand Paris" che desidera fare dalla capitale della Francia una metropoli del ventunesimo secolo, la Parigi che occupa le menti è ancora questa grande metropoli del diciannovesimo secolo, rinchiusa prima all'interno dai recinti bastionati e ora nella cintura del "Boulevard périphérique". Durante un secolo, la "banlieue" si è estesa e sviluppata, urbanizzata e costruita, lasciando un patrimonio ancora difficilmente riconosciuto e tuttora in pericolo. Questo patrimonio corrisponde essenzialmente con ciò che ha fatto di Parigi una metropoli del ventesimo secolo, senza la necessità di un'estensione amministrativa. Tentativi per una tale estensione sono stati condotti in particolare durante gli anni Trenta, e il dipartimento della Seine e i comuni della "banlieue" che lo componevano hanno condotto un ruolo di primaria importanza. La crescita demografica è corrisposta localmente non solo con i primi tentativi di un urbanismo moderno ma anche con uno sforzo particolare in termini di attrezzature pubbliche. Dentro queste, le scuole primarie possiedono un ruolo di primo piano, e particolarmente quelle degli anni Trenta.

Queste scuole, tra le quali alcune sono state considerate per molto tempo come esempi e tuttora sono in buona posizione dentro la storia dell'architettura moderna, si inseriscono all'interno di una tradizione architettonica ereditata dal diciannovesimo secolo e strettamente regolamentata. Nonostante incarnino i primi tentativi per sorpassare questo dogma – mosso originalmente da una sua propria comprensione della modernità – preservandone l'essenza. In effetti, un legame si distingue tra le varie epoche considerando le costruzioni scolastiche, da quando inizia a manifestarsi il desiderio di estendere l'istruzione e poi l'educazione all'intera popolazione: assicurare buone condizioni igieniche, uno spazio di lavoro che coincide con le necessità funzionali dei vari metodi pedagogici e l'uso sistematico di materiali e tecnologie sempre più moderni, regolarmente aggiornato. Però, il contesto particolare del periodo interbellico dimostra che allora l'intrusione delle formule moderne contemporanee – "purismo" oppure "art-déco" – non era così evidente.

Il rinnovo è stato allora promosso dalle municipalità socialiste e comuniste della "banlieue" parigina che riescono così a posizionarsi nell'antepresa dell'avanguardia dell'architettura scolastica pubblica elementare, creando le condizioni per materializzare l'incontro tra le contemporanee modernità e nuove pratiche pedagogiche, con risultati di qualità riconosciuti dalla critica, il mondo dell'insegnamento, gli utenti e gli igienisti. Purtroppo non fu facile per gli architetti muoversi dentro un contesto regolamentare particolarmente vincolante e obsoleto, che tante volte spinge a considerare queste scuole come dei modelli "post-Jules Ferry", adottando un rivestimento di modernità come valore estetico e non concettuale. Invece, se la modernità fu la mossa essenziale per l'edilizia scolastica del diciannovesimo secolo, lo rimane – aggiornata – durante questo periodo. E furono proprio gli scontri politici ed ideologici, condotti "in situ" da parte dei politici locali, a consentire questo rinnovo, confrontandosi con le critiche violente degli ambienti conservatori, sia politici sia artistici, prima di imporsi come un modello che poi sarà esteso all'intero territorio.

Tali realizzazioni soffrono, in maggioranza, dell'assenza di una paternità illustre. Lo studio dei percorsi professionali degli architetti in carica e l'evoluzione del linguaggio architettonico di tali autori

consente di illustrare la particolare situazione dell'architettura francese allora, dove si assiste alla ridefinizione dell'insegnamento dei Beaux-Arts, l'influenza sempre più forte e anche la difesa di un'architettura "nazionale". Oggi queste scuole sono collocate dentro un tessuto urbano relativamente eterogeneo di cui hanno attraversato la storia. La loro percezione generale non aiuta alla loro valorizzazione. Sono difficilmente identificabili come edifici rivoluzionari, o almeno concepiti tali. Tanti elementi caratteristici di questi progetti sono stati modernizzati, sostituiti e rimpiazzati. Questa ricerca in Conservazione del Patrimonio Architettonico intende partecipare a questo processo di riconoscimento di un patrimonio scolastico suburbano, attore potenziale sia della storia della Parigi del ventesimo secolo sia della valorizzazione condivisa colla Parigi del ventunesimo secolo.

## 2. English Version

Today, at the dawn of the upcoming realization of the Grand Paris, which desires to make the capital of France a major metropolis of the 21<sup>st</sup> century, the Paris, which people may think, about is still this great metropolis of the 19<sup>th</sup> century, contained first inside the walls and today inside the ring road so called "Boulevard périphérique". For a century, the suburbs spread and developed, urbanized and build themselves, providing a heritage, yet hardly recognized and now in danger. This constitutes the essential witness of what makes Paris a metropolis of the 20<sup>th</sup> century, even if the city did not extend administratively. From that point of view, several attempts have occurred especially during the interwar period, in which the Seine "département" and the suburban towns that composed it played a key role. The increase of the population corresponded also locally with a great effort in terms of public facilities. Among these, primary schools played a major character, especially those built in the 1930s.

These schools, some of which were then for a long time considered as examples and remain today prominent inside the history of French modern architecture, were erected inside an architectural tradition inherited from the 19<sup>th</sup> century and heavily regulated. They nevertheless embody the first attempts to get out of a dogma - then driven by his own understanding of modernity - while retaining its essence. Indeed, a link is emerging between the different periods regarding school architecture, once manifested the desire to extend the instruction and education to the entire population: ensure good hygiene and a work area corresponding to the functional necessities of teaching methods, with the systematic use of materials and the latest technology, being regularly updated. However, the specific context of the interwar indicates that regarding school buildings, the intrusion of "purists" or "art-deco" formulas was not obvious.

Socialist and communist mayors of the Parisian suburbs led this renewal that succeed in placing themselves at the head of the vanguard of elementary public school architecture, creating the conditions to materialize the encounter between modernity and new teaching practices, with quality results praised by critics, academic community, users and hygienists. Yet it was not easy for architects to move in a particularly restrictive and out-of-date regulatory environment, which sometimes can make these schools appear as "post Jules Ferry" models, adopting architectural contemporary modernity only as an aesthetic value and not conceptual. If modernity has been the key driver of the design of school architecture in the nineteenth century, it remains so during this period. The political and ideological struggles led on the ground by local officials definitely allowed the school design to

know a revival, facing at first violent criticism from conservative circles, both political and artistic, before to establish itself as a model seeking to extend over the whole territory.

These buildings are suffering for the majority of them from the lack of an illustrious paternity. Yet the study of career paths and evolution of architectural language of the author illustrates the particular situation of French architecture at the time, where we are witnessing a redefinition of teaching Fine Arts, the growing influence of CIAM but also the defense of national architectural characteristics. These schools are located within the relatively heterogeneous urban context of the suburbs which they crossed history. Their general perception today does not do them justice. They are hardly identified as revolutionary buildings, or at least intended to be so. Especially since many elements were modernized, substituted and replaced. This research in Preservation of Architectural Heritage, for the issues raised in terms of historiography, intends to participate in the valorization of a suburban architectural school heritage, participating in both the history of the Paris of the 20<sup>th</sup> century and in the constitution of a heritage shared by the one of the 21<sup>st</sup> century.

### 3. Version Française

Aujourd'hui, à l'aube de l'éventuelle réalisation du Grand Paris qui souhaite faire de la capitale de la France une grande métropole du XXI<sup>e</sup> siècle, le Paris qui occupe les esprits est encore cette grande métropole du XIX<sup>e</sup> siècle, contenue d'abord dans ses enceintes bastionnées et aujourd'hui dans la ceinture du périphérique. Pendant un siècle, la banlieue s'est étendue et développée, urbanisée et construite, offrant un patrimoine encore difficilement reconnu et actuellement en danger. Ce patrimoine correspond essentiellement à ce qui fait de Paris une métropole du XX<sup>e</sup> siècle sans que la ville ne se soit administrativement étendue. Des tentatives ont eu lieu en particulier durant l'entre-deux guerres, et le département de la Seine et les communes de banlieue qui le composaient y ont joué un rôle clef. L'accroissement démographique a correspondu sur le terrain non seulement aux premières tentatives d'urbanisme moderne mais également à un très grand effort en matière d'équipements publics. Parmi ceux-ci, les écoles primaires possèdent un rôle de premier plan, et en particulier celles construites au cours des années 1930.

Ces écoles, dont certaines sont restées longtemps des exemples et demeurent en bonne place au sein de l'histoire de l'architecture moderne, s'inscrivent à l'intérieur d'une tradition architecturale héritée du XIX<sup>e</sup> siècle et fortement réglementée. Elles incarnent néanmoins les premières tentatives de sortir d'un dogme – à l'époque mu par sa propre compréhension de la modernité – tout en en conservant l'essence. En effet, un lien se dessine entre les différentes époques concernant les constructions scolaires, dès lors que le désir d'étendre l'instruction puis l'éducation à l'ensemble de la population s'est manifesté : assurer de bonnes conditions d'hygiène, un espace de travail correspondant aux nécessités fonctionnelles des méthodes pédagogiques et le recours systématique aux matériaux et aux technologies les plus modernes, se mettant régulièrement à jour. Cependant, le contexte particulier de l'entre-deux guerres indique que, concernant les constructions scolaires, l'intrusion des formules "puristes" ou "art-déco" n'étaient pas évidentes.

Ce renouveau est mené par les mairies socialistes et communistes de la banlieue parisienne qui réussissent ainsi à se placer à la tête de l'avant-garde de l'architecture scolaire publique élémentaire, créant les conditions pour matérialiser la rencontre entre la modernité et les nouvelles pratiques

pédagogiques, avec des résultats de qualité loués par la critique, le monde de l'enseignement, les usagers et les hygiénistes. Pourtant il ne fut pas aisé pour les architectes de se mouvoir dans un contexte réglementaire particulièrement contraignant et ancien, qui parfois peut faire voir ces écoles comme des modèles "post Jules Ferry", adoptant la modernité architecturale seulement comme une valeur esthétique et non conceptuelle. Si la modernité a été le moteur essentiel de la conception de l'architecture scolaire au cours du XIXe siècle, elle le demeure encore durant cette période. Et ce sont bien les combats politiques et idéologiques menés sur le terrain par les édiles locaux qui ont permis à l'architecture scolaire de connaître un certain renouveau, affrontant dans un premier temps les critiques violentes des milieux conservateurs, tant politiques qu'artistiques, avant de s'imposer comme un modèle cherchant à s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Ces réalisations souffrent, pour la majorité d'entre elles, de l'absence d'une paternité illustre. Pourtant l'étude des parcours professionnels et l'évolution du langage architectural de leurs auteurs permet d'illustrer la situation particulière de l'architecture française à l'époque, où l'on assiste à une redéfinition de l'enseignement Beaux-Arts, l'influence croissante des CIAM mais également la défense d'une architecture aux caractéristiques nationales. Ces écoles se situent à l'intérieur du contexte urbain relativement hétérogène de la banlieue dont elles ont traversé l'histoire. Leur perception générale aujourd'hui ne leur rend pas justice. Elles sont difficilement identifiables comme révolutionnaires, ou tout au moins conçues pour l'être. D'autant que de très nombreux éléments ont été modernisés, substitués et remplacés. Cette recherche en Conservation du Patrimoine Architectural, par les enjeux soulevés en matière d'historiographie, entend participer à la mise en valeur d'un patrimoine scolaire banlieusard, pouvant participer tant de l'histoire du Paris du XXe siècle que de la constitution d'un patrimoine partagé par celui du XXIe siècle.

## II. Genèse d'une problématique

### 1. Une école publique, des patrimoines scolaires ?

L'école primaire, et l'école dans son ensemble, est en France une question éminemment politique. Des premières écoles paroissiales aux dernières réformes des programmes, le pouvoir régnant a toujours voulu placer dans l'instruction, puis l'éducation, ce qu'il retenait d'essentiel pour la formation auparavant des sujets et aujourd'hui des citoyens. Au fur et à mesure du développement de l'instruction publique, un lien organique s'est formé entre l'école et son lieu, y faisant entrer à chaque époque les préoccupations qui dominaient alors : contraindre la morale sociale, dominer l'hygiène du corps, éveiller au beau, forger l'homme nouveau, encourager la créativité des enfants, accueillir l'individu en devenir. Pour répondre à ces enjeux successifs, l'école s'est dotée de cours, de préaux, de tableaux, de mobilier, de baies, d'installations. Un souffle moderne semble comme mouvoir perpétuellement les contours d'une institution ainsi que la boîte qui l'accueille.

D'aucuns ont pu vouloir reconnaître dans telle ou telle période une révolution ou une rupture. Les aficionados de l'intervention étatique ont pu s'extasier devant la précision des normes hygiénistes des années 1880. Les chantres d'une plus grande liberté ont pu entonner les louanges de telle ou telle expérience pédagogique individuelle entrée par la suite dans le modèle institutionnel. Deux constats se dressent. D'abord l'école comme institution a une fonction, qui s'est avérée fluctuante dans son appellation : l'éducation. Pour pourvoir à celle-ci sont définis des programmes appliqués au niveau national depuis les années 1870. Ensuite l'école comme lieu possède un visage, enfin un catalogue de visages, que les pérégrinations de chacun au cours de sa vie d'écolier ou d'adulte ont fait apprendre à connaître et à reconnaître.

Les maisons d'école et les grands groupes scolaires de la fin du XIXe siècle sont parmi les stéréotypes les plus fameux que tous nous imaginons lorsque nous pensons au temps scolaire. Leurs souvenirs ont été également véhiculés par des auteurs et réalisateurs passés désormais à la postérité et offrant sur cette école un regard bien souvent critique mais épris d'une forte nostalgie, donnant ainsi au lecteur ou au spectateur une image regrettée, et ce même chez les plus jeunes. Parmi les auteurs, Louis Pergaud apporte un regard tragicomique dans sa *guerre des boutons* sur les écoles rurales, et plus tard Sempé se montrera particulièrement drôle dans son livre dédié aux enfants, *le petit Nicolas*. Nous pensons également aux *400 coups* de François Truffaut qui se déroulent au sein d'une école parisienne. Nous pouvons encore citer *l'assassinat du père Noël* de Christian Jaque qui donne à voir un grand chalet savoyard comme exemple d'école rurale. Par la suite les écoles ont continué d'être construites, mais souvent en périphérie et selon des compositions qui ne connaissent plus cette affection de la part de la mémoire collective. Au contraire, ces écoles sont souvent situées dans des banlieues difficiles ou des quartiers nouvellement lotis, et les œuvres culturelles qui y sont situées offrent un regard blasé et triste sur ces lieux, illustrant rejet et incompréhension. Inconsciemment, la mémoire collective, comme en réaction, semble assimiler ces nouveaux modèles de constructions scolaires, y compris ceux des années 1930, aux échecs sociaux dont pâtissent ces quartiers. Il s'agirait presque d'un déni de patrimonialisation, lié à la perception comparative qui nous est offerte de deux moments distincts, et pourtant liés, de l'histoire de l'architecture scolaire et également de l'école.

Des phénomènes sociologiques prennent effectivement place dans le processus de création du patrimoine, dans cette reconnaissance collective d'une valeur historique donnée à un objet circonscrit dans un paysage physique et mémoriel en mutation constante. Les prises de position argumentées quant à la fonctionnalité inefficace de ces lieux honnis ou bien à leur vétusté sont hélas éminentes dans ce processus. Et pourtant, quid de leur objectivité ? Les récents plans de rénovation urbaine pour des quartiers en proie à des problématiques de violence ou de pauvreté ont montré l'existence d'une attache, d'un affect émotionnel fort des populations résidentes ; d'un affect qui ne s'exprime malheureusement qu'au moment de la destruction, qu'au moment du déracinement, de l'annihilation d'un lieu ou d'un espace empreints d'une mémoire non exprimée et non explorée. Il va sans dire que ces lieux possèdent leur raison. Celle-ci se situe à différents degrés : la raison qui a mené à entreprendre ce projet, la raison qui a lui donné ses contours morphologiques et typologiques, la raison enfin qui a permis à des personnes d'y vivre. On dira que l'homme est doué d'une forte capacité d'adaptation. Soit. Mais c'est bien là le sens d'un projet architectural tel que le conçoit une tradition plurimillénaire, dès le moment où celui-ci est confié à un nom, un individu, une équipe, un cabinet ; sinon nous serions dominés par une auto-construction généralisée. L'adaptation de tous est en permanence requise, par n'importe quel projet, que celui-ci soit reconnu comme remarquable ou bien condamné comme le pire des échecs. Dès lors, dans le cadre des rénovations récentes, nous pouvons nous demander si ces projets sont réellement mus par un respect pour les habitants à qui des conditions de vie dignes doivent être rendues, ou bien si au contraire la pelle des constructeurs ne répond avant tout qu'à des intérêts économiques ?

Le corpus des constructions scolaires n'échappe pas à cette règle, et celles situées en particulier en banlieue, parisienne ou non, proche ou grande. Une analogie, peut-être spacieuse, nous permet de constater le même attachement porté tant aux avenues tristes et monotones mais bien tenues du Paris d'Haussmann et de ses successeurs immédiats qu'aux écoles si reconnues et pourtant méconnues par beaucoup qu'elles répondent pour le public au qualificatif "d'écoles Jules Ferry" ; et parallèlement le même détachement consacré tant aux formes modernes de l'habitat collectif dont la banlieue regorge – un véritable "musée à ciel ouvert" – qu'aux constructions scolaires qui ont accompagné le lotissement de ces espaces.

Cependant les études expertes concernant le patrimoine scolaire, et passant essentiellement par le travail colossal de l'inventaire, ne manquent pas. Néanmoins, elles n'interrogent pas sous l'angle de la valeur patrimoniale ces architectures. Celles-ci sont identifiées à des mouvements connus et présents dans les manuels d'histoire de l'architecture. Leurs caractéristiques sont connues presque dans leur globalité. Mais la reconnaissance de leurs valeurs historiques, institutionnelles, la contextualisation de leurs constructions, les processus qui ont défini ce langage architectural plutôt qu'un autre, enfin tous ces aspects qui déterminent l'histoire d'un bâtiment et sa valeur patrimoniale, ne sont connus que de manière partielle. Cette ignorance porte à des projets ne mettant pas en valeur ces bâtiments, ou ce qu'il en reste. De plus la culture française concernant la protection du patrimoine se heurte à des enjeux qu'elle n'a pas encore su résoudre concernant les productions du XXe siècle. Ainsi, les procédures de classement et d'inscription s'appliquent délicatement et seulement de manière ultra-sélective à ce patrimoine, ne retenant que des exemples amplement publiés dans les livres d'histoire de l'architecture, retenus ainsi par un certain niveau de la critique experte, et pourtant n'ayant pas forcément bénéficié à l'époque d'une publicité particulièrement importante. Ce cas bien

entendu ne saurait s'appliquer au groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat à Villejuif et inauguré en 1933 ou bien au cas unique de l'école en plein de Suresnes, dessinée par Marcel Lods et Eugène Beaudouin et inaugurée en 1935. La première pourtant a été régulièrement remaniée, par André Lurçat lui-même, soit, et récemment a fait l'objet d'un projet de restauration qui a également intégré de nouveaux espaces, rognant partiellement sur la superficie des cours de récréation. La seconde, par contre, est aujourd'hui dans un état avancé d'abandon et les projets de restauration n'ont malheureusement pas encore produit de résultats tangibles.



Figure 1 : La mappemonde de l'école en plein de Suresnes. Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes. 1935. [années 1930-50 ?] Consultée le 13 octobre 2015. Source :

[http://images.delcampe.com/img\\_large/auction/000/149/972/059\\_001.jpg?v=1](http://images.delcampe.com/img_large/auction/000/149/972/059_001.jpg?v=1).

La maîtresse organise la classe de géographie autour de la mappemonde.



Figure 2 : Le globe sculpté devant l'entrée des écoles. Fiche d'inventaire IA92000249 dressée en 1995 par Antoine Le Bas. Cliché Inventaire Ayrault, 95.92.2937 X. © Inventaire général.

L'école est inoccupée, les escaliers ont été enlevés. On remarque la surélévation qui a eu lieu durant les vicissitudes du bâtiment.

## 2. Restituer l'émotion, rendre la mémoire

Mais existent-ils d'autres bâtiments semblables, non protégés et dès lors potentiellement menacés ? Les exemples récents en effet démontrent que les architectures du XXe siècle ne bénéficiant pas de protections particulières – le label « Patrimoine du XXe siècle » qui commence à connaître un certain succès n'étant qu'informatif pour le badaud – sont les victimes faciles de coups de pioche aux allures d'expiation. C'est particulièrement le cas pour les bâtiments appartenant aux communes. L'école fait partie des meubles de celles-ci. Pourtant les raisons économiques menant nos édiles locaux peuvent avoir des répercussions sociales désastreuses et indirectement coûteuses. Qu'attendre dès lors pour des écoles qui ont bénéficié jusqu'à présent de critiques indécrites ? Et pourquoi intégrer dans le patrimoine scolaire les seules réalisations du "tournant Jules Ferry" ? On peut imaginer les cris d'orfraie qu'un projet de destruction d'une de ces "intouchables" ne manquerait pas d'entraîner.

Mais pour quelles autres raisons, si ce n'est celles précédemment exprimées d'un processus de patrimonialisation sélectif et subjectif, font que les écoles de l'entre-deux guerres dans leur écrasante majorité ne bénéficient pas encore aujourd'hui de la reconnaissance de leur valeur historique et culturelle, tant au niveau local que national, tant au niveau de l'architecture scolaire que des évolutions pédagogiques ? Elles ont pourtant été intégrées à une histoire de l'architecture moderne, encore aujourd'hui en cours d'écriture. Mais le rôle des historiens n'est pas celui du conservateur. En effet, son interrogation passe par la reconnaissance d'un état matériel tangible et la préoccupation de faire perdurer celui-ci le plus longtemps possible. Des difficultés d'ordre éducatif pourraient être la cause d'un tel manque d'intérêt ? Et pourtant, les interrogations préliminaires menées durant cette recherche ont amené à reconnaître des espaces pédagogiques d'une qualité forte et plus aboutie que ceux des célèbres "écoles Ferry". Des contraintes inhérentes à la culture architecturale de cette époque rendraient ces écoles non soutenables face à un projet de restructuration ? Et pourtant la culture du plan libre consenti par la généralisation du béton armé offre des bâtiments organisés comme une superposition de plateaux.

Certains ont pu remarquer que la modernité, tant clamée à l'époque, de ces édifices était déjà présente dans les réalisations antérieures. En effet, les équipements et les installations innovantes ne manquent pas dans les constructions des années 1870-1918. Ces technologies innovantes ont en particulier bénéficié de l'appui des doctrines hygiénistes en plein essor durant cette période, appliquant de manière pratique et scientifique les découvertes en particulier pasteurienne. Mais la modernité est déjà présente avant, aux temps de l'école mutuelle. Et avant encore, par le seul fait d'avoir une école où les enfants peuvent apprendre à peu près à lire et à écrire. Ici, la modernité est encore présente et réactualisée, et le seul argument technologique ne peut suffire pour la percevoir car l'école a toujours su repousser ses murs et les percer suivant la doctrine pédagogique mise en application, suivant les aspirations qui sont placées dans l'école. En l'occurrence, au cours de cette époque, la modernité s'introduit dans une nouvelle manière de concevoir le bâtiment scolaire. Le mobilier ne se conçoit plus comme un tuteur mais comme un outil au service d'une pédagogie renouvelée ou du moins qui tente de l'être, malgré les conservatismes très forts. Ainsi, le seul souci physique et hygiéniste ne domine plus le projet scolaire. L'esthétisme des années 1900-1918 perdure mais sous des formes revisitées. Après la Première Guerre Mondiale, l'enfant se trouve propulsé au centre du projet, dans une école faite pour lui et où il peut se construire et non dans une école où il



doit seulement être instruit. La modernité se situe dans ce nouveau dynamisme et non plus dans la passivité institutionnalisée des enfants. D'ailleurs, le Ministère de l'Instruction publique est rebaptisé durant cette période Ministère de l'Éducation nationale.

Cette recherche s'intéresse particulièrement aux écoles construites durant la décennie 1929-1939. Les écoles, objets de cette étude, sont situées en banlieue parisienne, dans les communes de l'ancien département de la Seine, à l'exception de Paris. Ce sont des bâtiments qui souffrent. Ils résistent pourtant. Ils font fi des assauts du temps. Ils demeurent au sein de cet environnement urbain dont la morphologie a constamment évolué depuis leur construction. Ils sont un patrimoine scolaire au sein d'un espace dont le caractère patrimonial fait l'objet d'un déni. Ne sont-ce pas ces destructions et reconstructions perpétuelles qui empêchent ce corpus, d'intérêt local, d'intérêt institutionnel, d'intérêt artistique, d'intérêt architectural, de prendre place comme partie intégrante du patrimoine scolaire ?

L'évolution constante des formes d'urbanisme en banlieue parisienne, profondément marquée par le modernisme de l'après Seconde Guerre Mondiale, n'a pas joué en la faveur de la reconnaissance de ces architectures. La croissance démographique extrêmement forte de la banlieue durant les Trente Glorieuses a considérablement densifié et prolongé cet environnement qui était, au cours des années 1930, marqué par les usines et leurs cheminées fumantes, par des jachères et des bidonvilles, par la zone aux pieds des « fortifs » alors en voie de lotissement, par des champs et des fermes. Presque chaque commune possédait son centre et sa singularité. Et pourtant, c'est cette époque qui a vu naître les premiers projets d'extension de Paris. C'est cette époque qui a vu la banlieue rattachée au métro pour la première fois. C'est cette époque qui a vu les perspectives heureuses d'un grand Paris débordant de sa ceinture de fortifications dont la destruction s'achevait. Dans quels projets urbains et de grande échelle la construction de ces écoles s'inscrit-elle ? Sont-elles les seuls résultats des nécessités d'une population qui devait être instruite et éduquée ?

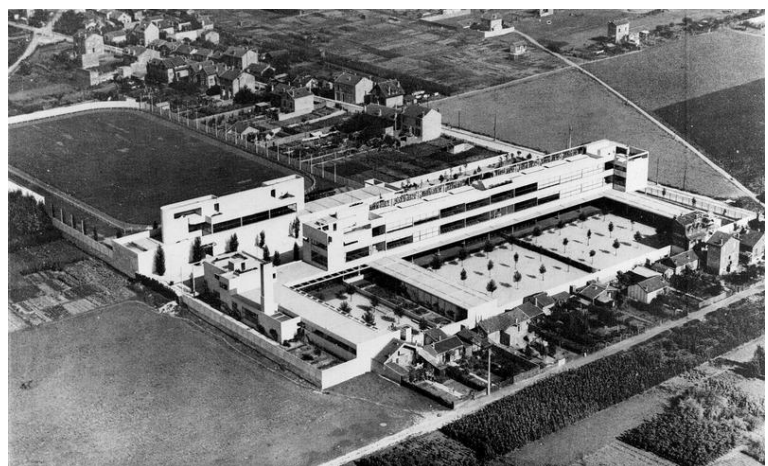


Figure 3 : Vue aérienne du Groupe scolaire Karl Marx, s.d. [1933-1939 ?]. In FRAMPTON, Kenneth. *L'architecture moderne: une histoire critique*. Paris: Thames & Hudson, 2006, p. 214.

Aujourd'hui les cartes semblent comme trop rebattues et brouillées. Des souvenirs indistincts d'une époque mue par les convulsions sociales et idéologiques des années Trente se lisent pourtant dans les noms de ces bâtiments, ô combien évocateurs : Travail, Octobre, Karl Marx, Jaurès... Mais la

ceinture rouge dont nous avons aujourd'hui le souvenir s'identifie aux préfabriqués affadis et détériorés, au style "post hiver '54", au sein desquels émergent ces bâtiments. Si ces écoles sont en leur sein, les grands ensembles n'en sont-ils pas alors les réceptacles évidents ? Leur projet n'est-il point, si ce n'est antérieur, du moins contemporain, à celui des écoles ? Le temps où le groupe scolaire Karl Marx s'élevait au milieu des bicoques ouvrières et paysannes constituant le paysage de Villejuif est révolu.

La singularité de ces écoles a été ainsi progressivement estompée par le changement d'échelle et de nature des bâtiments les entourant. L'émotion qui avait saisi les populations vivant alors au moment de leur construction s'est diluée. Le sens que les maires et les architectes d'alors avaient essayé de donner à ces architectures s'est perdu. Qui plus est, les altérations subies ne sont pas seulement d'ordre urbain. Le vieillissement de leurs matériaux, des substitutions et des destructions de natures diverses, les fenêtres entre autre, mais également les façades, les pavés de verre, la décoration intérieure, certains éléments ornementaux et pédagogiques, participent de cet effacement. Les études préliminaires ont permis de mettre à jour les raisons, évidentes au final, d'un traitement si particulier et peu attentif de ces architectures. En effet, les matériaux ou les technologies employées se sont révélées bien des fois d'un entretien délicat. Par ailleurs, le cas du pavé de verre est exemplaire, le coût prohibitif lié à la remise en état de certaines technologies en comparaisons de l'introduction de nouvelles, mieux maîtrisées et moins chères, a participé de ces modifications, faisant ainsi fi de l'intégrité du projet architectural original, mais également de son intégrité matérielle et mémorielle.

### III. Départ

#### 1. Hypothèses

L'école est un terme ambigu. Le *Dictionnaire de l'Académie française*, dans sa 9<sup>ème</sup> édition, ne donne à lire pas moins de sept entrées, allant de l'enseignement de la théologie lors de la scolastique du Moyen-Âge à l'aéropage « des savants ou des artistes qui s'inspirent des enseignements d'un homme, qu'ils considèrent comme leur maître ». Le sens qui nous intéresse se situe à la quatrième entrée, elle-même déclinée en 5 définitions : « établissement où les enfants reçoivent un enseignement élémentaire », « bâtiment où se donne l'enseignement », « ensemble des élèves, des instituteurs, des agents de service d'une école. », « l'institution scolaire », ses déclinaisons à l'intérieur d'expressions populaires, comme faire l'école buissonnière ou renvoyer quelqu'un sur les bancs de l'école. Son sens original est donc celui de l'enseignement et le sens contemporain que tous nous lui prêtons est plus le résultat d'une métonymie qui, au contraire de Église et église, ne bénéficie pas de la majuscule pour faire la distinction entre l'Institution et le lieu, entre ce qui est devenu le contenu et ce qui est le contenant. Le XIXe siècle, lorsqu'il encourage la diffusion de l'enseignement primaire, se garde de faire l'erreur en désignant les établissements alors construits sous le terme de « maisons d'école ». Car l'appellation école provient bien originellement de l'appropriation de locaux existants par l'école primaire embryonnaire au sens d'institution ou de communion des acteurs de celle-ci. Ces locaux ne sont que très rarement adaptés. Cependant, certaines considérations d'ordre fonctionnel et hygiénique sont immédiatement formulées tout aussi bien par rapport aux locaux anciens appropriés que par rapport à des locaux construits ad-hoc pour pouvoir accueillir une telle fonction, devant dès lors imaginer un programme spécifique.

L'école est également un lieu ambigu. En effet, elle est d'une part la manifestation locale de l'effort consenti par les communes à son financement, et donc de son attachement ou non à l'éducation de sa population, et de sa compréhension ou non de la nécessité de développer et d'étendre celle-ci à l'éducation. D'autre part, l'école est le lieu de la manifestation du pouvoir de l'administration centrale. Si les enseignants sont originellement à la charge des communes, leur fonctionnarisation progressive les détache de ces dernières et le développement du Ministère de l'Instruction publique s'associe à la mise en place d'un véritable corps constitué, dont les instituteurs sont autant de missi dominici ou de prophètes de l'école, ce dès la première moitié du XIXe siècle. Lieu toujours plus intégré à ce pouvoir central qui dicte ses programmes, il est le lien unificateur entre les générations appelées à devenir les futurs citoyens. Il devient l'endroit où s'exprime la science, les savoirs scientifiques, l'histoire, le roman national. Les programmes scolaires unifiés, ainsi que le modèle pédagogique.

Cette irruption de la norme dans les programmes se retrouve dans la conception des murs de l'école. La maison qui l'accueille devient ainsi un outil, qui se doit d'être le plus respectueux possible de principes abstraits qui vont dépendre du fonctionnement optimal de l'instruction et de la pédagogie appliquée à chaque époque. On peut dès lors émettre l'hypothèse que le lieu de l'école est la machine permettant le processus presque industriel, prenant comme matières premières entrantes l'enfant et son époque et donnant comme produit fini un citoyen instruit. Cette vision machiniste permet dès lors de constater le lien étroit entre architecture scolaire et modernité : notion sans cesse fluctuante dans

ses manifestations mais permanente dans son idée. Au fur et à mesure des découvertes et des savoirs accumulés par la science et maîtrisés par les hommes, l'école va être régulièrement mise-à-jour, tout aussi bien dans sa pédagogie, dans ses enseignements que dans son architecture, manifeste à chaque époque de sa foi dans sa propre modernité.

Pour autant, il faut dresser une frontière, poreuse s'il en est, entre cette approche théorique de l'école-outil dominée par la modernité et sa manifestation concrète et sa domestication de la part de ceux qui ont la charge de construire ces maisons d'école (aussi bien la commune maître d'ouvrage que l'architecte maître d'œuvre), ceux qui ont la charge de contrôler leur construction, ceux qui ont la charge d'y enseigner. Le rôle de l'autorité publique est déterminant. On peut émettre l'hypothèse que c'est du fait des relations conflictuelles entre un pouvoir central souhaitant étendre cette infrastructure moderne, normée et contrôlée à l'ensemble d'un territoire, en contraignant des communes retors, et dont le Ministère se méfie, à fournir des efforts financiers auxquels elles ne souhaitent pas forcément consentir, relation de méfiance réciproque, que l'on va aboutir à une première tradition mythifiant la typologie et à la morphologie de l'école.

Cette première tradition va se diffuser à tous les niveaux des acteurs des constructions scolaires, Direction de l'Enseignement primaire, services préfectoraux, communes, architectes communaux, bloquant dès lors la recherche de nouveaux modèles et la mise en œuvre d'un nouveau paradigme qui soit en phase avec les derniers développements de la modernité. On peut alors émettre l'hypothèse que ce seront les communes ouvrières, et en particulier celles de la banlieue parisienne des années 1930, riches de leur contexte socio-politico-culturel, dirigées par des personnalités fortes et déterminantes, qui vont permettre de renverser ces traditions inconscientes en faisant directement appel à une nouvelle génération de créateurs qui sauront collaborer avec ceux qui essaient de renouveler l'école, en particulier dans sa manifestation la plus moderne d'alors, le modèle du plein air. La banlieue développe alors un art du groupe scolaire qui va rapidement aboutir à une nouvelle tradition quant à l'architecture scolaire, et qui sera par la suite abolie lors de la diffusion des systèmes de préfabrication. L'évolution de l'architecture scolaire ne se marque plus ainsi par une succession de ruptures, aussi emblématiques que spectaculaires, mais serait tout à la fois le fruit d'une évolution logique du lien entretenu entre l'architecte, sa propre culture et les données de l'école et d'autre part les capacités des administrations à se réformer elles-mêmes et modifier leurs points de vue et leurs attentes, car trop souvent enfermées dans leurs routines et leurs modèles.

Un groupe scolaire est dans le cadre de ce travail un établissement scolaire public en général et systématiquement composé d'une école primaire composée d'une école maternelle mixte, de deux écoles élémentaires, une pour jeunes filles et une pour jeunes garçons. Chaque école possède sa directrice (pour les écoles maternelles et élémentaires de jeunes filles) et son directeur (pour les écoles élémentaires de garçons). Les appellations écoles primaires et écoles élémentaires se sont révélées largement fluctuantes, en particulier avant la généralisation des salles d'asile, leur transformation en écoles maternelles et l'intégration de ces dernières dans l'enseignement public comme le premier cycle de l'enseignement primaire.

## 2. État de l'art

Les domaines de recherche auxquels ce travail fait appel touchent essentiellement l'histoire de l'architecture en France et plus particulièrement l'histoire de l'architecture scolaire, mais également l'histoire sociale et politique de la banlieue parisienne, l'histoire des institutions qui coordonnent et dirigent les constructions d'écoles, les différents acteurs et critiques qui gravitent autour de la conception de ces lieux, tant du point de vue de l'hygiène que de la pédagogie. Partant du constat d'une reconnaissance parcellaire et limitée, tant d'un point de vue patrimonial que de l'influence que ces réalisations ont pu – ou pas – exercer sur les constructions scolaires à l'époque, il s'est agi avant tout d'interroger la signification de ces écoles. Les repérages préliminaires des constructions scolaires de la banlieue ont conduit à définir les bornes temporelles, essentiellement liées aux événements politiques et économiques locaux et nationaux qui agitent alors la société française : 1929-1939.<sup>10</sup> Si l'on comprend d'emblée la borne finale 1939, année du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, mettant un terme aux spécificités culturelles et économiques de la société française de l'entre-deux guerres, 1929 ouvre à la fois une période de crise économique mais coïncide également avec une décennie politique qui, si elle ne voit pas dans l'immédiat la constitution de ce qui deviendra la "ceinture rouge", ouvre la voie toujours plus large aux politiques municipalistes menées par les partis ouvriers, cherchant une légitimité politique désormais dans leur action locale. Les travaux menés par Annie Fourcaut<sup>11</sup> en particulier se sont avérés d'une grande aide pour dérouler les méandres complexes d'un contexte loin d'être homogène, ouvrant également à la voie à des analyses plus profondes, notamment dans le rapport des idéologies politiques appliquées localement avec la création architecturale pour la commande publique, et en particulier l'école primaire.

Ses recherches historiques menées sous l'angle politique, analysant les actions en particulier du Parti communiste dans la banlieue parisienne du XXe siècle, l'ont amené à diriger la publication de plusieurs ouvrages traitant du phénomène de la banlieue, de son urbanisation et des phénomènes de ségrégation qui ont pu en découler, avec notamment une contribution de Jean-Louis Cohen : *L'école Karl Marx de Villejuif*,<sup>12</sup> mettant cependant en évidence une trop grande sélectivité quant aux exemples d'architecture scolaire de cette époque retenus par les historiens. Sont mis en évidence cependant dans ces recherches la spécificité du lien entre le maire Paul Vaillant-Couturier à Villejuif et l'architecte André Lurçat. Phénomène singulier ou exemple parmi d'autres ? Par ailleurs, la construction de l'école n'a été rendue possible qu'après l'octroi d'une subvention conséquente et l'accord des différents services du Ministère de l'Instruction publique, tant ceux décentralisés au

<sup>10</sup> D. IV. 1. a. Un départ évident, p. 592

<sup>11</sup> Cf. FOURCAUT, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, 216p ; FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n. 2, pp. 441-457.

<sup>12</sup> COHEN, Jean-Louis. L'école Karl Marx à Villejuif. In FOURCAUT, Annie. *Banlieue rouge, 1920-1960 : années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*. Paris : Éditions Autrement, 1992, pp. 197-206.

Jean-Louis Cohen, historien de l'architecture et de l'urbanisme spécialiste du XXe siècle a mené sa thèse de doctorat en 1985 sur André Lurçat dont il tirera l'ouvrage : COHEN, Jean-Louis. *André Lurçat (1894-1970) – Autocritique d'un moderne*. Paris/Liège : Ifa/Mardaga, 1995, 309p.

niveau du département que ceux centraux. Ce dernier aspect permet, du fait de l'homogénéité administrative que constitue l'échelle du département au niveau des constructions scolaires mais également au niveau de l'organisation de l'administration scolaire – les Directions de l'Enseignement primaire, organisé par Académies, pouvant correspondre aujourd'hui à des territoires régionaux sont elles-mêmes organisées suivant les départements – a conduit à choisir comme aire d'étude la seule banlieue constituée des communes de l'ancien département de la Seine.

Les rares études traitant spécifiquement des écoles inspirées du Mouvement moderne ou alors contemporaines à ce dernier et construites au cours des années 1930 ont par ailleurs mis en évidence la spécificité des réalisations des communes de banlieue présentes au sein de ce même département. C'est presque par antinomie et contraste que dans l'ouvrage dirigé par Anne-Marie Châtelet<sup>13</sup> – *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle ?* – l'on trouve deux articles traitant de la modernité des écoles construites au cours des années 1930. L'un de Marco Rubio<sup>14</sup>, tiré de son mémoire de DPLG soutenu en 1992 à Versailles sous la direction d'Anne-Marie Châtelet, traite de « l'élan brisé d'une nouvelle architecture scolaire » constaté à Paris, en particulier dans les groupes construits dans la ceinture d'immeubles HBM en cour de lotissement à la place de l'enceinte de Thiers. L'autre de Vincent Bradel<sup>15</sup> trouve en revanche un véritable élan moderne dans certaines constructions de la banlieue d'alors : « dans la presse architecturale de l'époque, la banlieue parisienne se taille la part du lion, tant par le nombre que la qualité des réalisations », tout en tentant de le préciser et de le tempérer. Cependant, si une certaine spécificité des constructions scolaires est reconnue, elle est justifiée en comparaison avec les exemples précédents, y voyant l'apport « des jeunes talents eu quête de travail ». Par ailleurs l'interrogation du type alors soulevé qu'il analyse semble comme essentiellement issu des seules modes architecturales et non pas d'un questionnement plus profond en matière de pédagogie ou d'hygiène, alors largement débattu à l'époque dans les écoles de plein air en plein essor, même s'il y fait allusion.

Sur ce point, la contribution<sup>16</sup> d'Anne-Marie Châtelet s'avère déterminant car si elle a commencé ses recherches sur l'architecture scolaire des années dominées par Jules Ferry à Paris, elle a étendu

---

<sup>13</sup> Anne-Marie Châtelet est spécialiste de l'histoire de l'architecture scolaire en France. Elle a au cours des années 1980 participé aux premières recherches traitant du patrimoine scolaire parisien, arrêtant cependant cette première période de recherches au déclenchement de la Première Guerre mondiale. Cf. CHÂTELET, Anne-Marie. *Les écoles primaires à Paris. Définition et élaboration d'un équipement (1870-1914)*. Thèse d'histoire de l'art : Université des sciences humaines de Strasbourg, 1991 ; CHÂTELET, Anne-Marie. *La naissance de l'architecture scolaire. Les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*. Paris : Honoré Champion, 1999, 448p.

<sup>14</sup> RUBIO, Marian. L'élan brisé d'une nouvelle architecture scolaire. In CHÂTELET, Anne-Marie (dir.). *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle ?* Paris : Éditions de l'Arsenal/Picard, 1993, pp. 142-153.

<sup>15</sup> BRADEL, Vincent. La modernité s'affiche en banlieue. In CHÂTELET, Anne-Marie (dir.). *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle ?* Paris : Éditions de l'Arsenal/Picard, 1993, pp. 154-163.

<sup>16</sup> Les articles et monographie sont : CHÂTELET, Anne-Marie, LUC, Jean-Noël. L'école de plein air en France au XXe siècle : politique municipale et prévention de la tuberculose. In MAREC, Yannick (dir.). *Villes en crise ? Les villes municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII<sup>e</sup>-fin XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Créaphis, 2005, pp. 305-314 ; CHÂTELET, Anne-Marie. A breath of fresh air : open-air schools in Europe. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, pp. 107-127 ; CHÂTELET, Anne-Marie. *Le souffle du plein air (1904-1953). La genèse et l'ascendant des écoles de plein air et de leur architecture*. Genève, Métis-Press, 2011, 398 p.

son champ de compétences au XXe siècle et en particulier au mouvement des écoles de plein air. Celles-ci ont pu être les véritables bastions des ferments d'une réforme du type même de l'architecture scolaire, en lien tant avec les dernières idées hygiéniques qu'avec les courants réformistes ou révolutionnaires de la pédagogie, tels Maria Montessori ou encore Célestin Freinet. Dans le cadre de son activité au sein du Master d'histoire sociale et culturelle de l'architecture et des formes urbaines (Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles / Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), elle a participé au dépouillement des revues d'architecture scolaire avec Karima Bensalah, produisant près de 80 fiches sur des constructions scolaires s'échelonnant de 1830 à 1970. Nombreux furent les mémoires de DEA traitant de l'architecture scolaire en France dirigés par elle, dont celui en particulier de Nicolas Pairault<sup>17</sup> et Michel Denès<sup>18</sup>.

Les contributions d'Anne-Marie Châtelet s'avèrent essentielles dans la construction d'une historiographie encore balbutiante au moment où elle commence ses travaux.<sup>19</sup> Au même moment, Michel Lainé conduit sous la direction de Georges Vigarello sa thèse de doctorat en Sciences de l'éducation : *L'école élémentaire en France : ensembles spatiaux et architecturaux, 1649-1992*.<sup>20</sup> Il réussit à mettre en exergue « les forces, parfois complémentaires, parfois antagonistes, qui avaient suscité les transformations principales [du lieu scolaire]. Ces forces relèvent à la fois des mentalités (conceptions de l'éducation, de l'hygiène, de l'urbain) et des pouvoirs (pouvoir de l'État, pouvoirs locaux, influences des hygiénistes et architectes) [sans oublier] leur lien avec l'état des sciences et des techniques ». Ce dernier lien a pu être mis en évidence également dans les histoires de l'architecture moderne en France qui commencent de paraître à la même époque, dont notamment celle de Gérard Monnier parue en 1993<sup>21</sup>, thèse reprise par la suite dans l'histoire parue en deux tomes qu'il dirige en

---

Elle a également participé à la direction de l'ouvrage collectif : CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, pp. 325-332.

<sup>17</sup> PAIRAULT, Nicolas. L'école en plein de Suresnes d'Eugène Beaudoin et Marcel Lods (1931-1935). In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, pp. 333-345.

<sup>18</sup> DENÈS, Michel. Deux écoles d'architecture face à l'école de plein air. In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, pp. 325-332.

<sup>19</sup> On peut lire ainsi en 2004 : « L'intérêt pour l'architecture scolaire ne s'est éveillé que progressivement. Si les premières histoires architecturales des collèges et universités paraissent à la fin du XIXe siècle, celles qui concernent les écoles primaires ne se développent que dans les années 1950 ; quant aux écoles secondaires, elles n'ont encore fait l'objet que de très rares études spécifiques. L'importance de ces recherches est aujourd'hui assez significative pour que soit tenté un bilan historiographique international. » Cf. CHÂTELET, Anne-Marie, LE CŒUR, Marc. Avant-Propos. *Histoire de l'éducation*, mai 2004, 27<sup>ème</sup> année, n°102 L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale, pp. 5-6.

<sup>20</sup> LAINÉ, Michel. L'école élémentaire en France : ensembles spatiaux et architecturaux, 1649-1992. Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation : Paris Sorbonne 5 sous la direction de Georges Vigarello soutenue en 1992. Elle sera publiée par la suite : LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses universitaires de France, 1996, 239p.

<sup>21</sup> MONNIER, Gérard. *L'architecture en France. Une histoire critique. Architecture, culture, modernité. 1918-1950*. Paris : Philippe Sers, 1990, 483p.

1997<sup>22</sup>. Ces derniers points mettent également en exergue la spécificité du lien entre une commande publique locale qui souhaite affirmer sa spécificité et son indépendance vis-à-vis d'un pouvoir central en opposition politique – au moins partielle sinon complète – jusqu'en 1936 avec l'avènement du Gouvernement du Front populaire.<sup>23</sup> Ce pouvoir communal va permettre à la fois la mise en œuvre d'un renouveau du programme, du type mais également du style appliqué à l'architecture scolaire.

Afin de dresser un tableau des plus complets permettant de mettre en évidence les phénomènes touchant la commande de l'architecture scolaire au cours des années 1930 dans la banlieue de la Seine, on a tenté de lister la plupart des écoles qui ont pu être édifiées à l'époque, avec un projet datant au moins de 1929, suite à l'avènement des nouvelles majorités municipales. La question du style a pu alors émerger, mettant en exergue des phénomènes qui ont touché l'ensemble de la production architecturale française durant toute la première moitié du XXe siècle – et qui semblent encore aujourd'hui perdurer sous des dissimulations d'appellations comme « traditionnel », « beauté intemporelle » - à savoir ceux liés au régionalisme. L'architecture régionaliste a été particulièrement étudiée dans son essence et ses manifestations théoriques et pratiques par Jean-Claude Vigato.<sup>24</sup> Une correspondance se dessine alors entre les inspirations politiques et la physionomie que prennent les écoles, suivant les différentes majorités politiques, mise en exergue par cette lecture double, interrogeant tant les architectures proches du mouvement moderne que celles inspirées des modèles du passé et de ce que l'on a pu appeler tradition.

Ces dernières ont pu, presque paradoxalement, bénéficier d'un traitement de préservation attentif de la part des communes aillant la charge de leur entretien, cherchant à les mettre en valeur car justement s'apparentant ou pouvant être identifiés comme appartenant aux modèles du XIXe siècle. Parallèlement, les écoles de banlieue alors les plus en pointe, si elles pouvaient avoir conservé « toute leur fraîcheur »<sup>25</sup> encore au milieu des années 1980, ne bénéficient plus, à l'exception de quelques exemples notables, d'un traitement attentif à leur conservation et à leur intégrité architecturale. Une patrimonialisation de l'architecture du XXe siècle commence à avoir lieu à la fin du

---

<sup>22</sup> LOUPIAC, Claude. Les prémices de l'architecture moderne (1889-1914). In MONNIER, Gérard (dir.). *L'architecture moderne en France. Tome 1. 1889-1940*. Paris : Picard, 1997, pp. 7-139.

<sup>23</sup> Les questions relevant du rapport étroit que les édiles locaux de la banlieue parisienne peuvent exercer avec les architectes et les créateurs de l'avant-garde ont été illustrées dès les années 1980 : BRUANT, Catherine. « Salubrité publique, hygiène sociale, esthétique. » Les incipits de la réforme urbaine. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1985, n. 15/16/17, pp. 62-75 ; COHEN, Jean-Louis. L'union sacrée : technocrates et architectes modernes à l'assaut de la banlieue parisienne. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1982, n. 9, pp. 7-25.

<sup>24</sup> Cf. VIGATO, Jean-Claude. Notes sur la question stylistique. France, 1900-1940. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1985, n°15/16/17, pp. 126-131 ; VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionalise. France 1880-1950*. Paris : Norma, 1994, 390p ; VIGATO, Jean-Claude. *Régionalisme*. Paris : Editions de la Villette, 2008, 92p.

<sup>25</sup> Cf. LE MOINE, Bertrand. Écoles des années 30. *L'Architecture d'aujourd'hui*, avril 1984, 55<sup>ème</sup> année, n°254, pp. 32-37.



siècle précédent<sup>26</sup> mais qui s'applique essentiellement aux exemples les plus documentés.<sup>27</sup> Parallèlement, le DOCOMOMO a étendu, dans le cadre de la reconnaissance des édifices issus de la culture architecturale du XXe siècle, la notion même de modernité, face aux exemples régionaux provenant du monde entier. Ces partages de vue à l'échelle du monde entier ont permis de contredire « la certitude dispersée d'une modernité analogue depuis les années 1920 jusqu'aux années 1980 » offrant ainsi la possibilité à « un nouveau discours de l'histoire de l'architecture » de prendre place.<sup>28</sup> Cette « dissémination universelle du mouvement moderne sous l'influence naturelle des cultures nationales et des régions » a dirigé l'orientation de cette recherche et nous a poussés ainsi à laisser de côté la liste d'édifices sélectionnés selon des critères pouvant les admettre au sein de la famille des architectures reconnus comme membres du Mouvement moderne. Il s'est agi de proposer une liste correspondant à une typologie fonctionnelle, partageant une même origine temporelle et géographique, cherchant à dépasser le seul aspect « stylistique » qui a dirigé aux sélections d'origine, et cherchant à voir, dans cet espace ultra-normé et contrôlé, par quels biais une nouvelle conception des locaux scolaires a pu se diffuser à l'époque, même partiellement, en interrogeant des édifices qui ont pu ne pas être retenus par la postérité.

---

<sup>26</sup> L'école de plein air de Suresnes a bénéficié cependant d'une inscription aux monuments historiques dès 1965 et le groupe scolaire de Villejuif en 1975. Le classement de ce dernier interviendra en 1996 alors que celui de la précédente seulement en 2002. Ce sont les deux seuls édifices à bénéficier d'une inscription au début des années 1990, car les plus exemplaires et remarquables, retenus dans l'historiographie.

<sup>27</sup> Cf. Les écoles citées et situées en banlieue sont celles en plein air de Suresnes et de Pantin, les groupes scolaires de Puteaux, Villejuif, Maisons-Alfort TOULIER, Bernard. *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*. Paris : Éditions du Patrimoine, 1999, 360p ; MONNIER, Gérard. *L'architecture du XXe siècle, un patrimoine*. Créteil : Canopé – CRDP de Créteil, 2004, 234p.

<sup>28</sup> TOURNIKIOTIS, Panayotis. La liste et le type. De l'inventaire thématique à la (ré)écriture de l'histoire de l'architecture moderne. In CASCIATO, Maristella, D'ORGEIX, Émilie. *Architectures modernes. L'émergence d'un patrimoine*. Wavre : Mardaga, 2012, pp. 19-26.



**B. Aux origines de l'école : la quête d'une modernité sans  
cesse réactualisée**



## I. Introduction

L'étude approfondie de la réglementation pour l'aménagement des constructions scolaires permet de mieux cerner l'esprit qui a dominé les grandes évolutions de l'architecture scolaire au fur et à mesure des époques et des régimes. L'écrin qui accueille l'école voit ses murs déplacés, ses baies déformées et ses bancs modifiés tout au long du développement de l'institution scolaire, dans la quête permanente de l'efficacité et dans la revendication sans cesse actualisée de sa modernité. Cette dernière structure l'évolution du bâtiment scolaire et prend des formes variées suivant les époques, les modes de pensée contemporains et les acteurs qui s'engagent dans la promotion de l'instruction publique. Passant des tourments révolutionnaires aux hésitations de l'Empire et de la Restauration, trouvant alors ses ressources chez les industriels défenseurs du modèle de l'enseignement mutuel, l'État devenant entrepreneur et contrôleur à partir de la Monarchie de Juillet, les ingénieurs et les architectes devenant les penseurs du modèle scolaire pour arriver à l'introduction des hygiénistes et des pédagogues, la modernité se développe, et s'enrichit. « Il faut que tout change pour que rien ne change » nous apprenait Giuseppe Tomasi Di Lampedusa<sup>29</sup>. La modernité est cette constante. Pour qu'elle reste permanente, elle doit se métamorphoser. Nous verrons également qu'une modernité trop incarnée peut se révéler un carcan pour les générations futures, expliquant ainsi partiellement le quasi-échec des tentatives de renouvellement de l'école au cours des années 1920 et 1930 et soulignant ainsi d'autant plus le caractère innovant et visionnaire des architectures de la banlieue.

Sans entrer dans les détails en ce qui concerne les courants architecturaux, voire certaines pratiques pédagogiques ou administratives, le but de cette partie est de comprendre quelle a été l'évolution de l'architecture scolaire, une typologie fonctionnelle par excellence : quelle école a suscité la diffusion de quelle architecture ? quels ont été les moyens de cette diffusion ? quels ont été les mécanismes de son renouvellement ou de sa stagnation ? En particulier, l'étude de la réglementation permettra de comprendre quelle a été son incidence sur les locaux scolaires mais également sous quels degrés de contrainte elle a pu s'appliquer et avec quel degré d'intervention. Elle permettra également de mettre en lumière quelles sont les profondes innovations apportées par le nouveau texte de 1936. De même, il sera vu que Paris, après la Première Guerre mondiale, perd son leadership en termes d'innovations dans l'architecture scolaire. Dès lors, celle-ci connaît ses plus grandes évolutions en proche banlieue ou dans les proche-banlieues de certaines villes de province. Ces nouvelles expériences vont apporter à leur tour une nouvelle manière de concevoir l'espace scolaire, bien qu'avec certaines limites.

Cette partie permettra également de faire la lumière sur la relative neutralité de l'état en termes de doctrines architecturales, mettant en exergue le fait que les différentes instructions, lois, décrets, se bornent à exiger une certaine rigueur (chronologiquement croissante) quant à la qualité des constructions, leur intégration dans les paysages urbains et ruraux des différentes régions, consentant ainsi de voir dans le mouvement des constructions des banlieues l'illustration de certaines idéologies, enrichissant dès lors la valeur socio-historique de ce corpus.

---

<sup>29</sup> « Se vogliamo che tutto rimanga come è, bisogna che tutto cambi. » In TOMASI DI LAMPEDUSA, Giuseppe. // *Gattopardo*. Milan : Feltrinelli, 1958, p.41.

Un dernier aspect, de sémantique : pour désigner le bâtiment d'école, il a été d'usage d'utiliser pendant tout le XIXe et une bonne part du XXe siècle le terme général de maison d'école. Celui-ci semble désormais plus facilement applicable aux écoles rurales qui effectivement de par leur dimension réduite gardent cet aspect de maison.

## II. 1789-1830 : des disparités et de graves insuffisances aux débuts de l'école publique

### 1. De l'ancien Régime à l'Empire : une diffusion croissante mais timorée donnant à l'architecture scolaire ses premières bases

#### a. Ancien Régime : une scolarisation limitée, aux mains des congrégations, et qui tend à s'émanciper en recherchant ses formes modernes

L'instruction publique est celle du peuple. On peut dire qu'elle est quasi inexistante durant l'ancien Régime. De même l'institution communale telle que nous la concevons aujourd'hui n'existe pas, la Révolution n'ayant pas encore apporté ses réformes uniformisatrices. Aux origines modernes de l'Instruction publique se situe le Concile de Trente (1545-1563) et le mouvement de la contre-réforme qui décident de créer dans chaque paroisse une petite école qui enseignera gratuitement aux enfants pauvres la lecture, l'écriture, la grammaire, le chant et le calcul. Cette classe se déroule ainsi essentiellement dans les locaux du presbytère voire la sacristie ou directement l'église.<sup>30</sup>

Plus tard, face aux difficultés de l'action missionnaire, les frères de la Compagnie de Jésus (1538) nouvellement fondée interviendront, créant les premiers grands collèges de France : le Collège de Clermont ouvre en 1563 (rebaptisé Louis-Le-Grand en 1683). Les jésuites sont plusieurs fois exclus de France puis rappelés. Mais leur œuvre est maintenue, introduisant des membres d'autres congrégations voire des laïcs. Cette œuvre de sécularisation est accélérée par l'Edit de Nantes (1598) qui permet aux protestants d'ouvrir des écoles publiques, puis par la promulgation des statuts de l'Université de Paris (1598-1600).<sup>31</sup> L'Université ainsi sécularisée possède le monopole de l'instruction au-dessus de 9 ans. Mais les collèges n'ont qu'une très faible influence en ce qui concerne l'architecture de l'école élémentaire. Tout d'abord le collège est un internat. Ceux implantés dans les villes sont en général des ensembles hétéroclites de maisons rattachées. Ceux construits ex-nihilo ont leurs plans basés sur le schéma conventuel. Mais cette typologie n'est pas spécifique à ces établissements, on la retrouve également dans des édifices comme les casernes ou les hôpitaux. Cette typologie sera par la suite reprise au cours du XIXe siècle dans les lycées nouvellement construits.<sup>32</sup>

D'autres congrégations commencent également une œuvre scolaire. Par exemple les oratoriens dont le premier collège ouvre à Dieppe en 1614.<sup>33</sup> Puis ce sont les petites écoles jansénistes proches de l'esprit des collèges oratoriens qui ouvrent en 1637, dispensant une instruction des niveaux primaire et secondaire, avant de disparaître en 1656, sous l'effet des persécutions à l'encontre des gens de Port-Royal. Enfin avec l'avènement du pouvoir personnel de Louis XIV en 1661 puis la

<sup>30</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Histoire de l'Enseignement en France*. Paris : PUF – Que sais-je ?, 1967, pp. 31-32.

<sup>31</sup> *Ibidem*. p. 32.

<sup>32</sup> ATELIER PÉDAGOGIQUE DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTS-DE-SEINE. *Architecture des Collèges. Histoire – Chantiers – Exemples*. Sceaux : CAUE 92, 2009. p. 28.

<sup>33</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p.33.

révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les écoles protestantes vont être mises au ban avant d'être simplement interdites. Cette absence de pluralité perdurera jusqu'en 1787.<sup>34</sup>

Durant le règne du Roi Soleil, ce sont essentiellement deux ordres religieux qui se destinent à l'enseignement des enfants pauvres : la Congrégation des Frères de Saint-Charles (fondée à Lyon en 1666 par Charles Demia (1636-1695)) et l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes (fondé à Reims en 1680 par Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719)).<sup>35</sup> Cette dernière congrégation va avoir un rôle particulier et une influence remarquable sur l'organisation de l'enseignement en France. En effet la méthode pédagogique généralisée par les lassalliens est celle de l'enseignement simultané. Les élèves sont divisés par classes de niveaux, souvent correspondant aux classes d'âge. L'enseignement est donné au même moment à toute la classe par un seul maître. On trouve dans une lettre (sans date) adressée par le cinquième supérieur général de l'Ordre (le Frère Agathon, né Joseph Gouliou) des instructions assez brèves mais qui ne diffèrent pas beaucoup des premières instructions spécifiques quant à l'organisation des maisons d'école (voir en 1833 la Loi Guizot) : « pensions, logement, ameublement, classes commodes, en un mot, tout ce qui est nécessaire pour faire subsister convenablement une Communauté ; voilà les objets indispensables auxquels il faut pourvoir, pour le présent & pour l'avenir »<sup>36</sup>. Les enseignants des écoles lassalliennes offraient leurs cours à environ 36000 enfants pauvres, la plupart sur le territoire français : « Un siècle après la fondation de leur congrégation, les Frères des Écoles chrétiennes comptaient (1789) 116 maisons en France, deux à Rome, une à Ferrare, une à Orvieto, une à Estavayer (Suisse), une à la Martinique, en tout 121 ; ces maisons renfermaient environ 800 frères, et 550 classes fréquentées par 36 000 élèves ».<sup>37</sup>

Cela rompt avec la tradition de l'enseignement qui était jusqu'alors individuel ; à savoir le maître s'occupait d'un élève à la fois, pendant que les suivants attendaient ses consignes ou travaillaient déjà à différents devoirs, par lui auparavant confiés. Ce mode était appliqué alors dans la plupart des écoles. Son emploi est « légitimé par le rassemblement d'élèves d'âges différents, l'irrégularité de la fréquentation scolaire et la rareté des manuels ».<sup>38</sup>

Le XVIII<sup>e</sup> siècle en France va également connaître l'émergence d'une autre méthode pédagogique, celui de l'enseignement mutuel, qui va avoir une très forte renommée dans les pays anglo-saxons sous le nom de « Monitorial schools » ou de « Lancasterian schools »<sup>39</sup>. Déjà en 1747 une classe de 300 élèves en faveur des enfants pauvres a été ouverte à Paris par M. Herbault à l'hospice

---

<sup>34</sup> *Ibidem.* p. 33.

<sup>35</sup> *Ibidem.* p. 33.

<sup>36</sup> AGATHON [Joseph Gonliou]. *Première lettre instructive du Frère Agathon, Supérieur. Général des Frères des écoles chrétiennes adressées à tous les Frères de l'institut.* s.l. : s.n., s.d., p. 18.

<sup>37</sup> Frères des Ecoles Chrétiennes. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3969>.

<sup>38</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p.44.

<sup>39</sup> *Ibidem.* p. 44.



de la Pitié<sup>40</sup>. Au contraire de l'organisation des frères des écoles chrétiennes, un seul maître suffit pour pouvoir diriger un très grand nombre d'élèves (de 70 jusqu'à 1000 élèves voire plus dans les écoles britanniques<sup>41</sup>), tout le monde apprenant à son niveau et enseignant au niveau inférieur. Il s'agit d'une méthode pédagogique active et coopérative. Cette méthode ne semble pas avoir été cantonnée aux seules écoles pour les enfants pauvres. Ainsi dans un texte sur les curiosités de Paris de 1787, on apprend qu'elle est également utilisée dans les Écoles Nationales pour les gentilshommes admis après leurs 12-13 ans mais également à l'École des Ponts et Chaussées : « Le but de cette École est l'instruction des jeunes Gentilshommes dans toutes les parties de l'art de la guerre. A l'exemple de l'École des Ponts & Chaussées, l'instruction est réciproque ; aussitôt qu'un Élève est en état d'enseigner deux ou trois autres Élèves, on les lui confie, & il en rend compte tous les jours ou tous les deux jours aux divers professeurs, chacun selon leur partie »<sup>42</sup>. Aussi l'aspect le plus révolutionnaire de l'école mutuelle du XVIIIe siècle semble être plus l'industrialisation d'une méthode pédagogique avec la mise en place d'un processus particulièrement chronométré et encadré, auquel l'architecture se pliera afin de pouvoir soutenir des classes accueillant toujours plus d'élèves.

Enfin, le modèle des enfants les plus pauvres et des villages ou hameaux les plus reculés est celui du maître ou de la maîtresse faisant généralement la classe directement à leur domicile, lorsqu'une classe laïque est ouverte<sup>43</sup>. Sinon perdurent dans les villes, et à Paris en particulier, les classes au sein des paroisses, appelées également Écoles de charité à partir de 1787 : « il y a dans chaque Paroisse des Écoles gratuites en faveur des pauvres, tenues par les Sœurs de la Charité, qui enseignent aux enf[an]t[s] à lire, à écrire, & qui vont encore visiter les pauvres malades de leur Paroisse »<sup>44</sup>.

Ainsi les petites écoles, contrairement aux collèges et aux établissements du supérieur, sont très loin de constituer un ensemble homogène<sup>45</sup>. Les méthodes pédagogiques ne coïncident pas, situation qui perdurera jusque dans les années 1840-1850 en France avec la généralisation de la méthode de l'enseignement simultané. Ceci est essentiellement dû à l'absence d'une administration centralisée même si « la volonté d'instituer un Ministère de l'Instruction publique se précise lorsque Turgot préconise la formation d'un conseil sous l'autorité duquel seraient placés les académies, les universités, les collèges et les petites écoles »<sup>46</sup>. Au final il n'existe pas un modèle centralisé d'architecture, ni des indications concernant la salubrité des locaux, ou bien leur organisation

<sup>40</sup> Mutuel (enseignement). In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3249>.

<sup>41</sup> LESAGE, Pierre. La pédagogie dans les écoles mutuelles au XIXe siècle. *Revue française de pédagogie*, 1975, Volume 31, p. 63.

<sup>42</sup> DULAURE, Jacques-Antoine. *Nouvelle description des curiosités de Paris : Contenant l'Histoire et la Description de tous les Etablissements, Monuments, Edifices anciens & nouveaux, les Anecdotes auxquelles ils ont donné lieu, enfin les détails de tous les objets d'utilité & d'agrément qui peuvent intéresser les Etrangers & les Habitants de cette Ville.* Paris : Lejay, 1787, p. 244.

<sup>43</sup> Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

<sup>44</sup> DULAURE, Jacques-Antoine. *Op. cit.* p. 245.

<sup>45</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 44.

<sup>46</sup> *Ibidem.* pp. 34-35.

fonctionnelle car « avant 1789, les habitations où étaient reçus les enfants à instruire variaient suivant les hasards auxquels était due la création de chaque école. Les salles affectées à l'enseignement étaient la plupart du temps étroites, négligées, insuffisantes, souvent malsaines et sordides »<sup>47</sup>.

***b. Révolution et Empire : la marche vers la laïcisation, la gratuité manquée et l'abandon aux communes peu intéressées par l'enseignement populaire***

La Révolution française est une période longue et contrastée, qui provoque les bouleversements les plus profonds au sein de la société française. De *la Déclaration des Droits de l'Homme* à la mort du Roi, en passant par la suppression des Privilèges et la proclamation de la République, seules 3 années et demie s'écoulent. Viennent ensuite "la Patrie en danger", le gouvernement des Comités, la chute de Robespierre, le Directoire et enfin le Consulat. Presque tous ces moments se sont penchés sur le problème de l'Éducation nationale. Nationale. Nation. Une parole révolutionnaire à l'époque, qui a pris une connotation politique toujours plus forte tout au long du siècle des Lumières. L'éducation du peuple. L'éducation des masses. L'éducation pour tous, faisant fi des origines de nom ou de bourse de chacun. « Il va sans dire que ces changements politiques entraînent d'importantes fluctuations dans la rédaction des projets ou dans l'édification des institutions scolaires »<sup>48</sup>. Citons d'emblée Danton lors de son discours à la Convention du 26 Thermidor de l'an I (13 août 1793)<sup>49</sup> :

*« La plus grande objection est celle de la finance ; mais j'ai déjà dit qu'il n'y a point de dépense réelle là où est le bon emploi pour l'intérêt public, et j'ajoute ce principe, que l'enfant du peuple sera élevé aux dépens du superflu des fortunes scandaleuses. C'est à vous, républicains célèbres, que j'en appelle ; mettez ici tout le feu de votre imagination, mettez-y toute l'énergie de votre caractère, c'est le peuple qu'il faut doter de l'éducation nationale. Quand vous semez dans le vaste champ de la République, vous ne devez pas compter le prix de cette semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple. »*

Mais il serait injuste de considérer l'école primaire comme fille de la République. Elle serait au contraire fille des idéaux des Lumières, enfin de certains. De certains en effet car Rousseau dans son *Emile* ne nous disait-il pas : « Le pauvre n'a pas besoin d'éducation » ?<sup>50</sup> La chute de la Monarchie est la conséquence de l'attitude du Roi lui-même et de ses conseillers, c'est un fait historique. Mais les premiers projets relatifs à la mise en place d'un degré d'enseignement primaire, et instituant le nom de l'école primaire datent de la Monarchie Constitutionnelle.

Avant la mise en place d'un système organique d'éducation publique autour de l'État, la Révolution procède à la sécularisation de la société et en particulier du personnel enseignant. Tout

---

<sup>47</sup> Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

<sup>48</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 49.

<sup>49</sup> DANTON, Georges Jacques. *La Patrie en Danger*. Paris : L. Boulanger, 1893, p. 16.

<sup>50</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Emile, ou de l'Éducation*. In *Œuvres Complètes, tome II*. Paris : A. Housiaux, 1852-1853, p. 411.

d'abord l'abolition des Privilèges<sup>51</sup>, dont entre autres jouissaient les congrégations enseignantes, rend précaire le statut des religieux instruisant le peuple<sup>52</sup>. Vient la sécularisation des biens du clergé, et leur mise en vente<sup>53</sup>, ensuite la constitution civile du clergé<sup>54</sup>. Mais pour pouvoir maintenir leur œuvre éducative, des dispositions spéciales sont prises quant à la mise en vente ou nom des biens confisqués. Ainsi le décret du 23-28 octobre 1790 *relatif à la vente des biens nationaux et à la situation des religieux chargés de l'enseignement public* donne des consignes spécifiques visant à maintenir les moyens éducatifs hérités de l'ancien Régime jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient prises. Ainsi on note dès l'article 1<sup>er</sup> l'ajournement de la vente des « biens des séminaires-collèges, des collèges, des établissements d'étude ou de retraite, et de tous les établissements destinés à l'enseignement public »<sup>55</sup>. Mais leur administration est placée sous l'autorité des nouvelles institutions issues des réformes territoriales, ou bien les départements nouvellement créés, ou bien les communes ou municipalités<sup>56</sup>.

Suivent ensuite différents projets de loi concernant la mise en place d'un système d'instruction publique sur l'ensemble du royaume. Le premier projet, non débattu, est de Mirabeau (1749 – 1791) sur l'organisation des Écoles publiques et arrivé jusqu'à nous sous la forme d'un projet de décret retrouvé dans les papiers de ce dernier après sa mort<sup>57</sup>. Il prévoit la mise en place sur tout le territoire d'un système « d'Écoles d'écriture et de lecture », toutes les écoles seront administrées par les départements et reprendront le découpage des paroisses. Mais il n'y a rien de relatif à la construction des maisons d'école, Mirabeau se bornant à organiser une offre éducative sur les mêmes bases de celle de l'ancien Régime.

La constitution adoptée le 3 septembre 1791 fait de la France une monarchie constitutionnelle. Elle proclame « qu'il sera créé et organisé une instruction publique, commune à tous les citoyens,

<sup>51</sup> Cet évènement correspond à la célèbre nuit du 4 août 1789 qui voit l'Assemblée Constituante mettre fin au système féodal.

<sup>52</sup> Un décret du 22 mars 1791 « relatif à la prestation du serment civique » va exiger la prestation de serment de la part de tous les enseignants, laïcs ou religieux. Voir l'article 3 : « Nul agrégé, et en général nul individu, ne sera appeler à exercer, et nul professeur ne pourra continuer aucune fonction ou remplir aucune place dans les établissements appartenant à l'Instruction publique dans tout le royaume, qu'auparavant il n'ait prêté le serment civique, et, s'il est ecclésiastique, le serment des fonctionnaires publics ecclésiastiques ». GRÉARD, Octave. *La législation de l'Instruction Primaire en France. Depuis 1789 jusqu'à nos jours. Tome I de 1789 à 1833*. Paris : Delalain frères, s.d. (seconde édition revue et augmentée), p. 6.

<sup>53</sup> Ce processus, initié le 2 novembre 1789, s'inscrit dans un contexte politique et économique particulier qui n'est nullement l'objet de cette étude. On pourra se référer, entre autres, à : BODINIER, Bernard, TEYSSIER, Éric. *L'évènement le plus important de la révolution française, la vente des biens nationaux*. Paris : Société des études robspierriennes, Editions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2000, 503p.

<sup>54</sup> Il s'agit de la loi des 12 juillet et 24 août 1790, abrogée par le Concordat signé le 26 messidor an IX (15 juillet 1801). Ensuite le décret du 15-17 avril 1791 entraîne « la déchéance des fonctionnaires de l'Instruction publique qui n'ont pas prêté serment » et cherche à pourvoir à leur remplacement. Cf. GRÉARD, Octave. *Op. cit.* p. 7.

<sup>55</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 4-6.

<sup>56</sup> Décret de l'Assemblée constituante du 12 novembre 1789 pour les communes, décret de l'Assemblée constituante du 22 décembre 1789 pour les départements.

<sup>57</sup> GABANIS, Pierre Jean Georges. *Travail sur l'Éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné*. Paris : Imprimerie Nationale, 1791, 206 p., cité dans GRÉARD, Octave. *Op. cit.* p. 7.

gratuite à l'égard des parties d'enseignements indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués dans un rapport combiné graduellement avec la division du royaume »<sup>58</sup>. Vient ensuite le Plan Talleyrand proposé par le « Diable boiteux » (1751-1838) discuté entre les 10 et 19 septembre 1791<sup>59</sup> mais qui sera rapidement rejeté du fait de son organisation centralisée plaisant aux monarchistes constitutionnels mais rapidement dénoncée par les républicains, en particulier dans le contexte de la fuite à Varennes<sup>60</sup>, y voyant la possibilité qu'un pouvoir despotique ne surgisse à nouveau<sup>61</sup>. Néanmoins Talleyrand introduit le nom d'école primaire.

C'est ensuite au tour de Condorcet de proposer un plan le 20 avril 1792<sup>62</sup> à la Convention nationale. Dans les écoles primaires prédominent : la gratuité, l'égalité des sexes, la formation civique, les aspects pratiques. On ne trouve cependant aucune indication concernant l'organisation des maisons d'école. Même si ce plan subira le même sort que celui de Talleyrand, il restera une forte source d'inspiration pour les projets suivants et sera présent à l'esprit des réformateurs de la IIIe République<sup>63</sup>.

En effet le projet de décret « sur l'organisation des écoles primaires »<sup>64</sup> présenté par la suite par Chénier<sup>65</sup> le 22 frimaire An I (12 décembre 1792) est inspiré de celui de Condorcet pour ce qu'il a d'essentiel<sup>66</sup>. Mais on trouve les premières indications concernant les maisons d'école :

*« Les bâtiments des écoles primaires seront fournis par les communes, qui pourront disposer à cet effet des maisons de fabrique ou des maisons nationales déjà uniquement consacrées aux petites écoles. Les frais de premier établissement, d'ameublement et d'entretien seront à la charge des communes. Les instituteurs des écoles primaires seront logés aux frais des communes, et autant que faire se pourra dans le lieu même des écoles ».*<sup>67</sup>

Dans toute l'agitation révolutionnaire, ce projet non plus ne pourra être mené à bout. On trouve rapidement dès le 4 Nivôse An I (24 décembre 1792) un autre projet de *Décret sur l'éducation nationale*

---

<sup>58</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 9.

<sup>59</sup> *Ibidem.* pp. 9-14.

<sup>60</sup> Elle a eu lieu pour mémoire entre les 20 et 21 juin 1791.

<sup>61</sup> BRONISLAW, Bacsko. *Une Éducation pour la démocratie : Textes et projets de l'époque révolutionnaire.* Genève : Droz, 2000, p. 107.

<sup>62</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 14-18.

<sup>63</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 55.

<sup>64</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 26-30.

<sup>65</sup> Il s'agit vraisemblablement de Marie-Joseph Chénier (1764-1811), dramaturge et député à la Convention Nationale et membre du parti de Danton, à ne pas confondre avec André Chénier, son frère, qui fut poète et journaliste, guillotiné sous Robespierre.

<sup>66</sup> *Ibidem.* p. 26.

<sup>67</sup> Titre IV. – Appointment des instituteurs et bâtiments pour les Ecoles, articles 11, 12 et 13, cités dans : Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

présenté à la Convention nationale par Bancal (1750-1826)<sup>68</sup>. L'enseignement public repasse de 5 à 2 degrés, avec comme premier degré les écoles élémentaires et non plus les écoles primaires. « Il y aura une École élémentaire dans chaque municipalité de la République. Le nombre en sera augmenté et proportionné à la population. »<sup>69</sup> Comme le projet précédent, le texte comporte une indication quant aux maisons d'écoles : « Il sera donné à chaque École élémentaire, aux frais de la Nation, un local sain et convenable, qui servira aux assemblées publiques de la commune et de la municipalité. Il y aura un jardin où les enfants recevront des leçons d'agriculture et de gymnastique. »<sup>70</sup> On trouve ici le visage de la future mairie-école qui se diffusera largement dans toutes les campagnes de France à partir de l'adoption de la loi Guizot en 1833. Mais on rencontre, également exprimée pour la première fois, la notion hygiéniste de « local sain et convenable » en ce qui concerne un local scolaire. Par ailleurs l'article 12 indique de plus que les instituteurs « auront un logement dans les bâtiments de l'École ». Un certain rapprochement dans l'organisation fonctionnelle de l'école publique qui s'ébauche alors se fait avec l'équipement paroissial, les classes de charité tenues par le prêtre, dans son église ou dans son presbytère, dans lequel lui-même est logé. Plus tard, les premiers modèles de groupes scolaires urbains et des grands lycées s'inspireront plus aisément des établissements hospitaliers, eux-mêmes inspirés des monastères.

Durant le règne des Comités puis de la Terreur, les décrets entrant en application correspondent à nouveau à des mesures de sauvegarde concernant les biens du clergé confisqués et liés à l'enseignement public. Pendant toute cette période, des projets vont continuer à se succéder avec différents degrés d'attention en ce qui concerne l'aménagement des constructions scolaires. Ainsi le *Décret relatif à la vente des biens formant la dotation des Collèges et autres établissements d'Instruction publique*<sup>71</sup> de la Convention du 18 ventôse An I (8 mars 1793) prend des mesures conservatoires en ce qui concerne les bâtiments pouvant être utilisés comme lieux d'Instruction. On note à l'article 5 :

« Sont exceptés des dispositions contenues dans les articles 1<sup>er</sup> et 2 tous les bâtiments servant ou pouvant servir à l'usage des Collèges et de tous autres établissements de l'Instruction des deux sexes ; les logements des instituteurs, professeurs et élèves, ensemble les jardins et enclos y attachés, ainsi que ceux qui, quoique séparés, sont à l'usage des établissements de l'Instruction publique, tels que les jardins des plantes, les emplacements pour la botanique et l'histoire naturelle. Les corps administratifs sont tenus de faire procéder aux réparations urgentes, nécessaires pour prévenir la ruine et la dégradation des bâtiments réservés ci-dessus, sans que, sous prétexte de cette autorisation, ils puissent se permettre aucuns ouvrages d'embellissements ou d'augmentation ».

<sup>68</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 35-36.

<sup>69</sup> Extrait de l'article 2 dudit projet de décret.

<sup>70</sup> Article 9 du projet de décret.

<sup>71</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 39-42.

La dernière phrase de l'article montre également la situation d'urgence mais aussi la rigueur budgétaire alors à l'œuvre en cette période de guerre. Suit le projet<sup>72</sup> de Joseph Lakanal (1762-1845), Emmanuel-Joseph Sieyès (1748-1836) et Pierre Daunou (1761-1840), sans aucune disposition concernant les maisons d'écoles et présenté le 8 Messidor An I (28 juin 1793). Succède le projet de *Plan d'éducation nationale*<sup>73</sup> proposé par Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau<sup>74</sup> et présenté, après modifications, par Robespierre à la Convention le 25 Messidor An I (13 juillet 1793), jour de l'assassinat de Marat. L'article 21 du titre « De l'Éducation nationale » indique que :

*« Les établissements de l'éducation nationale seront placés dans les édifices publics, maisons religieuses ou habitations d'émigrés, s'il en existe dans le canton ; s'il en existait point, les corps administratifs sont autorisés à choisir un local convenable dans les châteaux dépendants des ci-devant fiefs, après avoir toujours payé aux propriétaires la juste et préalable indemnité. Enfin, à défaut de ces ressources, il sera pourvu autrement à la formation la plus économique (et par devis) de ces établissements ».*

On retient là encore les mesures d'économies qui sont proposées. L'article 23 du même titre indique que les établissements seront entretenus par les revenus des travaux manuels des enfants et que « le surplus sera acquitté comme charge locale par toutes les personnes domiciliées dans le canton ou section ». On voit l'orientation qui va primer jusqu'à aujourd'hui, entre les mairies propriétaires des murs et l'état employeur des instituteurs. Un projet passé un peu plus inaperçu à l'époque est celui de Jean-Marie Calès<sup>75</sup>, mais il ne porte pas de date précise. Il daterait de 1793. Dans son « projet de décret sur l'éducation nationale », il s'intéresse particulièrement à l'éducation des jeunes filles. L'article 2 est éloquent :

*« Cette maison sera saine et commode ; les appartements à coucher et les salles d'instruction seront ouvertes au nord et au midi, de manière à pouvoir renouveler l'air avec facilité. Les élèves n'habiteront jamais le rez-de-chaussée, s'il n'est reconnu à l'abri de toute humidité ».*<sup>76</sup>

Les projets qui suivent, devant les difficultés politiques et le régime de la terreur, se font moins nombreux et moins ambitieux. Le projet Romme<sup>77</sup> est présenté à la Convention le 29 Vendémiaire An II (20 octobre 1793) va donner lieu par la suite à l'élaboration d'une législation de compromis. Ainsi

---

<sup>72</sup> Les écoles primaires ont été auparavant instituées par le Décret de la convention du 11 prairial an I (30 mai 1793). Elles s'adressent à tous les « citoyens de tout âge, de l'un et l'autre sexe ». Cf. GRÉARD, Octave. *Op. cit.* p. 43.

<sup>73</sup> *Ibidem.* pp. 53-59.

<sup>74</sup> Il a été assassiné le 21 janvier 1793, jour de l'exécution de Louis XVI, alors que la veille il avait voté la mort du roi. Robespierre reprendra son texte, modifiant certains articles. Cf. *Ibidem.* p. 63.

<sup>75</sup> Jean-Marie Calès (1757-1834) fut député de Haute-Garonne à la Convention.

<sup>76</sup> *Ibidem.* p. 63.

<sup>77</sup> *Ibidem.* pp. 70-72.

par le *Décret sur l'organisation de l'Instruction publique*<sup>78</sup> du 29 Frimaire An II (19 décembre 1793) maintient à la fois le principe de l'obligation scolaire et celui de la liberté d'ouvrir des écoles. Les maîtres, tant privés que publics, sont rétribués par l'État mais ce décret ne sera que partiellement appliqué car en effet, sur un total de 23000 écoles prévues, on en dénombrera seulement 7000 environ.<sup>79</sup>

Pourtant, avant ce décret, juste après la déposition du projet de Romme, un premier *Décret relatif à l'organisation et à la distribution des premières écoles* était voté le 30 Vendémiaire An II (21 octobre 1793) qui bientôt seront suivis de deux décrets qui le complètent avec des instructions particulières en ce qui concerne les locaux scolaires. Les *Décrets complémentaires relatifs à l'organisation des Écoles*<sup>80</sup> des 5, 7 et 9 Brumaire An II (26, 28 et 30 octobre 1793) indiquent aux articles 13 à 17 :

« Art. 13. – Les bâtiments des premières Écoles sont fournis par les communes ou les sections des communes qui forment l'arrondissement de chaque École.

Art. 14. – Les communes sont, en conséquence, autorisées à se présenter comme tous les citoyens pour acheter des maisons nationales, pour être appropriées aux objets dont il s'agit.

Art. 15. – Elles peuvent disposer pour cet objet des maisons de fabriques ou des maisons nationales, déjà consacrées uniquement aux petites écoles.

Art. 16. – Les frais de premier établissement, d'ameublement et d'entretien sont à la charge de tous les habitants de l'arrondissement de l'École.

Art. 17. – Les instituteurs des premières Écoles sont logés aux frais des habitants, et autant qu'il est possible dans le lieu même de l'École ».

Par ailleurs, du fait de l'expérience accumulée en termes d'échecs et des difficultés d'appliquer les précédents décrets, il est institué par le *Décret relatif au placement des premières Écoles* du 7 Brumaire An II (28 octobre 1793) une commission au niveau de chaque district des départements, chargée de s'occuper « 1° du placement des Écoles dont l'arrondissement embrasse plusieurs communes [...] ; 2° de l'emplacement des maisons d'enseignement dans les communes qui doivent en avoir, en se conformant à l'instruction annexée à la minute du présent décret [...] »<sup>81</sup>. Malheureusement l'instruction à laquelle il est fait allusion n'a pas été imprimée à l'époque<sup>82</sup>. Enfin, un dernier décret complémentaire du 9 Brumaire An II (30 octobre 1793) ajoute que « si un mois après que la commission d'éducation a arrêté l'emplacement et la disposition d'une maison d'école nationale, la commune n'en a pas commencé l'exécution, les corps administratifs seront chargés d'y

<sup>78</sup> *Ibidem.* pp. 82-85.

<sup>79</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 57.

<sup>80</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 74-76.

<sup>81</sup> *Ibidem.* p. 76.

<sup>82</sup> Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

pourvoir au défaut de la commune, et à ses frais, à prendre sur les sous additionnels »<sup>83</sup>. La mention de « la disposition d'une maison d'école nationale » peut laisser penser que les instructions aujourd'hui disparues devaient néanmoins contenir quelques indications en ce qui concerne l'organisation des locaux scolaires. Les travaux de la Convention se poursuivent, avec des changements politiques d'importance, en particulier la fin de la terreur.

On en arrive au décret de Lakanal du 27 Brumaire An III (17 novembre 1794) qui consacre l'utilisation des presbytères existants (et non encore vendus) comme écoles. A défaut, il est prévu « qu'il sera accordé, sur la demande des administrations du district, un local convenable pour la tenue des écoles primaires »<sup>84</sup>. Un an plus tard le décret du 3 Brumaire An IV, également présenté par Lakanal, organise définitivement l'instruction publique et prévoit systématiquement un logement pour l'instituteur qui également « pourra recevoir les élèves pendant la durée des leçons », ainsi qu'un lopin de terre. Sinon il pourra « lui être alloué une somme annuelle, pour lui tenir lieu du logement et du jardin susdit »<sup>85</sup>.

L'organisation du premier degré d'éducation ne connaît plus d'importantes évolutions durant le reste de la période révolutionnaire<sup>86</sup>. Les travaux de la Convention, puis du Directoire se concentrent surtout sur la mise en œuvre de moyens pour assurer le fonctionnement précaire de nombreuses écoles publiques, très souvent logées dans des locaux insalubres :

*« Les instituteurs furent donc, le plus souvent, obligés de se loger eux-mêmes comme ils purent, et les élèves continuèrent, comme sous l'ancien Régime, à s'entasser dans des bouges malsains. Barbé-Marbois le constatait dans un rapport aux anciens, le 11 Germinal an IV : « La chambre où le maître donne ses leçons est ordinairement humide, sans plancher, mal éclairée ; et la cherté de toutes choses empêche les élèves d'être suffisamment pourvus de ce qui est nécessaire à leur instruction ».*<sup>87</sup>

Par la suite, il ne semble d'ailleurs pas que l'École publique fut mieux lotie durant le Consulat et l'Empire.<sup>88</sup> Le Consulat voit un moment de réaction partiel en ce qui touche le domaine de l'école primaire. L'État assied son emprise et son monopole sur les niveaux supérieurs de l'enseignement, mais rappelle, en particulier grâce à la signature du Concordat, les anciennes congrégations religieuses. Une partie des biens confisqués à la Révolution leur est restaurée. Leur rôle d'éducateur est également rétabli. C'est le cas en particulier des frères des écoles chrétiennes :

---

<sup>83</sup> *Ivi.*

<sup>84</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 74-76.

<sup>85</sup> Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

<sup>86</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 58.

<sup>87</sup> Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

<sup>88</sup> *Ivi.*



« Sans doute, l'État prenait le monopole de l'enseignement et enseignait par les soins d'une corporation laïque. Mais ni ce monopole ni cette laïcité ne s'appliquèrent en fait à l'enseignement primaire, qui fut donné presque tout entier par les frères des Écoles chrétiennes. Ceux-ci avaient reparu dès 1802. Le décret du 17 mars 1808 (art. 109) légalisa leur existence, les plaça sous surveillance (illusoire) de l'Université, les exempta du service militaire. »<sup>89</sup>

A la fin de l'Empire, on note : « L'école primaire est abandonnée à elle-même. L'œuvre de la Révolution paraît à son égard suspendue ou délaissée »<sup>90</sup>. Les rares écoles publiques laïques existantes ne sont presque plus soutenues par l'État. A l'égard de l'école primaire publique, la politique de l'État ne connaîtra que de très faibles changements durant la Restauration. Par contre l'essor des écoles mutuelles qui débute dès l'Empire sera au cours des années 1820 au cœur d'un débat passionné.<sup>91</sup>

---

<sup>89</sup> AULARD, Alphonse. La politique religieuse du Premier Consul. La Révolution française. *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Janvier-Juin 1901, Tome Quarantième, p. 129.

<sup>90</sup> Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

<sup>91</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 68.

## 2. La Restauration (et les cents-jours<sup>92</sup>) : l'essor manqué de l'enseignement mutuel et la première rationalisation de l'espace scolaire

### a. Une situation difficile pour l'enseignement primaire public et laïque et pourtant quelques pas vers l'universalité d'un système

La Restauration hérite de la situation précaire de l'Instruction publique léguée par l'Empire. Pour autant, le nouveau régime prend rapidement des mesures afin de renforcer l'enseignement primaire, tant dans les villes que dans les campagnes : « L'ordonnance "scolaire" de février 1816 essaie de remédier à l'état lamentable de l'instruction primaire. Chaque commune est "tenue" d'ouvrir une école s'il n'en existe pas déjà sur son territoire et d'assurer l'instruction gratuite des indigents »<sup>93</sup>.

Cet « état lamentable » est souligné dans le préambule de l'ordonnance en question datant du 29 février 1816 : « nous avons reconnu qu'il manque [...] un très grand nombre d'écoles ; que les écoles existantes sont susceptible d'importantes améliorations »<sup>94</sup>. Le texte souligne par ailleurs le rôle prépondérant à nouveau offert à la religion et au curé cantonal qui devient membre et président d'office du « comité gratuit et de charité [chargé de] surveiller et encourager l'instruction primaire ». L'enseignement laïc révolutionnaire semble disparaître. Il est ainsi également fait mention du cas où les deux cultes – catholique et protestant – pourraient être présents : un comité devra être créé pour chacune des communautés au sein du canton. Même si les améliorations nécessaires sont importantes, elles ne sont ni indiquées ni rapportées dans aucune charte, décret ou arrêté. Par la suite un arrêté du 5 décembre 1820 spécifiant les conditions dans lesquelles un instituteur peut tenir un pensionnat, il sera fait obligation d'y affecter « un local convenable sous le rapport des dortoirs, du réfectoire, des lieux de récréation, des salles d'études »<sup>95</sup> mais il ne s'agit pas de l'école primaire.

Les congrégations religieuses, en particulier les frères des écoles chrétiennes, restaurées par le nouveau régime dans leurs prérogatives, sont également favorisées en ce qui concerne l'obtention des brevets de capacité pour pouvoir instruire. Ainsi les ordonnances des 1<sup>er</sup> mai 1822, 11 juin, 17 septembre et 3 décembre 1823 dispensent « les frères des écoles chrétiennes et [les] membres de toute autre association charitable légalement autorisée pour former ou fournir des instituteurs primaires » de passer l'examen du brevet de capacité car celui-ci sera remis par le recteur à chacun d'eux « sur le vu de l'obédience délivrée par le supérieur général de ladite association »<sup>96</sup>.

---

<sup>92</sup> Code de l'instruction primaire contenant l'histoire de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833, l'ordonnance du roi du 16 juillet 1833, les circulaires et instructions ministérielles pour l'exécution de la loi. Paris : P. Dupont, 1834, p. 11.

<sup>93</sup> SACHTER, B. Politique et enseignement mutuel dans la Sarthe des premières années de la Restauration à la loi Guizot. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, avril 1974, Tome LXXXI, n°2, p. 394.

<sup>94</sup> Ordonnance du 29 février 1816 cité dans : Lois scolaires. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3077>.

<sup>95</sup> Cité dans : Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

<sup>96</sup> Article 10 de l'ordonnance du 21 avril 1828 cité dans : Lois scolaires. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3077>.

C'est pourtant au cours de la Restauration que la notion d'école primaire tend à se définir. Ainsi, malgré les privilèges donnés aux écoles confessionnelles, une école publique laïque héritée de la Révolution subsiste, mais ses contours sont assez flous. Ses établissements vont par ailleurs entrer progressivement dans le cadre réglementaire « qui définit ce qu'est – et ce que ne doit pas être – un établissement d'enseignement s'adressant aux classes populaires »<sup>97</sup>. Ainsi un arrêt de la Cour de Cassation du 26 décembre 1827 définit l'école publique : « Une école [est] publique dans le sens de la loi toutes les fois que des enfants ou des jeunes gens de différentes familles se réunissent publiquement dans un local commun, dans l'objet de se livrer à l'étude, soit des lettres, soit des sciences »<sup>98</sup>. Il faut noter que cette définition cherche à contrer les « écoles clandestines » en faisant obligation aux maîtres d'obtenir un brevet de capacité<sup>99</sup>.

L'arrêt de la cour est particulièrement intéressant car il donne une définition juridique, indirectement, aux lieux que l'on appelle école en se basant sur la définition du *Dictionnaire de l'Académie Française* pour École : « Lieu où l'on enseigne les belles lettres, les sciences, les arts »<sup>100</sup> (par ailleurs l'édition de 1835 citera lieu, établissement et omettra les belles lettres). Cet arrêt se place également dans une certaine perspective universaliste héritée de l'Université définie sous l'Empire et auparavant sous la Révolution et maintenue presque en l'état sous la Restauration. Il dessine aussi la progressive intégration au fur et à mesure du XIXe siècle de l'ensemble des écoles publiques, tant du point de vue de la dotation matérielle que de l'organisation pédagogique. Soulignons encore que le terme « Instruction publique » intervient difficilement pour la première fois en 1824<sup>101</sup>.

Aussi malgré les aspects réactionnaires des décisions prises durant cette période et soulignés par les zéloteurs de l'école de la République au cours du XXe siècle<sup>102</sup>, il faut ici se concentrer donc sur la future annonce de l'intégration à l'intérieur de l'école publique du mouvement des écoles mutuelles qui a lieu à cette époque, et en particulier en 1817-1822 pour la première période. Au-delà d'un système pédagogique particulier, ces écoles apporteront les premières codifications précises de l'organisation de la salle de classe et qui marqueront durablement la norme.

<sup>97</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *L'École d'État conquiert la France, Deux siècles de politique scolaire*. Rennes : Collection Histoire Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 37-38.

<sup>98</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp.336-338.

<sup>99</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 38.

<sup>100</sup> ACADÉMIE FRANÇAISE. *Dictionnaire de l'Académie française revu, corrigé et augmenté par l'Académie Française*. Paris : J. J. Smits, 1798, p. 460.

<sup>101</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 42.

<sup>102</sup> Cf. FERRÉ, André. Les antécédents historiques de l'École publique française. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 15-70. En particulier : « Au cours du XIXe siècle, à chaque changement de constitution, et même à chaque infléchissement des tendances politiques générales, répond en écho une loi scolaire imprimant à l'Enseignement de successifs changements d'orientation. Dans cet itinéraire historique zigzagant, où les progrès de l'éducation populaire, mal assurés, sont compromis ou remis en cause par des lois rétrogrades, on peut sans doute retrouver pourtant une certaine continuité d'idée directrice ou d'élan ; toutefois il faudra attendre que la France se donne un régime durable, celui de la Troisième République, pour que les institutions scolaires trouvent enfin une stabilité favorable à leur amélioration continue », p. 53.

### **b. L'enseignement mutuel : un modèle importé<sup>103</sup>**

Malgré des origines lointaines que l'on peut identifier dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle et auxquelles il a été fait allusion auparavant, l'enseignement mutuel ou mieux "monitorial" ou "monitoriel" provient des « Lancasterian Schools » introduites par Bell en Europe à partir de 1798. Il ne s'agit nullement d'une méthode continuellement encouragée par le Régime bien que mise en place réellement à partir de la Restauration :

*« Outre sa provenance étrangère, on reprochait à l'institution la tache de son origine : le Ministre Carnot l'avait officiellement patronnée pendant les Cents-Jours ; de plus, on soupçonnait ses promoteurs, sinon d'indifférence pour le culte que la Charte qualifiait de national, au moins d'inspirations au principe de sécularisation qui ne devait prévaloir que près de soixante-dix ans plus tard ».*<sup>104</sup>

Il faut souligner en effet que la première école mutuelle a été ouverte à Paris le 12 juin 1815<sup>105</sup>, à savoir une semaine avant la bataille de Waterloo. Celle-ci aura par ailleurs un succès mitigé, tant par une certaine forme d'échec pédagogique que par les gouvernements ultras qui domineront la restauration entre 1820 et 1828 :

*« Les quinze années de la Restauration sont dominées, en matière de politique scolaire, par le conflit qui oppose les libéraux aux partisans d'un retour aux institutions de l'ancien Régime. Après la Terreur blanche de 1815-1816, le gouvernement des modérés, défenseurs de la Charte, soutient avec Decazes, les projets de la Société pour l'Instruction élémentaire et favorise la multiplication des écoles mutuelles. Certaines mesures, comme l'octroi d'une subvention annuelle de 50 000 F aux établissements élémentaires et l'exigence d'un brevet de capacité, délivré par le recteur, pour l'exercice de la fonction d'instituteur, contribuent efficacement au développement de l'enseignement primaire. »*

En effet, le système fut adopté par les libéraux et repoussé par l'opposition du parti contraire. La Société pour l'Instruction élémentaire<sup>106</sup>, fondée le 1<sup>er</sup> mars 1815 à Paris, trouve son origine dans la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale fondée à Paris en 1802. Le but de cette association était « de rassembler et de répandre les lumières propres à procurer à la classe inférieure du peuple

---

<sup>103</sup> On pourra consulter la thèse de doctorat de Robert Raymond Tronhot qui fait autorité en la matière : TRONHOT, Robert Raymond. *L'enseignement mutuel en France, de 1815 à 1833 : les luttes politiques et religieuses autour de la question scolaire*. Thèse d'État : Lettres : Université Paris I Panthéon-Sorbonne : 1972. 3 vol., 24 cm, VI-510 + 644 + 668 p.

<sup>104</sup> Mutuel (enseignement). In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3249>.

<sup>105</sup> LESAGE, Pierre. La pédagogie dans les écoles mutuelles au XIX<sup>e</sup> siècle. *Revue française de pédagogie*, 1975, Volume 31, p. 62.

<sup>106</sup> La Société pour l'Instruction élémentaire va rapidement publier sa propre revue mensuelle : *le Journal d'Éducation* dont le premier numéro paraîtra en octobre 1815.

le genre d'éducation intellectuelle et morale le plus approprié à ses besoins »<sup>107</sup>. La gratuité n'était pas chose acquise pour l'instruction primaire encore à l'époque. On a vu que le système était encore extrêmement dépendant également des moyens financiers mis à disposition par les communes ou bien distribué par l'État centralisé auprès de celles-ci, situation qui perdurera jusqu'à la troisième République. Il s'agit alors de promouvoir et diffuser une méthode d'enseignement qui soit économique et efficace. L'aspect économique de la méthode va être indirectement promu par le pouvoir royal à travers l'article 35 de l'ordonnance du 29 février 1816 déjà citée :

*« Il sera fait annuellement, par notre trésor royal, un fonds de cinquante mille francs pour être employé par la Commission de l'Instruction publique, soit à faire composer ou imprimer des ouvrages propres à l'instruction populaire, soit à établir temporairement des écoles modèles dans les pays où les bonnes méthodes n'ont point encore pénétré, soit à récompenser les maîtres qui se sont le plus distingués par l'emploi de ces méthodes. »*<sup>108</sup>

A cette époque nous sommes encore sous le régime des Ministres libéraux qui ont succédé à la terreur blanche. Les « bonnes méthodes », les « écoles modèles » font référence à l'enseignement mutuel qui a pour bénéfice de ne demander qu'un seul maître et un unique livre qui demeure entre les mains du maître et auxquels les élèves n'ont jamais accès :

*« L'extrême économie que Lancaster est parvenu à introduire dans l'organisation d'une école, n'est pas un des moindres avantages de son système. Toutes les dépenses pour l'instruction d'un enfant, pouvant être réduite à 5 ou 6 francs par an, il n'est plus de raison, plus de prétexte surtout pour laisser aucune classe de la société végéter dans l'ignorance et dans l'abrutissement et l'immoralité, qui en sont les suites inévitables. Un seul maître, un seul livre, suffisent pour toute une école. Aucune consommation de papier, de plumes ; quelques tableaux, quelques ardoises, sont les seuls objets nécessaires dans ce mode d'instruction. »*<sup>109</sup>

Ainsi, les défenseurs du nouveau système d'éducation, pour la plupart philanthropes, diplômés, économistes, industriels, scientifiques, au nom de l'économie de moyens et au nom de la morale, étaient souvent membres de la Société pour l'instruction élémentaire : « [la méthode mutuelle] recueille les suffrages d'une partie des industriels qui apprécient son faible coût en personnel et en locaux »<sup>110</sup>. Ils bénéficièrent également de l'initiative du nouveau pouvoir royal finalement assuré de

<sup>107</sup> Société pour l'instruction élémentaire. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3647>.

<sup>108</sup> Article 35 de l'ordonnance du 29 février 1816 cité dans : *Lois scolaires*. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3077>.

<sup>109</sup> Bibliographie : Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires adopté dans les quatre parties du monde : exposé de ce système ; histoire des méthodes sur lesquelles il est basé, de ses avantages, et de l'importance de l'établir en France. Brochure in-8° ; par le comte Charles de Lasteryrie. *Journal d'Éducation*, décembre 1815, n°3, pp. 184-185.

<sup>110</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 49.

sa stabilité après la seconde Restauration qui voulut s'inspirer du système économique et industriel britannique afin de pouvoir être à nouveau compétitif avec son rival héréditaire. Il y dépêcha différents intellectuels qui parcoururent le pays et eurent également l'occasion de visiter le système scolaire alors mis en place. Nombreux furent également les autres qui rejoignirent la Société et publièrent un traité ou bien un essai sur le nouveau système, et ce dès 1815. Les noms sont rapidement rapportés dès les premières pages de la première issue du *Journal d'Éducation* :

« Lorsque le traité de Paris eut rétabli, l'année dernière, les communications si longtemps interrompues entre la France et la Grande-Bretagne, plusieurs philanthropes français eurent l'occasion de remarquer en visitant l'Angleterre, les résultats avantageux que ce pays retirait des nouvelles écoles établies en son sein, sur le principe heureux qui appelle les enfans<sup>111</sup> à s'enseigner les uns les autres, et d'après des règles de discipline éminemment propres à former toutes les habitudes vertueuses [...]. Parmi les premiers, on doit rappeler M. le comte Alexandre de Laborde<sup>112</sup>, MM. l'abbé Gaultier, Say, Jomard, etc. »<sup>113114</sup>

Parmi ces personnes, on compte notamment Jean-Baptiste Say (1767-1832), « père de l'économie politique en France »<sup>115</sup> et grand industriel ayant fait fortune dans le coton. Il était aussi l'un des premiers membres de la Société pour l'instruction élémentaire. On compte à ses côtés comme témoins oculaires du système Bell pratiqué en Angleterre, mandés par le pouvoir royal et membres de la Société François-Edmé Jomard<sup>116</sup>. On pourrait y ajouter l'Abbé Gaultier<sup>117</sup> mais celui-ci résidait en

---

<sup>111</sup> Orthographe originale du texte.

<sup>112</sup> Comte Alexandre de Laborde (1773-1842), émigré durant la Révolution en Europe continentale et retournée en France durant le Consulat. Il compte parmi les fondateurs de la Société pour l'amélioration de l'instruction élémentaire. Il effectue un voyage en 1815 en Angleterre où il peut visiter quelques écoles mutuelles : « Il publia à Londres même une brochure intitulée : Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées du docteur Bell et de M. Lancaster, in-8°, 1815. [...] " [...] Cette invention, ajoute-t-il, n'est autre chose qu'un mode d'éducation si prompt, si facile, à si bon marché qu'il peut comprendre tous les enfants pauvres d'un pays sans le secours du gouvernement, ni les contributions des communes. " ». Voir Laborde. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2999>.

<sup>113</sup> Exposé des vues et des premiers travaux de la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement primaire. *Journal d'Éducation*, Octobre 1815, n°1, pp. 5-6.

<sup>114</sup> Un calcul effectué en 1818 comparait ainsi le coût des écoles mutuelles par rapport à celles utilisant les « procédés anciens » pour l'ensemble de la population parisienne en âge d'être scolarisée, évaluant le coût des premières à 420 000 francs et celui des secondes à 2 520 000 francs. Cf. *Guide de l'enseignement mutuel*. Paris : L. Colas, 1819. pp. xvii-xviii.

<sup>115</sup> Say. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3595>.

<sup>116</sup> Edmé-François Jomard (1779-1862) fut polytechnicien et géographe, participant activement aux travaux de la Société pour l'Instruction élémentaire dont il fut président en 1833. Envoyé en Angleterre au moment de la Restauration, il publiera dans l'organe de l'association : « le *Journal d'Éducation* » ses impressions du système de Bell et de Lancaster qu'il aura pu alors découvrir. Cf. JOMARD, Edmé-François. Remarques sur les écoles de Bell et Lancaster, extraites d'un journal de voyage en Angleterre. *Journal de l'Éducation*, mars et avril 1815, tome I, p. 63.

<sup>117</sup> L'abbé Gaultier (1746-1818) proposa des innovations pédagogiques dans le cadre de ses cours privés dès la fin du XVIIIe siècle. Il émigre au cours de la révolution en Hollande puis en Grande-Bretagne d'où il rapportera

Angleterre en tant qu'émigré de la Révolution française. Say, proche des encyclopédistes, poursuit dans l'instruction une condition à la moralité et dans le bien-être une condition à l'instruction<sup>118</sup>.

La diffusion de l'enseignement mutuel se fait donc par l'intermédiaire de personnes qui à l'époque entendent encore représenter les idées neuves, en opposition avec celles de l'ancien Régime ou bien de la Restauration et de ses ultras. Ils représentent la modernité au sens qui leur est contemporain. Est remarquable également la corrélation entre la Révolution industrielle qui a alors lieu au Royaume-Uni et cette nouvelle méthode d'instruction, qui se base sur un système extrêmement maîtrisé et régulé, annonçant peut-être les prochaines évolutions concernant l'organisation du travail et la séparation des tâches ainsi que leur chronométrage. Ces aspects pédagogiques vont avoir un effet profond sur l'espace scolaire et par conséquent sur son architecture.

### c. Une méthode qui norme l'espace

Il ne s'agit pas ici de s'appesantir sur les qualités pédagogiques de la méthode de l'enseignement mutuel ni de la mettre en perspectives avec les deux méthodes traditionnellement utilisées alors. La première est la méthode individuelle où le maître d'école fait la leçon successivement à chaque enfant avant de les renvoyer à des travaux individuels. La seconde est la méthode simultanée où les enfants sont répartis par classes de niveaux et où le maître du haut de son estrade donne la même leçon à tous les élèves (méthode en général appliquée dans les écoles des congrégations, en particulier celles appartenant aux Frères des écoles chrétiennes dont il a déjà été fait mention auparavant). Nous ne nous arrêterons point non plus sur une explication du fonctionnement de la méthode<sup>119</sup>. Victor Hugo en chantait les louanges :

*« Je ris quand chaque soir de l'école voisine  
Sort et s'échappe en foule une troupe enfantine,  
Quand j'entends sur le seuil le sévère Mentor  
Dont les derniers avis les poursuivent encor :  
« Hâtez-vous, il est tard, vos mères vous attendent !... »  
Inutiles clameurs que les vents seuls entendent !  
[...]  
Ces cartes, ces tableaux, dont les murs sont couverts  
Portent des premiers mots les mélanges divers,  
Et l'enfant, qui les voit, aisément s'initie  
Aux arts que nous légua l'antique Phénicie.  
Mais l'instant est venu : tu vas voir sous tes yeux  
Au temple de l'étude entrer l'essaim joyeux.*

son expérience des méthodes nouvelles et dont s'inspireront en partie ses jeux éducatifs qu'il présentera dans l'organe de l'association : *le Journal d'Éducation*.

<sup>118</sup> Say. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3595>.

<sup>119</sup> Pour une brève introduction aux aspects pédagogiques, on pourra lire : LESAGE, Pierre. La pédagogie dans les écoles mutuelles au XIXe siècle. *Revue française de pédagogie*, 1975, Volume 31, pp. 62-70.

*Leur chef marche à leur tête en marquant la cadence,  
Et chacun sur son banc vient s'asseoir en silence.*

[...]

*Vois-les, près d'un tableau, sans dégoûts, sans ennuis,  
Corrigés l'un par l'autre, et l'un par l'autre instruits ;  
Vois de quel air chacun, bouillant d'impatience,  
Quand son rival s'égare, étale sa science ;*

[...]. »<sup>120</sup>

Une note suit immédiatement le titre du poème qui relativise cependant l'intérêt d'Hugo pour un tel système.<sup>121</sup> Bell et Lancaster ont pu diffuser leur méthode par l'intermédiaire d'ouvrages contenant des indications très précises concernant le local, son organisation, le matériel nécessaire à l'étude, le tout en relation avec les exigences de cette forme d'instruction. Jomard, au cours de son séjour en Angleterre, a pu prendre connaissance de ces écrits. Jomard a rapidement proposé un essai théorisant pour le cas français l'enseignement mutuel<sup>122</sup>. Dans un *Extrait d'un rapport fait au Ministère de l'intérieur, sur les frais de l'établissement de l'École normale élémentaire, à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais*, on peut ainsi lire, sous la plume de Jomard :

*« Trois parties principales composent tout le système des nouvelles écoles élémentaires : 1°. le matériel, qui comprend le choix du local ; 2°. le personnel, c'est-à-dire, le choix des maîtres, la réunion des élèves et la discipline ; 3°. la méthode d'enseignement. Envisagé sous le seul rapport matériel, l'établissement des nouvelles écoles est une opération très simple, et qui ne présente en elle-même aucune difficulté considérable. Il suffit en effet de posséder un emplacement spacieux, des bancs et des pupitres convenablement disposés, les tableaux des leçons et quelques autres objets peu dispendieux, nécessaires à l'ameublement des écoles. Cependant, pour éviter les recherches inutiles, on doit s'attacher à plusieurs règles générales, que l'expérience a fait apprécier et juger comme les meilleures. L'objet du rapport suivant est de faire connaître ces principes, d'exposer les conditions essentielles à remplir, et d'évaluer toutes les parties de la dépense. Ce travail repose sur les renseignements que j'ai recueillis dans les écoles de Londres et dans les divers ouvrages du docteur Bell et de J. Lancaster. J'ai lu avec soin ces écrits pour y puiser tout ce qui se rapporte à la*

---

<sup>120</sup> HUGO, Victor. *Discours sur les Avantages de l'Enseignement mutuel. Le Conservateur littéraire*, 1820, Tome troisième, pp. 7-15.

<sup>121</sup> « L'auteur de cette pièce avait vu dans l'enseignement mutuel une méthode utile, mais non admirable, comme le prétend la faction libérale. Considérant sa pièce sous le rapport littéraire, nous l'admettons dans ce recueil, sans partager tout-à-fait son opinion. L'enseignement mutuel y est, à la vérité, loué très modérément (l'auteur le regarde seulement comme susceptible de rendre les premiers travaux élémentaires moins tristes et plus courts) ; l'auteur a même su faire percer dans plusieurs endroits son opinion royaliste et ses sentiments religieux, et nous devons lui en savoir gré dans un pareil sujet ; cependant nous pensons que la nouvelle méthode, sans même l'envisager sous le point de vue moral, présente le grand inconvénient de laisser vite oublier ce qu'elle a promptement enseigné, ce qui compense de reste l'avantage d'abréger et d'égayer les études. »

<sup>122</sup> JOMARD, Edmé-François. *Abrégé de la méthode des écoles élémentaires, ou Recueil pratique de ce qu'il y a de plus essentiel à connaître pour établir et diriger des écoles élémentaires selon la nouvelle méthode de l'enseignement mutuel et simultané*. Paris : L. Colas, 1816.



*composition matérielle des écoles, ce que j'ai fait principalement dans celui qui a pour titre, Hints and directions for building school rooms (London, 1811), et dans le principal traité de J. Lancaster intitulé, British system of education. »<sup>123</sup>*

Les principes décrits par Bell et Lancaster et traduits par Jomard vont devenir les fondations de ce qui plus tard deviendront les premières normes architecturales en ce qui concerne les futures écoles primaires.<sup>124</sup> Mais il s'agit encore ici de principes. Néanmoins ils résument rapidement, dans leur organisation, ce qui deviendra plus tard l'organisation même des normes architecturales concernant les constructions scolaires. Jomard, dans ce bref rapport, commence ainsi par le « Choix du local ». Il en décrit les principes au fur et à mesure, allant toujours plus vers le détail, initiant ainsi par quelques rapides considérations sur l'emplacement, tout en laissant planer le doute sur la nature de celui-ci : s'agit-il d'un ilot ou bien d'un local déjà existant dans lequel on souhaiterait loger l'école :

*« Du nombre des élèves qu'on veut rassembler, dépend le choix de l'emplacement. Il faut que l'espace soit carré-long, assez étendu pour que tous puissent être assis et avoir une tablette devant eux, qu'il y ait place au bout pour une estrade d'où le maître puisse exercer une surveillance facile sur tous les points. Le local doit être sain, éclairé suffisamment, très-aéré, et cependant d'une hauteur telle que le chauffage ne soit pas trop dispendieux. [...] Il faut que l'école soit précédée d'un emplacement couvert ou au moins d'une cour, où les élèves puissent se rassembler avant l'heure des classes ; enfin que l'entrée de l'école soit, autant que possible, dans une rue peu fréquentée. »<sup>125</sup>*

Et de continuer :

*« L'expérience a fait reconnaître que pour deux cents enfants et au-dessus, il faut environ quatre pieds carrés par chaque élève, tant pour les bancs et tables ou pupitres, que pour les cercles de lecture. La place qu'occupe un maître n'est pas comprise dans cet espace. Il faut aussi que la longueur de la salle soit, en général, à peu près double de la largeur. Ainsi pour une école de trois cent cinquante élèves, il faudra un espace de neuf mètres (environ vingt-sept pieds) sur dix-huit mètres (cinquante-cinq pieds), sans compter l'emplacement du maître. [...] Cette proportion du simple au double est celle que recommande M. Lancaster [...] ; elle est fondée sur ce principe qui caractérise la méthode elle-même, que les facultés doivent être employées dans toute l'étendue dont elles sont susceptibles. »<sup>126</sup>*

<sup>123</sup> JOMARD, Edmé-François. Extrait d'un rapport fait au Ministère de l'intérieur, sur les frais de l'établissement de l'École normale élémentaire, à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais. *Journal d'éducation*, novembre 1815, n°2, p. 75.

<sup>124</sup> « Les principes exposés par Jomard [...] établissent les premiers fondements d'une architecture scolaire pour les écoles primaires en France. Auparavant, rien de précis n'avait été rédigé concernant cet aspect. Il y avait eu peu de maisons d'école et les Frères, eux-mêmes, disposaient rarement de locaux appropriés. Mais, les recommandations données par les fondateurs vont connaître une application difficile. » Cf. CHAPOLIN, Michel. *L'enseignement mutuel en Bretagne de 1815 à 1850*. Éducation : Université Rennes 2 : 2008, p. 219.

<sup>125</sup> JOMARD, Edmé-François, *Op. cit.*, p. 76.

<sup>126</sup> *Ibidem.*, pp. 76-77.

Ainsi on voit que les principes proposés par Jomard répondent d'emblée à deux aspects : le confort et la fonctionnalité de l'espace en cohérence avec la méthode de l'enseignement mutuel. La nature du sol, la hauteur de la salle, la position des fenêtres, leur mécanisme d'ouverture, les moyens utilisés pour assurer le chauffage de l'espace, les matériaux pour la finition des murs, etc... concernent les frais généraux de l'établissement. Le mobilier détaillé ensuite, bien qu'il organise dans son aménagement la salle de classe, est considéré comme faisant partie des « Dépenses fixes ou une fois faites » : « L'article le plus dispendieux du matériel de l'école consiste dans les bancs et pupitres »<sup>127</sup>. Le mobilier scolaire est détaillé sous ses moindres dimensions, hauteurs, largeurs, longueurs des bancs et des pupitres, les espaces laissés entre ceux-ci, leur mode de fixation dans le sol :

*« Pour un banc de dix-neuf à vingt pieds<sup>128</sup> de longueur, il faut cinq montans<sup>129</sup>. Le bois doit avoir un pouce ou quinze lignes<sup>130</sup> d'épaisseur. Les pupitres en général ont leur tablette large de huit pouces<sup>131</sup> et inclinée de un et demi<sup>132</sup> environ, excepté les trois premiers destinés à la première classe. La tablette de ceux-ci est large de neuf pouces<sup>133</sup> et horizontale ; un espace de six pouces<sup>134</sup> environ sert à contenir le sable sur lequel les enfans<sup>135</sup> tracent les lettres de l'alphabet, et les trois autres à appuyer le coude. Le sable y est retenu par un petit rebord, haut d'un demi-pouce environ. Un trou est pratiqué à chaque extrémité pour recevoir le sable excédant, quand on l'unit avec le rabot après chaque exercice. »<sup>136</sup>*

On lit encore :

*« Quand le nombre de bancs est considérable, comme de vingt ou plus, il est utile de faire une séparation, où le maître général se transporte de temps en temps pour mieux surveiller le fond de l'école. On peut donner à cet intervalle le double de celui qui sépare les bancs. Enfin, pour circuler librement à l'extrémité, il faut au moins trente ou trente-trois pouces<sup>137</sup>, à moins qu'on ne veuille y placer des cercles de lecture.*

---

<sup>127</sup> *Ibidem.*, p. 80.

<sup>128</sup> Environ 6m selon les pieds américains actuels. On ne sait pas dans le texte de quel pied il est fait mention, malgré l'existence et l'obligation préalable du système métrique. Par ailleurs, il utilise tout aussi bien l'ancien système que le nouveau. Enfin, en France coexistaient un très grand nombre de mesures durant l'ancien Régime, avec des valeurs relativement similaires. On se contentera de donner une estimation selon une conversion suffisante avec le système nord-américain actuel.

<sup>129</sup> Orthographe originale du texte.

<sup>130</sup> Environ 2,5cm.

<sup>131</sup> Environ 20cm.

<sup>132</sup> Environ 3,8cm.

<sup>133</sup> Environ 23cm.

<sup>134</sup> Environ 15cm.

<sup>135</sup> Orthographe originale du texte.

<sup>136</sup> *Ibidem.*, p. 81.

<sup>137</sup> Environ 77-84cm

*Ces cercles sont disposés le long des murailles de l'école, où les enfans<sup>138</sup> se réunissent en sortant de la leçon d'écriture. Ce sont des bandes demi-circulaires, qui ont sept pieds<sup>139</sup> dans un sens et trois<sup>140</sup> dans l'autre, et sept pouces<sup>141</sup> de largeur. C'est là que se tiennent les élèves, et qu'ils ont les pieds régulièrement posés. Entre deux cercles, il y a environ un pied d'intervalle pour que les enfans<sup>142</sup>, après l'exercice fini, puissent se développer sur une seule ligne et trouvent place le long de la muraille ; non pas tous les élèves de l'école, mais ceux qui occupent les cercles, et dont le nombre est seulement de la moitié du nombre total. »<sup>143</sup>*

Il est remarquable également de noter que l'article de Jomard est suivi, à la fin de ce numéro de *Journal d'éducation* d'un plan type pour une école élémentaire pour 350 élèves, agrémenté de détails concernant les pupitres, pour lesquels on a pu mesurer la complexité dans l'extrait précédemment cité.

---

<sup>138</sup> Orthographe originale du texte.

<sup>139</sup> Environ 2,1m.

<sup>140</sup> Environ 1m.

<sup>141</sup> Environ 18cm.

<sup>142</sup> Orthographe originale du texte.

<sup>143</sup> *Ibidem.*, p. 82.

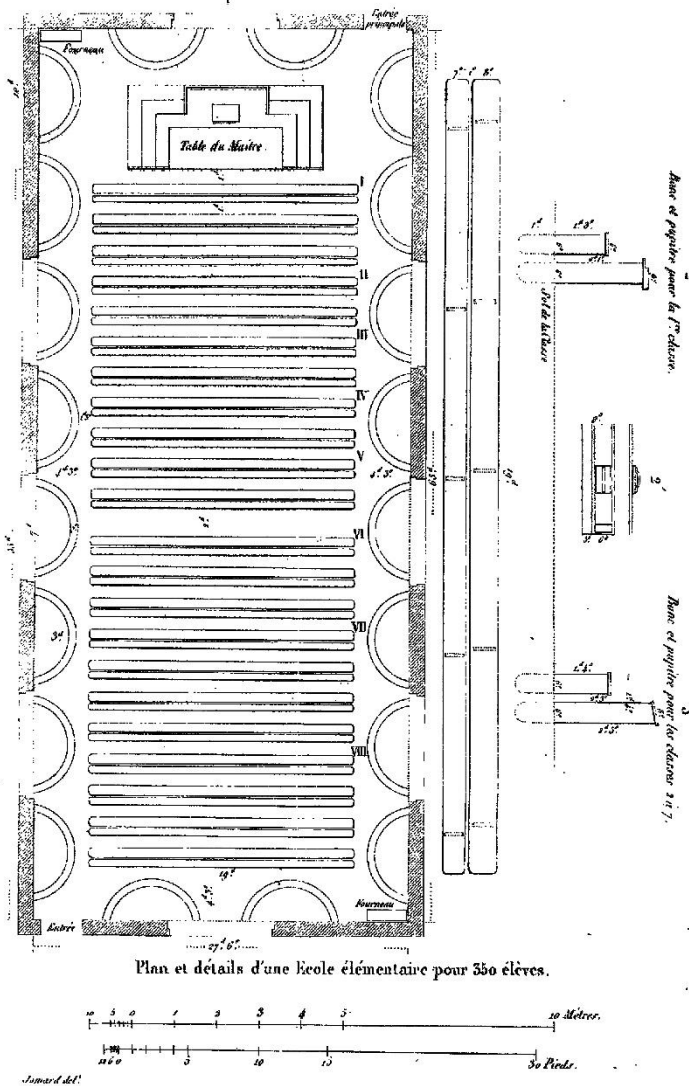


Figure 4 : Plan et détail d'une école élémentaire pour 350 élèves. *Journal d'éducation*, novembre 1815, n°2, p. 129.

Les cercles de lecture sont fixés au mur et s'abaissent pour recevoir les enfants, et leur offrir également un appui pour leurs dos. Pour une moindre dépense, les cercles peuvent également être seulement matérialisés au sol, à l'aide de plinthes ou bien encore d'une simple trace de peintre. On mesure à quel point l'espaces scolaires est déterminé par les besoins fonctionnels de la méthode de l'enseignement mutuel.

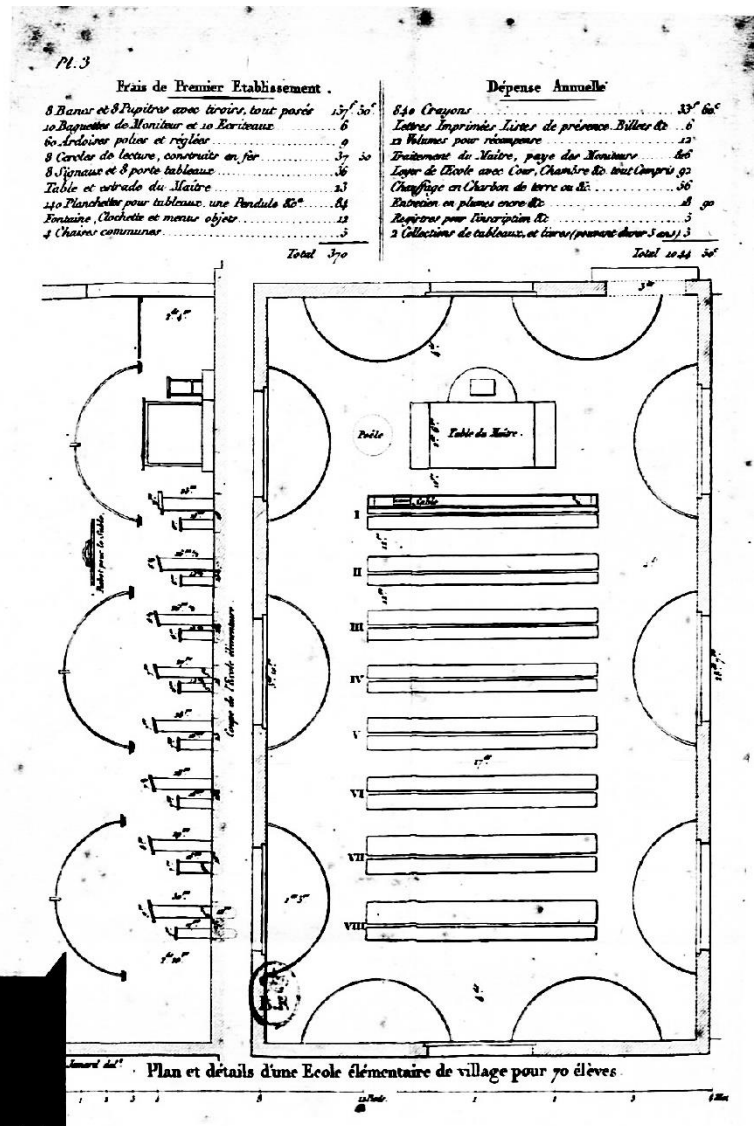


Figure 5 : Plan et détails d'une École élémentaire de village pour 70 élèves.  
DOCTEUR BALLY. *Guide de l'enseignement mutuel*. Paris : L. Colas, 1819, pl. 3.

Une abondante littérature va ainsi être produite, contenant des plans types, des schémas de fonctionnement des écoles selon les heures et les types d'activités. Souvent, les ouvrages ainsi constitués vont reprendre des plans basés sur les expériences anglaises et divulgués à l'intérieur d'ouvrages d'outre-Manche traduits en français. Ainsi on retrouve une structure similaire au bref article de Jomard dans le *Guide de l'Enseignement mutuel*<sup>144</sup> du docteur Bally qui a pu être consulté dans sa troisième édition datant de 1819. L'ouvrage est composé de 19 sections elles-mêmes pouvant être découpées en chapitre. D'emblée la première section traite « Des conditions et des objets indispensables à un établissement [scolaire utilisant la méthode mutuelle] »<sup>145</sup>. Celle-ci se divise en deux chapitres, le premier concernant la définition « du local et de l'emplacement », le second

<sup>144</sup> BALLY (docteur). *Guide de l'enseignement mutuel*. Paris : L. Colas, 1819, 311p.

<sup>145</sup> *Ibidem*. pp. 1-15.

concernant la définition « du matériel et du mobilier »<sup>146</sup>. Il est intéressant par ailleurs de noter que le premier type de matériel ou de mobilier détaillé est la pendule. Déjà dans les écoles lassaliennes la mesure du temps était d'usage, mais en général en se basant sur les indications d'heure en heure ou bien de demi-heure en demi-heure provenant du clocher des alentours. La pratique de l'enseignement mutuel exige quant-à-elle une véritable horloge car les travaux sont sévèrement minutés : « il semble indispensable d'avoir une pendule, parce que les heures des travaux sont déterminées avec une telle précision, que le moniteur général, ou le maître, doivent la consulter sans cesse »<sup>147</sup>. On retrouve exactement à la fin de l'ouvrage le plan type pour une école élémentaire de 350 élèves présent dans l'article de Jomard. L'auteur de ce livre par contre y adjoint également le plan type pour une école élémentaire de village de 70 élèves.<sup>148</sup>

En France alors, « les édifices religieux désaffectés depuis la période révolutionnaire sont nombreux et répondent parfaitement aux normes souhaitées »<sup>149</sup>, même si « parfaitement » est assez exagéré comme terme. Ainsi, dans le cas de la Sarthe<sup>150</sup> ou de la Bretagne<sup>151</sup>, où des enquêtes plus approfondies ont pu être menées, on voit que les écoles mutuelles s'accommodent de locaux préexistants, tant bien que mal. Il paraît démesurer d'engager des frais dans la construction de nouveaux locaux. Dans le cas de la Bretagne, l'école mutuelle de Saint-Brieuc semble faire exception :

*« Au total, parmi les édifices ayant abrité les écoles mutuelles, les anciens bâtiments religieux ou hospices sont les plus prisés. En effet, grâce à la taille de leurs locaux, ils permettent d'accueillir un grand nombre d'élèves. Outre cette catégorie de bâtiments, on installe assez souvent les nouvelles écoles dans des maisons particulières. Cependant, si certaines offrent l'avantage de posséder de vastes salles, d'autres semblent avoir été choisies par défaut. Quelques-unes, même, faute d'une surface suffisante, ne permettent même pas l'exercice de l'enseignement mutuel. Enfin, à côté de ces deux grands ensembles de bâtiments, on trouve quelques exemples originaux comme la salle de spectacle à Nantes et un local de l'hôtel de ville pour Saint-Servan. Ce dernier exemple, unique à cette époque, indique que l'heure de l'« école-mairie » n'a pas encore sonné. Il faut dire que, malgré les premières normes introduites par les fondateurs de l'enseignement mutuel, l'architecture scolaire pour les écoles primaires*

---

<sup>146</sup> *Ibidem*. pp. 16-39.

<sup>147</sup> *Ibidem*. p. 16.

<sup>148</sup> Parmi les textes les plus diffusés, on peut citer entre autres : HAMEL, Joseph. *L'enseignement mutuel ou Histoire de l'introduction et de la propagation de cette méthode par les soins du docteur Bell et de J. Lancaster et d'autres ; description détaillée de son application dans les écoles élémentaires d'Angleterre et de France, ainsi que dans quelques autres institutions*. Paris : L. Colas, 1818, 228p. ; NYON. *Manuel pratique ou Précis de la méthode d'enseignement mutuel pour les nouvelles écoles élémentaires*. Paris : L. Colas, 1816.

<sup>149</sup> LESAGE, Pierre. *Op. cit.* p. 63.

<sup>150</sup> SACHTER, B. *Op. cit.* pp. 393-414.

<sup>151</sup> Cf. la thèse de doctorat de Michel Chapolin : CHAPOLIN, Michel. *L'enseignement mutuel en Bretagne de 1815 à 1850*. Éducation : Université Rennes 2 : 2008 : French. <tel-00294697>. 773 p.

*n'est est qu'à ses premiers balbutiements. Dans ce contexte, la construction d'une école mutuelle, en 1820, à Saint-Brieuc fait figure d'exception. »<sup>152</sup>*

Sur le terrain, la diffusion de l'enseignement primaire est difficile car les communes ne bénéficient pas de l'aide de l'État pour la construction, l'entretien, l'ameublement et le financement des écoles primaires. De plus, l'enseignement mutuel est féroce ment attaqué par les Ultras et le clergé, Ultras qui seront de retour au pouvoir entre 1820 et 1828 : « le gouvernement des Ultras renforce [le pouvoir du clergé] en accordant ses faveurs aux congrégations enseignantes et en confiant aux évêques la charge de nommer les instituteurs ». 1500 écoles mutuelles seront ouvertes entre 1817 et 1822<sup>153</sup>. Le nombre va grandement diminué alors jusqu'à la fin de la morte saison de l'enseignement mutuel en 1828 avec le retour d'un gouvernement plus modéré.<sup>154</sup> On peut ainsi lire sous la plume du Ministre de l'Instruction publique et des cultes le 5 novembre 1831 :

*« Enfin la méthode, si lente, et si défectueuse, de l'enseignement individuel, a été, jusqu'à ces derniers temps, suivie à peu près exclusivement dans les écoles primaires. Les progrès de l'instruction ont été nécessairement retardés et restreints de la manière la plus fâcheuse. Le total des écoles d'enseignement mutuel ne s'élevait, en 1829, qu'à 804. Ce sont de faibles débris échappés à une proscription générale, et sauvés par la persévérance de quelques citoyens généreux, ou de quelques-unes de ces associations philanthropiques<sup>155</sup> qui ont lutté courageusement contre de funestes influences. Pour affaiblir des regrets qu'un tel état<sup>156</sup> de choses inspire, je puis dès à présent, déclarer que, depuis un an, presque toutes les anciennes écoles d'enseignement mutuel ont été rouvertes, et qu'il s'en établit de toutes parts de nouvelles. »<sup>157</sup>*

Après le retour des modérés, la révolution de Juillet 1830 va donner à l'enseignement primaire un caractère national, et rendre quelques mérites modestes au mode mutuel. Au total en 1834, on comptabilise en France 1460 écoles communales utilisant la méthode de l'enseignement mutuelle, 381 privées et 144 écoles de filles. Aussi, on voit quelle limitation a pu connaître la diffusion de ce type d'enseignement. Sa pratique pédagogique et didactique, ainsi que les moyens mis en place pour la diffuser, restent emblématiques de son caractère innovant et moderne à l'époque malgré son échec et son abandon définitif à partir de la moitié du XIXe siècle environ : « élaboration de guides, traités ou manuels comportant nombres d'informations sur les nouvelles techniques ; publication d'une revue

<sup>152</sup> *Ibidem*. p. 225.

<sup>153</sup> *Code de l'instruction primaire contenant l'histoire de la législation primaire depuis 1783...* Paris :P. Dupont, 1834, p. 11.

<sup>154</sup> « Le retour des modérés (1828-1829) entraîne, avec Martignac, une reprise des progrès de l'enseignement mutuel et une remise en question des positions récemment conquises par l'Église. A la fin de la Restauration, les représentants du parti libéral et les membres du clergé réclament pour des raisons différentes, l'institution de la liberté de l'enseignement ». Cf. LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p.

<sup>155</sup> Orthographe originale du texte.

<sup>156</sup> Orthographe originale du texte.

<sup>157</sup> DE MONTALIVET, Camille. Décision qu'il sera présenté au Roi, et qu'il sera communiqué aux Chambres : 1° tous les ans, un compte détaillé de l'emploi des fonds alloués aux écoles primaires ; 2° tous les ans, une statistique de l'instruction élémentaire. In GRÉARD, Octave. *Op. cit.* p. 413.

pédagogique – *le Journal d'Éducation* – aux multiples rubriques »<sup>158</sup>. Grâce aux débats qu'une telle publicité a pu en partie susciter, la question scolaire devient ainsi une question nationale : « au-delà d'une recherche de méthode se profilent les perspectives de développement et de généralisation de l'enseignement élémentaire »<sup>159</sup>. La loi Guizot de 1833 va apporter la première pierre à ce travail de diffusion de l'enseignement primaire sur l'ensemble du pays, exigeant la mise à disposition de maisons d'écoles sur tout le territoire national et par conséquent la nécessité d'une littérature technique et normative applicable à tous et en toutes circonstances.

---

<sup>158</sup> LESAGE, Pierre. La pédagogie dans les écoles mutuelles au XIXe siècle. *Revue française de pédagogie*, 1975, Volume 31, p. 62.

<sup>159</sup> *Ivi.*



### III. 1830-1880 : les tâtonnements

#### 1. L'œuvre de la Monarchie de juillet

*« Qu'était-ce que les Amis de l'A B C ? une société ayant pour but, en apparence l'éducation des enfants, en réalité le redressement des hommes. On se déclarait les amis de l'A B C. – L'Abaisé, c'était le peuple. On voulait le relever. »<sup>160</sup>*

Victor Hugo, *Les misérables*.

##### a. Vers un enseignement primaire national

L'épigraphe hugolienne, qui s'inscrit dans le contexte des années 1830-1832, rappelle la situation scolaire à l'issue de la Restauration, dominée par le régime des Ultras, malgré certaines parenthèses plus libérales comme celle de 1829 dont il a été fait mention auparavant. On retrouve également dans la bouche de Jean Valjean, alias le Père Madeleine maire de Montreuil-sur-Mer entre 1820 et 1823 cette phrase fameuse : « Les deux premiers fonctionnaires de l'État, c'est la nourrice et le maître d'école »<sup>161</sup>. On notera le changement des acteurs se souciant de l'instruction populaire, avec le passage de l'industriel philanthrope, rescapé du bagne, à l'association de jeunes gens libéraux et révolutionnaires. Avec presque une décennie d'anticipation chaque fois, Valjean puis les Amis de l'A B C semblent annoncer les changements que la société apportera au niveau politique après ses propres convulsions intérieures : une Restauration qui laisse aux philanthropes le soin de l'éducation des pauvres ; une Monarchie de Juillet qui créera la première politique nationale de l'enseignement primaire en France ; une marche vers un régime républicain qui semble inexorable.

En effet, l'expression « fonctionnaire de l'État » dans la bouche de Jean Valjean est une annonce prémonitoire des réalisations de la Monarchie de Juillet qui va prendre à bras le corps pour la première fois le problème de l'Instruction primaire et mettre en place une organisation centralisée qui permettra également le contrôle de la diffusion des enseignements, des méthodes pédagogiques appliquées, des moyens offerts par les municipalités pour assurer l'instruction populaire. « La Monarchie de Juillet entreprend une politique scolaire fondée sur la promesse de la liberté de l'enseignement, contenue dans la Charte de 1830. »<sup>162</sup> On retrouve dans un rapport au Roi rédigé par le Ministre de l'Instruction publique et des cultes de l'époque, Camille de Montalivet (1801-1880), l'enthousiasme des hommes d'État devant l'œuvre qui s'annonce :

*« Les grands évènements de 1830 ont imprimé à l'esprit public une heureuse impulsion, qui fait naître dans tous les départements de louables efforts pour la propagation de l'enseignement élémentaire. Les conseils municipaux et les conseils généraux s'imposent avec empressement des sacrifices, afin d'augmenter le nombre des écoles et d'encourager les bonnes méthodes. C'est dans ces mêmes vues que des*

<sup>160</sup> HUGO, Victor. *Les misérables*, 3<sup>e</sup> partie, *Marius*. Paris : Hachette, 1881-1882. p. 106.

<sup>161</sup> HUGO, Victor. *Op. cit.* 1<sup>ère</sup> partie, *Fantine*. p. 231.

<sup>162</sup> FERRÉ, André. *Op. cit.* p. 59.

*sommes moins insuffisantes sont aujourd'hui allouées au budget de l'Instruction publique. »<sup>163</sup>*

Il ne s'agit pas encore d'une politique avec une forte prise en main de la part de l'État. L'enthousiasme dont se targue le Ministre est légitime, en comparaison avec l'état de l'Instruction primaire laissée par la Restauration. Il ne faut pas non plus oublier les luttes politiques avec les ultramontains encore relativement puissants. Le rapport est également intéressant car il propose l'usage d'un nouvel outil, à l'époque encore émergent, celui de la statistique nationale. Il s'agit d'une discipline assez jeune, dont les premiers soubresauts remontent au Consulat avec la création auprès du Ministère de l'intérieur du bureau de la statistique. 1833 verra sous la direction de Alexandre Moreau de Jonnés la création de la future Statistique générale de la France appelée à l'époque Bureau de statistique générale. L'incipit du rapport rend compte de cette préoccupation et des espoirs mis dans l'utilisation de cet outil :

*« Sire, chaque année, il est rendu compte à Votre Majesté, par des tableaux de statistique qui lui sont soumis, de l'administration de la justice criminelle et de l'exécution de la loi sur le recrutement. Livrés ensuite à la publicité, ces tableaux excitent toujours un grand intérêt parmi tous les hommes éclairés ; ils provoquent d'utiles réflexions sur les mœurs, sur les lois, sur les besoins les plus pressants de la population ; ils donnent lieu à des observations importantes sur le bien-être moral et physique de toutes les classes de citoyens, et sur la force réelle que chaque génération offre à l'État pour sa défense ; enfin, ils constituent des documents précieux sur les résultats de la première instruction que la jeunesse reçoit dans les écoles publiques. J'ai pensé qu'il y aurait encore plus d'utilité à offrir aux méditations des amis de l'humanité la statistique complète de l'instruction primaire. C'est un moyen d'accélérer en France ces progrès de civilisation, ces perfectionnements d'ordre social, qui sont le premier vœu de Votre Majesté, le premier devoir de votre gouvernement. »<sup>164</sup>*

Derrière cet outil de mesure se place d'emblée la notion de contrôle, en particulier en ce qui concerne l'usage des fonds alloués, mais également de rendement. Le rendement dans l'Instruction primaire, et dans l'université en général, va donner lieu à de nombreux débats durant le XIXe siècle, en particulier sur le choix des pédagogies, des matériels nécessaires à l'enseignement et des programmes à enseigner. Parmi les indicateurs retenus, on peut trouver :

*« Le nombre des communes, qui dans chaque département, sont pourvues ou privées d'écoles ;  
Le nombre total d'écoles comparé à celui des communes ;  
L'utilité des écoles appréciées d'après les méthodes qui y sont suivies, et d'après le degré d'instruction que possèdent les instituteurs ;*

---

<sup>163</sup> DE MONTALIVET, Camille. 5 novembre 1831. – Rapport au roi sur l'état de l'instruction primaire prescrivant tous les trois ans une statistique de cet enseignement. In *Circulaires et instructions relatives à l'instruction publique, Tome deuxième, Années 1831-1839*. Paris : Jules Delalain, juillet 1865. pp. 44-45.

<sup>164</sup> *Ibidem*. p. 44.

*Le nombre total des élèves qui fréquentent les écoles, comparé au nombre total des enfants qui sont en âge de les fréquenter ;  
Le rapport numérique entre les enfants qui ont reçu l'instruction et les hommes qui peuvent être considérés comme réellement instruits ; [...]. »<sup>165</sup>*

Cette première enquête statistique sur l'enseignement primaire va se heurter à la difficulté de fournir des données fiables, en particulier du fait de l'inexistence d'une administration centralisée spécifique à l'enseignement primaire : « les difficultés ordinaires des travaux de cette nature sont encore augmentées, lorsqu'il est question des écoles, par la nécessité de recourir à un grand nombre d'agents intermédiaires, dont l'administration ne peut qu'invoquer la bonne volonté, et non pas réclamer les services »<sup>166</sup>.

Les conclusions du rapport sont explicites en ce qui concerne la scolarisation limitée et les défauts de qualité de celle-ci dans bon nombre de communes. Ce rapport fait suite à un projet de loi déposé par Camille de Montalivet le 24 octobre 1831 et proposant d'instituer pour la première fois une forme de « service public d'enseignement »<sup>167</sup>. Cette loi, qui inspirera profondément la loi Guizot du 28 juin 1833, présente le même article en ce qui concerne les caractéristiques de la maison d'école :

*« ART. 16. — Il sera fourni à tout instituteur communal :  
1° Un logement qui sera convenablement disposé tant pour servir d'habitation que pour recevoir les élèves ;  
2° Un traitement fixe, dont le minimum sera de 200 francs. »<sup>168</sup>*

On voit dès lors se mettre en place la double stratégie qui sera administrée par la suite par le Ministre François Guizot<sup>169</sup> : une action législative faisant obligation aux communes de maintenir une maison d'école alliée à une action administrative qui devra permettre de surveiller la diffusion de l'instruction populaire ainsi que sa qualité par un nouveau corps de fonctionnaire, celui des inspecteurs.

<sup>165</sup> *Ibidem.* p. 44.

<sup>166</sup> *Ivi.*

<sup>167</sup> PROST, Antoine. *Regards historiques sur l'éducation en France, XIXe-XXe siècles.* Paris : Belin, 2007. p.53.

<sup>168</sup> Montalivet (Marthe Camille de). In BUISSON, Ferdinand. *op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3218>

<sup>169</sup> On pourra se rapporter aux ouvrages ou articles : ROSENVALLON, Pierre. *Le moment Guizot.* Paris : Gallimard, 1985 ; REBOUL, Fabienne. Guizot et l'Instruction publique. In : FONDATION VAL RICHEL. *Actes du colloque Guizot et la culture politique de son Temps.* Paris : Gallimard Seuil, 1991, p.162-185 ; ou encore, pour avoir un regard sur Guizot à l'époque de l'adoption des lois de Jules Ferry, à l'introduction de l'ouvrage de Félix Cadet : CADET, Félix. *François Guizot, Instruction publique – Éducation, Extraits précédés d'une introduction.* Paris : Belin, 1889.

### **b. Les premières normes basées sur les écoles mutuelles**

A la suite de l'adoption de la loi du 28 juin 1833 et quelque peu avant le projet de l'enquête notifié le 28 juillet 1833 aux recteurs d'académie, une Ordonnance du Roi pour l'exécution de la loi du 28 juin 1833 parait le 16 juillet 1833<sup>170</sup>. Celle-ci explicite plus en détail l'obligation faite aux maires dont les communes ne possèdent pas d'école de se doter rapidement d'un local convenable. Il est prévu ainsi un délai de six ans pour pourvoir à la construction d'une maison d'école avec les ressources de la municipalité. Durant ce délai, la municipalité a l'autorisation de prendre un local en bail qui doit assurer les mêmes fonctions que la future maison d'école :

*« Art. 3. – Les maires des communes qui ne possèdent point de locaux disposés, tant pour servir d'habitation à leurs instituteurs communaux, que pour recevoir les élèves, et qui ne pourraient en acheter ou en faire construire immédiatement, s'occuperont sans délai de louer des bâtiments propres à cette destination. Les conditions du bail seront soumises au conseil municipal et à l'approbation du préfet. Pendant la durée du bail, qui ne pourra excéder six années, les conseils municipaux prendront les mesures nécessaires pour se mettre en état d'achever ou de faire construire des maisons d'école, soit avec leurs propres ressources, soit avec les secours qui pourraient leur être accordés par le département ou par l'État. »<sup>171</sup>*

Anticipant sans doute sur les conclusions de l'enquête/inspection que Guizot annoncera 12 jours plus tard, le Ministre fait ainsi obligation aux communes non seulement de posséder mais de construire, dans le cas où elle n'en possède pas, des locaux scolaires. Il lance ainsi une première vague de constructions scolaires, de différentes qualités suivant la volonté des communes ainsi que leurs capacités de financement, sur l'ensemble du territoire : « de 1833 à 1848, l'Instruction primaire acquit 20 936 écoles nouvelles, et la fréquentation scolaire s'accrut de 1 594 511 élèves »<sup>172</sup>. La volonté du Ministre semble anticiper également sur les véritables constatations en termes d'état des locaux scolaires. L'enquête a en effet démontré qu'au-delà de l'impréparation de certains instituteurs, certaines écoles se trouvaient être des bouges hautement insalubres dans lesquels règne la crasse. De plus, l'expérience de l'enseignement mutuel, auquel Guizot n'était pas personnellement favorable<sup>173</sup>, va apporter avec elle la nécessité de proposer un espace pensé pour pouvoir être fonctionnel et assurer une bonne qualité d'instruction. Au fur et à mesure, on constate en effet la volonté du Ministre d'assurer un certain contrôle quant à la réalisation des nouvelles écoles. La même Ordonnance contient en effet un article relatif à la diffusion de plans-types sensés aider les communes :

---

<sup>170</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* Tome I. p. 245.

<sup>171</sup> *Ibid.* Tome I. p. 247.

<sup>172</sup> DUMNESNIL, Armand. Guizot. In BUISSON, Ferdinand. *Op. cit.* Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2837>.

<sup>173</sup> « Après la révolution de 1830, on s'attendait à ce que le ministère favorise l'enseignement mutuel. Or Guizot s'y refusa, et pas seulement par conservatisme. Il nourrissait des doutes sur son efficacité : très utile pour une première instruction de grands groupes d'élèves dans un contexte de manque de maîtres, il ne convenait ni aux petites écoles de village ni à des études plus poussées », PROST, Antoine. *Op. cit.* pp. 53-54.

« Art. 13. – Divers plans d'écoles primaires pour les communes rurales, accompagnés de devis estimatifs détaillés, seront dressés par les soins du Ministre et déposés aux secrétariats des préfectures, sous-préfectures, mairies, chefs-lieux de canton, et des comités d'arrondissement, ainsi qu'au secrétariat de chaque Académie. »<sup>174</sup>

Il s'agit pour l'État d'encadrer les nouvelles constructions proposant d'emblée une certaine standardisation du lieu de l'instruction primaire car devant suivre des modèles projetés et diffusés par l'administration centrale. Ces modèles sont supposés être dressés par les soins du Ministre, ce qui ne sera pas forcément le cas. En effet, dans la circulaire envoyée aux Recteurs le 13 décembre 1833, on peut lire :

« Lorsqu'il s'agira de constructions, ils recommanderont de suivre, autant qu'il se pourra, et selon la population de la commune, l'un des plans contenus dans l'ouvrage que vous avez dû leur transmettre, conformément à ma circulaire du 3 décembre courant. On assurera ainsi à toute nouvelle maison d'école une distribution commode, salubre, appropriée sous tous les rapports à leur destination. On évitera en outre, par ce moyen, les dépenses trop fortes, ou qui ne seraient pas tout à fait indispensables. »<sup>175</sup>

Le Ministre ne cite pas explicitement une liste de plans dressés par ses soins, mais fait allusion à un ouvrage envoyé précédemment. La circulaire du 3 décembre n'a malheureusement pu être retrouvée, ni l'ouvrage qui y était joint. On peut néanmoins supposer qu'il s'agisse de l'ouvrage de l'architecte Auguste Bouillon<sup>176</sup> :

« L'article 13 de l'Ordonnance royale du 16 juillet 1833 porte que divers plans d'écoles primaires, accompagnés de devis estimatifs détaillés, seront dressés par les soins du Ministre de l'Instruction publique et déposés au Secrétariat des Préfectures, des Sous-Préfectures, des Mairies des chefs-lieux de canton, et des Comités d'arrondissement, ainsi qu'au secrétariat de chaque Académie.  
L'ouvrage que nous offrons au public a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, et va être répandu par ses ordres, conformément à l'Ordonnance royale précitée ». <sup>177</sup>

La préface semble corroborer l'hypothèse de Bernard Toulhier, bien que l'exemplaire consulté soit daté de 1834 et il n'est pas fait mention s'il s'agit d'un nouveau tirage. Les intentions des auteurs se retrouvent à la fin de la préface :

<sup>174</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* Tome I, p. 249.

<sup>175</sup> *Bulletin universitaire, contenant les ordonnances, réglemens et arrêtés concernant l'instruction publique*, tome 3, n°73, p. 424.

<sup>176</sup> Hypothèse proposée dans TOULIER, Bernard. L'architecture scolaire au XIXe siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires. *Histoire de l'éducation*, n°17, 1982, p. 9.

<sup>177</sup> BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834, p. iii.

« Il existe à Paris des constructions récentes d'Écoles ; nous avons pu les étudier avec soin, consulter les instituteurs pour connaître les inconvénients qu'ils avaient remarqués dans la distribution, éviter par conséquent de retomber dans les mêmes fautes. Nos plans, ainsi amendés, ont été soumis à l'examen des Membres du Conseil royal, et approuvés par M. le Ministre de l'Instruction publique. Nous pouvons donc croire que les communes où ils seront adoptés trouveront dans notre travail économie, garantie et uniformité. »<sup>178</sup>

Ainsi les plans-types sont bien évidemment tirés des expériences déjà existantes en termes de nouvelles constructions scolaires au sein de la capitale. L'ouvrage se compose de 2 parties. La première détaille les différents projets types ainsi que leurs devis, les planches de détail se situent en appendice. La deuxième partie traite des détails de distribution et d'exécution, explicitant par exemple certaines indications générales concernant les dispositions de la classe, le placement des fenêtres, son dimensionnement, mais également la finition des murs, leur utilisation pédagogique, le mobilier de la classe, le préau, les latrines et les « auvens »<sup>179</sup>, le logement du maître, le gymnase, les solutions pour la ventilation et le chauffage des classes. De nombreux calculs théoriques sont également fournis dans cette seconde partie, et de multiples détails d'exécution se situent en appendice, à la suite des tables contenant les plans-types.

---

<sup>178</sup> BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *Op. cit.* p. iv.

<sup>179</sup> Orthographe originale du texte.

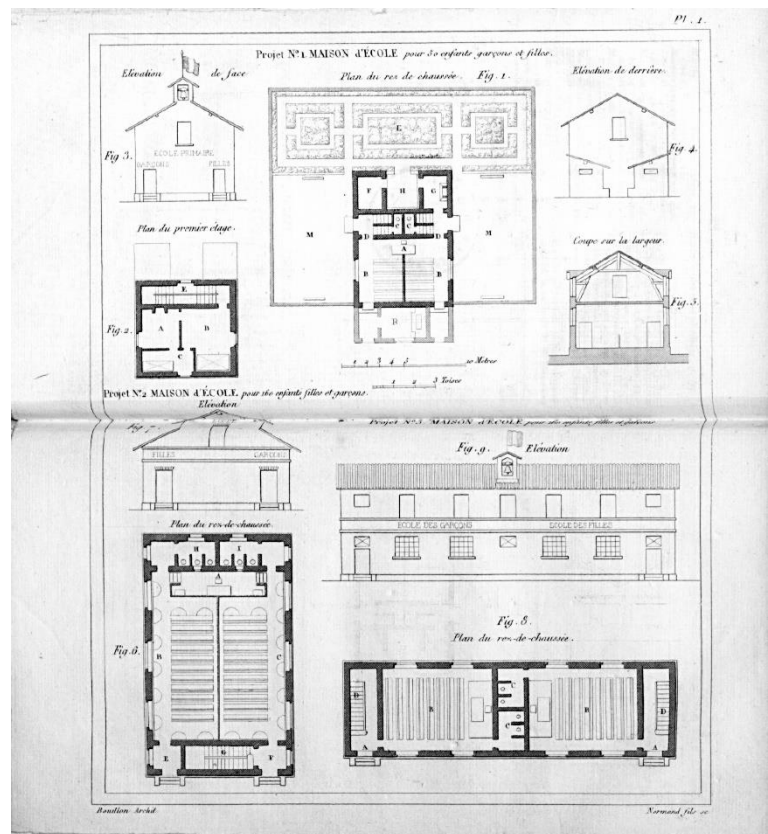


Figure 6 : Projets n°1, 2 et 3 de maisons d'écoles pour enfants garçons et filles. BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834, pl. 1.

La formule de dimensionnement de la salle de classe ainsi que le détail concernant le mobilier et sa distribution dans la salle de classe font explicitement référence au cas des écoles d'enseignement mutuel :

« La salle de classe ordinairement a la forme d'un rectangle ; quant à ses dimensions, elles dépendant du nombre d'élèves qu'elle est destinée à contenir. Rien n'est plus aisé à déterminer dans les classes d'enseignement simultané ou individuel, mais dans les classes d'enseignement mutuel, certaines conditions à observer font naître des difficultés, qui, pour n'avoir pas été prévues, faussent le résultat qu'on se proposait. »<sup>180</sup>

<sup>180</sup> BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *Op. cit.* p. 32.

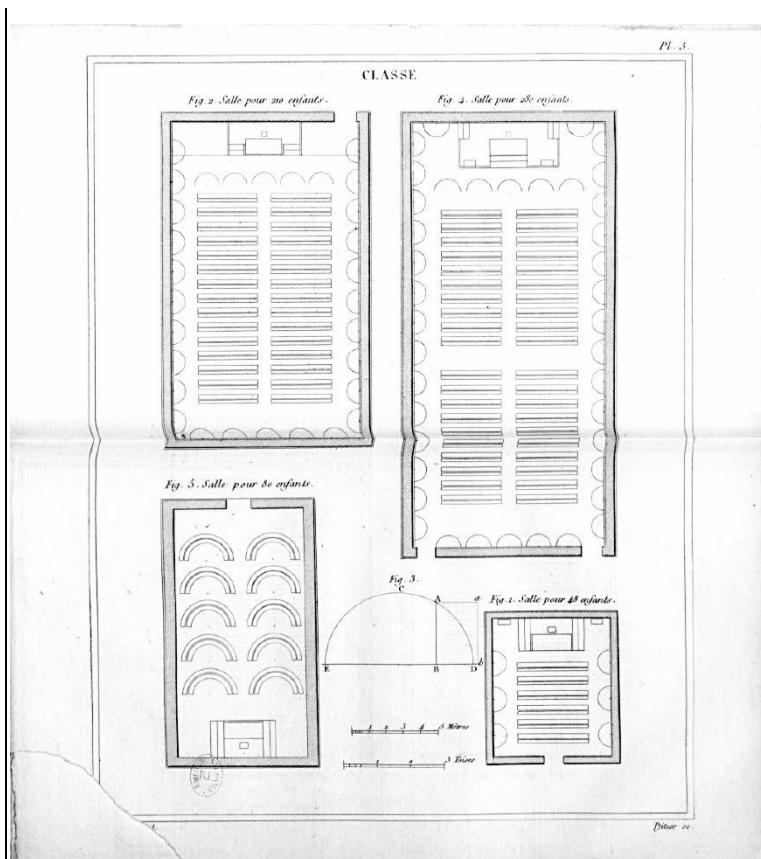


Figure 7 : BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834, pl. 5.

Bouillon ne propose pas de formule de calculs concernant le dimensionnement des écoles appliquant la méthode simultanée. Il est notable par ailleurs qu'il cite encore la méthode individuelle, celle-ci ayant été de nombreuses fois critiquée et bannie. Par ailleurs, les plans types proposés dans l'ouvrage de l'architecte reprennent en général la disposition de l'enseignement mutuel et celle de l'enseignement simultané pour le même nombre d'élèves, afin de permettre aux communes de concevoir quelle serait la différence de dépenses engendrée suivant le choix de l'un ou l'autre modèle pédagogique. La plus grande utilisation des murs du fait de la réunion des enfants en groupe autour des cercles de lecture dans le cas de l'enseignement mutuel semble exiger un plus grand espace d'où une plus grande dépense. Pour autant les mobiliers et autres matériels indiqués dans l'ouvrage sont cités sans distinction quant à la méthode.



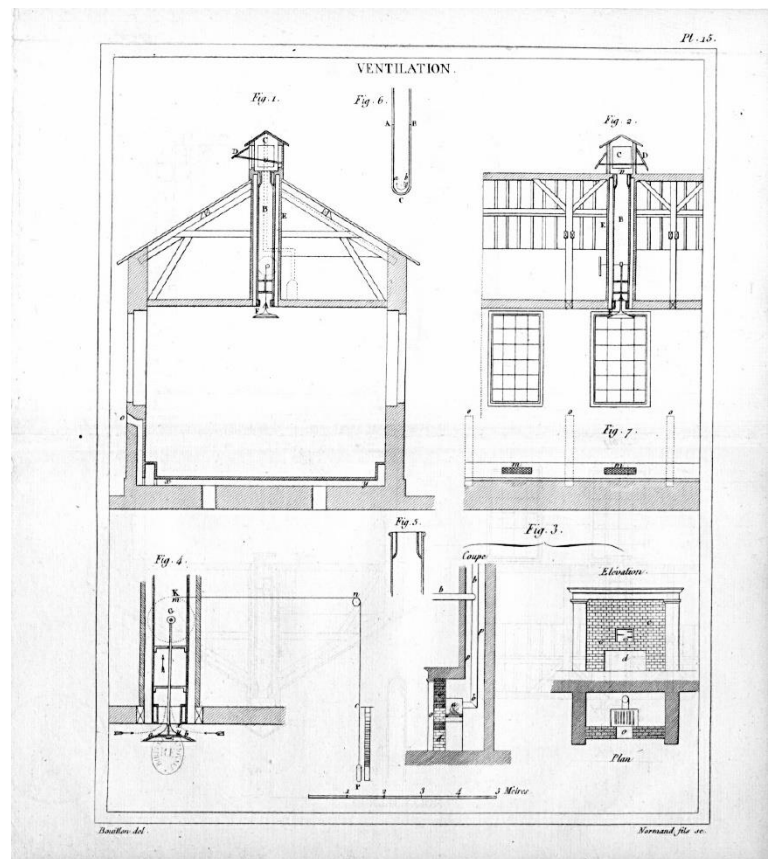


Figure 8 : Détail des systèmes de ventilation. BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834, pl. 15.

Une règle de dimensionnement pour les salles de classe adoptant l'enseignement simultané se trouve dans le manuel complet de l'enseignement simultané. Il est indiqué qu'il faut compter 0,70 m<sup>2</sup> par élève<sup>181</sup> et se baser sur un plan rectangulaire, où la table et l'estrade du maître seraient positionner sur un des deux plus longs côtés de la pièce, faisant ainsi front aux tables des élèves répartis de part et d'autre d'une cloison séparant les garçons des filles.<sup>182</sup> Pour autant, la méthode simultanée ici présentée souhaite se démarquer de la méthode employée à l'intérieur des écoles des Frères des Écoles chrétiennes : une sorte de méthode simultanée laïque avant l'heure. Par ailleurs, le manuel conseille également l'organisation des élèves en groupes de niveaux et invite à utiliser des méthodes propres à l'enseignement mutuel, ainsi on retrouve l'utilisation des cercles de lecture.<sup>183</sup> Cette méthode simultanée semble annoncer la future généralisation de la méthode mixte et préfigure ainsi le mouvement d'unification de la pédagogie utilisée dans l'enseignement public, qui se décidera au

<sup>181</sup> On peut également trouver 0,60m<sup>2</sup> dans d'autres sources. Cela peut s'expliquer par le fait que la méthode simultanée présentée dans ce manuel prend des allures de méthode mixte, et ainsi les auteurs auront intégré la nécessité de mettre d'emblée à la disposition des élèves et de l'instituteur une salle de classe aux dimensions plus amples, afin, en particulier, de pouvoir accueillir les cercles de lecture.

<sup>182</sup> *Manuel complet de l'enseignement simultané ou instructions pour les fondateurs et les directeurs des écoles dirigées d'après la méthode simultanée*. Paris : P. Dupont, 1834, pp. 20-21.

<sup>183</sup> *Ibidem*. p.2.

niveau national, tout en s'appuyant sur des expériences locales mises en place par des inspecteurs d'académie chevronnés.<sup>184</sup>

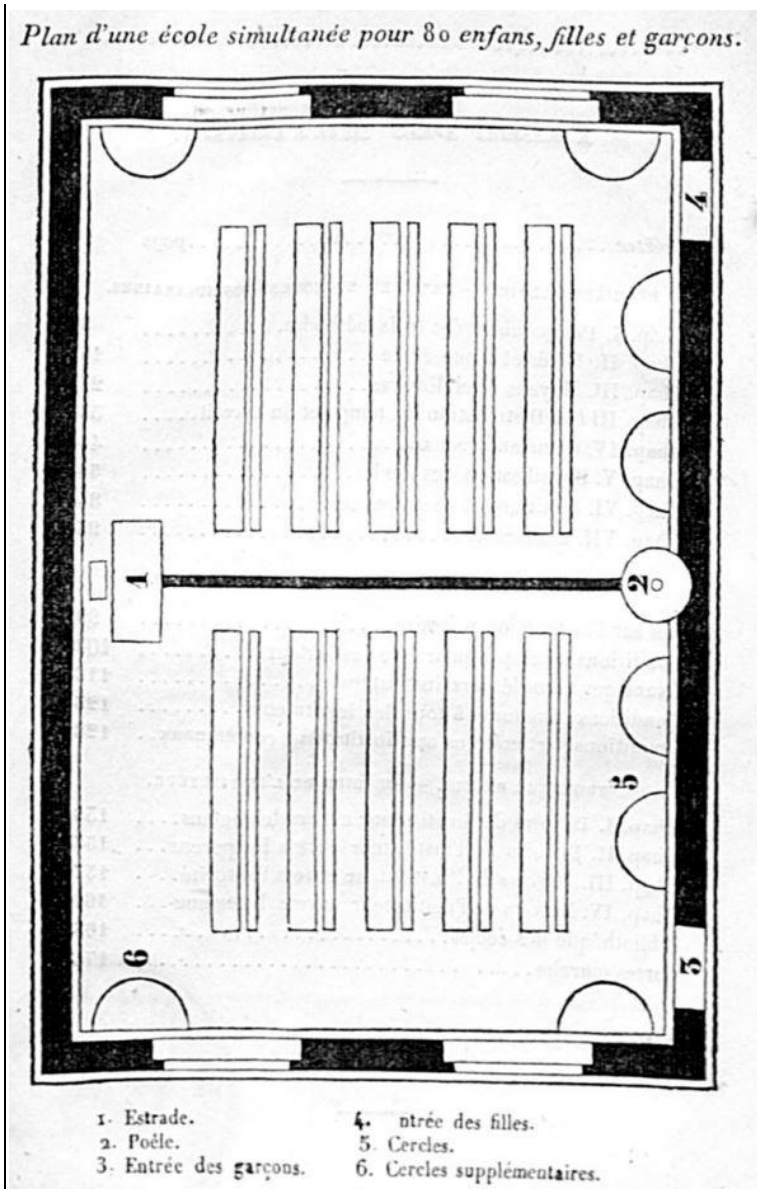


Figure 9 : Plan d'une école simultanée pour 80 enfans, filles et garçons. In *Manuel complet de l'enseignement simultané ou instructions pour les fondateurs et les directeurs des écoles dirigées d'après la méthode simultanée*. Paris : P. Dupont, 1834, p. 187.

La méthode mutuelle n'est pas rejetée par les auteurs de cet autre manuel. Ils la conseillent mais la considèrent inapplicable dans le cas d'écoles recevant moins de 300 élèves, tant pour des raisons pratiques qu'économiques.<sup>185</sup> On trouve ici à nouveau poindre une question de rendement de la méthode. La salle de classe dépend donc de la pédagogie adoptée et également du nombre d'élèves.

<sup>184</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* pp. 48-50.

<sup>185</sup> *Manuel complet de l'enseignement simultané ou instructions pour les fondateurs et les directeurs des écoles dirigées d'après la méthode simultanée*. Paris : P. Dupont, 1834, pp. 5-16.

L'État n'est pas encore suffisamment riche ni les lois suffisamment coercitives pour inciter les communes le pouvant à limiter le nombre d'élèves par classes et ainsi à enrôler de nouveaux maîtres pour tenir les classes supplémentaires et à procéder à de nouvelles appropriations ou constructions d'écoles.

Le code de l'instruction primaire publié en 1834 donne aussi quelques indications concernant le dimensionnement de la salle de classe. Encore une fois les plans représentés en annexe s'appliquent implicitement au cas de la méthode de l'enseignement mutuel :

*« La longueur de la classe est prise sur la largeur du bâtiment. Les bancs et les tables sont rangés parallèlement dans le sens de la largeur de la salle. L'estrade du maître occupe une des extrémités en face des élèves. Cette estrade doit être élevée de 60 centimètres au moins au-dessus du sol.*

*Les tables et les bancs ne touchent pas le mur. Sur les divers côtés de la salle est un espace libre de 1 mètre 30 centimètres, qui permet la circulation et rend la surveillance facile. Si la méthode mutuelle est appliquée dans l'école, cet espace est indispensable pour les groupes et les cercles. Dans le cas contraire, il peut être réduit. »<sup>186</sup>*

On remarquera que contrairement aux autres ouvrages précédemment cités, même si par défaut le plan est proposé pour le cas de l'enseignement mutuel, le graveur n'a pas fait apparaître les cercles de lecture habituellement indiqués au sol (cf. Figure 10 p. 62 et Figure 11 p. 63). Cet ouvrage est également intéressant car, tout en étant un ouvrage dédié à la gestion de l'œuvre scolaire et non au projet architectural d'une école, il est un des rares qui propose un plan type incluant le logement de l'instituteur et mettant en avant l'organisation fonctionnelle de l'école, articulée entre la salle de classe et donc le logement de l'instituteur. Le vestibule, espace public, donne ainsi accès à droite en entrant au logement et à gauche à la salle de classe. Celle-ci est accessible aussi bien directement depuis le vestibule par tous, ou bien depuis le logement de l'instituteur en traversant « le cabinet d'étude de l'instituteur ».

<sup>186</sup> *Code de l'instruction primaire contenant l'histoire de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833, l'ordonnance du roi du 16 juillet 1833, les circulaires et instructions ministérielles pour l'exécution de la loi (2e édition)*. Paris : P. Dupont, 1834, p. 185.

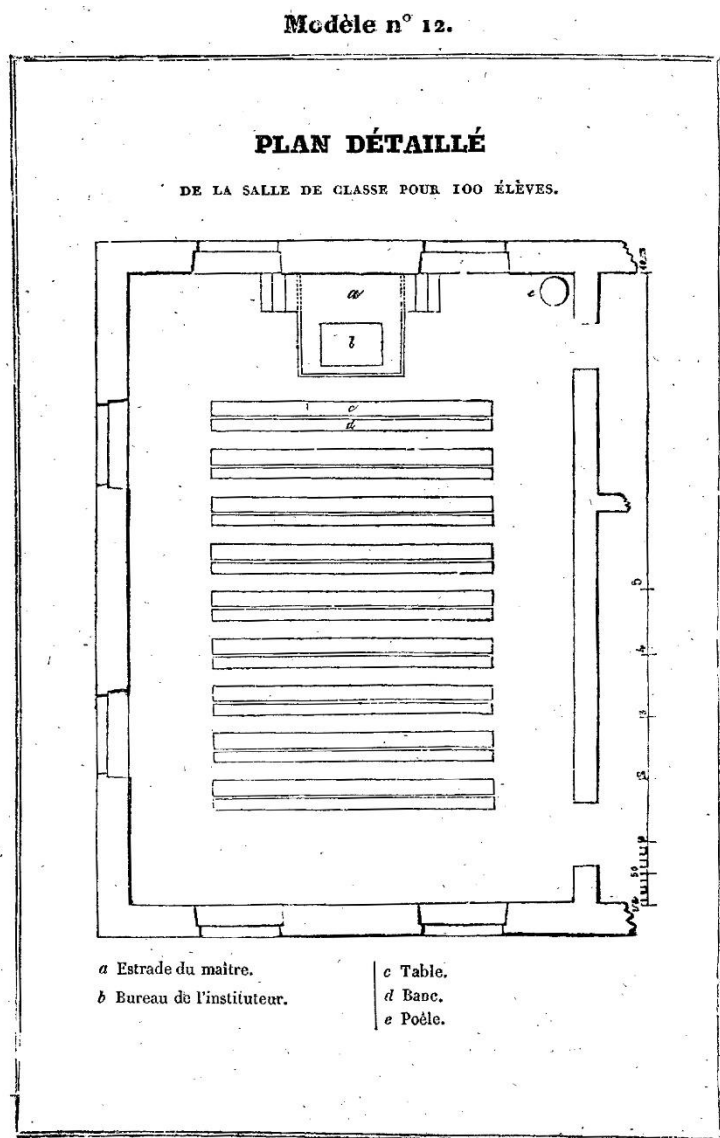


Figure 10 : Plan détaillé de la salle de classe pour 100 élèves. In *Code de l'instruction primaire contenant l'historique de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833, l'ordonnance du roi du 16 juillet 1833, les circulaires et instructions ministérielles pour l'exécution de la loi* (2e édition). Paris : P. Dupont, 1834, modèle n° 12.

## Modèle n° 11.

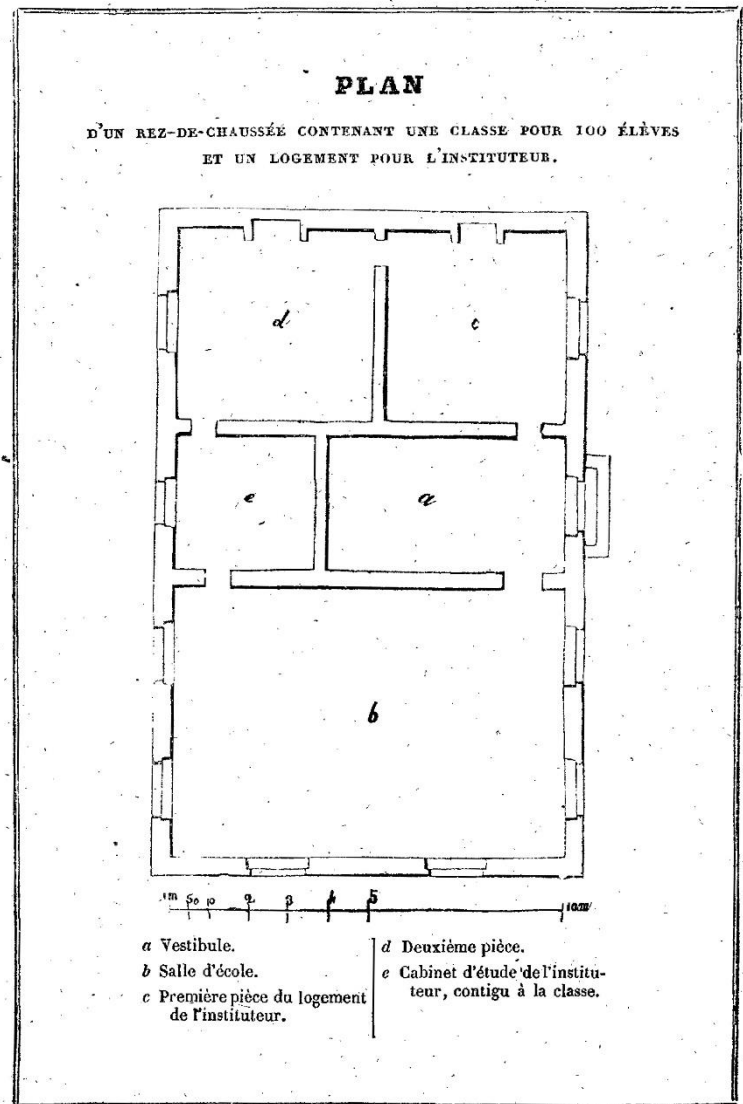


Figure 11 : Plan d'un rez-de-chaussée contenant une classe pour 100 élèves et un logement pour l'instituteur. Plan détaillé de la salle de classe pour 100 élèves. In *Code de l'instruction primaire contenant l'histoire de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833, l'ordonnance du roi du 16 juillet 1833, les circulaires et instructions ministérielles pour l'exécution de la loi* (2<sup>e</sup> édition). Paris : P. Dupont, 1834, modèle n° 11.

La partie b, salle d'école, est celle détaillée dans le modèle numéro 12. Cf. Figure 12.

**c. D'une loi difficilement appliquée au retour des initiatives privées**

On constate en avril 1834 une première contrainte faite aux communes en ce qui concerne les conditions d'approbation des devis et plans dressés par elles pour la construction ou l'appropriation des nouvelles écoles :

*« Dans toutes les constructions ou appropriations de maisons d'école qui auront lieu, surtout pour les communes d'une faible population, je vous prie de veiller à ce que la classe dans laquelle seront reçus les élèves soit divisée en deux parties distinctes, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, conformément aux modèles que je vous ai adressés; ce sera le meilleur moyen de faire participer les enfants de chaque commune aux bienfaits de l'instruction primaire sans multiplier ses charges. Vous ne donnerez approbation aux devis qui ne seront pas ainsi dressés que lorsque la commune prendra l'engagement d'entretenir une école particulière pour les filles. »<sup>187</sup>*

Il s'agit des écoles mixtes. Le souci d'économie est toujours présent, ainsi que celui de la stricte séparation entre les sexes, même si la loi Guizot ne prévoit l'obligation aux communes d'entretenir des écoles primaires destinées aux garçons qu'à partir de 500 habitants. Il n'est pas fait mention du cas des filles en ce qui concerne l'obligation de construction ou d'appropriation d'une école par les communes. On constate également dans les débats parlementaires et les précédentes lois la stricte nécessité de maintenir la séparation entre les sexes et l'impossibilité de recevoir par les filles une instruction de la part d'un instituteur à partir de leurs onze ans. Les dispositions prises par Guizot et ses successeurs cherchent la conciliation entre des vues très différentes mais également sont placées sous le signe du réalisme, face aux constats fournis par l'enquête de 1833, aux mœurs de l'époque profondément ancrés et à une certaine méfiance d'une instruction généralisée à tout le peuple, tant chez les classes aisées que les classes populaires, pour celles-ci en particulier du fait de l'accaparement d'une main d'œuvre et donc d'une source de revenus. D'ailleurs dans le cadre de cette enquête, les inspecteurs devaient visiter seulement les écoles de garçons, même si certains visiteront les écoles de filles.

Par ailleurs, la loi de 1833 et les circulaires et ordonnances qui l'ont suivi ne rencontrent guère non plus l'enthousiasme que le Ministère semblait en désir d'attendre. Les locaux scolaires, dans la réalité, continuent d'être excessivement pauvres et insalubres, l'instituteur ne bénéficiant que rarement et surtout dans le cas des grandes villes d'un logement à part de la classe :

---

<sup>187</sup> Circulaire adressée à MM. les préfets, relative aux dépenses des écoles primaires communales en 1835, sur lesquelles les conseils municipaux sont appelés à délibérer dans leur session du mois de mai (du 27 avril 1934). *Bulletin Universitaire*, t.3, bul. n° 82, 1834, p. 441.

« Aussi nous sommes émus, mais nous ne sommes point surpris, des faits relatés par P. Lorain<sup>188</sup> dans son *Tableau de l'instruction primaire en France*, publié en 1837<sup>189</sup>. Près de 500 inspecteurs avaient été chargés de visiter toutes les communes de France et d'y étudier la situation des écoles primaires. Le résumé de leur rapport laisse une impression douloureuse. Lorain commence son travail par ces mots sévères : « Rien ne donne plus une juste idée du mépris qu'on fait généralement en France de l'instruction primaire que le petit nombre de bâtiments spéciaux affectés à cet emploi ». Et il ajoute : "Les inspecteurs n'ont poussé partout qu'un cri de détresse ; et, si les récits de quelques-uns d'être eux n'étaient pas capables d'émouvoir jusqu'aux larmes, en songeant à ces pauvres enfants qu'on entasse dans des foyers d'infection et d'épidémie, qui pourrait garder son sérieux à la lecture de ces combinaisons comiques, de ces réunions contre nature, inventées par la plus extrême misère ou par le plus sordide intérêt pour reléguer l'instruction primaire dans un repaire qui ne coûte rien à personne ?" Entrant ensuite dans le détail, il nous montre le local de la classe servant à tous les usages, tour à tour salle de cabaret, cuisine, chambre à coucher, corps de garde, salle de danse. C'est souvent une cave, un cloaque, un grenier, un cachot. Dans certaines communes, les enfants cohabitent avec le pourceau du ménage et les autres animaux domestiques que nourrit l'instituteur. Ailleurs, l'école n'a que douze pieds carrés<sup>190</sup> : dans ce local se trouvent réunis, au fort de l'hiver, quatre-vingt élèves. »<sup>191</sup>

Suite à ce rapport, à l'intérieur de l'Avis relatif à la rétribution scolaire et à la gratuité du 5 janvier 1838, on peut trouver que « le conseil [...] est d'avis qu'il y a lieu de décider ce qui suit : [...] que la commune doit fournir une salle proportionnée au nombre d'élèves que l'instituteur est tenu de recevoir, plus une ou deux chambres d'habitation, outre la cuisine, le tout convenablement disposé. » On voit combien raisonne cet avis avec les conclusions du rapport de Paul Lorain publié en 1837. Par ailleurs les communes n'appliquent pas forcément la loi de 1833 les contraignant à devenir propriétaires d'une maison d'école dans un délai de 6 ans : « La loi Guizot de 1833 laissait aux communes un délai de six ans pour la construction d'une école. Or, il fut successivement reporté jusqu'en 1843, puis jusqu'en 1850 ». <sup>192</sup> Le projet de loi sur l'instruction primaire de 1847 cherche également dans son article 8 à faire appliquer l'obligation faite aux communes :

<sup>188</sup> Paul Lorain (1799-1861), auteur du *Manuel complet de l'enseignement simultané* précédemment cité, inspecteur durant l'enquête de 1833 et auteur du rapport final de la grande enquête : LORAIN, Paul. *Tableau de l'instruction primaire en France : d'après des documents authentiques, et notamment d'après les rapports adressés au Ministre de l'instruction publique par les 490 inspecteurs chargés de visiter toutes les écoles de France, à la fin de 1833*. Paris : Hachette, 1837.

<sup>189</sup> Il s'agit du rapport final issu de la compilation de toutes les données réunies au cours de la grande enquête de 1833.

<sup>190</sup> Environ 14 m<sup>2</sup>.

<sup>191</sup> DUMESNIL, Armand. *Maisons d'école*. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2837>.

<sup>192</sup> GRANIER, Christine, MARQUIS, Jean-Claude. *Une enquête en cours : La maison d'école au XIXe siècle*, in « Histoire de l'Éducation », n°17, décembre 1982, p. 32.

« Dans toute commune ou réunion de communes où les dispositions de l'art. 9 et du § 1er de l'art. 12 de la loi du 28 juin 1833, n'ont pas encore reçu leur exécution, le préfet, en vertu de l'art. 15 de la loi du 18 juillet 1837<sup>193</sup>, prendra d'office, dans un délai de cinq ans, les mesures nécessaires pour que l'école élémentaire communale soit établie, par voie de location, d'acquisition ou de construction aux frais de la commune ou des communes réunies, dans un local convenablement disposé, tant pour servir d'habitation à l'instituteur que pour recevoir les élèves. »<sup>194</sup>

Quatorze ans après la loi Guizot et un an avant sa chute, on voit inachevée la tâche que s'était donnée la Monarchie de Juillet. Par ailleurs, le non-choix en terme de pédagogie au niveau national rend délicate la tâche que s'était confiée le Ministère en ce qui concerne la rédaction des plans-types et des modèles d'école à l'usage des communes et des inspecteurs. Pour autant, il nous a été donné de voir les processus qui permettent de conduire à la mise en place d'une norme préliminaire où avant tout le local est décrit par les espaces fonctionnels qu'il est sensé abriter. Certains contiennent même des détails technologiques concernant les latrines ou bien les systèmes de ventilation qui préfigurent les recommandations futures. Un premier cas de texte réglementaire ne concerne pas directement l'enseignement primaire tel qu'il était entendu à l'époque mais les salles d'asile, à savoir le futur enseignement primaire maternel, qui constituera avec l'enseignement élémentaire les deux composantes de l'enseignement primaire moderne.

#### **d. La création des salles d'asile : le premier groupe scolaire**

Les salles d'asile se différencient fortement des écoles primaires. En effet, au contraire des écoles communales, les salles d'asile étaient inexistantes avant leur introduction sous le patronage de certaines associations de bienfaisances au cours des années 1820. Aussi, le territoire est en friche. Elles prennent comme modèle l'exemple des « Infant schools » déjà développées en Angleterre et qui se proposent d'appliquer la méthode de l'enseignement mutuel aux enfants indigents encore trop jeunes pour recevoir une instruction primaire. Les « Infant schools » et les futures salles d'asile se situent principalement dans les villes car ils répondent au besoin des populations pauvres qui n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants alors que tant le père que la mère doivent travailler.<sup>195</sup> La première fondation d'une salle d'asile a lieu à Paris en 1826 :

« En 1825, M. De Gérando ayant parlé avec admiration des Infant schools anglaises dans le salon de Mme Gautier-Delessert, Mme de Pastoret, qui l'avait entendu, résolut de faire une nouvelle tentative, sur un plan plus large que celui de 1801 : d'accord avec l'abbé Desgenettes, elle forma un comité de dames, dont elle fut la présidente et Mme Jules Mallet la trésorière. Ce comité obtint du conseil des hospices une subvention de

---

<sup>193</sup> Loi sur l'administration communale du 18 juillet 1837 dont l'article 15 permet au préfet de contraindre le maire de la commune, si l'autorité municipale reste inactive devant une loi. Le préfet peut alors prendre un arrêté préfectoral pour assurer l'exécution d'une disposition de loi.

<sup>194</sup> Projet de loi sur l'instruction primaire. 31 mars 1837. In GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 699-700.

<sup>195</sup> KERGOMARD, Pauline. Maternelles (écoles). In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3142>.



*3000 francs et la concession d'un local à la maison des Ménages, rue du. Bac. Un asile recevant 80 enfants y fut ouvert en avril 1826. »<sup>196</sup>*

Jean-Denis Cochin<sup>197</sup> se met en relation avec ce comité du fait de sa qualité de maire du XII<sup>e</sup> arrondissement de la capitale. Il envisage d'emblée les salles d'asile comme une réponse aux besoins de l'instruction et la voit comme une composante de l'enseignement primaire. D'ailleurs le titre de l'ouvrage qu'il fera paraître est éloquent : *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*<sup>198</sup>, bien que retenu par ses contemporains sous le titre plus court de *Manuel des salles d'asile*<sup>199</sup>.

Cochin finance, sur ses deniers personnels et avec l'aide de quelques entrepreneurs, la construction de ce qui pourrait être appelé le premier groupe scolaire. Dans *le Manuel des salles d'asile*, il défend sa conception des salles d'asile en tant que premier échelon du système d'éducation primaire et vante sa réalisation parisienne :

*« Ayant reconnu en 1826, après quelques années d'administration d'un arrondissement de Paris, en qualité de Maire, qu'il était désirable d'accroître le bien-être de la population parisienne par la fondation d'une Salle d'Asile, et d'en faire une section nécessaire d'un Établissement d'éducation primaire, je formai le projet de bâtir une Maison-modèle, contenant des classes de toute espèce et pour tous les âges. [...] Lorsque ce plan fut proposé au Préfet de la Seine, il le considéra comme impraticable, et répondit avec obligeance que c'était le rêve d'un homme de bien. [...] Tous les plans furent préparés sous ma direction, et, en trois mois de temps, les clefs d'une maison qui contient mille élèves, quatre logements de maîtres, et de grandes dépendances, m'étaient remises après entier achèvement. Le succès étant complet, il ne fut pas difficile de démontrer à l'Administration municipale qu'elle avait grand intérêt à devenir propriétaire d'un immeuble qui contenait plusieurs Etablissements<sup>200</sup>, municipaux de leur nature et qui coûterait infiniment moins que s'il eût fallu assujettir la construction aux formalités administratives. Vérification fut faite ; l'immeuble fut acquis, moyennant le remboursement des dépenses faites en commun par les constructeurs-propriétaires, et la ville de Paris se trouva dotée d'un Etablissement-modèle. »<sup>201</sup>*

<sup>196</sup> KERGOMARD, Pauline. *Op. cit.*

<sup>197</sup> « Cochin (Jean-Denis), philanthrope de la famille [de Henri Cochin], 1789-1841 ; fut avocat à la Cour de cassation et maire du XII<sup>e</sup> arrondissement ; fonda plusieurs salles d'asiles et publia un excellent Manuel des salles d'asiles (1834), souvent réimprimé », in BOUILLET, Marie-Nicolas. *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*. Paris : Hachette, 1878, p. 433.

<sup>198</sup> COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*. Paris : Hachette, 1834.

<sup>199</sup> Comme le montre l'article du Dictionnaire de Marie-Nicolas Bouillet cité précédemment.

<sup>200</sup> Orthographe originale.

<sup>201</sup> COCHIN, Jean-Denis. *Op. cit.* pp. 85-87.

Il indique les différents soubresauts et les sacrifices pécuniaires qu'il a dû réaliser afin de construire sa première école basée sur le futur modèle du groupe scolaire, appellation pour le moins anachronique mais qui va bouleverser le paysage tant scolaire qu'urbain, en particulier dans les grandes villes au cours du XIXe siècle :

*« C'est aussi dans cette espérance qu'on a fait ajouter à la fin de ce Manuel le plan horizontal de la Maison d'instruction primaire, à laquelle Sa Majesté a donné le nom de Maison-Cochin.*

*Ce plan aura pour effet, non seulement de mieux faire comprendre l'organisation d'une Salle d'Asile, mais encore de faire sentir quelle est la place d'un Établissement de ce genre dans le cours complet de l'éducation de l'enfance et de l'adolescence.*

*On ne peut trop conseiller de rapprocher tous ces Établissements<sup>202</sup> et de les réunir autant que possible dans un même local, afin de procurer à tous les enfans<sup>203</sup> d'une même famille l'avantage d'arriver aux Écoles en même temps, et de pouvoir se donner assistance au dehors de la maison paternelle, dans les rues et chemins qu'il faut parcourir pour arriver aux Salles d'éducation. »<sup>204</sup>*

Les deux écoles primaires contenues dans ce complexe, en fait les écoles élémentaires actuelles, voient leur organisation basée sur le modèle de l'enseignement mutuel, la salle d'asile également. Aux enfants sont imposés un ordre de marche réglée par un claquoir et un sifflet. Cette situation perdurera jusqu'à la fin du XIXe siècle. Son manuel ne s'arrête que peu de temps sur les aménagements nécessaires à l'établissement des écoles mutuelles. Mais, à la manière des autres manuels précédemment cités, il donne une description de l'organisation de l'espace pédagogique, la divisant entre l'architecture à concevoir, c'est-à-dire le local, et son aménagement, à savoir les meubles et autres matériels destinés à la tenue de la classe.<sup>205</sup> Par ailleurs il ajoute à la fin de la description du « Programme de la Salle d'Asile, ou indication de la nature des dépenses à faire pour préparer un local et le rendre convenable pour cette destination »<sup>206</sup> :

*« Comme il est difficile de s'occuper utilement de la fondation d'une Salle d'Asile sans avoir préalablement visité des Etablissements de ce genre, il a paru convenable d'ajouter, à tout ce qui vient d'être énuméré, quelques gravures dans l'intention de reproduire la perspective de tout ce qui se passe dans une de ces Salles. On espère, par ce moyen, qu'un fondateur, dans sa retraite, pourra comprendre tout ce qui est nécessaire pour bien diriger cette fondation. »<sup>207</sup>*

Le plan-type ne suffit pas pour imaginer et ensuite concevoir un établissement de ce genre. Les quelques gravures présentes en fin d'ouvrage illustrent effectivement les moments de la salle de

---

<sup>202</sup> Orthographe originale.

<sup>203</sup> Orthographe originale.

<sup>204</sup> *Ibidem.* p. 163.

<sup>205</sup> *Ibidem.* pp. 90-96.

<sup>206</sup> *Ibidem.* pp. 90-93.

<sup>207</sup> *Ibidem. Op. cit.* p. 93.

classe, afin d'expliquer comment les lieux sont investis par la pédagogie. Au « Prospect général », où l'on peut voir un enfant s'occupant du nettoyage de la classe alors que celle-ci est vide, suivent : « L'entrée en classe », « la Prière », « l'Epellation », « l'Ecriture », « les Exercices des gradins ». L'espace pédagogique, encore à l'époque construit sous l'impulsion des philanthropes, n'est pas seulement ainsi mis en scène par la juxtaposition de plans-types uniquement fonctionnels mais bénéficie d'une publicité mettant idéalement en scène les bonnes pratiques. Par ailleurs, le manuel de Cochin ne comprend pas de plans types mais seulement une grande planche de l'établissement primaire dont il a été question avant, semblant ainsi préfiguré les recueils des plans exemplaires et réalisés effectivement et qui seront divulgués au cours des années 1870 principalement.

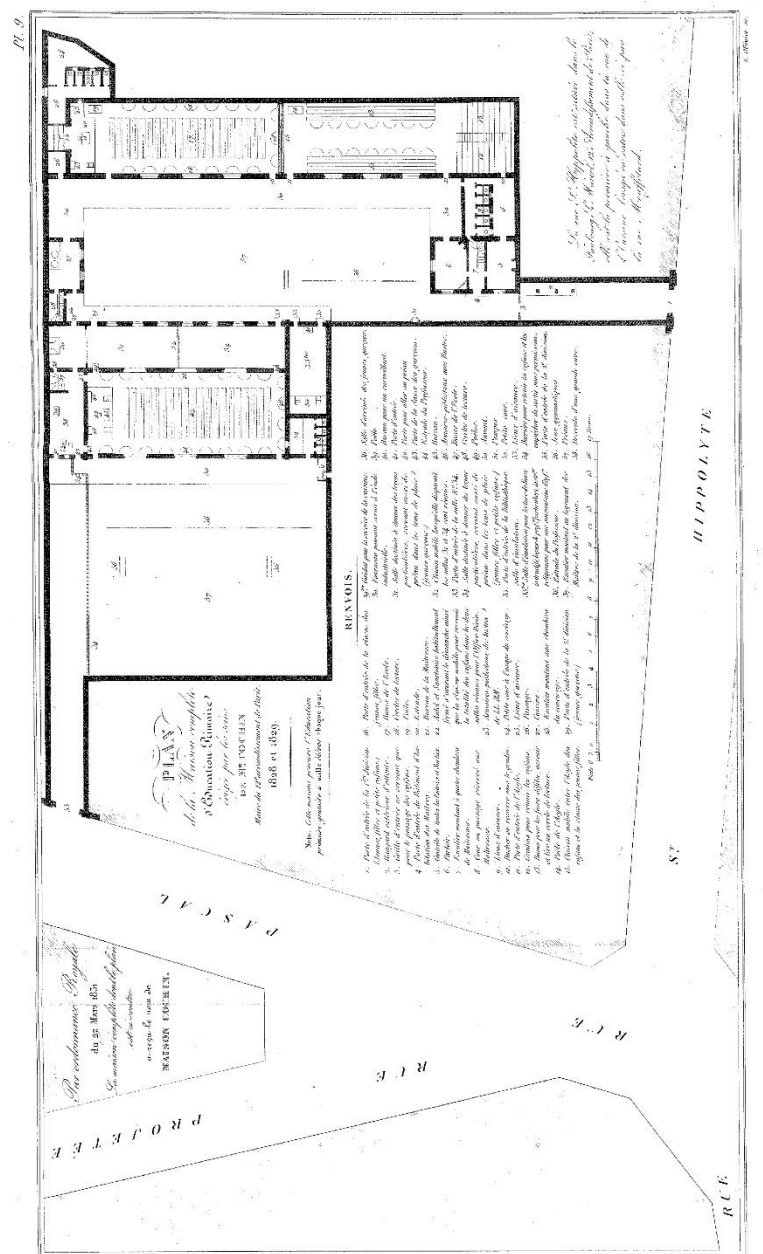


Figure 12 : Plan de la maison complète d'éducation primaire élevée par les soins de M. Cochin. In COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*. Paris : Hachette, 1834, pl. 9.

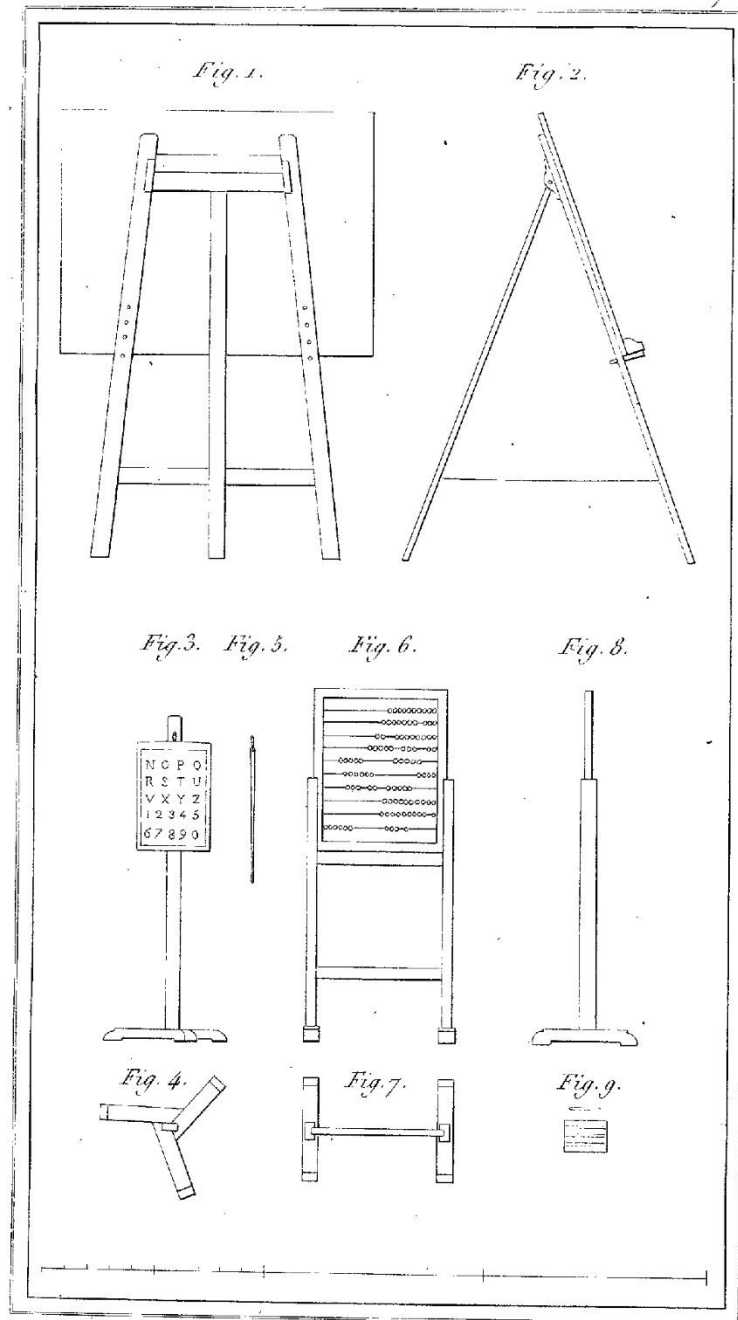
Pl. 3.



*Prière.*

Figure 13 : Prière. In COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*. Paris : Hachette, 1834, pl. 3.

L'auteur de la gravure réussit à communiquer simultanément sur l'éducation morale, les objectifs pédagogiques des asiles et certains aspects fonctionnels comme le détail de la fenêtre non accessible aux enfants à l'arrière-plan.



*Mobilier.*

Figure 14 : Mobilier. In COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*. Paris : Hachette, 1834, pl. 7.

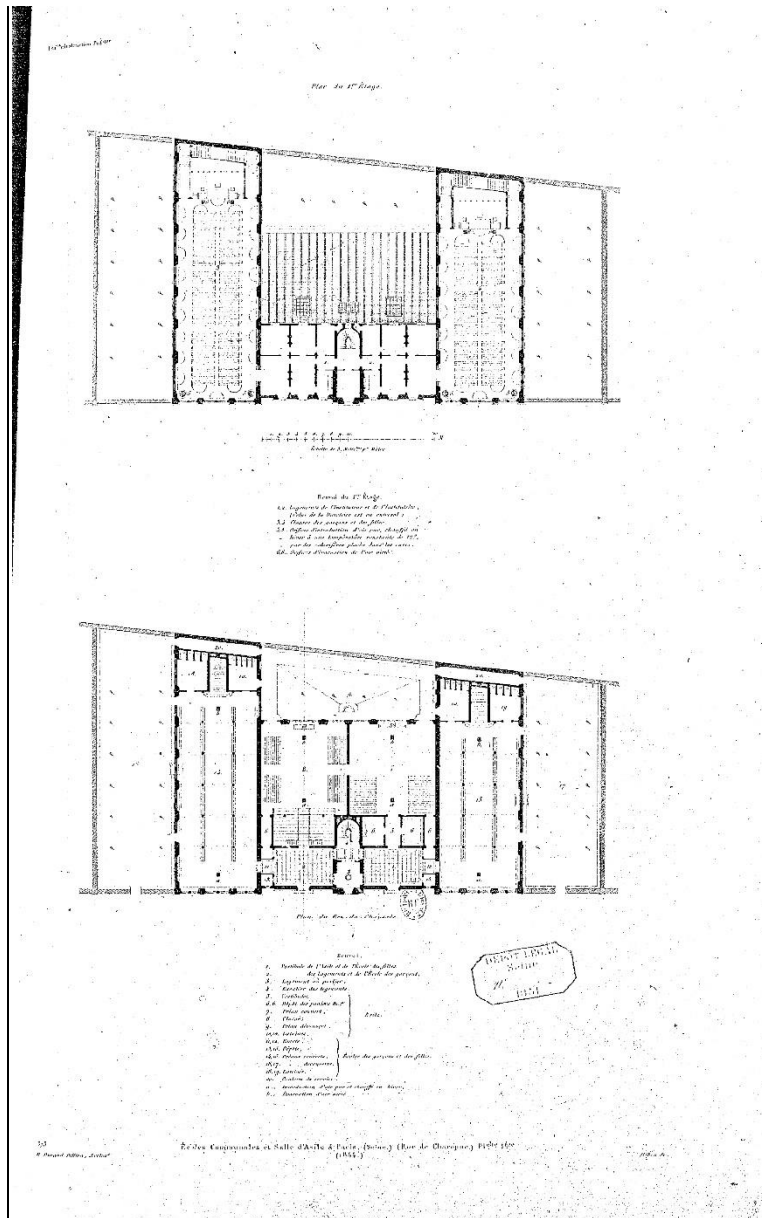


Figure 15 : Écoles Communales et Salle d'Asile à Paris (Seine) (Rue de Charonne) (1844). GOURLIER, Charles-Pierre, BIET, Léon-Marie-Dieudonné, GRILLON, Edme-Jean-Louis. *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIXe siècle, publié avec l'autorisation de Monsieur de Ministre de l'Intérieur*. Paris : L. Colas, 1825-1850.<sup>208</sup>

<sup>208</sup> Cette planche est issue d'une livraison en trois volumes publiée entre 1825 et 1850 sous l'égide du ministère de l'Intérieur au sein duquel est établi le Conseil des Bâtiments civils, établi en l'an IV (1795) de la Révolution française. Ces trois volumes vont avoir une influence particulière sur l'architecture communale dont les écoles primaires. Néanmoins son autorité sera remise en cause à partir de 1853, lorsque l'administration du ministère de l'Instruction publique et des Cultes tentera de réunir et présenter ses propres modèles. Nous verrons quelles querelles politiques seront mêlées aux querelles esthétiques et politiques.

Après l'exposition du « programme » suit le détail « du mobilier de la Salle d'Asile, et des dépenses à faire pour l'achat et l'entretien de ce mobilier », perpétuant ainsi la structure des manuels des écoles primaires en l'appliquant aux classes enfantines. Cette même structure se retrouvera dans les futures réglementations dont le premier exemple abouti sera publié en 1881 par les soins du Ministère de l'Instruction publique :

*« Indépendamment du gradin et des bancs immobiles dont il vient d'être parlé dans les dispositions générales du local, le mobilier de la Salle doit se composer d'un certain nombre d'objets qui vont être énumérés et dont on trouvera le tracé aux planches qui terminent le Manuel.*

*87. Un poêle entouré d'une grille ou balustrade en fer ou en bois, d'un mètre au moins de hauteur, pour que les enfans<sup>209</sup> ne puissent pas s'approcher de la porte d'aspiration, ni recevoir l'influence immédiate des bouches de chaleur ;*

*88. Douze chaises pour le professeur et les visiteurs ;*

*89. Un chevalet portant une planche noire et des crayons blancs (Planche 7, fig. 1 et 2) ;*

*90. Un boulier-compteur (Planche 7, fig. 6, 7, 8) ;*

*91. Un nombre de porte-tableaux proportionné au nombre d'élèves, et d'une touche en bois à chaque porte-tableau (Planche 7, fig. 3 et 5) ;*

*[...]*

*107. Lorsque le Directeur ou la Directrice de l'Asile ne possède pas de mobilier en sa propriété particulière, il faut joindre à tout ce qui vient d'être énuméré un lit et quelques ustensiles indispensables de ménage. »<sup>210</sup>*

*On retrouve sous la plume de Cochin, maire et philanthrope, la même préoccupation de Jean Valjean alias le père Madeleine, maire et philanthrope, auquel il a été fait allusion au début de cette partie.*

*Entre la nourrice et le Maître d'École primaire, intervalle qui circonscrit précisément l'étendue de l'éducation des Salles d'Asile, on doit trouver une série d'enseignements et de soins, à l'effet de soutenir encore à la lisière les premiers essais de toute l'organisation physique et morale. »<sup>211</sup>*

L'État prend rapidement conscience de l'intérêt d'un tel système et souhaite lui donner un cadre législatif dès 1836<sup>212</sup>. Le financement des salles d'asile par les communes, sous l'impulsion de l'état, participe également de cette reprise en main, tout en se basant sur l'expérience parisienne partie de l'initiative de Cochin, même si dès cette époque d'autres communes françaises comptent déjà des

<sup>209</sup> Orthographe originale.

<sup>210</sup> COCHIN, Jean-Denis. *Op. cit.* pp. 94-96.

<sup>211</sup> *Ibidem.* p. 24.

<sup>212</sup> Circulaire du 6 avril 1836 relative aux Salles d'Asile, citée dans KERGOMARD, Pauline. Maternelles (écoles). In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3142>.

salles d'asile<sup>213</sup> : la circulaire du 6 avril 1836 classe les salles d'asile au nombre des écoles relevant du Ministère de l'instruction publique. Elles sont soumises à l'autorité des comités locaux et d'arrondissements institués par la loi Guizot du 28 juin 1833. Ainsi dans la gestion municipale, en particulier à Paris, cette décision se traduira par le détachement de la gestion des salles d'asile du budget des hospices et le report au budget des écoles communales.

Face aux difficultés que connaissent les écoles communales, l'État agit rapidement également en publiant un arrêté le 24 avril 1838 relatif à la tenue des salles d'asile et qui contient de nombreux détails concernant l'organisation des espaces, leur confort et leur ameublement :

*« Art. 1. – Les salles d'exercices destinées à recevoir les enfants des salles d'asile doivent être situées au rez-de-chaussée, planchées ou carrelées, ou airées en asphalte ou en salpêtre battu, et éclairées des deux côtés par des fenêtres qui auront leur base à deux mètres au moins du sol, avec châssis mobiles*

*Art. 2. – La forme de ces salles sera celle d'un rectangle ou carré long d'au moins 4 mètres de largeur sur 10 mètres de longueur, pour cinquante enfants; d'au moins 6 mètres de largeur sur 12 mètres de longueur, pour cent enfants, et d'au moins 8 mètres de largeur sur 16 à 20 mètres de longueur, pour deux cents à deux cent cinquante enfants. Ce dernier nombre ne sera jamais dépassé.*

*Art. 3. – A l'une des extrémités de la salle seront établies plusieurs rangées de gradins, au nombre de cinq au moins et de dix au plus, disposés de manière que tous les enfants puissent y être assis en même temps ; il y sera pratiqué deux voies, l'une au milieu, l'autre au pourtour, afin de faciliter le classement et les mouvements des élèves et la circulation des maîtres et de leurs aides.*

*Art. 4. – Des bancs fixés au plancher seront placés dans le reste de la salle avec un espace vide au milieu pour les évolutions. Devant les bancs seront des cercles peints sur le plancher, des porte-tableaux et des touches : autour de la salle seront suspendus des tableaux de numération ou de caractères alphabétiques, et d'autres- tableaux présentant les premiers et plus simples éléments de l'instruction primaire.*

*Art. 5. – A côté de la salle d'exercices il y aura un préau en partie couvert et en partie découverte, d'une dimension au moins triple de la première salle. Dans la partie découverte, dont on ménagera l'exposition de la manière la plus favorable à la santé des enfants, seront placés divers objets propres à servir de jeux. Sous la partie couverte il y aura des bancs qu'on pourra retirer et ranger à volonté. Indépendamment de la partie couverte du préau, il y aura, autant qu'il sera possible, près de la salle d'exercices, une autre salle spécialement destinée aux repas et servant de chauffoir pendant l'hiver ; on y disposera des planches pour recevoir les paniers des enfants, des bancs mobiles, des écuelles et autres ustensiles nécessaires.*

*Art. 6. – Les lieux d'aisances seront placés de telle sorte que la surveillance en soit très-facile. »<sup>214</sup>*

---

<sup>213</sup> On dénombre 93 salles d'asile en 1835.

<sup>214</sup> Arrêté relatif à la tenue des salles d'asile. 24 avril 1838. In GRÉARD, Octave. *Op. cit.* pp. 513-514.



On retrouve résumées dans cet arrêté les indications contenues dans le manuel de Cochin. Par ailleurs les problématiques hygiénistes sont soulignées avec plus de force : « dont on aménagera l'exposition de la manière la plus favorable à la santé ». La méthode également appliquée se trouve incluse à l'intérieur des indications concernant l'aménagement de la salle d'asile : « devant les bancs seront des cercles peints sur le plancher ».

Pour autant, il faut considérer que les salles d'asile sont une des composantes de l'enseignement primaire extrêmement récentes et le nombre de salles d'asile reste largement limité, même en 1838 bien qu'elles semblent connaître une croissance très rapide : en effet, le nombre de communes subventionnant une ou plusieurs salles d'asile passe de 172 pour 261 salles en 1837 à 352 communes pour 555 salles en 1840.<sup>215</sup> L'expérience acquise dans le cadre de la fondation de l'enseignement primaire laisse croire que l'État, en prenant rapidement des mesures pour donner un cadre réglementaire et normé au niveau de l'organisation et de l'aménagement de ce nouveau type d'établissement, ait voulu éviter la multiplication des méthodes et le très grand déséquilibre qu'il lui avait été donné de trouver en 1833 au cours de l'enquête.

Ce déséquilibre est toujours existant en 1848, au moment de la chute de la Monarchie de Juillet. On constate également un nouveau déséquilibre entre un modèle scolaire primaire qui cherche à tendre vers l'uniformisation d'une situation préexistante et le modèle des salles d'asile qui, par contre, ne se heurte guère à des résistances puisque innovant et jusque-là quasi inexistant. L'application d'une certaine forme de la méthode mutuelle aux salles d'asile ne rencontre pas non plus de résistance au sein du Ministère. Il convient de noter qu'en effet, il existait encore un certain consensus à l'égard de l'efficacité de la méthode mutuelle sur la méthode simultanée ou bien la méthode mixte au-delà d'un certain nombre d'élèves. L'arrêté concernant les salles d'asile indique des locaux pouvant contenir au moins 50 élèves, et non pas au plus.

Au niveau de la réglementation de l'architecture de ces deux types de locaux scolaires, on pourra voir que ce déséquilibre perdurera également jusqu'aux grandes réformes de Jules Ferry. Les salles d'asile, futures écoles maternelles, seront une forme de vivier des futures innovations dans la réglementation d'un État qui ne sera plus seulement le distributeur de modèles auprès des administrations locales mais qui deviendra également le promoteur des salles d'école.

---

<sup>215</sup> KERGOMARD, Pauline. *Op. cit.*

## 2. Locaux scolaires et organisation pédagogique

La différence entre la situation dans les zones urbaines et celle dans les milieux ruraux perdurera voire s'accroîtra au fur et à mesure du développement de nouveaux systèmes pédagogiques et d'encadrement avec la dénonciation une fois pour toutes de la méthode mutuelle. Aussi un nouveau type de locaux scolaires fera jour dans les villes où les élèves seront organisés par division. Tout le travail du Ministère sera alors de chercher à agir uniformément sur l'ensemble du territoire où le plus petit dénominateur commun à chaque école reste la salle de classe.

### *a. L'évolution de la réglementation des locaux scolaires, dominée par l'hygiène physique et morale*

Durant les trois décennies qui vont voir se succéder la Deuxième République, le Second Empire et la mise en place de la Troisième République, la construction des normes et des réglementations en matière d'architecture scolaire va poursuivre sa lente évolution en suivant l'impulsion donnée durant la Monarchie de Juillet. Se poursuit également la dichotomie entre les directives pour l'aménagement des écoles primaires et celles pour l'aménagement des maisons d'asile. Ces dernières en effet dégagent toujours une plus nette précision et traitent de nombreux détails.

La Deuxième République, qui succède en 1848 à la Monarchie de Juillet, va voir rapidement la victoire des conservateurs, face aux montagnards et aux républicains modérés. Cela va se traduire en 1850 par l'adoption d'une loi scolaire le 15 mars 1850, la loi Falloux, dont la majorité des historiens aujourd'hui s'accorde pour la considérer comme étant une loi rétrograde, cherchant à mettre l'enseignement primaire entre les mains du clergé.<sup>216</sup> Les projets de loi, en ce qui concerne l'aménagement des écoles communales, montrent également cet assèchement progressif des moyens devant être mis à la disposition de l'école par les communes. Ainsi dans le projet de loi discuté au 1<sup>er</sup> juin 1848 on peut lire :

*« Art. 18. – Les communes doivent fournir et entretenir, tant pour la tenue des écoles que pour le logement des instituteurs et institutrices, des locaux conformes aux règlements de salubrité arrêtés par l'autorité publique. Un préau et un jardin sont joints à chaque école. »<sup>217</sup>*

La mention du préau et du jardin semble parfaitement obligatoire. Dans la version déposée par Jules Barthélemy-Saint-Hilaire<sup>218</sup> le 15 décembre 1848, préau et jardin sont encore présents, mais hypothétiquement :

*« Art. 45. – Les communes doivent fournir et entretenir, tant pour la tenue des écoles municipales de tout genre que pour le logement des instituteurs ou institutrices, des*

---

<sup>216</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 74.

<sup>217</sup> *Projet de loi sur l'instruction primaire du 1<sup>er</sup> juin 1848 ; Titre III. Des écoles primaires ; Chapitre 1er. – Des écoles primaires publiques.* Cf. BLONDEL, Charles. *Maison d'école.* In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100>.

<sup>218</sup> Député républicain élu dans le département de la Seine-et-Oise (actuel département des Yvelines) en 1848.

*locaux conformes aux règlements arrêtés par le Ministre de l'instruction publique. Des préaux et un jardin seront joints autant que possible, à chaque école. »<sup>219</sup>*

Le terme « salubrité » a entre-temps disparu. Par contre, le Ministère de l'Instruction publique est spécifiquement désigné comme devant être l'auteur des règlements pour l'aménagement des maisons d'école, en lieu et place d'une, plutôt incertaine, « autorité publique ».

La loi Falloux finalement adoptée va revenir sur ces quelques considérations et ne changera pas les dispositions de la loi Guizot de 1833 : « Toute commune doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement. »<sup>220</sup> L'obligation faite aux communes sera corroborée par le Décret relatif à l'administration des écoles du 7 octobre 1850 :

*« Art. 7. – Le local que la commune est tenue de fournir en exécution de l'art. 37 de la loi organique<sup>221</sup>, doit être visité avant l'ouverture de l'école par le délégué cantonal, qui fait connaître au Conseil académique si ce local convient pour l'usage auquel il est destiné.*

*[...]*

*Art. 9. – Lorsqu'il est reconnu que le local fourni par une commune, en exécution de l'art. 37 de la loi organique, ne convient pas pour l'usage auquel il est destiné, le préfet, après s'être concerté avec le recteur et avoir pris l'avis du conseil municipal, décide s'il y a lieu, en raison des circonstances, de faire exécuter des travaux pour approprier le local à sa destination ou bien d'en prononcer l'interdiction. S'il s'agit de travaux à exécuter, il met la commune en demeure de pourvoir à la dépense nécessaire pour leur exécution dans un délai déterminé. A défaut d'exécution dans ce délai, il peut y pourvoir de droit. Si l'interdiction du local a été prononcée, le préfet et le recteur pourvoient à la tenue de l'école, soit par la location d'un autre local, soit par les autres moyens prévus par l'art. 36 de la loi organique. Les dépenses occasionnées par cette mesure seront à la charge de la commune dans les limites déterminées par la loi. »<sup>222</sup>*

On note que dans ces mesures pour contraindre l'autorité municipale à fournir un local convenable « pour l'usage auquel il est destiné » manquent des instructions et des spécifications plus détaillées pour garantir la qualité des contrôles et des évaluations effectuées après livraison des locaux scolaires ou bien au cours d'une inspection. Les directives, circulaires et autres vont s'étoffer au fur et à mesure, dénonçant une nécessité indispensable mais repoussée chaque fois, la plupart du temps

<sup>219</sup> Proposition de loi sur l'enseignement primaire du 15 décembre 1848 (M. Barthélémy Saint-Hilaire) ; Titre II. Des écoles d'instruction primaire. § 8. – Du matériel et des livres des écoles primaires. Cf. BLONDEL, Charles. *Op. cit.*

<sup>220</sup> Loi sur l'instruction primaire du 15 mars 1850 ; Titre II. De l'enseignement primaire. Chapitre III. – Des écoles communales. *Ivi.*

<sup>221</sup> Il s'agit de la loi Falloux.

<sup>222</sup> Décret relatif à l'administration des écoles du 7 octobre 1850 ; Chapitre II. De l'enseignement public ; Section Ire – Des écoles primaires publiques. *Ivi.*

pour des raisons d'économies. Ainsi dans les Instructions envoyées aux préfets par le Ministre d'alors<sup>223</sup> le 24 décembre 1850 on peut trouver :

*« Le préfet devra interdire tout local d'école qui ne conviendra pas à l'usage auquel il est destiné. Ainsi les enfants ne seront plus exposés à demeurer entassés dans des pièces basses, humides, mal aérées et dans lesquelles les inspecteurs constatent trop souvent, avec douleur, l'absence presque totale d'air vital. »*<sup>224</sup>

Les conditions d'hygiène sont mieux exprimées dans la présente circulaire même si on note encore l'absence de critères clairs pouvant être clairement évalués, par exemple : quelle hauteur minimale ? quelle surface d'éclairement ?... Par ailleurs le successeur de Prieur, le Ministre Marie Jean Pierre Pie Frédéric Dombidau de Crouseilles<sup>225</sup> indique dans une instruction du 4 juin 1851 des critères encore plus vague, donnant charge au Conseil académique et non plus au préfet de s'assurer de la qualité des locaux : « Le Conseil académique s'assurera que la situation et les dispositions du local sont satisfaisantes tant au point de vue de la surveillance et du bon ordre que sous le rapport hygiénique ». <sup>226</sup> L'état des locaux scolaires n'ira guère en s'arrangeant au cours du Second Empire, dans les zones rurales en général, comme le rapporte le Ministre Fortoul<sup>227</sup>, même si l'on constate de notables améliorations dans les villes, en particulier à Paris :

*« Les rapports les plus autorisés me représentent les écoles comme étant dans le plus fâcheux état : ici, l'air manque au point de compromettre la santé des élèves et des maîtres. La loi sur l'enseignement impose à l'autorité municipale l'obligation de fournir à l'instituteur une salle de classe suffisamment spacieuse. »*<sup>228</sup>

Comme durant la période précédente de mise en place des salles d'asile, celles-ci vont bénéficier de dispositions techniques plus précises avant les écoles élémentaires. Ainsi dans le décret relatif à l'établissement des salles d'asile du 21 mars 1855 on trouve :

---

<sup>223</sup> Félix Esquiou de Parieu (1815-1893), Ministre de l'instruction publique et des cultes du 31 octobre 1849 au 21 janvier 1851.

<sup>224</sup> Cf. Salle de Classe. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3588>.

<sup>225</sup> Marie Jean Pierre Pie Frédéric Dombidau de Crouseilles (1792-1861), Ministre de l'instruction publique et des cultes du 10 avril 1851 au 26 octobre 1851.

<sup>226</sup> Cf. Salle de Classe. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3588>.

<sup>227</sup> Hippolyte Nicolas Honoré Fortoul (1811-1856), Ministre de l'instruction publique et des cultes du 3 décembre 1851, lendemain du coup d'État du Président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, au 1<sup>er</sup> juillet 1856, jour de son décès.

<sup>228</sup> Instruction du 31 octobre 1854. Cf. Salle de Classe. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3588>.

« Art. 4. – Les salles d’asile sont situées au rez-de-chaussée ; elles sont planchées et éclairées, autant que possible, des deux côtés par des fenêtres fermées avec des châssis mobiles. Les dimensions des salles d’asile doivent être calculées de manière qu’il y ait au moins deux mètres d’air pour chaque enfant admis. A côté de la salle d’asile, il y a un préau destiné aux repas et aux récréations. »<sup>229</sup>

Ces précisions reprennent peu ou prou les indications du 24 avril 1838. Mais elles sont plus claires en ce qui concerne l’éclairage naturel bilatéral et permettent également un meilleur renouvellement de l’air, selon ces nouveaux critères. Le préau demeure obligatoire pour les salles d’asile, au contraire des maisons d’écoles. Par contre sa superficie n’est plus indiquée. Enfin, la nouveauté introduite demeure dans le calcul du dimensionnement de la salle, plus exactement de la hauteur sous-plafond, devant permettre à un enfant d’avoir 2m<sup>3</sup> d’air à disposition. Le critère est intéressant mais ne semble guère pertinent. Ainsi en comptant par exemple 0,5m<sup>2</sup> par enfant (un carré de 70 cm par 70 cm environ), nous atteignons une hauteur sous plafond de 4 m. Par contre, en se référant aux critères de 1838, on trouve environ 0,7m<sup>2</sup> par élèves, ce qui ferait une hauteur sous plafond minimale de 2,85m. Ceci correspond également aux indications fournies par Bouillon en ce qui concerne le calcul des salles de classe destinées à l’enseignement simultané. On trouve une indication différente dans le manuel de Louis Heuzé<sup>230</sup> :

« Nous avons donc cherché quelle était la meilleure dimension, et nous avons reconnu par l’expérience que la hauteur ne doit guère varier hors des limites de 4 mètres 30 centimètres à 4 mètres 50 centimètres. »<sup>231</sup>

On peut supposer que la diminution de la hauteur sous plafond minimale est liée à la volonté des pouvoirs publics de relancer la construction des salles d’asile en diminution depuis les événements de 1851<sup>232</sup>. Le 22 mai 1855 suivra un arrêté portant règlement des salles d’asile, contenant des indications concernant en particulier le mobilier scolaire, sa disposition, détaille avec soin celui fixé au sol et qui influence le plus l’architecture de la salle d’asile.<sup>233</sup>

Le 14 juillet 1858 voit la mise en place d’une législation commune concernant les salles d’asile et les maisons d’école. Ainsi si les écoles primaires ou les salles d’asile, pour lesquelles des demandes de subvention ont été faites auprès de l’État, ne respectent pas les plans approuvés par le Ministre, au terme d’une longue procédure, « le concours de l’État ne pourra être requis, et la promesse de secours faite sera considérée comme nulle et non avenue ». <sup>234</sup> Le 30 juillet de la même année, le Ministre de

<sup>229</sup> GRÉARD, Octave. *La législation de l’instruction primaire en France depuis 1879 jusqu’à nos jours. Tome 2.* Paris : Charles de Mourgues Frères, 1874, pp. 372-375.

<sup>230</sup> Architecte et commissaire du bureau de bienfaisance du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

<sup>231</sup> HEUZÉ, Louis. *Description, plans et détails des établissements de bienfaisance, crèches, salles d’asile, ouvroirs, bureaux de bienfaisance.* Paris : Imprimerie et Librairie de madame veuve Bouchard-Huzard, 1851. p.14.

<sup>232</sup> KERGOMARD, Pauline. *op. cit.*

<sup>233</sup> GRÉARD, Octave. *op. cit.* pp. 390-392.

<sup>234</sup> *Ibidem.* p. 468.

l'instruction publique Gustave Rouland envoie aux préfets une circulaire sur *la disposition des locaux et pièces à produire à l'appui de la demande des secours* :

*« Il fallait apporter un plus grand soin à la construction de l'école, et tout d'abord, pour son implantation choisir un lieu central, d'accès facile, bien aéré. L'édifice lui-même devait être « simple et modeste », et, surtout éloigné des voisinages "qui exposeraient les enfants à recevoir des impressions, soit morales, soit physiques, non moins contraires à leurs mœurs qu'à leur santé". La classe devait être bâtie sur cave, planchéiée, bien éclairée, pourvue de fenêtres et de vasistas pour la nécessaire aération. La norme de la salle était d'un mètre carré de surface par élève et d'une hauteur de quatre mètres sous plafond, avec l'inévitable cloison pour séparer garçons et filles, si la classe était unique. Les latrines (ou "privés") devaient être placées dans le champ du regard du maître. Enfin le logement, et dans la mesure du possible, un jardin. Mais la cour fermée et le préau restaient facultatifs. »<sup>235</sup>*

La hauteur des salles de classe installées dans des édifices déjà existants peut être au minimum de « trois mètres trente centimètres ». Les instructions présentées par le Ministre sont précédées par un rappel des travaux effectués par ses prédécesseurs : « mais ces instructions, déjà anciennes, sont tombées dans l'oubli, et il me paraît utile aujourd'hui d'en rappeler à votre attention, en les présentant réunis, les points les plus importants. »<sup>236</sup> Ainsi, malgré l'introduction d'un critère précis en ce qui concerne le dimensionnement de la salle de classe, le Ministre reprend les instructions précédentes et ne réussit guère à les enrichir. Néanmoins il indique que « l'expérience et la théorie démontrent que toute salle de classe, construite dans ces proportions, se trouvera dans de bonnes conditions hygiéniques et offrira les dispositions les plus convenables pour la direction méthodique d'une école ». <sup>237</sup>

La loi sur l'enseignement primaire du 10 avril 1867<sup>238</sup> reprendra à nouveau les contraintes de base faites aux communes concernant la mise à disposition de locaux « convenables ». Ceux-ci se doivent de l'être tant « pour leur habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement », reprenant ainsi exactement les termes de la loi Falloux. On peut croire que les efforts alors faits par le Ministre en matière de circulaires adressées aux préfets et d'arrêtés ont porté leurs fruits, ne justifiant pas une loi plus détaillée. Pourtant encore en 1864, il est noté que de nombreuses communes se permettent « même de modifier des projets revêtus de l'approbation ministérielle ». <sup>239</sup>

---

<sup>235</sup> GRANIER, Christine, MARQUIS, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 32.

<sup>236</sup> *Ivi.*

<sup>237</sup> *Ivi.*

<sup>238</sup> Loi Duruy du nom du Ministre de l'instruction publique et des cultes de l'époque, Victor Duruy (1811-1894). Elle impose entre autre aux communes de plus de 500 habitants à se doter d'une école primaire de filles. Elle permet également de revenir sur certaines dispositions de la loi Falloux, trop favorable à l'implication de l'Eglise catholique romaine dans la gestion de l'école publique. La loi favorise également la fréquentation scolaire grâce à la création de la caisse des écoles, institutionnalisant ce qui à l'origine était une initiative privée des gardes nationales du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris en 1849.

<sup>239</sup> *Ivi.*

Il s'agit d'une période où de nombreuses réalisations de qualités diverses continuent de voir le jour. De plus, la persistance de locaux scolaires en bail participe de cette situation hétérogène sur l'ensemble du territoire. Il faudra attendre la loi du 19 février 1878 qui renouvellera l'obligation faite aux communes de posséder ses maisons d'écoles, et ainsi bien souvent de les construire.<sup>240</sup> Cette hétérogénéité se comprend également par l'absence d'une organisation scolaire normée au niveau national. Bien souvent les académies font face à des niveaux de pénétration scolaire différents. Il n'existe pas encore de modèle pédagogique appliqué (ou applicable) au niveau national.

***b. Des tentatives locales pour une organisation pédagogique unifiée : Paris prend le leadership***

Les différentes lois scolaires mises en place entre 1848 et les grandes réformes Ferry des années 1880 n'encadrent pas immédiatement les méthodes pédagogiques appliquées à l'intérieur des écoles. Cette période s'ouvre ainsi par la loi Falloux dont l'esprit à la fois rétrograde et progressif ne manque de surprendre les historiens par ses contradictions, ou ce qui nous apparaît aujourd'hui comme des contradictions.<sup>241</sup> Par ailleurs, l'État guide ou essaie de guider la population française vers l'adoption de l'enseignement primaire, alors que les ressources mises à disposition proviennent en majorité des communes, et ce depuis 1833. Aussi, un souci d'efficacité constant se fait jour quant à l'organisation pédagogique, afin de faire accepter à la population la nécessité de scolariser ses enfants, et ce après 1850.<sup>242</sup> Dans une circulaire du 20 août 1857 du Ministre de l'instruction publique, adressée aux recteurs des académies et relative à la direction pédagogique des écoles primaires<sup>243</sup>, on peut ainsi lire que « construire des écoles n'est qu'une faible partie de la tâche. Quand on a rendu l'enseignement accessible, il reste à le rendre profitable » :

*« Il importe que les populations puissent toucher du doigt l'utilité pratique de l'instruction. On ne saurait le dissimuler, le tour vague, abstrait, purement théorique, de l'enseignement est trop souvent l'une des causes de la désertion des classes. Pourquoi, dans les campagnes particulièrement, le chef de famille tiendrait-il à ce que les enfants fréquentent régulièrement l'École, si les heures qu'on y passe paraissent des heures mal employées, si la dépense qu'elle entraîne est, à ses yeux, une dépense stérile ? »*

C'est ainsi que le Ministre souhaite savoir comment les matières sont enseignées, en particulier celles retenues fondamentales et obligatoires que sont l'écriture, la lecture et le calcul. Le Ministre critique l'enseignement abstrait de la grammaire et de l'orthographe sous forme de dictée :

<sup>240</sup> GRANIER, Christine, MARQUIS, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 33.

<sup>241</sup> « La loi Falloux [...] se borne à énumérer une liste de matières légèrement réduite par rapport à la liste dressée en 1833. Le mode de groupement des élèves pour l'enseignement, les emplois du temps, le choix des méthodes d'enseignement, sont donc laissés à l'initiative des instituteurs et des autorités qui les encadrent. » Cf. CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 54.

<sup>242</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 54.

<sup>243</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* vol. 3, p. 714-717, cité par CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 55.

« Mais qu'on se garde d'accabler l'esprit des enfants de ces définitions métaphysiques, de ces règles abstraites, de ces analyses prétendues grammaticales, qui sont, pour eux, des hiéroglyphes indéchiffrables ou de rebutants exercices. »<sup>244</sup>

On voit dans ce document la difficulté du Ministère d'imaginer et de mettre en place un système uniforme sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs celui-ci connaît différents degrés de culture scolaire. Au niveau des académies, également, de fortes disparités se font ressentir. Celles-ci sont liées à la culture locale, mais également au degré d'enseignement primaire prodigué déjà avant 1833. Les enquêtes du Ministère font remonter ainsi d'intéressantes initiatives, souvent isolées, qui connaissent certaines convergences, en particulier au niveau de trois académies, celles du Loiret, de la Marne et de la Seine. Celles-ci tentent de répondre au problème du rendement de l'enseignement primaire, encore non obligatoire, afin de rendre d'autant plus efficace une période de vie scolaire souvent aléatoire et trop courte.<sup>245</sup>

On note alors une convergence entre les systèmes d'enseignement mutuel et d'enseignement simultané, amenant à la définition de ce qui va être connu sous le nom d'enseignement simultané mixte. Une même classe peut être partagée en plusieurs divisions, typologie essentiellement présente dans les zones rurales. Le moniteur est souvent remplacé par un instituteur adjoint, en charge d'une partie de la classe. Le mode mutuel va se retrouver dans l'apprentissage des matières reposant sur la mémoire. L'utilisation de l'ardoise introduite par la méthode mutuelle va également perdurer pour l'enseignement de l'écriture et de l'arithmétique, ainsi que celui des tableaux. Ces organisations appliquées localement montrent également la nécessité de trouver un système scolaire suffisamment flexible et reposant sur une organisation simple pour pouvoir être adapté à la diversité des situations (école de hameau, de village, de bourg, de grande ville).<sup>246</sup>

Ces initiatives n'auront néanmoins qu'une diffusion limitée par rapport au modèle parisien qui se développe durant cette période<sup>247</sup> et qui donnera par la suite l'impulsion à un modèle d'organisation scolaire qui organisera tant la pédagogie utilisée pour l'instruction que, conséquemment, la salle de classe, son mobilier et l'architecture de l'école. On retrouve une certaine tradition du centralisme français, « la visibilité des tentatives parisiennes [étant] toujours supérieure à celle des innovations qui prennent place ailleurs ». <sup>248</sup>

---

<sup>244</sup> GRÉARD, Octave. *Op. cit.* p. 716.

<sup>245</sup> Il s'agit en particulier de Camille Villemereux (1803-1884), inspecteur d'académie dans la Marne en 1852 puis dans le Loiret en 1854 ; Jean-Jacques Rapet (1805-1882), inspecteur de l'enseignement primaire dans la Seine à partir de 1846 ; et Michel Charbonneau (1817-1870), directeur d'école normale. Cf. CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* pp. 54-62.

<sup>246</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 60.

<sup>247</sup> Comme on a pu le voir d'abord sous l'influence de Jean-Jacques Rapet, inspecteur de l'enseignement primaire dans la Seine depuis 1846. Celui-ci va proposer en particulier un plan d'études applicable à l'enseignement primaire. Cf. RAPET, Jean-Jacques. *Plan d'études pour les écoles primaires. Répartition de l'enseignement et emploi du temps.* Paris : Paul Dupont, 1868.

<sup>248</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *op. cit.* p. 63.



On peut ainsi distinguer deux périodes, l'une s'étendant de 1848 jusqu'en 1866, et l'autre après 1866. La première est marquée avant tout par l'uniformisation des méthodes d'enseignement dans tout le territoire de la commune de Paris. Ce processus nécessite par ailleurs de forts investissements, en particulier en terme de personnels :

*« La suppression officielle du mode mutuel en 1853 s'accompagne de la nomination d'un maître adjoint dans les écoles de garçons dont l'effectif dépasse 150 élèves, ce qui permet de répartir les élèves entre deux divisions en fonction de l'avancement des études. La seconde division suit le mode simultané, alors que la première adopte le mode mixte. »<sup>249</sup>*

Jean-Jacques Rapet souligne par ailleurs que cette mesure était déjà présente dans la loi Falloux promulguée en 1850. Le plan d'étude qu'il propose et tente de mettre en place à Paris se base sur l'expérience de l'enseignement secondaire où, indique-t-il, « tous [les professeurs], en fin de compte, remplissent la même tâche et parcourent tous les ans la même carrière ».<sup>250</sup> Il reste néanmoins conscient des disparités qui peuvent également exister entre les professeurs et les différents établissements du secondaire. Il souhaite donner un programme à suivre et à exécuter au maître. Un des enjeux fondamentaux selon Rapet est celui de l'occupation des élèves par le maître directement, en restant dubitatif quant à la qualité d'un travail individuel prolongé, l'élève ne restant pas forcément assidu ni concentré, alors que le maître s'occupera de groupes de niveaux auquel l'élève n'appartient pas. Aussi il est évident qu'un excellent rendement est atteint avec une division de niveau pour chaque classe d'âge. Il conseille au maître sans auxiliaire de classer ses élèves en trois divisions. C'est dans cette idée, avec le recours aux adjoints, que la ville de Paris se dote de nouvelles infrastructures, ou bien réaménage les établissements déjà existants mais inadaptés au nouveau système : une école de 150 élèves se retrouve ainsi répartie entre deux maîtres qui ont chacun 75 élèves sous leur responsabilité, les deux groupes étant déjà séparés selon leur niveau et chacun des deux groupes étant réparti intérieurement en trois divisions. En 1857 l'organisation pédagogique des écoles des Frères des écoles chrétiennes est définitivement adoptée dans l'ensemble des écoles communales. C'est aussi l'année de l'inauguration à Paris d'une école communale d'un type nouveau : « L'une des nouvelles écoles de la ville adopte une organisation qualifiée de très "prometteuse" : ses 850 élèves sont répartis en 7 classes, avec un maître pour chacune et sans recours à des moniteurs. L'inspecteur<sup>251</sup> qui rédige le bilan annuel du fonctionnement des écoles primaires insiste sur les économies que permet cette organisation. »<sup>252</sup>

Un nouveau modèle de bâtiment scolaire pour les écoles primaires communales se dessine alors, qui bien entendu ne pourra se limiter qu'aux villes d'une relative importance. Toutefois à Paris l'organisation de l'enseignement primaire basée un modèle systématique et uniforme ne prendra réellement forme qu'à partir de l'arrivée d'Octave Gréard, inspecteur d'académie chargé des services

<sup>249</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 64.

<sup>250</sup> RAPET, Jean-Jacques. *Op. cit.* p. 24.

<sup>251</sup> Il s'agit de Jean-Jacques Rapet dans son *rapport sur l'instruction primaire dans la Seine*.

<sup>252</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 64.

d'enseignement primaire de la Seine, en 1866. Son travail bénéficiera alors du soutien de préfet de la Seine, baron Georges Eugène Haussmann, et du Ministre de l'instruction publique, Victor Duruy. En effet, Gréard « parvient à insérer son entreprise d'acquisition et de réhabilitation des locaux scolaires<sup>253</sup> dans la restructuration alors en cours de la ville »<sup>254</sup> :

*« Les plans de ces constructions supposent une organisation de l'enseignement et du mode de relations entre maîtres et élèves qui scelle la rupture avec le mode mutuel : il s'agit en effet toujours de construire des écoles à plusieurs classes. D'autres locaux scolaires sont modifiés pour permettre une organisation semblable. »<sup>255</sup>*

Pédagogie et organisation de l'école scellent ainsi une alliance profonde lorsque « [Octave Gréard] fait adopter en 1868 une réforme pédagogique qui définit un programme d'études dit "concentrique", pour approfondir à chacun de ses trois niveaux, élémentaire, moyen et supérieur, un ensemble cohérent de connaissances. Les élèves auront tout de même acquis, à chaque étape, un savoir solide et utilisable. [...] Les nouvelles constructions scolaires seront conçues de manière à abriter au moins les trois classes avec leurs différents maîtres, ces classes pouvaient être multipliées parallèlement selon les besoins du quartier. »<sup>256</sup> Les choix architecturaux alors effectués ne sont pas encore définitifs et la très grande diversité des bâtiments édifiés montrent qu'il s'agit encore d'une période de tâtonnements et de recherches plutôt que de réalisations durables selon un modèle définitif. Par ailleurs des raisons d'ordre économique vont porter à la diffusion toujours plus grande du modèle du groupe scolaire :

*« La difficulté de trouver dans les grandes villes un emplacement convenable, et la possibilité qu'il y a toujours pour une administration publique à réduire les frais généraux de plusieurs services en les réunissant, ont amené la création de groupes scolaires, c'est-à-dire, des établissements d'instruction primaire renfermant une école de garçons, une de filles, et une salle d'asile, réparties dans trois bâtiments distincts, séparés par des cours, et ayant chacun une entrée différentes. Les écoles de la ville de Paris offrent un grand nombre d'exemple de ce genre. »<sup>257</sup>*

Les réalisations parisiennes seront pour beaucoup documentées et publiées dans les recueils des plans-types d'édifices scolaires et autres manuels ou catalogues d'architectures communales. Ces documents constituent une littérature essentielle, encore aujourd'hui d'un point de vue historique. Ils constituent alors la référence essentielle sur laquelle se basent les communes, les architectes, les services préfectoraux et ministériels pour encadrer la construction des nouvelles écoles ou bien le

---

<sup>253</sup> Cf. CHÂTELET, Anne-Marie. *Les écoles primaires à Paris. Définition et élaboration d'un équipement (1870-1914)*. Thèse d'histoire de l'art : Université des sciences humaines de Strasbourg, 1991.

<sup>254</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 65.

<sup>255</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 65.

<sup>256</sup> CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 36.

<sup>257</sup> NARJOUX, Félix. *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et installation*. Paris : V<sup>e</sup> A. Morel et C<sup>ie</sup>, 1877, p. 79.

réaménagement de celle déjà existantes. La généralisation d'une même organisation pédagogique à Paris basée sur le modèle de l'enseignement simultané entraîne également nécessairement la réorganisation de nombreux locaux, en particulier des anciennes écoles mutuelles. Un nouveau mobilier est acheté par la municipalité également, « qui doit favoriser des relations moins distantes entre maîtres et élèves. »<sup>258</sup> On note également dans les réalisations de cette époque, situation qui perdurera jusqu'au début des années 1880<sup>259</sup>, la diversité des solutions mises en œuvre dans les nouvelles constructions, en particulier au niveau de la position des salles de classe, des couloirs et des cours.

**c. Un modèle pédagogique national après la défaite de Sedan, la laïcisation progressive de l'instruction primaire dans les grandes villes, vers le modèle républicain**

En 1870, le Second Empire s'effondre et la République est proclamée. Le traumatisme est grand et nombreux sont ceux qui voient dans la victoire prussienne non l'infériorité de l'armée française mais bien celle de son système d'instruction primaire face aux modèles prussien et allemand en général, constat partagé en particulier parmi les milieux républicains.<sup>260</sup> Ceux-ci, face à une majorité composée de cléricaux et de monarchistes, réunis à partir de 1873 dans la coalition de l'Ordre moral (1873-1877) feront de l'école primaire leur principal combat, jusqu'à l'adoption des lois Ferry.<sup>261</sup>

La décennie qui s'ouvre est alors marquée par la réorganisation progressive du système scolaire autour du modèle parisien, et ce autant d'un point de vue administratif, pédagogique qu'architectural. Dès 1870, Octave Gréard est nommé à la tête de l'Enseignement primaire de la Seine et par la suite à la direction de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique entre juillet 1872 et octobre 1873.<sup>262</sup> Il participe à la mise en place du nouveau modèle pédagogique mis en place par le Ministère de l'Instruction Publique avec l'instruction du 18 novembre 1871 sur l'organisation de

<sup>258</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 65.

<sup>259</sup> Le règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école de 1880 notera concernant les groupes scolaires : « on évitera de placer une salle d'asile entre l'école des garçons et l'école des filles ». Cf. *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école*. Paris : Librairie Ch. Delagrave, 1881, p. 5.

<sup>260</sup> On retrouve cette préoccupation au sein des membres de la Ligue de l'enseignement, dirigée encore par son fondateur Jean Macé : « Combien de fois n'avait-on pas répété, depuis la conclusion de la paix et pendant les six mois de poignantes angoisses que dura la lutte : nous sommes les vaincus de l'instituteur allemand ? ». Cf. DESSOYE, Arthur. *Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'enseignement*. Paris : G. Marpon et E. Flammarion, 1883. p. 97.

<sup>261</sup> DARCOS, Xavier. *L'école de Jules Ferry. 1880-1905*. Paris : Hachette littérature, 2005. pp. 13-14.

<sup>262</sup> La situation politique fortement complexe durant les années 1870 est dominée par une assemblée nationale aux couleurs royalistes, tant légitimistes qu'orléanistes. Les années 1871-1873 voient une succession de gouvernements soutenus par une coalition monarchiste-républicains modérés. Durant ces années sont adoptées les mesures qui permettent de faire progresser l'instruction publique et laïque. Ainsi dès 1873 le vice-président du Conseil de février 1871 à mai 1873, Jules Dufaure (1798-1881), propose une loi visant à rendre l'enseignement primaire obligatoire. La coalition de l'Ordre moral, qui dominera par la suite la vie politique et législative de 1873 jusqu'aux élections législatives de 1876 qui renverseront le rapport de force, s'efforcera de bloquer toutes mesures jugées trop favorables à une éducation laïque et trop approfondie pour le peuple.

l'enseignement des écoles primaires publiques.<sup>263</sup> Les programmes annexés à cette instruction sont largement inspirés par ceux dictés pour le département de la Seine en 1867 sous la direction d'Octave Gréard<sup>264</sup>, reprenant les éléments de consensus et se diffusant rapidement dans les autres académies car très tôt son organisation est considérée comme viable par la plupart.<sup>265</sup>

Pour autant ce nouveau modèle ne connaîtra pas immédiatement une diffusion uniforme sur l'ensemble du territoire et de fortes disparités se feront sentir, entre milieux ruraux et urbains, entre politiques locales favorables aux congrégations – en particulier pour des raisons économiques – ou bien favorables à un enseignement complètement laïc sous administration communale et donc financement communal. 1872 coïncide également avec la pétition lancée par Jean Macé (1815-1894) en faveur de la laïcisation de l'ensemble de l'enseignement public.<sup>266</sup> L'adoption de cette nouvelle organisation calquée largement sur le modèle parisien va se diffuser au cours des années 1870 en particulier dans les grandes villes qui mettent en place une laïcisation de l'enseignement avec des politiques d'expulsion des congrégations en dehors du système scolaire publique. Il s'agit encore du prolongement du modèle parisien :

*« L'adoption effective de l'organisation calquée sur l'organisation parisienne concernera évidemment plus rapidement les grandes villes que les zones rurales : l'augmentation de leurs ressources, le mouvement des idées et le soutien de Duruy y favorisèrent, dès la fin du Second Empire, la création de nouvelles écoles laïques – qui comprennent dorénavant toujours plusieurs maîtres et sont donc destinées à adopter une organisation inspirée de l'enseignement simultané. Ce mouvement est accentué après la chute de l'Empire : de nombreuses grandes villes, dotées de conseils municipaux à majorité républicaine, mettent alors sur pied un programme de laïcisation de leurs écoles et entreprennent la construction de nouveaux locaux scolaires. Les programmes des écoles laïques des villes sont simultanément élargis, et des projets prévoient parfois l'ouverture d'écoles primaires supérieures ou professionnelles. »<sup>267</sup>*

---

<sup>263</sup> Les textes de 1871 inspireront largement l'organisation de l'enseignement primaire largement à l'origine du système scolaire républicain tel qu'il nous est parvenu aujourd'hui et mis en place avec les lois scolaires du début des années 1880 et en particulier l'arrêté du 27 juillet 1882 « réglant l'organisation pédagogique et le plan d'étude des écoles primaires publiques. » Cf. CHAPOULIE, Jean-Michel. L'organisation de l'enseignement primaire de la IIIe République : ses origines parisiennes et provinciales, 1850-1880. *Histoire de l'Éducation*, 2005, n°105, 2005, pp. 3-4.

<sup>264</sup> *Ibidem*. pp. 3-4.

<sup>265</sup> « Le projet d'organisation de Gréard s'est imposé rapidement comme une norme pour l'administration nationale parce qu'il reprend les éléments sur lesquels s'accordait déjà une grande partie des administrateurs en charge des mêmes problèmes. La rapidité de la diffusion de ce modèle montre que l'organisation de Gréard est immédiatement considérée comme viable par une grande partie de ceux-ci. » Cf. CHAPOULIE, Jean-Michel. *L'École d'État conquiert la France, Deux siècles de politique scolaire*. Rennes : Collection Histoire Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 66.

<sup>266</sup> Sur la laïcisation des écoles municipales dans les grandes villes, cf. THIVEND, Marianne. *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*. Paris : Belin, 2006.

<sup>267</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. L'organisation de l'enseignement primaire de la IIIe République : ses origines parisiennes et provinciales, 1850-1880. *Histoire de l'Éducation*, 2005, n°105, p. 16.

Trois organisations se mettent alors en place au sein de chaque académie avec certaines différences, suivant qu'il s'agisse « d'écoles de villes, d'écoles rurales (où l'on n'enseigne que les matières obligatoires) ou d'écoles de hameau (où l'enseignement ne dépasse pas le cours élémentaire). »<sup>268</sup>

Au même moment où est adoptée cette nouvelle organisation de l'instruction primaire publique ont lieu de nombreuses initiatives tant nationales que locales, publiques que privées pour rechercher et diffuser les meilleures connaissances pédagogiques et en particulier les meilleures organisations des salles de classe, cherchant à donner une certaine publicité auprès des instituteurs, de leurs associations et des maires. Il s'agit encore d'une série d'initiatives prises à la suite de la défaite de Sedan, et dont les origines sont cependant antérieures.

En effet, dès l'Exposition Universelle de 1867, sensée voir l'apothéose du Second Empire, la France prend conscience des échecs de son système scolaire public, en particulier devant le système prussien.<sup>269</sup> La présence de ce volet social est en particulier l'œuvre de Frédéric Le Play<sup>270</sup>, directeur de l'administration temporaire de l'Exposition Universelle de 1867.<sup>271</sup> Dans la classification des produits présentés au cours de la manifestation, il adjoint un groupe à caractère social et moral et non commercial et qui contient la classe 89 : matériel et méthodes de l'enseignement des enfants. L'illustration des réalisations s'illustre de deux façons : des objets en exposition dans les différents pavillons et l'organisation de conférences. Ainsi « de nombreuses maisons d'écoles, regroupées dans les annexes du Champ-de-Mars, sont entièrement construites et l'intérieur présente l'étalage d'un mobilier témoin ». <sup>272</sup> Différents ouvrages et rapports suivront cette manifestation, auxquels on cherchera à faire une forte publicité auprès des administrations et des instituteurs.<sup>273</sup>

Au cours d'une conférence tenue dans le cadre de cette classe 89 par César Auguste Pompée<sup>274</sup>, l'orateur appela à l'organisation « une exposition internationale et permanente de tous les objets qui

<sup>268</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 16.

<sup>269</sup> L'Exposition Universelle avait pour nouveauté également de comporter un volet social important. Edouard Vasseur relève dans sa thèse la constatation faite à l'époque des insuffisances du système d'instruction publique de la France face à celui de ses voisins, et notamment de la Prusse. Cf. VASSEUR, Edouard. *L'Exposition universelle de 1867 : apothéose du Second Empire et de la génération de 1830*. Thèse de doctorat d'État : Histoire : Paris : Université de Paris-Sorbonne 4 : 2004. 2 vol. (1121 p.).

<sup>270</sup> Pierre-Guillaume-Frédéric Le Play (1806-1882), polytechnicien, ingénieur du corps des mines, sociologue paternaliste, fondateur de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale. Il influence en particulier les fondateurs du Musée social, qui jouera un rôle de premier plan pour la diffusion et l'extension de l'urbanisme moderne, en particulier au niveau des communes de la Seine-banlieue.

<sup>271</sup> VASSEUR, Edouard. Frédéric Le Play et l'Exposition universelle de 1867. In SAVOYE, Antoine, CARDONI, Fabien. *Frédéric Le Play*. Paris : Presse des Mines Paritech, 2007. pp. 79-97.

<sup>272</sup> TOULIER, Bernard. L'architecture scolaire au XIXe siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires. *Histoire de l'Éducation*, 1982, n° 17, p. 6.

<sup>273</sup> Par exemple cf. BARBIER, Charles. *Ecoles primaires. Plans, mobiliers et matériel des maisons d'écoles. Exposition universelle de 1867*. Paris : P. Dupont, 1867, 32p. (rapports du jury international).

<sup>274</sup> César Auguste Pompée, architecte, auteur de nombreuses écoles en particulier en Savoie.

peuvent faciliter aux instituteurs le développement des facultés morales, physiques et intellectuelles des enfants confiés à leurs soins », initiative à l'origine du Musée pédagogique, alors Musée scolaire :

*« La conception qui, comme on voit, était dès longtemps dans l'air, commença à prendre corps en 1871. Cette année-là, par un arrêté en date du 1er juillet, Jules Simon, Ministre de l'instruction publique, décida qu'il serait formé « une collection de livres, tableaux et appareils à l'usage des écoles, des salles d'asile et des cours d'adultes, » laquelle comprendrait en outre les livres et instruments scolaires en usage dans les pays étrangers. De plus, les recteurs étaient invités peu après à faire relever, dans les bibliothèques publiques de leur ressort, « la liste des ouvrages manuscrits ou imprimés, documents d'intérêt général, monographies locales, règlements, statistiques, antérieurs ou postérieurs à 1789, qui se rapportent aux écoles primaires ou à ce que l'on appelait, avant la Révolution, petites écoles, écoles de charité, etc. » Toutes ces pièces devaient être centralisées au nouveau Musée scolaire. A peine amorcée, cette collection se trouva à l'étroit au Ministère de l'instruction publique où on l'avait d'abord installée ; il fallut la transporter dans le magasin scolaire de la Ville de Paris, situé quai Morland. Ce fut l'occasion d'une cérémonie d'inauguration, qui eut lieu le 2 mars 1873. »<sup>275</sup>*

Les changements au niveau du gouvernement en 1873 portèrent également un coup d'arrêt à cette initiative. Seulement cinq ans plus tard, et encore sous l'influence des expériences étrangères, une proposition fut rédigée par Ferdinand Buisson pour l'organisation renouvelée d'un Musée pédagogique, qui deviendra réalité seulement avec le décret du 13 mai 1879 soumis par le nouveau Ministre de l'Instruction Publique Jules Ferry au président de la République Jules Grévy.<sup>276</sup>

On constate ainsi la prise de conscience de la part des pouvoirs publics de l'inégalité des moyens mis à disposition à l'instruction des élèves, tant en termes d'espaces que de matériels et mobiliers scolaires. La mise en place progressive d'une organisation pédagogique unifiée est conduite parallèlement aux tentatives de diffusion et de sensibilisation des acteurs locaux, du recteur d'Académie à l'instituteur, en passant par les différents systèmes administratifs qui entourent l'institution scolaire, sans oublier les maires. Ainsi dès après 1867 on retrouve également l'organisation d'expositions scolaires départementales, qui permettent ainsi d'espérer atteindre une meilleure diffusion des nouvelles techniques pédagogiques et des organisations de l'école et de la salle de classe le plus en adéquation avec ces nouveautés. Le programme type d'une exposition comprend généralement : des comptes rendus administratifs et statistiques des inspecteurs et services préfectoraux ; des modèles, tant des projets que des réalisations, de bâtiments ; des matériels ; des

---

<sup>275</sup> PELISSON, Maurice. Musées pédagogiques. BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3241>.

<sup>276</sup> *Ivi.*

travaux des maîtres et des élèves.<sup>277</sup> On retrouve dans la préface faite pour le compte-rendu de l'exposition scolaire de la Haute-Marne de 1879 les préoccupations exprimées dès l'après 1870 :

*« La grande question du jour, celle qui fixe surtout l'attention des esprits sérieux, est sans contredit l'organisation de l'instruction, et particulièrement de l'instruction primaire. On comprend que c'est là que se trouve l'élément le plus puissant de notre relèvement moral et même matériel, comme il en a été pour la Prusse. "C'est le maître d'école qui a vaincu à Sedan", disent les Allemands. »<sup>278</sup>*

La mise en place d'une nouvelle organisation pédagogique se confronte durant cette période sur l'ensemble du territoire comme pour le cas parisien à l'absence d'une réelle expérience que ces seules expositions ne peuvent combler et qui ne peuvent garantir d'emblée l'aménagement d'écoles selon les principes les plus modernes. La circulaire ministérielle du 14 mars 1872<sup>279</sup> maintient la tradition de la diffusion des plans-types, sans chercher à imposer l'usage des modèles :

*« Ces plans ne sauraient être suivis d'une manière exacte. Il est évident que les constructions sont subordonnées aux dispositions et à la contenance du terrain sur lequel elles doivent être élevées. Ces modifications ne peuvent s'écarter des prescriptions des règlements relatives aux dimensions de la salle de classe, la détermination du nombre des élèves ; à la hauteur des classes, etc. »<sup>280</sup>*

Néanmoins les dispositions réglementaires demeurent inchangées. Jusqu'à l'adoption d'une réglementation résolument moderne et traitant en détail des moindres éléments constituant l'école, son organisation, sa salle de classe au cours de l'année 1880, les plans-types et les modèles d'école demeurent les seuls instruments, limités et inefficaces face à l'ampleur de la tâche que va se fixer le Ministère Ferry, offerts aux architectes ainsi qu'aux administrations pour encadrer les constructions scolaires.<sup>281</sup>

<sup>277</sup> Cf. DEFODON, Charles, FERTÉ, Henri. *Les expositions scolaires départementales de 1868*. Paris : Hachette, 1869. Cité par TOULIER, Bernard. L'architecture scolaire au XIXe siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires. *Histoire de l'Éducation*, 1982, n° 17, p. 25.

<sup>278</sup> GUIOT, FERRAND. *Exposition scolaire de la Haute-Marne de 1879 organisée par M. Duponnois, inspecteur de l'Académie de Dijon, en résidence à Chaumont et chevalier de la Légion d'Honneur*. Chaumont : Cavaniol, 1881, p. 1.

<sup>279</sup> Citée entre autre dans Riant, Aimé. *Hygiène scolaire et influence de l'école sur la santé des enfants*. Paris : Hachette, 1874, pp. 16-17.

<sup>280</sup> *Ibidem*. p. 17.

<sup>281</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 9.

### 3. La création et la diffusion des modèles : de l'outil normatif vers la recherche d'un sens dans l'architecture scolaire

Des modèles de construction scolaire vont être ainsi régulièrement commandés par le Ministère de l'Instruction publique, ce dès l'adoption de la loi Guizot en 1833. Ces modèles sont en partie basés sur ceux existants pour l'enseignement mutuel et diffusés en France dès 1815. La coexistence de plusieurs méthodes pédagogiques et l'absence de programme clair et de plan d'étude applicables à l'ensemble des écoles primaires publiques va donner lieu à une production d'architectures très hétéroclites, qui sont diffusées en particulier en annexe des livres traitant des méthodes d'enseignement ou bien des revues d'architecture.

L'évolution vers un modèle scolaire unifié a rendu l'organisation des salles de classe comparables à l'intérieur de l'ensemble des écoles, toutes devant appliquer les mêmes programmes avec les mêmes méthodes pédagogiques. L'exemple parisien est particulièrement important tout au long du XIXe siècle.<sup>282</sup> La ville de Paris, par l'attention qu'elle porte à l'enseignement primaire, anticipe l'élan des constructions scolaires qui ont marqué les années 1880 et 1890 en France. Ainsi entre 1866 et 1878, « 65 bâtiments d'écoles primaires et 27 asiles ont été élevés mais 153 autres ont été agrandis ». <sup>283</sup> Ces édifices vont donner lieu, comme précédemment, à la diffusion d'un modèle tendant vers l'unité des constructions scolaires et en particulier de la salle de classe, à l'intérieur des revues d'architecture mais également à l'intérieur des recueils de plans-types pour les constructions scolaire, que le Ministère cherche à mettre à jour, en relation avec l'émission de nouvelles directives, de nouvelles circulaires concernant les maisons d'école, ou bien la mise en place d'un système d'aides pour le financement des nouvelles écoles, permettant le contrôle indirect des projets effectivement réalisés.

#### ***a. Les modèles et plans-types : des outils de contrôle et des guides officiels aux succès limités***

Le modèle de recueil de plans-types à caractère officiel perdure encore durant les années 1870 comme la principale référence réglementaire pour la construction des maisons d'école. Le Ministère dans différentes circulaires parues entre 1833 et 1878 a cherché à indiquer un certain nombre de dimensions à respecter et d'équipements à fournir, en particulier en ce qui concerne les nouvelles constructions.

L'évolution du système pédagogique et sa généralisation sur l'ensemble du territoire sous une forme unifiée va amener à théoriser plus particulièrement la salle de classe, qui devient ainsi le plus petit dénominateur commun de l'école. Celle-ci, suivant sa situation géographique et sa conséquente capacité d'accueil, va devenir un assemblage d'un certain nombre de salles de classes de certaines typologies, intégrant différents services obligatoires ou facultatifs, selon les dimensions de

---

<sup>282</sup> Cf. CHÂTELET, Anne-Marie. *La naissance de l'architecture scolaire. Les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*. Paris : Honoré Champion, 1999, 448p.

<sup>283</sup> BOUSQUET, Pierre. Le développement difficile des écoles primaires de Paris au XIXe siècle : Introduction historique. In CHÂTELET, Anne-Marie. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Délégation artistique à l'action artistique de la ville de Paris, 1985, p. 38.



l'établissement. On dénombre ainsi ces différents types d'écoles au sein du système d'instruction primaire publique qui « reçoivent chacune leur réglementation spécifique pour leur organisation, leur construction et leur ameublement » :

*« Crèches et salles d'asile qui deviendront classes enfantines et maternelles ;  
Écoles de garçons, écoles de filles, écoles mixtes ;  
Écoles de hameau, groupes scolaires ;  
Écoles primaires élémentaires (communales ou publiques, libres ou privées), écoles primaires supérieures ;  
Écoles manuelles d'apprentissage et écoles primaires supérieures professionnelles. »*<sup>284</sup>

Cette définition des types suit l'évolution de la législation concernant l'école primaire, particulièrement avec l'intégration des classes enfantines et maternelles. Le modèle dit du « groupe scolaire » est proposé dès la fin de la Restauration avec l'initiative de Jean-Denis Cochin. Pourtant, celui-ci aura quelques difficultés à être mis en place dans l'agglomération parisienne, et en particulier dans les parties contenues à l'intérieur de l'enceinte des fermiers généraux, du fait d'un foncier trop parcellaire et déjà extrêmement dense.<sup>285</sup> Ce modèle connaîtra un succès particulier dans les zones urbaines en expansion, et plus particulièrement à partir des années 1880.

On peut croire que l'usage des plans-types et des modèles, devant l'absence d'une réglementation claire et établie, est comprise d'emblée par l'État comme un moyen efficace et plus sûr pour assurer la construction d'écoles respectant au mieux les conditions d'une éducation efficace. Ainsi dans la circulaire du 28 septembre 1861 *portant envoi d'un recueil de plans modèles de salles d'asile*, on peut lire :

*« Ce recueil pourra être utilement consulté lorsque des communes de votre département se proposeront de faire construire des salles d'asile, les plans qui y figurent remplissant toutes les conditions hygiéniques, de dimension, de bonne installation, recommandées par les instructions pour les établissements de cette nature. Il doit bien être entendu que mon intention n'est pas d'imposer ces plans ; toute construction est nécessairement subordonnée à l'étendue du terrain qu'on peut y affecter ainsi qu'aux irrégularités que présente la surface. Cependant, dans l'intérêt des communes comme dans celui du service, il est à désirer que les administrations municipales ne s'écartent pas des modèles dont il s'agit, et à cet effet qu'elles ne*

<sup>284</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 8.

<sup>285</sup> Ces difficultés ont très bien été analysées par Anne-Marie Châtelet.

*disposent pour l'érection des salles d'asile que de terrains qui permettent de se conformer à l'un des différents types présentés dans le recueil<sup>286</sup>. »<sup>287</sup>*

Le recueil prévoit trois capacités d'accueil : 60 enfants, 100 enfants et 150 enfants, effectifs largement inférieurs aux capacités d'accueil de certaines classes régies par la méthode de l'enseignement mutuel. Par ailleurs, il propose pour chaque dimension d'établissement un plan type suivant que le terrain sur lequel le projet doit être réalisé est « de forme longue » ou « de forme carrée ». <sup>288</sup> Enfin chaque projet, suivant la capacité d'accueil de l'établissement et la forme du terrain, est décliné suivant deux typologies constructives : « en moellons » ou « en pans de bois ». Ceci constitue donc un total de 12 devis. Chaque devis suit la même structure :

*« Le chapitre I<sup>er</sup> comprend la terrasse, pour rigoles des fondations, fosse et cave.*

*Le chapitre II, divisé en cinq paragraphes, comprend la maçonnerie.*

*Le § 1<sup>er</sup>, les murs des classes, préau couvert en moellon et plâtre, les murs du préau découvert en moellon et terre, avec chaînes de deux mètres en deux mètres en moellon et plâtre.*

*Le § 2, les légers ouvrages en plâtre, les planchers avec entrevous en plâtre et aires en terre sur bardeau de lattis jointifs, les cloisons légères hourdées en terre et ravalées en plâtre.*

*Le § 3, les ouvrages en pierre, tels que seuils, dés, dallage, châssis d'extraction, etc.*

*Le § 4, les murs de fosses d'aisances en moellon avec parement en meulière et enduits en ciment romain.*

*Le § 5, les murs de cave en moellon et mortier.*

*Le chapitre III comprend le carrelage en grands carreaux de terre cuite des pièces de service au rez-de-chaussée.*

*Le chapitre IV comprend la charpente, les faux planchers, combles et linteaux en sapin.*

*Le chapitre V comprend la couverture en ardoises d'Angers, avec gouttières et tuyaux en zinc.*

*Le chapitre VI comprend la menuiserie, portes, croisées, planchers, etc.*

*Le chapitre VII comprend la serrurerie, ferrure des portes et croisées, gros fers, etc.*

*Le chapitre VIII comprend la fumisterie, les poêles pour chauffer la classe et le préau couvert, etc.*

*Le chapitre IX comprend le pavage de 1.00 de largeur au pourtour des bâtiments.*

---

<sup>286</sup> Cf. MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. *Devis pour la construction des salles d'asile avec atlas de plans-modèles, proposés par le Comité central de patronage des salles d'asile, et approuvés par S. Exc. Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.* Paris : P. Dupont, 1861, 250p.

<sup>287</sup> NARJOUX, Félix. *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et installation.* Paris : A. Morel et C<sup>ie</sup>, 1877, p. 12.

<sup>288</sup> Cf. MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. *Devis pour la construction des salles d'asile avec atlas de plans-modèles, proposés par le Comité central de patronage des salles d'asile, et approuvés par S. Exc. Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.* Paris : P. Dupont, 1861, 250p.

*Le chapitre X comprend la peinture à l'huile de toutes les boiseries, la peinture au badigeon des murs et plafonds, la vitrerie. »<sup>289</sup>*

L'absence d'un tel document se fait ressentir au sein du Ministère de l'Instruction publique en ce qui concerne les écoles aujourd'hui du degré primaire élémentaire et alors seulement du degré primaire. Ainsi, dès 1862, par un arrêté du 10 mai, « le Ministère [de l'Instruction publique] lance un concours de plans-modèles à l'usage des écoles primaires pour traduire la norme juridique en norme architecturale. En 1863, le projet primé est celui de l'architecte Leculée<sup>290</sup>, dont la presse spécialisée se fait l'écho ». <sup>291</sup> De même, la circulaire précédemment citée de 1872 est envoyée à chaque préfecture, *accompagnée d'un recueil de plans-modèles variées et gradués, confectionnés par l'architecte C[ésar-Auguste]. Pompée pour la construction de maisons d'écoles et de maires :*

*« L'exemplaire doit être placé « dans les archives de la préfecture et de chacune des sous-préfectures du département », pour être « tenu constamment à la disposition de MM. les inspecteurs primaires, de MM. les maires, architectes et entrepreneurs qui auraient besoin de les consulter. »<sup>292</sup>*

Et d'ajouter que ces « plans ne sauraient être, en toutes circonstances, suivis de manière exacte. [...] Les modifications, toutefois, ne sauraient s'écarter des prescriptions réglementaires ». <sup>293</sup> Ce document, à l'instar de celui paru concernant les classes enfantines et maternelles, donne ainsi de nombreux détails concernant les matériaux à utiliser, leurs prix, les conditions de leur mise en œuvre. Nous constatons ainsi la liberté toujours plus petite que l'État souhaite laisser aux architectes et aux communes, bien souvent dans le cadre d'une politique de défiance mutuelle, face aux difficultés faites par certaines d'entre elles pour appliquer les lois concernant l'Instruction primaire, et ce depuis la loi Guizot. On constate ainsi la poursuite des tentatives d'intervention de « la machine administrative » souhaitant appliquer une « utopie planificatrice ».

Les plans fournis par l'architecte Pompée sont assez éloquentes et quelque peu troublants. En effet, nulle trace du mobilier individuel ou double mis au point durant la décennie précédente et déjà sensé être étendu à l'ensemble du territoire. <sup>294</sup> Par ailleurs, les plans de Pompée n'intègrent pas le canon de l'architecture scolaire urbaine, à savoir la séquence rue, couloir, classe et cour. Ainsi, ces recueils de plans-modèles et plans-types publiés avec l'aval du Ministère ne peuvent que refléter l'idée que les hommes politiques se font de l'école, sous l'influence encore limitée des pédagogues ou bien encore des architectes. Ces publications se révèlent d'autant plus incapables d'offrir aux architectes

<sup>289</sup> *Ibidem.* pp. 1-2.

<sup>290</sup> Édouard Leculée (1828-1890) : architecte de l'École des Beaux-Arts, lauréat en 1854 du Prix Muller-Sœhnée, prix institué en « faveur de l'élève de seconde classe ayant remporté le plus grand nombre de valeurs dans le cours de l'année scolaire. » Cf. DAVID DE PENANRUN, Louis Thérèse, DELAIRE, Edmond Augustin. *Les architectes élèves de l'École des Beaux-Arts, 1793-1907.* Paris : Librairie de la Construction Moderne, 1907, p. 83.

<sup>291</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 9.

<sup>292</sup> *Ivi.*

<sup>293</sup> *Ivi.*

<sup>294</sup> Alors que César-Auguste Pompée avait lui-même pris la parole dans le cadre des conférences organisées autour de l'exposition scolaire durant l'Exposition Universelle de 1867.

une aide précieuse pour leur permettre de réaliser des écoles modernes, suivant les critères les plus récents et faisant également usage des technologies les plus efficaces. Pompée semble plus s'être interrogé sur le critère stylistique de l'architecture scolaires que son efficacité fonctionnelle (cf. Figure 16 et Figure 17).

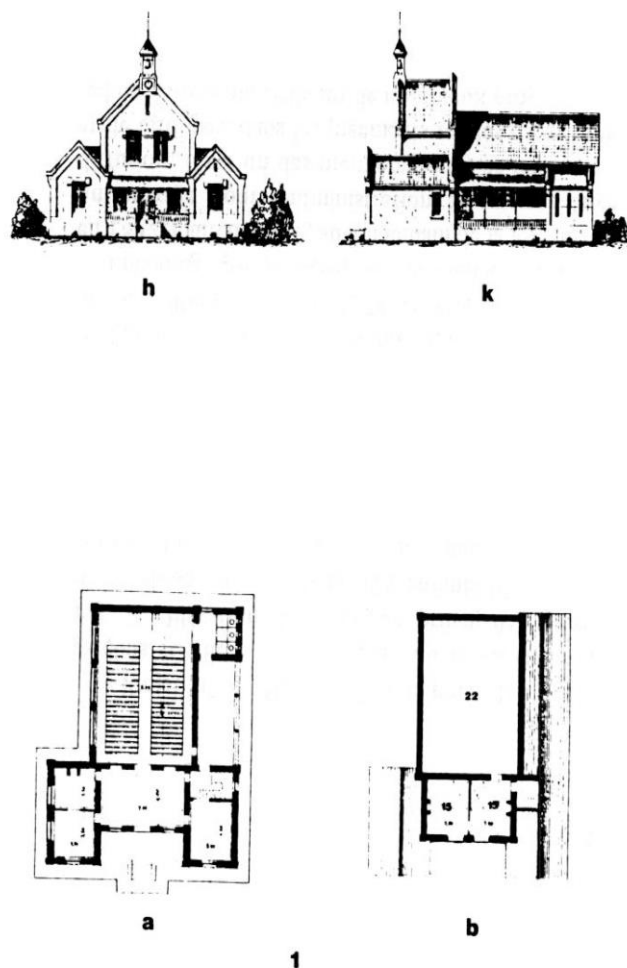
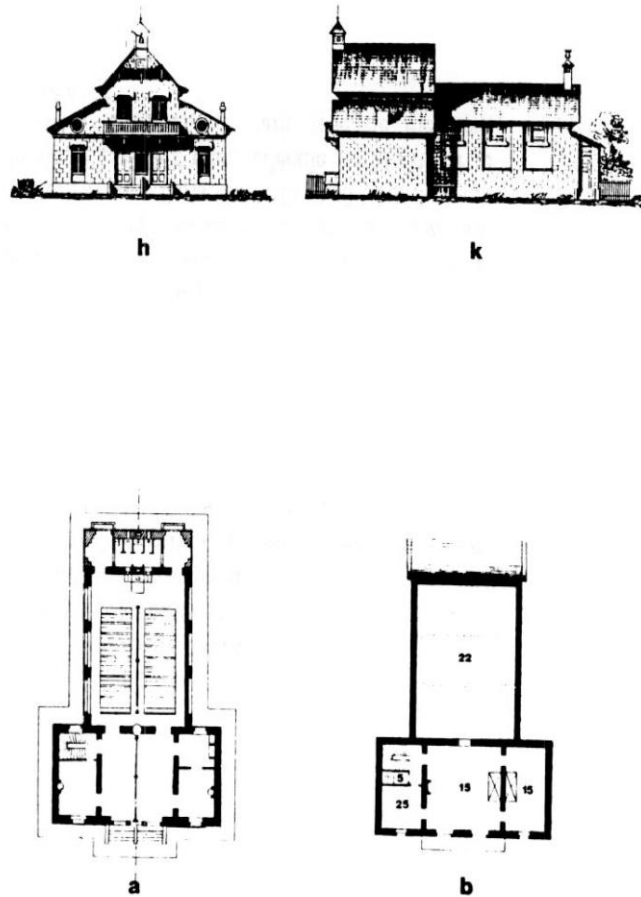


Figure 16 : Montage extrait de : TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 13. Les plans eux-mêmes sont extraits de : POMPÉE, César-Auguste<sup>295</sup>. *La maison d'école rurale*. Supplément au recueil des plans-modèles : lois et décrets sur la matière. Paris : P. Dupont, 1877.

Le plan de cette écoles pour un seul sexe pour 80 enfants semble intégrer les canons d'une architecture scolaire pour le moins éculée et traditionnelle, avec de nombreuses références à l'architecture religieuse, ainsi nef et sacristie semblent être parfaitement articulés. Néanmoins, la disposition de la salle de classe ne diffère guère de celle déjà présentée dans les manuels de l'instruction simultanée dès les années 1830.

<sup>295</sup> César-Auguste Pompée fait partie des défenseurs d'une ligne traditionaliste et est porteur du mouvement néo-classique. Il est particulièrement actif en Savoie.



2

Figure 17 : Montage extrait de : TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 13. Les plans eux-mêmes sont extraits de : POMPÉE, César-Auguste. *La maison d'école rurale. Supplément au recueil des plans-modèles : lois et décrets sur la matière.* Paris : P. Dupont, 1877.<sup>296</sup>

Il s'agit ici du pendant du modèle précédent dans le cas d'une classe mixte de 80 élèves. Le plan reste sensiblement le même, néanmoins les élévations montrent une certaine variation dans l'utilisation des matériaux, indiquant une recherche régionaliste avant l'heure, ou tout du moins une certaine forme de pittoresque.

<sup>296</sup> En 1879 sera à nouveau publiée une réédition de l'ouvrage accompagnant la circulaire de 1872 et qui semble celle la plus facilement accessible aujourd'hui : POMPÉE, César-Auguste. *Plans modèles pour la construction de maisons, d'écoles et de mairies.* Paris : P. Dupont, 1879.

### **b. Une architecture laissée libre dans son esthétique**

Les tentatives de planification concernant l'architecture scolaire participent de la centralisation et de la concentration croissantes de l'État français. Il s'agit ainsi de mettre au point une architecture officielle largement inspirée du modèle parisien mais contraignant son adaptation à la situation de chaque région<sup>297</sup>, suivant des critères issus des premières inspirations régionalistes d'alors. À l'origine, la prise de conscience de l'existence d'une architecture vernaculaire ayant des traditions précises selon les régions, alors « les pays », les matériaux disponibles, le relief ou bien encore le climat, prend forme en particulier avec les travaux d'Eugène Viollet-le-Duc.<sup>298</sup> C'est dans l'air du temps. La tradition architecturale française d'alors est dominée par deux courants fortement antinomiques, qui se retrouvent également au sein des différentes administrations dépassant la seule « querelle de places et de pouvoir » pour se doubler « aussi d'une controverse esthétique entre le Conseil des Bâtiments civils, d'une part, et les Monuments historiques et le Comité des inspecteurs », en résumant rapidement, entre les adeptes de l'antique et les défenseurs du génie médiéval.<sup>299</sup>

La référence officielle en matière de plans-types était dominée par l'ouvrage publié en trois volumes entre 1825 et 1850<sup>300</sup> sous l'égide du Ministère de l'Intérieur dont dépendait le Conseil des Bâtiments civils et qui avait pour rôle de contrôler l'ensemble de la construction publique des points de vue financier, technique et esthétique.<sup>301</sup> Il est notable de constater que cet ouvrage contient des

---

<sup>297</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 14.

<sup>298</sup> Les deux modèles précédemment présentés de César-Auguste Pompée semblent indiquer cette sensibilité « régionaliste », adoptant ainsi ce qui semblent être des pignons en saillie dans le premier modèle ou bien des rives de toit sortantes, et des pignons couverts dans le deuxième modèle.

<sup>299</sup> « Il est intéressant de noter, cependant, que l'opposition n'est pas seulement querelle de places et de pouvoir. Elle se double aussi d'une controverse esthétique entre le Conseil des Bâtiments civils, d'une part, et les Monuments historiques et le Comité des Inspecteurs, de l'autre. Le premier est, en effet, adepte de l'archéologie antique et du style néo-classique qui en découle tandis que les deux autres administrations défendent l'art médiéval et sa déclinaison néo-médiévale. Par leur vision philosophique et antiquisante de l'architecture, les membres du Conseil, conduits par Quatremère de Quincy, promeuvent les formes géométriques claires (le cercle, le rectangle etc.) et des décors de fronton triangulaire et de colonnade quasiment dépouillés de sculpture : ils font ainsi des églises les héritières des temples grecs et des basiliques paléochrétiennes. Les architectes du Comité, en revanche, comme ceux des Monuments historiques, étendent leur goût de l'archéologie à l'art médiéval. Ils en vantent le pittoresque, l'inventivité et, même, comme Lassus et Viollet-le-Duc, la rationalité, attribut jusqu'alors réservé à l'art antique... » Cf. CONVERS, Maud, GASTALDI, Nadine. *Réponse des architectes diocésains à la circulaire du Ministre des Cultes du 15 novembre 1853 leur demandant la réalisation de plans types pour les églises, les presbytères et les écoles de village correspondance, devis et plans (1853-1855)*. F19 4681. S. I. : Centre Historique des Archives Nationales, 2004, p. 3.  
Disponible sur : [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm\\_pdf/F19-4681.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm_pdf/F19-4681.pdf). Consulté le 30 août 2015.

<sup>300</sup> Cf. GOURLIER, Charles-Pierre, BIET, Léon-Marie-Dieudonné, GRILLON, Edme-Jean-Louis. *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIXe siècle, publié avec l'autorisation de Monsieur de Ministre de l'Intérieur*. Paris : L. Colas, 1825-1850.

<sup>301</sup> Les circulaires du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes sont adressées aux préfets qui dépendent du ministère de l'Intérieur. À partir du moment où un système de secours est mis en place en 1858, les devis et plans des écoles en attente de subvention doivent passer successivement par les services des deux ministères jusqu'à l'adoption le 1<sup>er</sup> juin 1878 de la Loi sur la construction des maisons d'école, qui indique clairement que « la quotité et l'exigibilité de la subvention sont fixées par arrêté ministériel lorsque les plans et devis auront été approuvés par le Ministère de l'Instruction publique ». Cité dans : CHÂTELET, Anne-Marie. Le règlement de 1880.

plans de bâtiments projetés ou construits et non pas de modèles idéaux et des plans-types. En mars 1853 est créé le Comité des Inspecteurs généraux des Édifices diocésains au sein de l'administration des Cultes, alors réunie avec l'administration de l'Instruction au sein du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes.

C'est dans le cadre de l'affirmation de ce nouveau Comité que le Ministre de l'époque, Hippolyte Nicolas Honoré Fortoul (1811-1856), édite une circulaire envoyée aux architectes diocésains avec le projet de créer un pendant à l'ouvrage de référence<sup>302</sup> édité par le Ministère de l'Intérieur : « former un corps d'ouvrage qui sera publié aux frais de [son] Ministère et envoyé aux autorités administratives des départements, pour servir de modèle aux constructions à venir ».<sup>303</sup> Le Ministre demande aux architectes diocésains l'envoi de « plans types » pour « des églises de villages, des presbytères et, comme il est aussi Ministre de l'Instruction publique, des écoles ». Il demande « trois projets gradués suivant la taille des communes (de 500 à 5000 âmes) représentant un modèle diocésain d'église, de presbytère et d'école ».<sup>304</sup> Cette circulaire du 15 novembre 1853 procède de deux idées essentielles : la célébration du « génie national français » et la recherche de la maîtrise des coûts.

La première idée passe ainsi à travers la reconnaissance des particularités locales, les architectes du Comité et des Monuments historiques participant du mouvement folkloriste mais étant largement inspirés par le courant romantique qui reconnaît dans l'art médiéval, et gothique en particulier, l'incarnation d'un tel génie,<sup>305</sup> de surcroît chrétien.<sup>306</sup> Le Ministre demande ainsi aux architectes de proposer des projets qui respectent « les principes d'adaptation des règles de l'architecture qui varient suivant "les siècles, [...] les zones et les climats, l'état physique du sol et les habitudes des populations" ».<sup>307</sup>

La deuxième idée est mise en œuvre dans la circulaire. En effet le Ministre y fixe un montant que les futurs devis se doivent de respecter, et cherche ainsi à décourager les architectes d'utiliser des

---

In CHÂTELET, Anne-Marie. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Délégation artistique à l'action artistique de la ville de Paris, 1985, p. 13.

<sup>302</sup> GASTALDI, Nadine. Les livres d'architecture dans la bibliothèque de l'administration des Cultes. In LENIAUD, Jean Michel, BOUVIER, Béatrice (dir.). *Le livre d'architecture. XVe-XXe siècle édition, représentations et bibliothèques*. Paris : École nationale des Chartres, 2002, p. 276.

<sup>303</sup> FORTOUL, Hyppolite. *Circulaire du 15 novembre 1853*. Cité par : CONVERS, Maud, GASTALDI, Nadine. *Op. cit.* p. 3. Disponible sur : [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm\\_pdf/F19-4681.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm_pdf/F19-4681.pdf). Consulté le 30 août 2015.

<sup>304</sup> TOULIER, Bernard. *Ibidem*.

<sup>305</sup> « En effet, les arts en France du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle ont suivi une marche régulière et logique, ils ont rayonné en Angleterre, en Allemagne, dans le nord de l'Espagne, et jusqu'en Italie, en Sicile et en Orient ; et nous ne profiterions pas de ce labeur de plusieurs siècles ? Nous ne conserverions pas et nous refuserions de reconnaître ces vieux titres enviés avec raison par toute l'Europe ? ». VIOLLET-LE-DUC, Eugène. Préface. In : VIOLLET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Volume 1*. Paris : B. Bance, 1854, p. vii.

<sup>306</sup> CONVERS, Maud, GASTALDI, Nadine. *Op. cit.* p. 3. Disponible sur : [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm\\_pdf/F19-4681.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm_pdf/F19-4681.pdf). Consulté le 30 août 2015.

<sup>307</sup> TOULIER, Bernard. *Ibidem*.

ornements trop dispendieux : « l'art ne consiste pas à couvrir le bois ou la pierre d'ornements dispendieux ; la combinaison des lignes les plus simples, tracées par une main habile, peut donner à une œuvre un cachet remarquable ». <sup>308</sup> Le Ministre demande à ses architectes de présenter ainsi des projets inspirés d'un art médiéval réduit à l'expression de sa structure architecturale, prenant le risque d'entraîner, en particulier dans le cas d'édifices religieux, ses architectes dans un certain trouble car l'art médiéval comprend bien entendu les ornements et le mobilier.

L'initiative prise par le Ministre restera lettre morte. En effet, « moins de la moitié » des architectes ont répondu à sa demande. <sup>309</sup> La publication ne verra pas le jour. Par la suite, comme cela a pu être constaté, les circulaires relatives aux dispositions à respecter au sein des établissements scolaires se bornent à donner des indications de bonnes pratiques. <sup>310</sup> L'usage du recueil des « modèles types » est, dans une maigre mesure, une des dernières tentatives de créer une « architecture officielle », l'auteur des plans étant bien entendu choisi par le Ministre.

Par la suite, la France du Second Empire et de la Troisième République qui connaît à plein sa Révolution industrielle voit ses paysages urbains en pleine mutation. L'architecture pittoresque et folklorisante aux racines régionalistes ne trouve guère d'écho au sein des métropoles industrielles qui s'équipent des dernières technologies. Nous verrons que cela sera d'autant plus vrai en 1882 à l'issue de l'exposition d'architecture scolaire organisée par le Ministère de l'Instruction publique. Cette exposition se tient au sein du Palais du Trocadéro de juin à octobre 1882 et qui s'avérera un échec. « La médiocrité des résultats interdit de décerner les prix aux écoles maternelles, aux écoles primaires urbaines et aux écoles supérieures professionnelles. Seules, les écoles primaires rurales sont primées. Sans doute, les exigences du programme et la réglementation pouvaient-elles, dans cette catégorie, plus facilement satisfaire les membres du jury. Le recueil des projets primés n'est pas édité. » <sup>311</sup>

Cette initiative, prise en même temps que la constitution de la Commission de 1879 pour la révision des instructions pour les constructions scolaires, et les résultats décevants qui ont suivi, démontrent que le modèle de référence pour la constitution d'un dossier ne peut qu'être théorique, ce qui avait déjà abouti aux règlements de 1880. Il ne s'agit pas pour autant des dernières tentatives de créer une architecture officielle. Néanmoins l'architecture scolaire va, par l'expérience, les technologies disponibles, la tradition architecturale de l'époque, et l'influence du modèle parisien, mettre en place son propre langage qui sera identifié plus tard comme celui de la République alors qu'il est avant tout celui du respect des contraintes. Par ailleurs, la diffusion des recueils de « plans types » à caractère officiel sera supplantée dans la diffusion des bonnes pratiques et des innovations par la littérature privée, et ce très rapidement.

---

<sup>308</sup> FORTOUL, Hyppolite. *Circulaire du 15 novembre 1853*. Cité par : CONVERS, Maud, GASTALDI, Nadine. *Op. cit.* p. 4. Disponible sur : [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm\\_pdf/F19-4681.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm_pdf/F19-4681.pdf). Consulté le 30 août 2015.

<sup>309</sup> TOULIER, Bernard. *Ibidem*.

<sup>310</sup> Nous verrons par la suite qu'une tentative similaire a lieu au cours des années 1880.

<sup>311</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 15.



### c. La construction d'une tradition rationaliste

L'échec de la circulaire de 1853 ne remet pas en cause les deux idées qu'elle avait soulevées : l'expression du génie français et la recherche de l'économie pour la construction des écoles. Une tradition architecturale alliant typologie, morphologie et technologie prend corps, en dehors des tentatives de contrôle de l'État. L'architecture rationnelle influencée par la pensée de Viollet-le-Duc prend une place notable dans l'architecture scolaire, et en particulier par la présence dès 1864 à Paris d'un de ses plus fidèles disciples, Félix Narjoux (1836-1891), admis alors au sein du service d'architecture de la Ville de Paris. Dès 1870 il commence de faire paraître un recueil sur, selon lui, les meilleurs exemples en terme d'architecture communale. La préface à son ouvrage écrite de la main de Viollet-le-Duc est des plus instructives, par sa critique du centralisme en ce qui concerne la doctrine ornementale en architecture en particulier, mais également par sa critique de l'ignorance (relative) des principes de la construction :

*« Si l'on voyage en France, ce n'est pas sans un sentiment de tristesse que l'on voit les édifices élevés dans les petites localités depuis soixante ans. [...] Les quelques tentatives faites (nous ne dirons pas avec, quelles peines et quels efforts) pour élever dans les départements, dans quelques petites localités, des édifices conçus d'après une donnée raisonnable, conforme aux besoins du pays, à la nature des matériaux et au mode admis par les ouvriers locaux, prouvent qu'avec un peu plus de liberté, avec un enseignement décentralisé, on arriverait rapidement 'à des résultats importants. »<sup>312</sup>*

<sup>312</sup> VIOLLET-LE-DUC, Eugène. Préface. In NARJOUX, Félix. *Architecture communale. Hôtels de villes, mairies, maisons d'écoles, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série.* Paris : A. Morel, 1870, pp. 2-3.

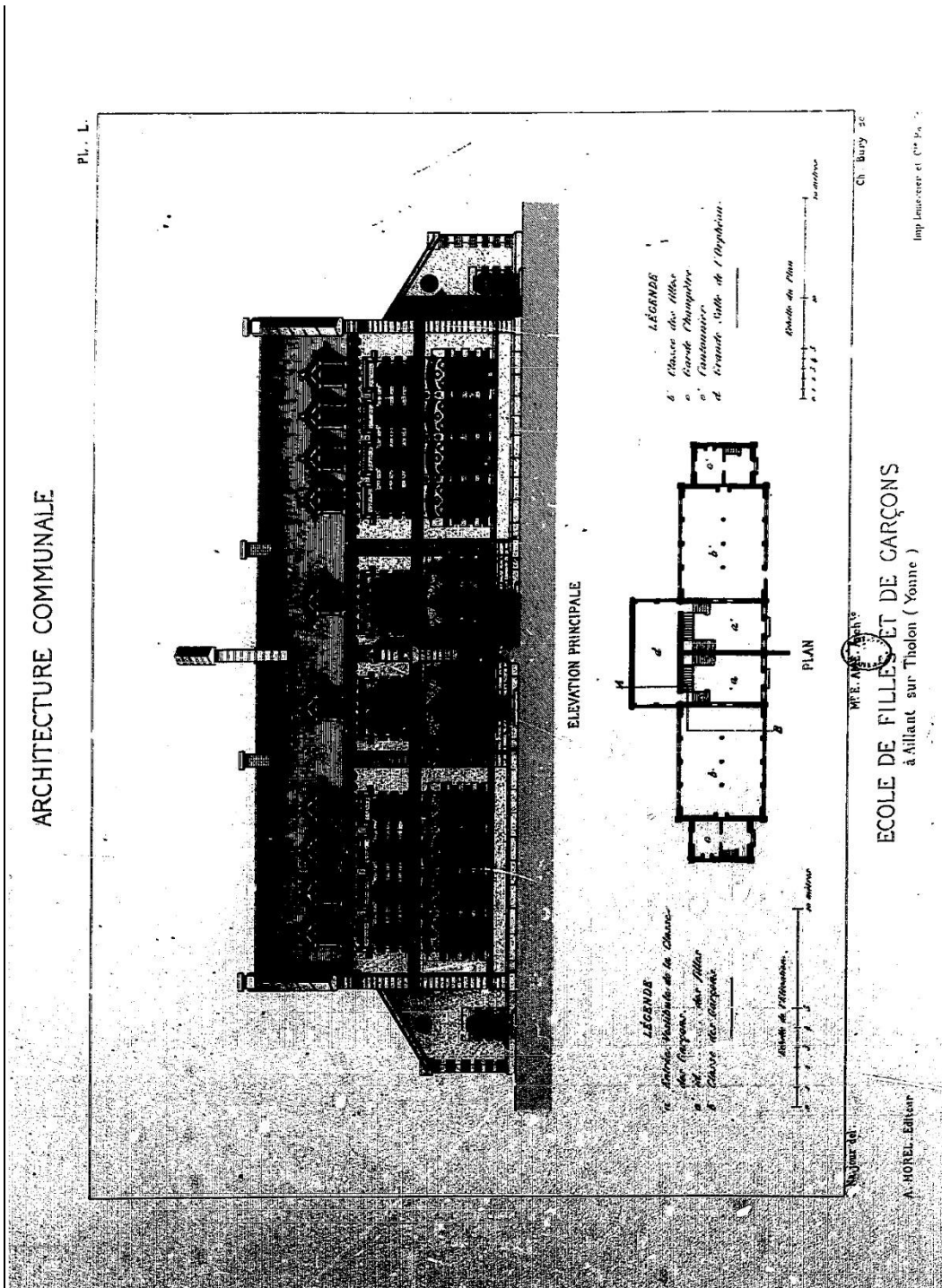
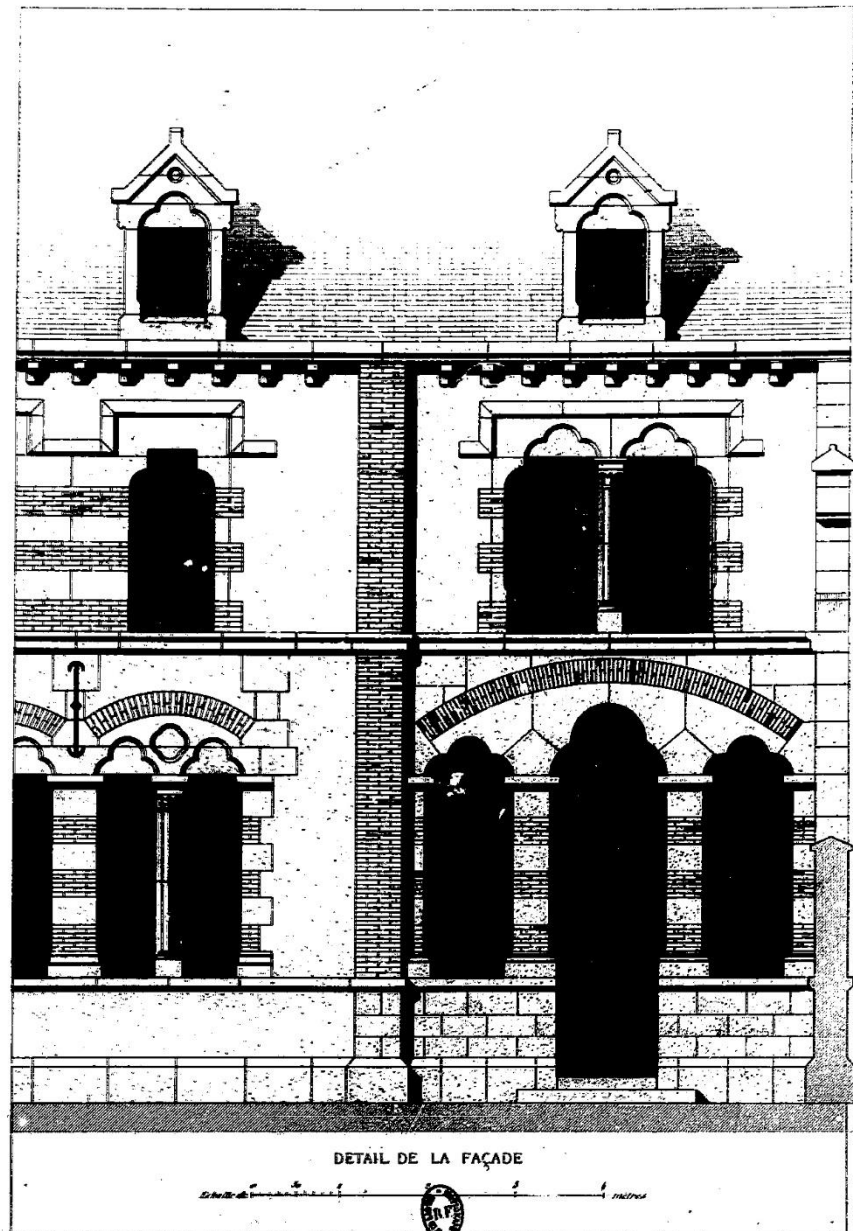


Figure 18 : ÉCOLE DE FILLES ET DE GARÇONS à Aillant sur Tholon (Yonne). In : NARJOUX, Félix. Architecture communale. Hôtels de villes, mairies, maisons d'écoles, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série. Paris : A. Morel, 1870, pl. L.

Le soucis de Narjoux dans cet ouvrage est avant tout la qualité des réalisations provinciales. On ne trouve pas de modèles parisiens. Les écoles choisies sont de style néogothique, néobaroque, ou encore traditionnels à colombage par exemple.

## ARCHITECTURE COMMUNALE

PL. LII



ÉCOLE DE FILLES ET DE GARÇONS  
à Aillant sur Tholon (Yonne)

A. MOREL, Éditeur.

Imp. Lemercier et C<sup>ie</sup> Paris

Figure 19 : ÉCOLE DE FILLES ET DE GARÇONS à Aillant sur Tholon (Yonne). In : NARJOUX, Félix. Architecture communale. Hôtels de villes, mairies, maisons d'écoles, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série. Paris : A. Morel, 1870, pl. LII.

Cette élévation montre la sincérité vue par les architectes rationalistes dans l'utilisation des différents matériaux afin de souligner « gracieusement » le fonctionnement de la structure en façade, système qui sera largement diffusé par la suite, d'abord à Paris puis dans toute la France.

Il est intéressant par ailleurs de noter la sensibilité de Viollet-le-Duc aux paysages locaux et également aux capacités réelles d'édifier dans de petits bourgs une architecture de grande qualité si celle-ci ne puise pas ses racines dans la tradition du « pays » :

*« [Cet ouvrage] pose un jalon, donne un encouragement aux architectes de province qui en ont un si grand besoin, isolés qu'ils sont, forcés de tout faire par eux-mêmes, de lutter contre la routine, contre la manie de copier les méthodes admises à Paris et dans deux ou trois grands centres contre les conseils des bâtiments départementaux d'autant plus exclusifs qu'ils sont, moins éclairés: contre les connaisseurs des localités possédés de la passion de faire exécuter pour leur- commune le monument qu'ils ont vu dans le chef-lieu lequel édifice est élevé à l'instar de ce qui se fait à Paris ou à Lyon. »<sup>313</sup>*

Et de conclure :

*« En effet, n'est-il pas plus aisé de couvrir une façade, sans corrélations avec les dispositions intérieures, d'ornements empruntés de tons côtés, que de lui donner la forme, les dimensions, les proportions en raison de l'objet, que de la bâtir à l'aide des matériaux que fournit le pays en employant le mode le plus économique, celui qui exigera le moins d'entretien ? N'est-il pas plus facile de dissimuler des besoins sous de vaines décorations que de les accuser franchement et de donner par cette expression vraie et claire un charme à la plus modeste structure. »<sup>314</sup>*

Les principes rationnels et régionaux rencontreront un très grand succès et seront largement diffusés dans la littérature professionnelle, comme nous le verrons dans le prochain chapitre. Néanmoins pouvons-nous dès lors souligner que le vœu de Viollet-le-Duc restera un vœu pieu la majeure partie du temps, l'architecte scolaire parisienne posant les jalons pour les prochaines cinquante années<sup>315</sup>, et dénonçant dès lors l'incapacité, pour beaucoup d'architectes contactés par les communes, de renouveler un modèle qu'ils vont systématiquement appliquer, sans s'interroger sur le sens même de cette architecture et les variations que les règlements hautement théoriques permettent au final.

Le boom des constructions scolaires modernes commence réellement à Paris à la charnière des années 1860-1870, grâce aux efforts de l'administration communale, ceux d'Octave Gréard, la mise en place d'un système pédagogique unifié et son application au sein des salles de classe, qui donne lieu à de très nombreux travaux, tant pour l'adéquation des écoles existantes que pour la construction de nouveaux établissements. L'expérience parisienne s'articule ainsi autour de trois aspects : la mise en œuvre du nouveau modèle pédagogique, la construction rapide de nombreuses écoles et la recherche

---

<sup>313</sup> *Ivi.*

<sup>314</sup> *Ivi.*

<sup>315</sup> La norme de 1880 que nous étudierons au prochain chapitre a été largement inspirée par des personnalités parisiennes et restera inchangée jusqu'en 1927 pour les écoles maternelles et 1936 pour les écoles primaires.

du moindre coût.<sup>316</sup> Cette période est un moment d'intense recherche et les choix effectués ne sont pas toujours des plus heureux. Ainsi, l'usage de la pierre de taille perdure dans certaines réalisations, ou bien l'édification d'écoles avec des classes pouvant accueillir 80 élèves, ce qui montre encore l'hésitation d'un modèle qui suit ses propres règles. Les balbutiements initiaux seront précieux pour fournir une réglementation des plus rigoureuses et efficaces, tant au niveau de la construction et de la limitation de ses coûts qu'au niveau pédagogique, afin de favoriser l'instruction des enfants donc l'utilité et l'efficacité du temps passé en classe.

C'est le cas par exemple de plusieurs réalisations de l'architecte Léon Salleron (1820-1904)<sup>317</sup> dont le parcours narre l'évolution de ce langage, poussé par des contraintes budgétaires, mais également par la vision de l'architecture scolaire qui se forge peu à peu à Paris, en particulier sous l'influence de Félix Narjoux<sup>318</sup>. Pourtant les idées d'inspiration rationalistes ne sont pas toujours présentes. Ainsi, parmi ses premiers projets ex-nihilo d'envergure se trouve l'école de la rue Riblette (cf. Figure 20 p. 104 et Figure 21 p. 105) (1874-1876) qui a les traits d'une caserne et où la verticalité est maigrement exprimée même si l'on trouve déjà une certaine expression en façade du fonctionnement structurel, en particulier l'usage de la pierre de taille pour souligner les encadrements des fenêtres et du moellon comme remplissage. La présence au centre du groupe scolaire d'un volume plus haut indique la concentration des services et des distributions entre les deux ailes symétriques qui contiennent réciproquement l'école de filles et l'école de garçons. Le groupe scolaire peut recevoir 650 élèves et est équipé de salles de classe accueillant entre 60 et 80 élèves, ce qui est supérieur aux 50 élèves par classe qui seront retenus dans le règlement de 1880.

Par la suite, le groupe scolaire du 75 boulevard de Belleville (Figure 22 p. 106) adopte un langage plus mur et quelque peu plus ornemental, même si l'on peut s'interroger sur la présence au niveau des entrées de murs façonnés de pierre de taille, matériau prohibitif et clairement retenu comme par trop

<sup>316</sup> Le souci d'économie est permanent et n'est pas une caractéristique propre au modèle parisien. Néanmoins il est le premier à mettre en œuvre ces trois aspects et à réussir à les faire connaître.

<sup>317</sup> Il fait partie de ces personnalités intéressantes, possédant une double formation. En effet, il entre à l'École des Beaux-Arts en 1842. Par la suite, il suivra les cours de l'École centrale des arts et manufactures, longtemps connue comme l'École centrale Paris, aujourd'hui CentraleSupélec. Cette école a été fondée par des saint-simoniens, souhaitant faire de l'ingénieur le médecin des usines et du peuple. La participation des ingénieurs diplômés de cette école est particulièrement importante par la suite pour la fondation de l'architecture scolaire des années Ferry, certains participant à la rédaction du règlement de 1880. BOISARD, Geneviève. Un architecte de la Ville de Paris. Léon Salleron (1820-1904). *Livraisons d'Histoire d'Architecture*, 2013, n°25, pp. 9-24. Disponible sur : <https://lha.revues.org/314>. Consulté le 30 août 2015.

<sup>318</sup> L'approche finale de Félix Narjoux en matière d'architecture scolaire se rapproche des ambitions utopistes d'une vision communautaire de la société, héritage du Second Empire, de son paternalisme à l'instar des familistères qui avaient vu déjà dans l'enseignement mutuel le moyen de parvenir à leur idéal, non éloigné des idées saint-simoniennes. Cf. entre autre : CANTAGREL, François. *Les enfants au phalanstère (2<sup>e</sup> éd.)*, *Dialogue familier sur l'éducation*. Paris : Librairie sociétaire, 1848, p. 61. Également cf. TOULIER, Bernard. *Op. cit.* pp. 17-20 : « l'architecte de la ville de Paris offre souvent à ses auditeurs ou lecteurs le puzzle d'une construction idéale, à la limite de l'utopie, et démarquée de la réglementation en vigueur. [...] Le principe de la cour vitrée centrale dans laquelle donnent toutes les classes ouvertes le long des balcons se retrouve à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans certaines écoles bruxelloises, sur des dispositions comparables à celles conçues et réalisées par J.B. Godin pour son Familistère de Guise. »

dispendieux par l'administration communale dès 1872.<sup>319</sup> Le plan de cet établissement est plus articulé, les fonctions des différentes écoles pouvant occuper les trois ailes, l'école maternelle étant contenue dans celle à gauche, l'école de fille dans cette dernière et celle du centre, l'école de garçons à droite et au centre également.

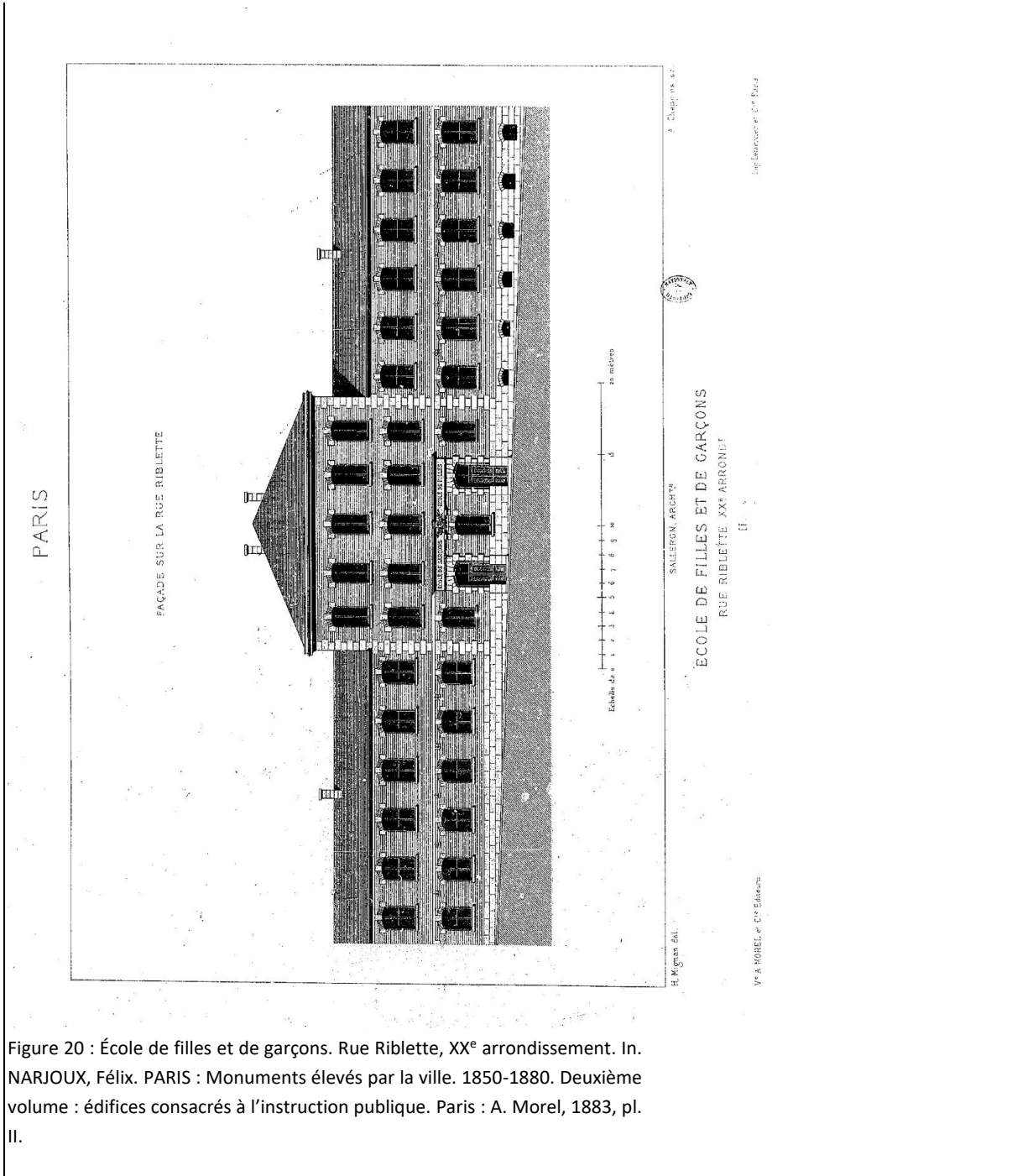


Figure 20 : École de filles et de garçons. Rue Riblette, XX<sup>e</sup> arrondissement. In. NARJOUX, Félix. PARIS : Monuments élevés par la ville. 1850-1880. Deuxième volume : édifices consacrés à l'instruction publique. Paris : A. Morel, 1883, pl. II.

<sup>319</sup> CHÂTELET, Anne-Marie. *La naissance de l'architecture scolaire : les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*. Paris : Honoré Champion, 1999, pp. 271-274.

PARIS

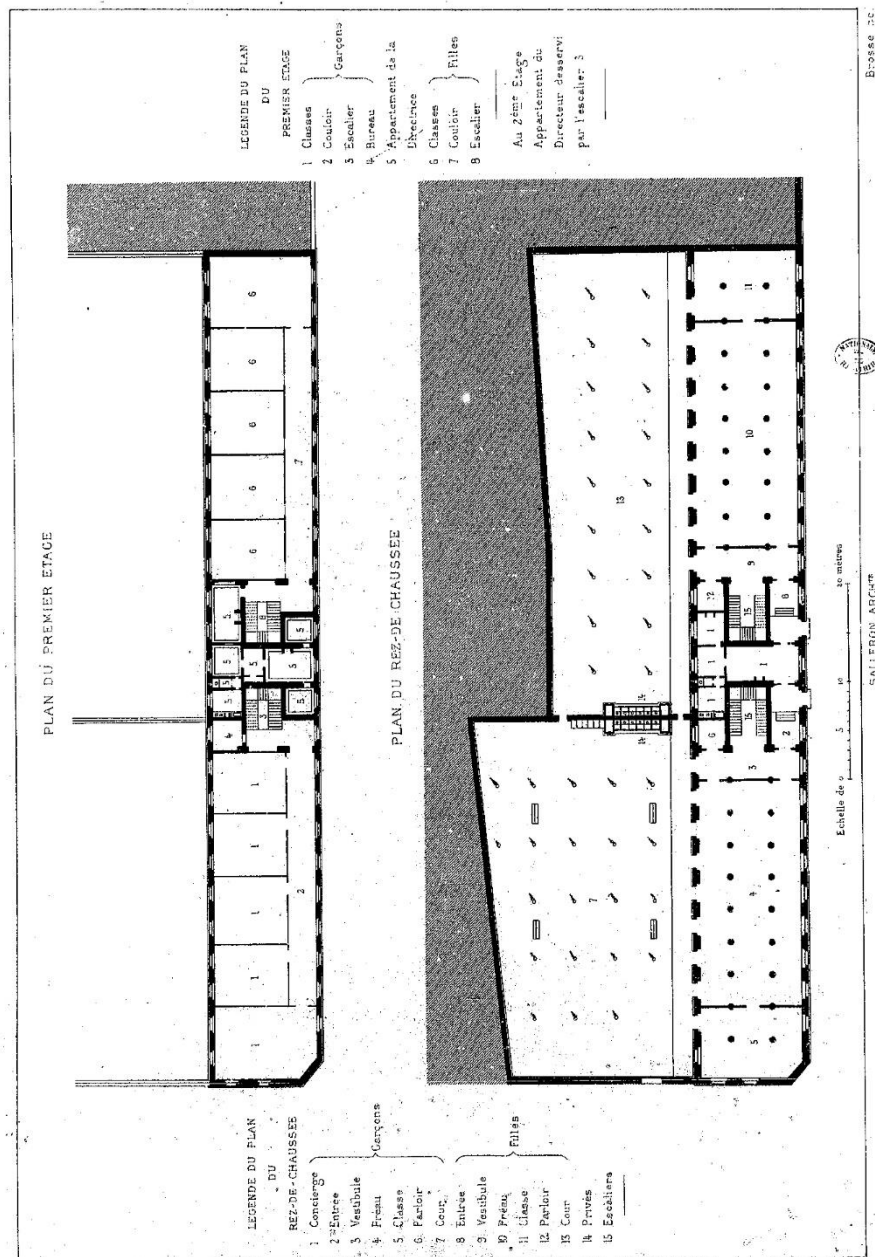


Figure 21 : École de filles et de garçons. Rue Riblette, XX<sup>e</sup> arrondissement. In NARJOUX, Félix. PARIS : Monuments élevés par la ville. 1850-1880. Deuxième volume : édifices consacrés à l'instruction publique. Paris : A. Morel, 1883, pl. II.





Un exemple d'école réalisée encore ultérieurement par le même architecte est l'établissement de la rue Blanche (cf. Figure 24 p. 108), comprenant une école de garçons et une école de fille.<sup>321</sup> L'élévation principale se caractérise par de forts saillants, préfigurant certaines réalisations banlieusardes de l'entre deux guerres. Mais il faut noter en particulier l'usage cette fois-ci d'ordres gigantesques dans la façade en retrait, où les fenêtres sont encadrées par de larges lésènes, renvoyant d'une certaine manière à une influence palladienne. Salleron prend sa retraite en 1879. Néanmoins entre 1870 et 1879 il aménage ou construit 23 écoles. Par ailleurs il devient en 1876 Architecte en chef des bâtiments scolaires lors de la réorganisation des services municipaux d'architecture.

Un autre exemple réalisé durant cette période est l'école de la rue Baudricourt (Figure 23 p. 107) réalisée par l'architecte Eugène Cordier. Les matériaux deviennent plus variés et leur utilisation est systématisée. La polychromie est renforcée, préfigurant un timide art nouveau en devenir, alors que dans le cas des projets de Salleron, le moellon était choisi pour sa similitude avec la pierre. Les clefs des chaînes ne sont pas cachées mais adoptent une tête circulaire à la place de la croix, l'architecte les intégrant dans l'ornementation des lésènes. Celles-ci, qui encadrent les fenêtres, s'achèvent à la manière de murs boutant, sans soutenir de galerie, soulignant ainsi leur caractère structurel et nécessaire. L'école ne semble plus s'afficher seulement comme un bâtiment administratif à l'aspect des casernements du XIX<sup>e</sup> siècle. Le discours architectural de cette façade annonce également les technologies modernes mises en œuvre.



Figure 23 : façade de l'école de la rue Baudricourt. Disponible sur : [http://www.armoiresdeparis.fr/Images/Images\\_A13/1482\\_22\\_A13.jpg](http://www.armoiresdeparis.fr/Images/Images_A13/1482_22_A13.jpg). Consulté le 31 août 2015.

<sup>321</sup> BOISARD, Geneviève. Un architecte de la Ville de Paris. Léon Salleron (1820-1904). *Livraisons d'Histoire d'Architecture*, 2013, n°25, pp. 9-24. Disponible sur : <https://lha.revues.org/314>. Consulté le 30 août 2015.

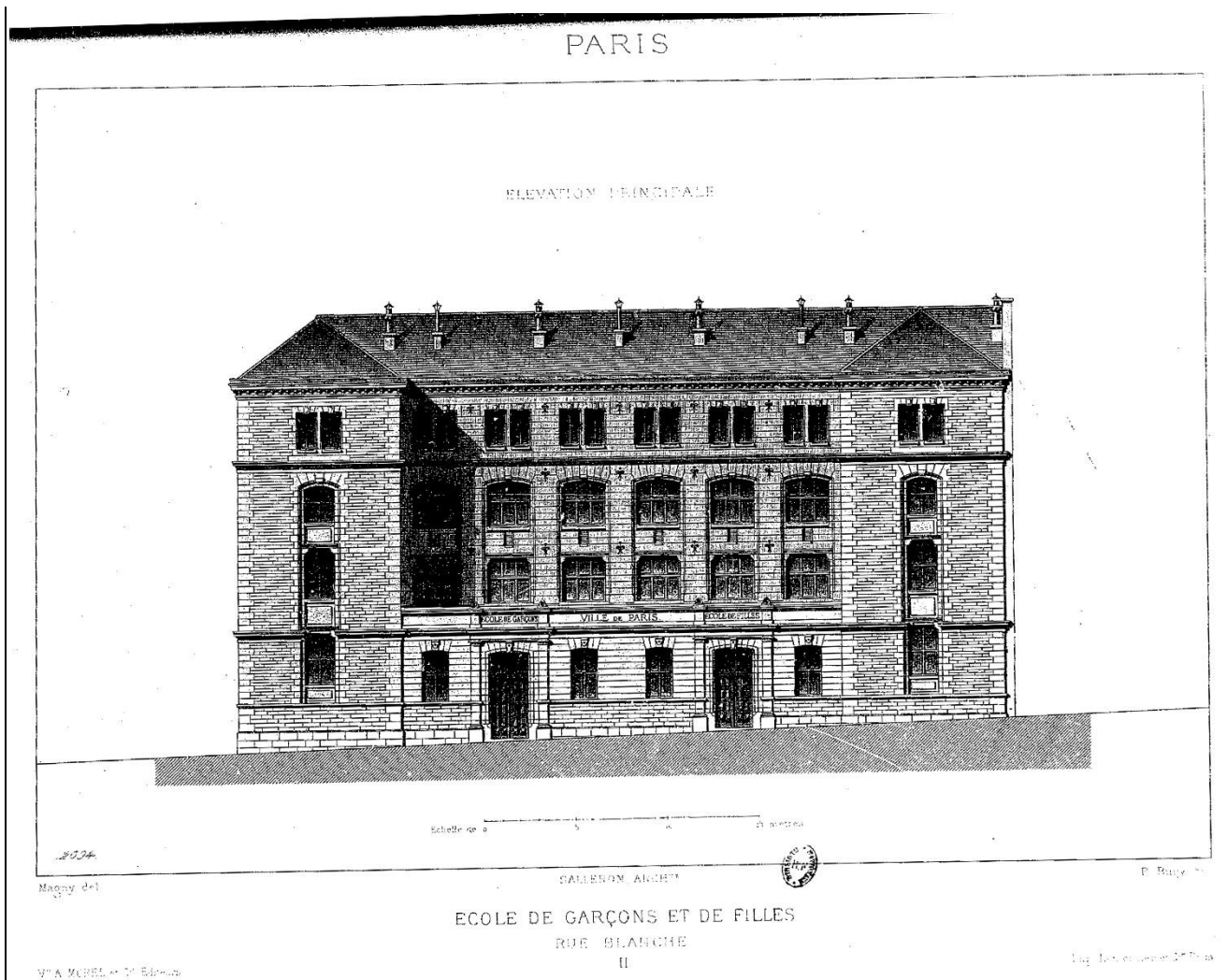


Figure 24 : École de garçons et de filles rue Blanche. In NARJOUX, Félix. *PARIS : Monuments élevés par la ville. 1850-1880. Deuxième volume : édifices consacrés à l'instruction publique.* Paris : A. Morel, 1883, pl. II.

Le langage de Salleron reste néanmoins assez formaliste.

**d. Le poids grandissant de la presse professionnelle dans la diffusion de l'architecture scolaire et des connaissances techniques**

Les recueils de plans-types intègrent dès leurs premiers exemples des détails technologiques, en particulier ceux ayant pour fonction d'assurer l'éclairage, la ventilation, le chauffage ou encore l'hygiène du corps.<sup>322</sup> Les préoccupations hygiéniques grandissantes ainsi que les connaissances scientifiques et les capacités industrielles innovantes alors développées donnent la possibilité aux architectes et aux scientifiques d'évaluer et de proposer des solutions technologiques aptes à assurer ces quatre fonctions essentielles. La politique adoptée par l'administration en matière de plans-types se révèle également insuffisante dans sa capacité à propager ces nouvelles connaissances ainsi que les exemples effectivement réalisés. Celle-ci est également insuffisante pour propager rapidement les modifications des règlements :

*« Un des rôles essentiels des revues d'architecture est d'assurer le renouvellement du stock de ces modèles concrets, d'apporter à la connaissance des lecteurs l'expérience des dernières réalisations, la mise à jour de la réglementation, les informations sur les constructions projetées (concours, etc.).*

*Une analyse du nombre de pages d'illustrations consacrées par La Revue générale d'architecture et des travaux publics aux exemples de constructions d'écoles entre 1840 et 1890, fournit un intéressant baromètre. Les poussées suivent souvent les lois obligeant ou subventionnant la construction. Les pointes se situent vers 1849-1852, 1859-1860, 1876-1880, 1883-1886. La courbe atteint son plus haut niveau avant les lois Ferry, en 1876. »<sup>323</sup>*

La *Revue générale d'architecture et des travaux publics* propose ainsi des planches de détail de mobilier, mais également des plans-types pour des écoles rurales ou urbaines.<sup>324</sup> Très souvent les articles sont signés par l'architecte César Daly (1811-1894), directeur de la publication.<sup>325</sup> On trouve régulièrement jusqu'à la fin des années 1850 des articles encore relatifs à des écoles adoptant le modèle de l'enseignement mutuel, l'architecte, en l'occurrence Paul-Eugène Lequeux (1806-1873), arguant de l'économie offerte par une telle disposition.<sup>326</sup> Néanmoins l'article apporte de précieuses informations quant aux systèmes technologiques utilisés pour pouvoir réaliser une école accueillant 332 élèves avec un préau couvert et la classe placée au-dessus à l'étage. Il s'arrête particulièrement

<sup>322</sup> Cf. les planches de détails dans BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834. Entre autre Figure 7 p. 58 et Figure 8 p. 59.

<sup>323</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 17.

<sup>324</sup> Par exemple dans *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1849, 8<sup>e</sup> volume. Voir notamment les planches 26 et 27 relatives à un modèle d'école primaire rurale, ainsi que la planche 31 relative au mobilier pour une école primaire communale.

<sup>325</sup> Précurseur de Viollet-le-Duc, il participe en tant qu'architecte diocésain à la restauration de la cathédrale d'Albi entre 1843 et 1877. Cf. DALY César. In LENIAUD, Jean-Michel (dir.). *Répertoire des architectes diocésains*. Paris : Éditions en ligne de l'École des Chartres, s. d. Disponible sur : <http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/147>. Consulté le 31 août 2015.

<sup>326</sup> LEQUEUX, Paul-Eugène. *Ecoles primaires communales. Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1851, 9<sup>e</sup> volume, pp. 18-28.

longtemps sur le projet des latrines. Les planches de détail adjointes, élévations, coupes, plans, contiennent également des vues axonométriques, permettant à un public non averti de mieux se représenter l'espace ainsi créé.

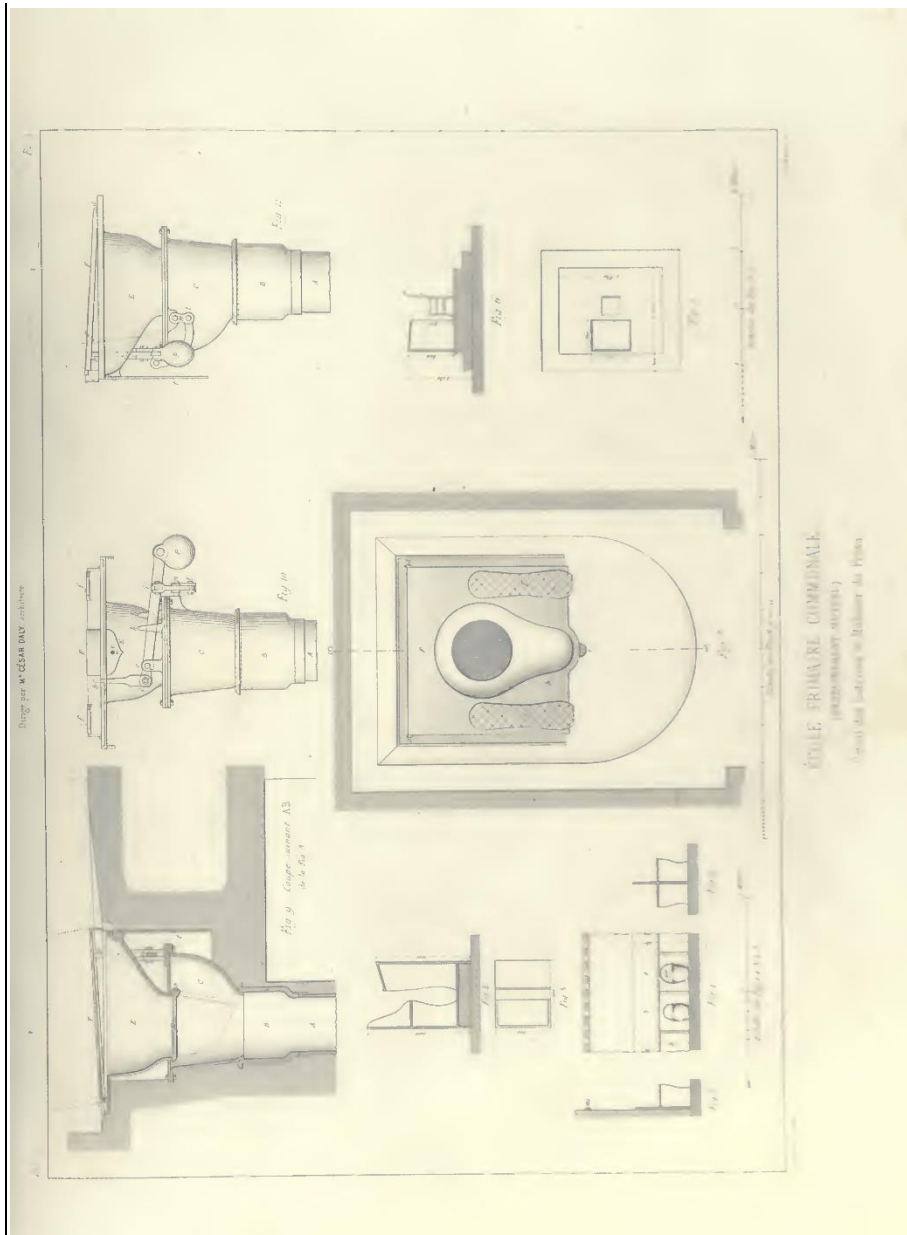


Figure 25 : Écoles primaires communales. Détail des latrines et du mobilier. *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1851, 9<sup>e</sup> volume, pl. 4.

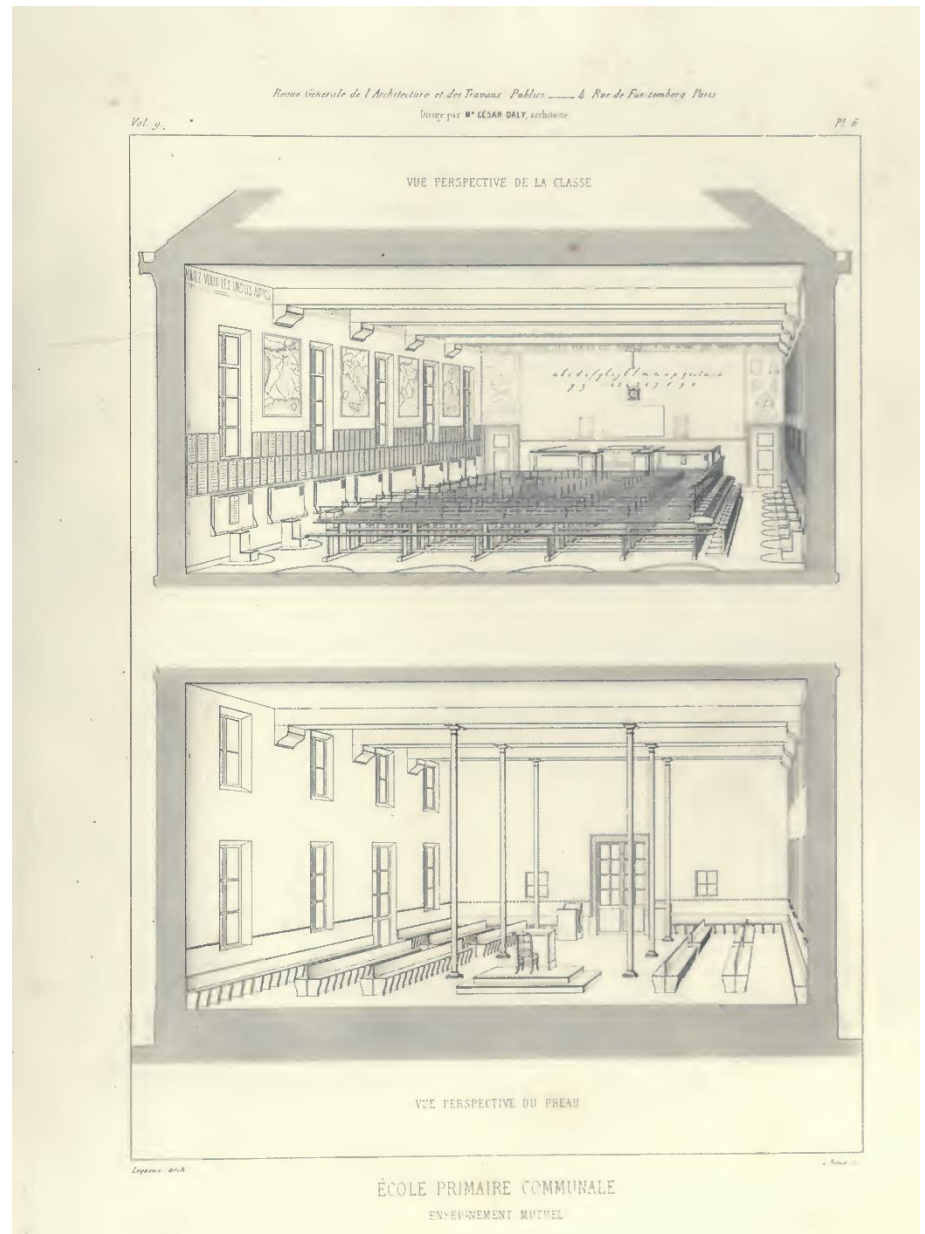


Figure 26 : Écoles primaires communales. Vue de la classe et du préau. *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1851, 9<sup>e</sup> volume, pl. 6.

Comme nous l'avons vu, l'utopie centralisatrice et normative, basée sur une série de modèles-types idéaux, s'est avérée insuffisante face à l'ampleur de la tâche mais aussi à la rapidité de son exécution et à l'incapacité pour une administration à mettre rapidement à jour et à faire connaître, tout aussi rapidement, par l'ensembles des acteurs de la construction scolaire les nouveaux modèles. Les revues d'architecture ne suffisent pas non plus à garder en mémoire tout ce pêle-mêle de nouveautés et d'initiatives. *L'Encyclopédie d'architecture*<sup>327</sup> lance ainsi un concours en 1872 pour la proposition de mémoires sur l'architecture scolaire. Félix Narjoux en est le lauréat, avec la volonté affichée de s'en prendre « aux modèles tout faits et envoyés par l'administration centrale ».

Par ailleurs, l'initiative de Narjoux, tout d'abord en 1870 avec sa série sur l'architecture communale, puis tout au long de la décennie avec différentes enquêtes concernant l'architecture scolaire et les modèles étrangers, et enfin avec la publication des réalisations parisiennes des années 1860-1870, participe de cette volonté de collecter non plus ce que l'on voulait être un modèle facilement transposable mais de réunir des exemples de bonnes pratiques, tâche faite à l'architecte de proposer une école servant au mieux sa cause.<sup>328</sup> La littérature que produit alors Narjoux est basée sur une réflexion prenant à la fois en compte les aspects techniques et les aspects fonctionnels de l'école. L'analyse qu'il offre traite des problèmes liés à la ventilation et au chauffage au sein de la salle de classe, en cherchant à étudier en particulier les mouvements naturels de l'air et à proposer d'intégrer des systèmes de ventilation naturelle ; les problèmes liés à l'éclairage, etc... Sa tâche est d'autant plus ardue dans le cadre des groupes scolaires modernes respectant la nouvelle organisation pédagogique adoptée sous l'impulsion d'Octave Gréard. En effet, les établissements explosent dans leurs capacités d'accueil, pouvant recevoir jusqu'à plus de 1000 enfants.<sup>329</sup>

Mais il semble qu'il ne s'agit guère plus de créer une école standard à l'instar des plans-modèles de Pompée, mais au fur et à mesure, de créer une architecture scolaire utilisant des éléments standardisés. Ainsi, les expérimentations présentes dans les livres de Narjoux, ou dans les articles des revues d'architecture, peuvent donner lieu au dépôt d'un brevet et conséquemment à une production en série. Toulhier semble dénoncer cette architecture comme s'acheminant vers une architecture de catalogue. Elle est néanmoins déjà la préfiguration des constructions des années 1950-1970 et de la préfabrication lourde. En ce sens, elle innove par sa modernité.<sup>330</sup> Si Narjoux offre sa vision de l'école idéale, sous la forme d'un projet pour une ville de 4800 habitants, il semble plus souhaiter offrir au lecteur un exemple de projet utilisant toute la créativité consentie par ces nouveaux moyens de production et cette connaissance technologique diffusés en dehors des canaux administratifs. La salle de classe est dès lors le plus petit dénominateur commun au sein d'un établissement scolaire, quelle

---

<sup>327</sup> *L'Encyclopédie d'architecture : revue mensuelle des travaux publics et particuliers*. Bernard Toulhier ne souligne pas dans son article que la dite revue a été reprise par Eugène Viollet-le-Duc justement en 1872. Cf. BOUVIER, Béatrice. *L'édition d'architecture à Paris au XIXe siècle. Les maisons Bance et Morel et la presse architecturale*. Paris : Droz, 2004, p. 74.

<sup>328</sup> Bernard Toulhier comprend que Félix Narjoux sera également pris de la volonté de proposer au final une école idéale : « nous atteignons souvent le niveau du modèle idéal, chef-d'œuvre non imitable ou transposable, qui se rapproche dans son abstraction des modèles réglementaires de Pompée. » Cf. TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 17.

<sup>329</sup> C'est le cas de l'école du boulevard de Belleville de Léon Salleron.

<sup>330</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 20.

que soit sa dimension et son contexte (urbain, périurbain, rural...). L'architecte ne peut plus avoir de contrôle sur l'organisation de celle-ci car elle doit avant tout être l'outil idéal, propre à mettre en œuvre le modèle pédagogique unifié et progressivement étendu au territoire national au cours des années 1870. L'architecte n'intervient plus que dans l'organisation des fonctions, leur mise en plan, le choix des technologies (répondant le mieux au contexte dans lequel l'école est construite) ainsi que leur mise en œuvre et leur intégration esthétique au sein de l'école.

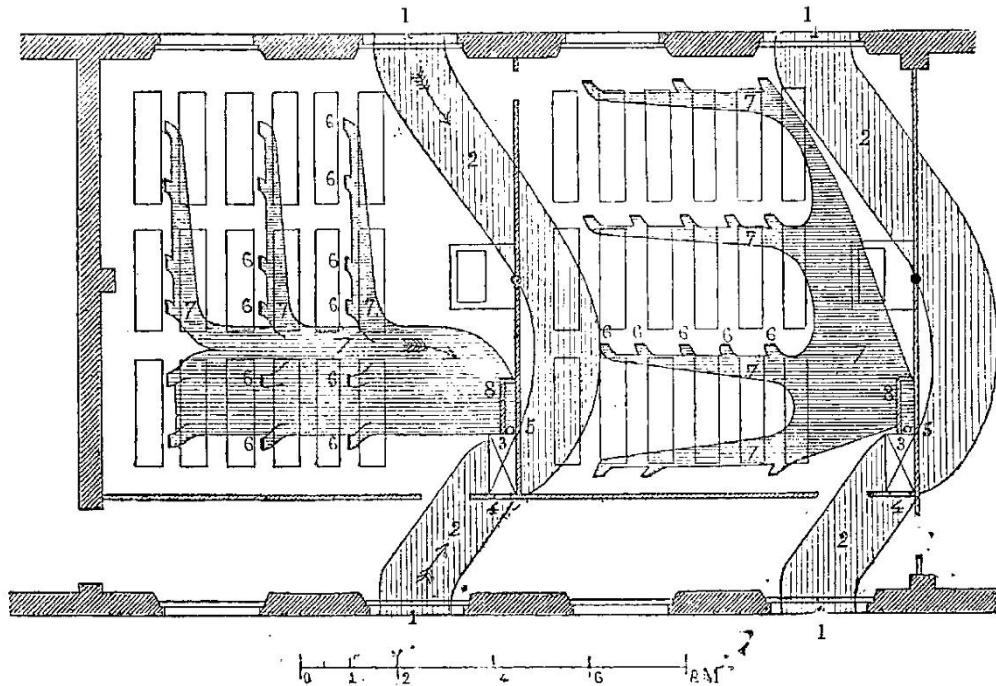


Fig. 46.

1. Prises d'air extérieures ouvertes sur chaque face du bâtiment pour pouvoir fonctionner quelle que soit la direction du vent.
2. Conduits d'air venant de l'extérieur.
3. Poêles chauffant chacun une classe.
4. Bouches de chargement des poêles, s'ouvrant sur la galerie en dehors de la classe.
5. Tuyau de fumée placé dans le conduit d'évacuation de l'air vicié.
6. Bouches d'évacuation de l'air vicié.
7. Conduites de l'air vicié, placées dans deux sens différents; conduite centrale à la base ou au côté des conduites secondaires.
8. Cheminée d'expulsion de l'air vicié.

Figure 27 : NARJOUX, Félix. *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et Installation*. Paris : A. Morel, 1877, p. 164.

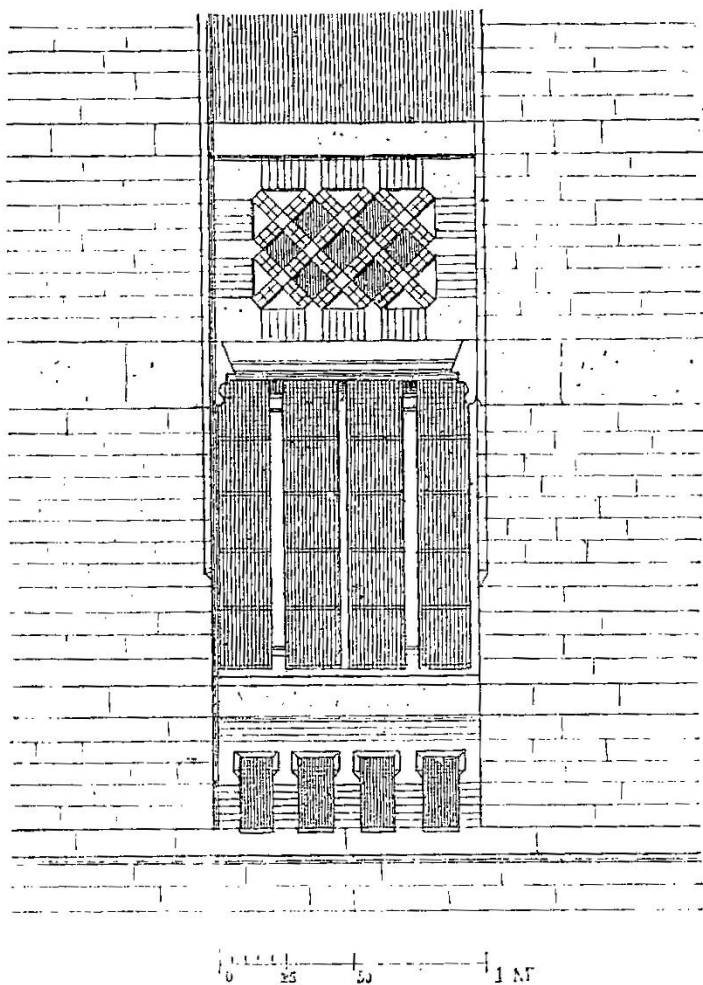


Fig. 47.

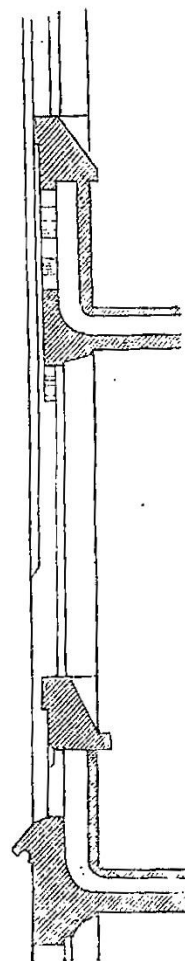


Fig. 48.

Figure 28 : NARJOUX, Félix. *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et Installation*. Paris : A. Morel, 1877, p. 166.

Cette planche nous montre toute la créativité qu'un architecte peut offrir pour le dessin d'une élévation intégrant au-dessus des fenêtres des prises d'air extérieur. Le matériau utilisé est essentiellement la brique, polychrome éventuellement, ainsi que la pierre de taille pour les rebords de la fenêtre.



## IV. 1880-1918 : la construction d'une tradition

### 1. Le tournant des années Ferry

*« Si l'adoption d'une organisation plus efficace est l'objectif d'une partie au moins du personnel d'inspection, elle ne s'est traduite sur le terrain qu'après 1880, lorsque différentes conditions, qui concernent à la fois les comportements de la population à scolariser, mais aussi les conditions matérielles et financières de fonctionnement des écoles, sont remplies. »<sup>331</sup>*

#### a. Les grandes lois scolaires<sup>332</sup>

Les élections législatives de 1876 entraînent un changement radical de majorité, renversant la coalition de l'Ordre moral. Ainsi dès juin 1876 est publiée une nouvelle circulaire adressée aux préfets par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts<sup>333</sup> William Henry Waddington (1826-1894) et faisant la promotion dans les grandes lignes, une fois de plus, de l'air et de la lumière à l'intérieur des salles de classe, en indiquant également l'œuvre scolaire que la nouvelle majorité compte mener à l'avenir :

*« L'intention du Gouvernement est d'assurer aussi promptement que possible les bienfaits de l'instruction primaire à tous les enfants en âge de fréquenter l'école. [...] Il faut [...] que les locaux scolaires présentent, par leur étendue et leur disposition intelligente, toutes les garanties désirables de commodité et de bonne hygiène. Il faut surtout que l'air et la lumière pénètrent abondamment dans les salles de classe. [...] Il faut enfin que l'instituteur trouve dans le bâtiment d'école une installation convenable pour lui et les siens, et qu'un jardin d'étendue suffisante soit mis à sa disposition. [...] Pour entrer dès à présent dans la voie qui vient d'être indiquée, le Gouvernement n'a point hésité à demander aux pouvoirs publics de nouveaux subsides qui permettront à l'État de venir en aide aux départements et aux communes d'une manière plus large et par la suite plus efficace, quand il s'agira de constructions ou d'appropriations de maisons d'école et d'acquisitions de mobiliers scolaires. »<sup>334</sup>*

<sup>331</sup> CHAPOULIE, Jean-Michel. *Op. cit.* p. 72.

<sup>332</sup> Il ne s'agit pas ici de faire une histoire des grandes lois scolaires qui a été abondamment documentée. Par exemple Cf. PROST, Antoine. *L'enseignement en France (1800-1967)*. Paris : A. Colin, 1968, 254p. Pour une histoire "engagée", Cf. BAYET, Albert. *Les fondateurs de l'École Laïque. L'idéal laïque*. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 73-201.

<sup>333</sup> On relève « quelques lignes d'allusion » également dans une circulaire de 1875 en ce qui concerne un éventuel contrôle de l'espace scolaire de la part du ministère de l'Instruction publique, entre les plans-modèle de Pompée de 1872 et le règlement de 1880. Cf. CHÂTELET, Anne-Marie. *Le règlement de 1880*. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 13.

<sup>334</sup> WADDINGTON, William Henry. Circulaire adressée par le Ministre de l'Instruction publique aux préfets. *Journal officiel de la République française*, 16 juin 1876, 8<sup>ème</sup> année, n° 164, pp. 4210-4211.

Les lois progressivement adoptées au début des années 1880, lorsque Jules Ferry était ministre de l'Instruction publique, fondent l'école publique française selon les trois principes que nous lui connaissons encore aujourd'hui : une école gratuite, obligatoire et laïque. L'adoption de ces principes a bien entendu connu des débats forts vifs au sein de toute la société.

La loi du 16 juin 1881 généralise la gratuité à l'ensemble des écoles primaire publiques, des écoles normales et des salles d'asile. Cette loi institue également la laïcité de l'enseignement en abolissant « les dispositions qui, selon la loi Falloux, dispensaient les Ministres des cultes et les institutrices congréganistes des examens de capacité ». <sup>335</sup> Par la suite la loi du 28 mars 1882 institue à la fois l'obligation scolaire et la laïcisation des programmes. Ainsi tous les enfants âgés de 6 à 13 ans devront recevoir un enseignement. Celui-ci peut être dispensé dans les écoles publiques, les écoles privées ou bien au sein des familles. <sup>336</sup> Cette même loi de 1882 remplace également l'instruction religieuse par une instruction civique et morale. Néanmoins, « des difficultés se font jour lorsqu'il s'agit de donner un fondement philosophique et un contenu à la morale laïque. Un compromis intervient : on se borne à enseigner la "morale de nos pères" tout en se référant à une philosophie spiritualiste ». <sup>337</sup>

Parallèlement, dès 1878<sup>338</sup>, lors du passage au Ministère d'Agénor Bardoux (1829-1897), succédant à Waddington et précédant Ferry, des mesures sont prises pour « accélérer le mouvement [des constructions d'école] en obligeant cette fois-ci chaque commune à approprier ou à construire un bâtiment scolaire ». <sup>339</sup> Cette loi s'organise autour de trois titres : des ressources affectées à la construction des bâtiments scolaires ; de la caisse de la construction des écoles ; de l'obligation de construire des écoles. <sup>340</sup> La loi ne fournit aucune directive quant à la manière dont les écoles doivent être construites, néanmoins un contrôle obligatoire est imposé à tout projet bénéficiant d'une mesure de subvention de la part de l'État. <sup>341</sup> Avec le décret du 10 août 1878 est créée la « caisse de construction des écoles » à laquelle est versé un fond de 120 millions de francs garantis par l'État et gérés par la Caisse des dépôts et consignations. Les subventions sont avant tout allouées aux petites et moyennes communes, car elles ne peuvent par la seule levée de centimes additionnels sur les

---

<sup>335</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Op. cit.* p. 91.

<sup>336</sup> Par la suite, la loi du 9 août 1936 étendra l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans, soit une année supplémentaire.

<sup>337</sup> LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Ibidem.*

<sup>338</sup> 1878 est également l'année où Paul Bert dépose, à la Chambre des Députés, une proposition de loi sur l'établissement obligatoire des écoles normales primaires. Cette loi sera adoptée le 9 août 1879 : « Tout département devra être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices... Ces établissements devront être installés dans les quatre ans ». Cf. BAYET, Albert. *Les fondateurs de l'École Laïque. L'idéal laïque.* In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1.* Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 76.

<sup>339</sup> THIVEND, Marianne. *Constructions scolaires et planification urbaine à Lyon au début de la Troisième République.* In MAREC, Yannick (dir.). *Villes en crise ? Les villes municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII<sup>e</sup>-fin XX<sup>e</sup> siècle).* Paris : Créaphis, 2005, p. 295.

<sup>340</sup> BARDOUX, Agénor. *Loi du 3 juin 1878 sur la construction des maisons d'écoles.* *Journal officiel de la République française*, 4 juin 1878, 10<sup>ème</sup> année, n° 152, pp. 6185-6186.

<sup>341</sup> CHÂTELET, Anne-Marie. *Op. cit.* p. 13.

impôts locaux garantir les financements coûteux engendrés par la construction et l'entretien des écoles.<sup>342</sup>

Ainsi au sein des grandes villes, des politiques publiques volontaires permettent de dégager les budgets nécessaires et autorisent les villes à ouvrir de nouvelles classes et de nouvelles écoles, tant par agrandissement, réaffectation ou constructions ex-nihilo.

Cas de la ville de Paris		Écoles élémentaires		Asiles	
Année	Budget Fonction (Million de francs)	Nombre d'Écoles	Élèves	Nombre	Élèves
1870	6,4	238	70 000	110	20 000
1879	11,6	282	93 000	135	23 000
1890	22,8	379	125 000	130	23 000
1900	28	400	133 000	159	40 000
1913	35,8	426	161 000	175	43 000

Tableau 1 : BOUSQUET, Pierre. Le développement difficile des écoles primaires de Paris au XIXe siècle. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 38.

Paris a ouvert entre 1879 et 1913 144 écoles supplémentaires, contre 40 salles d'asile.

De même que pour Paris, mais dans une moindre mesure, Lyon connaît des investissements similaires : ainsi en 1880 elle consacre plus de la moitié de son budget extraordinaire de constructions publiques aux constructions scolaires. « Au total a dépensé plus de 12 millions de francs pour édifier 37 bâtiments scolaires entre 1876 et 1914 ». <sup>343</sup>

#### **b. La création de la commission « des bâtiments et mobiliers scolaires »**

Dès 1878, il est évident que les instructions ministérielles précédentes ne seraient pas suffisantes pour permettre la construction d'écoles de qualité dans lesquelles devra être appliquée la même méthode pédagogique. Comme nous avons pu le constater, même à Paris dans laquelle œuvrent les architectes spécialistes des constructions scolaires que sont Félix Narjoux ou bien Léon Salleron, des écoles ne répondant pas clairement aux limitations d'effectifs par classes sont encore édifiées. Les indications de Waddington dans sa directive de juin 1876 restent très générales. Conscient des limites éprouvées par les initiatives du passé, un arrêté ministériel institue le 4 mai 1879 la commission « des bâtiments et mobiliers scolaires ». Celle-ci reçoit une triple charge :

- « 1° D'élaborer et de soumettre au Ministre une instruction générale sur les conditions que doit remplir une installation scolaire (emplacement, construction, ventilation, chauffage, aménagement, mobilier de l'école primaire et de l'école normale) ;
- 2° De réunir une collection de plans d'école et des modèles de mobilier qu'elle jugera répondre le mieux aux divers besoins des établissements scolaires urbains et ruraux, mixtes et spéciaux, des diverses régions de la France ;

<sup>342</sup> THIVEND, Marianne. *Op. cit.* p. 295.

<sup>343</sup> *Ivi.*

3° D'examiner, soit dans les cas particuliers qui lui seront soumis par l'administration, soit d'une manière théorique et générale, les améliorations de toute sorte que l'État pourrait recommander aux communes qui lui soumettent des projets de construction ou d'appropriation. »<sup>344</sup>

La commission est composée de membres de l'administration de l'Instruction publique (de loin les plus nombreux), provenant particulièrement des services du Ministère, du Conseil général de la Seine ou bien du Conseil municipal de Paris. Ainsi on rencontre :

« MM. [Bonaventure] Berger, inspecteur primaire à Paris ;  
[Augustin] Boutan, inspecteur général de l'instruction publique, directeur honoraire de l'enseignement primaire ;  
[Eugène] Brouard, inspecteur général de l'enseignement primaire ;  
[Ferdinand] Buisson, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de l'enseignement primaire ;  
Cadet, inspecteur primaire de Paris ; [...]  
[Eugène] Carriot, inspecteur d'académie, directeur de l'enseignement primaire de la Seine ;  
[Hippolyte] Cocheris<sup>345</sup>, inspecteur général de l'enseignement primaire ; [...]  
[Stanislas] Lebourgeois, chef de bureau à la direction de l'enseignement primaire ; [...]  
[Adrien] Zidler, chef du 3<sup>e</sup> bureau (maisons d'école de la direction de l'enseignement primaire). »<sup>346</sup>

La commission est également composée de médecins :

« [Joseph-Marie-Jules] Parrot<sup>347</sup>, professeur à la faculté de médecine de Paris ;  
[Aimé] Riant, docteur en médecine, professeur d'hygiène à l'École normale des instituteurs de la Seine ; [...]  
Théophile Roussel<sup>348</sup>, membre de l'académie de médecine. »

Enfin la commission comporte en son sein un certain nombre d'ingénieurs et d'architectes :

« Cardot, ingénieur ; [...]  
[Pierre-Lucien] Faure-Dujarric, architecte ; [...]

---

<sup>344</sup> Arrêté fixant la composition d'une commission spéciale nommée pour l'étude des questions relatives aux bâtiments et au matériel scolaires. *Journal officiel de la République française*, 5 mai 1879, 11<sup>ème</sup> année, n° 123, pp. 3705-3706.

<sup>345</sup> Hippolyte Cocheris (1829-1882) fut également conservateur à la bibliothèque Mazarine, directeur de la Revue pédagogique jusqu'à sa mort et membre du Comité des inscriptions parisiennes de la Ville de Paris.

<sup>346</sup> *Ivi.*

<sup>347</sup> Joseph-Marie-Jules Parrot (1829-1883) fut également à partir de 1877 médecin en chef de l'hospice des Enfants-Assistés.

<sup>348</sup> Théophile Roussel (1816-1903) participa à l'élaboration et la défense de nombreuses lois concernant entre autre la défense des enfants, des indigents, l'amélioration des conditions d'incarcération des enfants, la lutte contre le tabagisme, la prise en charge des aliénés.

*[Félix] Narjoux, architecte de la ville de Paris, auteur d'ouvrages sur l'architecture scolaire ; [...]*  
*[Léon] Salleron, ancien architecte en chef de la ville de Paris ;*  
*[Émile] Trélat<sup>349</sup>, directeur de l'école d'architecture ;*  
*[Joseph Auguste Émile] Vaudremer<sup>350</sup>, architecte de la ville de Paris ;*  
*[Eugène] Viollet-le-Duc, architecte de la ville de Paris »*

Nous voyons donc que la composition de la commission couronne le modèle parisien, tant du point de vue pédagogique que du point de vue architectural, avec en plus la présence du fondateur de l'architecture rationaliste française, Eugène Viollet-le-Duc et le fondateur de l'École spéciale d'architecture, lui-même ingénieur de l'École centrale et diplômé des Beaux-Arts, Émile Trélat.

### **c. Un règlement pour quelle architecture ?**

Le premier objectif donné à la commission prendra la forme du règlement pour les constructions scolaires et qui sera adopté le 17 juin 1880. Un comité des bâtiments scolaires est mis en place le 24 septembre 1880 et est chargé de « l'examen des projets afin d'assurer le respect de la règle, mais aussi de la surveillance des travaux pour veiller à la conformité de la construction au projet entériné ». <sup>351</sup> On retrouve au sein de ce comité Gréard, qui ne faisait pas partie de la commission précédente, président de ce Comité, mais également Berger, Buisson, Debras et Zidler pour les membres du Ministère de l'Instruction publique et les pédagogues. Du côté des architectes se trouvent Bouvard<sup>352</sup>, Narjoux, Salleron et Train<sup>353</sup> (tous fonctionnaires municipaux de la ville de Paris). Ce Comité répond en partie au troisième objectif dont la commission de 1879 était chargée. Pour autant, elle ne répond pas à la volonté affichée par le Ministre de proposer un ensemble de plans-types basés sur le règlement de

<sup>349</sup> Émile Trélat (1821-1907) est ingénieur de l'École centrale des arts et manufacture, devenue par la suite École Centrale Paris. Il est enseignant au Conservatoire national des arts et métiers entre 1854 et 1895, à la chaire de construction civile, et fonde en 1865 l'École centrale d'architecture, aujourd'hui École spéciale d'architecture. Ami de Viollet-le-Duc, qui sera aussi parmi les premiers actionnaires de l'école, il reçoit son appui au moment de la fondation de son école, en réaction au monopole des Beaux-Arts. Il introduit ainsi des enseignements purement scientifiques ex-cathedra tout en introduisant le système d'ateliers, formant des architectes au courant des dernières méthodes constructives et des enjeux liés à l'hygiène, entre-autre.

<sup>350</sup> Joseph Auguste Émile Vaudremer (1829-1914) est un architecte aux goûts plutôt classiques, dont la composition très rationaliste le liait fortement à Viollet-le-Duc. Il sera particulièrement actif à Paris en construisant la prison de la Santé, quelques églises, une école en 1873 et plusieurs grands lycées à partir des années 1880, parmi eux le Lycée Buffon (1887-89). Le style de Vaudremer, ayant pour but d'unir de nombreux idéaux de l'École des Beaux-Arts à ceux de Viollet-le-Duc, eut une grande influence sur la conception d'une infinité d'édifices publics, dont l'histoire reste à écrire, dans toutes les villes françaises.

<sup>351</sup> CHÂTELET, Anne-Marie. *Op. cit.* p. 13.

<sup>352</sup> Joseph-Antoine Bouvard (1840-1920), architecte des Beaux-Arts, de la même génération que Charles Garnier, fut entre autre le collaborateur de Jean-Charles Alphand (1817-1891) Directeur des Travaux de la ville de Paris et son successeur.

<sup>353</sup> Eugène Train (1832-1903), architecte diplômé de l'école des Beaux-Arts et architecte de la ville de Paris. Il est d'une très forte influence classique, auteur entre autre du lycée Chaptal à Paris (1866-1876) où un certain rationaliste dialogue avec des ornements néoclassiques.

1880. Aussi par la suite est mise sur pied en 1881 au sein du Ministère la commission de la décoration des écoles et de l'imagerie scolaire.

Il faut noter d'emblée l'existence d'une dichotomie forte désormais entre le document devant indiquer « les conditions générales que doit remplir une installation scolaire » et la réunion des modèles et des plans-types dont est chargée en second lieu la commission, même si un tel ensemble de documents rappelle alors la tradition des recueils de plans-modèles, dont les derniers officiels étaient ceux de Pompée. Par ailleurs, ces nouveaux modèles et plans-types doivent être établis pour « répondre le mieux aux divers besoins des établissements scolaires urbains et ruraux, mixtes et spéciaux, des diverses régions de la France ». On reconnaît dans cette phrase l'expression de certaines idées propres à Viollet-le-Duc, d'une certaine manière aux origines également du courant régionaliste en architecture<sup>354</sup>. En effet, il participe à la diffusion de la thèse de la différenciation régionale, lorsqu'il écrit à l'article *Maison des champs* de son *Dictionnaire raisonné* :

*« La variété de ces demeures des champs sur le sol de la France est une des preuves de la conservation de traditions reculées ; car si toutes nos maisons des villes se ressemblent aujourd'hui, il n'en est pas ainsi dans les campagnes, et la chaumière du Picard ne ressemble point à celle du Breton ; celle-ci diffère essentiellement de la cabane du Morvandiau, qui ne rappelle en rien celle du Franc-Comtois, de l'Auvergnat ou du Bas-Languedocien. »*<sup>355</sup>

Se pose ici une question très forte au sein de la commission mais également au sein de l'ensemble des acteurs du désormais Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les architectes des Beaux-Arts reprenant le rôle des architectes diocésains pour les constructions scolaires. Il s'agit en effet de donner une ou des architectures au texte réglementaire établi par la commission. Mais quel langage adopter ? Quel type d'ornementation ? Viollet-le-Duc base sa réflexion sur l'étude des architectures médiévales, y entrevoyant comme beaucoup d'autre au siècle du romantisme l'expression du génie français. Néanmoins l'école laïque et républicaine ne saurait être gothique ou romane à la manière des édifices religieux. Comme nous l'avons vu auparavant, l'influence des architectes Beaux-Arts, où la tradition classique est majoritaire, se fait toujours plus ressentir, en particulier du fait du rattachement de l'administration de l'école au Ministère de l'Instruction publique, les Cultes dont dépendent les architectes diocésains étant rattachés au Ministère de l'Intérieur : « toute allusion au Moyen-Age est exclue au profit de la Renaissance » car les thèses « nationalistes » des diocésains sont remplacées par des considérations sur « la beauté antique restaurée ».<sup>356</sup> Toutefois, il n'y a pas d'incompatibilités trop profondes avec les thèses régionalistes, puisque « l'unité nationale est assez solide depuis quatre siècles pour ne plus être compromise ».<sup>357</sup> Un certain flou

---

<sup>354</sup> VIGATO, Jean-Claude. *Régionalisme*. Paris : Editions de la Villette, 2008, p. 10.

<sup>355</sup> VIOLLET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle. Volume 6*. Paris : B. Bance, 1854, p. 290.

<sup>356</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 14.

<sup>357</sup> *Ivi.*

demeure et l'aridité technique du règlement de 1880, si elle permet un contrôle accru des espaces, ne guide pas l'architecte dans ses choix esthétiques et compositifs.

Ce second objectif dont était chargée à l'origine la commission des bâtiments et mobiliers scolaires de 1879 se concrétise à travers l'organisation « d'une exposition de projets d'édifices scolaires : lycées, écoles normales, écoles primaires supérieures et professionnelles, écoles primaires à une ou plusieurs classes, écoles maternelles (salles d'asile) ». <sup>358</sup> Cette exposition est organisée par la commission de la décoration des écoles et de l'imagerie scolaire. Le décret d'organisation de cette exposition paraît le 12 octobre 1881 au *Journal officiel* et il est prévu d'ouvrir cette exposition le 1<sup>er</sup> février 1882. Un ensemble de prix sont également prévus pour les projets « jugés dignes d'être récompensés » par le jury. Le préambule du décret indique qu'il s'agit également d'une réponse fournie par l'État aux « vœux fréquemment exprimés par les Conseils généraux et par les Conseils municipaux » :

*« que l'administration de l'Instruction publique puisse joindre aux prescriptions réglementaires et communiquer à titre consultatif un certain nombre de plans-types satisfaisant à toutes les exigences de l'hygiène et de la pédagogie, pouvant être étudiés comme modèles et fournissant aux architectes et aux municipalités des indications détaillées sur tous les perfectionnements dont l'art des constructions scolaires est susceptible ».* <sup>359</sup>

Contrairement à la circulaire de 1872 accompagnant les plans-types de Pompée, les architectes et les municipalités ne sont pas invitées à recopier les plans ou à s'en écarter le moins possible. Il s'agit avant tout d'une réflexion sur l'organisation des écoles suivant le règlement et également sur leur ornementation. Ainsi, l'article 5 du décret indique :

*« Pour les emplacements et les dimensions des salles et des différentes parties de l'édifice, pour les aménagements intérieurs et pour le mobilier, les auteurs des plans devront se conformer aux règlements publiés par l'administration pour la construction et l'ameublement des édifices scolaires ; s'ils s'en écartent, ils devront motiver les modifications proposées. »* <sup>360</sup>

Et l'article 6 poursuit :

*« Outre les projets d'ensemble, seront admis à l'exposition : les projets de décoration générale, les projets de décoration partielle (plafonds, préaux, salles de classe, d'étude, de dessin, réfectoires) ; les objets décoratifs en nature destinés à la constitution d'un petit musée scolaire. »* <sup>361</sup>

<sup>358</sup> Décret instituant à Paris une exposition de projets d'édifices scolaires. *Journal officiel de la République française*, 12 octobre 1881, 13<sup>e</sup> année, n° 279, p. 5667.

<sup>359</sup> *Ivi.*

<sup>360</sup> *Ivi.*

<sup>361</sup> *Ivi.*

Ainsi les questions liées à l'organisation des différentes fonctions à l'intérieur de l'école, en lien avec son organisation pédagogique, restent déterminantes et de première importance, lorsque celles liées à l'ornementation et au style ne sont plus posées que dans un second temps. Il s'avère que l'exposition est un échec. Peu d'école sont éligibles à recevoir un prix. Seules les écoles primaires rurales, 112 projets, sont primées, les plus à même de recevoir un traitement régionaliste. Aucune école maternelle (16 projets), école primaire urbaine (115 projets), école supérieure et professionnelle (22 projets). Le recueil des projets ne sera pas publié par la suite.<sup>362</sup> Ainsi cette dernière tentative de planification architecturale fait long feu, amenant dès lors à concevoir l'école comme une infrastructure moderne ayant ses besoins et son organisation fonctionnels propres, l'image qu'elle peut avoir à offrir restant en suspens.

#### **d. Aux origines du règlement de 1880**

Les travaux d'Émile Trélat sont particulièrement instructifs pour comprendre quelle architecture le règlement de 1880 tente de mettre en œuvre. Il s'est profondément intéressé à la qualité de l'éclairage. Dès 1877 il fournit une communication dans la revue de la *Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle* traitant du choix entre l'éclairage unilatéral ou bien bilatéral (Figure 29).<sup>363</sup> Sa réflexion crée ainsi un espace dont les proportions selon ses trois dimensions sont soumises à une architecture souhaitant optimiser les conditions d'éclairage. La distribution de l'intensité de la lumière est scrupuleusement étudiée, donnant naissance également à des modèles théoriques, parfois mis en pratique, où la courbure du faux-plafond est un élément essentiel dans l'aménagement intérieur des classes. Le souci de Trélat n'est pas de donner le plus de lumière. Il souhaite au contraire offrir une lumière « franche » de la meilleure qualité et qui soit d'une très grande homogénéité (cf. Figure 29 p. 123).

*« Si nous voulons établir les conditions fondamentales d'un bon jour, commençons par nous donner la disposition d'une lumière franche ; car avec des lumières de reflet ou de raccroc tout éclairage devient détestable, même le mauvais éclairage bilatéral. [...] Il est nécessaire et désirable que la lumière pénètre avec constance dans les classes pendant le temps d'étude. Il est indispensable qu'elle n'y arrive jamais à l'état de rayons solaires, dont les éclats sont réfractaires à tout travail. Cela conduit inévitablement à tourner les vitres de la classe au nord, vers la portion du ciel qui n'envoie jamais de rayons violents, puisque le soleil n'y parait pas. On obtiendra ainsi un éclairage sensiblement invariable ; car il ne sera jamais modifié que par la plus ou moins grande densité aqueuse de l'atmosphère. »<sup>364</sup>*

---

<sup>362</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 15.

<sup>363</sup> NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*. Paris : G. Masson, 1882, p. 9.

<sup>364</sup> TRÉLAT, Émile. Distribution de la lumière dans les écoles et aménagement de l'insolation dans les classes. *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, n°1, 1879, pp. 576-585.



Selon Trélat, l'éclairage unilatéral aurait également permis une meilleure éducation plastique des enfants, car une unique source de lumière diffuse respecterait mieux le modelé des objets.<sup>365</sup>

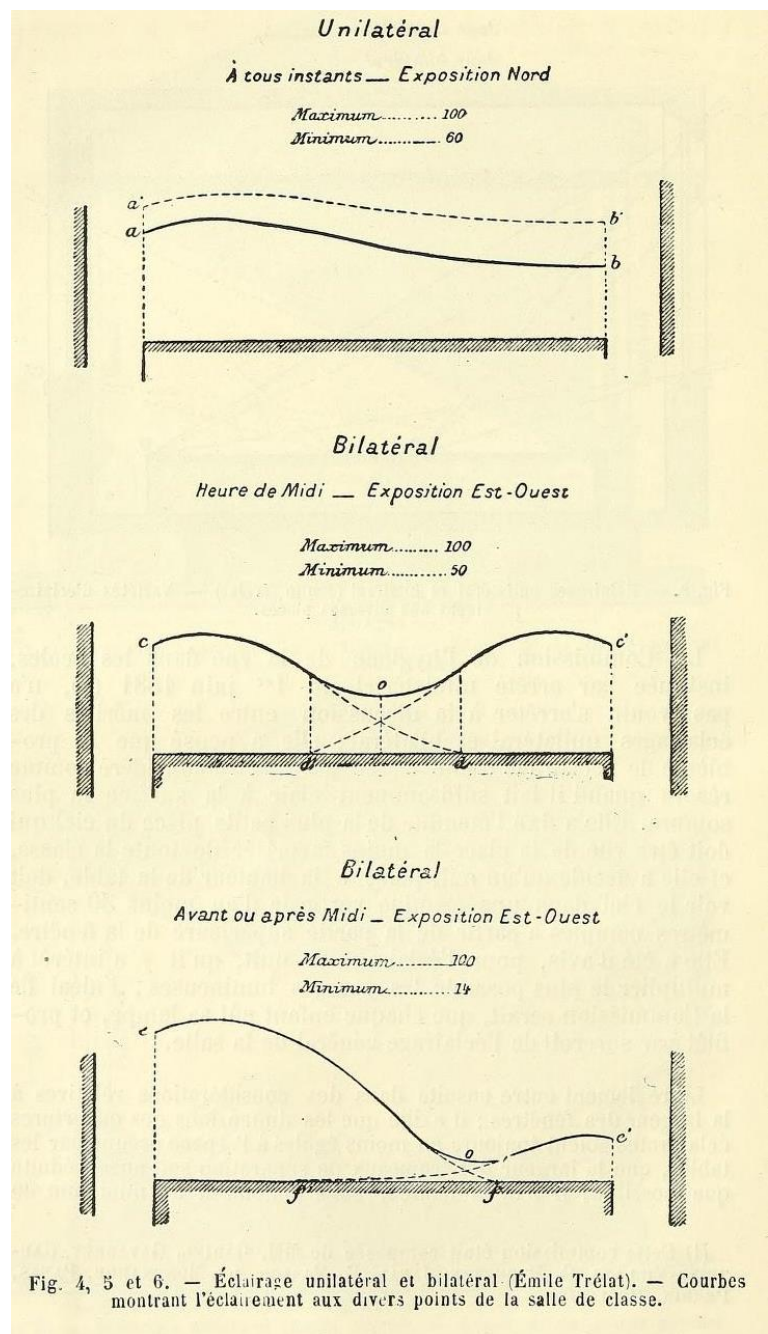


Figure 29 : NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*. Paris : G. Masson, 1882, p. 12.

L'adoption réglementaire de l'éclairage unilatéral permet également dans les établissements de grandes dimensions, présents dans les grands centres urbains, la mise en œuvre d'une typologie adoptant la séquence hall, escalier, couloir et salles de classes. Néanmoins, les conclusions de Trélat n'interdisent pas formellement l'utilisation de l'éclairage bilatéral, étant particulièrement efficace

<sup>365</sup> LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses universitaires de France, 1996, p. 141.

pour les écoles de petites dimensions et qui n'accueillent qu'une à deux classes. Dans sa communication, il fournit des solutions technologiques permettant de garantir le meilleur confort lumineux et en même temps d'utiliser au mieux la ventilation naturelle qui peut être facilement mise en place grâce justement à la disposition des baies des deux côtés de la salle. Néanmoins, les idées théoriques de Trélat ne seront pas forcément mises en œuvre par la suite puisque :

« La Commission de l'hygiène de la vue dans les écoles, instituée par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juin 1881 n'a pas voulu s'arrêter à la discussion entre les mérites des éclairages unilatéral et bilatéral ; elle a pensé que le problème de l'éclairage d'une classe devait être considéré comme résolu quand il fait suffisamment clair à la surface la plus sombre ». <sup>366</sup>

Ainsi l'article 15 du règlement indique (cf. également la Figure 30) :

« Éclairage unilatéral. – L'éclairage unilatéral sera adopté toutes les fois que les conditions suivantes pourront être réunies :

- 1° Possibilité de disposer d'un jour suffisant ;
- 2° Proportion convenable entre la hauteur des fenêtres et la largeur de la classe ;
- 3° Établissement de baies percées sur la face opposée à celle de l'éclairage et destinées à servir à l'aération et à l'introduction de soleil pendant l'absence des élèves. » <sup>367</sup>

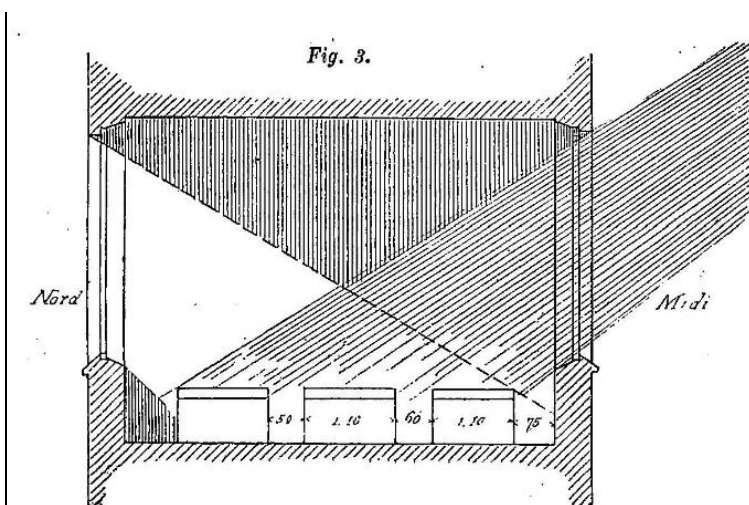


Figure 30 : CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école*. Paris : Ch. Delagrave, 1881, p. 6.

On retrouve encore dans l'article de Trélat paru dans la revue d'Hygiène et de police sanitaire en 1879 des recommandations concernant le dimensionnement optimal et/ou maximal à adopter pour les salles de classe ainsi que pour les baies et qui seront celles retenues dans le règlement de 1880. <sup>368</sup>

<sup>366</sup> NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *Op. cit.* p. 11.

<sup>367</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école*. Paris : Ch. Delagrave, 1881, p. 6.

<sup>368</sup> TRÉLAT, Émile. *Op. cit.* pp. 582-583.

Un autre travail est celui mené par l'ingénieur Cardot, également membre de la commission. Il met en place un véritable système pour le mobilier scolaire, le « système Cardot ». Celui-ci ne se décline pas dans des propositions technologiques. Il s'agit d'un ensemble de normes concernant les bancs et tables, déclinés en 5 types suivant l'âge des enfants et par conséquent leurs morphologies :

*« Ce sont des découvertes scientifiques fondées sur l'observation et l'expérimentation qui serviront de base à une étude formelle et typologique de l'instrument de dressage par excellence : la table-banc. D'abord une observation minutieuse des déformations anatomiques engendrées par cet instrument permet de connaître les conditions idéales et les principes auxquels doit s'accommoder le corps des écoliers. Ensuite, pour que l'adaptation soit parfaite, un échantillonnage de près de 4000 enfants parisiens du XXe arrondissement est patiemment mesuré selon cinq paramètres pour que "la table soit accommodée à l'enfant et non l'enfant accommodé à la table". Ces mensurations sont effectuées par l'ingénieur Cardot et déterminent, suivant la taille des enfants de 6 à 13 ans, 5 catégories correspondant à 5 cas-types de mobilier à construire. »<sup>369</sup>*

Pas moins de 7 articles décrivent les typologies de mobilier utilisables ainsi que leurs dimensions respectives suivant le type d'élèves.<sup>370</sup> Ces types sont ainsi décrits :

*« Quatre types seront établis pour les écoles des communes dans lesquelles il n'existe pas de salle d'asile (écoles à classe unique) :*

*Le type I pour les enfants dont la taille varie de 1 mètre à 1<sup>m</sup>,10 ;*

*Le type II, pour ceux de 1<sup>m</sup>,11 à 1<sup>m</sup>,20 ;*

*Le type III, pour ceux de 1<sup>m</sup>,21 à 1<sup>m</sup>,35 ;*

*Le type IV, pour ceux de 1<sup>m</sup>,36 à 1<sup>m</sup>,50.*

*Trois types seulement, les types II, III et IV, seront adoptés dans les écoles qui ne reçoivent les enfants qu'à 6 ans, c'est-à-dire au sortir de la salle d'asile (écoles à plusieurs classes).*

*Un cinquième type pourra être établi pour les enfants dont la taille excéderait les 1<sup>m</sup>,50. »<sup>371</sup>*

Il semble pourtant que les dimensions des types du « système Cardot » reprises par les textes officiels ne coïncident que partiellement avec les dimensions réellement établies par l'ingénieur au cours de ses recherches. Néanmoins, ces différences s'avèrent minimes. Le « système Cardot » original est utilisé par les textes réglementaires de la ville de Paris. Des constructeurs tels que Delagrave<sup>372</sup> utilisent indifféremment les deux (Figure 31 p. 126). L'essentiel est avant tout la mise à disposition

<sup>369</sup> TOULIER, Bernard. *Op. cit.* pp. 5-6.

<sup>370</sup> Cf. articles 90 à 96 compris. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Op. cit.* pp. 19-20.

<sup>371</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Op. cit.* p. 19.

<sup>372</sup> Delagrave est également éditeur de nombreux ouvrages pédagogiques et d'autres matériels scolaires.

d'une variété suffisante de mobiliers de différentes dimensions, propres à assoir et tenir "tranquilles" les élèves dans de bonnes conditions durant les longues heures d'études silencieuses.<sup>373</sup>

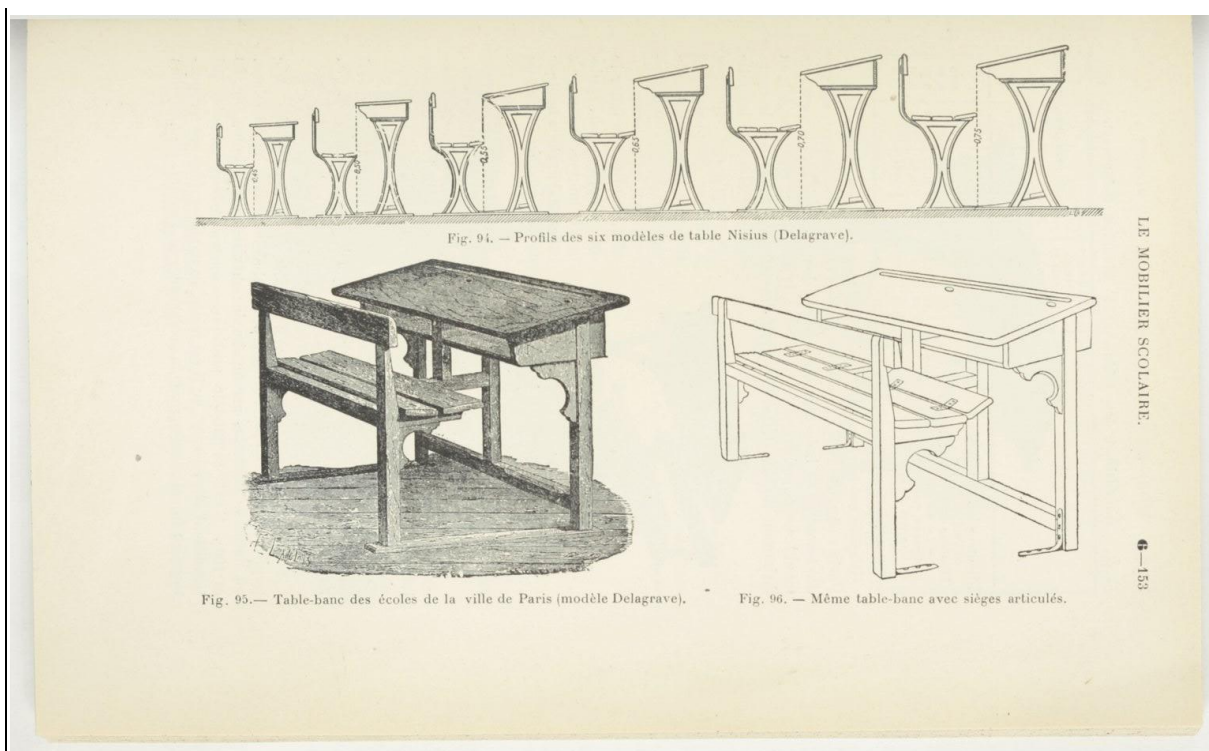


Figure 31 : Table-banc des écoles de la ville de Paris (modèle Delagrave). MERY, Henri, GÉNÉVRIER, J. *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*. Paris : J-B Baillière et fils, 1914, p. 153.

#### ***e. Le règlement du 17 juin 1880, au service de l'enseignement simultané***

La volonté encore présente en 1879 de maintenir un contrôle sur l'architecture de l'école se heurte également au caractère novateur du règlement de 1880 ainsi qu'à la trop rapide organisation de l'exposition des projets scolaires de 1882 alors que le règlement n'avait encore connu qu'une diffusion relativement limitée et une expérience locale parfois difficile, en raison en particulier des moyens financiers insuffisants de certaines communes. La structure du texte du règlement de 1880 s'inscrit dans la tradition des premiers guides pour la construction des écoles, en particulier de celles suivant la méthode de l'enseignement mutuel. En effet, deux grandes parties se dégagent, la première traitant des locaux scolaires : I. Conditions générales, II. La classe, III. Les services annexes ; la seconde du mobilier scolaire : IV. Mobilier scolaire. Il s'agit toujours de contrôler un espace rationalisé devant accueillir efficacement la mécanique de l'Instruction publique. Néanmoins, les indications fournies répondent à des exigences hygiéniques et pédagogiques dont l'efficacité a été étudiée de manière scientifique.

Il se dessine dans le texte alors une approche pragmatique, l'expérience ayant auparavant démontré les médiocres résultats liés à une application des précédentes tentatives de règlements trop

<sup>373</sup> MERY, Henri, GÉNÉVRIER, J. *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*. Paris : J-B Baillière et fils, 1914, pp. 151-152.

systematiques et ignorantes des contraintes du lieu. Ce souci d'adaptation est présent tout au long des 107 articles qui constituent le règlement. Le dernier article indique que les dérogations au règlement ne pourront être autorisées qu'avec « l'avis conforme du comité d'examen des projets de constructions scolaires ».

La première partie traite de la position du terrain, de l'orientation de l'école, de la dimension de la cour en fonction du nombre d'élèves, ainsi que des dimensions maximales qu'un groupe scolaire peut atteindre :

*« 10. Isolement des divers bâtiments dans les groupes scolaires. – Dans tout groupe scolaire, les bâtiments affectés aux divers services (école de garçons, école de filles, salle d'asile) seront distincts les uns des autres.*

*On évitera de placer une salle d'asile entre l'école des garçons et l'école des filles.*

*11. Effectif des groupes. – L'effectif d'un groupe complet de devra jamais dépasser 750 élèves, savoir :*

*300 garçons ;*

*300 filles ;*

*150 enfants à la salle d'asile. »<sup>374</sup>*

La seconde partie traitant de la classe est la plus emblématique. Les effectifs sont limités à 50 élèves par classes dans les écoles à une classe et de 40 dans les écoles à plusieurs classes.<sup>375</sup> Chaque élève doit disposer d'une surface au minimum de 1,25m<sup>2</sup> ou 1,50m<sup>2</sup> et d'un volume de 5m<sup>3</sup> d'air. Le rapport entre la largeur, la longueur et la hauteur de la pièce est indiqué suivant les conclusions de Trélat et l'adoption d'un éclairage unilatéral ou bilatéral. Les baies, la largeur des trumeaux et les châssis des fenêtres sont encadrés par le texte. La disposition du mobilier est scrupuleusement détaillée. L'architecte est en partie dépossédé de son projet : il ne dessine plus la salle de classe qui répond au programme du Ministère avec le double objectif d'assurer les meilleures conditions d'hygiène et la plus grande efficacité pédagogique. Auparavant les précédentes tentatives de règlement avaient déposséder l'instituteur du contrôle de son mobilier, principal outil pédagogique.<sup>376</sup>

<sup>374</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Op. cit.* p. 5.

<sup>375</sup> On se souvient des classes accueillant de 60 à 80 élèves dessinées par Léon Salleron à Paris durant la décennie précédente.

<sup>376</sup> C'est également durant cette même décennie où l'instituteur change de statut, ne percevant plus son allocation de la part de la commune mais directement de la part du ministère de l'Instruction publique. Il devient un fonctionnaire, faisant ainsi écho à la pensée hugolienne citée auparavant.

Fig. 10.

Classe de 50 élèves. — Tables-bancs à 1 place.  
Eclairage unilatéral.

Largeur :

Passages le long des murs, 2 à 0 <sup>m</sup> ,60 . . . . .	1 <sup>m</sup> ,20
Passages longitudinaux, 4 à 0 <sup>m</sup> ,50 . . . . .	2 <sup>m</sup> ,00
5 tables-bancs à 0 <sup>m</sup> ,60 . . . . .	3 <sup>m</sup> ,00
	<u>6<sup>m</sup>,20</u>

Longueur :

Emplacement réservé pour le maître . . . . .	2 <sup>m</sup> ,00
Passage du fond . . . . .	0 <sup>m</sup> ,60
10 tables-bancs à 0 <sup>m</sup> ,80 . . . . .	8 <sup>m</sup> ,00
9 intervalles transversaux à 0 <sup>m</sup> ,10 . . . . .	0 <sup>m</sup> ,90
	<u>11<sup>m</sup>,50</u>

Surface totale : 71<sup>m</sup><sup>2</sup>,30.  
Surface par élève : 1<sup>m</sup><sup>2</sup>,42.  
Hauteur de la classe : 4<sup>m</sup>,46.  
Cube par élève : 5<sup>m</sup><sup>3</sup>,90.

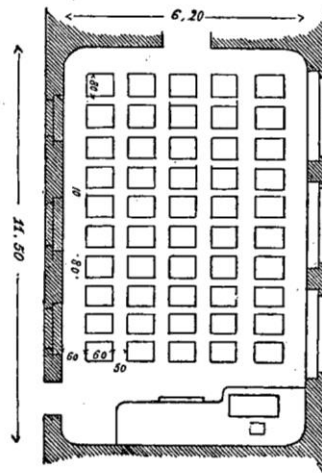


Fig. 11.

Classe de 54 élèves. — Tables-bancs à 1 place.  
Eclairage bilatéral.

Largeur :

Passages le long des murs, 2 à 0 <sup>m</sup> ,60 . . . . .	1 <sup>m</sup> ,20
Passages longitudinaux, 5 à 0 <sup>m</sup> ,50 . . . . .	2 <sup>m</sup> ,50
6 tables-bancs à 0 <sup>m</sup> ,60 . . . . .	3 <sup>m</sup> ,60
	<u>7<sup>m</sup>,30</u>

Longueur :

Emplacement pour le maître . . . . .	2 <sup>m</sup> ,00
Passage au fond . . . . .	0 <sup>m</sup> ,60
8 tables-bancs à 0 <sup>m</sup> ,80 . . . . .	6 <sup>m</sup> ,40
7 intervalles transversaux à 0 <sup>m</sup> ,10 . . . . .	0 <sup>m</sup> ,70
	<u>9<sup>m</sup>,70</u>

Surface totale : 70<sup>m</sup><sup>2</sup>,81.  
Surface par élève : 1<sup>m</sup><sup>2</sup>,47.  
Hauteur de la classe : 4<sup>m</sup>,00.  
Cube par élève : 5,9<sup>m</sup><sup>3</sup>.

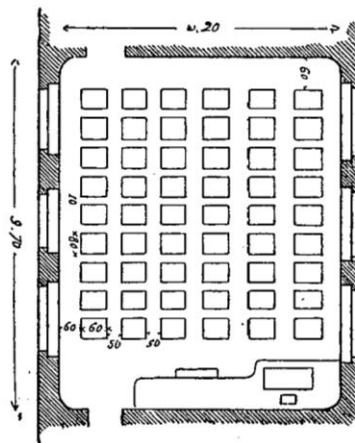


Figure 32: Salles de classe de 50 élèves avec des tables-banc une place. In CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école*. Paris : Ch. Delagrave, 1881, p. 11.

Le rôle de l'architecte se cantonne dès lors au dessin de l'enveloppe et de l'aménagement des services annexes. Dans ceux-ci nous trouvons la salle de dessin qui devient obligatoire, de même que le préau couvert ou encore une salle de gymnastique et le cas échéant « un abri pour l'installation des appareils les plus élémentaires ». Le perfectionnement hygiéniste ne s'exprime pas seulement ainsi dans l'architecture mais également dans la pédagogie avec l'introduction obligatoire de cet enseignement et la concomitante mise à disposition des installations qui lui sont nécessaires.

Les soucis hygiénistes concernant l'éclairage diurne des salles de classe ainsi que le mobilier scolaire sont en lien étroit avec le modèle pédagogique établi durant les décennies précédentes et en particulier sous l'autorité d'Octave Gréard. Ce modèle reprend l'essentiel des principes congréganistes. Ainsi, le système Cardot des cinq types de mobilier a été développé évidemment par souci des enfants, afin de ne pas créer un mobilier qui blesse le corps. C'est justement du fait même

de la pédagogie qu'un tel mobilier a été développé. En effet, le système simultané demande à l'élève de rester assis durant des heures prolongées, afin de recevoir l'instruction prodiguée par l'enseignant.<sup>377</sup> Si les pédagogues ont eu le souci néanmoins d'introduire à l'école l'enseignement d'activités manuelles, celui-ci ne peut avoir lieu que dans des locaux spécifiques, à la manière du dessin, sanctuarisant d'autant plus la salle de classe et créant un espace où ne peut prendre place qu'une fonction se développant selon la même technique. La quasi-immobilité demandée aux enfants durant les longues heures de classe est ainsi compensée par l'étude de ce mobilier spécifique. Par ailleurs, le préau permet de détendre l'esprit entre les heures de classe, offrant aux élèves un moment « d'activité joyeuse et reposante ».<sup>378</sup>

Par ailleurs les controverses entre l'éclairage bilatéral ou unilatéral sont également essentiellement motivées par le souci de créer les meilleures conditions d'étude pour l'emploi de la méthode simultanée. La lumière pénètre dans les locaux. Soit. Aucunement dans le souci de libérer l'enfant, mais pour lui éviter de prendre « des attitudes vicieuses » durant les longues heures d'immobilité que nécessite l'étude.

## 2. La diffusion du rationalisme et de la modernité

### a. Une application retenue des principes de Viollet-le-Duc

Le règlement de 1880 ne renouvelle pas au final la culture architecturale en ce qui concerne l'école primaire publique. Il indique les matériaux de finition à adopter à l'intérieur des espaces scolaires afin de garantir la meilleure des hygiènes possibles. Il rend obligatoire la construction sur vide sanitaire, mesure l'épaisseur des murs, prohibe certains matériaux jugés trop poreux et guère propices à assurer de bonnes conditions d'étude. Il organise une salle de classe basée sur des principes scientifiques et prive ainsi les architectes de toute influence sur cet espace. Par ailleurs l'échec de l'exposition de projets scolaires de 1882 fait perdurer la culture architecturale des années 1870, basée sur la diffusion des plans types et l'expérience des architectes parisiens, tels un Narjoux, et qui ont eux-mêmes participé à la rédaction du règlement de 1880.

L'article de Félix Narjoux concernant l'architecture scolaire, paru dans le *dictionnaire pédagogique* de Ferdinand Buisson, résume l'esprit rationaliste qui a dominé les années 1870 à Paris, la rédaction du règlement de 1880, et qui dominera l'architecture scolaire parisienne et dans une moindre mesure l'ensemble du territoire métropolitain jusque dans les années 1920. Dans un premier temps il s'interroge sur le caractère à donner au bâtiment scolaire, et ainsi à son intégration dans son contexte. Il est d'une certaine manière l'ambassade des hussards de la République. L'architecte a à sa disposition « les proportions », « les grandes lignes de la construction » et « les masses franchement accusées ». L'ornement est banni ainsi que les matériaux mensongers, pas de simili. Tout doit

<sup>377</sup> LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses Universitaires de France, 1996, p. 123.

<sup>378</sup> Hygiène. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2882>.

s'exprimer avec sincérité, tout en conservant une grande simplicité et une grande modestie afin de pouvoir accueillir au mieux les enfants :

*« Tout édifice doit avoir son caractère propre, faire comprendre par son simple aspect ce qu'il est, à quelle destination il est réservé. Le caractère d'une école est la simplicité ; sa destination, l'étude : c'est là ce qu'il faut exprimer et traduire aux yeux. La façade d'un établissement scolaire ne saurait donc forcer l'attention : son apparence au contraire doit être calme et tranquille ; les proportions, c'est-à-dire le juste rapport des différentes parties de l'édifice entre elles, les grandes lignes de la construction et les masses franchement accusées, sont les seuls éléments mis à la disposition du constructeur. [...]*

*Si dans les écoles urbaines, en effet, c'est un tort de décorer les façades à l'aide de pilastres, de frontons, de consoles ou de fausses baies, ce n'en est pas un moindre pour les écoles rurales de préférer aux matériaux du pays ceux d'une provenance étrangère, d'élever une école en pierres dans une commune où ne se trouve que de la brique, de recouvrir des parements de bois ou de moellons avec un enduit en plâtre, en simili-pierre ou en simili-marbre, agrémenté d'ornements inutiles, toutes combinaisons dont le grand défaut est d'abord d'occasionner une dépense première et une dépense d'entretien superflues, puis de donner à l'édifice une apparence mensongère et prétentieuse. [...]*

*En résumé, petite ou grande, urbaine ou rurale, l'école doit être simple et modeste toujours, mais toujours, aussi, attrayante pour les enfants, et propre à éveiller chez tous, au premier aspect, l'idée d'un édifice consacré à l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire à un des plus importants services d'utilité publique. »<sup>379</sup>*

Dans son ensemble, le corpus édifié à partir de 1880 et jusque durant la première décennie du XXe siècle respecte scrupuleusement les règles édictées à partir de 1880, grâce notamment à l'arsenal administratif et de contrôle mis en place et qui, justement, limite l'attribution des subventions aux édifices validés par la commission des constructions scolaires. Une écriture rationaliste, qui s'appuie à la fois sur l'application du règlement de 1880 et sur l'influence des architectures parisiennes des années 1870, s'étend à l'ensemble du territoire :

*« C'est que la pensée républicaine qui s'inscrit dans le courant positiviste adopte le rationalisme architectural dont la théorie est développée par Viollet-le-Duc et dont Félix Narjoux est un fervent émule. Ces écoles marquent l'affirmation d'un pouvoir, elles sont "une proclamation, un défi, un manifeste"<sup>380</sup>. Les municipalités favorables*

---

<sup>379</sup> NARJOUX, Félix. Architecture scolaire. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2075&format=print>.

<sup>380</sup> PROST, Antoine. L'école du centre à Montceau-les-Mines. In *100 ans d'école par le groupe de travail de la maison d'école à Montceau-les-Mines*. S.l. :s.e., 1981. Cité par : LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses Universitaires de France, 1996, p. 116.



*au pouvoir mettront un soin tout particulier à construire des bâtiments tout conformes à la nouvelle réglementation.* »<sup>381</sup>

L'esprit rationnel et fonctionnel de ces architectures s'exprime dans la variété des largeurs des baies, amples au rez-de-chaussée pour permettre aux préaux couverts d'accueillir une grande quantité de lumière, régulières et plus étroites aux étages pour assurer une bonne luminosité à l'intérieur des classes. L'œil du promeneur peut ainsi aisément identifier quelles fonctions se trouvent derrière ces façades dont « la structure s'offre [ainsi] comme ordonnance ».<sup>382</sup>

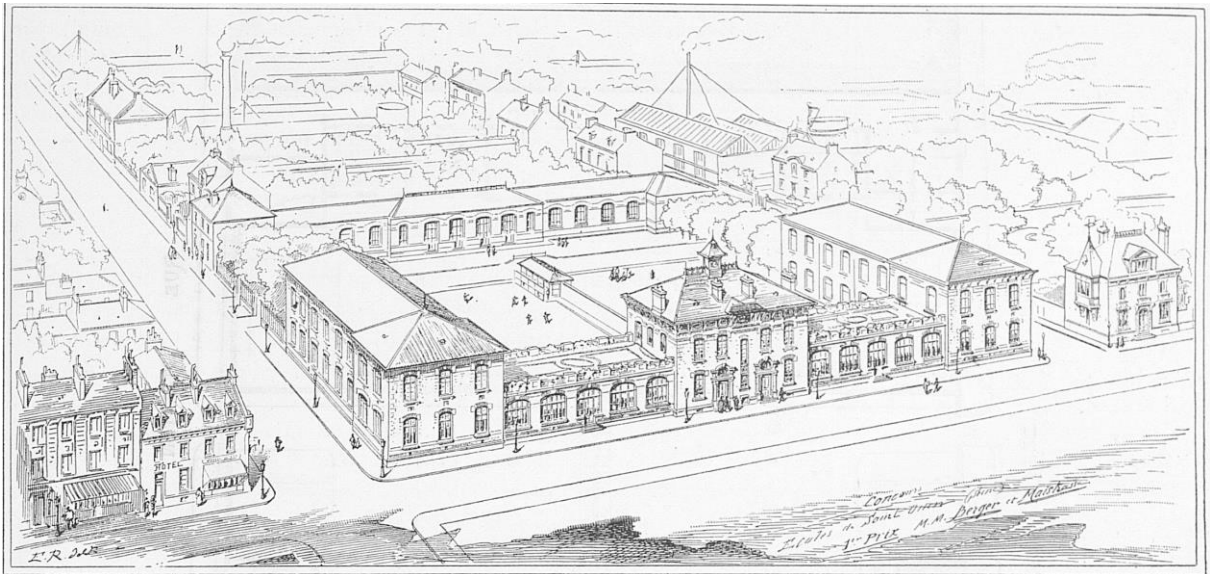


Figure 33 : Projet de groupe scolaire à Saint-Ouen. MM. Berger et Maistrasse architectes. In *La Construction Moderne*, novembre 1897, 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> série, p. 101.

Dans les grandes villes, la mise à disposition d'un foncier facile à lotir se révèle hasardeux et pousse les architectes à construire en hauteur, maintenant ainsi une image imposante et monumentale à l'école, loin des vœux de Narjoux. Par ailleurs les écoles élevées dans les zones rurales et souhaitant plaire au pouvoir respectent scrupuleusement les règles. En effet, les écoles sont souvent associées aux mairies, devenant ainsi parties intégrantes du corps républicain. Un traitement spécifique leur est donné, des matériaux parfois plus coûteux et quelques ornements de manière à rappeler leur spécificité, mais en contradiction avec l'esprit des rationalistes. La rigueur de la pierre impose ainsi à ces édifices une très forte masse, une « force tranquille » mais bien loin de l'idée d'une école bienveillante et chaleureuse, même si elle s'efforce à y tendre.

Par ailleurs, les difficultés à définir une architecture scolaire souhaitable et applicable se rencontre au cours d'un Conseil municipal à Paris. Ainsi, dans la séance du 24 juillet 1884, les difficultés organisationnelles des services des travaux de la ville amène les membres du Conseil municipal à envisager de donner son indépendance à la partie de ce service traitant des bâtiments scolaires, et de

<sup>381</sup> LAINÉ, Michel. *Op. cit.*, p. 116.

<sup>382</sup> CHÂTELET, Anne-Marie. Préface. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, pp. 13-22.

même à l'intérieur de ce service à mettre en place un département traitant des nouvelles constructions et un département traitant des travaux d'entretiens pour les écoles existantes. Au cours des délibérés, il est rappelé l'échec de l'exposition d'architecture de 1882. On s'interroge si l'on doit limiter les attributions de ce service à la composition des programmes et à l'application de ceux-ci, en portant au concours la construction des nouvelles écoles :

*« M. le Président dit que, si l'on créait des services nouveaux, il serait à craindre qu'on ne pût les occuper que par intermittence. [...] Il serait facile d'utiliser toutes les aptitudes, en mettant au concours les constructions scolaires. Que les Commissions scolaires s'appliquent à élaborer des programmes complets déterminant le cube d'air, les dispositions des classes, etc., et elles ne manqueront pas de bons architectes pour les appliquer. »<sup>383</sup>*

Un membre du conseil municipal répond alors :

*« M. Desmoulins fait remarquer que les architectes en sont encore à la période de tâtonnement en ce qui concerne l'architecture scolaire. Il estime que la meilleure solution serait de nommer une Commission spéciale des constructions scolaires. Il rappelle qu'il y a deux ans le Ministre de l'Instruction publique avait mis au concours et créé un prix pour l'architecte qui apporterait le meilleur type d'une construction de cette nature. Ce concours a démontré, d'une manière frappante, que l'anarchie la plus complète règne parmi les architectes. L'orateur estime qu'il y aurait lieu de reprendre cette idée et de remettre à l'étude le problème d'un bon établissement scolaire. »<sup>384</sup>*

S'étend dès lors une architecture qui tend vers des règles officielles malheureusement non inscrites. Il ne s'agit pas forcément d'un manque d'imagination mais plutôt d'un manque d'audace, face aux contraintes réglementaires et aux maigreurs budgétaires. On constate la « généralisation de certains types de composition (plans en U) ou de traitement architectural (généralisation de la brique). »<sup>385</sup> Il est intéressant de remarquer dès lors le cas français, où le renouveau architectural très limité au sein de cette architecture semble provenir tout à la fois d'un règlement beaucoup trop intrusif dans le détail et sans aucune contrainte concernant la morphologie des lieux. Cette situation semble découler d'une tradition que nous avons explorée jusqu'à présent où le renouveau scolaire se fait à travers la définition des technologies et de la pédagogie en parfaite dichotomie avec le langage architectural.<sup>386</sup>

---

<sup>383</sup> Conseil municipal de Paris. Commission du budget. Séance du 24 juillet 1884. Procès-verbal. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 4 août 1884, 3<sup>e</sup> année, n°210, pp. 1439-1440.

<sup>384</sup> *Ibidem.* p. 1440.

<sup>385</sup> CHÂTELET, Anne-Marie. Préface. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 12.

<sup>386</sup> VAYSSIÈRE, Bruno. Petites singularités et grandes ruptures. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 76.

### **b. L'héritage de la commission de 1879 : vers le perfectionnement des principes hygiénistes**

Les attermoissements des membres du Conseil municipal de la ville de Paris ne sont pas un cas particulier. Rapidement, D'autres commissions sont également mises en place, et qui auront un caractère moins administratif, même si leur rôle n'est pas négligeable dans la conception des locaux scolaires. Afin de ne pas laisser lettre-morte le texte du règlement de 1880 et afin de poursuivre le travail de la commission de 1879<sup>387</sup>, un « comité des bâtiments scolaires » est créé dès le 24 septembre 1880, et qui « est chargé de l'examen des projets afin de s'assurer le respect de la règle, mais aussi de la surveillance des travaux pour veiller à la conformité de la construction au projet entériné.<sup>388</sup> Au sein de la commission nous retrouvons Octave Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, mais également Ferdinand Buisson, Félix Narjoux, Léon Salleron et Eugène Train, tous les quatre architectes à la ville de Paris.

Néanmoins, ce système très centralisé s'essouffle rapidement devant l'ampleur de la tâche et le 8 novembre 1881 un arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts crée une « commission départementale des bâtiments scolaires » ou « commission d'examen des plans ». Les départements obtiennent ainsi l'autorité sur le contrôle des plans, même si l'aval du Ministère est toujours nécessaire et le « comité des bâtiments scolaires » doit toujours envoyer un de ses membres à l'achèvement des travaux.<sup>389</sup> Enfin, à partir de 1883, « c'est désormais l'inspecteur d'académie qui se voit remettre "l'une des copies des plans et devis" approuvés par le Ministre, et qui est "chargé de contrôler les travaux". La réception en est faite par le maire de la commune et par l'inspecteur primaire de l'arrondissement »<sup>390</sup> :

*« Pour assurer davantage encore la surveillance nécessaire et prévoir les cas où surgiraient des difficultés spéciales, l'arrêté<sup>391</sup> décide que "le préfet pourra en outre, au cours de l'exécution et si les circonstances l'exigent, charger un membre du comité des bâtiments civils, ou un délégué choisi par cette assemblée, de vérifier sur place la marche des travaux". »<sup>392</sup>*

Le 1<sup>er</sup> juin 1881, un arrêté ministériel<sup>393</sup> crée la commission de l'hygiène de la vue dans les écoles. Cette commission poursuit les recherches des scientifiques du XIXe siècle, qui ont compris en

<sup>387</sup> Nous avons vu qu'au moment de sa création, la composition avait également pour rôle, justement, de s'interroger sur les moyens et les mécanismes à mettre en œuvre pour veiller à l'application du règlement.

<sup>388</sup> BOISARD, Geneviève. Un architecte de la Ville de Paris. Léon Salleron (1820-1904). *Livraisons d'Histoire d'Architecture*, 2013, n°25, pp. 9-24. Disponible sur : <https://lha.revues.org/314>.

<sup>389</sup> CHÂTELET, Anne-Marie. Le règlement de 1880. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 14.

<sup>390</sup> BLONDEL, Charles. *Op. cit.*

<sup>391</sup> Arrêté du 29 juin 1883.

<sup>392</sup> *Ivi.*

<sup>393</sup> NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*. Paris : G. Masson, 1882, p. 11.

particulier le lien entre les maladies de la vue et la qualité de l'éclairage à l'intérieur des salles de classe.<sup>394</sup> Les travaux de cette commission vont porter en particulier sur les choix entre les éclairages unilatéraux ou bilatéraux.<sup>395</sup>

Enfin un arrêté du 24 janvier 1882 est créée la commission de l'hygiène scolaire chargée à nouveau d'étudier les conditions d'hygiène pour l'installation des constructions scolaires. Ses travaux se basent pour partie sur les conclusions de la commission de l'hygiène de la vue dans les écoles. En 1884 paraît son rapport contenant 154 articles et recouvrant à nouveau l'essentiel des thèmes des constructions scolaires, à savoir l'emplacement et l'orientation des écoles, l'aération, le chauffage et la ventilation des salles de classe, la propreté, l'hygiène et la santé des élèves ainsi que le mobilier scolaire.<sup>396</sup> Les conclusions, comme nous le verrons par la suite, n'apportent pas de changements essentiels aux dispositions des instructions de 1880 et de 1882. Par contre, elles mettent en place un véritable effort de pédagogie pour l'hygiène auprès des élèves, l'enseignement de cette dernière ne passant plus seulement par des dispositions coercitives contraignant le corps. En effet, dans le rapport apparaissent des chapitres traitant de la propreté, de l'alimentation, du sommeil des élèves, de la répartition du temps de travail et de repos, des vacances, de la médecine des écoles. Une nouvelle manière de concevoir l'hygiène prend place dès lors. Le dernier vœu exprimé par le rapport Javal est la création « d'un corps d'ingénieurs sanitaires ». La volonté de contrôler et de rationaliser au mieux les constructions scolaires est le plus clairement exprimé ainsi, refusant aux architectes tout rôle si ce n'est celui de conducteur de travaux.<sup>397</sup>

En 1896, la décentralisation, ou plutôt une amorce de déconcentration, avance et désormais les projets et la réception des travaux de constructions scolaires doivent être validés par une commission mixte départementale, composée du comité départemental des constructions scolaires et le comité départemental d'hygiène.<sup>398</sup> À partir de 1903, les comités départementaux d'hygiène sont dissous et « les projets scolaires doivent être examinés par les commissions sanitaires, qui, étant plus rapprochées et se réunissant souvent et toujours avec facilité, sont plus aptes à donner un avis aussi prompt que compétent au point de vue de la salubrité des locaux. »<sup>399</sup> Le contrôle des constructions scolaires au nom de l'hygiène demeure ainsi le maître-mot de l'État et des penseurs hygiénistes, semblant enfermer définitivement les constructions scolaires dans un modèle sûr et efficace mis en

---

<sup>394</sup> Cf. LIEBREICH, Richard. De l'influence de l'école sur la vue et sur la colonne vertébrale. Paris : Masson, 1894, 53p.

<sup>395</sup> Les positions des médecins, des hygiénistes et d'architectes tels que Trélat diffèrent et continuent de différer durant les décennies à venir. C'est pour cela que les instructions pour les constructions scolaires se contentent d'indiquer les bonnes pratiques à appliquer dans les deux configurations, sans indiquer de préférence particulière entre les deux solutions. On peut consulter son rapport de 1882 dans : DOCTEUR GARIEL. Rapport de la commission de l'hygiène de la vue dans les écoles. In MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Commission de l'hygiène scolaire*. Paris : Imprimerie nationale, 1882, pp. 39-48.

<sup>396</sup> JAVAL, Émile. Hygiène des écoles primaires et des écoles maternelles : rapport d'ensemble. Paris : Masson, 1884, 140p.

<sup>397</sup> *Ibidem*. pp. 32-33.

<sup>398</sup> Circulaire aux préfets du 23 juin 1896.

<sup>399</sup> BLONDEL, Charles. *Op. cit.*

place par un personnel se devant lui-même d'être sûr et efficace. Ainsi le rapport Javal, déjà, va jusqu'à demander la suspension des constructions scolaires dans les zones rurales, tant .ses « ingénieurs sanitaires » ne seront pas formés. L'architecture scolaire se voit de plus en plus contrainte et l'architecte frustré de son projet, n'encourageant dès lors que très peu la recherche de nouveaux modèles mais bien l'application de ceux pour lesquels le visa des différentes commissions est assuré.

### c. Des critiques hygiénistes envers le règlement de 1880

Néanmoins, ce contrôle doit être établi selon des règles cohérentes et tous les hygiénistes ou acteurs des constructions scolaires ne partagent pas les mêmes avis. La trop grande rigidité du règlement de 1880 en matière d'aménagement des salles de classe prévient toute tentative de recherche et d'expérimentation en matière architecturale. Les contraintes liées à la rédaction du texte de 1880 et successivement mis à jour étaient soumises au besoin de garantir au moindre effort une architecture de qualité. Ceci entraîne une certaine frilosité au niveau des administrations et des communes qui ont tendance à boycotter certaines recherches qui pourtant naissent au sein de commissions officielles ou bien qui cherchent à mettre ne valeur ces innovation. Les écoles qui découlent du gouvernement, en matière d'hygiène, se trouvent ainsi critiquées :

*« Il nous serait facile de multiplier les exemples de constructions scolaires excellentes, conçues soit d'après le règlement officiel, soit en dehors de ce règlement. En s'inspirant seulement des règles générales de l'hygiène, un certain nombre de municipalités avaient conçu et exécuté des plans d'écoles communales déjà fort remarquables. »<sup>400</sup>*

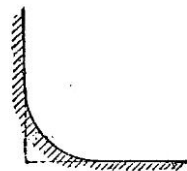


Figure 34 : Détail de la liaison entre les murs latéraux et le plancher ou le plafond. In CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école*. Paris : Ch. Delagrave, 1881, p. 6.

Ces critiques se portent ainsi sur certains détails de construction, « tels que la forme à donner au plafond, les hauteur des fenêtres au-dessus des sols, etc... » ajoutant que « certaines écoles, construites ou projetées dans ces dernières années, sont aussi bonnes que celles qui ont été, cette année [1882], exposées au Trocadéro, sinon meilleures ». <sup>401</sup> Le règlement indique en effet que « les plafonds seront plans et unis ; ils seront exécutés en plâtre », « [qu']il n'existera pas de corniche autour des murs » et que « les angles formés par la rencontre des murs latéraux avec les cloisons et les plafonds seront remplacés par des surfaces arrondies concaves d'un rayon de 0<sup>m</sup>,10 [Figure 34] ». <sup>402</sup>

<sup>400</sup> NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *Op. cit.* pp. 27-28.

<sup>401</sup> NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *Op. cit.* p. 24.

<sup>402</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Op. cit.* p. 8.

Ainsi, des projets et des systèmes constructifs innovants sont proposés mais se heurtent au texte ministériel. Ces projets prennent en compte les travaux sur la lumière inspirés par Trélat mais également des travaux concernant l'optimisation de la forme du plafond afin de susciter une ventilation et un renouvellement de l'air par des moyens naturels des meilleures qualités. C'est le cas de l'invention de M. O. André qui propose une école démontable, initialement imaginée pour « les salles d'écoles qui seraient construites dans les grandes usines, employant des enfants » et où « toutes les prescriptions réglementaires [...] sont observées en ce qui concerne tout particulièrement l'éclairage et l'aération [Figure 35] ».

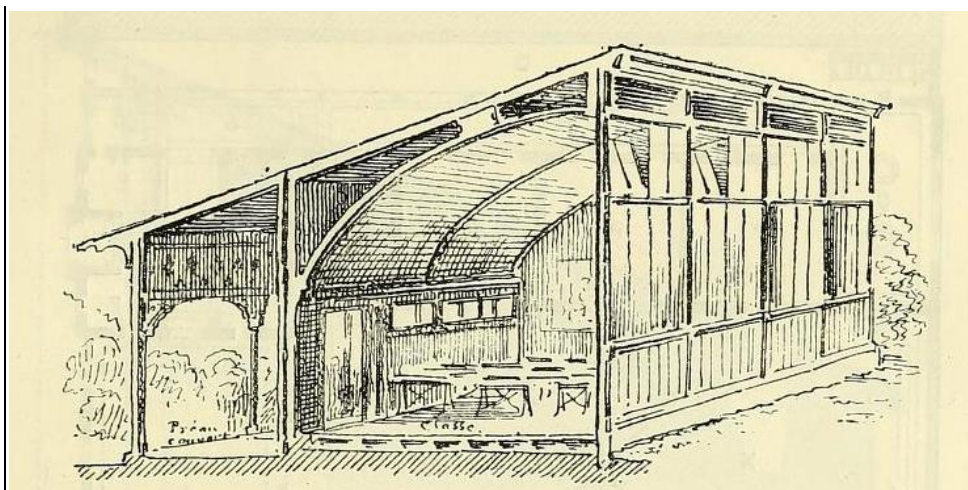


Figure 35 : École démontable, système de M. O. André. In NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*. Paris : G. Masson, 1882, p. 25.

On remarque les systèmes d'ouverture des baies conformes à la réglementation ainsi que la présence des ouvertures côté couloir. La structure se réduit ainsi à sa plus pure expression en prospect, annonçant les murs rideaux.

Ces écoles volantes ont l'avantage de pouvoir facilement pourvoir à la rapide construction de locaux provisoires dans les communes qui ne sont pas encore dotées de maisons d'écoles. D'autres systèmes similaires, imaginés « en dur », ont également été mis en œuvre. Ceux-ci rencontrent la faveur des hygiénistes mais se heurtent bien entendu aux contraintes économiques et foncières présentes dans de nombreuses grandes villes et en particulier Paris, déjà densément urbanisée. On remarque dans ces constructions un attachement plus fort aux principes rationalistes de l'architecture et en particulier dans le cas du système d'école démontable d'André.

Un autre exemple de réalisation soutenue par certains hygiénistes est une école réalisée à Paris selon un projet de Casimir Tollet<sup>403</sup> dans le XXe arrondissement. Celui-ci, ardent défenseur de son

<sup>403</sup> Casimir Tollet (1828-1899) est un architecte hygiéniste, en réalité simple conducteur de travaux. Il est l'inventeur du « système Tollet », une structure métallique ogivale composée de demi-fermes en double T réunies au sommet de la voûte. Il expérimentera son système dans de nombreuses réalisations hospitalières et militaires, mais également civiles. Cf. BOTTINI, Gaëtan. *Les chapelles métalliques de Casimir Tollet*. In FOUCAULT, Bruno, HAMON, Françoise. *L'architecture religieuse au XIXe siècle : entre éclectisme et rationalisme*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, pp. 283-292.

système métallique de forme ogivale à mise en œuvre rapide, installe les salles de classe au premier étage, les faisant ainsi bénéficier « d'un cube d'air maximum pour la même surface des parois de la classe » :

« [La disposition ogivale] augmente d'un 5<sup>ème</sup> la ration d'air d'une même classe ayant un plafond horizontal. Chaque élève aura 7m<sup>3</sup> d'air tout en occupant 1<sup>m</sup>,20 de superficie ; de plus, la surface vitrée sera de 0m,42 par élève. »<sup>404</sup>

D'autres réalisations ou initiatives ont encore lieu, certaines se situant déjà en banlieue parisienne.<sup>405</sup> C'est ainsi le cas de l'école de Saint-Denis dessinée par l'architecte Paul Laynaud<sup>406</sup> qui reprend à son compte le système de plafond développé par M. O. André. Néanmoins, les salles de classe avec leurs ouvertures non orientées au nord malgré le choix d'un éclairage unilatéral ne permettent pas de garantir une qualité de lumière constante tout au long de la journée. La critique, en particulier concernant cette école pourtant mise en valeur par Napias, concernant un manque de rigueur dans l'application des subventions et leur contrainte, se retrouvera sous la plume d'Émile Javal encore en 1905 :

« voilà donc, à la porte de Paris, une immense école, presque terminée, dit-on, qui sera dans des conditions absolument défectueuses et que ses auteurs présentent naïvement comme un modèle ! Les hygiénistes n'ont pas la prétention de donner aux architectes des leçons d'art décoratifs ; ne serait-il pas équitable que les architectes consentissent à se laisser diriger par les médecins en matière d'hygiène ? »<sup>407</sup>

Ces critiques vont porter à des modifications et des ajustements des instructions de 1880. Néanmoins, les propositions des architectes validées par des médecins vont devoir, au fur et à mesure, se plier à des commissions d'examen des constructions de plus en plus averties. Les quelques réalisations encore expérimentales de ces années 1880 ne pourront bientôt plus avoir lieu.

<sup>404</sup> NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *Op. cit.* p. 25.

<sup>405</sup> La banlieue commence à devenir à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une zone d'expériences et de modernisme, celui-ci ayant du mal à se développer dans Paris intra-muros. Ainsi le premier hôpital selon un système pavillonnaire et respectant les principes d'hygiène réclamés par les chirurgiens de l'époque est élevé à Saint-Denis et inauguré en 1881 selon les plans de Paul Laynaud. Cf. LAGET, Pierre-Louis. Naissance et évolution du plan pavillonnaire dans les asiles d'aliénés. *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°7, 1<sup>er</sup> semestre 2004, pp. 65-66. Paul Laynaud sera chef d'atelier à l'École spéciale d'architecture à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Cf. *La Construction Moderne*, 27 octobre 1900, 6<sup>ème</sup> année, n°4, p. 44.

<sup>406</sup> NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *Op. cit.* pp. 24-30. Une école de Créteil est également présentée.

<sup>407</sup> JAVAL, Émile. *Physiologie de la lecture et de l'écriture*. Paris : Félix Alcon, 1905, pp. 169-177.

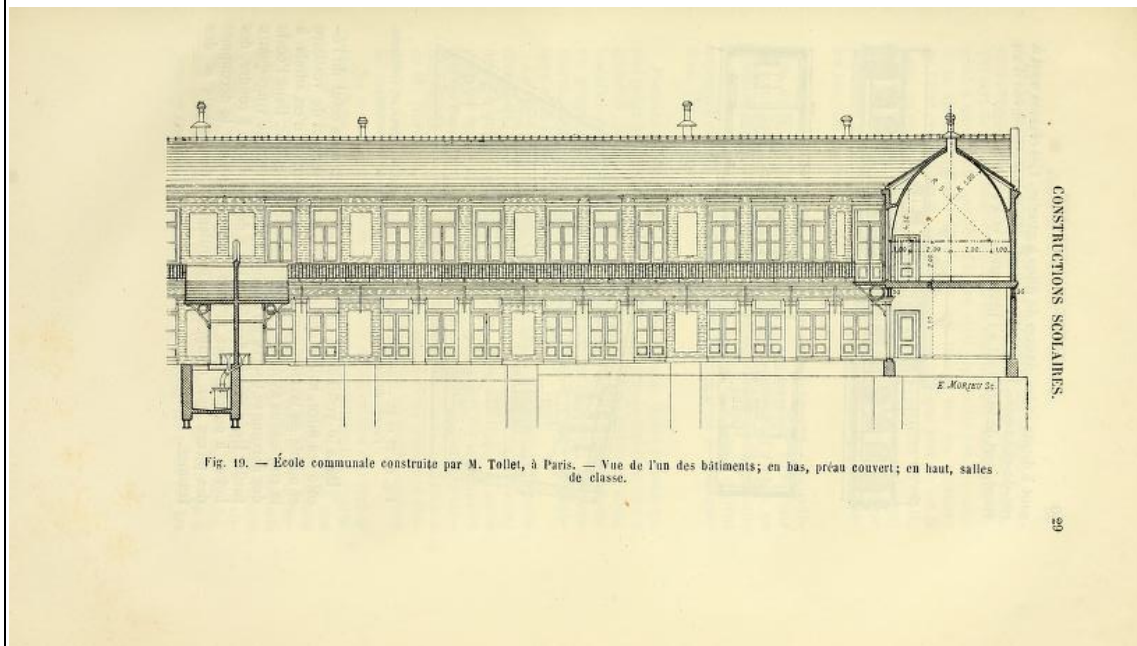


Figure 36 : École communale construite par M. Tollet à Paris. In NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*. Paris : G. Masson, 1882, p. 29.

On note dans la coupe la forme caractéristique donnée à la salle de classe par l'utilisation du système Tollet et qui recueillait le suffrage des hygiénistes malgré les rigidités du programme de 1880 imposant aux plafonds d'être horizontaux.

#### d. Quelques mises-à-jour postérieures

Le règlement de 1880 souffre de ses ambitions trop grandes. Le « comité des bâtiments scolaires » propose, sous l'impulsion du Ministre de l'Instruction publique, encore Jules Ferry à l'époque, dès 1882 une première mise-à-jour, s'appuyant sur les retours d'expérience, en particulier dans les zones rurales : « Il a paru qu'à côté de principes qui sont d'une application générale, ce règlement contenait certaines prescriptions trop rigoureuses lorsqu'il s'agit de la construction d'écoles dans les communes rurales ou les hameaux. »<sup>408</sup>

Un certain travail de simplification est alors effectué, se concentrant essentiellement sur les principes élémentaires de l'hygiène, à savoir la ventilation la luminosité et le caractère lavable des sols sans pour autant modifier les avancées concernant la salle de classe qui sont reportées dans cette nouvelle version des instructions réglementaires :

*« Elle n'indique que les conditions les plus indispensables à l'établissement des écoles, quelle qu'en soit l'importance, notamment celles qui se rapportent à l'hygiène, à l'éclairage des classes, à l'espace à donner à chaque élève. On y a atténué les prescriptions relatives à certains services tels que vestiaire, préau couvert, galerie et autres annexes dont l'installation est parfois très onéreuse. Il n'est pas besoin, en effet,*

<sup>408</sup> FERRY, Jules. Circulaire aux préfets du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. *Journal officiel de la République française*, 3 août 1882, 14<sup>e</sup> année, n° 210, p. 4195.



*pour doter les communes rurales de maisons d'école convenables, de leur imposer des sacrifices qui ne sont pas toujours en rapport avec les ressources dont elles disposent. »<sup>409</sup>*

Une version du règlement<sup>410</sup> est également, la même année, adaptée aux écoles maternelles. Celles-ci ont été officiellement créées par le décret du 2 août 1881, intégrant les salles d'asile déjà existantes à l'école primaire publique, comme premier degré d'instruction primaire.<sup>411</sup> L'organisation pédagogique reprend dans un premier temps celle des salles d'asile avant d'être refondée par l'arrêté du 28 juillet 1882, inscrivant l'école maternelle dans le cursus primaire, comme une période non seulement de garderie mais également d'éveil avant l'entrée à l'élémentaire, avec l'introduction appuyée de la lecture, de l'écriture et des quatre opérations. Les travaux de Pauline Kergomard, quoique d'une influence limitée durant la décennie 1880, permettent néanmoins une refonte des programmes le 25 janvier 1887 où l'enfant est désormais à l'école maternelle pour développer ses facultés et non pour apprendre.<sup>412</sup>

Les modalités d'application des principes d'hygiène retenus dans les instructions de 1882 sont les mêmes, tant pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires, que ceux retenus dans le règlement de 1880. La partie concernant le mobilier scolaire cherche à dessiner une salle de classe agréable en introduisant des tables ovales et basses pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants munis de « leurs petites chaises ». Néanmoins, les tables scolaires ne sont pas exclues des textes. Ainsi persistera un modèle d'école maternelle calqué sur celui de l'école primaire et simplement réduit en dimensions pour s'adapter aux petits. Les efforts de Kergomard resteront longtemps vains, en particulier en raison de l'absence d'un personnel suffisamment formé et également à l'époque de l'encore très faible diffusion des écoles maternelles.<sup>413</sup>

Tant pour les écoles maternelles que pour les écoles primaires, un nouveau mode de dimensionnement est retenu pour la hauteur sous plafond. Le règlement se contente d'indiquer désormais une hauteur sous plafond minimale de 4 mètres à respecter dans les classes ou les salles d'exercice tout en réduisant l'aire minimale par élèves à 1,25m<sup>2</sup>,<sup>414</sup> en lieu et place des 5 m<sup>3</sup> à assurer par élève et sans pour autant indiquer quels minima sont requis concernant les conditions de

<sup>409</sup> *Ivi.*

<sup>410</sup> On peut trouver les deux versions, celle pour l'école primaire et celle pour l'école maternelle, réunies à l'intérieur d'un ouvrage distribué aux membres de la « Commission d'hygiène scolaire », dans : MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Commission de l'hygiène scolaire*. Paris : Imprimerie nationale, 1882, 99p.

<sup>411</sup> KERGOMARD, Pauline. *Op. cit.*

<sup>412</sup> THIVEND, Marianne. La petite enfance dans les institutions scolaires. In JACQUET-FRANCILLON, François. *Une histoire de l'école. Anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France. XVIIIe-XXe siècle*. Paris : Retz, 2010, p. 126.

<sup>413</sup> THIVEND, Marianne. *Op. cit.* p. 126.

<sup>414</sup> Le règlement de 1880 indiquait « un minimum de 1,25m<sup>2</sup> à 1,50m<sup>2</sup> ». La dimension désormais indiquée est seulement de 1,25m<sup>2</sup>. Michel Lainé indique que le règlement de 1882 a réduit la dimension à 1,25m<sup>2</sup> alors qu'elle était déjà en 1880 le minimum acceptable. Cf. LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses Universitaires de France, 1996, p. 168.

ventilation, disposition particulièrement ruineuse.<sup>415</sup> Néanmoins cette disposition s'étend tant aux constructions nouvelles qu'aux appropriations, rendant dès lors inacceptables la plupart des écoles déjà occupées. La cloison séparant les garçons et les filles dans le cas des écoles mixtes disparaît. Il est simplement indiqué de regrouper les élèves selon leur sexe. Le préau couvert est à nouveau obligatoire. La typologie du mobilier reste la même, maintenant les 5 types déterminés 8 ans auparavant par l'ingénieur Cardot.

Enfin le 18 janvier 1887 une nouvelle version est publiée, maintenant les instructions de 1882 dans leur globalité<sup>416</sup>, apportant cependant certaines modifications grâce aux travaux de la commission de l'hygiène scolaire qui reviendront sur les dispositions des instructions précédentes incompatibles avec le souci de l'économie, en particulier en ce qui concerne la dimension des salles de classe. Ainsi le rapport d'Émile Javal souligne que « une superficie d'un mètre [carré] et [...] une hauteur de 3<sup>m</sup>,30 »<sup>417</sup> sont parfaitement souhaitables pour les appropriations. Par ailleurs, les écoles sont désormais positionnées à 8 mètres et non plus seulement à 5 mètres des constructions les entourant, de manière à faire parvenir un maximum de lumière naturelle dans les salles de classe.

### ***e. Un luxe des équipements et une modernité des installations***

L'architecte ne dessinait plus la salle de classe en 1880. À la fin des années 1890, il nous est difficile de l'imaginer dessinant son école. Néanmoins, comme un Narjoux auparavant, il va garder son rôle de constructeur et continuer d'introduire à l'intérieur de cet espace ultra-normé les dernières innovations technologiques, avec les encouragements des hygiénistes. Dans le cours de Julien Guadet pour le projet des écoles primaires<sup>418</sup>, les premières préoccupations de l'architecte vont à l'orientation du bâtiment, à la disposition des cours et des bâtiments ainsi qu'à leur salubrité et leur aération. Julien Guadet indique qu'il se base essentiellement sur un document rédigé par Léon Salleron, *Études et documents relatifs à la construction des écoles*. La référence au modèle scolaire parisien est évidente

---

<sup>415</sup> JAVAL, Émile. *Op. cit.* p. 32.

<sup>416</sup> Pour les instructions concernant les écoles maternelles publiques : des articles 1 à 27, cf. BLONDEL, Charles. *Maison d'école*. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100> ;

pour les articles 28 à 36, cf. s.n., *Mobilier scolaire*. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3203> ;

pour les instructions concernant les écoles primaires publiques : des articles 1 à 45, cf. BLONDEL, Charles. *Maison d'école*. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3100> ;

pour les articles 46 à 50, cf. s.n., *Mobilier scolaire*. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911. <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3203>.

<sup>417</sup> JAVAL, Émile. *Op. cit.* p. 32.

<sup>418</sup> GUADET, Julien. *Éléments et théorie de l'architecture. Tome II*. Paris : Librairie de la Construction Moderne, Aulanier, 1901-1904, p. 194.

et celui-ci est diffusé dès les Beaux-Arts auprès des jeunes architectes. Le luxe des équipements et des installations présents dans les écoles interrogent Julien Guadet :

*« Une réflexion vous aura peut-être frappés : que de choses pour une école ! Sans doute, je crois, quant à moi, que le programme de nos écoles ne va pas sans exagérations. Certes, toutes ces exigences sont très raisonnées, les questions scolaires ont été étudiées avec persévérances, et assurément ceux qui avaient à établir les programmes devaient naturellement incliner à assurer aux enfants des écoles tout le bien-être possible. Mais n'est-il pas parfois dangereux de faire trop comprendre aux enfants toutes les insuffisances de leur chez soi, par le contraste des somptuosités relatives de l'école ? Et ne vaut-il pas mieux faire à moins de frais des écoles moins idéales, et pouvoir ainsi en faire plus ? »<sup>419</sup>*



Figure 37 : Salle de dessin d'une école parisienne. In GENÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*. Paris : J.-B. Baillière, 1914, p. 42.

Les locaux annexes sont souvent l'occasion pour les architectes d'exprimer leur créativité.

Le souci exprimé par « l'homme qui fut le maître d'Auguste Perret et de Tony Garnier » est avant tout le point de vue d'un conservateur. Néanmoins, il exprime également le désarroi de l'architecte n'ayant plus aucun contrôle sur son œuvre et qui est « le serviteur loyal d'un programme qu'il n'a pas établi ». Il appelle à la création d'une école « qui ne doit être ni triste ni rebutante », se conformant pour cela au vœu de Narjoux, mais plus pour des raisons d'ordre social que pédagogiques. Cette école aux allures modestes s'élève désormais sur l'ensemble du territoire, créant un maillage facilement identifiable.

Les équipements qui la composent sont desservis par les dernières technologies, en particulier dans les grandes villes qui ont accès à des ressources économiques et matérielles plus importantes. Le

<sup>419</sup> *Ibidem*. pp. 210-211.

souci de l'hygiène perdure. Les traités d'hygiène scolaire font florès avant la première guerre mondiale, et remplacent dans le domaine des publications techniques les réimpressions éventuelles des instructions de 1887 ou bien des recueils de plans-types.<sup>420</sup> Nous avons vu que des recherches concernant la ventilation et le chauffage des salles de classe avaient été menées dès les années 1870 et qui sont amplement documentés par les ouvrages de Félix Narjoux. Les systèmes innovants, au niveau des installations, vont se répandre dans les écoles, en particulier celles des grandes villes qui accueillent au sein d'un même établissement une école maternelle, une école primaire de filles et une école primaire de garçons. En ce sens, certains ont considéré cette période comme la véritable rupture, reprochant à certains historiens d'avoir voulu voir dans les réalisations des années 1930 la seule et unique rupture. Il s'agit plutôt du long chemin d'une modernité qui s'exprime à travers tous les aspects de l'école, de ses tuiles à sa pédagogie. Elle est englobante et en constante évolution.<sup>421</sup>

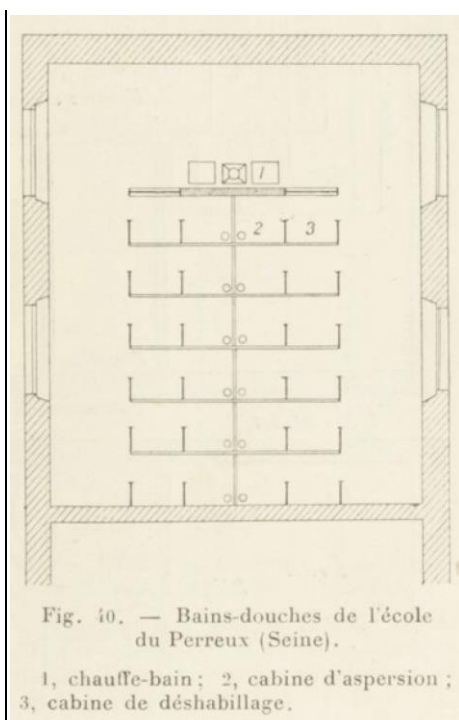


Figure 38: Plan des Bains-douches de l'école du Perreux (Seine). In GENÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*. Paris : J.-B. Baillière, 1914, p. 65.

Les travaux des hygiénistes permettent de maintenir la diffusion des normes d'hygiène pour les constructions scolaires. Les traités reprennent en général la structure des instructions de 1887 et donnent des indications concernant les bonnes pratiques et les nouveautés non prévues par les instructions. Ainsi, le débat concernant la qualité de l'éclairage diurne dans les salles de classe était lié également à la mauvaise qualité des éclairages artificiels, à leurs coûts prohibitifs à l'époque et à leur nocivité, s'agissant de système à combustion, entraînant à la fois une consommation de l'oxygène

<sup>420</sup> Nous pouvons faire l'hypothèse que c'est pour cette raison, l'absence de recherche architecturale, que les plans de Narjoux et de Salleron continuent 30 ans après de demeurer une référence pour les constructions scolaires.

<sup>421</sup> Cf. VAYSSIÈRE, Bruno. *Op. cit.* pp. 74-78.

présent dans la pièce et la présence dans l'air des produits de la combustion.<sup>422</sup> Les systèmes de chauffage à air pulsé sont ainsi courants, introduits dès 1830 dans les églises et 1860 dans les hôpitaux.<sup>423</sup> D'autres innovations vont également avoir lieu, par exemple « les premiers grands ouvrants, bois puis très vite métal (dès 1890), les volets roulants comme protection modulable (1896) ».

La question de l'eau va s'ajouter à celles de l'air et de la lumière au début de XXe siècle. Julien Guadet portait déjà un regard suspicieux concernant ces nouvelles installations, soulignant que les maîtres et maîtresses n'étaient pas forcément formés pour pouvoir adéquatement les utiliser. Sans revêtir d'emblée un caractère obligatoire, les douches et les bains vont bientôt devenir un équipement standard des écoles, en particulier dans les centres urbains, sous l'influence particulière de la diffusion des découvertes pasteurienues.<sup>424</sup> Les équipements les plus luxueux se rencontrent souvent dans les grands lycées construits à la fin du XIXe siècle. L'expérience de ceux-ci est significative quant à la diffusion par la suite des expérimentations qui y ont lieu au sein des écoles primaires publiques.<sup>425</sup> Les écoles des grandes villes bénéficiant déjà de leurs systèmes d'adduction d'eaux potables sont bien entendu les premières loties. Les traités d'hygiène, pour les autres localités, donnent de nombreuses recommandations quant au percement du puit par exemple ou bien cherchent à diffuser l'usage de la fosse septique, proposant les bonnes pratiques à suivre quant à son implantation.

### 3. De nouvelles pistes avant-guerre

#### *a. La panne du modèle normé et hygiéniste : vers un nouveau paradigme, la recherche du Beau pour l'élévation du peuple*

Avant la Première Guerre mondiale, de nouvelles installations commenceront à pénétrer l'école, ainsi les douches ou les bains. Le souffle du plein air se dégage également, en particulier sous l'influence de certains modèles étrangers, notamment du Nouveau Monde. Des toits terrasses apparaissent ainsi dans les écoles de New-York (Figure 39).<sup>426</sup> Sur ceux-ci seront même élevés des salles de classe aux allures de chalet. Une nouvelle conception de l'école exigeant un renouveau de ses locaux fait jour. Au-delà des aspects médicaux et hygiénistes, qui voyaient dans l'école de plein air un remède aux cas de chétivité ou bien de tuberculose, les nouvelles conceptions pédagogiques qui émergent alors, sous l'influence entre autre de l'italienne Maria Montessori, redéfinissent les modes d'enseignement. Les réalisations qui ont lieu durant cette période sont avant tout des initiatives

<sup>422</sup> GENÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*. Paris : J.-B. Baillière, 1914, pp. 88-94.

<sup>423</sup> VAYSSIÈRE, Bruno. *Op. cit.* p. 77.

<sup>424</sup> LAINÉ, Michel. *Op. cit.* p. 164.

<sup>425</sup> Le lycée Lakanal à Sceaux (1882-1886) dessiné par Anatole de Baudot intégrait des installations innovantes pour les douches et salles de propreté. Il s'agit d'un internat. Un autre exemple est le lycée Michelet situé à Vanves et disposant d'une piscine en plein air après son remaniement par l'architecte Alfred-Nicolas Normand au cours des années 1880.

<sup>426</sup> GENÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. *Op. cit.* p. 610.

locales, bénéficiant de l'appui de politiques ou de philanthropes éclairés. Le nouveau modèle de l'école est à pavillon<sup>427</sup>, et souvent ceux-ci sont situés à l'intérieur de jardins ou de parcs.



Figure 39 : Le toit terrasse d'une école de plein air à New-York (USA). In GENÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*. Paris : J.-B. Baillière, 1914, p. 610.

La culture architecturale, en matière de constructions scolaires, en atteignant son haut degré de perfectionnement normatif apte à contrôler un espace idéal tant du point de vue de l'hygiène que de la pédagogie simultanée, se retrouve devant une impasse. Comme nous l'avons vu, le manque de nouveaux modèles va conduire à l'adaptation des modèles de maisons d'écoles conçus par les architectes pionniers de la ville de Paris. Sans remettre en cause un modèle pédagogique qui semble avoir fait les preuves de son efficacité, certains architectes ou critiques d'art s'inquiètent ainsi de l'absence de recherche dans le domaine de l'architecture scolaire.

Aussi, la modernité technologique ne semble guère plus suffisante pour répondre aux nouveaux besoins que certains tentent de voir dans une école améliorée. La limitation des pouvoirs de l'architecte, le manque de volonté de certains, le non-renouvellement des modèles architecturaux et les trop fortes contraintes programmatiques ont au final diffusé des édifices « rationalistes d'une grande banalité, associant la maçonnerie de pierres ou de briques au métal, apparent ou signalé par des ancrs, et limitant le décor à quelques accents discrets ou à des jeux d'appareil »<sup>428</sup> : « Les plans de M. Félix Narjoux pour les constructions scolaires ne suffisent plus. Il faut beaucoup d'air, beaucoup

<sup>427</sup> Nous pouvons citer le système d'écoles de plein air « scuole all'aperto » développé par l'ingénieur Emilio Saffi (1861-1930), qui se composent de baraquements en bois individuels, facilement montables et démontables. Il préfigure les réalisations modernes des années 1930, et entre autre l'école de plein air de Suresnes dessinée par les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods. Les salles de classe disposent de portes-fenêtres sur trois côtés, le quatrième étant une paroi comportant le tableau noir et renfermant les services annexes. Cf. GENÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. *Op. cit.* pp. 660-663.

<sup>428</sup> LOUPIAC, Claude. *Les prémices de l'architecture moderne (1889-1914)*. In MONNIER, Gérard (dir.). *L'architecture moderne en France. Tome 1. 1889-1940*. Paris : Picard, 1997, p. 65.

de lumière, beaucoup de place [...]. »<sup>429</sup> Cette architecture de la centralisation ultra-normée a d'ailleurs été dénoncée dès 1889 par Lucien Lefort (1850-1916), à l'occasion du Congrès international organisé dans le cadre de l'Exposition universelle de Paris par la Société centrale :

« Il dénonça aussi l'uniformité des constructions qu'engendrait la centralisation. Il demandait à ses confrères de s'intéresser aux matériaux, aux techniques, aux artisans et aux mœurs de leur pays, de résider là où ils construisaient pour obtenir la conservation et l'extension du caractère régional de l'architecture. »<sup>430</sup>

Le renouveau scolaire de l'ère post Jules Ferry va prendre également des chemins détournés qui vont amener à une rénovation de son architecture. Ainsi, les préoccupations du début du XXe siècle se tournent vers l'éducation et la sensibilisation du peuple à l'Art. Le temps où la culture du peuple était vue comme une nuisance potentielle à l'équilibre de la société semble désormais révolu. Le peuple doit voir son sens esthétique instruit, voire éduqué. Pour cela, l'école doit se transformer. Elle doit éveiller au beau, à la sensibilité. Les idées de William Morris des « arts and crafts », appelant à la création d'un art fait par le peuple et pour le peuple, a bénéficié d'un certain retentissement en France, mais c'était sans compter sur la mission civilisatrice que s'offrent les républicains. Il s'agit pas tant de faire participer le peuple comme acteur mais comme spectateur. Ce mouvement naît d'abord au sein de critiques d'art qui bénéficieront, avec la prise de conscience du bénéfice de leurs idées et de leurs initiatives, de l'appui de certains pédagogues et de certains politiques, dès la première décennie du XXe siècle.

L'essor des idées d'un art social ne commence pas au tournant du siècle, mais dès l'établissement de la IIIe République qui « s'efforce de légitimer l'administration des beaux-arts, issue de structures léguées par les monarchies et le Second Empire, par une nouvelle conception de l'utilité sociale et politique de l'art ». <sup>431</sup> Ces aspirations vont pénétrer les milieux sensibles à la question scolaire au tournant des XIXe et XXe siècle, certains de ses défenseurs<sup>432</sup> souhaitant voir s'instaurer « "une esthétique décorative nouvelle", produite par une utilisation à la fois rationnelle et morale de la machine, en vue d'un art industriel qui serait éducateur et démocratique, tout en respectant l'individualisme du producteur de modèle ». <sup>433</sup> Dès lors nous constatons la fracture entre l'école construite à la fin du XIXe siècle et la nouvelle qui reprend pourtant des modèles datant d'avant ces

<sup>429</sup> RIOTOR, Léon. Histoire de l'Art à l'Ecole. In COUÏBA, Maurice-Charles (dir.). *L'Art à l'école*. Paris : Bibliothèque Larousse, s.d. [1908], pp. 9-41. Cité dans : Léon Riator, *Histoire de l'Art à l'École*, 1908. . In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre. Anthologie de textes sources*. S.l. : INHA (« Sources »), 2014, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/6025>.

<sup>430</sup> VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionalise. France 1880-1950*. Paris : Norma, 1994, pp. 17-18.

<sup>431</sup> Cf. MÉNEUX, Catherine. L'art et la question sociale au début de la IIIe République. In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *Op. cit.* [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/5575>.

<sup>432</sup> Il s'agit de Pedro Rioux de Maillou (1853-1914) cité par MÉNEUX, Catherine. *Op. cit.*

<sup>433</sup> Nous verrons que ces réflexions se retrouveront réactualisées par la suite durant les années 1920 et 1930, en particulier au sein des UAM, même si dès lors les exigences de standardisation et les débats d'échelle ne seront plus les mêmes.

réflexions sur un art nouveau et qui profite également de la pleine prise de conscience des possibilités non seulement de redéfinition des espaces mais également d'expressivité plastique offertes par les nouveaux procédés technologiques, qui rebattent complètement les cartes.

Ces réflexions sur un art social et éducateur vont entrer dans l'école tout d'abord par les supports pédagogiques. En effet, l'imagerie scolaire (et par la suite les méthodes pédagogiques renouvelées de l'enseignement des arts graphiques, tels le dessin) va être le premier levier que ces artistes vont utiliser pour pouvoir toucher l'enfant et faire jouer à l'art la mission civilisatrice qu'ils lui confèrent. En 1895, Roger Marx (1859-1913) « lance [ainsi] une campagne de presse en faveur de "l'art à l'école" ». Il souhaite transposer « l'esthétique de l'estampe décorative à l'imagerie scolaire » et bénéficie de la collaboration d'Henri Rivière (1864-1951), Étienne Moreau Nélaton (1859-1927) ou de Clémentine-Hélène Dufau (1869-1937) pour la première édition privée des premières « images pour l'école ». Des projets similaires aux Musées pédagogiques des écoles ou de Paris sont également proposés. Une exposition organisée du 12 au 25 juin 1904 par l'Association générale de la Presse de l'Enseignement traite ainsi de « l'Art à l'École ».<sup>434</sup> Son sujet se limite « à la décoration et à l'imagerie scolaire ». Les critiques ne s'y trompent pas. Il s'agit d'un coup d'essai, dont l'initiative est accueillie avec chaleur, tout en soulignant qu'on « ne décore pas un mur avec des figures du système métrique ou d'histoire naturelle, avec des cartes de géographie ou des tableaux antiacooliques. »

*« Il faudrait trouver comme décoration permanente quelque chose qui reposât les yeux et qui égayât la maison. Quoique ce fût du reste, il faudrait que la disposition sur le mur en fût harmonieuse et bien ordonnée, d'accord avec les dimensions des espaces libres, avec les lignes de l'architecture, si modeste fût-elle, sans entassement ni désordre.*

*[...]*

*Mais nous admettrions très volontiers qu'on se contentât, en quelques parties des locaux scolaires, d'éléments décoratifs, qui pour une fois, ne voudraient rien dire, qui auraient pour but unique d'embellir la maison d'école. [...]*

*Enfin, si de la maison d'école même, non par la profusion des ornements, mais par la justesse des proportions, l'adaptation logique des matériaux, par la gaîté générale, on arrivait à faire une œuvre d'art, ne serait-ce par la meilleure leçon d'esthétique à donner aux élèves ? Mais ceci sort un peu du domaine du pédagogue pour atteindre celui des architectes. »<sup>435</sup>*

Nous voyons donc que les bons résultats obtenus dans ces premières campagnes encouragent alors à étendre la réflexion de l'art pour tous au rôle pédagogique que peuvent revêtir les murs d'une école, malgré la surdité ou la frilosité des pouvoirs publics qui n'ont pas « réagi aux propositions émises dans les années 1890 ».<sup>436</sup> Nous pouvons nous interroger sur les raisons de telles hésitations, qui sont

---

<sup>434</sup> Cf. VITRY, Paul. L'Art à l'École. *Art et décoration*, juillet-décembre 1904, Tome XVI, pp. 51-56.

<sup>435</sup> *Ibidem.* p. 52 puis p. 56.

<sup>436</sup> MÉNEUX, Catherine. Art et démocratie. In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *Op. cit.* [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/5907>.



dues en grande partie à un conservatisme déjà à l'œuvre et une certaine frilosité par rapport aux nouveautés, la machinerie administrative désormais rôdée craignant de se gripper. Les maîtres d'œuvre que sont à la fois le Ministère de l'Instruction publique et la commune semblent encore travailler la référence inconsciente aux modèles architecturaux déjà établis, exigeant ainsi, pour tout changement, la création de nouveaux modèles officiels, à la rigueur d'une nouvelle doctrine officielle, afin de modifier le visage de l'école, sa morphologie. Aussi les critiques d'art, les pédagogues, les architectes ou encore certaines figures politiques sensibles à la question de l'introduction de l'art à l'école vont s'organiser en de multiples associations.

Lorsqu'en 1902, Jean Lahor (pseudonyme d'Henri Cazalis, 1840-1909)<sup>437</sup> fait paraître *L'Art pour le peuple, à défaut de par le peuple*<sup>438</sup>, il expose les principes qui commanderont à la fondation en juillet 1904 de la Société internationale d'art populaire et d'hygiène<sup>439</sup> et également son champ d'action :

*« Elle aurait donc ses attributions les questions des maisons ouvrières, des logements ouvriers, et de l'art qui leur doit être appliqué, comme à toute habitation ou institution, à tout édifice destiné aux besoins ou aux plaisirs du peuple. »*<sup>440</sup>

Cette société possède un vaste programme qui s'applique aux habitations à bon marché en voie de création à l'époque mais également à toutes les autres institutions, écoles comprises bien entendu. Parmi les vice-présidents de la société, nous trouvons Louis Bonnier, bientôt auteur du groupe scolaire de la rue de Grenelle à Paris, véritable tournant de l'architecture scolaire ; à partir de 1905, Anatole de Baudot succèdera à Jean Lahor comme président de la société. Déçu par l'État, Lahor souhaite doter sa société d'organes de diffusion propres afin de fournir les modèles issus des recherches de l'association directement aux industries :

*« Il veut ainsi fournir des modèles aux industries, ouvrir des « comptoirs à bon marché » pour la vente de reproductions en tous genres, organiser des conférences et cours du soir sur l'art et son histoire, ainsi que des « caravanes ou voyages scolaires », des concerts et un théâtre populaire ; il évoque encore la création de petits musées scolaires ou ruraux, à l'exemple de celui de Mistral à Arles. »*<sup>441</sup>

Les ambitions sont grandes et généreuses :

<sup>437</sup> Jean Lahor était également membre de la Fédération régionaliste française de Charles-Brun. Ce dernier siégeait au comité directeur de la Société fondée par Jean Lahor, qui était présidée par le fondateur de la société des Habitations à bon marché. Les liens entre la Société d'Art Populaire et d'Hygiène, la Société de l'Art à l'École créée par Léon Rictor et les membres de la Section d'hygiène rurale et urbaine du Musée Social vont avoir une influence notable sur la définition de l'architecture de la reconstruction. Cf. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 22.

<sup>438</sup> LAHOR, Jean. *L'Art pour le peuple à défaut de l'Art par le peuple*. Paris : Larousse, 1902, 29p.

<sup>439</sup> MÉNEUX, Catherine. Jean Lahor [pseud. de H. Cazalis], La Société internationale d'Art Populaire et d'Hygiène, 1904. In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *Op. cit.* [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/6033>.

<sup>440</sup> LAHOR, Jean. *Op. cit.* p. 27.

<sup>441</sup> MÉNEUX, Catherine. *Op. cit.*

*« Elle aurait donc en ses attributions les questions des habitations à bon marché, celle du mobilier et de la décoration qui leur doivent être appliquées, celles de l'art applicable aussi aux édifices destinés surtout aux besoins publics.*

*Dès lors, il s'agirait pour elle de faire meubler et décorer au meilleur marché possible l'habitation à bon marché, après avoir, en premier lieu, assuré sa parfaite hygiène.*

*Il s'agirait aussi d'étudier et préparer la décoration des écoles, des bibliothèques, instituts ou universités populaires, de toutes les "Maisons du peuple" en un mot, et des usines, des hôpitaux, des casernes, et des petites mairies, et des petites gares de chemins de fer, puisqu'on décore les grandes, et des auberges, ce que fait si bien déjà le Touring-Club, un de nos alliés, etc., et d'arriver enfin à créer quelque jour des "usines-clubs", et des "usines-homes", comme en Amérique, ou comme en Angleterre ces "garden-cities", ces cités idéales, abritant des populations ouvrières.*

*Cette éducation esthétique nouvelle donnée à tous commencerait donc de la sorte, comme doit commencer toute éducation, à la maison, dans le home, dans la famille, puis se continuerait à l'école, et, partie de la maison et de l'école, se continuerait partout. »<sup>442</sup>*

La maison d'école est donc au centre des réflexions de l'association de Jean Lahor. Les ambitions esthétiques exprimées ici se limitent à une étude de la décoration des écoles, mais elles deviennent un support essentiel ainsi à l'éducation à l'Art. Nous retrouvons donc les deux principes qui ont porté le programme des constructions scolaires de la fin du XIXe siècle à savoir l'hygiène et l'économie, auxquels est greffée l'esthétique. Cependant aux thèses réformistes apparaît également chez Lahor le régionalisme, qu'il soit politique ou culturel <sup>443</sup>:

*« Certes il aurait fallu dans nos villages [...] autre chose que ces casernes scolaires, sans attrait, sans charme, où dès le premier âge est enfermé déjà le futur citoyen français. Nos architectes, qui les firent payer assez cher, auraient pu les édifier par tout le territoire un peu moins banales et uniformes. »<sup>444</sup>*

Louis Bonnier, également membre de la Société de Lahor, et de la Section d'hygiène rurale et urbaine du Musée social, au fait des avancées dans le domaine de l'architecture sociale anglaise, va appeler à la réalisation d'œuvres qui s'éloignent de « l'anglomanie du cottage » et puisent leur inspiration dans le caractère – que les théoriciens du régionalisme chercheront d'établir – des demeures traditionnelles de chaque région française.<sup>445</sup>

---

<sup>442</sup> LAHOR, Jean. La Société internationale d'Art Populaire et d'Hygiène. Revue de l'Art pour tous, avril 1904, pp. 107-114. Cité par MÉNEUX, Catherine. *Op. cit.*

<sup>443</sup> VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 22-23.

<sup>444</sup> *Ivi.*

<sup>445</sup> La définition de modèles régionaux, la reconnaissance d'ornementations régionales, leur codification, etc..., perdurera encore au cours de la Seconde Guerre mondiale avec les travaux de Raymond Sennevat (Cf. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 329). Il est intéressant de noter cet exemple cité par Jean-Claude Vigato d'une maison construite à l'époque par Sauvage et Sarazin en Bretagne. Gabriel Mourey, chantre du régionalisme à *Art et Décoration*, publiera un éloge à son propos, manifeste architectonique où se mêle rationalisme et régionalisme

### **b. La Société nationale de l'Art à l'École**

D'autres associations avec des ambitions similaires, mues par une vision moins en relation avec le monde de l'industrie et les perspectives modernes de préfabrication de série envisagées par Jean Lahor, sont également fondées, avec une ambition pédagogique plus aboutie. Il s'agit, entre autre, de la « Société nationale de l'Art à l'École » fondée en 1907 et présidée par le sénateur Charles Couÿba (1866-1931). Les premières réalisations mises en valeur dans les revues officielles des associations consistent avant tout dans des vitrophanies, des frises facilement applicables, la diffusion de bonnes techniques pour refaire les peintures et éviter les murs blanchis à la chaux. Néanmoins, relustrer les murs des écoles existantes se révèle rapidement insuffisant et dès 1908, Léon Riotor en appelle déjà aux architectes pour aider la société à bâtir son programme de créer « l'école attrayante et ornée, des images et des fleurs [...] la cage joyeuse pour rendre joyeux l'oiseau, l'école fleurie substituée à l'école buissonnière ». <sup>446</sup> Les réflexions sur l'enseignement de l'esthétique portent alors à une relecture de ce qu'est une maison d'école. Celle-ci n'est plus seulement la machine efficace où l'enseignement de la doxa républicaine peut prendre place. Paul Vitry (1872-1941) y voit un véritable instrument pédagogique d'éducation artistique, au sein duquel l'élève se meut et vit, un instrument dès lors qui doit communiquer et éveiller :

*« Nous admettrions très volontiers de même qu'on se contentât en quelques parties des locaux scolaires d'éléments purement décoratifs et qui, pour une fois, ne voudraient rien dire, qui auraient pour but unique d'embellir la maison d'école. Enfin, si, de celle-ci même, non par la justesse des proportions, l'adaptation logique des matériaux, par la gaité générale, on arriverait à faire une véritable œuvre d'art, ne serait-ce pas la meilleure leçon d'esthétique à donner aux élèves... ? Mais ceci sort un peu du domaine des pédagogues pour atteindre celui des architectes. »* <sup>447</sup>

La société organise rapidement des expositions d'art scolaire, se substituant ainsi aux expositions officielles traditionnellement organisées au sein du Ministère de l'Instruction publique. Leur ambition de mouvoir un modèle extrêmement codifié n'est pas sans rencontrer quelques difficultés. Le compte rendu *d'Art et décoration* concernant l'exposition scolaire de 1907 organisée par la Société Nationale de l'Art à l'École est éloquent et commence par rappeler les principes qui sont à l'origine d'une telle exposition :

*« Nos lecteurs ont entendu parler de la Société Nationale de l'Art à l'École et des efforts que son comité multiplie pour parvenir à faire entrer dans la formule si rigide de*

---

breton. Cependant, les plans fournis par Sarazin et Sauvage pour illustrer l'article étaient ceux d'une demeure construite par leurs soins sur la côte basque (Cf. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 38-39).

<sup>446</sup> RIOTOR, Léon. *Op. cit.*

Cette réflexion peut également s'inscrire dans une extension de la conception de William Morris – « L'art est l'expression de la joie de l'homme au travail » – dans un contexte scolaire.

<sup>447</sup> VITRY, Paul. L'Art à l'École. *Revue pédagogique*, 15 juillet 1904, pp. 45-55. Cité dans : Paul Vitry, L'Art à l'École, 1904. In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre. Anthologie de textes sources*. S.l. : INHA (« Sources »), 2014, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/6009>.

*l'architecture scolaire un peu de douceur communicative et de grâce sensée. Il semble que le temps soit venu de réformer le sempiternel décor constitué par les murs vert d'eau, les tableaux de système métrique, le mobilier lourd, incommode et disgracieux, - décor qui préparait pourtant si bien les générations nouvelles aux reps et aux cartons verts des administrations qui guettent leur majorité. Tout se transforme, et l'enfant doit raisonnablement contracter à l'école le goût d'une aimable et fraîche simplicité, d'un ordre non plus impérieux, mais aimable, d'une hygiène agréable à observer. »<sup>448</sup>*

Les travaux des architectes sont généralement bien accueillis par la critique (Figure 40) :

*« Pour que ce but soit atteint, il faudra certes encore beaucoup de recherches après celles qui ont abouti pour MM. Sauvage et Sarrazin à la création d'un mobilier nouveau, mais primitif et inconfortable, composé de pupitres fixes, peu différents de ceux que l'hygiène condamne avec raison dans les écoles nombreuses où l'Art n'a pas encore pénétré. Cependant, nous devons nous réjouir à la pensée que des architectes ont compris l'intérêt offert par cette question, et qu'ils ne manqueront pas d'y consacrer des efforts suivis et consciencieux. Le sol imperméable, les revêtements hygiéniques, les frises en céramique offrent déjà un ensemble intéressant de ressources pour l'amélioration des salles d'école ; le mobilier reste à créer. »<sup>449</sup>*

Néanmoins de nombreux efforts sont encore à fournir, et en particulier concernant le mobilier scolaire. Celui-ci semble pourtant correspondre aux modèles suivant les instructions officielles. Mais nous pouvons constater, l'image est flagrante, sa robustesse et sa lourdeur. Les inspirations des critiques devront encore attendre quelques décennies avant de voir leurs vœux pleinement réalisés, en particulier au cours des années 1930. Il est enfin remarquable de noter que les premières réalisations quant au renouveau de l'architecture scolaire, en particulier dans son aspect ornemental, sont menées par certains des pères fondateurs de ce que sera le Mouvement Moderne en France, ici en l'occurrence Henri Sauvage.

Les initiatives de la Société Nationale de l'Art à l'École s'avéreront agréablement reçues, et ce dans toute la France. Les enseignants écrivent à l'association, de nombreuses nouvelles maisons d'école adoptent un langage moins austère et plus vivifiant, des municipalités demandent à l'association de participer tant à l'élaboration des projets des nouvelles constructions scolaires qu'à les aider à décorer les anciennes écoles.<sup>450</sup> En 1908, Louis Bonnier, compagnon de route de l'association, est nommé directeur des services d'architecture et d'urbanisme de la ville de Paris.<sup>451</sup> Dès cette époque, nous notons une nouvelle manière de concevoir le projet scolaire, en particulier à

---

<sup>448</sup> SEDEYN, Émile. L'Art appliqué au salon d'automne. *Art et Décoration*, juillet-décembre 1907, tome XXII, p. 161.

<sup>449</sup> *Ivi.*

<sup>450</sup> RIOTOR, Léon. Rapport. *L'Art à l'école : bulletin mensuel de la Société nationale de l'Art à l'école*, juillet-août 1908, n°2, p. 7.

<sup>451</sup> *L'Art à l'école : bulletin mensuel de la Société nationale de l'Art à l'école*, mars 1908, n°3, p. 204.

Paris, où les avis de la Société Nationale de l'Art à l'École dûment consultés participent de la création d'une école « gaie et fleurie ».

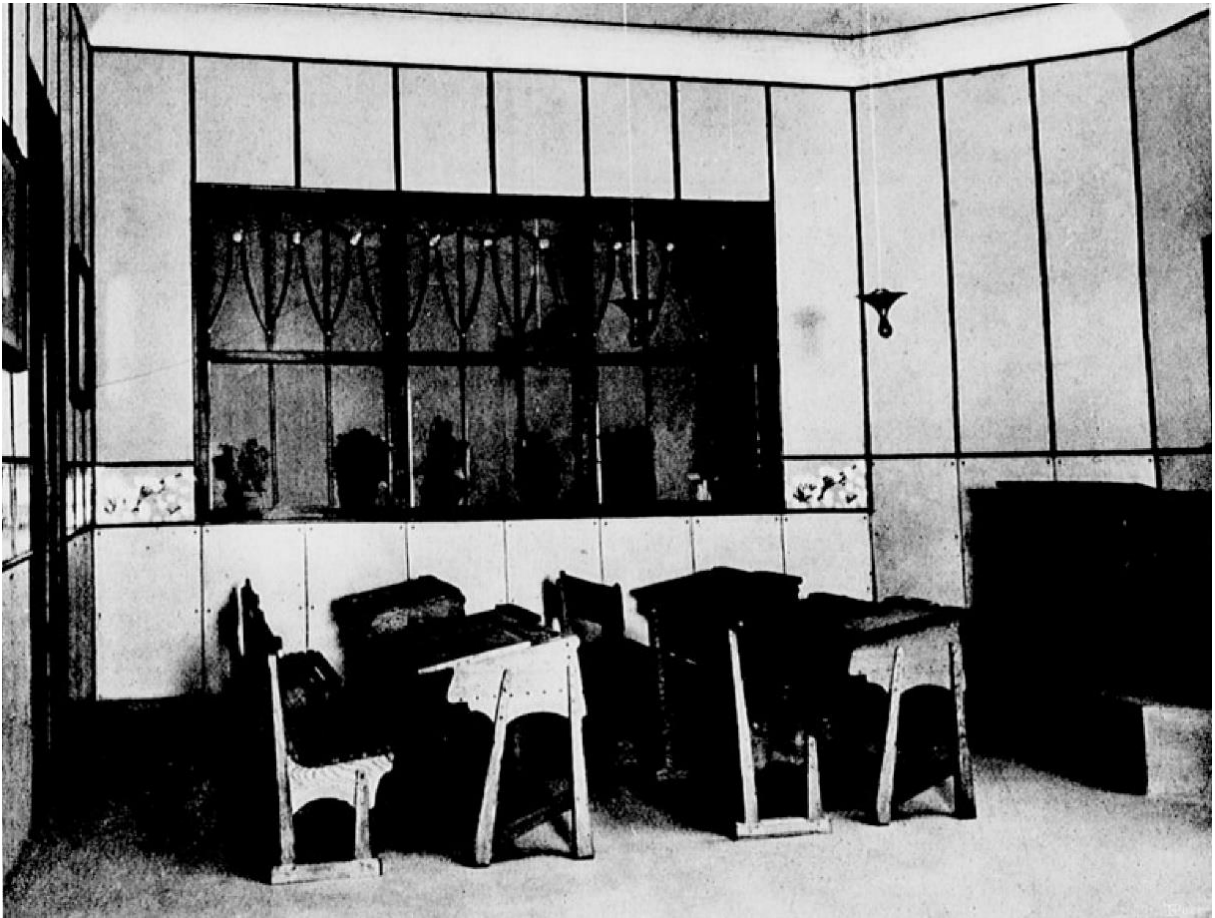


Figure 40 : Salle d'École. Sauvage et Sarrazin, arch.<sup>452</sup> *Art et Décoration*, juillet-décembre 1907, tome XXII, p. 161.

Enfin, ce mouvement pour le renouveau d'une architecture scolaire, comme durant les périodes précédentes de crise et de recherche de nouveaux modèles, s'inscrit dans un contexte international. Dans les autres pays européens, où l'éducation primaire connaît un développement comparable au cas français, si ce n'est plus avancé.

<sup>452</sup> Henri Sauvage (1873-1932) et Charles Sarrazin (1873-1950) : « Les deux architectes travailleront comme associés entre 1902 (ou 1900?) et 1916, leur séparation à cette date ne paraissant pas compromettre leur solide amitié. Ils sont ensemble architectes de la Société anonyme des logements hygiéniques à bon marché, fondée en 1903. Il est probable qu'au sein de cette association Sarazin s'occupait des affaires, laissant à Sauvage le travail de projet à proprement parler (le style des dessins qu'on peut facilement attribuer à Henri Sauvage conforte cette hypothèse). Ils obtiennent la médaille d'or des Arts décoratifs à l'Exposition internationale de Milan en 1906. » Cf. Charles Sarrazin. In CENTRE D'ARCHIVES D'ARCHITECTURES DU XXe SIÈCLE DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE. *Portraits d'architectes*. Disponible sur : [http://www.citechailot.fr/ressources/expositions\\_virtuelles/portraits\\_architectes/biographie\\_SARAZIN.html](http://www.citechailot.fr/ressources/expositions_virtuelles/portraits_architectes/biographie_SARAZIN.html). Consulté le 5 septembre 2015.

### c. De nouveaux matériaux et quelques tentatives modernes avant la guerre

La collaboration réclamée des nouveaux décorateurs des écoles avec le monde de l'industrie permet l'introduction et l'expérimentation de nouveaux matériaux qui jusque-là étaient étrangers à l'architecture scolaire. Les doctrines suivies par les architectes sont bien entendu en phase avec l'évolution de la tradition architecturale en France :

« De nos jours, les matériaux nouveaux apportent aux besoins nouveaux de notre civilisation des solutions nouvelles. L'acier et sa souplesse, le ciment armé et sa résistance invraisemblable, la céramique renouvelée et ses colorations variées, pour ne parler que des principaux permettent des recherches et des résultats qui forcent nos cerveaux et nos yeux à des conceptions bien lointaines de nos habitudes d'hier. Il ne faut pas hésiter à entrer résolument dans cette voie de sincérité. »<sup>453</sup>

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de « maquiller » les constructions traditionnelles avec l'introduction de matériaux ou de savoir-faire facilement compatibles avec la culture de l'architecture scolaire. L'école « s'esthétise » et n'hésite pas à explorer les autres voies du modernisme également présentes à l'époque, telles un régionalisme qui prend des allures de réflexion pittoresque tant dans des réalisations rurales qu'urbaines. Ainsi, les intérieurs sont aisément décorés de frises faites au pochoir. Ceci s'applique essentiellement pour les écoles déjà achevées, ou en cour d'achèvement. Les nouvelles constructions en revanche, et ce en particulier dans les grandes villes, intègrent des motifs gais rendus grâce à l'emploi de briques aux tons plus clairs, mais également grâce à une composition plus pittoresque des bâtiments.

C'est le cas notamment de l'école de filles située au 21 rue de Pontoise (1910-1911)<sup>454</sup> à Paris (Figure 41), dessinée par Jacques-Marcel Auburtin.<sup>455</sup> Les murs sont simplement composés de briques beiges disposées en appareil à l'anglaise, où les boutisses alternent avec une brique beige et une brique grisée, donnant un effet légèrement moucheté. La façade traduit rationnellement les espaces qu'elle cache, grâce à une composition plus libre des ouvertures, dans leurs dimensions et leur hauteur. Les linteaux horizontaux ont disparu, ainsi que ceux en forme d'arc de décharge. Des arcs en plein cintre les remplacent pour les ouvertures de petites dimensions, ou bien des arcs en anse de panier sont utilisés pour celles de grandes dimensions. Le troisième étage abritant les logements est traité avec des briques possédant une extrémité arrondie et disposées en boutisse, ce qui permet un jeu avec la couleur et consent également un traitement différencié pour identifier cette fonction particulière.

---

<sup>453</sup> BONNIER, Louis. À propos d'un groupe scolaire. *L'architecte*, novembre 1912, n°11, p. 85.

<sup>454</sup> LOUPIAC, Claude. *Op. cit.* p. 66.

<sup>455</sup> Jacques-Marcel Auburtin (1872-1926), diplômé de l'École des Beaux-Arts en 1896 et second grand prix de Rome en 1897, compte parmi les premiers membres de la section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, et qui présidera à l'introduction en France des premiers modèles des cités jardins inspirés des théories d'Ebenezer Howard. Il est notamment le coauteur, avec Alfred Lagache et Édouard Redon, de *Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*. Paris : Armand Collin, 1915, 258 p. Il voit l'opportunité de pouvoir appliquer des plans d'urbanisme moderne aux cités détruites, afin d'améliorer les conditions de vie du monde ouvrier en particulier. Son architecture est empreinte d'un fort pittoresque qui pourra prendre des accents de régionalisme, notamment pour la cité jardin du chemin vert à Reims (1919-1924).

L'avant-toit en débord traduit la structure de la charpente, les chevrons étant à jour et entre chacun se situe un caisson orné d'un bouton de fleur. Ainsi, la sincérité structurelle si chère aux écoles de la fin du XIXe siècle semble comme disparue, au profit d'une plasticité de la forme, allusion timide aux influences de l'Art Nouveau. Certaines écoles du Havre, et en particulier l'école de la rue Raspail (1905-1909), dessinées par Édouard Choupaÿ, font appel à un langage beaucoup plus « Art Nouveau » dans ses appareilllements de façade en brique blanche, mais la disposition des ouvertures bénéficient d'un traitement strictement régulier, ainsi que le plan en U de l'ensemble.



Figure 41 : École de la rue Pontoise, Paris, 1910-1911. Jacques-Marcel Auburtin architecte. *L'architecte*, octobre 1924, 1<sup>ère</sup> année, n°10, pl. LXIII.

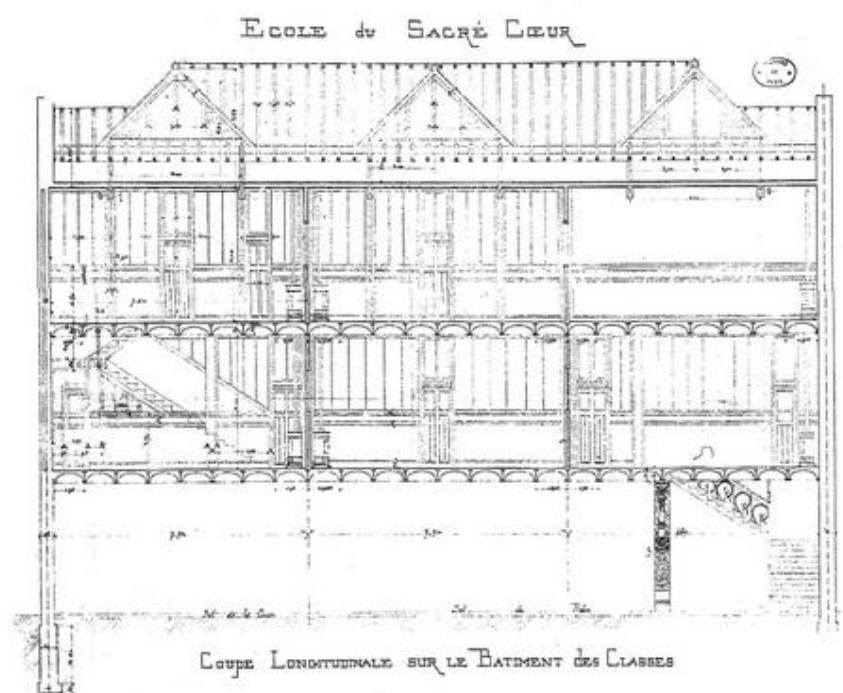
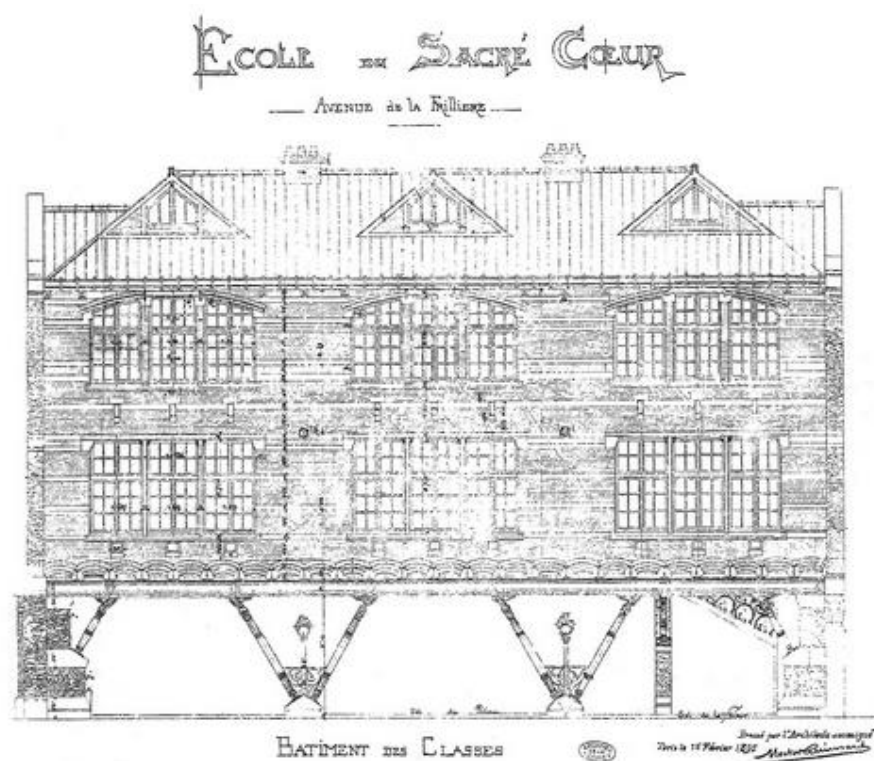


Figure 42 : Élévation et coupe de l'école du Sacré-Cœur. Hector Guimard architecte. 1895. Disponible sur : [https://c2.staticflickr.com/6/5295/5509397598\\_bb34727dfe\\_b.jpg](https://c2.staticflickr.com/6/5295/5509397598_bb34727dfe_b.jpg). Consulté le 16 octobre 2015.



Il ne s'agit pas là des premières introductions de l'Art Nouveau dans les constructions scolaires. En effet, parmi le plus illustre des représentants de l'Art Nouveau français, Hector Guimard a dessiné l'école du Sacré Cœur inaugurée en 1895.<sup>456</sup> Ce n'est pas une école primaire publique, mais une école congréganiste. Cette construction demeure néanmoins très remarquable, car elle est alors le prototype le plus abouti des théories de Viollet-le-Duc appliquées à un modèle d'architecture recevant du public. En effet, la disposition du préau couvert, directement sous la bâtisse, avec l'utilisation de « poutres-arcs » articulées en V, rappellent évidemment le modèle de marché couvert du livre des *Entretiens* :

« [...] l'École du sacré Cœur, costruita per la Società d'immeubles pour l'éducation et la récréation de la jeunesse nel 1895, dove Guimard rende esplicito il suo legame con Viollet-le-Duc : un omaggio dell'allievo al maestro che assurge a metafora della stessa funzione didattica della Scuola. Lo fa con citazione degli *Entretiens* : le colonne a V di ghisa imbullonate sui pilastri di pietra e cemento che sostengono l'architrave d'acciaio e, a sua volta, il solaio con travetti affogati nel cemento e voltine di laterizio. Il ricorso a questo sistema strutturale esibisce la struttura portante legandola alla sua genesi organica, come il fusto di una pianta che, nascendo dalla terra, si rigonfia nel turgore da cui germogliano capitelli allusivi al mondo floreale. Così come le nervature del fusto e nel loro ramificarsi sulla superficie simulando diesgni fogliari. »<sup>457</sup>

Rigidité et conservatisme des architectes communaux ? Difficultés liées aux instructions de 1887 ? Application systématique et espérée efficace des modèles anciens ? Cette voie de recherche et d'expérimentation ouverte par Guimard s'avérera sans issue et fortune critique.<sup>458</sup> Par ailleurs, la culture française d'un État centralisé et planificateur prévient également du trop grand usage de certains matériaux car ceux-ci sont dédiés à d'autres secteurs d'activité. C'est le cas notamment du fer réservé presque exclusivement à l'armement, en particulier à partir de 1912.<sup>459</sup> Le fer n'est cependant

<sup>456</sup> Cf. GIUSTI, Francesca. Hector Guimard en plain-air : per un museo dell'Art nouveau in città. *'ANAKKH*, septembre 2014, n°73, pp. 84-85. Francesca Giusti s'interroge sur les difficultés liées à la mise en œuvre d'un projet de mise en valeur globale du patrimoine d'Hector Guimard : « la vicenda di Guimard dimostra il ruolo centrale avuto dagli studi e dalle ricerche storiografiche nel determinare la fortuna (o la sfortuna) critica dell'autore e quanto al contrario abbia influenzato questo processo l'onda lunga del *Movimento Moderno* con la demonizzazione delle 'bizzazzerie' *Art Nouveau*. È stata poi soprattutto l'accoglienza mediatica data ai capolavori del Metro parigino e della produzione decorativa di Guimard, a contribuire a relegare in secondo piano l'interesse per le sue architetture, rimuovendone gli elementi decorativi (perfino le bocche e le edicole dei Metro) e sottovalutando la originale ricerca di organicità strutturale che Guimard dimostra in tutte le sue opere, a partire proprio dall'École, che a ragione può considerarsi il manifesto delle sue matrici progettuali. Dal suo processo creativo e dalle sue opere trapela la forza di una *Gesamtkunstwerk* che riconduce ogni dettaglio a una visione organica più ampia e complessa. Ragione per cui si ritengono da tutelare tutte le opere sopravvissute di Guimard, come un sistema inscindibile e senza gerarchie classificatorie, promuovendone iniziative di valorizzazione in situ, di quello che può a ragione considerarsi un autentico museo a cielo aperto dell'*Art Nouveau*. » (GIUSTI, Francesca. *Op. cit.* p. 84)

<sup>457</sup> GIUSTI, Francesca. *Op. cit.* p. 84.

<sup>458</sup> Ce lent processus d'intégration des nouvelles cultures architecturales pour la commande publique, et en particulier pour les écoles, se renouvellera, comme nous le verrons, au cours des années 1930, où les conservatismes du ministère et des architectes des « commissions sanitaires ».

<sup>459</sup> VAYSSIÈRE, Bruno. *Op. cit.* p. 78.

pas le seul matériau de la modernité. Les systèmes de ciment armé expérimentés à la fin du XIXe siècle sont légitimés dans leur utilisation par la circulaire du Ministère des Travaux publics du 20 octobre 1906.<sup>460</sup> La raréfaction du fer et le développement simultané du béton armé offrent une voie évidente dans laquelle le modernisme français va pouvoir s'exprimer.



Figure 43 : Groupe scolaire de la rue Rouelle. Vue d'ensemble côté cour. Louis Bonnier architecte. In *L'architecte*, décembre 1912, n°12, pl. LXVIII.

Le rationalisme se lit sincèrement dans les façades, en particulier par le traitement des escaliers et les fenêtres en bow-window des logements. Les baies des salles de classe occupent la presque totalité de leurs largeurs. Les préaux s'ouvrent sur la cour par des arcs en cintre. La brique claire s'alterne avec les structures et les linteaux de ciment armé en façade ou bien avec les raies de brique rouge.

Au final, c'est bien l'œuvre d'associations et de groupements au début du XXe siècle qui permet de renouveler, lentement, la culture de l'architecture scolaire. La créativité architecturale de l'école est également libérée par la libéralisation de l'usage du ciment armé. Celle-ci connaîtra son parachèvement avant la Première Guerre mondiale avec le groupe scolaire de la rue Rouelle (Figure 43), œuvre de Louis Bonnier :

*« Avec ses applications de céramique et de mosaïque, ses peintures claires, ses classes gaies, blanchies et décorées, ses cours fleuries, ce nouveau groupe offre un type remarquable de construction scolaire claire, propre, aérée et avenante. »*<sup>461</sup>

<sup>460</sup> LOUPIAC, Claude. *Op. cit.* p. 27.

<sup>461</sup> L'art à l'École : le nouveau groupe Scolaire de Grenelle. *Art et Décoration*, août 1912, tome XXXII, p. 6.

Cette école est un laboratoire d'idées nouvelles pour les constructions scolaires<sup>462</sup>, malgré les instructions imposées qui demeurent celles qui « ont servi au type monotone conçu il y a vingt ou trente ans, uniformément triste, aux façades [...] sans décrochements, sans recherches [...] ». <sup>463</sup> Le programme est transmis par le plan et les élévations avec une rare sincérité. L'emploi conjugué de la brique polychrome et du béton armé consent à l'architecte tant d'orner sa façade que de souligner certains éléments structurels. Les logements des directeurs et directrices des différentes écoles du complexe sont identifiables par leurs bow-windows qui consentent un jour plus grand. Les possibilités plastiques du béton sont pleinement exprimées. Les baies des salles de classe, par leurs dimensions, s'étendant presque sur toute la longueur, préfigurent les prochains murs rideaux. Par ailleurs, l'emploi rationnel du béton consent à l'école de ne pas ressembler à une caserne :

*« Ce qui donne facilement l'effet caserne, c'est la répétition indéfinie des mêmes fenêtres, à raison de deux par classe. Le simple raisonnement montre que cette disposition coupe en deux parties la lumière destinée aux enfants et en met une certaine quantité dans l'ombre. L'appropriation logique nous conseille une seule grande baie vitrée prenant toute la largeur de chaque classe formant travée unique. Naturellement, l'effet extérieur sera plus net, la construction des piles nues, solides et franches formera contraste avec les remplissages plus minces et plus décorés. »*<sup>464</sup>

Les intérieurs de l'école se traduisent dans des parcours remplis d'émotions et de surprises, propres à éveiller les enfants, en particulier grâce à l'emploi ingénieux du ciment armé par Bonnier et également par l'alternance des ornements, tels que les frises au pochoir dans les salles de classe, les frises en faïence dans les corridors et les mosaïques sur les murs de l'entrée ainsi qu'au sol.

Par la position parfaitement isolée, la recherche constante de la lumière, la transparence, la sincérité du plan lisible en façade, l'école de Bonnier conclut une recherche architecturale débutée dans la seconde moitié du XIXe siècle et ouvre les recherches et par conséquent la modernité des prochaines décennies. Cependant, cette architecture est loin de faire l'unanimité et les réflexes traditionnels s'appliquent encore dans d'autres villes, et notamment en banlieue (Figure 44).

<sup>462</sup> LE MOINE, Bertrand. L'école de la rue Sextius-Michel. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 59.

<sup>463</sup> BONNIER, Louis. À propos d'un groupe scolaire (suite). *L'architecte*, décembre 1912, n°12, p. 93.

<sup>464</sup> Ibidem. p. 94.

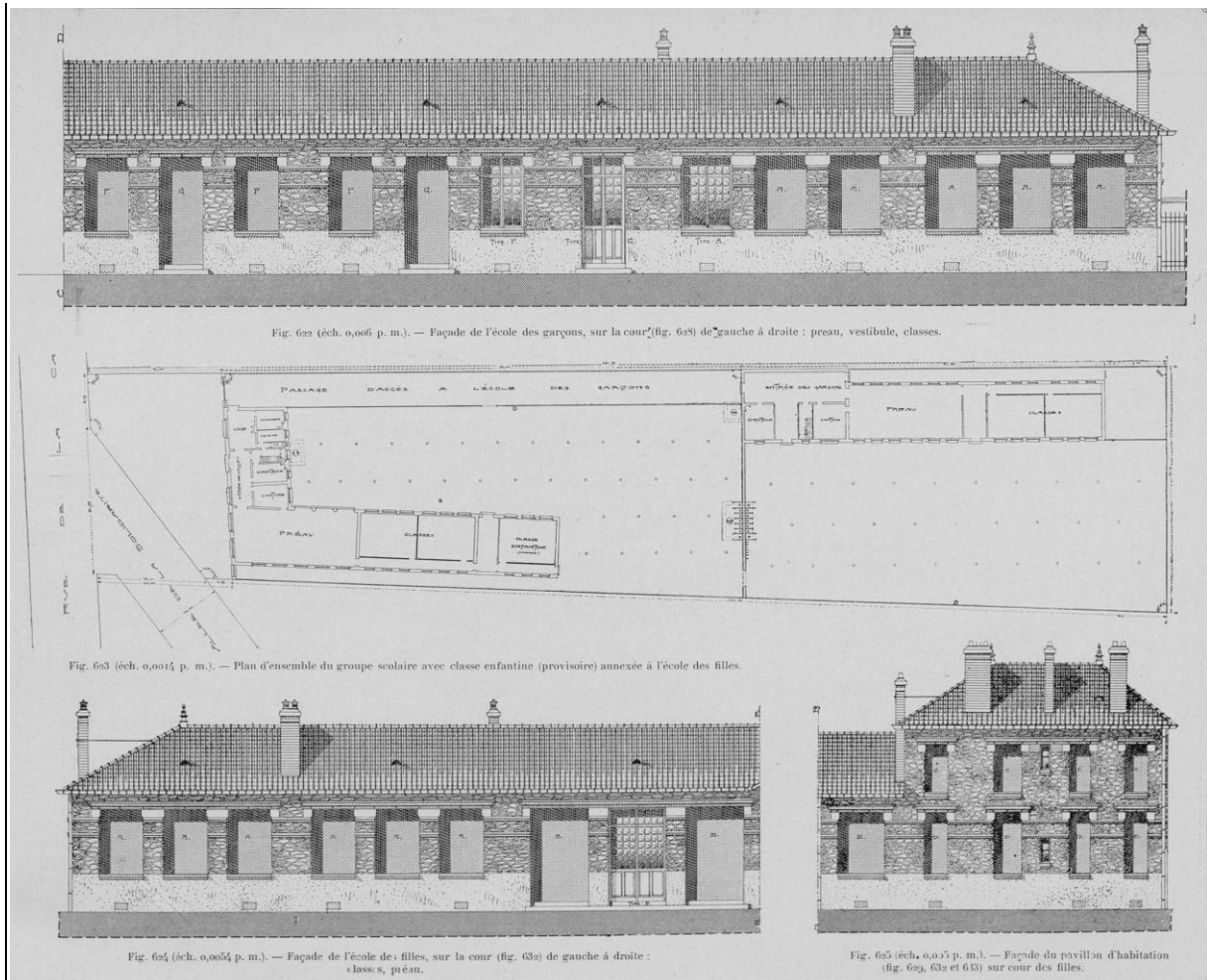


Figure 44 : La nouvelle école primaire de Bondy. H. Daudanne architecte. In *L'architecture usuelle*, 1912, n°118, p. 171.

Les ouvertures les plus larges donnent sur les salles de classe. Les extérieurs sont en meulière, avec des décorations et pierre et de brique. Les planchers sont en acier. L'article conclut néanmoins sur une école dont l'aspect est « gai, propre, séduisant ».

Ainsi, la seule administration ne réussit plus à trouver l'inspiration pour faire évoluer l'architecture scolaire. En ce début du XXe siècle, le poids des critiques artistiques, soucieux néanmoins des règles de l'hygiène la plus stricte à pourvoir, a permis la refonte d'une architecture du modèle et du type, où la fantaisie s'exprime, notamment grâce à l'introduction des nouvelles technologies, en particulier le béton armé. Le langage rationaliste demeure, mais l'expérience limitée des théories de Viollet-le-Duc, contraintes par la reproduction d'une typologie efficace mais triste, guidée par le seul souci de l'efficacité et du rendement selon les usages pédagogiques alors en place, s'est avérée une impasse. Les conservatismes de certaines municipalités ou de certains architectes communaux font perdurer pourtant ce « style Ferry ». L'école est ainsi encore dans la tentative de l'adoption d'un langage qu'elle pourra lui considérer comme propre. C'est du moins ce qui transparait sous la plume des critiques précédemment cités mais également de Louis Bonnier. Nous verrons que cette recherche est vaine. Au final, la typologie des locaux scolaires, dans sa séquence rue, vestibule, couloir, salle de classe, couloir, préau, cours de récréation, encadrée par des instructions peu permissives mais efficaces, semble s'opposer à son propre renouveau. Dès lors, la question posée serait : est-il nécessaire d'apporter un renouveau, au-delà des motifs « fleuris et gais » que la Belle Époque a réussi à introduire ? Ces motifs pourtant ne sont pas anodins. Ils participent d'une véritable réflexion pédagogique. L'hygiène morale du corps et celle garantie par l'air et la lumière ont été le levier pour la définition d'une tradition architecturale. L'hygiène de l'eau devient l'enjeu en ce début de XXe siècle, pour les nouveaux hygiénistes. Mais les expériences pédagogiques menées, en particulier au niveau des écoles de plein air, alors en pleine invention, vont s'avérer déterminantes dans la volonté de prolonger cette recherche d'une nouvelle voie. La Belle Époque est charnière. Tout comme l'a été l'avènement de la IIIe République. Et comme le seront les années Vingt et Trente.



**C. L'école dans la banlieue parisienne des années 1930 :  
le résultat de multiples enjeux**





## I. Introduction

Le bâtiment scolaire développé durant la période faste de l'expansion et du triomphe de l'école laïque va être confronté au sortir de la Première Guerre mondiale aux enjeux liés à la reconstruction. Celle-ci ne se limite pas à la restauration à l'état d'origine de villages, bourgs, quartiers et villes parfois totalement consumés dans les charniers de la Grande Guerre. Des méthodes de planification, premiers outils de la discipline naissante de l'urbanisme, sont mises au point, seulement de manière théorique, durant le conflit. Ces méthodes s'inspirent bien entendu des dernières expériences réalisées avant le déclenchement des hostilités, en particulier dans le cadre des réalisations de nouvelles citées ouvrières. L'émergence de ces dernières a été facilitée par l'adoption de nouveaux instruments juridiques, mettant en place les bases des futurs logements sociaux.

Les terrains redevenus vierges mais possédant néanmoins encore leur histoire et leur mémoire sont ainsi au sortir de la Guerre l'objet de deux enjeux : celui de la conservation d'une certaine idée de la tradition mais également celui de l'amélioration globale des conditions de vie. Le modernisme, tel qu'il avait pu jusqu'à présent être conçu en France, n'a jamais ignoré l'importance de la culture régionale, en particulier au niveau de l'emploi des matériaux. Ainsi, Viollet-Le-Duc déjà recommandait lui-même d'utiliser les ressources locales, faisant ainsi le lien entre l'expression d'une pensée rationnelle dans son architecture et le caractère pratique de la réalisation elle-même, devant faire appel à une main d'œuvre rompue à des techniques éprouvées et certaines. Néanmoins, la diffusion et l'usage sans-cesse grandissant de nouveaux matériaux, en particulier le fer et le béton armé, vont à la fois consentir à une mise en œuvre rapide d'une nouvelle forme d'urbanisme et à une reconstruction relativement efficace, mais également au développement à grande échelle d'un éclectisme nageant entre les rives du régionalisme, du pittoresque et d'une modernité qui préfigure les courants du Mouvement Moderne en gestation.

L'école revêt dès lors une nouvelle dimension urbaine, au même titre que les autres équipements publics. Elle fait partie intégrante de la planification des nouveaux quartiers, à la manière de l'annexe de mairie, de la poste, de la gendarmerie ou encore de l'hospice. De même, les pratiques parisiennes concernant l'aménagement urbain et héritées du Second Empire se diffusent dans les quartiers nouvellement projetés ainsi que de nombreuses villes non encore équipées de tout à l'égout, de système d'adduction d'eau ou de gaz. Les réseaux s'étendent ainsi des grandes métropoles aux bourgs, dépassant par leur capillarité resserrée ceux hérités du XIXe siècle que furent les chemins de fer, les tramways interurbains ou la télégraphie. Ce nouveau paradigme du réseau n'est pas sans incidence sur l'architecture et par conséquent sur l'architecture de l'école.

La part du politique est essentielle dans ces réalisations. On ne peut pas ne pas l'analyser pour réussir à comprendre ce qui nous intéresse ici, à savoir les écoles construites dans la banlieue parisienne durant les années 1930. De grandes figures parlent et agissent, à l'instar d'un Henri Sellier, d'un André Morizet ou d'un Paul Vaillant-Couturier. Essentiellement mus par des idées humanistes, socialistes ou encore communistes, ils vont, ainsi que leurs collègues maires en proche banlieue, doter la région parisienne de nouveaux équipements et laisser irrémédiablement leurs traces dans un tissu urbain qui alterne alors entre champs, jachères, terrains vagues, usines, taudis, bidonvilles, grands parcs, vieux bourgs et chantiers. L'action des maires a également bénéficié à l'époque d'une réforme

de l'organisation administrative française qui a été marquée au début du XXème siècle, peu avant la Première Guerre mondiale, par la mise en place d'une législation plus libérale, offrant une plus grande autonomie aux communes. Néanmoins on ne pourra guère seulement parler d'unisson mais également d'émulation ou encore de concurrence acharnée entre les leaders de ces communes, selon leurs obédiences politiques.

Nous essaierons ainsi de dégager dans cette partie les enjeux territoriaux qui vont dominer la métropole. C'est à partir de cette analyse générale que pourra se dégager la singularité du cas de la proche banlieue parisienne. Cette dernière devient progressivement le principal centre des attentions, conséquence de l'étouffement de Paris et de l'expansion devenue nécessaire de la ville – au sens urbain – au-delà de ses frontières encore signalées en 1918 par les fortifications d'Adolphe Thiers. Par ailleurs, le centralisme de la société ne fait que s'accroître durant l'entre-deux-guerres, Paris demeurant le moteur essentiel de l'économie française, d'une métropole qui finalement voit la population des villes dépasser celle des campagnes en 1931. L'action du gouvernement et de l'État central et des collectivités locales va progressivement moderniser un territoire qui ne pouvait être aperçu de Paris que par-delà les "fortifs" et la "zone" jusque dans les années 1920. Volontés d'urbanisme contre phénomènes d'urbanisation : les œuvres réalisées ne sont pas toutes de la même qualité. Néanmoins nous verrons au final le poids des actions locales et politiques dans l'ouverture de la banlieue à la modernité. Rapidement, ces communes vont développer leur langage urbain et architectural.

## II. La banlieue se cherche un visage

### 1. La banlieue jusqu'en 1914, une arrière-cour pour Paris

#### a. La métropole dominée par la démographie parisienne

En 1947 paraît le livre de Jean-François Gravier, future bible de l'aménagement du territoire de la métropole : *Paris et le désert français*.<sup>465</sup> Au-delà des conséquences que cet ouvrage a pu avoir sur les politiques en matière d'aménagement menées au cours des décennies qui vont suivre<sup>466</sup>, il propose avant tout un constat sur le développement de la France métropolitaine durant les décennies qui ont précédé le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit de comprendre comment le territoire est structuré et quelles sont les dynamiques qui l'agitent. Durant l'entre-deux guerres, l'axe Paris-Lyon-Marseille domine la vie économique, technologique et culturelle du territoire métropolitain, maintenant une tradition essentiellement soutenue à l'origine par l'importance des échanges économiques avec la Méditerranée renforcés par le développement des infrastructures ferroviaires le long de cet axe et, offrant un contact relativement rapide avec les colonies d'Afrique du nord, de la corne de l'Afrique et de l'Orient par le canal de Suez.

La critique de Gravier s'articule autour du courant de pensée maurassien, bagage idéologique de l'entre-deux guerres et de la sombre période de Vichy, où le retour à la campagne serait la restauration de "l'âme française", contre la surpopulation et la surproduction des villes qui traitent leur arrière-pays comme un territoire colonisé :

*« Ainsi, dans tous les domaines, l'agglomération parisienne s'est comportée depuis 1850, non pas comme une métropole vivifiant son arrière-pays, mais comme un groupe "monopoleur" dévorant la substance nationale. Son action a multiplié les incidences de la première révolution industrielle et stérilisé la plupart des économies provinciales en les privant de leurs éléments dynamiques. Qu'il s'agisse des centres de décision, des centres de conception ou des services rares, Paris a confisqué les activités directrices et laissé au reste de la France les activités subordonnées. Cette dépendance absolue est bien le propre du régime colonial. »<sup>467</sup>*

Au-delà de la colère et de la haine qui s'expriment chez Gravier, et des incidences que ses thèses auront sur la politique de développement, et en particulier celui des villes-nouvelles et de la déconcentration ou décentralisation planifiées, le constat qu'il dresse est corroboré par un état de fait, tant sur le plan des infrastructures et des réseaux que des densités de population. La France est un pays extrêmement centralisé et marqué par la tradition du "fait du prince", entièrement orientée vers

<sup>465</sup> GRAVIER, Jean-François. *Paris et le désert français : décentralisation, équipement, population*. Paris : Le Portulan, 1947, 421 p.

<sup>466</sup> Pour une critique contemporaine des thèses de Jean-François Gravier sur le plan politique et idéologique, cf. MARCHAND, Bertrand. La haine de la ville : « Paris et le désert français de Jean-François Gravier ». *L'information géographique*, 2001, volume 65, n°3, pp. 234-253.

<sup>467</sup> GRAVIER, Jean-François. *Paris et le désert français*. Paris : Flammarion (réédition), 1972, p. 60. Cité dans MARCHAND, Bertrand. *Op. cit.* p. 236.

Paris, qui avec sa Province donnent un visage dichotomique à la France, en dehors des zones actives citées précédemment et auxquelles il faudrait ajouter les bassins miniers et sidérurgiques du Nord, fortement malmenés par les destructions liées à la Première Guerre mondiale. Ainsi l'évolution démographique sur la période 1851-1931 est ainsi résumée par Jean-François Gravier :

*« La Seine et la Seine-et-Oise (la Seine-et-Marne étant encore fort peu urbanisée) sont passées, elles, de 1 895 000 âmes à 6 300 000 (+232%). Avec un surplus de 4 405 000, elles ont donc accaparé 87% du gain national.*

*Viennent ensuite cinq départements en forte expansion :*

*— Le Nord et le Pas-de-Calais, presque aussi peuplés que la région parisienne au départ et qui passent de 1 851 300 habitants à 3 234 600 (+1 383 000) ;*

*— Les Bouches-du-Rhône, qui montent de 429 000 habitants à 950 000 ( ?°), soit un accroissement d'environ 370 000 ;*

*— Les Alpes-Maritimes, enfin, dont l'ascension est, en pourcentage, la plus rapide après celle de la capitale : 192 000 habitants en 1851 et 493 000 en 1931 (+301 000).*

*Une simple addition montre que, au total, sept départements couvrant seulement 5,5% du territoire ont enregistré quelque 6 980 000 habitants supplémentaires. Autrement dit, le reste de la France a perdu globalement 1,9 millions d'âmes en valeur absolue et 6% en valeur négative. »<sup>468</sup>*

Environ 95% du territoire, si nous devons nous résoudre à faire des moyennes, a ainsi perdu en population.<sup>469</sup> De nombreux facteurs sont à l'origine d'un tel déclin, et en particulier ceux liés à l'évolution des technologies et des modes de productions agricoles, ainsi que de la mise à mal de l'artisanat rural par la grande industrie, qui vont donner lieu à un exode rural<sup>470</sup>, relativement lent en France, mais qui néanmoins va faire affluer vers les villes, et en particulier vers la capitale, de nouvelles populations prolétaires qui iront grossir les rangs des ouvriers habitant dans la périphérie. C'est d'ailleurs en 1931<sup>471</sup> que la population urbaine et la population rurale atteignent leur parité en

---

<sup>468</sup> *Ibidem.* p. 40.

<sup>469</sup> *Ivi.*

<sup>470</sup> Cette date, sans être remise en cause, possède une perspective différente dans l'analyse de Joseph Klatzmann. En effet, 1931 semble coïncider avec une parité des populations, alors que par la suite, la population active rurale reste relativement stable. L'exode, tel que d'autres pays ont pu le connaître, a-t-il jamais existé en France ? Par ailleurs, quelle logique aurait encore poussé les populations rurales à quitter leurs terres pour des métropoles engorgées de chômeurs et sans perspectives durant la Crise économique des années Trente ? Néanmoins, ces constats ne remettent nullement en cause le processus de désertion des campagnes, mais tendent seulement à relativiser l'importance de l'exode rural au cours des années Trente en particulier. Cf. KLATZMANN, Joseph. *Attention statistiques ! Comment en déjouer les pièges.* Paris : La Découverte, 1985 (ed. 1996), p. 75.

<sup>471</sup> Un autre éclairage peut être trouvé chez Jean-François Sirinelli : « Assurément, cette date de 1931 est révélatrice d'un mouvement de fond de la société française : la montée d'une France urbaine et son corollaire, l'affaiblissement progressif de la société rurale. Cela étant, on fausserait la perspective en faisant de cette date symbolique de 1931 une date réellement charnière où tout, désormais, se serait brusquement inversé. D'une part [...] l'analyse du chassé-croisé de 1931 est à relativiser [...]. D'autre part, l'évolution, déjà lente avant 1931, semble ensuite se ralentir davantage encore jusqu'à la Libération. » Cf. SIRINELLI, Jean-François (dir.). *La France de 1914 à nos jours.* Paris : PUF, 1993 (édition 2014), p. 45.

France.<sup>472</sup> Les classes creuses issues du premier conflit mondial n'ont pas non plus une incidence significative sur un phénomène plus profond de croissance démographique de la banlieue. Ce phénomène est lié tant à la culture qu'aux nouvelles infrastructures issues de la révolution industrielle et qui ont tendance à mettre en valeur des connexions déjà établies entre les régions précédemment citées ou avec d'autres qui disposent des matières premières nécessaires au développement de la puissance industrielle de la France, notamment les bassins houillers du Nord et de l'Est, régions déjà fortement développées, notamment dans des activités liées à la filature.

### **b. Paris, tropisme français**

En s'éloignant quelque peu de Jean-François Gravier et de ses conclusions tendancieuses voire conspirationnistes<sup>473</sup>, nous pouvons néanmoins nous interroger sur cette tendance française d'une Capitale forte et rayonnante face à une Province faible et moribonde (le tableau est bien entendu à nuancer), situation qui ne peut seulement s'expliquer par la création d'un réseau de chemins de fer radial et centré sur Paris au cours de la Révolution industrielle du XIXe siècle. En effet, la population parisienne a environ doublé entre 1800 et 1840, alors que la première ligne de chemin de fer dans la capitale a été inaugurée en 1837 et desservait Saint-Germain-en-Laye depuis l'embarcadère de l'Europe. Par ailleurs, cet état des lieux concernant la Province, comme nous l'avons déjà noté auparavant, ne peut être ainsi généralisé sans créer un certain lissage dans un tableau qui garde ses contrastes et ses nuances. Il reste cependant vrai que les constats démographiques effectués précédemment consacrent ce tropisme français orienté vers la Capitale.

Les infrastructures modernes dont se dote le pays, en particulier avec l'adoption le 11 juin 1842<sup>474</sup> de la loi de programmation relative au transport ferroviaire<sup>475</sup>, vont durablement bouleverser les rapports économiques entretenus entre Paris et la Province et entre les Provinces elles-mêmes. Les voies navigables, sans être déclassées immédiatement au profit des lignes de chemins de fer, passent au second plan.<sup>476</sup> Le premier article définit les radiales partant de Paris, qui sont au nombre de sept, ainsi que deux liaisons de Province à Province, au nombre de deux, et faisant la liaison entre le Rhin et

<sup>472</sup> Cf. en particulier concernant la ruralité en France : FRÉMONT, Armand. La terre. In NORA, Pierre (dir.). *Les Lieux de mémoire, tome III*. Paris : Quarto Gallimard, 1997, pp. 3047-3080.

<sup>473</sup> MARCHAND, Bertrand. *Op cit.* pp. 243-246.

<sup>474</sup> Il est remarquable comme la Monarchie de Juillet va avoir une influence considérable sur le développement du territoire, de la même façon qu'elle a pu en exercer une sur celui de l'école primaire. Ainsi, de la mise en concession de ces radiales de chemin de fer qui vont donner les grandes compagnies avec chacune leurs traditions et leurs types d'équipement, qui perdurent encore actuellement malgré leur fusion en 1938 et la création de la SNCF. De la même façon, 1841-1843 coïncident également avec l'édification de l'enceinte de Thiers, projetée au-delà des limites de Paris à l'époque et qui vont avoir un rôle crucial dans la création de la banlieue et les rapports ambivalents entre elle et la Capitale.

<sup>475</sup> *Loi relative à l'établissement des grandes lignes de chemin de fer en France.*

<sup>476</sup> Les premières de chemin de fer édifiées en France avaient au contraire tendance à relier les bassins houillers et industriels aux voies navigables afin de transporter plus facilement leurs productions. Cf. MAY, Mathieu-Georges. L'histoire du chemin de fer de Paris à Marseille. *Revue de géographie alpine*, 1931, Volume 19, n°2, pp. 473-474.

le Rhône et entre l'Atlantique et la Méditerranée.<sup>477</sup> Ce maillage n'est pas sans rappeler la grande œuvre menée par l'administration de l'ancien Régime<sup>478</sup> et poursuivie encore au début du XIXe siècle afin de doter la France d'un système moderne de voirie, s'étendant sur l'ensemble du territoire.<sup>479</sup>

Ce système, pourtant, ne va pas directement causer le même effet centralisateur tourné vers Paris. Les routes royales traversent effectivement nombre de bourgs. La position de ceux-ci le long du tracé est génératrice de commerce et de prospérité. Certains itinéraires nouvellement créés ne suivent pas forcément les voies héritées des siècles passés. Ils suivent en effet une autre logique du territoire, recherchant déjà un optimum et une grande efficacité, privilégiant la ligne droite et n'hésitant pas à traverser les obstacles naturels grâce à de nombreux ouvrages d'art.<sup>480</sup> L'organisation du territoire se fait selon une maille régulière, parcourue par des itinéraires de majeure importance et qui relient les grandes villes entre elles, avec des vitesses commerciales révolutionnaires pour l'époque, au même titre que l'apparition des chemins de fer au XIXe siècle, de l'autoroute au XXe siècle et enfin des lignes ferroviaires à grande vitesse à partir des années 1980 :

*« Sollicité sans cesse par de nouveaux progrès, l'usager a-t-il bien eu conscience d'avoir fait un bond d'une telle importance sur cet itinéraire privilégié [Paris-Marseille, nda] ? A peine plus sans doute que la plupart des voyageurs des derniers siècles qui profitèrent comme d'une chose naturelle des nombreux perfectionnements apportés, d'année en année, aux routes qu'ils avaient coutume d'emprunter. Car la période de mutation que nous connaissons aujourd'hui n'apparaît nullement exceptionnelle dans l'histoire de la circulation routière française : elle n'est que la nouvelle étape d'une longue évolution dont, après plusieurs tentatives limitées, le véritable démarrage eut lieu en plein XVIIIe siècle. Démarrage fulgurant, il faut bien le dire : en 1780, ne voyait-on pas les voitures publiques rouler couramment deux fois plus vite sur les grandes routes royales que quelques années auparavant ? Certes, on calculait alors en journées et non en heures de voyage mais, replacés dans leur contexte historique, les progrès accomplis sur les chaussées de l'époque supportent très largement la comparaison avec ceux que nous offrent maintenant les nouvelles autoroutes. »<sup>481</sup>*

---

<sup>477</sup> Ce schéma des infrastructures ferroviaires va perdurer et perdure encore aujourd'hui, dessinant les tracés des prochaines autoroutes et des voies de chemin de fer à grande vitesse, ceci renforçant l'attractivité des métropoles situées sur ces axes, au détriment des autres.

<sup>478</sup> Cf. ARBELLOT, Guy. La grande mutation des routes de France au XVIIIe siècle. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1973, Volume 28, n°3, pp. 765-791.

<sup>479</sup> Le système des routes royales, devenues par la suite nationales, ne sera supplanter, concernant les déplacements routiers, que par la mise en place des autoroutes qui reprendront les radiales dessinées par les chemins de fer.

<sup>480</sup> Pour comprendre l'influence des connaissances cartographiques sur le développement du territoire, cf. BLOND, Stéphane. *L'atlas Trudaine. Pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014, 416p.

<sup>481</sup> ARBELLOT, Guy. La grande mutation des routes de France au XVIIIe siècle. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1973, Volume 28, n°3, p. 765.

Nous pouvons dès lors nous interroger sur ce qui peut apparaître paradoxal, à savoir les raisons pour lesquelles la population, amenée à se déplacer avec une rapidité et une commodité toujours plus grandes au fur et à mesure de la mise en place d'infrastructures modernes et innovantes, va avoir cette tentation de se concentrer sur Paris, et ce dès le début du XIXe siècle. La réalisation de ces nouvelles voies a également été l'occasion de perfectionner les travaux cartographiques.<sup>482</sup> Les moyens d'impression de l'époque ont également permis de diffuser les premiers modèles de cartes routières levées à partir de ces travaux.<sup>483</sup> Des itinéraires réduits tirés des grandes cartes et peints à la main ont également été réalisés. Il s'agit de documents précieux et soignés.<sup>484</sup> « Hormis le plan l'Orléans à Blois, tous les itinéraires ont pour point de départ la ville de Paris, ce qui traduit à nouveau une vision centralisée de la géographie routière. »<sup>485</sup> Ceci est en partie lié au Monarque et au centralisme politique exercé depuis Versailles<sup>486</sup>, mais également à un développement inégal du réseau routier, d'une région à l'autre. Le but néanmoins de ce travail mené au long du XVIIIe siècle était également de pouvoir obtenir une vue d'ensemble du Royaume :

*« La carte de la généralité de Paris apporte l'image d'un constat souvent évoqué, mais non représenté pour cette période, celui de la centralisation routière. Au XVIIIe siècle, les administrateurs n'ont pas encore l'image d'un réseau structurant à l'échelle du royaume, mais l'objectif initial de Philibert Orry est bien d'aboutir à une carte générale. »<sup>487</sup>*

Et d'ajouter :

*« Paris est le centre d'une vaste étoile routière qui se ramifie comme une toile d'araignée. La capitale du royaume attire vers elle un grand nombre d'itinéraires. Ceux-ci mènent aux grandes villes du royaume, aux grands ports et aux frontières. Ces routes reliant Paris à la Province sont probablement les plus fréquentées du royaume, avec d'importants flux commerciaux et voyageurs. Un autre constat apparaît : les itinéraires cartographiés sont ceux qui profitent à la capitale, alors que les itinéraires reconstitués et non cartographiés concernent des routes transversales, celles dont l'intérêt économique est d'abord régional. »<sup>488</sup>*

<sup>482</sup> La multiplicité des intervenants, les problèmes de méthode aux origines de l'entreprise des Trudaine vont les appeler à nommer en Jean-Rodolphe Perronet à Paris, après avoir eu connaissance de l'excellence de ses résultats dans la généralité d'Alençon, à la tête du bureau des dessinateurs créé en 1744. Perronet crée alors plus qu'une méthode mais un véritable projet pédagogique au sein de ce qui deviendra par la suite l'actuelle École Nationale des Ponts et Chaussées, officiellement reconnue depuis 1775. cf. BLOND, Stéphane. *Op. cit.* pp. 101-125.

<sup>483</sup> *Ibidem.* pp. 320-326.

<sup>484</sup> *Ibidem.* pp. 269-276.

<sup>485</sup> *Ibidem.* pp. 320-326.

<sup>486</sup> Louis XV voulait avoir à sa disposition des itinéraires lui permettant de pouvoir voyager entre Versailles et la Province.

<sup>487</sup> *Ibidem.* p. 286.

<sup>488</sup> *Ivi.*

Les intérêts commerciaux semblent ainsi primer, mais au titre d'une logique rationnelle dans la définition du tracé des nouvelles routes royales, où la ligne droite et donc la recherche de l'efficacité vont modifier certains équilibres et ainsi délaissier des points de passages historiques des anciennes routes royales. On constate également un phénomène émanant des administrations centralisées :

*« À l'administrateur parisien qui réclame des plans routiers dont le tracé mène de Paris aux villes de Province, l'administrateur provincial répond qu'il préfère adopter une posture inverse, car il gère des routes qui partent du chef-lieu de sa généralité, et non de Paris. [...] Au total, deux visions de l'aménagement du territoire s'opposent à travers une joute épistolaire, mais Tourny est contraint d'appliquer les ordres. »<sup>489</sup>*

Logique administrative où prédomine la loi du bureau central, il est difficile néanmoins de lire une véritable volonté centralisatrice sous l'ancien Régime, du fait même de la coexistence de nombreux systèmes hérités de la période féodale, ô combien fragmentée. Les administrations provinciales et leurs Parlements<sup>490</sup> possèdent des prérogatives très importantes qu'elles défendent jalousement contre le pouvoir versaillais ou bien contre le Parlement de Paris. Néanmoins, nous voyons ô combien, par l'exemple même de la mise en place d'une administration efficace et centralisée en ce qui concerne la gestion des routes et des ouvrages d'art, considérés désormais comme les éléments essentiels à la prospérité et à la sécurité d'un État et au prestige et au pouvoir du Roi.

La Révolution française renverse le rapport au pouvoir et à l'État en instaurant un lien intime et direct entre celui-ci et la Loi qu'il applique – la même pour tous – et le citoyen appartenant au corps national. La plupart des corps intermédiaires entre eux deux sont renversés, le corporatisme est aboli, les ordres sont balayés. Les départements voient leurs frontières dessinées par les ciseaux de la Révolution et réunissent en leurs préfectures les services de l'État central représentés par le Préfet. Les communes nouvellement créées reprennent la plupart du temps le découpage des paroisses. Néanmoins, ce lien direct reste à nuancer et rapidement émergent de nouveaux corps intermédiaires, mais avec le souci, par ce biais d'organisations démontrant un véritable pluralisme social, de pouvoir mieux résister aux dérives autoritaires d'un État – la Presse notamment – ou au développement du libéralisme économique – ce seront les syndicats en particulier.<sup>491</sup>

La présence de l'enceinte des fermiers généraux et des droits d'octroi perçus aux barrières entraîne le développement hors les murs des villages qui entourent Paris à l'époque. Au cours des années 1840-1850, ceux-ci se voient tantôt totalement englobés, tantôt scindés en deux par les nouvelles fortifications édifiées entre 1841 et 1843.<sup>492</sup> La construction des fortifications procède d'une

---

<sup>489</sup> *Ibidem.* p. 287.

<sup>490</sup> Ici la Province désigne encore l'ancien découpage territorial du Royaume. Par ailleurs toutes les administrations n'obéissaient pas au même découpage territorial, toutes n'ayant pas été créées au même moment et suivant également des logiques différentes.

<sup>491</sup> Pour approfondir le système politique français et ses hésitations entre centralisation et décentralisation, cf. ROSENVALLON, Pierre. Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours. Paris : Seuil, 2004, 462 p.

<sup>492</sup> Les villages intramuros seront annexés à la commune de Paris durant le règne de Napoléon et l'œuvre du préfet d'alors, le Baron Haussmann, le 1<sup>er</sup> janvier 1860, en application de la loi du 16 juin 1859, dite loi Riché.



double ambition, celle de protéger Paris des agressions extérieures – les traumatismes de 1814 et de 1815 sont encore présents – et des agitations intérieures – la révolution de juillet 1830 et les émeutes du début du règne de Louis-Philippe (racontées par Victor Hugo dans ses *Misérables* en particulier) ont particulièrement marqué ce gouvernement où se mêlent libéralisme et autoritarisme bourgeois.<sup>493</sup> Par ailleurs tout autour de l'enceinte de Thiers existe une zone non aedificandi pour servitudes militaires d'une largeur de 250m dans laquelle aucune construction n'est admise, c'est ce qui deviendra la "zone".

La présence de cette triple limite – le mur d'octroi, l'enceinte et la "zone" – va profondément marquer le développement de la capitale, qui va se densifier et se développer sur elle-même, en ses murs, trop grands à l'origine et pourtant qui vont rapidement devenir trop petits et dont l'archaïsme a été dénoncé par bien nombre d'opposants, tant sur les points politique, social que militaire, dès l'amorce d'un tel projet. Paris se conçoit comme un cœur, drainant par les voies royales et ensuite par les chemins de fer<sup>494</sup> l'essentiel des flux d'hommes et de marchandises qui traversent la France. La plupart des équipements modernes dont la Capitale se dote au XIXe siècle est par ailleurs ainsi conçue, centrée sur la ville et pour la ville, l'essentiel de la population de la Seine résidant en ses murs et Paris, de par ses dimensions, se distinguant nettement des autres grandes métropoles françaises que sont en particulier Lyon et Bordeaux. À la centralisation du pouvoir politique – opérée du temps des Bourbons et en particulier de Louis XIV, à la centralisation des institutions et des universités – à l'exemple notable de l'École des Ponts et Chaussées puis de l'École Polytechnique, d'abord connue comme l'École Centrale des Travaux Publics, arrive celle des échanges et conséquemment des industries et du capital – en particulier du fait du développement de ce nouveau mode de transport qu'est le chemin de fer.<sup>495</sup>

---

Quatre communes sont intégralement rattachés à Paris, sept autres disparaîtront, partagés entre Paris et les communes limitrophes hors les murs.

<sup>493</sup> Le but des fortifications n'était pas tant en ce sens l'emmurement parisien mais la présence massive de troupes en permanence dans la capitale, présence découlant de son nouveau statut de place forte, espoir qui s'avérera une illusion en 1871 lors de la Commune mais qui s'est avéré gagnant en décembre 1851 lors du coup d'État du futur Napoléon III. Cf. FERNANDEZ-LEVEAU, Madeleine. *La dernière enceinte de Paris 1840-1870*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle. Université de Paris X- Nanterre. Sous la direction de Michèle Perrot. 1983. 2 volumes. 387p. et annexes (non numéroté).

<sup>494</sup> Les gares des grandes compagnies nationales vont se développer dans la limite immédiate de l'enceinte d'octroi, sans pour autant percer plus avant dans le centre historique, déjà très densément occupé. C'est le cas ainsi de la première ligne inaugurée à Paris, reliant l'embarcadère de la Place de l'Europe au Pecq. Les frères Pereire avaient envisagé de place leur embarcadère place de la Madeleine mais ont dû se résigner à utiliser une zone moins lotie, face à l'hostilité des riverains. De même, la construction de la ligne a pu se faire rapidement, en seulement deux années, car les zones de la banlieue étaient essentiellement occupées par des champs et des bois.

<sup>495</sup> La construction de la ligne du chemin de fer de Grande Ceinture a été poussée par la nécessité de rendre plus efficace le contournement de Paris en facilitant la communication entre les grands réseaux nationaux qui se croisaient dans leurs axes les plus importants au niveau de la Capitale sans pour autant bénéficier d'une interconnexion efficace, et obligeant souvent à décharger dans les gares de la Capitale les marchandises afin de les recharger dans les trains de fret des autres compagnies non sans avoir traversé la ville.



Figure 45 : Chemin de fer de St Germain avec sa partie atmosphérique et les embranchemens [sic] des chemins de fer de Versailles et de Rouen / dressée par Perrot, garde du Génie ; gravé par Delamare ; lithographie par Bineteau. Paris : A. Logerot, 1846.

Le chemin de fer de Saint-Germain-en-Laye a été conçu initialement avant tout pour permettre aux parisiens de se rendre sur la promenade du parc du château, réduisant à un peu moins d'une heure un trajet d'ordinaire effectué en cinq heures.

Cependant, au début du XXe siècle, Paris apparait comme une belle endormie et qui soudain prend conscience qu'autour d'elles ne subsiste plus que le souvenir des champs, des vergers et des coteaux qui s'épalaient tout autour de ses murs (Figure 45). En effet, les cheminées d'usine et les bicoques de la zone coïncident désormais avec la vue qu'offre une promenade sur le haut des remparts. Drôle de processus où ce tropisme a fait ignorer les conséquences les plus immédiates et voisines qui sont celles du développement de la banlieue, devenant ainsi une zone urbaine continue mais maintenue séparée de la Capitale par ces 250 mètres de zone non aedificandi, parsemée de baraques, de taudis et de jardins ouvriers (Figure 46).



Figure 46 : Zone à la Porte de Versailles. Paris : Agence photographique Rol, 1913.

Notice disponible sur : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb404664913>.

### c. La banlieue : de la basse-cour au faubourg

*« Au milieu du grand silence, et dans le désert de l'avenue, les voitures de maraîchers montaient vers Paris, avec les cahots rythmés de leurs roues, dont les échos battaient les façades des maisons, endormies aux deux bords, derrière les lignes confuses des ormes. Un tombereau de choux et un tombereau de pois, au pont de Neuilly, s'étaient joints aux huit voitures de navets et de carottes qui descendaient de Nanterre ; et les chevaux allaient tout seuls, la tête basse, de leur allure continue et paresseuse, que la montée ralentissait encore. »<sup>496</sup>*

La banlieue, à partir des années 1850 et en particulier à partir des années 1870, se métamorphose. L'image que dessine ici Zola est celle encore vive au Second Empire d'une banlieue approvisionnant Paris en denrées, tous les convois aboutissant chaque matin au grand marché couvert des Halles de Victor Baltard. C'est une histoire aujourd'hui estompée qui peut encore se lire dans son parcellaire ou bien dans certaines publications horticoles du XVIIIe siècle.<sup>497</sup>

<sup>496</sup> ZOLA, Émile. *Le ventre de Paris*. Paris : G. Charpentier, 1878, p. 1.

<sup>497</sup> Cf. SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose. *Parlers et jardins de la banlieue de Paris au XVIIIe siècle (Montreuil, Bagnolet, Vincennes, Charonne) : documents lexicaux en marge de l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Ille-*



Figure 47 : Carte du département de la Seine. 1852. ©IGN.

*de-France et de l'Orléanais*. Paris : Klincksieck, 1982, 190p. Cf. également PHILIPPONNEAU, Michel. Les caractères originaux de la vie rurale de banlieue. *Annales de Géographie*, 1952, Volume 61, n°325, pp. 200-211.



Figure 48 : Carte du département de la Seine. 1906. © IGN.

On distingue nettement entre les deux cartes précédentes – celle de 1852 (cf. Figure 47) et celle de 1906 (cf. Figure 48) – le processus du développement de la banlieue qui a vu son urbanisation s’effectuer d’une manière continue, dense et homogène tout autour des fortifications de Thiers, maintenant néanmoins la "zone", ainsi que le long des axes fluviaux et ferroviaires, et en particulier des axes intéressant la région parisienne, à savoir les lignes partant de Bastille, de Saint-Lazare, de Denfert-Rochereau et des Invalides. On remarque également la très forte densité à l’intérieur des murs, où très peu de parcs et de zones non loties sont encore présents. Seuls les bois de Vincennes et de Boulogne fournissent un semblant de poumon vert aux habitants parisiens, déjà habitués le dimanche à emprunter les voies ferrées desservant désormais ce qu’il est commun d’appeler la lointaine banlieue.<sup>498</sup>

<sup>498</sup> À l’expression de petite ceinture et de grande ceinture, provenant des deux lignes de chemin de fer éponyme et soulignant le caractère symétrique et radial du tropisme parisien, succéderont, après la réforme départementale de 1968 et le redécoupage administratif de la région parisienne, les termes de petite couronne

Ce développement et cette urbanisation étendus à l'ensemble du département de la Seine sont loin ainsi d'avoir un caractère homogène, encore en 1906, et particulièrement dans les zones qui n'ont pas été concernées par le développement des axes de communication, tant de frets que de voyageurs. Comme nous l'avons constaté précédemment, le développement de ces axes a débuté pour des motifs touristiques voire de villégiature. Nous constatons ainsi une multiplicité des réalités rurales et urbaines qui se combinent les unes les autres, sans jamais pouvoir distinguer des ensembles cohérents pouvant s'étendre sur plusieurs communes. Ce constat a pu être déjà effectué en ce qui concerne les variétés des cultures qui entouraient la Capitale encore au XIXe siècle et quelques fois au début du XXe siècle :

*« Dans la banlieue parisienne, il est rare de rencontrer deux terroirs voisins dont les caractères de la vie rurale soient identiques ; on ne peut étendre le résultat de l'étude d'une commune à une commune voisine. Il est malaisé de distinguer et de limiter des « régions » groupant quelques terroirs où les caractères communs l'emportent sur les différences. »<sup>499</sup>*

Dans la proche banlieue ouest, tout d'abord, la mode des folies bat son plein au cours du XVIIIe siècle et du XIXe siècle. Il s'agit d'habitat temporaire, de petites villas inspirées d'Andrea Palladio et qui sont souvent entourées de jardins, d'abord français puis anglais. C'est le cas notamment à Neuilly-sur-Seine avec la folie Saint James ou tout à côté dans le bois de Boulogne avec la folie d'Artois. À ces folies "aristocratiques" succéderont les maisons de campagne bourgeoises. Puis vient se greffer l'habitat de résidence, souvent limité aux personnes les plus aisées. Ainsi, la création de la cité-jardin du Vésinet, d'abord comme un quartier du Pecq à partir de 1855 et ensuite comme une commune indépendante à partir de 1875, est un exemple remarquable d'une telle forme d'habitat. Elle est reliée à Paris dès 1862 par le chemin de fer. Son cahier des charges (forme embryonnaire de règlement d'urbanisme), établi pour la première fois en 1858 puis modifié en 1863, exclut d'emblée les activités industrielles et seuls les jardiniers et fleuristes sont autorisés à y exercer une activité commerciale. Un autre exemple est celui de Vaux-de-Cernay, également dans les Yvelines, dont le développement a transformé « les anciens cultivateurs en jardiniers, domestiques, gardes-chasse ».<sup>500</sup> Néanmoins, ces deux exemples se situent relativement loin de Paris et en dehors du département de la Seine.<sup>501</sup> Par ailleurs, la survivance de la vie rurale dans la banlieue, même grande, est également mise à mal par le développement des infrastructures de transport, et en particulier le wagon frigorifique, rendant de moins en moins concurrentielle la culture locale.<sup>502</sup>

Le caractère rural de la banlieue s'estompe ainsi au fur et à mesure de la pénétration des chemins de fer, du développement d'une nouvelle forme de ruralité semi-urbaine, une "rurbanité" avant l'heure ? Au même moment où l'industrialisation de la banlieue s'effectue progressivement au

---

– correspondant aux trois départements limitrophes avec Paris, les 92, 93 et 94 – et de grande couronne – correspond aux départements non limitrophes de Paris, les 77, 78, 91 et 95.

<sup>499</sup> PHILIPPONNEAU, Michel. *Op. cit.* p. 200.

<sup>500</sup> *Ibidem.* p. 201.

<sup>501</sup> En ce qui concerne l'évolution de la population et de sa structure socio-professionnelle, cf. BASTIÉ, Jean. *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris : Presses Universitaires de France, 1964, pp. 213-223.

<sup>502</sup> PHILIPPONNEAU, Michel. *Op. cit.* p. 209.

cours du XIXe siècle par sauts de puce, renvoyant toujours plus loin les activités industrielles en dehors de Paris mais au départ avec un effet de voisinage dénoncé :

*« Parmi les établissements industriels [...] de la banlieue en général, un grand nombre résultent du transfert ou du prolongement d'activités déjà exercées auparavant dans Paris. Ces déplacements s'expliquent certes par le besoin de disposer de plus d'espace, les règlements visant les établissements insalubres, mais aussi par le désir de s'affranchir des droits d'octroi sur les matières premières [...]. »<sup>503</sup>*

Et Jean Bastié d'ajouter que « les déplacements d'activités à partir du centre de Paris s'effectuent souvent selon des axes grossièrement radiaux, par petits sauts successifs ».<sup>504</sup> De nouvelles populations ouvrières sont ainsi invitées à vivre dans ces zones jusqu'alors rurales. Ces nouveaux habitants peuvent provenir de la Capitale, en proie aux travaux de modernisation depuis le Second Empire et qui entraînent la disparition de nombreux quartiers populaires, ou encore de la Province. Les banlieusards, jusqu'à présent considérés comme ruraux et politiquement conservateurs, nombre d'entre eux étaient aux côtés des versaillais lors des événements de la commune, s'enrichissent d'une nouvelle diversité sociologique inconnue jusqu'alors et se met en place une forme de coexistence entre ruralité et urbanité, la dernière évacuant toujours plus loin la première, mais parfois avec certaines formes de cohabitation qui ont pu perdurer même dans la proche banlieue jusque dans les années 1930.<sup>505</sup> Parmi les populations ouvrières fraîchement installées, certains utilisent des lopins de terre afin tant de subvenir à leurs propres besoins mais également pour s'offrir un revenu supplémentaire et sécurisant.<sup>506</sup> Néanmoins une dichotomie s'affirme rapidement :

*« La vie rurale de banlieue se distingue nettement aussi de la vie urbaine qui la pénètre. Les champs peuvent voisiner avec l'usine et le lotissement, les vieilles maisons serrées près de l'église peuvent être noyées au milieu de grands immeubles modernes, on sent battre là une vie différente. Pour l'ouvrier et l'employé, l'agglomération de banlieue est avant tout un dortoir, c'est la ville qui reste le centre de son activité. »<sup>507</sup>*

Dichotomie à l'intérieur de ces communes, dichotomie entre des communes voisines, dichotomie entre des groupes de communes partageant certaines réalités, il s'agit d'une terre de nuances qui se dessine. Le développement des moyens de communications qui s'est étalé sur le temps n'a pas offert un dynamisme égal à chaque zone du département de la Seine et a privilégié successivement certaines zones. Ainsi, la banlieue sud-est a longtemps bénéficié du transport fluvial, ainsi que celle située au nord, avec en particulier le percement du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq. Par la suite, les chemins de fer ont offert également des dynamiques souvent disparates entre les territoires, privilégiant au départ, bénéficiant de l'ancienneté oblige, le développement de la banlieue ouest. Les étendues semi-rurales de la proche banlieue, et quelques fois de la lointaine, sont

<sup>503</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 138.

<sup>504</sup> *Ibidem.* p. 140

<sup>505</sup> C'est le cas notamment des zoniers.

<sup>506</sup> PHILIPPONNEAU, Michel. *Op. cit.* p. 210.

<sup>507</sup> *Ibidem.* p. 211.

également prises d'assaut par le changement d'échelle de la production industrielle et le développement des grandes usines, notamment à partir de 1890.<sup>508</sup>

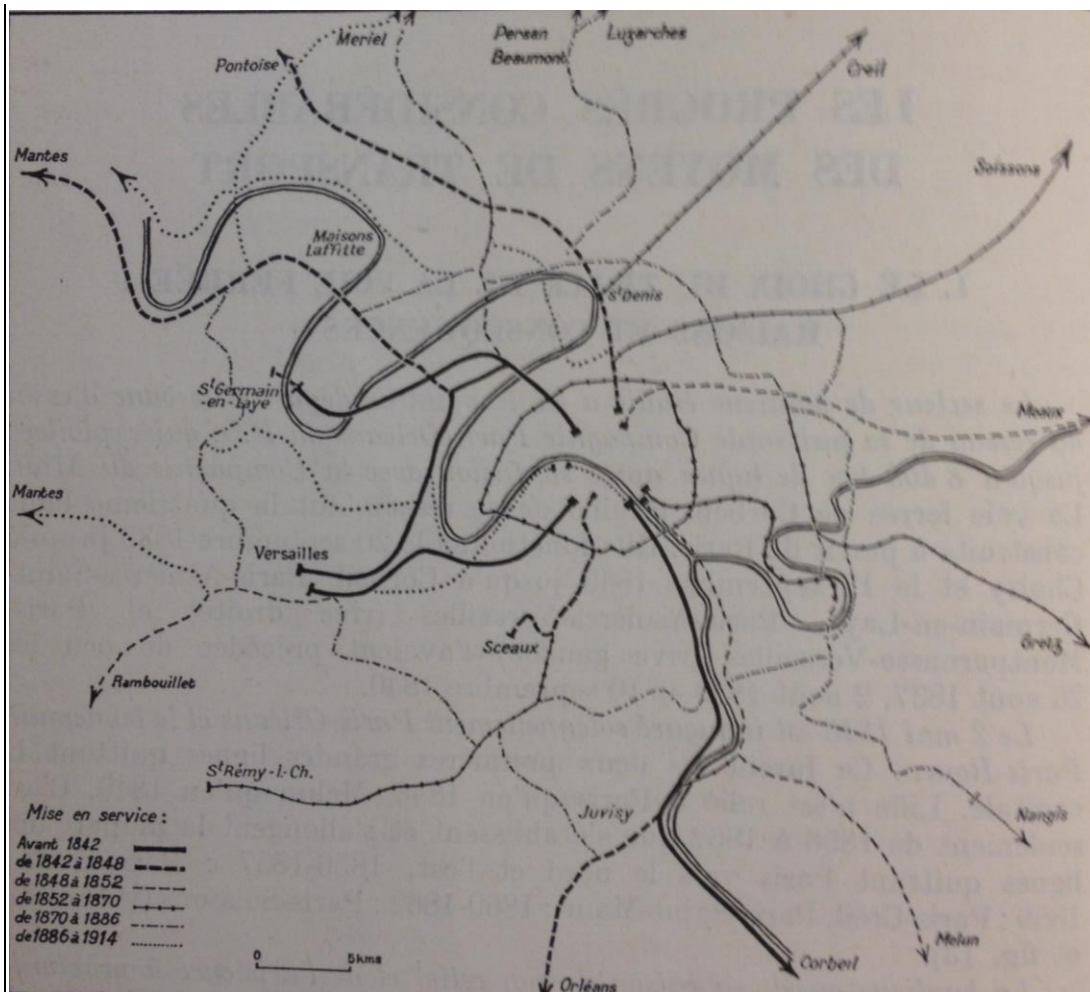


Figure 49 : L'âge des voies ferrées autour de Paris. In BASTIÉ, Jean. *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris : Presses Universitaires de France, 1964, p. 108.

Les banlieues ouest et sud ont été plus tôt desservies que les autres.

#### **d. La crise du logement : pénurie et insalubrité**

La ville s'étend ainsi par-delà ses limites en banlieue, y repoussant ses anciennes industries et y implantant d'office les nouvelles, à l'instar des usines électriques ou des usines à gaz, ou de certains équipements et de certaines infrastructures.<sup>509</sup> Et pourtant la banlieue connaît également à la même époque une croissance phénoménale au sein d'un territoire où la notion de développement et d'aménagement urbain relèvent encore de la gageure : en effet, la notion de métropole ne bénéficie pas encore, jusqu'au début du XXe siècle, de ces visionnaires aptes à en proposer l'application sur ce territoire, au contraire d'autres grandes villes européennes telles que Londres ou Berlin :

<sup>508</sup> GRAVIER, Jean-François. *Op. cit.* p. 53.

<sup>509</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* pp.



« Bien que le peuplement des banlieues soit dû aux mêmes causes que celui des villes intramuros – (développement de la société industrielle) – on aurait pu avoir une forme d’urbanisation différente mais contrairement à Berlin, Londres (cf. Great London)... le problème de la banlieue est le même qu’à Paris. Les constructions d’habitations ont été faites avec les mêmes conditions d’insalubrité et la même densité par endroits. »<sup>510</sup>

Ce constat, ici résumé mais originellement dressé par Henri Sellier<sup>511</sup> dans ses études sur *La crise du logement et de l’intervention publique en matière d’habitations populaires dans l’agglomération parisienne*, et dans le cadre de l’Office Publique d’Habitation à Bon Marché du Département de la Seine<sup>512</sup>, corrobore cette absence de vision à grande échelle qui caractérise le début du XXe siècle.<sup>513</sup> Les chiffres du peuplement, qui donnent une idée de l’ampleur de la disparité entre Paris et sa banlieue, permettent de comprendre en un sens le caractère dépourvu des pouvoirs publics face à un phénomène de peuplement rapide et intense :

	Période/Année	Paris	Banlieue
<b>Extension de la population</b>	1861-1896	58 %	200 %
<b>Proportion de la population</b>	1861	87 %	13 %
	1911	68 %	32 %

Tableau 2 : Extension et proportion de la population parisienne et de la population des communes du département de la Seine à l’exception de Paris. In BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939*. Paris : Institut d’Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 10.

Par ailleurs, les différentes temporalités entre croissance urbaine et aménagement urbain ont également conduit à la très forte carence en de nombreux services, en particulier dans le domaine des transports, ceux-ci n’ayant pas été conçus pour un territoire si étendu et désormais réel, où les privilégiés se rendant en banlieue par le train le weekend ont laissé leur place aux populations des ouvriers et bientôt des employés toujours plus nombreux navigant matin et soir dans un va et vient permanent entre la banlieue et la Capitale.<sup>514</sup> La construction du métro limité à Paris intra-muros ne

<sup>510</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939*. Paris : Institut d’Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 12.

<sup>511</sup> Henri Sellier

<sup>512</sup> OPHBM de la Seine.

<sup>513</sup> Il faut relativiser cette situation par l’avènement tragique de la Première Guerre mondiale qui mettra un terme aux amorces des premières politiques urbaines visant à organiser un Grand Paris. Par ailleurs, nous verrons que la Guerre aggravera ces problématiques, bénéficiant indirectement en ce sens aux administrateurs et politiciens visionnaires de l’entre-deux guerres, tels Henri Sellier, et leur donnant alors les moyens, quoique limités, de l’amorce d’un véritable projet urbain et social.

<sup>514</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Ibidem*.

résout pas ces difficultés.<sup>515</sup> Cette croissance d'un territoire aux multiples identités a indéniablement conduit à la mise en relation de territoires jusque-là s'ignorant les uns-les autres, les communes voyant de plus en plus souvent leur territoires urbanisés se toucher.

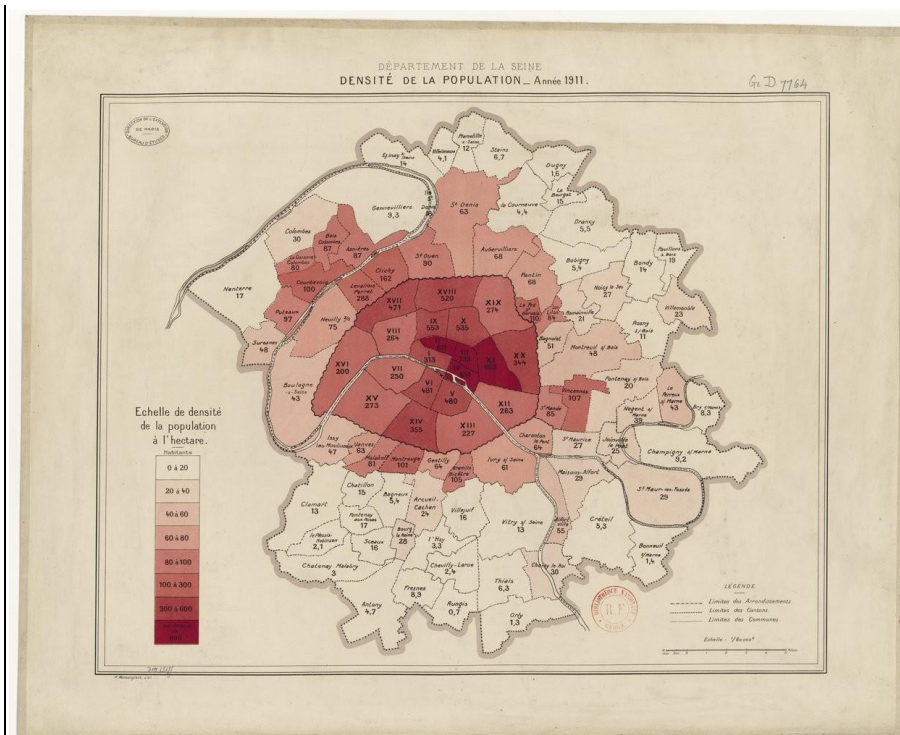


Figure 50 : DIRECTION DE L'EXTENSION DE PARIS. BUREAU D'ÉTUDES. *Densité de la population. Année 1911.* Paris : 1927, lithographie de P. Monsanglant, 1927.

On remarque dans cette carte la répartition concentrique de la population, toujours plus dense au centre de la capitale. Les communes de l'ouest réparties le long de la Seine connaissent les densités les plus fortes, occupées par principalement par des industries de filature qui laissent peu à peu la place aux nouvelles qui sont l'automobile et l'aéronautique.

Malgré un ensemble de communes caractérisées par des identités relativement différentes (celles limitrophes de Paris au caractère urbain, celles plus lointaines encore semi-rurales ou celles – les plus éloignées de Paris – rurales), les processus d'urbanisation incontrôlée vont conduire à la reproduction des modèles locaux d'habitation, sans offrir les secours des techniques modernes et des connaissances de l'hygiène, les mairies étant prises au dépourvu et ne bénéficiant que de trop peu de moyens.<sup>516</sup> Néanmoins une tendance à l'élévation et à la densification sur le modèle parisien se fait ressentir au plus près des portes de la ville :

<sup>515</sup> La mairie de Paris a également souhaité, par cette limitation du métro à ses portes, garder le contrôle sur son octroi et éviter ainsi de voir baisser ses revenus sur les matières entrant dans la capitale.

<sup>516</sup> Au fur et à mesure de leur urbanisation, les communes n'en possédant pas mettent en place un octroi communal afin de faire face aux nouvelles dépenses, en particulier pour les infrastructures et les équipements. BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 200.

« Les maisons de cinq et six étages ne sont que six à Ivry, deux à Gentilly. A Vitry, Choisy et Villejuif, aucune maison ne dépasse les quatre étages, et à Thiais, Orly et Chevilly, ainsi qu'en Seine-et-Oise, même à Athis et Savigny, aucune ne dépasse les trois étages. A Ivry, les maisons antérieures à 1914 représentent encore les deux tiers de celles existant au recensement de 1954. »<sup>517</sup>

Au même moment, le modèle du lotissement s'installe et se diffuse, en commençant par les domaines les plus proches de la Capitale, étant ceux qui ont perdu le plus de leur intérêt pour la haute-société les possédant, les bois étant de faible rapport, les parcs pas du tout, la chasse ayant perdu tout intérêt dans une zone de plus en plus peuplée, les bords de mer étant plus attractifs et enfin la plus-value foncière jouant de plus en plus.<sup>518</sup> Les terrains maraîchers et agricoles écartés des centres industriels seront particulièrement lotis durant les années 1920 et 1930.<sup>519</sup> Ces grandes parcelles redécoupées et encore redécoupées vont amener à la diffusion de l'habitat individuel pour les masses ouvrières. Il peut s'agir « d'habitat de récupération, bicoques, cabanes, "guitounes", pavillons, villas ». <sup>520</sup> On voit que la qualité des logements peut grandement varier.

#### ***e. Des actions communales inégales et l'indécision des pouvoirs publics***

Les pouvoirs communaux doivent donc faire face à deux phénomènes qui se conjuguent : celui d'une pénurie de logements, malgré les lotissements et les premières tentatives de promotion de l'habitat social ; celui du mal-logement où de très nombreuses familles ouvrières se retrouvent à partager des espaces exigus et insalubres. « Dans la construction des logements, il a rarement été tenu compte des besoins réels de la population ». <sup>521</sup> L'offre suit ainsi avec difficulté la demande. Par ailleurs, les problèmes de pénurie se retrouvent, en ce qui concerne les populations ouvrières, aussi bien dans la capitale que dans la banlieue, mais sans avoir les mêmes effets en termes de mortalité. Ainsi la densité de l'habitat ne permet pas une corrélation avec la mortalité des populations (cf. Figure 50 et Figure 51). Aux conditions de logement s'ajoutent d'autres critères tels que la présence immédiate des industries et qui exercent une influence certaine sur la mortalité de la population.<sup>522</sup> Par ailleurs, la faible dotation des communes en réseaux de distribution – eau et électricité – et d'assainissement encouragent également des phénomènes épidémiques, et ce malgré l'intervention des pouvoirs publics.

<sup>517</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 199.

<sup>518</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 203.

<sup>519</sup> FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n°2, p. 443.

<sup>520</sup> *Ivi.*

<sup>521</sup> SELLIER, Henri. Essai sur les évolutions comparées du logement et de la population dans le département de la Seine de 1896 à 1911. Sl., Sn., 1921, p. 6.

<sup>522</sup> *Ibidem.* pp. 25-26.

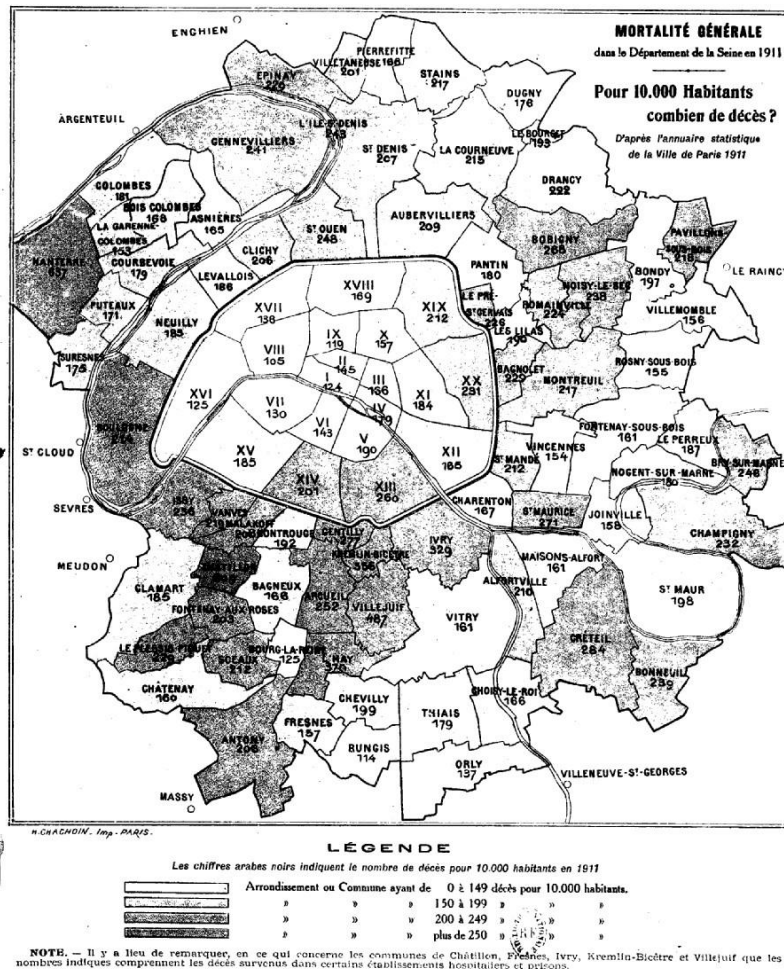


Figure 51 : Mortalité générale dans le département de la Seine. In SELLIER, Henri. *Essai sur les évolutions comparées du logement et de la population dans le département de la Seine de 1896 à 1911*. Sl., Sn., 1921, sp.

En effet, à partir des années 1880, les communes font face, en France, à d'importantes tâches d'aménagements et d'équipements, notamment dues à l'alourdissement des réglementations, influencées par les recherches pasteurienues et le courant hygiéniste. Les services publics se développent. Il s'agit dans un premier temps principalement de l'extension des routes et chemins vicinaux, du pavage des rues, de l'organisation de la lutte contre l'incendie et des politiques d'urbanisme (cantonnées aux grandes villes). Fier de ces réalisations et du développement de cette nouvelle science des techniques municipales, l'État organise même au sein des expositions universelles la mise en valeur de ces services communaux nouveaux.<sup>523</sup>

Néanmoins, les attitudes des communes sont différentes et dépendent également des moyens financiers à disposition face aux exigences des nouvelles réglementations. Les nouvelles populations installées en banlieue, pauvres la plupart, et les anciennes ne permettent pas une levée de l'impôt suffisante pour financer tous ces travaux, alors que le développement des systèmes d'assainissement et d'eau potable est un moteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie et de logement. Un

<sup>523</sup> FOUGÈRE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François (dir.). *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : Presses Universitaires de France, 2002, pp. 402-403.

contraste se retrouve au sein des communes de banlieue, du fait de leurs histoires, vitesses d'expansion et densités respectives. Certaines investissent d'autant plus facilement qu'elles bénéficient d'une population ayant un niveau de vie relativement confortable, comme Neuilly-sur-Seine. Les pouvoirs publics cherchent à pousser les communes à investir dans ces systèmes avec de nouvelles réglementations, en particulier avec la loi du 15 février 1902 *relative à la protection de la santé publique*.<sup>524</sup> Certaines communes avaient également pris des mesures à titre local :

*« Quelques communes de proche banlieue avaient déjà pris « des arrêtés de voirie ou des arrêtés sanitaires en application des lois de 1852, 1884, 1902, 1912 et 1913 sur la salubrité, l'assainissement, l'alignement et le nivellement des voies privées, de 1902 sur la protection de la santé publique, de 1906 et de 1911 sur la protection des sites. Mais les maires ruraux ignoraient ces possibilités et d'ailleurs l'usage de ces moyens détournés est désavoué par le Conseil d'État<sup>525</sup>. »<sup>526</sup>*

L'attitude du Conseil d'État face à ces communes encore considérées comme "rurale" montre une absence de prise de conscience des enjeux propres au développement de la banlieue. Ainsi les lois s'appliquent encore tout relativement à ces zones urbaines qui sont l'empreinte de l'expansion de l'agglomération parisienne et qui voient ainsi leurs territoires lotis sans la logique concentrique d'une agglomération isolée. On notera en particulier à la fois le caractère innovant et moderne de la loi de 1902 et pourtant son application parfaitement limitée dans les communes constituant le département de la Seine :

*« La loi du 15 février 1902, la plus importante de toutes, constitue la véritable charte de l'hygiène rurale. Elle précise dans le détail la notion de salubrité : évacuation des matières et eaux usées, dimensions des pièces et cours, aération, règle de chauffage, etc. Elle assigne au permis de construire délivré par le maire tous ces objets nouveaux et crée le permis d'habitation comme moyen de vérification du respect de cette réglementation. Cette loi est complétée par celle du 13 juillet 1911. Mais elles ne s'appliquent qu'aux communes de plus de 20 000 habitants, soit seulement 16 dans la Seine sur 78 et bien peu en Seine-et-Oise. »<sup>527</sup>*

Nous voyons au sein de ces initiatives de réglementation de la part de l'État la volonté d'étendre un meilleur confort de vie au sein des villes, mais c'est sans prendre en compte au final le particularisme de la région parisienne et de son urbanisation progressive, qui demanderait au contraire la gestion de cette expansion de la ville des réseaux au sein d'une vision métropolitaine. Mais les communes sont tenues d'agir seules, tout en devant respecter une stricte orthodoxie financière et se soumettre à la tutelle du pouvoir central. Même en ce qui concerne les équipements scolaires, malgré

<sup>524</sup> Au niveau national, cette loi applicable aux seules communes de plus de 20 000 habitant se heurta à une telle inertie que les compétences furent déplacées du maire au préfet. Cf. FOUGÈRE, Louis (et all.). *Op. cit.* p. 406.

<sup>525</sup> Le Conseil d'État participe de l'encadrement des communes et du respect de la tutelle administrative « au point d'être qualifié "d'organe de centralisation" ». FOUGÈRE, Louis (et all.). *Op. cit.* p. 407.

<sup>526</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 279.

<sup>527</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 195.

des facilités prévues pour les communes rurales dans la loi du 20 juin 1885 relative aux constructions scolaires, ces dérogations ne dureront pas et les gouvernements successifs veilleront à faire appliquer strictement la loi de 1884 relative aux emprunts communaux.<sup>528</sup>

L'évolution s'avère plus contrastée dans les domaines social et économique qui trouvent un terreau plus favorable au sein des conseils municipaux socialistes.<sup>529</sup> Cette prise de conscience de l'importance de l'action communale et sa théorisation qui a lieu dès la fin du XIXe siècle et aura de fortes conséquences en particulier sur des figures de l'après-guerre telles qu'Henri Sellier mais également sur la stratégie de certains partis politiques tels que le Parti communiste français. Henri Sellier a reçu l'influence tant d'Albert Thomas que d'Édouard Vaillant. Ce dernier, conseiller municipal de Paris de 1881 à 1893, avait mené au cours de son mandat une « action sanitaire et sociale énergique » :

*« Selon Vaillant, l'action sanitaire et sociale avait une dimension révolutionnaire : en ce qu'elle affirmait le "droit au bien-être" pour l'ouvrier, même quand, vieux, malade ou enfant, il était incapable de travailler et de produire ; en ce qu'elle donnait au prolétariat des exemples concrets de solidarité, et mûrissait ainsi sa conscience socialiste. Il voyait dans le cadre municipal le lieu idéal de cette action parce que l'équipe élue pouvait rester proche des électeurs,<sup>530</sup> connaître et satisfaire leurs besoins. »<sup>531</sup>*

On ne peut encore parler de "ceinture rouge" avant 1914<sup>532</sup> et les municipalités socialistes de banlieue adoptent également des attitudes très différentes, certaines mettant en place l'esquisse de politiques de prophylaxie et de salubrité publique, en particulier avec le développement des hospices municipaux, d'aide à l'enfance et à la jeunesse, d'autres préférant faire profil bas face au pouvoir central, tout en redistribuant toutefois des subsides par exemple lors des conflits ouvriers en soutien aux familles des grévistes.<sup>533</sup> Ce risque clientéliste s'explique également par la fragilité des majorités locales et l'existence d'un patronat encore fortement paternaliste et influencé par les idées de Le Play.

---

<sup>528</sup> FOUGÈRE, Louis (et all.). *Op. cit.* pp. 407-413.

<sup>529</sup> À l'occasion des élections municipales de 1896, la Fédération des conseillers municipaux socialistes de France et des colonies élabore une plate-forme de programme commun, sorte de prélude à l'interventionnisme municipal qui deviendra le "socialisme municipal". *Ibidem.* p. 425.

<sup>530</sup> Avec la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation communale, le maire et ses adjoints doivent désormais être élus par le conseil municipal, créant un lien plus fort avec les électeurs. Cette volonté de mettre les communes à l'honneur et de les inciter à l'action par les gouvernants de la Troisième République se doublera néanmoins de l'affirmation de la tutelle du pouvoir central, et ce en particulier concernant l'orthodoxie financière. Cf. FOUGÈRE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François (dir.). *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours.* Paris : Presses Universitaires de France, 2002, p. 407.

<sup>531</sup> KNIBIEHLER, Yvonne. Sur le service social. *Le mouvement social : bulletin trimestriel de l'Institut français d'histoire sociale*, juillet 1981, n°116, p. 124.

<sup>532</sup> Saint-Ouen en 1888 est la première commune de la Seine conquise par des socialistes, de tendance blanquiste et rapidement rappelée à l'ordre par l'autorité préfectorale. FOUGÈRE, Louis (et all.). *Op. cit.* p. 429.

<sup>533</sup> Ce fut le cas à Saint-Denis notamment sous l'autorité des maires socialistes Albert Walter et Victor Menant. FOUGÈRE, Louis (et all.). *Op. cit.* p. 429.

### **f. Fournir un logement : de la régulation sociale à l'initiative municipale**

Nous avons vu que les logements connaissaient une très forte pénurie.<sup>534</sup> Ils sont également de plus en plus difficilement accessibles par les populations de la banlieue, du fait de leur cherté et de l'inflation des loyers.<sup>535</sup> Nous avons également vu que les actions communales étaient très encadrées, en particulier au niveau de leurs moyens et de la gestion de leurs budgets et de leurs dettes éventuelles, qui doivent être amorties au maximum dans les trente ans, selon la loi de 1884. Pour autant cette pression du logement, au-delà même de l'idée du logement décent, va amener les pouvoirs publics à accorder une certaine souplesse et à fournir une première forme d'aide d'accès au logement, notamment grâce à l'intervention de politiciens, d'industriels et de philanthropes, réunis à partir de 1894 dans le Musée social.<sup>536</sup> La loi Siegfried<sup>537</sup> du 30 novembre 1894 crée les habitations à bon marché (HBM). Elle encourage la création d'organisme pour ces HBM grâce à la mise en place d'exonérations fiscales et à l'autorisation faite à ceux-ci de contracter des emprunts auprès de la caisse des dépôts. Cette loi est soumise à la vision de l'initiative privée bienfaitrice. En effet, la question du logement possède « une opérativité essentiellement idéologique »<sup>538</sup> et on ne doit pas s'étonner que cette loi s'inscrive dans l'héritage des premières cités ouvrières et des autres expérimentations réalisées sous l'impulsion du patronat paternaliste et qui « sont les premières manifestations concrètes de cette volonté de réforme de la ville industrielle ». <sup>539</sup> Concrètement, cette loi ne va pas permettre la construction d'un grand nombre de logements sociaux, car elle n'impose aucune forme d'obligation, en particulier aux communes. Celles-ci sont par ailleurs tout-à-fait maintenues à l'écart d'éventuelles initiatives qui viendront d'œuvres de charité ou d'organisations patronales aptes à se constituer en Sociétés anonymes d'habitations à bon marché (SAHBM). Les initiatives de telles sociétés sont encore

<sup>534</sup> Rappelons que pendant longtemps, à l'initiative patronale, dans les premiers secteurs de la grande industrie issue de la Révolution industrielle, le logement faisait partie intégrante, malgré toutes les difficultés rencontrées par les ouvriers, en particulier les mineurs, sinon du contrat de travail du moins d'un service retenu sur salaire et fourni par l'initiative patronale. Mais dans le cas de Paris qui draine ces flux de population attirés par ce tropisme, nous ne rencontrerons pas les corons édifiés pour l'extraction de la houille par exemple ou au niveau des usines sidérurgiques qui l'exploitent directement. Rappelons également d'autres formes d'initiatives patronales tels les familistères qui procèdent tant d'une vision paternaliste que d'une certaine compréhension du fouriérisme.

<sup>535</sup> Au moment du déclenchement de la Première Guerre mondiale, en août 1914, une loi sera promulguée décrétant un moratoire sur les loyers des familles des soldats mobilisés.

<sup>536</sup> Le Musée social a été créé par Jules Siegfried, Léon Say, Emile Cheysson et le Comte Albert de Chambrun en 1894. Cette institution « peut être considérée comme le "laboratoire des initiatives sociales" des éléments les plus progressifs du monde de l'entreprise ». Elle avait pour but originel de conserver et d'exposer les documents du pavillon de l'Économie sociale de l'exposition universelle de 1889 alors animée par Frédéric Le Play. Elle va rapidement élargir ses efforts aux recherches en matière de logement ouvrier et de lutte contre l'insalubrité. Cf. OSTI, Giovanna. La section d'hygiène urbaine et rurale du musée social. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités jardin, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 1987, p. 59. Pour une étude approfondie du Musée social, cf. HORNE, Janet. *Le musée social. Aux origines de l'État providence*. Paris : Belin, 2004, 384p.

<sup>537</sup> Du nom de Jules Siegfried (1837-1922), rapporteur de la loi, entrepreneur spécialisé dans le coton et homme politique appartenant à la gauche républicaine et d'origines alsaciennes, cofondateur du Musée social.

<sup>538</sup> BRUANT, Catherine. « Salubrité publique, hygiène sociale, esthétique. » Les incipits de la réforme urbaine. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1985, n°15/16/17, p. 63.

<sup>539</sup> *Ibidem*. p. 64.

de l'ordre du tâtonnement et de la recherche, restant indécis en ce qui concerne la morphologie des quartiers ouvriers et populaires : lotissements de maisons individuels avec accès facilité ou non à la propriété, ou encore des immeubles collectifs de rapport.<sup>540</sup>

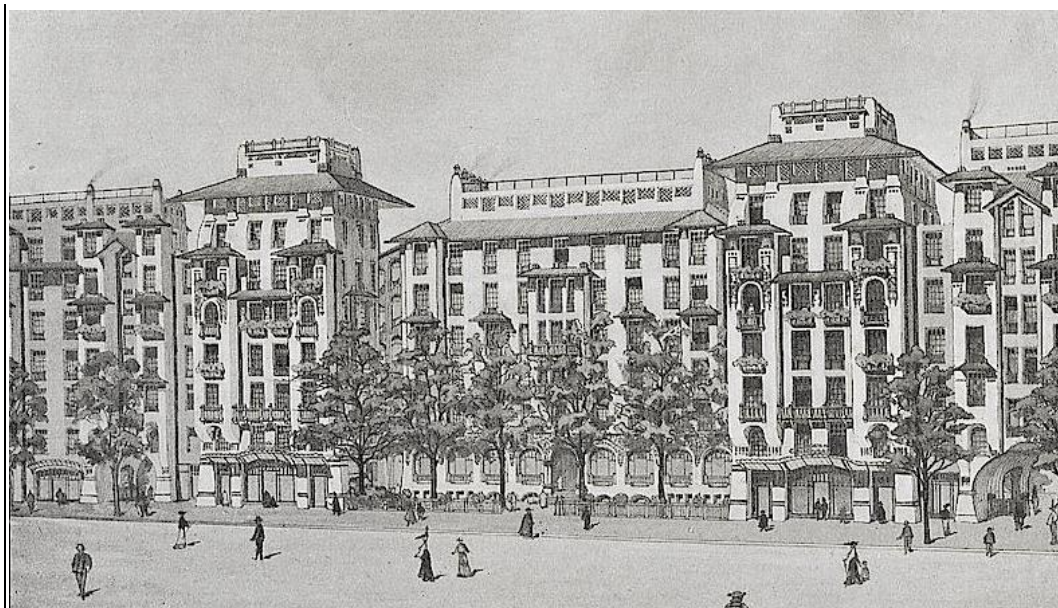


Figure 52 : Façade de la fondation Rotschild sur la rue de Prague. Augustin Rey, architecte, 1907. In FRANTZ, Henri. *The Rothschild artizans : dwellings in Paris, designed by Augustin Rey.* In *The Studio*, février 1906, volume XXXVII, n°155, p. 115.

On pourra regretter le refus par le jury du concours organisé par la fondation du projet de Tony Garnier qui créait une véritable rupture en alignant ses immeubles uniquement selon le soleil et sans la recherche de l'alignement. Le projet d'Augustin Rey, principalement soucieux de la circulation de l'air et dégagant de vastes cours, préfigure le standard des futures réalisations tant des fondations privées que du futur Office public des habitations à bon marché (OPHBM) de la ville de Paris fondé en 1912. La reproduction de ce modèle perdurera durant toute la période de l'entre-deux guerres, tant dans l'extension de Paris dans la zone que dans certaines opérations d'OPHBM des communes de la banlieue.

La nécessité d'élargir le champ de la loi de 1894 se fait sentir et la loi Strauss<sup>541</sup> du 12 avril 1906 crée les Sociétés Coopératives d'HBM, dont l'apport en capital est également autorisé aux municipalités. Cette loi, également fournie par « l'antichambre de la chambre »<sup>542</sup> qu'est le Musée social, va indirectement offrir aux communes de s'investir directement et donne une plus grande amplitude au municipalisme naissant, et en particulier aux communes d'obédiences socialistes de la

<sup>540</sup> L'apport de la fondation Rothschild est déterminant dans la recherche d'un modèle, en particulier lors de l'organisation pour l'ilot de la rue de Prague. Cf. TEXIER, Simon. *Paris contemporain. De Haussmann à nos jours : une capitale à l'ère des métropoles.* Paris : Parigramme, 2005, pp. 24-25.

<sup>541</sup> Du nom du rapporteur Paul Strauss (1852-1942), sénateur de l'Union démocratique et libérale à l'époque, entre autre directeur de la Revue Philanthropique de 1887 à 1934 et auteur de nombreuses publications concernant les conditions d'hygiène parmi les populations défavorisées.

<sup>542</sup> HORNE, Janet. *Op. cit.*



Seine. Comme a pu l'analyser Catherine Bruant, le mouvement naissant du municipalisme semble utiliser les outils ou « savoirs sociaux » mis au point dans les coulisses du Musée social et les réalisations d'initiatives patronales :

*« À la fin du siècle, la situation va légèrement évoluer lorsque des forces politiques, représentantes de nouvelles couches sociales capables de s'exprimer de manière autonome accèderont au pouvoir communal et manifesteront dans leur gestion et leurs programmes, leur volonté d'utiliser les nouveaux "savoirs sociaux" ; de gérer elles-mêmes l'expression des "besoins" des couches populaires ainsi que leurs réponses au travers des politiques sociales et de leurs technologies d'application. »<sup>543</sup>*

Mais là encore, la loi de 1906 ne peut s'étendre aux communes de la banlieue qui ne disposent point d'énormes moyens financiers, à l'instar de Paris. En dehors des lotissements menés par quelques fondations, l'anarchie persiste, quelques fois elle est même vue comme un bien par certains politiciens influencés par les luttes idéologiques et souhaitant combattre le socialisme en faisant de ces populations des propriétaires.<sup>544</sup> Pour autant le processus de lotissement à titre d'entrepreneurs privés misant uniquement sur la plus-value foncière se fait au détriment d'une vue structurante de l'espace urbain, maintenant les empreintes des chemins vicinaux et des limites des champs, et configurant ainsi des espaces intrinsèquement invivables et insalubres, d'autant plus qu'ils demeureront longtemps sans pavage urbain, les rues devenant boueuses après la pluie, situation perdurant longtemps en particulier durant l'hiver. La vision sociale n'a pas pénétré l'ensemble de l'État et des politiciens, malgré la profonde diffusion des idées hygiénistes et les lois précédemment adoptées. Le Musée social et en particulier Jules Siegfried ont néanmoins tenté de se saisir de ce problème en proposant dès 1908 un projet de loi relatif aux lotissements, année qui coïncide avec la Première séance de La Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social qui a lieu le 14 janvier 1908.

*« Le comité de direction du Musée social, préoccupé de donner dans les études qui sont du ressort de l'établissement, une partie croissante aux questions de salubrité publique et sociale, a résolu de former une nouvelle section qui prendra le nom de Section d'hygiène urbaine et rurale. Tout ce qui intéresse directement la vie familiale des travailleurs (habitations, jardins ouvrier, espaces libres, alimentation, etc.) y sera l'objet d'une attention spéciale de recherche, d'enquêtes, et d'efforts suivis en vue de l'action publique et de la propagande. »<sup>545</sup>*

<sup>543</sup> BRUANT, Catherine. *Op. cit.* p. 64.

<sup>544</sup> Idée qui perdurera encore par la suite, en particulier lors de l'adoption de la loi Sarraut qui facilite encore plus l'accès à la propriété pour les populations défavorisées et la politique de lotissement : « Pour certains, cette politique n'était pas dépourvue d'arrière-pensées politiques comme le déclarait le sénateur Chastenot, porte-parole des partis de droite au cours de la discussion de la loi Sarraut au Sénat le 9 mars 1928 : "Combattons les communistes en faisant d'eux des propriétaires." » In BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 279.

<sup>545</sup> Section d'hygiène urbaine et rurale, séance constitutive du 14 janvier 1908. *Annales du Musée social*, février 1908, n°2, p. 56. Cité par OSTI, Giovanna. *Op. cit.* p. 61.

La proposition de Jules Siegfried sera suivie par celle de Charles Beauquier<sup>546</sup> en 1909, d'une autre de Jules Siegfried en 1912 et d'une dernière avant la Première Guerre mondiale par Amédée Chenal.<sup>547</sup> « Ce dernier [projet], le plus efficace, exigeait en particulier pour ouvrir des voies privées l'approbation du préfet, qui devait s'entourer d'avis. »<sup>548</sup> Chenal, par sa qualité de Député de la Seine et de maire de Maisons-Alfort depuis 1896, appartenant au parti des Républicains radicaux-socialistes, montre sa connaissance des difficultés que rencontrent les communes de son département face à ces quartiers champignons. Il se dessine une certaine convergence entre les membres du Musée social, souvent issus de la bourgeoisie d'entreprise, et les personnalités socialistes, souhaitant à la fois encadrer le développement anarchique de ces lotissements d'origines privées et promouvoir l'action municipale pour l'amélioration du cadre de vie, qu'il s'agisse globalement du "mouvement municipal" ou spécifiquement du "socialisme municipal".<sup>549</sup>

La crise du logement parisien ayant besoin de mesures rapides, une loi spécifique est votée le 13 juillet 1912, consacrant dans un régime d'exception l'intervention municipale : la ville est autorisée à contracter un emprunt de 200 millions de francs pour « la construction, l'acquisition ou l'assainissement de HBM ». <sup>550</sup> Suit alors la loi Bonnevey<sup>551</sup> du 23 décembre 1912 qui va se contenter d'améliorer les lois de 1894 et 1906, tout en définissant les modalités d'intervention des communes et de l'État. L'instrumentalisation introduite en 1912 est presque exclusivement orientée « en direction des familles nombreuses ». <sup>552</sup> Cette loi n'est pas portée par les mêmes visions des réformateurs sociaux qui pourtant siègent à la Chambre. Elle fait suite et s'oppose à une proposition de loi de Joseph Caillaux<sup>553</sup> qui, la même année, prévoyait l'obligation pour les communes de construire des logements salubres et en cas de défaillance de celles-ci le recours à l'État. Tout en étant autorisé dans la loi Bonnevey, le pouvoir de l'action communale se trouve néanmoins limité, s'opposant ainsi aux revendications des tenants du "municipalisme" ou du "socialisme municipal". Celle-ci introduit néanmoins quatre innovations majeures : quatre types de logement sont officialisés et les maxima des loyers sont fonctions de la typologie du logement<sup>554</sup> ; l'appellation SAHBM est protégée et doit

---

<sup>546</sup> Charles Beauquier (1833-1916), député du Doubs de 1880 à 1914, en tant que Républicain radical-socialiste.

<sup>547</sup> Amédée Chenal (1852-1919), ouvrier menuisier, devient membre du conseil municipal de Maisons-Alfort en 1888, maire en 1896, conseiller général du canton de Charenton-le-Pont en 1900 et député de la Seine de 1909 à 1914, en tant que Républicain radical-socialiste.

<sup>548</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 279.

<sup>549</sup> OSTI, Giovanna. *Op. cit.* p. 60. Ce rapprochement entre les théoriciens du musée social et les acteurs locaux, souvent d'obédience socialiste, peu évident aux débuts, finira par se dissoudre à nouveau au début des années 1930.

<sup>550</sup> DUMONT, Marie-Jeanne. *Le logement social à Paris. 1850-1930. Les habitations à bon marché.* Liège : Margada, 1991, p. 165.

<sup>551</sup> Du nom de son rapporteur Laurent Bonnevey (1870-1957), centriste de droite, animé avant tout par la traditionnelle vision de l'intervention patronale et du paternalisme, voyant avant tout dans l'intervention sociale les conditions de l'amélioration de l'hygiène sociale, dont la famille est un pilier.

<sup>552</sup> BRUANT, Catherine. *Op. cit.* p. 68.

<sup>553</sup> Joseph Caillaux (1863-1944), centriste puis se rapprochant du parti radical au début des années 1910.

<sup>554</sup> Les typologies vont de la chambre seule au trois pièces avec cuisine et WC. Les pièces ne peuvent avoir une surface inférieure à 9m<sup>2</sup>.

désormais être approuvée par le Conseil d'État, au risque de s'exposer à des sanctions ; les villes « sont autorisées à construire elles-mêmes des logements » en priorité pour les familles nombreuses mais n'ont pas le droit de les gérer ; les Offices publics d'habitations à bon marché sont officiellement créés :

*« Ce sont des établissements publics, créés par décret en Conseil d'État, qui ont la faculté de construire, aménager et gérer des HBM. Ils gèrent, en outre, les logements construits éventuellement par les villes elles-mêmes. Ils accèdent aux prêts par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et des établissements charitables. Leur compétence s'étend aux locaux à usage commun (lavoirs, bains, garderies d'enfants...) ainsi qu'aux jardins ouvriers. »<sup>555</sup>*

Les OPHBM consentent ainsi aux communes la possibilité de s'investir dans la construction de logements sociaux. Néanmoins l'action des communes se limite au financement direct, l'administration du parc étant totalement abandonné à l'OPHBM, celui-ci étant dirigé par un conseil tripartite (conseil municipal ou général, préfecture, représentants d'institutions diverses). Malgré les 139 OPHBM créés avant la guerre, s'ajoutant au 488 SAHBM existant en 1914, « les municipalités, faute de ressources propres, ne se lanceront qu'à l'après-guerre dans la construction de logements, en créant des offices immédiatement constructeurs puisqu'elles leur céderont, assez généralement, leurs terrains d'intervention ».<sup>556</sup>

Le déclenchement de la guerre, par ailleurs, donnera un violent coup d'arrêt au secteur de la construction, n'offrant pas à la loi l'occasion de prouver toute son efficacité. Néanmoins, Paris fonde son OPHBM le 28 janvier 1914.<sup>557</sup> Dans le département de la Seine, certaines communes socialistes menées par des personnalités énergiques vont chercher à rapidement fonder leur OPHBM, sans toutefois y parvenir. C'est le cas notamment d'Albert Thomas<sup>558</sup> qui, élu maire en 1912 de Champigny-sur-Marne, « mit immédiatement à l'étude la création d'un office public d'habitations à bon marché, d'un établissement de bains-douches et d'un musée. »<sup>559</sup> Mais ces démarches seront avortées par le déclenchement des hostilités, repoussant par la force l'expérimentation de l'intervention municipale à l'après-guerre. Les conditions démographiques alors auront encore été aggravées et les réglementations d'avant-guerre s'avéreront inefficaces et dépassées, en particulier dans le cas du département de la Seine.

<sup>555</sup> DUMONT, Marie-Jeanne. *Le logement social à Paris. 1850-1930. Les habitations à bon marché*. Liège : Margada, 1991, p. 165.

<sup>556</sup> BRUANT, Catherine. *Op. cit.* p. 68.

<sup>557</sup> DUMONT, Marie-Jeanne. *Op. cit.* p. 165.

<sup>558</sup> Albert Thomas (1878-1932), membre de la SFIO, maire de Champigny à partir de 1912. Sur le milieu socialiste dans la Seine avant-guerre, cf. REBÉRIOUX, Madeleine. Un milieu socialiste à la veille de la Grande guerre : Henri Sellier et le réformisme d'Albert Thomas. In BURLIN, Katherine. *Op. cit.* pp. 27-35.

<sup>559</sup> FOUGÈRE, Louis (et all.). *Op. cit.* p. 433.

### g. Repousser la banlieue ou chasser Paris ? Une extension avortée

La loi Bonnevey exprime bien les hésitations de l'époque entre le centralisme et un certain libéralisme, et montre également la méfiance vis-à-vis d'un pouvoir local incontrôlé et pouvant trop s'émanciper de la tutelle nationale. Néanmoins, par la liberté faite aux conseils généraux de fonder des OPHBM, elle montre aussi la conscience des difficultés liées à la réunion des ressources mais également l'importance et la nécessité d'une vision large concernant le problème du logement et indirectement de l'aménagement urbain et du territoire. Cette position duale en termes d'échelles se retrouve également au sein des réformistes, qu'ils appartiennent au Musée social ou au "socialisme municipal". La section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social naît au même moment que les premiers débats sur l'arasement des fortifications de Thiers. Il ne s'agit pas d'un hasard car ce problème pose « toute la question de l'expansion future de la capitale et [engage] dans la réflexion administrateurs, techniciens, hommes politiques, propriétaires immobiliers et entrepreneurs ».<sup>560</sup>



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 53 : AGENCE ROL. *Zoniers d'Ivry*. Paris : 1913.

La zone non-aedificandi qui est au centre des débats concernant l'extension de Paris est alors occupée par les "zoniers", parmi les populations les plus indigentes d'alors, vivant dans des taudis de bric et de broc. Souvent dépourvus de baux de location ou de titres de propriété, leur expulsion progressive durant l'entre-guerre sera difficile et lente.

L'influence d'Eugène Hénard<sup>561</sup> sur les travaux menés au sein du Musée social est certaine et sa vision moderniste de la ville irriguée par ses réseaux et se concevant comme un espace ouvert fait des espaces verts une condition nécessaire à la vie urbaine :

<sup>560</sup> OSTI, Giovanna. *Op. cit.* p. 62.

<sup>561</sup> Pour une vue d'ensemble sur ses travaux concernant Paris, cf. COHEN, Jean-Louis. *Eugène Hénard. Études sur l'architecture et les transformations de Paris*. Paris : Éditions de la Villette, 2013, 351 p.

« Les larges surfaces plantées d'arbres ou d'arbustes au milieu des agglomérations urbaines sont indispensables à l'hygiène publique, au même titre que l'eau ou la lumière [...]. La présence des massifs de verdure, des pelouses et des fleurs provoque chez les plus agités, les plus enfiévrés de la vie moderne, une détente physique et morale qu'on ne saurait nier. C'est un élément incontestable de calme et d'apaisement. »<sup>562</sup>

La ville se doit ainsi d'accueillir de nombreux espaces verts et les comparaisons croisées effectuées à l'époque avec Londres, Berlin ou Vienne font figurer Paris comme un parent pauvre. Néanmoins, cette attention portée aux espaces verts procède d'un projet de réforme morale, au même titre, comme nous l'avons vu précédemment, de l'introduction tout d'abord de l'hygiène puis des mobiliers ergonomiques dans les milieux scolaires et également de la notion de beau avec la création de la Société nationale de l'art à l'école. L'hygiène ne se conçoit pas uniquement comme un projet physique mais également comme un projet moral. Cet aspect et la solution entrevue dans la multiplication des espaces ne sont pas propres aux réformistes du Musée social.



Figure 54 : Plan d'extension d'Eugène Hénard. 1913. In COHEN, Jean-Louis. *Eugène Hénard. Études sur l'architecture et les transformations de Paris*. Paris : Éditions de la Villette, 2013, p. 53.

Le désir d'espaces libres est repris par des personnalités de droite voire d'extrême droite qui y voient l'occasion de maintenir une frontière entre Paris et sa banlieue. Le projet de Louis Dausset<sup>563</sup> présenté en 1908 propose un espace libre continu. Son projet reçoit en particulier le soutien de la Ligue pour les espaces libres, l'assainissement et les sports. Selon Dausset, « pour des raisons

<sup>562</sup> COHEN, Jean-Louis. *Eugène Hénard. Études sur l'architecture et les transformations de Paris*. Paris : Éditions de la Villette, 2013, p. 58.

<sup>563</sup> Louis Dausset (1866-1940), membre du parti nationaliste et antisémite la Ligue de la patrie française, conseiller municipal du quartier des Enfants-Rouges de 1900 à 1922, président du Conseil de Paris de 1901 à 1902 et rapporteur général du budget de la ville de Paris de 1908 à 1919, puis président du Conseil général de la Seine jusqu'en 1927 et l'élection d'Henri Sellier.

sanitaires, la zone non aedificandi doit demeurer inconstructible, après avoir été débarrassée du "foyer d'infection qu'elle constitue, à cause des occupants hétéroclites qui l'encombrent actuellement" (les "zoniers").<sup>564</sup> Selon Giovanna Osti, il semblerait que cette revendication d'espaces libres soit présentée par la plupart des réformateurs hygiénistes comme un désir des classes populaires à l'époque. Il faut toutefois relativiser cette position car le projet soutenu par Hénard et Jules Siegfried et la section d'Hygiène urbaine et rurale du Musée social propose une alternance de parcs et de constructions, car ainsi isolés, les espaces verts « ont l'avantage de ne pas créer de solution de continuité [et de discontinuité] entre Paris et son extension ; les faubourgs futurs [venant] se souder avec la ville actuelle dans les intervalles qui séparent les nouveaux parcs ».<sup>565</sup>

Le débat sur les espaces libres et la ceinture verte n'est pas sans heurter les personnalités socialistes qui ne reconnaissent pas là une revendication des populations défavorisées. C'est le cas notamment d'Albert Thomas, particulièrement investi dans sa commune, mais qui néanmoins réclame la départementalisation de l'agglomération parisienne et la mise en place d'un véritable plan d'aménagement, avant même d'être élu maire. Son action, en tant qu'homme de terrain du "socialisme municipal" aura une influence certaine sur les personnalités de l'après-guerre, comme Henri Sellier, déjà conseiller général de Puteaux en 1910, et sur les principes du programme municipal de la Fédération de la Seine du parti socialiste.<sup>566</sup> Dans le quatrième numéro des *cahiers du socialiste*, il exprime ainsi ses réticences par rapport aux idéaux d'espaces libres dans un article intitulé *Espaces libres et fortifications* :

« Mais il n'est pas moins navrant de voir l'œuvre, si importante pour l'avenir de la classe ouvrière, des maisons salubres à bon marché, abandonnée aux initiatives timides des philanthropes ou des conservateurs à la Picot, ou la revendication d'espaces libres et des terrains de jeu formulée seulement par les esthètes ou les artistes de la "Société de protection des paysages" ou les sportsmen du "Touring Club" ».<sup>567</sup>

On voit bien le fossé qui peut séparer l'action locale menée par ces figures politiques de gauche et la théorisation de l'espace urbain proposée au sein des réformateurs, même si les figures radicales du Musée social proposent une certaine temporisation entre ces deux points de vue. Par ailleurs, la

---

<sup>564</sup> TEXIER, Simon. *Op. cit.* pp. 36-37.

<sup>565</sup> Un premier projet formulé par Hénard paraîtra dans la revue *Der Städtebau* en 1910. Un second, beaucoup plus étendu, englobant la quasi-totalité des communes de la Seine et certaines de la Seine-et-Oise à l'ouest paraîtra en 1913 dans la même revue. À l'occasion, Eugène Hénard, malade, bénéficiera de l'aire d'Henri Prost (1874-1959), pionnier de l'urbanisme français. Le projet reprend le souci des espaces verts, mais bénéficie également d'une réelle étude en matière de circulation, avec la définition de grands axes – préfigurant les voies rapides – traversant la capitale, également le long des berges, et un grand anneau de contournement, situé à peu près où il y a aujourd'hui l'autoroute urbaine A86.

<sup>566</sup> TOPALOV, Christian. Maurice Halbwachs et les villes (1908-1912) ; Une enquête d'histoire sociale des sciences sociales. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1997, volume 52, n.5, p. 1074.

<sup>567</sup> THOMAS, Albert. *Espaces libres et fortifications. Les cahiers du socialiste*, 1908, n°4, 32p. Cité par OSTI, Giovanna. *Op. cit.* p. 66.

valeur foncière est également en débat et il ne peut être question pour les propriétaires de voir s'élever une ceinture d'habitations en lieu et place de la "zone" car leurs propriétés perdraient de leur valeur.

Néanmoins, une pensée de la métropole s'exprime dans les projets qui vont succéder à ceux de Hénard. C'est le cas notamment des propositions de Jean-Claude Nicolas Forestier<sup>568</sup> qui publie ses thèses également en 1908 :

« *La ville qui s'arrête est une ville qui commence à mourir ; pour vivre, il faut se développer. Or Paris vit encore, et avec plus de rigueur que jamais. L'énorme ville évolue et s'accroît toujours. Par la ville, j'entends cette agglomération faite de Paris et de sa banlieue, en ne tenant pas compte des limites artificielles des remparts.* »<sup>569</sup>

La densification des zones d'habitat mêlées à de vastes espaces verts dessine ici les contours d'une future politique d'urbanisme qui reprend ou du moins essaie de reprendre les thèses Ebenezer Howard sur les cités jardins. Forestier, avant l'aggravation du phénomène des lotissements durant l'entre-deux guerres, avait compris dès cette époque les dangers inhérents à cette diffusion du modèle pavillonnaire, incapable à la fois de garantir un habitat confortable et en même temps un cadre de vie décent. Néanmoins, la vision de ces pionniers que sont Hénard, Forestier et Prost doit se confronter avec la réalité administrative et les enjeux politiques. Le souci des représentants politiques des communes de banlieue se heurte, comme nous l'avons vu avec Albert Thomas, avec la vision du conseil municipal de Paris, où à l'idée d'une départementalisation de la métropole est hors de question. Paris, à cette époque, cherche avant tout à se mettre d'accord avec l'État pour les modalités concernant le déclassement des fortifications et de la zone, ainsi que leur rachat.

Dans cette perspective, et afin de doter Paris de lignes guides dans ce grand projet, la Commission d'extension de Paris est instituée le 26 juin 1911 par le préfet Marcel Delanney. Elle aura tout juste le temps, avant-guerre, de se réunir une fois et de publier un rapport conséquent, avec pour contributeurs principaux Georges Risler<sup>570</sup>, Marcel Poëte<sup>571</sup> et Louis Bonnier. On retrouve ainsi les membres de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social. Malheureusement, « aucune décision pratique n'en découle [et] l'administration sera prise au dépourvu au lendemain de la guerre par l'explosion du phénomène de lotissement. »<sup>572</sup> La vision de l'extension de la métropole est traitée de manière plus pragmatique, c'est-à-dire qu'elle est presque absente. Contrairement aux propositions de Hénard et de Prost, et faisant ainsi beaucoup plus référence à celle de Jean Claude Nicolas Forestier, le projet de Bonnier et de Poëte reprend la ceinture verte tout autour de Paris. Le

<sup>568</sup> Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930), architecte paysagiste, fondateur en 1911 avec Henri Prost de la Société française des architectes et urbanistes. Cf. LECLERC, Bénédicte. *Jean Claude Nicolas Forestier, 1861-1930 : du jardin au paysage urbain*. Paris : Éditions Picard, 2000, 283 p.

<sup>569</sup> FORESTIER, Jean Claude Nicolas. *Grandes villes et systèmes de parcs*. Paris : Hachette, 1908, 50 p. Cité par TEXIER, Simon. *Op. cit.* p. 33.

<sup>570</sup> Georges Risler (1853-1941), industriel et président de la Section d'hygiène urbaine et rurale.

<sup>571</sup> Marcel Poëte (1866-1950), historien de Paris et de son urbanisme, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

<sup>572</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 197.

projet de mobilité n'est pas pour autant écarté, mais il ne s'agit plus d'étendre Paris ni d'intégrer la banlieue dans un même ensemble urbain :

« [Il s'agit] de faire large et de faire beau [...], de tracer sur le terrain des fortifications des entrées triomphales, des portes grandioses, qui, dès lors, annonceront la cité universelle, la capitale du monde artistique. »<sup>573</sup>

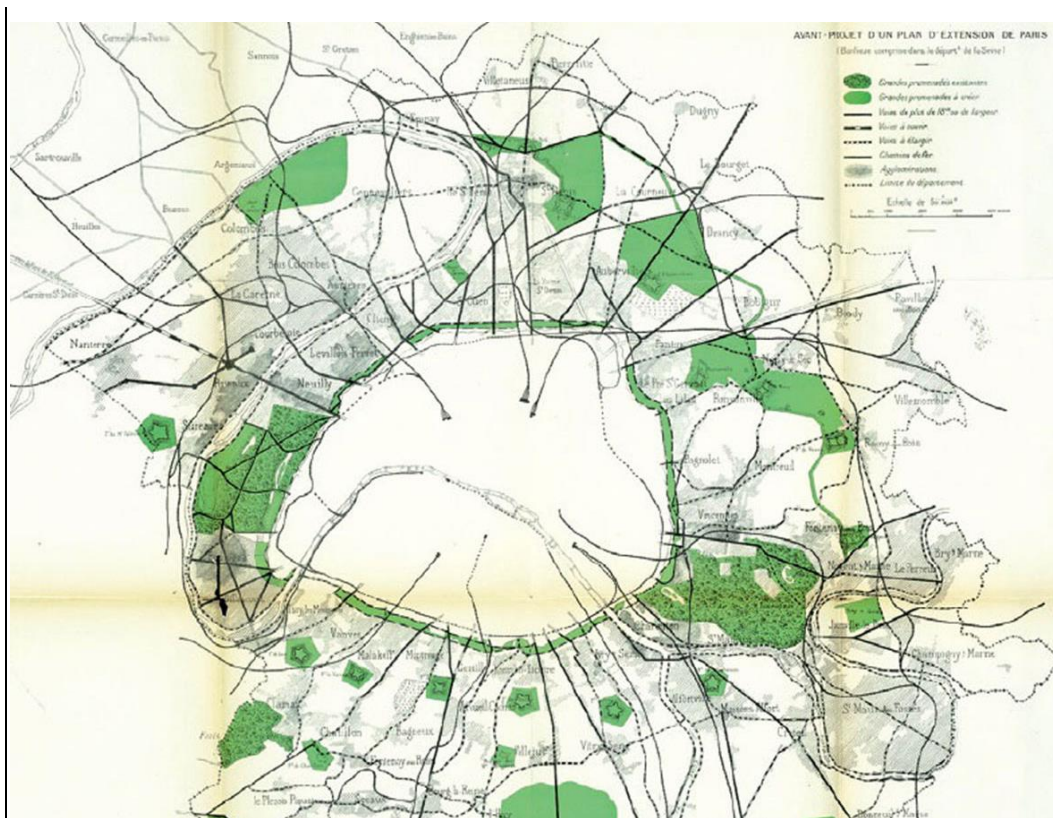


Figure 55 : COMMISSION D'EXTENSION DE PARIS. Avant-projet d'un plan d'extension de Paris. 1913. In TEXIER, Simon. Paris contemporain. De Haussmann à nos jours : une capitale à l'ère des métropoles. Paris : Parigramme, 2005, p. 43.

La ville-lumière possède ses frontières désormais, le Grand-Paris semble devenir non plus l'extension de Paris mais une articulation administrative à une échelle intermédiaire entre le département et la commune. Il s'agit de fonder les directions pour le développement de la région :

« Le plus grand Paris, son réseau de rues, de routes, de chemins de fer, de tramways, d'égouts, de canalisations d'eau, ses maisons et ses cours, ses jardins publics ne doivent pas se former au hasard, sans direction d'ensemble, sans coordination et notamment sans liaison entre les deux parties de l'agglomération, encore séparées aujourd'hui par les fortifications. »<sup>574</sup>

<sup>573</sup> TEXIER, Simon. *Op. cit.* p. 43.

<sup>574</sup> TEXIER, Simon. *Op. cit.* p. 46.



Ainsi, plus qu'un projet d'extension pour Paris, il s'agit de définir un plan d'aménagement pour l'ensemble de l'agglomération. Sans avoir eu un très grand écho en 1913, l'avant-projet va néanmoins mettre en place les bases de l'aménagement de la région parisienne qui connaîtra son essor dès après la guerre, avec en particulier l'organisation du concours de 1919 pour l'extension de Paris. Problèmes administratifs, résistances des pouvoirs communaux qui entourent la capitale, divergences des priorités, mauvais souvenirs liés à la commune de 1871 encore présente dans les mémoires, les facteurs sont nombreux pour comprendre la réticence des pouvoirs publics de l'époque à envisager une annexion de territoires pouvant s'étendre au-delà de la seule zone non-aedificandi. Pour ce qui est de la ville de Paris, elle va mener après-guerre une politique visant à moderniser ces « marges infectes de la grande ville »,<sup>575</sup> mettant à profit les énormes ressources qu'une telle ville peut réunir, tant par la levée de l'impôt que par des emprunts plus facilement accordés. Conséquemment les problèmes de ressources perdureront au niveau des communes de banlieue accueillant de nombreuses populations défavorisées. L'écart des ressources va aller s'affirmant et le développement de ces communes, en particulier en matière d'équipements publics communaux, dont les écoles primaires sont parmi les premiers, devra attendre l'intervention volontaire de l'État qui fermera encore longtemps les yeux devant un problème dont il est à la fois en partie l'auteur et celui possédant le pouvoir de le faire fléchir.

#### ***h. Quels équipements scolaires avant-guerre en banlieue ?***

L'équipement par les communes du département de la Seine s'effectue en deux périodes nettement plus contrastées que dans le cas parisien. En effet, du fait des maigres moyens financiers à disposition en comparaison avec les crédits que l'administration parisienne a pu mobiliser avant les lois sur l'obligation scolaire de Jules Ferry, l'histoire du bâtiment scolaire s'apparente plus à celle des villes mineures et des villages qui doivent dans un premier temps appliquer, et encore avec beaucoup de réticences, en particulier dans ces milieux très ruraux, les premières lois sur l'école publique, et en particulier la loi Guizot de 1833.

Les typologies que l'on peut rencontrer de cette première période, qui va perdurer jusqu'au début des années 1880, sont très variées. Ainsi, les écoles peuvent être situées à l'intérieur de maisons rurales ou bourgeoises qui sont alors prises en bail ou acquises par les communes et transformées en écoles. D'autres communes, mieux dotées financièrement, procèdent à l'édification d'écoles ex-nihilo, ou encore de mairies-écoles, mais dénotant toujours le caractère rural du département de la Seine, une fois les portes de Paris franchies. Les modèles alors appliqués peuvent être tant l'enseignement mutuel que l'enseignement simultané ou encore la méthode mixte (Figure 56).

<sup>575</sup> COHEN, Jean-Louis. L'union sacrée : technocrates et architectes modernes à l'assaut de la banlieue parisienne. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1982, n°9, p. 7.

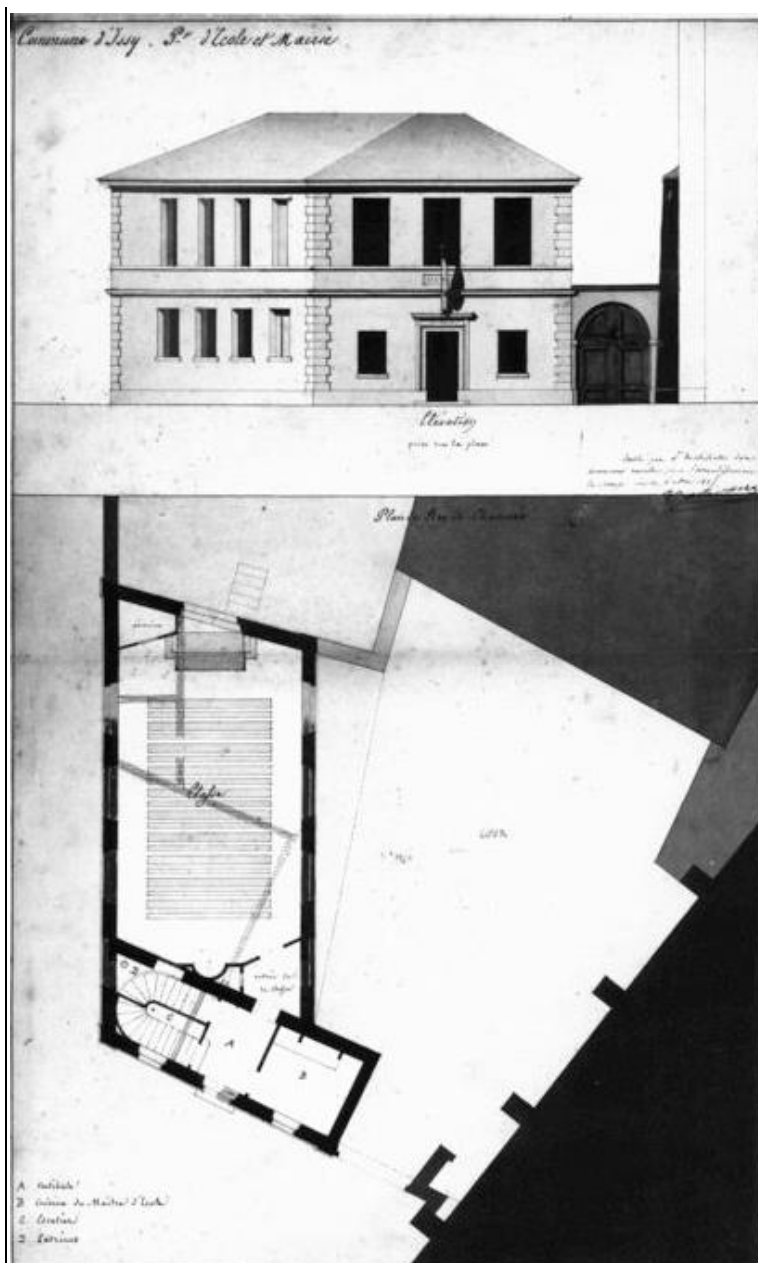


Figure 56 : Issy-les-Moulineaux (92). Projet d'une mairie-école, plan daté du 6 mai 1835. In LE BAS. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00108483*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, pl. 1.

La grande salle située au rez-de-chaussée intègre le mobilier propre à l'enseignement mutuel.



Figure 57 : Antony (92). La mairie-école-corps de garde vers 1900. Carte postale. A. D. Hauts-de-Seine. 9 Fi Ant. 45. Cité par FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121253*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 1.

L'architecte Auguste Isidore Molinos utilise un langage relativement monumental, notamment par l'utilisation de la large travée soulignant l'entrée, dans cette mairie-école construite entre 1834 et 1838. Le bâtiment est agrandi en 1881 avant d'être désaffecté de sa fonction de mairie en 1927 et finalement détruit au cours des années 1980.

Les commandes d'édifices publics sont généralement passées auprès des architectes du département de la Seine, eux-mêmes organisés en architectes cantonaux, situation qui perdurera, notamment en ce qui concerne les constructions scolaires, jusqu'à la fin du XIXe siècle. La plus grande liberté alors consentie aux communes, ainsi que les moyens financiers, quoique toujours limités, qu'elles auront à leur disposition, leur permettront ou de confier leurs projets à leur propre architecte communal, situation très rare pour la majorité des communes du département encore très rurales pendant la première moitié du XIXe siècle, ou bien par la voix des concours, déjà rencontrés dès les années 1840. Ainsi Auguste-Isidore Molinos, architecte de l'arrondissement de Sceaux, va procéder à

l'édification de nombreux équipements publics dont notamment quelques mairies-écoles, en particulier à Antony (1834-1838) (Figure 57) ou au Plessis-Robinson (1839). Dans ce dernier cas, le bâtiment accueille à la fois la mairie et la première école de filles de la commune. Par la suite, il rattache en 1842 un corps de garde ainsi qu'une école de garçons. Le bâtiment, souffrant d'une rapide vétusté, est reconstruit en 1884 sur le même lieu par l'architecte départemental Jacques-Paul Lequeux.<sup>576</sup>

Successivement à Molinos, nous pouvons citer Claude Naissant (1801-1879) qui va offrir de nombreux édifices scolaires au cours de son mandat d'architecte départemental de la Seine entre 1848 et 1866. Il agrandit en 1860 à Clamart une salle d'asile fondée en 1843. Cette même salle d'asile sera reconstruite en 1872 par Jacques-Paul Lequeux en lui adjoignant une école de garçons. Une école de filles sera également rajoutée par le même architecte en 1875, avant de nouveaux agrandissements en 1880 de l'école de filles et en 1883 de la salle d'asile avec la construction d'une véritable école primaire.<sup>577</sup>

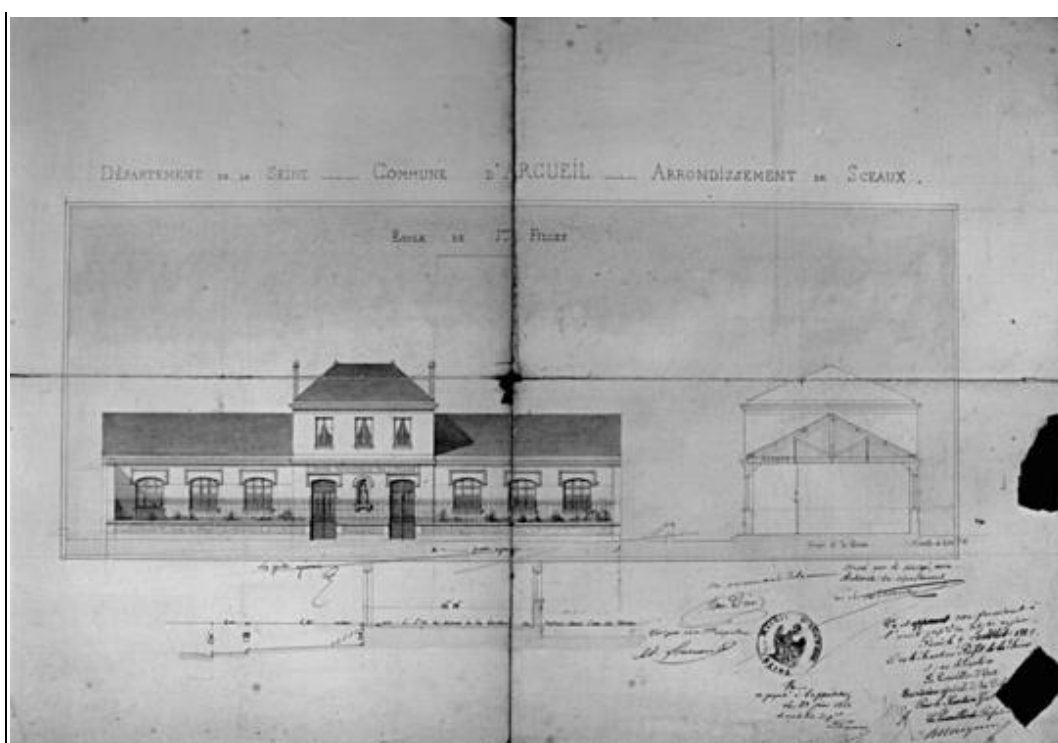


Figure 58 : Projet d'école de jeunes filles dressé en 1868 par l'ancien architecte du département de la Seine, Claude Naissant. A.D. du Val-de-Marne. Cité par BELLE, Véronique, BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121253*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 6.

On remarque l'évolution du langage entre Molinos et Naissant, tous deux architectes départementaux de l'arrondissement de Sceaux. La tradition de l'application du plan type demeure,

<sup>576</sup> FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00076284*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 4p.

<sup>577</sup> DE FINANCE, Laurence. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000049*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 4p.

ainsi que les dimensions, sommes toutes, modestes d'un édifice qui se révélera rapidement insuffisant. La première école du Centre à Arcueil a également été dessinée par Claude Naissant et construite entre 1846 et 1848, successivement agrandie en 1851-52 pour pouvoir accueillir les filles, conformément à la loi Falloux. L'édifice sera à nouveau agrandi en 1879 puis en 1881-1882, cette fois-ci par l'architecte communal David. Encore entre 1904 et 1909, la partie centrale de l'école des garçons sera démolie et reconstruite, l'école des filles sera agrandie quant à elle à nouveau en 1922 et en 1927 pour pallier l'absence d'école à cette époque dans la nouvelle cité-jardin.<sup>578</sup>

Parallèlement Paul-Eugène Lequeux (1806-1873) officie également en tant qu'architecte départemental mais dans l'arrondissement de Saint-Denis. Il est plus particulièrement connu pour ses nombreuses mairies et ses églises. Il réalise quelques écoles, dont en particulier celles de La Villette et de La Chapelle<sup>579</sup>, avant leur incorporation en 1860 dans Paris.<sup>580</sup> Ces édifices, comme ceux de Naissant, sont des mises en œuvre de plans types, qui répondent bien aux exigences de l'époque. Néanmoins, ils seront rapidement dépassés également, et devront subir de multiples agrandissements, bénéficiant du volontarisme de la municipalité parisienne en termes de politique scolaire.

Son fils Jacques-Paul Lequeux (1846-1907), également architecte départemental de la Seine<sup>581</sup> et succédant à son père, sera particulièrement prolifique en ce qui concerne les constructions scolaires, bénéficiant de l'amorce d'une politique globale plus en faveur de l'école, dès l'avènement de la Troisième République, et de la forte croissance démographique de la population de la Seine.<sup>582</sup> Tout en soutenant cet effort, ses plans sont encore trop influencés par son père qui a également été son professeur à l'École des beaux-arts, et se caractérisent souvent par des bâtiments tout en hauteur, reprenant la typologie de la mairie-école dans un premier temps. Néanmoins, les besoins en locaux scolaires s'avérant de plus en plus importants, ainsi que les besoins en locaux administratifs, écoles et mairies vont être rapidement séparées.

<sup>578</sup> BELLE, Véronique, BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000413*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 1.

<sup>579</sup> Pour l'histoire des communes annexées à Paris en 1859, on pourra consulter la collection de Lucien Lambeau, « Histoire des communes annexées à Paris en 1859 » avec entre autre les histoires de Bercy (1910, 506 p.), Vaugirard (1912, 538 p.), Grenelle (1914, 528 p.), Charonne (1916, volume I 496 p. et 1921, volume II 400 p.), La Chapelle Saint-Denis (1923, 605 p.) et La Villette (1926, 472 p.) toutes publiées à Paris chez Ernest Leroux.

<sup>580</sup> DE PENANRUM, Louis Thérèse David, DELAIRE, Edmond Augustin, ROUX, Louis François. *Les architectes élèves de l'École des beaux-arts. 1793-1907*. Paris : Librairie de la Construction Moderne, 1907, p. 325.

<sup>581</sup> *Ivi*.

<sup>582</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 200.



Figure 59 : L'école de garçon de Châtenay-Malabry. Cliché Inventaire Vialles 91.92.2084 X. In FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00077092*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, pl. 6.

Il s'agit d'une réappropriation des locaux effectuée à Châtenay-Malabry, commune qui demeurera très rurale jusqu'à la construction de la cité-jardin de la Butte rouge à partir du début des années 1930. La municipalité achète en 1878 une maison construite après 1842 pour y installer la mairie et y fait ajouter l'école de garçons en 1879. L'école est en rez-de-chaussée, sa structure en brique et pierre. Sa typologie correspond encore aux écoles rurales. La commune ne se dotera d'un groupe scolaire réunissant filles et garçons qu'en 1912 (cf. Figure 64).

Ses constructions, s'insérant trop dans la tradition précédente, s'avéreront peu efficaces, en particulier face au déluge de population que les communes du département de la Seine connaîtront pour la plupart jusqu'à la fin des années 1930 et encore après la Seconde Guerre mondiale pour certaines. Par exemple, ses deux groupes scolaires édifiés à Gennevilliers (92) vont connaître les mêmes pathologies et le même sous-dimensionnement. Ainsi, le plus ancien, le groupe scolaire Henri Aguado,<sup>583</sup> accueillant une école de filles, une école de garçons et une salle d'asile, est construit en 1873. Lequeux devra en augmenter le nombre de classes dès 1886 et par la suite encore en 1898, avec la surélévation d'une partie des bâtiments. L'école maternelle sera déplacée par l'architecte communal Auguste Cousteix<sup>584</sup> en 1908 dans une extension du groupe scolaire. L'école sera de nouveau agrandie en 1911 puis encore en 1922. L'autre groupe scolaire construit à Gennevilliers par Lequeux est

<sup>583</sup> BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118744*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 10 pl.

<sup>584</sup> Auguste Cousteix, en tant qu'architecte communal de la ville de Gennevilliers, participa à la construction d'autres groupes scolaires sur le territoire de la commune, entre autre celui de la cité-jardin dans l'après-guerre avec la collaboration de l'architecte communal Pierre Martin en 1924

inauguré en 1889, il s'agit du groupe scolaire des Grésillons (Figure 60).<sup>585</sup> La typologie adoptée alors par Lequeux est également celle d'une école type rurale. Le bâtiment sera agrandi, comme le groupe scolaire précédent, en 1908 par Cousteix qui surélève d'un étage les préaux.



Figure 60 : Groupe scolaire des Grésillons. Gennevilliers (92). Partie construite par Lequeux en 1889. Cl. Inv. Vialles 93.92.1868 X. In BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118745*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 9.

Le plan type de l'école rurale se reconnaît fortement. Il est aisé de faire un parallèle avec l'élévation de l'école de Claude Naissant en 1868 pour la commune d'Arcueil (Figure 58).

Les projets issus de cette première étape de dotation en équipements scolaires concernent généralement les centres-villes des communes de la banlieue, en pleine expansion. Les écoles des centres historiques, malgré les travaux d'extension ou de reconstruction engagés par les communes à cette époque, comme nous venons de le constater, ne seront pas toujours suffisants pour pallier au manque de place dans les écoles, mais également pour répondre aux conditions d'hygiène indispensables et désormais réglementaires (depuis 1880), réclamées par les mouvements hygiénistes et réformateurs, tels que le Musée social, et ensuite la Société nationale de l'art à l'école. Pourtant face à l'urgence et à une situation démographique que les communes maîtrisent peu et malgré les efforts de construction, de nombreuses écoles provisoires demeurent. Elles sont faites de baraquement de bois en général, ou bien de moellon d'une très piètre qualité, n'étant pas supposé durer longtemps. La guerre de 1914-1918 marque un profond coup d'arrêt dans le secteur de la construction, sans pour autant arrêter le peuplement de la région parisienne, et tout particulièrement de sa banlieue.

<sup>585</sup> BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118745*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 10 pl.

Ainsi, à Saint-Ouen, en 1939, un conseiller municipal de l'opposition communiste fonde le Comité des parents et amis pour l'édification d'un groupe scolaire Anatole France et envoie une pétition en février 1939 au Ministre de l'Éducation nationale, soulignant l'état de délabrement et de vétusté des bâtiments qui accueillent les trois écoles du centre (une de garçons, une de filles et une maternelle). La situation de la maternelle (Figure 61) est des plus préoccupantes car :

*« C'est un baraquement en BOIS où dans 3 classes s'entassent 160 enfants environ, le plancher mal joint, les difficultés de chauffage et surtout les risques d'incendie, sans compter la propagation plus rapide et plus intensive des épidémies sont parmi les raisons qui nous obligent à vous demander de faire cesser une telle situation. »<sup>586</sup>*



Figure 61 : Baraquement de la fin du XIXe siècle, début du XXe siècle, à Saint-Ouen accueillant l'école maternelle du groupe du centre. Photographie jointe à la lettre accompagnant la pétition envoyée au Ministre de l'Éducation nationale en février 1939 par le Comité des parents et amis pour l'édification d'un groupe scolaire "Anatole France". AN F 17 14607.

Au-delà des aspects politiques liés à la lutte entre les membres locaux du PCF alors dans l'opposition et le maire Gustave Lesesne<sup>587</sup>, ce dernier souligne les efforts effectués constamment par la mairie en ce qui concerne l'entretien des équipements scolaires et les efforts consentis pour l'agrandissement de deux autres groupes, ayant contraint à repousser la réalisation d'un nouveau groupe scolaire en centre-ville dont plusieurs plans avaient déjà été dressés par l'architecte

<sup>586</sup> Lettre accompagnant la pétition envoyée au Ministre de l'Éducation nationale en février 1939 par le Comité des parents et amis pour l'édification d'un groupe scolaire "Anatole France". AN F 17 14607.

<sup>587</sup> Gustave Lesesne (1878-1958), instituteur né à Clichy, commune de la Seine voisine de Saint-Ouen, vécut toute sa vie au contact de la population ouvrière du nord de la Seine. Après la rupture de 1921, il refuse les étiquettes de la SFIO ou du PCF. et se présente dans un premier temps comme "socialiste-communiste" aux élections générales de 1928. Il fut député de Saint-Ouen de 1928 à 1936, défait lors des élections du Front populaire face au candidat communiste. Il demeura maire de Saint-Ouen de 1929 à 1944, ayant été maintenu dans ses fonctions durant l'occupation par Vichy.



communal.<sup>588</sup> Néanmoins, cet exemple illustre les problèmes régulièrement rencontrés au sein des groupes scolaires "historiques" de la banlieue à cette époque.

À partir de la fin des années 1870 et au début des années 1880, déjà certaines communes se lancent dans la construction de nouvelles écoles ex-nihilo, ou situées en centre-ville et remplaçant les écoles déjà existantes, ou dans des quartiers nouvellement urbanisés.<sup>589</sup> Ce mouvement est encouragé également par la mise en place de l'élection du maire par le conseil municipal, ainsi que le développement des formes embryonnaires de ce qui deviendra le municipalisme. Par ailleurs, la diffusion de l'expérience parisienne, la mise au point des règlements pour les constructions scolaires en 1880,<sup>590</sup> et la nécessité de respecter ces mêmes règlements pour l'attribution de la subvention vont profiter à l'édification de premières structures cherchant à rendre le même faste et à offrir le même confort que les écoles parisiennes, ainsi que des dimensions similaires, certains groupes accueillant jusqu'à 400 enfants (150 garçons, 150 filles et 100 maternelles, Figure 62) voire un millier (Figure 63).

Ces bâtiments se démarquent par l'utilisation d'un langage mêlant le pittoresque et des technologies modernes, souvent conçus comme uniquement de plain-pied, autour d'une, deux ou trois cours suivant les typologies (présence ou non d'une école de filles, d'une école de garçons et d'une école maternelle), les ailes recevant les classes, les préaux menant directement aux latrines situées au fond des cours, et les parties surélevées accueillant les logements des personnels (directeurs et directrices, instituteurs, institutrices, concierges, intendants). Le prototype de cette typologie

---

<sup>588</sup> Réponse du Maire de Saint-Ouen au Préfet de la Seine, daté du 8 juin 1939. Le préfet avait été contacté par les services du ministère de l'Éducation nationale au sujet de la pétition du Comité des parents et amis pour l'édification d'un groupe scolaire Anatole France. AN F 17 14607.

<sup>589</sup> C'est d'autant plus vrai dans le cas de Saint-Ouen avec la construction en 1869 de la nouvelle mairie sur les plans de Paul-Eugène Lequeux dans un quartier excentré au nord-ouest du territoire de la commune. Un groupe scolaire, le futur collège Jean-Jaurès, à l'époque groupe scolaire du centre, est construit dès 1883, par les architectes Driot et Matthieu dont nous ne disposons que de peu d'informations. Cette école sera agrandie avant la guerre par César Auguste Mancel, alors architecte communal, et qui procédera à sa reconstruction complète au cours des années 1930 et à laquelle fait allusion le Maire dans sa lettre. Cf. Collège Jean Jaurès (code site IA : 0931143M). In CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS. L'atlas d'architecture et du patrimoine de Seine-Saint-Denis. Disponible sur : [http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases\\_doc/inventaire/fichecollege.php?idfic=070inv900&codeia=0931143M](http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/inventaire/fichecollege.php?idfic=070inv900&codeia=0931143M). Consulté le 23 février 2016.

<sup>590</sup> Comme nous avons pu le voir, ces règlements sont essentiellement basés sur cette même expérience parisienne ainsi que le respect des nouvelles règles de l'hygiène, faisant suite aux découvertes pasteurienues.

"banlieue" se trouve dans l'école de Gustave-Laurent Raulin (1837-1910)<sup>591</sup> édifée à Ivry-sur-Seine (94)<sup>592</sup> entre 1879 et 1882.<sup>593</sup>

« Le groupe scolaire d'Ivry-sur-Seine est l'un des premiers construits et dans son étude aussi Raulin se montra précurseur. Il comporte trois écoles : écoles des filles et des garçons, séparées par l'école maternelle. Chacune d'elles est autonome et possède entrée, classes, préau couvert, cour en plein air et dépendances. Les cours, qui semblent en plan isolées lune de l'autre, ne sont en réalité séparées que par des bâtiments bas. Les pavillons seuls comportent des étages affectés au logement du personnel. La construction est en pierre de taille avec remplissages en moellons, les linteaux des grandes baies en fer, les toits en tuiles, les chéneaux, la crête du comble central et les épis en terre cuite. »<sup>594</sup>

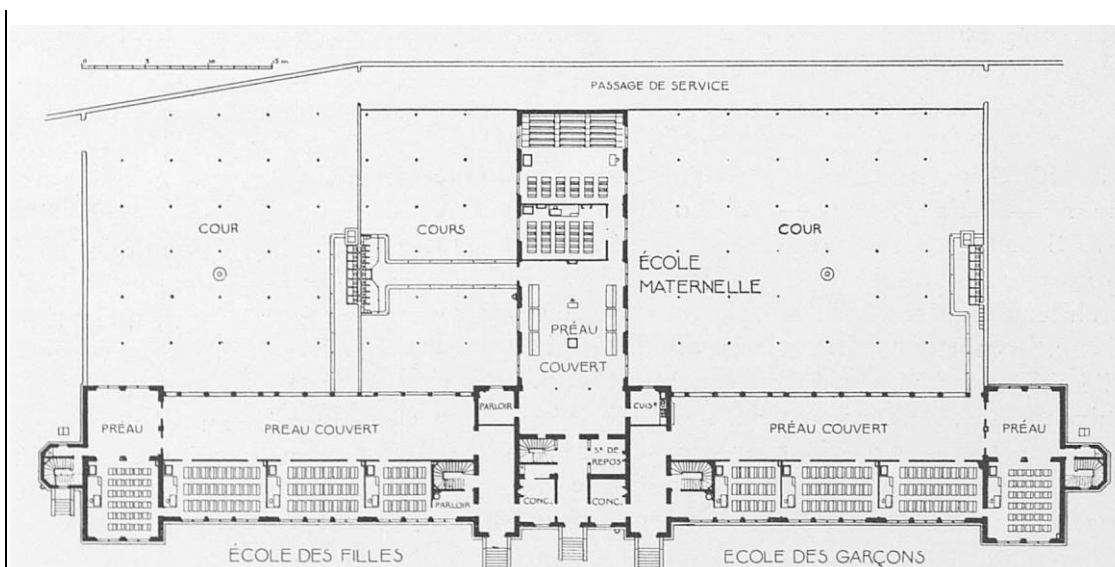


Figure 62 : Gustave-Laurent Raulin, architecte. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire de la gare à Ivry-sur-Seine (1879-1880). In *L'architecte*, décembre 1910, n°12, p. 98.

<sup>591</sup> Gustave-Laurent Raulin est à l'époque inspecteur des travaux de la ville de Paris puis membre du conseil général des bâtiments civils de la Seine, également professeur libre à l'École des beaux-arts dans l'atelier de Vaudremer. Cf. DE PENANRUM, Louis Thérèse David, DELAIRE, Edmond Augustin, ROUX, Louis François. *Les architectes élèves de l'École des beaux-arts. 1793-1907*. Paris : Librairie de la Construction Moderne, 1907, p. 383.

<sup>592</sup> La ville s'était dotée entre 1874 et 1876 d'un premier groupe scolaire situé au Petit-Ivry, dit École communale du petit Ivry, sur les plans de l'architecte César Pompée, auteur de nombreux plans types. Le groupe scolaire n'existe plus aujourd'hui. Cf. BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130021*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 2 pl.

<sup>593</sup> L'école a été démolie en 1984. Cf. BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130022*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 2 pl.

<sup>594</sup> *L'architecte*, décembre 1910, n°12, p. 98.

Dans son cours à l'École des beaux-arts, Julien Guadet cite quelques exemples de compositions pour des écoles primaires et reproduit trois plans : celui d'une école mixte rurale, celui d'une école parisienne et celui du groupe scolaire de Raulin (Figure 62)<sup>595</sup> :

« Mais voici un autre groupe scolaire, dont la composition est toute différente, celui des écoles d'Ivry-sur-Seine par M. Raulin. Les cours sont ici séparées par un bâtiment : vous vous tromperiez cependant si vous pensiez que, de ces deux plans, un seul peut être bon et que l'un est exclusif de l'autre. C'est que dans celui dont nous nous occupons présentement, les bâtiments – sauf le pavillon central qui est à la jonction des branches du plan – ne sont élevés que d'un rez-de-chaussée. Les cours ou préaux découverts sont donc dans de très bonnes conditions d'aération et de salubrité. Mais le plan deviendrait défectueux si quelque jour pour agrandir l'école on surélevait les bâtiments, tout au moins celui qui sépare les cours. »<sup>596</sup>

Les craintes décrites par Guadet s'avéreront exactes dans de nombreux cas. Ainsi à Ivry-sur-Seine, le groupe scolaire de la gare construit entre 1865 et 1867 par Claude Naissant<sup>597</sup> puis agrandi par Lauren en 1876 par l'adjonction de deux pavillons d'extrémité, sera surélevé dans ses parties de plain-pied par les architectes Chausson et Cardot en 1891, plongeant les cours dans l'obscurité. Néanmoins, la typologie de plain-pied est particulièrement prisée en banlieue car elle permet, du coup, une certaine vision sur le long terme, en offrant à la commune une grande facilité en ce qui concerne l'agrandissement des locaux grâce à leurs surélévations.<sup>598</sup> Cette disposition des cours séparées par un bâtiment central va donc être progressivement abandonnée, afin de pouvoir garantir au mieux, même en cas de surélévations, l'aération de ces espaces et leur salubrité.<sup>599</sup>

Les années 1880 marquent également un tournant dans l'équipement scolaire de la banlieue, du fait de la plus grande autonomie concédée aux communes notamment grâce à la loi du 20 juin 1885. La tutelle du département se retrouve diminué et les communes peuvent plus aisément faire appel aux services d'architectes autres que les architectes départementaux.<sup>600</sup> Les communes ont ainsi de

<sup>595</sup> Cf. fig. 649 In GUADET, Julien. *Éléments et théorie de l'architecture : cours professé à l'École nationale et spéciale des beaux-arts*. Tome 2. Paris : Aulanier, 1901-1904, p. 196.

<sup>596</sup> GUADET, Julien. *Éléments et théorie de l'architecture : cours professé à l'École nationale et spéciale des beaux-arts*. Tome 2. Paris : Aulanier, 1901-1904, p. 194.

<sup>597</sup> La construction coïncide avec le lotissement progressif du quartier d'Ivry-Port, qui perdurera jusque dans les années 1910. BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* pp. 202-203.

<sup>598</sup> BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130020*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 8 pl.

<sup>599</sup> Rappelons-nous des difficultés pour la commission de 1879 d'organiser une exposition des plans de constructions scolaires en ce qui concerne les écoles urbaines.

<sup>600</sup> Nous avons vu néanmoins que les plans doivent être soumis par la commune aux administrations techniques communales respectives avant d'être visées par le ministère de l'Instruction publique. Par ailleurs la tutelle du département demeure en ce qui concerne la définition de la priorité dans l'attribution de la subvention au sein des listes qui sont soumises au ministère. Les maires qui ont également la qualité de conseillers généraux sont ainsi privilégiés : « L'Assemblée départementale ne peut pas, en effet, quand elle classe les écoles proposées pour une subvention, oublier qu'elle est une assemblée politique issue d'une élection. Chacun de ses membres tient à ce que son canton soit bien servi ; aussi ne saurait-on affirmer que la liste définitivement adoptée soit le

plus en plus souvent recours au concours. Elles vont également, du fait de l'augmentation de leurs budgets lié à l'augmentation de leurs populations, pouvoir se doter directement d'architectes communaux à qui elles vont directement confier leurs projets de constructions scolaires, ou bien uniquement l'exécution du projet lauréat du concours organisé au préalable.

Contrairement aux projets confiés aux architectes communaux, ceux édifiés par la procédure du concours, du fait de son émulation, sont souvent considérés comme plus innovants et aboutis. Le concours est également l'occasion de proposer de nouvelles solutions. Ainsi, le concours organisé en 1897 par la mairie de Saint-Ouen pour la construction d'un nouveau groupe scolaire donne lieu à des annonces dans certaines revues d'architecture de l'époque. La composition du jury est intéressante : il était composé du maire, de deux conseillers municipaux, du médecin des écoles, de l'inspecteur primaire, de l'architecte-voyer du département et de cinq architectes retenus pour leur expérience dans les constructions scolaires, avec entre autre Jacques-Paul Lequeux. Vingt projets ont été envoyés, six ont été retenus pour être soumis au jury. Les préoccupations du jury se portent sur l'économie (le budget alloué pour une telle construction devant recevoir un millier d'enfants est très insuffisant) mais également « sur l'aération et l'exposition des cours et préaux qui doivent être visités par le soleil et naturellement ventilés, sur l'éclairage des salles de classe et leurs dégagements, sur la séparation plus ou moins complète des logements d'instituteurs et d'institutrices ».<sup>601</sup>

Parmi les trois projets finalement primés, les deux accessits ont su montrer de bonnes qualités :

*« Le projet n° 17 présentait plusieurs dispositions ingénieuses, mais la surface construite entraînerait à un excès de dépenses. Le n° 11 n'a obtenu que la troisième place, bien que très économique, et comportant des qualités remarquables, "à cause de la répartition des classes des filles et de celles des garçons en deux étages superposés aux préaux couverts" : un seul étage est, en l'espèce, préférable pour éviter l'ombrage exagéré des cours et faciliter l'aération. »*<sup>602</sup>

Dans le projet de Marcel Berger et d'Alexandre Maistrasse (Figure 63), première prime et retenu pour l'exécution, en revanche, les préaux sont situés au rez-de-chaussée permettent aux ailes contenant les salles de classe sur deux niveaux de s'articuler autour du pavillon central. L'article conclut ainsi :

*« De ce qui précède, et de ce que les précédents concours nous ont appris, on peut, une fois de plus, déduire qu'en ce qui concerne la disposition des bâtiments et l'emploi d'un terrain sortable (tel celui dont disposent, aujourd'hui, les lauréats de la première prime), la réunion des diverses cours en une seule très vaste, ouverte par des vides sur les voies publiques et subdivisée seulement par des murs séparatifs assez bas ; le maintien des bâtiments au minimum de hauteur possible avec la contenance du*

---

tableau fidèle des besoins du département. » Cf. ANTHOUARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 256.

<sup>601</sup> Concours de Saint-Ouen. Groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 27 novembre 1897, n°48, p. 102.

<sup>602</sup> *Ivi*.

terrain donné ; l'indépendance enfin des logements sont, avec l'économie toujours recommandée, les qualités récompensées par les jurys. »<sup>603</sup>

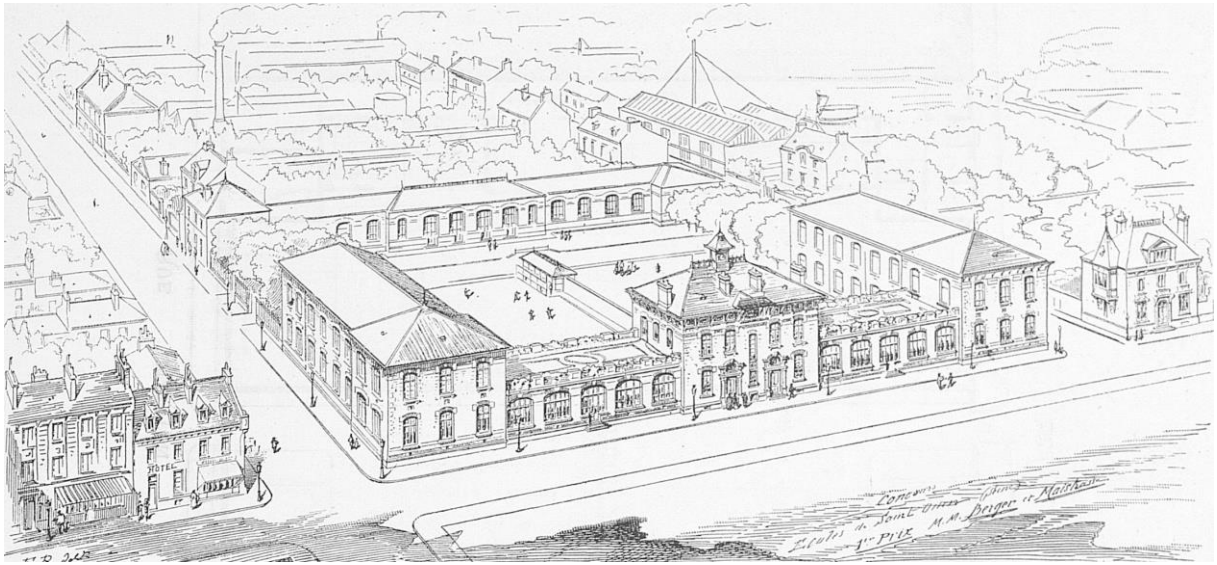


Figure 63 : Vue aérienne du groupe scolaire, projet de MM. Berger et Maistrasse<sup>604</sup>, lauréat du concours organisé par la ville de Saint-Ouen en 1897. In *Concours de Saint-Ouen. Groupe scolaire*. In *La construction moderne*, 27 novembre 1897, n°48, p. 101.

Dénommé par la suite Groupe scolaire Auguste Blanqui, il accueille aujourd'hui le collège Joséphine Baker. Le maire, dans sa lettre du 6 juin 1939, explique par ailleurs que la commune a dû procéder déjà dans les années 1930 à des travaux d'agrandissement de cette école.<sup>605</sup> Nous pouvons apercevoir de nombreuses cheminées d'usine sur cette vignette, ainsi que la présence d'arbres et de parcs. Au-delà de la vision stylisée, le paysage rend compte de la densité d'alors. Remarquons au passage les toits terrasses envisagés alors pour recouvrir les préaux. Ils ne seront en revanche pas réalisés.

Tous les concours n'ont pas toujours offert un résultat aussi heureux. Ainsi la même année, celui organisé par la ville d'Argenteuil (95) ne permettra pas définir un projet réellement supérieur aux autres : « "Il n'y avait point, dit le rapport du jury, de mauvais projets : il n'y en avait que de moins bons" à ce concours. Et l'on a distribué des mentions, licites de consolation, à divers. »<sup>606</sup>

Néanmoins, nous voyons donc les principes qui vont présider à la construction de cette nouvelle génération d'écoles, qui bénéficie en effet d'un parcellaire plus favorable en général que celui dans lequel les écoles parisiennes ont parfois dû se "tasser". Avant-guerre, les techniciens parisiens dominant encore néanmoins en termes d'innovation, en particulier avec le Groupe scolaire de la rue Rouelle de Louis Bonnier (1912, cf. Figure 43 p. 156). Les travaux menés par la Société nationale de

<sup>603</sup> Concours de Saint-Ouen. Groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 27 novembre 1897, n°48, pp. 102-103.

<sup>604</sup> Alexandre Maistrasse (1860-1951) réalisera la première tranche de la cité-jardin de Suresnes après la Première guerre mondiale, ainsi que son premier groupe scolaire.

<sup>605</sup> Réponse du Maire de Saint-Ouen au Préfet de la Seine, datée du 8 juin 1939. A.N. F 17 14607.

<sup>606</sup> Concours d'Argenteuil. Mairie et justice de Paix – Groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 3 juillet 1897, n°27, pp. 470-472.

l'art à l'école pénètrent au moins sous la plume des critiques les constructions scolaires de la banlieue, mais rares sont les groupes encore édifiés à cette époque. Les communes se contentent principalement d'agrandir les écoles construites dans les années 1880. Par ailleurs, la place de l'architecte communal devient de plus en plus prépondérante même en ce qui concerne les nouveaux groupes scolaires, dérive de la gestion communale électorale avec néanmoins quelques résultats heureux. Beaucoup d'écoles alors bâties sont reconnaissables par une forte uniformité et la tendance à reproduire le type développé dans les années 1880, avec l'introduction des linteaux horizontaux et des trumeaux de plus en plus minces, consentant des baies et des ouvertures offrant de plus en plus de lumière dans les salles de classe (cf. Figure 64).

La banlieue, largement sous équipée, se démène pour pouvoir se doter progressivement d'écoles en nombre suffisant et de qualité comparable à celles accueillant les élèves parisiens, ce qui sera de plus en plus vrai avant la guerre. Néanmoins, ces efforts déployés ne seront pas suffisants.

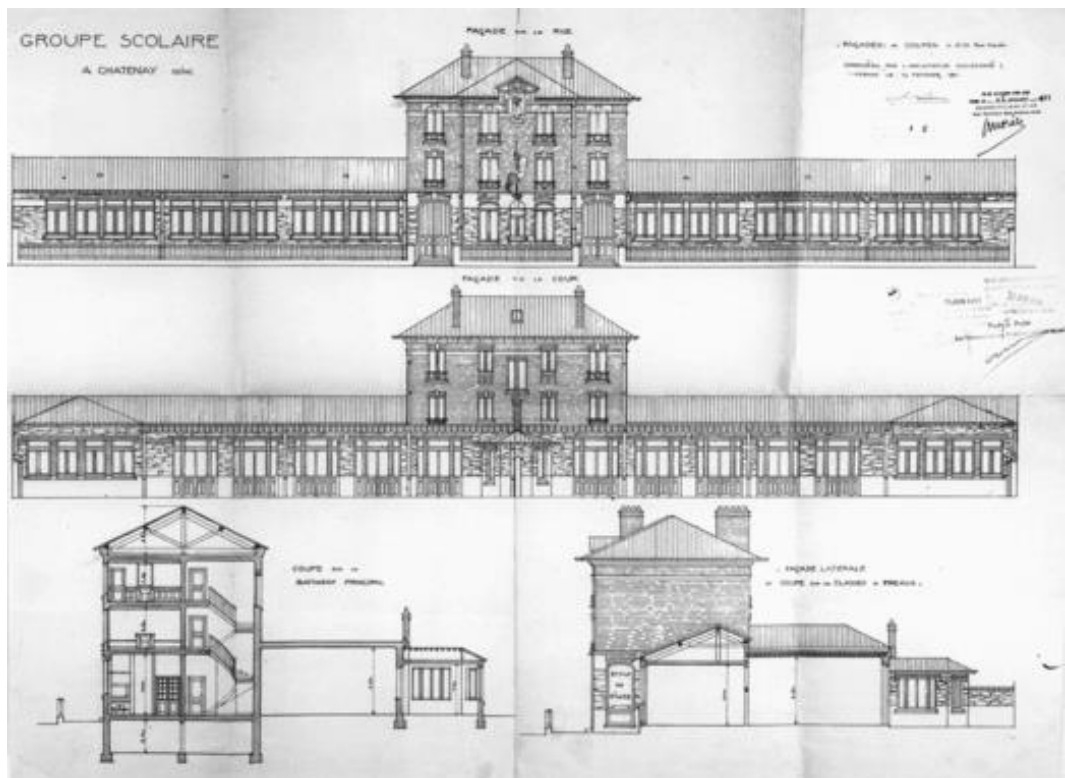


Figure 64 : Coupe et élévation (1911) des écoles communales de Châtenay-Malabry (92). Perrain (architecte). A. C. Châtenay Malabry. In FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00077091*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, pl. 5.

Cette école remplace les écoles dispersées de Châtenay (Figure 59). Après un premier projet de l'architecte communal Guilloux pour réunir dans une même école filles et garçons abandonné en 1910, l'école est construite par l'architecte Perrain en 1912. Le gros œuvre est en brique et en meulière. Les deux ailes de part et d'autre du bâtiment central accueillent respectivement les écoles de fille et de garçon. On remarquera, par l'utilisation des travées et des linteaux en acier, la modernisation du langage architectural, mais également la possibilité de faire entrer beaucoup plus de lumière à l'intérieur des préaux et des salles de classe. Par ailleurs, la distribution des classes et des préaux reprend celle de Lauren pour Ivry-sur-Seine.

## 2. 1918-1939 : de l'urbanisation à l'urbanisme

### a. Un poids démographique de la banlieue toujours plus fort

Même si « le paysage des quartiers industriels de la banlieue était en grande partie constitué en 1914 et à peu près totalement en 1930 »<sup>607</sup>, le premier conflit mondial a un impact essentiel sur le développement économique de la région parisienne et conséquemment sur l'évolution de sa démographie, accentuant son poids et scellant l'inexorable essor de cette partie du territoire qui perdure encore aujourd'hui. En effet, au moment de leur avancée et jusqu'à la mise en place de la période dite de guerre de position, les armées allemandes conquièrent environ dix départements situés dans les bassins houillers et industriels français :

*« Dans le Nord, région manufacturière la plus puissante du pays avec la région parisienne, les mines, la sidérurgie et le textile sont mis au service de l'occupant, les machines parfois démontées et emportées en Allemagne ainsi que les matières premières ; ce qui n'est pas transportable est détruit sur place lorsque l'ennemi se retire. En trois mois, la France perd ses bassins houillers du Nord, qui représentent 74 % de la production nationale et ses gisements de fer de Lorraine. Elle perd 63 % de sa production d'acier, 81 % de sa production de fonte et plus de 90 % de sa capacité à produire du laiton, alliage de cuivre indispensable à la fabrication des douilles d'obus. »*<sup>608</sup>

La production d'armement, concentrée dans ces zones désormais occupées, était loin de faire partie des premières productions industrielles de la région parisienne où, en revanche, la construction mécanique, tant aéronautique qu'automobile, jouissait déjà d'une certaine prospérité et possédait ses grandes usines, en particulier en proche banlieue ouest (Courbevoie, Puteaux, Suresnes, Boulogne-Billancourt).<sup>609</sup> Les grands ateliers étaient à peu près absents du territoire de la ville de Paris, à l'exception des usines d'engrenage Citroën le long du quai de Javel. En revanche, les petits ateliers y sont encore légion, créant un réseau d'artisanat semi-industriel extrêmement créatif mais peu enclin à la production de série et de masse.<sup>610</sup>

Le poids des commandes militaires et la mise en place d'une économie de guerre incombent donc à un tissu industriel largement dépeuplé par la mobilisation et qui n'est pas préparé à la production de masse. Même les grands ateliers ne peuvent faire face aux commandes et s'adresseront à de multiples sous-traitants dispersés dans toute l'agglomération. Dans un premier temps, tournées essentiellement vers les munitions, les commandes de l'État vont se disperser vers les nouvelles technologies, surtout après 1917, riche l'expérience acquise en 1916 où le ravitaillement des lignes du

---

<sup>607</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 15.

<sup>608</sup> GOLOUBINOFF, Véronique. Modernisations industrielles et fabrications traditionnelles dans la Grande Guerre à travers la photographie et le cinéma militaires. *In Situ*, 2014, n°23, disponible en ligne, mis en ligne le 28 février 2014, consulté le 13 février 2016, consultable sur <http://insitu.revues.org/10924>.

<sup>609</sup> NAKAJIMA, Toshikatsu. L'impact de la guerre de 1914-1918 sur l'industrie mécanique de la Région Parisienne. *Histoire, économie et société*, 1993, 12<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 537-540.

<sup>610</sup> GOLOUBINOFF, Véronique. *Ibidem*.



front a montré le rôle essentiel de la logistique. Le secteur de l'automobile est particulièrement mis à contribution. Néanmoins, les industriels ne prendront pas immédiatement les mesures de modernisation de leurs industries, bien qu'ils prennent conscience des bénéfices qu'une forme de taylorisation leur apporterait. Le cas de Citroën et de ses lignes d'obus shrapnels restent ainsi un cas particulier. Même Renault ne procédera à l'électrification de ses lignes de production qu'après-guerre. Néanmoins, le rôle attribué à une main d'œuvre qualifiée est toujours plus réduit, et l'automatisation sinon des procédés de fabrication mais des tâches auxquelles la main d'œuvre est affectée va offrir de nombreux débouchés à des populations peu qualifiées, et en premier lieu la population féminine.

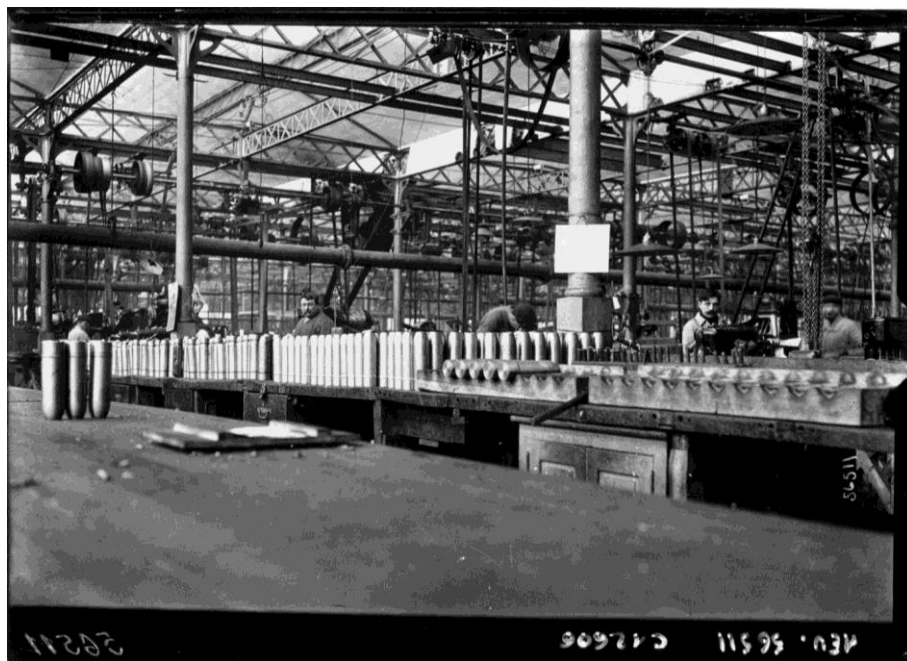


Figure 65 : La fabrication des obus de 75 à l'usine Darracq à Suresnes : obus prêts à être chargés. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41572157n>

Les Automobiles Darracq S.A., fondées en 1896, font partie des nombreuses sociétés de constructions automobiles qui se créent dans le triangle Boulogne-Suresnes-Courbevoie.

C'est seulement à partir de janvier 1917 que les effectifs industriels de la Seine retrouvent ceux de 1914.<sup>611</sup> Par ailleurs, il ne s'agit nullement d'un retour du front des hommes originaires de la région parisienne et démobilisés, la saignée démographique étant particulièrement sévère. Le manque de main d'œuvre est vaincu par la mobilisation de la France entière, au-delà des seuls cercles masculins, et en premier lieu les femmes :

*« La menace aérienne n'existait pas, la proximité des Ministères ordonnateurs de commandes joua aussi un grand rôle. En raison du potentiel qu'elle représentait déjà, la région parisienne a connu l'effort de mobilisation industrielle le plus intense. À partir de 1917, elle a constitué un puissant foyer d'appel de main d'œuvre même peu qualifiée. Bien des provinciaux furent déracinés, qu'ils aient été mobilisés comme*

<sup>611</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 222.

soldats ou comme ouvriers dans les usines de guerre (loi Mourier) ou comme employés dans les administrations centrales que multiplia l'économie de guerre. »<sup>612</sup>

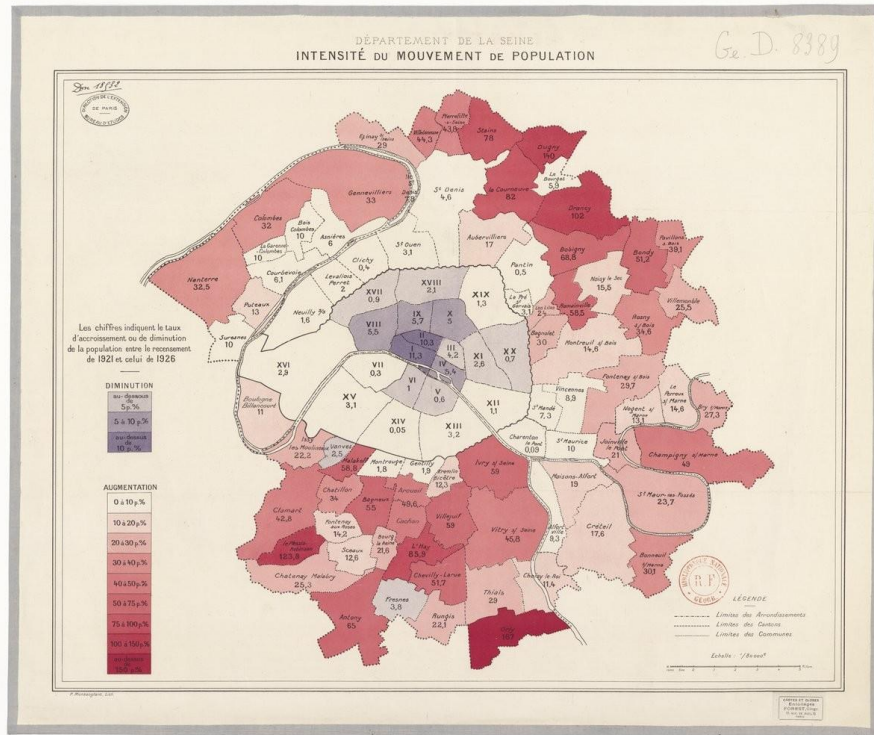


Figure 66 DIRECTION DE L'EXTENSION DE PARIS. BUREAU D'ÉTUDES. Département de la Seine. Intensité du mouvement de population. 1921-1926. Paris : 1927, lithographie de P. Monsanglant, 1927.

À l'intérieur de Paris, les arrondissements à majorité populaire sont majoritaires au sein de ceux qui voient leur population diminuer. En banlieue, hormis les communes de Vanves (du fait de l'extension de Paris) et de Fresnes, toutes les communes voient leur population augmenter. Néanmoins, les plus proches de la capitale, en particulier au nord et à l'est, montrent une certaine stabilité à l'exception notable d'Ivry-sur-Seine et de Malakoff. Le peuplement de la région parisienne se montre plus dynamique au sud et au nord-est ainsi qu'au nord-ouest, au contact du département de Seine-et-Oise. Cette dynamique reste toute relative car il faut également tenir compte des populations en valeur-absolue. Ainsi les communes les plus éloignées au sud restent encore marquées d'une certaine ruralité, même si l'extension de la nasse urbaine centrifuge et maintenant presque homogène depuis Paris semble inexorable.

De 1917 à 1918, les effectifs industriels de la région parisienne dépassent ceux d'avant 1914. Ainsi, « la Grand Guerre va être marquée par un nouveau gain parisien de 326 000 habitants, alors que le reste de la France en perdu 2 631 000 (1911-21) ». <sup>613</sup> Le renforcement durant la guerre du tissu industriel de la construction mécanique, l'introduction progressive des nouvelles techniques de production, leur modernisation amorcée dès-avant la guerre et rattrapée à sa sortie, avec l'objectif

<sup>612</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 226.

<sup>613</sup> GRAVIER, Jean-François. *Op. cit.* p. 55.

des entrepreneurs de retrouver de nouveaux débouchés à leurs productions, vont continuer d'attirer une très forte population au cours des années 1920, souvent peu qualifiée, tout en ayant fixé de manière durable celle appelée par l'effort de guerre.

*« En quelques années, [André Citroën et Louis Renault] feront de Paris la capitale de l'automobile : plus de 100 000 salariés en 1930, sur un effectif « travail des métaux » qui dépasse maintenant les 400 000 personnes, dont une grande partie occupée par des fabrications annexes à la construction automobile.*

*De 1921 à 1931, la région parisienne s'est encore accrue de 918 000 immigrants (dont 455 000 en Seine-et-Oise). »<sup>614</sup>*

L'accroissement de la population s'effectue essentiellement en proche banlieue (département de la Seine) et dans une moindre mesure dans la partie orientale du département de la Seine-et-Oise. La région parisienne (départements de la Seine, de la Seine-et-Marne et de la Seine-et-Oise) concentre ainsi en 1936 22,7% de la population industrielle nationale contre 17,2% en 1896 :

*« Cette proportion s'élève à 30% dans la construction mécanique, à 49% dans la construction électrique, à 45% dans l'automobile et le cycle (réparateurs compris). Héritage des industries d'armement, on trouve 59% de la construction aéronautique dans la Seine et la Seine-et-Oise. Conséquence de la centralisation scientifique, on y trouve également 69% des fabrications d'instruments d'optique et de précision. Conséquence de la centralisation intellectuelle : 44% des industries polygraphiques sont à Paris. Seules demeurent essentiellement provinciales des industries anciennes, souvent en déclin, et qui n'ont pu soutenir la compétition salariale à Paris : textiles, cuirs et peaux, etc... »<sup>615</sup>*

Cette concentration établie à partir de statistiques régionales masque encore les disparités que l'on peut retrouver localement, comme nous avons pu les voir précédemment. Néanmoins, l'artisanat tel que la région le connaissait avant-guerre a disparu de près de moitié, ce qui n'est pas sans avoir de fortes répercussions sur la structure de la population :

*« La physionomie sociale de la capitale est ainsi bouleversée : beaucoup moins d'artisans, de couturières, de domestiques ; beaucoup plus de commerçants, d'employés et de fonctionnaires ; mais, plus que ce développement normal du secteur tertiaire, le trait dominant est l'apparition d'une véritable armée de "métallos" dans les usines de la périphérie. »<sup>616</sup>*

La crise économique de 1929 n'affectera véritablement la banlieue qu'à partir de 1931 et aura de très fortes conséquences quant à l'évolution démographique de la banlieue durant les années 1930, mais également quant à l'évolution sociologique de la population parisienne, laissant toujours plus de places aux employés du secteur tertiaire, toujours plus représentés au sein de l'électorat et au niveau

<sup>614</sup> *Ivi.*

<sup>615</sup> *Ibidem.* p. 56.

<sup>616</sup> *Ivi.*

des préoccupations des politiciens locaux. Paris est arrivée à saturation, en partie du fait des pertes liées à la Première Guerre mondiale, mais largement compensées comme nous l'avons vu, entre 1921 et 1928, comme le montrent les recensements effectués à l'époque. La crise ne fera qu'aggraver la diminution de la population intra-muros, qui regarde avant tout les classes populaires, pour partie relogées dans les HBM qui sont bâtis à l'époque sur la "zone" des fortifs. Une politique, peut-être inconsciemment malthusienne, menée à l'époque, va ainsi chercher avant tout à repousser les populations de la zone toujours plus loin en banlieue, qui, malgré les efforts consentis à l'époque lors de leurs expulsions, ne pourront pas bénéficier encore de conditions de logements décentes. Cette saturation était déjà partagée par certaines communes de la proche banlieue. La crise de 1931 va amorcer en leur sein un certain exode, pourtant globalement compensé par la croissance des communes plus éloignées de Paris, et offrant des conditions de vie plus abordable à une population touchée par le chômage et luttant toujours contre la crise endémique du logement. Ainsi, par exemple, de 1931 à 1936, Ivry perd 4 000 habitants, le Kremlin 400, Argenteuil 11 000, Drancy 8 200, Levallois-Perret 6 000, Saint-Denis 4 000 ou encore Saint-Ouen 2 000. Dans le même, par exemple, Vitry gagnera 5 000 habitants, Gentilly 2 500 ou Villejuif 2 300.<sup>617</sup> Les politiques menées au niveau des communes influenceront largement les conditions de vie des populations durant cette époque, certaines menant des politiques de soutien à l'emploi, grâce notamment à l'effort de l'État, et dans lequel les constructions scolaires occupent une part essentielle, aux côtés des Habitations à Bon Marché.<sup>618</sup>

Néanmoins, malgré les effets de la crise économique de 1929, et par la suite des destructions dues à la Seconde Guerre mondiale – en particulier le bombardement du tissu industriel reconverti au soutien de la machine de guerre nazie – la banlieue va continuer son inexorable extension, jusqu'à nos jours, le poids de Paris dans la démographie de la région parisienne ne faisant que diminuer.

### ***b. L'aggravation de la crise du logement : les mal-lotés***

Les problèmes, connus et reconnus avant-guerre, et inhérents à cette banlieue en voie d'urbanisation tout azimut, n'ont été qu'aggravés par sa conversion à l'industrie de guerre. Une amorce de politique dépassant le strict cadre communal a pu être envisagée comme sinon la solution du moins une partie de celle-ci dès avant la guerre. :

*« En ce qui concerne la banlieue, de 1870 à 1914 les pouvoirs publics ont ignoré sa croissance, ne voyant dans l'agglomération que le centre de Paris, lieu des expositions internationales. Il est vrai que l'autonomie communale ne facilitait pas la mise en œuvre d'une politique d'ensemble. »*

*Un plan d'aménagement non seulement de Paris mais de toute l'agglomération aurait été nécessaire. Le rapporteur général du budget de la ville de Paris ; Louis Dausset,*

---

<sup>617</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* pp. 336-338.

<sup>618</sup> Nous verrons que le pouvoir communal, de plus en plus aux mains de majorités de gauche, radicales socialistes, socialistes (dissidences incluses), ou communistes, va user de ses pouvoirs afin de séduire l'électorat dans le cadre des scrutins nationaux. Cette doctrine s'inscrit dans le socialisme municipal, théorisé par Vaillant, d'abord mis en pratique par Albert Thomas puis portée aux gémonies par les grands maires bâtisseurs des années 1920 et 1930. La mise en avant des réalisations locales sont l'occasion de nombreux reportages dans les colonnes des journaux L'Humanité, organe officiel du PCF ou bien du Populaire pour la SFIO.

*aidé du préfet Delaunay, en montre la nécessité, notamment dans ses rapports sur les budgets de 1903, 1910 et 1912. »*<sup>619</sup>

Nous avons pu voir cependant que la position exprimée par Dausset, administrativement réaliste et pragmatique, est à relativiser, du fait de l'opinion malthusienne exprimée par lui-même et largement partagée à l'époque, avant et après la guerre. Aussi, même si les problèmes d'aménagement de la banlieue préoccupent de plus en plus les pouvoirs publics et les dirigeants, ceux-ci possèdent une certaine méfiance vis-à-vis des populations de ce qu'il convient désormais d'appeler « les mal-lotis ». Ceux-ci proviennent d'horizons très divers. La Grande Guerre va sceller l'attachement de nombreux provinciaux dans les usines, mais attirer également les premières populations nord-africaines appelées à participer à l'effort de guerre, aussi bien à l'arrière dans les usines qu'en premières lignes.<sup>620</sup> L'immigration européenne, déjà très forte avant le déclenchement des hostilités, va s'accroître durant l'entre-deux guerres. Paris ne profite pas de cet essor car la ville est surtout attrayante pour « les étrangers les plus spécialisés, commerçants, négociants, professions intellectuelles ».<sup>621</sup> Les mêmes a priori que l'on pouvait retrouver au XIXe siècle concernant les populations des campagnes s'expriment également vis-à-vis de celles de la banlieue considérée comme le relève Annie Fourcaut comme une « terre peuplée d'exclus, de "barbares", de populations maintenues en dehors de la civilisation ».<sup>622</sup>

La Première Guerre mondiale, sa durée, la mobilisation de toute la population et du tissu économique à son service, va arrêter net l'industrie du bâtiment et aggraver la crise du logement, pendant toute sa période et encore après en région parisienne. Ainsi, les mauvaises conditions de logement présentes avant-guerre empirent : l'habitat n'est plus entretenu, les nouvelles populations, en majorité des soldats durant la guerre, sont entassés coute que coute dans des baraquements, les autres populations trouvent refuge dans des taudis déjà existants, en particulier la « zone des fortifs », ou en implantent de nouveaux dans les proximités des grandes industries. Par ailleurs, « après la guerre priorité est donnée à la reconstruction des régions libérées, les matériaux sont rares et chers, leurs prix ont quintuplé ».<sup>623</sup> Les taudis continuent ainsi de s'étendre, faute de nouvelles constructions. De même, le développement de l'industrie durant la guerre en banlieue va rendre impératif à celle-ci l'aménagement de bureaux à l'intérieur de Paris où la situation du logement est de plus en plus tendue. La guerre a ainsi à la fois diminué l'offre de logements et en a augmenté la demande<sup>624</sup> :

*« Pour Paris, il y a eu 200 000 morts à la guerre, mais la transformation du département pendant la guerre en véritable arsenal avec développement des*

<sup>619</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 197.

<sup>620</sup> FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n°2, p. 457.

<sup>621</sup> COUDER, Laurent. Les italiens de la région parisienne dans les années 1920. In MILZA, Pierre (dir.). *Les italiens en France de 1914 à 1940*. Rome : École française de Rome, 1986, pp. 502-506.

<sup>622</sup> FOURCAUT, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 14.

<sup>623</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 233.

<sup>624</sup> *Ivi.*

*industries et de la loi Mourier qui autorisait le travail 24 heures sur 24 a créé un afflux de population rurale et étrangère qui a rééquilibré le taux de population ; celui-ci apparaît en 1920 comme stagnant. Par contre, les besoins en logement se sont accrus. En effet, l'industrialisation a développé l'extension au centre de bureaux de services publics, de locaux commerciaux, industriels, bancaires, et aussi des établissements de plaisir, concerts, dancings, cinémas... Ce développement s'est fait conjointement à l'arrêt de la construction de logements (2 413 immeubles en 1913, 411 en 1919 avec 126 démolitions).*

*En 1920 il y a donc une raréfaction des logements et une hausse des loyers freinée par une législation spéciale en attendant que la construction neuve publique puisse l'enrayer. »<sup>625</sup>*

Le développement formidable du modèle du lotissement (Figure 67), bien qu'amorcé avant-guerre mais largement cantonné à de petites opérations et pour des populations relativement aisées, ne va pas permettre, par son ampleur, sa vitesse et son anarchie, à offrir aux populations qui vont s'y installer à leurs frais des conditions de logement décentes.<sup>626</sup> Ces nouveaux lotissements ne s'adressent plus à une population qui souhaite quitter les conditions de mal logement offertes tant à Paris qu'en proche banlieue et qui en a les moyens, ce qui était le cas avant 1914. Ils s'adressent à tous ceux qui ont vu leurs conditions de logement se dégrader et qui souhaitent obtenir la garantie de posséder son propre toit, pour échapper aux risques d'expulsion, à la réévaluation des loyers et à la spéculation des bailleurs profitant de l'abrogation du contrôle des loyers, à l'absence d'offre de logement social et à la rareté des cités ouvrières patronales autour de Paris.<sup>627</sup> Par ailleurs, l'assurance du lopin de terre permet également d'envisager à la fois une autosuffisance alimentaire et également une source de revenu supplémentaire, particulièrement profitable en cas de périodes de chômage. Néanmoins, la majorité de ces populations, quoiqu'installées au cours des années 1920 dans ce qu'il est convenu d'appeler des bidonvilles, ne forment nullement un sous-prolétariat comme cela pouvait être majoritairement le cas au niveau des taudis de la « zone des fortifs » :

*« Ils sont plutôt les quartiers d'élection des classes populaires liées à la seconde industrialisation de la région parisienne : ouvriers d'industrie qualifiés, employés des transports et des services d'intérêt public, étrangers ».<sup>628</sup>*

---

<sup>625</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939*. Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, pp. 10-11.

<sup>626</sup> Sur le mécanisme du processus de lotissement, lire BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* pp. 241-263.

<sup>627</sup> FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n°2, p. 445.

<sup>628</sup> Les italiens en particulier seront largement attirés par ce modèle, la majorité de l'immigration italienne de l'après-guerre exerçant un métier lié à la construction. *Ibidem.* pp. 451-452.

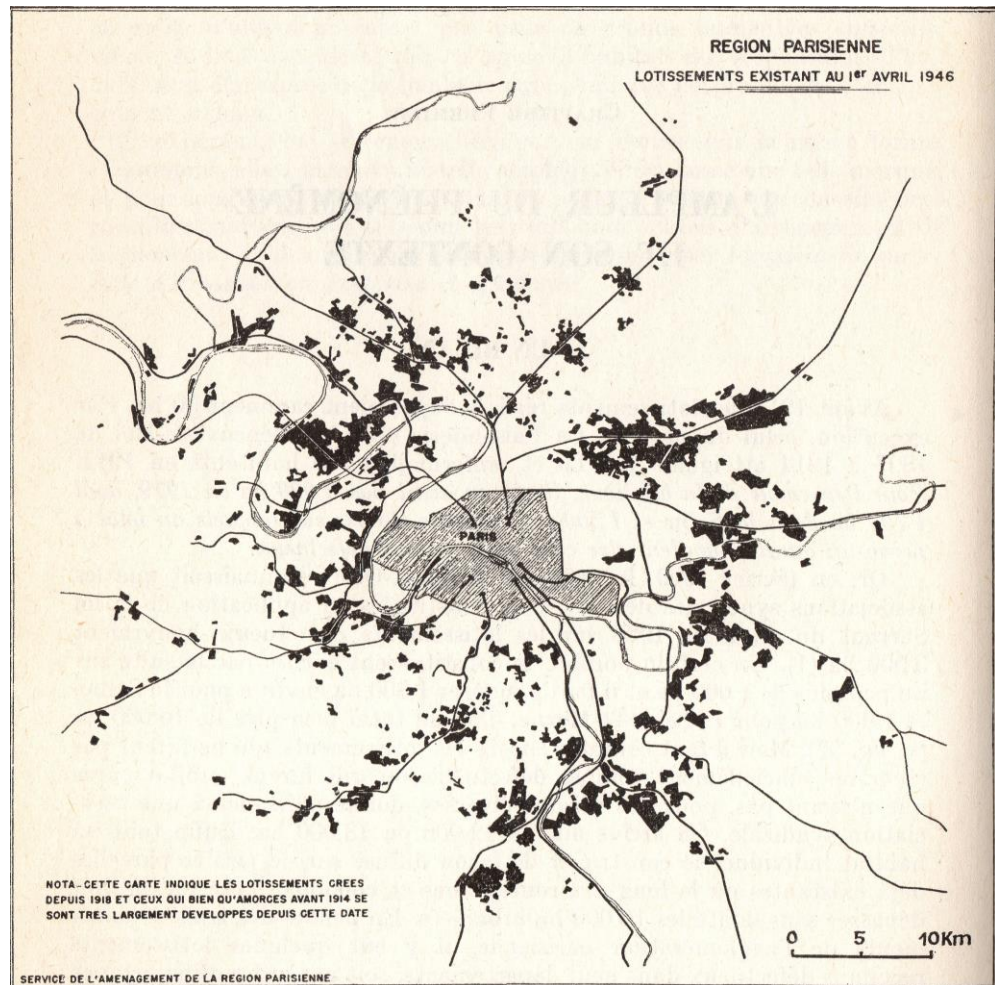


Figure 67 : Les lotissements de l'entre-deux-guerres autour de Paris. In BASTIÉ, Jean. *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris : Presses universitaires de France, 1964, p. 230.

Ces populations sont aptes à assumer la continuité d'un projet immobilier différé sur plusieurs années, bien qu'elles ont rapidement besoin d'un nouvel espace de vie. Le lotissement de l'après-guerre est très éloigné de celui d'avant-guerre. Le premier, pour partie inspiré des conceptions hygiénistes de la fin du XIXe et du début du XXe, encore actives à l'époque, très rarement défectueux<sup>629</sup>, va être réutilisé par les lotisseurs dans leurs publicités qui promettent « bon air, espace, fin des contraintes locatives et accès à la propriété individuelle pavillonnaire ». Malgré le cynisme de certaines annonces lorsque l'on pense aux conditions de vie réelle dans ces quartiers à leurs débuts, un certain triomphe tardif d'un hygiénisme populaire transparait dans les témoignages oraux de l'époque : « c'est pour la santé d'une gamine chétive, ou sur conseil du médecin pour un père malade, que l'on achète un terrain en banlieue, à Bobigny par exemple ».<sup>630</sup> Par ailleurs, le mimétisme social n'est pas à écarter dans le succès de ce modèle.<sup>631</sup>

<sup>629</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* pp. 227-228.

<sup>630</sup> FOURCAUT, Annie. *Ibidem*.

<sup>631</sup> *Ivi*.



Figure 68 : Une rue de lotissement en 1929. In BASTIÉ, Jean. *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris : Presses universitaires de France, 1964, pl. XVI.

Absence d'adduction d'eau, d'assainissement, d'électricité, de gaz, de pavage des chaussées sont les caractéristiques récurrentes des lotissements de l'après-guerre.

Pourtant les terrains sont absolument dépourvus d'équipements et d'infrastructures. Les conditions de vie de ces populations sont déplorables. Elles ont ainsi quitté leurs appartements insalubres, mal-éclairé et mal-ventilé pour des rues qui reprennent pour partie l'empreinte des chemins vicinaux ou agricoles préexistants, boueuses sitôt la pluie tombée, éloignées de tout, et en particulier des écoles non encore édifiées (Figure 68). Aux ennuis de l'hiver succèdent ceux de l'été, où la rareté de l'eau est l'un des plus grands maux.<sup>632</sup> Les pouvoirs publics ne sont pas restés inactifs devant le phénomène des lotissements et a cherché rapidement à le contrôler. Néanmoins, l'ampleur de la crise du logement parmi les lotis et une spéculation facile du côté des lotisseurs vont rendre les mesures législatives rapidement obsolètes et elles seront facilement contournées :

« La loi du 14 mars 1919 sur les plans d'extension ne comporte aucune sanction à l'égard des lotisseurs, et celle de juillet 1924, explicitement votée pour contrôler le phénomène, n'a pas d'effets rétroactifs. »<sup>633</sup>

Ces deux lois sont connues comme les lois Cornudet du fait du nom de leur rapporteur, le député de Seine-et-Oise Honoré Cornudet<sup>634</sup>. De nombreuses autres initiatives seront prises pour pouvoir

<sup>632</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 265.

<sup>633</sup> FOURCAUT, Annie. *Op. cit.* p. 446.

<sup>634</sup> Honoré-François-Joseph Cornudet-des-Chaumettes (1861-1938), député de Seine-et-Oise et membre du conseil général de ce département depuis 1891. Membre de la Fédération républicaine, grand parti de la droite républicaine, libérale et conservatrice sous la IIIe République. Il promeut indirectement, appuyé par son parti, l'accès à la propriété des classes ouvrières afin de les détourner de l'idéologie communiste.



contrôler ce phénomène, en particulier à partir de 1928 avec l'intervention directe de l'État dans le soutien d'accès à des conditions de logement décentes, avec les lois Sarraut puis Loucheur. Celles-ci soutiennent également les politiques de logement social menées à partir de la même époque mais dont la lourdeur administrative et en même temps la très grande ambition rendent relativement lentes les réalisations et ne peuvent faire face à la concurrence du lotissement.<sup>635</sup>

Néanmoins il se dessine une forme d'urbanisme différé, où les constructions d'abord provisoires sont progressivement transformées « en dure » par les propriétaires, où les défauts d'infrastructures et d'équipements sont comblés grâce à la participation des services techniques du département et de l'État, où l'on essaie de mettre un terme à une initiative privée incontrôlée grâce à une meilleure concertation entre les lotisseurs, les maires et les dirigeants d'associations et de syndicats de mal-lotis.<sup>636</sup> Cet urbanisme différé va également appeler à la construction de nombreux équipements publics, au sein desquels les écoles primaires communales occupent la première place. Cependant, les problèmes de budget, l'incapacité de la commune de provisionner les crédits nécessaires seulement pour les travaux d'infrastructure et la croissance incessante que ces mêmes communes connaissent vont les amener à renvoyer sans cesse les travaux d'aménagement ou de construction des écoles. Par ailleurs, les subventions, jusqu'en 1927, accordées aux constructions scolaires, bénéficient avant tout aux villes et villages touchés par les destructions de la Première Guerre mondiale.

Le cas du lotissement du Petit-Clamart est un exemple qui illustre l'ensemble des problèmes auxquels les communes de la banlieue sont tenues de faire face, surprises elles-mêmes par l'ampleur d'un phénomène qui se heurte également à l'incrédulité au sein de la commission d'attribution des subventions pour les constructions scolaires. Ainsi, dans un courrier du 23 juin 1922<sup>637</sup>, le maire de Clamart indique qu'il a reçu 46 demandes d'autorisation de bâtir « au cours de l'année 1921 et de 102 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1922 ». <sup>638</sup> Entre égarement du dossier de demande de subvention, remplacement de l'Architecte-Contrôleur des Travaux des Communes, réévaluation permanente de ladite demande de subvention du fait de la hausse permanente des matériaux sur le prix desquels les montants des subventions sont indexés, il faudra attendre le 18 mai 1925 pour voir la subvention accordée. Pourtant les plans ne seront définitivement approuvés que le 30 juillet 1928 (Figure 69)... Par ailleurs, le lotissement ne prévoit pas de zone dédiée à un équipement scolaire. Les services préfectoraux et municipaux sont conscients de cet enjeu, et souhaitent pouvoir lancer les procédures d'expropriation avec ou sans avis favorable à la demande de subvention de la mairie, étant donné les graves conséquences que pourraient avoir un lotissement total de la parcelle concernant le positionnement final de l'école.

On reconnaît la permanence du langage architectural d'avant-guerre utilisé pour les constructions scolaires. L'auteur n'est autre que l'architecte communal d'alors, Jean Rastoueix,

<sup>635</sup> Pour approfondir, cf. BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* pp. 278-300.

<sup>636</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* pp. 288-289.

<sup>637</sup> La décision de créer un nouveau groupe scolaire a été délibérée par le conseil municipal de Clamart le 27 novembre 1921.

<sup>638</sup> *Groupe scolaire des rochers. Rapport sur l'urgence de l'opération. 23 juin 1922.* AD Hauts-de-Seine DO3/67.

également auteur du groupe scolaire Jules Ferry construit avant-guerre.<sup>639</sup> Cette situation de sous-équipement doublée de l'incapacité des communes à faire face au financement rapide pour pouvoir doter ces lotissements des infrastructures scolaires nécessaires durera jusque dans les années 1930. Le retard de cet équipement est parallèle à la construction d'une conscience politique au sein des populations de ces lotissements, où la carence de commodités va être propice au développement de la solidarité et former un terreau fertile pour les partis politiques de gauche, en particulier le Parti communiste, ce qui aura de fortes conséquences quant à la constitution du patrimoine scolaires des années 1930.<sup>640</sup>

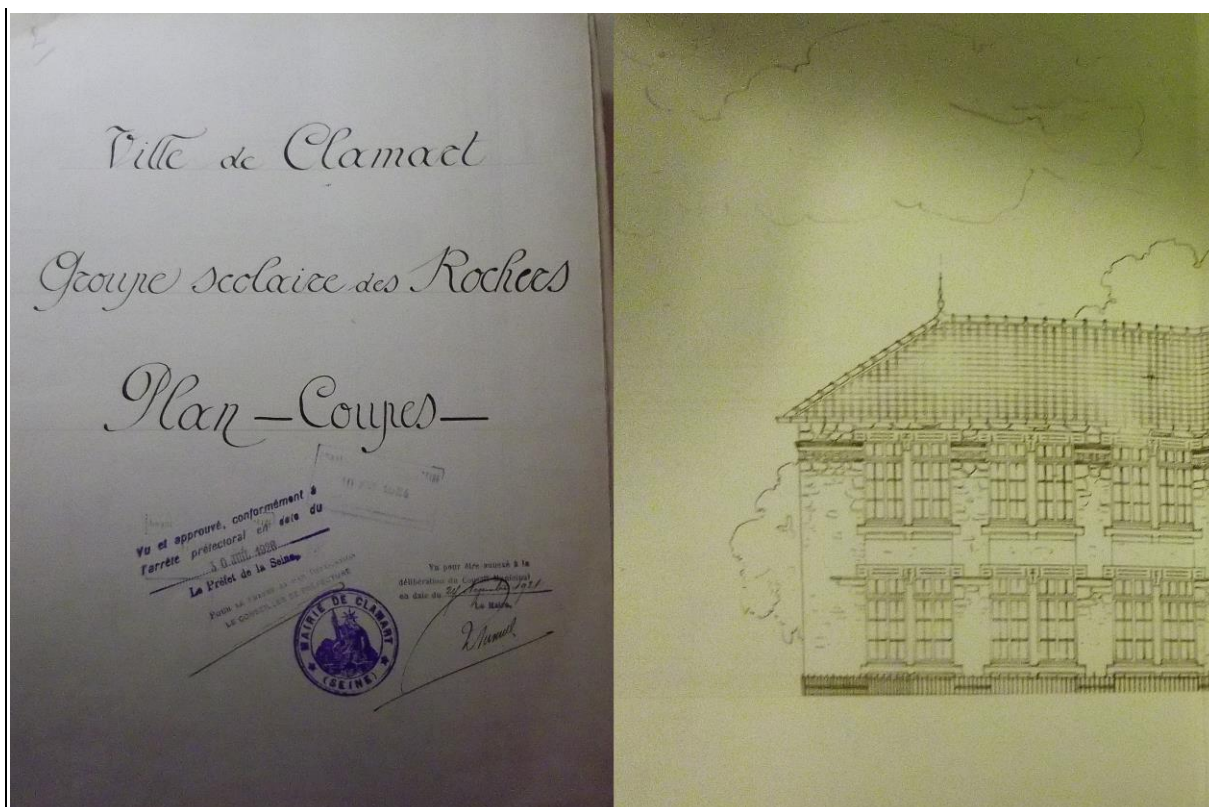


Figure 69 : Ville de Clamart. Groupe scolaire des Rochers. Plan-Coupes. AD Hauts-de-Seine D 03/67.

Le visa préfectoral est du 30 juillet 1928. Pourtant le projet est exactement celui de 1922. La construction, neuve, est immédiatement envisagée sur deux niveaux pour les ailes contenant les salles de classe.

Enfin, le phénomène de lotissement de l'après-guerre ne doit pas masquer deux autres grandes entreprises menées alors dans le département de la Seine, dont les visions sociales et

<sup>639</sup> DE FINANCE, Laurence. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000046*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, 11 pl.

<sup>640</sup> Une ouverture intéressante avec l'urbanisation contemporaine des métropoles des pays en-voie-de-développement est proposée par Annie Fourcaut : « C'est à la croissance contemporaine des métropoles du tiers-monde en quartiers spontanés que s'apparente la naissance des lotissements ouvriers banlieusards des années vingt : achat différé d'une parcelle de terrain nu, suivant des filières collectives, sans aucun aménagement urbain, par des couches populaires qui inaugurent ainsi leur accès à la propriété individuelle dans un climat de semi-clandestinité et de spéculation, laissez-faire puis tentatives curatives de la puissance publique ». In FOURCAUT, Annie. *Op. cit.* pp. 456-457.

l'intervention publique qui les conduit s'assimilent beaucoup plus aux projets du Musée social d'avant-guerre, aux progressistes d'alors et aux premières entreprises d'urbanisme du XXe siècle concernant Paris et la Seine.

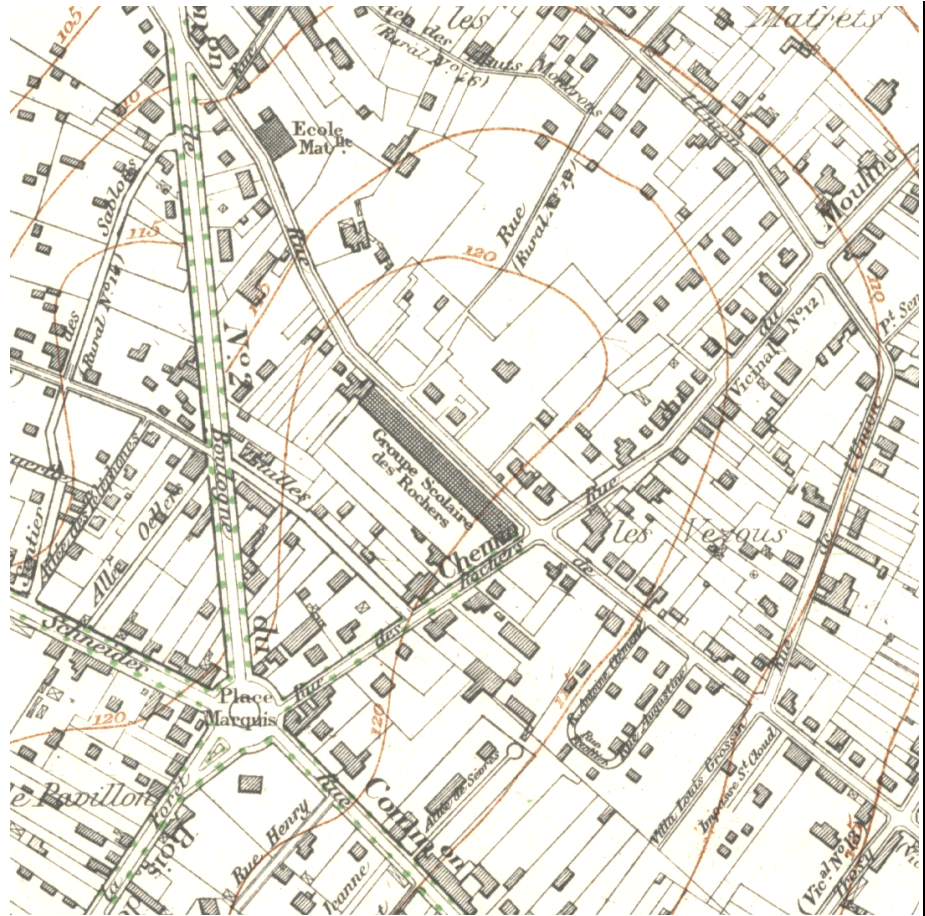


Figure 70 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000<sup>ème</sup>, dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°71. © IGN.

Le groupe scolaire des Rochers se développe le long d'une rue issue ainsi des précédents sentiers ruraux. On remarque l'anarchie du parcellaire issu d'un développement incontrôlé des lotissements d'anciens champs. Néanmoins des cités semblent se dessiner avec l'amorce de voies privées, également dénommées « villa » et desservant des ensembles de pavillon.

**c. L'urbanisme<sup>641</sup> et l'intervention publique comme réponse à la double crise du logement et de l'aménagement de l'agglomération parisienne**

L'enfermement annoncé de Paris lors du lotissement des fortifications de Thiers, qui aura lieu au cours des années 1920 et 1930, même s'il sera limité par la création de nombreux axes de pénétration, et l'urbanisation incontrôlée de la banlieue, avec ses lotissements anarchiques, sont combattus avant la fin de la Première Guerre mondiale, en particulier par les édiles des communes de banlieue, dont le plus illustre Henri Sellier. Les lois concernant les logements sociaux et l'autorisation faite aux collectivités locales de fonder des Offices d'Habitations à bon marché vont être utilisées par le département de la Seine dès 1915 qui mettra en place son OPHBM à l'instigation d'Henri Sellier<sup>642</sup> qui en sera l'administrateur délégué à partir de 1916 :

« L'Office public d'Habitation à bon marché du département de la Seine a été créé en 1915 et son Conseil d'administration constitué par arrêté préfectoral du 6 juillet 1916. [...] Grâce à une dotation de 10 millions votée par le Conseil général à la date du 20 décembre 1916, il s'est rendu acquéreur des terrains ci-après indiqués en vue d'y édifier des cités-jardins et d'amorcer l'aménagement rationnel de la banlieue ainsi que l'application du plan d'extension de Paris : Suresnes : 30 hectares ; Plessis-Robinson : 65 hectares ; Châtenay-Malabry : 54 hectares ; Stains : 26 hectares ; Champigny-sur-Marne : 12 hectares ; soit, total : 187 hectares. D'autre part, en attendant que la situation économique permît de procéder à des opérations de construction, les plans généraux d'aménagement des cités-jardins à édifier à Suresnes, Plessis-Robinson et Châtenay-Malabry ont été dressés. »<sup>643</sup>

Le modèle des cités jardins, inspiré des théories d'Ebenezer Howard, évoqué ici dans ce document de l'OPHBM de 1925, a été introduit plus particulièrement en France par Adolphe Augustin Rey<sup>644</sup>, en 1905. La promotion de ce modèle au sein de l'OPHBM ne doit pas évincer les autres

---

<sup>641</sup> « En France, le vocable "Urbanisme" apparaît en 1910 et la Société Française des Urbanistes est fondée en 1911 par sept architectes, un ingénieur et un paysagiste. » In BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 196. La Société Française des Urbanistes a d'abord été connue comme la Société Française des Architectes Urbanistes, fondée entre autre par Eugène Hénard, Alfred-Pierre Agache, Marcel Auburtin, Édouard Redon et Georges Riesler. Cf. GAUDIN, Jean-Pierre. *L'avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine 1900-1930.* Seyssel : Champ Vallon, 1985, p. 89.

<sup>642</sup> Cf. GUERRAND, Roger-Henri, MOISSINAC, Christine. *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social.* Paris : La découverte, 2005, 204p.

<sup>643</sup> *La construction d'habitations à bon marché et d'immeubles à loyer modéré à Paris et dans le département de la Seine.* s. l. n°d. (Paris, 1925). Cité par MICHELIS (DE), Marco. TEYSSOT, Georges. *Architecture et social-démocratie. Les conditions historiques du projet social-démocrate sur l'espace urbain.* Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 214.

<sup>644</sup> Adolphe Augustin Rey (1864-1934), diplômé de l'école des beaux-arts en 1888, adhère en 1906, après sa participation victorieuse au concours de la Fondation Rothschild de 1905, la Société française des habitations à bon marché, profondément influencée par le musée social et en particulier sa section d'hygiène rurale et urbaine dont il était membre. Il souhaite néanmoins pleinement se consacrer à l'amélioration de l'habitat ouvrier et, après avoir été remercié en 1907 par la Fondation Rothschild, il se consacrera principalement à ses recherches. Il publie notamment en 1912 : REY, Adolphe Augustin. *Le cri de la France : des logements ! La gravité de la crise ; les grands remèdes.* Paris : Rivière, 1912, 95p. Sa réflexion et son expertise s'étendent également au domaine de

réalisations en matière de logement social également conduites à l'époque par le même office. Cependant, il met en pratique dans les réalisations des cités jardins une idée de la planification et du développement rationnel de la ville largement inspirée des théories des réformateurs et des urbanistes proches du Musée social.

La Première Guerre mondiale est également le moment de la planification, menée grâce à la collaboration du Musée social et de ses collaborateurs architectes, ingénieurs et urbanistes. Dès 1916 paraît ainsi *Comment reconstruire nos cités détruites ?*<sup>645</sup>, projet éditorial du Musée social. Celui-ci continuera ses réflexions tout au long de la guerre, pour déboucher sur la loi le Cornudet en 1919<sup>646</sup> :

« Il fallut attendre après la guerre pour que fût votée la loi du 14 mars 1919 sur les plans d'extension et d'aménagement des villes. Elle est la première à introduire dans la législation française la notion de plan de ville, en Suède cette première loi remonte à 1874 et en Grande-Bretagne à 1909. Elle rend obligatoire dans toutes les communes de la Seine et dans celles de plus de 10 000 habitants ou à croissance rapide l'établissement dans un délai de trois ans d'un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension à soumettre à une Commission départementale puis à une Commission supérieure. »<sup>647</sup>

Néanmoins, cette loi est avant tout une forme de compromis entre les enjeux chers aux membres du Musée social d'avant-guerre et ceux plus récents de la reconstruction des territoires dévastés, vus comme une aubaine encore plus attrayante pour pouvoir mettre en place avec rapidité et facilité les nouvelles formes urbaines et une nouvelle vision de l'aménagement des villes qui s'apparentait encore avant-guerre à une forme de militantisme.<sup>648</sup> Son champ d'application, quoique contenant une partie spécifique à la banlieue (les communes de la Seine sont toutes concernées, incluant celles qui n'ont pas encore atteint 10 000 habitants), se révélera inefficace pour l'aménagement de cette partie du territoire.<sup>649</sup> Par ailleurs, les plans d'extension ne seront que très

---

la construction scolaire, envisageant les solutions adoptées au cours des années Trente dans les constructions scolaires dès 1910. Il entrevoit à la fois la généralisation des conditions de l'enseignement en plein air à tous les élèves tout en respectant les traditions architecturales locales, selon les approches des théories régionalistes alors en développement. Cf. REY, Augustin. *L'école de l'avenir, sa construction rationnelle*. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, pp. 184-187.

<sup>645</sup> AGACHE, Alfred-Pierre, AUBURTIN, Marcel, REDON, Édouard. *Comment reconstruire nos cités détruites ? Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*. Paris : Armand Colin, 1916, 296 p. Disponible en ligne : <https://archive.org/details/commentreconstru00agacuoft>

<sup>646</sup> GAUDIN, Jean-Pierre. *Op. cit.* p. 89.

<sup>647</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 279.

<sup>648</sup> Les aspects du vocabulaire architectural seront abordés dans une prochaine partie. Il s'agit ici de traiter avant tout la vision de cette nouvelle discipline, l'urbanisme, à l'échelle de la région. Nous verrons d'ailleurs que le premier langage architectural appliqué aux cités jardins procède d'une doctrine propre à la reconstruction, indirectement, qui va entraîner également en banlieue cette recherche du régionalisme et d'une forme d'architecture "identitaire" même si elle se déclinera sous des formes pittoresques.

<sup>649</sup> Le Musée social doit compter dans son action politique avec le soutien du centre-droit et de la droite patronale, qui ne soutient pas forcément un logement social public, et pour qui l'hygiène, également morale,

rarement réalisés par les communes elles-mêmes. Ils seront, au final, établis par la préfecture de la Seine au sein de ses offices techniques entre 1929 et 1939, afin d'assurer une certaine cohérence à l'ensemble, mais également devant les communes qui rechignaient à se doter d'un tel outil qui leur paraît souvent couteux et imposé (une réticence qui n'est pas sans rappeler celle exprimée devant l'obligation de se doter en école au XIXe siècle).<sup>650</sup>

Une autre association, moins célèbre que le Musée social, participe également à la promotion et à la diffusion de ces modèles d'urbanisme reconnus comme modernes à l'époque et qui trouvent leurs inspirations principalement dans des réalisations à l'étranger. Il s'agit de l'Association Générale des Ingénieurs, Architectes et Hygiénistes Municipaux (AGIAHM) à laquelle Rey appartient également.<sup>651</sup> Quoique plus intéressée aux aspects techniques du projet urbain, essentiellement la distribution de l'eau, l'assainissement, les problèmes de circulation, l'association, à l'instar du Musée social, « poursuit pendant la guerre la tâche de propagande qu'elle s'assigne auprès des professionnels et des élus » avec notamment « une mission sur les plans de reconstruction dans les zones dévastées »<sup>652</sup>. Pour l'AGIAHM comme pour le Musée social, il semble désormais que la cohérence de l'urbanisme est « indissociable d'un interventionnisme public accru ; mais plus peut-être qu'un problème de gestion, la ville leur apparaît être surtout un défi de société : à travers l'aménagement urbain, c'est la réforme sociale qu'ils rêvent de planifier ».<sup>653</sup>

Ce sont les mêmes conclusions qui mènent les vues d'Henri Sellier et de ses principaux et plus proches collaborateurs au sein desquels nous trouvons Auguste Bruggeman qui dresse un constat comparable à celui d'Henri Sellier concernant la crise du logement dans l'agglomération parisienne<sup>654</sup> :

*« L'afflux des habitants des campagnes vers les villes s'étant poursuivi plus intense que jamais, on sentit vivement la nécessité d'y remédier dans une certaine mesure, grâce à de meilleures conditions de vie, plus hygiéniques, capables d'amener un relèvement de la natalité dans les grandes villes. C'est dans l'agglomération parisienne, comprenant vraiment aujourd'hui Paris et la totalité du département de la Seine, que la situation était la plus sérieuse sous le rapport de l'habitation et de l'extension*

---

doit être accessible avant tout par l'accès à la propriété, à défaut des réalisations philanthropiques basées sur les modèles développés au cours de la Révolution industrielle.

<sup>650</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 325.

<sup>651</sup> GAUDIN, Jean-Pierre. *Op. cit.* p. 90.

<sup>652</sup> *Ivi.*

<sup>653</sup> *Ivi.*

<sup>654</sup> Auguste Bruggeman participe avec Henri Sellier à la création en 1919 de l'École des hautes études urbaines puis « de 1919 à 1928, il dirige bénévolement l'Association française pour l'étude de l'aménagement des villes et de l'habitation populaire, la Fédération des offices publics d'habitations à bon marché, l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitation à bon marché et la Fédération internationale de l'habitation et de l'aménagement des villes. Ses revenus proviennent alors de ses activités à la tête du service des études et publications sociales de l'office public des HBM de la Seine, à la direction de l'École des hautes études urbaines puis de l'Institut d'urbanisme, ou encore à la direction de l'Union des villes et communes de France ». Cf. PAYRE, Renaud. Un savoir « scientifique, utilitaire et vulgarisateur » : la ville de La vie urbaine, objet de science et objet de réforme (1919-1939). *Genèse*, mars 2005, n°60, pp. 5-30.

*nécessaire, par suite de transformations importantes durant la guerre et d'une crise de la construction commencé en réalité plusieurs années avant 1914. »<sup>655</sup>*

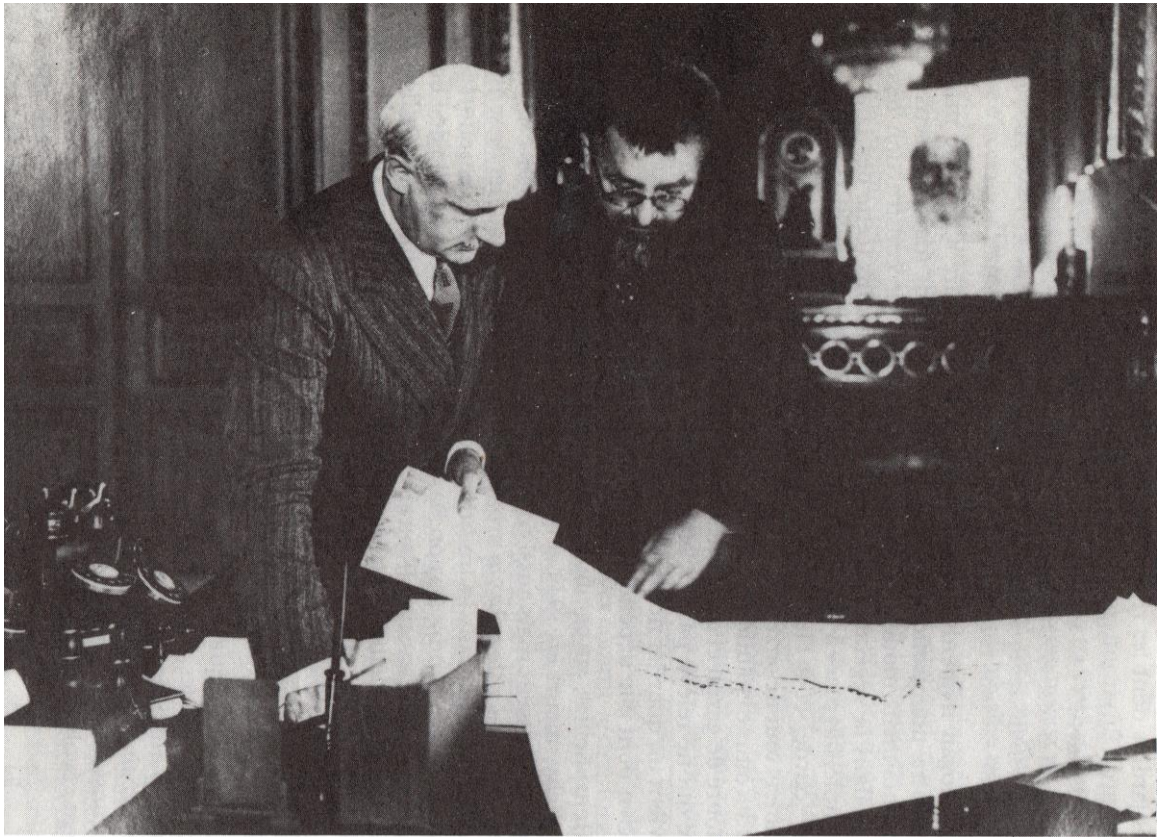


Figure 71 : Henri Sellier examinant des plans à l'OPHBM de la Seine. (Musée municipal de Suresnes). In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 97.

Pour Henri Sellier et ses collaborateurs de l'OPHBM, la question du logement ne se limite plus à la seule mise à disposition de logements, même « s'il faut construire du logement social ». Il s'agit d'un véritable projet de réforme sociale qu'il envisage à l'échelle du département dès 1916 grâce à l'intervention de l'OPHBM de la Seine. Il entrevoit l'intervention publique comme une force positive qui doit aller au-delà des simples séries de lois adoptées avec l'appui des membres du Musée social et contre lesquelles Henri Sellier s'élève pour les effets néfastes qu'elles ont, en dénonçant surtout (quoique les lois Sarraut et Loucheur promeuvent indirectement le logement social) le lotissement, la spéculation foncière, l'auto-construction et l'extension du modèle pavillonnaire en banlieue. La loi Loucheur en particulier est qualifiée par Henri Sellier de « quasi caduque » et qui n'a empêché ni « les

<sup>655</sup> BRUGGEMAN, Auguste. Le développement de l'urbanisme en France depuis la guerre. *Les Annales de la régie directe*, volume XVI, n° 178-180, 1924, pp. 97-107. Cité par DE MICHELIS, Marco. TEYSSOT, Georges. *Architecture et social-démocratie. Les conditions historiques du projet social-démocrate sur l'espace urbain*. Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 206.

baraques les plus innommables qui caractérisent le style architectural tout particulier dit "de la banlieue parisienne" », ni « les casernes » parisiennes.<sup>656</sup>

Ainsi, dans le résumé de son analyse effectuée par Ginette Baty-Tornikian, nous constatons qu'Henri Sellier détermine les trois caractères socio-économiques des villes actuelles :

« *"Les villes sont des foyers inouïs d'activité sociale." [...]*

*"La ville moderne est le produit de la concentration industrielle et de la substitution progressive du régime de grande exploitation à celui de la petite industrie sapée de ses bases depuis quelques 75 ans." [...]*

*"La ville est devenue le grand marché du travail." [...]*

*La conscience des différentes causes de l'urbanisation permet de voir que celles-ci s'accumulent dans le même sens. Il n'est donc pas question face aux lois économiques qui créent des villes tentaculaires d'essayer de freiner ce phénomène mais d'aménager pour les plus défavorisés, les ouvriers et les employés, des conditions de vie quotidienne correspondant à leur appartenance à une société en développement.*

*Seule la conception de Paris et de sa banlieue en tant qu'agglomération urbaine peut apporter une solution réaliste.*

*Cette conception socio-économique de la ville permet de saisir les facteurs de peuplement des banlieues comme conséquence directe de l'extension de la ville vers la périphérie et non pas tels que le montrent les découpages administratifs. »<sup>657</sup>*

C'est ainsi que :

« *[Henri Sellier], dans son rapport moral et financier, a estimé que cet établissement public ne pouvait se borner à procurer des logements, mais qu'il devait, en outre, s'appliquer à relever la valeur sociale et morale des familles dont un certain nombre sortant des taudis ont gardé, dans les pavillons clairs et propres qu'elles ont inaugurés, leur insouciance de l'hygiène et de la propreté. [...] Il s'est attaché également à développer les mesures de protection de l'enfance en poursuivant la création de consultations de nourrissons et de dispensaires. »<sup>658</sup>*

Henri Sellier, partageant certains des outils des progressistes du Musée social, va néanmoins mener une politique pragmatique, mue également par sa pensée sociale et l'importance de l'intervention municipale et locale. Ses visions vont jeter les bases d'un urbanisme propre au cas de la banlieue parisienne dont l'influence se prolongera jusque dans la conception des grands ensembles

---

<sup>656</sup> TAJAN, Daniel H. *Op. cit.* p. 15.

<sup>657</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939.* Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 10.

<sup>658</sup> La construction d'habitations à bon marché et d'immeubles à loyer modéré à Paris et dans le département de la Seine. s. l. n°d. (Paris, 1925). Cité par DE MICHELIS, Marco. TEYSSOT, Georges. *Architecture et social-démocratie. Les conditions historiques du projet social-démocrate sur l'espace urbain.* Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 214.



des années 1950. Néanmoins ses visions pragmatiques vont s’opposer à partir de la fin des années 1920 avec les positions de plus en plus spéculatives des urbanistes du Musée social qui voient également dans l’outil de rationalisation urbaine un outil de ségrégation, où le zoning social s’ajoute au cours des années 1920-1930 au zoning des activités, propre à la deuxième moitié du XIXe siècle qui avait eu tendance à repousser les outils de production issus de la Révolution industrielle à l’extérieur des villes.<sup>659</sup> Cette opposition provient également de la présence au sein du Musée social de théoriciens dont les formations sont très éloignées de la réalité du terrain, contrairement au personnel formé au sein de l’OPHBM ou aux membres de l’AGIAHM. Ainsi Robert de Souza tient en 1929 une conférence intitulée « L’urbanisme en dix commandements » :

*« L’aménagement urbain est avant tout une œuvre d’art [qui] mieux elle satisfait aux aspirations désintéressées qui sont à la base de la création artistique, mieux elle résout les problèmes sociaux de la vie collective la plus moderne. »<sup>660</sup>*

De même les initiatives législatives prises régulièrement sous la houlette du Musée social se heurtent régulièrement à la vision d’Henri Sellier, qui envisage l’action publique directe comme la meilleure ressource face à l’incapacité de mettre en place dans la région une véritable départementalisation. Ainsi, les lois Loucheur et Sarraut se révéleront insuffisantes<sup>661</sup> et il faudra continuer à traiter avec les ambitions municipales d’un territoire morcelé, pénétré par des radiales, et dont l’organisation administrative tend vers une succession de cercles concentriques. On constate néanmoins que le phénomène des lotissements touchera plus particulièrement durant l’entre-deux guerres les communes de banlieue hors du département de la Seine.<sup>662</sup> Henri Sellier va démissionner en 1932 du conseil d’Administration de la Société Française des Habitations à bon marché, alors proche du Musée social. Il demeurera néanmoins à la tête de l’OPHBM de la Seine, où il saura s’entourer des architectes et des urbanistes les plus jeunes et les plus modernes, s’informant en permanence sur les dernières réalisations exemplaires à l’étranger et cherchant à favoriser la diffusion de ces nouveaux modèles qu’il va visiter accompagné des architectes collaborateurs de l’OPHBM, comme nous le rappelle André Morizet<sup>663</sup> dans son essai sur l’aménagement de l’agglomération parisienne :

*« Henri Sellier, qui dirige l’office départemental depuis 1916, date de sa fondation, en qualité d’administrateur délégué, ne s’est pas borné à lui imprimer l’impulsion productrice, mais il s’est attaché à former des architectes à la tâche toute particulière qu’ils devaient accomplir en organisant pour eux de fréquentes visites dans les pays*

<sup>659</sup> Cf. BAUDOUÏ, Rémi. La discipline de l’urbanisme et la ségrégation sociale. In FOURCAUT, Annie (dir.). *La Ville divisée : les ségrégations urbaines en question. France XVIIIe-XXe siècle*. Grâne : Créaphis, 1997, pp. 163-172.

<sup>660</sup> TAJAN, Daniel H. *Op. cit.* p. 12.

<sup>661</sup> NICOLAUD, Olivier. De la cité-jardin à la cité moderne. In BURLIN, Katherine (dir.). *Op. cit.* p. 129.

<sup>662</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 229.

<sup>663</sup> André Morizet (1876-1942), militant socialiste puis communiste puis dissident puis à nouveau affilié à la SFIO à partir de 1928, suivant ainsi l’itinéraire de nombreux édiles de banlieue, il est maire de Boulogne presque sans interruption de 1919 à 1942 à sa mort. Il fait partie des maires bâtisseurs à l’instar d’Henri Sellier pour la ville de Suresnes ou de Georges Barthélémy à Puteaux du côté des socialistes, ou bien de Paul-Vaillant Couturier à Villejuif du côté des communistes.

qui nous ont devancés dans l'art et la construction collective. L'expérience qu'une équipe de techniciens avertis a recueillie à Letchworth et à Wewyn<sup>664</sup>, à Amsterdam et à Essen, à Berlin et à Vienne, nous a valu d'abord les maisons et les pavillons de Dugny, Stains, Bagnole, Drancy, Les Lilas, Gennevilliers, Nanterre, Arcueil, qu'on peut considérer comme leurs essais. Maintenant que la loi Loucheur a mis enfin à la disposition des Offices pour les crédits dont ils manquaient, les superbes cités ouvrières de Suresnes et de Boulogne, les charmantes cités-jardins du Plessis-Robinson et de Chatenay-Malabry, pour ne citer que les principales, fournissent aux parisiens les échantillons de l'étoffe dans laquelle, s'ils le veulent, leur banlieue s'habillera peu à peu. »<sup>665</sup>

#### **d. Les cités jardins et l'équipement scolaire**

L'OPHBM va durant l'entre-deux guerres procéder à un certain nombre de réalisations de logements sociaux, toutes ne s'articulant pas autour du concept de cités jardins, dont l'application par Henri Sellier dans la Seine est extrêmement délicate, étant en cause également le marasme législatif et l'incapacité des pouvoirs publics à mettre sur pied une véritable administration à l'échelle de l'agglomération. Sellier envisageait par son action au sein de l'OPHBM de pouvoir, sinon résoudre, du moins inspirer des solutions à ce dernier enjeu.<sup>666</sup> La cité jardin doit être conçue comme un modèle de transition, mis en place dans le contexte de l'après-guerre.<sup>667</sup>

Au-delà de l'analyse sociale du logement ouvrier et de ces lotissements, moteurs de l'entreprise de l'OPHBM<sup>668</sup>, les lignes-guide des projets des cités-jardins sont assez proches des théories d'Ebenzer Howard mises en œuvre par Unwin au Royaume-Uni<sup>669</sup>. L'étude préalable de l'œuvre

---

<sup>664</sup> Les cités-jardins de Letchworth (1903) et Wewyn (1920) ont été réalisées par Raymond Unwin et sont parmi les premières cités jardins fondées en Angleterre. L'expérience de Raymond Unwin ne se limite pas aux cités-jardins utopiques. Son expertise est également mise au service de l'effort de guerre, où il dessinera pour le Ministère de l'armement britannique les villages de Gretna et de Easttriggs en particulier, utilisant à grande échelle des systèmes de préfabrication standardisée. Cette expérience sera également mise à profit par les techniciens de l'OPHBM de la Seine qui élèveront des cités provisoires, notamment à Bagnole par l'architecte Raoul Brandon entre 1920 et 1921. Elle sera progressivement détruite à partir de 1930 avant de disparaître définitivement en 1952.

<sup>665</sup> MORIZET, André. *Du vieux Paris au Paris moderne : Haussmann et ses prédécesseurs*. Paris : Hachette, 1932, p. 353.

<sup>666</sup> BURLIN, Katherine. Sciences du logement et gestion sociale des populations. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 101.

<sup>667</sup> TAJAN, Daniel H. Un front bâti populaire. HBM de banlieue 1929-1936. Mémoire de DEA « Le projet architectural et urbain, théories et dispositifs » 1997-1998.

<sup>668</sup> Cf. BRUANT, Catherine. « Salubrité publique, hygiène sociale, esthétique. » Les incipits de la réforme urbaine. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1985, n°15/16/17, pp. 62-75.

<sup>669</sup> Cf. CHOAY, Françoise. *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris : Seuil, 1965 (2001), pp. 290-293.



individuelles ne seront pas isolées ; le caractère des banlieues-jardins de l'Office : « les modèles d'habitations individuelles ou collectives doivent être inspirés par les styles classiques des vieux immeubles de l'Île-de-France (pas de style anglais ou méditerranéen)<sup>673</sup> ; rechercher l'harmonie, le maximum de variété n'est pas contradictoire avec la standardisation des matériaux qui exigera la construction économique des cités ». <sup>674</sup>

Ces lignes-guides réclament également la détermination de points centraux et de carrefours où seront situés les édifices publics, les centres d'agrégations sociales, les principaux axes de trafic, ou du moins à proximité. Les édifices publics sont ceux qui sont appelés à recevoir les services sociaux. Ceux-ci incluent les services d'ordre domestique (des cuisines, des bains-douches, des loisirs, des garderies), ceux d'ordre hygiénique (dispensaire, infirmerie) et ceux d'ordre éducatif (écoles, salles de conférences et de réunion). D'emblée, les quartiers sont conçus avec leurs équipements donc, dont la position doit être soigneusement choisie, « les services d'ordre hygiénique et éducatif [devant être] le plus proche des centres d'habitation les plus compacts » : « Ils forment les centres de vie sociale avec les locaux commerciaux qui seront groupés dans ces centres ». <sup>675</sup>

Cette implantation privilégiée illustre également la position privilégiée que le réformiste social Henri Sellier donnait à l'école à l'intérieur de son projet. L'école va occuper une nouvelle dimension à l'intérieur de cet espace rationalisé. Dès les premiers projets, l'implantation de l'école rompt avec celle traditionnelle d'une banlieue encore fortement rurale il y a peu. Contrairement aux lotissements honnis par Sellier, toutes les cités-jardins sont programmées avec leur équipement scolaire, à moins qu'elles ne soient construites à proximité d'écoles existantes. C'est le cas à Gennevilliers (cf. Figure 74 p. 232), à Drancy ou pour partie à Stains. À Stains en effet, la cité-jardin est articulée entre le centre-ville fortement équipé et le voisinage de Saint-Denis, alors également en cours de lotissement. Un nouveau groupe scolaire sera alors édifié. Les écoles sont construites systématiquement par les architectes de la cité-jardins à laquelle elles sont rattachées. Un architecte adjoint peut éventuellement être adjoint, suivant l'ampleur du chantier. C'est le cas notamment pour les deux groupes scolaires de la cité jardin de Suresnes où Alexandre Maistrasse collaborera avec Julien Quoniam. L'école est ainsi un service-public, son implantation est liée à celle des logements. Une école correspond à un quartier. Celui-ci peut être la cité-jardin ou une partie. Il se dessine alors une véritable carte-scolaire. Les écoles ont leurs dimensions calculées en fonction des dimensions des cités jardins, devenant ainsi une partie intégrante d'un projet rationnel auquel aucune addition ou ajout ne sera nécessaire. Elle agit ainsi comme un équipement pivot au sein de son quartier. Sa morphologie va également dépendre de sa position à l'intérieur du quartier :

*« [Les écoles] occupent très souvent un îlot. Cet îlot est généralement orienté par une entrée en angle ou en milieu d'îlot, suivant la morphologie générale du plan. Entrée en*

---

enserrant Paris dans une nouvelle muraille, bien qu'aérée par de nombreux parcs et reliée à la banlieue en de nombreux endroits.

<sup>673</sup> Ici transparait un certain souci du style qui va être appliqué également aux constructions scolaires qui vont occuper les cités-jardins édifiées durant les années 1920.

<sup>674</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Op. cit.* pp. 32-33.

<sup>675</sup> *Ivi.*

angle pour les écoles des quartiers périphériques, entrée au centre d'îlot quand une rue principale s'arrête dessus, provoquant par sa perspective une monumentalisation encore plus forte du bâtiment. Les bâtiments filles-garçons peuvent aussi être de chaque côté de la voie et ouvrir le quartier d'habitation. Quand l'équipement est plus petit, inséré dans un îlot, comme l'école maternelle de Gennevilliers, le corps du bâtiment n'interdit pas non plus la monumentalisation de la façade qui va rééquilibrer l'îlot par sa symétrie. »<sup>676</sup>

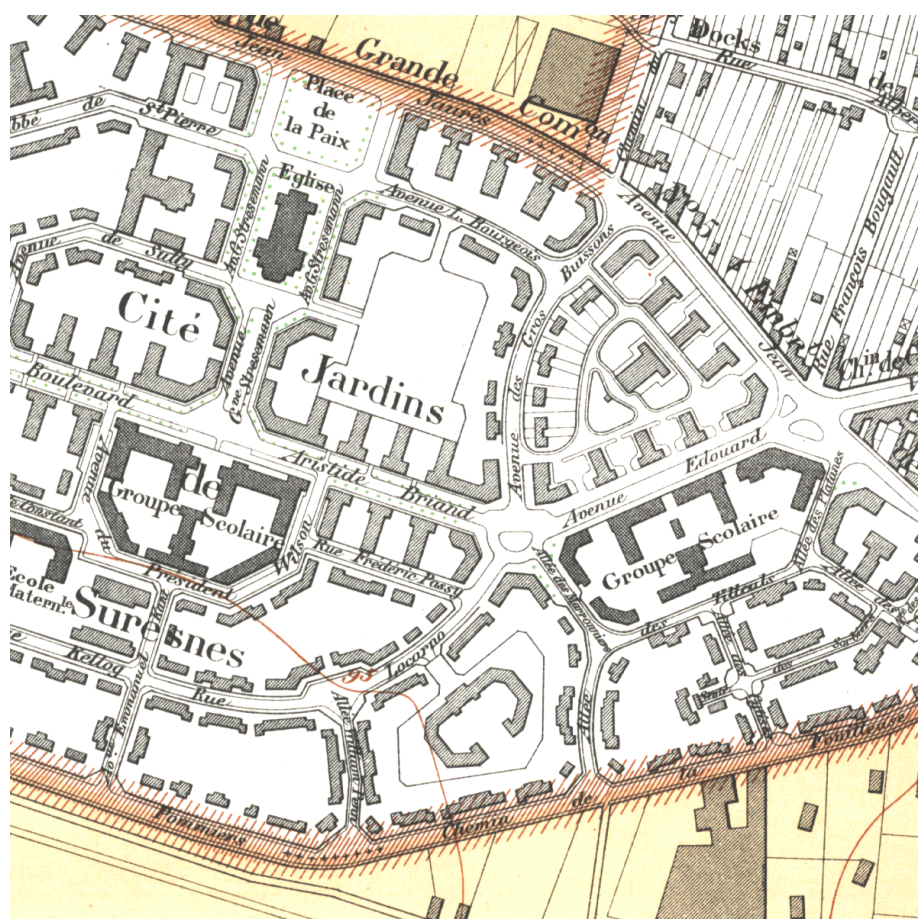


Figure 73 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000<sup>ème</sup>, dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°71. © IGN.

La cité-jardin de Suresnes, ville dont Henri Sellier était le maire, sera édifée en deux phases au cours des années 1920 par l'architecte Alexandre Maistrasse. Les deux groupes scolaires sont édifés au même moment que les deux phases de la cité-jardin auxquelles ils sont rattachés. Le second groupe scolaire, actuel Collège Henri-Sellier, intègre une piscine et des salles de gymnastique. Maistrasse y reprendra les dispositions introduites par Maurice Payret-Dortail pour son groupe scolaire de Suresnes.

<sup>676</sup> Ibidem. p. 93.

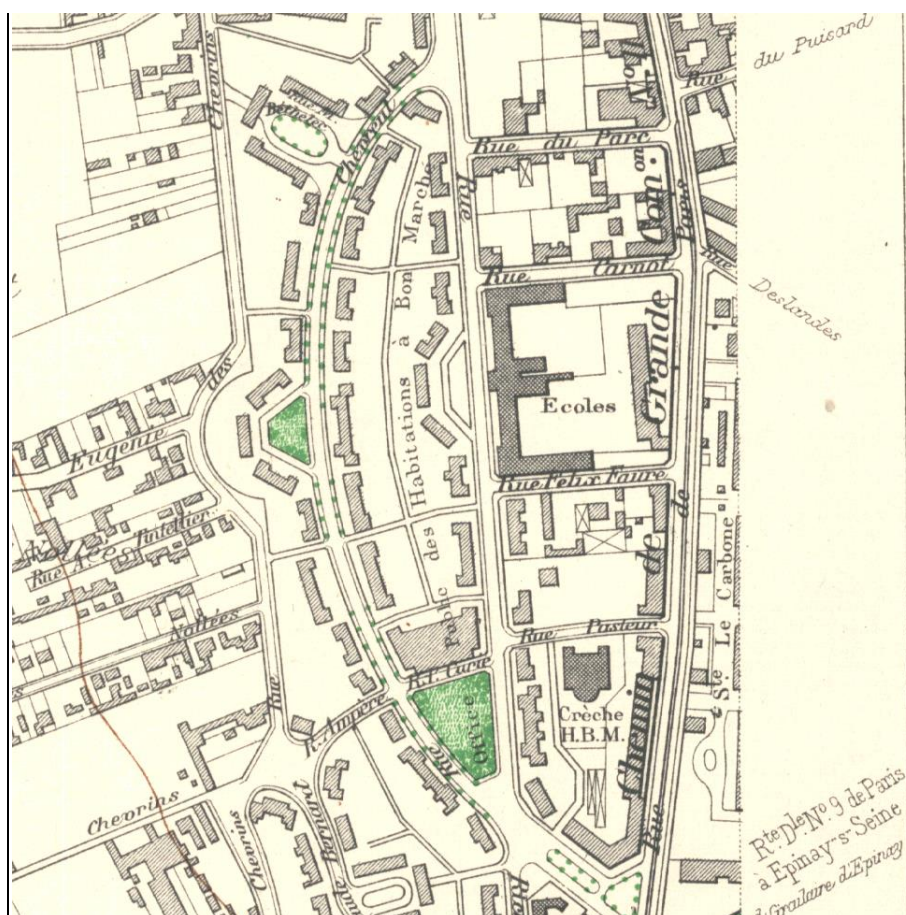


Figure 74 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000<sup>ème</sup>, dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°71. © IGN.

Dans cette cité réalisée par Félix Dumail dans une première phase (visible sur le plan) 450 logements ont été réalisés, dont 250 pavillons seulement entre 1923 et 1924. Les autres sont des immeubles collectifs de 3 à 4 étages. Le groupe scolaire Pasteur est préexistant à la cité. Néanmoins, celle-ci s'articule autour de lui, afin de dégager une place et le projeter au centre du projet. Le groupe scolaire, œuvre des architectes de la commune Auguste Cousteix et Pierre Martin, est reconstruit en 1924 sur l'emplacement d'un groupe scolaire édifié rapidement avant-guerre en 1912 d'Auguste Cousteix également. Son orientation est alors changée et il est tourné vers la cité-jardin alors en construction.<sup>677</sup>

Cf. Fiche OPHDS 1933 citée par BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939*. Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 55.

<sup>677</sup> Cf. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118743*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 13 pl.

Les cités-jardins sont ainsi l'occasion de donner à l'école non seulement sa dimension d'équipement public indispensable et moteur du plan, mais également une véritable monumentalité, en particulier avec la création du binôme école-équipement sportif<sup>678</sup> :

*« En égard à l'idéologie dominante éducatrice d'Henri Sellier, pour tout le peuple, les écoles vont être le point fort des cités-jardins, conceptions nouvelles concomitantes à des expériences d'enseignement "avec le plaisir", éducation du corps autant que de l'esprit, hygiène, sport, natation. Ce sont des projets dont la conception, au moins autant que la réalisation par le maître d'œuvre, attireront des visiteurs de toute l'Europe. Ils serviront de modèles à l'équipement scolaire d'après-guerre, le couple école-stade a remplacé le couple école-mairie qui avait prédominé aux productions scolaires de la période 1880-1914. »<sup>679</sup>*

Les plans des groupes scolaires des cités-jardins vont également avoir tendance à favoriser le contact avec la nature, devenant de véritables œuvres paysagées, tout en s'inspirant pour les premières des modèles de Louis Bonnier. Le préau traditionnel est ainsi souvent détourné en jardin. Ces groupes marquent une rupture dès les années 1920 dans leur typologie et leur inscription dans le plan d'urbanisme des cités-jardins. Il ne faudra pas toutefois mésestimer le rôle des professionnels de l'hygiène scolaire et de la pédagogie qui interviendront également dans le renouveau d'un modèle scolaire qui ne réussira pas à se défaire néanmoins des contraintes réglementaires héritées de l'époque de Jules Ferry.

Enfin, la démarche de l'OPHBM de la Seine conçue par Henri Sellier est extrêmement éprouvante pour certaines municipalités qui ne peuvent pas forcément faire face aux dépenses, tant liées à la dotation en infrastructures qu'en équipements publics municipaux. Le maire de Suresnes n'ignore pas ces aspects. Il désire néanmoins agir en véritable visionnaire et réformateur et va continuer ainsi son plaidoyer pour une départementalisation de l'agglomération parisienne, vues qui seront partagées par de nombreux maires d'alors et membres des administrations publiques.

Les mérites d'Henri Sellier et son aura ne se limiteront pas au seul département de la Seine. Ainsi, la ville de Colombelles en Basse-Normandie, dans la banlieue ouvrière et industrielle de Caen qui connaît une croissance démographique semblable à celle de nombreuses villes de la Seine, va réaliser une véritable cité-jardin revendiquant ses inspirations. Suite à l'effort de guerre et à l'installation durant le conflit de grandes usines métallurgiques, la population passe de quelques centaines d'habitants à plusieurs milliers. La mairie, devenue ouvrière après les élections de 1919, avec des alternatives entre les courants SFIO, PCF et les dissidences de gauche, va s'efforcer à la fin des années 1920 à mettre en place un développement rationnel de la ville sur le mode des cités-jardins établies par l'OPHBM, se dotant de sa propre société coopérative d'HBM, le « Foyer Normand », qui va bénéficier de la Loi Loucheur en construisant 110 logements notamment en location simple. Cette opération s'inscrit à l'intérieur d'une opération de plus grande ampleur, la cité ouvrière du plateau, à cheval sur les communes de Colombelles, Giberville et Mondeville. La majorité municipale va

<sup>678</sup> Henri Sellier sera par la suite Ministre de la Santé et des Sports durant le gouvernement du Front Populaire.

<sup>679</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Op. cit.* pp.95-96.

s'attacher à saluer son inspirateur. Ainsi, l'école construite par la mairie<sup>680</sup> durant les années 1930 est nommée « Henri Sellier » à l'inauguration de laquelle celui-ci est bien entendu invité. Elle bénéficie d'un vaste parc :

*« Et naturellement sur l'affectueuse et insistante invitation de la section socialiste locale, le maire de Suresnes sera de la fête.*

*Et à admirer – car il ne saurait y manquer – le groupe scolaire "Henri Sellier", il pensera sans peut-être qu'il est encore à Suresnes, où il a fait aussi bien, où peut-être il n'a pas fait mieux, puisqu'à Colombelles, à n'en point douter, l'on s'est inspiré de ce qu'il a fait lui-même à Suresnes.*

*[...]*

*Tout cela situé au cœur d'un magnifique parc de près de cinq hectares. Je crois – c'est façon de dire que je sais – qu'à Suresnes, Henri Sellier n'a pas édifié le groupe scolaire au milieu d'un pareil parc. C'est qu'il n'y en avait pas, mais pas du tout, à Suresnes. »<sup>681</sup>*

Le journaliste semble ignorer la construction alors à Suresnes de l'école de plein air des architectes Marcel Lods et Eugène Beaudouin, située à l'intérieur d'un vaste parc désormais, et qui pourra satisfaire aux exigences de l'hygiène d'alors, tout en faisant bénéficier aux enfants tuberculeux de la ville de Suresnes d'un cadre de vie exemplaire.

#### ***e. La marche vers la départementalisation : une suite de tentatives avortées***

Le cas normand précédent est un exemple à petite échelle des problématiques rencontrées par les dirigeants, les aménageurs et les élus du département de la Seine. Les lois des années 1920 concernant l'aménagement urbain (les lois le Cornudet de 1919 et 1928 puis la loi Sarraut) sont insuffisantes pour faire face aux problématiques qui touchent la particularité des « communes englobées » pour reprendre l'expression d'André Morizet, et en particulier la mise à disposition à la population de services publics dignes de ce nom.

En effet, même dans le cadre des cités-jardins où semble se matérialiser une certaine utopie, les problèmes d'ordre matériel et en particulier financier rappellent en permanence les planificateurs de l'OPHBM à la réalité du terrain. C'est le cas notamment lors de la réalisation de la cité-jardin de la Butte rouge par les architectes Bassompierre, de Rutté et Sirvin, notamment en ce qui concerne la construction du groupe scolaire. Celui-ci est en effet, de par la loi, financé par la commune, en l'occurrence Châtenay-Malabry. Cette dernière n'était pas désireuse de voir s'implanter la cité sur son territoire, qui à l'origine devait être située sur le territoire d'Antony qui l'a refusée. Le député-maire de Chatenay-Malabry, Jean Longue, s'exprime ainsi dans une lettre datée du 10 novembre 1932 et adressée au Ministre de l'Éducation nationale Anatole de Monzie :

---

<sup>680</sup> La ville a été sévèrement touchée par les destructions de la seconde-guerre mondiale, tant à l'occasion des bombardements que de la bataille de Caen en juin-juillet 1944. La reconstruction d'une partie du groupe scolaire et son agrandissement n'adoptera plus le langage résolument moderniste des années 1930 mais tentera de faire une synthèse entre les nouvelles techniques de construction et un ton régionaliste normand.

<sup>681</sup> Colombelles, en Calvados, inaugure aujourd'hui le groupe scolaire « Henri Sellier ». *Le Populaire*, 10 juin 1934, 17<sup>ème</sup> année, n°4139, p. 4.



*« Le groupe scolaire en question nécessitera, pour sa construction, au bas mot, 18 mois. Il n'y a donc pas une minute à perdre pour en commencer l'édification. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un projet somptuaire mais de quelque chose d'absolument nécessaire ; ce n'est pas la Commune de Châtenay-Malabry qui avait demandé que l'on édifiât cette nouvelle cité qui vient d'augmenter d'une façon considérable nos charges ; il est nécessaire que de son côté l'État pourvoie aux besoins des habitants et de leurs enfants. »<sup>682</sup>*

L'ingérence de l'OPHBM dans les affaires de cette mairie est ainsi des plus criantes. Dans d'autres cas, des mutualisations des équipements publics vont également intervenir, dans le cadre d'une coopération directe effectuée entre des municipalités voisines. C'est le cas notamment à Puteaux et Suresnes. Les enfants de la partie ouest de la ville de Puteaux, située sur les coteaux, dont certains vivent dans des familles installées dans les nouveaux HBM construits par l'office municipal de Puteaux, vont ainsi, dans l'attente de la construction d'un groupe scolaire supplémentaire à Puteaux, pouvoir fréquenter le nouveau groupe scolaire de Suresnes de la rue Payret-Dortail, actuel lycée Paul Langevin.

Henri Sellier définit ainsi ce qu'il appelle les communes isolées et les communes englobées :

*« Les communes isolées forment "des cellules sociales complètes et autonomes, ayant leur existence économique propre, en équilibre judicieux entre les différentes catégories sociales de la population, et susceptibles de demander aux éléments qui constituent leur richesse les ressources nécessaires pour assurer les services publics organisés au profit de tous".*

*Les communes englobées dans une agglomération constituent "l'un des éléments d'un agrégat sociologique, et la grande loi urbaine de la spécialisation des quartiers accumule en certaines parties de l'agglomération les éléments de richesse et de prospérité, alors qu'elle rejette sur d'autres la population ouvrière et pauvre qui constitue pour les communes où elle réside des charges qui ne sont compensées par aucune sérieuse matière imposable". »<sup>683</sup>*

Les échos de la voix d'Henri Sellier repris ici par André Morizet se poursuivent ainsi :

*« Une ville isolée possède son outillage public complet. Elle a ses organisations d'enseignement, d'assistance et d'hygiène, son hôpital<sup>684</sup>, son hospice, son réseau d'égout, son service d'évacuation des ordures. Elle gère directement ou par ses concessionnaires ses transports, sa distribution d'eau, ses usines électriques et*

<sup>682</sup> AN F 14 447.

<sup>683</sup> Les propos d'Henri Sellier sont rapportés par André Morizet. MORIZET, André. *Op. cit.* p. 367.

<sup>684</sup> Boulogne-Billancourt dont André Morizet est le maire durant l'entre-deux guerres est une des premières villes de la Seine-banlieue à se doter de son propre hôpital municipal, les malades étant jusque-là contraints de faire appel à l'assistance des hôpitaux parisiens. Un article de propagande paru dans le *Populaire* au cours de la campagne électorale de 1929 narre les mérites de l'administration socialiste de Boulogne-Billancourt. Cf. À Boulogne-Billancourt, une majorité accrue renverra à l'hôtel-de-ville les élus socialistes. La municipalité ouvrière depuis neuf ans a fait ses preuves. *Le Populaire*, 3 mai 1929, 12<sup>ème</sup> année, n°2279, p. 1.

*gazières, sans avoir à se préoccuper d'autre chose que de son intérêt et ses commodités. Des villes imbriquées les unes dans les autres, comme le sont nos cites suburbaines, ne jouissent que théoriquement de leur autonomie, parce que leur interdépendance limite en fait leur liberté d'action et que l'ordre de grandeur que revêtent les dépenses interdit les entreprises d'envergure à toutes celles que la spécialisation des quartiers classes dans la catégorie désavantagée.*

*Les villes isolées elles-mêmes se trouvent dans la nécessité d'abdiquer certaines de leurs attributions entre les mains d'une collectivité plus haute. Chacune ne peut avoir son asile d'aliénés, son hospice d'enfants assistés et la loi a constamment confié au département la tutelle des uns et des autres. Les villes agglomérées doivent faire au département la part beaucoup plus large, car en dehors des considérations financières, au-dessus de celles-ci doit-on dire, le plus élémentaire bon sens leur commande de soumettre l'organisation de leurs services généraux à la règle de l'unité.*

- *Unité de vues : c'est la raison même du plan.*
- *Unité de direction : c'est la condition d'un fonctionnement convenable et bon marche.*

*"La départementalisation n'est pas autre chose que la rationalisation transposée dans le domaine des services publics. Départementaliser, c'est substituer aux entreprises concurrentes, dont les moyens sont limités et le capital mal utilisé, un petit nombre d'établissements puissamment outillés et travaillant à plein rendement". »<sup>685</sup>*

Un cri de détresse se dresse ici, face à l'inégalité de la répartition des moyens entre les villes de la Seine-banlieue, mais en particulier avec la capitale. Celle-ci en effet n'a aucune difficulté à se doter en infrastructures, sans avoir à faire appel aux subventions de l'État la plupart du temps, et notamment lors du lotissement des fortifications déclassées.<sup>686</sup> La réalisation de cette opération, un des chantiers les plus vastes de l'entre-deux guerres, s'inscrit pourtant à l'origine dans le projet « d'extension de Paris ». Celui-ci, nous l'avons vu, était envisagé dès avant la guerre, avec la participation des réformateurs du Musée social entre-autre.

Suite à la loi le Cornudet du 14 mars 1919, un concours pour l'extension de Paris est organisé, afin de doter la ville d'un plan. Les opérations du concours se dérouleront du 1<sup>er</sup> août au 31 janvier 1920. Le concours, dans le cadre de la loi, est ainsi organisé pour la ville :

*« Paris étant entouré d'une ceinture de communes très peuplées, l'extension de Paris, au sens proprement dit du mot, n'est à considérer que pour les terrains de l'enceinte fortifiée déclassée et ceux de la zone de servitude non aedificandi qui l'entoure. Les concurrents auront donc à proposer sur ce point les meilleures solutions au point de*

---

<sup>685</sup> MORIZET, André. *Op. cit.* pp. 367-368.

<sup>686</sup> Sur le lotissement des fortifications déclassées, en particulier cf. COHEN, Jean-Louis. LORTIE, André. *Des fortifs au périf. Paris, les seuils de la ville.* Paris : Picard, Edition du Pavillon de l'Arsenal, 1991, 320p.

*vue de l'hygiène et de l'esthétique, en conformités avec les dispositions légales et contractuelles. »<sup>687</sup>*

Néanmoins, il est également demandé aux candidats de proposer des visions élargies au plan d'aménagement. En effet le conseil municipal n'ignore pas les liens qui existent désormais entre Paris et sa banlieue. Dès 1919 est ainsi formulée une proposition relative « à la réorganisation, à l'extension et à l'unification de la Direction administrative des travaux et à l'organisation d'un contrôle effectif des Assemblées municipale et départementale » :

*« Le moment est venu de se préparer à reprendre activement la remise en état des voies publiques, des ouvrages d'art et du domaine municipal et départemental et à exécuter les grands projets destinés à donner à la capitale, ainsi qu'aux divers centres de population de sa banlieue, une hygiène, des habitations à bon marché, des hôpitaux et hospices, une esthétique, des transports, des services industriels et de navigation en rapport avec les lois du progrès et avec les conditions sociales de demain. C'est là en un mot le programme que l'on envisage pour réaliser l'extension de Paris, considéré non seulement dans sa prédominance politique et administrative, mais aussi dans son activité économique comme centre de consommation, de production et d'importation. »<sup>688</sup>*

Le rapport de Georges Lemarchand dénonce ainsi les doublons qui existent entre les administrations départementale et municipale parisienne, tout en soulignant l'interpénétration du plan d'extension de Paris et l'aménagement de l'ensemble de la banlieue :

*« Organisation déplorable et gâchis onéreux, au moment où l'on se prépare à entreprendre l'extension de Paris : la démolition des fortifications ; la mise au point des voies publiques et des chaussées de banlieue ; l'assainissement général du Département ; la construction d'un réseau de collecteurs et d'égouts destinés à faire suite au réseau parisien ; l'installation d'une épuration biologique commune ; l'apport, par l'adduction des forces du Rhône, de la houille blanche, de l'énergie électrique en quantité et à bon marché ; la réalisation du Port de Paris qui doit rayonner sur l'ensemble du Département ; l'adduction de l'eau des vals de la Loire, la création de parcs, de promenades, d'hôpitaux, d'hospices, d'orphelinats, d'habitations à bon marché ; d'écoles professionnelles communes, etc., etc..... Au moment enfin où, par la force des choses, Paris rayonnera sur tout le département de la Seine et se confondra avec lui. »<sup>689</sup>*

<sup>687</sup> PRÉFECTURE DE LA SEINE, VILLE DE PARIS, DIRECTION DE L'EXTENSION DE PARIS. *Programme du concours ouvert l'établissement d'un plan d'aménagement et d'extension de Paris (loi du 4 mars 1919)*. Paris : Imprimerie Chaix, 1919, p. 4. Cité par COHEN, Jean-Louis. LORTIE, André. *Des fortifs au périf. Paris, les seuils de la ville*. Paris : Picard, Edition du Pavillon de l'Arsenal, 1991, p. 120.

<sup>688</sup> LEMARCHAND, Georges. Proposition relative à la réorganisation, à l'extension et à l'unification de la Direction administrative des travaux et à l'organisation d'un contrôle effectif des Assemblées municipale et départementale. *Conseil Municipal de Paris, rapport et documents*, 1919, n°22, p. 1.

<sup>689</sup> *Ibidem*. pp. 61-62.

Et de conclure :

« Il faut que l'ensemble des services techniques quelle que soit leur dépendance, soient rattachés sous une direction administrative générale unique. »<sup>690</sup>

Ces orientations larges exprimées par le Conseil municipal de Paris se retrouvent également dans la formulation du concours :

« Les concurrents ne devront pas perdre de vue que Paris et les communes de sa banlieue, limitrophes ou non, ont une communauté de relations et d'intérêts telle que, pratiquement, aucun système économique et social ne peut être envisagé et résolu pour Paris seul, mais au moins pour une fraction de l'agglomération tout entière. Il est, en conséquence, recommandé aux concurrents d'entreprendre l'étude demandée avec les vues les plus larges, sans s'occuper des circonscriptions administratives. »<sup>691</sup>

Le concours se divise ainsi en deux sections, l'une concernant l'aménagement de la zone des fortifications et l'autre l'aménagement dans sa totalité de la région parisienne. Pour la section régionale, le projet retenu est celui de Jaussely. Les projets feront l'objet de commentaires par Louis Bonnier et Jean Claude Nicolas Forestier dans la *Vie Urbaine*, la revue de l'École des Hautes Études urbaines. Le 25 septembre 1922 est créée la Commission d'aménagement de la banlieue, tenue de mener au nom du département de la Seine un ensemble d'acquisitions foncières pour l'aménagement des espaces libres et indirectement la limitation du phénomène de lotissements. Malheureusement les 300 millions de francs nécessaires à l'emprunt seront considérablement réduits par le Sénat. En effet, la proposition de loi alors adoptée envisagera un emprunt de 180 millions de francs, dont 74 millions pour l'aménagement du bassin de la Seine, à savoir la réfection des voies navigables et l'aménagement du port de Paris à Gennevilliers. Le Sénat, représentant traditionnellement la Province, s'est refusé à un tel prêt, soulignant également les conditions de misère qui peuvent exister dans les autres parties de la France.<sup>692</sup> Malgré ces défaites, l'intervention du département, notamment sous l'impulsion d'Henri Sellier président du Conseil général, va être de plus en plus importante. Le Sénat, s'insurgeant presque, souligne ainsi en 1923 que depuis 1914, le budget « du département a augmenté de 350 p. 100 »<sup>693</sup>. Le plan Jaussely n'est plus qu'un souvenir.<sup>694</sup> Néanmoins, certaines propositions seront effectivement réalisées, notamment : le port de Gennevilliers ; le lotissement des fortifications qui ne s'achèvera qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec la construction du

---

<sup>690</sup> *Ibidem.* p. 62.

<sup>691</sup> PRÉFECTURE DE LA SEINE, VILLE DE PARIS, DIRECTION DE L'EXTENSION DE PARIS. *Programme du concours ouvert l'établissement d'un plan d'aménagement et d'extension de Paris (loi du 4 mars 1919)*. Paris : Imprimerie Chaix, 1919, p. 4. Cité par TEXIER, Simon. *Paris contemporain. De Haussmann à nos jours : une capitale à l'ère des métropoles*. Paris : Parigramme, 2005, p. 50.

<sup>692</sup> Séance du 27 décembre 1923. Adoption d'un projet de loi concernant un emprunt à émettre par le département de la Seine pour divers travaux. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat : compte rendu in-extenso*, 28 décembre 1923, année 1923, n°133, pp. 2132-2138.

<sup>693</sup> In *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat : compte rendu in-extenso*, 28 décembre 1923, année 1923, n°133, p. 2132.

<sup>694</sup> TEXIER, Simon. *Op. cit.* p. 51.

périphérique ; l'extension du métropolitain dans les communes de banlieue, en favorisant les zones les plus peuplées dans un premier temps.

Le lotissement des fortifications et l'expulsion des "zoniers" vont être vécus comme une trahison par certains membres du parti socialiste, notamment avec la disparition des jardins ouvriers qui occupaient également la zone non-aedificandi des fortifications, cédées à Paris. Le Conseil municipal parisien, d'orientation de plus en plus conservatrice dans le courant des années 20, va ainsi indirectement participer d'une confrontation toujours plus forte entre la banlieue et la capitale. Le lotissement des fortifications va être notamment l'occasion de renforcer le zoning social, évitant toute construction populaire le long du Bois-de-Boulogne. Les projets d'avant-guerre faisant la part belle aux espaces libres ou aux parcs publics vont être confrontés à une certaine rigueur budgétaire et un besoin de rentabilité exigés de la part du Conseil municipal. Le principe de ceinture verte cher à Bonnier et Forestier survit tant bien que mal, avec la dotation de nombreux équipements sportifs et de quelques parcs. Mais on voit le surgissement d'un front bâti extrêmement dense et qui n'opérera pas la jonction ou la pénétration espérée avec le tissu relâché qui caractérise la banlieue. Néanmoins, cette opération est également l'occasion pour la ville de se doter en infrastructures scolaires, qui ne se démarqueront pas pour leur innovation ou leur inventivité :

*« Malgré l'habileté de certaines de ces solutions, les occasions architecturales offertes par la ceinture ne semblent pas avoir provoqué l'émergence de bâtiments aussi originaux que le sont les écoles de Lurçat à Villejuif, de Beaudouin et Lods à Suresnes, ou même d'Expert, rue Küss. Jouant sur des effets de contraste plus violents que les habitations, les huit groupes scolaires de la ceinture ne deviennent pas pour autant des scansions monumentales significatives, effacés qu'ils sont dans la continuité de la muraille des îlots. La dissimulation des innovations techniques, comme l'ossature d'acier utilisé par Fournier boulevard Berthier, et la sobriété du décor imposée par les instructions municipales hostiles au « luxe » contribuent à cet effacement relatif d'un programme qui aurait pu provoquer des effets de centralité plus affirmés. »<sup>695</sup>*

La réorganisation administrative des transports, notamment le retour à un régime de concessionnaire et non plus de régie municipale de la CMP<sup>696</sup>, participe de la même vision économique et pragmatique. Par ailleurs, au niveau des transports de la Seine, la STCRP<sup>697</sup> qui est chargée de gérer les transports des voyageurs de surface depuis 1921 pour l'ensemble de la région parisienne est en déficit chronique, alors que la CMP dégage de larges bénéfices dont 40% sont reversés à la ville de Paris. Ainsi, alors que les lignes de tramway de la STCRP sont progressivement supprimées au cours des années 1920 et 1930, tant dans Paris qu'en banlieue, la ville de Paris rechigne à étendre le réseau de la CMP. Qui plus est, l'extension des lignes au-delà des barrières d'octroi ferait perdre une partie des revenus de la capitale. Néanmoins, une concession est passée en 1929 entre la CMP et le

<sup>695</sup> COHEN, Jean-Louis. LORTIE, André. *Op. cit.* p. 197.

<sup>696</sup> Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris.

<sup>697</sup> Société des transports en commun de la région parisienne, entreprise privée appartenant au groupe Empain, fondée en 1921 dans le cadre de la réorganisation des transports à l'échelle départementale. Il s'agit d'une concession sous la forme d'affermage en régie intéressée du département.

département, prévoyant 15 prolongations de ligne en banlieue.<sup>698</sup> Le premier prolongement réalisé sera inauguré le 3 février 1934. Parallèlement, un véritable projet de métro express régional à grand gabarit est mis en place dès 1929, pour pallier le manque de cohérence et le désengagement des grandes compagnies ferroviaires nationales pour les lignes de banlieue toujours déficitaires<sup>699</sup>, préfigurant ainsi le RER. La ligne de Sceaux deviendra le laboratoire de ce métro à partir de 1932 et faisant partie intégrante de la CMP.

Diverses tentatives sont néanmoins menées durant les années 1920 et 1930 pour ne pas laisser lettre-morte le concours de 1919, même si elles n'auront pas de retombées sur la vie locale. Ainsi, à la Commission d'aménagement de la banlieue succède en 1928 le Comité supérieur d'aménagement et d'organisation de la Région parisienne (CSAORP), créée le 24 mars 1928 sous l'impulsion d'Albert Sarraut, alors Ministre de l'intérieur. Pour la première fois, le terme de région parisienne est utilisé par une entité officielle. Celle-ci sera d'ailleurs officialisée par la loi du 14 mai 1932. Le CSAORP, d'abord sous la présidence de Louis Dausset puis d'André Morizet à partir de 1935, confie aux urbanistes Henri Prost et Raoul Dautry la préparation du plan d'aménagement de la Région parisienne. Albert Sarraut entérine ainsi un véritable « régime d'exception », rompant avec l'uniformité législative qui avait marqué la République<sup>700</sup>. Le « plan Prost » (Figure 75), achevé en 1934, est entériné, après consultation des communes appartenant à l'aire de la Région parisienne définie en 1932, est approuvé par décret le 22 juin 1939.<sup>701</sup> Trop tard pour être mis en œuvre, les bouleversements qui suivront, après le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, mettront un coup d'arrêt définitif à cette première ébauche, en renouant avec la méfiance et la défiance crispée des populations parisiennes vis-à-vis d'une ceinture banlieusarde, ouvrière et ayant massivement voté pour les partis de gauche durant l'entre-deux guerres. À l'issue de la guerre, presque une décennie sera nécessaire au rétablissement des infrastructures. Néanmoins, d'autres idées, pour partie héritées des idées de Jean-François Gravier, tendront plus à une décentralisation, avec la création de villes-satellites.<sup>702</sup>

Cette crispation politique et urbaine, que nous avons pu décrire précédemment, cette limite permanente, cette période si délicate des années 1920 et 1930, ce "plus-jamais-ça", ces conflits idéologiques, vont pousser les communes à se consolider et les partis politiques élus en banlieue à développer des programmes municipaux progressistes et acquis à l'amélioration du quotidien de leurs électeurs. Cette fièvre des idéologies va se retrouver ainsi dans le développement d'un projet

---

<sup>698</sup> MARGAIRAZ, Michel. Les histoires et chronologies mêlées des transports parisiens (1828-1997). In ZUBER, Henri (dir.). *Guide des sources des transports publics urbains à Paris et en Île-de-France. XIXe-XXe siècles*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1998, p. 28.

<sup>699</sup> La SNCF montrera également une volonté d'investissement limitée dans ces lignes jusque vers le milieu des années 1960. Cf. CARON, François. La ligne de Sceaux, laboratoire de la « science ferroviaire ». *Revue d'histoire des chemins de fer*, 2008, n°38, pp. 166-189.

<sup>700</sup> Néanmoins, cette situation de fait sera étendue à l'ensemble des régions – sans aucune existence légale encore – avec la loi du 25 juillet 1935 qui étend le droit de créer des plans d'aménagement régionaux. Cf. MORIZET, André. Les plans régionaux. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mars 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°3, p. 6.

<sup>701</sup> Cf. BARDET, Gaston. L'organisation de la région parisienne. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mars 1939, n°3, 10<sup>ème</sup> année, pp. 6 – 17.

<sup>702</sup> Cf. COTTOUR, Claude. *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région*. Paris : DREIF/DUSD, 2008, 132p.

pédagogique et éducatif qui va façonner le programme des écoles, jusqu'à en faire de véritables modèles, vantés encore au cours des années 1950 et 1960. L'œuvre locale devient ainsi déterminante dans la constitution de la physionomie de la banlieue, et l'équipement scolaire y occupe une place privilégiée.

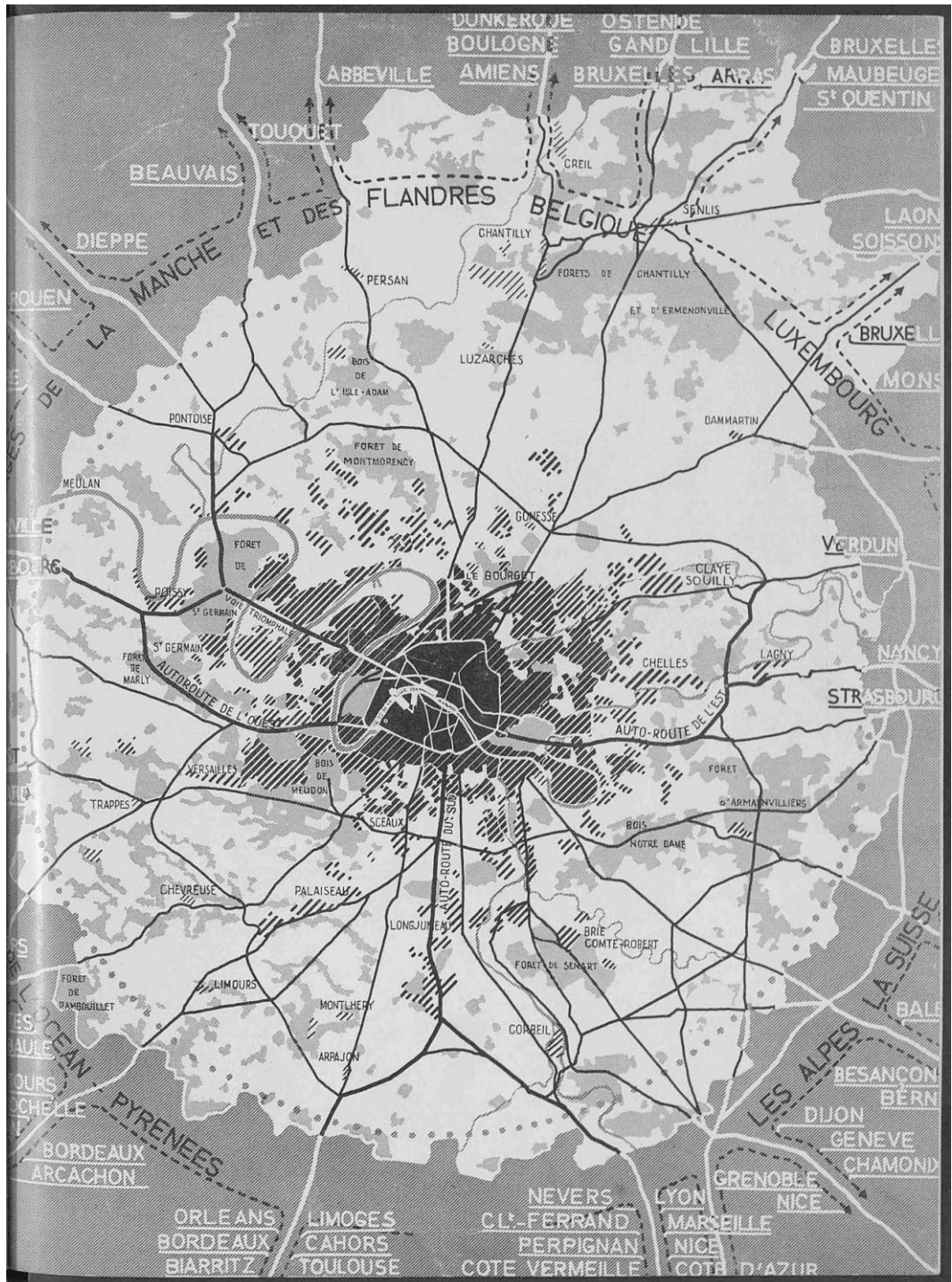


Figure 75 : Extrait du plan Prost. In *L'architecture d'aujourd'hui*, mars 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°3, p. III-7.

L'organisation des voies de communication montre Paris comme aboutissement et départ de l'ensemble des voies de communication. Les liaisons autoroutières sont esquissées. Sans être appliqué, ce plan constituera une avancée majeure pour l'organisation de la région parisienne.

### 3. Modernisme et hygiénisme : la banlieue à "l'école" du municipalisme

#### a. *L'affirmation du pouvoir communal : vers une rationalité et une modernité urbaines*

La réorganisation administrative, maintes fois tentée et réclamée également de la part de certains édiles, n'est pas envisagée en ce qui concerne l'échelon communal. On assiste à la rigueur à quelques échanges de parcelles entre certaines communes afin de donner une plus grande cohérence aux différents territoires communaux, à l'instar d'Antony et de Châtenay-Malabry en 1936. Des communes sont mêmes morcelées. Ainsi en 1922, Arcueil-Cachan est séparée du hameau de Cachan désormais une commune indépendante, pour redevenir Arcueil. Plus tard en 1929, Gennevilliers est séparée de l'ancien hameau de Villeneuve-la-Garenne.

Néanmoins, l'adoption des lois Cornudet en 1919 et 1924 puis de la loi Sarraut en 1928 entraîne un certain appauvrissement du pouvoir des communes, dû en partie à la volonté du pouvoir central de mettre sous tutelle les communes aux mains de forces politiques révolutionnaires, en particulier celles aux mains des communistes de la IIIe internationale et qui émergent progressivement dans la Seine ouvrière. Ainsi, les maires deviennent les spectateurs du phénomène des lotissements. La loi Sarraut cherche indirectement à contrôler ce phénomène, sans pour autant à y mettre un terme, s'opposant de fait à un retour du maire dans l'organisation urbaine de ces nouveaux quartiers. Son rôle est de signer les permis de construire, même s'il peut s'y opposer :

*« La loi [Cornudet] du 14 mars 1919 sur les plans d'extension ne comporte aucune sanction à l'égard des lotisseurs, et celle de juillet 1924, explicitement votée pour contrôler le phénomène, n'a pas d'effets rétroactifs et sera fréquemment tournée par divers artifices, comme celui des lotissements-jardins. »<sup>703</sup>*

De même la loi Sarraut va organiser la vie locale de ces nouveaux quartiers en contraignant les habitants de ces quartiers à se regrouper « en associations syndicales obligatoires, qui prélèvent sur les propriétaires des taxes destinées à l'aménagement du quartier et reçoivent les subventions de l'État qui financent la moitié des travaux ». <sup>704</sup> Mais c'était sans compter sur l'organisation de la vie locale et municipale. Certaines communes avaient en effet, avant l'adoption de la loi, pris des initiatives similaires pour enrayer ce phénomène. Néanmoins, la part essentielle du financement des équipements du quartier de lotissement revient aux lotis. <sup>705</sup> L'esprit de ces mesures provient également de la crainte de voir une municipalisation trop forte. En effet, un investissement municipal pourrait également coïncider avec une propriété communale de la terre. Pourtant indirectement, l'obligation faite aux populations ouvrières de s'organiser va faire émerger un véritable esprit local, avec la création de comités qui vont marquer la vie de ces quartiers et au sein desquels les mouvements ouvriers, du fait de l'identité sociale de ces populations, vont trouver une certaine

---

<sup>703</sup> FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n°2, p. 446.

<sup>704</sup> *Ibidem.* p. 454.

<sup>705</sup> *Ivi.*



aubaine pour pouvoir assoir leur pouvoir et accéder à la gestion des villes, participant de la constitution de la "ceinture rouge".

Parallèlement, nous avons vu le combat mené par Henri Sellier contre ces phénomènes au niveau départemental. Celui-ci déploie les efforts de l'OPHBM de la Seine sur l'ensemble du département, au travers de réalisations exemplaires, désirant avant tout inciter les communes à procéder à des réalisations similaires, par l'acquisition foncière et en créant des « Offices [Publics d'Habitations à bon marché] municipaux qui travailleront complémentirement au département » :

*« Car il n'est pas question que le département se substitue aux communes pour résoudre le problème de l'habitation qui est d'ordre local. La mission du département n'est pas d'aider à l'administration des centres existants, mais de créer, sur les immenses surfaces de terrain non encore construites, des lotissements rationnels permettant de réaliser une extension normale de l'agglomération parisienne, tout en exerçant, par le dégagement du centre, une pression efficace sur le cours des loyers tant à Paris que dans sa banlieue immédiate. »<sup>706</sup>*

De nombreux offices sont en effet créés. En 1929 on en trouve notamment à Alfortville, Asnières, Aubervilliers, Clichy, Colombes, Courbevoie, la Courneuve, Créteil, le Kremlin-Bicêtre, Malakoff, Montreuil-sous-Bois, Puteaux et à Rosny-sous-Bois entre autre.<sup>707</sup> Pour l'essentiel, ces communes sont particulièrement proches de Paris et déjà fortement urbanisées à cette époque. Une certaine complémentarité des actions pour l'amélioration des conditions de logement et le développement urbain des villes appartenant à la Seine-banlieue se dessine ainsi. Il va sans dire que les actions ne sont réellement complémentaires que lorsque les édiles partagent une certaine vision politique de leur action municipale, ce qui va prendre forme en particulier dans le cadre du « socialisme municipal », doctrine qui ne s'arrête pas au seul parti socialiste. La constitution de ces OPHBM municipaux, dont Albert Thomas avait été un précurseur avant-guerre pour sa commune de Champigny-sur-Marne, participe de cette rationalisation du projet urbain.<sup>708</sup>

Ainsi, les communes vont s'efforcer de limiter les effets désastreux des lotissements anarchiques et contrôler leurs terrains vierges, en utilisant désormais les équipements publics comme les moteurs de leur urbanisation inéluctable, mais afin de faire une véritable œuvre d'urbanisme au niveau local, s'inspirant des avancées offertes par les modèles des cités-jardins et des réalisations pour Suresnes d'Henri Sellier. Celui-ci en grand communicant saura se mettre en valeur dans la revue *Urbanisme* dont il a participé à la fondation. En témoigne le numéro spécial intitulé "sobrement" *Suresnes : étude sur l'évolution et l'aménagement d'une ville de banlieue*.<sup>709</sup>

<sup>706</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Op. cit.* p.45

<sup>707</sup> *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 30 décembre 1929, 48<sup>ème</sup> année, n°302, 15.

<sup>708</sup> Concernant les premières réalisations d'un OPHBM municipal mis en place après 1918, cf. VIET-DEPAULE, Nathalie. Les premières habitations à bon marché d'Ivry-sur-Seine. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp.163-173.

<sup>709</sup> Cf. *Urbanisme*, janvier 1935, 4<sup>ème</sup> année, n°32, 72p.



Figure 76 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000<sup>ème</sup>, dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°82. © IGN.

À l'instar des cités jardins de l'OPHBM de la Seine, le bâtiment scolaire devient un véritable pivot dans la conception de l'extension de la ville. Cette conception de l'équipement public en tant que moteur de la logique urbaine provient de l'influence des urbanistes de l'époque, qui ont participé également à l'élaboration des tentatives avortées de rationaliser la région parisienne, et entre autre de Jausseley :

*« Il y a là pour les municipalités tout un programme à définir, quelquefois pensé et non résolu, qui prendra toute sa portée lorsqu'il trouvera sa place dans le plan d'extension désirable dont il pourra déterminer le premier mouvement. L'éloignement du centre de certains services qui n'y ont pas leur place marquée donnera très souvent de beaux terrains de valeur considérable qui permettront de réaliser bien des améliorations dans les aménagements intérieurs de la ville en fournissant des emplacements pour l'édification et l'agrandissement d'autres édifices publics ou d'autres services de la collectivité ou même seulement en les utilisant pour des espaces libres. Ces emplacements sont d'autant plus nécessaires qu'il faut dans une limite raisonnable prévoir encore le développement futur de tous les services publics. »<sup>710</sup>*

<sup>710</sup> JAUSSELEY, Léon. L'urbanisme au point de vue technique et au point de vue artistique. 1er congrès de l'habitation, 9-12 octobre 1919, compte-rendu des travaux. Lyon : Noirclerc et Fénétrie, 1920, pp. 10-37. (extraits)

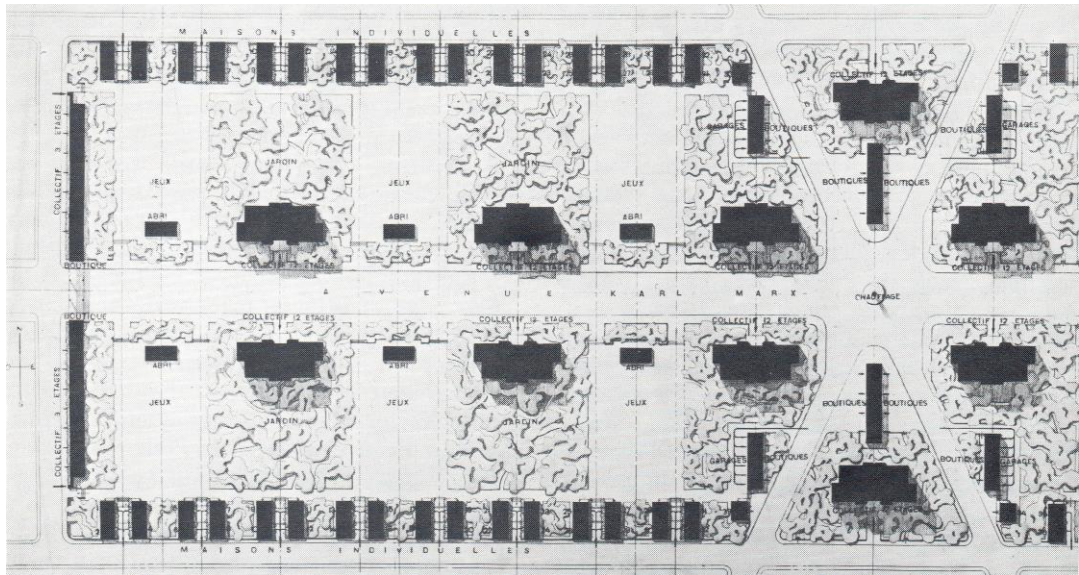


Figure 77 : André Lurçat, Projet de « Cité Verticale » pour Villejuif, . Plan d'ensemble. In André Lurçat Architecte. *L'Architecture d'aujourd'hui*, juillet 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°7, p. 34.

C'est le cas notamment du groupe scolaire Karl Marx conçu par André Lurçat pour la ville communiste de Villejuif alors dirigée par Paul Vaillant-Couturier<sup>711</sup>. Cette réalisation, à l'instar des cités jardins "clef en main" de l'OPHBM de la Seine, s'inscrit dans une vision à long-terme mais cette fois-ci uniquement municipale.<sup>712</sup> On constate ainsi sur le relevé de 1934 de la commune la position du groupe scolaire au sein d'une zone d'une très faible densité (cf. Figure 76 p. 244). L'avenue Karl Marx est une ébauche de la future artère locale imaginée par Lurçat et Vaillant-Couturier pour Villejuif dans le cadre du projet de « Cité Verticale » (Figure 77) imaginé par Lurçat<sup>713</sup> :

*« Localisée dans les champs qui jouxtent l'école, la « Cité Verticale » est axée sur la voie nouvelle qui sépare les classes du gymnase-tribune et confirme donc, au passage, que l'école est conçue comme un fait métropolitain, comme un élément de structure urbaine composé de deux bâtiments et d'un tronçon d'avenue collés au milieu des*

Cité par DE MICHELIS, Marco. TEYSSOT, Georges. *Architecture et social-démocratie. Les conditions historiques du projet social-démocrate sur l'espace urbain*. Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 177.

<sup>711</sup> Paul Vaillant-Couturier est alors considéré comme le « dirigeant communiste le plus proche des avant-gardes dans la culture et la littérature ». Cf. COHEN, Jean-Louis. *L'union sacrée : technocrates et architectes modernes à l'assaut de la banlieue parisienne. Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1982, n°9, p. 23.

<sup>712</sup> Les très fortes dissensions politiques entre le PCF et la SFIO à cette époque, même au sein des conseils municipaux de la plupart des villes de la Seine-banlieue, expliquent cette farouche volonté autonomiste d'un projet dépassant largement les capacités financières de la seule commune de Villejuif.

<sup>713</sup> Cf. COHEN, Jean-Louis. *L'union sacrée : technocrates et architectes modernes à l'assaut de la banlieue parisienne. Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1982, n°9, p. 22-26.

*champs. Le quartier projeté devient donc un appendice à la limite un appendice de l'équipement scolaire, qu'il vient légitimer a posteriori. »<sup>714</sup>*

Le cas de Villejuif est éclatant par la concertation du maire et de son architecte, ainsi que par l'ampleur du projet alors envisagé. Il s'agit sans doute du paroxysme de l'intervention municipale directe à l'époque, dont au moins partie a pu être réalisée.<sup>715</sup> Néanmoins, les exemples sont nombreux des collaborations directes alors entre un maire et son architecte et les besoins en équipements et édifices publics sont extrêmement importants. On parle alors de « maires bâtisseurs ». Cette nécessité pour la banlieue de s'équiper était d'ailleurs envisagée dès la sortie de la guerre :

*« En général, les édifices publics, conçus et construits à des époques où les besoins étaient beaucoup plus limités qu'aujourd'hui sont devenus très insuffisants comme espace et ne répondent plus aux besoins nouveaux. Il y a eu des évolutions considérables, le but souvent n'a pas changé, mais le programme est tout autre ; celui de l'hôpital, de l'école, de l'Université actuels, etc., [...]. »<sup>716</sup>*

Jaussely ajoutait également :

*« Le soin à apporter au choix des terrains et édifices publics et à l'architecture collective des villes est de la plus grande utilité pour leur hygiène et pour leur aspect ; c'est en outre le meilleur moyen de provoquer l'émulation dans l'architecture privée. »<sup>717</sup>*

L'exemple des lotissements d'initiative privée laisse songeur néanmoins quant à l'exemplarité qui découlerait des réalisations municipales. Celles-ci sont néanmoins réelles et diffusées dans la plupart des communes de la banlieue. Nouvelles mairies, bureaux de poste, dispensaires, hospices, casernes de pompiers municipaux, etc... L'ensemble des typologies sont renouvelées et réinventées, avec l'influence particulière des édiles, comme nous avons pu le voir concernant Suresnes et Henri Sellier, Villejuif et Paul Vaillant-Couturier. Mais nous pourrions également citer Puteaux avec Georges

---

<sup>714</sup> *Ibidem.* p. 24.

<sup>715</sup> Il convient de citer le projet d'aménagement de la tête du pont de Saint-Cloud par Le Corbusier en 1938. Il s'agissait d'un programme de 5 500 logements, censés accueillir 26 000 habitants. Ce projet s'inscrit dans l'aménagement de l'autoroute de l'ouest et la reconstruction du pont de Saint-Cloud. Le Corbusier cherche avant tout un terrain pour réaliser sa cité radieuse. La collaboration avec André Morizet n'est pas aussi équilibrée que dans les autres cas : « Le Corbusier saura intérioriser la politique de Morizet, sans négliger de flatter ce dernier, afin de souligner la parenté entre ses propres projets et la volonté de rationalisation du maire de Boulogne ». In COHEN, Jean-Louis. *Op. cit.* p. 17. André Morizet ne reste toutefois pas totalement insensible aux théories de Le Corbusier et « accorde spontanément l'autorisation de monter le "plafond" des édifices à 50 m, de façon à permettre une application rigoureuse des thèses de "Ville Radieuse". L'emprise envisagée ici - comportant le sauvetage d'un magnifique parc botanique - pourra contenir 25.000 habitants logés dans les conditions optimales de "Ville Radieuse" ». Cf. site web institutionnel de la Fondation Le Corbusier. Disponible en ligne : [http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus.aspx?sysId=13&IrisObjectId=5591&sysLanguage=en-en&itemPos=7&itemSort=en-en\\_sort\\_string1%20&itemCount=215&sysParentName=&sysParentId=](http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus.aspx?sysId=13&IrisObjectId=5591&sysLanguage=en-en&itemPos=7&itemSort=en-en_sort_string1%20&itemCount=215&sysParentName=&sysParentId=). Consulté le 21 mars 2016.

<sup>716</sup> JAUSSELY, Léon. *Op. cit.* p. 177.

<sup>717</sup> *Ibidem.* pp. 177-178.

Barthélémy qui réalisera entre autre un groupe scolaire avec une piscine municipale, un hospice et le nouvel Hôtel de Ville.

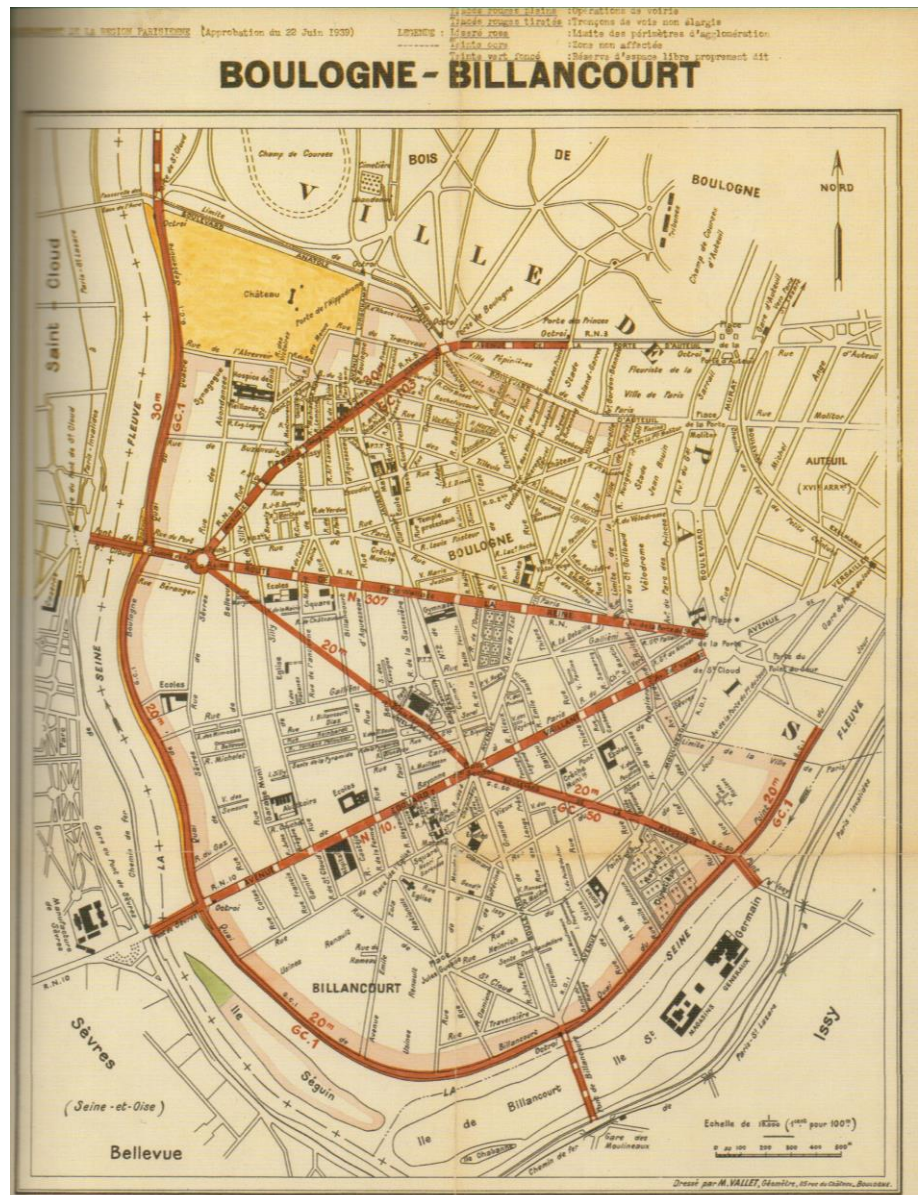


Figure 78 : Plan d'aménagement de voirie de Boulogne-Billancourt, 1939. In PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). *André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940*. Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, p. 41.

Ces réalisations sont contemporaines à celles d'André Morizet pour la ville de Boulogne-Billancourt<sup>718</sup>, qui se dote alors des mêmes nouveaux équipements. Les groupes scolaires qui y sont

<sup>718</sup> Pour une vision d'ensemble sur les réalisations d'André Morizet pour la ville de Boulogne-Billancourt, cf. COHEN, Jean-Louis. *Une ville moderne aux portes de la capitale. L'urbanisme à Boulogne-Billancourt, 1919-1939*. In CULOT, Maurice, FOUART, Bruno (dir.). *Boulogne-Billancourt : ville des temps modernes*. Bruxelles : Mardaga, 1992, pp. 195-221.

édifiés participent d'un profond projet de rationalisation de la ville alors, qui est dotée d'un nouveau centre administratif :

« Dans une commune qui croît à cette allure, tout est continuellement insuffisant : artères circulatoires [Figure 78] et moyens de transport, bâtiments publics et privés, etc. et sous le coup, au même titre que le projet d'aménagement de la tête du pont de Saint-Cloud par Le Corbusier en 1938. Il s'agissait d'un programme de 5 500 logements, censés accueillir 26 000 habitants. Ce projet s'inscrit dans l'aménagement de l'autoroute de l'ouest et la reconstruction du pont de Saint-Cloud des nécessités quotidiennes, ce qui se crée s'installe au hasard : les immeubles au milieu des usines, les services nouveaux où il se trouve un coin pour les abriter. Pour mettre de l'ordre dans cette anarchie, pour régler le développement urbain sans l'entraver, il convient d'instaurer une méthode, de faire admettre une discipline. Un plan d'aménagement doit être dressé. »<sup>719</sup>



Figure 79 : Écoles de Billancourt (Seine) -. MM. Cauwet et Ogé, Architectes. Cour de l'école de garçons, côté pavillon du concierge. In *La Construction moderne*, 16 avril 1933, 48<sup>ème</sup> année, n°29, p. 439.

Les HBM de l'avenue des Moulineaux sont visibles depuis la cour de récréation.

Au-delà des visions futuristes d'un Le Corbusier, la gestion d'André Morizet est plus pragmatique. L'œuvre scolaire est loin d'être négligée, deux groupes scolaires sont construits au cours

---

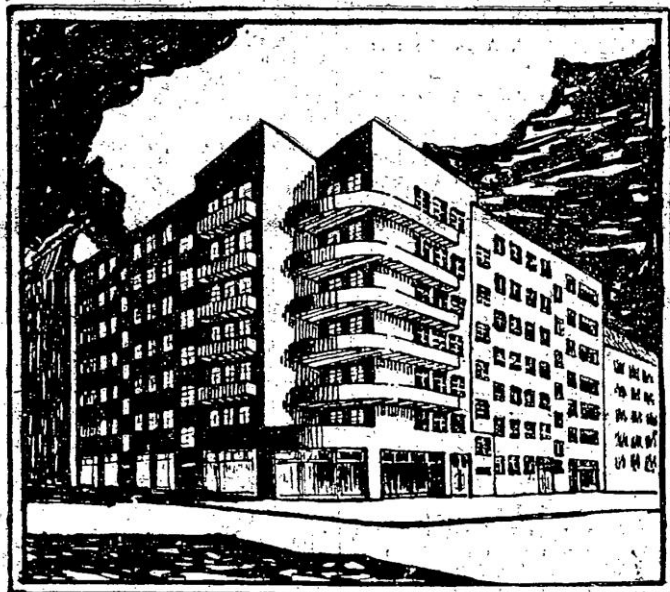
<sup>719</sup> MORIZET, André. Comment aménager une ville. *L'Architecture d'aujourd'hui*, juin 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°5-6, p. 96.

des années 1930 et les plans d'un troisième groupe sont dressés par Robert Mallet-Stevens.<sup>720</sup> L'implantation des groupes découle encore là de la volonté de rationaliser la ville de Boulogne-Billancourt. Celui de la rue du Point du Jour (futur groupe scolaire Ferdinand Buisson) est implanté directement en face des HBM construits par l'OPHBM de la Seine (Figure 79). L'octroi des subventions pour la construction de ce groupe scolaire est par ailleurs soumis à la réalisation de cet ensemble d'Habitations à Bon Marché.<sup>721</sup> Il en sera de même pour la construction du groupe scolaire Jean-Baptiste Clément par l'architecte Jacques Debat-Ponsan. Ce dernier, par ailleurs beau-frère d'André Morizet, sera ainsi chargé de construire également l'autre groupe HBM construit sous le mandat d'André Morizet (Figure 80).

## A Boulogne-Billancourt

# UNE MAJORITE AGGRUE RENVERRA A L'HOTEL DE VILLE LES ELUS SOCIALISTES

La municipalité ouvrière depuis neuf ans  
a fait ses preuves



*L'immeuble de la rue Liot. (100 logements)*

Figure 80 : *Le Populaire*, 3 mai 1929, 12<sup>ème</sup> année, n°2279, p. 1.

<sup>720</sup> Robert Mallet-Stevens fait partie des architectes formés au sein de l'École spéciale d'architecture.

<sup>721</sup> PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). *André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940*. Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, p. 71.

Sans le concours des maires-bâisseurs, influencés par la pensée hygiéniste et technocratique issue des considérations du Musée social et des autres mouvements progressistes, cette expansion d'une modernité rationnelle, même si cantonnée bien souvent à des tentatives qui s'avéreront infructueuses, la crise économique allant s'aggravant et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale bloquant une fois de plus les projets à long-terme et rebattant définitivement les cartes au moment de la reconstruction.

Il ne faudrait pas pour autant voir dans l'activité de ces édiles rationalistes et modernistes une identité politique forcément nette et claire. Ainsi, le cas du maire de la toute récente commune de Cachan fait contre-point. Il s'agit de Léon Eyrolles.<sup>722</sup> Conseiller municipal à la création de la commune, il en deviendra maire à partir de 1929. Celle-ci accueille sur son territoire l'école que Léon Eyrolles a fondé et qui joue un rôle essentiel dans la formation des géomètres et ingénieurs topographes, dont le rôle pour la rationalisation de la ville est fondamental.<sup>723</sup> Par ailleurs, il fonde également en 1918 l'Office d'ingénieurs consultants qui participera à la création en 1919 de l'Union urbaniste, qui favorise le rapprochement entre ingénieurs, hygiénistes et architectes.<sup>724</sup> Son expérience en tant que maire modéré<sup>725</sup> d'une commune récente dépourvue d'édifices publics et d'infrastructures modernes suffisantes – électricité, gaz, eau potable, assainissement – va doter sa ville d'un plan limité mais néanmoins réel, pragmatique et immédiat. Il renoue avec cette figure patronale et paternaliste, ouverte aux nouvelles idées de l'hygiène urbaine, dont il est effectivement un acteur majeur. Néanmoins, son action n'aura pas le même éclat que celle des maires de gauche, souhaitant, dans le cadre de la doctrine du socialisme municipal, offrir à leurs populations un véritable cadre de vie.

### ***b. Le socialisme municipal : hygiène et cadre de vie***

La vignette (Figure 80) parue dans *le Populaire* à l'occasion des élections municipales de 1929, afin de vanter les mérites d'une municipalité ouvrière dirigée par des « élus socialistes » illustre la réalité politique qui traverse si ce n'est l'ensemble néanmoins une très grande part des communes constituant la Seine-banlieue. Le mouvement démographique précédemment analysé a démontré l'installation d'une population essentiellement ouvrière et logée dans des conditions difficiles, constituant au sein des lotissements cette population dite des « mal lotis ».

Les lotissements, issus d'une politique libérale promouvant l'accès à la propriété privée, sont vus par les forces conservatrices comme un moyen d'éloigner les masses ouvrières de tendances

---

<sup>722</sup> Léon Eyrolles (1861-1945) va avoir un rôle important dans le développement de l'enseignement par correspondance avec la création d'un cours dénommé l'École chez soi dès 1891. Par la suite, il se consacrera exclusivement à l'enseignement et fondera la première école privée pour les travaux publics, l'École des travaux publics, devenue l'École spéciale des travaux publics (ESTP) au sein de laquelle il diffusera ses idées, rompant ainsi avec le monopôle de l'École des Ponts et Chaussées, établissant un parallèle avec Émile Trélat qui fonda en 1865 la future École spéciale d'architecture, rompant ainsi avec le monopôle de l'École des beaux-arts.

<sup>723</sup> VACHER, Hélène. L'école supérieure de topographie et le géomètre urbain (1900-1939). Les débuts de l'enseignement technique de l'aménagement. *Les annales de la recherche urbaine*, décembre 2000, n°88, pp. 121-129.

<sup>724</sup> GAUDIN, Jean-Pierre. *Op. cit.* pp. 90-91.

<sup>725</sup> FOURCAUT, Annie. *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités*. Paris : Créaphis, 2007, p. 439.



politiques révolutionnaires et de gauche, qu'elles soient apparentées au socialisme ou au communisme, émergeant alors des suites de la Révolution bolchévique.<sup>726</sup> Peine perdue, au contraire. Une identité de ces quartiers mal-lotis va rapidement se former, alertant de plus en plus les forces conservatrices qui vont alors constater l'émergence d'une véritable "ceinture rouge", en référence à la morphologie des communes constituant la Seine-banlieue mais également une partie de la Seine-et-Oise d'alors, et à la couleur rouge du drapeau révolutionnaire. Terre de mission pour l'Église catholique<sup>727</sup>, elle est une des premières à constater cet état de fait, dès 1925 sous la plume du Père Lhande.<sup>728</sup> Celui-ci notera par la suite dans un texte qui donnera son nom à la revue des Œuvres des chantiers du cardinal, *Le Christ dans la banlieue*<sup>729</sup> :

*« En arrière de la zone s'étend la vraie "ceinture rouge", celle des clubs, des comités, des "jeunesses communistes". Celle-ci est à peu près ininterrompue sur toute la périphérie de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Les beaux quartiers suburbains du bois de Boulogne, les cités prospères de Neuilly, de Vincennes, de Saint-Mandé, de Nogent, du Perreux l'écartent bien, en deux endroits, de Paris, mais elle se reforme plus loin [...]. Partout ailleurs, elle serre de près la "zone". [...] Sur presque tous ces points très rapprochés de Paris, la population ouvrière est déjà fixée. Depuis plusieurs années, tout est bâti, peuplé, surpeuplé. L'afflux de nouveaux venus et des émigrants est donc forcée de se porter plus loin, là où il y a encore des champs, du terrain vague, des lotissements surtout. »<sup>730</sup>*

Une "ceinture rouge" aux mains du Parti communiste, né lors du congrès de Tours de décembre 1920, est néanmoins une part de fantasme, lié également à la constitution dès cette époque d'une mythologie affirmée du côté du PCF, notamment dans le cadre de la lutte "classe contre classe" qui

<sup>726</sup> Cf. note n°544.

<sup>727</sup> L'Église catholique va, de son côté, accompagner le peuplement l'urbanisation de sa banlieue avec la construction de plus d'une centaine d'églises durant l'entre-deux guerres, notamment au sein de l'œuvre du cardinal Verdier, les chantiers du Cardinal. Nous verrons que l'identité architecturale de ces constructions, dont certaines de nature scolaire, fera concurrence au cours des années 1930 avec les réalisations municipales. La banlieue est à cette époque le lieu par excellence de l'expression du renouveau de l'art religieux : « La banlieue entoure Paris d'une série d'églises villageoises souvent charmantes mais d'un aspect aujourd'hui inattendu dans ces cités industrielles trop rapidement poussées. L'ancienne église de village semble bien dépaysée au milieu des hautes bâtisses qui l'étouffent. Pour répondre aux besoins d'une population devenue de plus en plus importante il faut songer à remplacer peu à peu ces vestiges de temps plus paisibles. Ainsi la banlieue de Paris offre des occasions exceptionnelles pour les architectes préoccupés de chercher et d'appliquer des formules nouvelles pour un sujet aussi riche en suggestions et en possibilités. Pendant des années en effet, on s'est contenté d'imiter les styles des siècles passés dans la construction des églises. Selon les cas on a pu se satisfaire d'imitations du gothique, et, plus souvent, du byzantin ou du roman. L'église du Raincy des frères Perret fut probablement un des premiers exemples de cette volonté de renouvellement qui ne semblait avoir oubliée depuis bien des lustres dans la construction des églises. » Cf. COGNIAT, Raymond. *L'église Sainte-Agnès à Maisons-Alfort. Art et décoration*, 1933, tome LXII, pp. 257-266.

<sup>728</sup> LHANDÉ, Pierre. *Le bon Dieu chez les chiffonniers. Études*, 1925, n°7, pp. 513-524.

<sup>729</sup> La revue paraît de 1931 à 1940.

<sup>730</sup> LHANDÉ, Pierre. *Le Christ dans la banlieue. Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris*. Paris : Plon, 1927, p. 10. Cité par FOURCAUT, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 25.



dans un premier temps à la nouvelle SFIC.<sup>733</sup> Néanmoins, dans un premier temps, le caractère trop théorique du PCF, qui à l'opposé de la SFIO refuse tout aménagement de la société capitaliste, puis la prise en main toujours plus forte, à l'instar de ce qui s'est passé en URSS au sein du « grand-frère », par une seule tendance, vont mener à l'exclusion progressive de nombreuses personnalités fondatrices du PCF ou bien à leur éloignement volontaire.<sup>734</sup> C'est le cas d'Henri Sellier, mais également d'André Morizet, ou de Charles Auffray, alors maire de Clichy-la-Garenne<sup>735</sup>, ou bien encore Charles Auray à Pantin, Eugène Boistard au Pré-Saint-Gervais, Paul Poncet à Montreuil, Robert Sabatier maire de Bagnolet. Ce dernier rejoint la SFIO en 1924. Il perdra les élections municipales de 1929 face à la liste du PCF menée par Paul Coudert. Un cas particulier que l'on peut également noter est celui de Pierre Laval, maire d'Aubervilliers de 1923 à 1944, élu alors sur une liste socialiste indépendante contenant des transfuges tant de la SFIO que du PCF et d'autres formations éphémères de la gauche révolutionnaire ou syndicaliste-communiste de l'entre-deux guerres.<sup>736</sup>

On voit cependant que les dissidences au sein du PCF exprimées à ses débuts vont finir par s'estomper, du point de vue doctrinal et non pas électoral. En effet, ces dissidences sont avant tout motivées par la volonté de proposer des solutions à la fois brèves et durables pour améliorer les conditions de vie des populations ouvrières des communes dans lesquelles elles peuvent constituer la majorité locale. Au sein du PCF, le revirement vers une politique municipaliste est entériné seulement après les élections municipales de 1929 qui s'avèrent difficiles pour le PCF dans la Seine-banlieue où il stagne, en perdant quelques communes tout en en conquérant de nouvelles. Les municipalités étaient en effet avant tout considérées comme « un point d'appui, une arme dans la lutte pour la transformation révolutionnaire de la société ». Les élus communistes à la tête des communes ouvrières vont cependant devoir faire fonctionner « ces parcelles de l'État bourgeois » en étant de bons gestionnaires et en tentant « de faire face aux problèmes innombrables (écoles, voirie, logement, lotissements, chômage » qui se posent notamment en région parisienne ». Aussi, progressivement, ils tentent de devenir exemplaire dans leur gestion locale, rejoignant ainsi la tradition du socialisme d'avant la Première Guerre mondiale, qui voyait dans la commune un moteur essentiel de la conquête du pouvoir, en renonçant indirectement à l'insurrection et à la révolte :<sup>737</sup>

*« Édouard Vaillant, ancien communard, membre illustre et militant actif du parti socialiste, conseiller municipal de Paris de 1881 à 1893, [...] avait donné, à cette place, l'exemple d'une action sanitaire et sociale énergique. Selon Vaillant, l'action sanitaire et sociale avait une dimension révolutionnaire : en ce qu'elle affirmait le "droit au bien-*

<sup>733</sup> Section française de l'internationale communiste, premier nom du Parti communiste français.

<sup>734</sup> DREYFUS, Michel. Implantation municipale et dissidences communistes dans la banlieue parisienne (1920-1940). In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 47.

<sup>735</sup> Souvenons-nous de la Maison du peuple de Clichy construite entre 1935 et 1938 à l'initiative de ce maire alors déjà repassé au sein de la SFIO. Cf. SIMONOT, Béatrice. *La Maison du peuple de Clichy-la-Garenne : Beaudouin, Lods, Prouvé, Bodianski. Un bijou mécanique*. Le Bou : Monografik, 2010, 104p.

<sup>736</sup> Le parcours politique de Pierre Laval en tant que maire d'Aubervilliers est également favorisé par une forte implantation auvergnate dans sa commune. Cf. KUPFERMAN, Fred. *Laval*. Paris : Flammarion, 1988, pp. 54-55.

<sup>737</sup> FOURCAUT, Annie. *Op. cit.* p. 49.

*être" pour l'ouvrier, même quand, vieux, malade ou enfant, il était incapable de travailler et de produire ; en ce qu'elle donnait au prolétariat des exemples concrets de solidarité, et mûrissait ainsi sa conscience socialiste. Il voyait dans le cadre municipal le lieu idéal de cette action parce que l'équipe élue pouvait rester proche des électeurs, connaître et satisfaire leurs besoins. »<sup>738</sup>*

Au même titre qu'un Henri Sellier fortement investi au sein de sa commune de Suresnes, les maires des communes ouvrières vont ainsi dans l'ensemble conduire une politique locale volontaire et revendiquée comme telle. Le passage dans les urnes est également une forte motivation pour conduire une politique interventionniste et proche d'une société pauvre et souffrant de grandes difficultés matérielles, en particulier hygiéniques. Municipalisme, socialisme municipal, communisme municipal... Ces mots représentent la volonté des édiles de la gauche socialiste et communiste, dissidents ou non, de conduire une gestion proche de leurs administrés et de leurs besoins, trouvant leur action dans la même doctrine originale. La population de la Seine-banlieue va cependant évoluer au cours des années 1930, avec le développement des classes moyennes mues par leurs propres revendications. Les édiles locaux seront étendre leurs discours à ces nouvelles classes sociales, étendant par exemple leurs organisations syndicales à celles-ci<sup>739</sup>, en particulier à partir des années 1930 :

*« Alors que la fin du XIXe et les premières années du XXe siècles avaient vu l'essor de la grande industrie à Paris et dans la banlieue proche, dès les années 30, avec la récession économique, s'amorce un mouvement en sens inverse, mouvement complexe : les implantations industrielles se ralentissent au profit d'emplois de bureau qui se concentrent dans la capitale et en même temps on assiste à un transfert spatial des activités d'exécution, de fabrication en grande série vers la banlieue ou la Province, ce, au profit des activités de présérie où la recherche et l'utilisation d'un matériel à technologie avancée prédominent. »<sup>740</sup>*

Le logement social est ainsi le premier laboratoire de ce socialisme municipal, et en particulier les réalisations de l'OPHBM de la Seine :

*« Il s'agit donc bien, ici, de l'avènement de ce que Léon Blum appellera quelques années plus tard « le socialisme scientifiques », et qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de « réalisme social moderniste ». Car ce qui est en chantier en effet, c'est moins la théorie de la régie municipale que l'organisation rationnelle de la vie quotidienne,*

---

<sup>738</sup> KNIBIEHLER, Yvonne. Sur le service social. *Le mouvement social : bulletin trimestriel de l'Institut français d'histoire sociale*, juillet 1981, n°116, p. 124.

<sup>739</sup> Les cités-jardins d'Henri Sellier au sein de l'OPHBM ont longtemps été critiquées par le PCF car les loyers restaient trop élevés pour les plus modestes. La cité-jardin du Plessis-Robinson était prévue entre autre pour accueillir « les représentants des classes moyennes, petits fonctionnaires, professeurs, employés de bureau des administrations publiques et privées ». Cf. VONAU, Elsa. *La fabrique de l'urbanisme. Les cités-jardins, entre France et Allemagne 1900-1924*. Valenciennes : Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 301.

<sup>740</sup> LOJKINE, Jean. *La politique urbaine dans la région parisienne*. Paris : Ecole Pratique des Hautes Études, 1972, p.5.

*l'assainissement hygiénique du tissu urbain, l'agencement urbanistique des nouveaux modes de vie perçus comme modes de consommation, et enfin la rationalisation territoriale administrative et économique des services urbains. »<sup>741</sup>*



Figure 82 : Le dispensaire municipal de Suresnes, Maurice Maurey architecte, 1933. In *Urbanisme*, janvier 1935, 4<sup>ème</sup> année, n°32, p. 63.

Cette réalisation n'appartient pas à la cité-jardin de Suresnes. Elle intègre un très grand nombre d'innovations architecturales et technologiques encore peu diffusées à l'époque de celle-ci : « Au rez-de-chaussée, l'administration, différents bureaux pour le public et le cabinet dentaire muni des appareils les plus perfectionnés. Au premier étage, d'un côté les services de médecine, de l'autre ceux de chirurgie, avec petite salle d'opérations. Au deuxième étage, le service antituberculeux et celui de la radio. Au troisième étage, un petit service d'hospitalisation, le service des piqûres et divers bureaux. Tout le bâtiment est couvert par une grande terrasse à laquelle on accède soit par l'ascenseur venant du rez-de-chaussée, soit par un petit escalier partant du troisième étage. De cette terrasse, la vue sur la vallée de la Seine, le bois de Boulogne et Paris est merveilleuse. Cette terrasse est formée de deux parties qui doivent servir pour des cures de soleil, et se trouvent abritées par deux niches aux parois formées de dalles de verre. »

<sup>741</sup> BURLEN, Katherine. Introduction. In BURLEN, Katherine (dir.). *Op. cit.* p. 9.

Les réalisations des OPHBM, celui de la Seine et ceux des communes, restent insuffisantes, et mêmes les communes qui au cours des années 1930 voient leur population diminuer ne sont pas pour autant guéries de la pénurie de logements. C'est le cas notamment à Colombes<sup>742</sup>. Ainsi, malgré les politiques urbaines innovantes et l'interventionnisme de l'État toujours plus prononcé en particulier à partir de 1928, l'ensemble des communes ouvrières de la Seine-banlieue continuent de souffrir de ce mal, qui perdurera encore longtemps après la Seconde Guerre mondiale. Les aménagements de la loi Loucheur et l'aide à l'accession à la propriété qui en découle ne concernera ainsi qu'un très faible nombre des mal-logés (environ un quart des 250 000 mal-lotés recensés durant l'entre-deux guerres par Jean Bastié sur l'ensemble des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise).<sup>743</sup> Aussi le réordonnement urbain initié par les pouvoirs municipaux et promu par un Henri Sellier à la tête du département ne peut se limiter à la seule politique, insuffisante, du logement :

*« L'urbanisme récupérera cette analyse hygiéniste établie alors sur la base du fichier fait par P. Juillerat en 1904, c'est-à-dire ce découpage tout à fait particulier qui fait correspondre espace et population, repère et ordonne l'intervention de l'expert, et qui liera dorénavant de façon indissoluble logement et services sociaux. Cet urbanisme qui dépasse le cadre des déclarations d'insalubrité et de la dénonciation des carences politiques pour établir de véritables « calendriers d'intervention » marque la naissance d'une science de l'édilité et l'avènement de l'efficacité technique comme mode de gestion communale. »<sup>744</sup>*

Cet hygiénisme, qui se calque par-dessus les structures associatives et politiques mises en place par les communes ou même par la loi Sarraut qui, indirectement, incite à la constitution de comités de quartier, participant ainsi de la constitution d'une véritable identité de ces quartiers populaires.<sup>745</sup> La réforme de la population par l'hygiène passe aussi bien par des politiques d'assainissement urbain au niveau des lotissements<sup>746</sup> que par la mise à disposition des populations d'infrastructures d'un type nouveau ou à la rigueur renouvelé, comme les hospices municipaux, les bains-douches, les lavoirs, les hôtels des postes, des locaux pour l'assistance aux personnes âgées ou encore l'aide aux chômeurs. L'émergence de maisons du peuple participe également de ce mouvement, réformateur pour les socialistes et les dissidents du Parti communiste, révolutionnaire pour les membres de ce dernier.<sup>747</sup>

---

<sup>742</sup> TAJAN, Daniel H. *Op. cit.*

<sup>743</sup> BASTIÉ, Jean. *Op. cit.* p. 298.

<sup>744</sup> BURLIN, Katherine. *Op. cit.* pp. 9-10.

<sup>745</sup> FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n°2, p. 457.

<sup>746</sup> Les municipalités ouvrières avaient anticipé les obligations de la loi Sarraut faite aux lotis d'assurer l'assainissement et l'adduction en eau potable de leurs nouveaux quartiers en octroyant des subventions pour la réalisation de ces nouveaux réseaux.

<sup>747</sup> L'aménagement de l'agglomération parisienne et la définition d'un projet urbain global a souffert durablement de l'affrontement entre les différentes obédiences politiques se revendiquant du mouvement ouvrier, notamment entre le courant réformiste dominé par un Sellier et un Morizet, face aux municipalités communistes comme celle de Villejuif qui n'a pu, faute des fonds suffisant, poursuivre son projet de « Cité Verticale » muri en collaboration avec André Lurçat. Il ne faudrait cependant pas occulter le rôle du gouvernement central qui continuera de s'opposer à l'hégémonie du département de la Seine. Cf. FOURCAUT,

Un paragraphe tiré de l'Urbanisme permet de percevoir ce projet global dont Henri Sellier se veut le visionnaire et qui s'étend au-delà des limites de sa commune et de ses cités-jardins (Figure 82) :

« La Crèche élèvera les tout-petits.  
L'École Maternelle Jardin d'Enfant, assure leur développement et leur évolution, médicalement contrôlés, jusqu'au moment où les Écoles primaires, avec leurs sections ménagère et de préapprentissage permettent de les orienter professionnellement.  
Plus tard ils peuvent, suivant leurs aptitudes, suivre les cours des Écoles Primaires supérieures et techniques, organisés d'après la conception de l'École Unique, qui les mèneront soit à un bon métier, soit aux diplômes du Brevet élémentaire et supérieur, soit au Baccalauréat, soit au concours d'entrée des grandes Écoles...  
Et puis, c'est la vie... A la Cité-jardins le logement ensoleillé, salubre, plus ou moins vaste suivant la composition de la famille, plus ou moins luxueux selon les moyens...  
La vieillesse survient. Aux vaincus de la vie, Suresnes offre son petit hospice familial.  
Aux autres, la Cité-jardins pour être complète, devait, elle qui a la prétention d'abriter toutes les classes et catégories sociales, offrir une demeure adaptée à leur âge et à leurs besoins. »<sup>748</sup>

D'autres aspects, qui aujourd'hui seraient considérés comme anecdotiques, sont abondamment cités dans les journaux vantant les mérites de telle ou telle gestion municipale, notamment à l'occasion des élections municipales. Ainsi, la municipalité alors communiste de Choisy-le-Roi « souhaite faire construire un très vaste garage où seront abrités le matériel des services municipaux, les camions destinés à l'enlèvement des ordures ménagères dont l'achat est aujourd'hui chose décidée ». <sup>749</sup> Dans un autre numéro de *L'Humanité* de 1925, nous pouvons lire simultanément un panégyrique sur les réalisations de la commune de Bobigny qui met progressivement en place une régie directe <sup>750</sup> municipale « à toutes les entreprises qui ont un caractère d'intérêt public [...] : bains douches, dispensaire, marché » lorsque l'article faisant face s'interroge sur Henri Sellier et son action municipale présenté comme « un dictateur qui agit peu », mais non pas critiqué sur son action mais les moyens qu'il utilise pour parvenir à ses fins, participant du réformisme. <sup>751</sup> *Le Populaire*, à l'instar de *L'Humanité*, met également régulièrement en valeur l'action des édiles municipaux appartenant à la SFIO.

D'autres moyens de propagande sont également utilisés à l'époque, notamment le cinéma, dont les vertus pédagogiques ne sont plus à démontrer. Deux films de 1935 sont très marquants. Un

---

Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 71.

<sup>748</sup> *Urbanisme*, janvier 1935, 4<sup>ème</sup> année, n°32, p. 66.

<sup>749</sup> *L'Humanité*, 28 mars 1925, 22<sup>ème</sup> année, n°7806, p. 1.

<sup>750</sup> L'action d'Henri Sellier s'inscrit, au moins à ses débuts, dans le cadre de la régie directe municipale, héritée des théories d'Albert Thomas mais également Édgard Milhaud. Cf. DOGLIANI, Patrizia. La théorie de la régie directe : Edgard Milhaud et Henri Sellier. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp. 37-45.

<sup>751</sup> *L'Humanité*, 5 avril 1925, 22<sup>ème</sup> année, n°7814, p. 4.

premier, *Les réalisations de la municipalité d'Alfortville*, réalisé par Albert Mourlan<sup>752</sup> retrace l'œuvre de la gestion communiste pour Alfortville conquise en 1929. Un autre, *l'Héritage*, du même réalisateur retrace l'histoire urbaine de la ville de Colombes qui n'a su être pénétrée de la modernité et du progrès avant la conquête du conseil municipal par une majorité communiste à l'occasion des élections de 1935. Le PCF est producteur et distributeur de ces œuvres cinématographiques. L'ensemble des éléments qui constituent la vie urbaine moderne et hygiénique et l'action du socialisme municipal sont passés au crible. Cependant, aussi bien dans les journaux, dans les programmes électoraux ou dans ces films, une part spécifique est toujours réservée à l'œuvre de la jeunesse et en particulier à la politique éducative.

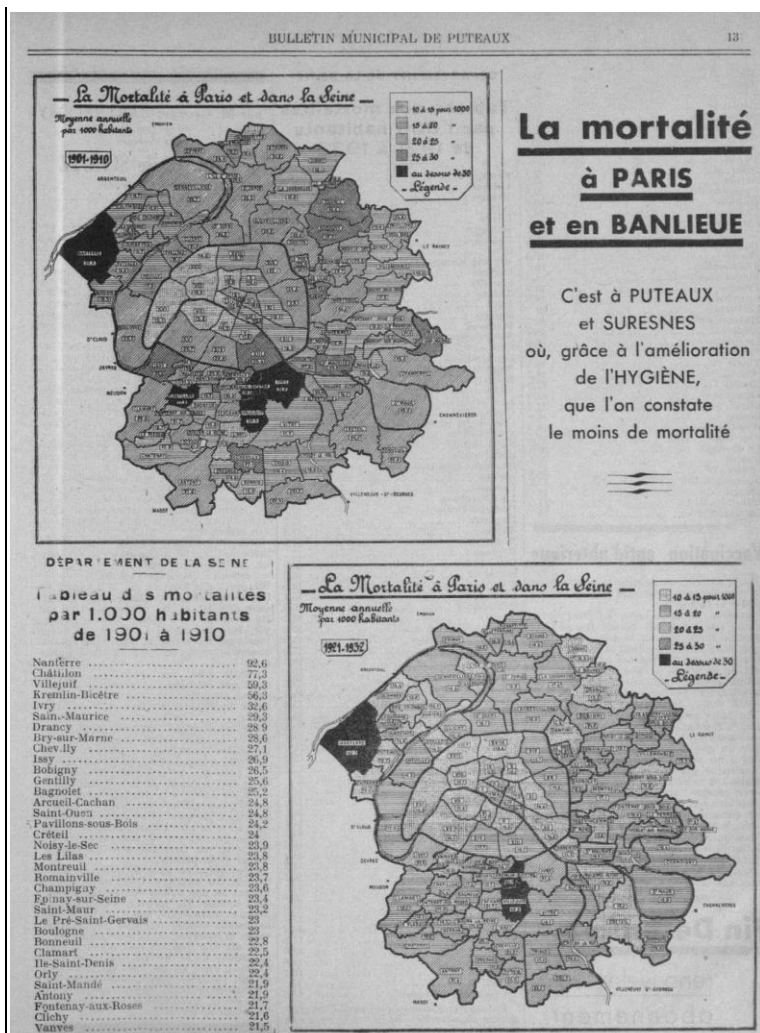


Figure 83 : La mortalité à Paris et en banlieue. 1901-1910 et 1921-1932.

*Bulletin municipal de Puteaux*, 15 décembre 1937, 9<sup>ème</sup> année, n°104, p. 13.

« C'est à Puteaux et à Suresnes où, grâce à l'amélioration de l'hygiène, que l'on constate le moins de mortalité. »

<sup>752</sup> Albert Mourlan (1887-1946), personnalité artistique et autodidacte, va réaliser une dizaine de films pour les communes de la "ceinture rouge". Ceux-ci sont conservés par Ciné-Archives qui gère le fonds audiovisuel du PCF. Cf. <http://www.cinearchives.org/>



### c. *Une politique éducative originale aux origines des programmes des groupes scolaires*

La politique éducative s'inscrit donc à l'intérieur de ce projet urbain globalisant, où la commune doit accompagner le citoyen de sa conception à sa mort. L'œuvre des communes de la banlieue s'étend ainsi à tous les âges de la vie des enfants, comme le montre le point n°8 du programme électoral d'Henri Sellier pour sa première candidature – couronnée de succès – à la mairie de Suresnes en 1919 :

*« 8° Enseignement et apprentissage. Surveillance rigoureuse de la salubrité des écoles ; amélioration des locaux scolaires et création de bains-douches dans chaque groupe. Inspection médicale permanente et création de la fiche sanitaire individuelle des enfants. Création d'infirmières scolaires dans chaque groupe. Limitation du nombre de classes dans chaque école. Création de petites écoles maternelles, à une seule classe, dans les différents quartiers. Création d'écoles de plein air. Création d'un internat primaire pour les orphelins ou demi-orphelins. Extension et réorganisation des cantines scolaires du matin et du soir et de garderies, développement des patronages laïques, la surveillance de ces divers services devant être assurée par un personnel spécial. Organisation de la culture physique de l'enfance scolaire et de l'enseignement ménager. Extension des colonies de vacances. Création d'un enseignement spécial de la musique et du dessin et utilisation pédagogique du cinéma. Création d'un cours complémentaire de garçons et de filles. Construction de groupes scolaires sur les différentes parties des plateaux. Développement de l'enseignement professionnel par des cours théoriques, complétés par l'exercice pratique du métier à l'atelier, pendant quatre heures par jour. Organisation et contrôle de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage. Création de bourses et secours aux familles permettant à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, de bénéficier de l'enseignement primaire complémentaire, de l'enseignement secondaire ou supérieur. Création de bourses de séjour à l'étranger. »<sup>753</sup>*

Le programme électoral d'Henri Sellier est celui de la SFIO d'avant la scission du congrès de Tours. Les deux grandes forces de gauche, SFIO et PCF, qui existeront par la suite, maintiendront ce programme, faisant partie intégrante du projet de réforme sociale. La politique du logement conduite notamment dans les cités-jardins et les autres réalisations des OPHBM est sans doute l'expression la plus manifeste de ce projet global. Néanmoins, la politique éducative et l'équipement scolaire ne se limite pas aux murs de l'école et encore moins aux frontières de la commune. Si « les municipalités comptent sur l'école pour transmettre de nouvelles règles de vie sociale »<sup>754</sup>, leur action s'étend bien au-delà et intègre rapidement les derniers perfectionnements tant pédagogiques qu'hygiéniques, tout en s'insérant dans une perspective révolutionnaire héritée de Jean-Jaurès. Cette paternité est

<sup>753</sup> Programme de la liste d'Henri Sellier aux élections municipales de Suresnes du 30 novembre 1919. In BOULONNOIS, Louis. L'œuvre municipale de M. Henri Sellier à Suresnes. Nancy : Berger-Levrault, 1938, pp. 110-114.

<sup>754</sup> MANIAQUE, Caroline. Les édifices publics en France : de la décoration à l'équipement. In COHEN, Jean-Louis (dir.). *Les années 30. L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*. Paris : les éditions du patrimoine, 1993, p. 216.

d'ailleurs revendiquée sur les murs de l'actuel lycée Paul Langevin, alors groupe scolaire Maurice Payret-Dortail, construit à Suresnes à la fin des années 1920 (Figure 84) :

« Il est nécessaire que les enfants du peuple, en même temps qu'ils respireront au dehors ces hautes et légitimes ambitions, acquièrent à l'école, par un exercice suffisant de l'esprit, la réflexion, la discipline volontaire, le discernement dans l'appréciation des supériorités vraies et toutes les vertus nécessaires à la constitution d'un ordre nouveau. »<sup>755</sup>



Figure 84 : « Les enfants doivent acquérir à l'école les vertus nécessaires à la constitution d'un ordre nouveau. » Groupe scolaire Payret-Dortail, actuellement lycée Paul-Langevin à Suresnes (Musée municipal de Suresnes). In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 210.

Henri Sellier parle ainsi d'écoles de plein air, encore balbutiantes en 1919.<sup>756</sup> La réalisation au début des années 1930 de l'école de plein air de Suresnes, sans-doute le bâtiment le plus abouti et le plus novateur dans l'ensemble de son œuvre de maître d'ouvrage, est cependant le dernier équipement scolaire dont il dotera sa commune, comme l'aboutissement d'un long projet bénéficiant de toute l'expérience accumulée au cours des années 1920.<sup>757</sup> Par ailleurs l'action municipale

<sup>755</sup> Propos extraits d'un discours tenu à la Chambre des députés lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1888. JAURÈS, Jean. *Action socialiste. Première série. Le Socialisme et l'Enseignement*. Paris : Georges Bellais, 1899, p. 27.

<sup>756</sup> Cf. D. II. 1. a. L'école de plein air : la concrétisation architecturale d'une expérience hygiénique et pédagogique, p. 399.

<sup>757</sup> Dès la réalisation du premier groupe scolaire de la cité jardin de Suresnes, (Claude Maistrasse architecte, 1926), l'action d'Henri Sellier est notée, ainsi que celle du personnel enseignant. Ainsi : « En signalant d'une façon toute particulière l'excellente distribution de l'architecture de M. Maistrasse il convient de mentionner les agréments offerts ans tout petits par une Municipalité et une Directrice animées du souci constant de les instruire en leur faisant oublier les premiers moments de la séparation de leurs mamans. La Maternelle de Suresnes est pour eux un véritable Paradis, le Paradis des enfants ; aux avantages des aménagements assurant le maximum d'air, de lumière et d'hygiène, s'ajoutent un curieux enseignement, des jouets à profusion et des distractions nombreuses. »

hygiénique se manifeste également par la fondation de nombreuses colonies de vacances qui sont à la fois un moyen pour emmener les enfants au grand air et leur offrir le bénéfice d'un air pur, mais également de les éloigner de leurs parents, envers lesquels subsiste une certaine méfiance. Les maires s'adressent souvent dans leurs discours non pas aux parents mais directement aux enfants : « à la méfiance vis-à-vis de la famille, de la famille ouvrière, répond ainsi une grande confiance dans l'enfant ». <sup>758</sup> La fondation des patronages laïques qui viennent concurrencer les patronages religieux ou ceux d'associations de bienfaisance, participent de cette même volonté de faire œuvre éducatrice.

L'équipement sportif devient également un élément essentiel de la politique municipale. <sup>759</sup> L'influence des thèses hygiénistes défendues par les milieux progressistes est évidente. Cependant, l'activité physique devient un véritable enjeu pédagogique durant cette période. Les premiers groupes scolaires répondant à ces principes et édifiés en banlieue sont ceux de Suresnes. Néanmoins, ce modèle, diffusé dans un premier temps à l'intérieur des cités-jardins, va être abondamment commenté dans les revues et les journaux et faire de nombreux émules. Le couple école-piscine ou école-stade devient un standard qui perdurera par la suite :

*« Le couple école-stade a remplacé le couple école-mairie qui avait prédominé aux constructions scolaires de la période 1880-1914. Ce n'est plus le temps de définir et se battre pour la laïcité, de convaincre des principes fondamentaux de la République, Liberté, Égalité, Fraternité, c'est le temps de la santé du corps, de la préparation aux futures activités enrichissantes pour les classes laborieuses, de convaincre des principes fondamentaux du salariat, culture, sport, loisirs. »* <sup>760</sup>

Ainsi l'école primaire avait été la représentation la plus concrète de l'État central sur le territoire de presque chaque commune française. L'école primaire, laïque, publique et obligatoire telle que conçue par Jules Ferry et Ferdinand Buisson a triomphé au cours de la Première Guerre mondiale qui s'est achevée par la victoire et la revanche, suite à la défaite de 1870 dans laquelle certains à l'époque avaient vu le triomphe de « l'instituteur prussien ». L'instruction et une certaine méritocratie, quoiqu'encore insuffisante et qui donnera lieu à de nombreuses tentatives de réformes, en particulier celle de l'école unique, au cours des années 1920-1930, semblent relativement obtenues et devenues des réalités. Il s'agit, au sein de ces mouvements politiques, de dépasser le cadre de la seule instruction souvent confondue avec l'enseignement.

---

« M. Sellier, administrateur délégué de l'Office des habitations à bon marché du Département de la Seine et Maire de Suresnes, a tenu à combler la Maternelle de jouets. Dans ces conditions, les enfants doivent se rendre à l'école avec un véritable plaisir. »

Cf. GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes. *La Construction Moderne*, 3 Octobre 1926, 42<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 6 et 8.

<sup>758</sup> COCHARD, Martine. Politique éducative et formation professionnelle à Suresnes, 1919-1939. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 214.

<sup>759</sup> Des équipements sportifs scolaires sont apparus dès la fin du XIXe siècle, notamment dans les lycées.

<sup>760</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939*. Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, pp. 95-96.

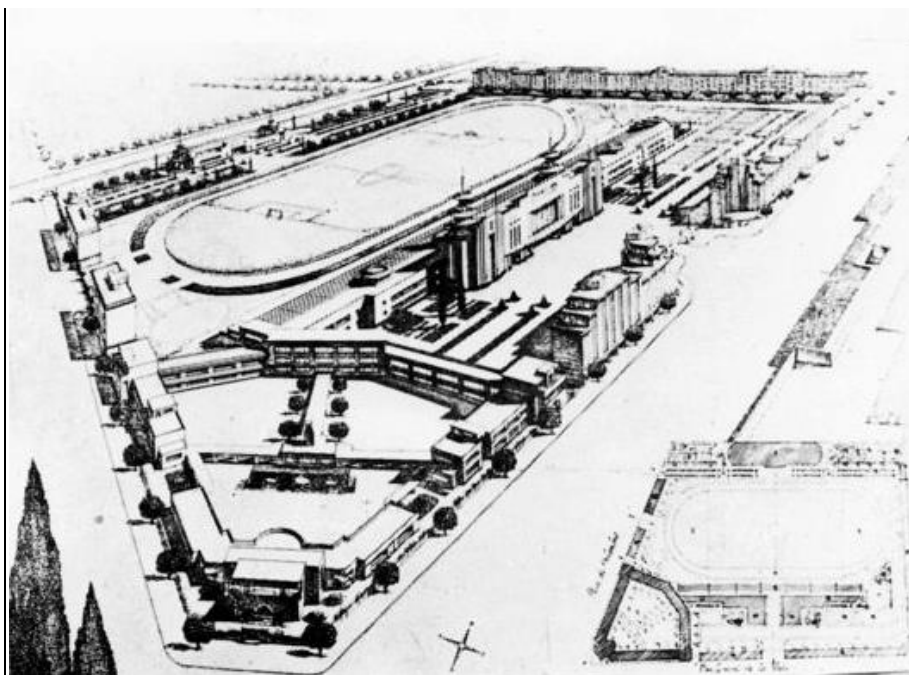


Figure 85 : Vue perspective de l'ensemble formé par le stade municipal et le groupe scolaire Aristide Briand, à Courbevoie. Florent Nanquette architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1931, 2<sup>ème</sup> année, hors-série, pl. 47.

Le groupe scolaire accueille aujourd'hui une école maternelle et un lycée. Le stade municipal occupe encore le même emplacement mais a été entièrement reconstruit. Les immeubles d'habitation prévus dans le projet d'origine n'ont jamais été élevés.

Dans la préface à la brochure qu'il fait éditer pour mettre en avant son action municipale, à l'occasion de l'inauguration du groupe scolaire Marius Jacotot à Puteaux en 1938, Georges Barthélémy résume l'état d'esprit de nombreux maires des communes ouvrières de la Seine :

*« Aujourd'hui, l'époque des grandes luttes est passée, les passions d'autrefois se sont assoupies. L'École a triomphé de tous les obstacles : chaque enfant, quel que soit son milieu social, est assuré maintenant d'avoir les facilités matérielles nécessaires pour accéder aux plus hautes fonctions, s'il s'en rend digne par son intelligence et son succès. Aussi les pouvoirs publics peuvent-ils désormais consacrer tous leurs soins aux problèmes matériels.*

*Leur importance a été trop longtemps méconnue. C'est que la notion « d'enseignement » a évolué. Autrefois, l'éducation se limitait essentiellement au domaine intellectuel ; elle se résumait surtout en un ensemble de connaissances – sans cesse plus nombreuses – qu'il fallait apprendre aux enfants, comme si le fait de savoir davantage devait mieux les armer pour la vie et ses luttes. Aussi était-il alors prêté peu d'attention aux locaux.*

*Ah ! Cette mélancolie des classes sombres, cette tristesse des cours resserrées entre de hauts murs gris ! ...*

*Aujourd'hui l'erreur de cette conception a été heureusement reconnue. Il est enfin admis, d'une manière assez générale, qu'il ne suffit pas d'apprendre la Science à nos*

*enfants. Il faut surtout qu'ils aient des « têtes bien faites », et qu'un harmonieux équilibre existe entre les forces de leur esprit et de leurs muscles.*

*Aussi nous efforçons-nous maintenant de rendre le cadre de la vie scolaire aussi agréable et aussi sain que possible, et c'est là une des principales tâches de l'Urbanisme. Nous voulons de grandes cours, des jardins avec des arbres, des terrasses des terrains de jeux et de sports, pour que les enfants puissent s'ébattre dans un milieu naturel et vivifiant. Nous voulons même – chaque fois qu'il est possible – leur faire connaître l'utilité de la natation et les plaisirs qu'on y goûte. Nous en ferons ainsi plus sûrement des hommes, qui auront cultivé leur intelligence, développé leur corps, et qui auront mieux compris que tout ne s'apprend pas dans les livres. »<sup>761</sup>*

L'enthousiasme de Georges Barthélémy<sup>762</sup> mérite toutefois d'être nuancé, car le projet de réforme de l'enseignement primaire afin de créer un enseignement primaire unique disposant des mêmes moyens et offrant les mêmes programmes pédagogiques ne deviendra réalité que durant les années 1950. Les maires revendiquent des écoles qui soient « belles et utiles », reprenant ainsi les préceptes qui ont valu avant la Première Guerre mondiale et qui souhaitaient introduire le beau dans l'école :

*« Que nos bambins y travaillent dans la santé et dans la joie ! Qu'ils s'y préparent à la vie laborieuse, au bon combat pour le progrès social et pour la paix<sup>763</sup> du monde ! »<sup>764</sup>*

Il s'agit de faire une école où l'on souhaite rester, ce qui est indirectement rapporté par des propos sans doute inventés lors de l'inauguration du groupe scolaire d'André Lurçat à Villejuif :

*« À l'école maternelle, les tout petits ouvrent de grands yeux devant la table et la chaise particulière, ils bayent devant les poissons rouges de l'aquarium, tandis qu'une gamine de 12 ans s'écrie :*

- *Eh ! bien, c'est mieux qu'à notre école !*
- Une maman s'exclame :*
- *Mais jamais les gosses ne voudront rentrer chez eux !*

<sup>761</sup> BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., (pp. 2-3). AM de Puteaux, M 02.

<sup>762</sup> Les réalisations des maires Sellier et Barthélémy leur permettra d'être remarqués. Ainsi, lors du gouvernement du Front populaire de 1936, Henri Sellier sera nommé Ministre de la Santé publique. Le sous-secrétariat d'État aux Loisirs et aux Sports nouvellement créé et confié à Léo Lagrange aura pour ministère de tutelle celui d'Henri Sellier. Enfin, Georges Barthélémy, en tant que député, sera rapporteur du Budget de l'Éducation physique (Sports et Loisirs) de 1936 à 1940.

<sup>763</sup> Le pacifisme évoqué ici par André Morizet fait partie du discours politique habituel des forces de gauche, PCF et SFIO en particulier, face à la montée des tensions militaires et le réarmement progressif de la France, au détriment des crédits accordés à l'école. Cf. MÉRAT, Lucien. L'École unique : problème social. *Le populaire*, 14 avril 1930, n°2625, p. 1.

<sup>764</sup> Discours d'André Morizet lors de l'inauguration du groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Jacques Debat-Ponsan architecte, à Boulogne-Billancourt en 1934. L'inauguration a lieu après la rentrée des classes, à l'occasion de la fête de l'enfance organisée par la municipalité. In PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). *André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940*. Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, p. 79

*Le fait est que depuis les classes jusqu'aux préaux en passant par les douches, les terrasses, les fleurs, tout est fait pour charmer les enfants. »<sup>765</sup>*

Charmer et garder les enfants. Cette volonté se traduira également dans le programme particulier de ces écoles qui ambitionnent plus que le seul niveau primaire. En effet, nombre d'entre elles intègrent des classes de l'Enseignement Primaire Supérieur (EPS) qui vont au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire. Enfin, d'autres équipements sont intégrés à l'intérieur des écoles, comme le cinéma, qui peut être également utilisé comme un équipement de quartier.

Ces programmes nouveaux, vastes pour des communes ouvrières aux rentrées fiscales assez faibles, n'auraient pas pu s'élever sans l'intervention de l'État ni se concevoir dans toute leur nouveauté sans la participation active des hygiénistes, des nouveaux pédagogues et d'architectes sensibilisés à la nouvelle cause scolaire. Pourtant, cette participation ne se fonde pas sur une volonté exprimée en premier lieu sur le pouvoir central, mais bien sur la volonté délibérée des communes qui ont déjà participé à la redéfinition du programme de ce type d'équipement public, tant en matière d'urbanisme que d'offre pédagogique.

---

<sup>765</sup> Un nouveau succès de notre parti. À Villejuif 10.000 travailleurs ont assisté hier à l'inauguration du groupe scolaire Karl Marx. *L'Humanité*, 10 juillet 1933, n°12627, p. 1.



Figure 86 : Enfant voici tes trésors : raison, cœur, imagination. Bas-relief d'Henri Lagriffoul<sup>766</sup>. Groupe scolaire Marius-Jacotot, Puteaux, 1938, Jules et Édouard Niermans architectes. In BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., (p. 1). AM de Puteaux M 02.

<sup>766</sup> Henri Lagriffoul (1907-1981) étudia à l'École des beaux-arts la sculpture à partir de 1924. Il eut Paul Landowski pour maître. Il remporte en 1932 le Premier Grand Prix de Rome de sculpture. Jules Niermans obtient le Premier Grand Prix de Rome pour l'architecture en 1929. Niermans et Lagriffoul recevront les enseignements de Landowski à Rome. Ils poursuivront leur collaboration, notamment pour le Théâtre de la colline de Chaillot. Henri Lagriffoul gravera les pièces de 5, 10, 20 et 50 centimes de francs français type Marianne de 1962 frappées jusqu'en 2001.

### III. L'école : œuvre nationale, vitrine locale

#### 1. L'effort de l'État pour les constructions scolaires

##### a. Une population scolaire stagnante au niveau national et inégalement répartie

Il ressort des analyses de l'historien Antoine Prost une certaine stagnation de la population scolaire sur l'ensemble du territoire, enfin, en termes de nombre de classes alors ouvertes :

*« Le réseau d'écoles ne subit guère de changement de Jules Ferry à 1940 : la France compte environ 80 000 écoles tant publiques que privées. Les variations sont minimales ; le record de 1901 – près de 85 000 – s'explique par la vive concurrence scolaire, le creux de 1925-1930 par le passage des générations déficitaires de la guerre. De même, une fois achevé le grand mouvement de sécularisation des écoles publiques, vers 1900-1906, le nombre des écoles publiques laïques, qui n'avait cessé de croître, se fixe un peu au-dessous de 70 000.<sup>767</sup> »<sup>768</sup>*

Néanmoins la combinaison des classes déficitaires à la suite de la Première Guerre mondiale et d'un exode rural où 1931<sup>769</sup> semble coïncider avec une population française également répartie entre la ruralité et les villes rendent d'autant plus difficile la perception de la pénétration de l'école publique au cours de cette période :

*« De même que la stabilité des effectifs masquait un double phénomène de récession démographique et de progrès de scolarisation, ainsi celle des écoles résulte de deux mouvements contraires. Il ne semble guère, en effet, que l'encadrement des écoles s'améliore : les écoles comptent en moyenne une soixantaine d'élèves, et pour un maître on trouve environ trente-cinq enfants, ces moyennes ne s'améliorant qu'au passage des générations déficitaires de la guerre. En fait, ces ordres de grandeur ne signifient rien : l'exode rural allège ici les effectifs pour les gonfler là sans que changent les moyennes. Les chiffres plus précis qui permettraient de mesurer l'ampleur de ces deux phénomènes font malheureusement défaut. »<sup>770</sup>*

Les pouvoirs publics sont parfaitement conscients de ce déséquilibre, au-delà d'un effort engagé dès l'après-guerre pour la construction d'écoles nouvelles mais qui prendra près d'une décennie pour devenir réellement efficace. Néanmoins, les constatations faites par Antoine Prost méritent d'être

---

<sup>767</sup> On compte 68 220 écoles publiques en France au premier jour scolaire de décembre 1934, accueillant 133 088 classes publiques à la même date, maternelles comprises. Cf. Document titré *Nombre des élèves (inscrits et présents) dans les écoles primaires publiques (non compris l'Alsace et la Lorraine) au 1er jour scolaire de décembre, 1934*, 7<sup>ème</sup> feuillet. AN F 17 14598.

<sup>768</sup> PROST, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*. Paris : Armand Colin, 1968, p. 238.

<sup>769</sup> Cf. note n°470, p. 150.

<sup>770</sup> *Ivi*. On remarquera quand même que « les effectifs de l'école élémentaire ne retrouvent pas à la veille de la Seconde Guerre mondiale le niveau qu'ils avaient atteint à la veille de la Première ».



nuancées. En effet, si la population scolaire stagne, le nombre de classes ouvertes augmente sensiblement, encore durant l'entre-deux guerres, comme l'indique le rapport de la réunion du 25 juillet 1935 de la Sous-commission de l'Enseignement Primaire :

Nombre de classes	Année
103 000	1885
108 000	1900
124 000	1914
133 000	1934

Tableau 3 : Rapport de la réunion du 25 juillet 1935 de la Sous-commission de l'Enseignement Primaire, p. 3. AN F 17 14598

L'augmentation du nombre de classes et la stagnation du nombre d'écoles traduit une nouvelle répartition des effectifs scolaires liée à l'urbanisation toujours plus forte de la France. D'autres facteurs sont également en jeu. Ainsi, une meilleure fréquentation de l'école, le développement des classes maternelles (de plus en plus d'enfant y sont envoyés, conséquence indirecte du développement de l'emploi salarié ouvrier féminin et des politiques familiales des mairies ouvrières) et le maintien de plus en plus d'élèves après l'âge de la scolarité obligatoire (en particulier « depuis la crise économique ») expliquent cette hausse constante du nombre de salles de classe, même au cours d'une décennie marquée par une très forte stagnation démographique.<sup>771</sup> Cependant les mouvements migratoires à l'intérieur de la métropole, et orientés particulièrement vers la région parisienne, ajoutés à l'immigration européenne, créent un très fort déséquilibre dans la répartition des infrastructures scolaires, avec des zones devenues désormais suréquipées, en particulier rurales, et des zones qui souffrent d'un sous-équipement endémique, au même titre que la crise du logement. Aussi bien les journaux que les services du Ministère se préoccupent de ce phénomène :

*« La réalité et l'urgence des besoins nouveaux en matière de constructions scolaires sont bien connues du pays, du Parlement, du Gouvernement tout entier.*

*Ces besoins résultent, non de l'accroissement, mais du déplacement de la population qui afflue vers certains départements et vers certaines communes, où la situation est devenue très critique, les anciens locaux ne suffisant plus pour recevoir les enfants qui viennent demander leur instruction à l'école publique.*

*Dans ces communes, les classes sont surpeuplées : le nombre des élèves y défie la pédagogie et l'hygiène, les classes de soixante, soixante-dix élèves, quatre-vingts même ne sont pas rares. Il arrive aussi fréquemment qu'on fasse en ce moment la classe dans le préau, mais ce sera difficilement possible en octobre, même en cloisonnant le préau, qui se trouve, dans ce cas, réduit ou supprimé en fait.*

*Voici quelques exemples particulièrement typiques :*

<sup>771</sup> Rapport de la réunion du 25 juillet 1935 de la Sous-commission de l'Enseignement Primaire, p. 3. AN F 17 14598

à Bezons, une institutrice a CENT ONZE élèves. La situation est la même à Blancmesnil<sup>772</sup>, Villeneuve-le-Roi, Savigny. Au groupe scolaire du Raincy, l'inspecteur d'Académie a signalé 180 élèves pour un cube d'air correspondant à l'effectif de 74 élèves (garçons) et pour les filles, 200 élèves pour un cube d'air de 88 élèves. Ou pourrait multiplier les exemples dans la Seine, la Seine-et-Oise, le Nord, etc... Dans certaines communes, l'impossibilité absolue de recevoir tous les élèves, quel que soit le repeuplement des classes, est imminente. »<sup>773</sup>

Il est intéressant de noter à la fois la préoccupation pour les conditions matérielles insuffisantes pour assurer l'instruction et en même temps pour l'insuffisance également hygiénique des conditions dans lesquelles l'instruction est actuellement dispensée. Cet état de fait est également critiqué par les journaux politiques que sont *l'Humanité* ou *le Populaire* et qui se plaignent de l'insuffisance des moyens mis à disposition des communes qui subissent cet assaut démographique, en particulier pour leur œuvres scolaires.<sup>774</sup>

Cependant, l'État se fait fort de pourvoir partout à l'instruction gratuite et laïque des enfants<sup>775</sup>, surtout suite à la victoire de la coalition du Cartel des Gauches en 1932, menée par le radical-socialiste Édouard Herriot : « Je vous rappelle que l'État laïque, fidèle aux promesses de son passé, supporte, du chef des constructions scolaires, des charges plus lourdes d'année en année. »<sup>776</sup> L'effort déjà commencé quelques années auparavant d'investissement dans les constructions scolaires est ainsi soutenu par la nécessité de pourvoir à l'instruction et à l'éducation de tous : « L'État est dans l'obligation d'assurer le service de l'Instruction Publique, il ne peut refuser l'autorisation de construire dans les cas qui viennent d'être cités ou dans des cas analogues. »<sup>777</sup> Cependant, une césure va se dessiner rapidement entre les zones en voie de peuplement et les zones en voie de dépeuplement :

« On pourrait soutenir, il est vrai, qu'à des créations d'écoles en pays surpeuplés doivent correspondre des suppressions d'écoles en pays dépeuplés. Une telle logique ne tiendrait pas compte de la réalité. Quand le nombre des enfants d'une ville augmente, il faut de nouveaux locaux pour les recevoir : quand le nombre des enfants d'un village diminue, il faut continuer d'assurer l'instruction des enfants qui restent et qui utilisent les anciens locaux.

---

<sup>772</sup> Orthographe du texte.

<sup>773</sup> *Note sur les constructions scolaires de l'enseignement primaire*, 12 pages, 1932, pp. 9-10. AN F 17 14599.

<sup>774</sup> Au même titre que les élections municipales, la rentrée des classes est un marronnier journalistique durant lequel s'expriment les revendications du PCF ou de la SFIO pour l'école primaire. Par exemple : La bourgeoisie laisse à l'enfance ouvrière trop de groupes scolaires où l'hygiène est méconnue. *L'Humanité*, 29 septembre 1928, 25<sup>ème</sup> année, n°10883, p. 2.

<sup>775</sup> 1932 coïncide avec l'arrivée d'Anatole de Monzie (1876-1947) à la tête d'un nouveau ministère : celui de l'Éducation nationale en lieu et place de celui de l'Instruction Publique. C'est la volonté à l'époque du maire radical socialiste de Lyon et alors Président du Conseil des Ministres Édouard Herriot. Cf. MULLER, Pierre-Eugène. De l'instruction publique à l'Éducation nationale. *Mots*, 1999, volume n°61, n°1, pp. 149-156.

<sup>776</sup> DE MONZIE, Anatole. *Circulaire aux préfets sur le contrôle des constructions scolaires de l'enseignement primaire*, 1<sup>er</sup> juillet 1932, 2 pages dactylographiées. AN F 17 14599.

<sup>777</sup> *Note sur les constructions scolaires de l'enseignement primaire*, 12 pages, 1932, p. 10. AN F 17 14599.

*Telle est la difficulté. Le Ministère de l'Éducation nationale étudie d'ailleurs la possibilité de regrouper certaines écoles peu fréquentées ; mais cette réforme qui se heurtera à de grosses résistances locales, exige une étude approfondie et un délai de réalisation.*

*Nous en reparlerons à propos des nouvelles méthodes de gestion que le Ministre à l'intention d'instaurer.*

*Mais les besoins doivent être immédiatement satisfaits : il faut que les communes surpeuplées construisent leurs écoles pendant les prochaines vacances. »<sup>778</sup>*

Les souhaits qui terminent cet extrait ne deviendront pas, dans l'immédiat, réalité mais vont constituer le leitmotiv d'une véritable politique d'équipement publique, en particulier lors du déclenchement de la crise économique. Celle-ci a par ailleurs fortement affecté les populations ouvrières, dont certaines fraîchement installées dans les villes de la banlieue parisienne, entraînant à la fois une diminution des revenus des communes et une augmentation de leurs dépenses.

Le sort des écoles rurales est rapidement décidé, dès la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1932 aux préfets, rompant définitivement avec la France rurale du XIXe siècle où les subventions allaient plus facilement aux écoles rurales :

*« La circulaire envisage ensuite deux méthodes distinctes pour les communes rurales et les villes.*

*Pour les premières, le Ministre désire utiliser "les locaux disponibles par suite d'abandon ou pour toute autre cause", les maisons paysannes qui offrent aux enfants "l'abri de murs qui ont fait leurs preuves et de toits qui ont la couleur du terroir". Dans certains cas, ces locaux pourront être aménagés en vue d'une affectation définitive au service scolaire. »<sup>779</sup>*

Par la suite, l'État, dans le cadre d'une politique d'une utilisation rationnelle des crédits alloués aux constructions scolaires, cherche à redéfinir la carte scolaire, en particulier dans les zones rurales, essayant de fermer les écoles tombées désormais en sous-effectif. Différentes enquêtes sont ainsi menées au cours des années 1930. Cependant, toutes les écoles ne sont pas fermées<sup>780</sup>, du fait du caractère trop accidenté de certaines zones, ou bien trop isolé, ne permettant pas un système de ramassage scolaire, par autobus par exemple, efficace et confortable pour l'élève. Certaines classes en sous-effectif sont également gardées ouvertes pour maintenir la concurrence face aux établissements

<sup>778</sup> *Ivi*. Un exemple de réalisation récupérée par la propagande du PCF est le cas du groupe scolaire de la Mutualité à Saint-Denis : « En moins d'une année, les hauts et clairs bâtiments de briques du groupe de la Mutualité ont été construits. C'est vraiment à un rythme de choc que les gars du bâtiment de toutes les corporations ont travaillé à cette œuvre prolétarienne. Au mois de décembre dernier, lors d'un précédent reportage sur cette question, Jacques Doriot nous avait dit : "Ce sera terminé pour la rentrée d'octobre". Nous ne pouvions en croire nos oreilles. » BOLZE, André. Dimanche à Saint-Denis inauguration des écoles du quartier de la Mutualité. *L'Humanité*, 23 septembre 1932, 29<sup>ème</sup> année, n°12337, pp. 1-2.

<sup>779</sup> *Note sur les constructions scolaires de l'enseignement primaire*, 12 pages, 1932, p. 11. AN F 17 14599.

<sup>780</sup> Il subsiste avant la Seconde Guerre mondiale encore 496 écoles qui reçoivent moins de 6 élèves. Cf. LE MINSITRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Rapport au Président de la République française, (1935). AN F 17 14598.

privés, en particulier catholiques.<sup>781</sup> La carte scolaire sera réformée par le décret-loi du 31 octobre 1935.<sup>782</sup> Ce décret-loi, qui contient également des mesures qui visent à encadrer le coût des constructions scolaires, est pris dans le cadre d'une politique de rigueur budgétaire destinée à « assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation ». <sup>783</sup> Pourtant cette politique transitoire n'affectera que faiblement les dépenses liées aux constructions scolaires, même s'il en résulte un véritable effort de la statistique, afin de connaître exactement l'emploi fait des crédits alloués par le Ministère.



Figure 87 : Une salle de classe voutée. À droite, une énorme cheminée, à Serres (Lozère). Photo prise par l'instituteur. In ANTHOUARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 245.

Les écoles rurales vont rester dans un état de sous-équipement, au détriment de l'hygiène. Les communes concernées se refusent pour la plupart à effectuer des travaux à leurs frais et l'État se refuse d'intervenir car leur coût de fonctionnement est celui d'une classe de 30-40 élèves, correspondant au traitement d'un maître d'école. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette situation navrante de nombreux locaux scolaires ruraux va perdurer encore longtemps (Figure 87).<sup>784</sup> Néanmoins, la politique de standardisation amorcée ou du moins tentée avant-guerre, notamment dans le cadre des politiques favorables aux écoles des villes, va faire bénéficier ces écoles d'installations innovantes et légères.<sup>785</sup>

<sup>781</sup> Cf. Document titré *Nombre des élèves (inscrits et présents) dans les écoles primaires publiques (non compris l'Alsace et la Lorraine) au ler jour scolaire de décembre, 1934*, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> feuillets. AN F 17 14598.

<sup>782</sup> AN F 17 4598.

<sup>783</sup> Il s'agit de la loi du 8 juin 1935 qui autorise le gouvernement Pierre Laval à « prendre par décrets toutes dispositions ayant force de loi, pour défendre le franc » jusqu'au 31 octobre 1935.

<sup>784</sup> Cf. La partie sur les taudis scolaires ANTHOUARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 245-254.

<sup>785</sup> Cf. RESENDI-WAZQUEZ, Aleyda. *L'industrialisation du bâtiment. Le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France*. Thèse de doctorat en Histoire des Techniques et de l'Environnement, Conservatoire National des Arts et Métiers, soutenue à Paris le 13 juillet 2010, sous la direction de Sabines Barles et André Guillerme, pp. 241-282.

**b. Le poids croissant des subventions aux constructions des écoles primaires dans les villes, en particulier de la banlieue parisienne, au cours des années 1920**

Les écoles construites dans les villes en développement bénéficient d'un régime favorable en ce qui concerne l'attribution de subventions pour la construction de nouveaux équipements scolaires, créant les conditions favorables à l'expérimentation et à des réalisations de dimensions particulièrement importantes. Avant 1932, les pouvoirs publics se sont déjà penchés sur le cas particulier. Une première réforme a eu lieu dès le lendemain de la guerre lors de la loi de finances du 31 juillet 1920 qui modifiait « complètement des prescriptions de la loi de 1885 en matière de constructions scolaires (enseignement primaire »<sup>786</sup> en insérant un nouveau mode de calcul et des barèmes pour permettre une meilleure répartition des subventions de l'État. Ce règlement<sup>787</sup> cherchait à la fois à favoriser les zones à reconstruire, mais aussi les communes en proie à une natalité importante, en prenant en compte les prix très élevés alors des matériaux de construction et de la main d'œuvre dans le cadre d'une économie de l'après-guerre. Notons au passage que le décret de la loi de finance contient également des recommandations concernant l'équipement des écoles, à savoir « la construction ou l'organisation d'un atelier, d'une salle de travaux ménagers, d'une salle commune et d'une installation d'hygiène, telle que les bains-douches, l'achat d'un champ d'expériences agricoles ou d'un terrain de jeu » alors qu'aucune prescription réglementaire (les instructions de 1887 sont toujours en vigueur) n'astreint les communes à de tels aménagements. C'est l'occasion pour l'État de soutenir ainsi les communes pour faire face à ces nouvelles dépenses, et en particulier les villes :

*« Jadis, les communes importantes, celles où la valeur du centime excédait 6,000 fr., ne recevaient aucun subside de l'État pour leurs constructions scolaires destinées à l'enseignement primaire ; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi ; la loi nouvelle a supprimé toute exception et des subventions doivent être attribuées aux villes dont les ressources sont les plus élevées et la population la plus nombreuse comme aux communes rurales les plus pauvres et les moins peuplées. »*<sup>788</sup>

Pendant, les règles de calcul se sont avérées trop compliquées, et trop facilement contournables. Par ailleurs, le manque de statistiques fiables s'avère désastreux pour calculer réellement l'octroi des subventions selon une mesure vraisemblable du taux de natalité :

*« Enfin, la loi de 1920 nous invite à favoriser les communes dont la natalité est élevée. Mais il n'est pas très aisé d'évaluer exactement le taux de natalité dans une commune. Il est des localités où ce taux est artificiellement grossi : beaucoup d'enfants naissent à la ville, alors que la résidence habituelle de leur mère est à la campagne. Pour rectifier les chiffres fournis par la statistique brute des naissances, il a paru nécessaire*

<sup>786</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Rapport au Président de la République. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 31 décembre 1920, 52<sup>ème</sup> année, n°356, p. 21782.

<sup>787</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Instructions générales concernant les constructions scolaires de l'enseignement primaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 31 décembre 1920, 52<sup>ème</sup> année, n°356, pp. 21784-21790.

<sup>788</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. *Op. cit.* p. 21782.

de prendre la moyenne entre le chiffre moyen des naissances et l'effectif annuel des recrues scolaires. »<sup>789</sup>

Ces nouvelles règles ont pour but encore « d'accélérer le règlement de nombreuses affaires de constructions scolaires qui, depuis la fin des hostilités, s'accumulent au Ministère de l'Instruction publique ». <sup>790</sup> S'ensuivent un nouveau décret et de nouvelles instructions. <sup>791</sup> Cependant, au même titre qu'une crise du logement se dessine une crise des constructions scolaires, les communes se retrouvent désemparées devant une telle augmentation des effectifs scolaires et une mise à disposition très limitée de subventions de la part de l'État. Cette situation mal mesurée est donc des plus intenses dans les villes limitrophes des grandes agglomérations, et en particulier dans celles de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Ainsi, c'est le 27 juillet 1927 qu'une subvention spécifique de 25 millions de francs est attribuée aux constructions scolaires de l'enseignement primaire de la Seine et de la Seine-et-Oise. <sup>792</sup> 11 millions de francs sont attribués au département de la Seine-et-Oise et 14 millions de francs au département de la Seine. Les articles 2 et 3 de la loi retirent les communes de ces deux départements de l'enveloppe budgétaire prévue dans la loi de finance du 10 décembre 1926 (art. 137) pour l'ensemble du territoire, sans pour autant avoir un effet rétroactif. Un avantage est donné à la Seine durant cette période, même si la Seine-et-Oise connaît également un développement urbain spectaculaire. Néanmoins, et encore aujourd'hui au sein des départements qui lui ont succédé, le taux d'urbanisation est moindre, et ce n'est pas une réalité totalement comparable avec celle du département de la Seine, peut-être à l'exception des communes situées dans la boucle de la Seine au niveau des grandes usines technologiques de l'époque, aviation et transport routier. Cette situation d'exception va perdurer et un décompte à part dans la statistique des subventions accordées pour les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise va dès lors être effectué.

---

<sup>789</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, BÉRARD, Léon. Rapport au Président de la République. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 17 juillet 1923, 55<sup>ème</sup> année, n°191, p. 6808.

<sup>790</sup> *Ibidem*. p. 6809.

<sup>791</sup> Cf. MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, BÉRARD, Léon. Décret du 8 juillet 1923. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 17 juillet 1923, 55<sup>ème</sup> année, n°191, p. 6809-6811.

<sup>792</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Loi facilitant la réalisation du programme de constructions scolaires nécessité par l'accroissement de la population de la banlieue parisienne (Seine et Seine-et-Oise). *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 29 juillet 1927, 59<sup>ème</sup> année, n°175, p. 7826.

CREDITS OUVERTS		Subventions accordées		Paiements effectués	
		Départements	Seine et Seine-et-Oise	Départements	Seine et Seine-et-Oise
1923	Loi du 30 juin 1923, art. 157	23.704.645		890.260	
1924	Loi du 30 juin 1923, art. 213	24.329.451		3.545.998	
1925	Loi du 31 juillet 1925, art. 285	27.795.892		11.558.019	
1926	Loi du 31 juillet 1925, art. 210, 40.000.000	17.109.209		13.108.481	
	Loi du 29 avril 1926, art. 210, 40.000.000	92.939.494		34.488.139	
1927	Loi du 19 décembre 1926, art. 137 } 55.000.000 dont (et loi du 27 juillet 1927, art. 1 } 25.000.000 pour Seine et Seine-et-Oise.	106.618.541	24.870.629	19.445.443	
1928	Loi du 27 décembre 1927, art. 147 } 30.000.000 et loi du 27 mars 1928, art. 1 } pour Seine et Seine-et-Oise.	39.235.812	25.746.970	30.427.783	10.000.000
1929	Loi du 30 décembre 1928, art. 177 } Loi du 12 décembre 1929, art. 23 } 37.500.000 Loi du 27 décembre 1929, art. 4 } pour Seine et Seine-et-Oise.	96.887.100	33.112.205	39.135.524	34.410.755
1930 - 31	Loi du 16 avril 1930, art. 225 } pour Seine et Seine-et- Oise.	100.866.205	49.133.295	61.072.166	31.856.569
1931 - 32	Loi du 31 mars 1931, art. 144 } et art. 145 } 100.000.000 dont pour Seine et Seine-et-Oise.	369.966.855	132.863.099	139.869.146	16.230.323
1932	Loi du 31 mars 1932, art. 144 } et art. 145 } 265.000.000 dont 300.000.000 pour Seine et Seine-et-Oise.	200.162.280	99.634.815	58.144.196	94.256.130
		540.129.135	232.097.914	234.343.612	110.556.153

Tableau 4 : Crédits ouverts, subventions accordées et paiements effectués entre 1923 et 1932. AN F 17 14599.

Nous pouvons constater qu'au fur et à mesure des lois concernant de financement, la part des paiements effectués – ceux-ci sont étalés tout au long de la construction de l'école – la dépense pour les seuls départements de la Seine et de la Seine-et-Oise correspond à un tiers des crédits effectivement dépensés par l'État pour les constructions scolaires (Tableau 4). La mesure de 1927, reportée en 1928<sup>793</sup> et en 1929, avec à chaque fois une augmentation des crédits ouverts pour les communes des deux départements, s'avère encore insuffisante. En 1930, la loi de financement du 16 avril met en place un véritable « "plan quinquennal" des constructions scolaires » (Figure 88).

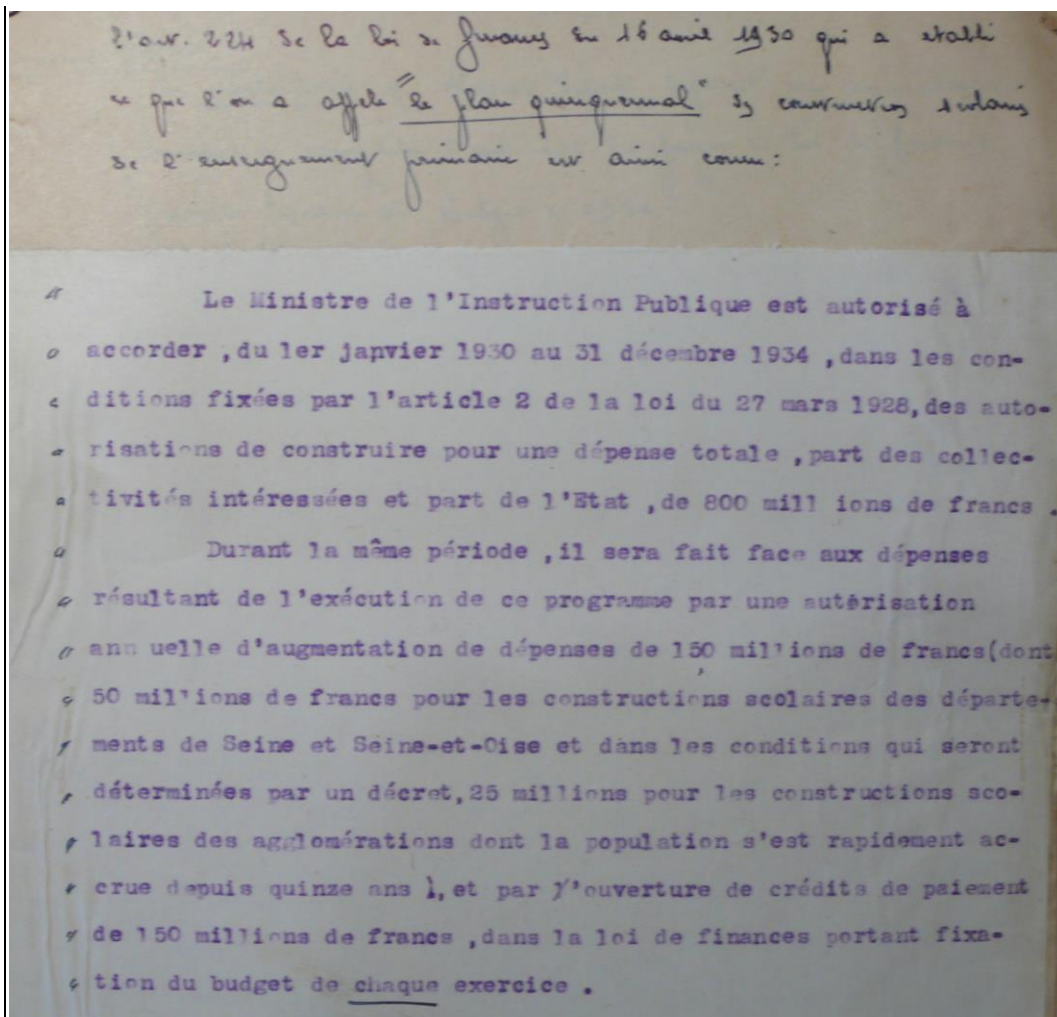


Figure 88 : Article 224 de la loi de finance du 16 avril 1930. AN F 17 14599.

La mention « plan quinquennal » apparait clairement.

Ce « plan quinquennal » anticipe sur le « plan d'outillage national » proposé par le gouvernement d'André Tardieu (1876-1945) en 1931 et destiné à améliorer avant tout les

<sup>793</sup> La loi de du 27 mars 1928 porte également une mesure facilitant la mise en œuvre rapide des constructions scolaires : « Art. 2. – Est abrogée la disposition de l'article 210 de la loi de finance du 29 avril 1926, portant que l'attribution de la subvention devra toujours être exécutée préalablement à l'exécution des travaux. Toutefois, le devis des travaux devra être préalablement approuvé par le Ministre de l'Instruction publique et par le Ministre des finances ». In MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Loi facilitant la réalisation du programme de constructions scolaires notamment dans la banlieue parisienne (Seine et Seine-et-Oise). *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 30 mars 1928, 60<sup>ème</sup> année, n°77, p. 3599.



infrastructures économiques du pays.<sup>794</sup> Il est important de constater que la mise en place de ces plans, ainsi que les crédits spécifiques précédents, intervient dans les mêmes années que l'adoption des lois Sarraut et Loucheur (1928), la consolidation des municipalités ouvrières et l'avènement de la crise économique. La mise à disposition de ces crédits va libérer, même partiellement, les constructions scolaires dans la banlieue parisienne, qui vont poursuivre le développement d'une architecture volontaire et qui lui est, encore à cette époque, relativement propre. L'effort ainsi consenti par l'État est déterminant dans la constitution du patrimoine aujourd'hui formé par les écoles construites entre 1929 et 1939 dans la Seine-banlieue.

### **c. Le Conseil général de la Seine choisit la banlieue**

Le rôle des Conseils généraux est au cœur des procédures d'attribution des subventions, comme le rappelle l'alors Ministre de l'Instruction publique dans une circulaire aux préfets du 27 août 1928 :

*« Aux termes de l'article 68 de la loi du 10 août 1871, les subventions pour acquisition, construction ou réparation de maisons d'écoles ne peuvent être allouées aux communes que sur la proposition du Conseil général. À cet effet, le Conseil doit dresser un tableau de tous les projets de constructions dans le département et les classer par ordre d'urgence. »<sup>795</sup>*

Édouard Herriot essaie dans cette circulaire d'organiser les services généraux en vue de dresser au plus vite et de la manière la plus efficace les listes des projets pouvant être admis à une demande de subvention de la part de l'État. Il recommande ainsi de n'établir la liste qu'une fois l'an et au cours de la deuxième session ordinaire du Conseil général, qui a lieu en général au mois d'octobre, afin que ses services puissent traiter simultanément tous les projets et procéder au calcul des subventions, selon les crédits ouverts disponibles. Par ailleurs, il admet également des listes supplémentaires mais uniquement à titre exceptionnel. Enfin, et non des moindres, bien conscient des lenteurs des services financiers, il recommande aux communes, une fois l'approbation des plans et devis obtenue, à procéder au plus vite à la construction, sans attendre l'attribution officielle de la subvention ainsi que son calcul définitif :

*« Il est possible à une commune de commencer ses travaux, et de conserver tous ses droits à une subvention de l'État, si elle a demandé et obtenu l'approbation des plans et devis. Cette procédure d'autorisation préalable a l'avantage de ne pas retarder l'exécution des travaux urgents et de conserver à la commune tous ses droits à une subvention. »*

<sup>794</sup> Le plan Tardieu ne sera pas appliqué dans son ensemble (5 000 millions de francs pour l'ensemble des activités économiques visées par le plan) et remplacé par une série de plans qui vont s'échelonner jusqu'au plan de Daladier en 1938. Ce seront les plans Steeg (670 millions de francs) et Laval (2 676 millions de francs) en 1931, un premier plan Daladier de 9 518 millions de francs en 1933 mais écarté et remplacé en 1934 par le plan Marquet de 2 472 millions, majoré de 1 344 millions en 1935 et enfin le plan Blum de 1936 prévoyant 20 000 millions dont seulement 4 000 furent réellement ouverts au crédit. Cf. SALY, Pierre. La politique française des grands travaux 1929-1939 fut-elle keynésienne ? *Revue économique*, 1980, volume 31, n°4, pp. 706-707.

<sup>795</sup> Circulaire aux préfets du Ministre de l'Instruction publique concernant les modalités d'attribution des subventions. 27 août 1928, p. 1. AN F 17 14598.

*De telles autorisations ne peuvent être accordées que par le Ministre et uniquement aux conditions suivantes :*

- *La municipalité devra prendre une délibération aux termes de laquelle il sera déclaré que l'approbation des plans et devis ne saurait être considérée comme un engagement de la part de l'État que dans la mesure où les crédits inscrits à cet effet dans la loi de finances permettront ultérieurement de subventionner cette commune, lorsque son tour sera venu et sous réserve de toutes modifications qui pourraient intervenir dans la légalisation des constructions scolaires. L'attribution et le calcul de la subvention seront établis selon les règlements en vigueur au moment de l'attribution de la subvention, quelle que soit la date à laquelle aura été accordée l'autorisation préalable de construire. Le préfet ne peut naturellement renoncer aux avantages prévus par l'article 210 de la loi de finances du 26 avril 1926, à savoir :*

- *1° attribution avant l'exécution des travaux ;*
- *2° paiement effectué à concurrence de 80% en cours d'exécution, le solde lorsque ces travaux sont complètement terminés. »<sup>796</sup>*

Cette possibilité rappelée par le Ministre de l'Instruction publique va être presque systématiquement utilisée par les communes de la Seine-banlieue à partir de 1929 comme en témoignent les dossiers de subvention conservés aux Archives nationales. Mais il leur faut dès lors réunir leurs propres fonds. Les fonds constitués par les caisses des écoles sont insuffisants et la Caisse des dépôts est rétive à financer une avance sur un équipement public sensé être financé par la commune et constituant ainsi un gage sur le trésor public, d'autant plus laissé aux mains des forces politiques qui inspirent méfiance et défiance, en particulier dans la banlieue ouvrière parisienne. De plus, les lois de subvention votées à la fin des années 1920 par le Parlement, ainsi que les facilités mises en œuvre pour l'octroi et le versement de ces mêmes subventions afin de faciliter « le programme des constructions scolaires nécessités par l'accroissement de la population de la banlieue parisienne » s'avèrent cependant insuffisantes au regard des nécessités du terrain.

Cela va être l'occasion pour le Conseil général de la Seine et en particulier Henri Sellier de jouer un rôle clef pour l'octroi facilité, pour les communes ayant fait le choix de renoncer dans l'immédiat à l'attribution de leurs subventions, des fonds nécessaires au commencement des travaux. Le Conseil général de la Seine va adopter le 12 juillet 1930 une modification au régime des subventions aux communes pour les constructions scolaires. Les travaux du Conseil général se basent sur « un rapport présenté par Henri Sellier au nom de la Commission de l'extension, de l'aménagement et de l'habitation dans l'agglomération parisienne ». Cet outil ne se substitue pas aux subventions versées par le Ministère de l'Éducation Nationale mais permet au Département de « consentir aux communes de banlieue du département de la Seine des avances sans intérêts destinées à remplacer

---

<sup>796</sup> Circulaire aux préfets du Ministre de l'Instruction publique concernant les modalités d'attribution des subventions. 27 août 1928, p. 5. AN F 17 14598.

momentanément tout ou partie des fonds à provenir des subventions escomptées de l'État ». <sup>797</sup> L'octroi de cette aide du Département nécessite cependant que la commune ait eu au préalable « l'approbation ministérielle du projet faisant l'objet de la demande d'avance » et qu'elle démontre également « l'impossibilité pour la trésorerie de la commune de faire, par ses propres moyens, l'avance de la subvention escomptée par l'État ». <sup>798</sup> Le Conseil général, non seulement, aide face à l'urgence les « communes de banlieue », mais choisit délibérément d'exclure Paris de ces facilités consenties, créant de fait une inégalité devant la loi.

Cette entorse à une certaine constitutionnalité de la mesure sera d'ailleurs relever par le Préfet de la Seine la même année, ainsi que par la commune de Paris qui sollicite également des aides au Conseil général de la Seine, en particulier pour l'édification des groupes scolaires situés dans les nouveaux HBM qu'elle érige alors sur l'empreinte des enceintes de Thiers. Une modification du règlement intervient alors le 27 décembre 1930. Nous pouvons constater l'urgence de la mesure :

*« Vu le mémoire N° 883 de M. le Préfet de la Seine en date du 26 décembre 1930, relatif à l'allocation à la Ville de Paris et à certaines communes suburbaines d'avances en capital destinées à remplacer momentanément les fonds à provenir des subventions escomptées par elles de l'État, en vertu de la législation en vigueur pour leurs projets de constructions scolaires ; [...]*

*Vu les demandes formulées par les municipalités des Pavillons/s/Bois, de Stains, Courbevoie, l'Haÿ-les-Roses, Villemomble, Gennevilliers, Gentilly, Boulogne-Billancourt, Asnières, Bonneuil-/s/Marne, Le Perreux/s/Marne, Suresnes, Levallois-Perret, la Courneuve, Cachan ainsi que par la ville de Paris, en vue d'obtenir l'aide du Département pour les projets de constructions scolaires préalablement approuvés par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ; »* <sup>799</sup>

L'article 1<sup>er</sup> est rectifié en : « Le Département pourra consentir aux communes du Département de la Seine (y compris Paris) ». Par ailleurs, le budget précédemment ouvert pour 1930 correspondait à 10 millions de francs. L'article 5 de la délibération du 27 décembre ouvre un budget de 140 millions de francs (inscrit au chapitre 30, paragraphe 1<sup>er</sup>, article 38 du budget de 1931). Même si le Conseil général est rappelé à la loi, néanmoins, les écarts de budget entre la ville de Paris et les communes de la banlieue expliquent la part non négligeable des montants des subventions qui leurs seront versées. Par ailleurs, l'aide maximale de la subvention versée aux communes pour la construction des groupes scolaires passera à 90% en 1930, à l'occasion du vote du budget. Cependant, le Conseil général octroiera de véritables subventions, avant de les plafonner. <sup>800</sup> Celles-ci permettront par ailleurs de

<sup>797</sup> Article 1<sup>er</sup> de la délibération de la séance du 12 juillet 1930 du Conseil général de la Seine. AN F 17 14599.

<sup>798</sup> Article 2 de la délibération de la séance du 12 juillet 1930 du Conseil général de la Seine. AN F 17 14599.

<sup>799</sup> Délibération de la séance du 27 décembre 1930 du Conseil général de la Seine. AN 17 14599.

<sup>800</sup> La délibération du 13 juillet 1934 du Conseil général de la Seine, relative aux constructions scolaires et aux aménagements des lotissements, prévoit une limite « de participation aux charges des communes pour dépenses obligatoires d'enseignement et de constructions scolaires ». L'abrogation de cette délibération sera régulièrement réclamée par Georges Le Bigot (1899 – 1942, mort en déportation à Auschwitz), conseiller général de la Seine et 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Villejuif Paul Vaillant-Couturier, de son élection en 1929 à 1937 puis maire de Villejuif après la mort ce dernier jusqu'à sa destitution en 1940.

réaliser des écoles de meilleure qualité. Enfin le Conseil général octroiera également à partir de 1936 de nombreuses subventions pour la construction de classes provisoires, en attente de l'ouverture de prochains groupes scolaires.<sup>801</sup>

La politique de subventions effectuée tout au long des années 1930 par le Conseil général de la Seine ne se limitera pas aux seules constructions scolaires ou constructions de salles de classes provisoires pour les villes de la banlieue. En effet, des subventions seront également versées pour les colonies de vacances, mais également les classes aérées ou les classes en plein air, avec le souci d'offrir à tous les enfants de banlieue la même offre pédagogique et le même confort. Par ailleurs, Henri Sellier continuera également de réclamer la « répartition des dépenses obligatoires d'assistance, d'enseignement, de police et de dépenses de crise, entre tous les contribuables du Département en fonction de leurs facultés fiscales », cherchant par ce biais à réaliser la départementalisation de l'agglomération parisienne.

***d. Les programmes des constructions scolaires au cours des années 1930, un gage pour le municipalisme.***

Les dépenses de crise ne deviennent réalité qu'au début des années 1930. Le vote du plan quinquennal de 1930 se fait au lendemain de l'année 1929 qui voit le krach boursier. La France n'a pas encore été saisie par l'ampleur de la crise lors du vote de ces crédits. Cependant, les effets de celle-ci ne tardent pas à se faire sentir, et en particulier dans la région parisienne. Le chômage qui touche alors la banlieue parisienne va simultanément entraîner la succession de plans (Tableau 5) dont le but n'est plus seulement de moderniser le pays mais également de relancer l'économie et de soutenir l'emploi et également consolider l'implantation des partis politiques ouvriers, le PCF et la SFIO, cimentant « un patriotisme de clocher à base de classe ».<sup>802</sup> C'est l'occasion pour de nombreuses mairies à la fois de pourvoir à la dotation d'équipements scolaires « modernes »<sup>803</sup> et en même temps de se procurer ainsi une meilleure assise électorale par une politique de travaux publics donnant de l'activité aux ouvrier du secteur du bâtiment en particulier, parmi les plus durement touchés, et en menant une habile communication par le biais d'articles de journaux et de bulletins municipaux.

---

<sup>801</sup> Délibération du 31 décembre 1936. *Délibérations du conseil général de la Seine (prises dans la séance du 31 décembre 1936)*, janvier 1937, n°23, p. 372.

<sup>802</sup> Cf. FOURCAUT, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 22.

<sup>803</sup> Le terme « moderne » traduit différentes réalités, suivant les interlocuteurs.

Crédits d'engagement ouverts pour les constructions  
scolaires.

I. Enseignement Primaire

<u>Années</u>		
1930	150.000.000	Loi 16 avril 1930 article 225
1931	{ 200.000.000	Loi 19 mars 1931 (Outillage National)
	{ 300.000.000	Loi 31 mars 1931 articles 144 et 145
1932	225.000.000	Loi 31 mars 1932 articles 177 et 178
1933	{ 200.000.000	Loi 11 juillet 1933 article 4 (capital)
	{ 635.000.000	Loi 11 juillet 1933 article 1 (annuités)
1934	228.000.000 (1)	Loi 7 juillet 1934 et décret du 26 juillet 1936
1935	100.000.000	-d°-
1936	{ 121.000.000	-d°-
	{ 300.000.000	Loi du 18 août 1936 et décret du 7 septembre 1936.

Tableau 5 : Crédits d'engagement ouverts pour les constructions scolaires de 1930 à 1936. Enseignement primaire. AN F 17 14599.

En 1933, le plus fort taux de subventions au niveau national et en valeur absolu est accordé aux communes des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise : sur un total de 635 millions de francs de crédits ouverts (loi du 11 juillet 1933, article 1), 518 416 540 frs sont accordés sous la forme de subventions, dont 332 159 090 frs pour ces deux départements. Au cours des années 1930, 1931, 1932, 1934 et 1935, la part des subventions accordées aux seules communes de ces départements n'est jamais inférieure à 30%. Au cours des années 1930, la part de l'Éducation nationale dans le cadre des politiques successives des grands travaux occupe la troisième position au niveau national, tant dans la part des crédits proposés et adoptés, qu'adoptés simplement.<sup>804</sup>

La politique de déflation menée par le Gouvernement de Pierre Laval en 1935 se traduit avec le maintien du plan voté l'année précédente et le report des crédits votés en 1934, ainsi qu'un effort supplémentaire. En effet, même si la politique alors menée coïncide essentiellement dans la limitation du déficit public, les crédits exceptionnels votés au cours des plans précédents, et la part importante affectée aux communes des départements de la région parisienne, se sont révélés insuffisants pour pouvoir faire face à la demande scolaire. Si bien que dans le rapport au budget de 1936 on peut lire :

*« La loi du 7 juillet 1934 relative à l'exécution des grands travaux pour lutter contre le chômage a autorisé pour le service des constructions scolaires de l'Enseignement*

<sup>804</sup> SALY, Pierre. *Op. cit.* p. 724.

primaire, l'octroi de subventions pour un total de 409 millions. Le décret du 26 juillet 1934 modifié par le décret du 27 décembre 1934 a réparti comme suit ce crédit de 409 millions pour allocation de subventions :

Année 1934	.....	230 millions	
- 1935	.....	100	-
- 1936	.....	79	-

Ainsi, au cours de l'année 1936, le Ministre de l'Éducation Nationale ne disposera pour les besoins des constructions scolaires de l'enseignement primaire que d'un crédit de 79 millions.

Ce crédit est manifestement insuffisant si on le compare aux demandes justifiées présentées par les Municipalités.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1935, le nombre total des projets présentés est de 4 500, qui représentent une dépense totale d'environ 2 250 millions. La participation moyenne de l'État à 70% nécessiterait donc un crédit de 1 500 millions. »<sup>805</sup>

Les conclusions du rapport concernant le budget des constructions scolaires de 1936 conclue ainsi sur la nécessité de mener parallèlement au « programme de travaux pour lutter contre le chômage » un « programme de travaux destinés à parer aux nécessités scolaires les plus urgentes » en l'insérant dans la loi de finance portant fixation du budget de 1936 de 121 millions de francs au final, somme supérieure de 21 millions à celle proposée dans le projet de budget.

Pourtant, le sous-équipement perdure, même malgré un investissement spécifique dans les communes de la Seine et de la Seine-et-Oise conduit entre 1927 et 1934. Les sureffectifs scolaires sont encore légion et le resteront jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Les promesses du Front populaire sont accueillies comme un soulagement par certaines communes qui, malgré leur urgence et l'état de surpopulation de leurs salles de classe, se voyaient systématiquement classées en queue de peloton dans les listes de projets de constructions scolaires devant être évaluées pour octroi des subventions.

C'est le cas notamment de la commune de Vitry-sur-Seine. Celle-ci a vu sa population passer de 14 000 habitants environ en 1914 à 46 682 habitants, accueillant une population de 5 981 enfants en âge de scolarité. Un recensement effectué par le maire indique que des classes des groupes scolaires de la commune accueillent jusqu'à 90 enfants. Par ailleurs, il s'inquiète également des constructions de l'OPHBM de la Seine :

*« Quant à la perspective elle est peut-être favorable au point de vue habitations, mais elle n'est certainement pas de bon augure pour la scolarité, si l'on songe que l'Office Public du Département de la Seine commence à mettre en location dans ses immeubles avenue Rouget de l'Isle 256 logements, d'où un nouvel effectif pouvant être évalué approximativement à 350 élèves. »*<sup>806</sup>

<sup>805</sup> Note préparatoire au projet du budget de 1936, 1935. AN F 17 14599.

<sup>806</sup> Lettre du maire de Vitry-sur-Seine au Ministre de l'Éducation nationale du 9 juin 1936. Dossier de subventions de Vitry-sur-Seine. AN F 17 14608.

Le maire de Vitry rapporte que depuis 1932, il a soumis 3 projets de demande de subventions, un nouveau groupe scolaire, un agrandissement et la création d'une école en plein air, et cependant aucun crédit ne lui a encore été alloué, ceux-ci n'étant pas suffisamment bien classés. Ils occupent respectivement les positions n°19, 50 et 93.<sup>807</sup> Il doit cependant faire face en novembre 1936 à une fronde des parents d'élèves du groupe scolaire de la Ferme qui accueille également pour partie les nouveaux élèves habitant désormais les immeubles de l'OPHBM de la Seine. Ils s'organisent alors en coopérative scolaire Blaise Pascal et envoient le 2 novembre 1936 une lettre de grief au maire. Celui-ci, membre du PCF<sup>808</sup> et choqué par la démarche, répond :

*« Cette mauvaise façon de procéder ne peut avoir comme résultat que de dresser une partie de la population contre la Municipalité, juste au moment où un Gouvernement de Front Populaire, qui n'est nullement responsable de cet héritage, met sur pied un programme de grands travaux et se propose de simplifier l'étude des projets de travaux qui lui seront soumis dorénavant. »<sup>809</sup>*

Les soucis rencontrés par M. le maire de Vitry-sur-Seine en 1936 sont partagés par de nombreuses autres communes du département de la Seine. Aussi, le Gouvernement du Front populaire adoptera un plan exceptionnel le 18 août 1936, dans le cadre du plan Blum, de 300 millions de francs, à ajouter aux 121 millions inscrits finalement au budget de 1936 voté en 1935. Cependant, les difficultés économiques et la dévaluation du franc vont amener le gouvernement à réduire par décret-loi le 30 juillet 1937 et par décret le 15 octobre 1937 la part prévue par le plan de 1936 à un total de 394 millions de francs. Seulement 8 millions de francs seront par ailleurs portés au budget pour les constructions scolaires du premier degré au budget de 1937. Devant les difficultés de l'époque, la politique menée par le Front populaire et ensuite les gouvernements d'Édouard Daladier (Plan de travaux ruraux et urbains des décrets du 24 mai 1938 et 16 juillet 1938) cherchera avant tout à solder les engagements précédents et verser la totalité des subventions pour les travaux réellement effectués ou bien subventionnés, qui « ne pouvaient pas être exécutés par la suite de la hausse de prix », ainsi que des projets nouveaux et urgents mais faute d'un mauvais classement n'avaient pu obtenir de subventions durant les exercices précédents.<sup>810</sup>

Malgré les resserrements budgétaires, sur un total de 78 314 525 frs versés à titre de la loi du 8 août 1936 en 1939, 26 559 220 ont été versés à des communes de la Seine et 5 563 075 à des communes de la Seine-et-Oise. En ce qui concerne les compléments aux mêmes projets sur la loi de 1938, sur un total de 12 418 850 frs versés, 7 610 270 frs ont été octroyés à des communes de la Seine et 118 760 à des communes de la Seine-et-Oise. Enfin, pour les projets nouveaux intéressés par la loi

<sup>807</sup> Réponse de M. Rosset, directeur de l'enseignement primaire, au maire de Vitry-sur-Seine, du 17 juin 1936. Dossier de subventions de Vitry-sur-Seine. AN F 17 14608.

<sup>808</sup> Charles-Guillaume Rigaud (1897-1972), ouvrier métallurgiste, membre du PCF, maire de Vitry-sur-Seine de 1929 à 1939.

<sup>809</sup> Réponse du maire de Vitry-sur-Seine à M. Bianconi, directeur du groupe scolaire de la Ferme qui a fait part des revendications de la coopérative des parents d'élèves, datée du 9 novembre 1936. Dossier de subventions de Vitry-sur-Seine. AN F 17 14608.

<sup>810</sup> Note sur la situation des grands travaux. I Loi du 18 août 1936. II Loi du 13 avril 1938 (décrets des 24 mai et 16 juillet 1936). AN F 17 14599.

de 1938, sur un total de 66 580 615 frs, 9 962 070 frs ont été octroyés à des communes de la Seine et 4 088 130 à des communes de la Seine-et-Oise. Les sommes effectivement dépensées en 1938 concernent ainsi presque pour moitié des réalisations situées en région parisienne.<sup>811</sup>

**e. Un effort de contrôle permanent des dépenses et de la qualité des constructions scolaires**

Les écarts des montants de subventions accordés aux différents départements français traduisent différentes réalités. Les dimensions des groupes scolaires construits dans le département de la Seine sont particulièrement importantes, face à l'ampleur de la demande. Mais au-delà du dynamisme démographique particulièrement significatif pour le département de la Seine, ainsi que celui de la Seine-et-Oise, dans une moindre mesure, les écarts des prix de main d'œuvre et des matériaux de construction d'un département à l'autre expliquent également des différences dans les prix des constructions scolaires. Ces différences se sont accrues en particulier au cours de la crise des années 1930 et par les dévaluations successives du franc.

Rapidement, des voix s'élèvent face au caractère trop somptuaire des groupes scolaires construits dans les municipalités ouvrières de la banlieue parisienne, et en particulier à Suresnes. Il est important de remarquer quels changements ces nouvelles majorités et le municipalisme ont apporté, car lors de la mise sur pieds de l'œuvre de Jules Ferry, les Inspecteurs se plaignaient des difficultés faites par les maires pour ouvrir des écoles ou mener à bien une politique scolaire suffisante. Désormais, les mairies se voient doter de moyens financiers suffisants par l'État et souhaitent mener à bien leurs programmes politiques, en particulier au niveau de la jeunesse.

Devant compter sur une majorité fragile et une opposition farouchement opposée aux prodigalités de l'État et des collectivités abusant de la dépense publique, la tâche du premier Ministre de l'Éducation Nationale Anatole de Monzie s'avère d'emblée délicate :

*« Mais puisque le Ministre de l'éducation nationale est animé de si louables intentions, il pourrait également faire une enquête utile dans ses propres services. Nous pourrions lui citer des groupes scolaires édifiés dans la banlieue parisienne et dont le prix de construction varie également du simple au double pour un nombre égal d'élèves. Comme le budget de l'État supporte la plus large part de ces frais, certaines municipalités ne regardent pas au luxe et à l'effet artistique. Il serait temps de mettre un terme à ces prodigalités somptuaires. Pourquoi ne serait-il pas adopté par le Ministère de l'éducation nationale un barème forfaitaire basé sur la surface et le nombre d'élèves à loger et qui uniformiserait la charge incombant à l'État dans ces constructions ? L'enseignement n'y perdrait rien ; la justice et les finances publiques y gagneraient. »<sup>812</sup>*

---

<sup>811</sup> *Ivi.*

<sup>812</sup> *Le Matin*, 1<sup>er</sup> mai 1933, 50<sup>ème</sup> année, n°17939, p. 1. Coupure de presse retrouvée dans les dossiers des renseignements budgétaires 1920-1940 sur les constructions scolaire du 1<sup>er</sup> degré. AN F 14 14599.



Conscient que la nécessité de construire est indiscutable, il va organiser son travail autour d'enquêtes de terrain, de statistiques, de retours d'expérience, et profondément réorganiser les différentes phases que suit un projet de construction scolaire. Le but est de procéder à la politique d'outillage nationale conduite par le gouvernement mais en utilisant de la façon la plus efficace possible la large manne de crédits ouverts dans les budgets, tout en les diminuant. De ce fait, un autre levier sera également de rechercher à diminuer le coût des constructions scolaires, à la fois en établissant de nouveaux barèmes sur les prix des matériaux mais également en exigeant des plans soignés et fiables qui n'aillent pas entraîner des modifications ultérieures et indirectement une augmentation du prix de la construction, même si les communes demeurent libres dans le choix de leurs techniciens.<sup>813</sup> On peut lire notamment dans un rapport non daté mais de 1932 vraisemblablement :

*« 11°) Conditions d'exécution des travaux.*

*Certaines communes ont pu grouper les travaux de constructions scolaires avec tous les travaux communaux (Mairies, marchés, voirie, etc...). Elles ont obtenu ainsi des conditions particulièrement avantageuses dont l'État a bénéficié corrélativement.*

*D'autres communes n'ont pu prévoir le développement intense et inattendu de leur population. Elles ont été obligées d'agrandir leurs écoles ou d'en augmenter le nombre par paliers. Dans ce cas, la construction est revenue à un montant d'autant plus élevé que dans le cas précédent en raison de son fractionnement inévitable. »<sup>814</sup>*

Et dans un autre de la période 1932-1933 :

*« Parce-que la construction elle-même est obligatoirement différente dans un village de population stable et dans un centre industriel dont le statut démographique est en voie de perpétuel changement ; dans la banlieue parisienne, par exemple, il convient de prévoir, en tout état de cause, de nouveaux étages pour répondre à de nouveaux accroissements d'effectifs. Enfin, il y a lieu de considérer la différence essentielle entre les petites villes qui offrent encore des immeubles susceptibles de transformation et d'affectation scolaires et les agglomérations urbaines qui exigent sans celles l'édification de bâtiments neufs à la mesure d'exigences inédites.*

*J'ajoute qu'il n'y a pas de prix standard. »<sup>815</sup>*

La dernière phrase répond également aux revendications de certains conservateurs d'établir des prix de référence au niveau national pour les constructions scolaires. Cependant, les conditions d'exécution sont sensiblement différentes suivant les départements, notamment en raison de l'approvisionnement dans les différents matériaux, mais également dans la qualité et la qualification de la main d'œuvre locale, en ce qui concerne tant son coût que les possibilités technologiques dès

<sup>813</sup> Cf. DE MONZIE, Anatole. Une politique de constructions scolaires. Subventions et économies. *La semaine municipale et sociale*, 31 décembre 1933, 1<sup>ère</sup> année, n°1, p. 1. AN F 17 14599.

<sup>814</sup> Rapport, sans titre, sans date, sans signature, courant 1932. AN F 17 14599.

<sup>815</sup> Document de 3 pages dactylographiées d'Anatole De Monzie, 1932-33 vraisemblablement. Le Ministre de l'Éducation nationale résume ses positions et ses choix économiques dans ce texte, toujours en réponse à certains de ses détracteurs. Est joint au texte une coupure de presse du journal *Le Matin* du 1er mai 1933.

lors utilisables. En effet, le comité Central des constructions scolaires de 1927 fonde son analyse des projets et des devis sur « le prix moyen des constructions pour la France entière : 100 000 frs pour une classe, 100 000 frs pour le logement du maître, et il rectifie de son mieux ces moyennes générales » :

« Il rectifie de son mieux sur ces moyennes générales, les subventions effectives variant, dans l'ensemble de 80 à 180 000 frs selon les régions. Mais pour ce travail, le Comité doit être méthodiquement averti des prix régionaux réels. D'une manière générale il ne peut réviser les devis en connaissance de cause que s'il connaît les prix de série régionaux et les indices régionaux des salaires. »<sup>816</sup>

Dans un premier temps, il réorganise les comités tant départementaux que ministériel pour les constructions scolaires, en mettant sur pied un système « d'ensemble, tout à la fois national et décentralisé, qui apparaît aujourd'hui nécessaire pour que les initiatives des communes leur soient profitables et qu'à l'effort financier de l'Etat corresponde le plus grand développement possible de l'école. »<sup>817</sup> Le 3 septembre 1932 est ainsi créé le Conseil consultatif des constructions scolaires qui assure le plan d'ensemble des constructions scolaires, cherche à définir des méthodes directrices unifiées, répartit les subventions et contrôle leur emploi. Ce Conseil succède à l'ancien Comité des constructions scolaires de 1926, intégré dans la section spéciale de l'enseignement primaire. Celui-ci garde ainsi la haute-main sur la vérification des plans et leur adéquation avec les instructions réglementaires et l'hygiène. Il accueille ainsi en son sein le Directeur de l'Enseignement primaire, des inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, un inspecteur d'académie, un inspecteur du primaire (et/ou de la maternel suivant les projets) et un architecte-vérificateur des plans et devis. L'inspecteur du primaire (et/ou de la maternelle) se prononce sur l'adéquation du projet avec les recommandations pédagogiques et hygiéniques. L'architecte-vérificateur également, tout en ayant un regard plus approfondi sur les devis, puisqu'il fixe le montant des travaux « subventionnables » et également présente ses observations pour aider le conseil consultatif à déterminer le montant de la subvention. Les commissions d'hygiène publique et de salubrité organisées par arrondissement au sein des départements et dépendant du préfet sont également invitées à formuler un avis.<sup>818</sup>

Les comités départementaux établis dans chaque département par le décret du 28 octobre 1932<sup>819</sup> la suite sont quant à eux chargés d'une triple mission. Une aide préalable à la constitution du dossier du projet souhaitant obtenir une subvention, mais également l'établissement des listes de priorité selon l'urgence des projets. Par la suite le contrôle après octroi de la subvention de la conformité des travaux subventionnés avec les plans et les devis qui ont été approuvés par le Ministre

---

<sup>816</sup> Note sur les constructions scolaires de l'enseignement primaire, 12 pages, 1932, p. 12. AN F 17 14599.

<sup>817</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Rapport sur l'institution des comités départementaux de constructions scolaires, 28 octobre 1932. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 30 octobre 1932, 64<sup>ème</sup> année, n°255, p. 11571.

<sup>818</sup> Cf. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Décret du 3 septembre 1932 établissant le Conseil consultatif chargé d'examiner les plans et devis des constructions susceptibles d'être subventionnées. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 4 septembre 1932, 64<sup>ème</sup> année, n°207, p. 9683.

<sup>819</sup> Cf. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Décret du 28 octobre 1932 instituant des comités départementaux de constructions scolaires, 28 octobre 1932. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 30 octobre 1932, 64<sup>ème</sup> année, n°255, pp. 11571-11572.

de l'Éducation Nationale. Enfin, ils ont une mission locale où ils doivent établir des barèmes des prix de construction, mais également ils sont chargés d'établir des plans-types (à nouveau) et « organiser, d'accord avec les municipalités, des achats en commun pour tous les éléments de construction susceptibles d'en faire l'objet quels que soient les types de construction adoptés ». Se dessinent ici les prémices de la standardisation des constructions scolaires. Le nombre de projets en instance de subvention laisse effectivement songeur, et l'on comprend l'espoir suscité par des perspectives d'économies d'échelle qu'un groupement des commandes et la standardisation de certains éléments de construction pourraient permettre. En effet, dans une réponse à une question écrite, la n°11 481 du 5 février 1935, au 1<sup>er</sup> février 1935 il y a environ 4 500 projets – de toutes natures – en instance de subventions.

La politique d'une plus grande rigueur budgétaire conduite alors par Anatole de Monzie<sup>820</sup> affecte plus particulièrement les communes du département de la Seine, en particulier avec l'adoption d'un nouveau barème de subventions lors de la promulgation de la loi du 19 août 1933<sup>821</sup> :

*« Le passage d'un régime à un autre ne va pas sans difficultés. Les communes du département de la Seine, notamment, qui avaient, par un accord avec le département, obtenu une avance représentant la subvention d'État, protestent parce que la substitution d'un barème à l'autre laisse à découvert d'un pourcentage important qui provoquerait dans les budgets communaux un déficit sans contrepartie. »<sup>822</sup>*

Henri Sellier et les communes lésées vont porter devant le Conseil d'État l'illégalité du décret. Ils seront déboutés. Le Conseil général versera la différence sous la forme de subventions exceptionnelles, afin de ne pas alourdir les budgets des communes de banlieue.

Si les efforts pour réaliser des économies sur le budget total sont effacés par l'adoption de budgets supplémentaires pour les constructions scolaires, notamment au titre de la lutte contre le chômage toujours plus important, de très nombreux projets sont effectivement réalisés, évitant de plus en plus les erreurs de conception et les erreurs architecturales. Même si celles-ci sont encore légion :

*« Tels qu'ils sont néanmoins, ces projets parfaits du point de vue architectural, ne donnent pas entière satisfaction au point de vue scolaire. »*

<sup>820</sup> Soulignons cependant que le tournant d'une certaine rigueur n'est pas du seul fait d'Anatole de Monzie qui ne s'est pas vu accordé les crédits prévisionnels qu'il avait calculés au sein de ses services. Dans un rapport dactylographié du début de l'année 1933, on peut lire en effet : « Je résume : 750+600 millions. Voilà donc 1 350 millions d'ores et déjà nécessaires ! Comme je vous l'ai dit, ce crédit, que j'ai demandé n'a été retenu par la Commission des Finances que jusqu'à concurrence d'un Milliard soixante-dix millions. Comment vais-je m'en tirer ? Cette réduction ne peut évidemment porter que sur les projets qui n'ont pas encore été approuvés ou subventionnés. » Rapport de 3 pages, sans nom, sans date (1933 ?), sans lieu. AN F 17 14598.

<sup>821</sup> Cf. Décret du 19 août 1933 relatif aux subventions pour les constructions scolaires de l'enseignement primaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 24 août 1933, 65<sup>ème</sup> année, n°197, pp. 9112-9113.

<sup>822</sup> MONZIE (DE), Anatole. Une politique de constructions scolaires. Subventions et économies. *La semaine municipale et sociale*, 31 décembre 1933, 1<sup>ère</sup> année, n°1, p. 1.

*Si les plans avaient été élaborés avec le concours effectif d'un homme connaissant parfaitement les besoins scolaires ayant vécu dans les écoles, et sachant par expérience les avantages ou les inconvénients présentés par certaines dispositions de locaux ou certains détails de leurs aménagements, ces inconvénients eussent été évités.*

*Il est essentiellement désirable que l'architecte soit guidé dans la conception et dans l'élaboration des plans. »<sup>823</sup>*

Face aux carences des connaissances techniques de certains personnels chargés par les municipalités de dresser les plans de leurs écoles, Édouard Barthe<sup>824</sup>, député SFIO de l'Hérault, proposera même en janvier 1934 de confier l'outillage scolaire au service des Ponts et Chaussées :

*« La construction des Groupes scolaires relève bien d'un seul Ministère, mais qui juge les travaux à faire sur pièce et sans compétences techniques, alors que le Service des Ponts et Chaussées serait plus qualifié pour étudier et réaliser sur place les projets qui lui seraient soumis par l'autorité municipale et avec des garanties d'exécution que ne connaissent guère les constructions faites sous le régime actuel. »<sup>825</sup>*

Ceci ne va pas sans susciter colère et fronde parmi les différents acteurs, et en particulier parmi les architectes. Cette mesure est stimulée par le désir d'économie et d'encadrement des communes, qui bien souvent, sont soupçonnées de se lancer dans des projets trop somptuaires, engageant ainsi les crédits de l'État. Néanmoins, les communes de la Seine se montrent particulièrement respectueuses des économies imposées, grâce aux subventions accordées par le Département, mais également grâce à l'emploi d'architectes efficaces et bien formés, comme nous le verrons par la suite :

*« Néanmoins, le Conseil consultatif n'hésita pas à faire tous les abattements qui lui parurent nécessaire et, si des palais scolaires furent construits, il est certain que grâce à ces déductions, l'État ne participa pas à la partie des travaux constituant une dépense somptuaire. »<sup>826</sup>*

Il est intéressant de lire dans ce document une défense face à l'attaque que subissent les constructions des communes ouvrières de la banlieue et en particulier Suresnes et Henri Sellier, nommément cités, en ce qui concerne l'école de plein de Beaudouin et Lods. Pourtant, le cas le plus incroyable de dépassement budgétaire à l'époque est celui de la commune de Nanterre pour le groupe

---

<sup>823</sup> Rapport du 23 juin 1934, p. 3. AN F 17 14599.

<sup>824</sup> Édouard Barthe (1882-1949), député SFIO de l'Hérault de 1910 à 1940 et sénateur de l'Hérault de 1948 à 1949, est particulièrement connu pour ses engagements en faveur du monde viticole : il a été surnommé « le député du vin ». Ses activités d'homme politique s'étendent également à de nombreux autres débats, comme la profession de pharmacien, le statut des coopératives agricoles, le régime du blé, le travail dans les mines.

<sup>825</sup> BARTHE, Édouard. Les économies budgétaires et la Réforme administrative. *Le petit méridional*, 28 janvier 1934, 59<sup>ème</sup> année. Cité par : LE SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ARCHITECTES DE L'HÉRAULT. Les constructions scolaires par le Service des Ponts et Chaussées. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1934, 4<sup>ème</sup> année, n°34, pp. a-b.

<sup>826</sup> DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Rapport de 4 pages, sans nom, sans date, sans lieu, de 1933-1934. AN F 17 14598.

scolaire Jules Ferry, confié à l'architecte communal Henri Varnier. Il a été sous-dimensionné, les devis ont été mal dressés, la dépense totale a été de plus de 21 millions de francs, alors que par exemple le projet contemporain d'André Lurçat à Villejuif a reçu une subvention de moins de 8 millions de francs.<sup>827</sup>



Figure 89 : Groupe scolaire Jules Ferry. Henri Varnier architecte. 1931. AM de Nanterre 4 M 5 (3).



Figure 90 : Groupe scolaire Jules Ferry. Henri Varnier architecte. 1936. AM de Nanterre 4 M 5 (3).

Le maire conservateur de Nanterre Fernand Croÿ, élu en 1919 et renversé en 1935 par la liste du PCF menée par Raymond Barbet (1902-1978) a fait appel à l'architecte communal Henri Varnier pour l'élaboration de deux nouveaux groupes scolaires, Voltaire (1929, réceptionné en 1933) et Jules Ferry (1931, réceptionné provisoirement en 1933 et définitivement en 1938). Cependant, la prévision des besoins scolaires s'est avérée erronée.<sup>828</sup> Un étage a dû être ajouté, les travaux plusieurs fois ajournés. Cf. Dossier de subventions pour les groupes scolaires de Nanterre. AN F 17 14605.<sup>829</sup>

<sup>827</sup> Dossier de subventions du groupe scolaire Jean Jaurès/Karl Marx à Villejuif. AN F 17 14608

<sup>828</sup> 1934 02 le moniteur des architectes dans l'article fourni par ses soins au Moniteur des architectes, la commune a souhaité procéder à une surélévation, car elle avait été incapable de se rendre compte... : « Ce groupe ne devait comporter qu'un étage pour les écoles des garçons et filles, mais en cours d'exécution, la Municipalité de Nanterre, fort prévoyante, décida de la surélévation d'un étage. » VARNIER, Henri. Notice sur l'édification du Groupe scolaire Jules Ferry à Nanterre. *Le moniteur des architectes*, février 1934, 35<sup>ème</sup> année, n°71, pp. 201-207.

<sup>829</sup> Le groupe scolaire Voltaire à Nanterre du même architecte, contemporain du groupe scolaire Jules Ferry, connaît les mêmes erreurs de programmation. Les plans d'agrandissement dressés encore par Henri Varnier

Le tournant de la rigueur de l'année 1935 se traduit dans les textes réglementaires par des mesures entraînant la déchéance presque systématique des subventions en cas de non-exécution des travaux conformément aux devis et aux plans approuvés et utilisés pour le calcul des montants des subventions :

*« Article 6 : Aucune école publique ne peut être édifiée ou agrandie sans l'agrément du Ministre de l'Éducation Nationale et l'approbation par ses soins des plans et devis relatifs à l'installation de cette école, sur avis conforme du Conseil institué par le décret du 3 septembre 1932.*

*Le Ministre pour l'exécution de ces travaux fixe le montant de la dépense que la commune ou la collectivité intéressée ne peut pas dépasser.*

*Article 8 : Si le Ministre approuve le projet d'installation de l'école, les travaux doivent être exécutés conformément aux plans et devis approuvés par ses soins ; toute modification apportée pendant l'exécution des travaux, entraîne déchéance pour la commune ou la collectivité intéressée de tout droit à subvention de l'État. La commune ou la collectivité bénéficiaire est alors tenue de reverser au Trésor tout ou partie des sommes qu'elle a déjà reçues sur la subvention de l'État. »<sup>830</sup>*

Cependant, dans de nombreux rapports, les principaux défauts des constructions scolaires et les surcoûts qui en découlent sont avant tout dû à l'emploi d'architectes qui ne pas aptes à mener à bien des projets de cette ampleur. Par ailleurs, la qualité pédagogique des espaces de nombreuses écoles s'avère très souvent insuffisante, à l'exception remarquée de nombreuses réalisations de la banlieue, et d'autres beaucoup plus rares en province. L'État, jusqu'en 1936, a avant tout créé les conditions bénéfiques à l'exécution d'un programme de constructions qui vont prendre un tour original en banlieue, lui conférant une réelle identité, et qui va devenir une référence pour la France entière, tant du point de vue de l'exécution que de la qualité architecturale et pédagogique. Le Front populaire et en particulier le Ministre de l'Éducation nationale Jean Zay vont mettre en place une nouvelle organisation, le Comité central des constructions scolaires, qui va s'atteler à appliquer les modèles architecturaux qui ont été produits dans la banlieue parisienne durant la première moitié des années 1930, en faisant plus particulièrement attention à la qualité architecturale des projets soumis à une demande de subvention.

---

seront adoptés par la nouvelle municipalité en 1937. Ils prévoient la construction d'un étage de classes supplémentaire, offrant à l'édifice un troisième niveau.

<sup>830</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Décret relatif à la révision de la carte scolaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 31 octobre 1935, 67<sup>ème</sup> année, n°256, p. 11530.

## 2. L'expansion du régionalisme dans les constructions scolaires : les limites d'un premier langage architectural moderne dans l'après-guerre

### a. À la sortie de la guerre, achever les programmes des constructions scolaires suspendus, le parachèvement d'une culture

Le premier conflit mondial a mis un coup d'arrêt le 2 août 1914 à la plupart des constructions scolaires. Les programmes encore en suspens au lendemain de la guerre sont repris et achevés, quelques fois près de deux décennies après le lancement des travaux. Les projets achevés peu avant la guerre ou en voie d'achèvement constituent alors les principales références en matière de constructions scolaires. En témoignent, par exemple, les publications durant la première moitié des années 1920 par les revues d'architecture qui cherchent à faire état des nouveautés en matière d'architecture scolaire alors qu'elles sont en proie aux problématiques de la reconstruction et aux enjeux de l'urbanisme, discipline alors émergente. Ainsi, la revue *l'Architecte* fait paraître dans son numéro d'octobre 1924 une série de planches relatives à l'école de la rue Pontoise<sup>831</sup> élevée à Paris entre 1910 et 1911 par l'architecte Jacques-Marcel Auburtin.<sup>832</sup>

Dans les premières instructions pour les constructions scolaires parues après la guerre, le préambule trace les ambitions de son programme, qui doit à la fois répondre à l'urgence particulière des destructions des locaux scolaires au cours du conflit mais également au sous-équipement des communes qui ont continué à se développer, et en particulier celles de la banlieue parisienne :

*« La nouvelle législation et la nouvelle réglementation vont permettre aux départements et aux communes de terminer les travaux commencés avant la guerre et suspendus depuis les hostilités ; elles rendront aussi possibles, malgré les taux élevés de la main-d'œuvre et des matériaux, les entreprises nouvelles reconnues indispensables. »*<sup>833</sup>

Des mesures concernant les constructions déjà amorcées avant août 1914 ou bien déjà approuvées à l'époque sont prises afin de réduire les procédures, mais également pour aligner leur régime de subventions sur celui plus favorable de la loi de finance du 31 juillet 1920.<sup>834</sup> Par ces mesures,

<sup>831</sup> Cf. Figure 41, p. 141.

<sup>832</sup> École de la rue Pontoise, Paris, 1910-1911. Jacques-Marcel Auburtin architecte. *L'architecte*, octobre 1924, 1<sup>ère</sup> année, n°10, pl. LXIII à LXVI et pp. 76-77. Jacques-Marcel Auburtin, promoteur après la guerre des thèses régionalistes et de la cité-jardin, dirigera le projet du foyer Rémois, cité-jardin construite dans les abords de Reims entre 1913 et 1923, les travaux ayant été suspendus par les hostilités : « La cité-jardin du Foyer Rémois est actuellement habitée par 3.500 personnes environ, elle occupe une superficie de 30 hectares. Bien que l'on ait employé des matériaux soigneusement standardisés, l'architecte, M. Auburtin, a réussi à obtenir une quinzaine de types différents, ce qui évite toute monotonie. » Cf. Le Foyer rémois. *La Construction Moderne*, novembre 1923, 39<sup>ème</sup> année, n°6, pp. 63-64 et pl. 21-24.

<sup>833</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, HONNORAT, André. Instruction générale concernant les constructions scolaires de l'enseignement primaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 31 décembre 1920, 52<sup>ème</sup> année, n°356, p. 21784.

<sup>834</sup> « A l'aide des prescriptions légales et réglementaires et des présentes instructions, on pourra sans erreur calculer la participation de l'État pour toutes les entreprises récemment approuvées par le Ministre ou qui seront ultérieurement approuvées par lui. Il en sera de même pour les entreprises qui, bien qu'approuvées avant le 2

les communes ne vont pas être immédiatement incitées à proposer de nouveaux projets en lieu et place des précédents, et encore moins à organiser des concours. Très souvent, l'architecte communal, s'il a survécu au conflit, et déjà auteur avant-guerre de différentes réalisations scolaires pour la commune, continue de jouer un rôle prééminent. Les mairies, et en particulier les maires, sont conscients des intérêts de l'instruction, sans pour autant porter le souci que nous avons pu trouver dès 1919 chez Henri Sellier ou encore chez André Morizet.

Les réalisations de la banlieue des années 1920 sont ainsi loin de s'inscrire dans le mouvement déjà amorcé avant-guerre à Paris d'un renouveau du modèle scolaire, en s'éloignant de modèle de la caserne. On peut ainsi citer le groupe scolaire de la rue Madame, édifié par l'architecte Roger Bouvard, inauguré en 1926 et qui s'inscrit dans la voie ouverte par Louis Bonnier avec le groupe scolaire de la rue Sextius Michel :

*« La Ville de Paris et le Département de la Seine poursuivent la réalisation d'un vaste programme ayant pour objet la création d'écoles nouvelles ou le remplacement de bâtiments scolaires anciens et offrant certains inconvénients, telle par exemple la vieille Ecole de la rue Madame aux bâtiments plus ou moins solides et où le plancher d'une partie d'un local s'était effondré il y a quelques années, sans accident de personnes à déplorer, parce que cet effondrement s'était produit heureusement à une heure où le personnel était absent.*

*Les nouveaux bâtiments scolaires construits par la Ville de Paris ou le Département de la Seine sont naturellement dignes d'être publiés, d'abord parce que l'architecture s'est quelque peu modernisée et qu'elle a été réalisée par des moyens nouveaux de construction, et ensuite parce que les aménagements intérieurs, les détails de ces aménagements présentent un progrès considérable sur les installations antérieures et marquent un souci constant de la santé des élèves (air et lumière) et de l'hygiène (lavabos, salles de propreté, salles de douches, revêtements et sols nouveaux assurant une propreté efficace et de longue durée). »<sup>835</sup>*

Divers appareillages de briques, des toits de tuiles mécaniques en saillie, les trumeaux des fenêtres en élément de béton armé préfabriqué... Les compositions florales d'avant la Guerre ont cependant disparu au profit d'un ornement seulement géométrique, sans toutefois être épuré, préfigurant une forme de transition vers un langage rationaliste et monumental, d'où le pittoresque s'estompe au profit d'une composition volumétrique géométrique.

---

août 1914, n'ont pas été, même partiellement, exécutés avant le 31 juillet 1920, c'est-à-dire avant la promulgation de la loi nouvelle. À l'engagement ancien du Trésor sera substitué un nouvel engagement, plus favorable évidemment, et qui portera sur l'ensemble du projet dont les devis, il va sans dire, auront été remaniés. Quant à ce qui concerne les entreprises approuvées avant le 2 août 1914, dont les travaux ont été commencés et interrompus, il semble que le procédé le plus simple, qu'ont d'ailleurs déjà employé plusieurs municipalités, est la liquidation de la partie de l'entreprise exécutée aux anciens tarifs et la présentation d'un dossier complémentaire, établi comme en matière d'entreprise nouvelle, c'est-à-dire avec application des nouveaux maxima, et de la nouvelle formule. » *Ibidem*. p. 21788.

<sup>835</sup> GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la rue Madame. *La Construction Moderne*, juillet 1926, 41<sup>ème</sup> année, n°41, p. 481.



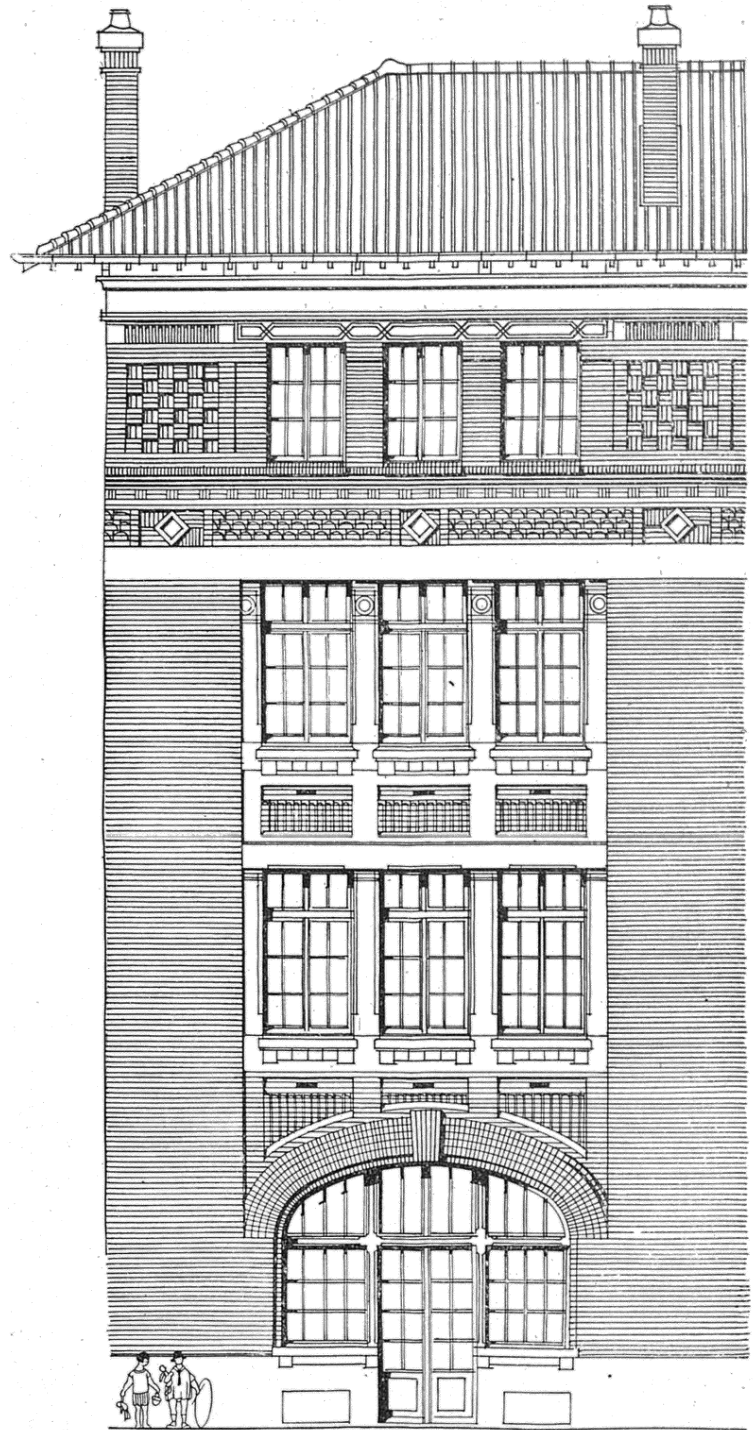


Figure 91 : « Groupe scolaire rue Madame. Façade géométrale : R. Bouvard, Architecte » GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la rue Madame. *La construction moderne*, juillet 1926, 41<sup>ème</sup> année, n°41, p. 485.

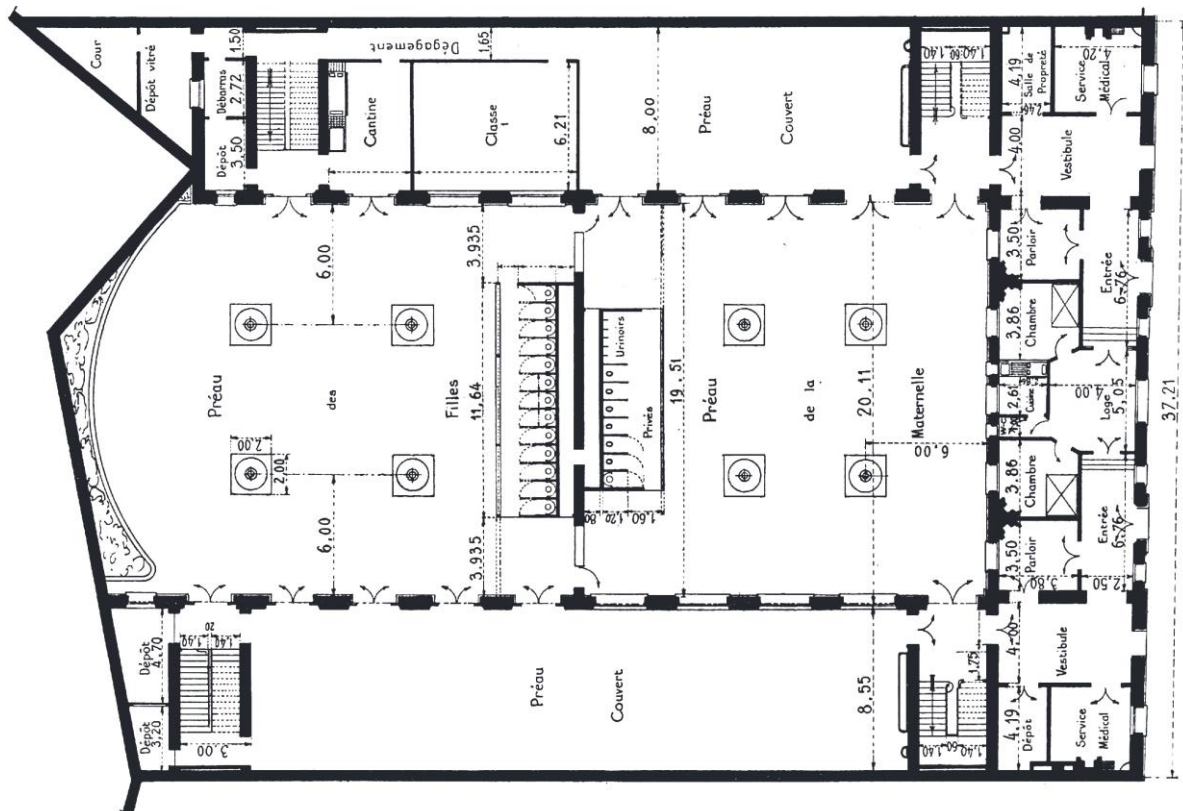
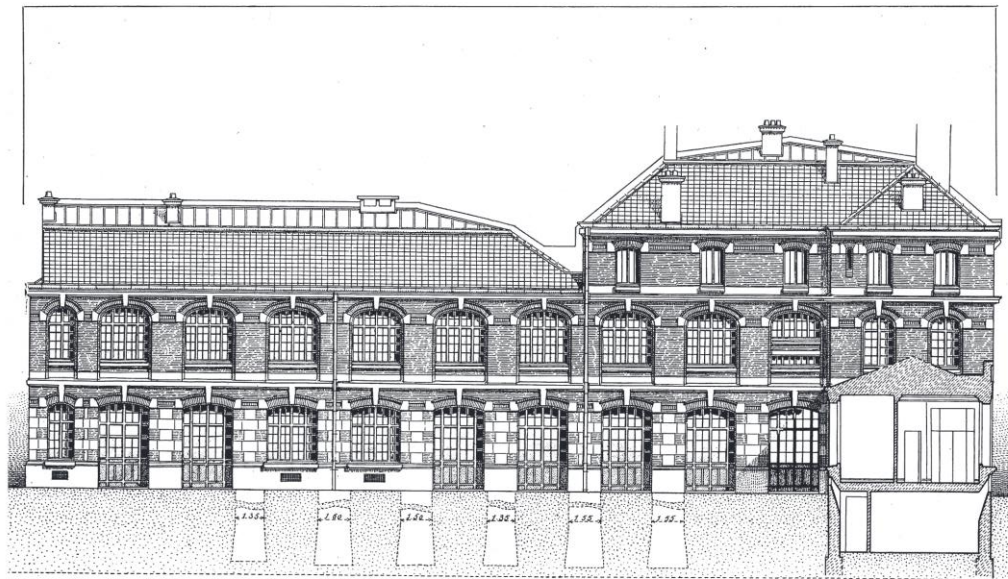


Figure 92 : Groupe scolaire rue Delambre, Paris (14<sup>ème</sup> arrondissement), M. Gaston Lefol, Architecte. *L'architecture usuelle*, février 1932, 24<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 297-304.

Ce groupe dont les travaux ont commencé en 1914 mais furent interrompus par les guerres ne fut achevé qu'au début des années 1930, suivant les plans originaux.

Cette vision d'une nouvelle architecture ne perce pas immédiatement l'ensemble de la banlieue. Par ailleurs, les ressources financières encore très minces des communes pour les constructions scolaires ne leur permettent pas d'envisager des projets d'une grande envergure et d'une grande ambition.<sup>836</sup> Certains des architectes communaux alors employés remplissent leurs tâches à la manière du fonctionnaire consciencieux, appliquant les formules maintes fois éprouvées par ses prédécesseurs et par lui-même en matière d'architecture scolaire, tout en respectant au mieux les instructions réglementaires de 1887, en particulier en matière d'hygiène (éclairage et ventilation)<sup>837</sup>. Les codes architecturaux ainsi, inspirés des modèles d'avant la Première Guerre mondiale, sont réemployés et repropoés dans de très nombreux projets.<sup>838</sup>

À Villejuif par exemple, l'architecte Adolphe Legros<sup>839</sup> du groupe scolaire Pasteur, élevé entre 1924<sup>840</sup> et 1928<sup>841</sup> (Figure 93), n'est autre que l'auteur d'une maternelle précédemment élevée en 1907-1910.<sup>842</sup> Il sera par la suite encore l'auteur de l'agrandissement effectué au cours des années 1930, l'école étant devenue rapidement trop petite, malgré la construction, entre-temps, du groupe scolaire Karl Marx par André Lurçat.<sup>843</sup> La maternelle est construite en meulière. En revanche, la partie élémentaire du groupe scolaire élevée au cours des années 1920 sera faite de béton armé avec remplissage de meulière et de brique. De même la partie élevée au cours des années 1930 (Figure 94) reprendra le langage de celle des années 1920, avec toutefois l'introduction d'une partie en acrotère par-dessus la cage des escaliers (Figure 95).

<sup>836</sup> Nous avons vu également, dans le cadre du groupe scolaire des Rochers à Clamart, la longueur des procédures et l'accord de la subvention en 1928, à savoir 6 années après avoir déposé les plans. Cf. Figure 69, p. 204.

<sup>837</sup> « Air et lumière » demeure ainsi un leitmotiv, appliqué en permanence à toutes les constructions scolaires de l'époque qui sont effectivement réalisées.

<sup>838</sup> Albert Laprade dénonce cette situation : « Tandis que les bâtiments scolaires se développent à un rythme prodigieux la plupart se trouvent accaparés par des architectes dont le talent est remplacé par la faveur aveugle des princes au pouvoir. C'est le règne de l'agent-voyer, du métreur, de l'architecte municipal qui est avant tout "du parti" et étudie ses affaires au "Café du Commerce". » LAPRADE, Albert. *Écoles. L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 6.

<sup>839</sup> Il participe au cours des années 1920 à de nombreux travaux communaux, y compris les nouveaux bains-douches inaugurés en 1929 (cf. Bulletin municipal de Villejuif, février 1929, n°5). Il élève à l'occasion une large maison cossue, utilisant principalement la brique en façade, disposées en saillie par-dessous les appuis de fenêtres. Par ailleurs, ceux-ci sont en ciment et les linteaux en béton armé.

<sup>840</sup> « Construction d'un groupe scolaire à Villejuif. La municipalité de Villejuif a présenté dernièrement au Conseil d'hygiène un projet concernant la construction d'un groupe scolaire (garçons et filles). La population prévue est de 440 élèves répartis en dix classes (donc 44 élèves par classe en moyenne). » *Revue municipale : recueil hebdomadaire d'études éditaires pour la France et l'étranger*, 15 novembre 1924, 27<sup>ème</sup> année, n°775, pp. 367-368.

<sup>841</sup> *Bulletin municipal de Villejuif*, janvier 1928, n°3.

<sup>842</sup> Plan au sol de l'école maternelle daté de 1907. AD du Val-de-Marne D 0 3/224.

<sup>843</sup> L'attribution à André Lurçat du chantier du groupe scolaire Karl Marx est issue de la procédure d'un concours organisé par la municipalité entre architectes : « À la suite d'un concours entre architectes, Mr. André Lurçat, demeurant à Paris, 40 rue Bonaparte, a été chargé par la Municipalité de Villejuif de dresser le projet définitif d'un 3<sup>ème</sup> Groupe scolaire à édifier à Villejuif, rue de la Saussaie. » Rapport de l'Architecte Contrôleur des Travaux des Communes, Préfecture du Département de la Seine, 19 mars 1931, 2 pages dactylographiées. Dossier de subvention de Villejuif. AN F 17 14608.

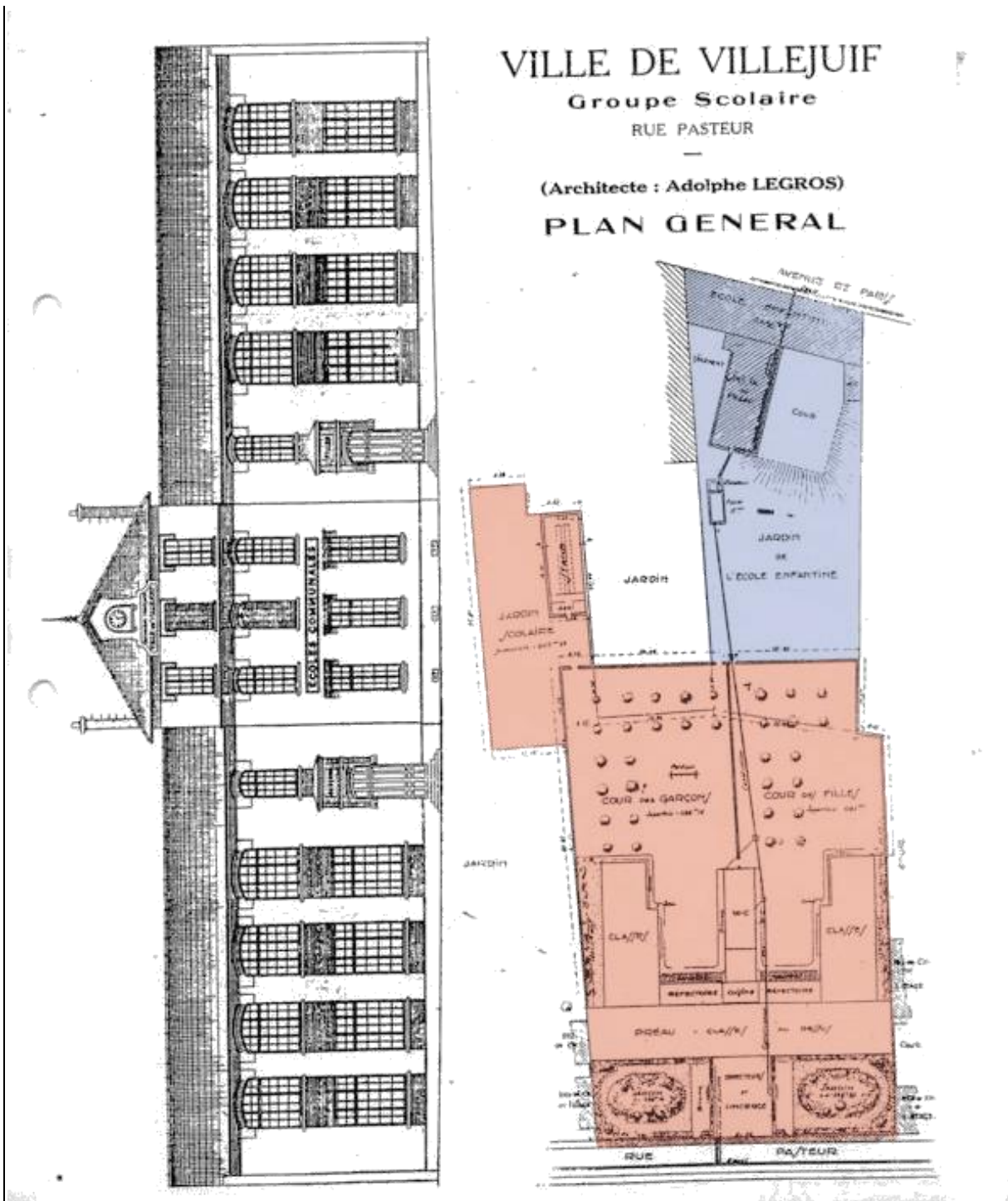


Figure 93 : *Bulletin municipal de Villejuif*, janvier 1928, n°3.

La maternelle de 1907-1910 est en bleu. Les murs sont en meulière et le toit en tuile-mécanique sur une charpente en bois.

Le groupe scolaire élevé en 1928 est en rouge. Les murs sont béton armé avec remplissage de meulière et de brique, le toit de tuile-mécanique sur une charpente en béton armé. Cette partie du groupe scolaire est aujourd'hui détruite.

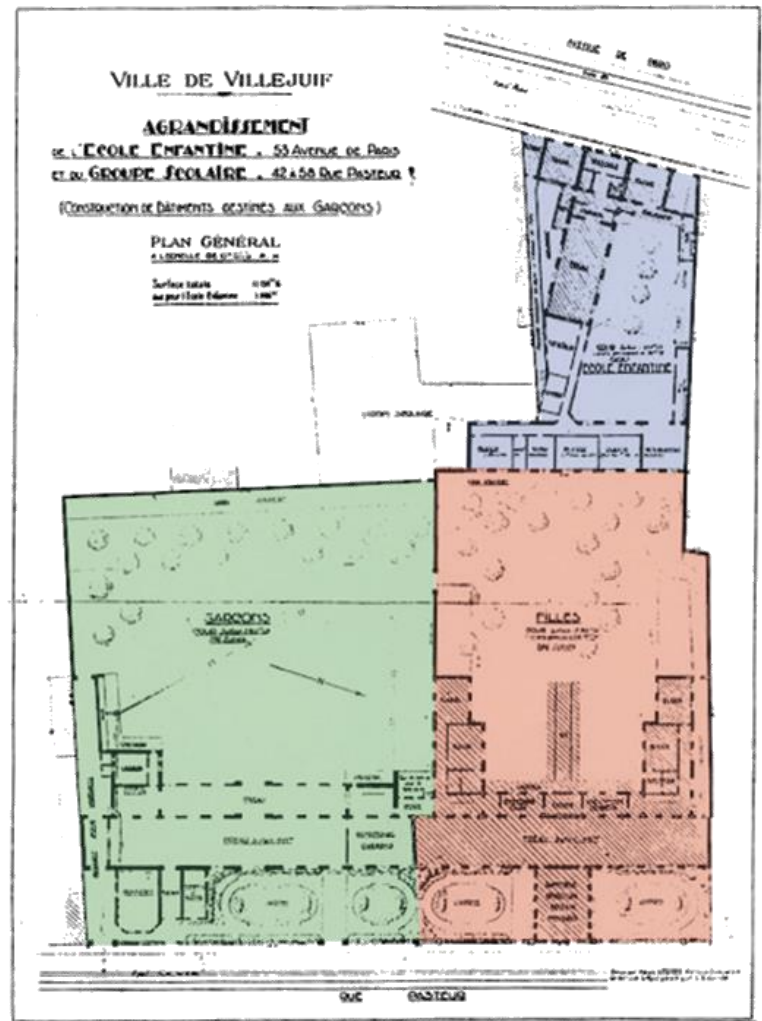


Figure 94 : Bulletin municipal de Villejuif, avril 1937, n°14.

La partie nouvelle est en vert. Elle est par ailleurs la dernière encore existante de l'école qui s'élevait à la fin des années 1930.



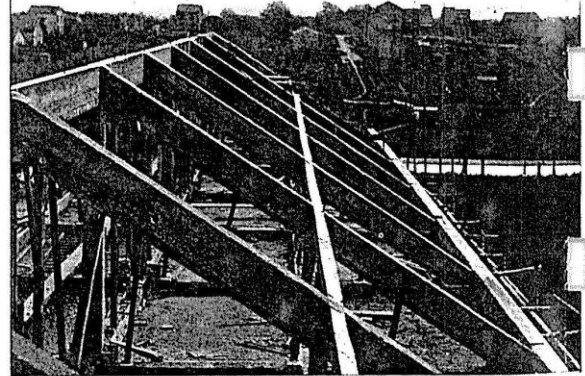
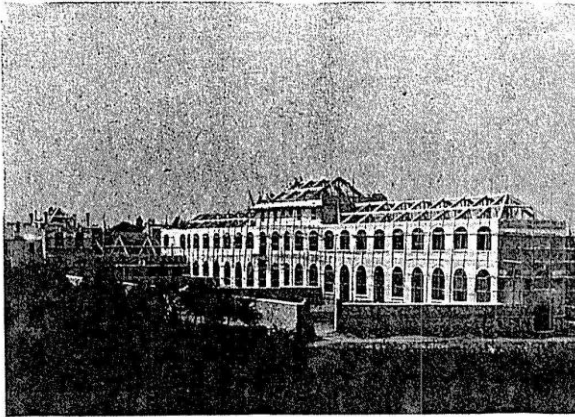
Figure 95 : Groupe scolaire Pasteur, Villejuif, juin 2015. © 2016 Google.

Image disponible sur :  
[https://www.google.fr/maps/@48.8047576,2.366347,3a,75y,243.16h,92.22t/data=!3m6!1e1!3m4!1sBbpq\\_qp6CHFIDbDkwLFV0w!2e0!7i13312!8i6656?hl=fr](https://www.google.fr/maps/@48.8047576,2.366347,3a,75y,243.16h,92.22t/data=!3m6!1e1!3m4!1sBbpq_qp6CHFIDbDkwLFV0w!2e0!7i13312!8i6656?hl=fr), consulté le 12 mars 2015.

Les architectes communaux, œuvrant déjà avant-guerre, ont par ailleurs pu déjà maîtriser les techniques constructives du béton armé, en particulier du système Hennebique. C'est le cas notamment de Jean Rastoueix, architecte communal de la ville de Clamart jusqu'en 1935. À la manière d'un Adolphe Legros, il inscrit son travail dans la tradition d'une architecture communale économique, sans renouveler non plus les modèles d'une architecture scolaire. Ainsi, dès la construction du groupe scolaire Jules Ferry (Figure 96) en 1906, Jean Rastoueix est éprouvé à la maîtrise du système Hennebique, même si celui-ci est cantonné à la réalisation des planchers et des fermes de la charpente du toit.<sup>844</sup> Les matériaux constituant les murs demeurent la meulière et la brique, principalement. Le moellon de pierre de taille, à l'instar des constructions parisiennes, est écarté du fait de sa cherté.

<sup>844</sup> On peut trouver les plans de l'architecte ainsi que les plans techniques dans le Fond Béton armé Hennebique (BAH) : Objet BAH-11-1906-08367. Groupe scolaire Jules-Ferry, rue de Paris, Clamart (Hauts-de-Seine). 1906-1907. AA 076 lfa 1116/1.

## Nouveau groupe scolaire, à Clamart (Seine)



Tous les planchers et la couverture en béton armé.  
Vue d'ensemble.

Vue des fermes de la toiture.

Architecte, M. Rastoueix.  
Propriétaire, La Commune.  
Concessionnaire, M. Chaussivert.

FIG. 16

Figure 96 : *Le béton armé. Organe mensuel des Agents et Concessionnaires du système Hennebique*, avril-mai 1908, 11<sup>ème</sup> année, n°119bis et 120bis, p. 26.

Les photos parues dans la revue *béton armé* sont les mêmes que celles conservées aux Archives de l'Ifa : AA 076 Ifa 105/7.

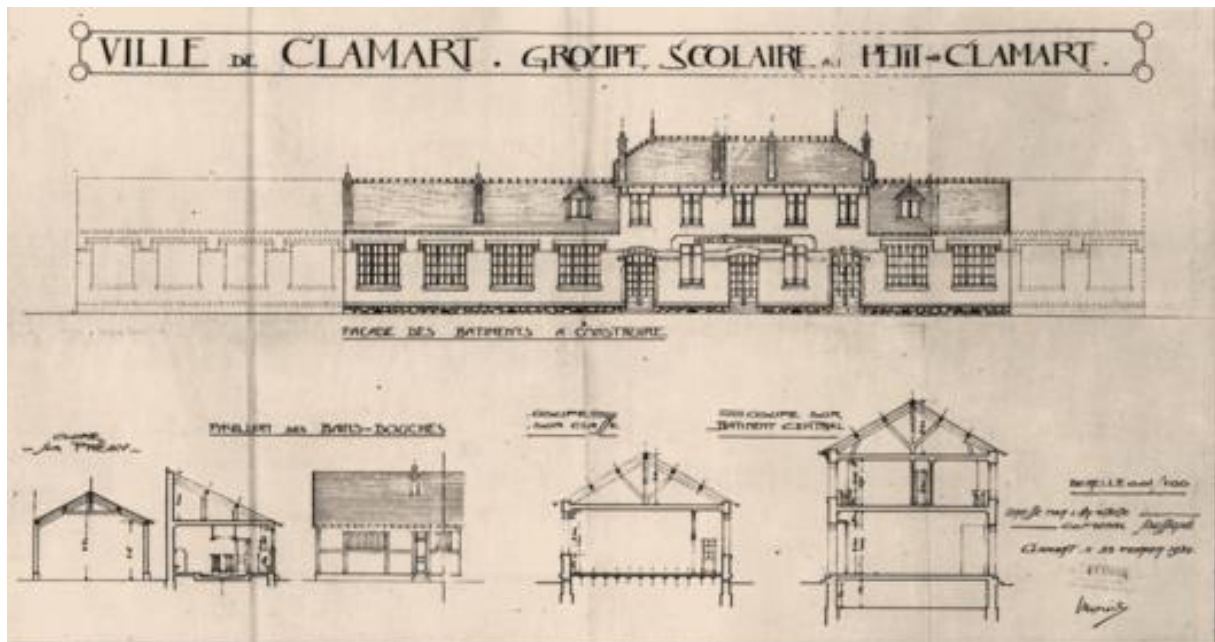


Figure 97 : Groupe scolaire du petit Clamart. Clamart. Coupes et élévations, Jean Rastoueix, architecte, 1920. AD des Hauts-de-Seine. D 03/67.

Au cours des années 1920, Jean Rastoueix est actif à Clamart, notamment pour la construction du groupe scolaire des Rochers,<sup>845</sup> ou encore l'agrandissement du groupe scolaire de la Plaine ou de Bretagne. Ce dernier est élevé en deux étapes, d'abord en 1922 puis en 1927. L'architecte a, à l'occasion, proposé d'emblée un projet pouvant faire l'objet d'un agrandissement successif. En effet, sur les plans datés de 1920, les parties rajoutées en 1927 apparaissent en silhouette (Figure 97).

Au début des années 1930, c'est encore à Jean Rastoueix que la mairie de Clamart s'adresse pour la construction d'une nouvelle école, située dans le quartier du parc de la Maison Blanche, près des lotissements dits des Jardins Parisiens, qui ont été fondés avant la Première Guerre mondiale. Celui-ci indique clairement dans un rapport la permanence de ses choix constructifs :

Pour la partie école élémentaire :

*« Il est construit, pour les parties basses en meulière, pour les parties en élévation en pierre et brique et couvert de tuile mécanique.*

*La partie cave comprend : une cave pour la chaufferie du chauffage-central, cave à charbon et caves pour les directeurs et concierge. »<sup>846</sup>*

Pour la partie école maternelle :

*« Elle possède : une partie en sous-sol et un rez-de-chaussée et construite en meulière, pierre et brique, avec couverture en tuile. [...] Il sera mis le matériel le plus pratique qui pourra exister au moment de la construction [au sujet notamment des lavabos du préau]. »<sup>847</sup>*

Les différents rapports effectués par les services du département et du Ministère sont éclairants quant au manque de culture de l'architecte concernant les nouveautés en matière de constructions scolaires. Ainsi, nous pouvons lire dans le rapport de la Commission d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Sceaux, au-delà de l'exiguïté de certains locaux et de la mauvaise distribution, notamment de la partie maternelle du groupe scolaire :

*« Il serait souhaitable que dans les écoles maternelles modernes, surtout si le tout à l'égout est installé, de placer les WC dans un local compris dans le bloc de la construction. Cela éviterait par mauvais temps d'être obligé d'habiller les enfants pour les mener faire leurs besoins ; avec le tout à l'égout, il est même possible de clore et de chauffer cette salle.<sup>848</sup> En ce qui concerne le mobilier il y aurait lieu de demander le remplacement des tables de 2 places par des tables individuelles avec chaises et*

---

<sup>845</sup> Cf. note n°835, p. 274. Les planches de détail des travaux en béton armé sont disponibles aux archives de l'Ifa : AA 218 Ifa 118/1.

<sup>846</sup> RAOUSTEIX, Jean. Groupe scolaire du parc de la Maison Blanche. Rapport moral concernant la construction de ce groupe. 4 feuillets dactylographiés datés du 20 août 1930 et signés par l'architecte. AN F 17 14603.

<sup>847</sup> *lvi.*

<sup>848</sup> Cette solution a été adoptée dans le premier groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes élevé par Alexandre Maistrasse et achevé en 1926.



*d'augmenter le nombre des tables ovales de jeux, il devrait en être prévu une pour 8 enfants, soit 20 au moins. »<sup>849</sup>*

Le Conseil d'hygiène et de salubrité publique du Département de la Seine considère que les plans sont « inacceptables » en l'état. Nous lisons également que l'architecte emploie des « baies verticales ».<sup>850</sup> Le projet de Jean Rastoueix ne sera pas élevé. Le changement de majorité au Conseil municipal en 1935 et la victoire de la liste communiste va amener à la réalisation d'un projet sensiblement différent, adoptant les codes, notamment dans la maternelle – seule partie du groupe scolaire réalisée avant la Seconde Guerre mondiale – de l'architecture scolaire moderne alors en pleine expansion. L'école élevée après la proclamation des nouvelles instructions pour les écoles primaires de 1936, ainsi que celles pour les écoles maternelles de 1927, reprend les canons de l'époque, notamment le préau en demi-lune, introduit pour la première fois en banlieue parisienne par l'architecte Félix Dumail pour la maternelle de la cité-jardin de Gennevilliers.<sup>851</sup>



Figure 98 : École du jardin parisien. André Lothe architecte, 1938. Cliché Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France Vialles 95.92.2545 X. In DE FINANCE, Laurence. Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000045. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, pl. 4

<sup>849</sup> Avis de la commission d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Sceaux, 24 mars 1931, 2 pages dactylographiées. AN F 17 14603.

<sup>850</sup> Rapport du Conseil d'hygiène et de salubrité publique du Département de la Seine, 1<sup>er</sup> mai 1931, 2 pages dactylographiées. AN F 17 14603.

<sup>851</sup> Projet de 1928. Datation par source. Cf. AAXX Fonds Félix Dumail 525 AP 91.



même volumétrie, densifier l'ensemble des bâtiments et offrir peu d'air et de lumière, en entourant totalement les cours de récréation (Figure 99).

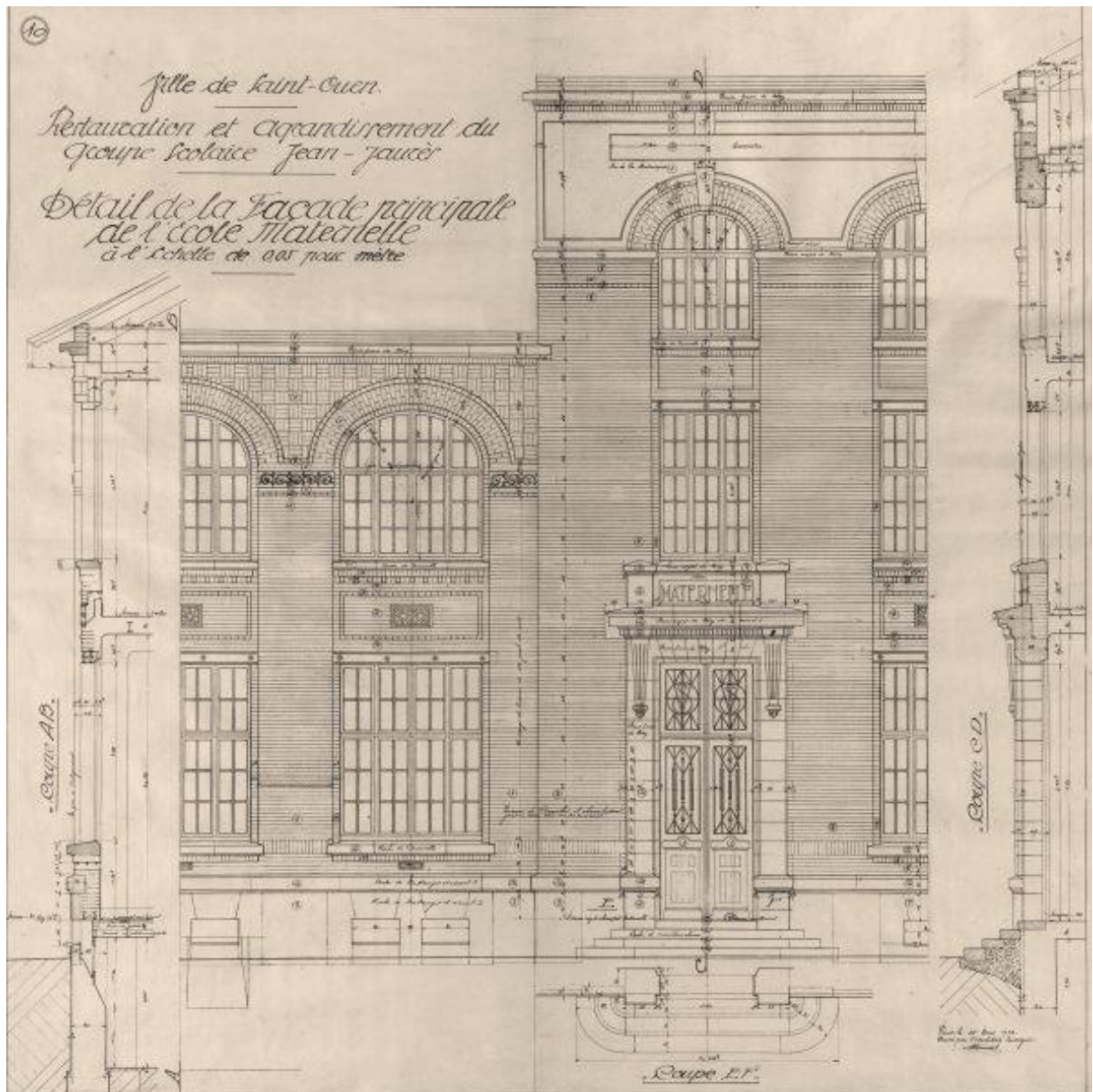


Figure 100 : Ville de Saint-Ouen. Restauration et agrandissement du groupe scolaire Jean Jaurès, César-Auguste Mancel, architecte, 1931. Détail de la façade principale de l'école maternelle. AM de Saint-Ouen M 03/15.

César-Auguste Mancel utilise un langage mêlant le rationalisme d'avant-guerre, une très forte inspiration classique et académique ainsi que quelques motifs architecturaux puisés dans un art-nouveau tardif. Les techniques constructives dont il fait usage sont largement éprouvées. Le béton armé, alors largement répandu, est absent de sa construction (Figure 100). Une situation similaire se retrouve ainsi à Nanterre. Au cours de l'ensemble des mandats de Fernand Croÿ (de 1919 à 1935),

l'architecte Henri Varnier dresse l'ensemble des plans de toutes les constructions scolaires de l'époque, et, comme nous l'avons vu précédemment, avec des surcoûts excessifs.<sup>854</sup>

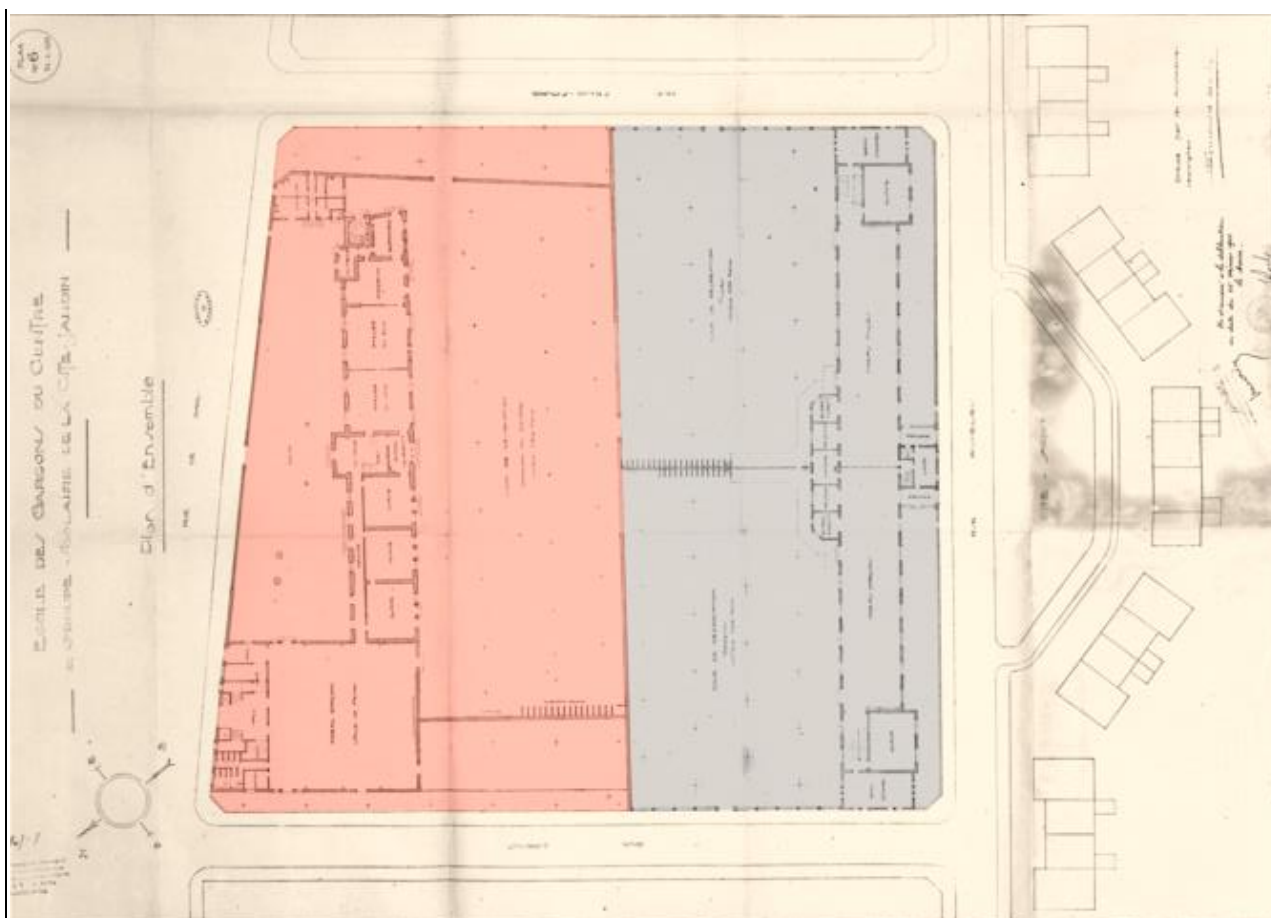


Figure 101 : Ville de Gennevilliers, école primaire dite de la cité-jardin. Plan d'ensemble proposé par les architectes Auguste Cousteix et Pierre Martin, 1923. AD des Hauts-de-Seine D 03/105.

L'école originale datant de 1912 est en rouge. Le nouveau groupe scolaire, faisant face à la cité-jardin de l'OPHBM dessinée par Félix Dumail, est en bleu. L'établissement reprend la composition classique des groupes scolaires construits avant la guerre. Il est construit en brique, avec un appareillage spécifique sous la corniche du toit, lui permettant d'introduire un certain ornement géométrique, à l'instar des autres réalisations d'architectes communaux à l'époque.

Auguste Cousteix, architecte communal de Gennevilliers, est chargé de reconstruire le groupe scolaire Pasteur, à l'occasion de la construction de la cité-jardin de l'OPHBM de la Seine, celle-ci sous la direction de l'architecte Félix Dumail (Figure 101). À l'instar des autres architectes communaux, faisant œuvre de technicien, il reconstruit une école similaire à ses précédentes réalisations pour Gennevilliers (par exemple, cf. Figure 60, p. 201).

<sup>854</sup> Cf. Figure 89, p. 287.

### **b. Le régionalisme, vers une doctrine architecturale scolaire nationale ?**

Face à ces architectes communaux, auxquels les municipalités d'adressent directement sans passer par la voie du concours, et qui sont encore au cours des années 1920 et 1930 les hérauts d'une architecture scolaire datée et bien souvent de piètre qualité, les revendications soulevées dès avant la guerre au sein des critiques tels un Jean Lahor<sup>855</sup> ou un Léon Riator<sup>856</sup> ont su conquérir au cours de la Première Guerre mondiale un appui favorable et officiel de la part du Gouvernement.

Les thèses défendues alors, mêlant hygiène rurale et urbaine et l'analyse régionaliste des types architecturaux traditionnels, afin de favoriser une meilleure intégration dans les paysages environnants mais également d'utiliser au mieux et selon la tradition les ressources à disposition, vont prendre un autre sens avec l'éclatement du Premier Conflit mondial. Il ne s'agit plus en effet de construire mais de reconstruire.<sup>857</sup> Le cataclysme alors subi par les régions du Nord et de l'Est va pousser l'État à opter pour une doctrine de la reconstruction qui cherche au mieux à respecter le type local préalable, l'identité de ces zones dévastées étant susceptible de disparaître sous l'avalanche quotidienne des shrapnells. Ainsi, le régionalisme n'est plus seulement « la doctrine des contempteurs de l'académisme », mais également : « Une mesure conservatoire qui promettait aux français éprouvés par la guerre que leur région retrouverait son visage d'avant les hostilités et aux architectes qu'ils conserveraient leur place dans la production bâtie, la maîtrise de la définition du produit. »<sup>858</sup>

À la sortie de la guerre, les idées régionalistes apparaissent sortir victorieuses et sont supportées par un large consensus au sein de la communauté architecturale et urbanistique. Ainsi, Le directeur du « tout nouveau service d'architecture au Ministère des Régions libérées, Léon Chiffot (1868-1925) », Grand Prix de Rome de 1898, est décrit par Léandre Vaillat comme « tout acquis aux doctrines du régionalisme artistique et aux données modernes ».<sup>859</sup> Les deux principales sociétés d'architectes, la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement (SADG) et la Société centrale (SC) sont également conquises. La revue *La vie urbaine*, fondée en 1919, est perméable aux thèses régionalistes.<sup>860</sup> L'ouvrage phare de la reconstruction, et projet éditorial du Musée social, *Comment reconstruire nos cités détruites ?*, est également sensible au régionalisme, mais particulièrement au pittoresque.<sup>861</sup> Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Étienne Clémentel (1864-1936), membre de la Fédération régionaliste française, crée par un arrêté du 25 avril 1919 quinze puis dix-sept groupements économiques régionaux constitués à partir des chambres de commerce, et s'étendant

<sup>855</sup> Cf. note n°438, p. 146.

<sup>856</sup> Cf. note n°429, p. 144.

<sup>857</sup> La Première Guerre mondiale voit à la fois la mise en place des règlements d'urbanisme de la loi Le Cornudet dès 1915, mais laissée en suspens jusqu'à la fin du conflit, mais également l'organisation de nombreux concours de réflexion sur la reconstruction et ce dès 1915 également. Les architectes mobilisés et ceux de l'arrière participent. Cf. VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionalise. France 1880-1950*. Paris : Norma, 1994, pp. 75-137.

<sup>858</sup> *Ibidem*. p. 89.

<sup>859</sup> *Ibidem*. p. 118.

<sup>860</sup> Henri Sellier a participé à sa fondation et en est le directeur dès 1920. *Ibidem*. p. 119.

<sup>861</sup> Cf. note n°645, p. 222.

bien au-delà des seules zones à reconstruire. Le régionalisme va donc bien entendu envahir – ou du moins essayer – le cadre des constructions scolaires.

Cela semble d'autant plus aisé que les soucis d'une architecture régionale étaient avant-guerre présents au sein des associations militant pour le renouveau de l'architecture scolaire.<sup>862</sup> On retrouve, plus explicite cette-fois, le discours tenu par Léon Riator avant le 2 août 1914 et mis-à-jour selon les nouvelles doctrines architecturales et identitaires, pour partie issues des blessures des tranchées. Il commence par la formulation des mêmes critiques précédentes envers une architecture académique et seulement fonctionnaliste (le caractère fonctionnel des réalisations de ce type au cours des années 1920 en banlieue est par ailleurs à mettre en doute) :

*« Nous avons tous dans la mémoire ces écoles bâties par toute la France, sur un plan uniforme, quelle que soit la province de Dunkerque à Bayonne, de Brest à Nice, c'était la même bâtisse, lourde, carrée, composée de trois parties : au centre la mairie, avec la devise Liberté, Egalité, Fraternité ; à gauche l'école des filles, à droite celle des garçons, à moins que ce ne soit le contraire. Enfin un terrain vague, entouré de grilles, de murs ; et, dans un coin de cette prison, un édicule malodorant. Dans ce décor, les petits Français apprenaient à lire, à écrire suffisamment. La laideur officielle, la monotonie, la symétrie s'installaient dans leurs yeux, leur esprit, leur âme, et rien ne leur laissait soupçonner que leur village était différent des autres, leur province caractérisée, leur maison associée au paysage. »<sup>863</sup>*

À ces considérations sur la valeur esthétique s'ajoutent également des considérations quant à la valeur pédagogique de l'architecture scolaire, reprenant une notion pour laquelle il militait dès la fondation de la Société Nationale de l'Art à l'École :

*« Rentrés chez eux, puis mûris par le régiment, ils rapportaient cette idée que tout doit se ressembler et que le monde est pareil à une caserne d'où toute fantaisie est bannie. Nous pensons qu'il y a intérêt à ce que les enfants, au contraire, puisent à l'école l'amour et la compréhension du pays natal. »<sup>864</sup>*

Ce souci des paysages quotidiens et de leur connaissance et compréhension, mais également la connaissance des autres paysages qui constituent le territoire national, ainsi que les coutumes qui s'y rattachent, a occupé en permanence le programme pédagogique de l'école publique de la IIIe République. Il faut se rappeler le livre de chevet des « enfants de la communale » entre la fin des années 1870 et les années 1950, *Le Tour de la France par deux enfants*<sup>865</sup>, d'Augustine Fouillée (pseudonyme G. Bruno, 1833-1923). Il s'agit d'un livre illustré, avec des vues des différents paysages

---

<sup>862</sup> Cf. B. IV. 3. a. La panne du modèle normé et hygiéniste : vers un nouveau paradigme, la recherche du Beau pour l'élévation du peuple, p. 143.

<sup>863</sup> RIOTOR, Léon. Extrait dans la revue de presse. *La Construction Moderne*, février 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°21, pp. 166-167.

<sup>864</sup> *Ivi.*

<sup>865</sup> BRUNO, G. *Le Tour de la France par deux enfants*. Paris : Bellin, 1877, 312p.

mais aussi des différentes chaumières qui composent les régions de la Métropole.<sup>866</sup> Véritable succès de librairie, il connaîtra plus de 400 rééditions et un tirage de plus de 7 millions d'exemplaires.

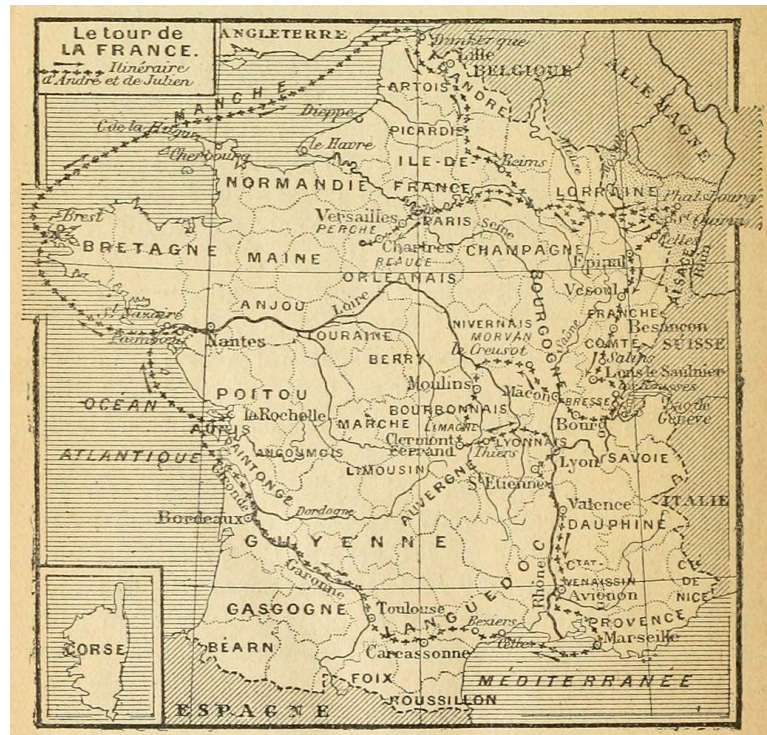


Figure 102 : La carte de l'itinéraire suivi par André et Julien. 386e éd. entièrement revue et augmentée d'un épilogue, 1922. In BRUNO, G. *Le Tour de la France par deux enfants*. Paris : Bellin, 1877 (1922), p. 318.

L'école se doit d'être en phase également avec cette approche pédagogique :

*« Et quelle meilleure manière de leur inculquer cette intelligence affectueuse que de faire en sorte que l'école elle-même soit une image séduisante, dont la mémoire les poursuivra jusque chez eux et les incitera à mieux regarder autour d'eux. L'école, l'église, la mairie, doivent être, nous l'avons dit, les pôles de la vie municipale ; mais elles doivent être aussi les foyers rayonnants du régionalisme, en rendant sensible, par leurs formes, le caractère de la province. »*

Les instructions de Riator sont assez éloquentes car elles démontrent une approche profondément rationnelle du plan de l'école.<sup>867</sup> En effet, « là encore, il convient de songer au plan

<sup>866</sup> On peut y voir illustré entre autre es cols des Vosges, les sapins des Vosges, la vache bretonne, la femme de lorraine brochant, pâtre communal faisant rentrer les vaches dans le Jura, une fromagerie dans le Jura, une avalanche dans les Alpes avec un chalet savoyard, une porcherie dans la Bresse. Les paysages urbains sont également présents, avec la rue de la République à Lyon où il est fait mention de l'intérêt des artères larges dans les villes pour y assainir l'air, une vue de Grenoble, les Halles de Baltard à Paris avec « de nombreux vitraux en cristal dépoli et des persiennes [qui laissent] partout entrer la lumière sans le soleil »...

<sup>867</sup> Ces conceptions font directement échos à celles formulées par Augustin Rey avant-guerre. Cependant, le discours régionalistes au sein des constructions scolaires qui se met alors en place semble indispensable, alors que chez Rey le lien avec les problèmes purement fonctionnels des écoles en plein air étaient évoqués. Il s'agit de trouver une « solution pratique [...] qui sera variable selon les pays, les climats, les mœurs locales. » En effet, les classes de plein air ne peuvent travailler qu'à la belle saison et doivent être couplées avec des « classes

avant la façade qui n'en est que la traduction extérieure. »<sup>868</sup> L'école devient un équipement à part entière, même dans les zones rurales car : « Tout d'abord, nous pensons qu'il faut séparer l'école de la mairie. La mairie sera située de préférence au centre de la commune, l'école, au contraire, sur la périphérie.<sup>869</sup> »<sup>870</sup> Par ailleurs, il demande aux architectes de faire œuvre totale, en étudiant également les détails de l'aménagement et en particulier du mobilier :

*« J'insiste sur ce fait que le rôle de l'architecte ne doit pas s'arrêter à l'ordonnance de la construction, mais se poursuivre jusque dans les détails de l'aménagement.<sup>871</sup> Que de fois en effet n'avons-nous pas vu de belles demeures, dues à des artistes de talent, mais compromises par un ameublement hétéroclite, sans aucun lien avec l'architecture. »<sup>872</sup>*

Le régionalisme puisant ses références dans la tradition et les constructions parfois vernaculaires, Riotor se penche ainsi sur les différents modèles d'école que le passé pourrait lui offrir.<sup>873</sup> Pourtant, équipement public moderne par excellence, les exemples d'écoles du passé sont logiquement absents. Il est surprenant qu'il envisage d'ailleurs d'en trouver :

*« Pour ce qui est des exemples à chercher dans le passé, il m'en venait beaucoup à la mémoire à propos des églises et des maisons communes ; peu pour les écoles. L'architecture étant le miroir fidèle de la société, cette rareté serait-elle l'indice du peu d'attention que les Français portaient à la question vitale de l'éducation ? »<sup>874</sup>*

Il applique les analyses régionalistes à un exemple étranger, la Suisse<sup>875</sup>, y trouvant à la fois une diversité et un semblant de patrimoine, selon ses analyses, qui permettent de trouver les différents plans-types ainsi que des réalisations variées suivant les conditions culturelles et climatiques dans lesquelles les écoles ont été élevées :

---

d'hiver ». Aussi, un discours stylistique s'ajoute bien désormais à des recherches purement fonctionnelles à l'origine. Cf. REY, Augustin. L'école de l'avenir, sa construction rationnelle. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, pp. 184-187.

<sup>868</sup> RIOTOR, Léon. *Op. cit.* 21, pp. 166-167.

<sup>869</sup> La culture hygiéniste transparait et transparaitra encore dans les instructions de 1949.

<sup>870</sup> *Ivi.*

<sup>871</sup> Nous verrons que ce sera essentiellement le cas dans les réalisations des architectes modernistes de la banlieue parisienne au cours des années 1930.

<sup>872</sup> *Ivi.*

<sup>873</sup> Georges Wybo (1880-1941) dans son traité, *Réflexions et croquis sur l'architecture au pays de France*, s'interroge également sur les hôtels-de-ville, les fontaines publiques, les lavoirs, évoquant les exemples anciens et les opposants à des réalisations modernes. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 135-136.

<sup>874</sup> RIOTOR, Léon. *Op. cit.* 21, pp. 166-167.

<sup>875</sup> Les exemples étrangers formeront les références principales en matière d'architecture scolaire, en particulier ceux provenant de Grande-Bretagne ou de Hollande, car bénéficiant d'une tradition scolaire moins centralisée. Entre autre : École de Wald. *Constructions scolaire en Suisse. La Construction Moderne*, mai 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°34, p. 262 et pl. 135 et 136.



*« A ceux de mes lecteurs qu'elle intéresserait particulièrement, je conseille un voyage en Suisse; ils y observeront la diversité des trois langues et des trois races alémanique, italienne et française celle des pays de plaine, de plateau et de montagne, exactement traduites par la diversité de l'architecture scolaire, et verront l'intérêt qu'on porte là-bas aux choses de l'enseignement s'affirmer, de Bâle à Genève, de Neuchâtel à Lugano, par des écoles où sont étudiées minutieusement les nuances de la pédagogie. »<sup>876</sup>*

Les idées régionalistes défendues ici par Riotor, mêlées à des énoncés relativement modernes, et annonçant également les futures réalisations qui marqueront la banlieue parisienne dès la fin des années 1920 – prise en charge de l'ensemble du projet architectural, mobilier compris – par l'architecte se retrouvent à l'intérieur des Instructions ministérielles de 1920 pour l'architecture scolaire. Notons au passage que ces instructions ne reprennent pas celles du règlement de 1887 ni ne les abroge. Elles s'attardent avant tout sur l'architecture de l'école, sur son style et son caractère. Les instructions définies par les recherches menées par les hygiénistes au cours du XIXe siècle sont maintenues. Cependant, reprenant officiellement les idées défendues par les associations de l'Art à l'école ou de l'Art pour tous, il faut que l'école soit gaie, accueillante et pittoresque, tout en offrant hygiène, air et lumière. Il a paru important de reproduire ici un texte peu connu.

Au même titre que le Ministre du Commerce et de l'Industrie, André Honnorat (1868-1950), alors Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts se fait le héraut des thèses régionalistes en matière d'architecture, en l'occurrence scolaire. Le Ministre rappelle dans un premier temps l'importance de l'organisation des locaux scolaires, en particulier pour « sauvegarder la santé des enfants ». André Honnorat, lors de sa nomination en 1920 au poste de Ministre de l'Instruction publique, s'était fait connaître pour ses positions en faveur de la lutte contre la tuberculose, en particulier avec la loi du 7 septembre 1919 qui porte son nom et qui institue les sanatoriums publics pour tuberculeux.<sup>877</sup> Le souci qu'il porte à la santé des enfants s'inscrit dans les tendances hygiénistes du XIXe et du XXe siècle.

*« De tout temps, les départements et les communes ont eu le libre choix de leurs architectes ; moins que jamais il pourrait être question de porter atteinte à » cette liberté. Mais lorsqu'il s'agit d'édifices consacrés à nos enfants, construits avec le secours de l'État, il est du devoir du Ministre de l'instruction publique de s'assurer que l'organisation des locaux se prête bien à leur objet et que les prescriptions réglementaires destinées à sauvegarder la santé de la jeunesse y pourront être observées. De là, la rigoureuse nécessité de prévoir que, demain comme hier, les plans, coupes et élévations de toute construction scolaire seront obligatoirement soumis à l'examen du comité des bâtiments civils du département et du conseil d'hygiène*

<sup>876</sup> RIOTOR, Léon. *Op. cit.* 21, pp. 166-167.

<sup>877</sup> Cf. GRANDVOINET, Philippe. Histoire des sanatoriums en France, 1915-1945 : une architecture en quête de rendement thérapeutique. Thèse de doctorat : Histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines : Versailles : Université de Versailles : 2010. 2 vol. (550 p. et 422 p.)

*siégeant au chef-lieu, ainsi qu'au contrôle de l'administration centrale du Ministère de l'instruction publique. »<sup>878</sup>*

Il s'inspire sans équivoque de son expérience du sanatorium et oriente ainsi l'architecture scolaire vers toujours plus d'air et de lumière, tout en maintenant une très grande liberté pour les architectes :

*« Mais que les architectes désignés par les municipalités ne craignent pas les entraves d'une réglementation administrative incompatible avec leurs conceptions personnelles : l'esthétique et l'hygiène ne sont pas inconciliables. Pour que l'air et la lumière entrent à flots à l'école, nul n'oserait soutenir qu'un modèle uniforme est indispensable. »<sup>879</sup>*

Cependant, au-delà des aspects cliniques, André Honnorat recommande officiellement de se baser sur les principes d'une architecture régionaliste. Il ne les nomme pas explicitement mais référence aux thèses de ses défenseurs : la coutume, la tradition, l'environnement, le climat qui ont poussé les régions de France à se doter d'une architecture spécifique. Il souhaite réinscrire l'école à l'intérieur de cette relecture régionaliste de l'histoire de l'architecture vernaculaire française.

*« Pourquoi la physionomie de l'école serait-elle nécessairement identique à un type établi ? Est-ce sans raison que les constructions qui couvrent le sol de la France offrent la diversité que l'artiste admire ? Les climats si différents, la composition du sol si variable, les coutumes locales si particulières la justifient. Rien de plus désirable, par suite, que de voir enfin nos bâtiments scolaires s'adapter avec le décor naturel qui les entoure, au lieu de généraliser sur toute la surface du territoire, un spécimen d'architecture dont le principal caractère est trop souvent de n'en avoir aucun. »<sup>880</sup>*

À la manière d'un Lahor qui déjà en 1904 souhait introduire les possibilités offertes par les nouveaux matériaux de construction<sup>881</sup>, et bénéficiant également de l'expérience de la Grande Guerre avec l'introduction progressive de nouvelles techniques constructives, il en admet l'utilisation lorsqu'il reconnaît que les nouvelles écoles répondront à des principes de construction modernes. Il se place plus particulièrement dans la filiation d'Adolphe Dervaux, également membre de la Société d'Art populaire et d'Hygiène de Jean Lahor.<sup>882</sup> Celui-ci, profondément rationaliste, honnit le pastiche, combat les styles et défend la vérité des matériaux, et souhaite retrouver dans la tradition rurale les modèles des nouvelles constructions :

---

<sup>878</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, HONNORAT, André. Instruction générale concernant les constructions scolaires de l'enseignement primaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 31 décembre 1920, 52<sup>ème</sup> année, n°356, p. 21784.

<sup>879</sup> *Ivi.*

<sup>880</sup> *Ivi.*

<sup>881</sup> Cf. B. IV. 3. b. La Société nationale de l'Art à l'École, p. 143.

<sup>882</sup> Cf. DERVAUX, Adolphe. *Essai sur l'architecture telle qu'elle est, rapport présenté à la Société d'art populaire et d'hygiène*. Paris : Krapp, 1907, 80p.

*« Les nécessités de la construction moderne, l'emploi de matériaux artificiels, même l'économie que nous imposent les circonstances présentes, ne font obstacle ni à l'ingéniosité de l'artisan, ni au respect des principes observés par les anciens maîtres à bâtir. Les exigences du présent et les exemples donnés par le passé peuvent, au contraire, aisément se concilier. »<sup>883</sup>*

Comme pour Riator, l'ameublement doit être partie intégrante au projet. André Honnorat propose par ailleurs une réponse quant à la mise à disposition d'un ameublement qui soit en cohérence avec l'architecture de l'école et donc de la région, proposant d'utiliser des mobiliers traditionnels et régionaux :

*« L'ordonnance générale de l'immeuble ne saurait d'ailleurs faire le seul objet des préoccupations de l'architecte. L'appropriation des locaux au but particulier auquel ils sont destinés, leur décoration intérieure, le choix du mobilier qui doit y trouver place, ne peuvent davantage rester en dehors de ses études.*

*Est-il indispensable, par exemple, que le tableau noir soit immobile, fixé au mur, et détruise l'effet d'une décoration murale qu'un artiste de la région se sera fait l'honneur de concevoir et d'exécuter pour l'école ? Pourquoi les cartes géographiques, les tableaux d'histoire naturelle, tout le matériel d'enseignement ne seraient-ils pas — en dehors des heures où le maître les emploie — placés, ici dans une armoire normande, là dans un buffet breton, ailleurs dans un bahut provençal ? (1). Tout n'a pas été dit au sujet du meuble et de l'ornementation des écoles maternelles. »<sup>884</sup>*

Et d'ajouter à l'astérisque un appel au sens patriotique de certains citoyens pouvant effectuer un legs à l'école :

*« (1) On objectera peut-être que les communes n'ont pas, à l'ordinaire, des ressources suffisantes pour acquérir des meubles de style et que l'État, en tout cas, ne saurait participer à des dépenses qui pourraient être justement qualifiées de dépenses somptuaires. Mais n'est-ce pas précisément à l'occasion d'une construction d'école qu'il est possible de faire appel au concours des particuliers et de solliciter de tel ou tel d'entre eux qui n'a pas d'enfant ou qui n'en a plus, hélas ! de donner ou de léguer à l'établissement où se formeront les jeunes générations quelques-uns des meubles qu'il possède ? Je ne saurais trop insister sur l'intérêt qu'il y a à appeler l'attention des familles sur les services qu'elles peuvent rendre au pays en contribuant ainsi à développer le goût de notre jeunesse et à conserver à la France des objets qui font partie de son patrimoine moral. »<sup>885</sup>*

Par la suite, André Honnorat intègre les dernières tendances en termes d'art décoratif à l'intérieur de l'école :

<sup>883</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, HONNORAT, André. *Op. cit.* p. 21784.

<sup>884</sup> *Ivi.*

<sup>885</sup> *Ivi.*

« Les artistes français ne voudront pas que nos établissements restent systématiquement étrangers à l'évolution de notre art décoratif ; Ministre de l'instruction publique croirait manquer à son devoir s'il ne-faisait appel à leur concours et s'il ne demandait aux assemblées départementales et communales de recourir à leurs services.

*C'est l'âme de l'enfant qui se forme à l'école. N'en éloignons pas la beauté, elle- est essentiellement éducatrice.*

*Possibilités. — Certes, je n'imagine pas que [les] écoles [ne] soient jamais toutes décorées par des artistes notoires.*

*Que quelques grandes villes s'adressent des maîtres réputés, que les élèves de ces maîtres, sous leur direction, s'efforcent de produire quelques jolies décorations pour un petit nombre d'écoles, que, parfois, un de nos artistes célèbres consente, dans un sentiment de reconnaissance à l'égard de l'école de village qu'a connue son enfance, à y tracer quelques marques de son talent et le Ministre de l'instruction publique se déclarera tout d'abord satisfait : l'exemple est contagieux.*

*Pour les autres, ce sont les combinaisons possibles, simples, peu coûteuses qu'il faut rechercher : elles sont évidemment nombreuses, mais au premier rang retenons le procédé du pochoir ; que d'effets décoratifs on en peut tirer ! quelles frises charmantes qui pourront même, lorsque l'exécutant débutera, ne se développer que sur un seul plan.*

*Le matériel manquerait-il ? Le Ministre des beaux-arts ne refuserait pas d'en organiser la préparation ; tel de nos artistes aimes du public et adorant l'enfance donnera certainement l'exemple.*

*Enfin, les professeurs de nos écoles régionales de dessin ne manqueront pas de s'essayer eux aussi sur ce terrain : instituteurs et élèves prêteront avec joie leur collaboration, et la plus grande partie des frais se trouvera supprimée.*

*Si les maires de France veulent bien s'entendre à ce sujet avec les inspecteurs et les inspectrices, je suis persuadé qu'ils trouveront auprès de la plupart des instituteurs et institutrices la bonne volonté qui ne leur fait jamais défaut lorsqu'il s'agit de rendre leur classe attrayante et gaie.*

*Que l'on n'attende pas d'ailleurs les constructions nouvelles ; même dans les constructions anciennes — surtout, pourrait-on dire, dans les plus anciennes — les enfants ont besoin de ce qui peut leur donner la joie et la bonne humeur. »<sup>886</sup>*

Le recours au pochoir, la participation du personnel enseignant, des artistes locaux, des enfants, sont des idées déjà émises chez Riorot. De nombreux enseignants y participent. Notamment au premier groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes élevé par Maistrasse. Cette école, parmi les premières élevées en banlieue selon les nouveaux critères, apporte ainsi la joie nécessaire aux enfants et embellit la cité, sans faire appel « au luxe inutile ». Une professeure de dessin de l'école des filles

---

<sup>886</sup> *Ibidem.* pp. 21784-21785.

du groupe scolaire a apporté son concours à la décoration des salles de classe et du préau de l'école maternelle (Figure 103) :

« Mlle de Campion a orné chaque classe d'une frise particulière : ici une longue guirlande avec des médaillons contenant l'Histoire du Petit Chaperon rouge, là une aube guirlande avec des médaillons et l'aventure du Petit Poucet. Chaque classe a aussi un mobilier pour se distraire, différent de celui des autres classes. »<sup>887</sup>



Figure 103 : Une classe de l'école maternelle du groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes. Alexandre Maistrasse, architecte, 1926. In GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes. *La Construction Moderne*, 3 Octobre 1926, 42<sup>ème</sup> année, n°1, p. 10.

On remarquera la similitude des fenêtres en hanse de panier avec celles de l'école de la rue de Pontoise de Jacques-Marcel Auburtin (Figure 41, p. 153).

André Honnorat conclut enfin ses instructions sur quelques consignes concernant les couleurs des matériaux recouvrant les murs. Celles-ci se doivent d'être claires pour réfléchir au mieux la lumière :

« Mais avant tout, que l'on commence par proscrire de l'école le noir, le brun et toutes les couleurs sombres : qu'il s'agisse des murailles ou du mobilier lui-même,

<sup>887</sup> GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes. *La Construction Moderne*, 3 Octobre 1926, 42<sup>ème</sup> année, n°1, p. 10.

*n'employons que les couleurs claires ; plus de tables noires et de murs qui absorbent la lumière sans la renvoyer aux enfants.*

*Tout ce qui accroît la clarté de la classe et augmente sa luminosité est bon moralement comme physiquement pour nos élèves : que la fraîcheur du cadre qui l'entoure corresponde à la fraîcheur d'impression de notre population enfantine et l'éducation, comme l'hygiène, y trouvera son compte. »<sup>888</sup>*



Figure 104 : L'école de garçons à Bailleul (Nord). René Dupire, architecte. In *La Construction Moderne*, 20 novembre 1927, 43<sup>ème</sup> année, pl. 32.

L'architecte reprend l'utilisation de matériaux locaux et d'un langage architectural vernaculaire, en l'appliquant au programme de l'école. De larges baies permettent d'inonder les salles de classe de lumière. Cependant, de nouveaux types de déflecteurs électriques positionnés à l'intérieur des salles de classe permettent de garantir à tout moment une qualité de lumière suffisante.

La recherche de la coquetterie, de la joliesse, de la beauté, de l'air et de la lumière dans un contexte architectural renouvelé, utilisant des matériaux modernes et respectant les traditions et les coutumes locales, définit ainsi les canons d'une nouvelle architecture scolaire que l'ensemble des acteurs ayant participé à la réflexion sur la reconstruction et également sur les questions de la ville moderne ainsi que du logement social et de l'hygiène se donnent.

<sup>888</sup> *Ivi.*

### c. La "diffusion" du régionalisme au sein des constructions scolaires

Rapidement, bénéficiant également de l'appui des institutions, le régionalisme se diffuse – ou du moins essaie de se diffuser – en dehors des régions dévastées par la Première Guerre mondiale. Des enseignements, déjà réclamés avant-guerre, sont dispensés au sein de l'École des Beaux-Arts<sup>889</sup> et également au sein de l'École polytechnique.<sup>890</sup> Par ailleurs, le développement au cours de la Première Guerre mondiale de différents systèmes constructifs provisoires pour les besoins militaires va fortement développer l'industrialisation du bâtiment. Des éléments standardisés sont ainsi produits, en utilisant particulièrement le bois ou le fer. De nouveaux éléments artificiels pour la construction sont également expérimentés et mis à l'œuvre au cours de la guerre.<sup>891</sup> La pierre artificielle ou encore la pierre reconstituée, le mâchefer (présent dès la seconde moitié du XIXe siècle) se répandent de plus en plus, les hangars pour les fermes se diffusent rapidement, hérités de la pratique du génie militaire.

<sup>889</sup> Les concours d'émulation à l'intérieur de l'École montrent pour les programmes scolaires l'adoption assez régulière à partir des années 1920 d'un langage régionaliste ou pittoresque, et ce encore au cours des années 1930. Par exemple : Projet de groupe scolaire de M. Oudin exposé à l'occasion du Salon d'Architecture de 1931. *La Construction Moderne*, 13 septembre 1931, 46<sup>ème</sup> année, n°50, p. 800. Les toits à forte pente et l'utilisation d'une pierre calcaire ne peuvent masquer le manque de renouvellement d'un modèle qui se réfère aux précédents de l'avant-guerre. La physionomie de l'école surgit devant une chaîne de montagne, essayant de maintenir un certain type savoyard, tel que compris à l'époque. Une réalisation similaire peut se voir à Annemasse. Les résultats du concours pour cette ville se trouvent dans : Un groupe scolaire à Annemasse. *La Construction Moderne*, 4 janvier 1931, 46<sup>ème</sup> année, n°14, pp. 220-222. Le projet effectivement réalisé est celui de l'architecte Fleury-Raillon, premier prix du concours, architecte à Annecy et à la Compagnie du PLM.

<sup>890</sup> Gustave Umbdenstock (1866-1940), élève de Julien Guadet et diplômé de l'École des Beaux-Arts en 1893 est chef d'atelier aux Beaux-Arts depuis 1909 et titulaire de la chaire d'architecture de l'École polytechnique depuis 1919. On retrouve dans les photocopiés de son cours de 1927 près de deux cents pages qui traitent de « l'architecture régionale française » et de ses « applications aux édifices modernes ». VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 175-176. Nous verrons qu'au cours des années 1930, il sera le héraut d'une architecture traditionaliste, président d'honneur de l'AAAC, Associations des Architectes Anciens Combattants, dont la revue *Art National* soutient un art français refusant les tendances internationalistes d'une architecture puriste et fonctionnaliste. Architecte de la Compagnie du Nord, il participe également à la reconstruction des gares de chemin de fer du réseau. Le Corbusier critiquera avec ironie ses choix architecturaux : « Puis on vote des résolutions. Celle-ci par exemple qui mérite d'être citée : de faire pression sur la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour l'obliger à construire sur la ligne Paris-Dieppe trente stations de styles différents, parce que les trente stations que les express brûlent ont chacune une colline et tel pommier qui sont bien à elle et qui sont son caractère, son âme, etc. » LE CORBUSIER. *Vers une architecture*. Paris : Flammarion, 1995 (original : 1927), p. 192. On constate entre les lignes également une volonté politique qui pousse la Compagnie des Chemins de fer du Nord à adopter une démarche régionaliste pour la reconstruction de ses gares, même si cette doctrine bénéficie en interne du soutien de l'architecte Umbdenstock.

<sup>891</sup> Les entrepreneurs-architectes vendant des maisons « clef-en-main » pour les lotissements, déjà avant le conflit, mettent à jour leurs catalogues, introduisant de nouveaux systèmes constructifs. Joseph Bourniquel auteur en 1914 d'un catalogue de ses constructions avec prix de revient réédite en 1921 le même catalogue, avec l'introduction de nouveaux procédés. En particulier on peut voir dans les nouvelles parties la photographie d'un chantier en cours de construction en pierre reconstituée (cf. pl. 300.). Cf. BOURNIQUEL, Joseph. *Pour construire sa maison (2<sup>ème</sup> édition revue et adaptée aux nouvelles conditions de construction)*. Paris : Garnier Frères, 1921, 300p.

Des églises sont également placées à l'intérieur de hangars de tôles ondulées à section parabolique ou cylindrique.<sup>892</sup>

Ces solutions vont être rapidement proposées à l'emploi par de nombreux architectes, misant sur une standardisation de la fabrication et la diffusion d'éléments types. C'est le cas de Paul de Rutté (1871-1943) qui, à la fois régionaliste, classique et défenseur des cités-jardins, appelle également à l'adoption d'un langage sobre, évitant les ornements inutiles et les plans compliqués<sup>893</sup>, par souci d'économie et également parce que ces complications « que montrent les demeures d'autrefois sont la plupart du temps le résultat de transformations, d'adjonctions, de remaniements ».<sup>894</sup> Une forme de simplicité toute classique en somme. Certains, en réaction, adopteront une position préconisant l'utilisation d'un plan-type simple sur lequel viendra se poser un décor en adéquation avec le type régional correspondant.<sup>895</sup> Les différents courants et les différentes associations d'architectes finissent par s'unir en mars 1919, en constituant la Fédération des sociétés françaises d'architectes, avec pour objectif de faciliter la reconstruction en normalisant les traditions régionales.<sup>896</sup> Le mouvement régionaliste, s'il peut être défini à la fois comme un mouvement de renouvellement par l'abandon des styles et du patchwork académique de la fin du XIXe, début XXe siècle, à la sortie de la Guerre, se métamorphosera en un courant à la fois traditionnaliste et nationaliste à la fin des années 1920.<sup>897</sup>

Les recherches menées par les tenants du régionalisme, dès le début des années 1920, s'étendent à l'ensemble du territoire et coïncident avec la volonté décentralisatrice alors à l'œuvre au niveau du Gouvernement. Cette volonté procède du désir d'affirmer l'identité française des régions reconquises (la Lorraine et l'Alsace), en cherchant, par effet de miroir, à faire surgir l'identité des autres régions constituant l'ensemble de la France et réunies sous le même étendard républicain et national.<sup>898</sup> L'école, au même titre que les autres équipements émanant du pouvoir central ou de ce qui peut y faire référence – le bureau de poste, la gare de chemin de fer, la gendarmerie, le Trésor public, la Préfecture – va ainsi se voir appliquer une forme régionaliste, ou du moins qui prétend l'être.

---

<sup>892</sup> C'est le cas de l'église d'Assevillers dans la Somme. La commune fut presque entièrement détruite au cours de la bataille de la Somme en juin-juillet 1916.

<sup>893</sup> Cf. RUTTÉ (DE), Paul. *Maisons des champs et des villages. Vie à la campagne et fermes et châteaux réunis*, 1<sup>er</sup> juillet 1919, 16<sup>ème</sup> volume, pp. 109-152.

<sup>894</sup> VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 131-132.

<sup>895</sup> Du régionalisme au traditionalisme, il n'y a qu'un pas. La formation des architectes à l'École des Beaux-Arts, sans concurrent aucun, à part l'École Spéciale d'Architecture et l'École des arts décoratifs, ne va unifier les tendances régionalistes autour d'une nouvelle vision académique au cours des années 1920. Les types régionaux sont définis à Paris, et souvent réappliqués au cours des chantiers de la reconstruction sans faire montre d'un réel souci par rapport au langage vernaculaire réellement préexistant.

<sup>896</sup> *Ivi*, p. 109.

<sup>897</sup> D'aucuns ont voulu voir cette tendance dès les premiers balbutiements de ce courant. Cependant, nombreux sont les futurs architectes modernistes, adhérents des CIAM ou encore éditorialistes à Architecture d'Aujourd'hui au cours des années 1930, qui en 1919 y voient un élan moderne. C'est le cas notamment de Félix Dumail ou de Paul de Rutté.

<sup>898</sup> Les associations citoyennes d'amitiés interrégionales font également florès à l'époque, laïques, socialistes ou encore catholiques.



Charles Letrosne, dès 1923, commence la publication de sa somme de modèles et plans types des architectures régionales : *Murs et toits pour les pays de chez nous*.<sup>899</sup> Il propose entre autre deux modèles d'écoles rurales, une située dans le Nord et l'autre dans les Landes (Figure 105).

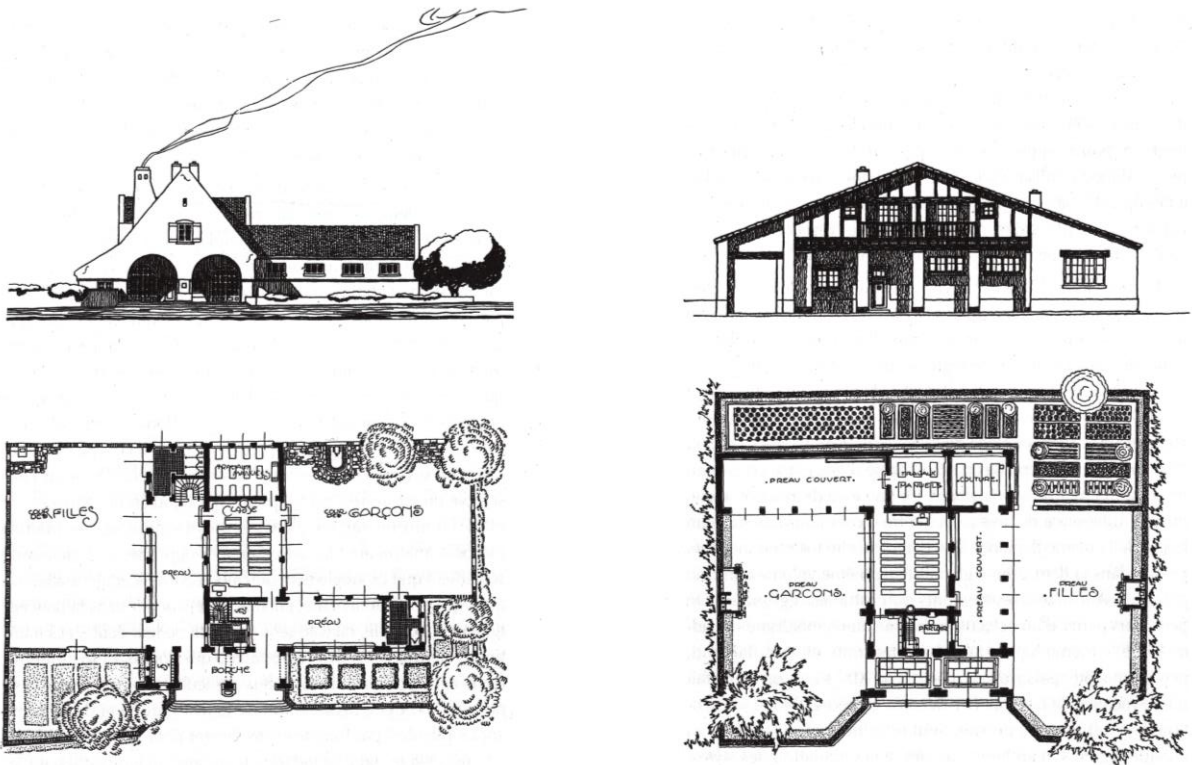


Figure 105 : École mixte dans le Nord et École mixte dans les Landes. LETROSNE, Charles. *Murs et toits pour les pays de chez nous*. Paris : Dan Niestlé, 1923 (tome I), 1924 (tome II), 1927 (tome 3). In VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionalisée. France 1880-1950*. Paris : Norma, 1994, pp. 154-155.

Les deux plans sont essentiellement similaires dans leurs distributions, une classe au rez-de-chaussée et une classe à l'étage, les deux préaux et les deux cours étant séparés par la bâtisse. Notons au passage une étude très attentive du paysage et du jardin qui sont représentés largement détaillés sur les plans.<sup>900</sup> Les deux écoles contiennent l'entièreté des équipements nécessaires, préaux séparés, salles de cours pour les enseignements ménagers ou mécaniques. Cette similitude des plans correspond à la philosophie des tendances régionalistes s'appliquant à un équipement moderne et au final détaché de la tradition. Charles Letrosne ne s'en cache pas :

« À première vue, cette présentation d'un groupe scolaire dans le pays landais paraît offrir une certaine analogie avec le projet étudié pour le département du Nord. Un examen attentif montre cependant que ces études diffèrent nettement en façade. Ces

<sup>899</sup> LETROSNE, Charles. *Murs et toits pour les pays de chez nous*. Paris : Dan Niestlé, 1923 (tome I), 1924 (tome II), 1927 (tome 3).

<sup>900</sup> Ces écoles peuvent être rapprochées de celles de Pompée. Cf. Figure 16 p. 94 et Figure 17 p. 95.

*variantes prouvent qu'avec un plan unique l'architecte peut réaliser un ensemble qui reflète, avec une précision définie, le caractère de la région envisagée. »<sup>901</sup>*

Il est intéressant de remarquer que l'initiative du Ministère de l'Éducation Nationale de 1920 pour promouvoir la diffusion d'une architecture régionaliste n'a pas été relevée immédiatement par Charles Letrosne. En effet, celui-ci réclame :

*« Certaines atténuations qui permettraient aux enfants de rencontrer dans la conception architecturale, dans le sens décoratif de leur école, ces traditions locales, cet esprit régionaliste qui donne à l'instruction, animée des rappels et de souvenirs particuliers, toute sa force et sa puissance. »<sup>902</sup>*

Le type et le standard, sans dominer dans les écoles et les groupes scolaires effectivement réalisés, par leur bénéfice économique, vont être repris par les directives officielles du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et ensuite par le Ministère de l'Éducation Nationale. En 1932, nous trouvons dans le rapport précédant le Décret du 28 octobre 1932 et instituant des comités départementaux de constructions scolaires du Ministre Anatole de Monzie cette directive :

*« La comparaison des prix prévus aux devis avec les prix régionaux, la préparation des plans types, accordés aux particularités régionales, le choix d'éléments de construction standardisés,<sup>903</sup> enfin, les associations éventuelles des communes en vue d'achats de matériaux en commun ou d'adjudications groupées sont, en effet, de la compétence d'organismes départementaux travaillant en liaison avec l'organisme central. »<sup>904</sup>*

L'État exprime ainsi encore son soutien à une doctrine régionaliste de l'architecture scolaire et s'attache à une certaine planification et standardisation des réalisations, afin d'optimiser les larges investissements en matière de constructions scolaires qui sont alors effectuées<sup>905</sup>. Par ailleurs, l'historicisme est également mis-en-valeur dans les constructions situées près de sites sensibles ou classés :

---

<sup>901</sup> LETROSNE, Charles. *Murs et toits pour les pays de chez nous*. Paris : Dan Niestlé, 1923 (tome I), 1924 (tome II), 1927 (tome 3). Cité par VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 153.

<sup>902</sup> *Ivi.*

<sup>903</sup> Les éléments standardisés de constructions ne coïncident pas forcément avec la notion de préfabrication telle que les constructions scolaires qui seront élevées à partir de la fin des années 1950 pourront connaître.

<sup>904</sup> Rapport sur l'institution des comités départementaux de constructions scolaires, 28 octobre 1932. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 30 octobre 1932, 64<sup>ème</sup> année, n°255, pp. 11571.

<sup>905</sup> Par ailleurs, la personnalité du Ministre de l'Éducation nationale et sa sensibilité en matière d'architecture est particulièrement importante. Jean Zay, qui succédera à Anatole de Monzie à partir de 1936, à l'occasion du gouvernement du Front populaire, aura une attitude parfaitement différente par rapport à cette approche régionaliste et réclamée alors comme étant celle du « bon goût ». Anatole de Monzie, par affinités politiques ou goût architectural, ne sera pas présent à l'inauguration en 1933 de l'école d'André Lurçat à Villejuif, alors qu'il fera le déplacement à l'occasion de l'inauguration (prématurée) du groupe scolaire de Nanterre, Jules Ferry, dessiné par Henri Varnier (Figure 89, p.273). Cf. F. H. Le nouveau groupe scolaire Jules Ferry à Nanterre. *Le moniteur des architectes*, février 1934, 35<sup>ème</sup> année, n°71, p. 201.

« 9<sup>e</sup>) Caractère artistique de la construction, en vue d'harmoniser le nouvel édifice scolaire avec le style des constructions existantes (proximité d'un monument classé). »<sup>906</sup>

Cependant les recommandations du Ministère semblent, au même titre que l'architecture régionaliste, poursuivies par des contradictions fondamentales. Les problématiques de la série sont difficilement compatibles avec une architecture régionaliste dont transparaissent rapidement les incapacités à répondre aux besoins de la vie moderne (on retrouve des projets "modernes" chez certains régionalistes<sup>907</sup>). Ce qui au final semble plus être une posture identitaire qu'une véritable conception architecturale. Le Corbusier ne s'y est pas trompé, lorsqu'il écrivait à l'occasion de l'ouverture des débats quant à la loi Loucheur, prévoyant alors un plan de près de 500 000 logements :

*« L'état d'esprit n'existe pas. L'état d'esprit de construire des maisons en série, l'état d'esprit d'habiter des maisons en série, l'état d'esprit de concevoir des maisons en série. [...] Mais en un clin d'œil, si l'état d'esprit de la série naissait, tout serait vite mis sur pied. En effet, dans toutes les branches du bâtiment, l'industrie [...] tend de plus en plus à transformer les matériaux bruts naturels, et à produire ce qu'on appelle des "matériaux nouveaux". [...] Tout cela arrive pour l'instant en vrac dans les bâtiments en construction, s'y ajuste à l'improviste, coûte une main d'œuvre énorme, fournit des solutions bâtarde. C'est que les divers objets de la construction n'ont pas été sérieux. C'est que l'état d'esprit n'existant pas, on ne s'est pas encore livré à l'étude rationnelle des objets et plus encore à l'étude rationnelle de la construction elle-même ; l'état d'esprit de la série est haïssable aux architectes<sup>908</sup> et aux habitants (par contagion et persuasion). Songez : on en arrive justement, et tout essoufflé, au r-é-g-i-o-n-a-l-i-s-m-e ! Ouf ! »<sup>909</sup>*

Concrètement, le régionalisme participe, au fur et à mesure de sa diffusion et de sa métamorphose progressive en une forme de traditionalisme académique, d'un éclectisme ordinaire et commercial, appliquant dans le cadre des constructions scolaires le catalogue des grammaires et des vocabulaires « rustiques », « nationaux » et « locaux » à un programme qui retrouve dans son plan et ses équipements les offres pédagogiques consenties par les écoles de la fin du XIXe siècle, tout en respectant l'introduction des nouvelles normes hygiéniques, en particulier concernant la propreté des enfants. C'est d'ailleurs très souvent le seul argument fourni par les articles des revues pour pouvoir qualifier les groupes scolaires rattachés à ce mouvement de « modernes ». <sup>910</sup> On retrouvera la même schizophrénie dans un très grand nombre d'articles relatifs à la construction de groupes scolaires aux

<sup>906</sup> 1933 ou 1934, note relative au coût des constructions scolaires et à la raison des différences de coût qui peuvent nettement varier, même à l'intérieur d'une même région. AN F 17 14599

<sup>907</sup> Charles Letrosne lui-même a conçu « un aéroport moderne ». VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 177.

<sup>908</sup> Nous avons vu cependant que cet état d'esprit existait chez certains architectes comme Paul de Rutté qui ont pu participer durant la guerre à la réflexion sur la reconstruction.

<sup>909</sup> LE CORBUSIER. *Op. cit.* p. 189.

<sup>910</sup> Cf. Le Journal du Maroc, Rabat. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, octobre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°26, p. i.

allures « pittoresques » ou « traditionnels » et ce jusque dans les années 1930 et au début des années 1940.<sup>911</sup>

*« Un très grand effort a été fait dans notre pays depuis cinquante ans, depuis le vote des lois établissant l'enseignement primaire obligatoire, laïque et gratuit, pour doter toutes les communes de France d'écoles primaires saines et confortables. Mais il y a encore de nombreuses agglomérations où la situation laisse à désirer, soit par suite de construction défectueuse à l'origine, soit par suite de l'accroissement de la population scolaire.*

*De très nombreuses municipalités sont amenées à étudier avec le concours des inspecteurs et instituteurs, l'agrandissement ou la reconstruction de leurs écoles.*

*Depuis ces décrets, les idées d'hygiène et de confort ont fait de notables progrès.*

*Des matériaux et des dispositifs de construction ont été inventés en modifiant la technique du bâtiment. Ainsi, peu à peu, se sont créées de nouvelles directives pour la construction et l'équipement de nos écoles publiques. Non seulement les architectes et les municipalités ne doivent pas les ignorer, mais ils ont le devoir de les mettre au premier plan — l'utile avant l'agréable — attendu qu'en l'occurrence l'on a la charge de jeunes êtres délicats parce qu'en formation et que la pratique montre que seule une école ensoleillée, salubre et confortable est de nature à permettre à l'écolier de se développer heureusement, moralement et physiquement. »<sup>912</sup>*

Cet article concernant le nouveau groupe scolaire de la ville d'Alençon, édifié par Albert Mezen<sup>913</sup>, décrit ainsi une réalisation non seulement aux allures mais également à la conception traditionnelles comme l'illustration exemplaire de la nouveauté d'une architecture scolaire « ensoleillée, salubre et confortable ». Cependant, les préaux sont absents, les classes d'enseignement manuel ou ménager également, les ouvertures des baies extrêmement réduites et la place laissée à une nouvelle forme de pédagogie, alors largement en développement, parfaitement absente. Les louanges se rapportent surtout au décor décrit ainsi :

*« Considéré de l'extérieur, l'ensemble du groupe scolaire se fait remarquer par l'équilibre de ses volumes et la simplicité rustique de ses lignes.*

*Sur la façade principale, il n'y a pas d'inutile motif en saillie, mais une coiffure honnête coupée d'auvents et de lucarnes en unissant les différents versants. »<sup>914</sup>*

L'article s'achève sur la citation de l'architecte Duchêne. La juxtaposition du projet effectivement présenté et de cette citation interpelle et montre avant tout que dans le domaine de l'architecture scolaire, l'adoption d'un langage traditionaliste se rapporte à une posture idéologique :

---

<sup>911</sup> Au cours de la période de l'État français, l'architecture régionaliste était à nouveau promue comme doctrine officielle. Cf. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 283-350.

<sup>912</sup> Groupe scolaire et pavillon de bains-douches à Alençon, M. Albert Mezen, architecte. *L'architecture usuelle*, mars 1936, XXVIII<sup>ème</sup> année, n°3, pp. 305-312.

<sup>913</sup> Également architecte des Monuments historiques.

<sup>914</sup> *Ivi.*

« Nous terminons par une citation de l'architecte Duchêne au sujet des groupes scolaires :

"La construction scolaire compte parmi les branches de l'architecture qui ont fait le plus de progrès, et nous possédons aujourd'hui d'excellents types d'écoles dont il suffirait de s'inspirer. L'école comme l'usine doit avoir l'aspect avenant et gai ; il convient d'y assurer l'hygiène des enfants, en y multipliant les lavabos, les salles de bains s'il y a des internes, les Stades de gymnastique et les terrains de jeux". »<sup>915</sup>

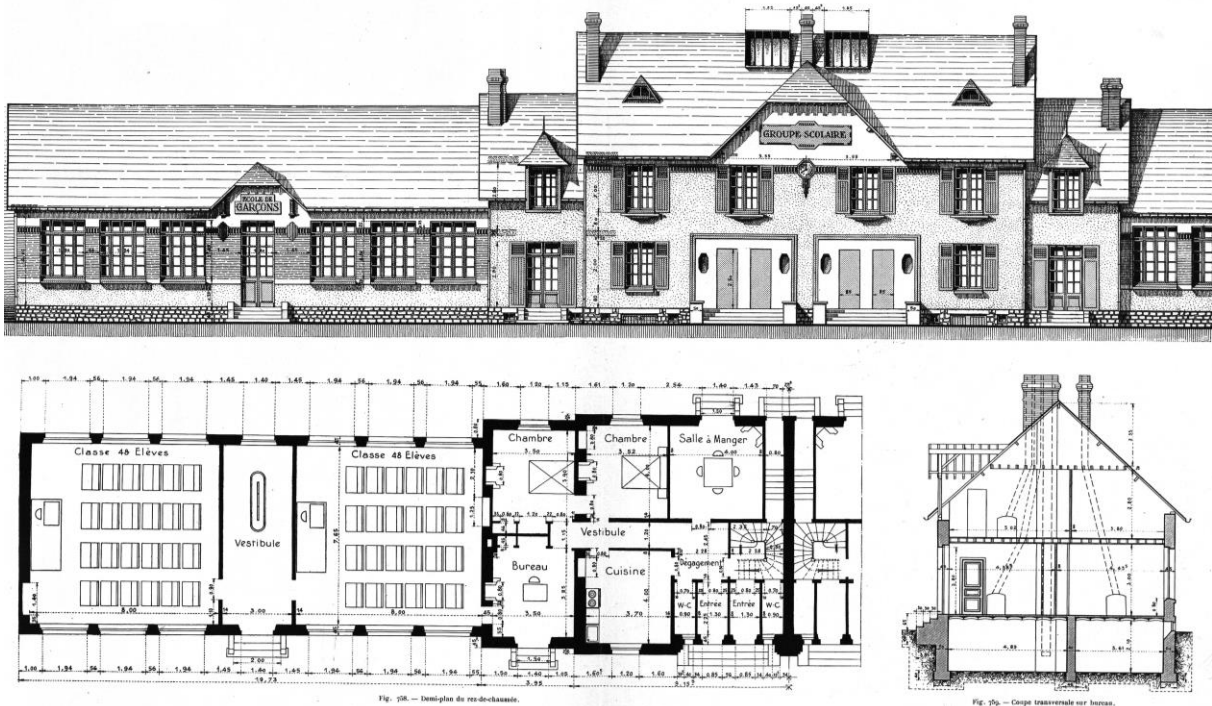


Figure 106 : Groupe scolaire et pavillon de bains-douches à Alençon, M. Albert Mezen, architecte. *L'architecture usuelle*, mars 1936, XXVIII<sup>ème</sup> année, n°3, p. 308.

#### d. En banlieue, quelques nouveaux modèles "modernes"

Un renouveau des constructions scolaires se diffuse avant tout dans les municipalités qui font appel à la procédure du concours pour la construction de leurs nouvelles écoles. Elles n'ont ainsi pas recours à un « routier » de la construction scolaire qui a pu œuvrer avant-guerre en tant qu'architecte communal. Les prix de ces concours sont d'ailleurs attribués à des architectes relativement jeunes. L'influence des aînés est grande, mais la mise au concours permet cependant aux architectes d'imaginer des solutions sortant de l'ordinaire et qui sont mises en concurrence entre les différents participants. Le concours est anonyme au moment de la délibération du jury.

Cependant, très peu d'écoles au cours des années 1920 ont fait l'objet de cette procédure dans les communes constituant la Seine-banlieue. Deux seulement se détachent en effet, les autres communes préférant faire appel à leurs architectes communaux. Il s'agit des communes de Puteaux et

<sup>915</sup> *Ivi.*

de Suresnes, étroitement liées car limitrophes et partageant certaines personnalités politiques. En effet, avant d'être élu maire de Suresnes en 1919, Henri Sellier était conseiller municipal de Puteaux. Les deux maires au lendemain de la Guerre, Henri Sellier et Lucien Voilin<sup>916</sup>, participent de la mise en œuvre du socialisme municipal.

Le concours est un moyen pour contourner la tradition appliquée dans le domaine des constructions scolaires et chercher de nouvelles formules qui sont de plus en plus dénoncées, non seulement par les associations d'hygiène, par les progressistes et les hygiénistes mais également par les maîtres d'ouvrage soucieux de mener efficacement leurs projets. Ainsi, dès 1918, la ville de Paris envisage la réforme de son Comité, qui souffre d'une trop forte centralisation dans ses rapports avec la Préfecture de la Seine :

*« La méthode administrative qui a été en honneur, qui est encore en honneur à la Préfecture de la Seine, a sa source dans une centralisation excessive. La centralisation est théoriquement une formule séduisante : elle suppose l'unification et par conséquent la simplification des services, elle est productrice d'économies. Malheureusement elle a donné, tout au moins à la Préfecture de la Seine, des résultats très critiquables. Cela tient à ce que, sous la rubrique « Préfecture de la Seine », fonctionnent, non pas un service unique, mais des organismes très différents dont les buts, le mécanisme, les besoins n'ont rien de commun et qui doivent être dirigés différemment. »<sup>917</sup>*

Les soucis affichés par le Conseil municipal de Paris ne peuvent bien entendu pas être comparés à ceux des services d'architecture des autres villes de la Seine-banlieue. Cependant, le rapport de Rebeillard est largement critique et sévère et insiste bien quant à la nécessité non seulement d'avoir un service largement indépendant des autres services d'architecture de la commune, mais également d'aller vers une professionnalisation de celui-ci, devant le constat de tant de projets exécutés et qui se sont avérés de piètre qualité voire même qui ont dû être complètement modifiés après avoir été cependant approuvés par la Direction de l'Enseignement (appartenant au Ministère de l'Instruction publique) :

*« La nécessité de la spécialisation s'impose encore plus pour les immeubles scolaires : on se trouve là en présence des exigences d'une législation spéciale, d'une tutelle de l'Etat, de besoins d'hygiène tout à fait particuliers. Il semble bien que ce point de vue ait été oublié par les architectes et si beaucoup de nos écoles, même neuves, laissent*

---

<sup>916</sup> Lucien Voilin (1870-1957) devient le premier socialiste de Puteaux en 1912 et le reste jusqu'en 1925 où, bien qu'ayant remporté les élections municipales de 1925, il renonce à son mandat pour se consacrer à son action au sein de la SFIO. Marius Jacotot, son premier adjoint depuis sa première élection en 1912, lui succède alors. Par ailleurs, lors de son élection en tant que député de la Seine en 1910, il renonce à son siège au sein du Conseil général de la Seine et le laisse à Henri Sellier, son suppléant. Lucien Voilin mettra en place après la Première Guerre mondiale une politique locale particulièrement active, avec la fondation de l'OPHBM de Puteaux notamment et la construction de plusieurs ensembles d'habitations à bon marché.

<sup>917</sup> REBEILLARD. Rapport au nom de la 4<sup>e</sup> commission, concernant la réorganisation du service d'Architecture scolaire. *Conseil municipal de Paris. Rapports et Documents*, 1918, n° 66, pp. 1-3.

*tant à désirer, c'est que leur construction a été confiée à des praticiens, de valeur certes, mais pour qui une école était chose entièrement inconnue. [...]*

*Mais on a vu pis. Un architecte constructeur d'école a pu dépasser ses crédits de plus de 80,000 francs, modifier entièrement le plan approuvé par la Direction de l'Enseignement, rendre par suite de ces modifications une partie des locaux inutilisables et n'encourir de ce chef aucune sanction. De même les entrepreneurs qui avaient exécuté les plans arbitrairement modifiés échappaient à toute poursuite ; ils étaient couverts par le consentement tacite du service technique d'Architecture qui "avait laissé exécuter les travaux". »<sup>918</sup>*

Le caractère arbitraire et routinier de la pratique du projet d'école par les architectes communaux, peu au fait des particularités des constructions scolaires, se trouve ainsi dénoncé (et qui l'était déjà dès 1913 par Louis Dausset<sup>919</sup>) et qui pourtant se traduit encore tout au long de l'entre-deux guerres par des réalisations ne répondant guère aux exigences de l'hygiène et de la pédagogie. Une commune telle que Paris peut néanmoins compter sur ses propres services et ses ressources intérieures pour asseoir une nouvelle gestion de son service des constructions scolaires. En effet, malgré les mauvaises réalisations dénoncées dans le rapport de Rebeillard, nous avons pu constater auparavant l'excellence de celle de Louis Bonnier, membre de Société nationale de l'art à l'école, fondée par Léon Rictor, pour la rue Sextius-Michel.

En ce qui concerne les communes de la Seine-banlieue, celles-ci sont d'autant plus soumises au contrôle de l'administration préfectorale qu'entre en vigueur – malgré les lenteurs et les déboires qui suivront – les mesures visées par la loi Le Cornudet, le plan d'extension et d'embellissement de Paris et leurs propres plans d'extension qui sont pilotés par la préfecture de la Seine. Louis Bonnier, qui avait participé à la commission d'extension de Paris avant la Guerre et était membre du Jury pour le concours du plan d'extension de la région parisienne de 1920<sup>920</sup>, occupe les fonctions d'inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique de la Préfecture de la Seine depuis 1913<sup>921</sup>. Les services techniques d'architecture et d'esthétique de la préfecture de la Seine seront par la suite absorbés par la direction de l'extension de Paris à partir de 1921, année de sa création.

<sup>918</sup> *Ivi.*

<sup>919</sup> *Ivi.*

<sup>920</sup> FOURCAUT, Annie. *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités*. Paris : Créaphis, 2007, p. 160.

<sup>921</sup> La fonction d'inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique a été créée en 1913 et Louis Bonnier est le premier à occuper ce poste, alors qu'il remplissait auparavant les fonctions de Directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et Plantations. Cf. Nominations, affectation d'emploi, délégation de fonctions, promotions et mutations dans le personnel intérieur. *Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Seine*, février 1914, 71<sup>ème</sup> année, n°2, p. 164.

Son service, au fur et à mesure de la mise en place de l'idée de l'extension de l'agglomération parisienne et de la percée des nouvelles idées progressistes en termes d'hygiène urbaine et sociale, verra ses prérogatives élargies, ce d'autant plus qu'il est membre de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, instigateur des premières lois d'urbanisme. Cf. MAGRI, Susanna. TOPALOV, Christian. De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur (1905-1925) dans quatre pays. *Revue française de sociologie*, 1987, volume 28, n°3, pp. 417-451.

Ces services travaillent en étroite collaboration avec des Comités d'élus et de professionnels divers, comme le Comité technique et esthétique de la Préfecture de la Seine, ou encore le Conseil d'architecture de la Préfecture de la Seine.<sup>922</sup> Ce dernier est remplacé en 1920 par le Comité supérieur d'architecture et d'esthétique de la Préfecture de la Seine. Celui-ci est en particulier chargé « d'émettre un avis sur toutes les affaires qui seront renvoyées à son examen par la Directeur général des Travaux, le Directeur administratif des services d'Architecture ou par le Directeur des services de l'Extension de Paris ». <sup>923</sup> Selon les articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral du 21 avril 1920 instituant ledit comité, l'inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique de la Préfecture de la Seine est à la fois membre de droit et président dudit comité. C'est à ce titre que Louis Bonnier est membre du jury des deux concours pour de nouvelles constructions scolaires organisés à Puteaux et à Suresnes en 1921. La collaboration entre Louis Bonnier et Henri Sellier, l'alors maire de Suresnes, se retrouve également dans le cadre de la revue *la Vie Urbaine*, à la fondation de laquelle ils participent tous deux en 1919.<sup>924</sup>

Si les deux concours ne partagent pas le même programme, celui proposé par la ville de Suresnes étant autrement plus ambitieux, alors que celui de Puteaux est une reconstruction et une augmentation de la capacité d'accueil des écoles communales du centre-ville, avec l'ajout d'une école maternelle, ils partagent les mêmes ambitions en ce qui concerne leur volonté de sortir des canons habituels de l'architecture scolaire. Ainsi, nous pouvons lire dans le programme putéolien :

*« La plus grande latitude est laissée aux concurrents en ce qui concerne l'élaboration des projets. Ils ne sont même pas tenus d'observer rigoureusement les formules et conditions prévues aux règlements administratifs ; toute formule plus rationnelle pourra être retenue. »*<sup>925</sup>

Formule ici présente dans les registres des délibérations du conseil municipal de Puteaux mais que l'on retrouve exactement mots pour mots dans l'article de la Construction Moderne présentant le programme pour le concours du nouveau groupe scolaire de Suresnes.<sup>926</sup> Les règlements administratifs voient ainsi leurs limites mises en avant face à l'élaboration de nouveaux modèles. Il s'agit ouvertement de rompre avec une tradition trop rigide et dénoncée comme incapable d'accueillir les nouveaux préceptes en matière d'hygiène et de confort, alors que les règlements administratifs encore

---

<sup>922</sup> Le Conseil d'architecture de la Préfecture de la Seine a été institué et organisé par « les arrêtés préfectoraux des 30 juin 1871, 24 décembre 1878 et 31 octobre 1892 ». Cf. Comité supérieur d'architecture et d'esthétique. Institution de ce Comité et nomination des membres temporaires. (Arrêtés préfectoraux). *Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Seine*, avril 1920, 77<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 636-639.

<sup>923</sup> *Ivi.*

<sup>924</sup> COHEN, Évelyne. *Paris dans l'imaginaire national dans l'entre-deux-guerres*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1999, p. 314.

<sup>925</sup> Délibération du 21 janvier 1921, projet de concours pour la reconstruction des écoles du centre. *Registre des délibérations du conseil municipal de Puteaux*, du 16 avril 1920 au 22 août 1921, p. 210. AM de Puteaux.

<sup>926</sup> Cf. Ville de Suresnes. Construction d'un groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 1<sup>er</sup> décembre 1920, 33<sup>ème</sup> année, n°23, p. 274.



en vigueur sont les mêmes depuis 1887. La recherche de la nouveauté architecturale et technologique est également mise en avant, comme en témoigne le commentaire de la *Construction Moderne* :

« Le programme du concours reste volontairement limité à des formules très générales en vue de laisser aux concurrents la plus grande liberté dans leur initiative, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de procédés et matériaux de construction en "léger" d'une salubrité parfaite. »<sup>927</sup>

Ainsi, la question du renouveau des matériaux employés dans les constructions scolaires est directement posée. Cependant, nous verrons que les réalisations scolaires des années 1920 ne vont avoir que très faiblement recours aux nouveaux procédés de construction, même dans le cadre de ces deux concours. Il est intéressant cependant de noter le caractère fortement rationaliste de cette démarche qui allie à la fois nouveaux matériaux de construction et nouveaux modèles architecturaux.

Cette démarche rationaliste, à l'issue de la guerre, n'est pas incompatible avec une approche régionaliste. La collaboration entre Louis Bonnier et Henri Sellier est déterminante, non seulement au niveau de la diffusion des nouvelles idées en matière d'urbanisme, notamment dans leur revue *la Vie Urbaine* avec la mise en avant du modèle de la cité jardin, mais également en matière d'architecture. Les positions doctrinales de Louis Bonnier se retrouvent ainsi dans celles d'Henri Sellier lorsqu'il pilote à la sortie de la Guerre les premières réalisations des cités jardins où « les modèles d'habitation individuelles ou collectives doivent être inspirés par les styles classiques des vieux immeubles d'Ile de France (pas de style anglais ou méditerranéen) ». <sup>928</sup> Les réticences au "style cottage" de Louis Bonnier avaient déjà été exprimées avant-guerre. <sup>929</sup> Pour ce dernier, l'architecture régionale se définit moins « par son aspect de réservoir formel, par son corpus d'éléments stylistiques, qu'en tant qu'elle est le témoin d'une démarche rationnelle de production du bâti sur le triple plan de la culture de l'économie et de la construction ». <sup>930</sup> Aussi, les résultats aux deux concours de Puteaux et de Suresnes illustrent les ambiguïtés du discours régionaliste, en particulier dans le cas ici d'un programme moderne appliqué dans un contexte où l'identité régionaliste est difficilement reconnaissable et théorisée par les types. Un pittoresque quelque peu revisité, et inspiré des productions de l'avant-guerre, va avoir tendance à

<sup>927</sup> *Ivi.*

<sup>928</sup> BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Op. cit.* p. 32.

<sup>929</sup> VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* pp. 49-50.

<sup>930</sup> PRÉLORENZO, Claude, BONILIO, Jean-Louis, CHANCEL, Jean-Marc, HAYOT, Alain. Les villas de la côte d'Azur : 1920-1940. Entre modernité et régionalisme. *Les cahiers de la recherche architecturale*, 1984, n°14, p. 36. Les réalisations de Louis Bonnier au lendemain de la Première Guerre mondiale, en région parisienne, sont empreintes d'un très fort pittoresque reprenant un certain langage qu'il avait utilisé pour l'école de la rue Sextius-Michel, notamment à la piscine de la Butte aux Cailles (1910-1930). Cependant, s'il fait appel à un corpus régional pour ses réalisations, notamment en Savoie et sur la Côte d'Azur, celui-ci s'estompe dans le cadre de ses réalisations parisiennes au profit d'un appareillage modeste, révélant encore ses recherches architectoniques originales, mais estompées au profit d'un fonctionnalisme plus abouti. C'est le cas notamment de l'immeuble du 7 de la rue de Rambouillet, Paris 12<sup>ème</sup>, élevé pour les employés du PLM (1929-1932). La façade de brique repose sur un rez-de-chaussée composé de meulière et séparé par un entablement de béton armé sans aucun décor. Les balcons préfabriqués sont en béton armé, la composition épurée est toute verticale et rappelle les ordres gigantesques d'un André Palladio, pour se conclure par un hommage au pittoresque avec une succession de chiens-assis pour les appartements aménagés dans les combles.

se diffuser alors, et va également trouver un écho favorable auprès de certaines municipalités, souvent au détriment de la qualité fonctionnelle des espaces scolaires.

Le programme putéolien prévoit le déplacement de l'école élémentaire de garçons (14 classes), la construction d'une maternelle (6 classes) en face de celle-ci et la reconstruction dans le lot occupé par l'école élémentaire des filles (14 classes), la question de l'agrandissement des anciens locaux ayant été rapidement écartée, « car il ne pourrait avoir lieu qu'en surélevant des bâtiments, déjà anciens et ne répondant plus aux conditions d'hygiène moderne, et sans, d'ailleurs augmenter la surface des cours de récréation, qui, actuellement, sont trop exigües ».<sup>931</sup>

Le projet vainqueur du concours est celui des architectes Gaston Goupil, Robert Roy et Maurice Wallet.<sup>932</sup> Les lignes des deux écoles élémentaires, de filles et de garçons (Figure 107), démontrent une très grande simplicité tant dans la volumétrie que dans les élévations, épousant fortement la verticale, avec un ordre gigantesque épuré qui sépare de larges baies propres à largement éclairer les salles de classe. Ce dessin de la façade, avec l'intervention d'une toiture en tuiles mécaniques, n'est pas sans rappeler celui de l'école de Louis Bonnier pour la rue Sextius-Michel. Les salles donnent uniquement sur la cour de récréation, et sont orientées toutes au sud. L'exiguïté des parcelles, situées dans un environnement urbain de centre-ville de proche banlieue largement dense, a cependant contraint les architectes à élever jusqu'à trois étages pour leur projet. L'école maternelle (Figure 108) reprend ces ordres gigantesques mais offre une physionomie toute différente par l'utilisation exclusive de terrasses pour l'ensemble de la couverture.<sup>933</sup> Cette disposition particulièrement moderne pour ce genre de construction s'explique également par la personnalité des architectes, sensibles dans leur ensemble aux idées modernes exprimées dans les travaux avant-guerre.<sup>934</sup>

<sup>931</sup> Délibération du 17 mars 1920, programme du concours pour la reconstruction des écoles du centre. *Registre des délibérations du conseil municipal de Puteaux*, du 2 septembre 1918 au 15 avril 1920, pp. 203-204. AM de Puteaux.

<sup>932</sup> Cf. Écoles primaires à Puteaux. *La Construction Moderne*, 11 décembre 1921, 37<sup>ème</sup> année, p. 84. *L'architecture*, juillet 1921, 22<sup>ème</sup> année, n°31, p. 290 : « 1er Prix : Prime de 10.000 fr. à MM. Goupil (Gaston-Pierre), architecte, demeurant à Paris, 20, rue Visconti (6e) ; Roy (Robert), architecte, demeurant à Paris, 33, rue Lamark (18e) ; Wallet (Maurice), architecte, demeurant à Paris, 101, rue Damrémont (18e). 2e Prix : Prime de 6.000 francs à MM. Roy (Paul-André), architecte, demeurant à Paris, 181, boulevard Saint-Germain ; Lorenz, architecte, demeurant à Paris, 181, boulevard Saint-Germain. 3e Prix : Prime de 1.000 francs à MM. Datusseu (Paul), architecte, demeurant à Paris, 19, quai de Conti (6e) ; Vialatte (Eugène), architecte, demeurant à Paris, 19, quai de Conti (6e). Mentions — M. Georges P. Leveque, architecte, demeurant à Paris, 26, rue Vavin ; M. Alfred Pakach, demeurant à Puteaux, 32, rue Victor-Hugo. »

<sup>933</sup> L'école maternelle va devenir, au sein des constructions scolaires édifiées au cours de l'entre-deux-guerres, l'objet d'une attention toujours plus croissante de la part des pédagogues, des hygiénistes et des architectes, lui permettant, de part également son caractère mixte, de bénéficier d'un programme architectural plus flexible et autrement plus créatif que celui des écoles élémentaires.

<sup>934</sup> Gaston-Pierre Goupil, membre de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement (SADG), poursuivra sa carrière au Protectorat français du Maroc, délaissant rapidement un régionalisme néo-mauresque au profit d'un modernisme mesuré. Il participe également au concours des écoles de Suresnes où il ne reçoit cependant pas le premier prix. Cf. GOUPIL, Gaston. *L'architecture à Meknès*. *Notre Maroc*, avril 1951, 10<sup>ème</sup> année, numéro spécial Meknès et sa région, pp. 43-48.

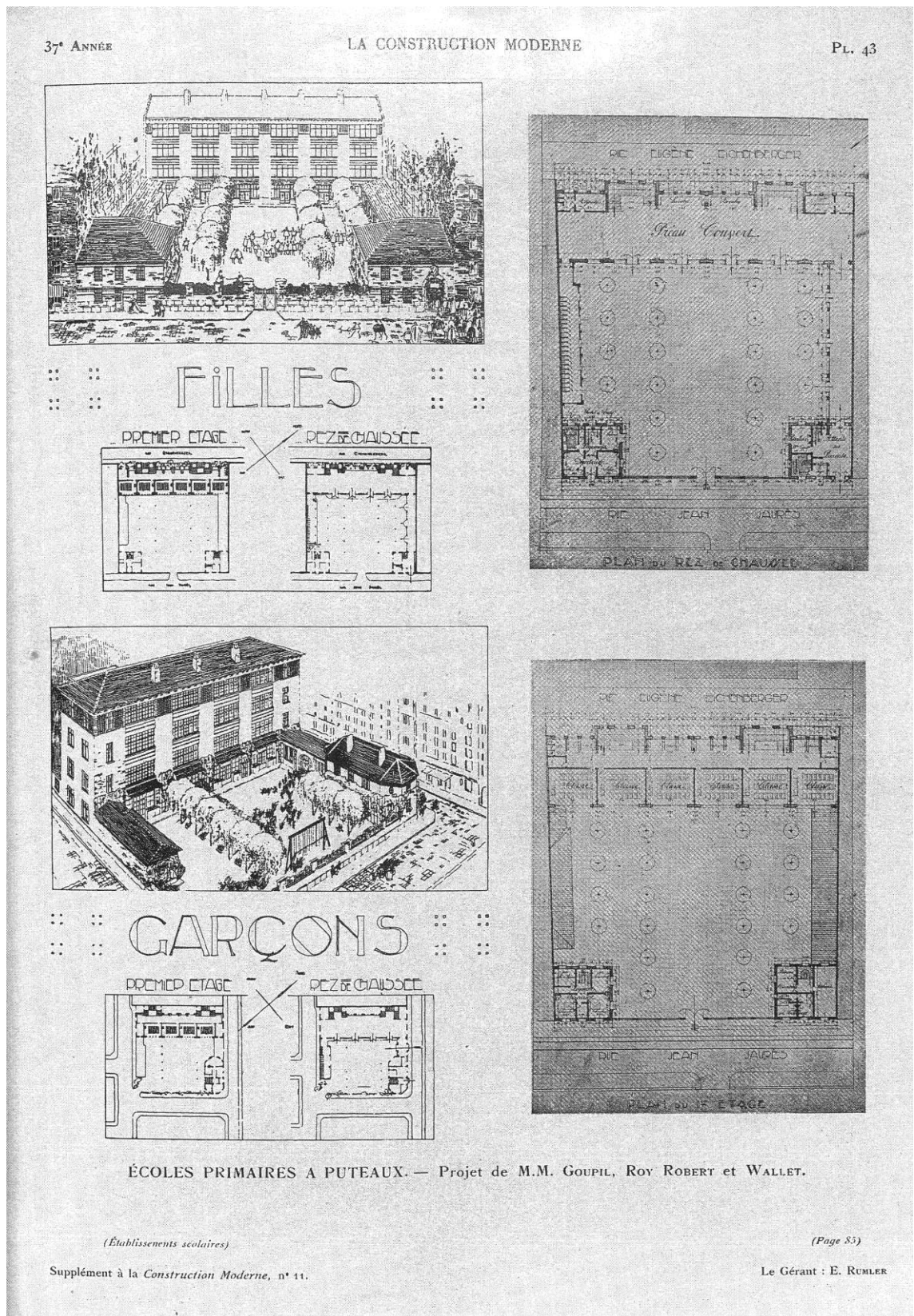


Figure 107 : École primaire à Puteaux. — Projet de M.M. Goupil, Roy Robert et Wallet. *La Construction Moderne*, 11 décembre 1921, 37<sup>ème</sup> année, n°11, pl. 43.

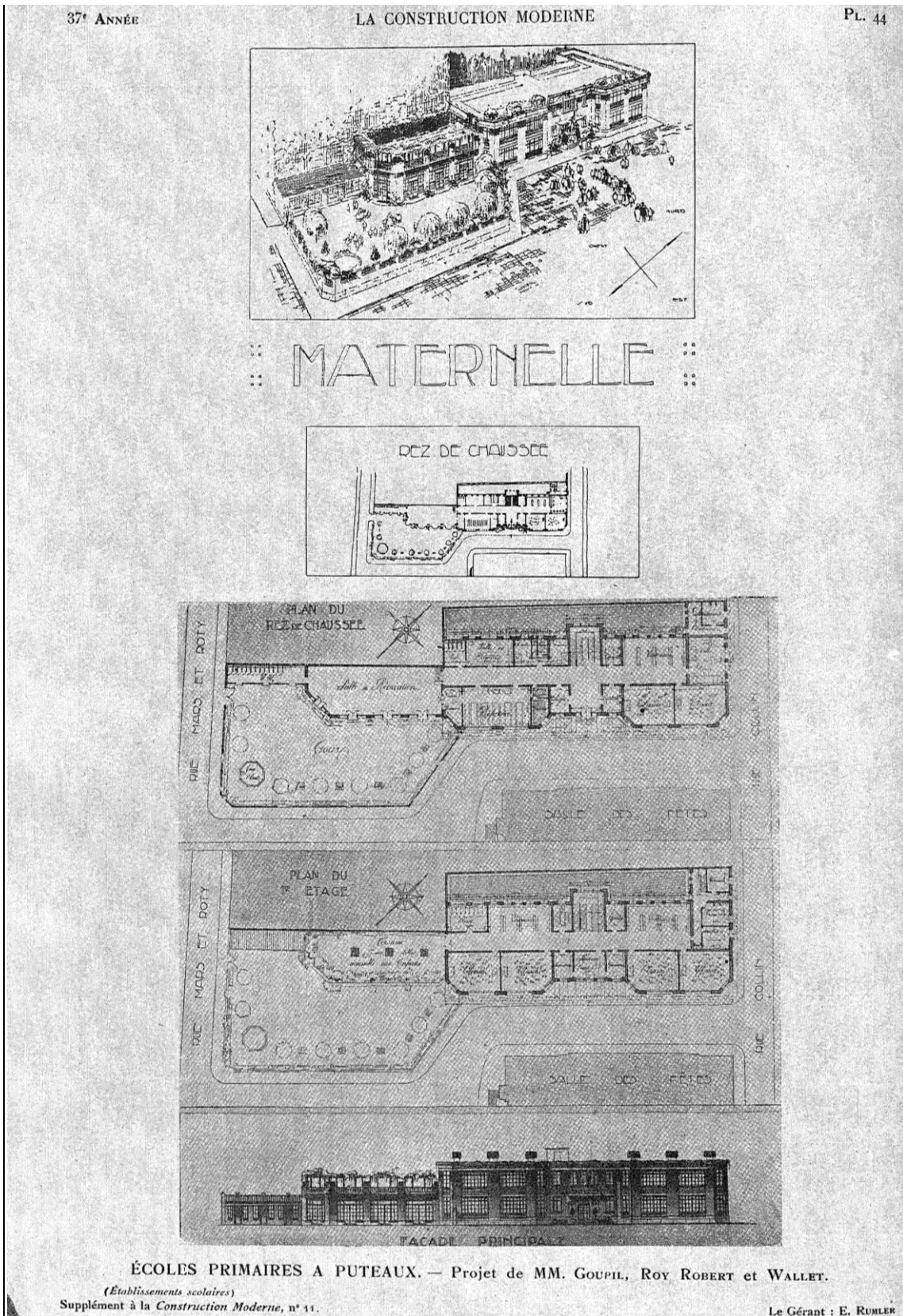


Figure 108 : École primaire à Puteaux. — Projet de M.M. Goupil, Roy Robert et Wallet. *La Construction Moderne*, 11 décembre 1921, 37<sup>ème</sup> année, n°11, pl. 43.

Cependant, l'avis du jury ne sera pas suivi par le Conseil municipal de Puteaux. Celui-ci en effet exprime sa déception quant aux qualités ornementales des façades du projet qui a été retenu, malgré ses qualités fonctionnelles tout à fait évidentes, en particulier par rapport aux autres projets :

« M. le Maire [Lucien Voilin] fait connaître au Conseil que le choix du jury chargé d'examiner les divers projets de constructions d'écoles soumis s'est porté sur celui portant la devise "Labor" ; celui portant la devise "Doudou" ayant été classé second. Quelques membres demandent la parole et font remarquer que les façades des écoles du projet "Labor" ne sont pas très heureuses, tandis que celles du projet "Doudou" sont plus agréables.

M. Jacotot<sup>935</sup> fait remarquer que le jury chargé de classer les projets était composé de techniciens ayant toute la compétence voulue, que sans rien retrancher à la valeur du projet "Doudou", il y a lieu de faire remarquer que ce dernier laisse moins de 2m de cour par élève ; que le projet "Labor" donne près de 3m par élève, il dit que le projet qui sera choisi par le Conseil devra être accepté par l'autorité supérieure, qu'elle demande des cours spacieuses pouvant donner 3m par élève ; il dit qu'il serait plus facile de demander aux auteurs du projet "Labor" un remaniement des façades que d'exiger la réfection des plans du projet "Doudou" par l'adjonction d'étages en plus de ceux prévus pour donner plus de superficie aux cours, il craint que ces adjonctions changent peut-être le caractère du projet actuel. »<sup>936</sup>

Il est intéressant de noter que les remarques de Marius Jacotot n'y feront rien puisque le Conseil se prononcera au final en faveur du projet Doudou face au projet Labor par 10 voix contre 6, « après discussion sérieuse et examen des projets soumis », faisant ainsi de la question stylistique une question prééminente sur les qualités purement fonctionnelles du projet. Cependant, dans la pratique, les architectes du projet arrivé second et au final appelés à exécuter les travaux, redessineront leurs plans, s'inspirant largement de l'organisation fonctionnelle du projet désigné par le Jury.<sup>937</sup> Même si la

<sup>935</sup> Marius Jacotot (1866-1929), à ce moment Premier adjoint au Maire, Maire de Puteaux de 1925 à sa mort en 1929, également conseiller général SFIO du canton de Puteaux à partir de 1925, ouvrier mécanicien, « enfant de la banlieue industrielle qui a toujours vécu au milieu de la population laborieuse ». Cf. *Annuaire illustré municipal et administratif de la ville de Paris et du Département de la Seine*, 1926, pp. 261-339.

<sup>936</sup> Délibération du 19 juillet 1921, construction d'écoles, choix du projet *Registre des délibérations du conseil municipal de Puteaux*, du 16 avril 1920 au 22 août 1921, p. 110. AM de Puteaux.

<sup>937</sup> Dans la fiche d'inventaire, Catherine Boulmer indique que « le groupe sera construit par les architectes Robert Roy et Lorez qui conservent les plans du projet primé mais en modifient décor et élévation qui se retrouvent dans les 3 écoles ». Cependant, au niveau de l'école élémentaire de garçons et de l'école maternelle qui se font face, le plan sera sensiblement modifié, avec le déplacement des deux entrées des écoles qui se feront face désormais au niveau de la rue Collin. Les notices indiquent Robert Roy comme architecte alors qu'il s'agit de Paul-André Roy, deux homonymes qui ont participé au concours mais n'ont pas fait partie de la même équipe. Par ailleurs, il existe une confusion entre Lucien Roy Robert (1850-1941), architecte diocésain, architecte en chef des Monuments Historiques et architecte en chef de la Section Française pour l'Exposition Universelle de 1900 et Robert Roy qui fut élève à l'école des Beaux-Arts de 1921 à 1930 (LABAT-POUSSIN, Brigitte. *Archives de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (AJ<sup>52</sup> à 1415). Inventaire*. Paris : Centre historique des Archives Nationales, 1998, p. 478).

Cf. pour l'école maternelle : BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118693*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 6 pl.

Cf. pour l'école élémentaire de filles : BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118696*.

maternelle reste de loin l'élément de la construction finale le plus abouti, elle n'en perd pas moins un certain cachet de modernité avec la disparition des toitures-terrasses, même si quelques parties « en plein air » seront construites (Figure 110).

Le langage des architectes finalement retenus, Paul-André Roy et Paul Lorenz<sup>938</sup>, se caractérise par son pittoresque, mêlant les allusions à la tradition classique et à des tendances plus régionalistes (notons le clocheton trônant au-dessus du bâtiment d'entrée de l'école pour filles, reprenant clairement la tradition des édifices publics et en particulier des Hôtels-de-Ville élevés au cours de XIXe siècle, typologie très présente dans les villes de la Seine-banlieue<sup>939</sup>, Figure 109).

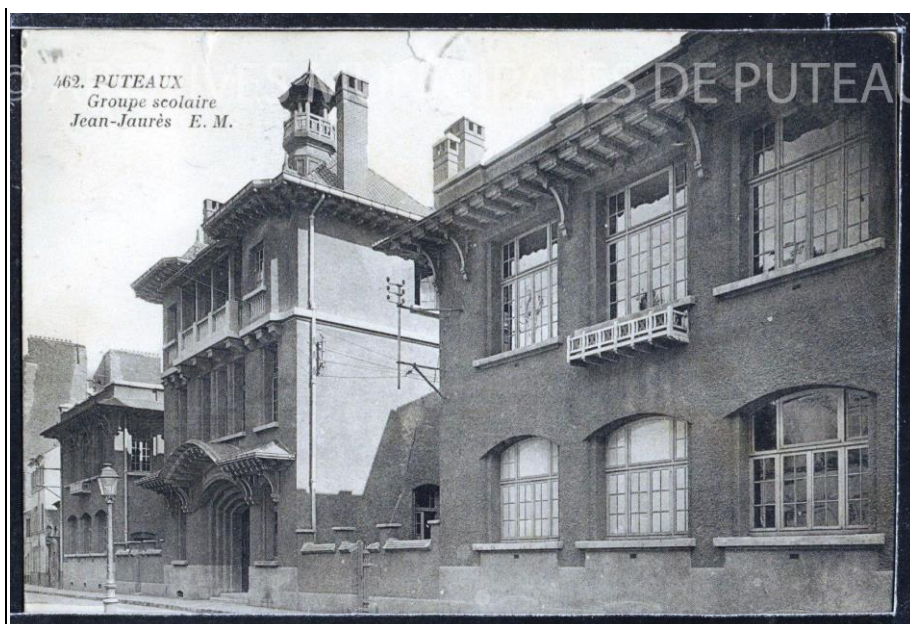


Figure 109 : Groupe scolaire Jean-Jaurès, école de filles. Paul-André Roy et Paul Lorenz, architectes, 1926. AM de Puteaux. Disponible en ligne : [http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte\\_postale/2Fi0919.jpg](http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte_postale/2Fi0919.jpg), consulté le 25 février 2014.

Des terrasses sont dissimulées par corniches et acrotères.

Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 7 pl.

Cf. pour l'école élémentaire de garçons : BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118695*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 6 pl.

<sup>938</sup> Les architectes des deux équipes arrivées en tête au concours organisé par la ville de Puteaux se distinguent par leur jeunesse. En effet, Paul-André Roy a été élève de 1911 à 1920 (LABAT-POUSSIN, Brigitte. *Op. cit.* p. 478), Paul Lorenz a été admis à l'École en 1909 (*L'architecture*, juillet 1909, 22<sup>ème</sup> année, n°31, p. 290) pour le projet "Doudou". Robert Roy a été élève de 1921 à 1930 (cf. note 937, p. 313), Gaston-Pierre Goupil de 1911 à 1920 (LABAT-POUSSIN, Brigitte. *Op. cit.* p. 361), et Maurice Wallet de 1911 à 1920 (*Ibidem.* p. 510). Les deux architectes Lorenz et Roy collaboreront également à la construction de l'école maternelle de la rue Rousselle à la Garenne Colombes et inaugurée en 1928, reprenant encore le même langage architectural. Cf. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00079424*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 9 pl.

<sup>939</sup> C'est le cas notamment de l'Hôtel-de-Ville de Neuilly-sur-Seine (André Gaspard, Dutocq Victor et Simonet René, architectes, 1886) ou bien de celui de Suresnes (Jean Bréasson, architecte, 1889).



Figure 110 : Groupe scolaire Benoit Malon, école maternelle. Paul-André Roy et Paul Lorenz, architectes, 1926. AM de Puteaux. Disponible en ligne : [http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte\\_postale/2Fi0423.jpg](http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte_postale/2Fi0423.jpg), consulté le 25 février 2014.

« L'école maternelle offre l'emploi judicieux d'un terrain exigu et de forme non adéquate à sa destination : il est à remarquer l'utilisation de la terrasse au 1<sup>er</sup> étage transformée en cour et l'aménagement de salle de repos et d'isolement pour les enfants. » École primaire à Puteaux. *La Construction Moderne*, 11 décembre 1921, 37<sup>ème</sup> année, n°11, p. 84.

La note de la *Construction Moderne* se reporte au projet "Labor". Cependant, la disposition innovante a été maintenue, au moins en partie. Aujourd'hui, la pergola visible sur la photographie a été close par des fenêtres.

On trouve ainsi dans ces écoles tout à la fois l'introduction du ciment de mâchefer, d'un gros œuvre massif essentiellement en béton armé. Elles proposent également une nouvelle mise en scène de l'école avec ces fenêtres aux larges trumeaux héritées des demeures de la Renaissance, la pergola à l'italienne, ou d'un type sensiblement méridional, en béton armé, les toits fortement en pente qui cependant sont traités avec une certaine rusticité par une corniche en bois vernis et des gardes-corps en bois peint. Ces écoles illustrent les difficultés rencontrées dans la banlieue parisienne à l'époque pour définir une typologie respectueuse des tendances et des théories régionalistes, en particulier dans ce territoire marqué par une urbanisation et une industrialisation galopantes face à l'effacement progressif et inéluctable des dernières marques d'une ruralité qui pouvaient être entrevues comme un réservoir de motifs et d'autres ornements.<sup>940</sup> Aussi, la tendance ne sera plus tant, au cours des années 1920, de faire une véritable œuvre régionaliste, en particulier dans les constructions scolaires, mais de proposer une forme de pittoresque épuré, sans beaucoup de motifs, et où les façades souvent lisses ou couvertes d'un crépi ou encore en briques colorées, rencontreront des toits aux pentes multiples et changeantes, compromis habile entre un fonctionnalisme fortement imprégné dans le programme des constructions scolaires, un langage rationaliste et la volonté néanmoins de faire pittoresque pour relever la joie des enfants. Ce compromis se fondera souvent dans des réalisations

<sup>940</sup> Le traitement presque châtelain de ces écoles témoigne bien de cette carence de modèles pour cette région.

dont on ne saurait affirmer qu'elles appartiennent à une forme d'Art-Nouveau ou encore à une sécession influencée par les tendances modernistes autrichiennes.<sup>941</sup>

Le concours de Suresnes, quant-à-lui, reçoit les projets d'architectes jeunes également, si ce ne sont les mêmes. Le programme était autrement plus ambitieux, s'agissant d'une nouvelle construction dans un quartier en voie d'urbanisation, mais en dehors de la cité-jardin élevée à la même époque par Alexandre Maistrasse. Le programme de cette construction est autrement plus ambitieux que celui de Puteaux :

*« La plus grande latitude est laissée aux concurrents en ce qui concerne l'élaboration des projets. Ils ne sont même pas tenus d'observer rigoureusement les formules et conditions prévues aux règlements administratifs ; toute autre formule plus rationnelle pourra être retenue. Le projet ne comportera pas de logement pour le personnel enseignant et devra être conçu avec les aménagements les plus modernes ; L'école des garçons devra notamment comporter les locaux destinés à un enseignement manuel élémentaire ; L'école des filles, les aménagements nécessaires pour l'enseignement ménager et des travaux d'aiguille ; L'école primaire supérieure aura un caractère professionnel, industriel et commercial. Il sera notamment nécessaire d'y prévoir, en même temps qu'une salle destinée à l'enseignement du dessin, les locaux nécessaires pour les cours professionnels (bois et fer). Le programme du concours reste volontairement limité à des formules très générales en vue de laisser aux concurrents la plus grande liberté dans leur initiative, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de procédés et matériaux de construction en "léger" d'une salubrité parfaite. »<sup>942</sup>*

Le jury désigné possède la même composition que celui de Puteaux, hormis les personnels politiques ou communaux :

*« 1° Le maire de Suresnes, président ;  
2° Le 1<sup>er</sup> adjoint, chargé des services de l'enseignement ;  
3° Le conseiller municipal, président de la Commission municipale de l'enregistrement ;  
4° M. Bonnier, inspecteur général des services d'Architecture et d'Esthétique à la préfecture de la Seine ;  
5° M. Lefebvre, inspecteur d'académie, directeur des services de l'Enseignement à la préfecture de la Seine ;  
6° M. Raphaël Loiseau, architecte diplômé par le Gouvernement, architecte du département de la Seine ;<sup>943</sup>*

---

<sup>941</sup> Un exemple parisien est le groupe scolaire du 173 rue du Château des Rentiers, 1924, aux allures pittoresques et dessiné par Louis-Hyppolite Boileau (1878-1948), qui dénote également certaines influences sécessionnistes.

<sup>942</sup> Ville de Suresnes. Construction d'un groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 1<sup>er</sup> décembre 1920, 33<sup>ème</sup> année, n°23, pp. 274-275.

<sup>943</sup> Raphaël Loiseau, diplômé de l'École des Beaux-Arts avant 1896, a eu l'occasion avant la Première Guerre mondiale de réaliser un projet déjà aux tendances régionalises. Il s'agit de l'agrandissement au sein de l'asile d'aliénés Ville-Évrard à Neuilly-sur-Marne (fondé en 1868 et dessiné par Paul Lequeux selon un modèle



7° M. le Dr Mauger, médecin inspecteur des écoles à Suresnes ;

8° Un membre désigné par le président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement ;

9° Un membre désigné par le président de la Société Centrale des Architectes<sup>944</sup>. »<sup>945</sup>

La même diversité des tendances architecturales s'illustre dans les propositions des candidats, entre un pittoresque proposé par les mêmes architectes auteurs des nouvelles écoles de Puteaux (Figure 111 et Figure 112). Cependant, comme dans le cas de Puteaux, le jury primera avant tout la qualité fonctionnelle des espaces dessinés par les compétiteurs. La question de style passe ainsi au second plan, malgré la présence dans le jury d'architectes majoritairement sensible aux questionnements régionalistes mais qui n'ont pas renoncé à une certaine idée de la modernité. Les contraintes des programmes scolaires relativement importants.<sup>946</sup> Aussi, la question du style ne rentre pas tant en compte dans les considérations des techniciens et des personnels amenés à se prononcer sur les projets soumis, mais procèdent plus de la sensibilité même des architectes et des maîtres d'ouvrage<sup>947</sup>, ainsi que de la critique éditoriale des revues d'architecture. Ainsi, au sujet du projet des architectes Lorenz et Roy pour le nouveau groupe scolaire de Suresnes, on peut lire que ces derniers, « utilisant très judicieusement le terrain, ont su, tout en ne sacrifiant rien aux nécessités du programme, présenter une œuvre bien composée et pittoresque ». <sup>948</sup>

---

pavillonnaire) de la ferme du domaine. Les différents édifices de la nouvelle ferme reprennent l'ensemble des canons de l'architecture agricole de cette partie de l'Île-de-France, proche de la Picardie, introduisant cependant une charpente métallique pour le hangar des outils agricoles.

<sup>944</sup> Les principales sociétés d'architecture défendent à la sortie de la Première Guerre mondiale les théories régionalistes, dont entre autre la Société Centrale des Architectes et la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement. Cf. LOYER, François, TOULIER, Bernard. *Le régionalisme, architecture et identité*. Paris : Éditions du Patrimoine, 2001, 279 p.

Pour le concours du nouveau groupe scolaire de Suresnes, le membre désigné par la Société Centrale d'Architecture n'est autre qu'Alexandre Maistrasse. Cf. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000243*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1995, pl. 2.

<sup>945</sup> *Ibidem*. p. 275.

<sup>946</sup> Les établissements scolaires construits alors en banlieue peuvent et doivent désormais accueillir un très grand nombre d'élèves, rattrapant dans leurs dimensions les exemples parisiens qui avaient été élevés dès les années 1860-1870 : 30 classes pour les nouvelles écoles de Puteaux soit de l'ordre de 1200 élèves, environ 20 classes en tout pour le nouveau groupe scolaire de Suresnes soit à peu près 800 élèves.

<sup>947</sup> Le choix effectué par Puteaux de demander aux architectes ayant proposé le projet le plus "gracieux" à leur goût plutôt que celui ayant le mieux répondu aux contraintes du programme ne se retrouvera pas au niveau de la commune dirigée par Henri Sellier qui se tiendra à l'avis du jury concours.

<sup>948</sup> Groupe scolaire de la ville de Suresnes. Projet de Lorenz et Roy. *La Construction Moderne*, 7 août 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°45, p. 357.



Figure 111 : Groupe scolaire de la ville de Suresnes. Projet de Lorenz et Roy. Élévations de l'école primaire côté cour et côté rue. *La Construction Moderne*, 7 août 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°45, pl. 177.

Les architectes utilisent le même langage que celui pour les écoles de Puteaux. L'école maternelle est entièrement en rez-de-chaussée. L'ensemble des bâtiments présente des hauteurs de toit sensiblement différentes, renforçant le caractère pittoresque de la construction. Absence de terrasses et de classes de plein air, en particulier au niveau de la maternelle, la composition cependant des fenêtres laisse une large part à la lumière.

Le projet retenu dans le cadre du concours organisé par la ville de Suresnes se détache fortement des tendances tant pittoresques que régionalistes alors en vogue dans une certaine architecture. Il est avant tout promu pour ses qualités fonctionnelles. Le plan dressé par l'architecte Maurice Payret-Dortail<sup>949</sup> rappelle la plus pure tradition classique de l'École des Beaux-Arts où la rigueur de la composition du plan dialogue avec le formalisme néoclassique des élévations. Des propositions intéressantes d'un point de vue pédagogique apparaissent, notamment la juxtaposition entre chaque salle de classe d'un *cagibi* destiné tant au vestiaire qu'à l'entrepôt du matériel scolaire (Figure 113, Figure 114 et Figure 115).

<sup>949</sup> Maurice Payret-Dortail (1874-1929), diplômé des Beaux-Arts durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, fait à l'occasion de ce concours la connaissance d'Henri Sellier qui lui confiera la conception de plusieurs cités-jardins élevées par l'OPHBM de la Seine. Il s'agit entre-autre de la cité-jardin de l'Aqueduc à Arcueil, de celle de Vanves et de celle du Plessis Robinson où il dressera également les plans du groupe scolaire qui seront exécutés suivant son modèle entre 1931 et 1933 par les architectes-mètres Jean Demay et Jean Festoc. La coopération entre Maurice Payret-Dortail et Henri Sellier a été des plus fécondes. Ce dernier, après la mort de l'architecte emporté soudainement par une fièvre typhoïde en 1929, renommera la rue longeant le groupe scolaire en hommage à celui-ci au cours des années 1930.

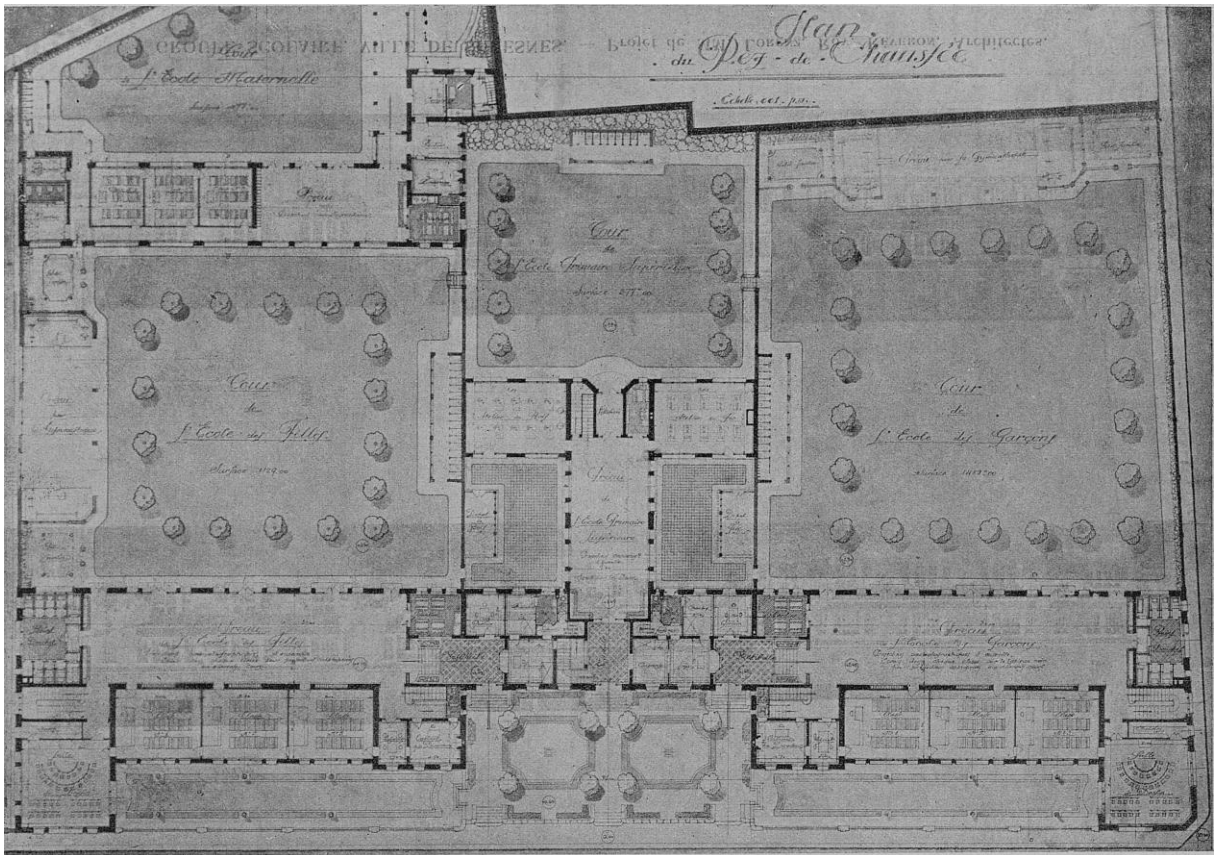


Figure 112 : Groupe scolaire de la ville de Suresnes. Projet de Lorenz et Roy. Plan du rez-de-chaussée. *La Construction Moderne*, 7 aout 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°45, pl. 178.

Les salles de classe donnent directement sur la rue. Celles situées au rez-de-chaussée sont directement en communication avec les préaux, eux-mêmes situés le long des cours e récréation pour l'école primaire. Cette disposition économique avait été proposée par Gustave-Laurent Raulin en 1910 pour le nouveau groupe scolaire d'Ivry-sur-Seine.<sup>950</sup>

L'accès aux toilettes n'est pas protégé des intempéries pour l'école primaire. Les préaux sont supposés accueillir également les projections cinématographiques.<sup>951</sup>

On peut nettement s'interroger sur le caractère innovant d'une telle disposition des locaux, le projet semblant pour le moins se résumer à un habillage au goût alors en vogue d'un projet issu de recherches en matière d'architecture scolaire datant d'avant la Première Guerre mondiale.

<sup>950</sup> Cf. Figure 62 p. 190.

<sup>951</sup> *La Construction Moderne*, 7 aout 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°45, p. 357.

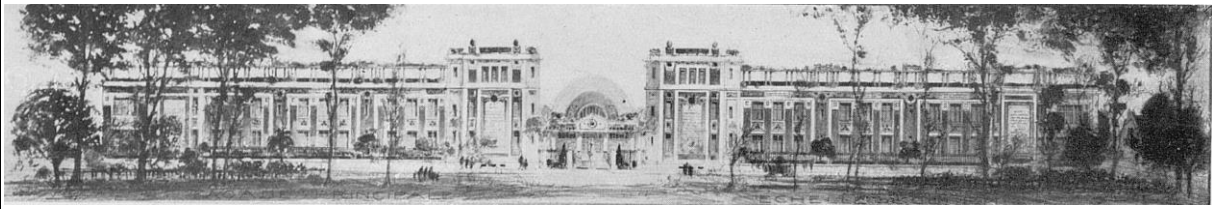


Figure 113 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Élévation des écoles primaires le long de la rue Voltaire. AM de Suresnes série M.

On note dans l'élévation le travail de la symétrie et du monumental, tout à la verticalité et au gigantisme. Les toitures, qui sont en tuile mécanique, sont dissimulées derrière des acrotères scandés à la manière d'un entablement.

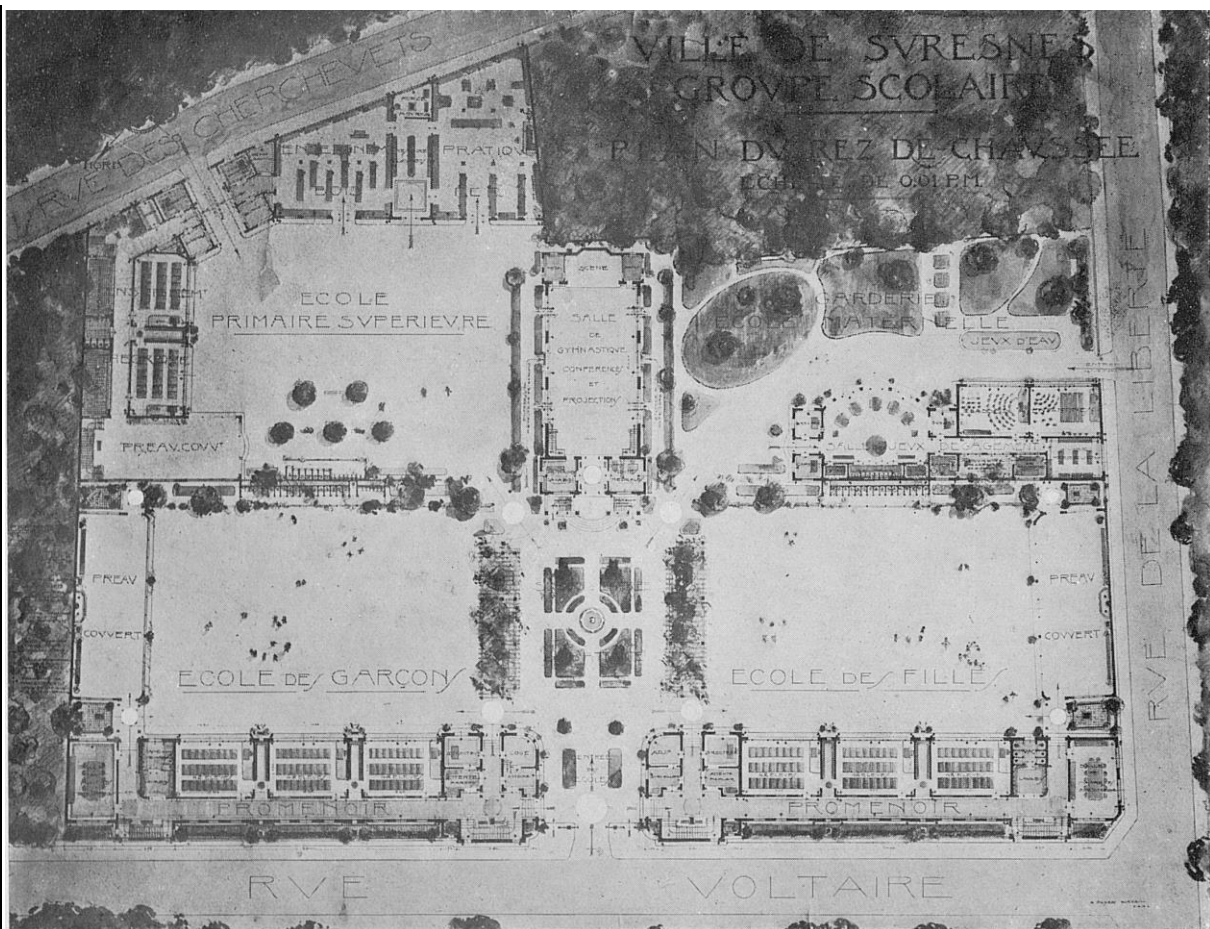


Figure 114 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M.

Le travail paysagé de la cour de récréation de l'école maternelle est des plus aboutis et annonce les tendances des réalisations des années 1930 qui verront le jour en banlieue parisienne.



Figure 115 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M.

Premier équipement sportif intégrant le couple piscine-salle de gymnastique/salle des fêtes au sein d'un groupe scolaire, il sera reproduit dans les groupes scolaires des cités jardin de Suresnes (le Second élevé par Alexandre Maistrasse) et du Plessis-Robinson.

Le parti choisi par Maurice Payret-Dortail<sup>952</sup> signe le retour d'un certain académisme et d'un certain classicisme au sein de l'architecture scolaire. Cependant, le projet sera longuement muri avant d'être exécuté et mené à bien. L'école ne sera en effet inaugurée qu'en 1929. Pendant ce temps, à Suresnes, dans la cité-jardin, Alexandre Maistrasse<sup>953</sup> est le premier groupe scolaire de ce quartier qui adopte des allures régionalistes dans ses premières réalisations, selon les indications des cahiers des charges de l'OPHBM de l'époque.<sup>954</sup> L'œuvre de Maistrasse se traduira par un pittoresque plus inspiré de la tradition d'un Louis Bonnier pour le groupe scolaire de la rue Sextius Michel ou encore pour la piscine de la Butte-aux-Cailles.<sup>955</sup> Henri Sellier, nous avons pu le voir, participe activement à

<sup>952</sup> Maurice Payret-Dortail n'en est pas à son premier groupe scolaire. En effet, il a pu construire, après sélection des projets via concours, le groupe scolaire de la rue de la Saussaye à Neuill-sur-Seine et inauguré en 1907. Il inscrit déjà sa construction dans les tendances les plus rationalistes en matière d'architecture, traitant les éléments portants de la structure en façade et les éléments de tamponnement avec des matériaux différents (respectivement brique de Bourgogne et brique de Vaugirard). Par ailleurs, le groupe scolaire accueille également des éléments décoratifs aux allures florales exécutés en sgraffite rouge et blanc, et inspirés à l'Art-Nouveau. Cf. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00079709*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1992, 24 pl.

<sup>953</sup> Maistrasse est membre de la Société Centrale des Architectes. Celle-ci organisera la visite de son groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes au cours du congrès du cinquantenaire de la société, organisée en juin 1926. Cf. Programme général du Congrès de la Société Centrale des Architectes. *L'architecture*, mai 1926, volume XXXIX, n°10, p. 110.

<sup>954</sup> Si la cité-jardin de Suresnes est parmi les premières à commencer d'être élevées par l'OPHBM de la Seine après la Première Guerre mondiale, c'est évidemment parce qu'elle est située sur le territoire de la commune dont Henri Sellier est devenu maire à partir de 1919. Par ailleurs, sa collaboration avec Alexandre Maistrasse a pu commencer durant la Guerre car ce dernier n'a pas été mobilisé, du fait de son âge déjà avancé. S'il a été choisi par Henri Sellier, c'est également pour ses réalisations en matière d'habitations sociales à Paris, notamment le groupe d'HBM du 51 de rue de la Croulebarde à Paris, 1913.

<sup>955</sup> Alexandre Maistrasse est vu par ses pairs à l'époque comme un « vieux routier des constructions scolaires ». Cf. LOUVET, Albert. Le groupe scolaire de la cité jardins à Suresnes. *L'architecture*, 1926, volume XXXIX, n°7, p. 89.

Il a par ailleurs reçu en 1919 le Prix Delarue pour un groupe scolaire réalisé dans l'avant-guerre. Le commentaire panégyrique que lui dresse la revue *L'Architecture* à l'occasion rappelle la continuité de l'œuvre architecturale de Maistrasse entre l'avant-guerre et le groupe scolaire de Suresnes.

« L'œuvre qui vaut à notre confrère Maistrasse le prix Delarue est un groupe scolaire rue Miollis, dans le XVe arrondissement : c'est un genre de construction qui a trop longtemps été considéré comme secondaire; il semblait que, pour une école, comme d'ailleurs pour une gare, une usine, une caserne, l'architecte de valeur fût une sorte de gêneur ; l'ingénieur ou l'officier de génie suffisait; tout au plus daignait-on s'adresser au "petit architecte", à celui qui suivait bien docilement les fantaisies de son client-administration ; n'avons-nous pas entendu certaines administrations, et non des moindres, déclarer qu'elles n'avaient pas besoin d'architectes de talent ? Depuis quelque temps, heureusement, les idées se sont modifiées et on soutient moins aisément que l'art, et j'entends aussi bien la composition que l'arrangement extérieur, ne convient pas à certains bâtiments; qu'une usine, une caserne, une école peuvent être sans beauté.

Dans l'architecture scolaire, notamment, une heureuse réaction s'est faite, et les écoles modernes, comme aussi les lycées ou collèges ont un autre aspect que les "boîtes" de jadis. N'est-ce pas un très grand progrès, que de mettre les enfants et aussi les maîtres dans des locaux bien disposés, bien aménagés, non pas luxueux, mal clairs et gais. Voyez l'école de notre confrère Maistrasse : sur terrain en profondeur il a su, guidé par les excellentes prescriptions d'ensemble de la Ville de Paris, trouver un plan simple et clair ; ses préaux découverts sont disposés de façon à utiliser les vues sur les terrains mitoyens non construits ou peu construits. En dehors de la satisfaction complète que donne le plan, c'est un véritable plaisir de voir comment notre confrère a su, en restant simple, donner un cachet de distinction et d'élégance aux façades et aux intérieurs de son groupe. Tout en employant presque exclusivement la brique, il a varié les formes, mettant aux bons endroits quelques points discrets de décoration en pierre, employant de la meilleure façon les linteaux en ciment armé, les ornements en mosaïque :

l'élaboration du projet, ainsi que des membres du corps enseignant, et en particulier la directrice de l'école maternelle. Maistrasse utilise un langage mêlant ses propres tendances Art-Nouveau de l'avant-guerre et la recherche de références à une architecture "traditionnelle" parisienne.

Si cette évolution pittoresque de l'architecture scolaire fera long feu, les tendances à adopter un langage traditionaliste persisteront au cours des années 1930, en réaction à l'organisation des tenants du modernisme qui se sont regroupés à partir de 1928 dans les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM). Ce traditionalisme va rapidement s'apparenter à une certaine idée d'une architecture nationale, dans la droite veine des tendances régionalistes, alors non pas vécues comme un repli identitaire mais comme la défense d'une tradition écorchée par les destructions de la Grande Guerre. De nombreux architectes opérant comme architectes communaux dans les municipalités de la Seine-banlieue au cours des années 1930 vont adopter ce discours architectural, très souvent appauvri et de piètre qualité tant dans son exécution que dans sa composition, et en particulier au niveau pédagogique. Ainsi, la mairie de Vitry-sur-Seine, dirigée par une majorité communiste depuis les élections de 1925, va continuer de faire appel aux architectes communaux Claude et Jules Stéphane (Figure 116).<sup>956</sup> Le groupe élevé se caractérise par l'utilisation de matériaux et de techniques de construction moderne, avec une structure en ossature de béton armé, des briques pleines pour le remplissage des tamponnements au niveau des rez-de-chaussée, des briques creuses aux étages et un ravalement en mouchetis de ciment.<sup>957</sup> Cette école en particulier soulève l'ire de certaines associations pédagogiques. C'est le cas notamment de la Nouvelle Éducation.<sup>958</sup> Elle publie ainsi ses réticences dans sa brochure :

*« On achève dans la banlieue de Paris un groupe d'écoles qui va coûter plus de 35 millions ; il s'élève dans une affreuse plaine désertique où l'on avait toute la place voulue pour y créer un vrai Village d'Enfants, un paradis de verdure et de fleurs qui eût servi de modèle au monde entier et où les pauvres petits Parisiens, anémiés de vivre entre des pierres eussent recouvré la joie et la santé. Or savez-vous ce qu'on a fait ?*

---

les intérieurs très simples, sont ornés aussi de revêtements en céramique et mosaïque, qui donnent aux classes et aux couloirs un aspect à la fois propre et artistique. L'ensemble est parfait et nous ne saurions trop encourager les architectes qui, comme notre confrère Maistrasse, font faire de si grands progrès à la construction scolaire trop longtemps délaissée et qui savent être très modernes sans tomber dans les modes excentriques. [...] Si nous avons particulièrement retenu son école, c'est qu'il s'agit d'une œuvre très typique et qu'il est bon d'offrir nettement en exemple, comme nous avons offert précédemment l'école de notre confrère Bonnier, si typique aussi et si logique. » Cf. LOUVET, Albert. Rapport du Jury de l'architecture privée. *L'architecture*, août 1919, n°15, pp. 380-381.

<sup>956</sup> Les déboires en matière de constructions scolaires de la commune de Vitry-sur-Seine persistent tout au long des années 1930 et la ville semble en proie à un déficit endémique de place dans ses écoles communales que la majorité municipale ne réussit pas à résoudre. Cf. *Lettre détaillée du maire de Vitry-sur-Seine au Ministre de l'Éducation nationale du 9 juin 1936*. AN F 17 14608.

<sup>957</sup> Le groupe scolaire de la Ferme, aujourd'hui groupe scolaire Blaise Pascal, a été élevé de 1932 à 1933. BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000026*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 3 pl.

<sup>958</sup> L'association pédagogique de la Nouvelle Éducation est fondée en janvier 1921 par Roger Cousinet et Madeleine Guéritte. Cf. GUTIERREZ, Laurent. *L'Oiseau bleu : histoire d'une revue rédigée par des enfants pour des enfants*. *Le Télémaque*, février 2007, n°32, pp. 111-124.

Nous n'avons pu voir que l'école primaire de filles, mais il est plus que probable que tout le reste est à l'avenant. Les classes sont toutes au rez-de-chaussée, ce qui est évidemment un progrès (au premier étage est l'internat) ; mais au lieu de munir ces classes de portes-fenêtres faciles à enlever pour en faire une école de plein air, on a mis, bien au-dessus de la tête des enfants, de lourdes fenêtres si dures à manœuvrer que les maîtresses s'useront à les tenir toujours ouvertes. Aux murs, on cherche en vain les tableaux dont on se sert dans les écoles modernes pour permettre aux enfants de dessiner ou d'accrocher ce qu'ils voudront : ici, du plâtre, où il est interdit d'enfoncer même une punaise ! Une baguette de bois est placée si haut que les enfants peuvent à peine l'atteindre. Il en est de même de l'unique tableau placé près du bureau de la maîtresse. »<sup>959</sup>



Figure 116 : Groupe scolaire Blaise Pascal, Jules et Stéphane Claude, architectes communaux, 1933, Vitry-sur-Seine (94). Cl. Inv. Decamps 93 94 0653 X. In BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000026*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 3.

L'incapacité des architectes aux tendances traditionnalistes à intégrer les dernières nouveautés en matière architecturale et, par conséquent, en matière pédagogique, va marquer une rupture singulière avec les pédagogues actifs au cours de l'entre-deux-guerres. On peut s'interroger toutefois

<sup>959</sup> Les bâtiments scolaires, facteurs d'éducation. *La nouvelle éducation*, avril 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°114, p. 51. Dans l'article d'avril 1933, le nom de la ville de Vitry-sur-Seine n'est pas révélé. C'est seulement en février qu'il en sera explicitement fait mention : « Rappelez-vous entre autres ce groupe scolaire de Vitry (tout neuf, mais école-prison) qui a coûté 35 millions et où on empilait des enfants par 58 et 64 alors qu'il y avait des salles vides mais plus d'argent pour avoir assez d'institutrices. » GUÉRITTE, Madeleine. La santé de notre Race. Plus de Palais scolaires ni de classes surpeuplées. *La nouvelle éducation*, février 1936, 15<sup>ème</sup> année, n°142, p. 19.



face à cette incapacité à répondre de la part de ces architectes aux nouvelles exigences en matière d'éducation nouvelle – tout en produisant des projets validés par les différents comités d'hygiène et par les services du Ministère – alors que les tenants à la sortie de la Guerre des tendances tant pittoresques que régionalistes s'étaient proclamés, dans le cadre même des constructions scolaires, en faveur de projets aux tendances résolument modernistes, du fait même qu'ils étaient les plus aptes à répondre à leur fonction.

***e. L'adoption progressive d'un langage moderniste au détriment du traditionalisme, du pittoresque ou du régionalisme***

Le projet de Maurice Payret-Dortail pour la ville de Suresnes va "faire école", en particulier au sein du projet des cités jardins élevées par les soins de l'OPHBM de la Seine et répandant sur le territoire de la banlieue une nouvelle physionomie de l'école primaire publique. Non seulement le programme des groupes scolaires de la région parisienne est redéfini à l'intérieur de cette réalisation pionnière, grâce au volontarisme d'Henri Sellier, mais elle va redéfinir un nouveau paradigme architectural, affirmant un retour à l'ordre classique, qui va se matérialiser dans la diffusion dès la fin des années 1920 d'une architecture anticipant le tournant moderniste des années 1930. Les tendances architecturales vont alors se rapprocher de la voie ouverte par Auguste Perret.<sup>960</sup>

Ainsi, jusqu'à son exécution et son inauguration en 1929, la nouvelle école primaire de Suresnes va voir son architecture s'épurer. La ligne horizontale va dominer l'ensemble de la construction, abandonnant la verticalité que l'on pouvait encore voir sur les élévations du projet de 1924 (Figure 113, Figure 114 et Figure 115). La volumétrie reste cependant compacte, même si elle est beaucoup plus articulée, reprenant des conceptions issues de l'hygiénisme et de l'urbanisme où les multiples retraits permettent à la fois de dégager des espaces verts mais également un meilleur éclairage et une meilleure ventilation des bâtiments (Figure 117, Figure 118 et Figure 119). L'influence d'un Louis Bonnier apparaît encore cependant à l'intérieur du projet<sup>961</sup>, en particulier dans le traitement de l'équipement sportif, qui intègre à la fois une piscine et un gymnase, placés l'un au-dessus de l'autre. Si extérieurement, l'élévation ne dégage plus cette forte tendance à un néoclassicisme, par l'abandon de la juxtaposition d'un parallélépipède surmonté d'un demi-cylindre au profit d'une masse épurée et rectangulaire, mais qui néanmoins traite rationnellement le volume de la salle de sport située derrière et protégée par une voûte parabolique (Figure 120).<sup>962</sup>

<sup>960</sup> L'exposition des Arts-Décoratifs de 1925 est déterminante par ailleurs dans la mise en scène des évolutions des tendances architecturales françaises.

<sup>961</sup> La piscine de Louis Bonnier, édifiée entre 1921 et 1924, fait partie des projets du Conseil Municipal de Paris depuis 1909. Il participe de la politique d'hygiène et de prévoyance sociale mise en place par la municipalité, sensible aux aspirations progressistes d'alors. Le projet a pour but d'étendre l'utilisation de l'eau issue du puits artésien terminé en 1907. Les premiers établissements élevés seront des bains-douches, ouverts dès les années 1910. Cf. LEMARCHAND, Georges. Rapport sur le fonctionnement des piscines et établissements balnéaires municipaux, sur la création de nouvelles piscines et établissements de bains-douches. *Conseil Municipal de Paris. Rapports et documents*, 1909, n°5, p. 45.

<sup>962</sup> L'utilisation de la parabole en lieu et place de la courbe pour le dessin des arcs de la voûte du gymnase ne sont pas sans rappeler les hangars pour dirigeables d'Orly élevés par Eugène Freyssinet en 1923 ou encore le dessin du polygone funiculaire des charges, également utilisé par Gaudi. Cf. FANELLI, Giovanni, GARGIANI,



Figure 117 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1925. Élévation des écoles primaires le long de la rue Voltaire. AM de Suresnes série M.

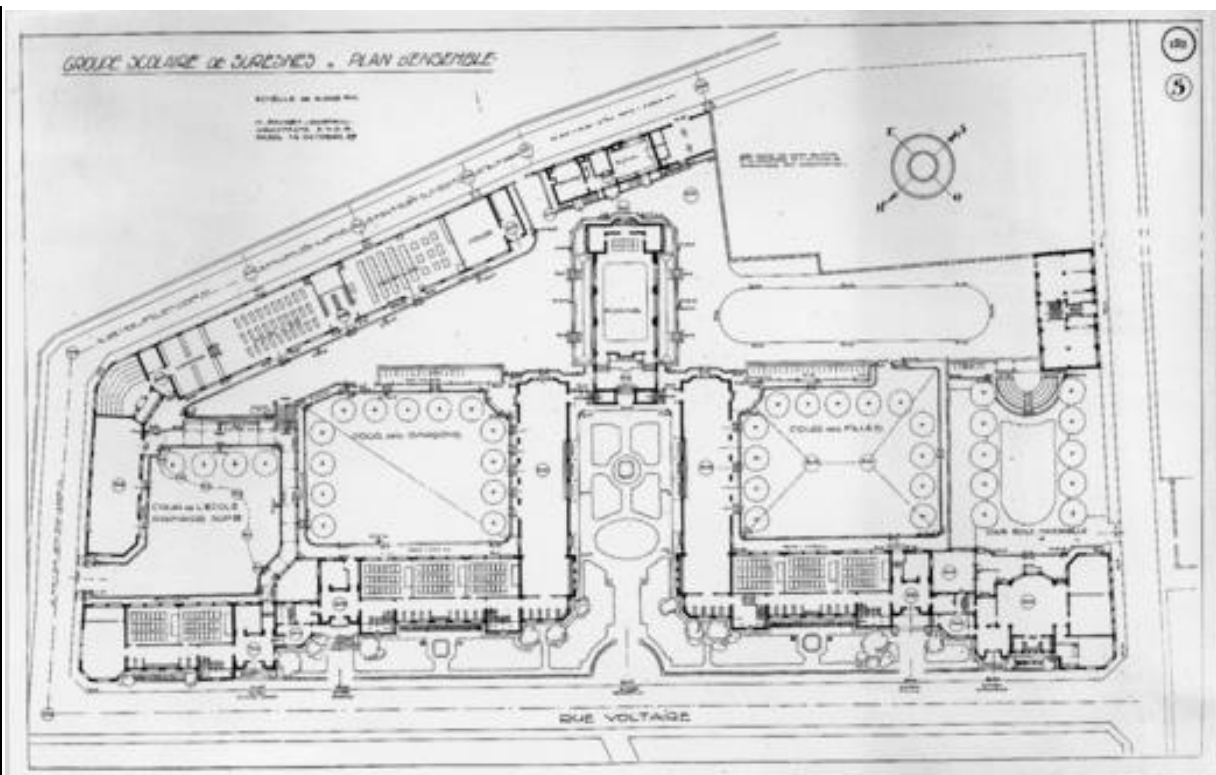


Figure 118 Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1925. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M.

Roberto. *Histoire de l'architecture moderne. Structure et revêtement*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaire romande, 2008, p. 167.

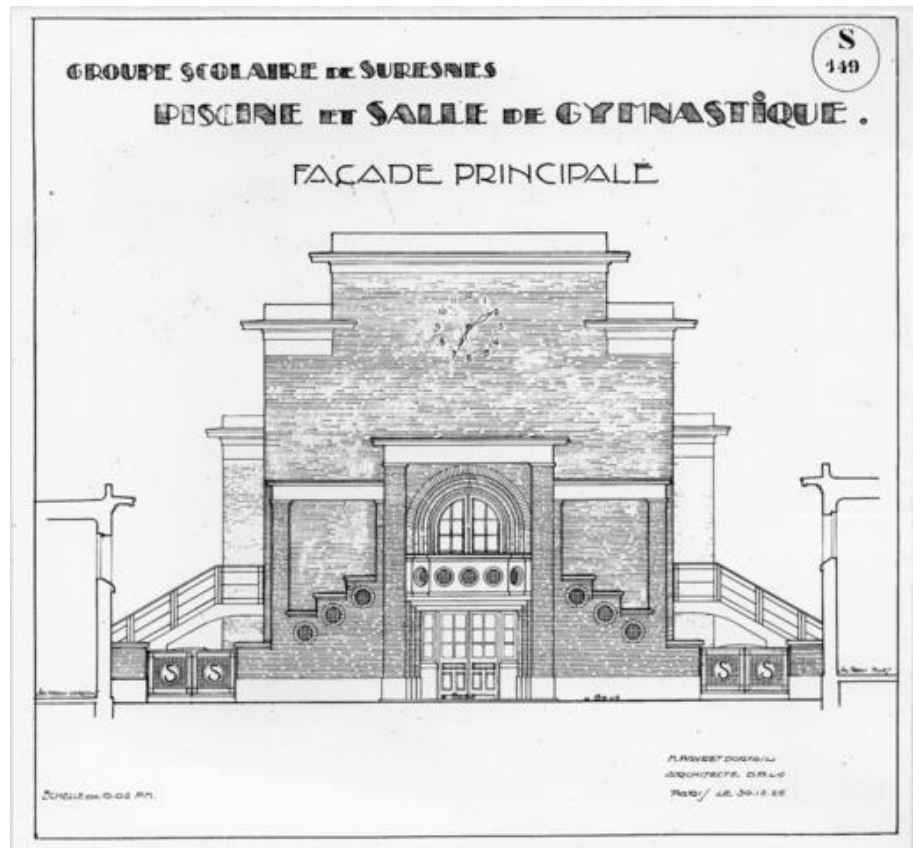


Figure 119 Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M.



Figure 120 : À gauche : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes (92), Maurice Payret-Dortail, architecte, 1925. Vue de la salle de gymnastique. Cl. Inv. Ayrault 95.92.3820 V. In ROCHANT, Catherine, LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000255*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, pl. 41. À droite : Groupe scolaire Anatole France, Le Plessis Robinson (92), Maurice Payret-Dortail, Jean Demay et Jean Festoc, architectes, 1929-1933. Vue de la salle de gymnastique. Cl. Inv. Decamps 93 94 0653 X. In ROCHANT, Catherine, FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00076285*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 3.

La vision moderniste d'Henri Sellier est déterminante pour l'adoption du nouveau paradigme architectural ouvert par les pionniers du modernisme. L'excellence des résultats du groupe scolaire de Maurice Payret-Dortail va faire de ce dernier une référence tant pour sa morphologie que pour sa typologie pour les futurs projets de groupes scolaires des prochaines cités-jardins.<sup>963</sup> Ainsi dans le cadre de la cité-jardin du Plessis-Robinson confiée à ce même architecte, il dresse les plans avant sa mort d'un groupe scolaire reprenant les canons architecturaux du futur lycée Paul Langevin. Il reprend en particulier la même solution tant architecturale que technologique pour le gymnase (Figure 120). Henri Sellier demande également à Alexandre Maistrasse de s'inspirer du nouveau groupe scolaire de la rue Voltaire pour le projet du second groupe scolaire qui doit être édifié dans le cadre de la cité-jardin de Suresnes. La transition entre les deux œuvres de Maistrasse est particulièrement saisissante.<sup>964</sup>

<sup>963</sup> Sans retoucher directement aux conceptions urbaines, l'expérience des modernismes architecturaux étrangers et français vont rapidement influencer les cités-jardins. Ainsi, après une période dominée par le régionalisme des projets, si les plans-masses dressés au début des années 1920 restent intouchés, les bâtiments élevés par la suite démontrent l'adoption d'un langage teinté de "l'esprit art-déco", cherchant la simplicité des lignes, l'horizontalité, le toit-terrasse.

<sup>964</sup> Alexandre Maistrasse a également participé au jury du concours qui a attribué la construction à Maurice Payret-Dortail. Cf. note n° 944 p. 317.

Toujours dans le cadre de l'OPHBM de la Seine, Henri Sellier n'hésite pas à organiser de nombreux voyages d'étude au cours desquels il est accompagné par certains architectes travaillant sur les projets des cités-jardins. La visite des quartiers déjà édifiés à l'étranger permettent de comprendre également quelles inspirations habitent Henri Sellier, toujours profondément inspiré des idées de Raymond Unwin sur les cités jardins et qui sont largement partagées par ses collaborateurs, de même que la vision moderne d'un certain régionalisme rationnel. Ainsi, un glissement vers des tendances toujours modernistes mais s'écartant du régionalisme se produit à partir du milieu des années 1920, tant au sein des architectes de l'OPHBM de la Seine que chez Henri Sellier lui-même.<sup>965</sup> Sa personnalité est déterminante dans son exigence faite à "ses" architectes de produire des projets correspondant à ses aspirations.<sup>966</sup> La mise à l'écart des idées régionalistes dans l'architecture des cités-jardins qui se produit à cette époque est un prélude tant à la réalisation de la cité de la Muette à Drancy et qui préfigurera les futurs grands ensembles qu'à l'adoption de cette même modernité architecturale au sein des équipements publics qui continueront d'organiser les nouveaux quartiers.

Loin cependant d'être les représentants d'une avant-garde renouvelant profondément le lien entre l'architecture scolaire et la pédagogie, les projets d'écoles conduits sous la houlette d'Henri Sellier durant la deuxième moitié des années 1920 réussissent cependant à introduire les prémices du Mouvement Moderne au sein de l'architecture scolaire. Les tendances pittoresques ou régionalistes ne sont plus ainsi retenues comme une solution essentielle pour la conception des espaces scolaires. Le confort, la gaieté et la joie des enfants sont assurés par la mise à disposition des meilleurs équipements, un projet paysager soigné au sein de la cour de récréation des maternelles.<sup>967</sup> Déjà à la

<sup>965</sup> C'est le cas entre-autre de Paul De Rutté qui « se montrait à la fois régionaliste, classique et partisan convaincu de la cité-jardin » (VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionaliste. France 1890-1950*. Paris : Norma, 1994, p. 132) et de Joseph Bassompierre à Drancy (1922), de Félix Dumail et de Jean Hébrard (Gennevilliers, 1923-1924) ou d'Eugène Gonnot et Georges Albenque à Stains (1923-1925). COHEN, Jean-Louis. *France : Modern Architectures in History*. London : Reaktion Books, 2015, p. 65.

Notons au passage que le tandem formé par Eugène Beaudouin et Marcel Lods a travaillé à la construction de logements sociaux dès les années 1920, en dehors du cadre de l'OPHBM, avant de devenir les pionniers de l'acier et de la préfabrication pour leurs réalisations des années 1930. Ainsi, la petite cité-jardin de Romainville, composée de 45 logements, et réalisée pour la Société anonyme des logements économiques pour familles nombreuses (SALEFN), reprend les canons d'une architecture aux tendances régionalistes largement affichées. AAXX 323 AA 406/6.

<sup>966</sup> Marcel Lods rapporte lui-même cette expérience dans une interview faite au cours des années 1970 : « Henri Sellier estimait qu'il ne savait pas tout ce qu'il y avait à savoir et prenait la peine de s'informer. En particulier il avait visité beaucoup de choses avec les architectes de l'Office. Moi je travaillais avec Beaudouin, il y avait 7 équipes et périodiquement nous recevions le lundi ou le mardi un coup de téléphone de l'Office : "Vous partez à Berlin vendredi" ou "Vous partez à Zurich, Vienne, Rotterdam" etc... Il n'y avait pas à discuter, on partait dans un voyage organisé et dirigé par Henri Sellier. C'était d'un rendement considérable et d'un profit extraordinaire car évidemment en tant que socialiste, il était mandaté et reçu amicalement par tous les socialistes en faveur en Allemagne, en Hollande, etc..., et on voyait en trois jours ce qu'on n'aurait pas vu seul en quinze jours. Donc le point le plus important c'est la compétence d'un homme qui sait ce qu'il veut, qui dresse ses programmes, puis dit aux architectes "débrouillez-vous". Si on réussissait, on était un grand homme ou plus simplement le monsieur qui avait fait son travail (il était avare de compliments), sinon il vous mettait dehors, excellent système ». BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939*. Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, pp. 27-28.

<sup>967</sup> Dans le cas des écoles construites à Puteaux, nous avons pu constater que l'utilisation d'un dialogue pittoresque n'est pas incompatible avec l'introduction de larges baies. Cependant les trumeaux restent encore

fin des années 1920, certains architectes communaux adoptent ce nouveau paradigme architectural au sein de leurs réalisations.

C'est le cas notamment de Florent Nanquette (1884-1955), alors architecte communal de la mairie de Montreuil.<sup>968</sup> Ses réalisations scolaires pour la commune de Montreuil élevées à la fin des années 1920 sont signalent le glissement progressif que l'architecte opère dans son langage, tendant vers des formes toujours plus épurées et marquées par une profonde recherche de l'horizontalité.<sup>969</sup> Elles rompent largement avec les bains-douches élevés à partir de 1925. Ceux-ci utilisent un ordonnancement largement classique, tout en utilisant le ciment armé.<sup>970</sup> Le premier groupe scolaire élevé par Florent Nanquette à Montreuil est le groupe scolaire du Marais-du-Villiers, aujourd'hui groupe scolaire Jean Jaurès. Le projet date de 1927.<sup>971</sup> On retrouve dans ses élévations des références au projet de Payret-Dortail à Suresnes, sans pour autant utiliser les larges portes avec un arc en plein-cintre et qui caractériseront la plupart de ses futures réalisations scolaires. De nombreux motifs rappelant les influences régionalistes et pittoresques restent cependant largement présents dans la façade de ce groupe. Les encorbellements en gradins placés sous les appuis-fenêtres ne sont pas sans rappeler l'encorbellement sous le logement du directeur de l'école maternelle du groupe scolaire de la rue Sextius-Michel à Paris. Les pergolas en ciment-armé de Bonnier sont également présentes dans le groupe scolaire du Marais-du-Villiers. De même, les toits en pente couverts de tuiles mécaniques

---

présents. De même les matériaux utilisés à l'intérieur des écoles restent sensiblement les mêmes, assurant des conditions d'hygiène très semblables.

<sup>968</sup> Sa notoriété acquise dans ses réalisations auprès de la mairie de Montreuil vont l'amener au cours des années 1930 à élever de nombreux établissements scolaires, dont la très fameuse école en plein du domaine de la Seigneurie ouverte en 1933 à Pantin, alors dirigée par le socialiste Charles Auray (1879-1938).

<sup>969</sup> Cependant, on verra par la suite que Florent Nanquette, dans le cadre de ses constructions scolaires en particulier, va adopter à partir des années 1930 un discours architectural tranchant nettement avec les tendances du Mouvement Moderne. Les lignes qu'il utilisera pour les prochaines constructions de Montreuil ou de Pantin seront celles d'une architecture régionaliste digne des canons retenus durant les années 1930, où des types tels que de grands pignons aux silhouettes

<sup>970</sup> « Les architectes qui l'ont construit ont su donner à un édifice purement utilitaire un cachet artistique sans faire ce qu'il est convenu d'appeler de la grande architecture et sans recourir à des procédés coûteux. Au milieu des médiocres bâtisses de ce quartier, le bâtiment complètement transformé inaugure de nouvelles conceptions dans l'art de bâtir par l'emploi raisonné du ciment armé. » In Établissement municipal de bains-douches à Montreuil-sous-Bois (Seine). MM Nanquette et L. Nicolas, architectes. *L'architecture usuelle*, 1925, 17<sup>ème</sup> année, n°195, pp. 19-21.

Notons au passage dans le même numéro de *l'architecture usuelle* une autre livraison des architectes Nanquette et Nicolas. Il s'agit de "l'habitation d'un architecte à Paris", où les accents régionalistes sont parfaitement intégrés. Nanquette semble établir une dichotomie du langage architectural, selon les fonctions, tendant vers un régionalisme pour les habitations, ou vers un classicisme qui épousera progressivement un certain modernisme à la fin des années 1920, pour les équipements. On ne peut, également de par la diversité de ses réalisations des années 1930, distinguer chez cet architecte un langage précis dans le cadre de ses équipements scolaires, si ce n'est la large place faite aux ouvertures et à la lumière.

<sup>971</sup> BOCARD, Hélène. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA93000215*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2002, 14 pl.

confèrent à la construction un caractère fortement traditionnel, n'employant pas immédiatement l'usage des terrasses, celles-ci pourtant relativement diffusées à l'époque.<sup>972</sup>

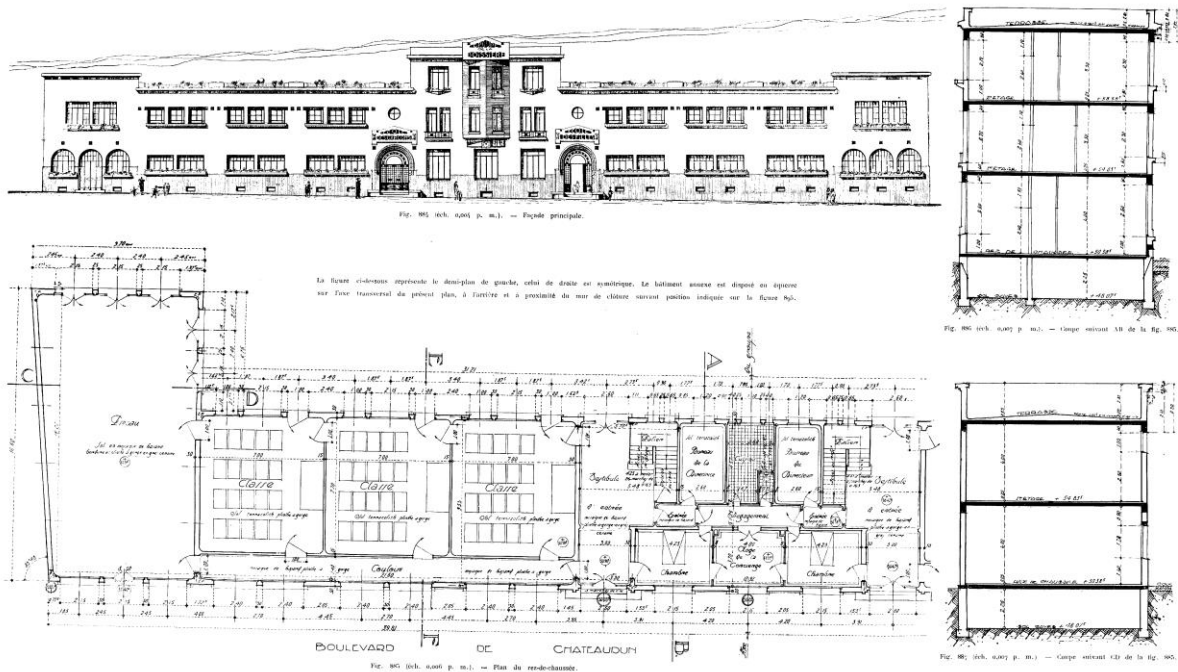


Figure 121 : Groupe scolaire de la Boissière, Montreuil-sous-Bois, Florent Nanquette, architecte, projet 1928. *L'architecture usuelle*, 1928, 20<sup>ème</sup> année, n°5, p. 324.

Dans le second projet (Figure 121) qu'il réalise à Montreuil-sous-Bois à partir de 1928, le groupe scolaire de la Boissière<sup>973</sup> reprend et fait sienne l'organisation générale des façades du groupe scolaire de Maurice Payret-Dortail. Se retrouvent ainsi tout aussi bien en façade les larges baies, toutefois encore séparées par de minces trumeaux réduits à leur plus pure expression, ainsi que les larges entrées des écoles signalées en façade par l'utilisation d'arcs en plein cintre. La toiture terrasse est généralisée à l'ensemble de l'édifice. La partie centrale (Figure 122), quoique traitée avec sobriété,

<sup>972</sup> La revue *L'architecte*, avant son absorption par Art et Décoration à partir de 1936 (cf. MIDANT, Jean-Paul (dir.). *Dictionnaire de l'architecture du XXe siècle*. Paris : Hazan, Institut française d'architecture, 1996, p. 36) fait paraître ainsi une série de deux articles dès 1929 vantant les mérites de la terrasse, en indiquant les différentes solutions technologiques alors à disposition. « À notre siècle où le terrain coûte cher, il serait maladroit de perdre de la place et de transformer la construction en un socle destiné à mettre en valeur les lucarnes d'une toiture où nul indiscret ne viendra troubler "le tête-à-tête des ardoises et des étoiles". Tous les étages doivent être également habitables, le dernier comme le premier, et recevoir à flots air et soleil. A ce problème, seule la toiture en terrasse donne une solution. Aussi voyons-nous de nos jours l'usage des terrasses planes se répandre en Europe, en Amérique, en Australie. Disons qu'il se répand, car si notre époque ne peut revendiquer la paternité du "toit-jardin", le "pensifs hortus" si cher à Pline et à tant d'autres, elle revient à cette solution logique, compatible avec nos tendances et répondant bien aux besoins actuels. » In MARSOLLIER, R. La Terrasse. *L'architecte*, avril 1929, pp. 25-30. Voir également. MARSOLLIER, R. La Terrasse (suite et fin). *L'architecte*, juin 1929, pp. 41-45.

<sup>973</sup> BOCARD, Hélène. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA93000222*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2002, 21 pl.

laisse transparaître l'attachement de Florent Nanquette à une certaine idée de l'hygiénisme et du pittoresque pour la partie des logements. En effet, le bow-window, seul élément de la façade traité en briques apparentes, permet un plus large éclairage aux logements des directeur et directrice des deux écoles élémentaires. Sous ce dernier vient se nicher l'horloge, traitée de la même façon que dans le précédent projet. L'ensemble de la construction sinon est revêtu d'enduit. Côté cour, des pergolas de ciment sont encore présentes et permettent d'agrémenter le contexte paysager.

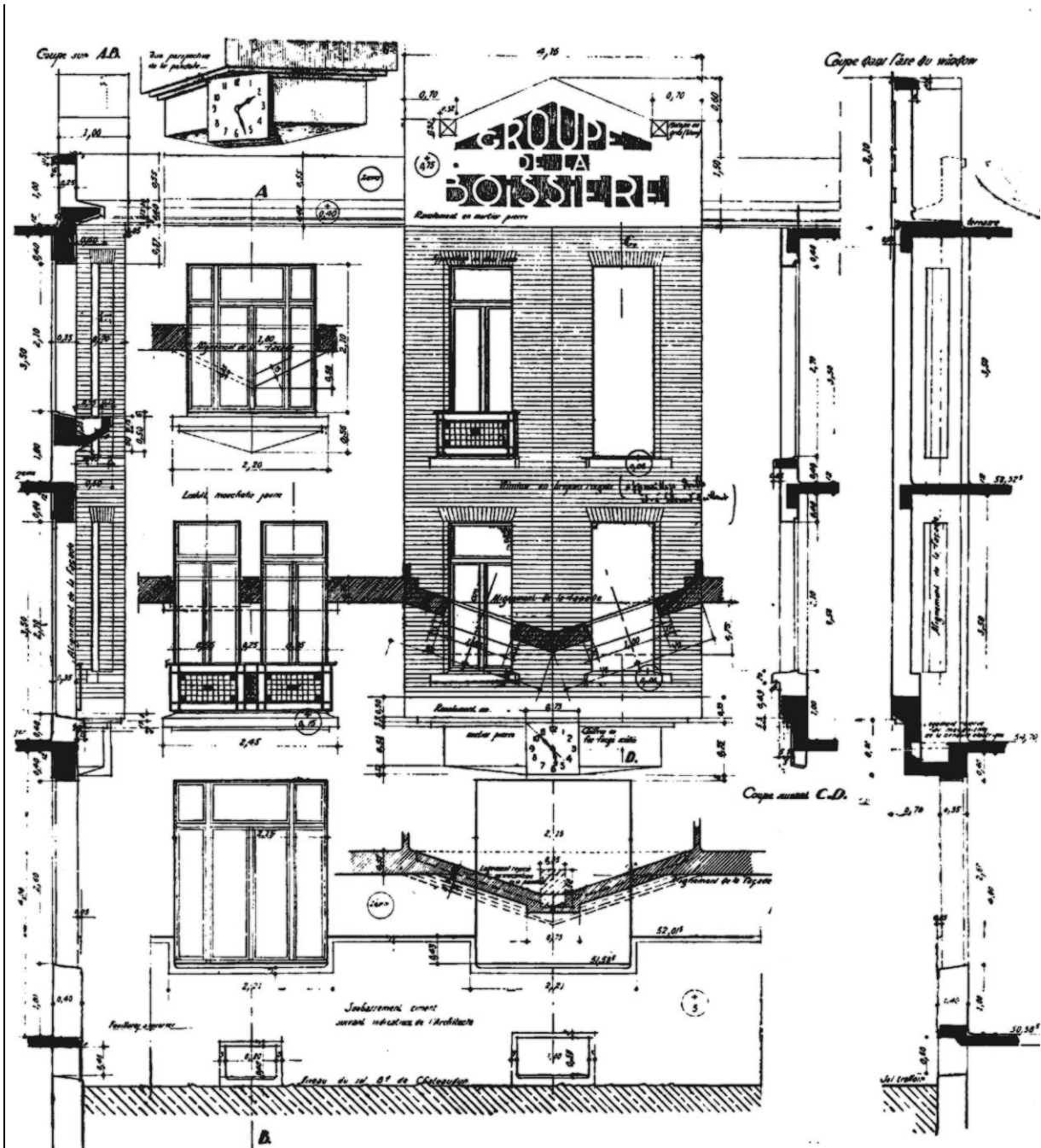


Figure 122 : Groupe scolaire de la Boissière, Montreuil-sous-Bois, Florent Nanquette, architecte, projet 1928. *L'architecture usuelle*, 1928, 20<sup>ème</sup> année, n°5, pl. 233.

De la critique de la production architecturale scolaire de la fin des années 1920 semble se dégager un large consensus, face aux bénéfices offerts par l'introduction d'une certaine dose de



modernisme<sup>974</sup> dans la réalisation d'un programme où l'impasse des langages pittoresques ou régionalistes, même au sens les plus « modernes », se sont rapidement avérés être une impasse pour ces édifices. Cette voie peut en effet être reconnue comme étant sans issue, d'autant plus que les grandes dimensions de ces écoles, qui devaient accueillir généralement au moins 300 écoliers, sont largement incompatibles avec les recherches menées par les théoriciens du régionalisme de l'entre-deux guerres, ceux-ci s'arrêtant avant tout sur les contextes ruraux. L'architecture scolaire ne revêt pas encore à la fin des années 1920 une identification politique, qui pourra s'avérer suivant les lieux ou bien internationaliste révolutionnaire ou bien nationaliste au cours des années 1930. Ce consensus se retrouve sous la plume du critique commentant le nouveau groupe scolaire de la rue Keller à Paris :

*« L'architecte et son collaborateur, M. E. Olombel ont réalisé un bâtiment scolaire à la fois spacieux et clair, comme il est heureusement de règle à l'heure actuelle, et gai. Quelle que soit l'étiquette dont on puisse affubler une formule architecturale (constructivisme, fonctionnalisme, traditionalisme ou autre) il est certain qu'une méthode ne vaut que par ses résultats. Qu'exige-t-on d'un bâtiment ? Qu'il soit commode, parfaitement adapté à sa fonction, et, autant que possible, économique : toutes choses que l'on peut définir et à la définition desquelles, précisément, les architectes modernes ont consacré avec succès leur effort. »<sup>975</sup>*

Cette reconnaissance de l'architecture moderne pour les constructions scolaires pointe également dans les nombreux projets d'agrandissement des écoles de la banlieue qui ont lieu à l'époque. Le même glissement se constate. Ainsi, si les architectes – très souvent encore il s'agit de la figure de l'architecte communal rompu à la construction des écoles primaires et utilisant les mêmes modèles périmés – ont eu tendance à agrandir les écoles précédentes en respectant scrupuleusement l'architecture existante jusqu'au milieu des années 1920, ils ont tendance à effectuer les projets d'agrandissement – qui peuvent se matérialiser sous la forme d'annexes ou de surélévations – en utilisant des matériaux et un langage architectural actuels. De même, si les structures s'avéreront insuffisantes pour supporter le poids d'une surélévation, on n'hésitera pas à détruire l'ancienne école pour la reconstruire intégralement. Cependant, ces projets ne renouvellent pas, dans leur ensemble, l'organisation même de l'école. Un tournant signifiant a lieu au début des années 1930, lorsque des mairies, soucieuses de leur jeunesse, vont directement faire appel à des architectes soucieux de

<sup>974</sup> Dans le cadre des constructions scolaires élevées à Paris, on observe le même glissement de langage architectural chez l'architecte Louis Hyppolite Boileau (note n° 941, p. 316) à l'occasion de la construction du groupe scolaire de la rue Keller, inauguré en 1929. Le langage reprend les canons d'un Auguste Perret où la structure est parfaitement identifiable en façade et devient l'élément essentiel de la composition et de l'ornementation du bâtiment. « Il reste un problème : celui de la façade ; ici intervient le goût, et, pour employer un mot qui fait horreur à quelques-uns, l'art. Mais, pour cela, point de définition. Or, qu'on le veuille ou non, l'architecture est un art, s'il est vrai qu'elle exerce sur nous, et sur nous tous, aussi profondément et de façon plus durable qu'aucun autre, une influence gaie ou triste, sévère ou douce. Les façades s'imposent à nous, elles accompagnent notre vie entière, belle ou ridicule, aimable ou fâcheuse. Il est bien de fournir à quelques-uns, les occupants, des demeures rationnelles et pratiques ; il est mieux encore de ne pas oublier le passant, celui qui ne voit que l'extérieur, et pour lequel une maison n'est qu'un décor, une ville, un ensemble décoratif. On peut y réussir, comme ici, sans vaines fioritures. » Cf. Groupe scolaire, rue Keller à Paris. - Louis.-H. Boileau, architecte. *L'architecte*, décembre 1929, p. 97.

<sup>975</sup> *Ibidem.* p. 95.

renouveler non seulement l'architecture mais également l'école, alliant leur savoir-faire à celui des pédagogues. La mise en œuvre de ces tentatives de refondation de l'architecture scolaire ne peut être que menée grâce au soutien actif de la commande publique, et en particulier des majorités municipales.

### **3. Le style et l'époque : une banlieue plurielle en quête d'identité**

Avant de s'interroger sur les avancées réelles effectuées à l'époque en matière d'architecture scolaire – dans son interaction avec la fonction dévolue à celle-ci, à savoir l'éducation et l'instruction – il semble essentiel de comprendre quelle est avant tout la collusion entre le pouvoir politique local et la mise-en-œuvre de tel ou tel programme. Si le patrimoine scolaire qui se constitue en banlieue au cours des années 1930 semble étroitement lié aux mouvements politiques qui dirigent les différentes municipalités de la Seine-banlieue, il est cependant intéressant dès lors de constater quelles sont les conditions qui ont permis dans tel territoire la réalisation de telle architecture. Le langage architectural issu des recherches des architectes du Mouvement Moderne naissant au cours des années 1920, et en particulier dans le cadre de l'architecture du logement – avec un soin particulier en Allemagne et en Hollande – va être accueilli favorablement par de nombreuses municipalités de la Seine-banlieue. L'air et la lumière, programme essentiel de l'architecture scolaire depuis sa fondation au cours du XIXe siècle – et sans cesse revendiqué par l'ensemble des acteurs, tant architectes que pédagogues ou encore politiques – est entrevu par les maires<sup>976</sup> comme la résultante essentielle de l'application des derniers progrès en matière d'architecture. Le patrimoine scolaire alors constitué semble dessiner une carte mêlant à la fois les sensibilités politiques et la personnalité même du maire alors aux affaires.

#### ***a. L'air et la lumière : une hygiène politico-architecturale***

La figure des édiles locaux est d'autant plus importante dans le choix des projets effectivement mis en œuvre que la liberté accordée par l'État aux communes concernant le choix de leurs architectes ainsi que la morphologie des écoles effectivement élevée est sans cesse rappelée, tout au long des années 1920 et 1930. Cette règle largement immuable est encore rappelée en 1937<sup>977</sup> : « L'établissement des plans et devis dépend uniquement des communes. Les collectivités font dresser par des techniciens choisis par elles et selon les directions qu'elles seules leur donnent, plan et devis ». <sup>978</sup> Les divers comités et les différentes commissions, centrales et départementales, mis en

---

<sup>976</sup> Essentiellement de gauche ou alors sensibles au progressisme, derniers avatars d'un mouvement paternaliste dont la manifestation semble décliner au fur et à mesure de la montée des antagonismes idéologiques et de l'implantation en particulier du Parti communiste au sein des classes ouvrières pour le bien desquelles ces actions étaient menées. Le chassé-croisé des "styles" architecturaux alors utilisés pour les constructions scolaires est relativement rare.

<sup>977</sup> La position de l'État restera largement la même jusqu'à l'avènement du Front populaire, laissant aux communes une large liberté dans le choix de leurs projets. Il faut rapprocher cette position de l'accueil favorable de l'architecture régionaliste de la part du gouvernement central jusqu'au milieu des années 1930.

<sup>978</sup> Ce rappel est formulé dans le dossier de contentieux opposant le ministère de l'Éducation nationale et le maire de Suresnes concernant le montant de la subvention accordé pour la construction de l'école de plein air. *Avis de la Haute Assemblée du Conseil d'État concernant le pourvoi de la mairie de Suresnes pour un alignement du barème de la subvention accordée à l'école en plein air (50%) avec celui en vigueur pour les écoles primaires (90%)*, 21 novembre 1934, 4 feuillets dactylographiés. AN F 17 14599.

place au fur et à mesure de l'investissement croissant de l'État, ne participent jamais à la construction des dossiers des constructions scolaires et des demandes de subvention.<sup>979</sup> Ils sont avant tout amenés à prodiguer un jugement concernant le dimensionnement des espaces scolaires envisagés par la commune ainsi que l'organisation de ceux-ci suivant les instructions ministérielles en vigueur ainsi que le bon sens de l'hygiène moderne.<sup>980</sup>

Les projets de constructions scolaires sont soumis localement aux avis des commissions d'hygiène publique et de salubrité de la Seine,<sup>981</sup> des inspectrices des maternelles, des inspecteurs et inspectrices de l'enseignement primaire et des architectes vérificateurs de la Préfecture de la Seine. Les rapports sont joints au dossier monté par la mairie et transmis au Ministère après un premier travail de corrections effectué au niveau départemental. La compulsions de ces dossiers permet de saisir nettement à la fois la neutralité des personnes appelées à statuer et à critiquer les projets qui leur sont soumis et en même temps la connaissance – ou la reconnaissance – des caractéristiques architecturales nouvelles propres à définir le projet soumis comme étant "moderne". Le "style" du projet est très peu cité, et lorsqu'il est mis en avant, il ne s'agit alors que de constructions "modernes". Par exemple, « l'ensemble du projet est traité en style moderne très harmonieux »<sup>982</sup> ; « éclairage, aération, ensoleillement, nous paraissent très bien assurées ; la circulation dans les locaux, leurs surveillance sont facilitées ; l'école ainsi comprise sera une école maternelle moderne et pratique »<sup>983</sup>... Cependant, les qualités architecturales – au sens du "style" – des projets proposés ne sont jamais données comme raison pour une approbation ou un refus. Les contrôleurs et les inspecteurs

<sup>979</sup> « Les plans des constructions scolaires sont élaborés par les architectes des communes sans que le service des constructions scolaires de l'enseignement primaire, au Ministère, intervienne en aucune façon. » *Rapport au Ministre de l'Éducation nationale concernant les constructions des écoles primaires*, 23 juin 1934, 6 feuillets dactylographiés. AN F 17 14599.

<sup>980</sup> « [Le] Comité [départemental] formule un avis sur l'opportunité de la construction projetée, sur le choix de l'emplacement proposé. Il s'assure qu'aucun immeuble existant ne peut, après aménagement ou réparation, satisfaire à moindre prix aux besoins scolaires. Il s'assure également de la conformité des devis préparés par les communes en vue de constructions scolaires avec les prix moyens de la construction dans les régions. Les plans et devis une fois approuvés par ce Comité ou modifiés conformément à sa demande sont soumis au Ministère à un "Comité consultatif".

[...] Un architecte et vérificateur des plans et devis examinent préalablement les dossiers présentés au Comité : ils font un rapport sur l'exacte appropriation des plans aux nécessités scolaires, sur le montant des travaux prévus et présentent toutes observations utiles. En aucun cas, ils ne se substituent aux architectes choisis par les communes. Leur travail est essentiellement un examen critique. » *Ivi.*

<sup>981</sup> Ces commissions appartiennent à la Direction de l'Hygiène, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

<sup>982</sup> BARILLIET. *Rapport de la commission d'Hygiène Publique et de Salubrité de l'arrondissement de Saint-Denis pour la construction d'un groupe scolaire rue des Cabœufs à Asnières*, 16 janvier 1934. AN F 17 14601. Il s'agit aujourd'hui de l'école primaire Aulanier, construit par les architectes communaux Marius Chevallier et Maurice Launay. Le groupe, d'un total de 30 classes, dessert les nouveaux HBM de la cité des Grésillons.

<sup>983</sup> MOUFLARD. *Rapport de l'inspectrice des écoles maternelles pour la construction du groupe scolaire de la rue Michelet à Ivry-sur-Seine*, 24 juin 1932. AN F 17 14604. Il s'agit aujourd'hui des écoles primaires Henri Barbusse A et B et de l'école maternelle Henri Barbusse A construites par les architectes communaux de la ville, Henri et Robert Chevallier. Ils sont « des maîtres d'œuvre locaux » largement employés par la mairie communiste dans d'autres réalisations, notamment des constructions HBM. Cf. CHALJUB, Bénédicte. *Lorsque l'engagement entre maîtrise d'ouvrage et maîtres d'œuvre encourage l'innovation architecturale : le cas du centre-ville d'Ivry-sur-Seine, 1962-1986. Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique*, 2009, n°109, pp. 77-94.

s'épanchent longuement par contre sur les « larges baies vitrées », « les salles de classes bien orientées » ou encore « largement aérées et ensoleillées ».

S'il n'existe pas au cours des années 1930 une large cohérence politique entre les quelques 80 communes composant le territoire de la Seine-banlieue,<sup>984</sup> la recherche d'une architecture en adéquation avec ce programme d'air et de lumière<sup>985</sup> scelle la relation entre une gestion progressiste et l'architecte. Le recours évident de la part de ces mairies à un langage architectural s'apparentant aux dernières tendances met en exergue la volonté délibérée des majorités qui dirigent certaines communes de manifester leur désir réformiste.

Différents mécanismes à l'origine de cette nouvelle commande publique sont alors mis en œuvre, selon les personnalités locales ou des conseils municipaux, si leur vocation collégiale est respectée dans la direction des affaires communales.<sup>986</sup> Dans le cas d'un Henri Sellier, précurseur du mouvement, ou d'un André Morizet à Boulogne-Billancourt, il y a la recherche évidente de la part du maire de vouloir s'entourer d'architectes sensibles aux accents les plus modernistes.<sup>987</sup> La procédure du concours donne ainsi l'avantage à la mairie de se voir proposer une grande multitude de projets. Les résultats de ce genre de procédure permettent de se faire une idée sur l'étendue des manières de concevoir l'école chez les architectes de l'époque et les choix finaux effectués par les municipalités sur leur utilisation de l'architecture comme le manifeste d'un projet sinon révolutionnaire du moins réformateur.<sup>988</sup> André Morizet, pour les deux groupes scolaires dont il lance la construction après sa

---

<sup>984</sup> Remarquons que le Parti communiste est en retrait à l'issue des élections municipales de 1929, avant d'effectuer une véritable percée à partir de 1935. Les communes sont alors partagées entre des majorités de la droite conservatrice, du centre droit, du Parti Radical et Radical-Socialiste, du Parti socialiste (très souvent des dissidents qui avaient d'abord adhéré en 1921 au Parti communiste et retournés à la SFIO au fur et à mesure des années 1920 et 1930, à l'instar d'Henri Sellier, d'André Morizet). Un cas emblématique est celui du maire de Clichy-sur-Seine Charles Auffray (1887-1957) qui a milité à la SFIO puis au PCF du congrès de Tours à 1928, avant d'adhérer au Parti Ouvrier et Paysan puis à partir de 1932 au Parti d'Unité Proletarienne avant de retourner à la SFIO en 1936. Il a été maire de Clichy sous toutes ces étiquettes sans discontinuer. Battu en 1936 par le candidat communiste aux élections législatives, son cas est éloquent de l'importance de l'ancrage local des personnes au-delà du seul aspect politique. De même à Aubervilliers, Pierre Laval (1883-1945) restera maire de 1923 à 1944, malgré son glissement progressif vers le centre puis la droite de l'échiquier politique, alors que la population de la ville reste largement ouvrière et connaît les mêmes difficultés que celle des autres communes.

<sup>985</sup> Il s'agit du programme devenu "traditionnel" pour les constructions scolaires depuis les premières instructions ministérielles de 1880.

<sup>986</sup> Le caractère parfois autoritaire de certaines personnalités n'est cependant pas une entrave à la démocratie mais bien la pratique personnelle de l'exercice du pouvoir, qui puise sa légitimité dans l'élection au suffrage universel masculin. Georges Barthélémy, maire SFIO de Puteaux de 1928 à 1944, est ainsi d'un caractère énergique et assez autoritaire dans la gestion de "sa" commune.

<sup>987</sup> André Morizet fera ainsi directement appel à Tony Garnier pour l'édification du nouvel Hôtel-de-Ville de Boulogne-Billancourt. Cf. PAWLOSKY, Krzysztof-Kazimierz. *Tony Garnier : pionnier de l'urbanisme du XXème siècle*. Paris : Créations du Pélican, 1993, pp. 130-132.

<sup>988</sup> La municipalité conservatrice d'Épinay-sur-Seine, dirigée par Georges Thibout (1851-1978), renonce à recourir à un concours en 1929 et confie le projet des nouvelles écoles à Henri Defresne. « Deux manières d'opérer : ou bien mettre au concours, ou bien confier la construction de ce groupe à l'architecte communal actuellement en fonction. Les deux manières comportent des avantages et des inconvénients. Avec concours :

Avantages. Ils sont minces ; il n'y en a qu'un, pour ainsi dire, d'appréciable, qui est celui de pouvoir choisir parmi les nombreux projets qui nous seraient proposés.

réélection de 1929, a recours au concours.<sup>989</sup> C'est également le cas à Villejuif lorsque Paul Vaillant-Couturier<sup>990</sup> décide de confier le projet du nouveau groupe scolaire Karl Marx à André Lurçat en 1929. Il aura encore recours au concours, malgré le succès de sa collaboration avec André Lurçat, pour le groupe scolaire des Monts-Cuchets.<sup>991</sup> La collaboration de Paul Vaillant-Couturier et d'André Lurçat est retenue aujourd'hui comme le symbole du mouvement progressiste de l'époque. En effet, si « le choix de recruter un tel concepteur est donc l'indice d'une volonté de modernisation culturelle, mais aussi du choix du terrain de l'architecture comme manifestation d'un projet gestionnaire novateur »<sup>992</sup>, celui-ci ne se limite pas au seul cas de Villejuif, et encore moins aux seules municipalités communistes.<sup>993</sup>

D'autres communes vont directement s'adresser à des architectes sans avoir recours à la procédure du concours. Il s'agit essentiellement d'architectes communaux qui ont déjà pu renouveler leur langage en matière de constructions scolaires à la fin des années 1920. C'est ainsi le cas de Florent Nanquette<sup>994</sup> qui va établir les projets de deux groupes scolaires pour la municipalité de Courbevoie<sup>995</sup>,

---

Inconvénient. Ils sont importants. 1°- Il faut d'abord [...] instituer des prix. 2°- Sans mettre en doute un seul instant l'honorabilité et la science des architectes qui pourraient être appelés à concourir, il faut reconnaître qu'une construction de l'importance du groupe scolaire de la Briche ne peut être confiée qu'à un architecte dont les qualités et l'honorabilité, d'honnêteté et de capacité, ayant un passé absolument net, et sur lequel le Conseil peut se reposer en toute tranquillité, dégageant ainsi sa responsabilité pour l'avenir, d'autant plus que le concours nous imposerait automatiquement un architecte que nous ne connaissons pas, et que nous ne pouvons connaître à l'avance. »

PLANSON, MAIRIE D'ÉPINAY-SUR-SEINE. *Rapport de la Commission des travaux*, 18 juillet 1929, 2 feuillets dactylographiés. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 8.

L'expression de méfiance et de crainte est saisissante dans cet extrait. Au-delà des qualités professionnelles, revendiquées pour l'architecte devant recevoir la charge de concevoir le nouveau groupe scolaire, le rapport semble plus indiquer le désir de vouloir s'adresser à un architecte dont la probité et les pensées politiques sont connues et partagées.

<sup>989</sup> Ce sont les groupes scolaires Jean-Baptiste Clément (Jacques Debat-Ponsan, architecte, 1933) et du Point du jour, aujourd'hui Ferdinand Buisson (Émile Cauwet et Jacques Ogé, architectes, 1932).

<sup>990</sup> Cf. note 711, p. 231.

<sup>991</sup> André Lurçat sera classé deuxième à l'issue du concours en 1933. Cf. *Projet du groupe scolaire des Monts-Cuchets à Villejuif. L'Architecture d'Aujourd'hui*, mars 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°3, pp. 58-59.

<sup>992</sup> COHEN, Jean-Louis. L'école Karl Marx à Villejuif. In FOURCAUT, Annie. *Banlieue rouge, 1920-1960 : années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*. Paris : Éditions Autrement, 1992, p. 200.

<sup>993</sup> La collaboration de l'architecte puriste et communiste André Lurçat est avant tout exploitée à l'époque par le Parti communiste à des fins de propagande, et en ce sens a particulièrement marqué les esprits. Si l'œuvre de Lurçat est celle qui se rapproche le plus des piliers définis par Le Corbusier, elle n'est cependant pas la plus innovante du point de vue pédagogique, ni pour les classes de maternelle, ni pour la partie de l'école primaire.

<sup>994</sup> Il élèvera également en Seine-et-Oise à Poissy un groupe scolaire et une mairie. Les premiers projets sont déposés dès 1935, après l'élection du maire SFIO René Tainon (1901-1979), exclu du PCF en 1929.

<sup>995</sup> Courbevoie est alors dirigée par le maire radical André Grisoni (1886-1975) de 1927 à 1944, proche de Pierre Laval. Le groupe scolaire Aristide Briand, aujourd'hui école maternelle Aristide Briand et lycée Paul Lapie, est inauguré en 1933 (Figure 85, p. 262). Le groupe scolaire de la Montagne, aujourd'hui école maternelle Victor Hugo et lycée professionnel Paul Painlevé, est inauguré en 1932.

un groupe supplémentaire pour la municipalité de Montreuil<sup>996</sup>, le groupe scolaire de Gentilly<sup>997</sup>, et encore l'école de plein air de Pantin.<sup>998</sup> Ce dernier projet est prévu par la municipalité en remplacement d'une école en plein provisoire établie dans le parc de la Seigneurie dès 1924 et qui accueille déjà 130 enfants en 1930.<sup>999</sup> L'excellence du projet établi par Florent Nanquette dépasse largement les prescriptions réglementaires pour ce genre de construction : « Je crois qu'il n'est guère possible de souhaiter plus d'à-propos et de confort tant dans la disposition générale des plans que dans leurs détails, et ce confort dépasse de beaucoup ce qui est demandé réglementairement pour une simple école maternelle. Enfin, au confort s'ajoute un souci d'esthétique qui atteint parfois le luxe ». <sup>1000</sup> L'école si spécifique est l'émanation directe des ambitions réformistes du maire d'alors<sup>1001</sup>, mais elle est également accueillie avec un certain enthousiasme par le Conseil d'Hygiène et de Salubrité du département de la Seine. Celui-ci y voit en effet « un champ d'expérience extrêmement intéressant ». <sup>1002</sup>

Face à un Nanquette aux tendances modernes et quelque peu régionalistes<sup>1003</sup>, collaborant essentiellement avec les municipalités radicales et de centre gauche, le groupe de la Guilde des architectes, dessinateurs et techniciens conseils, fondée par des techniciens communistes et au fait des derniers progrès en matière d'urbanisme moderne et d'hygiénisme, s'impose comme un des principaux collaborateurs des municipalités communistes de la Seine-banlieue. <sup>1004</sup>

---

<sup>996</sup> Le troisième groupe scolaire, école de Tillemont, alors groupe scolaire Anatole France, élevé à Montreuil est réalisé en 1932-1934. La municipalité radicale-radical socialiste, battue par les conservateurs en 1929, avait réalisé un premier groupe scolaire en 1927-1928, rapidement devenu trop petit. Le maire d'alors, Philibert Savreau, garde les services de l'architecte communal. Il lui commandera également, dans les mêmes tons architecturaux, le nouvel Hôtel-de-Ville construit entre 1932 et 1935. Cf. BOCARD, Héléne. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA93000078*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2002, 28 pl.

<sup>997</sup> Gentilly est dirigée par le maire Republicain et radical-socialiste Auguste Gratien (1878-1945). Il s'agit du groupe scolaire Pierre Curie, alors Victor Hugo, inauguré en 1931.

<sup>998</sup> Pantin est dirigée de 1919 à 1938 par le maire SFIO Charles Auray (1879-1938).

<sup>999</sup> BARDOT. *Rapport de l'inspectrice des écoles maternelles*, 4 octobre 1930, 4 feuillets dactylographiés. AN F 17 14606.

<sup>1000</sup> *Ivi.*

<sup>1001</sup> « M. le Maire rappelle que le Conseil a envisagé la construction d'une École Maternelle de Plein Air dans le Parc de la Seigneurie en vue du remplacement de l'actuelle École de Plein Air, installée sous des tentes et ouverte une partie de l'année seulement, par des constructions fixes et un aménagement réunissant toutes les conditions générales de confort et d'hygiène. La nouvelle École restera ouverte toute l'année et permettra de faire bénéficier un plus grand nombre d'enfants des bienfaits de cette institution. Cette réalisation se justifie d'autre par l'accroissement de la population. » VILLE DE PANTIN. *Délibérations du conseil municipal (copie conforme)*, 26 février 1930, 3 feuillets dactylographiés. AN F 17 14606.

<sup>1002</sup> JULLERAT, Paul. *Rapport du Conseil d'Hygiène Publique et de Salubrité du département de la Seine sur la construction d'une école maternelle dans le Parc de la Seigneurie à Pantin*, 10 octobre 1930, 2 feuillets dactylographiés. AN F 17 14606.

<sup>1003</sup> Les écoles de Pantin et de Montreuil partagent le même discours architectural, avec l'usage de ces pignons stylisés si particuliers et le recours à des toits de tuile. Cependant, dans ses réalisations les plus tardives, Florent Nanquette adoptera parfaitement les meilleurs dispositifs architecturaux retenus par les usagers et la critique.

<sup>1004</sup> ANDRIEUX, Jean-Yves. *L'architecture de la république : les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. Paris : CCÉRÉN-CNDP, 2009, p. 164.



Figure 123 : À gauche : Groupe scolaire du petit Nanterre, Nanterre (92), Henri Varnier, architecte, 1933. Vue de l'école maternelle. Cl. Inv. Vialles 90.92.228 X. In BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070529*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1990, pl. 10. À droite : École maternelle Casanova, Nanterre (92), Georges Gautier et La Guilde, architectes, 1938-1947. Cl. Inv. Vialles 90.92.594 X. In BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070523*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1990, pl. 3.

Le cas de Nanterre est intéressant à rappeler. En effet, le maire conservateur Fernand Croÿ est renversé en 1935 par la liste communiste menée par Raymond Barbet (1902-1978). Fernand Croÿ avait essentiellement eu recours aux services de l'architecte Henri Varnier pour la construction de nombreux nouveaux groupes scolaires. La gestion des chantiers s'est avérée longue et désastreuse (Figure 89 et Figure 90, p. 287). Pour l'agrandissement du groupe scolaire du centre<sup>1005</sup>, la nouvelle municipalité fait appel aux services de la Guilde. Le projet, comme la plupart des projets de constructions scolaires réalisés par ce cabinet, est dirigé par Georges Gautier (Figure 123).

Ce changement de collaborateur ne se retrouve pas seulement à Nanterre mais également dans d'autres municipalités gérées par les communistes à partir de 1935.<sup>1006</sup> Ainsi la municipalité d'Épinay-sur-Seine se sépare des services de l'architecte communal Henri Defresne<sup>1007</sup> en 1935. Celui-ci a

<sup>1005</sup> Il s'agit de la première école de Nanterre, construite par agrandissements successifs, constituant à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle le groupe scolaire du Centre.

<sup>1006</sup> Cependant, à Villejuif, l'agrandissement au cours des années 1930 du groupe scolaire Jules Ferry inauguré en 1929 va voir la commune dirigée par Paul Vaillant-Couturier s'adresser directement à l'architecte auteur de la première partie du bâtiment. Économies et cohérence architecturale sont à l'origine d'un tel choix. Par ailleurs, il est presque exclu de recevoir des subventions pour un nouveau groupe scolaire dans ce genre de circonstances, l'ancienne école ayant moins de 10 ans. Cf. note 980, p. 335, et Figure 94, p. 281.

Par ailleurs, la plupart des projets alors envisagés n'auront que peu souvent l'occasion d'être effectivement réalisés, ou alors les chantiers seront fortement retardés et ralentis par l'avènement de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1007</sup> Henri Defresne (1877-1961) succède à son père Jacques Defresne (1848-1936) entre 1920 et 1930, celui-ci prenant progressivement sa retraite. Il semblerait que Jacques Defresne n'ait pas obtenu de diplômes d'architecte. Henri Defresne a fréquenté l'école des Beaux-Arts durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle (LABAT-POUSSIN, Brigitte. *Op. cit.* p. 314). Ceux-ci se sont fait connaître en tant qu'entrepreneur. Ils sont les auteurs de nombreux pavillons et immeubles d'habitation ainsi que de nombreux groupes scolaires dans la boucle de la Seine, en particulier à Argenteuil où le siège de leur société était établi, ainsi qu'à Cormeilles-en-

largement travaillé sur le territoire de cette commune, voisine d'Argenteuil, elle-même voisine de Corneilles-en-Parisis où Henri Defresne y a fait "ses classes" pour les constructions scolaires, toutes deux situées en Seine-et-Oise.<sup>1008</sup> En 1929, il est chargé par Georges Thibout<sup>1009</sup> de concevoir le nouveau groupe scolaire de la Briche<sup>1010</sup> selon un cahier des charges issu directement des idées en vogue durant les années 1920 :

*« La Commission propose de demander à l'architecte ou aux architectes qui seront chargés de dresser les plans, d'abandonner le style "caserne" pour pencher plutôt vers un style plus gai, attrayant, de couleur claire et chatoyante, avec enjolivements dans l'architecture, tels que vasques et encorbellements permettant d'y mettre des fleurs et de la verdure, l'ensemble donnant l'aspect d'une belle, vaste et accueillante demeure. Tout ceci, naturellement, sans nuire à l'aménagement intérieur qui comportera tout le confort nécessaire, sans superflu, et sans gréver, outre mesure, les dépenses envisagées pour la construction de ce groupe scolaire. Il faut laisser aux enfants qui franchiront le seuil de cette école le désir d'y revenir gaiement, sinon avec enthousiasme, et non plus cette appréhension, que nous avons tous connue, de se retrouver derrière des murs trop froids et tristes. Petits détails qui peuvent paraître anodins, mais qui ont, à notre avis, une certaine influence sur la santé morale de l'individu. »<sup>1011</sup>*

Au groupe scolaire de la Briche s'ajoute celui du quartier du cygne d'Enghien, aujourd'hui groupe scolaire Victor Hugo dont le projet est également confié à Henri Defresne. Cependant, seule l'école maternelle est construite dans un premier temps, la municipalité prévoyante entendant ainsi étaler la dépense.<sup>1012</sup> Elle correspond esthétiquement également aux directives "artistiques" indiquées par la

---

Parisis. La première école élevée à Corneilles-en-Parisis est l'école Maurice Berteaux, par agrandissements successifs entre 1909 et 1913.

Cf. <https://www.fichier-pdf.fr/2013/11/20/henri-defresne-architecte-argenteuil-val-d-oise/henri-defresne-architecte-argenteuil-val-d-oise.pdf>.

Cf. <https://www.fichier-pdf.fr/2013/12/04/jacques-defresne-architecte-d-argenteuil/jacques-defresne-architecte-d-argenteuil.pdf>.

<sup>1008</sup> Notons que les concours organisés par les communes pour la construction de nouvelles écoles s'adressent exclusivement à des architectes du même département de la commune, dès après la Première Guerre mondiale. Les directives émanant du ministère prévoient également l'importance d'avoir recours à des professionnels locaux. Les politiques volontaristes des nouvelles municipalités permettent indirectement

<sup>1009</sup> Député de la Seine en 1919, il fait partie de la Commission parlementaire pour l'Instruction publique et les Beaux-Arts.

<sup>1010</sup> Actuel groupe scolaire Pasteur. Il s'agit de la reconstruction de l'école primaire (2 fois 8 classes de 50 élèves), suite à une destruction partielle du fait d'un ouragan en 1927 et également de sa trop grande exigüité. L'école maternelle attenante est également agrandie à la même occasion. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 7. Le projet est réceptionné le 26 décembre 1933. L'année suivante est organisée par la municipalité une vaste cérémonie d'inauguration le 24 novembre 1934, dans le contexte de la campagne électorale pour les élections de 1935.

<sup>1011</sup> PLANSON, MAIRIE D'ÉPINAY-SUR-SEINE. *Rapport de la Commission des travaux*, 18 juillet 1929, 2 feuillets dactylographiés. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 8.

<sup>1012</sup> CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPINAY-SUR-SEINE. *Délibérations du Conseil Municipal*, 24 février 1932, 2 feuillets dactylographiés. AN F 17 14604.



Commission des travaux de la mairie d'Épinay-sur-Seine (Figure 125).<sup>1013</sup> Le plan montre en revanche l'ignorance des dernières tendances pour la construction d'une école de ce genre (Figure 124).<sup>1014</sup>

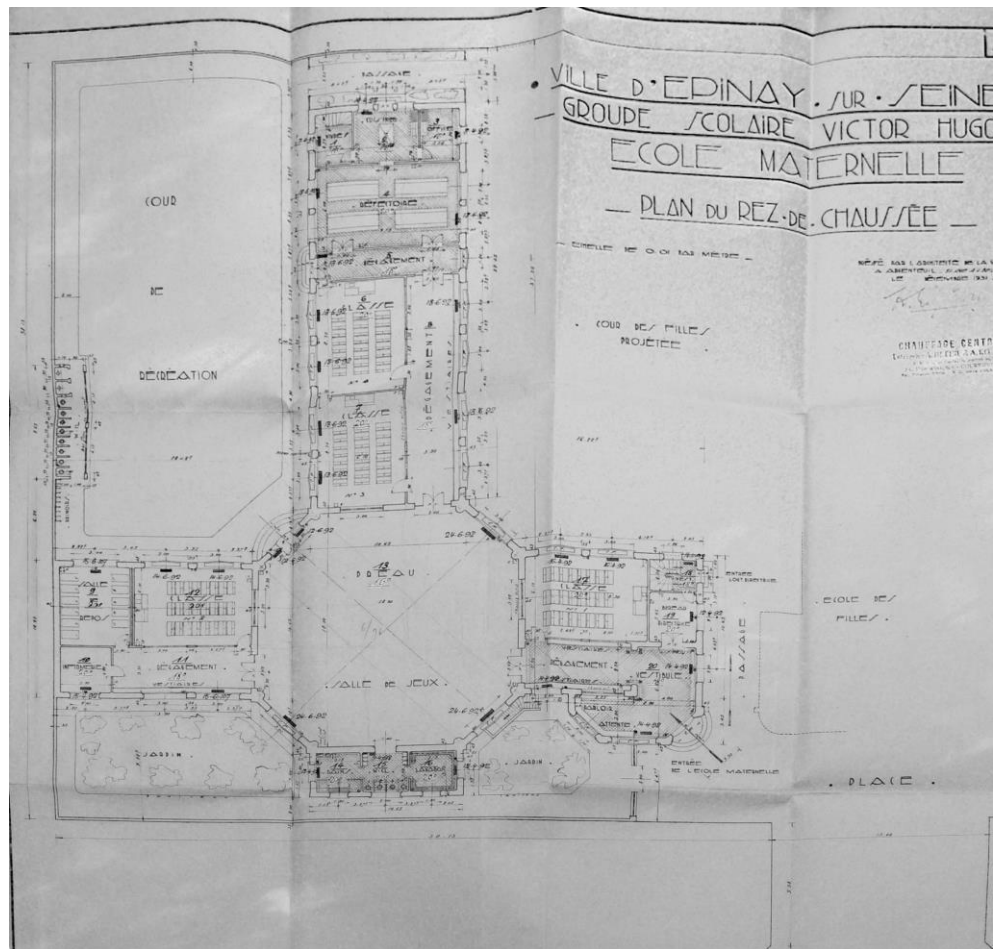


Figure 124 : Groupe scolaire Victor Hugo, École maternelle, plan du rez-de-chaussée, Épinay-sur-Seine (93), Henri Defresne architecte, décembre 1931. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 17.

<sup>1013</sup> Il est demandé à l'architecte de « faire les deux projets dans le même style ». PLANSON, MAIRIE D'ÉPINAY-SUR-SEINE. *Rapport de la Commission des travaux*, 18 juillet 1929, 2 feuillets dactylographiés. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 8.

<sup>1014</sup> En 1928 début le chantier de l'école maternelle de la cité-jardin de Gennevilliers dessinée par Félix Dumail. Elle intègre avec soin déjà les dernières innovations technologiques (plafond en verre armé, structure en béton armé, le préau en forme d'hémicycle orienté vers le sud, garantissant un ensoleillement permanent, les portes du préau totalement ouvrables afin de garantir la meilleure ventilation) et va devenir un modèle de référence pour les écoles maternelles construites durant les années 1930 dans la Seine-banlieue.

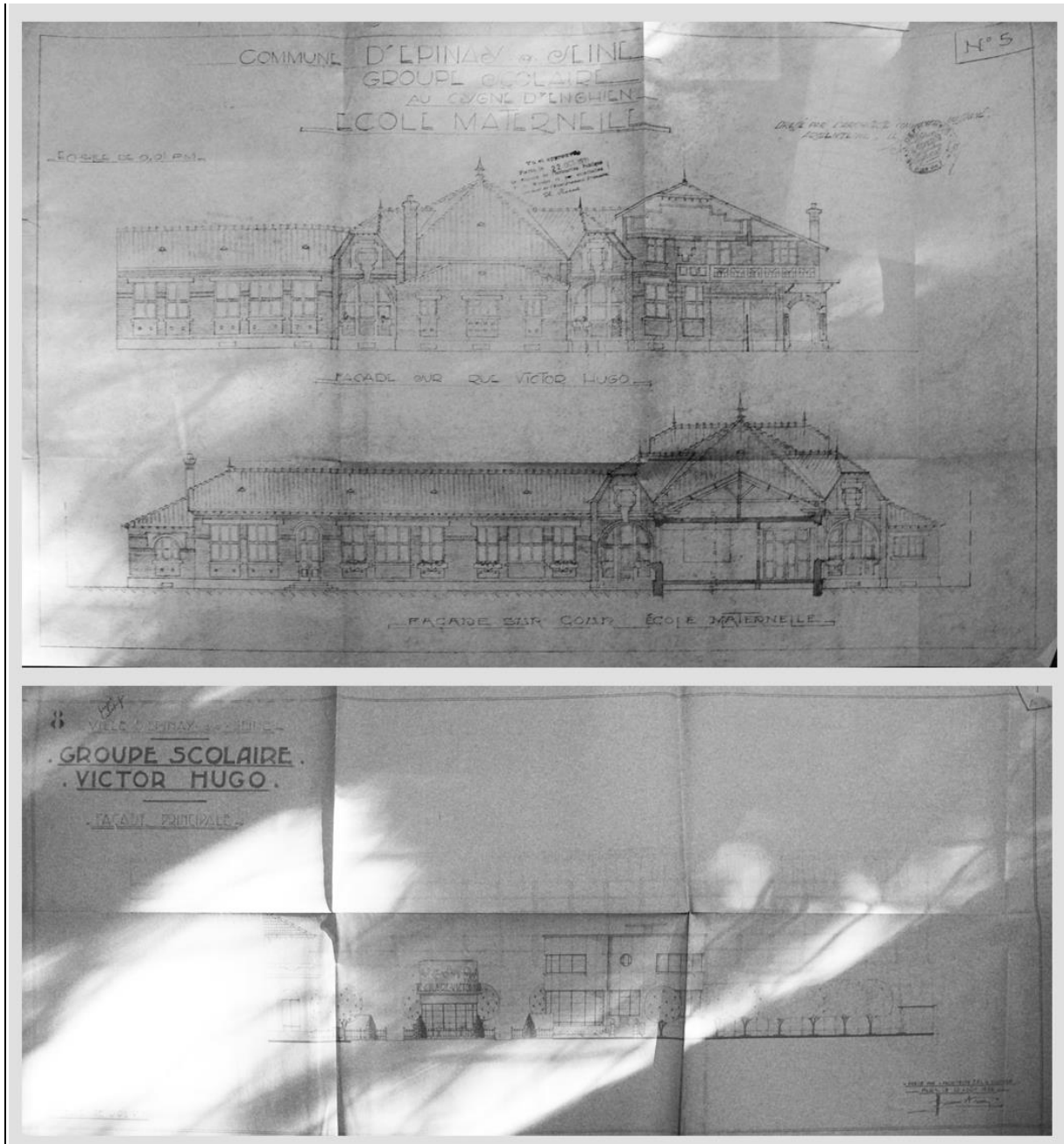


Figure 125 : En haut : Groupe scolaire Victor Hugo, École maternelle, élévation et section, Épinay-sur-Seine (93), Henri Defresne architecte, décembre 1931. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 17. En bas Groupe scolaire Victor Hugo, École primaire, élévation de l'entrée, Épinay-sur-Seine (93), Poitrineau architecte, 10 août 1936. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 18.

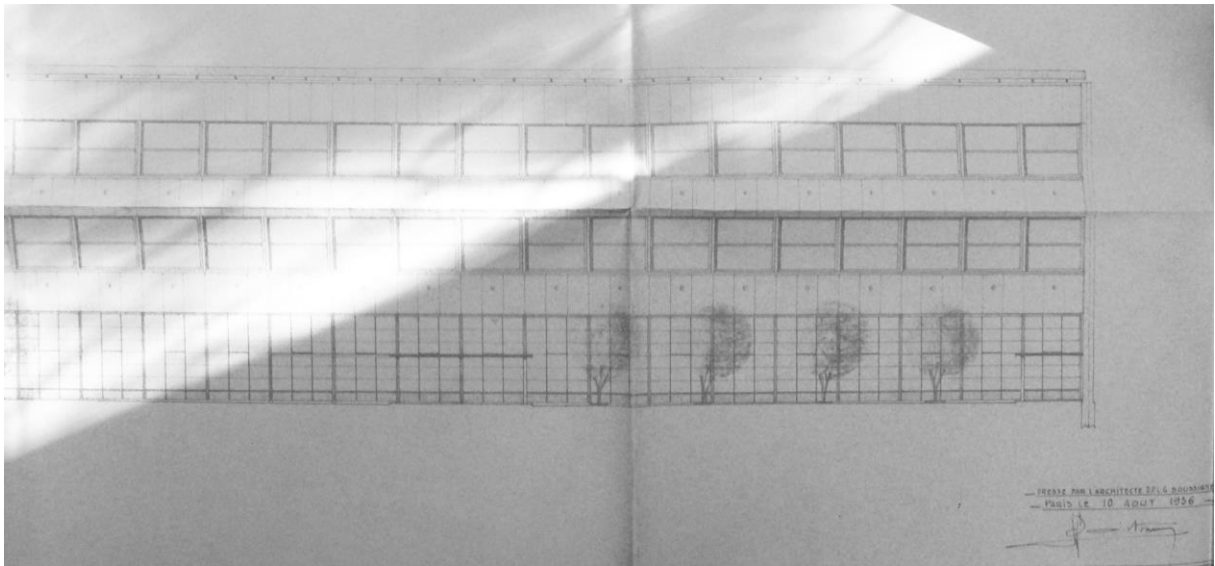


Figure 126 : Groupe scolaire Victor Hugo, École primaire, détail de l'élévation de l'école des garçons sur la cour de récréation, Épinay-sur-Seine (93), Poitrineau architecte, 10 août 1936. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 18. On distingue l'utilisation au niveau du préau, qui partage le rez-de-chaussée du bâtiment avec le réfectoire, d'un

On distingue clairement la grande salle de jeu complètement cernée par les salles de classe desservies par des couloirs. Peu de lumière et peu d'aération. La construction est en brique et les charpentes sont en bois. La satisfaction affichée par le maire d'alors ne se rencontre pas dans les appréciations formulées par la nouvelle majorité communiste qui lui succède à partir de 1935.<sup>1015</sup> Le maire Joanny Berlioz<sup>1016</sup> convoque<sup>1017</sup> Poitrineau, architecte DPLG, et lui demande dans un premier temps un avis sur le projet et par la suite de proposer un projet modificatif :

*« Par suite de la défektivité des bâtiments scolaires construits au cours de ces dernières années, la nouvelle Municipalité a été amenée à faire examiner par des*

<sup>1015</sup> Le comité consultatif des constructions scolaires a attribué une subvention au projet d'Henri Defresne lors de la séance du 23 juillet 1935. Il semble que la nouvelle majorité n'est appris que par la lettre du Préfet de la Seine du 29 septembre 1936 de l'octroi par décret d'une subvention pour le projet d'Henri Defresne et approuvé par le comité. La mairie, arguant du non commencement des travaux et du sous-dimensionnement du projet (14 classes s'avèrent nécessaires en 1936 contre 12 prévues), demandera lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 1936 que « le calcul de la dépense subventionnable soit effectué sur le chiffre réel de la dépense du projet modifié ». Aussi, le recours à un nouvel architecte semble avoir été décidé sans la connaissance de la procédure alors en cours.

<sup>1016</sup> Joanny Berlioz (1892-1965), militant communiste, membre du comité central du PCF de 1925 à 1959. Il a été journaliste à *l'Humanité* à partir de 1923 ainsi qu'à *la Vie Ouvrière*. Il participe de l'élaboration à partir de 1936 et de son accès à la députation lors du Front populaire des prémices d'une politique culture française ambitionnant de fonder un « grand ministère de l'art français », indépendant de la tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

<sup>1017</sup> Le projet modificatif de Poitrineau est présenté et approuvé dès le 10 août 1936 par la Commission mixte des Finances et des Travaux. Cependant, on ne trouve pas trace dans les délibérations précédentes de la commande d'un projet auprès de Poitrineau, ce qui permet de supposer que le maire a agi de sa propre initiative. CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPINAY-SUR-SEINE. Délibérations du Conseil Municipal, 12 août 1936, 3 feuillets dactylographiés. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 18.

*techniciens le projet de construction du groupe scolaire "Victor Hugo" établi par M. Defresne, ex-architecte de la commune d'Épinay-sur-Seine.<sup>1018</sup>*

*Des indications données par M. Poitrineau, architecte, il est avéré que le projet est en effet défectueux et qu'il doit être remanié en entier pour les principales raisons suivantes : très mauvaise orientation ; superficie des cours trop restreinte ; mauvaise distribution. Les classes et la salle de repos sont orientées au nord-ouest, d'autres classes au sud-ouest reçoivent le soleil très chaud de l'après-midi. Les cours sont divisées par des bâtiments qui réduisent la surface et créent des courants d'air néfastes à la santé des enfants, la circulation d'air devant se faire au contraire et autant que possible en utilisant les bâtiments pour les abriter des vents du nord et du nord-ouest. »<sup>1019</sup>*

Le premier projet présenté par Poitrineau est modifié dès que sont portées à la connaissance des administrateurs les modifications des instructions ministérielles pour les constructions scolaires.<sup>1020</sup> Le deuxième projet sera approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 1936 qui en vante ainsi les mérites, par rapport au précédent projet d'Henri Defresne :

*« Ce projet mérite les remarques suivantes : conception meilleure à tous points de vue : aération, orientation, aménagements, nombre plus élevé de locaux en outre des 2 classes supplémentaires, surface de construction plus réduite, sobriété de l'ensemble sans superflu ni luxe inutile et un point capital : son économie, la dépense étant évaluée malgré l'importance plus grande dudit projet. »<sup>1021</sup>*

L'identité politique des municipalités qui ouvrent la voie du renouveau de l'architecture scolaire au cours des années 1930 ne se limite pas aux seuls exemples des communes communistes. Ce sont avant tout des personnalités énergiques, au fait des dernières nouveautés architecturales et qui désirent mettre en œuvre un véritable projet de réforme sociale.<sup>1022</sup> C'est souvent l'occasion de

---

<sup>1018</sup> En 1936, Henri Defresne a déjà été "remercié" de ses fonctions d'architecte communal.

<sup>1019</sup> *Ivi.*

<sup>1020</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Instructions du 24 août 1936 relatives à la construction et à l'aménagement des écoles primaires élémentaires. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 28 août 1936, 68<sup>ème</sup> année, n°61, pp. 9920-9922.

<sup>1021</sup> CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPINAY-SUR-SEINE. Délibérations du Conseil Municipal, 20 octobre 1936, 3 feuillets dactylographiés. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 18.

<sup>1022</sup> Le premier groupe scolaire élevé par la mairie de Maisons-Alfort, le groupe scolaire Condorcet, dessiné par les architectes André Dubreuil et Roger Hummel, a eu ses plans modifiés après l'octroi de la subvention. On retrouve la trace de ces modifications dans le rapport de l'architecte-contrôleur du Département : « Si le programme d'ensemble a été conservé, tout le détail des opérations a été modifié au moment de l'exécution des travaux. Certains lots, tels la charpente et la couverture, disparaissant complètement au bénéfice d'autres lots comme la maçonnerie et béton armé du fait du remplacement des toitures par des couvertures en terrasse, d'autres comme le carrelage ayant été diminués dans de très fortes proportions, les économies ainsi réalisées ayant permis d'exécuter les revêtements de sols de l'ensemble du groupe en linoléum ». *Rapport de l'architecte contrôleur des travaux des communes*, 23 juillet 1936, 3 feuillets dactylographiés. AN F 17 14605. Le maire d'alors Léon Champion (1861-1955), radical socialiste et à la tête de la commune de 1901 à 1935, a directement fait appel à ces deux jeunes architectes. Les premiers plans approuvés étaient avec des toits en tuiles. Par ailleurs, au fur et à mesure du développement du projet, la municipalité a également décidé d'ajouter

procéder au renouveau de la figure de l'architecte communal. De nombreuses communes n'hésiteront pas à faire appel au même architecte, satisfaites de ses réalisations d'un genre nouveau. Ce sera le cas du socialiste Georges Barthélémy, amplement satisfait de sa collaboration avec les frères Jean et Édouard Niermans pour la construction du nouvel Hôtel-de-Ville,<sup>1023</sup> qui leur commandera le nouveau groupe scolaire de Puteaux, fléchissant cependant le langage architectural des deux frères vers une modernité toute machiniste et répondant aux canons non seulement de la production moderne française en vogue à l'époque mais également aux exigences tant pédagogiques qu'hygiéniques. Dans son bastion de Cachan, Léon Eyrolles<sup>1024</sup> s'entoure également de jeunes diplômés qui lui élèvent un ensemble de bâtiments publics pour la commune récemment créée. C'est à l'occasion de la construction du groupe scolaire Paul Doumer (inauguré en 1932)<sup>1025</sup> qu'il fait la rencontre des architectes Yves Chaussat, Joannès Chollet et Jean-Baptiste Mathon (1893-1971), et auxquels il confiera la construction de nombreux équipements municipaux,<sup>1026</sup> dont l'école maternelle de la Belle Image, en remplacement de l'école vétuste déjà existante et située rue Desmoulins.<sup>1027</sup> Léon Eyrolles appartient à cette catégorie, alors en dépérissement, des entrepreneurs progressistes et philanthropes, avec toutefois quelques nuances.<sup>1028</sup>

L'action municipale en faveur de la modernité architecturale au sein des constructions scolaires ne provient pas ainsi, dans ses origines et dans son effective mise-en-œuvre, seulement des ambitions

---

des salles de classe en plein air. *Rapport de l'inspecteur d'académie*, sans date, 2 feuillets dactylographiés. AN F 17 14605.

Ce seront les mêmes architectes qui élèveront le deuxième groupe scolaire élevé au cours des années 1930 dans la ville, le groupe scolaire Jules Ferry.

<sup>1023</sup> Bâtisse aux allures modernes et néoclassiques, archétype même de l'architecture académique de l'école des Beaux-Arts et cependant loué par toute la critique, même celle de l'Architecture d'Aujourd'hui, malgré ses réticences pour ce genre d'architecture, pour l'excellence du parti et de l'articulation du programme. « Ils ont fait preuve d'une rare richesse d'invention décorative, su créer une ambiance très agréable à laquelle nous ne pouvons que rendre hommage malgré l'abîme qui sépare nos conceptions artistiques de celles dont ils se sont inspirés. L'Architecture d'Aujourd'hui ne pouvait pas ignorer une œuvre de l'importance, de l'intérêt, de la qualité et de la valeur de l'Hôtel de Ville de Puteaux. » VAGO, Pierre. L'hôtel de ville de Puteaux. *L'architecture d'aujourd'hui*, août 1934, 4<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 18-30.

<sup>1024</sup> Cf. note 722, p. 236.

<sup>1025</sup> Le projet de la construction d'un groupe scolaire est adopté par le Conseil municipal le 28 mai 1930, les devis des architectes seront approuvés en 1932 et la subvention totalement versée en 1937. Le projet original intégrait également une opération de voirie, prévoyant un élargissement et un alignement des anciens chemins vicinaux existants dans un contexte il y a peu encore rural. Cf. *Dossier de subvention du groupe scolaire des Coteaux/Paul Doumer*. AN F 17 14603.

<sup>1026</sup> Le bureau de poste, l'hôtel de ville ainsi que la fontaine sont élevés par les mêmes architectes que les constructions scolaires de l'époque.

<sup>1027</sup> Cf. *Dossier de subvention de l'école maternelle à la Belle Image*. AN F 17 14603.

<sup>1028</sup> Il n'a pas particulièrement mené de politique soutenue en matière de logements à bon marché. Il a avant tout œuvré pour la modernisation de la commune de Cachan, la dotant de tous les réseaux et accessoires offerts par la modernité de l'époque. Cachan, essentiellement peuplée d'une bourgeoisie modeste et légèrement rurale, s'est détachée d'Arcueil, alors véritable cœur ouvrier de la cité, arguant en particulier du désintérêt du Conseil municipal d'Arcueil-Cachan pour le hameau de Cachan, en particulier en matière d'équipements et d'infrastructures. L'œuvre moderniste de la gestion d'Eyrolles reste cependant largement un cas à part dans le contexte de la Seine-banlieue.

révolutionnaires du Parti communiste ou réformistes du parti socialiste, même si Henri Sellier, réformateur social par excellence de la banlieue de l'entre-deux guerres, à la suite d'Albert Thomas, a creusé les ornières de la voie alors suivie. Elle s'inscrit dans l'héritage des mouvements réformistes de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, traversant souvent les courants politiques, et qui ont vu dans l'action municipale un levier direct et efficace pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Le recours à l'architecture moderne pour l'école ne provient dès lors pas dans son essence d'une forme de militantisme mais répond et correspond, du moins dans l'esprit des dirigeants communaux, aux problématiques et aux enjeux de l'école, de l'hygiène et dans un cadre plus global du cadre de vie. "L'air et la lumière", moto de l'architecture scolaire depuis près de cinquante ans, résonne entre les parois de verre, les structures de béton armé ou d'acier, les tamponnements de différentes factures et les toits terrasses que des édiles d'alors, de différentes obédiences politiques, commandent à une nouvelle génération d'architectes.

### ***b. Des crispations locales au Front populaire : l'école vitrine de l'utopisme révolutionnaire et urbain***

Les personnalités des édiles locaux s'avèrent ainsi déterminantes dans le choix d'un parti architectural résolument moderne. Celui-ci va être, dans l'historiographie, identifié aux réalisations du Front populaire. Il s'agit cependant d'une reconstruction historique réalisée a posteriori, tant à l'époque, à partir de 1935-1936 et de l'avènement du Front populaire, principalement par les instances dirigeantes au niveau national. En effet, localement, les oppositions politiques entre listes socialistes et communistes ne font que difficilement face à cette nouveauté politique, après près de 15 ans d'opposition acharnée, liée particulièrement à la lutte de certains transfuges du PCF comme Henri Sellier contre la trop forte bolchévisation du Parti communiste français et sa transformation en une antenne du Kominterm.<sup>1029</sup>

Aussi, si les questions éducatives font partie du programme de la liste socialiste – avant la scission de Tours de 1921 – menée par Henri Sellier en 1919 à Suresnes et victorieuse, elles ne vont pas immédiatement occuper le premier plan dans les discours politiques tenus par les différentes formations politiques issues des histoire du Parti communiste et du Parti socialiste au cours des années

---

<sup>1029</sup> Le maire de Puteaux Georges Barthélémy est particulièrement critiqué à l'occasion de l'établissement des listes unifiées dans le cadre du pacte d'unité d'action qui n'a pas été ratifié à Puteaux : « Le pacte d'unité d'action n'a jamais été ratifié à Puteaux par la section socialiste ; tous les adhérents de cette section qui se sont déclarés en faveur du pacte ont été exclus ; deux employés communaux se sont vus pour les mêmes raisons privés de leur emploi. De plus, dans la liste de Barthélémy figurent des réactionnaires connus, des fascistes, un millionnaire ». Cette brocarde dans *L'Humanité* fait suite à une affiche publiée sous la triple signature de Barthélémy maire de Puteaux, de Sellier maire de Suresnes et de Firmin Aury maire adjoint de Puteaux durant l'entre-deux tours de l'élection municipale de 1935 : « Les politiciens professionnels qui commandent dans les cellules bolchévistes proposent de nous vendre les suffrages que des travailleurs abusés leur ont confié au premier tour de scrutin. [...] Ils accepteront de soutenir dimanche une liste socialiste dont ils auront préalablement exclu nos camarades jugés indignes de la considération des enfants de Staline. [...] Socialistes et Républicains nous sommes, socialistes et républicains nous restons ! [...] Les travailleurs de Puteaux, même ceux qu'a pu tromper un instant la démagogie communiste sont aujourd'hui fixés. Les honnêtes gens, quelle que soit leur nuance politique, comprendront le péril que comporterait pour tous l'installation à l'Hôtel de Ville d'hommes pour qui l'enseignement de Lénine, la loi du mensonge, constitue la seule doctrine morale ». In À Puteaux, Barthélémy candidat unique du fascisme. *L'Humanité*, 10 mai 1935, 32<sup>ème</sup> année, n°13293, p. 4.

1920.<sup>1030</sup> Les dissidences politiques, par rapport aux deux grands partis que sont le PCF et la SFIO, au cours des années 1920 et de la première moitié des années 1930, sont par ailleurs nombreuses et beaucoup des maires bâtisseurs n'affichent pas une trajectoire politique des plus claires (cf. Figure 81, p. 252).<sup>1031</sup>

À l'origine, les préoccupations du Comité central du PCF sont éloignées des réalités du terrain, concernant la gestion municipale. Il faut attendre la mise en place du BOP (Bloc Ouvrier et Paysan) en 1924 pour voir la diffusion des savoir-faire municipaux au sein du programme politique, sous la houlette de l'ingénieur Victor Cat, rapporteur du programme du BOP de 1924 à 1928.<sup>1032</sup> Ce communisme municipal se distingue du socialisme municipal dans sa volonté de construire des « cités soviétistes », bastions de résistance à « l'État bourgeois », auquel la SFIO réformiste et ses membres sont assimilés.<sup>1033</sup> Cependant, les outils à disposition des pouvoirs locaux sont les mêmes que ceux des autres communes.<sup>1034</sup> Ce partage des moyens d'action est fortement évident, même aux yeux des élus locaux ou des élus étrangers en visite au début des années 1920 dans les deux villes les plus exemplaires aux mains des communistes, alors Boulogne et Suresnes.<sup>1035</sup> L'attitude par ailleurs du Parti communiste français et de *l'Humanité* par rapport aux "transfuges", même parmi les plus éminents,

<sup>1030</sup> En 1921, seize municipalités sur les vingt-et-une conquises lors des élections de 1919 par la SFIO rejoignent le PCF. Cf. BELLANGER, Emmanuel. Spécificité, continuité et uniformisation de la gestion communiste. In GIRAULT, Jacques (dir.). *Des communistes en France (années 1920 - années 1960)*. Paris : publications de la Sorbonne, 2002, p. 297.

<sup>1031</sup> Les années 1920 voient le Parti communiste conquérir un nombre limité de municipalités dans le département de la Seine. Les élections de 1929 le voient même perdre certaines des municipalités. Cependant, la politique d'alliance du Front populaire et l'habile propagande concernant les réalisations exemplaires élevées par le Parti communiste dans les municipalités sous son contrôle lui permettent de conquérir de nombreuses municipalités en 1935, donnant naissance au mythe de la « ceinture rouge », composée dans la réalité d'une large palette de couleurs politiques. Cf. FOURCAUT, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, pp. 19-40.

<sup>1032</sup> BELLANGER, Emmanuel. *Ibidem*.

<sup>1033</sup> *Ivi*.

<sup>1034</sup> Certains ont cru voir dans la dotation en équipement sportif des communes communistes de la banlieue ouvrière de Paris une action partisane sensible à la condition ouvrière. Cependant, les associations sportives étaient déjà présentes, et par ailleurs soutenues par les actions du Musée social. Il s'agit avant tout de « bolchéviser » les lieux associatifs et d'agrégation sociale. Cf. KSISS, Nicolas. Les interventions socioculturelles dans les municipalités communistes. In GIRAULT, Jacques (dir.). *Op. cit.* p. 384.

<sup>1035</sup> « Par conséquent, non seulement on peut constater la continuité de la politique municipale entre 1919 et 1927, mais surtout une orientation strictement réformiste. Les conseillers socialistes belges en visite à Boulogne et Suresnes en 1922 s'en émeuvent. "Ces communistes, qui se donnent si volontiers un air farouche et qui nous appellent, nous de la Ile [Internationale], des embourgeoisés, de vils réformistes, ne sont guère ces révolutionnaires dans le sens qu'ils veulent bien nous le faire croire". Nous seulement ils s'amusent du fait que Morizet et ses adjoints soient ceints de l'écharpe tricolore, mais surtout, ils constatent que "ces administrateurs communaux, lorsqu'ils se trouvent devant une tâche à réaliser, ne diffèrent guère de ceux qu'ils appellent les réformistes". Ainsi, ils s'étonnent de voir les pompiers de Boulogne, portant l'étoile soviétique à la boutonnière, qui font admirer à leurs visiteurs leur lance à eau très puissante. » In GUILLOT, Pascal. Un maire passé par le communisme : André Morizet. In GIRAULT, Jacques (dir.). *Des communistes en France (années 1920 - années 1960)*. Paris : publications de la Sorbonne, 2002, p. 391.

sera immédiatement intransigeante et sans concessions.<sup>1036</sup> La répercussion des luttes partisans nationales au niveau local est flagrante au cours des années 1920, mais la propagande assurée par *L'Humanité* n'est pas suffisante pour détourner les suffrages. Il faut voir dès lors un véritable esprit d'émulation et de concurrence qui se met en place entre les deux principaux partis ouvriers<sup>1037</sup>, et qui vont faire en particulier de leur action locale et municipale une vitrine de leur gestion exemplaire.

Côté communiste dans la Seine banlieue, la gestion des municipalités ne diffère pas de celle des autres communes de la banlieue parisienne, étant assujetties aux mêmes règlements et aux mêmes lois. Dans le domaine de l'éducation et de l'enfance, les groupes scolaires construits au cours des années 1920 par des municipalités communistes ne brillent pas par leur caractère particulièrement innovant. En effet, la nouveauté de la gestion d'une commune amène très souvent les premiers maires communistes, qui ne possèdent pas la même réflexion architecturale qu'Henri Sellier, à maintenir les mêmes architectes communaux dans leurs fonctions.<sup>1038</sup> Les écoles de la Mutualité<sup>1039</sup> (Figure 127), inaugurées le dimanche 25 septembre 1932<sup>1040</sup> à Saint-Denis par Jacques Doriot, alors maire et membre éminent du PCF, montrent déjà la recherche d'une nouvelle architecture. Si elles sont

<sup>1036</sup> Henri Sellier, dans son fief suresnois, est dès 1925 qualifié de « dictateur qui agit peu » ou encore de « social bourgeois » : « À relire le programme de 1919, on mesure bien toute la vanité des promesses d'Henri Sellier et de la majorité du Conseil. [...] Henri Sellier avait promis de substituer la solidarité sociale à l'esprit de bienfaisance et d'aumône des lois d'assistance capitaliste. S'il a, par sa situation à l'office départemental d'hygiène, obtenu divers avantages pour la commune ; s'il a créé, et ce avec notre aide sans réserve, divers services d'assistances sociales, il n'a jamais modifié l'esprit de l'assistance accordée à la classe ouvrière ». Incursion chez Henri Sellier. Des promesses, mais où sont les réalisations ? *L'Humanité*, 5 avril 1935, 22<sup>ème</sup> année, n°7814, p. 4.

<sup>1037</sup> Durant tout l'entre-deux guerres, le PCF ne participera à aucun gouvernement. Seul celui du Front populaire aura son soutien législatif, sans pour autant avoir en son sein des Ministres issus des rangs du Parti. La SFIO, quant à elle, si elle remporte dans le sein du Cartel des Gauches en 1924 et en 1932 les élections législatives, son expérience gouvernementale reste nulle. En effet, dans le cartel de 1924, elle soutient le gouvernement mais n'y participe pas directement. Durant le second cartel, l'alliance sera dénoncée dès la proclamation des résultats.

<sup>1038</sup> Le cas de Villejuif est éloquent. Xavier Villemin (maire de 1925 à 1926), membre du PCF et tête de la liste de la coalition du Bloc Ouvrier et Paysan accède au poste de maire aux élections de 1925, succédant à Louis Victor Destaret (maire de 1908 à 1925) dont la politique est marquée entre autre par la construction d'une école enfantine, d'un hôpital municipal, la création de deux marchés et le classement de nombreuses voies. L'architecte communal Adolphe Legros est choisi par Destaret pour la construction du nouveau groupe scolaire Pasteur en 1924 (cf. note). La construction de celui-ci est retardée par les problèmes inhérents à l'octroi des subventions. Contrairement aux autres communes communistes des années 1930, l'architecte est maintenu dans son rôle après 1925, même si la construction n'a pas débuté ni la subvention a été octroyée. Cf. ESCODA, Carlos. *Chroniques de Villejuif : le terroir et les gens d'un bourg de l'Île-de-France, du haut Moyen âge au XXème siècle*. Saint-Didier : Éditions l'Escalier, 2004, pp. 193-194.

Démissionnaire pour raisons de santé, Villemin cède son poste à Gaston Contini (maire de 1926 à 1929) qui, poursuit le projet de construction du groupe scolaire Pasteur et le mène à son terme. Il crée par ailleurs le Bulletin Municipal de Villejuif qui lui permettra de commenter comme une réalisation communiste pour les enfants des travailleurs de Villejuif l'érection d'un tel ensemble.

L'octroi de la paternité du groupe scolaire Pasteur à Gaston Contini fait partie de l'historiographie actuelle concernant l'action politique des communes de la banlieue de l'époque, reconnaissant encore presque aux seules communes communistes et quelques dissidences socialistes les mesures en faveur de l'école.

<sup>1039</sup> Aujourd'hui les écoles élémentaires Louis Blériot et Antoine de Saint-Exupéry et l'école maternelle Marville, passage des écoles.

<sup>1040</sup> Les réalisations communistes. Dimanche, à Saint-Denis, inauguration des écoles du quartier de la mutualité. *L'Humanité*, 23 septembre 1932, 29<sup>ème</sup> année, n°12337, p. 1.



inaugurées en 1932, le projet de construction date de 1927, le projet architectural de 1928 et les difficultés pour obtenir l'octroi d'une subvention sont à l'origine d'un tel retard : « En septembre 1931, les travaux sont autorisés. En fin septembre 1932, on inaugure l'école. Un tour de force. Installations spacieuses. De l'air, de la lumière, du confort. Le dernier modèle des techniciens ».<sup>1041</sup>

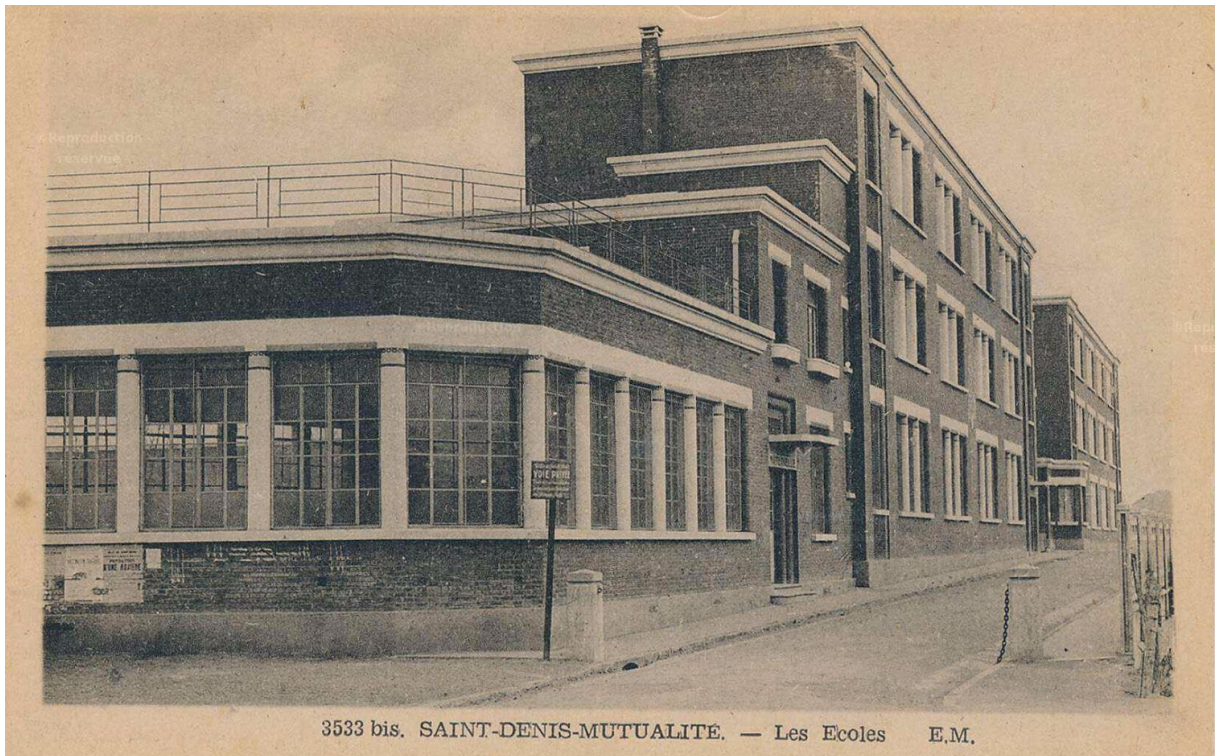


Figure 127 : Groupe scolaire de la Mutualité, Saint-Denis (93), (1932), la Guilde des architectes et techniciens conseils.<sup>1042</sup> AM de Saint-Denis 40 Fi 1/12.

« En moins d'une année, les hauts et clairs bâtiments de briques du groupe de la Mutualité ont été construits. C'est vraiment à un rythme de choc que les gars du bâtiment de toutes les corporations ont travaillé à cette œuvre prolétarienne. »<sup>1043</sup>

Les élections municipales de 1929 sont l'occasion d'organiser une nouvelle campagne électorale où les enjeux scolaires prennent le premier plan. Le Parti communiste dénonce l'abandon des enfants des classes laborieuses de la part de "l'État bourgeois" et fait état de l'absence totale, jusqu'en 1927 et l'adoption des premiers crédits supplémentaires pour les constructions scolaires de la Seine et de la Seine et Oise, d'efforts pour améliorer les conditions de vie des enfants tant de Paris que de la

<sup>1041</sup> DUBOIS, Jean-Martin. Écoles et Enfants. *L'Humanité*, 15 juillet 1933, 30<sup>ème</sup> année, n° 12632, p. 4.

<sup>1042</sup> En 1933 dans le numéro d'Architecture d'Aujourd'hui entièrement dédié à l'architecture scolaire française, les membres de la Guilde font paraître une perspective du projet où le langage est largement plus épuré que celui de l'école effectivement élevée. Cf. LA GUILDE. Groupes scolaires. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 48.

<sup>1043</sup> Les réalisations communistes. Dimanche, à Saint-Denis, inauguration des écoles du quartier de la mutualité. *L'Humanité*, 23 septembre 1932, 29<sup>ème</sup> année, n°12337, p. 1.

banlieue.<sup>1044</sup> C'est cependant sans compter sur les réalisations effectives des anciennes municipalités communistes de Suresnes ou de Boulogne-Billancourt, ou encore de Puteaux et de Clichy<sup>1045</sup> dont le bilan et les efforts ne peuvent plus être réclamés par le Parti. En 1929, le Parti communiste connaît tout à la fois un certain recul du Parti communiste dans la Seine-banlieue et en même temps l'arrivée à Villejuif et à Alfortville de personnalités ouvertes aux avant-gardes architecturales, et en particulier celles entrevues déjà en 1925 avec Pavillon de l'URSS de Constantin Melnikov. Le nouveau maire de Villejuif Paul Vaillant-Couturier<sup>1046</sup> organise dès 1929 un concours pour la construction d'un nouveau groupe scolaire à l'issue duquel le projet d'André Lurçat est retenu en 1930 :

*« L'épisode de Villejuif est intéressant à plus d'un titre : d'une part, le bâtiment conçu par André Lurçat intègre les recherches récentes en matière de pédagogie et d'hygiène, dans le même temps qu'il développe à grande échelle les thèmes formels de l'architecture moderne ; il fait ainsi figure de dispositif d'accès à la modernité technique pour les enfants des faubourgs ; mais, d'autre part, l'école fonctionne aussi, notamment par la publicité qui lui est faite avant, pendant et après son ouverture, en direction de publics assez variés. Pour Vaillant-Couturier qui, en 1930 déjà, avait veillé, sous l'influence de Léon Moussinac<sup>1047</sup>, au choix de Lurçat, de préférence aux techniciens grisâtres des entreprises liées aux municipalités "ouvrières et paysannes", il s'agit, trois ans après la commande initiale et quelques mois après la fondation de l'Association des Artistes et Écrivains Révolutionnaires, de donner un témoignage de l'ouverture du PCF à la collaboration avec les artistes et les techniciens antifascistes, autant que de s'affirmer comme gestionnaire capable et novateur. »<sup>1048</sup>*

L'inauguration du groupe scolaire Karl Marx<sup>1049</sup> est largement annoncée dans le journal *l'Humanité*, ainsi que la narration du déroulement des cérémonies, véritable moment de culture agit-prop avec l'organisation de nombreux spectacles de théâtre populaire, des jeux sportifs tenus dans le nouveau stade attenant à l'école, la prise de parole de membres éminents du Parti communiste.<sup>1050</sup> La propagande est efficacement organisée et touche également d'autres revues qui reprennent les

<sup>1044</sup> Cf. Lundi, rentrée des classes. La bourgeoisie laisse à l'enfance ouvrière trop de groupes scolaires où l'hygiène est méconnue. *l'Humanité*, 29 septembre 1928, 25<sup>ème</sup> année, n°10883, p. 2.

<sup>1045</sup> Charles Aufray, maire de Clichy de 1925 à 1942, est élu sous l'étiquette du Bloc Ouvrier et Paysan en 1925. Il quitte cependant le Parti communiste en 1929 et rejoint le Parti Ouvrier et Paysan. Il a pourtant fait élever en 1926 une nouvelle école maternelle aux accents modernes, annexe du groupe scolaire Jules Ferry déjà existant. Elle est située au 19 rue Victor Méric. Cf. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00125163*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1994, 10 pl.

<sup>1046</sup> Paul Vaillant-Couturier (1892-1937) succède à Gaston Contini en 1929 qui devient premier maire adjoint. Il est rédacteur en chef du journal *l'Humanité* de 1926 à 1937.

<sup>1047</sup> Léon Moussinac (1890-1964) est le cofondateur avec Paul Vaillant-Couturier et Louis Aragon en 1932 de l'Association des Écrivains et Artistes Révolutionnaires (AEAR) à laquelle André Lurçat adhère.

<sup>1048</sup> COHEN, Jean-Louis. Op. cit. p. 200.

<sup>1049</sup> L'inauguration a lieu le dimanche 9 juillet 1933. La première annonce dans *l'Humanité* intervient dès le 28 juin 1933 avec un long article de Marcel Cachin. Les numéros de *l'Humanité* du 7 et 8 juillet rappelleront encore l'évènement. L'évènement sera rapporté dans les numéros des 10 et 11 juillet 1933.

<sup>1050</sup> Maurice Thorez et Jacques Doriot sont présents.

éléments de langage revendiqués par le Parti communiste : "école la plus belle de France", "école la plus moderne de France".<sup>1051</sup> Des séries de cartes postales sont tirées (Figure 128), une brochure est également publiée.<sup>1052</sup>



Figure 128 : "L'école la plus moderne de France". Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, carte postale des années 1930, [nom de l'imprimeur illisible]. Collection personnelle.

<sup>1051</sup> C'est le cas de la revue des systèmes Hennebique, Béton Armé, qui reprend le label dans des pages de publicité : « Saviez-vous que plus de 900 écoles ont été exécutées en tout ou en partie, d'après les plans Hennebique [...] [dont le] groupe scolaire de Villejuif le plus moderne de France ? » Cf. *Le béton armé, revue des systèmes Hennebique*, avril 1934, n°314, p. 1030.

<sup>1052</sup> Cf. LURÇAT, André. *Groupe scolaire de l'avenue Karl Marx à Villejuif : réalisé pour la municipalité Communiste. Boulogne-Billancourt* : Éditions de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1934, 16p.



Figure 129 : Réalisation communiste. *L'Humanité*, 29 juin 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12616 numéro spécial, p. 2.

La parution de cette photographie disposée à l'envers par les typographes du journal *L'Humanité* laisse songeur, et permet d'envisager qu'ils auront été franchement surpris par la nouveauté de l'architecture de Lurçat et la maigre qualité de la photographie.

Le Parti communiste voit dans le groupe scolaire un « annonciateur des temps nouveaux » :

*« Notre Parti tout entier doit être fier de la magnifique réalisation des camarades de Villejuif. Déjà, avant-même l'achèvement du groupe scolaire, on est venu de loin pour le visiter. Et les curieux attirés par sa jeune renommée, et les architectes, et les instituteurs et les techniciens sont unanimes à reconnaître la hardiesse, la nouveauté, l'originalité et la parfaite réussite d'André Lurçat, architecte de l'AEAR. Il n'est pas d'école mieux adaptée à son objet, où, par la plus heureuse rencontre, l'esthétique, les conditions sanitaires et les nécessités de l'enseignement soient pareillement respectées et avec tant de succès. [...]*

*Il n'en est pas où l'on ait réussi à assurer à l'enfant et aux maîtres tout le confort et tant de bonnes conditions de travail dans la gaieté, l'air et la lumière. Le maire, Paul Vaillant-Couturier, et ses collaborateurs ouvriers du conseil municipal, peuvent être fiers d'avoir largement contribué à cette œuvre qui fait honneur à l'esprit de hardie initiative de notre Parti, et qui rappelle les constructions neuves de l'architecture du plan quinquennal. [...]*

*Elle attestera que les prolétaires s'intéressent à tout ce qui concerne l'enfance, à son hygiène, à son développement. Elle prouvera aussi que les bolcheviks français, même*

*bridés, limités par l'administration bourgeoise, sont capables de réalisations très importantes que les municipalités bourgeoises peuvent prendre en exemple. »<sup>1053</sup>*

L'école de Villejuif, contrairement aux autres réalisations communistes de l'époque, possède également la particularité d'être envisagée comme le portail d'entrée de la future Cité Verticale dessinée également par André Lurçat et commandée par Paul Vaillant-Couturier qui se dressera dans la continuité de l'avenue Karl Marx alors seulement ébauchée (Figure 76 p. 244, Figure 77 p. 245 et Figure 130). Le maire de Villejuif annonce alors que « cette inauguration n'est pas la seule, nous inaugurerons un jour une nouvelle fois cette école. Mais cette fois ce sera au nom du soviet ouvrier de Villejuif ». <sup>1054</sup>

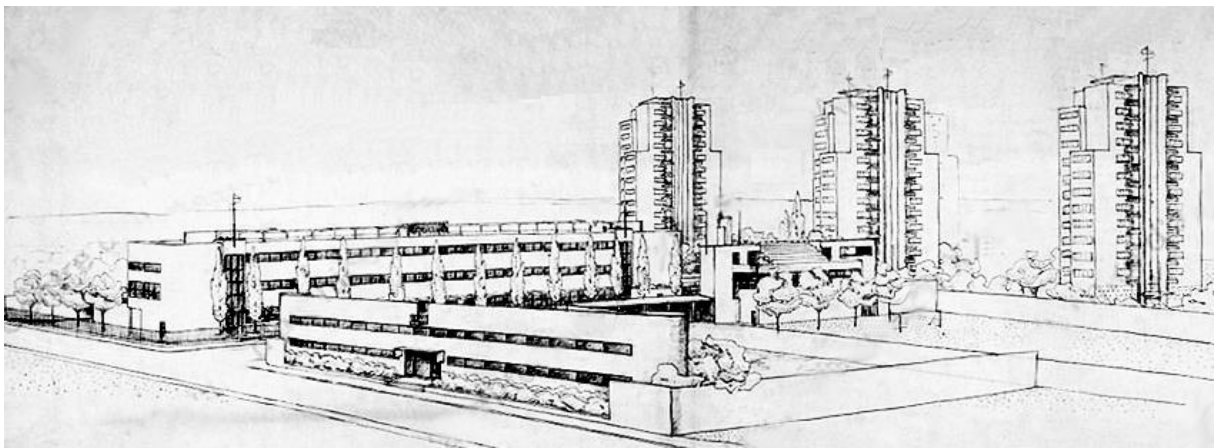


Figure 130 : Le groupe scolaire Karl Marx, portail d'entrée de la cité verticale. C'est l'anticipation d'une utopie moderne et urbaine, toute dédiée à la Révolution en marche.

L'école, et pas seulement celle d'André Lurçat,<sup>1055</sup> est la vitrine des réalisations du Parti et des efforts que son administration doit fournir face à une "bourgeoisie" oppressive qui ne donne pas aux enfants des travailleurs les moyens nécessaires à leur éducation.<sup>1056</sup> Les communistes se revendiquent ainsi comme des "réalisateurs"<sup>1057</sup>, et leurs mérites et réformes urbaines sont les seuls dont il est rendu

<sup>1053</sup> CACHIN, Marcel. Retenez la date du 9 juillet ! Villejuif va inaugurer la plus belle école de France. *L'Humanité*, 28 juin 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12615, p. 1.

<sup>1054</sup> L'inauguration des écoles de Villejuif. *L'Humanité*, 10 juillet 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12627, pp. 1-2.

<sup>1055</sup> Inaugurées en 1933, les nouvelles écoles Octobre d'Alfortville, projet de Georges Gautier et de la Guilde, bénéficient des mêmes installations, sèche-mains électriques, solarium, salles de plein air, jardin paysager...

<sup>1056</sup> « Attachés aux revendications immédiates des travailleurs, termine Doriot, nous ne nous voulons pas nous vautrer dans le cadre de la légalité bourgeoise. Quand nous aurons conquis le pouvoir ce sera comme en URSS des centaines d'écoles que nous inaugurerons car la bourgeoisie ne pourra plus nous empêcher de réaliser toutes les revendications des travailleurs. » *Ivi*.

<sup>1057</sup> « Après la construction des écoles de Villejuif et de Bagnolet, modèles d'écoles modernes, la municipalité de Vitry se prépare à inaugurer à la fin de ce mois ou au début de septembre le nouveau groupe scolaire de « La Ferme » comprenant 19 classes ; à Alfortville un groupe scolaire comprenant 26 classes plus une école professionnelle pour les garçons et les filles. À Saint-Denis, au début d'octobre sera inaugurée une piscine tandis que Pierrefitte ouvrira aux gosses d'ouvriers un nouveau groupe scolaire. » Les municipalités communistes réalisent. *L'Humanité*, 6 août 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12654, p. 4.

compte au sein de *l'Humanité*, laissant de côté l'œuvre des municipalités ouvrières non dirigées par le Parti.<sup>1058</sup>

Le combat pour l'enfance et l'éducation est également entrevu comme un moyen pour lutter contre la précarité des enfants des classes pauvres, le permettant de s'extraire d'un atavisme contrôlé par la classe bourgeoise, cherchant à le maintenir dans sa condition. Cependant il ne s'agit pas tant de mettre à disposition des locaux d'apprentissage mais surtout d'améliorer les conditions de cet apprentissage, par l'introduction d'une nouvelle architecture, de l'air et de la lumière. Il y a non seulement la dénonciation de l'insuffisance des locaux scolaires dans la banlieue, la surpopulation des salles de classes trop petites et loin des conditions d'hygiène et de pédagogie suffisantes. L'accueil de cette nouvelle architecture et des nouveaux équipements qui l'accompagnent sont ainsi mis en scène comme les instruments indispensables tant à la « Révolution prolétarienne » qu'à une amélioration immédiate des conditions de vie et d'enseignement, en adéquation avec les dernières recherches pédagogiques :

*« Les locaux et l'enseignement, c'est primordial. Les vacances et le repos ne le sont pas moins. "All work and no play makes Jack a dull Boy" disent les Américains, gens pratiques : "Rien que de l'étude et pas de récréations abrutissent un enfant". Surtout en France où les programmes sont surchargés d'inutilités. En Union Soviétique, on vise à développer le cerveau et non la mémoire de l'enfant. Système Dalton, méthode directe pour les tout petits d'hommes. Programmes libres pour les moyens. Théorie et pratique. L'instituteur ou le professeur, c'est un grand frère que l'on consulte, quand on est arrêté. [...] En France bourgeoise, c'est le rang, la file, le pupitre, la table du maître ou la chaire du professeur. On étudie par ordre, on s'amuse par force. [...] Un avant-goût de la caserne. Il faut se fourrer dans la tête la sempiternelle histoire de la Gaule et des Gaulois, les quarante rois qui pressurèrent le peuple, les Ministres qui le ligotèrent, les généraux qui le massacrèrent. [...]*

*Les seules choses qui vailent au monde, les clés du savoir de l'espèce, la mathématique et la physique, il n'en connaît que des bribes mal digérées. On l'a volontairement laissé ignorant des réalités sexuelles. On en fait des masturbés, des refoulés. On prépare des coureurs et des gâcheuses. De la graine d'adultère et d'infanticides. Il faut de la copie*

---

<sup>1058</sup> Ainsi lors des élections municipales complémentaires du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris paraît un article rappelant les mérites des réalisations des communes communistes de la banlieue (Seine et Seine-et-Oise) : « Au lendemain des élections, le premier objectif poursuivi par les communistes lorsqu'ils sont appelés à prendre la direction d'une cité est de l'embellir et de la doter des établissements utiles à son développement. Ce n'est pas là une affirmation gratuite, car, qui a vu de près les réalisations des municipalités communistes ne peut, devant les résultats obtenus, que manifester un sentiment d'admiration. Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on a vu le magnifique groupe scolaire de Villejuif, l'un des plus beaux d'Europe ; ceux d'Alfortville, de Bezons, etc., les crèches, les garderies et jardins d'enfants, les cantines scolaires, les hospices et dispensaires édifiés dans de nombreuses municipalités ouvrières de la banlieue. » Les communistes sont des réalisateurs. *L'Humanité*, 26 février 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°13951, p. 8.

pour les journaux : ils n'en manqueront jamais si les choses restent en l'état et si ce système scolaire continue. »<sup>1059</sup>

L'école "communiste" revendique ainsi un caractère original et révolutionnaire par rapport à celle "bourgeoise" issue des « Buisson, Lavis, Jules Ferry, Paul Bert, tous les metteurs en scène et régleurs de la culture bourgeoise ».<sup>1060</sup> Au-delà de leurs caractéristiques architecturales<sup>1061</sup>, c'est la toponymie de ces écoles qui va les rendre identifiables au milieu des nombreux autres exemples similaires alors édifiés mais dans les mairies aux mains des socialistes ou des radicaux, voire des conservateurs : Karl Marx à Villejuif, Octobre à Alfortville<sup>1062</sup>, Travail à Bagnolet, ou encore après son décès à Moscou en 1935 Henri Barbusse à Alfortville, Bagneux et Malakoff.

Du côté des dissidences communistes de la Seine, de ceux ralliés aux socialistes et des socialistes, le journal *Le Populaire* rapporte et rappelle de la même manière les avancées et les réalisations de la gestion communale.<sup>1063</sup> Le problème des conditions matérielles de l'école<sup>1064</sup> est mis en relation d'une manière plus globale avec celui de la réforme de l'école unique, avec pour ambition le renforcement de l'école publique et laïque face aux écoles libres et religieuses. Dans cette vision réformatrice, l'école communale moderne et accueillante, en remplacement des locaux surchargés et vétustes habituels, est également envisagée comme une façon d'attirer les familles et leurs voies électorales.<sup>1065</sup> Cependant

<sup>1059</sup> Dans un article évoquant la construction des écoles de la Mutualité à Saint-Denis : DUBOIS, Jean-Martin. *Ibidem*.

<sup>1060</sup> *Ivi*.

<sup>1061</sup> « Cette situation n'a pas échappé à l'attention des camarades de nos municipalités. Ils se sont penchés avec sollicitude sur les enfants pour comprendre leurs besoins. Puis, avec une louable persévérance – les difficultés étant si grandes – ils se sont efforcés de réaliser d'accueillantes maisons d'enfants. Ils ont compris qu'édifier un bâtiment solide ne suffisait point, qu'il fallait donner un cadre riant à la vie si active, si affective des petits. Donc, pas de maisons ternes, maussades, pas d'écoles-casernes ; mais partout de la verdure, des fleurs, des couleurs claires qui accrochent le soleil. Maintenant, on peut affirmer qu'ils y ont réussi quand on visite les écoles de Villejuif, d'Alfortville, de Malakoff, de Bezons... Les enfants s'y rendent avec joie, car ils s'y sentent chez eux. » Nos municipalités ont créé d'accueillantes "maisons d'enfants". *L'Humanité*, 1<sup>er</sup> octobre 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°14166, p. 8.

<sup>1062</sup> L'école communiste peut également devenir l'acteur de l'action révolutionnaire. Ainsi, c'est le cas du premier groupe scolaire d'Alfortville construit au cours des années 1930 par l'architecte Georges Gautier, membre de la Guilde des techniciens. Ainsi, le compte-rendu du journal *L'Humanité* des émeutes ouvrières du 4 février 1934 met en scène les silhouettes tant des HBM municipaux que les écoles Octobre, au nom évocateur : « Alors, les habitants du groupe d'habitations à bon marché, qui flanque le magnifique bâtiment des écoles Octobre, que la municipalité communiste d'Alfortville a fait élever, ramassent tout ce qui leur tombe sous la main et en lapident les policiers ». Cf. Victoire à Alfortville. La police attaque les habitations à bon marché et tire sur les écoles « Octobre ». *L'Humanité*, 2 mai 1934, 31<sup>ème</sup> année, n°12921, p.1.

<sup>1063</sup> Il n'est fait cependant aucun écho, à la manière du journal *L'Humanité*, des réalisations des communes communistes.

<sup>1064</sup> La crise scolaire est également relevée, à l'instar de *L'Humanité*, par des articles du *Populaire*. Cf. L'école sans maître et sans maisons. Un cas typique rue des Feuillantines [Paris] – Les suppressions en masse dans l'Ariège – Mise au point. *Le Populaire*, 31 octobre 1932, 15<sup>ème</sup> année, n°3554, p. 2.

<sup>1065</sup> « S'il n'est point donné à notre timide démocratie de rénover dans un avenir prochain notre système scolaire, une réforme modeste autant qu'urgente reste à sa portée : l'aménagement de la vie matérielle à l'école. [...] Le bain, les douches restent le plus souvent un luxe qu'on offre deux ou trois fois l'an à nos potaches. Le lavage des mains avant les repas est, faute de lavabos, une pratique peu courante, le maître quitte sa classe, les mains

la Révolution demeure une condition nécessaire à l'épanouissement d'un nouveau paradigme pour l'école :

« L'école où l'enfant et l'adolescent pourront développer harmonieusement leurs facultés physiques, intellectuelles et morales, en dehors de toute contrainte et de tout souci d'utilitarisme dégradant, l'école où pénétrera le souffle de la vie, où les futurs membres de la communauté feront leur apprentissage d'une meilleure vie sociale, ne semble devoir s'édifier qu'un sein d'une société elle-même transformée. »<sup>1066</sup>

Les inaugurations des groupes scolaires réalisés par des municipalités socialistes ou affiliées au cours des années 1930 bénéficient d'une publicité similaire, tant à travers la diffusion des architectures réalisées dans la presse spécialisée, à travers des annonces dans les journaux, et en particulier *Le Populaire*,<sup>1067</sup> qu'à travers l'organisation de fêtes et de réceptions qui sont également l'occasion pour les tribuns de prendre la parole. L'inauguration à Chatenay-Malabry du groupe scolaire Thomas Masaryk<sup>1068</sup> devient l'occasion de donner à l'inauguration de l'école des architectes de la cité de la Butte-Rouge, Bassompierre, de Rutté et Sirvin, une dimension internationale avec la venue de l'ambassadeur Osuski de Tchécoslovaquie.<sup>1069</sup> Cependant, les chants repris par la "Chorale Populaire

---

saupoudrées de craie, l'enfant reprend le chemin du logis les doigts pleins d'encre. » MÉRAT, Lucien. VI. L'École unique : problème social. *Le Populaire*, 14 avril 1930, 13<sup>ème</sup> année, n°2625, p. 4.

<sup>1066</sup> *Ivi.*

<sup>1067</sup> "Les réalisations socialistes" devient une rubrique récurrente dans le journal, avec une large place donnée aux écoles communales. La nouvelle école maternelle de Charenton, n°713, 4 septembre 1922 ; l'école Anatole France à Lille, n°2049, 14 septembre 1929 ; Fontenay-aux-Roses, n°2133, 3 décembre 1928 ; Trignac, n°2255, 8 avril 1929 ; Boulogne-Billancourt, n°2279, 3 mai 1929 ; le programme municipal de Roubaix, n°2810, 17 octobre 1930 ; Béthune, n°2814, 21 octobre 1930 ; la crèche des Moulins de Lille, n°3058, 23 juin 1931 ; Oullins, n°3190, 2 novembre 1931 ; Villeparisis, n°3199, 11 novembre 1931 ; Pantin, n°3442, 11 juillet 1931 ; Bondy, n°3693, 19 mars 1933 ; le groupe scolaire Jules Guesde à Roubaix en septembre 1933, n°3849 et 3862 ; le groupe scolaire Jean Macé à Roubaix en décembre 1933, n°3972, 3974 et 3975 ; le groupe scolaire Jean Jaurès à Saint-Nazaire en septembre 1933, n°3861 et 3863 ; Cuxac, avril 1934, n° 4078, 4079 et 4080 ; Le Plessis-Robinson, 30 avril 1934, n°4099 ; Cheval-Blanc (Vaucluse), 15 juillet 1934 ; Grenoble, 10 mars 1935, n°4412 ; Vélizy, 31 mars 1935, n°4432 ; Colombelles et Villefranche-en-Beaujolais, 7 avril 1935, n°4439 ; le projet du groupe scolaire Jules Ferry à Colombes, 13 avril 1935, n°4810 ; Franconville, 17 février 1937, n°5228 ; Nantes, 27 juin 1937, n°5247 ; Toulouse, 5 août 1937, n°5286 ; Lumbres, août 1937, n°5294, 5306 et 5311 ; Vélizy-Villacoublay, 9 janvier 1938, n°5806 ; l'école en plein air de Metz sur l'île de Saulcy, 7 février 1938, n°5472 ; groupe scolaire Marius Jacotot de Puteaux, juillet 1938, n°5624, 5625 et 5626 ; groupe scolaire Ernest Renan à Roubaix, 12 juillet 1938, n°5627 ; groupe scolaire Roger Salengro à Lomme, 30 juillet 1938, n°5644 ; l'institut Diderot de Lille, 26 septembre 1938, n°5705 ; groupe scolaire Jean Jaurès à Cerbere, 9 novembre 1938, n°5746 ; groupe scolaire Édouard Herriot à Bron, 19 décembre 1938, n°5785 ; Livry-Gargan, 16 avril 1939, n°5903 ; l'œuvre scolaire municipale de Vélizy, 23 avril 1939, n°5910 ; le groupe scolaire de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry, mai 1939, n°5923 et 5925 ; groupe scolaire Jules Ferry à Conflans, 11 juin 1939, n°5959 ; Eaubonne, 5 juillet 1939, n°5983.

<sup>1068</sup> La toponymie est loin d'être innocente. Thomas Masaryk (1850-1937) n'est pas connu pour ses positions procommunistes, premier Président de la première République de Tchécoslovaquie de 1918 à 1935, il était en faveur d'une réforme de la monarchie austro-hongroise. C'est son combat pour la Paix et l'amer démantèlement de son pays par l'Allemagne nazie entre les accords de Munich en septembre 1938 et la proclamation d'un protectorat nazi sur l'ensemble de la Bohême-Moravie en avril 1939 qui sont mis en avant.

<sup>1069</sup> « Lorsque m. Osuski, ambassadeur de Tchécoslovaquie, arrivera au cours de la cérémonie, il sera l'objet d'une chaude manifestation de sympathie. [...] Analysant les événements récents, l'orateur [André Mazon, professeur de langue et littérature slaves au collège de France], en terminant, exprime sa foi dans la libération de la



de Paris" montrent à la fois le caractère réformiste des organisateurs de la manifestation, s'encrant dans la tradition française<sup>1070</sup>, et leur caractère pacifique, socialiste, utopique et internationaliste, par la conclusion sur la ronde des Saint-Simoniens.<sup>1071</sup> Ainsi, aux réalisations communistes répondent les réalisations socialistes en banlieue (Figure 131), même si l'on voit dans la liste dressée des écoles effectivement élevées, la pénétration en Province des forces socialistes est plus importante que celle des forces communistes (en particulier le Nord et ses bassins miniers et sidérurgiques, Lille, Roubaix<sup>1072</sup>, Béthune). La toponymie des écoles ouvertes fait ouvertement référence aux fondateurs de l'école publique française, pourfendus par les communistes<sup>1073</sup> mais également à la figure de Jean Jaurès. Enfin, la similarité des caractères architecturaux des écoles édifiées dans la Seine-banlieue par ces autres municipalités de gauche avec celles du Parti communiste n'est plus à démontrer.

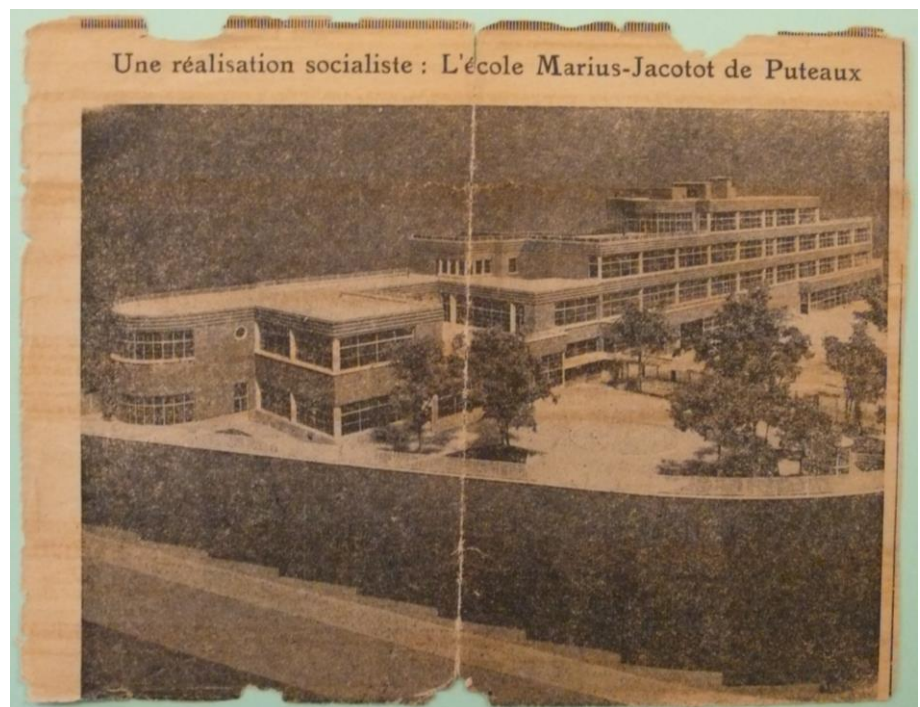


Figure 131 : « Une réalisation socialiste : L'École Marius-Jacotot<sup>1074</sup> de Puteaux ».

Tchécoslovaquie et cite la devise tchèque : la vérité vaincra. » Cf. A.C. À la Butte-Rouge, l'admirable groupe scolaire Thomas Mazaryk a été inauguré hier matin. *Le Populaire*, 8 mai 1939, 22<sup>ème</sup> année, n°5925, p. 8.

<sup>1070</sup> La Marseillaise et d'autres chants de la Révolution française sont entonnés, dont *L'Hymne à la statue de la liberté*, de François-Joseph Gossec, chanté place de la Révolution en 1793.

<sup>1071</sup> *Ivi.*

<sup>1072</sup> Groupe scolaire Ernest Renan à Roubaix, Marcel Spender architecte. *L'Architecture d'aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 20-22.

<sup>1073</sup> Jules Ferry et Ferdinand Buisson en particulier.

<sup>1074</sup> Marius Jacotot, maire socialiste de Puteaux de 1925 à 1930, succède à Lucien Voilin. Il meurt en cours de mandat.

L'avènement du Front populaire à partir de 1936 entraîne un consensus sur le terrain, même si de nombreuses particularités locales sont maintenues, suivant les caractères des édiles locaux.<sup>1075</sup> Ainsi, Georges Barthélémy à Puteaux se montre particulièrement hostile aux communistes, de même Henri Sellier ne peut que difficilement oublier les articles incendiaires parus contre lui au cours des années 1920 et 1930 dans *l'Humanité*. Une reconnaissance concernant les savoir-faire municipaux acquis par les mairies du Front populaire de la Seine-banlieue au cours des années 1920 et 1930 se répand, et certaines municipalités du Front populaire bénéficieront du soutien au conseil municipal des conseillers municipaux des listes communistes et réciproquement, sans qu'il advienne cependant de partage des pouvoirs au niveau de l'administration.

Cependant, les acquis et les réalisations sont au fur et à mesure partagés, faisant front commun face à la frange conservatrice des forces politiques, accusée de maintenir les enfants des classes ouvrières et populaires dans de mauvaises conditions d'hygiène et d'apprentissage.<sup>1076</sup> C'est l'unanimité de la banlieue ouvrière – mises à part certaines dissensions internes – qui s'exprime ainsi pour réclamer auprès du nouveau gouvernement un octroi supplémentaire des subventions dans le cadre du programme des grands travaux pour lutter contre le chômage.<sup>1077</sup> Les articles de *l'Humanité*, après 1937 oublient parfois leur rhétorique habituelle, qui fustigeait l'ensemble des autres communes, pour même faire valoir auprès des réalisations des municipalités communistes celles d'autres municipalités non communistes.<sup>1078</sup> De même, les élus communistes, qui ne participent pas à l'administration communale dans les cas où ils ne sont pas majoritaires, participent aux inaugurations qui sont également rapportées dans les colonnes de *l'Humanité*. Les réalisations de l'ensemble de la banlieue de la Seine sont mises en scène pour dénoncer l'insuffisance des locaux scolaires disponibles à Paris, même si la situation de la carte scolaire de nombreuses communes de la Seine, malgré les

<sup>1075</sup> La marche du 24 mai 1936 au mur des fédérés à l'occasion de la victoire du Front populaire aux élections législatives rassemble l'ensemble des personnels municipaux des communes ouvrières de la Seine banlieue. Cf. Dimanche en masse au mur des fédérés. Ordre du cortège. *L'Humanité*, 22 mai 1936, 33<sup>ème</sup> année, n°13671, p.6.

<sup>1076</sup> Le grand patronat devient le seul véritable ennemi politique du PCF au cours du gouvernement Blum : « Le grand patronat et les financiers veulent empêcher une véritable politique de protection de l'enfance qui nécessiterait l'extension aux paysans travailleurs du système des allocations familiales ; l'augmentation des crédits pour l'aide aux familles nombreuses ; la construction de logements spéciaux, bien aérés, de crèches, de dispensaires, d'écoles, de terrains de jeux, de stades, de piscines, etc. » THOREZ, Maurice. Rapport à l'assemblée d'information des cadres communistes, à Magic-City, le 27 février 1937. *L'Humanité*, 4 mars 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°13957, p.6.

<sup>1077</sup> « Parmi tant de problèmes soumis à l'examen des élus municipaux, il en est un qui se place au premier plan de leurs préoccupations : celui des écoles, indispensables à l'instruction des enfants du peuple. [...] Nous espérons que le gouvernement ne tardera pas à adopter ces solutions seules capables de donner aux collections des grands centres urbains les moyens de réaliser les projets de groupes scolaires nécessaires à l'instruction des fils du peuple, projets qui restent et resteront à l'état de projets, malgré l'urgence qu'il y a à construire, tant que l'intervention financière de l'État continuera à être si insuffisante. » COUDERT, Paul. Les subventions de l'État pour les constructions scolaires sont insuffisantes. *L'Humanité*, 22 février 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°13947, p. 8.

<sup>1078</sup> « Le groupe scolaire a mis à la place de la vieille école noire et triste comme une prison, ses bâtiments spacieux percés de larges baies (à Villejuif, les vitres ont même totalement remplacé les murs), étendant ses vastes cours vers la rue. [...] Que ce soit à Suresnes [Henri Sellier, socialiste] ou à Mailsons-Alfort [Léon Champion, radical socialiste, maire jusqu'en 1935, puis Albert Vassard, communiste], il traverse, pour atteindre sa classe, de magnifiques jardins qui ne sont jamais sans fleurs, car on y repique, pour l'hiver, des plantes de montagne... » DERROY, Claude. Nos Petits. XVIII. L'âge scolaire. *L'Humanité*, 16 mai 1939, 36<sup>ème</sup> année, n°14756, p. 4.

investissements consentis par l'État, est loin d'être glorieuse.<sup>1079</sup> L'école moderne devient un marqueur de la banlieue ouvrière dans son ensemble sous le Front populaire, véritable réunion de l'ensemble des forces œuvrant au progrès des conditions de vie, en particulier des "enfants des classes populaires", face aux "enfants délaissés de Paris". Ainsi, dans une relecture politique consensuelle, dans le contexte du Front populaire, la CGT réunifiée commande à Jean Epstein un film, *Les bâtisseurs*, qui se révèle être un véritable plaidoyer pour le modernisme architectural<sup>1080</sup> mis à la disposition de tous et non pas seulement des plus riches, voyant dans les frères Perret les premiers qui comprennent « qu'avec le béton, l'architecture doit s'orienter vers une harmonie nouvelle. [...] » :

*« L'architecture du fer a vécu, celle du béton commence. Elle apportera une véritable révolution dans l'art de bâtir mais cette révolution profitera d'abord au grand capital. Alors qu'il faudrait construire des milliers et des milliers de maisons habitables, on construira d'abord des magasins somptueux, des usines, des théâtres, des banques. »*

À la cathédrale de Chartres qui ouvre le film répondent les réalisations des municipalités. Celles passées en revue sont situées à Villejuif<sup>1081</sup> (groupe scolaire Karl Marx de Lurçat), à Boulogne-Billancourt (hôtel de ville de Tony Garnier), à Clichy (hôpital Beaujon de Jean Walter), à Montrouge (groupe scolaire du Haut-Mesnil de Jean-Auguste Tisseyre), ou encore à Maisons-Alfort (groupes scolaires Condorcet et Jules Ferry de André Dubreuil et Roger Hummel), la banlieue étant essentiellement représentée. Ainsi, tiraillées entre les différentes forces de gauche, la banlieue ouvrière se rejoint cependant autour de cette nouvelle architecture scolaire qui est soutenue, promue et mise-en-scène dans différentes actions de propagande.<sup>1082</sup>

<sup>1079</sup> « La banlieue de la Seine, dont la population scolaire était, en octobre dernier, de 262 939 élèves, compte bien des villes-champignons dont la situation est terrible, justement parce qu'elles ont crû trop vite. Le cas de Stains, celui de Drancy où il y a des classes de 80 élèves et où 2 000 enfants vont dans les communes voisines, celui de Bagnole et tant d'autres encore, loin de constituer une excuse, aggravent le cas de Paris... d'autant plus que, à côté de ces difficultés, la banlieue ouvrière, par ses magnifiques exemples de réalisations, marque avec Paris un contraste qui n'est pas précisément en faveur de la capitale. » BENICHOU, Georges. Paris manque d'école. *L'Humanité*, 22 septembre 1938, 35<sup>ème</sup> année, n°14521, p. 8.

<sup>1080</sup> Notons en passant que le Syndicat du bâtiment ne se contente pas de valoriser l'industrie moderne du bâtiment mais cherche à valoriser l'ensemble des corps de métiers, y compris les plus traditionnels.

<sup>1081</sup> « La municipalité de Villejuif fait l'admiration de beaucoup et excite la jalousie de certains avec son école modèle. »

<sup>1082</sup> Les exemples scolaires de la banlieue parisienne sont par la suite "exportés" également en Province, où les nouvelles écoles, jusque-là, s'étaient limitées à l'utilisation d'un langage régionaliste, s'inscrivant dans la tradition ouverte par l'œuvre de la reconstruction. Un exemple emblématique de l'utilisation du langage promu en banlieue est la nouvelle maternelle de la ville de Calais, l'école maternelle du P'tit Quinquin, élevée sous le mandat du maire SFIO Lucien Vadez (maire entre 1935 et 1939) et inaugurée en 1939, sur un projet de l'architecte Roger Poyé. Il s'agit d'une « modeste construction de briques très nette » où « la distribution est assurément pratique, les classes, la salle de jeux en rotonde sont pleines de joyeuse clarté ». Cf. *L'architecture*, juillet 1939, 52<sup>ème</sup> année, n°7, pp. 224-227.

**c. Un sursaut d'une architecture scolaire régionaliste au cours des années 1930 ? : entre revendications corporatistes, élans "patriotiques" et questions stylistiques<sup>1083</sup>**

La recherche par les municipalités de la Seine-banlieue d'une nouvelle architecture publique va avoir pour conséquence d'écarter les anciens de la profession et en particulier ceux qui avaient une large expérience de collaboration avec de nombreuses communes, très souvent aux mains des forces politiques conservatrices. Un double phénomène se distingue dès lors : le renouveau affiché d'une architecture scolaire et parfois la volonté délibérée des communes, très souvent communistes, de s'attacher les services de nouveaux collaborateurs en adéquation avec cette vision architecturale et politique. La mise à l'écart d'architectes qui avaient jusqu'à présent bénéficié des commandes municipales et qui étaient bien intégrés localement ne va pas être sans conséquences chez ceux-ci. La recherche de cette modernité architecturale dans les équipements publics qui passe par la diffusion et l'adoption de nouveaux procédés de construction ou présentés tels quels, tels que le béton armé, même s'ils sont déjà relativement anciens d'une part, et facilement mis-en-œuvre, notamment grâce au soutien des bureaux Hennebique et de leurs représentants, va les mettre à l'écart très souvent, du fait de leur inexpérience.

Un très grand nombre d'architectes se sont retrouvés mobilisés au cours de la Première Guerre mondiale et un esprit de corps se développe également entre ces camarades des tranchées. Dès le 27 janvier 1931, certains architectes anciens combattants s'organisent en une association : l'Association des Architectes Anciens Combattants (AAAC).<sup>1084</sup> Il ne s'agit pas pour autant d'une association composée d'architectes frustrés des commandes publiques, même si cette raison est essentielle et est

---

<sup>1083</sup> Si André Lurçat participe aux deux concours organisés pour la construction d'une nouvelle école à Nancy et d'une nouvelle école à Beaune, il sera successivement écarté. Le cas de Beaune est néanmoins intéressant, car le parti retenu est celui d'un langage moderniste faisant la part belle aux technologies et matériaux de construction traditionnels. Les positions de l'Architecture d'Aujourd'hui quant au programme finalement réalisé qui fait la part belle aux matériaux traditionnels tout en s'alimentant des recherches typologiques les plus récentes pour les constructions scolaires, montrent les difficultés que rencontre l'architecture moderne dans son extension sur le territoire national (le projet d'André Lurçat y a été cependant publié en 1934 : *Projet d'une école de filles à Beaune. L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 53). « La physionomie générale de la ville de Beaune, la position de l'école, vs-à-vis des vieilles pierres des anciens remparts, posaient un délicat problème d'esthétique. Ce problème fut résolu par un emploi judicieux des matériaux de la région. Ces matériaux, grâce à un principe nouveau d'utilisation de la pierre, permirent, tout en donnant aux classes le maximum d'éclairage, d'incorporer harmonieusement la silhouette moderne de l'école dans le paysage urbain. » École des jeunes filles à Beaune, Roger Camelot, Pierre et Jean Herbe architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 23-25. Il s'agit cependant ici d'une innovation technologique quant à l'adéquation d'un matériau traditionnel avec des formes nouvelles. Remarquons la quasi-décennie écoulée entre le projet et sa réalisation.

<sup>1084</sup> Dès 1931 l'association se dote d'un bulletin mensuel, le Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants, dont le premier numéro paraît en mars 1931. Le slogan racoleur de la revue donne le ton dès le deuxième numéro : « "Ils ont des droits sur nous..." Clémenceau » (Cf. *Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants*, octobre 1931, 1<sup>ère</sup> année, n°2, p. 1).

présentée également comme la raison même à l'origine de l'association.<sup>1085</sup> En effet, on peut lire dans les statuts présentés au *Journal Officiel* :

- « Cette société a pour but :
- De défendre les intérêts professionnels et les droits de ses membres titulaires de la carte d'ancien combattant.
  - D'effectuer la liaison entre les architectes anciens combattants.
  - D'obtenir la désignation d'au moins un de ses sociétaires, désigné par le conseil, comme membre du jury dans les concours publics d'architecture.
  - D'organiser des expositions, conférences, etc.
  - De participer aux mouvements, recherches et études relatives à l'exercice de la profession et aux travaux du bâtiment.
  - D'agir auprès des pouvoirs publics en tant que représentant des architectes anciens combattants.
  - De venir en aide à ses membres s'ils ont besoin de son appui. De faire exécuter par ses membres les travaux dont elle pourrait être chargée. »<sup>1086</sup>

Cette réaction fait suite, de manière évidente, à la mise à l'écart d'un très grand nombre d'architectes vétérans des politiques des grands travaux qui sont financées par l'État et déléguées aux collectivités.<sup>1087</sup> L'investissement de celui-ci se concrétise en particulier au niveau des mairies de manière indirecte sous la forme d'une politique de subventions toujours plus poussée pour l'aide à la construction de nouveaux groupes scolaires au sein des villes les plus dynamiques d'un point de vue démographique.<sup>1088</sup> Il a été démontré que celles-ci étaient essentiellement concentrées dans la

<sup>1085</sup> Les membres de l'AAAC appartiennent à un très grand nombre de sociétés traditionnelles d'architectes : la Société Centrale des Architectes, la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement, les Architectes Diplômés de l'École Nationale des Arts Décoratifs et la très nationaliste Société Nationale des Architectes de France.

<sup>1086</sup> Déclarations d'associations loi 1901. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 13 février 1931, 63<sup>ème</sup> année, n°37, p. 1935.

<sup>1087</sup> Ainsi, dans la revue *l'Architecture Usuelle*, dans laquelle Le Corbusier a pu publier un certain nombre d'articles, on peut lire : « Ingérence de la Guilde des techniciens. — Devons-nous laisser admettre comme architectes des collectivités anonymes ? (Syndicat des architectes communaux.) ». La fronde atteint au fur et à mesure un très grand nombre de titres, même ceux traditionnels qui portaient cependant un regard bienveillant mais prudent sur l'architecture du Mouvement Moderne. *L'Architecture usuelle (supplément)*, 1930, 22<sup>ème</sup> année, n°7, p. 11.

<sup>1088</sup> Parmi les premières communes critiquées se place celle de Paris avec le lotissement de la "zone des fortifs" : « Si les départements dévastés ont pu être reconstruits, c'est parce que nous avons gagné la guerre. Si Paris est encore une ville et ses monuments l'orgueil du pays, c'est parce que nous avons gagné la guerre. Si notre capitale déborde de partout et crée des besoins immobiliers, c'est parce que nous avons gagné la guerre. Si, enfin, la Ville engage des millions de dépenses pour le plus grand Paris, créant des bénéfices auxquels nous ne participons pas... pas encore, c'est parce que nous avons gagné la guerre. [...] Loin de partir en guerre contre ces antiques Bastilles, nous voulons simplement que la part des Anciens Combattants soit ce qu'elle doit être. L'on nous a promis des travaux et nous comptons fermement que cette promesse se réalisera. [...] Il s'agit de monter une immense agence d'Architectes, anciens Combattants, où chacun travaillera, suivant ses aptitudes et compétences, avec cette union qui fit notre gloire dans le Passé et qui doit être notre force dans l'Avenir. Ce premier but atteint, notre ambition ne s'arrêtera pas là et nous sommes persuadés que nous participerons désormais à toutes les constructions de Sanatoria, d'Hôpitaux ou d'extension de villes entreprises par les

banlieue des grandes agglomérations industrielles et en particulier de Paris, et sont au fur et à mesure conquises par les forces politiques de gauche. La gestion de la part de l'État, des départements et des communes dans le cadre des politiques de relance et de grands travaux est directement attaquée, accusées de faire essentiellement appel à des architectes membres de leurs administrations et qui dès lors ne souffrent pas de la crise avec la même douleur que les architectes de profession libérale qui font face à un fort recul de l'activité édilitaire. Plusieurs mesures sont proposées pour donner les moyens de subsister aux membres de l'AAAC :

*« Un gros programme de constructions, Ecoles, Mairies, Groupes sportifs, Hôpitaux, Sanas, etc..., faisant partie des dernières lois de réalisations votées en vue, pour une grande partie de contribuer à combattre le chômage, est en cours.*

*Or, plusieurs de nos Camarades et Confrères nous signalent de divers côtés, Paris et départements, que, en ce qui concerne les architectes, il semble que l'esprit qui a animé le vote de ces lois n'est pas respecté. [...]*

*Il semble logique, dans ces conditions, et pour rester dans l'esprit de la loi, que les travaux actuels soient réservés aux architectes ne faisant pas partie des Administrations.*

*Nous proposons donc qu'une démarche dans ce sens soit faite au Ministère de l'Intérieur pour être transmise aux Préfets et que nous résumons ainsi :*

*Que toutes les constructions faisant partie du programme en cours et de ceux à venir soient :*

*1° Réservées aux seuls architectes ne faisant pas partie des Administrations ;*

*2° Que sur les constructions ne donnant pas lieu à concours, mais à appel direct, 30 % au moins soient réservés à des Architectes Anciens Combattants ;*

*Qu'exceptionnellement, pour les projets dont l'étude est terminée contrairement à ces bases, qu'un, architecte soit adjoint à l'architecte de ville ou départemental pour l'exécution ;*

*3° Que pour toutes les constructions donnant lieu à concours, un membre de l'Association des A. C-fasse partie du jury ;*

*Que pour ces concours, une formule d'organisation des dits concours soit établie, comprenant principalement la suppression des devises. »<sup>1089</sup>*

Le discours corporatiste ici présenté dénonce également en creux les affres mêmes de la construction moderne et en particulier les projets des cités-jardins de la Seine. En effet, avant la dénonciation du langage architectural du Mouvement Moderne<sup>1090</sup>, il semblerait que ce soit bien le

---

municipalités. » CONSTANT-BERNARD, François. Rapport. *Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants*, mars 1931, 1<sup>ère</sup> année, n°1, pp. 4-7.

<sup>1089</sup> LESCHER, Théo. La part des AAC dans les Travaux Communaux. *Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants*, avril 1932, 2<sup>ème</sup> année, n°4-8, p. 19.

<sup>1090</sup> Il est évident qu'il n'existe pas « une » architecture du Mouvement Moderne qui connaît en France un débat qui perdure entre deux conceptions en particulier. L'une soutenue par Le Corbusier qui se fonde que 'la rationalité technique et de la fonction », et l'autre défendue par Auguste Perret qui se base sur « une rationalité esthétique ». VIGATO, Jean-Claude. Notes sur la question stylistique. France, 1900-1940. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1985, n°15/16/17, p. 129.

nouveau paradigme économique, induit par le changement d'échelle occasionné par ces projets où de nouveaux quartiers sont planifiés et mis-en-œuvre dans des proportions jusque-là inconnues et par un nombre très restreint d'architectes, qui est désigné comme l'origine des maux de la profession. Indirectement, l'uniformité et la monotonie évidente de cette manière de lotissements induit une impression industrielle, et ce même durant la première phase des cités-jardins qui a eu un recours volontiers à un langage régionaliste. Rapidement se greffe dès lors par-dessus les revendications d'une corporation mise-à-mal une dénonciation des dérives architecturales, vécues avant tout comme l'origine du chômage de toutes les branches traditionnelles de la construction, qui ne sont pas associées à ces nouveaux projets.<sup>1091</sup> Il s'agit dès lors non pas seulement de revendiquer un accès privilégié aux nouveaux projets publics mais également de prononcer un discours qui se transforme en un plaidoyer pour les formes traditionnelles<sup>1092</sup>, envisageant également le Mouvement Moderne comme « la mort de l'architecture »<sup>1093</sup> et ses réalisations comme les aboutissements des tendances collectivistes voulues par certains partis politiques auxquels ce Mouvement est désormais associé.<sup>1094</sup> Corporatisme, nationalisme, traditionalisme, antibolchevisme et régionalisme sont les revendications essentielles de ces architectes et le secrétaire général Laschett de Polignac de l'Association des Architectes Anciens Combattants a indiqué dès 1931 ses ambitions de « lutter pour l'Architecture », espérant « sauver les artisans et les architectes de l'industrialisation des ingénieurs »<sup>1095</sup> promue par les « commanditaires associés ». Les constructions scolaires sont alors un élément essentiel du débat. Ainsi, lorsqu'Anatole de Monzie commence à se poser la question de la rationalisation de l'architecture

<sup>1091</sup> Indirectement, ces attaques de l'architecture du Mouvement Moderne et de l'interaction entre nouveaux-moyens de production, nouvelles technologies et nouveaux enjeux d'urbanisme, confirment et justifient l'association entre le langage nouveau et les techniques nouvelles qui lui sont associées.

<sup>1092</sup> Certaines revendications rappellent les positions qui envisageaient dans l'architecture un outil pédagogique pour le goût et la culture populaire tant à la Société Nationale de l'Art à l'École d'avant la guerre mais également à la Société internationale d'art populaire et d'hygiène : « L'utilitarisme outrancier associé à l'exclusive vision du rationalisme sous le couvert d'une certaine économie ne tient pas compte des laideurs aboutissant à la déformation du goût populaire ». UMBDENSTOCK, Gustave. La défense de nos Traditions Artistiques dans le Domaine Architectural. *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°28, pp. 25-26.

<sup>1093</sup> « [L'homme de la rue] est frappé par le type des casernes cubiques en fer, verre et ciment armé – armé jusqu'aux dents – qu'on généralise dans des quartiers entiers et où il sera peut-être forcé de vivre. [...] Ce que l'homme de la rue ne saurait comprendre, c'est qu'il ne s'agit pas de beauté mais d'utilité, et que le beau et l'utile, qui surent s'entendre jadis, ont depuis longtemps résolu de ne plus se soucier l'un de l'autre. Parmi les architectes modernes, plusieurs ont beaucoup de talent et une grande culture ; ils ne veulent pas refaire les styles périmés, ils ont raison de chercher un style représentatif de notre temps, et ils répudient les extrémistes autant que les fossiles. Mais comme le signe de notre époque est l'utilité codifiée en « urbanisme unitaire », il leur faut bien se contenter de ce qu'on appelle piétinement « la beauté d'appropriation » et se borner au problème de donner du confort, vite, et à bon marché si possible. [...] Ce sont des faiseurs de logis. Ce ne sont plus des architectes. » MAUCLAIR, Camille. *Construire. Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°28, pp. 28-30.

<sup>1094</sup> Cf. LASCHETT DE POLIGNAC, Maurice. À propos du Congrès de la C.G.T. pour les Grands Travaux. Pour l'avenir du bâtiment : Collectivisme ou Propriété privée ? *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1936, 6<sup>ème</sup> année, n°53, pp. 2-6.

<sup>1095</sup> VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 130.

scolaire en 1933<sup>1096</sup> (et des économies substantielles qu'il en espère), suite aux décrets de 1932 qui font perdurer la question régionaliste comme doctrine officielle de l'État au sein des constructions scolaires, une véritable levée de boucliers est agitée par les architectes de l'AAAC :<sup>1097</sup>

*« La raison donnée est l'économie. Celle-ci ne peut-elle être véritablement envisagée que par la réalisation d'écoles construites ainsi ?... C'est aller un peu vite en besogne. Il y a eu sans doute des groupes scolaires très luxueux, mais ils sont l'exception. Ils ont surtout été réalisés dans des communes où l'industrie et le commerce étaient très florissants, et contribuaient à fixer les familles d'ouvriers dans la région, en donnant à l'enfant, non seulement l'instruction, mais l'apprentissage technique nécessaire pour former d'excellents éléments travailleurs. Les Ecoles ne sont pas toutes aussi perfectionnées ; cela est lié aux possibilités financières des communes. Doit-on les unifier par un type unique moyen ? Je ne le pense pas. Cela va à l'encontre du progrès, de la recherche.<sup>1098</sup> C'est la formule du moindre effort. Où nous conduirait une telle conception ? Est-ce l'Ecole unique, non seulement dans l'instruction, mais dans la matière même de la construction ?*

*Toutes nos Écoles deviendraient donc uniformes. Qu'il s'agisse de la montagne ou de la plaine, de climats chauds ou froids, secs ou pluvieux, l'École sortirait du même moule ; on ne rechercherait plus l'emploi judicieux des matériaux de pays, le caractère*

---

<sup>1096</sup> Il est rapporté un projet de décret décidant « que l'on construirait dorénavant les groupes scolaires en éléments d'acier standardisés ».

<sup>1097</sup> Dans une vision dénonçant des penchants extrémistes, annonçant la future politique de Vichy, certains y voient également la main tendue au grand capital et en particulier aux industriels de l'armement qui ont besoin de trouver de nouveaux débouchés : « Il y a dix-sept ans. Et maintenant, les mêmes qui fabriquaient cette infâme camelote, et leurs frères qui leur sont semblable, montent une géniale combinaison avec les capitaux que leur a rapporté ce trafic sans nom pour retirer aux anciens combattants le pain de la bouche. La fabrication des obus doit se ralentir : les stocks sont reconstitués avec d'autres calibres puisque cette fois les projectiles devant suivre une trajectoire inverse, ils seront chargés de ménilite [orthographe originale] au lieu de trinitrotoluol [orthographe originale]. Alors... ? Il faut bien que la forge se retourne vers une autre branche nourricière. Tout bien vu, le programme de construction gouvernemental le plus considérable n'est-il pas la construction d'écoles ? Puisque la "prochaine dernière" tarde, faisons des écoles en acier en série ; le montage en sera surveillé par les cantonniers. L'unité française s'affirmera dans cette école standard qui sera identique à Biskra, à Mende et à Calais. Un petit décret ministériel et le tour sera joué. Et voilà, mes chers camarades, où nous en sommes, grâce à l'incompréhension générale (on pourrait dire aussi bien préhension) et à la veulerie sans égale de nos "grandes Sociétés" ». BIRR, Jean. Orage d'acier. *Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants*, mai-juin 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°5-21, pp. V-VI.

Jean Birr (1887-1954) « attendait beaucoup d'une transformation corporatiste de la société : "Lorsque la corporation réglementée aura reconquis la place qui n'aurait jamais dû lui échapper, chacun de ses membres y retrouvera la situation que lui assignent ses études, son talent et sa moralité" ». VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionalise. France 1880-1950*. Paris : Norma, 1994, pp. 231-232.

<sup>1098</sup> Les nouvelles technologies et les nouvelles formes architecturales, où cependant persiste le discours de l'ornement et la place laissée aux véritables artisans, est toutefois bienvenue mais cantonné à des programmes bien spécifiques et modernes, reprenant ainsi des idées déjà formulées au cours des années 1920 par Charles Letrosne. « Autant la construction du genre industriel, voire même les grands édifices dans lesquels la foule se répand avec les facilités de circulation et d'espace, imposent une mentalité de recherche pour affirmer ce caractère de destination, autant les architectures privées, plus humaines, plus respectueuses, du sentiment intime de la personnalité et de l'esprit de famille ne sauraient se dénaturer, au risque de faire de malheureux déracinés que guette la neurasthénie. » UMBDENSTOCK, Gustave. *Op. cit.* p. 6.



*régional qui en fait le charme au point de vue art et tourisme. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, nous verrions les Écoles en série, puis les mairies, les postes, les gares et tous nos édifices.<sup>1099</sup>*

*L'architecture disparaîtrait, l'art également. La conception de l'ingénieur prédominerait avec la machine à fabriquer des Ecoles. Que les terrains soient de formes différentes, plates ou pittoresques, quel que soit le cadre, le site, on monterait indéfiniment les mêmes boîtes métalliques. Ce serait l'internationalisme pur. Il n'y aurait plus d'étude rationnelle du plan par l'architecte ; l'imagination serait réglée. Tout se réduirait à un assemblage de pièces, suivant la décision d'un Ministre tout puissant, et le montage serait sans doute fait par des fonctionnaires, sous la direction de l'agent-voyer !*

*Toutes les professions d'art sombreraient dans cette mécanique. C'est la formule caserne, la formule facile, à laquelle pourtant le public éclairé se montrerait hostile, car elle est contraire à son goût.*

*Depuis la guerre, Paris n'a-t-il pas été assez enlaidi par ses ilots d'immeubles bâtis en série. Sans doute, il a fallu faire un effort pour le logement, créer une émulation. Mais on construit trop souvent sans soin, sans goût, sans art. C'est le profitariat organisé !... Si les architectes n'y prennent garde, ils seront submergés. Toute l'histoire de France, est marquée par ses monuments. L'histoire des peuples est écrite dans la pierre. Ne laisserons-nous à la postérité que des moulages en ciment ou en acier ? Il est temps de remonter le courant et de revenir à une conception saine de l'art et de la construction. L'art est le reflet de l'âme d'un peuple. Construisons français. Que l'architecte reste le maître de l'œuvre, comme il convient, par l'étude et l'adaptation du plan à un programme et à un lieu ; qu'il construise avec tout son talent, son ingéniosité, suivant les besoins de son époque. Mais ne tombons pas dans le style État, pour qui les intérêts seuls des grosses firmes semblent compter, au détriment de la multitude des petites entreprises sacrifiées. Nous ne voulons pas de l'État, grand patron et grand dispensateur. Retrouvons la liberté de conception qui nous est si chère par l'évolution de l'art.*

*Les vrais architectes ont besoin de vivre de leur profession qui a un merveilleux passé. Ils ne doivent pas devenir des fonctionnaires chargés de l'adaptation et de la*

---

<sup>1099</sup> Cette crainte d'une généralisation d'une architecture moderne puisant ses modèles dans une certaine rationalité inspirée du monde de l'industrie se retrouve dans de nombreux articles de presse, même dans les colonies françaises : « On connaît le succès de quelques Architectes désireux de se montrer à la page, tout en ignorant les directives de l'Architecture moderne. On a vu des églises qui ressemblaient à des cuirassés, des écoles plus tristes que des prisons et des maisons disposées en tiroirs de commode, en cheminées d'usines et locomotives et en termitières. A Holliwod [orthographe originale], comme il fallait trouver de l'original, n'en fut-il plus au monde, on vient de construire un restaurant dont la forme extérieure ressemble à un chien monstrueux avec sa gueule, ses oreilles et sa queue en trompette. Ne pariez pas qu'il n'y aura pas de snobs pour trouver cela "moderne" et "simplement merveilleux". Vous perdriez. » Architecture nouvelle ? *Le Journal du Maroc, Rabat*. Cité par *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, octobre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°26, p. i.

Les personnes aisées et ouvertes aux nouvelles tendances de l'art sont également visées dans ce court article.

*combinaison d'éléments standards. Sinon, il faut fermer l'École des Beaux-Arts et toutes autres grandes Écoles d'architecture.*<sup>1100</sup>

*...Et les industries de la brique, de la pierre, du plâtre, du bois, seront condamnées à la faillite, entraînant dans leur ruine des ouvriers spécialisés, réduits au chômage complet. »*

L'alarme affichée par les architectes de l'AAAC est également partagée au sein d'autres associations. Dans *Le moniteur des architectes*<sup>1101</sup>, on retrouve cette mise en garde contre l'architecture scolaire en acier :

*« Très prochainement, Je mercredi 13 juin, Salle Pleyel, une conférence doit avoir lieu sur l'emploi de l'acier, conférence sous le patronage de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement, et, par l'O. T. U. A. Il est utile que les membres de la S.N.<sup>1102</sup> viennent en grand nombre à cette conférence qui nous paraît susceptible d'avoir un retentissement, du fait de la présence de M. de Monzie, Ministre de l'Éducation Nationale, qui envisagerait, croyons-nous, de préconiser l'utilisation généralisée de l'acier pour la construction de groupes scolaires. »*<sup>1103</sup>

Dénonciation de la série et de l'uniformisation de l'architecture scolaire, dénonciation des intérêts de certains industriels ; dénonciation d'une architecture de l'ingénieur et du technicien, lui-même pouvant prendre l'image d'un réformateur social et culturel œuvrant indirectement sur le bien-être et les idées morales, artistiques et politiques de l'enfant ; dénonciation d'un mouvement internationaliste arrachant la jeunesse française à ses racines ; dénonciation d'un complot de la finance capitaliste qui recherche de nouveaux débouchés pour ses aciéries... On retrouve des critiques similaires à celles concernant le débat sur l'habitation. Les questions de "style"<sup>1104</sup> sont primordiales

---

<sup>1100</sup> En 1934, une proposition malheureuse du Sénateur SFIO de l'Hérault Édouard Barthe (1882-1949), qui dénonce l'absence d'expertise technique des services du Ministère (le Comité consultatif des constructions scolaires) pour pouvoir juger les projets de constructions scolaires qui lui sont soumis, et propose de confier la tâche de la conception, de la réalisation et de la supervision des travaux des nouvelles écoles aux services des Ponts et Chaussées, va entraîner une autre levée de boucliers. « Que M. Barthe sache bien dès à présent que les architectes sont décidés à se défendre. » SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ARCHITECTES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT. Les constructions scolaires par le Service des Ponts et Chaussées. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1934, 4<sup>ème</sup> année, n°34, pp. a-b.

<sup>1101</sup> *Le moniteur des architectes* est la revue de la Société Nationale des Architectes de France. Les membres de cette société s'opposent clairement aux tendances du Mouvement Moderne également. Certains de ses membres font également partie de l'AAAC. Louis Hourticq (1875-1944), normalien et historien de l'art, écrit régulièrement dans les publications des deux associations, y partageant les mêmes points de vue et tribunes : « Tendances régionalistes, légitime défense peut-on dire contre des tendances, volontaires ou non, internationalistes ; défense des artistes qui collaborent avec le maître d'œuvre ; protestations contre ceux qui veulent nous faire croire qu'ils trouvent plus de goût dans une poutrelle d'acier que dans une ferronnerie d'art. » GUILLEMT-SAINT-VINEBAULT, Pierre. L'automne du cubisme architectural ? *Le moniteur des architectes*, février 1933, 34<sup>ème</sup> année, n°61, pp. 17-18.

<sup>1102</sup> Il s'agit de la Société Nationale des Architectes de France.

<sup>1103</sup> GEOFFROY-DECHAUME, Louis. Compte-rendu de l'Assemblée générale statutaire du 10 juin 1933. *Le moniteur des architectes*, août-septembre 1933, 34<sup>ème</sup> année, n°66, p. 126.

<sup>1104</sup> André Lurçat, pour le compte du PCF, participe de ce mouvement, de même qu'un très grand nombre d'architectes modernistes qui ont effectué un voyage à Moscou ou encore qui se tiennent informés des

désormais car elles n'arborent plus seulement un questionnement concernant le devenir d'une architecture mais se revêtent des oripeaux des turpitudes politiques et idéologiques qui agitent un très grand nombre d'architectes français : « le style représente une époque, et non seulement dans ses manifestations architecturales mais dans toutes ses autres conceptions ». <sup>1105</sup> Pierre-Henri Vergniaud <sup>1106</sup> est particulièrement touché par les discours antilibéraux et nationalistes, allant jusqu'à s'appuyer sur les théories artistiques de la "nouvelle Allemagne" qui a fini elle-même par rejeter les tendances d'une architecture moderne qu'il considère au final comme un « avatar dégénéré » produit de la « société libérale ». <sup>1107</sup> Il définit et théorise les tendances architecturales qui lui sont contemporaines en quatre grandes familles, fustigeant les trois premières pour leurs caractères spéculatif, passéiste ou internationaliste (et cosmopolite), au profit de la dernière parce que nationaliste et « de bon sens » :

*« La première de ces tendances est celle des spéculateurs et des hommes d'affaires. Par quoi se caractérise-t-elle ? Par l'ignorance absolue de toute esthétique et le dédain complet de la valeur artistique des œuvres qu'elle exécute. Nous appellerons cette architecture l'Architecture alimentaire, parce que c'est celle des appétits et des pots-de-vin. Nous n'en parlerons pas davantage, bien qu'aujourd'hui ce soit malheureusement la seule qui enrichisse les constructeurs, tout en appauvrissant le patrimoine national.*

réalisations du plan quinquennal. Les problèmes stylistiques touchent l'ensemble des théories de l'architecture, que l'on souhaite les nier ou bien que l'on en discute.

<sup>1105</sup> « Pour l'homme cultivé, les grandes époques de l'Histoire sont caractérisées par des formes architecturales précises. Sous le nom de "Style", on adopte une classification commode mais arbitraire, pour le classement chronologique des arts en général et de l'architecture en particulier. Un style n'est pas défini, comme le croient quelques antiquaires spécialistes de l'archéologie commerciale ou certains experts des Salles de Vente, par des formes ou des décorations conventionnelles. Le style représente une époque, et non seulement dans ses manifestations architecturales, mais dans toutes ses autres conceptions. Un lien étroit existe entre l'architecture et les autres arts, aussi bien qu'avec les autres œuvres de la pensée humaine, dans tous les domaines. Le style correspond à une forme historique et sociale, à la mentalité générale d'une époque, à l'esprit d'un peuple, à ses goûts, à ses habitudes. Il ne réside pas dans un détail décoratif mais dans une atmosphère qui donne à ce détail son véritable sens. » VERGNIAUD, Pierre-Henri. Quelques considérations sur les Styles et les tendances de l'Architecture Contemporaine. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, octobre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°26, p. v.

<sup>1106</sup> Il s'agirait d'un pseudonyme selon Jean-Claude Vigato : « Il existe un architecte nommé Vergnaud, sans i, diplômé en 1934. Mais Albert Drouet, qui fut vice-président de l'AAAC, utilisait un pseudonyme et le nom de sa mère était Vergniaud, avec un i. » Cf. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 372.

<sup>1107</sup> Les thèses nationalistes tenues dans certaines revues d'architecture, et en particulier dans *l'Art National*, trouvent également leur soutien dans les thèses nationalistes et racistes des dictateurs allemands et italiens : « Mais venons-en à une partie du discours du Führer qui nous touche particulièrement. C'est celle où il a parlé de l'Art. [...] Pour moi, je les trouve absolument conformes aux théories que nous avons toujours soutenues à "L'Art National". [...] Le chancelier fait le procès du libéralisme, qui aboutit à la médiocrité et à l'insécurité dans le domaine de l'esprit. La nation constitue le cadre et la condition essentielle d'une renaissance artistique. C'est le sens national qui peut seul nous délivrer l'artiste du souci constant à l'époque libérale de faire du nouveau à tout prix. Ce souci ne constitue pas, en effet, un indice de valeur artistique, mais plutôt une preuve de médiocrité et d'infériorité. Quelle leçon pour nous de songer que ces paroles sont celles du chef de ce pays, qui donne le jour à une architecture moderne qu'il est de mode d'admirer et de copier parmi tant de nos confrères français. » VERGNIAUD, Pierre-Henri. Les Opinions du Chancelier Allemand sur certain... Art ( ? ) de notre Époque. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, novembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°27, pp. 26-27.

*La deuxième de ces tendances est celle des contemplateurs du Passé, celle des admirateurs obstinés et exclusifs des temps révolus. Ce sont ceux qu'on appelait jadis "les Pompiers", ceux dont le talent indéniable se contente de pasticher les œuvres d'autrefois, avec une tendresse souvent maladroite. Nous appellerons cette architecture l'Architecture fossile, car elle s'est pétrifiée dans une immobilité mortelle. À celle-là, jetons une larme en passant, car elle représente une époque périmée.*

*La troisième de ces tendances est celle des révolutionnaires, celle de ceux qui rêvent de faire table rase de toutes les œuvres du passé, celle des partisans du chambardement universel, celle des rêveurs et des visionnaires, celle des hommes qui croient que tout le monde s'est trompé avant eux et que la vérité consiste à faire le contraire de ce qu'on fait les anciens, celle des hommes qui ne croient pas au bon sens et à la raison. Nous appellerons cette architecture l'Architecture révolutionnaire ou bolchévique, car son origine nous paraît être surtout politique et étrangère.<sup>1108</sup>*

*Enfin, la quatrième tendance que nous discernerons dans l'architecture contemporaine, c'est celle des gens de goût et des gens de bon sens. Ceux-là sont très nombreux en France. Mais leur modestie fuit la réclame. Fiers de leur pays et de son passé, ils ne renient pas la tradition, mais, soucieux du progrès et des avantages matériels qu'il procure, ils entendent bien être de leur temps, et même s'ils s'efforcent de le devancer. Seulement, ils sont conscients de leur rôle et des graves responsabilités qu'il entraîne. Ils savent qu'on ne bâtit pas une maison comme on noircit une toile ou une feuille de papier. Cette architecture-là, c'est la vraie Architecture moderne. Si on en trouve quelques rares exemples à Paris, la plupart de ceux que nous admirons sont épars dans la France entière. Et ce sont surtout les architectes de la France provinciale qui, dans l'avenir, représenteront le style architectural de notre époque. C'est chez eux*

---

<sup>1108</sup> Les développements de l'architecture en URSS, en particulier avec la consolidation du pouvoir de Staline et le tournant du réalisme socialiste soviétique à partir de 1929, retiennent l'attention des critiques d'*Art National*. En 1935, André Lurçat est ainsi pris à parti : « Un bruit court depuis quelque temps sur une récente révolution des doctrines artistique, et singulièrement des doctrines architecturales, de l'URSS. "Ils sont, disait-on, en pleine réaction. Ils renient Le Corbusier, naguère la Loi et les Prophètes, ils donnent à fond dans le néo-classique, le néo-Renaissance". La nouvelle était de taille. Qu'en pense André Lurçat, qui revient de là-bas ? : [...] "On n'est pas aujourd'hui, en URSS, entièrement satisfait de l'œuvre accomplie durant la première période. Cette architecture dite "fonctionnelle" ou "constructiviste", réclame une perfection technique que l'on n'a pu réaliser là-bas avec une main d'œuvre formée au plus vite et des matériaux pris au plus près. D'où certains mécomptes. Actuellement, en même temps que l'on travaille à former les spécialistes, à industrialiser le bâtiment, les architectes cherchent à anoblir l'aspect des constructions nouvelles" ». BRUNON-GUARDIA, Georges. L'architecture en URSS. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1935, 5<sup>ème</sup> année, n°46, pp. 277-278.

Georges Brunon-Guardia est un devenu alors un transfuge des idées des CIAM (il était le rapporteur enthousiaste pour la revue Beaux-Arts du congrès de 1933) au profit d'un rapport historique et nationaliste à l'esthétique architecturale. Ces parcours personnels faits de revirement, d'hésitation et de piétinement sont extrêmement fréquents.

Ce mouvement de repli face à une certaine idée du modernisme est connu des architectes français, également dans le domaine des constructions scolaires. « Il nous a paru intéressant de reproduire, à titre d'exemple, 2 écoles sur les 72 mises en constructions pendant l'année 1935 à Moscou. Les plans adoptés pour sensiblement le même programme varient fort peu ; par contre, les architectes ont recherché des "façades". Celles que nous reproduisons donnent une idée de l'architecture scolaire actuellement adoptée en URSS. » Cf. École en URSS. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 88.

*que l'on trouvera le véritable esprit moderne, allié à la robuste et saine tradition régionale. »<sup>1109</sup>*

La défense des théories régionalistes désormais ne se fait plus seulement au nom d'une nouvelle conception architecturale, qui voulait se détacher des académismes ou des Beaux-Arts ou encore protéger au cours de la reconstruction l'identité des territoires détruits par la Première Guerre mondiale. Il s'agit désormais de faire œuvre de patriotisme architectural. La question de l'architecture scolaire qui touche à l'enfant est centrale. Les avis des critiques architecturales de l'époque s'étendent longuement dès lors sur le respect des traditions françaises à l'occasion de la présentation de projets qui coïncident avec cette tendance architecturale, et ce en niant même les erreurs de conception ou encore les manques de confort, de lumière et d'aération évidents, en les comparant aux nouvelles écoles édifiées en banlieue parisienne suivant les tendances modernistes. *Le moniteur des architectes* relate ainsi en 1932 l'inauguration du nouveau groupe scolaire de Nanterre, alors dirigé par Fernand Croÿ, conservateur, sur un projet d'Henri Varnier, architecte communal :

*« Nos amis Grossard et Charles Legrand m'avaient aimablement signalé l'inauguration officielle faite le 5 novembre dernier par M. De Monzie, d'un très beau et très important Groupe Scolaire construit par notre Confrère M. Henri Varnier à Nanterre. Je les remercie chaudement pour la SN. Il serait difficile en effet de trouver un meilleur spécimen de belle architecture moderne bien française, faite d'élégance simple, de proportions harmonieuses, de beaux matériaux, et de quelques sgraffites pour l'extérieur, non d'une fastidieuse, immuable, désolante, exaspérante monotonie monochrome cubiste, et, pour l'intérieur, d'une décoration extra simple de peintures unies vernissées ou de stic B relevée seulement par des tonalités fraîches de granito et de damiers de faïences de revêtements, dont les éclairages indirects d'électricité doublent le soir la gaieté.*

*Vous lirez, comme moi, avec un vrai plaisir, la notice à la fois brève et très complète dont M. Varnier a accompagné les photos et plans transmis. J'aurais parié à la lecture (si je ne le savais d'autre part) que M. Varnier est Père de famille... Il faut l'être pour ne rien oublier de ce qui peut réjouir les petits. Et si le 5 novembre j'avais eu l'honneur d'être à la placé de M. de Monzie, Ministre de l'Éducation Nationale, il me semble que j'aurais eu dans ma poche, pour l'attacher à la boutonnière de cet Architecte des Sociétés de la Croix-Rouge un bout de ruban de la même couleur... contre lequel, j'en suis sûr, notre ami Charles Legrand n'aurait pas protesté ! »<sup>1110</sup>*

Et cependant ce groupe scolaire s'avérera obsolète dès sa conception, au regard des progrès dans le domaine de l'architecture scolaire, et particulièrement onéreux (Figure 89 p. 287 et Figure 90 p. 287). La question pédagogique, pour ces architectes, ainsi que celle du confort et de la gaieté réels

<sup>1109</sup> VERGNIAUD, Pierre-Henri. Quelques considérations sur les Styles et les tendances de l'Architecture Contemporaine. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, octobre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°26, pp. vi-vii.

<sup>1110</sup> F. H. Le nouveau Groupe scolaire Jules Ferry à Nanterre. *Le moniteur des architectes*, février 1934, 35<sup>ème</sup> année, n°71, p. 201.

des enfants, ne semblent pas peser face aux revendications moralistes qu'une architecture dont les empreintes s'inscrivent dans un terreau national et régional – difficilement théorisée<sup>1111</sup> – saurait offrir.<sup>1112</sup> Faisant fi dès lors des réels progrès offerts par les constructions scolaires modernes de la banlieue, le discours défendant l'architecture régionaliste pour l'école oppose des références historiques, remontant jusqu'au temps « où les cathédrales étaient blanches » et où « la France se revêtait d'un blanc manteau d'églises », mettant en avant l'influence de « l'architecture sur l'éducation spirituelle du pays ».<sup>1113</sup> Il s'agit bien entendu de la mise en avant d'une France rurale, organisée en villages, eux-mêmes regroupés autour du clocher. Comme la construction de la mairie-école à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle – décrite par toutes les tendances architecturales cependant – la dotation en nouvelles infrastructures scolaires est fantasmée comme une nouvelle floraison romane, comme le rapporte Louis Hourticq<sup>1114</sup> :

*« La France d'aujourd'hui, avec ses écoles, a renouvelé la floraison romane. Mais va-t-elle manquer cette occasion de donner à chaque ville, à chaque village le monument qui représentera le mieux les industries et les ressources de chez nous ? Allons-nous, en abritant nos enfants dans des cages de ciment, leur faire croire que l'art du maçon et celui du charpentier sont choses mortes, que la pierre et le bois sont des matières sans valeur et sans beauté ? Par son mode de construction, l'école peut déjà suggérer l'amour des beaux métiers ; mais elle peut tout aussi bien lui inspirer le dédain. Elle*

---

<sup>1111</sup> L'architecture régionaliste deviendra la doctrine officielle de l'État français durant la Seconde Guerre mondiale. Pour autant, la mise en œuvre d'une doctrine qui souhaite être le prolongement de traditions régionales doit affronter les limites fluctuantes des zones de frontière. Une autre approche, basée sur la typologie des éléments de construction et une étude exhaustive et discrète des anthropologies locales sera formulée par... au cours du conflit. Il s'agira pourtant encore une fois d'une impasse. Cf. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 200.

<sup>1112</sup> Il est intéressant de remarquer que la critique relève les qualités architecturales de cette école en offrant des propos polémiques visant directement les constructions scolaires élevées à la même époque dans les communes ouvrières et vouées aux gémonies internationalistes de la banlieue : « Il serait difficile en effet de trouver un meilleur spécimen de belle architecture moderne bien française, faite d'élégance simple, de proportions harmonieuses, de beaux matériaux, et de quelques sgraffites pour l'extérieur, non d'une fastidieuse, immuable, désolante, exaspérante monotonie monochrome cubiste [...]. »

<sup>1113</sup> Comme il serait souhaitable que dans le programme des constructions scolaires modernes, l'on veuille bien réfléchir à l'importance de l'architecture sur l'éducation spirituelle du pays. Dans notre histoire, il est un moment solennel, dont les conséquences morales ont dépassé de beaucoup tous les autres événements politiques ou militaires, c'est celui qu'a signalé un moine bourguignon, Raoul Glaber, quand il dit dans sa chronique qu'au lendemain de l'an mil, la France revêtit une blanche robe d'églises. Ce sont les premiers édifices romans qui sortaient alors de terre. Dès lors, toutes les paroisses, c'est-à-dire toutes les communes, toutes les cellules de la société française se sont groupées autour de l'église et se sont, jusqu'à un certain point, formées à son ...image. Il ne faut pas oublier que la majorité des bourgs et des villages français n'a jamais connu d'autre beauté artistique que cet édifice, son portail, son abside et son clocher. Il ne faut pas s'étonner si les arts rustiques, la broderie ou le meuble semblent le plus souvent se rattacher au style roman. Il ne faut pas s'étonner davantage si les écoles régionales de cette architecture nous paraissent caractériser aussi la physionomie de chaque province. Nous retrouvons dans les monuments d'Auvergne, de Bourgogne, du Poitou, du Languedoc ou de Provence la pierre, l'ardoise, la brique, le bois de chaque pays. L'architecture est vraiment le fruit du sol ; l'âme régionale habite cet organisme de pierre. » HOURTICQ, Louis. Sur la Construction des Groupes Scolaires. *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°28, p. 32.

<sup>1114</sup> Louis Hourticq est le président de la Société Nationale des Architectes de France.

*manquerait à sa plus haute mission si elle oubliait d'enseigner aux jeunes Français les ressources de leur province et les qualités traditionnelles du génie national. »<sup>1115</sup>*

La cause est entendue : le régionalisme semble représenter le langage d'une école patriote, nationaliste et moraliste, et remporter l'adhésion d'une classe politique conservatrice et opposée au réformisme tant de l'œuvre des radicaux socialistes tels un Anatole de Monzie et ensuite de l'œuvre du Front populaire avec Jean Zay - encore un radical - comme Ministre de l'Éducation Nationale de 1936 jusqu'en 1940. Cependant, les réalités de la Province sont relativement différentes et les combats menés par les hommes politiques avant-gardistes de la banlieue parisienne ne sont en général pas entendus. Aussi, si les tendances régionalistes ne fleurissent plus qu'avec une très grande difficulté dans la banlieue ouvrière, celles-ci vont rencontrer un terreau beaucoup plus favorable en Province ou dans une banlieue parisienne lointaine et encore rurale, non pas pour des raisons nationalistes voire racistes ou inspirées des idéologies violentes des pays voisins. En effet, comme cela a été le cas dans la Seine au cours des années 1920, le discours d'une architecture régionalistes au service des constructions scolaires persiste car il est encore celui d'une certaine modernité en comparaison avec les constructions scolaires typiques de la fin du XIXe siècle et qui peuvent encore être reproposées çà et là. Le rôle de la commande publique est à nouveau projeté au centre, même si à l'échelle nationale, le consensus "stylistique" et politique visible en région parisienne ne s'étend pas ou alors que très progressivement.<sup>1116</sup>

Cette architecture à la fois moderne et régionaliste trouve un certain consensus dans les revues d'architecture de l'époque, à l'exception évidente d'*Architecture d'aujourd'hui*. *L'Architecte*, *l'Architecture*, *l'Architecture Usuelle* et *la Construction Moderne* optent pour des positions favorables à cette architecture, sans pour autant avoir le même sentiment tranché et hostile à l'égard des nouvelles constructions scolaires. Les lignes éditoriales sont souvent assez libres et les auteurs des comptes-rendus sont ceux-là même qui suscitent la polémique par des attaques directes contre les écoles purement modernes de la banlieue parisienne. Certains peuvent ainsi célébrer le respect des paysages traditionnels tout en remarquant l'introduction de typologies et de matériaux permettant de mettre en œuvre ces mêmes typologies résolument moderne et eux-mêmes déjà expérimentés dans les réalisations de la banlieue, cependant sous un langage rationnel ou fonctionnel. Le discours

<sup>1115</sup> HOURTICQ, Louis. Sur la Construction des Groupes Scolaires. *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°28, p. 32.

<sup>1116</sup> Au-delà des communes particulièrement rurales, certaines communes de Province bénéficient de conditions démographiques similaires à celles de la banlieue parisienne et doivent se doter de nouveaux équipements scolaires avec des dimensions équivalentes à ceux des grands centres urbains. Par exemple, Passant du statut de bourgade à petite ville durant l'entre-deux guerres, la ville d'Annemasse voit sa population doubler entre 1921 et 1936, passant de 4 000 à 8 000 habitants. Aux élections municipales de 1929, le maire radical-socialiste Claude Montessuit succède à Aimé Coquand, sans-étiquette. Il poursuit l'extension et la modernisation de la cité initiée par son prédécesseur et la dote d'un nouveau groupe scolaire dont les plans, dans un style tout savoyard et moderne, sont confiés à Fleury-Raillon, architecte à Annecy. Il a été également le collaborateur de Louis Bonnier pour la construction du Grand Hôtel du Mont Blanc pour la Compagnie du PLM. Cf. GAVARD, Guy. *Histoire d'Annemasse et des communes voisines*. Montmélian : La Fontaine de Siloé, 2006, pp. 278-280.

Groupe scolaire à Annemasse. *La construction moderne*, 4 janvier 1931, 40<sup>ème</sup> année, n°14, pp. 220-222. INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE. *Archives d'architecture du XXe siècle, Volume 1*. Bruxelles : Mardaga, 1991, p. 120.

pédagogique n'est pas absent non plus, l'idée élevée que les critiques formulent au sujet de l'école laissent entrevoir toute la sensibilité du débat et même les revues qui peuvent prêter une oreille favorable aux accents de la modernité limitent néanmoins le rôle de celle-ci dans le cas des constructions scolaires :

*« Nous voici loin, avec le nouveau groupe scolaire dont notre excellent confrère et ami, M. Besnard-Bernadac, vient de doter la région de Bagnoles-del'Orne de ces anciennes écoles primaires du type "caserne" ou "prison" dont l'aspect rébarbatif était vraiment une excuse aux tentatives d'école buissonnière des élèves récalcitrants.*

*Nous ne sommes d'ailleurs pas davantage rapprochés de la formule "architecture d'après-demain" et M. Besnard-Bernadac a su éviter pour la charmante petite commune normande le genre ultra-moderne, le bloc cubique transparent, tout en vitres et qu'on dirait échappé du dernier film américain.*

*Pour la première fois, dans l'Orne, cet ensemble représente un effort d'architecture régionale appliqué aux constructions scolaires. Avec la sûreté de goût qui caractérisait ses nombreux travaux précédents dans la région, M. Besnard-Bernadac, architecte D.P.L.G., architecte honoraire du département de l'Orne, a réalisé une œuvre charmante dont le patrimoine artistique de ce département se trouve fort enrichi. »<sup>1117</sup>*

Derrière ces critiques qui se limitent à l'école de bâtiments conçus suivant les canons d'une modernité dépassée et qui se rapprochent plus des réalisations d'un Louis Bonnier d'avant la Première Guerre mondiale qu'à celles d'un Maurice Payret-Dortail ou d'un André Lurçat, la défense d'une telle architecture se fait également au nom des valeurs morales et laisse parfois plus que dubitatif par rapport à l'attachement à l'école publique et laïque que peuvent manifester certains critiques. Georges Baive, si élogieux pour l'école de Tessé-la-Madeleine (Figure 132), se révèle être l'architecte d'un certain nombre de nouvelles églises édifiées dans le cadre des chantiers du cardinal au cours des années 1930 en banlieue.<sup>1118</sup> Aussi la neutralité politique de ces défenses d'une architecture régionaliste pour les constructions scolaires, au-delà de la défense du caractère traditionnel des constructions et respectant les paysages urbains préexistants, est à interroger. Florent Nanquette a élevé, peu après le groupe scolaire de la Boissière à Montreuil (Figure 121, p. 345 et Figure 122, p. 346), un groupe scolaire catholique où il introduit les premiers éléments régionalistes qu'il réutilisera pour les deux prochaines constructions scolaires.<sup>1119</sup> C'est le groupe scolaire Virgo Fidelis fondé en 1928 à l'instigation du père Lhande<sup>1120</sup> et qui s'inscrit dans une lutte d'influence avec les pouvoirs politiques locaux pour l'évangélisation de la banlieue face à l'influence des forces socialistes et communistes.<sup>1121</sup>

---

<sup>1117</sup> BRAIVE, Georges. Le groupe scolaire de Tessé-la-Madeleine (Orne) par M. F. Besnard-Bernadac, Architecte SADG. *La Construction Moderne*, 11 juillet 1937, 52<sup>ème</sup> année, n°32, p. 706.

<sup>1118</sup> On peut citer l'église paroissiale Saint-Stanislas-des-Blagis élevée entre 1934 et 1936, à Fontenay-aux-Roses.

<sup>1119</sup> Ce sont les groupes scolaires Anatole France à Montreuil et l'école maternelle en plein air à Pantin.

<sup>1120</sup> Cf. note 727 p. 725.

<sup>1121</sup> Cf. le dossier de l'inventaire général du patrimoine culturel. BOCARD, Hélène. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA93000223*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2002, 13pl.





Figure 132 : BRAIVE, Georges. Le groupe scolaire de Tessé-la-Madeleine (Orne) par M. F. Besnard-Bernadac, Architecte SADG. *La Construction Moderne*, juillet 1937, 52<sup>ème</sup> année, n°32, p. 706.

Et pourtant... Mis à part le pignon "normand", on peut légitimement se demander quel est le caractère de nouveauté de ce groupe scolaire qui reçoit les éloges de Georges Braive ?

L'école laïque est mise en cause ou interrogée ouvertement dans ces critiques vantant les mérites d'une architecture scolaire aux tendances régionalistes. La conception même de l'école laïque est interrogée. Celle-ci ne doit pas faire œuvre d'éducation mais est mise en avant comme une organisation charitable, la retranchant dans ses origines, celles du temps des philanthropes et des premiers réformistes tels un Guizot :

*« Mais peut-être devrions-nous considérer l'école même comme une œuvre de charité, je veux dire d'amour pour la créature : après le pain, déclarait la Révolution, l'instruction est le premier besoin du peuple. L'Évangile avait bien dit précédemment : l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Du monde laïque au monde religieux, telle est la distance qui sépare l'Église de l'État. À Veneux-les-Sablons, c'est évidemment de la pensée laïque que devaient s'inspirer Seiller et Lathuillère. »*<sup>1122</sup>

<sup>1122</sup> THUBERT (DE), Emmanuel. Le groupe scolaire de Veneux-les-Sablons. Par Albert Seller et Marcel Lathuillère, architectes, avec la collaboration de Edmé Gervy. *La Construction Moderne*, 23 août 1936, 51<sup>ème</sup> année, n°45, pp. 923-928.

Emmanuel de Thubert (1888-1945) est à la fois profondément religieux (il fera vœux de pauvreté à la fin de sa vie), nationaliste et défenseur des traditions artisanales françaises (la revue *la Douce France* qu'il dirige au cours



Figure 133 : Groupe scolaire Virgo Fidelis, Montreuil-sous-Bois (93), Florent Nanquette architecte, 1928. ©Google. Consulté le 31 janvier 2016. Disponible en ligne :

<https://www.google.fr/maps/@48.8696529,2.4598467,3a,90y,269.57h,93.62t/data=!3m6!1e1!3m4!1spqR-IZbnWrJElzxZPLQkrA!2e0!7i13312!8i6656?hl=fr>

Le porche d'entrée développe un thème récurrent dans les écoles de Nanquette, avec un pignon rhomboédrique qui sera présent dans les deux projets suivants avant d'être parfaitement abandonné. Une écriture rationnelle de la façade se distingue cependant, les allusions à la tradition se retrouvant dans les pavillons marquant l'aboutissement de l'aile centrale, avec le dessin des colombages en façade.

des années 1920 lui sert de porte-voix). Au cours des années 1930, il se rapproche des idées fascistes et artistiques de l'Italie mussolinienne. VIGATO, Jean-Claude. *Op. cit.* p. 129.

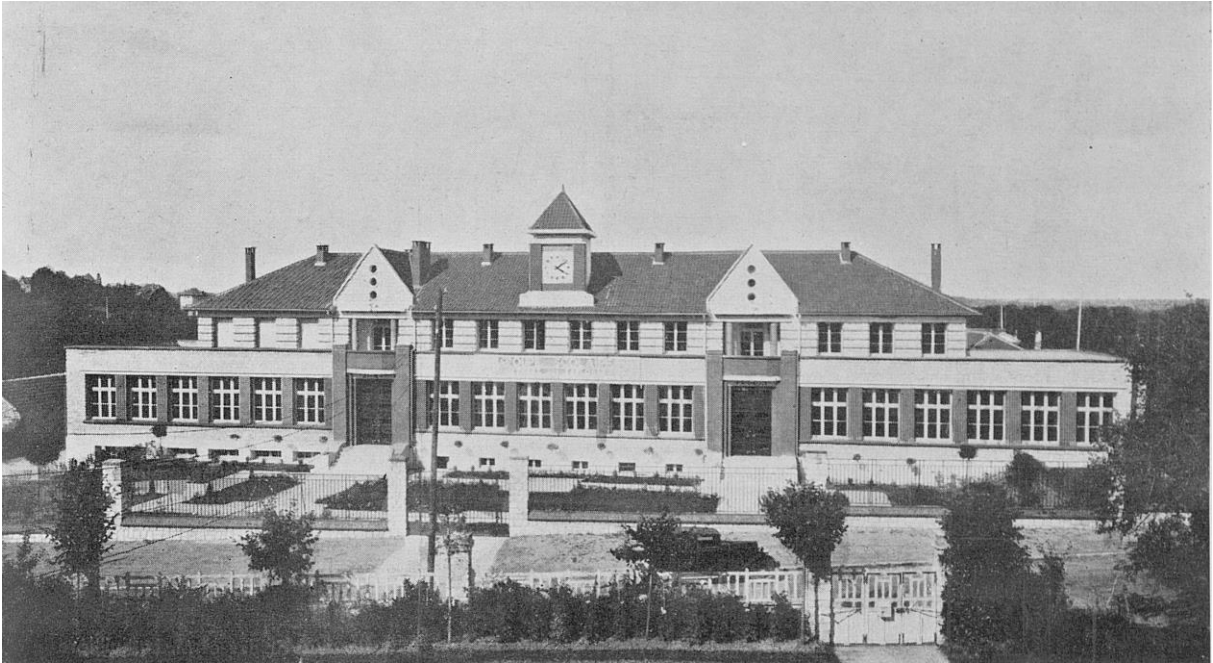


Figure 134 : Façade principale du groupe scolaire de Veneux-les Sablons, Albert Seller et Marcel Lathuillière, architectes, 1936. In THUBERT (DE), Emmanuel. Le groupe scolaire de Veneux-les-Sablons. Par Albert Seller et Marcel Lathuillière, architectes, avec la collaboration de Edmé Gervy. *La Construction Moderne*, 23 août 1936, 51<sup>ème</sup> année, n°45, p. 925.

Dans le cadre de ce groupe scolaire, la mairie de cette commune semi-rurale alors en expansion démographique souhaite réaliser un groupe scolaire qui répond aux désirs de la municipalité de faire une œuvre à la fois moderne au sens de l'hygiène et des aménagements pédagogiques utilisés et respectueuse des caractéristiques traditionnelles des édifices qui composent le patrimoine bâti du bourg. Ceci va à l'encontre de la volonté des architectes qui « pensaient donner à ce groupe une allure toute moderne » alors que « Veneux-les-Sablons, cependant, ne songe guère à quitter des formes traditionnelles : en fait, tout en rêvant d'hygiène et de sport, le pays conserve un caractère assez champêtre ». Aussi s'est imposé aux architectes « un style plus effacé et plus doux ». <sup>1123</sup> Ici mise en place par une commune sensible au progressisme, l'architecture régionaliste, au fur et à mesure du triomphe inéluctable de l'architecture moderne dans les constructions scolaires, va voir ses défenseurs faire de plus en plus clairement l'apologie d'une éducation morale et religieuse, attaquant ouvertement l'école publique et laïque :

<sup>1123</sup> *Ivi.*

Le groupe scolaire de Conflans-Sainte-Honorine alors située en Seine-et-Oise, inauguré en 1937 selon un projet des architectes Joannon et Marandon de la SADG va bénéficier d'un traitement architectural similaire et d'une critique toute aussi semblable et élogieuse où cependant il est évident que les « baies cintrées » ne pourront pas laisser passer la même quantité de lumière. La critique relève avant tout les façades « d'une architecture agréable » et les « heureux effets du toit » et du clocheton. CLÉMENT-GRANDCOUR, Charles. Groupe scolaire de Conflans-Sainte-Honorine par MM. Joannon et Marandon, architectes SADG. *La Construction Moderne*, 5 décembre 1937, 53<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 141-148.

Dans la même veine, on pourra également consulter le groupe scolaire de Conflans-Jarny. Cf. R.O. Groupe scolaire de Conflans-Jarny (Meurthe-et-Moselle) par André Poelle, architecte SADG. *La Construction Moderne*, 18 décembre 1938, 54<sup>ème</sup> année, n°10, pp. 125-127.

*« L'enseignement libre — il devrait l'être toujours — connaît la faveur des familles désireuses d'éviter à leurs enfants la cohue de l'école communale ou du lycée, et de leur donner une formation en même temps qu'un enseignement.*

*Le maître d'école libre connaît exactement la valeur de chacun de ses élèves, il suppute le rendement de l'effort, l'étendue du progrès, suit celui-ci constamment sans inconvénient pour l'ensemble d'une classe. Alors que le professeur se considère responsable du développement des jeunes esprits, le directeur qui choisit les maîtres, est lui-même conscient de la responsabilité première qu'il a de l'enseignement donné dans son école.*

*C'est surtout la formation, l'éducation que les parents ne peuvent assurer seuls, demandant au corps enseignant de continuer, de parfaire leur œuvre créatrice. L'importance de cette responsabilité éducatrice des maîtres est considérable puisqu'il s'agit non seulement de former de jeunes cerveaux s'éveillant à la vie, mais de faire des hommes vraiment complets et d'orner ces esprits et ces cœurs, avec un minimum de connaissances toujours plus vaste, des fleurs spirituelles et morales que nous sommes loin, en ce siècle, de rencontrer à chaque pas au bord des chemins. »<sup>1124</sup>*

La construction du groupe scolaire de Bagneux ici introduite est pour le moins intéressante. Il s'agit d'une école normale<sup>1125</sup> catholique, et non d'une école primaire. L'architecte Charles Venner (1890-1981)<sup>1126</sup> fait appel cependant aux matériaux et aux technologies maintes fois mis en place et éprouvés dans les constructions scolaires de la banlieue :

*« A ce point de vue, rien ne laisse à désirer : l'installation sanitaire importante a été très étudiée. Les grandes baies des classes aux menuiseries métalliques laissent au centre de larges fenêtres à guillotine. Les sols sont diversement traités, soit en revêtement magnésien, soit en parquet par panneaux, soit simplement en carreaux de grès cérame.*

*L'extérieur traduit bien les dispositions claires du plan. En façade, l'architecte a réussi le tour de force de ne pas donner l'impression industrielle toujours pénible que laissent les modernes bahuts dont on dote notre studieuse jeunesse : la proportion des baies des classes traitées en largeur inévitablement est fort heureuse, leurs deux meneaux à tableaux assez profonds y faisant jouer les ombres.*

*Ces meneaux, les appuis, les bandeaux d'architrave, sont avec les tourelles d'escaliers les seules parties se détachant en clair sur la masse chaude de brique qu'aucune décoration ne vient enlaidir. La note décorative est donnée par les baies géminées du rez-de-chaussée, seul rappel de formes monacales.*

---

<sup>1124</sup> DEMAY, Émile. École Normale Catholique de Bagneux. *L'architecture*, novembre 1938, volume LI, n°11, pp. 387-392.

<sup>1125</sup> Établissement pour la formation des maîtres d'école.

<sup>1126</sup> Charles Venner a réalisé de nombreuses églises pour l'Œuvre des Chantiers du Cardinal en banlieue parisienne, entre autre dans les communes de Alfortville, Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Chatillon, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Montreuil, Montrouge, Nanterre, Villejuif.

*L'entrée, enfin — c'est important — quoique suffisamment austère, n'a point ce style impersonnel que nous rencontrons trop fréquemment chez ceux qui, voulant éviter la ressemblance avec une caserne ou une prison, tombent dans l'excès contraire. »<sup>1127</sup>*

Dès lors, les questions stylistiques sont utilisées ici pour défendre des réalisations qui ont pu montrer dans un premier temps un aspect qualitatif pour le moins hétérogène. Par la suite, les matériaux employés pour ces constructions aux allures traditionnelles s'uniformisent et se modernisent. On constate une généralisation des menuiseries en acier usiné, remplaçant le bois. De larges baies aux larges vitres sont ainsi réalisées. L'attaque permanente des réalisations modernes de la banlieue parisienne se comprend mieux comme la défense d'une posture idéologique, ne visant pas seulement une conception de l'architecture mais bien plutôt les pouvoirs politiques en place dans ces communes ouvrières.<sup>1128</sup> Le discours va se faire consensuel quant à l'architecture moderne pour les constructions scolaires à la fin des années 1930, ne l'attaquant plus comme la marque de l'étranger mais cherchant à une certaine récupération, prétendant y entrevoir à nouveau les marques nationales d'un modernisme tout à fait français.<sup>1129</sup> Le nationalisme est un préalable ainsi à la modification des opinions quant à la modernité architecturale dans les constructions scolaires, nouvelle doctrine pour partie inspirée par les réalisations modernes italiennes en particulier où les architectures du Régime fasciste ont fini par démontrer l'incongruité d'entrevoir une seule doctrine nationaliste en France. Même les architectes de la très nationaliste revue *Le moniteur des architectes* vont publier le projet d'un de ces membres qui reprend trait pour trait certaines des dispositions architecturales introduites par Roger Hummel, André Dubreuil ou encore Félix Dumail dans leurs réalisations dans la première moitié des années 1930 (Figure 135). Ce consensus persistera encore au cours de la Seconde Guerre

<sup>1127</sup> *Ivi.*

<sup>1128</sup> Dans le même ordre d'idée, Jean Defresne (1909-1973), le fils d'Henri Defresne, l'architecte communal d'Épinay-sur-Seine, évincé par la nouvelle municipalité communiste en 1935, se diplômait en 1937 à l'école des Beaux-Arts avec un projet de « centrale de la jeunesse ouvrière chrétienne ».

<sup>1129</sup> C'est le cas du panégyrique dressé par Jean Favier à l'occasion de la visite du nouveau groupe scolaire de Puteaux (commune SFIO depuis 1919) où les architectes Jean et Édouard Niermans ont réalisé une « œuvre vraiment française, et qui porte bien l'empreinte des talentueux architectes auxquels nous sommes redevables de la plus belle salle Moderne de Paris, la salle des fêtes du Trocadéro ». FAVIER, Jean. Le groupe scolaire Marius-Jacotot à Puteaux (Seine) par les frères Niermans. *La Construction Moderne*, 1<sup>er</sup> janvier 1939, 54<sup>ème</sup> année, n°11 et 12, pp. 135-145.

Favier se montre par ailleurs intéressé à l'architecture régionaliste, constatant son existence comme un fait établi, puisqu'il « suffisait de parcourir la France pour le constater ». Cf. VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionaliste. France 1890-1950*. Paris : Norma, 1994, pp. 224-225.

L'école des frères Niermans va servir d'illustration à un article de Michel Roux-Spitz, véritable plaidoyer pour la recherche d'une architecture en phase avec les nouvelles techniques constructives et à la fois véritable émanation de « la tradition française [qui] est d'inventer, de créer ». « Nul, semble-t-il, ne peut prendre la responsabilité morale et artistique d'engager l'architecture française dans la voie étroite et stérile de l'imitation de nos styles du passé, qu'ils soient d'architecture monumentale ou d'architecture régionale ; en effet, que la manière adoptée soit nuancée, la forme employée plus ou moins élégante, c'est bien d'imitation, en dernier ressort, qu'il s'agit. » ROUX-SPITZ, Michel. Influence du béton armé sur l'architecture. *L'Architecture Française*, mai 1943, 4<sup>ème</sup> année, n°30, pp. 14-20.

mondiale où le régionalisme sera pourtant la doctrine architecturale officielle de l'État français, sans pour autant percer et réellement imposer ses marques.<sup>1130</sup>

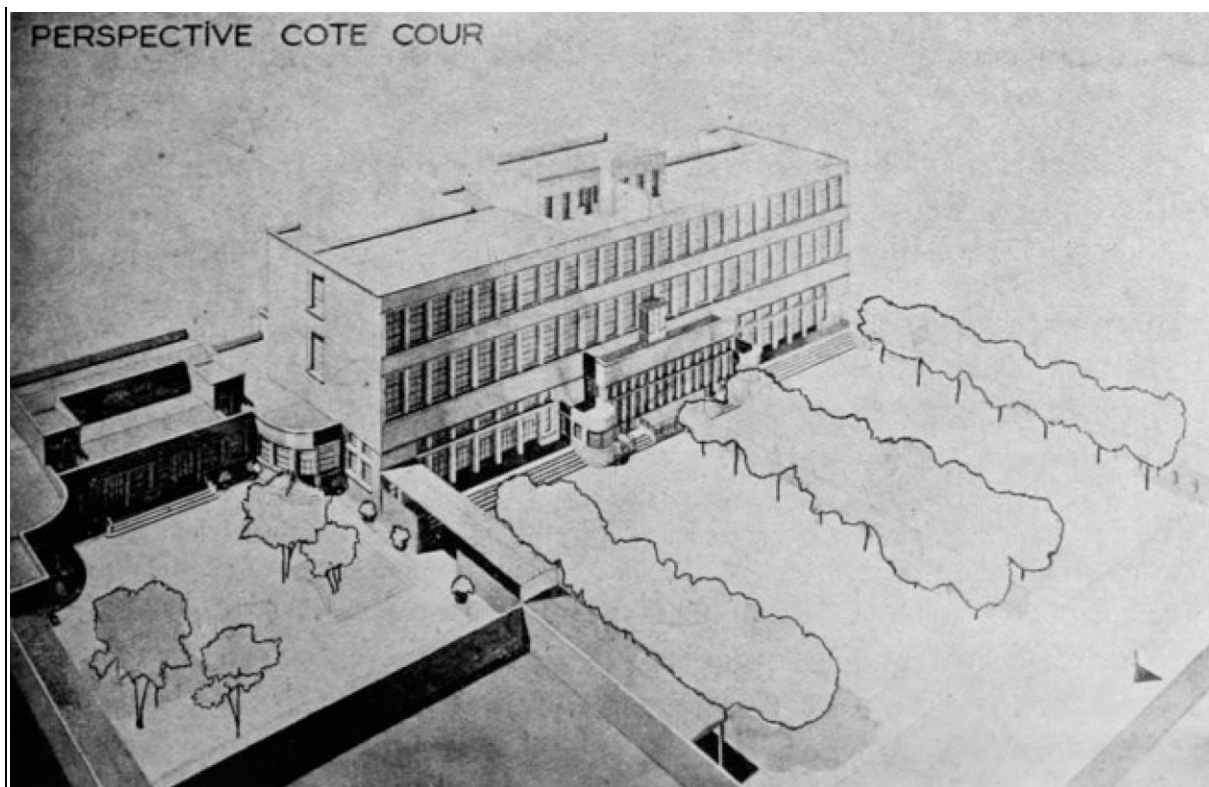


Figure 135 : Perspective côté cour, projet pour un groupe scolaire à Chatillon (Seine), Venner architecte SN, 1937. In *Le moniteur des architectes*, avril 1937, 38<sup>ème</sup> année, n°100, pp. 64-65.

Les réalités démographiques et économiques de la métropole ont amené tout à la fois à une rapide augmentation de la population de la banlieue parisienne mais également à sa recomposition socio-économique, jetant les bases d'un massif électoral politique ouvrier et prolétaire. Cela va créer à la fois une nécessité réelle en matière d'équipements scolaires, à une époque où la France globalement a surmonté le défi matériel lancé par les lois Ferry dans les zones rurales mais qui doit faire face aux conséquences de la Révolution industrielle et à son corollaire, l'exode rural. Les constructions scolaires de la banlieue parisienne, dès le début des années 1920, sont ainsi le résultat d'un consensus politique local, mu par des visions progressistes formulées dès la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Les forces politiques placées alors à la tête des communes de la banlieue parisienne vont faire appel à une nouvelle génération d'architectes pour la réalisation d'un nouveau type de programme scolaire. Cette période d'intense municipalisme qui traverse les communes de la Seine banlieue offre ainsi aux enfants de la classe ouvrière des établissements scolaires où le luxe des équipements et le caractère moderne voire ultra-moderne de l'architecture semblent être les réponses à la fois immédiates et durables pour extraire les masses de leurs conditions encore

<sup>1130</sup> La revue *l'Architecture Française* loue ainsi le groupe scolaire Albert Petit à Bagneux et regrette que le projet n'ait pas encore été exécuté, espérant par cette publication inciter les Pouvoirs Publics à agir. BODECHER, Henri. Groupe scolaire de Bagneux, André Aubert architecte. *L'Architecture Française*, mars 1941, 2<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-20.

fortement misérables. Mais cette modernité revendiquée et presque idéologique a-t-elle eu seulement une influence quant à la physionomie de cette nouvelle génération de constructions scolaires ?





**D. Les écoles des années 1930 en banlieue :  
hier modernité, aujourd'hui mémoire**



## I. Introduction

Les considérations stylistiques précédemment effectuées ont montré la volonté politique présente en banlieue d'appliquer à l'établissement scolaire un langage qui à la fois semble répondre le mieux (tant pour des raisons typologiques qu'économiques) aux exigences des nouveaux programmes mis en place directement par les mairies "éclairées" ainsi qu'à une certaine perception révolutionnaire de l'architecture, annonciatrice d'un futur meilleur, à l'aune du progrès entrevu dans cette réalité matérielle. D'ailleurs une certaine affinité idéologique transparait même entre certains architectes et partis politiques, notamment André Lurçat ou bien les architectes de la Guilde avec le Parti communiste. D'autre part, le rejet de cette architecture est motivé par des considérations directement inspirées d'idées moralistes et religieuses, d'idéologies nationalistes, voire inspirées des mouvements totalitaires et fascistes qui triomphent alors en Italie puis en Allemagne. Cependant, l'architecture moderne a été entrevue dès les projets des années 1920 comme l'outil et le moyen nécessaires à la mise en place de ces programmes d'un nouveau type. Ceux-ci se sont inspirés des notions progressistes et hygiénistes formulées par les architectes et les médecins dès la fin du XIXe siècle. De même, les nouveaux procédés industriels d'usinage des métaux et de nouveaux matériaux légers alliés à la recherche d'une nouvelle esthétique, en accord avec ces nouveautés technologiques, vont aboutir à la formulation d'un mobilier scolaire renouvelé, créant des conditions de confort et de pédagogie jusque-là inconnues, du moins en France et en tous cas dans le cadre d'écoles urbaines construites "en dur". L'expérience étrangère est en effet essentielle pour comprendre les renouvellements d'un modèle scolaire qui trouve ses origines dans le modèle du plein air, développé avant tout pour améliorer la constitution des enfants chétifs.

C'est à l'occasion du développement du plein air sous ses différentes déclinaisons – écoles, colonies de vacances – que l'hygiène et la pédagogie vont réellement se rencontrer et interroger l'architecture scolaire traditionnelle en faisant appel aux architectes "modernes" afin de développer une nouvelle typologie des constructions scolaires. Celles-ci à l'origine se situent dans un cadre rural ou semi-rural avant tout. Rapidement pourtant c'est un semblant de modèle se rapprochant du plein air qui est mis en place dans un contexte urbain, et qui va être précisément la source d'inspiration pour l'architecture scolaire de la banlieue parisienne au cours des années 1930. Si les maires ont pu faire appel à des architectes proches des différentes écoles du Mouvement Moderne, avec une volonté à la fois électoraliste et propagandiste, les édifices alors élevés vont également proposer une nouvelle vision de l'école, reprenant ou tentant de reprendre les expériences acquises au sein du mouvement des écoles de plein air. Cependant, ce nouveau paradigme va rencontrer au sein de l'école publique française des limites, d'ordre fonctionnel, pédagogique, administratif et politique. En effet, le caractère universel de l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire va indirectement se sentir remis en cause par ces nouveaux modèles qui sont en partie combattus car ils introduisent tant une pédagogie que des programmes d'enseignement propres et qui ne pourraient dès lors plus garantir l'égalité de tous les enfants devant une même offre éducative.

L'architecture scolaire moderne élevée dans la banlieue parisienne se détache dès lors des autres productions qui reprennent les modèles alors encore en vigueur, par cette volonté innovante mais également par la recherche d'un compromis typologique, entre la garantie des mêmes conditions d'enseignement dans la partie dédiée à l'enseignement élémentaire et la garantie d'une hygiène et

d'un confort qui se situent justement dans les nouveaux modes de construction, les nouvelles technologies, les nouvelles tendances architecturales. La partie dédiée à la maternelle va quant à elle ne pas subir les mêmes contraintes ou limites, étant encore assez balbutiante même à la sortie de la Première Guerre mondiale. Celle-ci va devenir la partie la plus recherchée et aboutie dans ces établissements. Le succès de ce nouveau type se retrouve au sein des décisions gouvernementales. L'État, jusque-là essentiellement attentif aux questions stylistiques pour les constructions scolaires, entrevoyant dans l'architecture régionaliste la réponse adéquate pour une nouvelle architecture scolaire "gaie" et "aérée", va entrevoir à partir de 1933-1934 les bénéfices économiques, hygiéniques et pédagogiques de "l'architecture moderne". La mise en place de mesures favorisant cette nouvelle conception de l'école va à la fois célébrer l'excellence pour l'époque des réalisations de la banlieue et des architectes associés mais également susciter l'indignation et le replis toujours plus catégorique des architectes régionalistes ou traditionalistes qui vont s'enfermer dans une lutte contre l'idée même de l'école laïque qui sera par la suite fortement mise à mal par le Régime de Vichy.

Dans un premier temps, nous verrons ainsi quelle a été l'interaction entre l'architecture moderne et les mouvements militant pour le plein air et la nouvelle éducation. Par la suite, nous nous interrogerons sur les caractéristiques des écoles de la banlieue élevées à l'époque. Enfin, nous verrons quel patrimoine la banlieue nous offre aujourd'hui, en questionnant son sort et la persistance ou non de ses valeurs historiques et symboliques.



Figure 136 : Classe de maternelle de l'école de plein air de Suresnes, vue intérieure. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, p. 29.

Mobilier léger et facilement déplaçable, le verre omniprésent, garantissant l'ensoleillement, les baies facilement ouvrables pour les enfants.

## II. L'évolution de l'architecture scolaire française

### 1. La pédagogie rejoint l'hygiène : l'école de plein air

#### a. L'école de plein air : la concrétisation architecturale d'une expérience hygiénique et pédagogique

Le mouvement de l'école de plein air se développe parallèlement à l'école communale, tout à la fois dans de nombreux pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Il s'agit avant tout d'un mouvement hygiéniste porté par les découvertes scientifiques d'alors et qui désire créer les conditions les plus salutaires possibles pour la santé des enfants<sup>1131</sup>, en particulier les plus chétifs et parmi eux ceux des classes populaires.<sup>1132</sup> Le consensus scientifique d'alors quant à l'apport pour la constitution physique des enfants de bonnes conditions d'aération et de ventilation va amener dès le début du XXe siècle à la réalisation de ces établissements qui sont envisagés comme spécifiques à cette population chétive, dédoublant ainsi le système scolaire classique et se présentant comme des lieux dédiés et spécialisés à visées thérapeutiques et prophylactiques.<sup>1133</sup> L'Allemagne, bénéficiant de son leadership dans des institutions telles que les sanatoriums, va ouvrir la première école de plein air construite de manière durable.<sup>1134</sup> Il s'agit de la Waldschule située à Charlottenburg non loin de Berlin (Figure 137), ouverte en 1904.<sup>1135</sup> L'établissement va faire école et devenir un modèle de référence,

<sup>1131</sup> Les considérations des hygiénistes sont totales. Non seulement, comme c'est le cas essentiellement dans l'école en plein air, les conditions d'aération et d'illumination sont étudiées avec attention mais les positions et le maintien des élèves durant la classe sont également pris en compte. Ainsi, comme le débat sur l'éclairage bilatéral ou unilatéral à la fin du XIXe siècle, un nouveau débat prend place quant à l'enseignement de l'écriture penchée qui favorise « la scoliose et la myopie » selon M. Richardot, vantant les mérites de l'écriture droite et non sans soulever les ire de ses collègues. Cf. L'écriture droite. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, pp. 179-180.

<sup>1132</sup> « Doivent en bénéficier les enfants des villes, pauvres, prédisposés à certaines maladies (tuberculose, troubles nerveux de la circulation) et aussi les jeunes gens anémiés par des conditions spéciales (boursiers d'enseignement secondaire ; fils de fonctionnaires coloniaux : ces derniers dans des établissements spéciaux). » Cf. LA FLIZE, Gaston. Vœux définitifs de la section VI : L'hygiène en dehors de l'école. – Écoles de plein air. Colonies de vacances, etc. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *Op. cit.* p. 596.

<sup>1133</sup> C'est un mouvement qui se construit en parallèle des premières colonies scolaires, et qui anticipent la grande saison des sanatoriums, aériums, solariums et autres préventoriums, déjà en développement en Allemagne et en Suisse et qui connaîtront un large succès, notamment avec l'appui d'André Honnorat à la sortie de la Première Guerre mondiale. Cf. GRANDVOINET, Philippe. *Histoire des sanatoriums en France, 1915-1945 : une architecture en quête de rendement thérapeutique*. Thèse de doctorat : Histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines : Versailles : Université de Versailles : 2010. 2 vol. (550 p. et 422 p.).

<sup>1134</sup> La Confédération d'Allemagne du Nord avait introduit dès le 21 juin 1869 dans son code industriel tant l'interdiction du travail pour les enfants de moins de douze ans, la limitation de la journée de travail à 6 heures pour les enfants de douze à quatorze ans, obligation leur étant faite également de consacrer trois heures à l'enseignement et un « temps déterminé à des exercices en plein air ». ASSEMBLÉE NATIONALE. Séance du mercredi 29 janvier 1873. *Journal officiel de la République française*, 30 janvier 1873, 5ème année, n°29, p. 676.

<sup>1135</sup> En France, le modèle allemande reste regardé attentivement encore à cette époque, la défaite de l'instituteur français à Sedan étant encore fortement ancrée dans les mémoires. C'est en 1906 qu'est fondée en France la Ligue française pour l'éducation en plein-air. Cf. SAVOYE, Antoine. *Écoles de plein air et Éducation nouvelle en France (1920-1950)*. In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, p. 282.



légères, totalement ouvertes, afin de garantir et de favoriser au mieux la ventilation tout en protégeant les enfants en cas d'intempéries. Hormis le réfectoire qui est utilisé durant l'ensemble de la période scolaire, les salles de classe se résument à de simples abris aux allures de paillotes et qui sont utilisés lors des intempéries.<sup>1140</sup> À la fois projet architectural et paysager, l'organisation pavillonnaire permet la séparation des différentes fonctions et une orientation spatiale chez les enfants des activités pédagogiques qui ont lieu au cours de la journée.

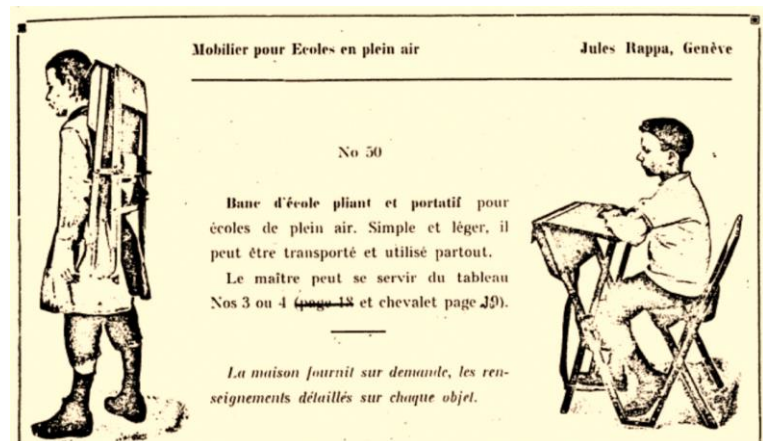


Figure 138 : Mobilier pour écoles de plein air. Extrait du catalogue des établissements Jules Rappa, société anonyme, Genève, 1921. In HELLER, Geneviève. « Tiens-toi droit ! » *L'enfant à l'école primaire au 19<sup>e</sup> siècle : espace, morale, santé. L'exemple vaudois.* Lausanne : Éditions d'en bas, 1988, p. 254.

Ces "moyens de fortune" vont marquer les premiers établissements d'écoles en plein air ouverts durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1141</sup>, et même quelque peu au-delà. Ainsi, l'école de plein air de Pantin est ouverte en dans des locaux qui par la suite seront considérés comme "provisaires". Le caractère éphémère de ces locaux provient de la nature même des conceptions de l'école de plein air où la ventilation est le moteur essentiel du raisonnement fonctionnel et architectural, car elle permet de dégager « l'air vicié plein de poussière et de bactéries des salles de classes, même celles qui sont bien aéré ». Aussi, il est indispensable selon ces considérations que les enfants passent, si possible, « toute la journée de plein air » et que « ni les intempéries, ni aucune autre circonstance ne doivent y faire obstacle : en cas de mauvais temps, un hall ouvert, mais abrité contre le vent du côté où souffle celui-ci par de simples planches, un abri suffisant ».<sup>1142</sup> Le facteur météorologique va rapidement s'avérer déterminant pour la composition d'un nouveau type de mobilier appelé par les tenants de l'école de plein air, qui puisse être léger, petit et facilement transportable. Les premières écoles en effet utilisent les classiques tables-bancs qui sont tout simplement placés dehors, les exposant

<sup>1140</sup> Aujourd'hui le site de l'école a été largement modifié pour laisser place à un lycée (Waldschule Gymnasium) qui porte encore dans son souvenir le bois attenant, le caractère fortement paysagé du terrain et la toponymie.

<sup>1141</sup> Certains théoriciens américains ont pu voir dans ces établissements la résurgence des rites des natifs américains. N'oublions pas que le mythe de la prairie est encore fortement ancré dans le pays alors. Cf. VAN SLYCK, Abigail A. Connecting with the landscape. Campfires and Youth Culture at American Summer Camps, 1890-1950. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children.* New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, pp. 23-41.

<sup>1142</sup> BEXHEFT, Armin. *Op. cit.* p. 586.

inévitables aux intempéries et donc à un vieillissement précoce et en même temps à l'impossibilité après un épisode pluvieux ou neigeux de reprendre la classe à l'extérieur, les enfants devant attendre qu'ils soient secs à nouveau (un exemple est visible Figure 138). Mobilité et flexibilité de la "salle de classe" – l'utilisation d'un tel terme ici peut paraître surprenant – sont deux facteurs essentiels soulevés dès les premières expériences.<sup>1143</sup>



Figure 139 : Whiteley Wood open-air school, Sheffield (Angleterre), photos de 1913. À gauche, une vue extérieure d'un des pavillons d'enseignement en cas d'intempéries ou pour les activités didactiques qui nécessitent un mobilier spécifique. À droite, le pavillon des jeunes filles vu de l'intérieur. AM de Sheffield MD7503/1/1. Disponible en ligne : [http://picturesheffield.com/frontend.php?action=printdetails&keywords=Ref\\_No\\_increment;EQUALS;arc01315&prevUrl=](http://picturesheffield.com/frontend.php?action=printdetails&keywords=Ref_No_increment;EQUALS;arc01315&prevUrl=), consulté le 15 février 2016.

Même s'il s'agit ici d'une construction des plus simples, l'influence de cette expérimentation va être conséquente quant à la typologie architecturale adoptée et envisagée pour les futures écoles de plein air. Le caractère essentiellement rationnel de la construction, qui va de plus en plus se limiter à la simple expression de la structure, en relation avec les premières constructions modestes allemandes de Charlottenburg rappelle quelque peu l'allégorie de la cabane de l'abbé Marc-Antoine Laugier.

Dans les vœux exprimés par la Section VI, relative à l'hygiène en dehors de l'école, aux écoles de plein air et aux colonies de vacances, du troisième *Congrès international d'hygiène scolaires* qui s'est tenu à Paris en août 1910, le lien entre pédagogie et hygiénisme envisagé dans les écoles de plein air est clairement exprimé : « les œuvres scolaires en plein air, différentes des sanatoria, ont un but intellectuel et physique ».<sup>1144</sup> Rapidement les locaux "spartiates" du modèle de Charlottenburg vont

<sup>1143</sup> « À mon avis, il ne devrait pas être difficile de se procurer un matériel d'installation scolaire transportable (par exemple tables et chaises pliantes) qui permettent de faire en plein air même les cours d'écriture et de dessin, en prenant soin de mettre les enfants à l'abri des rayons du soleil. » *Ivi.*

<sup>1144</sup> LA FLIZE, Gaston. *Op. cit.* p. 595.

On pourra également noter que l'organisation des classes en plein air ne peut se faire sans une réorganisation des programmes scolaires mais également des modèles pédagogiques utilisés pour instruire les enfants. La leçon de choses, les activités manuelles au grand air, vont prendre une place prépondérante, s'inspirant directement de certaines pédagogies contemporaines qui cherchent à susciter chez l'enfant ses capacités sensorielles et non plus seulement mnémotechniques comme c'est le cas dans un enseignement républicain et universaliste. Notons par ailleurs que Maria Montessori, avant de devenir pédagogue, a été médecin et à œuvrer pour les jeunes enfants des milieux défavorisés, rejoignant indirectement le mouvement des écoles en plein air.



s'avérer insuffisants, en particulier en termes de confort et parce que ne garantissant pas les conditions suffisantes et satisfaisantes pour pouvoir garantir la partie éducative et instructrice du projet de l'école de plein air.<sup>1145</sup> C'est en Angleterre que les premières écoles de plein air vont pouvoir investir des locaux "en dur". Il s'agit dans un premier temps de réappropriations de maisons anciennes.<sup>1146</sup> Cependant ces locaux s'avèrent encore insuffisants pour consentir la tenue de classes au cours des intempéries. La typologie de l'école traditionnelle va inspirer un premier modèle qui va définir une forme de syncrétisme entre la typologie du sanatorium et de l'école publique. C'est le cas à Sheffield en Angleterre (Figure 139). Une école publique fermée pour manque d'effectifs va être transformée en école de plein air. Elle va d'emblée permettre, moyennant quelques ajustements, de poursuivre toute l'année durant les conditions de l'éducation en plein air. Ce sera le cas également à Thuckley où la Bradford open air school ouvre la même année et connaît des fréquentations similaires (50 enfants en 1908, 120 en 1909).<sup>1147</sup> Cependant, là encore, les salles de classe semblent plus des lieux de refuge durant des conditions météorologiques défavorables. En effet, elles consistent en de grandes halles relativement aérées mais cependant insuffisamment éclairées, du fait de l'absence de larges vérandas qui permettent encore de continuer la classe totalement en plein air. Il s'agit de réaliser des lieux qui soient la synthèse d'une école et d'un hôpital.

Le projet le plus abouti avant-guerre se situe à Birmingham. L'école de plein air d'Uffculme<sup>1148</sup> est là encore organisée en pavillons qui préfigurent exactement la solution retenue plus tard par Eugène Beaudouin et Marcel Lods pour leur école de plein air à Suresnes.<sup>1149</sup> En effet, les murs sont réduits à des parois de verre totalement rétractables, à l'exception de celui orienté au nord qui permet de protéger les enfants des vents les plus malsains et en même temps d'offrir une place pour un large tableau noir et l'affichage du matériel pédagogique ou encore des réalisations des élèves. Cette organisation propose une articulation entre les nécessités inhérentes aux idées de l'éducation de plein air, les nécessités d'un projet pédagogique presque traditionnel et les installations calquées sur celles

<sup>1145</sup> « The original structure in Charlottenburg of Doecher or wooden sheds with one side to the south, being left open is very valuable in a temporary Experimental school. But a more permanent building is more satisfactory in which the kitchen and baths may be located whilst the provision of a pure water supply and efficient sewerage is absolutely necessary ». WILLIAMS, Ralph. The open air school of Sheffield (England) and its results. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *Op. cit.* p. 563.

<sup>1146</sup> « Old fashioned houses in large gardens have been used in London where the distance to the outskirts of the city is very great and in these schools open air sheds have been erected in the grounds where the children can rest or carry their work during inclement weather. » *Ivi.*

<sup>1147</sup> « Up to the present, open-air schools have been kept open only during the summer months, thus simplifying their planning and construction. [...] [The Bradford open air school] is especially planned to meet this requirement. [...] The medical aspect of the work should, therefore, be of first importance, and the building should be designed somewhat in the nature of a hospital. At the same time, the desirability of carrying on such work of a special educational character as is possible in an open-air school should not be lost sight of. Therefore, a building to meet all the requirements of an open-air school should in reality be both a hospital and a school combined. » KIRBY, Reginald. The design and construction of open-air schools. CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *Op. cit.* p. 577.

<sup>1148</sup> Elle est l'œuvre des architectes F. Barry Peacock of Cossins, Peacock et Bewlay.

<sup>1149</sup> Cf. STEADMAN, Philip. English elementary schools : from the central hall to the pavillon plan. In STEADMAN, Philip. *Building types and built forms*. Kibworth Beauchamp : Matador, 2014, pp. 123-160.

des sanatoriums ou encore des hôpitaux. Cependant, encore à cette époque, l'aspect médical prime sur celui pédagogique qui n'est pas tant que ça mis en avant.

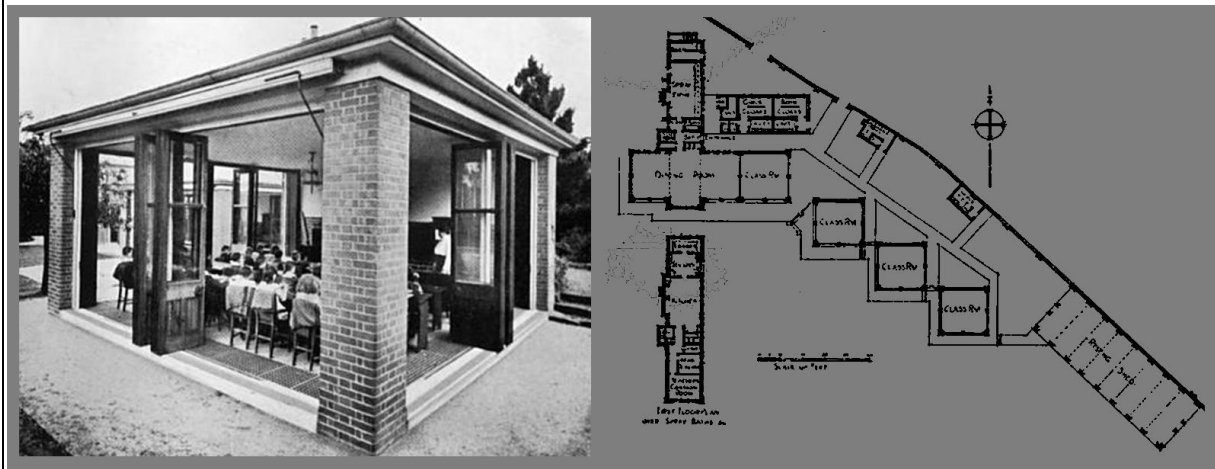


Figure 140 : Uffculme open-air school, Birmingham (Angleterre), 1911. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, p. 114.

Les portes-vitrées ouvrables jusqu'au ras du sol, si elles ne sont pas une solution mise en œuvre pour la première fois dans le cadre de l'open-air school d'Uffculme, vont rapidement devenir une référence dans un très grand nombre de constructions scolaires anglaises.<sup>1150</sup>

Le modèle pavillonnaire né dans les écoles de plein air rurales ou périurbaines va s'imposer d'abord en Angleterre puis dans d'autres pays comme un modèle de référence pour ce genre d'établissement, abandonnant les premières tentatives du hall central permettant à tous les enfants d'être réunis lors des intempéries, qui rappelaient encore les premières écoles à salle unique et celles du système de l'enseignement mutuel.

### ***b. La démocratisation du modèle de l'école de plein air à l'étranger : les bénéfices de l'architecture moderne***

Si les puissances européennes au début du XXe siècle se sont dans leur ensemble dotées d'une école publique équivalente à l'école publique communale française, les organisations administratives de ces institutions ne reflètent pas forcément la très grande centralisation caractéristique de la situation française. Cette situation a eu pour conséquence en France d'essayer de garantir au maximum les meilleures conditions d'hygiène et de confort au sein de constructions scolaires correspondant à un ensemble de normes définies par des architectes, des ingénieurs et des scientifiques.<sup>1151</sup> Cependant, elle a également eu pour conséquence de figer tant les architectes, les communes et les services du Ministère de l'Instruction publique dans une certaine routine, ignorant les nouveautés ou les expérimentations. Les situations des pays qui ont pu inspirer l'architecture scolaire française durant l'entre-deux guerres sont assez différentes et semblent expliquer, par leur

<sup>1150</sup> McMILLAN, Margaret. *The nursery school*. Londres : Dent, 1919, pp. 32-49.

<sup>1151</sup> Cf. B. IV. 1880-1918 : la construction d'une tradition, p. 106.

certaine décentralisation et une plus grande latitude autorisée dans leurs projets, la mise en œuvre de nouvelles solutions ou du moins de tentatives, avec une certaine diffusion sur le territoire. Au contraire, en France, il s'est agi d'étendre les tentatives et les enseignements d'une seule zone, Paris, avec le succès mais les conséquences que nous savons, dans une perspective égalitaire et unificatrice. Toutefois, les règlements mis en place à partir de 1880 en France ont eu une profonde influence sur l'organisation des salles de classe dans certains pays européens, par leur publicité lors de conférences internationales<sup>1152</sup> et par leur traduction et publication dans d'autres pays.<sup>1153</sup>

La Grande-Bretagne adopte une législation décentralisée pour l'organisation de son école publique et confie à partir de 1870 aux « School boards » locaux en Angleterre et au Pays de Galles<sup>1154</sup> le projet, le financement et la réalisation des écoles.<sup>1155</sup> Les réglementations alors en vigueur en Angleterre et au Pays-de-Galles rappellent dans un premier temps les plans des grands établissements, présents dans les centres urbains importants, marqués par une organisation articulée autour d'une halle centrale utilisée comme préau et dans laquelle donnaient directement les salles de classe, et qui vont être abandonnés au fur et à mesure, au profit de modèles de dimensions réduites, même dans les villes. Ce n'est qu'à partir de 1878 que le « School board » de Londres adopte un type d'école comprenant des classes séparées les unes des autres et aménagées pour 60 élèves<sup>1156</sup> au lieu de 80.<sup>1157</sup> L'insuffisance des résultats dans les écoles rurales va cependant amener les autorités britanniques à adopter une nouvelle législation en 1902, maintenant tout à la fois une certaine décentralisation mais

<sup>1152</sup> À la sortie de la Première Guerre mondiale, à l'occasion de l'Exposition de la Reconstruction qui s'est tenue à Bruxelles du 19 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 1919, dans la section dédiée à l'Urbanisme comparé, dans le département des Plans régulateurs, les écoles représentées sont celles de Suisse, et en particulier selon les méthodes pédagogiques nouvelles du Docteur Ferrière, et des Pays-Bas. Cf. VAN DER SWAELMEN, Louis. Les Sections étrangères d'Urbanisme comparé. *La Cité*, octobre-novembre 1919, 1<sup>ère</sup> année, n°4-5, p. 80.

<sup>1153</sup> Les plans des salles de classe du règlement de 1880 sont ainsi connus en Italie dès la fin du XIXe siècle, mais également au Mexique. Cf. CASTELLO, Enrique-Fernandez. La higiene en la escuela (ensayo monografico). In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *Op. cit.* pp. 208-231 et tout particulièrement p. 214.

<sup>1154</sup> Les « School boards » sont créés dans les « boroughs » et les paroisses, pour les zones rurales, avec l'entrée en vigueur de l'Elementary Education Act, suite à une campagne menée par la National Education League et entre autre Joseph Chamberlain, maire de Birmingham à l'époque, où il a pu mettre en place une politique particulière pour la promotion de l'école publique, en mettant en place une tradition spécifique à la ville de Birmingham. De même, Londres, qui bénéficie de conditions démographiques et donc de ressources particulières, à l'instar de Paris, a pu également mettre en place une politique volontariste pour l'équipement en infrastructures scolaires de la ville. Les « School boards » sont localement élus et partagent une partie de leur autorité sur les écoles élémentaires avec le « Board of Education », précurseur du « Ministry of Education » créé seulement en 1944. Cf. SEABORNE, Malcolm, LOWE, Roy. *The english school : its architecture and organization, Volume 2*. Londres : Routledge and K. Paul, 1977, pp. 10-39.

<sup>1155</sup> L'autonomie laissée aux « school boards » va avoir tendance à accroître, au final, les inégalités face à l'instruction, entre les zones rurales qui laisseront souvent les enfants à disposition pour les travaux dans les champs, et les zones urbaines où certaines écoles seront ainsi équipées de gymnases, de salles dédiées aux arts, à l'artisanat ou aux savoirs domestiques, pour les jeunes filles dans ce cas. Au final, la situation ne diffère pas tant de celle française, où la même fracture persiste.

<sup>1156</sup> Le règlement pour les constructions scolaires primaires en France prévoira dès 1880 des classes pour 50 élèves. Par ailleurs l'éclairage unilatéral depuis la gauche ne sera appliqué à Londres qu'à partir de 1883, laissant encore une fois à la France le rôle de précurseur.

<sup>1157</sup> L'évolution du Plan des écoles en Angleterre. Extrait d'un rapport publié par le conseil du Comté de Londres. *La cité*, avril 1921, 2<sup>ème</sup> année, n°5, p. 107.

regroupant largement les précédentes « school boards » au sein d'entités plus grandes : les « Local education authorities » (LEAs). Ceux-ci vont réunir sous leur autorité, suivant des critères démographiques et géographiques, les anciens « School boards », en particulier dans les milieux ruraux et pouvoir déployer des politiques de constructions scolaires beaucoup plus progressistes, faisant plus attention aux questions d'hygiène mais également de pédagogie. Les plus grands efforts sont effectués à Londres. Dans un premier temps est diffusée entre 1904 et 1909 une typologie au plan ramassé et centré sur le préau, reprenant les contours de la distribution traditionnelle. À partir de 1910, cependant, sous le conseil de différentes « autorités en matière d'enseignement », les écoles sont construites de façon à ce qu'aucune classe ne communique directement avec le préau, typologie qui sera adoptée directement par le Ministère anglais de l'Instruction à partir de 1914 dans ses règlements. Le LEA de Londres apporte également des changements importants au plan des écoles en y aménageant des classes en plein air. « La chose a été réalisée dans certaines écoles de Londres en munissant les classes de portes-fenêtres s'ouvrant au ras du sol. Dans d'autres écoles les classes sont munies de fenêtres disposées de manière à assurer une ventilation transversale du local. »<sup>1158</sup>

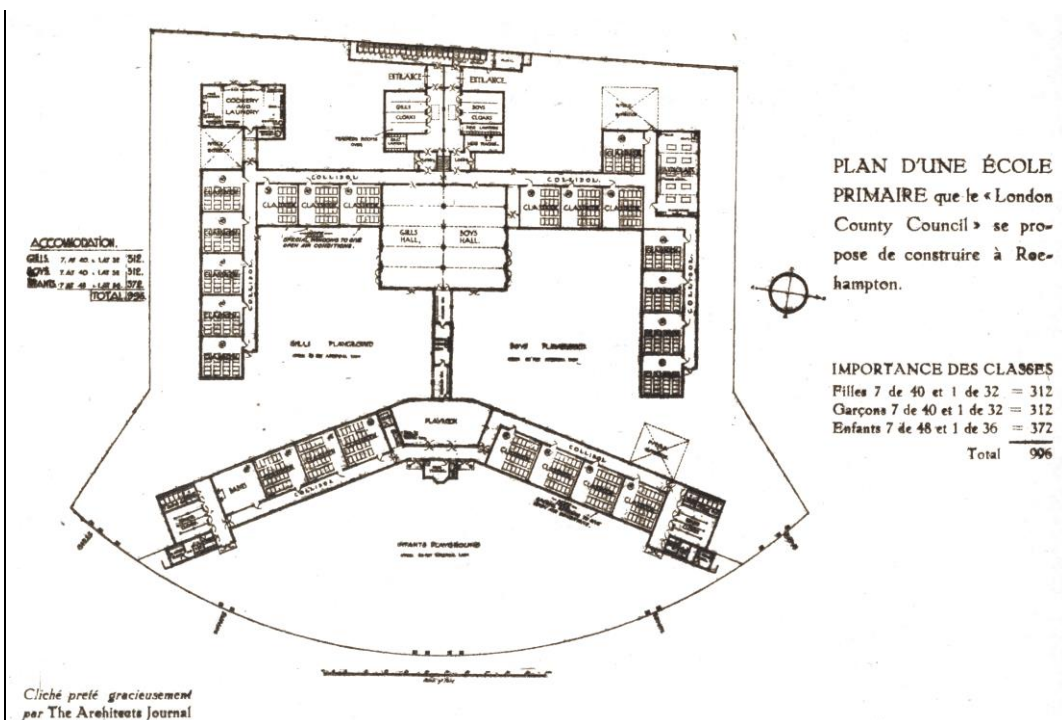


Figure 141 : Plan d'une école primaire que le « London County Council » se propose de construire à Rochampton. In *La cité*, avril 1921, 2<sup>ème</sup> année, n°5, p. 111.

« Les classes seront construites très légèrement de manière à pouvoir être transformées, et au besoin démolies, sans qu'il en résulte une très forte dépense. L'expérience a en effet démontré que l'évolution des idées en matière d'enseignement n'influe pas autant sur la forme des bâtiments administratifs que sur celle des classes. »<sup>1159</sup>

<sup>1158</sup> *Ibidem.* p. 108.

<sup>1159</sup> *Ibidem.* pp. 110-112.

La Première Guerre mondiale va entraîner en Angleterre une profonde réforme des constructions scolaires, avec l'adoption réglementaire de l'utilisation des nouveaux matériaux de construction issus des recherches menées pour l'effort de guerre, et largement utilisés et éprouvés durant le conflit « pour la construction des usines de munitions ». Tout à la fois, les nouvelles écoles doivent répondre à de nouvelles exigences en termes de confort, le dilemme entre la "durée constructive" et la "vie utile" étant soulevé, et leur plan sera « selon toute vraisemblance » influencé par le désir de généraliser à l'ensemble des nouvelles constructions scolaires les classes « en plein air », les écoles construites juste avant le conflit étant dorénavant et déjà obsolètes, et les écoles nouvelles « portant déjà dans leur plan la trace de cette tendance » : « les écoles que l'on projette de construire à Bellingham et à Rochampton (Figure 141) sont du type à pavillon. Elles se rapprochent du sanatorium autant que le permettent les exigences de l'enseignement ».<sup>1160</sup>

Cette approche correspond aux désirs exprimés et aux perspectives entrevues par Augustin Rey dès 1910, qui fustige largement la place dédiée aux écoles en particulier au sein des grands centres urbains et la tradition qui fait des architectes les « esclaves de vieilles pratiques surannées ». Il appelle de ses vœux l'installation d'écoles de plein air ou au moins de bâtiments dont la typologie s'en rapproche le plus, largement entourés d'espaces verts.<sup>1161</sup> Les nouveaux modes de construction et « l'emploi de matériaux économiques, basés sur la série des agglomérés » ne sont pas non plus oubliés dans son plaidoyer et dont les services déjà rendus « ne sont plus discutables » :

*« L'école de l'avenir est donc avant tout celle qui cherchera à placer l'enfant pendant toute la durée de l'enseignement, dans des conditions normales du plein air et de lumière abondante. Il ne serait pas admissible que l'école, dans sa construction et son aménagement, ne suive pas l'évolution qui entraîne actuellement l'esprit humain vers l'amélioration des conditions d'existence de la masse du peuple ».*<sup>1162</sup>

Les positions de l'administration centralisée française n'ont pas rendu possible dans l'immédiat après-guerre la concrétisation de cet élan qui voit déjà ses premières réalisations en Angleterre.<sup>1163</sup> Les questionnements stylistiques ont été prépondérants en France et n'ont pas su rendre immédiatement

<sup>1160</sup> *Ibidem.* p. 110.

<sup>1161</sup> « L'école en plein air n'est pas un de ces rêves utopiques comme on a cherché à l'insinuer. Avec de la prudence, de la méthode, et surtout de la patience, on peut prétendre, dans un grand nombre de cas, l'installer avec plein succès. De toute manière, l'école devrait être toujours entourée de verdure afin de purifier l'air respiré et égayer le temps où l'enfance se sent toujours comme un peu prisonnière. Obligé de s'astreindre à une immobilité que l'on cherche de plus en plus à ne pas prolonger trop longtemps, l'écolier a besoin de "savoir près de lui" la beauté des fleurs, la beauté de la verdure, les beautés naturelles qui lui feront oublier le côté factice de la vie urbaine. » REY, Augustin. *L'école de l'avenir, sa construction rationnelle*. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, p. 185.

<sup>1162</sup> *Ibidem.* p. 186.

<sup>1163</sup> Le rôle de l'architecte est également déterminant, entre celui « vieux routier » des commandes communales et celui qui correspond aux critères exprimés en 1910 par Augustin Rey : « L'architecte a en main une parcelle importante de l'avenir hygiénique du peuple. Il doit secouer ses vieilles formules, se rendre compte des besoins de plus en plus intenses des masses. Si la ville, l'agglomération si contraire à l'hygiène humaine, est un mal avec lequel il faut vivre, tous les efforts des esprits modernes doivent tendre à améliorer sans cesse sa structure. Si le rôle de l'architecte est d'être un bon constructeur, il est aussi celui de rechercher, au point de vue social, dans quelle mesure il peut améliorer les conditions générales de l'hygiène publique. » *Ibidem.* p. 187.

officielles ces nouvelles tendances dans l'architecture scolaire, pourtant connues et reconnues. Dès lors, sous la pression et en même temps avec l'appui et le soutien des maires progressistes de la banlieue, au premier des rangs desquels figure naturellement Henri Sellier<sup>1164</sup>, les architectes, et en particulier ceux de l'Office Public des Habitations à Bon Marché de la Seine, vont trouver dans les réalisations des années 1920 des pays européens, et en particulier l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne de la République de Weimar, une large réserve d'idées et d'expérimentations qui auront su faire leurs preuves.

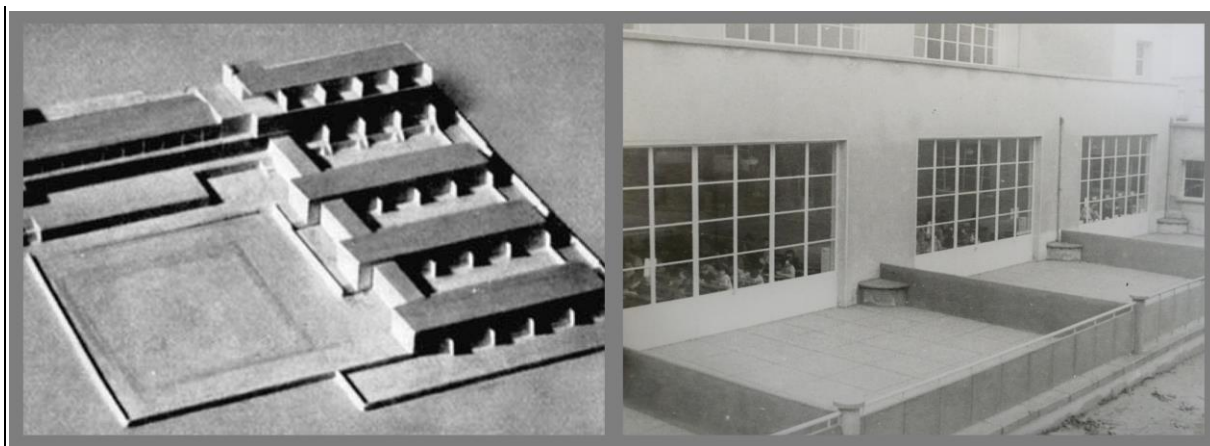


Figure 142 : À gauche, Friedrich Ebert-Reformschule à Francfort-sur-le-Main, dans le quartier de Bornheim, 1928-1930, architecte Ernst May. In SCHNEIDER, Romana. Tendances de l'Architecture scolaire en Allemagne au XXe siècle. *Histoire de l'Éducation*, mai 2004, 27<sup>ème</sup> année, n°102 L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale, p. 143. À droite, le groupe scolaire Thomas Masaryk dans la cité-jardin de la Butte rouge à Châtenay-Malabry (Seine), Bassompierre, de Rutté et Sirvin architectes. AN F 17 14603.

L'organisation des classes du rez-de-chaussée de l'école de la cité-jardin de Châtenay s'inspire directement des modèles mêlant disposition pavillonnaire et « rangs d'oignons » expérimentés tant en Allemagne qu'aux Pays-Bas. Toutes les classes donnent accès à un jardin ou du moins une partie équipée pouvant être utilisée comme salle de classe en plein-air.

Cependant, il ne faut pas pour autant généraliser le rôle d'une tradition libérale ou non qui pourrait déterminer la capacité d'émergence de nouveaux modèles scolaires. En Allemagne<sup>1165</sup> les contraintes économiques, la volonté de rupture après le traumatisme de la défaite de 1918 et l'héritage du « Reformbewegung », initié au début du XXe siècle, qui va animer la République de

<sup>1164</sup> Henri Sellier qui bénéficie d'un vaste carnet d'adresses, grâce à sa qualité d'homme politique. Cf. note n°966 p. 331.

<sup>1165</sup> Si la première école en plein air a été fondée dans le Reich des Hohenzollern, il faudra cependant attendre 1919 pour que l'enseignement primaire devienne obligatoire en Allemagne. Dès lors, une certaine liberté était consentie aux écoles et l'on a pu voir un affrontement entre différents courants pédagogiques, notamment l'école active (« Arbeitshusle ») et l'école du savoir (« Lernschule »). Un projet remarqué et qui a pu inspirer les réformateurs français dans l'après-guerre sont les écoles « anti-autoritaires de réforme pédagogique dans lesquelles l'autodétermination et un rapport équilibré entre les travaux manuels et intellectuels sont les principes pédagogiques conducteurs », prévues dans la cité-jardin de Hellerau, fondée près de Dresde en 1909. SCHNEIDER, Romana. Tendances de l'Architecture scolaire en Allemagne au XXe siècle. *Histoire de l'Éducation*, mai 2004, 27<sup>ème</sup> année, n°102 L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale, p. 139.

Weimar, vont déterminer l'émergence d'une nouvelle architecture scolaire prenant ses références dans la Nouvelle Objectivité.<sup>1166</sup> Les expériences pédagogiques favorisées par le nouveau régime vont populariser le modèle des écoles-pavillons « qui, sur le plan pédagogique, prennent modèle sur les Waldschulen » : « Les pavillons des classes sont généreusement vitrés, dotés de fenêtre coulissantes permettant une ouverture complète de la pièce sur toute sa largeur et ils ont un accès direct au jardin dans lequel l'enseignement peut se tenir par beau temps » (voir le « type Schüster » Figure 142).<sup>1167</sup> La diffusion de ce modèle pavillonnaire va également avoir lieu dans des zones urbaines déjà plus denses et ne permettant pas un tel étalement, en en conservant l'esprit dans des immeubles à plusieurs étages. L'architecte Franz Schüster (1892-1972) conçoit ainsi une variante pour la ville de Francfort en 1927 consistant au remplacement du corridor par des cages d'escalier entre deux salles de classe, la circulation devenant verticale, de manière à permettre aux salles de classe de bénéficier d'un ensoleillement bilatérale et en même temps d'une ventilation transversale.<sup>1168</sup>

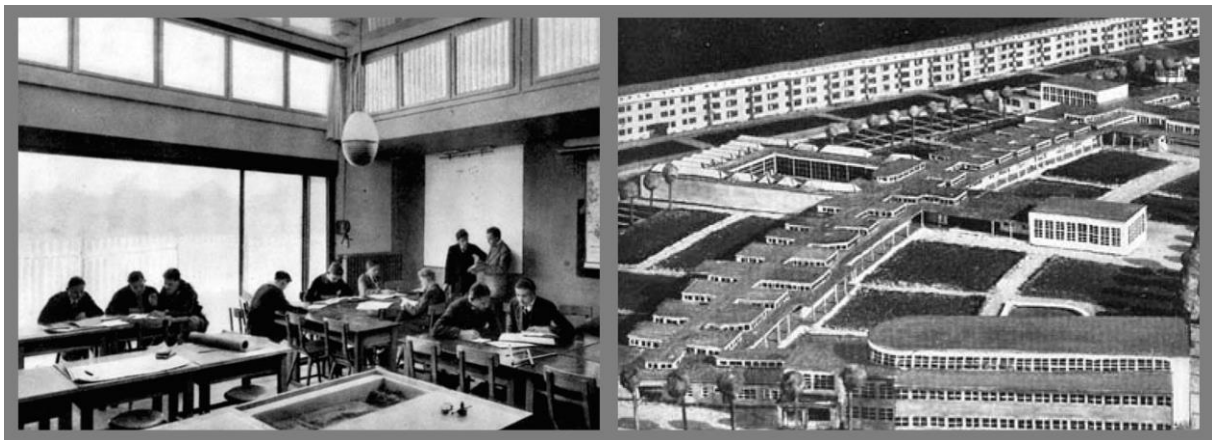


Figure 143 : École communautaire de Dammweg, Berlin-Neukölln, Bruno Taut architecte. À gauche, photographie de l'intérieur de la salle de classe témoin. À droite, vue du plan d'ensemble. In SCHNEIDER, Romana. Tendances de l'Architecture scolaire en Allemagne au XXe siècle. *Histoire de l'Éducation*, mai 2004, 27<sup>ème</sup> année, n°102 L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale, p. 145.

Une autre expérience tout à la fois pédagogique et architecturale est la mise en place d'écoles communautaires basées sur le principe de « l'Arbeitschule » où les élèves sont autonomes et travaillent en groupe. À la manière d'un campus, de nombreux services collectifs sont réunis et dont bénéficie une population scolaire de l'ordre de 3000 élèves. Les salles de classe sont conçues à la manière d'ateliers favorisant le travail en équipe, avec un mobilier scolaire sinon individuel du moins déplaçable, dont les sièges sont indépendants. Dans l'école de Dammweg située à Berlin-Neukölln, l'architecte Bruno Taut (1880-1938) va prévoir une juxtaposition de salles d'études réunies autour d'un couloir et disposées en quinconces le long de cet axe, faisant face de part et d'autre aux jardins et bénéficiant d'un large éclairage zénithal (Figure 143). L'ensemble ne sera pas construit, et seul un

<sup>1166</sup> *Ibidem*. p. 140.

<sup>1167</sup> *Ibidem*. pp. 141-143.

<sup>1168</sup> *Ibidem*. pp. 143-144.

pavillon témoin sera réalisé au final.<sup>1169</sup> La disposition sera reprise par Félix Dumail dans le projet de sa première école maternelle à Gennevilliers (Figure 144).<sup>1170</sup>

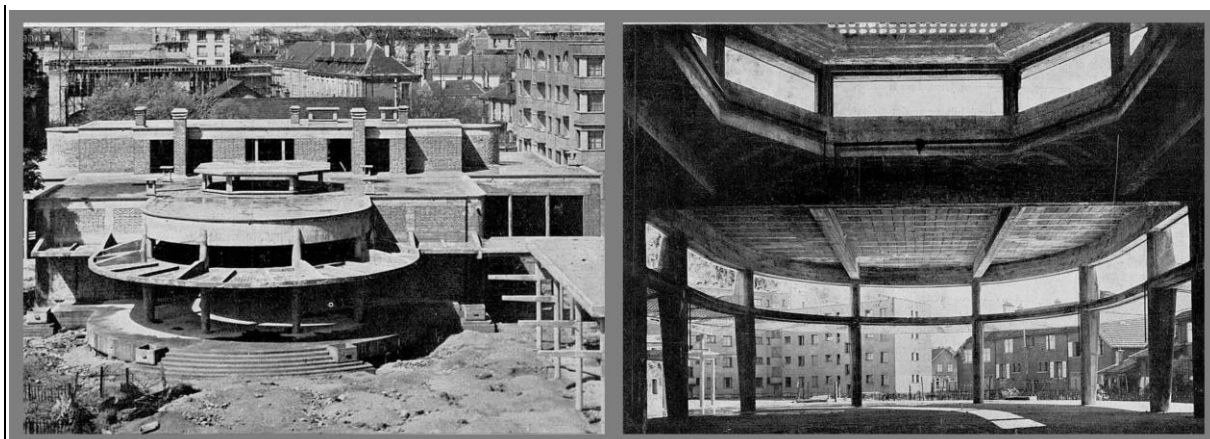


Figure 144 : École maternelle de la Cité-Jardin de Gennevilliers, Félix Dumail architecte (1928). In *L'Architecture d'aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 28.

Le dispositif retenu pour l'éclairage zénithal du préau-salle de jeux de l'école maternelle correspond à la même installation de Bruno Taut. On remarquera dans la photo prise à l'intérieur la finesse toute apparente de la marquise en béton armé qui se confond avec la structure de la façade en verre.

Dans le Royaume de Hollande existe une organisation administrative scolaire des plus libérales, notamment pour le respect des croyances de chacun où les écoles d'obédience catholique romaine ont pu longtemps souffrir de la prédominance des écoles d'obédience protestante. Le financement légal des différentes formes d'enseignement primaire, public et privé religieux, atteint une certaine égalité en 1917.<sup>1171</sup> Dans ce contexte, les pédagogies expérimentales qui participent de l'émergence des mouvements pour une nouvelle éducation sont particulièrement bien accueillies. Ce d'autant plus que les communautés, si elles doivent respecter certaines exigences en matière d'hygiène, finançant leurs propres systèmes éducatifs et recevant seulement une certaine aide de la part de l'État (répartie également à partir de 1917) sont d'autant plus libres de choisir les contenus pédagogiques. L'expérience hollandaise des années 1920 va s'inspirer directement de celle anglaise d'avant-guerre

<sup>1169</sup> *Ibidem.* p. 145.

<sup>1170</sup> Un projet similaire à celui de Bruno Taut et qui sera effectivement réalisé est l'école des syndicats allemands à Bernau, par les architectes Hannes Meyer et Hans Wittwer, ouverte en 1930, à la différence près qu'un tel établissement s'adresse exclusivement aux jeunes adultes. Cependant, les solutions d'ensolleillement des salles de classe et de ventilation, avec des dispositifs bilatéraux et placés en hauteur, donnent tout à la fois une forte complexité volumétrique et une diffusion égalisée des conditions d'éclairage naturel. Cf. HILLE, Thomas. *Modern schools. A century of design for education*. Hoboken (New Jersey) : John Wiley & sons, 2011, pp. 40-43.

<sup>1171</sup> L'acte de pacification de 1917 met un terme à cette confrontation scolaire connue sous le nom de « Schoolstridj ». Par la suite, la loi relative à l'éducation de 1920 va instituer la « pilarisation » scolaire à l'intérieur du Royaume, où les différentes communautés sont libres de s'organiser. Cf. TER AVEST, Ina, BAKKER, Cok, BERTRAM-TROOST, Gerdien, MIEDEMA, Siebren. Religion and Education in the Dutch Pillarized and Post-Pillarized Education System : Historical Background and Current Debates. In JACKSON, Robert, MIEDEMA, Siebren, WEISSE, Wofram, WILLAIME, Jean-Paul (dir.). *Religion and Education in Europe. Developments, Contexts and Debates*. Münster : Waxmann, 2007, pp. 205-206.



et de ses prescriptions pour une nouvelle architecture scolaire à la sortie de la Première Guerre mondiale.<sup>1172</sup> Les premiers modèles construits se situent à l'intérieur de nouveaux quartiers résidentiels, organisés à la manière des cités-jardins. Parmi les plus connus se trouve Hilversum.

À Hilversum est déterminante l'œuvre de Willem Marinus Dudok (1884-1974), architecte appointé par la municipalité pour la réalisation d'une série d'édifices publics, entre autre l'hôtel de ville, les abattoirs municipaux, des complexes d'habitations à bon marché qui peuvent également recevoir des équipements publics, tels bains-douches ou encore bibliothèques de quartier. Dès 1916 est élevée l'école du Géranium.<sup>1173</sup> Le plan reprend l'organisation londonienne, avec un bâtiment central comprenant les différentes administrations et les lieux communs et deux ailes inclinées et orientées vers la cour de récréation paysagée qui contiennent des salles de classe largement aérées et ventilées. Dans ses réalisations d'Hilversum, Dudok décide d'utiliser un langage foncièrement moderne dans ses projets d'école, tranchant largement avec les logements sociaux qu'il construit en reprenant certaines caractéristiques locales.<sup>1174</sup> La modernité affichée par Dudok va suivre pas à pas les recherches et les tendances architecturales de son époque à travers son impressionnante<sup>1175</sup> production<sup>1176</sup>, partant d'une réalisation portant encore l'empreinte de l'influence de Berlage pour l'école Géranium ou l'école Rembrandt (1918-1919), suivie par l'école du Docteur Bavinck dont le jeu stéréométrique rappelle les tendances du De Stijl, ou encore l'école Fabritius en 1926<sup>1177</sup>, la seule qui adopte le langage le plus vernaculaire qui soit.<sup>1178</sup>

L'organisation des fonctions suivant le plan de l'école Géranium va se retrouver dans l'ensemble de ses projets qui se résultent être très articulés. Ils intègrent généralement un gymnase couvert, pouvant également faire office de préau en cas de très mauvaises conditions climatiques. Sans jamais réaliser d'école de plein air pour des raisons budgétaires, l'architecte et les pouvoirs publics vont faire attention à intégrer de larges fenêtres et à correctement orienter les salles de classe de manière à pouvoir créer des conditions d'aération et d'ensoleillement optimales. Les constructions scolaires de Dudok marquent également une certaine dualité entre l'intérieur et l'extérieur, de par leur plan masse

<sup>1172</sup> ROBSON, Edward Robert. *School Architecture Being Practical Remarks on the Planning, Designing, Building, and Furnishing of School-houses*. Londres : John Murray, 1974, p. 25.

<sup>1173</sup> VAN BERGEIJK, Herman. *W. M. Dudok*. Rotterdam : O10 Publishers, 2001, pp. 66-67.

<sup>1174</sup> Les architectes œuvrant dans la banlieue parisienne s'inspireront largement des travaux de Dudok à Hilversum, au point que leurs groupes scolaires soient surnommés « écoles hollandaises ». ANDRIEUX, Jean-Yves. *L'architecture de la République : les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. Paris : SCÉREN CNDP, 2009, p. 163.

<sup>1175</sup> Entre 1916 et 1930, ce n'est pas moins d'une quinzaine d'écoles primaires (maternelles et élémentaires) que Marinus Dudok élève à Hilversum. Cf. ROBSON, Edward Robert. *Op. cit.* pp. 143-152.

<sup>1176</sup> Les Architectes Anciens Combattants de la revue *Art National* vont visiter la ville d'Hilversum. S'ils tombent en pamoison devant les édifices aux allures traditionnelles, leurs critiques se révèlent être sceptiques quant au travail de l'architecte qui a clairement utilisé un langage moderne répondant aux tendances internationales. Ils vantent les mérites d'une école « en moderne à toit de chaume ». Il s'agit en l'occurrence de la Fabritius School. Cf. Offensive architecturale. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, novembre 1935, 5<sup>ème</sup> année, n°51, p. X.

<sup>1177</sup> HILLE, Thomas. *Op. cit.* pp. 26-27.

<sup>1178</sup> DUDEK, Mark. *Architecture of schools : the new learning environments*. Londres : Routledge, 2000, p. 28.

ramassé autour de la cour de récréation, les élévations étant clairement ouvertes côté cour, ne dégageant que très peu de baies disposées en bandeau sur les élévations côté ville (Figure 145).

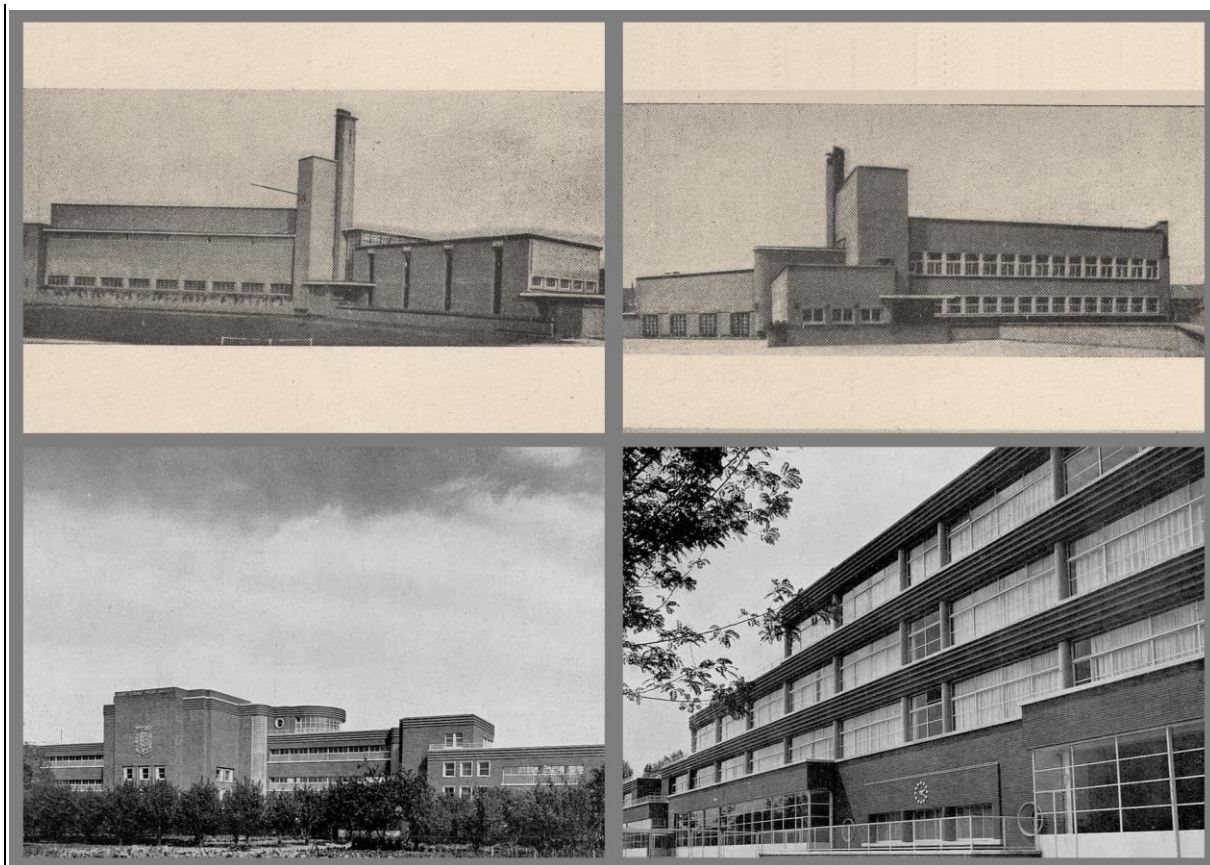


Figure 145 : En haut, deux vues depuis la rue et la cour de l'école élémentaire de la Merelstraat, Hilversum, Willem Marinus Dudok architecte, 1928. In CAMPANINI, Roberto. *Scuole. 77 esempi. Collezione Documenti di architettura composizione e tecnica moderna, serie i, fascicolo 1, numero 7*. Milano : Vallardi, 1948, p. 32. En bas, deux vues depuis la rue et la cour de l'école primaire Marius Jacotot, Puteaux (Seine), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 9-11.

Cependant, les écoles de Willem Marinus Dudok à Hilversum, si elles sont déterminantes dans leurs compositions volumétriques en ce qui concerne les inspirations de très nombreux architectes d'écoles de la banlieue, elles ne réussissent pas à parfaitement intégrer les nouvelles formules pédagogiques liées au plein air. Néanmoins par leurs dispositifs d'éclairage bilatéral, de systèmes de ventilation transversale, elles réussissent cependant à recréer des conditions climatiques semblables. La recherche ornementale, que l'on peut rapprocher des inspirations initiales de Berlage en ce qui concerne le rythme des appareillages de brique, va se retrouver également dans un certain nombre d'écoles, en particulier celle d'Ivry-sur-Seine.<sup>1179</sup> De même, la volumétrie et l'utilisation de marqueurs

<sup>1179</sup> Il s'agit du groupe scolaire Henri Barbusse élevé par les architectes communaux d'Ivry-sur-Seine Henri et Robert Chevallier entre 1935 et 1938. ROCHANT, Catherine, BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130019*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1986, 14 pl.

forts, tels des mas ou de larges cheminées de briques, se retrouve dans la banlieue parisienne, notamment à Champigny-sur-Marne. Cette dernière a été élevée dans le cadre de la cité-jardin.<sup>1180</sup>

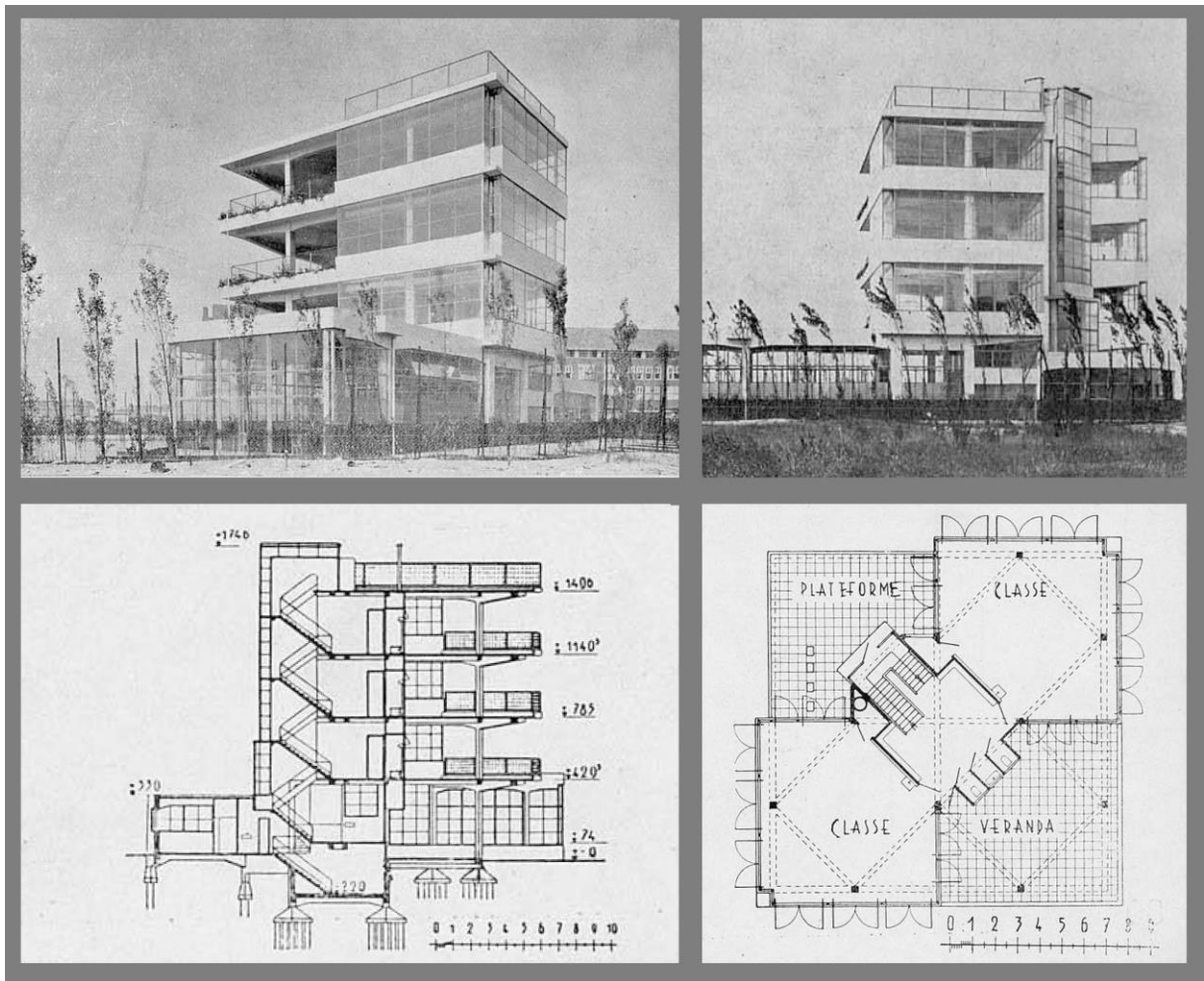


Figure 146 : École en plein à Amsterdam, 1930, Johannes Duiker architecte. À gauche, vue d'époque de l'école. À droite, plan d'un étage type. In FANELLI, Giovanni, GARGIANI, Roberto. *Histoire de l'architecture moderne. Structure et revêtement*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaire romande, 2008, p. 346.

Chaque classe dispose d'un accès à une terrasse privative. Les dispositions structurelles permettent d'avoir des parois vitrées qui ne soient pas interrompues par les piliers. L'organisation en diagonale de la salle de classe permet de maximiser la surface vitrée tout en restant cohérent avec le système structurel utilisé.

<sup>1180</sup> Il s'agit du groupe scolaire Albert Thomas élevé par les architectes de la cité-jardin de Champigny-sur-Marne Paul Pelletier et Arthur Teisseire (1876-1938). FERRAULT, Maurice-André. *Dossier d'inventaire référence Mériemée IA00049940*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1986, 15 pl.

C'est à Amsterdam que va être réalisée par Johannes Duiker une véritable école de plein air urbaine,<sup>1181</sup> superposant les classes sur 3 niveaux, regroupées par paires, et en ce sens faisant référence au modèle vertical de Schüster. L'école est tout à la fois un manifeste pédagogique et un manifeste technologique.<sup>1182</sup> Il en résulte une très forte expressivité structurelle. Elle est considérée comme « l'un des points d'aboutissement de la recherche qui s'est développée au cours des XIXe et XXe siècles pour identifier la qualité architecturale à la perfection du mécanisme constructif et fonctionnel » en l'occurrence appliqué ici à un programme bien particulier, le plein air en milieu urbain.<sup>1183</sup>

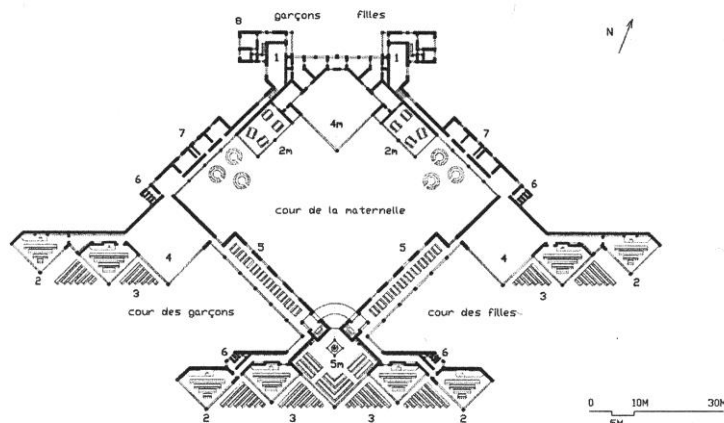


Figure 147 : École de plein air de Suresnes, premier projet, 1931, Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes. In PAIRAULT, Nicolas. L'école en plein de Suresnes d'Eugène Beaudouin et Marcel Lods (1931-1935). In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, p. 335.

L'agencement des différentes fonctions de l'école se rapproche également de certains modèles anglais construits peu avant la guerre. Cf. Figure 141 p. 406.

Le premier projet pour une école de plein air à Suresnes de 1931, Eugène Beaudouin et Marcel Lods proposent de nombreuses similitudes avec l'école de Duiker dans l'organisation de leurs salles de classe : « même géométrie organisée sur la diagonale, même articulation avec un espace extérieur pour le plein air situé entre deux classes ». Pourtant, comme le souligne Nicolas Pairault, on peut s'étonner du choix d'un tel dispositif dans le cadre d'un modèle conçu au final sur le type pavillonnaire

<sup>1181</sup> Cf. GRANDVOINET, Philippe. Un modèle de sauvegarde ? L'école de plein air d'Amsterdam. *Archiscopie, revue de l'Institut français d'Architecture*, mai 2006, 7<sup>ème</sup> année, n°59 Hors-série L'école de plein air de Suresnes. Un cas d'école, pp. 28-30.

<sup>1182</sup> « En 1923, [Bernard] Bijvoet [1889-1979], [Johannes] Duiker et [Jan Gerko] Wiebenga [1886-1974] brevettent une "méthode de travail et élément constructif pour l'édification de bâtiments en béton armé". » L'école d'Amsterdam est la recherche directe d'une application rationnelle et efficace de cette innovation structurelle à un programme pédagogique alors en plein essor. FANELLI, Giovanni, GARGIANI, Roberto. *Histoire de l'architecture moderne. Structure et revêtement*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaire romande, 2008, p. 342.

<sup>1183</sup> *Ibidem*. p. 345.

à Suresnes et avec un système constructif des plus simples, sans l'utilisation des porte-à-faux chers à Duiker. On peut et on doit cependant y voir à la fois la trace des visites de Beaudouin et Lods à Amsterdam organisées par Henri Sellier mais également la collaboration dans le cabinet de Beaudouin et Lods de Bernard Bijvoet, ancien associé de Duiker et qui avait collaboré au projet de l'école de plein air d'Amsterdam.<sup>1184</sup> Cette confusion entre forme fonctionnelle et forme structurelle semble dénoncer une certaine ingénuité chez les architectes français modernes qui s'interrogent sur le devenir de l'école au début des années 1930.

La Hollande va continuer ses recherches intégrant nouveaux dispositifs architecturaux, nouvelles technologies constructives et diffusion des typologies des salles de classe dites en plein au cours des années 1930, sans toutefois parvenir à la pureté architecturale de l'école de Duiker. L'architecte Frits Peutz (1896-1974) réalise ainsi à Naastricht une école primaire de plein air pour jeunes filles. Les salles de classe sont réparties sur deux étages, alignées le long d'un corridor à l'air libre, avec éclairage bilatéral et ventilation naturelle transversale en disposant les tables et chaises perpendiculairement au couloir.<sup>1185</sup> Dans cette solution indiquée comme étant une école de plein air dans le recueil de Campanini, on constate cependant que les classes n'ont pas un accès individuel et direct à un espace à l'air libre. La disposition de l'école se rapproche des conditions climatiques du plein air sans pour autant permettre son fonctionnement pédagogique plein et entier. Des architectes appartenant directement aux services du Ministère de l'Éducation du Royaume de Hollande vont également participer de ces recherches, dès après la Première Guerre mondiale.<sup>1186</sup> Les établissements suisses ne sont cependant pas en reste, même s'ils suivent une trajectoire relativement différente au cours de l'entre-deux guerres.<sup>1187</sup>

<sup>1184</sup> PAIRAULT, Nicolas. L'école en plein de Suresnes d'Eugène Beaudouin et Marcel Lods (1931-1935). In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, p. 336.

<sup>1185</sup> CAMPANINI, Roberto. *Scuole. 77 esempi. Collezione Documenti di architettura composizione e tecnica moderna, serie i, fascicolo 1, numero 7*. Milano : Vallardi, 1948, pl. 50.

<sup>1186</sup> Il s'agit entre autre de H.B. van Broekhuizen (1889-1948) qui réalise quelques écoles à Arnhem, de Willem Arnoldus Mass (1897-1950) qui travaille à Utrecht, Christiaan Bonifacius van der Tak (1900-1977) à Amersfoort. Cf. BROEKHUIZEN, Dolf. *Openluchtscholen in Nederland: architectuur, onderwijs en gezondheidszorg, 1905-2005*. Rotterdam : O10 Publisher, 2005, p. 214.

<sup>1187</sup> Les conditions hygiéniques ne semblent pas être le moteur primaire de l'installation de ces nouvelles écoles. Adolphe Ferrière (1879-1960), précurseur des nouvelles méthodes pédagogiques, dont la pédagogie active, fonde dès 1899 le Bureau international des écoles nouvelles, année où il a pu visiter une école pionnière en France, l'école des roches, en Normandie et crée la même année par Edmond Demolins (1852-1907), disciple de Pierre Guillaume Frédéric Le Play. Cf. SAVOYE, Antoine. École de plein air et Éducation nouvelle en France (1920-1950). In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *Op. cit.* p. 280.

Les constructions scolaires suisses élevées entre 1908 et 1914 sont connues et reconnues pour leurs qualités tant pédagogiques qu'architecturales, soulevant et résolvant de nombreuses questions auxquelles auront à faire les architectes français au cours des années 1930. Ainsi, « l'architecture scolaire suisse est régionale et non nationale ». « La plupart des bâtiments d'écoles sont édifiés à la suite de concours publics ou restreints... La commune de Tavannes, dans le Jura bernois, a ouvert, en 1907, entre les architectes suisses un concours public pour un projet de groupe scolaire à pavillons qui a réuni 40 projet. » « Il est indispensable que les architectes chargés de construire les bâtiments scolaires se pénètrent profondément de l'idée qu'ils doivent concevoir des intérieurs appropriés à la décoration plastique et picturale. En prévoyant dans leurs projets (spécialement dans les espaces de circulation : vestibules, corridors, escaliers et les locaux accessoires : aulais, salles de chant, salles

Le rapprochement facilité par l'entremise ou d'une administration décentralisée ou d'une administration volontariste et sensible aux nouvelles formes de pédagogie a ainsi permis dans ces pays la mise en place de tentatives architecturales pour réussir à définir un nouveau paradigme et une nouvelle culture architecturale en adéquation avec ces nouvelles conditions d'enseignement. En France, le rôle des politiques locales a été déterminant pour la définition de nouveaux programmes. Pour autant, ces nouvelles idées ont été diffusées par les associations d'hygiène et ou de pédagogie, qui ont été des acteurs actifs tout à la fois sur la scène nationale et la scène internationale.

**c. L'école de plein air en France : du modèle expérimental à son institutionnalisation**

Les associations d'hygiène sont en France les promoteurs traditionnels pour l'amélioration des conditions de vie dans les établissements scolaires. Leur action à l'origine s'inscrit directement dans la recherche scientifique, mêlant ingénierie, architecture et études médicales, et qui a fondé les premières instructions réglementaires pour les constructions scolaires en France en 1880. Cependant, l'objectif était de produire un texte encadrant efficacement une architecture qui pourrait répondre aux exigences pédagogiques d'alors, lorsque le corps était encore vu comme devant être dressé, dompté, car s'opposant presque naturellement aux enseignements de la morale et de la règle. Le rôle joué par la santé physique de l'enfant en faveur de son apprentissage est par essence le principe fondateur du mouvement des écoles de plein air, faisant sienne une approche par ailleurs défendue par les autres mouvements hygiénistes et progressistes comme le Musée social.

Ce mouvement d'hygiène ne s'attache pas beaucoup à la question de la conception architecturale des locaux scolaires, même si celle-ci doit désormais se baser sur cette approche de « la pédagogie physiologique ».<sup>1188</sup> Cette dernière doit investir également l'ensemble des programmes scolaires et éduquer les enfants à l'hygiène, les faisant participer étroitement à la connaissance de leur corps et à la façon d'en entretenir une hygiène quotidienne. Il s'agit également, par l'organisation de visites médicales aux sein des écoles, de pouvoir identifier les élèves souffrant de pathologies chroniques – la tuberculose si souvent évoquée partage le podium avec le rachitisme et le scrofule – afin de pouvoir dégager vis-à-vis des plus fragiles des moyens pour veiller à leur santé et à leur rétablissement. Aussi, avant de promouvoir la recherche pour un nouveau modèle architectural applicable aux établissements de l'enseignement primaire public, les hygiénistes vont avant tout chercher à placer à l'intérieur des constructions nouvelles et des constructions anciennes des éléments

---

de gymnastique) des surfaces et des emplacements étudiés en vue de recevoir des œuvres décoratives ; ils engageront, par ce premier pas, les autorités municipales et communales dans la voie que je préconise. En usant de leur autorité, savoir et conviction, les architectes peuvent facilement exercer une action bienfaisante sur la routine administrative habituelle, inhérente au manque absolu de sens esthétique des pouvoirs publics qui, dans la plupart des cas, ne demandent qu'à être éclairés, renseignés et guidés. C'est à l'influence seule des architectes qu'il faut attribuer en Suisse les progrès et l'évolution de l'architecture scolaire vers la beauté... » L'auteur donne la part belle aux architectes dans la diffusion de ces nouveautés architectoniques lorsque leur invention originale provient bien entendu des efforts des pédagogues et des hygiénistes tels que Adolphe Ferrière. Cf. BAUDIN, Henry. *Les nouvelles constructions scolaires en Suisse*. Genève : Éditions d'art et d'architecture, 1917, 574p. Cité par : ALZIARY, Henry Baudin : les nouvelles constructions scolaires en Suisse. *L'éducateur prolétarien*, décembre 1932, pp. 174-175.

<sup>1188</sup> SÉE, Ida. L'hygiène à l'école. *La Revue du Bien dans la Vie et dans l'Art*, mai 1904, 4<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-17.

de cette hygiène quotidienne, qui participent à la fois de la prophylaxie et d'un projet pédagogique où le corps n'est plus un tabou.



Figure 148 : Pavillon de l'école de plein air du boulevard Bessières, 1919. Paris : Agence de presse Meurisse. Notice disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9033280s/f1.item>

Les pavillons de la première école de plein air élevée en région parisienne après la Première Guerre mondiale sont directement issus des recherches conduites durant le conflit sur la préfabrication et la construction légère.

Les instructions réglementaires pour les constructions scolaires de 1880 et ses mises-à-jour postérieures sont longtemps considérées comme le parachèvement d'une recherche scientifique qui a su dessiner et théoriser les espaces les plus hygiéniques possibles. L'organisation de la salle de classe des niveaux élémentaires de l'école primaire reste intouchée, au moins dans les règlements, et ce tout au long des années 1920.<sup>1189</sup> On peut voir indirectement une conséquence de la victoire de la Première Guerre mondiale où le traumatisme de la défaite de Sedan en 1870 et la victoire d'alors de l'instituteur prussien ont été effacés : il s'agit bien de la victoire de l'école de la Troisième République, de ses méthodes pédagogiques et du contenu des enseignements. Aussi il est dès lors normal de constater que le débat « officiel » sur l'architecture des constructions scolaires se cantonne à des

<sup>1189</sup> Il faudra en effet attendre les nouvelles constructions scolaires de la banlieue et les retours d'expérience pour voir se mettre un place un projet de réécriture et une véritable réécriture des instructions réglementaires de 1880. Cf. D. II. 3. c. La refonte des instructions pour les constructions scolaires : la rencontre de l'Hygiène par l'Exemple, des politiques et des architectes de la banlieue, p. 412.

recommandations aussi vagues que possibles sur les espaces qui se doivent d'être lumineux et bien aérés, sur l'environnement d'un apprentissage qui se veuille heureux et agréable et enfin sur la question stylistique de ce même environnement qui trouve sa double origine régionaliste dans les tendances modernistes d'avant-guerre et dans les débats liés à la reconstruction des zones dévastées. Se trouve ici alors une nouvelle blessure qui semble comme prendre la place au sein de l'imaginaire collectif réservée au souvenir cruel de 1870.

Dès lors, le champ d'expérimentation pour une nouvelle éducation ne trouve pas de manière évidente sa place au sein du système scolaire communal, pas plus que la diffusion de l'enseignement en plein air. Ce dernier, même si il est vu comme un moyen efficace et idéal de lutter contre les maux endémiques de l'époque, va d'abord se développer au sein de sociétés à caractère philanthropique<sup>1190</sup>, d'établissements confessionnels, de la même façon que les premiers établissements en France qui font la promotion de nouvelles méthodes pédagogiques, à l'instar de l'École des roches, mais également, au cours des années 1920, de la première école fondée par Célestin Freinet. La diffusion en France de l'école de plein air à partir des années 1920 coïncide avec le rapprochement entre les promoteurs de ce modèle et les pédagogues de la nouvelle éducation, reconnaissant les nouvelles conditions pédagogiques instituées par un tel modèle. Un tel rapprochement, fruit de la reconnaissance de valeurs partagées entre les associations pour l'éducation nouvelle et l'école de plein air, s'effectue en particulier grâce à des personnalités marquantes qui peuvent appartenir aux deux mouvements.<sup>1191</sup> Signe d'un certain succès mais en même temps de l'inertie des traditions, la reconnaissance officielle des nouveautés pédagogiques impliquées par l'école de plein air se fera au forceps et il faudra attendre 1939 pour voir la reconnaissance d'un diplôme spécifique et validant pour l'enseignement dans les écoles de plein air.<sup>1192</sup> Cependant, avant les conditions pédagogiques, les pouvoirs politiques, nationaux et locaux, entrevoient dans l'école de plein air une solution de nature médicale au fléau de la tuberculose et est également vantée de cette manière par ses promoteurs.<sup>1193</sup>

<sup>1190</sup> L'école de Plein air de Paris, située au niveau du boulevard Bessières, située sur un bastion de l'enceinte de Thiers qui va bientôt être arasée, a été fondée en 1919 par Frédéric Brunet (1868-1932), alors conseiller municipal du quartier des Épinettes à Paris, au nom de la Société des enfants tuberculeux (cf. CHÂTELET, Anne-Marie, LUC, Jean-Noël. L'école de plein air en France au XXe siècle : politique municipale et prévention de la tuberculose. In MAREC, Yannick. *Op. cit.* pp. 305-314) assisté d'Alice Jouenne, directrice pédagogique de l'école à sa fondation et membre de la société de l'Hygiène par l'exemple. Dès 1921, l'école est gérée par la commune de Paris et intégrée aux autres écoles communales. Sa position cependant sur l'enceinte de Thiers ne va lui permettre de connaître un destin pérenne et elle sera fermée peu après la Seconde Guerre mondiale. Cf. JOUENNE, Alice. En plein air à Paris. *L'Hygiène par l'exemple*, 1943, 23<sup>ème</sup> année, Les écoles de plein air en France. I. Les débuts, p. 89.

<sup>1191</sup> La diffusion en France de l'école en plein air à partir des années 1920 coïncide avec le rapprochement entre les promoteurs de ce modèle et les pédagogues de la nouvelle éducation, reconnaissant les nouvelles conditions pédagogiques instituées par un tel modèle. Cf. SAVOYE, Antoine. *Op. cit.* pp. 280-283.

<sup>1192</sup> Il s'agit du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les Écoles de Plein Air. C'est la concrétisation d'un des vœux formulés dès 1922 lors de l'organisation à Paris en 1922 du premier congrès international des écoles en plein air, à savoir « que l'on assure, pour l'école en plein air, la formation spéciale d'un personnel bien adapté ». Cf. FASSOU. L'origine et le développement des écoles de plein air. *L'Hygiène par l'exemple*, 1943, 23<sup>ème</sup> année, Les écoles de plein air en France. I. Les débuts, p. 74.

<sup>1193</sup> L'association de l'Hygiène par l'exemple est fondée en 1920 par un médecin, le docteur Émile Roux (1853-1933), directeur de l'Institut Pasteur de Paris. Au sein de l'association, le docteur Émile Marchoux (1862-1943)



Dès 1922, l'État se saisit des écoles de plein air en se plaçant dans une perspective hygiénique, destinée à des enfants dont la nature est particulièrement chétive. La circulaire du 28 septembre 1922 engage les municipalités à créer des écoles de cette nature : « pour les agglomérations urbaines, il est fort souhaitable qu'il existe une ou plusieurs écoles spéciales de plein air suivant l'importance de la population ».<sup>1194</sup> Les premières écoles établies dans ces zones urbaines, en particulier dans la proche banlieue parisienne<sup>1195</sup>, suivent les avis des théoriciens-praticiens du plein air qui s'inspirent des modèles étrangers et voient encore dans ces installations un caractère expérimental et dès lors non définitif. Celui-ci se doit de pouvoir être facilement mis-à-jour, en privilégiant les constructions légères qui peuvent dès lors aisément être démolies, s'inspirant de cette façon des préconisations des modèles étrangers.<sup>1196</sup> Les premières installations en banlieue respectent ces principes et soulignent bien le caractère particulier dont les écoles de plein air bénéficient au sein des politiques scolaires, en tant qu'institutions sociales et médicales. Elles vont rester réserver avant tout aux enfants les plus fragiles et ne bénéficieront pas des mêmes politiques de subvention que les établissements scolaires traditionnels, étant considérés comme des établissements médicaux pédagogiques à caractère charitable, même au cours des années 1930, suivant le barème de 50% de taux de subvention fixé par la loi du 15 avril 1909 sur les écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés. Il est intéressant de noter que, à la même période, les taux de subvention pour les constructions scolaires « traditionnelles » atteignent désormais un plafonnement de 90%.<sup>1197</sup>

---

prend rapidement fait et cause pour le modèle de l'école en plein air : « la tuberculose plane, comme un danger de plus en plus menaçant, sur les enfants. Parmi les agents de traitement les plus efficaces que nous possédions, il faut compter l'oxygène qu'on fournit à profusion dans des établissements spéciaux, appelés sanatoriums. Or, contrairement à ce fait d'observation, nous faisons vivre nos enfants dans des salles claustrées, surpeuplées, dont l'air est vicié après quelques minutes. [...] Il faut nous convaincre que les enfants doivent passer leurs années d'études en plein air, parce que pour eux, qui ont à façonner leurs tissus, l'air pur est encore plus nécessaire qu'aux adultes. » MARCHOUX, Émile. *L'Air à l'École. L'Hygiène par l'exemple*, 1922, 2<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 1-2.

<sup>1194</sup> L'adoption de cette circulaire est le résultat avant tout du soutien de la Ligue pour l'éducation de plein air, fondée en 1906 par Gaston Lemonnier. La ligue deviendra par la suite le Comité français des écoles de plein air et sera reconnue d'utilité publique le 25 octobre 1932. Cf. INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION. *Bulletin du Comité français des écoles de plein air, des maisons à caractère sanitaire, des classes en hôpital*. Disponible en ligne, consulté le 20 février 2015 : [http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?id\\_rev=823](http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?id_rev=823).

<sup>1195</sup> L'école en plein air de Pantin est installée dès 1924, celle de Vitry-sur-Seine dès 1926. Ces établissements bénéficient d'abord de l'élan des politiques locales et communales, sensibles au municipalisme. Cf. C. II. 3. b. Le socialisme municipal : hygiène et cadre de vie, p. 250.

<sup>1196</sup> « Pour un établissement de conception si nouvelle, il est nécessaire, encore plus que pour tout autre, de ne pas prévoir de construction à résistance séculaire. Les expériences déjà faites à l'étranger ne paraissent pas suffisantes pour nous éclairer sur la disposition générale à adopter sous notre climat. Il faut donc qu'on puisse facilement remédier à une erreur ; il faut aussi que, sans souci d'unité architecturale, on établisse les classes en particulier sur des modèles variés qui permettent à l'usage de décider pour l'adoption de l'un ou de l'autre. La construction d'une telle école doit donc être faite en matériaux légers et peu durables, de façon à laisser, sans regrets, la liberté d'aller jusqu'à abattre tout ou partie du bâtiment pour le rebâtir autrement. » MARCHOUX, Émile. *Op. cit.* pp. 1-21.

<sup>1197</sup> Loi relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 27 avril 1909, 41<sup>ème</sup> année, n°114, p. 4473.

Cependant, le rapprochement entre les associations d'hygiène scolaire, comme l'hygiène par l'exemple, du mouvement des écoles de plein air et du mouvement de la nouvelle éducation<sup>1198</sup>, va permettre d'envisager la possibilité de réadapter la pédagogie et les conditions matérielles de l'enseignement jusque dans l'école traditionnelle. Toutefois, au cours des années 1920, les questionnements ne vont pas se formaliser sur les aspects architecturaux de l'école traditionnelle mais bien avant tout sur son emplacement et l'accès à un large espace libre, envisagé comme un facteur essentiel pour favoriser la santé des enfants – et des adultes. Ainsi, dans cette lettre du Comité national de défense contre la tuberculose<sup>1199</sup> adressée à l'alors Président du Conseil et en même temps Ministre de l'Instruction publique Édouard Herriot en 1927, à l'occasion des votes des crédits budgétaires supplémentaires pour « faciliter la réalisation du programme de constructions scolaires nécessité par l'accroissement de la population de la Banlieue Parisienne » :

*« Si les constructions scolaires elles-mêmes, dont les plans, d'ailleurs approuvés par votre administration, présente aujourd'hui les conditions requises d'hygiène générale, par contre, il n'est pas prévu, le plus souvent, d'espaces libres suffisants autour d'elles. Or, c'est à l'École que l'enfant passe la plus grande partie de sa période de croissance, c'est pendant son séjour à École qu'il se transforme par une série de modifications profondes dont l'influence se fera sentir pendant toute la durée de sa vie.*

*Il importe donc que, non seulement, l'École soit éloignée de toutes causes d'insalubrité, mais, en outre, que les enfants aient à leur disposition, pendant les récréations, des terrains de jeux spacieux et, autant que possible, exposés au midi et situés à l'abri des vents régnants. Bien plus, ces espaces libres doivent pouvoir permettre aux Maîtres et aux Maîtresses de faire leur enseignement, le plus souvent possible, à l'air libre. Vous connaissez, comme nous, les avantages de cette méthode qui, largement appliquée à l'étranger et trop timidement encore en France, a partout donné les meilleurs résultats.*

*Ces conditions sont d'autant plus désirables que la tuberculose plane, comme un danger toujours menaçant, sur les enfants dont beaucoup sont de constitution débile et doivent pouvoir trouver, durant leur séjour à l'École, un milieu largement aéré, une atmosphère aussi pure que possible, susceptibles de les fortifier et de les mettre à l'abri des dangers de contagion auxquels, trop souvent, ils sont exposés dans leur propre foyer. »<sup>1200</sup>*

Dans sa réponse<sup>1201</sup>, Édouard Herriot, tout en félicitant les mérites de la démarche de l'association rappelle la raison primordiale de la frigidité des instances publiques à l'origine par rapport

---

<sup>1198</sup> GUTTIERREZ, Laurent. Les premières années du Groupe Français d'Éducation Nouvelle (1921-1940). *Recherches & éducations*, mars 2011, n°4, pp. 27-39.

<sup>1199</sup> Le comité a été fondé par Léon Bourgeois et est à l'époque présidé par André Honnorat, qui a été Ministre de l'Instruction publique à l'issue de la Première Guerre mondiale.

<sup>1200</sup> *Lettre du Comité national de défense contre la tuberculose au Président Édouard Herriot*, 27 juillet 1927, 2 feuillets dactylographiés. AN F 17 14600

<sup>1201</sup> *Réponse d'Édouard Herriot à la lettre du Comité national de défense contre la tuberculose du 27 juillet 1927*, 27 août 1927, 3 feuillets manuscrits. AN F 17 14600.

à cette perspective de modification d'une architecture scolaire traditionnelle : « Ici comme partout, en général, se retrouve la question de l'argent ». Cependant, le Président Herriot rappelle la tendance heureuse de certains maires de la banlieue parisienne à « voir grand »<sup>1202</sup> et augure que les efforts du Comité spécial fondé en 1926 permettront une meilleure garantie de « l'excellence des plans ». Vœu pieux qui s'avérera difficile à réaliser, devant la variété des constructions scolaires élevées dans la Seine et où l'on voit bien à quel point le rôle de la commande public a été déterminant dans la recherche d'un nouveau programme architectural et de moyens à la fois modernes et économiques pour le mettre en œuvre. Le nouveau programme ne doit pas seulement inclure les conditions du plein air mais la pédagogie elle-même, propre à ses établissements à l'origine, comme le témoigne ce vœu d'Alice Jouenne, fondatrice de la première école de plein air parisienne du boulevard Bessières :

*« Ainsi, nous affirmons qu'il y a une pédagogie spécifique des écoles de plein air et nous ne craignons point d'affirmer que c'est la pédagogie de l'avenir pour les enfants jusqu'à l'âge de dix ans, non seulement pour ceux qui sont déficients et affaiblis mais pour tous les enfants sans exception. »*<sup>1203</sup>

#### **d. L'école maternelle : premier lieu d'expérimentation du plein air généralisé**

Le rigorisme cependant des inspecteurs du Ministère de l'Instruction publique et des auteurs de programmes ne va pas accueillir immédiatement les nouvelles formes de pédagogie, propagées notamment par le biais des écoles de plein air, à l'intérieur des niveaux élémentaires de l'école primaire.<sup>1204</sup> Il n'en va pas de même pour l'école maternelle. Déjà, l'action de Pauline Kergomard<sup>1205</sup> avait permis dès 1882 de donner une place spécifique à l'aménagement des classes maternelles dans les instructions réglementaires mises à jour, ainsi qu'aux contenus pédagogiques.<sup>1206</sup> Certaines des dispositions alors introduites ont pu anticiper sur les recommandations de Maria Montessori, notamment l'adaptation parfaite du mobilier, l'organisation d'activités spécifiques, rompant avec les traditionnels apprentissages qui faisaient des salles d'asile ou une garderie sévère ou une antichambre de la "communale". L'enjeu dès lors semble moins grave du point de vue des contenus des enseignements et une plus grande latitude est laissée tant aux personnels éducatifs qu'aux services

<sup>1202</sup> On ne saurait ne pas penser, même s'il n'est pas directement cité, au premier groupe scolaire de la cité jardin de Suresnes construit par l'architecte Alexandre Maistrasse, avec la collaboration étroite du maire Henri Sellier.

<sup>1203</sup> JOUENNE, Alice. *Op. cit.* p. 97.

<sup>1204</sup> Le cas de Célestin Freinet est éloquent. Ainsi, enseignant dans une école rurale située à Saint-Paul-de-Vence et pourtant déjà pédagogue mondialement reconnu, il va subir les récriminations de ses supérieurs après s'être plaint de la vétusté des locaux, avoir réclamé l'ouverture d'une classe supplémentaire dans l'école, espérant que le poste échoit à son épouse Élise. La mairie, responsable des locaux scolaires et d'obédience de droite conservatrice, va mener une action de dénigrement à l'encontre de Célestin Freinet, qui ne cache pas ses velléités révolutionnaires et communistes. Se révèle ici tout le drame de l'école laïque, des dissensions politiques de l'époque et de la méfiance de certaines méthodes pédagogiques vantées par des courants sensibles aux influences étrangères. Là encore, l'instituteur qui utilise de nouvelles méthodes est soupçonné de ne pas être patriote. Enfin, il a encore dans l'imaginaire collectif le rôle d'opposant au sein du village à Monsieur le Curé, rappelant l'instituteur de *la Femme du Boulanger* de Marcel Pagnol (1938) joué par Robert Boissac ou encore celui de *l'Assassinat du Père Noël* de Christian Jaque (1941) campé par Robert le Vigan.

<sup>1205</sup> Elle sera inspectrice générale des écoles maternelles jusqu'en 1917.

<sup>1206</sup> Cf. B. IV. 2. d. Quelques mises-à-jour postérieures, p. 129.

d'hygiène pour penser à une nouvelle école maternelle. L'école maternelle devient officiellement un établissement d'éducation et non plus d'enseignement à partir de 1921<sup>1207</sup> : « Les écoles maternelles sont des établissements de première éducation où les enfants reçoivent en commun les soins que réclame leur développement physique, moral et intellectuel ». <sup>1208</sup> Le corps de l'enfant et son bien-être sont ainsi au centre des préoccupations. La spécificité reconnue de ce degré de l'enseignement appelle par la même occasion à la création d'un cadre spécial et d'un brevet spécifique<sup>1209</sup> pour les institutrices<sup>1210</sup> des écoles maternelles qui doivent désormais se « spécialiser avec les méthodes d'éducation adaptées aux tout jeunes enfants ». <sup>1211</sup> Ces méthodes sont clairement issues de la nouvelle éducation et en même temps du mouvement des écoles de plein air.<sup>1212</sup>

---

<sup>1207</sup> « De cet emploi du temps sont bannis tous les termes qui semblent impliquer un "enseignement" proprement dit. Ce n'est pas à dire que les enfants de l'école maternelle ne doivent rien apprendre ; mais c'est-à-dire qu'ils doivent apprendre en exerçant leurs sens et leurs muscles plus qu'en lisant des livres ou en écoutant des leçons. » BÉRAUD, Léon. Rapport du 15 juillet 1921 au Président de la République française sur les écoles maternelles. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 27 juillet 1921, 53<sup>ème</sup> année, n°200, p. 8756.

<sup>1208</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Décret du 15 juillet 1921. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 27 juillet 1921, 53<sup>ème</sup> année, n°200, pp. 8756-8757.

<sup>1209</sup> Portant la mention « pédagogie de l'école maternelle, puériculture, hygiène et sciences appliquées à la puériculture et à l'hygiène ».

<sup>1210</sup> L'enseignement dans les classes maternelles reste prioritairement réservé à un personnel féminin.

<sup>1211</sup> BÉRAUD, Léon. *Op. cit.* p. 8756.

<sup>1212</sup> Émilie Flayol (1873-1958), alors directrice d'École Normale et future inspectrice des écoles maternelles, publie en « 1921 l'un des premiers livres sur la méthode Montessori en France » : FLAYOL, Émilie. *La méthode Montessori en action : théorie, pratique, critique*. Paris : Fernand Nathan, 1921, 128 p. Cf. GUTIERREZ, Laurent. *Op. cit.* pp. 27-39.

Émilie Flayol appartient au Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), aux côtés d'Henri Wallon et de Georges Berthier qui a fondé l'école des Roches à la fin du XIXe siècle, et particulièrement inspirée du modèle pédagogique anglo-saxon. Cf. REYKE (DE), Régis. Le rayonnement de l'école des Roches dans le champ éducatif français (1899-1952). *Les Études sociales : organe de la Société des études pratiques d'économie sociale et de la Société internationale de science sociale*, 1998, n°127-128, pp. 197-216.



Figure 149 : Une pouponnière d'usine, projet de M. Maurice Clauzier architecte. *La Construction Moderne*, 4 septembre 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°49, pl. 194.

La représentation aux allures bucoliques rappelle l'idéal de la cité jardin, promettant espace libre, nature et grand air.

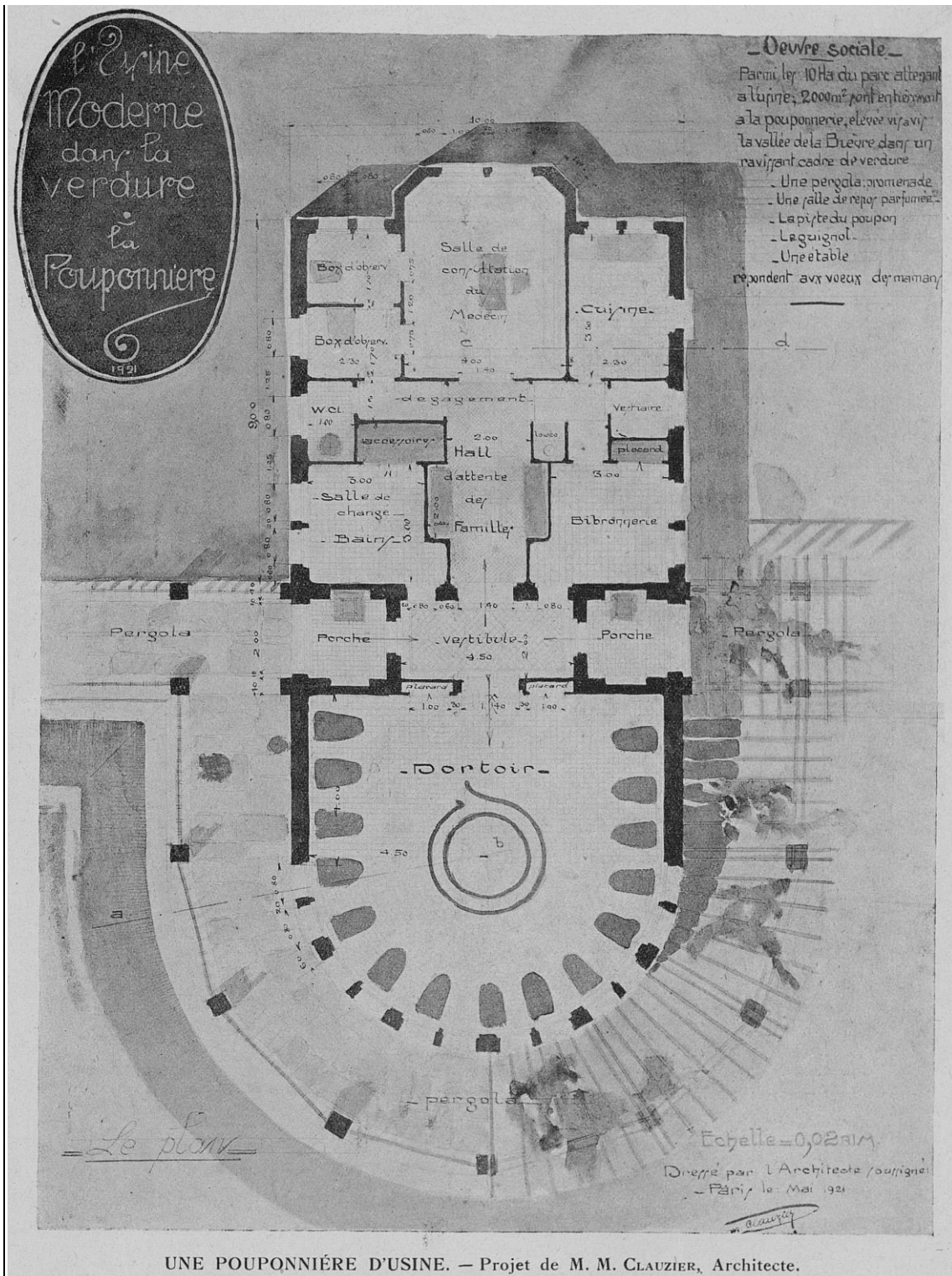


Figure 150 : Une pouponnière d'usine, projet de M. Maurice Clauzier architecte. *La Construction Moderne*, 4 septembre 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°49, pl. 195.

La partie dortoir accueille les landaus et un large espace de circulation et d'amusement. L'établissement se rapproche plus de la crèche actuelle dans son organisation. Cependant, la situation dans un vaste parc avec un guignol à disposition laisse penser que la population scolaire envisagée pouvait avoir plusieurs âges.



Figure 151 : École maternelle du groupe scolaire de la cité jardin de Suresnes, 1927, Alexandre Maistrasse architecte. In *Urbanisme*, janvier 1935, 4<sup>ème</sup> année, n°32, p. 27.

On distingue dans l'image tout à la fois une certaine liberté laissée aux enfants et dans le fond la salle largement ensoleillée et ventilée, avec les grandes baies à guillotine. Cependant, elles ne sont pas ouvrables jusqu'au ras du sol. Le traitement des piliers rappelle une certaine référence au gothique flamboyant.

Ce nouveau souffle sur l'école maternelle appelle de ses vœux la recherche d'une nouvelle architecture qui est encore régie par les instructions règlementaires de 1887.<sup>1213</sup> L'expérience de l'école de plein air et la diffusion des nouvelles méthodes pédagogiques, ajoutées aux enseignements de l'hygiénisme et aux bienfaits de l'espace libre, vont donner lieu à des projets largement en rupture avec les constructions scolaires des écoles maternelles d'avant la Guerre.<sup>1214</sup> Par ailleurs, le soutien des municipalités de la Seine et de la banlieue qui ont anticipé et pressenti dès 1919 ce besoin d'une nouvelle architecture scolaire va faire justement de ce département un laboratoire pour une nouvelle formule de l'école maternelle, qui se trouvera déclinée dans de très nombreux projets de groupes scolaires primaires par la suite, en particulier au cours des années 1930.<sup>1215</sup> Les critiques ont tendance, en général, à interpréter le thème de l'exèdre vitré des groupes scolaires de cette décennie comme le parangon d'une forme gratuite provenant de ce « style paquebot ». Pourtant, la diffusion de cet élément architectural provient de la compréhension du rôle à la fois hygiéniste et fonctionnel qu'il

<sup>1213</sup> « Les conditions dans lesquelles doivent être établies les écoles maternelles et les classes enfantines, tant au point de vue des bâtiments que du mobilier et du matériel scolaires, seront déterminés par une instruction ministérielle spéciale. » MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Op. cit.* p. 8757.

<sup>1214</sup> Le mobilier est parmi les premières préoccupations des pédagogues et des professionnels des constructions scolaires. Dès 1922, Léon Riator réclame à la mairie l'organisation d'une exposition de mobilier scolaire. Cependant, il ne fait pas allusion à des formes nouvelles de pédagogie mais s'arrête avant tout au caractère fleuri des écoles et aux conditions l'hygiène des locaux et du mobilier. Si aucune allusion n'est faite à l'école en plein, il parle dans l'exposition des dispositifs pour l'éducation des anormaux. Cf. *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 25 novembre 1922, 41<sup>ème</sup> année, n°317, pp. 4881-4882.

<sup>1215</sup> Cf. C. III. 2. d. En banlieue, quelques nouveaux modèles "modernes", p. 307.

peut exercer à l'intérieur d'un projet où l'ensoleillement doit être permanent et l'air doit pouvoir aisément circuler.<sup>1216</sup>

C'est en 1921 qu'apparaît dans une revue d'architecture le prototype de l'école maternelle. Il s'agit d'une « pouponnière d'usine », projet soutenu par un patronat paternaliste, souhaitant favoriser tout à la fois la natalité, les conditions de vie de ses travailleurs et diminuer la mortalité infantile.<sup>1217</sup> La pouponnière (Figure 149 et Figure 150) de Maurice Clauzier<sup>1218</sup> « comprend : une pergola, une salle de repos, une piste, un guignol, une étable, et présente comme caractéristiques : ossature et couverture en béton armé avec remplissage en briques, tous les angles arrondis, parquet sans joint, revêtement faïence sur une hauteur de 1m50, moustiquaires à toutes les baies ». L'édifice ne sera pas construit. Cependant, la forme sera largement reprise dans le projet des écoles maternelles édifiées par les architectes de l'Office Public des Habitations à Bon Marché de la Seine, et ce dès le premier groupe scolaire élevé. Il s'agit en effet du premier groupe scolaire de la cité jardin de Suresnes élevé par Alexandre Maistrasse. L'école maternelle du groupe scolaire de Maurice Payret-Dortail reprend à son compte la typologie de l'exèdre, sans encore offrir toutefois les fenêtres totalement ouvrables jusqu'au ras-du-sol. Il faudra attendre l'école maternelle de la cité-jardin de Gennevilliers sous la direction de Félix Dumail.

---

<sup>1216</sup> L'UAM note d'ailleurs bien dans l'idée qu'elle peut – discrètement – défendre de ce « style paquebot » l'aspect avant tout utilitariste et fonctionnel provenant de l'architecture navale. « Style paquebot : c'est bien vite dit si l'on songe qu'un grand paquebot actuel ressemble, en réalité, surtout à un somptueux palace ou à un hôtel particulier où abondent les ors, les moulures, les imitations de style et les surcharges décoratives [...] : conception périmée bien loin d'une formule rationnelle de paquebot tout acier [...]. Nous dirions bien plus volontiers que le style paquebot, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, est le contraire de notre idéal. Néanmoins nous n'allons pas repousser ainsi ce qualificatif, il peut nous servir : si l'on veut exprimer par style paquebot l'idée d'un style qui résulterait d'une étude éprouvée, des leçons qu'on peut tirer de l'expérience de vie en commun dans des aménagements restreints... [...] Bravo pour le style paquebot s'il nous apprend à nous meubler clairement, gaiement, simplement, s'il fait d'une chambre de 10 mètres carrés non plus un fouillis ou un bric-à-brac où l'on ne peut plus bouger, mais une cabine agrandie parce qu'en ordre, lumineuse parce que claire et unie. » UNION DES ARTISTES MODERNES, CHERONNET, Louis. *Pour l'art moderne, cadre de la vie contemporaine*. Paris : imprimerie de Vaugirard, 1934, s.p.

<sup>1217</sup> « C'est autour des grandes usines que se créent aujourd'hui les centres de vie sociale et c'est l'honneur de certains industriels d'avoir compris les devoirs du patronage qu'ils ont envers leurs ouvriers et qu'ils peuvent remplir en leur assurant des conditions de bien-être et d'hygiène. » Une pouponnière d'usine, projet de M. Maurice Clauzier architecte. *La Construction Moderne*, septembre 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°49, p. 387.

<sup>1218</sup> Maurice Clauzier (1897-1984) est membre du Musée social, et en particulier de la section d'hygiène urbaine et rurale au cours des années 1920 et 1930. Cf. Travaux des sections. Section d'hygiène urbaine et rurale et de prévoyance sociale. Séance du 20 février 1926. *Le Musée social*, mars 1927, 34<sup>ème</sup> année, n°3, p. 71.



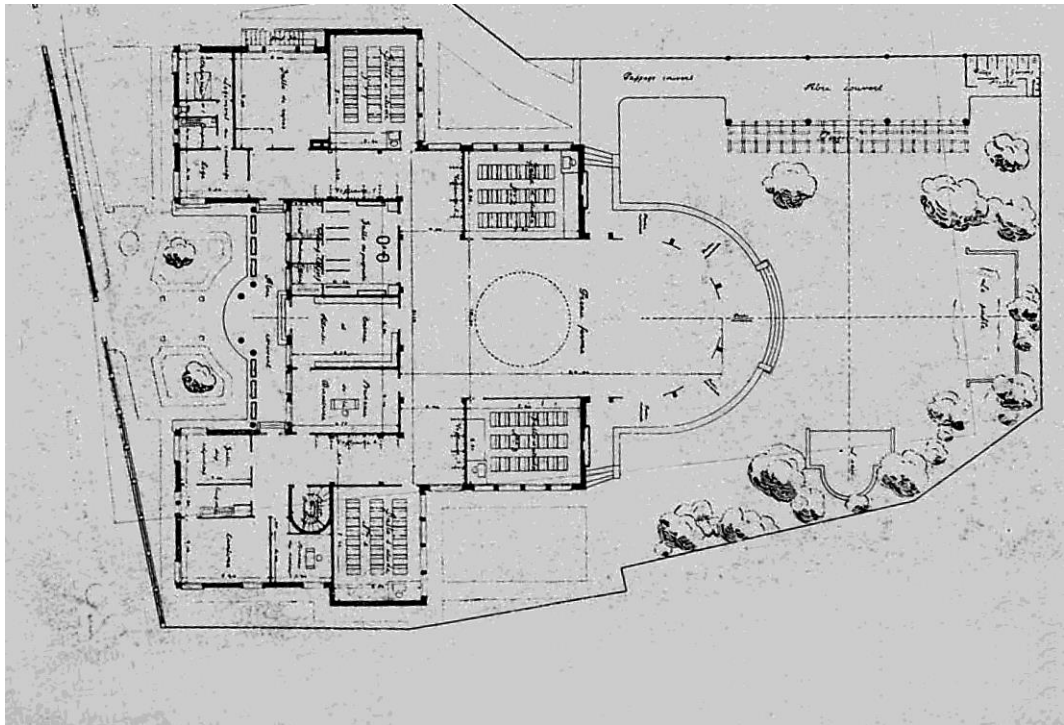


Figure 152 : École maternelle à Gennevilliers, Félix Dumail architecte, 1928. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p.

L'école de Gennevilliers (Figure 152 et Figure 144 p. 410) est déterminante pour la diffusion d'un nouveau modèle architectural qui par la suite va être repris dans de très nombreuses constructions scolaires, de plein air ou traditionnelles, en banlieue, reprenant la typologie du préau couvert et en plein-air, encadré par les salles de classe de la maternelle.<sup>1219</sup> De l'aveu même de l'architecte, il a adopté « les dispositions de plan nécessaires pour obtenir le maximum d'aération et d'ensoleillement pour les salles d'exercice et le préau couvert » tout en essayant « d'obtenir le maximum de vie au dehors des enfants, par la protection d'un grand auvent en avant du préau couvert ». Ce dernier permet « dans les journées où le temps [est] trop incertain ou le soleil trop ardent de profiter de la terrasse [...] considérée comme un abri de transition entre le jardin et l'intérieur du préau fermé ». Les parois des salles de classe sont mobiles afin de pouvoir créer une grande salle unique. La plus pure expression de l'ossature en béton armé permet de maximiser la surface vitrée de toutes les salles de classe. Chacun donne par ailleurs sur un espace largement dégagé qui permet, dans un univers urbain en voie de densification, de garantir un minimum d'ensoleillement.<sup>1220</sup>

<sup>1219</sup> En dehors des groupes scolaires, l'école maternelle de Vanves des architectes Paul et Marcel Marme inaugurée en 1932 (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 63-69), ou le centre municipal de puériculture de Suresnes de l'architecte Maurice Maurey inauguré en 1934 (*Urbanisme*, janvier 1935, 4<sup>ème</sup> année, n°32, pp. 28-29), ou bien l'école maternelle d'Asnières-sur-Seine des architectes Chevallier et Launay inaugurée en 1935 (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 5) reprennent cette typologie, ou encore le jardin d'enfants de Montrouge de l'architecte DPLG A. Vois (*Encyclopédie de l'architecture : Constructions modernes*, Tome V. Paris : Albert Morancé, 1930-1941, pl. 66-68).

<sup>1220</sup> DUMAIL, Félix. École maternelle à Gennevilliers. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 27.



jardin. Il est décidé par la municipalité de faire face à cet accroissement de la population en construisant dans un premier temps une nouvelle école maternelle, en procédant à l'agrandissement et à l'installation dans de nouveaux locaux de l'école de plein air.<sup>1221</sup> L'évaluation du projet de l'école maternelle de Florent Nanquette par l'inspectrice des écoles maternelles s'arrête notamment sur le caractère innovant d'une telle installation :

*« La nouvelle école maternelle déchargera l'école maternelle de la rue de Candale et celle de la rue des Grilles. [...] Mais elle restera en principe école de plein air avec son caractère de Préventorium. [...]*

*La création de cette école apparaît indispensable ; c'est de la part de la Municipalité, sagesse que de chercher à parer à des besoins qui ne tarderont guère à se manifester. [...]*

*Le projet de construction qui nous est présenté s'accorde bien avec la double destination de cet Établissement d'une formule neuve, à la fois école maternelle et préventorium, qui sera une École de Plein air permanente. À signaler que les soubassements seront assez solides pour qu'on puisse, dans l'avenir, édifier une infirmerie au 1<sup>er</sup> étage, en vue d'un internat.*

*Je crois qu'il n'est guère possible de souhaiter plus d'à propos et de confort tant dans la disposition générale des plans que dans leurs détails, et ce confort dépasse de beaucoup ce qui est demandé réglementairement pour une simple école. Enfin, au confort s'ajoute un souci d'esthétique qui atteint parfois le luxe. »<sup>1222</sup>*

La solidité de l'installation est mise en valeur dans ce rapport, ainsi que le luxe non seulement des équipements – les baies commandées électriquement disparaissent complètement dans le sol – mais également des finitions – le langage de Nanquette pour cet établissement fait de nombreux emprunts au régionalisme et au modernisme, mêlant toits terrasses et toits en pente dissimulé derrière un large pignon. L'utilisation de ce langage rappelle le désir de donner à l'enfant une ambiance bucolique, conférant à l'école l'allure d'un large corps de ferme au milieu de ses champs.

Le recours à des solutions typologiques et technologiques sensiblement similaires pour les écoles maternelles, qu'elles soient de plein air ou non, tend à montrer un rapprochement progressif entre la mise à disposition, dans le cas des écoles en plein air, de locaux suffisamment confortables pour garantir des conditions d'apprentissage et de séjour suffisantes, et , dans le cas des écoles traditionnelles, de locaux suffisamment aérés qui permettent d'offrir des conditions d'hygiène, de ventilation et d'ensoleillement qui les rapprochent des conditions du plein air. Ces dispositifs étendus

<sup>1221</sup> « La nouvelle école maternelle que la Municipalité de Pantin projette de construire dans le Parc de la Seigneurie et destinée à remplacer et à continuer dans de meilleures conditions l'école temporaire de Plein air qui fonctionne au même endroit, sous des baraquements depuis l'année 1924, avec un succès croissant : 60 élèves en 1924, 130 en 1930. D'autre part, elle est prévue pour faire face à un considérable accroissement de population, par suite de la construction de maisons ouvrières, lesquelles sont situées également dans le Parc de la Seigneurie (Habitation à bon marché), d'autres dans les lotissements limitrophes de Romainville, d'autres enfin dans la Cité-Jardins du Pré-Saint-Gervais, celles-ci en vue d'exécution dont une partie est sur le territoire de Pantin. » Cf. *Copie du rapport de l'inspectrice des écoles maternelles*, 4 octobre 1930, 3 feuillets dactylographiés. AN F 17 14606.

<sup>1222</sup> *Ivi.*

à l'école traditionnelle ne se retrouvent pas explicitement à l'intérieur des nouvelles instructions réglementaires pour la construction et l'ameublement des écoles maternelles publiées le 15 janvier 1927.<sup>1223</sup> En effet, de très nombreuses dispositions des instructions de 1887 restent sensiblement les mêmes, couronnant indirectement les mérites de ces dernières.<sup>1224</sup> Cependant, une large place est faite aux nouveaux objectifs de l'école maternelle, avec la mise à disposition d'un mobilier pour « les petits », de nombreux jouets, une séparation moins prononcée entre la cour de récréation et le préau, qui se doit pour bonne partie de se résumer à un simple abri couvert et non plus à une vaste salle close simplement en contact avec la cour au moyen de portes-fenêtres dans le meilleur des cas.

Le rapprochement institutionnel entre le plein air et l'enseignement traditionnel, en particulier au niveau des écoles maternelles, fait jour de manière plus évidente encore dans la circulaire ministérielle relative à l'éducation en plein air de 1928. Celle-ci commence par vanter les mérites du plein air pour la constitution des élèves « atteints de débilité », en recommandant leur accueil dans des locaux spécifiques, alors que les bonnes conditions d'hygiène s'avèrent suffisantes dans les classes traditionnelles pour les élèves de bonne constitution. Toutefois, la circulaire note également que « à défaut de semblables installations, on peut, dans beaucoup de locaux ordinaires, trouver la place propre à la mise à exécution du système de la "classe" aérée. L'endroit choisi, il faut aménager de larges ouvertures de telle façon que les élèves soient à peu près comme en plein air ».<sup>1225</sup> Ces mêmes conditions du plein air, concernant le local où les élèves sont abrités les jours de mauvais temps, sont assurées par un local « largement ouvert, complètement au moins d'un côté : on peut le concevoir à peu près sous la forme d'un préau dont l'unique mur protège contre le vent du nord. Deux des parois ajourées seront les seules garnies de fenêtres ou de châssis ».

Aussi, un projet à l'origine spécifique pour les enfants de faible constitution, grâce aux solutions recherchées et appliquées, finit par s'étendre à l'école traditionnelle.<sup>1226</sup> La redéfinition dès 1921 du rôle de la maternelle, la mise en place de contenus éducatifs faisant appel à l'expérience même des mouvements de l'éducation nouvelle et l'adoption de systèmes technologiques offrant des conditions semblables au plein air donnent ainsi lieu en banlieue parisienne à la matérialisation d'une nouvelle conception de l'école maternelle publique. C'est le premier stade du renouveau d'une collaboration entre les hygiénistes, les pédagogues et les architectes afin de créer un lieu où désormais le bien-être de l'enfant devient le moteur essentiel du projet tant éducatif qu'architectural. La maternelle, par sa reconnaissance en tant qu'institution particulière au sein de l'école primaire, a pu donner lieu à ces premières tentatives. Rapidement, de nombreux soutiens vont s'élever, entrevoyant déjà dans la

---

<sup>1223</sup> Elles ne sont pas parues au Journal officiel. Cependant, elles peuvent être retrouvées dans *L'Hygiène par l'Exemple*, mars-avril 1928, 7<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 117-127.

<sup>1224</sup> Le calcul de la surface de la cour de récréation reste ainsi de 500m<sup>2</sup> minimum et pour des effectifs plus grands de 10m<sup>2</sup> à prévoir par élève. Par ailleurs, les salles doivent encore toutes être de forme carrée.

<sup>1225</sup> Circulaire ministérielle relative à l'éducation en plein air. *L'Hygiène par l'Exemple*, mars-avril 1928, 7<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 130-132.

<sup>1226</sup> Le soutien avisé des pouvoirs locaux reste essentiel cependant à une telle extension d'un nouveau modèle encore balbutiant, même sous des formes « d'ersatz ».

nouvelle architecture une solution pour l'expansion d'un modèle médico-pédagogique à visée universaliste.

**e. Une architecture nouvelle pour une pédagogie nouvelle : modernité architecturale et diffusion du plein air**

Le projet architectural, relativement éludé au cours des années 1920 tant par le mouvement des écoles de plein air que celui de la nouvelle éducation, va, par la suite des premières réalisations d'un type nouveau en banlieue parisienne, devenir une préoccupation importante parmi les associations qui s'interrogent sur le devenir de l'école. Les mouvements militant en faveur d'un modèle éducatif renouvelé et ceux de l'école de plein air – tant sous ses aspects hygiéniques que pédagogiques – semblent avoir réalisé leur fusion : l'école prochaine, celle qui doit remplacer l'école traditionnelle établie tant dans les centres-villes que dans les zones rurales depuis le XIXe siècle, celle qui sera capable d'offrir aux enfants les bénéfices de la nouvelle pédagogie et des conditions hygiéniques satisfaisantes pour leur développement corporel, sera une école de plein air. L'architecture va jouer dès lors un rôle déterminant dans la réalisation concrète d'un modèle viable et apte à satisfaire ces nouveaux besoins et ces nouveaux développements pédagogiques :

*« Peu d'éducateurs se rendent compte à quel point l'architecture contribue à former la société. L'architecte, en établissant des plans, établit des institutions ; quand il fait le plan d'une école, il détermine la vie des enfants qui y entreront. L'école doit être conçue pour que les enfants y vivent dans une incessante activité ; or la plupart des écoles sont encore conçues pour contenir des rangées de pupitres immobiles et des rayons de livres en ordre, et non des groupes mobiles d'enfants. »<sup>1227</sup>*

Ce jugement de Philip Newell Youtz (1895-1972), pédagogue, membre du mouvement américain de la "Progressive Education"<sup>1228</sup> et directeur alors du Pennsylvania Museum of Art, interroge directement le rôle de l'architecte en tant que l'organisateur d'espaces pédagogiques et également en tant que décorateur de ces mêmes espaces car « son devoir est de construire des bâtiments qui enchanteront l'imagination des enfants » :

*« On sait combien rares sont ceux qui y réussissent. Bien des écoles, où les besoins physiques sont parfaitement compris, sont si laides qu'elles étouffent le sens esthétique des enfants tout autant que leur imagination ; elles nous préparent des générations d'automates qui appauvriront la société par leur esprit mesquin... [...] L'éducation nouvelle veut des écoles modernes ; le malheur est que, sous prétexte de modernisme, on bâtit souvent des écoles qui n'ont plus rien d'humain. »<sup>1229</sup>*

<sup>1227</sup> Les bâtiments scolaires, facteurs d'éducation. *La Nouvelle Éducation*, avril 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°114, p. 52.

<sup>1228</sup> Sur la philosophie de l'art dans le courant de la "Progressive Education", cf. KURRIGER, Patricia Ann. *Philosophy of Art in Progressive Education : 1919-1940*. Dissertation in Partial Fulfillment of the requirements for the Degree of Doctor of Philosophy, Loyola University Chicago, 1973, paper n°1370, 226p. Disponible en ligne : [http://ecommons.luc.edu/luc\\_diss/1370/](http://ecommons.luc.edu/luc_diss/1370/)

<sup>1229</sup> Les bâtiments scolaires, facteurs d'éducation. *La Nouvelle Éducation*, avril 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°114, p. 53.



Figure 154 : École type. Richard J. Neutra, architecte ; G. Ain, collaborateur. In *Encyclopédie de l'architecture : Constructions modernes*, Tome XI. Paris : Albert Morancé, 1930-1941, pl. 42.

L'école de l'éducation nouvelle doit faire appel à la modernité architecturale. Le caractère inhumain dénoncé ici s'applique aux modèles scolaires qui reproduisent, sous l'apparence étincelante d'un modernisme provenant des dernières nouveautés architecturales, le schéma d'une éducation traditionnelle et fort peu régénérée : une usine scolaire reproduisant la même misère pédagogique. Dans le même numéro de *Progressive Education* paraît une école de Richard Neutra (1892-1970) et de Gregory Ain (1908-1988) (Figure 154).<sup>1230</sup> Les salles de classe sont parfaitement ouvrables, réparties en cercle, dans une « conception de petit bâtiments rangés en rond autour d'une grande cour, image moderne des grandes abbayes anciennes si bien conçues ». <sup>1231</sup> Cette nouvelle école primaire si bien « conçue » est de plein air et les salles de classe sont largement inter-communicantes, grâce à l'emploi de parois facilement ouvrables et légères, faites de matériaux légers tels que l'aluminium ou des panneaux de liège aggloméré pour garantir l'isolation sonore.

Ces nouveautés vont être très favorablement accueillies par la *Nouvelle Éducation* qui, vitupérant le traditionalisme de certaines constructions scolaires encore élevées à la même époque en

<sup>1230</sup> La même école est également parue dans *l'encyclopédie de l'architecture moderne* publiée par les éditions d'Albert Morancé, qui a également publié au cours des années 1920 la revue d'avant-garde *l'architecture vivante*. Cf. École type. Richard J. Neutra, architecte ; G. Ain, collaborateur. In *Encyclopédie de l'architecture : Constructions modernes*, Tome XI. Paris : Albert Morancé, 1930-1941, pl. 42. On peut également trouver un article concernant cette école dans *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 49-55.

<sup>1231</sup> Revues et Livres. *La Nouvelle Éducation*, juillet 1932, 11<sup>ème</sup> année, n°107, pp. 143-144.

banlieue<sup>1232</sup>, vante ici les progrès envisagés dans ce recours à des formes modernes et des matériaux totalement nouveaux qui vont permettre, espèrent-ils d'édifier une nouvelle génération de constructions scolaires, toujours cependant avec une durée de viabilité limitée à 10 ans<sup>1233</sup> :

« *L'école moderne doit être une école de plein air sans classes. Au lieu des classes habituelles, elle doit comprendre une suite de salles où les enfants puissent se livrer à un choix très varié d'occupations : ateliers pour le dessin, le modelage, la menuiserie ou la mécanique, laboratoires scientifiques, magasin, salle de théâtre, gymnase, etc. Toutes ces salles, bâties de façon peu coûteuse, afin d'être transformées sans cesse selon les besoins, doivent être organisées de la manière la plus souple et séparées entre elles par des parois mobiles afin de pouvoir servir à toute sorte d'usage.* »<sup>1234</sup>

La *Nouvelle Éducation* va ainsi organiser un congrès tenu dans les locaux de l'école de médecine du 12 au 15 avril 1933. La section sur l'architecture scolaire a cependant été organisée relativement rapidement.<sup>1235</sup> L'initiative a été remarquée par ailleurs *Les Nouvelles Littéraires*.<sup>1236</sup> Le projet de Tony Fillon<sup>1237</sup> s'inspire tout à la fois des réalisations de George Widdows (1871-1946) que des solutions technologiques adoptées par Richard Neutra pour son école type ou bien encore de l'expérience qui

<sup>1232</sup> Cf. note 959 p. 326.

<sup>1233</sup> « Les enfants, pour être heureux, ont besoin d'un village, c'est-à-dire d'un ensemble de petits bâtiments faciles à démolir et à remplacer (une école ne doit pas être bâtie pour durer plus de dix ans afin de se plier aux changeantes conditions de la vie et de l'éducation) et élevées au milieu ou autour d'un jardin. » Les bâtiments scolaires, facteurs d'éducation. *La Nouvelle Éducation*, avril 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°114, p. 53.

<sup>1234</sup> *Ivi.*

<sup>1235</sup> « Enfin, la section d'architecture scolaire, si rapidement organisée, n'a pas été la moins admirée, grâce aux envois des projets d'écoles primaires françaises de MM. Billerey, Fillon et Lurçat, des photographies et plans de l'école de plein air de Lille construite par M. Delannoy, des photographies d'écoles américaines prêtées par la Progressive Education Association, et d'autres, montrant les excellentes écoles primaires anglaises (toutes écoles de plein air) de Mr Widdows dans le Derbyshire, les nouvelles écoles-nursery en bois de la ville de Londres, œuvre de M. Tophma Forrest, et l'école-nursery McMillan qui leur a servi de modèle à toutes, avec ses petites baraques et son délicieux jardin. Nous avons tout lieu d'espérer que notre initiative va susciter un mouvement intéressant pour la construction de bonnes écoles simples et saines. » Rapport de notre XII<sup>e</sup> Assemblée. *La Nouvelle Éducation*, juin 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°116, p. 82.

<sup>1236</sup> « Une section d'architecture scolaire complétait cette exposition, et l'on pouvait, grâce à de nombreux plans et photographies, se représenter l'aspect extérieur de ces écoles nouvelles, et surtout rêver à ce que seront plus tard nos écoles des grandes villes et nos lycées, transformées en "écoles de plein air" [...]. » NELLY-ROUSSEL, Mireille. Le congrès de la nouvelle éducation. *Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, 17 juin 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°587, p. 7.

<sup>1237</sup> Tony Fillon, architecte de l'avant-garde, participe activement à la revue *Ordre Nouveau* où il anime une cellule de réflexion sur l'urbanisme. Il y vitupère contre « l'aberration de notre pseudo-urbanisme de la nouvelle ceinture de Paris », entrevoyant dans les HBM qui s'élèvent sur les fortifications une non-réponse urbaine et la manifestation des intérêts spéculatifs des « banques et sociétés anonymes ». Cf. ACKERMAN, Bruno. *Denis de Rougemont, Une biographie intellectuelle. Combats pour la liberté, Le journal d'une Époque*. Genève : Labor et Fides, 1994, pp. 909-911. Cf. ROY, Christian, KELLER, Thomas. *Alexandre Marc et la jeune Europe, 1904-1934 : l'Ordre nouveau aux origines du personnalisme*. Paris : Presses d'Europe, 1998, pp. 527-528.

lui est contemporaine près de Paris du projet d'Eugène Beaudouin, Marcel Lods et Jean Prouvé pour la Maison du Peuple à Clichy.<sup>1238</sup>

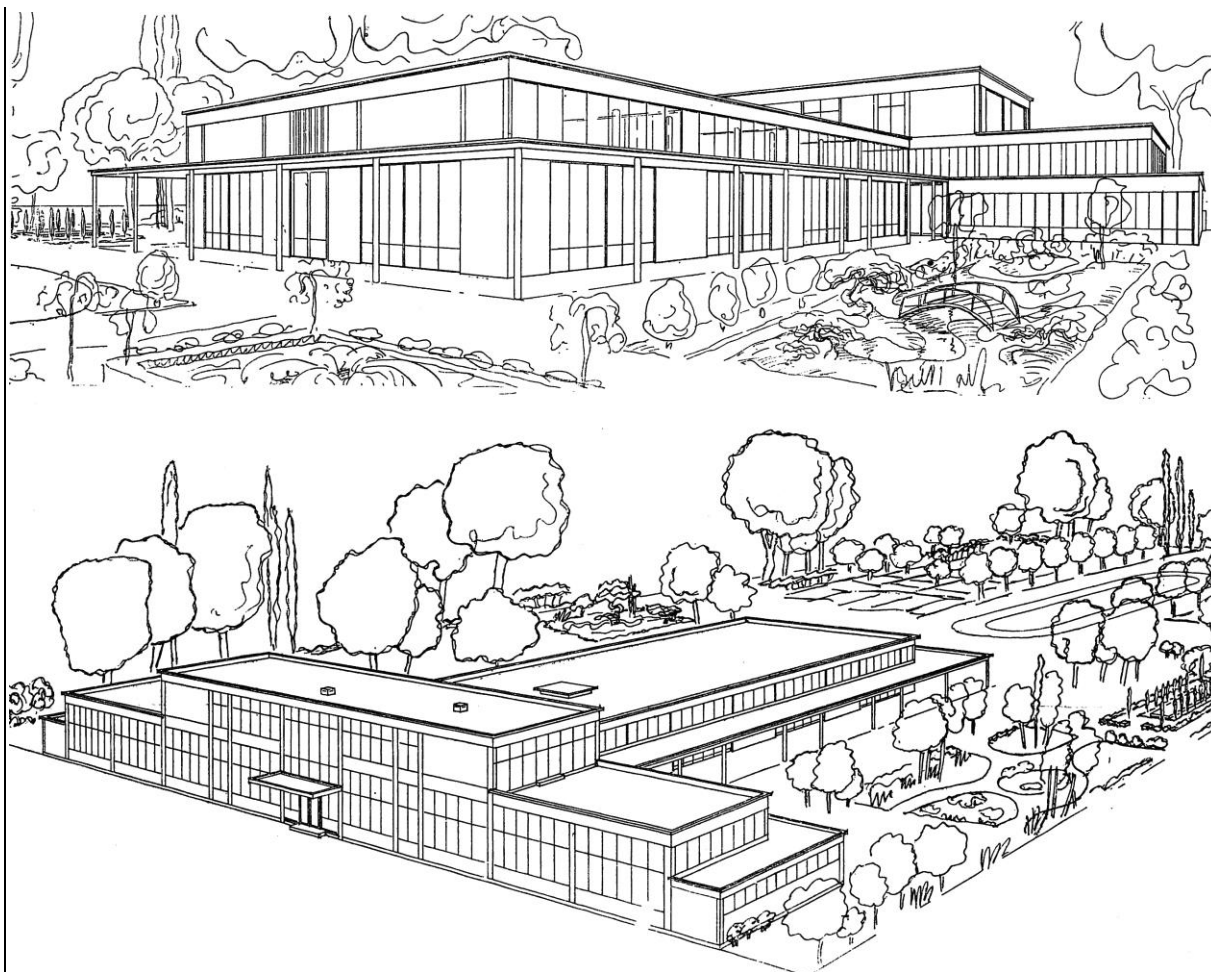


Figure 155 : Projet d'école en plein pour la "Nouvelle Éducation", Tony Fillon architecte. In *Encyclopédie de l'architecture : Constructions modernes*, Tome XI. Paris : Albert Morancé, 1930-1941, pl. 42.

« Ce projet est basé sur les nécessités d'activité libre, d'ensoleillement, d'aération, d'espace vert, et sur l'économie de construction et d'entretien, ce bâtiment est entièrement transformable construit en métal, et partiellement transformable construit en béton. Les alvéoles permettent aux enfants de s'isoler pour des activités variées telles que : petit laboratoire, tissage, couture, petite menuiserie et construction, lecture, dessin, modelage, et dans ces alvéoles l'enfant trouve le matériel correspondant à l'activité choisie. Entre les deux alvéoles côté couloir peut être montée une estrade légère pour le théâtre dans chaque classe, les deux alvéoles servant de coulisses. »

<sup>1238</sup> Les trois collaborateurs sollicités par Henri Sellier pour l'école en plein air de Suresnes seront à nouveau contactés pour la construction d'une nouvelle école en plein air par la commune de Clichy-sur-Seine. Cf. SIMONOT, Béatrice. *La Maison du peuple de Clichy-la-Garenne : Beaudouin, Lods, Prouvé, Bodianski. Un bijou mécanique*. Le Blou : Monografik, 2010, 104p.





*tous les hommes de son âge – d'accorder nos manières de penser avec l'état actuel de la science et des techniques. »<sup>1240</sup>*

Une analyse similaire se retrouve chez Célestin Freinet, qui offre un véritable plaidoyer pour l'adoption de ces nouvelles manières de concevoir le projet architectural à l'intérieur même des locaux scolaires :

*« Nous avons vu, il y a quelques années, sur l'avenue centrale d'une grande ville de France, les maçons s'employer à raser un pâté de vieilles maisons bourgeoises, solides et confortables, avec rez-de-chaussée de magasins luxueux. À la place se sont élevées les imposantes colonnes en ciment armé des Uniprix. Ce qu'on a osé pour la modernisation des magasins de vente, notre société sera-t-elle incapable de le tenter avec une même hardiesse pour les usines où se forme et se perfectionne le matériel humain ? »<sup>1241</sup>*

L'attitude de Freinet cependant s'avère plus conciliante que celle de la *Nouvelle Éducation* vis-à-vis des nouveaux groupes scolaires élevés au sein de la région parisienne, au-delà de l'exemple désastreux de Vitry-sur-Seine. Son approche est plus pragmatique et ne reconnaît pas que les deniers de l'État soient injustement dépensés s'il s'agit dès lors d'améliorer les conditions d'hygiène des enfants au quotidien. Certains aspects de la vie scolaire lui apparaissent dès lors primordiaux et il est également conscient de la difficulté de faire adopter un nouveau modèle pédagogique au sein d'un nouveau projet architectural par une administration empêtrée dans son inertie et sa tradition.<sup>1242</sup> La réponse de Mme Guéritte ne s'est pas fait attendre :

*« Quand l'éducateur prolétarien, au lieu de nous aider, vient nous dire qu'on ne saurait dépenser trop d'argent pour les enfants, il s'abuse : on en dépense trop quand on le dépense mal. Dans les soi-disant palais-scolaires contre lesquels nous protestons, les enfants n'ont pas plus de confort que de joie puisque l'argent qu'on a gaspillé n'a servi qu'à entasser des briques pour mettre les enfants dans une sinistre prison. Qu'on*

---

<sup>1240</sup> GAUTHIER, Maximilien. L'architecture scolaire. *Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, 27 octobre 1934, 12<sup>ème</sup> année, n°828, p. 3.

<sup>1241</sup> FREINET, Célestin. Une organisation nouvelle de l'école. Une architecture nouvelle pour une pédagogie nouvelle. *L'éducateur prolétarien*, 15 juillet 1938, 6<sup>ème</sup> année, n°20, pp. 403-404.

<sup>1242</sup> « Nous sommes heureux de voir aujourd'hui Mme Guéritte, secrétaire de la Nouvelle Éducation, s'engager dans cette voie dans le dernier numéro de sa revue d'un article : Les bâtiments scolaires, facteurs d'éducation. [...] Nous ne nions pas que le problème se pose avec acuité dans les lycées. Il est autrement urgent et tragique dans les écoles populaires, pour lesquelles est parfois modifié l'aspect extérieur des bâtiments sans qu'on apporte la moindre amélioration de principe avec l'aménagement intérieur – qui décidera pourtant du rythme et des techniques de travail. [...] Il y a un autre aspect de la question que nous voudrions bien voir envisager par les éducateurs : c'est l'état matériel et non seulement de l'architecture des bâtiments existants, dans lesquels nous vivons et travaillons. Les classes sans soleil, sans eau, sans hygiène, sans water-closets, sans matériel adopté, sont légion en France. Nous devons dénoncer l'obstruction scandaleuse que la situation faite à des milliers d'école de France constitue à l'exercice normal de l'éducation populaire. [...] Toujours est-il que la construction d'écoles, même si elle est faite selon des principes qui ne nous agréent pas, apporte toujours aux enfants un peu plus de bien-être et que nous ne saurions la considérer comme un gaspillage. » FREINET, Célestin. L'éducation conditionnée par l'évolution sociale. *L'éducateur prolétarien*, mai 1933, 1<sup>ère</sup> année, n°8, pp. 422-424.

*examine les plans de M. Fillon ; on verra là, au contraire, une école de plein air très simple et très économique, mais absolument conçue pour que les enfants y puissent vivre heureux et en bonne santé. Les fenêtres au ras du sol peuvent s'enlever en partie ou entièrement ; une véranda tout du long des classes permet de travailler dehors à l'abri du soleil ; les salles peuvent servir à tout usage et s'agrandir selon les besoins, grâce aux cloisons pliantes qui les unissent ou les séparent ; et elles sont disposées de façon à être toujours ensoleillées. »<sup>1243</sup>*

L'école de Tony Fillon reste cependant du domaine de la spéculation, si on doit la concevoir comme un modèle devant supplanter à l'ensemble des constructions scolaires primaires.<sup>1244</sup> Toutefois, elle permet de concevoir au mieux l'idée de cette école sans classe, où les murs sont jetés à terre, où les enfants sont libres, où l'offre pédagogique est des plus amples, et où le contact avec la nature est des plus intense. Un tel projet pédagogique peut éventuellement se concevoir au sein d'une organisation architecturale renouvelée que d'une manière limitée.<sup>1245</sup> La volonté du personnel enseignant et de l'inspection d'académie sont essentiels, comme le souligne Célestin Freinet, amer et quelque peu enthousiaste au final, lorsqu'il narre sa visite à l'école de Villejuif d'André Lurçat :

*« On a dit : l'estrade subsiste. Oui et cela est regrettable.<sup>1246</sup> [...] L'estrade est l'un des symboles de la pédagogie autoritaire traditionnelle. Mais elle est nécessaire au prestige de l'instituteur et à la surveillance d'une classe assise et dogmatique. Il ne suffirait sans doute pas d'arracher l'emblème pour créer l'école nouvelle. Que faire d'ailleurs de bien nouveau dans les salles de classe ? Lorsqu'on nous donne de l'air, de la lumière, de l'espace, de la gaieté, que demander de plus aux éléments ? Aux administrateurs à ne pas entasser là un nombre excessif d'enfants et aux éducateurs ensuite de donner à ces murs et à ces tables le cachet d'originalité et de vie qui viendra des techniques nouvelles. [...] L'école est maintenant ouverte. Comme nous le disions récemment en parlant d'une enquête de la Nouvelle Éducation, nous nous réjouissons toujours de tout effort qui donne aux enfants d'ouvriers un peu d'air, un peu de soleil, un peu de bien-être. Mais cela ne résout point, loin de là, la question éducative. Dans cette école dressée avec amour par une municipalité ouvrière se continue*

<sup>1243</sup> L'Architecture scolaire. *La Nouvelle Éducation*, juillet 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°117, pp. 133-134.

<sup>1244</sup> Un abri de jeux a cependant été élevé sur les plans de Tony Fillon et visible dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* : « Petit bâtiment pour jardin d'enfants (abris pour les jeux les jours de pluie et de froid). Par beau temps, les enfants jouent en plein air. Cet abri comprend deux salles, un vestiaire avec lavabo. Ossature en bois, murs en bois à clins horizontaux, toiture en fibrociment. C'est un bon exemple de construction économique où l'on voit qu'un budget restreint permet cependant de réaliser des œuvres sans pauvreté, clairement conçues et d'une esthétique satisfaisante ». Cf. Un abri de Jeux. Tony Fillon architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 89.

<sup>1245</sup> À l'opposé, si dans l'école en plein air de Suresnes, des tentatives d'application de pédagogie active ont pu être effectuées, on ne peut s'empêcher de noter cependant, en voyant les photos d'époque, les salles de classe organisées avec leur mobilier léger disposé en rang d'oignons dans les différents pavillons de l'école primaire.

<sup>1246</sup> Les contingences réglementaires de 1887 imposent l'adoption d'une estrade, souvenir lointain de l'université et des écoles mutuelles.

*naturellement l'éducation traditionnelle, oppressive, tueuse d'énergies et d'originalité.* »<sup>1247</sup>

L'enthousiasme de Freinet transparait ailleurs. Il voit dans la volonté de la municipalité un moteur essentiel pour l'éventuelle application, dans le futur, de nouveaux modes éducatifs. Il voit également dans le projet architectural d'André Lurçat une nouvelle façon, chez un architecte, de s'atteler au projet d'une école. Il a agi en tant que pédagogue, et en particulier « en pédagogue qui cherche à servir avant tout l'enfant et l'éducation nouvelle : maximum d'air et d'éclairage, sobriété des lignes, larges tableaux, pupitres, bancs, chaises légères et pratiques ». <sup>1248</sup> De nombreux nouveaux équipements introduits tant par le soutien de la municipalité, l'influence de la Nouvelle Éducation ou encore de Célestin Freinet, se retrouvent à l'intérieur du groupe scolaire Karl Marx, avec en particulier un projet paysagé poussé, le stade accessible en souterrain, les potagers pédagogiques et les préaux entièrement ouverts. Un espoir se dessine chez Freinet : « Nous sommes persuadés qu'à l'avenir les architectes consciencieux ne continueront pas à sacrifier le tape à l'œil extérieur aux nécessités éducatives et qu'ils penseront enfin que l'école est faite pour les enfants, à leur service et non pour la vanité de quelque administrateur ». <sup>1249</sup> Il s'agit de réaliser l'école où « l'enfant est roi » <sup>1250</sup> et où aux parois mornes et ternes se substitue un horizon radieux.

L'architecture scolaire envisagée par les tenants des nouvelles formes éducatives doit donc être moderne et pédagogique. Célestin Freinet, conscient des difficultés d'installer des écoles dans de vastes espaces libres au sein des métropoles laborieuses, va cependant proposer de créer à la place des gigantesques groupes scolaires des unités pédagogiques relativement peuplées mais cependant limitées à 150 élèves. Dans sa description, il pose le doigt en particulier sur toutes les infrastructures et les installations favorables à sa nouvelle pédagogie :

*« Pour la ville, nous demandons qu'on s'oriente à l'avenir vers la suppression des grands groupes scolaires et la création de cellules scolaires répondant au mieux à nos besoins. Ces cellules scolaires ne devraient pas compter plus de 150 élèves répartis en 5 classes au maximum. Chacun de ces groupes aurait une autonomie pour l'organisation pédagogique scolaire et extra-scolaire selon les normes que nous allons indiquer avec : Atelier de travail manuel ; Salle de cinéma ; Salle de fêtes ; Jardin scolaire ; Radio ; Terrain de jeux et de sports ; Cantine scolaire. »* <sup>1251</sup>

Tous ces éléments – d'un point de vue purement fonctionnel – vont être intégrés dans les prochaines constructions banlieusardes. Cependant, l'esprit des instructions de 1887 où l'architecte a

---

<sup>1247</sup> FREINET, Célestin. La nouvelle École de Villejuif. *L'éducateur prolétarien*, juillet 1933, 2<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 157-158.

<sup>1248</sup> *Ivi.*

<sup>1249</sup> *Ivi.*

<sup>1250</sup> C'est appellation parait dans le numéro de *Regards* du 6 juillet 1933 sous la plume même d'André Lurçat. La revue est créée en 1932 à l'initiative du Parti communiste.

<sup>1251</sup> FREINET, Célestin. Une organisation nouvelle de l'école. Une architecture nouvelle pour une pédagogie nouvelle. *L'éducateur prolétarien*, 15 juillet 1938, 6<sup>ème</sup> année, n°20, p. 405.

été dépossédé du projet de la classe à l'intérieur de son groupe scolaire semble perdurer, l'empêchant encore très fortement d'en repenser l'espace.<sup>1252</sup> Pourtant au fur et à mesure, des solutions toujours plus recherchées vont faire jour, afin de repousser les anciens murs, et pas seulement au sein du mouvement des écoles de plein air, en gardant à l'esprit ce commandement, provenant d'un architecte membre de l'UAM, Maurice Barret :

« *L'École Nouvelle inspirée de ces principes a une double mission : préserver l'instinct créateur de l'enfant dans toute sa vigueur et dans toute son activité, le placer dans un cadre qui enchante son imagination et développe son sens esthétique.* »<sup>1253</sup>

Une autre initiative, toute droit issue des mouvements de réflexion et de convergence sur la nouvelle éducation et le modèle de l'école de plein air est celle du Musée pédagogique qui fonde en 1930 un Office pédagogique de l'esthétisme<sup>1254</sup> pour « donner aux arts leur véritable place dans l'éducation moderne, en les intégrant à la pratique quotidienne du travail intellectuel et manuel, indispensable dans toutes les manifestations de la vie publique et privée ». <sup>1255</sup> Cette démarche s'inscrit dans le cadre de cours tenus par Horace Thivet<sup>1256</sup> au Collège des Sciences Sociales où il a pu démontrer que « l'art et l'école doivent se pénétrer naturellement ». <sup>1257</sup> Et malgré les résurgences florales d'un Bonnier, quelque peu étendues dans d'autres modèles d'écoles au cours des années 1920, la « Maison scolaire "actuelle", tant au point de vue immobilier que mobilier, ne se prête pas aux choses qu'il conviendrait de faire pratiquement dans une école publique, ayant le sens de toutes les réalités que nous demande "l'heure présente" ». Pour Horace Thivet, ce sont tant les éducateurs et les éducatrices que les locaux scolaires et la salle de classe en particulier qui sont à réformer. Il réclame tout à la fois une meilleure concertation entre les différents usagers dont il dresse une liste des plus exhaustives :

<sup>1252</sup> D'aucun ont pu voir dans les instructions réglementaires en vigueur, ainsi que dans les instructions spécifiques au département de la Seine et adoptées le 12 septembre 1923 par le préfet André Juillard, la volonté délibérée de faire que « l'école ressemblera, "autant que possible", à une prison afin, en effet, que nos petits oublient qu'il existe un ciel, des jardins pleins d'oiseaux, un monde promis aux ravissements de la jeunesse en liberté ». GAUTHIER, Maximilien. *Op. cit.* p. 3.

<sup>1253</sup> BARRET, Maurice. L'éducation nouvelle et l'architecture scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 14.

<sup>1254</sup> Au sein de l'Office pédagogique de l'esthétisme se trouvent cinq commissions : Constructions et Aménagements Scolaires ; Décorations ; Livres et Bibliothèques ; Actions Médico-Hygiéniques ; Fêtes.

<sup>1255</sup> THIVET, Horace. *Pour changer l'éducation, transformons l'école. Vers une pédagogie et une architecture nouvelles.* Paris : Édition de l'Office pédagogique de l'esthétisme, 1936, p. 6.

<sup>1256</sup> Horace Thivet est un éducateur pacifiste. Il fonde en 1905 l'École de la Paix, une association pacifiste et non pas une institution scolaire. Cependant, sans doute ancien enseignant, partiellement architecte (il a également étudié à l'École des Beaux-Arts), il s'inscrit dans les débats soulevés déjà avant-guerre par un Léon Riator ou encore un Jean Lahor, sur la place de l'esthétique tant dans les enseignements que les locaux scolaires eux-mêmes. La brochure s'inscrit tout à la fois dans son propre parcours et le contexte idéologique de l'entre-deux guerres et le rapport que les courants révolutionnaires – tant certaines parties fascistes ou communistes – entretiennent avec les courants de l'art moderne et la vision d'un futur libérateur.

<sup>1257</sup> Il fait ouvertement référence aux conceptions anglaises des Arts & Crafts, et en particulier de William Morris (« l'Art est l'expression de la joie de l'homme au travail ») tout en l'attribuant à John Ruskin : « Nous avons reconnu que l'art est réellement, selon l'intéressante formule ruskinienne, la vraie manifestation de la "joie dans le travail", ce qui nous conduit à déclarer que "l'art au travail" ne font qu'un, au point de vue scolaire. » *Ivi.* Pour le point de vue de Léon Riator, également inspiré des conceptions de Wiliam Morris : cf. note n°450, p. 150.

municipalités du Front populaire ; personnel enseignant ; familles ; coopératives scolaires ; amicales d'anciens élèves, patronages, sociétés et clubs d'enfance et de jeunesse, d'éducation physique (laïques et républicains, pour les deux sexes) ; caisses des écoles ; médecins et assistantes scolaires ; architectes et ingénieurs ; organisations ouvrières unifiées de production et de consommation ainsi que les associations laïques et républicaines.<sup>1258</sup> La refonte de l'architecture scolaire – selon un modèle du plein air étendu à l'ensemble de l'école publique – est l'affaire de tous. Les architectes, sans être totalement brocardés, sont mis en cause parmi les différents responsables d'une situation où les nouvelles conceptions pédagogiques n'ont pas encore pénétré totalement les nouveaux projets :

*« L'école s'est transformée, en certaines localités, un grand effort est accompli ; c'est vrai, mais : la Classe n'ayant pas bougé, la pédagogie doit donc y rester stagnante, par le fait d'impossibilités matérielles multiples interdisant toutes expériences ou évolutions de procédés. [...] A priori, l'architecte-ingénieur a bien des responsabilités, et commet bien des oublis, à de nombreux points de vues (immeuble et mobilier), mais ces erreurs, il faut le dire, sont surtout une conséquence de la mauvaise méthode employée pour cet objet ; il est très loin d'être totalement responsable !... »<sup>1259</sup>*

## 2. Les architectes, acteurs de cette modernité

### a. L'hygiène avant la pédagogie, moteur du changement chez l'architecte

Les deux textes de Célestin Freinet et de Horace Thivet paraissent en 1936, également année de la "refonte" des instructions réglementaires pour les constructions scolaires élémentaires et de l'avènement du Front populaire. Le rôle de pédagogue qui incombe à l'architecte de la part des critiques – justement des pédagogues – se heurte à des traditions puissamment ancrées à l'intérieur d'un enseignement et d'une pratique professionnelle qui a longtemps peu interrogé le modèle de l'école, et en particulier celui de la salle de classe.<sup>1260</sup> Pourtant, certains progrès indéniables – quoique limités – ont pu être réalisés, ce qui laisse supposer que, sans doute, le rôle que l'architecte a tenu au cours de cette décennie n'est pas celui d'un pédagogue agissant auprès des enfants mais bien celui d'un pédagogue agissant auprès des pouvoirs publics, afin de prophétiser de nouvelles voies en matière d'architecture scolaire à suivre par les acteurs institutionnels et décideurs politiques. Ces mêmes nouvelles voies vont pouvoir émerger dans la banlieue parisienne, grâce au soutien des municipalités progressistes.<sup>1261</sup>

---

<sup>1258</sup> THIVET, Horace. *Op. cit.* p. 5.

<sup>1259</sup> *Ibidem.* p. 10.

<sup>1260</sup> La nouvelle éducation connaît également de grandes difficultés pour faire entendre les bienfaits de leurs méthodes pédagogiques.

<sup>1261</sup> Cf. C. III. 3. b. Des crispations locales au Front populaire : l'école vitrine de l'utopisme révolutionnaire et urbain, p. 360.

Période d'obtention du diplôme	Sujet du diplôme	Nombre total d'architectes
Avant 1900	Tous (si Beaux-Arts)	5
De 1901 à 1918	Établissements scolaires (si Beaux-Arts)	1
	Autres (si Beaux-Arts)	7
De 1918 à 1929	Établissements scolaires réalisés (si Beaux-Arts)	3
	Autres (si Beaux-Arts)	19
De 1930 à 1940	Établissements scolaires construits en banlieue (si Beaux-Arts)	5
	Autres (aucun autre établissement scolaire non réalisé en banlieue) (si Beaux-Arts)	3
Architecte Beaux Arts – dossier non repéré	--	3
Architecte École Spéciale	--	2
Autres	--	20
<b>Total</b>		68

Tableau 6 : Formation des architectes auteurs de constructions scolaires dans la Seine-banlieue au cours des années 1930.

Bien que les défenseurs de la nouvelle éducation réclament que l'architecte concepteur d'une école joue le rôle de pédagogue, il ne peut cependant pas être retenu fautif pour le caractère désuet des salles de classe de ses groupes scolaires. Il se soumet tout à la fois à deux fortes traditions : le cadre réglementaire<sup>1262</sup> et sa propre formation. On pourrait croire que la plupart des architectes qui vont travailler à l'édification des groupes scolaires de la région parisienne et ainsi participer du renouvellement – même limité – de l'architecture scolaire en France, dès les années 1920, sont généralement de jeunes diplômés. L'étude systématique des architectes ayant réalisé dans la banlieue parisienne des écoles au cours des années 1930 laisse entrevoir une situation beaucoup plus complexe. Le fait est que la très grande majorité d'entre eux sont diplômés de l'École des Beaux-Arts.<sup>1263</sup> Les

<sup>1262</sup> Il est un fait indéniable : au début des années 1930, architectes, éducateurs et pédagogues sont parfaitement d'accord pour la condamnation des instructions réglementaires de 1887.

<sup>1263</sup> On a pu voir que les architectes chargés par les communes, en particulier au cours des années 1920, de réaliser de nouvelles constructions scolaires, et se montrant peu enclins à renouveler les modèles maintes fois utilisés et qui ont déjà su démontrer leurs faiblesses, sont très souvent des agents-voyers à l'origine des entrepreneurs locaux qui entretiennent un assez bon rapport avec le maire de la commune. On trouve parfois de véritables dynasties familiales qui s'étendent sur plusieurs générations. En ce cas, le fils est appelé à reprendre l'agence paternelle tout en ayant accompli son parcours à l'École des Beaux-Arts. Le statut d'architecte n'est pas encore protégé à l'époque et que certains entrepreneurs de maçonnerie peuvent être appelés par les communes à concevoir des écoles.

modèles établis au XIXe siècle,<sup>1264</sup> même s'ils ont pu être interrogés et critiqués dès la première décennie du XXe siècle, demeurent la norme dans les contenus des enseignements.<sup>1265</sup> Parmi les architectes faisant figures « d'anciens » de la profession,<sup>1266</sup> on trouve Alexandre Maistrasse, « vieux routier » renommé des constructions scolaires, diplômé des Beaux-Arts en 1885, doyen des acteurs. Les autres architectes diplômés avant la fin du XIXe siècle sont André Bérard (diplôme obtenu en 1897), Léopold Bévière (diplôme obtenu en 1891), et Paul de Rutté (diplôme obtenu en 1898). Les cours de théorie de Julien Guadet constituaient alors le corpus essentiel au sein de l'enseignement de l'École des Beaux-Arts, et en particulier les modèles des constructions scolaires encore utilisés et pourtant déjà, à la fin du XIXe siècle, datés de près d'une trentaine d'années.

Si Bévière<sup>1267</sup> ne brille pas pour ses constructions scolaires aux Lilas, poursuivant les parcours des architectes voyers classiques, André Bérard et Paul de Rutté en revanche, sans participer à des constructions scolaires avant-guerre, vont tous deux rapidement s'orienter vers les questions sociales et de l'habitat, notamment à l'occasion de l'émergence de cette nouvelle discipline qu'est l'urbanisme. André Bérard, moins connu et reconnu que son confrère Paul de Rutté, va dès 1907 produire un projet de ville nouvelle où il s'inspire largement du modèle de la cité-jardin d'Ebenezer Howard.<sup>1268</sup> Dès 1911, à sa fondation, il adhère à la Société française des urbanistes où il rejoint la plupart des membres de la Section d'hygiène rurale et urbaine du Musée social.<sup>1269</sup> À la manière d'un Paul de Rutté, il va dans

<sup>1264</sup> Ces modèles ont pour partie été également influencés par la tradition de l'architecture hospitalière.

<sup>1265</sup> À l'école des Beaux-Arts en particulier, le cours dispensé par Julien Guadet, professeur de théorie à l'école, a pu imprégner entre ses élèves Alexandre Maistrasse, mais également Gustave Umbdenstock et plus éloignés des préoccupations des constructions scolaires Auguste Perret ou encore Tony Garnier. Les volumes qu'il tirera de ses cours vont constituer encore pendant longtemps le corpus de référence pour les cours et exercices de composition au sein de l'école. Les modèles scolaires en particulier proviennent des premières expériences parisiennes et banlieusardes. Cf. note n°418 p. 140.

<sup>1266</sup> On s'interroge ici sur les architectes qui ont effectivement reçu une formation au sein de l'École des Beaux-Arts. Le cas des architectes-voyers ou communaux et de leurs écoles a été précédemment traité. Cf. C. III. 2. a. À la sortie de la guerre, achever les programmes des constructions scolaires suspendus, le parachèvement d'une culture, p. 289.

<sup>1267</sup> L'œuvre de Léopold Bévière, membre de la Société Centrale des Architectes, est largement dominée par les lignes classiques. Il va largement collaborer à la mairie des Lilas en tant qu'architecte communal (il est nommé en 1907, la mairie étant largement satisfaite de la salle des fêtes pour laquelle il a été recruté sur concours et inaugurée en 1905), ne s'interrogeant que très peu sur son langage et l'architecture. Avec son fils Jean-Louis Bévière, diplômé de l'École des Beaux-Arts en 1934, ils vont réaliser pour la mairie des Lilas le groupe scolaire Romain Rolland, inauguré en 1931. L'architecture de l'ensemble, si elle reprend largement des dispositions empruntées à la fois aux nouveautés introduites par Maurice Payret-Dortail pour son groupe scolaire à Suresnes, notamment dans son plan, se distingue par le recours aux toits en tuiles mécaniques. Sa carrière est comparable à celle d'un Henri Varnier à Nanterre qui suit pas à pas la carrière du maire, en l'occurrence aux Lilas, il s'agit d'Eugène Decros, maire entre 1902 et son décès en 1938.

Pourtant, il sera à nouveau remarqué en 1924 pour la construction du bassin olympique de la piscine des Tourelles à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris de la même année.

<sup>1268</sup> Un des premiers projets publiés d'André Bérard est sa proposition au concours pour la construction d'une nouvelle ville en Équateur, New-Guayaquil, pour laquelle il a reçu le premier prix. Le concours a été organisé par la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement. Cf. DUCHATELET, E. Concours de New-Guayaquil, le projet de M. André. *L'Architecture*, 26 janvier 1907, 20<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 25-28.

<sup>1269</sup> Il est membre de la SADG (Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement). Il participe, à l'instar d'un Julien Guadet à la Société Centrale des Architectes, aux tentatives de mise en place d'un système de protection



un premier temps dans l'après-guerre se rallier à la doctrine officielle du régionalisme architectural dans ses projets pour la reconstruction.<sup>1270</sup> Par la suite, à la fondation de la revue *Urbanisme* en 1932, parution de la Société française des Urbanistes, il fait partie du Comité de rédaction sous la houlette d'Henri Prost comme président, mais également en compagnie d'Henri Sellier, de Louis Hauteceur, de Louis Bonnier, transfuges alors de *la Vie urbaine* et des positions trop dogmatiques du Musée social, entièrement dévoué à l'espace libre. Son travail d'architecte montre bien les distances qu'il prend à l'époque avec le régionalisme, et l'architecture qu'il produit alors est relativement en phase avec les préceptes du modernisme de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.<sup>1271</sup> S'il a pu être ainsi sensible à certaines nouveautés, sa formation et sa tradition ne l'ont pas laissé s'approcher de formes par trop puristes, recherchant néanmoins une architecture aux accents largement rationnels et en même temps marquée par une certaine intégration de l'ornement comme le montrera sa dernière réalisation d'avant-guerre, le groupe scolaire Charcot-Barbusse à Romainville et inauguré en 1939.

Un parcours similaire peut se lire chez Paul de Rutté qui va s'associer dès 1919 avec Joseph-Bassompierre-Sewrin (diplômé de l'École des Beaux-Arts en 1901) où vont prédominer les préoccupations issues de l'émergence de l'urbanisme et un discours architectural régionaliste durant les années 1920.<sup>1272</sup> La conception des locaux scolaires est loin encore des interrogations de ce professionnel actif en 1930 depuis près de trente ans. Par ailleurs, aucune évolution de l'enseignement de l'architecture scolaire aux Beaux-Arts n'intervient avant la Première Guerre mondiale. Parmi les autres architectes plus jeunes, ceux diplômés entre le début du siècle et le déclenchement de la Première-Guerre mondiale se trouvent également, Jacques Debat-Ponsan (en 1908), Félix Dumail (en 1908), Maurice Payret-Dortail (en 1903), Prosper Péan (en 1904) et Julien Quoniam (en 1904). Paul de Rutté, Joseph Bassompierre-Sewrin, Félix Dumail, Maurice Payret-Dortail et Julien Quoniam vont progressivement rejoindre à partir de 1919 les services de l'Office Public des Habitations à Bon Marché de la Seine où ils pourront retrouver Alexandre Maistrasse. Là encore, leur parcours par rapport à l'architecture scolaire ne se construit pas à partir d'un point de vue théorico-pédagogique dispensé

---

garantissant l'exclusivité du titre d'architecte. André Bérard sera durant l'entre-deux guerres président de la SADG.

<sup>1270</sup> Il est par ailleurs rapporteur de l'Union des syndicats d'architectes agréés des régions dévastées.

<sup>1271</sup> « Raison et harmonie, l'architecture française est encore sensibilité. Elle n'a pas ce puritanisme qui renie toute joie. Elle aime les beaux matériaux, le marbre de chez nous, le bois de nos colonies ; elle ne se refuse pas le plaisir du décor : un bas-relief ici donne un joli gris ; une clef de voûte là, une note solide. Nos architectes ne sont pas des machines à bâtir ; ce sont des artistes et des hommes. Cet équilibre entre le modernisme du programme, des matériaux, des formes et le classicisme - au sens large - de l'esprit nous semble caractériser l'architecture française d'aujourd'hui. Au lendemain de la guerre les sociétés n'ont pu se remettre aussitôt d'une telle convulsion ; quelque temps elles ont gardé une sorte de tremblement, d'agitation. Elles ont aimé ce qui secouait leurs nerfs, étourdissait leurs esprits et leur faisait croire que le présent ne saurait ressembler au passé. Elles ont accepté les théories excessives, les expériences radicales. Si quelques pays sont encore, hélas ! en proie à la frénésie, d'autres sentent que l'heure est venue de recouvrer la raison. Cette architecture française, que les snobs et les réclamisistes avaient négligée ou méprisée, peut offrir un sujet de méditation. » HAUTECOEUR, Louis. *L'Architecture*, décembre 1933, vol. XLIV, n°12 Catalogue de l'exposition d'architecture française organisée par la SADG, p. 413.

<sup>1272</sup> Cf. note n°893 p. 314.

dans le cadre de leur formation ou de leurs premières expériences professionnelles.<sup>1273</sup> Les réalisations de ces architectes se distinguent avant tout dans le domaine des logements sociaux, notamment à Paris, expliquant leur recrutement parmi les premiers dans les services d'Henri Sellier. Cependant, ces architectes semblent s'interroger assez tôt sur la pertinence des modèles des constructions scolaires encore utilisés avant-guerre, comme le note Jacques Debat-Ponsan qui résume ainsi son parcours :

*« Mon premier contact avec l'Architecture Scolaire se fit à mes débuts, chez un Architecte qui rendait un concours pour la construction d'un Groupe destiné à une commune de la banlieue parisienne, je ne sais plus laquelle. Le bon sens du novice que j'étais fut frappé par la devise choisie "Air et Lumière"<sup>1274</sup> et le peu de corrélation qui existait entre le projet présenté et l'idée exprimée par la devise, qui est tout un programme, presque tout le programme de la construction des écoles. Le projet était aussi bouché, aussi compliqué, qu'était simplement et clairement exprimé par la devise le but à poursuivre. Le projet eut le prix et l'école fut construite. Il en fut construit bien d'autres depuis, à la suite de concours nombreux où les devises n'étaient pas moins prometteuses et les résultats non moins désespérants. Puisqu'ils savaient ce qu'il fallait obtenir, ils nous l'ont dit par le petit papillon collé sur les châssis, pourquoi les auteurs de ces écoles n'y sont-ils pas parvenus ? Ont-ils cru avoir réalisé ce qu'ils s'étaient proposé ? »<sup>1275</sup>*

« Air et lumière », leitmotiv des constructions scolaires et devise de tant de projets, encore présent sous la plume d'André Honnorat lorsque celui-ci dresse ses premières instructions pour les constructions scolaires dans l'immédiat de l'après-guerre, est présent à l'esprit de très nombreux architectes. Cependant, les connaissances et les technologies leur permettant de réaliser effectivement un programme qui corresponde à cette devise, ainsi que le soutien politique de ce qui deviendra par la suite un véritable manifeste politique et idéologique,<sup>1276</sup> leur manquent. Les parcours de ces architectes Beaux-Arts diplômés avant-guerre ainsi que leurs questionnements personnels vont leur permettre d'être parmi les premiers confrontés à ces programmes d'un type nouveau<sup>1277</sup> et à leur mise en œuvre rapide, ce qui inclue l'utilisation de nouveaux procédés de construction et de nouveaux

---

<sup>1273</sup> En 1903, Maurice Payret-Dortail obtient son diplôme avec la réalisation d'une école maternelle à Paris en 1903. Encore avant-guerre, il réalise le groupe scolaire du boulevard de la Saussaye à Neuilly-sur-Seine. Cf. note n°952 p. 324.

<sup>1274</sup> On se souvient qu'André Honnorat avait clairement exprimé dans ses nouvelles instructions concernant les constructions scolaires la nécessité de faire entrer le plus d'air et de lumière possible au sein des établissements scolaires. André Honnorat, défenseur actif du sanatorium, sera également président de l'association l'Hygiène par l'exemple.

<sup>1275</sup> DEBAT-PONSAN, Jacques. Sommes-nous de mauvais constructeurs d'écoles ? *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 3.

<sup>1276</sup> Cf. C. III. 3. b. Des crispations locales au Front populaire : l'école vitrine de l'utopisme révolutionnaire et urbain, p. 360.

<sup>1277</sup> Dont la refondation procède tout à la fois d'une première remise en cause des modèles architecturaux scolaires dans l'extrême avant-guerre (cf. B. IV. 3. De nouvelles pistes avant-guerre, p. 143) et également d'une volonté de la part des municipalités locales dans l'immédiat après-guerre sensibles à ces appels lancés avant-guerre (cf. C. II. 3. c. Une politique éducative originale aux origines des programmes des groupes scolaires, p. 259).

matériaux, incitant les architectes à adopter une démarche à la fois rationaliste et fonctionnaliste, démarche qui va profondément marquer la génération des architectes diplômés dans l'après-guerre (Figure 157).<sup>1278</sup>

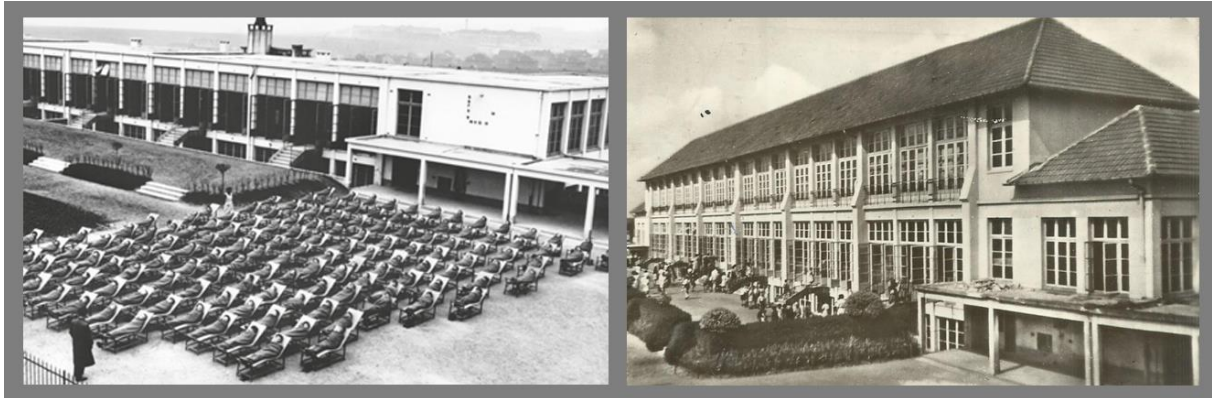


Figure 157 : École de plein air de Saint-Quentin (Aisne, 02), Germain Debré architecte, 1931. Collection personnelle.

Parmi les premières écoles en plein air construites en France, celle de Germain Debré (1890-1948) à Saint-Quentin (dans l'Aisne, non loin de Péronne) figure en bonne place. Après les premières installations de 1924, une école adoptant les canons de l'architecture fonctionnaliste et rationaliste des CIAM est élevée. Germain Debré est le beau-frère de Jacques Debat-Ponsan, lui-même beau-frère d'André Morizet, alors maire de Boulogne-Billancourt. Les toits terrasses ont rapidement été substitués avec une couverture à tuiles mécaniques à double-pente, à l'occasion de la surélévation de l'école, lui conférant une allure régionaliste. Cf. DION, Mathilde. *Fiche biographique sur Germain Debré*. Paris : Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, 2006, 16 p.

Disponible en ligne, consulté le 26 juin 2015 : [http://archiwebture.citechailot.fr/pdf/asso/FRAPN02\\_DEBGE\\_BIO.pdf](http://archiwebture.citechailot.fr/pdf/asso/FRAPN02_DEBGE_BIO.pdf).

Parmi les enseignements que les architectes diplômés au cours des années 1920 et ayant réalisé au cours des années 1930 des constructions scolaires en Seine-banlieue vont recevoir, une meilleure approche des conceptions hygiéniques se dessine. Le désir également de fournir des générations d'architecte qui soient rompus à la nouveauté et non plus seulement à la réplique de formules consacrées se fait sentir.<sup>1279</sup> Ce renouvellement partiel de l'école se ressent avec les ateliers toujours plus suivis d'Emmanuel Pontremoli, de Paul Tournon ou encore de Gustave Umbdentsock, dessinant

<sup>1278</sup> Jacques Debat-Ponsan, s'il ne fait pas partie des équipes de l'OPHBM, participe néanmoins aux efforts de la reconstruction, en particulier dans le département de la Somme. Il construit notamment à Péronne un groupe scolaire incluant les écoles communales ainsi qu'un collège de filles et un collège de garçons, dans le plus pur style régionaliste (inauguré en 1926).

<sup>1279</sup> « On sait les noms d'architectes qui, par leurs relations, ont su établir leur renommée au-delà de nos frontières, mais on s'imagine en certains pays que l'École des Beaux-Arts n'a produit que des architectes routiniers, attachés à des formes désuètes, derniers représentants d'une architecture classique maintenant périmée. On ne sait pas l'effort considérable accompli par les architectes français depuis trente ans. » HAUTECOEUR, Louis. *Op. cit.* p. 413.

cependant la nécessité de respecter une certaine idée de la tradition architecturale française.<sup>1280</sup> Si la culture du projet, le concours d'émulation et l'atelier restent et resteront encore longtemps une part essentielle dans la facture de l'enseignement Beaux-Arts,<sup>1281</sup> les enseignements techniques sont profondément rénovés dès 1920 avec l'arrivée d'un nouveau professeur de construction : Édouard Arnaud (1864-1943).<sup>1282</sup> Ce dernier est à la fois ingénieur diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures ainsi qu'architecte diplômé de l'École des Beaux-Arts. Le cours « d'architecture et de constructions civiles » qu'il tient aux Beaux-Arts est également professé à Centrale et ce depuis 1909. Il propose à ses élèves une approche intégrant à toutes les étapes du projet la conception et les choix technologiques.<sup>1283</sup> L'hygiène est mise largement en avant, rapprochant ainsi l'École des Beaux-Arts de l'École Spéciale d'Architecture.

Par ailleurs, l'intervention d'Édouard Arnaud aux Beaux-Arts n'est pas sans rappeler la fondation de l'École Spéciale d'Architecture (à l'époque École Centrale d'Architecture) par Émile Trélat,<sup>1284</sup> également ingénieur diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufacture.<sup>1285</sup> L'École spéciale d'architecture, à la manière de la future École spéciale des travaux publics, fondée par Léon Eyrolles,<sup>1286</sup> va connaître à ses débuts une direction héréditaire. C'est en effet Gaston Trélat (1847-1929)<sup>1287</sup> qui succède à son père en 1907. Il va rester fidèle à l'esprit qui a présidé à la fondation de

<sup>1280</sup> Gustave Umbdenstock sera au cours des années 1930 un des principaux porte-parole d'une architecture traditionnelle et nationale, temps où le régionalisme a pour beaucoup perdu de son idée de modernité. Cf. notes n°890 p. 313, n°1092 p. 377 et n°1098 p. 378.

<sup>1281</sup> Cf. BRUCCULERI, Antonio. L'École des Beaux-Arts de Paris saisie par la Modernité. In COHEN, Jean-Louis (dir.). *Les années 30. L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*. Paris : les éditions du patrimoine, 1993, pp. 219-224.

<sup>1282</sup> Par arrêté ministériel du 2 septembre 1920, en remplacement de Paul-Louis Monduit. Cf. *L'Architecture*, 15 septembre 1920, 33<sup>ème</sup> année, n°18, p. 216.

<sup>1283</sup> « Dans la première partie, l'auteur étudie toutes les opérations au nombre de douze, que l'architecte ou le constructeur doit faire depuis le moment où le programme d'un édifice quelconque lui est remis, jusqu'au moment où l'oeuvre est entièrement achevée et complètement réglée. [...] L'architecte a besoin de connaissances techniques et pratiques, chaque jour plus étendues, qui font l'objet de la deuxième partie du cours. Dans la deuxième partie, [...] après avoir débuté par un chapitre préliminaire sur le béton armé, considéré la fois comme matériau et comme procédé de construction, l'auteur, au lieu de consacrer des chapitres spéciaux à chaque corps d'état, ce qui ne montre pas la liaison entre eux, suit dans son exposé l'ordre même d'après lequel le bâtiment s'édifie. Il expose et commente depuis les fouilles jusqu'au faîtage, tous les procédés de construction connus et traite les difficultés, les questions d'hygiène et, d'une manière générale, tous les cas d'espèce au fur et à mesure qu'ils se présentent dans la pratique et qu'il est logique pour le constructeur de les envisager. » Note bibliographique à l'occasion de la parution de la deuxième édition de son cours : ARNAUD, Édouard. *Cours d'architecture et de constructions civiles*. Paris : imprimerie des Arts et Manufactures, 1923, 554p.

<sup>1284</sup> Cf. note n°349 p. 119.

<sup>1285</sup> L'École Centrale des Arts et Manufactures a été fondée par Alphonse Lavallée, Théodore Olivier, Jean-Baptiste Dumas et Eugène Pécllet avec un esprit tout à la fois paternaliste, saint-simonien et progressiste. Les inspirations leplaysiennes, que Frédéric Le Play a pu mettre en oeuvre notamment à la fondation du Musée social en 1895, ont été favorablement accueillies par l'École Centrale. Cf. AUDREN, Frédéric, SAVOYE, Antoine. *Naissance de l'ingénieur social. Frédéric Le Play et ses élèves*. Paris : Presses de l'École des mines de Paris, 2008, p. 15.

<sup>1286</sup> Cf. note n°722 p. 250.

<sup>1287</sup> Il se diplôme en 1872 à l'École spéciale d'architecture. Cf. DENÈS, Michel. Deux écoles d'architecture face à l'école de plein air. In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une*

l'École, en introduisant dès avant-guerre des cours sur le béton armé, les constructions métalliques<sup>1288</sup> mais également sur l'hygiène tropicale, en lien avec l'expansion de l'Empire colonial français, poursuivant la lignée hygiéniste de son père et de son grand-père.<sup>1289</sup> La chaire d'hygiène de l'habitation est confiée par Gaston Trélat dès 1907 au docteur Émile Marchoux qui, au-delà de son rôle de professeur en amphithéâtre, s'intéressera également à l'élaboration des sujets d'exercices.<sup>1290</sup> La fracture entre les deux écoles s'établit au-delà de l'académisme sur la question de l'hygiène.<sup>1291</sup> Émile Marchoux, déjà avant-guerre, dans le cadre de son cours sur l'hygiène de l'habitation, « traite des écoles dans l'avant-dernière leçon consacrée aux bâtiments publics ».<sup>1292</sup> Sans doute du fait de l'expérience de son fondateur Émile Trélat en matière d'architecture scolaire, l'École spéciale ne parvient pas à renouveler ses programmes et ses exercices poursuivent une certaine tradition. On peut trouver les mêmes recommandations en phase avec les découvertes pasteurienne du XIXe siècle qui ont commandé à la conception des instructions réglementaires de 1880, renforçant toujours, par l'utilisation de nouveaux matériaux, les moyens sur le front du combat microbien et non plus seulement sur le front de la ventilation. Dès lors si l'École spéciale propose des exercices concernant la typologie de l'école de plein air, c'est bien sous un angle hygiénique et non pas pédagogique que les consignes sont établies. Cependant, si Michel Denès s'offusque que « Gaston Trélat [...] réclame des baraques en bois » dans un énoncé de janvier 1929, il faut faire valoir le caractère flexible et non définitif des locaux des écoles de plein air réclamé tout aussi bien par les associations d'hygiène que de la nouvelle éducation nous amènent à nuancer ce tableau. En ce sens, un regard critique sur les premières écoles de plein air « en dur » réalisée dès la fin des années 1920 nous permet de constater que leur conception les rapproche plus de l'école classique, avec sa pédagogie restrictive et carcérale, où les progrès du sanatorium – largement répandu en Allemagne et en Suisse et alors émergent en France – sont largement appliqués. Enfin Gaston Trélat, par son expérience professionnelle en tant qu'architecte du Ministère de l'Instruction publique, a été avant tout confronté aux questions liées à l'hygiène des locaux scolaires, rouages essentiels de la mécanique pédagogique de l'école républicaine de l'époque. Ce désintérêt pour la conception, sous l'angle pédagogique, des locaux scolaires, est

---

*expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, p. 327. Par ailleurs, il devient en 1875 inspecteur des travaux de la Ville de Paris. Il est par la suite architecte du ministère de l'Instruction publique pour les constructions scolaires des degrés primaire, secondaire et supérieur. Il entre en 1891 à la Société centrale des architectes français. FIORI, Ruth. Notice biographique sur Gaston Trélat. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, École nationale des chartes, 2011, disponible en ligne, consulté le 12 janvier 2015 : <http://cths.fr/an/prosopo.php?id=105094>.

<sup>1288</sup> Gaston Trélat est parmi ceux qui prophétisent les apports dans l'architecture de l'emploi du béton armé et de l'acier : « L'acier et le ciment armé sont appelés à voir leurs applications se généraliser. Les parois ainsi constituées sont hygiéniques, ce qui les rend excellentes pour l'hospitalisation, l'assistance et les logements bon marché. Au point de vue plastique, elles se prêtent aux revêtements de grès émaillé et sont agréables à regarder. Les qualités obtenues sont : solidité, économie des espaces, salubrité, beauté plastique ». Les Constructions en acier et en ciment armé. *L'Architecte*, janvier 1907, 2<sup>ème</sup> année, n°1, p. 6.

<sup>1289</sup> À sa fondation, l'École Spéciale possède déjà une chaire d'Hygiène animée par le docteur Ulysse Trélat, père d'Émile Trélat. Par la suite, Geneviève Trélat sera également diplômée de l'École spéciale d'architecture. Cf. *La Construction Moderne*, 3 décembre 1910, 26<sup>ème</sup> année, n°10, p. 120.

<sup>1290</sup> Émile Marchoux participe à la fondation de l'association de l'Hygiène par l'Exemple. Cf. note n°1193 p. 418.

<sup>1291</sup> DENÈS, Michel. *Op. cit.* p. 326.

<sup>1292</sup> *Ibidem*. pp. 327-328.

partagé avec l'École des Beaux-Arts<sup>1293</sup> comme le dénonce Horace Thivet, ici en 1936, mais maintenant un jugement qu'il a pu énoncer dès le début des années 1930 :

*« Pour ce qui est (Architecturalement et Mobilièrement parlant) des nouvelles constructions scolaires, on a pu constater de signalés progrès : propreté, - confort – air – lumière – hygiène, etc... ; mais ces "standardisations", qui organisent merveilleusement tous les "Services Annexes" de la Classe, n'ont pas modifié "la Classe" elle-même, laquelle prenant désormais un aspect de Sanatorium, ne répond pas plus aux besoins de l'Enseignement et aux Idées Nouvelles sur la pédagogie, que n'y répondaient, dans un autre sens, les Classes archaïques du passé dont bon nombre de maîtres-graveurs nous ont reproduit l'image !!!... »<sup>1294</sup>*

Le désarroi des architectes diplômés de l'École des Beaux-Arts est tout aussi grand à la fin des années 1920 lorsqu'ils regardent à la production même récente en matière d'architecture scolaire, à l'exception notable de certaines réalisations de la Seine-banlieue, et en particulier les écoles de Maurice Payret-Dortail. Sans directement condamner les difficultés des architectes à remettre en cause un modèle, le contexte particulier de la reconstruction après la victoire de la Première Guerre mondiale est déterminant pour également prévenir de certaines tentatives de renouvellement.<sup>1295</sup> Les questionnements stylistiques ne sont cependant pas écartés, même parmi certaines figures de l'ensemble des mouvements de l'architecture moderne en France à l'époque comme chez Albert Laprade (1883-1978), qui dénonce une tradition bien ancrée, tout en appelant à une architecture qui s'apparente à des formes que l'on pourrait qualifier de régionalistes :

*« Que de petits villages, de grandes et petites villes déshonorées par ces casernes (hélas, solides) construites en briques dans les pays de pierre, en pierre dans le pays de brique, couverte en tuile mécanique dans les pays d'ardoise et inversement ! Ce fût le triomphe de "l'opus incertum", de la meulière, des faïences aux iris, des linteaux bleus, des peintures marron-chocolat ! Rien ne peut donner idée de la bêtise de ces écoles, toutes conformes au règlement – règlement rédigé par des gens à lunettes et qui ne dit pas un mot de la Beauté, de l'Harmonie, du Goût, du Tact. Pas un mot, en effet, pour recommander l'adaptation à la région, au paysage, aux voisinages. Rien pour créer l'ambiance favorable à l'éclosion d'une belle âme d'enfant. Rien pour rendre attrayantes les premières études, pour que l'école, le travail soient synonymes de Joie. »<sup>1296</sup>*

---

<sup>1293</sup> Entre 1907 et 1939, parmi les près de deux mille sujets de concours ou de projets proposés dans les deux écoles, seulement une poignée traite de l'architecture scolaire primaire, alors que l'école de plein n'est abordée que deux fois dans chacune des deux écoles. *Ibidem.* p. 325.

<sup>1294</sup> THIVET, Horace. *Op. cit.* p. 8.

<sup>1295</sup> Cf. C. III. 2. b. Le régionalisme, vers une doctrine architecturale scolaire nationale ?, p. 291.

<sup>1296</sup> LAPRADE, Albert. Écoles. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 6.



Figure 158 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Émile Cauwet et Jacques Ogé architectes, 1932. In PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). *André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940*. Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, p. 75.

Le toit terrasse dessiné par Cauwet et Ogé pour leur groupe scolaire de Boulogne-Billancourt est l'occasion pour les enfants de s'aérer au cours de séances d'éducation physique. Les élèves reproduisent les mouvements simultanément dans cette photographie où pas une tête, un pied ou un orteil ne semble dépasser. L'ambiance de la salle de classe est déportée sur les toits.

L'architecte français au cours de sa formation, même durant les années 1920, est ainsi confronté presque exclusivement aux mêmes modèles et à la même réglementation tatillonne sous sa mouture finale de 1887 qui mesure et règle encore l'espace pédagogique avec la même approche fonctionnaliste, hygiéniste et mécanique de la fin du XIXe, pour partie héritée du modèle de l'enseignement mutuel, alors que la fonction même est en pleine évolution voire révolution :

*« Nous sommes d'un demi-siècle en retard !... En effet, les Instructions et Programmes, qui sont la loi "intellectuelle" de notre École Publique, Laïque, Gratuite et théoriquement Obligatoire, sont de 1923 et c'est la Règlementation de 1887, qui est la loi "matérielle", administrative et constructive !... Autrement dit, pour bien comprendre ce problème, il faut se mettre dans la situation de gens auxquels on ferait quotidiennement des conférences, avec projections, sur l'usage d'un Métropolitain et*

*d'Automobiles imaginaires, mais que l'on contraindrait à n'utiliser que de vieux Omnibus à chevaux !!... »<sup>1297</sup>*

**b. L'hégémonie disputée des CIAM et d'André Lurçat par les autres "modernes" : à la recherche d'une nouvelle architecture scolaire**

La substitution du « vieil omnibus à cheval » par un « métropolitain » ou une « automobile » va intervenir parmi les architectes sensibles aux nouveaux accents du modernisme architectural. La génération des architectes déjà sensibles aux questions d'hygiène et de société sortis de l'École des Beaux-Arts avant-guerre est rejointe par une cohorte de jeunes architectes formés au cours des années 1920 et confrontés dans un premier aux enjeux de la reconstruction (près de 21 architectes diplômés de l'École des Beaux-Arts durant les années 1920 sur environ 70 architectes de tous horizons au total participent aux constructions scolaires de la banlieue parisienne au cours des années 1930, cf. Tableau 6 p. 441). La métaphore utilisée par Horace Thivet en 1936 montre également avec quelle empreinte les idées machinistes ont pu se diffuser au sein de la société, faisant allégrement le lien entre l'évolution des moyens de transport et l'évolution du lieu scolaire : de la machine à habiter à la machine à éduquer. Cette fois-ci cependant, contrairement à l'enseignement mutuel, c'est la mécanisation de l'architecture qui doit permettre à l'enfant de s'épanouir et d'apprendre, et non pas la mécanisation de l'enseignement qui exige un espace rigide et extrêmement réglementé. Aussi, c'est une nouvelle lecture également de la part de l'architecte des instructions réglementaires de 1887 qui va lui permettre d'introduire de nouvelles formes et de nouveaux procédés de construction, sans s'opposer frontalement aux règlements. Ils ne sont plus l'offset d'un modèle-type exprimé dans son archétype le plus universel, permettant aux concepteurs de reproduire la même école selon les besoins du lieu en juxtaposant les salles de classe à la manière d'un jeu de dominos. Ils deviennent à la fois les barrières et les garanties d'hygiène d'un espace, conception qui présidera à leur réécriture,<sup>1298</sup> sans pour autant réussir à se détacher dans antennes pédagogiques qui au XIXe siècle avaient présidé à leur mise en forme.

Ce changement d'approche n'intervient pas seulement grâce aux architectes des Congrès Internationaux des Architectes Modernes. L'historiographie a particulièrement retenu le rôle emblématique d'André Lurçat pour la construction du groupe scolaire Karl Marx. Sa position d'architecte d'avant-garde revendiquant son adhésion au Parti communiste l'a propulsé sur la scène architecturale internationale, ainsi que son école à Villejuif, qu'il qualifie lui-même comme l'œuvre la plus emblématique de la première période de sa carrière.<sup>1299</sup> Cependant, il demeure une figure

---

<sup>1297</sup> THIVET, Horace. *Op. cit.* p. 9.

<sup>1298</sup> Cf. D. II. 3. c. La refonte des instructions pour les constructions scolaires : la rencontre de l'Hygiène par l'Exemple, des politiques et des architectes de la banlieue ; des résultats en demi-teinte, p. 452.

<sup>1299</sup> L'année qui suit l'inauguration du groupe scolaire de Villejuif, André Lurçat part s'établir à Moscou. Dans un article de 1935 par dans l'Architecture d'aujourd'hui, il porte déjà un regard critique sur son propre parcours. « L'année 1934, année où j'ai quitté la France pour venir travailler en U. R. S. S., est capitale au point de vue de la ligne de mon développement ; c'est au cours de cette année que se concrétise, devant les nouvelles circonstances de mon travail, le résultat de toutes mes constatations et réflexions antérieures ; c'est durant cette année que s'annonce la nouvelle orientation au point de vue esthétique, suite logique de mes précédents travaux, suite logique de la conception et de la construction de l'école de Villejuif en particulier, œuvre que je puis considérer comme la meilleure en même temps que la dernière réalisation de mon premier cycle de travail. »



réellement déterminante pour la compréhension qu'il a pu avoir du rôle social de l'architecture et donc de l'architecte<sup>1300</sup>, dans une période en proie à une agitation politique et sociale où les revendications d'une classe de délaissés semblent pour la première fois comme presque réalisables. Les communes de la Seine-banlieue orientées à gauche ont largement compris les bénéfices à la fois politiques et sociaux qu'elles pouvaient tirer d'un tel bouleversement architectural, et en particulier dans le cadre des constructions scolaires.<sup>1301</sup> Le leadership occupé par les CIAM dans la recherche pour une nouvelle architecture, en particulier sur la scène internationale, est disputée en France par les autres "modernes" qui n'épousent pas directement les thèses des CIAM sans pour autant les rejeter formellement.



Figure 159 : Les écoles de la mutualité dont Jacques Doriot, alors maire de Saint-Denis, était si fier (cf. Figure 127 p. 363).

À droite, on distingue le projet de la Guilde des Techniciens, sous la houlette de Georges Gautier. À gauche, on distingue les écoles effectivement réalisées. L'exécution est largement éloignée des lignes dessinées effectivement par les architectes. Le dessin fourni par la Guilde à la rédaction d'*Architecture d'Aujourd'hui* (cf. note n°1042 p. 363) ne mentionne pas de date, alors que le dossier de demande de subvention a été soumis en 1927. S'agit-il d'une mise à jour ou du projet original ? Les archives ne nous ont pas permis de répondre à cette question.

Un large consensus prend place autour de l'application des dernières nouveautés dans le cadre de la construction des écoles. Dans cette situation, *l'Architecture d'Aujourd'hui* demeure une référence essentielle par son cadre éditorial relativement large, tout en maintenant une certaine distance par rapport aux CIAM.<sup>1302</sup> Les exemples élevés en banlieue, parmi les premières réalisations nouvelles,

LURÇAT, André. L'évolution de l'architecture. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, septembre 1935, 6<sup>ème</sup> année, n°9, p. 56.

<sup>1300</sup> « Cette méthode d'analyse me permettra également d'expliquer l'introduction dans mon propre travail de création du facteur "politique", facteur soi-disant extérieur, et totalement étranger à toute création, et de justifier l'importance de son influence sur mon évolution au point de vue esthétique. En réalité, depuis longtemps déjà, mon évolution se basait toujours de plus en plus sur l'étude des faits économiques et sociaux. Nos récentes expériences à Moscou me confirment maintenant, et définitivement, dans ce point de vue. » *Ivi*.

<sup>1301</sup> Cf. C. III. 3. b. Des crispations locales au Front populaire : l'école vitrine de l'utopisme révolutionnaire et urbain, p. 360.

<sup>1302</sup> André Lurçat participe en 1928 au congrès fondateur des CIAM à la Sarraz en Suisse, dont le programme a d'abord été rédigé à Paris. Une fois rentré en France, il s'efforce de sensibiliser des architectes français aux

dans la première moitié des années 1930, sont largement documentés par la revue, sans exprimer une stricte critique vis-à-vis de la diversité des langages utilisés par les nombreux architectes. Les colonnes d'*Architecture d'Aujourd'hui*<sup>1303</sup> sont également ouvertes aux différents architectes ou groupement d'architectes qui développent leurs conceptions pour les nouvelles constructions scolaires.<sup>1304</sup> Si les aspirations pédagogiques ne sont pas absentes des préoccupations mises en avant dans les différents articles relatifs aux constructions scolaires, le défi majeur que reconnaissent les architectes dans leur travail demeure bien celui de l'hygiène. Le modèle du plein air n'est que très rarement traité sous son aspect pédagogique, les architectes et critiques préférant encore y voir une réponse spécifique à un problème sanitaire spécifique, plutôt que l'amorce du renouveau de tout le système pédagogique de l'école publique.<sup>1305</sup> L'influence du Docteur Émile Marchoux reste omniprésente jusque dans la ligne éditoriale de *Architecture d'Aujourd'hui*, ancien professeur à l'École spéciale d'architecture de Pierre Vago (1910-2002).<sup>1306</sup>

Dès lors le ton est donné. Les idées avancées à La Sarraz vont largement influencer les architectes dans leurs projets de nouvelles écoles, sans toujours rappeler les points par trop puristes des CIAM. Les derniers systèmes technologiques sont à la base même d'un projet où l'architecte est ici au service de l'enfance et doit, pour concevoir ces nouveaux espaces, se mettre à la place de

---

conclusions du congrès. Cf. COHEN, Jean-Louis. *André Lurçat 1894-1970 : autocritique d'un moderne*. Bruxelles : Mardaga, 1995, pp. 82-85.

<sup>1303</sup> « Fondée en 1930 par M. E. Cahen, *L'Architecture d'aujourd'hui* est dirigée jusqu'en 1966 par André Bloc. Rédigée par de jeunes architectes dont plusieurs – Pierre Vago, Georges-Henri Pingusson, Laurent Beaudouin et Sonrel – ne tardent pas à devenir des praticiens en vue, elle s'adjoint les plumes de Berthold Lubetkin et de Julius Posener et fait paraître des articles signés Le Corbusier, Michel Roux-Spitz, Robert Mallet-Stevens, Alfred Agache. Son comité de rédaction, savant mélange de modernes et d'éclectiques, réunit Francis et Frantz Jourdain, Auguste Perret, Henri Sauvage, Rob Mallet-Stevens, Roux-Spitz, Agache, André Lurçat, Raymond Fisher et Gabriel Guévrekian. D'esprit plutôt moderne, la revue publie par deux fois un texte de Franz Jourdain, « Evoluer ou périr », qui prend valeur de manifeste mais adopte par la voix de Pierre Vago, une attitude réservée à l'égard de Le Corbusier. Didactique elle accorde une grande place à la technique, organise des voyages d'études à l'étranger, des concours et des expositions. » MIDANT, Jean-Paul (dir.). *Dictionnaire de l'architecture du XXe siècle*. Paris : Hazan, Institut français d'architecture, 1996, p. 85.

<sup>1304</sup> Dans le numéro spécial de janvier 1933, on peut ainsi lire parmi ceux qui ont directement réalisé des écoles en banlieue : Jacques Debat-Ponsan, Félix Dumail, La Guilde des architectes et techniciens conseils, Florent Nanquette. Ce sont les seuls qui s'interrogent directement sur le sens d'une architecture scolaire, les autres articles de la revue étant avant tout des comptes-rendus et des explications concernant les exemples illustrant le numéro. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1.

<sup>1305</sup> L'article qui présente dans *Architecture d'Aujourd'hui* l'école en plein air de Suresnes d'Eugène Beaudouin et Marcel Lods est éloquent : « L'enseignement de plein air est une technique nouvelle dont le but est le suivant : Tonifier les organismes délicats en les faisant vivre par tous les temps au grand air. » Cf. École de plein air de Suresnes. Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, octobre 1934, 4<sup>ème</sup> année, n°10, p. 28.

<sup>1306</sup> Il cosigne en 1931 la préface à l'ouvrage de Jacques Debat-Ponsan sur la nouvelle architecture scolaire en France. Les orientations avant tout hygiénistes sont d'autant renforcées. Cf. DEBAT-PONSAN, Jacques, MARCHOUX, Émile. *Nouvelles écoles en France*. Paris : Alexis Sinjon, 1931, 4p. et 56pl. On peut lire ce que sont les éléments architecturaux qui vont définir une architecture scolaire renouvelée et moderne : « [Ce sont] des baies sans trumeaux ou la verrière continue tant souhaitée, c'est le béton armé, les baies closes de menuiseries métalliques aux sections petites, aux systèmes d'ouverture variée, c'est l'air des classes mécaniquement renouvelé, chauffé, humidifié, sans courant d'air, c'est enfin des installations sanitaires soignées, d'un entretien facile, à la portée des enfants. »

l'enfant, reléguant celle du professeur au second plan. Les installations seront dès lors toujours exécutées suivant la taille des enfants. Un effort important est effectué en particulier en ce qui concerne les installations sanitaires.<sup>1307</sup> Cependant, ne bénéficiant pas d'une sensibilisation suffisante aux nouveaux enjeux de l'éducation, l'organisation des écoles ne brillera pas forcément par un profond renouveau des plans, à l'exception notable des écoles maternelles.<sup>1308</sup> Pourtant, les architectes français ont pu déjà être confrontés à des réalisations étrangères de conceptions nouvelles, en particulier grâce à la revue de *L'Architecture d'Aujourd'hui* qui dès sa fondation se fait le relai des nouvelles constructions scolaires.<sup>1309</sup> C'est sans compter sur une administration tatillonne et également des municipalités par trop souvent frileuses et également conservatrices qui ne vont pas forcément favorablement accueillir cette nouvelle architecture scolaire, et plus généralement pour l'ensemble des équipements publics. L'État se doit dès lors de promouvoir cette nouvelle architecture :

*« C'est à l'État, tuteur des communes à leur imposer une volonté de Progrès. Mais alors, que dire des Commissions de l'État lui-même, chargées de l'examen des projets des communes qui demandent des subventions pour l'exécution de leurs Écoles, elles sont déconcertantes par leur composition et les verdicts qu'elles rendent. Elles appliquent les règlements au-delà des règlements eux-mêmes et vous ramènent en un tournemain le meilleur des projets au rang de celui de l'agent-voyer de la plus petite commune de France. »*<sup>1310</sup>

Les architectes modernes, alliés aux communes progressistes et volontaristes de la Seine-banlieue, vont avoir l'occasion de démontrer les possibilités en matière de constructions scolaires qu'apportent les nouvelles théories architecturales. Le rôle social de l'architecte va faire jour dans ses capacités avant tout à créer des espaces gonflés d'hygiène, d'air et de lumière, ne pouvant que faiblement agir sur la morphologie même de l'école traditionnelle. Cependant, à partir du milieu des années 1930, après les premières expériences banlieusardes et leur large écho, la question pédagogique va également prendre une importance non négligeable dans le travail de conception de ces espaces. Néanmoins, si quelques nouveautés vont se démocratiser, comme les salles de classe en rez-de-chaussée parfaitement ouvrables pour créer les conditions du plein air, avec parfois des parties réservées des cours de récréation pour accueillir les enfants – "normaux" – même durant les cours.<sup>1311</sup>

<sup>1307</sup> Cf. D. III. 2. d. Le sous-œuvre et les équipements : les accessoires de l'école aujourd'hui disparus, p. 571.

<sup>1308</sup> L'école maternelle, dès les années 1920, est en effet l'objet d'une attention particulière tant de la part des pouvoirs publics, des enseignants, des pédagogues que de la part des architectes. Cf. D. II. 1. d. L'école maternelle : premier lieu d'expérimentation du plein air généralisé, p. 406.

<sup>1309</sup> La revue va largement diffuser la nouvelle architecture scolaire édifée dès les années 1920 dans l'Allemagne de Weimar, en Angleterre et en Hollande en particulier. Dès la première édition, on peut ainsi trouver un article de Julius Posener (1904-1996) sur l'école supérieure de jeunes filles de Koepenick, dessinée par Max Taut (1884-1967). Dans son article, Julius Posener rappelle les mérites de la révolution allemande de novembre 1918 qui « a fait entrer les problèmes de la pédagogie moderne dans les cercles de l'administration ». Situation encore très éloignée des réalités françaises. Cf. POSENER, Julius. École supérieure de jeunes filles à Koepenick. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1930, 1<sup>ère</sup> année, n°1, pp. 32-33.

<sup>1310</sup> DEBAT-PONSAN, Jacques. Sommes-nous de mauvais constructeurs d'écoles ? *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 3.

<sup>1311</sup> Le caractère « en plein air » de la partie maternelle de l'école d'André Lurçat à Villejuif n'est pas passée inaperçue : « L'école maternelle, complètement autonome, possède tous ses services particuliers ; les classes

Cette disposition aura plus de succès dans la partie maternelle des groupes scolaires, même si au fur et à mesure, elle aura tendance à se généraliser.<sup>1312</sup> Si la bataille pour une école garantissant les meilleures conditions d'hygiène possible semble désormais gagnée, la joie et la gaieté, tant décriée par son absence dans certains groupes scolaires précédents, vont à nouveau trouver leur place au sein des projets de nouveaux groupes scolaires, qui vont accueillir tout à la fois une nouvelle culture de l'ornement et de l'architecture. Les couloirs des premiers groupes des années semblables à ceux d'un centre hospitalier sont maintenus mais se retrouvent relevés de fresques ou de peintures murales, voire encore de mosaïques, les fenêtres pouvant également être ornées de vitraux.<sup>1313</sup> Les critiques formulées par certains pédagogues, comme Horace Thivet, concernant la pauvreté et la tristesse de ces espaces, ont donc été entendues, même si l'organisation de l'école demeure, elle, presque inchangée. Cette nouvelle approche du projet de l'école se retrouve ainsi résumée par Pierre Vago :

*« L'école – nous entendons par là l'ensemble des écoles que l'enfant, puis le jeune homme, traversent au cours de leur carrière scolaire – est le milieu dans lequel l'homme passe la majeure partie de son enfance et de sa jeunesse. Son rôle, aux points de vue pédagogique et social, est considérable. Tout architecte digne de ce nom devrait avoir constamment devant les yeux cette vérité. Il en tiendra le plus grand compte dans l'étude de ses plans. Sa responsabilité est immense. Il peut faire aimer l'école, mais il peut aussi la faire haïr par les enfants. Il peut leur inculquer le sens de l'ordre, de la précision, de la propreté, de la clarté. De son école, il peut faire une école du bon goût, mais aussi une école du mauvais goût. Ces multiples aspects du problème n'ont pas une moindre importance que ceux posés par les règlements, par le programme général et particulier, par les problèmes techniques innombrables que posent la conception et la construction des édifices scolaires. »<sup>1314</sup>*

André Lurçat avait su faire preuve de pédagogie, comme l'avait relevé Célestin Freinet au moment de l'inauguration du groupe scolaire Karl Marx.<sup>1315</sup> Les architectes modernes s'interrogent donc sur l'école non plus seulement du point de vue hygiénique et purement fonctionnel mais également du point de vue pédagogique. Les réalisations de la proche banlieue parisienne inaugurées entre 1935 et 1936 vont devenir les références essentielles en la matière, particulièrement

---

s'étendent toutes en rez-de-chaussée. Le long de la cour de récréations, les portes coulissantes pourront rester ouvertes l'été. C'est un cheminement vers les classes de plein air. » ROUX, Marcel. Groupe scolaire de Villejuif. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 55.

<sup>1312</sup> Une seconde génération d'école va émerger à partir de 1935, abandonnant les questions puristes pour laisser place à des réalisations où la modernité va se formuler dans une synthèse entre les nouvelles questions d'hygiène et de pédagogie avec une certaine culture "Beaux-Arts" du projet dont les écoles de Roger Hummel et d'André Dubreuil à Maisons-Alfort constitueront les principaux modèles et références. C'est également le cas du groupe scolaire Thomas Mazaryk de la cité jardin de la butte rouge à Chatenay-Malabry. Cf. Figure 142 p. 408.

<sup>1313</sup> Les seuls ornements présents dans le groupe scolaire d'André Lurçat étaient les fresques de son frère Jean Lurçat dans les réfectoires ainsi qu'une sculpture en aluminium d'Henri Laurens (1885-1954). Cf. D. III. 1. d. La délicate question de l'ornement : beau et utile ? Bastion des Beaux-Arts, p. 539.

<sup>1314</sup> VAGO, Pierre. Nouvelles constructions scolaires. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 4.

<sup>1315</sup> Cf. note n°1247 p. 438.

popularisées tant par les revues d'architecture que par le Ministère lui-même.<sup>1316</sup> L'hégémonie initiale du purisme architectural pour les nouvelles constructions scolaires, dont André Lurçat et Jacques Debat-Ponsan – de deux générations distinctes – ont pu être les promoteurs, est ainsi largement battue en brèche par cette synthèse entre modernité architectural, un langage largement emprunté à ces prototypes (structures en béton armé, menuiseries métalliques) et un retour de l'ornement et de la matière dans le respect d'une certaine tradition "Beaux-Arts".<sup>1317</sup> Il découlera également de cette irruption du modernisme dans le cadre des constructions scolaires la recherche et l'officialisation de nouveaux standards de confort, sans pour autant totalement réécrire l'organisation fonctionnelle des écoles.<sup>1318</sup> Les qualités architecturales de ces nouvelles écoles font l'unanimité au sein des critiques qui savent mettre de côté leurs velléités idéologiques.<sup>1319</sup> La physionomie de l'école elle-même se retrouve "standardisée" à partir des années 1935.<sup>1320</sup> On constate ainsi l'extension du modèle banlieue – largement inspiré de l'école "Jules Ferry" d'André Dubreuil et Roger Hummel – aux nouvelles constructions parisiennes, situées dans les cités HBM en cours de construction ou même dans des zones plus intramuros.<sup>1321</sup>

<sup>1316</sup> Le rôle de l'architecte choisi par la commune, sans être modifié d'un point de vue légal, va être encadré pour justement intégrer cette vision mêlant pédagogie et modernisme architectural à partir de 1937 avec la mise en place du Comité Central pour les Constructions Scolaires. Cf. D. II. 3. d. Le comité central des constructions scolaires de 1937 : l'extension du modèle de la banlieue, p. 502.

<sup>1317</sup> Cf. D. III. 1. Les expressions des modernités architecturales, p. 514.

<sup>1318</sup> Cf. D. II. 3. c. La refonte des instructions pour les constructions scolaires : la rencontre de l'Hygiène par l'Exemple, des politiques et des architectes de la banlieue ; des résultats en demi-teinte, p. 495.

<sup>1319</sup> La critique concernant le groupe scolaire Octobre de la Guilde parue dans *La Construction moderne* est dithyrambique en ce sens. « L'arrondi formant extrémité au long corps de bâtiment [...] porte en grosses lettres rouges l'inscription *Groupe scolaire . . Octobre . .* [...] La Municipalité est communiste et cette inscription est pour indiquer, je crois, la révolution russe ou la fondation de l'URSS. [...] À part cette inscription rouge que beaucoup ne s'expliqueront pas, la municipalité a bien fait les choses, le Groupe scolaire est très bien. » GOISSAUD, Antony. Le nouveau groupe scolaire "Octobre" à Alfortville (Seine). *La Construction Moderne*, 13 mai 1934, 49<sup>ème</sup> année, n°33, p. 555.

<sup>1320</sup> En matière de standardisation des éléments de construction, la seule école édifée avec une structure acier est celle du boulevard Berthier à Paris des architectes Léon Oudin (1881-1957) et Alexis Dresse (1891-1979). Cette école préfigure la standardisation des éléments de construction pour les écoles préfabriquées de la période des Trente glorieuses. En effet, la longueur standard d'une classe, divisée par trois (c'est-à-dire 2,76m), devient l'élément de base sur lequel l'ensemble des éléments composant la structure sont dimensionnés. Cf. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, pp. 17-21.

<sup>1321</sup> Les écoles parisiennes connaissent en particulier un certain renouveau de leurs plans-masses : « Ces groupes se distinguent des îlots d'habitation non seulement par leur gabarit plus bas et les espaces ouverts de leurs cours, mais aussi par une recherche plus constante de l'orientation scolaire optimale, certains d'entre eux s'insérant totalement dans le tracé urbain des HBM. Les écoles de Pierre Fournier, 112 boulevard Berthier (1939), d'Édouard Crevel, porte d'Ivry (1933) et d'A. Mathieu, boulevard Davout occupent des îlots entiers soustraits à l'habitation, dont ils reprennent les périmètres clos. Les écoles de Charles Nicod et Émile Molinié, boulevard Bessières (1935), de Jacques Brandon et Louis Catelain, au parc des Princes (1934-1935) et de J.-F. Lepeigneux, porte d'Aubervilliers se définissent en revanche comme des entités autonomes, mais encore fermées, de barres regroupées autour des cours. Enfin, les écoles d'Alexis Dresse et Léon Oudin, 76 boulevard Berthier (1939) et Pol Abraham (1936-1939), sente des Dorées, se réduisent à des barres beaucoup plus autonomes par rapport au lotissement initial de Bonnier [Crevel, Fournier, Lepeigneux, Dresse et Oudin sont des fonctionnaires]. En corollaire à ces choix de plan-masse, l'ouverture des cours vers la zone et ses espaces verts encore putatifs est inégale : l'école du Parc des Princes lui tourne franchement le dos, alors que celle de la porte d'Ivry lui tend les

Le dernier numéro d'*Architecture d'aujourd'hui* traitant spécifiquement des écoles sera celui de novembre 1939. Il est révélateur à plus d'un titre. Les exemples illustrant ses pages sont, maintenant une habitude, des modèles essentiellement étrangers.<sup>1322</sup> Cependant, parmi les écoles primaires, aux côtés de celle des frères Chevaliers à Ivry-sur-Seine (l'actuel groupe scolaire Ferdinand Buisson, alors Jules Michelet), on trouve les dernières réalisations parisiennes qui jusqu'à présent avaient pour partie été moins mises en avant.<sup>1323</sup> Une certaine synthèse semble se dessiner dans le cadre parisien où, au fur et à mesure, les plans recherchant avant tout l'alignement ou la recréation d'un îlot traditionnel sont délaissés à la faveur d'une organisation en barre plus marquée privilégiant la meilleure orientation au soleil.<sup>1324</sup> La lumière, avant le vent<sup>1325</sup>, reste le critère fondamental dans la conception du plan. Et pourtant, l'organisation pédagogique ne va pas s'en trouver bouleverser, devant encore respecter les principes d'une éducation égalitaire et soumise où dans la partie élémentaire de l'école primaire le maître est placé sur une estrade devant ses élèves. Par ailleurs, le prolongement de la scolarisation obligatoire de 13 à 14 ans par la loi du 9 août 1936 votée peu après l'arrivée au pouvoir du Front populaire et la nomination de Jean Zay au poste de Ministre de l'Éducation nationale ne va pas faciliter l'introduction éventuelle de nouveautés pédagogiques. En effet, les municipalités prennent en charge

---

bras ; quant à l'école de la porte d'Aubervilliers, elle est carrément située sur la zone, mais s'ouvre au sud vers les HBM. » Les écoles parisiennes qui se détachent le plus de la tradition de l'îlot, comme dictée par Louis Bonnier pour son école de la rue Sextius-Michel, sont celles construites dans la deuxième moitié des années 1930. On perçoit l'utilisation d'une typologie désormais maintes fois éprouvées dans les nombreuses constructions scolaires de la Seine-banlieue. Pour autant, les écoles de la ceinture des fortifications ne se verront pas traitées avec le caractère monumental des écoles voisines, d'autant que leur caractère horizontal semble presque ramassé, face aux façades relativement élevées des HBM qui les entourent. Cf. COHEN, Jean-Louis. *LORTIE*, André. *Des fortifs au périph. Paris, les seuils de la ville*. Paris : Picard, Edition du Pavillon de l' Arsenal, 1991, p. 196.

<sup>1322</sup> Les modèles britanniques en particulier figurent désormais d'avantage. L'Allemagne est parfaitement absente de ce numéro. Les modèles scolaires utilisés à l'époque nazie, à de rares exceptions, sont particulièrement rétrogrades ou se contentent de reprendre les standards de la République de Weimar, y ajoutant un "cachet national". L'architecture scolaire allemande garde cependant ses avantages en matière de standards et d'organisation fonctionnelle, bénéficiant généralement de parcelles larges et bien aérées dans lesquelles les bâtiments sont positionnés avec un très grande liberté, en comparaison à l'obsession française de l'alignement sur rue, encore par trop présente. Cf. École communale à Cologne des architectes Mehrtens et Brahler. *L'Architecture d'aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 56-57.

<sup>1323</sup> À l'exception entre autres de l'école de la rue Küss (1932-1934) de Roger-Henri Expert (1882-1955)<sup>1323</sup>, le groupe scolaire de la Porte de Saint-Cloud de Jacques Brandon (1905-1988)<sup>1323</sup> et Louis Catelain, une école de garçons rue de Saint Martin d'André Berry (1869-1960)<sup>1323</sup>. Cf. *L'Architecture d'aujourd'hui*, avril 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4.

On notera également le groupe scolaire de la rue Drouait et de la rue des Morillons de Pierre Sardou (1873-1952), et le groupe scolaire du boulevard Bessières d'Émile Mouliné (1877-1964) et Charles Nicod (1878-1967). Cf. *L'Architecture d'aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5.

Parmi ces écoles, celle de la porte de Saint-Cloud est celle qui correspond le mieux aux nouveaux standards en matière d'architecture scolaire, avec l'utilisation entre autre de façades vitrées ouvrables en éventail pour la fermeture des préaux.

<sup>1324</sup> Les innovations technologiques sont bien présentes. La structure standardisée en acier du groupe scolaire du boulevard Berthier n'est pour autant pas utilisée comme un élément significatif au sein du projet architectural, étant reléguée en second plan sous un différents camouflages. Cf. note n°1320 p. 455.

<sup>1325</sup> La ventilation et le chauffage sont avant tout assurés par des systèmes mécaniques qui se généralisent, tant dans les constructions banlieusardes que parisiennes. Entre autre, cf. SOUCY (DE), Jacques. Conditionnement de l'air réalisé au Groupe scolaire de la Porte de Ménilmontant. *La Construction Moderne*, 17 février 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°20, pp. 462-464.

presque la totalité de la scolarité gratuite et obligatoire, intégrant également souvent des classes d'écoles primaires supérieures dans leurs établissements. L'âge des élèves peut dès lors atteindre près de 16 ans. Des enseignements technologiques et scientifiques sont dispensés à l'intérieur de ces écoles, avec l'aménagement de classes spécialisées dont la typologie est inspirée des salles de travaux pratiques des universités scientifiques ou des grandes écoles<sup>1326</sup>, situation présente dès l'inauguration du groupe scolaire de Maurice Payret-Dortail à Suresnes.

Les écoles modernes sont au programme des visites organisées par Pierre Vago dans le cadre des RIA – Réunions Internationales d'Architectes – mises en place pour contrer l'influence prédominante des CIAM sur la scène internationale.<sup>1327</sup> Lors de la quatrième réunion, une journée est entièrement dédiée à la visite des groupes scolaires de la région parisienne. On trouve ainsi au programme : les écoles de Courbevoie de Florent Nanquette ; l'école de plein air de Suresnes d'Eugène Beaudouin, Marcel Lods et Jean Prouvé ; les groupes scolaires d'Asnières de Marius Chevallier et Maurice Launay<sup>1328</sup> ; les écoles de la rue Küss à Paris de Roger-Henri Expert ; les écoles de Maisons-Alfort d'André Dubreuil et de Roger Hummel ; l'inévitable groupe scolaire de Villejuif d'André Lurçat ; les groupes scolaires de Cachan de la triade communale Yves Chaussat, Joannès Chollet et Jean-Baptiste Mathon ; les écoles nouvelles de Vanves des frères Marme<sup>1329</sup> ; et les deux groupes scolaires<sup>1330</sup> de Boulogne-Billancourt, visites à l'occasion desquelles une réception par le maire André Morizet a été organisée à l'Hôtel de Ville.<sup>1331</sup> La très grande diversité des modèles visités – du plus puriste d'André Lurçat au plus traditionnel de Florent Nanquette – montre tout à la fois le consensus en matière d'architecture scolaire entre modernité et tradition, et couronne également la banlieue comme avant-garde. Cependant, ces écoles sont encore loin des modèles étrangers et souffrent de

<sup>1326</sup> « Pour les tous petits jusqu'à 5 ou 6 ans, l'enseignement se réduit à organiser les jeux capables de développer l'initiative et la curiosité. [...] Pour les plus grands, les nécessités pratiques obligent à répartir, à "classer" les enfants par âge. Chaque classe correspond ainsi à un niveau de taille d'enfant et aussi à un niveau d'intelligence et d'instruction. L'expérience a montré d'autre part, que le nombre d'enfants placés sous la conduite d'un même maître ne devait pas dépasser 40 environ. [...] On s'est aperçu cependant que certaines matières d'enseignement exigeaient un outillage ou une disposition particulière : les salles de dessin, d'enseignement ménager, des travaux manuels, de physique et chimie, sont venues s'ajouter à la "rangée" des classes. Cette spécialisation du local oblige l'enfant à quitter la "classe à tout apprendre", et la place où il reste fixé pendant toute une année, pour une ambiance toute différente, comme imprégnée des connaissances particulière qu'on y enseigne : différence fondamentale de conception et évolution – qu'il nous semblerait très souhaitable de favoriser – vers la classe spécialisée. » Cf. La classe en fonction de l'enseignement. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, p. 10.

<sup>1327</sup> HAUVETTE, Christian. Bureaux, Usinor, Dunkerque. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet-août 2002, 73<sup>ème</sup> année, n°341, p. 26.

<sup>1328</sup> Il s'agit de l'école maternelle et des écoles primaires du groupe scolaire de la rue des Cabœufs. Cf. notes n°983 p. 337 et n°1219 p. 412. Cf. également Groupe scolaire de la rue des Cabœufs. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 22-25. Ce groupe scolaire fait l'usage d'une structure en acier, précédent ainsi le groupe scolaire parisien du boulevard Bessières.

<sup>1329</sup> Cf. Groupe scolaire du Centre à Vanves. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 15-21.

<sup>1330</sup> Ce sont les groupes scolaires Jean-Baptiste Clément de Jacques Debat-Ponsan et Ferdinand Buisson – alors du Point du jour – d'Émile Cauwet et Jacques Ogé.

<sup>1331</sup> Quatrième réunion internationale d'architectes - organisée par la section française des R.I.A. - 28 juin - 5 juillet 1937 à l'occasion de l'exposition internationale de Paris – Programme. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°8, p. 60.

leur plan par trop ramassé, souvent dû à l'exiguïté des parcelles mises à disposition, même si les terrains de la banlieue sont beaucoup plus libres que les parisiens. Les visiteurs étrangers ne s'y trompent pas :

*« L'un de vous, hier, après avoir visité un certain nombre d'écoles parisiennes, me disait : "Il y a des choses intéressantes dans ces écoles, prises en soi, intrinsèquement. Mais, d'une façon générale, ce qu'on peut dire, c'est que vous avez été bridés par le terrain. Vous avez des formes qui ne correspondent en aucune façon aux formes qui seraient nées d'un urbanisme fécond". C'est exact. Nous souffrons encore de cela, et nous ne pouvons guère trouver, par suite, de caractère expressif net dans la composition générale. Nous le trouverons dans les éléments composants, dont je parlais tout à l'heure. Mais, dans la composition générale, nous n'allons pas trouver nécessairement cette très grande liberté salutaire. Cependant, dans des cas comme ceux des usines, des hôpitaux, dans le cas où l'on a, comme l'on dit, "du terrain", et la possibilité de s'étendre, le caractère moderne prend alors un aspect nouveau qui est le caractère d'extension. »<sup>1332</sup>*

Au-delà de ces aspects distributifs et fonctionnels qui, sans être par trop innovants, rénovent cependant la tradition d'une architecture scolaire sclérosée dans les modèles de la fin du XIXe siècle et la met en phase avec les avancées technologiques de l'époque, un effort particulier va être mené concernant le mobilier scolaire, seul élément qui pourrait permettre de modifier la classe sans en déplacer les murs. On ne peut faire le reproche à ces architectes d'avoir voulu faire des écoles aux allures d'hôpital, au regard des conditions de vie très souvent indigentes des populations scolarisées et de leurs familles.

---

<sup>1332</sup> CASSAN, Urbain. Quatrième séance de travail - studio des Champs-Élysées, le 3 juillet 1937, à 10 heures. *L'Architecture d'aujourd'hui*, août 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°8, p. 70.



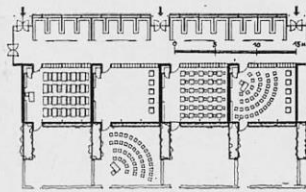
## LA CLASSE EN FONCTION DE L'AIR ET DE LA LUMIÈRE

De plus en plus, le soleil détermine l'architecture: les techniques et les matériaux modernes permettent d'ouvrir à la lumière les volumes construits jusqu'à la limite où le mur entier devient de verre et où même, mieux encore, il peut s'éclipser entièrement par un mécanisme.

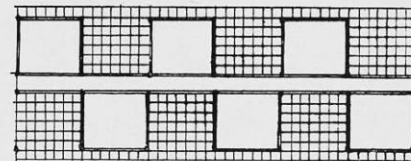
L'école est sans doute le type de construction où, jusqu'à présent, ces possibilités nouvelles ont été le plus largement utilisées. Par réaction contre l'école, prison de jadis, on a voulu assurer aux enfants la « vue sur l'extérieur », et cette idée, sanctionnée par les règlements récents, a conduit les architectes à chercher toutes les solutions possibles pour assurer une liaison de plus en plus étroite entre la classe et le dehors: l'« école de plein air », où la classe se fait par beau temps dans le jardin même, est la forme extrême de cette tendance. Mais, s'il est sain et souhaitable pour les enfants, surtout pour les tout petits, de passer beaucoup de leur temps au grand air, par mauvais temps ou par grande

chaleur, la classe n'en doit pas moins redevenir ce qu'elle était jadis: un local clos et bien isolé de l'extérieur. Il faut même pouvoir, dans certains cas, empêcher la pénétration du soleil, si désirable qu'elle puisse être en général.

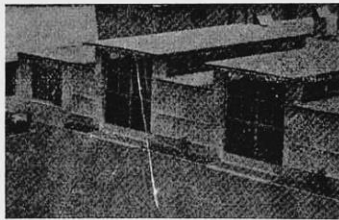
La construction et la commodité veulent que les classes restent de plan rectangulaire: les architectes se sont ingénies à les disposer de manière à pouvoir ouvrir sur le jardin, une, deux ou trois parois. Les partis de plan qui en résultent sont résumés par les schémas qui suivent. Il nous semble que, s'il est vrai, que l'éclairage bi-latéral soit un minimum indispensable, l'ouverture intégrale de plus de deux côtés de la classe est une virtuosité superflue. Son seul avantage réel est de pouvoir toujours ouvrir du côté opposé au vent. L'idéal semble être la classe largement ouverte vers le Midi ou le Sud-Est, de plein pied sur un jardin et vitrée sur la partie supérieure seulement de la paroi Nord. D'excellentes écoles ont été réalisées sur ce principe.



Les classes disposées le long d'un couloir s'ouvrent largement sur une terrasse pouvant être utilisée pour l'enseignement en plein air. Les vestiaires sont logés dans le couloir en face des classes.

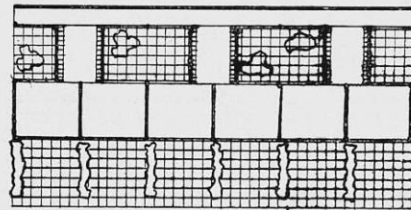


Les classes sont disposées des deux côtés du couloir; bon isolement des classes et des terrasses, mais exposition moins favorable. Coût élevé.

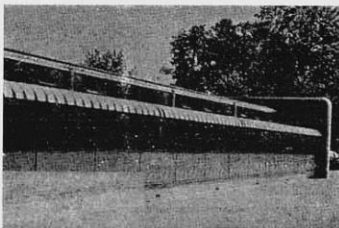


45789

Meilleur éclairage et ventilation transversale des classes, grâce à la surélévation de la partie centrale du plafond (Ecole Maternelle à Zurich).

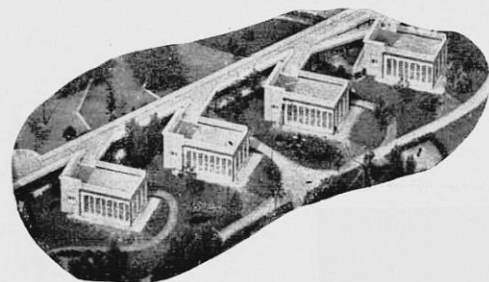
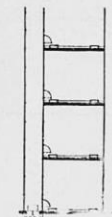


Accès des classes par antichambre servant de vestiaire. Bon éclairage bilatéral. Petites courettes difficiles à entretenir. Plus cher.



44.175

Eclairage et ventilation bilatérales des classes, grâce au plafond surbaissé du couloir (Ecole à Shoreham) - voir aussi pages 28 et 33. XI-XII-12



45786

Classes isolées, pouvant être ouvertes sur trois côtés. (Ecole à Suresnes).

Figure 160 : La classe en fonction de l'air et de la lumière. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, p. 12.

On retrouve dans le groupe scolaire Thomas Mazryk le modèle des classes disposées le long d'un couloir et qui s'ouvrent largement sur une terrasse.

**c. Le rôle des arts décoratifs au service de la vie moderne : le rapprochement entre créateurs et industriels**

Les enseignements de la modernité dans le domaine des constructions scolaires vont rapidement se matérialiser dans une gestion rationnelle des chantiers, la diffusion de nouveaux matériaux de construction, la généralisation du béton armé pour les structures, etc... sans pour autant grandement influencer la qualité pédagogique des espaces projetés. Se posent les questions également de l'aménagement ainsi que du mobilier, encore peu interrogées au cours des années 1920, malgré certains progrès notables, notamment dans les réalisations de Maurice Payret-Dortail mais également de Félix Dumail en banlieue. Cependant, dans le cas du groupe scolaire élevé par Maurice Payret-Dortail à Suresnes, le contraste est saisissant entre la modernité de certains équipements et de certaines solutions architecturales, notamment dans la partie maternelle, face au caractère fortement traditionnel des choix d'aménagement que l'on peut rencontrer. En effet, à l'exception notable du cinéma pédagogique, les salles des classes conçues par Maurice Payret-Dortail sont encore loin de préfigurer les canons des nouveaux aménagements en rapport avec les exigences pédagogiques nouvelles, en particulier au niveau de la maternelle. En contraste avec le groupe scolaire précédent d'Alexandre Maistrasse, l'aménagement de l'école maternelle apparaît comme plus austère. Les frises décorant la salle, exécutée sous la supervision du personnel enseignant sont absentes, les jouets également. Les enfants sont disposés en rang d'oignon dans la salle de jeu. La physionomie des bancs que l'on peut apercevoir sur la photographie (Figure 161) laisse relativement songeur. Ils sont directement issus des catalogues du fabricant Delagrave.<sup>1333</sup> La même pauvreté en matière d'aménagement se retrouve dans les exemples de Boulogne-Billancourt. La table-banc reste une référence, malgré les imprécations d'un Jacques Debat-Ponsan en faveur du renouveau de l'architecture scolaire. La question hygiénique, au détriment de celle de l'aménagement, a pu, parmi les pionniers modernes, primer dans leurs réflexions architecturales. On comprend d'autant mieux les réticences de Thivet ou des rédacteurs de la Nouvelle Éducation face à ces palais scolaires.

Les revues d'architecture par ailleurs ont eu dans les premières réalisations, jusqu'à environ 1933-1934, à privilégier dans leurs commentaires et leurs illustrations les caractères constructifs, volumétriques, esthétiques et extérieurs de ces réalisations, au détriment des intérieurs. Dans le cadre des constructions scolaires, on voit dès lors à quel point la vision traditionnelle habite encore l'inconscient collectif. Dans le premier numéro d'*Architecture d'aujourd'hui* dédié aux constructions scolaires, paru en janvier 1933, les aménagements des écoles prennent une place plus importante. Parmi ces aménagements, le mobilier occupe une place privilégiée, rapidement rejoint par des dispositifs pédagogiques comme le tableau noir, élément essentiel s'il en est, intégré à l'architecture, ou encore parfois l'estrade du professeur qui peut être exécutée en maçonnerie.<sup>1334</sup>

---

<sup>1333</sup> Delagrave a été éditeur et producteur de différents types de matériel pédagogique et également de manuels. Elle a par ailleurs édité pour le grand public les premières instructions pour les constructions scolaires dans leur version de 1880. Cf. note n°367 p. 124.

<sup>1334</sup> En ce cas, il s'agit d'une erreur par rapport aux nouvelles exigences pédagogiques. En effet, les tenants des nouvelles méthodes éducatives réclament une dilatation plus forte du rapport hiérarchique entre le maître et l'élève. Un tel exemple d'estrade maçonnée peut être visible à Poissy (alors en Seine-et-Oise, aujourd'hui dans les Yvelines) dans le groupe scolaire Jean Jaurès, devenu collège depuis, dessiné par Florent Nanquette.



Figure 161 : Salle de l'école maternelle. Groupe scolaire de Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte. In *La Construction Moderne*, 5 février 1928, 43<sup>ème</sup> année, p. 222.

La réflexion sur un espace rationnel développé par les modernes dès la fin des années 1920 concernant l'habitat va émerger dans les constructions scolaires et, sans bouleverser l'organisation traditionnelle de l'école, va permettre d'introduire certains dispositifs apportant une plus grande flexibilité. Ces réflexions sur l'équipement s'inscrivent dans un contexte international, où, comme les modèles architecturaux scolaires précédents<sup>1335</sup>, les modèles innovants sont pour la première fois expérimentés et mis en lumière à l'étranger. Les expositions de la Weißenhofsiedlung à Stuttgart en 1927 et de la Werkbundsiedlung à Vienne en 1932, célèbrent l'équipement comme partie intégrante du bâtiment livré par l'architecte, équipement qui est « la garantie d'une attention au progrès technique apporté par l'industrie » et un « facteur de modernité ».<sup>1336</sup> L'expérience des transports ferroviaires et maritimes est déterminante dans cette nouvelle approche intégrante des aménagements intérieurs. Cependant, parmi les français qui ont pu participer aux deux expositions

Cf. CUEILLE, Sophie. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA78000359*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2000, 15 pl.

<sup>1335</sup> Les positions d'André Honnorat d'ordre à la fois hygiéniste et régionaliste ont donné un fort coup d'arrêt, notamment pour le renouveau des modèles.

<sup>1336</sup> MANIAQUE, Caroline. *Op. cit.* p. 214.

internationales de Vienne et de Stuttgart, on ne rencontre qu'André Lurçat à Vienne. Le Corbusier<sup>1337</sup> et Pierre Jeanneret qui sont présents à Stuttgart sont encore de nationalité suisse, même si le pavillon de l'Esprit Nouveau de 1925 est encore largement présent dans les esprits. La scène française rencontre encore certaines difficultés pour la mise en valeur de ces conceptions nouvelles. Cela sera d'autant plus vrai en 1929 avec le départ des artistes modernes de la Société des artistes décorateurs, guidés par Robert Mallet-Stevens (1886-1945)<sup>1338</sup> et Francis Jourdain (1876-1958)<sup>1339</sup>, et qui fonderont l'Union des Artistes Modernes la même année.

De nombreux dispositifs introduits dans les salles de classe au cours des années 1930 sont déjà expérimentés ou en cours d'expérimentation par cette nouvelle génération de décorateurs sensibles aux progrès que peut leur offrir l'industrie. Ainsi, dès 1927, dans la villa Noailles à Hyères de Robert Mallet-Stevens, Jean Prouvé conçoit les portes vitrées totalement ouvrables de la chambre en plein air, alors que Pierre Chareau y conçoit un lit suspendu en tubes métalliques.<sup>1340</sup> Ces solutions pionnières vont profondément influencer par la suite les tendances nouvelles dans le cadre de l'aménagement des écoles. Par ailleurs, la reconnaissance progressive de diplômés d'architecture autres que celui de l'École des Beaux-Arts<sup>1341</sup> permet également d'ouvrir plus largement la commande publique à ces nouveaux profils ainsi mis en avant, même s'ils sont encore en concurrence avec la cohorte des architectes communaux mais disposant d'une forte implantation locale. Dès 1922 est créé le titre d'Architecte Diplômé de l'École Nationale des Arts Décoratifs (DENAD), puis en 1934 le titre d'Architecte Diplômé de l'École Spéciale d'Architecture. À l'exception notable d'André Lurçat, ce sera bien parmi les diplômés de ces écoles que les premières propositions pour un aménagement rationnel et en relation avec les nouvelles industries de l'espace pédagogique seront formulées, ou encore avec la figure si particulière de l'autodidacte qu'a pu être Jean Prouvé.

Parmi les chantiers lancés après les élections municipales de 1929 et s'éloignant radicalement des intentions esthétiques formulées par André Honnorat en 1921<sup>1342</sup>, celui d'André Lurçat pour le groupe scolaire Karl Marx à Villejuif dénote. Si le parti architectural retenu permet d'assurer des conditions de ventilation et d'ensoleillement similaires à celles obtenues dans les projets contemporains, notamment les deux groupes scolaires mis en chantier à Boulogne-Billancourt par André Morizet, l'école souhaitée par Paul Vaillant-Couturier se détache par une nouvelle compréhension des exigences modernes en matière d'aménagement et en particulier d'ameublement. Les meubles dessinés par André Lurçat, totalement en bois recourbé dans la partie primaire, et en

---

<sup>1337</sup> C'est Le Corbusier qui va populariser le terme d'équipement, en lieu et place de mobilier, car il représente « l'efficacité, la fonction exacte, la fonction réelle ».

<sup>1338</sup> Il est diplômé en 1910 de l'École Spéciale d'Architecture.

<sup>1339</sup> Comme de nombreux membres parmi les militants les plus radicaux de l'UAM, Francis Jourdain va rejoindre à sa fondation l'Association des Écrivains et Artistes Révolutionnaires en 1932. Fonctionnaliste de la première heure, ses « meubles interchangeables » vont durablement marquer les esprits et les tendances modernes.

<sup>1340</sup> Cf. BRIOLLE, Céline, FUZIBET, Agnès, MONNIER, Gérard. *La villa Noailles : Rob Mallet-Stevens*. Marseille : Parenthèses, 1990, 119p.

<sup>1341</sup> C'est notamment sous l'impulsion de Julien Guadet qu'en 1914 est reconnu le titre d'Architecte Diplômé par le Gouvernement (DPLG) attribué aux élèves de l'École des Beaux-Arts.

<sup>1342</sup> Cf. note n°833 p. 289.

tubes d'acier et bois dans la partie maternelle, sont produits par les établissements Thonet qui ont été parmi les premiers à participer à la production industrielle de meubles tubulaires, notamment ceux dessinés par Mart Stam (1899-1966) dont certains ont été présentés à Stuttgart.

Les tentatives menées par Lurçat dans la conception des salles de classe de Villejuif, au-delà de l'utilisation de chaises et de tables qui ne soient pas fixés au sol, qui soient de plus légers, à savoir l'introduction de ses "meubles-immeubles" ainsi que des dispositifs d'ordre plus technologique, comme le cinéma, lui ont permis d'être qualifié en 1933 par Célestin Freinet de "pédagogue". Une même attention se retrouve également dans le projet des frères Paul et Marcel Marme pour la nouvelle école maternelle de Vanves.<sup>1343</sup> Les deux frères, anciens élèves de l'École des Arts Décoratifs, ont su faire preuve de la même ingéniosité, mêlant tout à la fois des conceptions nouvelles de l'espace pédagogique, une nouvelle manière d'intégrer la complexité des équipements et du mobilier ainsi que l'utilisation des technologies les plus en pointe :

*« Tout y est calculé pour que l'ordre y soit facile : le tableau n'est pas sur un chevalet, mais peint sur le mur derrière la chaire et combiné avec la décoration générale ; les radiateurs se cachent dans les allèges de façon à ne pas former de saillie. Pour faciliter encore l'entretien, le mécanisme le plus moderne a été employé : pendules électriques, radiateurs réglés par thermostat, de sorte que la dépense d'énergie, assez forte à cause des grandes baies à coulisse qui occupent un des côtés tout entier, est cependant réduite autant qu'il est possible et s'arrête automatiquement à l'heure de la fermeture des classes. »<sup>1344</sup>*

Le critique d'Art et Décoration Jean Porcher étend même sa réflexion bien au-delà de celui de pédagogue chez l'architecte. Il l'envisage alors comme un éducateur. En effet, la mise au contact des jeunes générations avec une nouvelle architecture, un nouvel ordre matériel et industriel, va les habituer à cet univers progressiste, modèle annonciateur d'un futur radieux :

*« Par la force des choses, le rôle de l'architecte grandit de jour en jour : le voici éducateur ; et c'est pourquoi on a le droit, le devoir, d'être si difficile à son égard. On dira qu'il n'en va pas d'une école maternelle comme d'une construction pour grandes personnes, qu'à l'âge d'homme l'usager sait ce qu'il veut et qu'à tout prendre le rôle*

<sup>1343</sup> Directement située aux portes de Paris, Vanves est décrite comme l'archétype de la cité ouvrière de la petite ceinture par le critique qui rapporte la construction de la nouvelle école maternelle des architectes Paul et Marcel Marme. Au milieu d'un océan de misère sociale, l'école maternelle est « le seul endroit net, gai de la très miteuse cité de Vanves » : « Passés les défunes fortifs vers l'ouest et jusqu'à Clamart la laideur et le débraillé règnent sans partage : ruelles négligées, terrains vagues qui servent et de dépotoirs et de jardins publics, clôtures branlantes, plâtras, air abandonné et sans espoir des "agglomérations" — le beau mot ! — qui n'ont jamais intéressé personne. » Cf. PORCHER, Jean. Une école maternelle à Vanves de Paul et Marcel Marme. *Art et décoration*, année 1933, 37<sup>ème</sup> année, Tome LXII, p. 139.

Le maire d'alors, Frédéric Pic (1879-1966), est membre du Parti radical et radical-socialiste.

<sup>1344</sup> *Ivi.*

*d'éducateur n'est pas de longue durée ; erreur : les grandes personnes n'ont de goût que celui qu'on leur impose et elles ne savent nullement ce qu'elles veulent. »<sup>1345</sup>*

Il conclut son article sur l'accalmie finale des critiques qui ont pourtant, dès le début, pourfendu les conceptions modernes, soulignant ainsi la victoire implicite, au moins dans le monde des idées, des conceptions des artistes modernes.<sup>1346</sup> Il relativise cependant cette victoire, soulignant au final une certaine accoutumance des populations confrontées à ce design d'une nouvelle génération. La notion d'utilité sous-jacente à la critique de Jean Porcher<sup>1347</sup> est directement empreinte à l'influence des artistes modernes qui se sont regroupés sous le sigle des UAM (Union des Artistes Modernes) à partir de 1929, sous la direction de Robert Mallet-Stevens, de Francis Jourdain, de Le Corbusier, de Pierre Jeanneret, d'André Lurçat entre autre. Souvent membres des CIAM, les membres de l'UAM ont des questionnements similaires aux CIAM, pour qui « les rapports de l'architecture et de ce qu'il est convenu d'appeler, en gros, les arts décoratifs, ou appliqués, avec le progrès et le conditionnement social d'après-guerre ». <sup>1348</sup> L'art moderne, dans les arts décoratifs, devient ainsi le cadre de la vie contemporaine, rejoignant également la volonté politique de certains mouvements révolutionnaires ou réformistes de gauche<sup>1349</sup>, voire d'inspirations fascistes<sup>1350</sup> :

---

<sup>1345</sup> *Ivi.*

<sup>1346</sup> « Les clameurs furieuses qui ont salué les efforts des novateurs en matière de construction, clameurs qui reprennent, de loin en loin, affaiblies, poussées par quelques irréductibles valeureux, ont montré que, là comme ailleurs, tout nouveau, tout laid. Ceux qui avaient vécu dans l'admiration de l'architecture en camembert ne pouvaient se consoler de la désaffection que marquait pour elle la nouvelle génération ou plutôt quelques jeunes audacieux. Ces jeunes ont triomphé mais si on les admet aujourd'hui, c'est moins parce qu'on les approuve que parce qu'on est habitué à eux, qu'ils ne choquent plus. On peut se demander s'il en était de même autrefois, et si cette horreur vraiment morbide du neuf n'est pas une chose toute récente. » *Ivi.*

<sup>1347</sup> UNION DES ARTISTES MODERNES, CHERONNET, Louis. *Pour l'art moderne, cadre de la vie contemporaine*. Paris : imprimerie de Vaugirard, 1934, s.p.

<sup>1348</sup> *Ivi.*

<sup>1349</sup> On retrouve une certaine déception sous la plume de Maurice Barret, membre fondateur de l'UAM, après la décision mitigée du gouvernement du Front populaire de ne pas remettre en cause l'organisation de l'exposition de 1937 sur les arts de la vie moderne : « Mais la pensée "de gauche" — ou plutôt l'art "de gauche" — n'implique pas nécessairement qu'elle trouvera accueil dans un gouvernement "de gauche". La soirée historique — et trop peu connue — de Juin 1936, où nos camarades Le Corbusier, René Herbst, Francis Jourdain, prirent la parole devant une salle bondée et lancèrent un S. O. S. en faveur d'une réorganisation de l'Exposition restera pour beaucoup une leçon profitable et un avertissement sur les contradictions inhérentes à l'action politique. » Cf. BARRET, Maurice. Perspectives. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°7, p. 71.

<sup>1350</sup> Les membres de l'UAM, dans leur manifeste de 1934, s'adressent aux réformateurs sociaux, les mettant sur le même plan au moins de ce point de vue, et non pas d'un point de vue moral : « L'art moderne est un art véritablement social. Un art pur, accessible à tous et non une imitation faite pour la vanité de quelques-uns. Et de cela il peut être fier. "Tout art d'élite est un art mort", proclame Tolstoï, qui prétend, à juste raison, qu'il ne peut y avoir d'art sans foi commune. On nous reproche de n'avoir réussi que des cités ouvrières, des écoles, des sanatoriums, mais reproche-t-on au moyen âge de n'avoir eu avant tout qu'une architecture religieuse et militaire, c'est-à-dire fervente et utilitaire. [...] C'est pourquoi cette notion de l'intérêt public, en dehors de tout parti politique et tout système bolchévique ou fasciste (en ne craignant pas toutefois de faire remarquer que c'est dans ces deux jeunes unités nationales, si différentes d'esprit, qu'on rencontre le plus d'efforts notoires et réussis dans ce sens généreux et organisé), nous voulons au contraire y trouver notre plus belle justification, et nous voulons voir dans ce retour à une foi, une foi sociale, l'assurance que nous sommes à la source même de tout un système de création artistique, harmonieux, complet et sincère. » Cf. UNION DES ARTISTES MODERNES,

« Ainsi la logique économique, l'étude historique, la bonne foi esthétique nous donnent raison. Elles se moquent toutes trois du téléphone en or massif ciselé du pape, de la salamandre décorée en Louis XVI, du cache-radiateur gothique, de la suspension florale, du buffet Henri II et de l'appareil de TSF dissimulé dans un bahut breton. Elles nous montrent que le luxe n'a aucun rapport avec ces choses compliquées et torturées, et qu'on peut créer de la beauté, sans prétention ou somptueuse selon les goûts ou les moyens de chacun, par l'heureuse répartition, par le bon assemblage d'éléments simples, légitimement justifiés, mais dont les proportions et les matières peuvent être modifiées dans une infinie variété. »<sup>1351</sup>

Le patchwork, l'utilisation de meubles traditionnels, de formes traditionnelles sont définitivement écartés. L'introduction des arts de la vie moderne au sein des constructions scolaires se fait ainsi à l'aune de trois raisons principales : proposer un équipement moderne en adéquation avec les dernières méthodes pédagogiques (elles aussi trouvant leurs inspirations dans une certaine idée de la modernité et de l'hygiénisme avec le plein air, pendant de l'espace libre) ; proposer un équipement hygiénique qui sache utiliser au mieux les dernières nouveautés, à travers une alliance retrouvée entre l'industriel et le créateur ; faire œuvre d'esprit éducatif, comme a pu le souligner avant Jean Porcher<sup>1352</sup>. Ce sont bien les membres de l'UAM qui vont, dans les constructions scolaires, ouvrir la voie à ce renouvellement, reprenant ainsi les interrogations de l'art pour le peuple, déclinées sous les nouvelles parures de la modernité. Parmi les pionniers dans les constructions scolaires, nous voyons André Lurçat, capable à peu de frais, d'introduire des dispositifs innovants. Au-delà du mobilier, partie la plus évidente et la plus visible, on note une intégration architectonique de tous les équipements et les divers accessoires de la salle de classe, pas seulement visibles dans le groupe scolaire de Villejuif, rendue célèbre pour ses "meubles immeubles".<sup>1353</sup> Les critiques par rapport aux Instructions réglementaires de 1887 formulées par les pédagogues membres des mouvements pour une nouvelle éducation vont avoir un véritable écho auprès des membres de l'UAM.<sup>1354</sup>

---

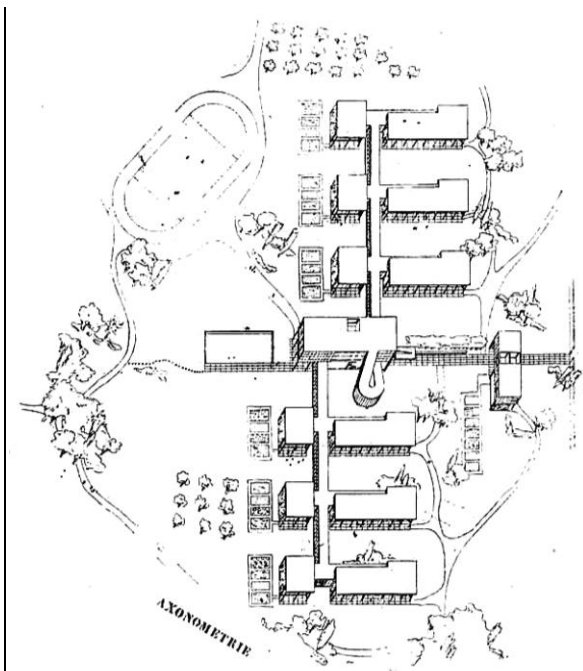
CHERONNET, Louis. *Pour l'art moderne, cadre de la vie contemporaine*. Paris : imprimerie de Vaugirard, 1934, s.p.

<sup>1351</sup> *Ibidem*.

<sup>1352</sup> On ne peut pas penser cependant à la question éducative qui avait déjà été soulevée avant-guerre par un Jean Lahor ou un Léon Riator, en ce qui concerne les constructions scolaires. De même André Honnorat, chantre d'une architecture à la fois moderne, hygiéniste et puisant ses racines dans les territoires, voulait faire œuvre pédagogique par l'impression que les murs pouvaient exercer sur les élèves.

<sup>1353</sup> MANIAQUE, Caroline. *Ivi*.

<sup>1354</sup> Le pamphlet d'Horace Thivet appelant à une réorganisation des comités supervisant les constructions scolaires, sous une forme délocalisée et avec un très fort enracinement local, voire à l'échelle du quartier (les « Comités officieux de constructions scolaires »), et rappelant d'une certaine manière certaines structures des "Soviets" est précédé d'une chaleureuse lettre de Francis Jourdain, membre et fondateur de l'UAM, membre également du PCF et de l'AEAR. Une véritable collusion se met en place entre pédagogues, artistes-décorateurs, architectes et élus locaux en banlieue en particulier. Les écoles en banlieue sont d'ailleurs les seuls établissements scolaires présentés à l'occasion de l'organisation du salon des UAM de 1933. « La salle suivante était consacrée à l'architecture. Maquettes, photos et plans de réalisations ou de projets de P. Barbe, Le Corbusier, Lurçat, Adrienne Gorska, Nelsonn, Guinsbourg, Pingusson, Sartoris, démontraient tous un même besoin de santé dans l'équilibre, de joie dans la clarté. Qu'il s'agisse de cinéma à Paris, d'école en banlieue, de sanatorium en montagne ou de dancing au bord de la mer, on sentait que partout l'étude technique des



PROJET D'ÉCOLE  
PAR MAURICE BARRET, ARCHITECTE

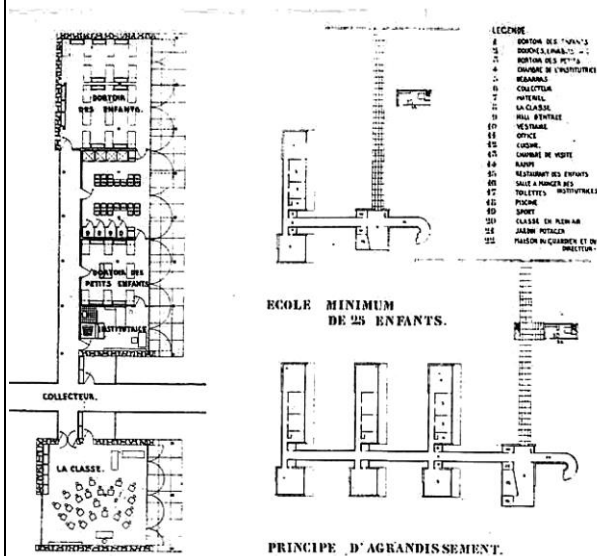


Figure 162 : Projet d'école par Maurice Barret, architecte. In BARRET, Maurice. L'éducation nouvelle et l'architecture scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 13-14.

problèmes — non point seulement du seul point de vue de l'architecture, mais encore quant au bien-être et au rendement social — avait primé sur toute autre considération. Et la volonté de ne rien sacrifier à l'inutile n'entraînait pas ici en conflit avec le désir de beauté ou seulement de séduction élégante : elle y coopérait au contraire. » Cf. CHERONNET, Louis. Le IV<sup>e</sup> salon de l'Union des Artistes Modernes. *Art et décoration*, 1933, tome LXII, p. 235.



Maurice Barret<sup>1355</sup>, qui devient membre de l'UAM en 1934<sup>1356</sup>, plus proche des idées socialistes que communistes, par rapport à un Lurçat qui côtoie Célestin Freinet, s'inspire largement des théories d'Henri Wallon (1879-1962).<sup>1357</sup> L'organisation des locaux scolaires que Barret propose dans son projet d'école (Figure 162) repose sur les compréhensions psychologiques de l'enfant formulées par Henri Wallon et qui le classe en 6 stades. Ceux qui sont intéressés par l'école publique sont le stade du personnelisme entre 3 et 6 ans, le stade catégoriel entre 6 et 11 ans et le stade de l'adolescence après 11 ans et avant l'âge adulte. Barret voit dans l'architecture moderne la solution même aux enjeux soulevés par ces nouvelles perspectives<sup>1358</sup> :

« *Le but de l'éducation nouvelle n'est autre que de permettre à l'enfant de s'épanouir physiquement et intellectuellement dans les meilleures conditions possibles en tenant compte des exigences scientifiques de la psychopédagogie. A savoir : l°) établir un juste*

<sup>1355</sup> Maurice Barret, architecte, membre de l'Union des Artistes Modernes s'est particulièrement interrogé sur la rationalisation de l'espace, participant des interrogations de l'époque. Comme un Le Corbusier, il a pu proposer différentes unités d'habitations ou des espaces de travail, présentés lors des différentes expositions tenues par les UAM. Il continuera ses recherches après la Seconde Guerre mondiale sur la rationalisation industrielle des constructions et des aménagements intérieurs, en collaborant notamment à la revue *l'Art Utile* où il présentera en 1947 un projet d'appartement minimum. On peut s'interroger sur l'affirmation de Serge Chaslin qui voit derrière Maurice Barret un pseudonyme de l'architecte juif-allemand, immigré après 1933 en France puis après 1935 en Palestine britannique, Julius Posener et qui aurait fait paraître en 1936 dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* un panégyrique sur l'architecture nazie (cf. CHASLIN, Serge. *Un Corbusier*. Paris : Seuil, 2015). La consultation du numéro a permis de voir que Julius Posener a signé son article de son nom francisé en Jules Posener. Il s'agit en réalité d'une série d'articles critiques, mesurant avec un œil qui se veut objectif les différentes tendances architecturales, urbaines et sociales réalisées depuis 1933. Cf. POSENER, Jules. *L'Architecture du IIIe Reich. L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 9-47.

On apprend par ailleurs que Maurice Barret est né à Besançon et qu'il « se réclame, pour l'architecture, de Le Corbusier, et pour la décoration, non moins ardemment, de Francis Jourdain.

Il a par ailleurs été, après la Seconde Guerre mondiale, "visiting professor" « auprès des plus célèbres universités américaines » pendant sept ans, avant son retour en France en 1953. Cf. BARRET, Maurice. *Le sex-appeal américain et l'esthétique industrielle. Esthétique Industrielle, Art Présent nouvelle série*, mai-juin 1953, 4<sup>ème</sup> année, n°13, s.p.

<sup>1356</sup> Cf. BARRÉ-DESPOND, Arlette. *UAM : Union des Artistes Modernes*. Paris : Éditions du regard, 1986, p. 116.

<sup>1357</sup> Également membre de la SFIO depuis 1931, avant de rejoindre le Parti communiste français clandestin en 1942, il fonde en 1922 à l'École pratique des hautes études le laboratoire de psychologie de l'enfant. Il devient directeur de l'École en 1927, avant d'être par la suite professeur au Collège de France en 1937. Après la Seconde Guerre mondiale, il va, avec Paul Langevin, présider la commission de réforme de l'enseignement. Le rapport qui en découle porte le nom de « Langevin-Wallon » mais ne sera pas mis en œuvre, et qui envisageait le terme de la scolarité obligatoire à 18 ans. Cf. LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Histoire de l'Enseignement en France*. Paris : PUF – Que sais-je ?, 1967, p. 107.

<sup>1358</sup> « Parmi les problèmes en étroite relation avec les possibilités techniques de l'Architecture Moderne, il convient d'examiner avec grande attention les récentes découvertes de la psychologie et de la pédagogie expérimentale. Ce sont elles qui détermineront les conditions spéciales permettant à l'architecte d'aider utilement l'éducateur. En effet, une école ne peut pas surgir toute équipée dans le cerveau de l'architecte. Ce dernier devrait être informé minutieusement des besoins types convenant à ce genre d'organisme. L'idéal même serait pour lui en plus des renseignements qu'il peut recueillir directement auprès des usagers, de participer à la vie quotidienne d'une collectivité enfantine. C'est ainsi que nous sommes astreints à faire un stage dans une maison d'enfants et à compléter par surcroît les connaissances pratiques ainsi obtenues en suivant les cours que professe un des maîtres de la pédagogie moderne: le docteur Henri WALLON. » BARRET, Maurice. *L'éducation nouvelle et l'architecture scolaire. L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 13.

*rapport entre l'enfant et l'adulte d'une part, et l'enfant et son milieu d'autre part ; 2°) accorder aux activités sensorielles dérivées du jeu le rôle de libérer les puissances physiques, intellectuelles et sociales de l'enfant ; 3°) ne pas contrarier la personnalité de l'enfant et lui laisser un maximum de liberté. Ces principales notions pédagogiques n'ont été acquises qu'après une longue mise au point scientifique et une suite d'expériences et d'études faites dans les principaux pays du monde. Il serait très intéressant de montrer comment on est parvenu à ces vérités mais cela dépasserait de beaucoup le cadre de cet article. C'est pourquoi nous envisageons de suite quelles sont les notions architecturales liées à ces principes. »<sup>1359</sup>*

Le projet de Barret présenté au salon des artistes décorateurs de 1936 est celui d'un village d'enfant, installé à la campagne ou dans une banlieue verte. Il répond également avec précision aux exigences déjà formulées par les tenants de l'école en plein air au cours des années 1920, notamment Émile Marchoux, à savoir des « petits bâtiments, faciles à démolir et à remplacer {une école ne doit pas être bâtie pour durer plus de dix ans afin de se plier aux changeantes conditions de la vie et de l'éducation) et élevés au milieu d'un grand jardin ».<sup>1360</sup> Maurice Barret ne s'adresse pas à une catégorie spécifique d'enfants retenus pour des critères de santé mais à tous. Les unités pédagogiques, qui peuvent être juxtaposées suivant les dimensions de l'établissement, peuvent également devenir « de véritables laboratoires d'expériences : ateliers pour le dessin, le modelage, la menuiserie, la mécanique, laboratoires scientifiques, magasins, etc ». Par ailleurs, la flexibilité est de mise car les salles « devront pouvoir se transformer très rapidement, pour permettre l'usage improvisé de ces divers laboratoires ». Pour ce faire, Barret utilise les ressources qui sont à sa disposition et que les UAM ont déjà pu mettre en œuvre : véranda le long des classes déjà envisagée par Tony Fillon, cloisons vitrées en paravent mises en œuvre par Jean Prouvé, les meubles intégrés à l'architecture et qui peuvent ainsi recevoir le matériel inutile suivant l'activité envisagée par le maître. Une contribution plus évidente du projet de Maurice Barret va se retrouver dans la classe enfantine qui est présentée à l'occasion du salon, sous la forme d'un stand. Elle regroupe les canons d'une architecture scolaire moderne :

*« Les murs sont lavables et de couleur neutre : blanc, gris clair ou paille. Le mobilier scolaire est en aluminium avec sangles en caoutchouc permettant aux enfants de déplacer eux-mêmes et sans bruit, leurs pupitres Ceux-ci seront individuels : un pupitre à deux places est une aberration. Il faut bannir pour de tels meubles les couleurs sombres et utiliser toute la gamme des tons pastels, obligeant l'enfant à la propreté et au respect des couleurs. Chaque élève a son casier à porte escamotable construit pour qu'il puisse ranger lui-même ses livres et ses jouets préférés. L'estrade est supprimée. Le maître, s'il le veut, se tient au milieu des élèves, à la façon d'un ami et non d'un magister pérorant du haut de sa chaire. Un pan de mur entier recouvert de linoléum noir remplace le trop classique tableau noir tout en permettant son utilisation par les plus petits. Enfin, détail infime, mais dont les répercussions pédagogiques sont*

---

<sup>1359</sup> *Ivi.*

<sup>1360</sup> *Ibidem.* p. 14.

importantes, un dispositif réalisé simplement en contreplaqué liège, etc, permet de punaiser les divers découpages, articles, photos, etc... lesquels constituent les éléments vivants du journal mural commenté chaque semaine par les enfants en "conversation libre" avec le professeur. »<sup>1361</sup>

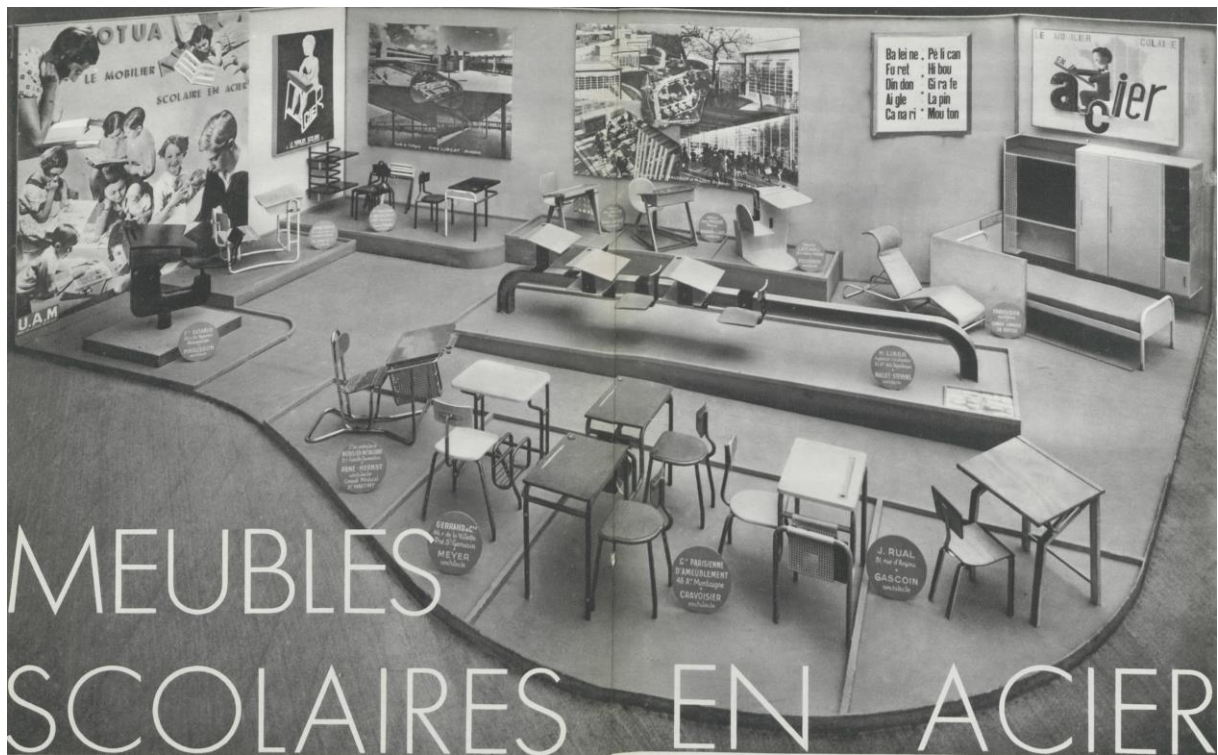


Figure 163 : Exposition du mobilier scolaire en acier de l'OTUA au salon d'automne, 1936. In *Acier/office technique pour l'utilisation de l'acier*, 1937-1938, Meubles scolaires en acier, pp. 2-3.

Les affiches des expositions sont de Francis Bernard et de Jean Carlu. Les peintures décoratives sont de la main de Fernand Léger. On distingue au centre un collage de photographies de l'école en plein air de Suresnes, fruit de la collaboration d'Eugène Beaudouin, Marcel Lods et Jean Prouvé.

On retrouve dans ce prototype la remise en cause du rapport hiérarchique, individualisation du mobilier, libertés spatiale et pédagogique, matériaux lavables, intégration du tableau noir à l'architecture, qui pouvait être peint à Vanves directement à même le mur et qui se retrouve ici matérialisé par l'application de linoléum, les murs également supports permanents de la pédagogie et de la mise en valeur des travaux des enfants. Il s'agit, grâce aux expériences précédentes, de créer « un système d'enseignement où l'enfant n'est plus un esclave dominé par le maître mais "un homme en devenir" dont la personnalité doit être intégralement respectée ». <sup>1362</sup> Cependant, le travail des penseurs de l'UAM va s'opposer encore et toujours aux presque sacrosaintes écritures des instructions de 1887. Quelles difficultés vont être rencontrées pour évacuer l'estrade, les bureaux pour deux élèves ! Au sein de la salle de classe dont les murs et l'organisation s'avèrent figés, un levier persiste

<sup>1361</sup> *Ivi.*

<sup>1362</sup> BARRET, Maurice. Le problème du mobilier scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 84.

encore pour améliorer les conditions d'étude : le mobilier, à savoir la table-banc. La proposition qui plus est de modèles avantageux sous les aspects tant ergonomiques qu'économiques ne pourra qu'accueillir des suffrages favorables auprès du Ministère. Forts de leur alliance favorable avec l'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA)<sup>1363</sup> commencée sous l'auspice de la conception des moyens de transport les plus modernes (train et paquebot transatlantique), un grand nombre de prototypes vont être produits et présentés en 1936 à l'occasion du salon d'automne (Figure 163) et en 1937, à l'occasion du salon des arts ménagers.

C'est en 1936 que l'OTUA organise une "Commission des Meubles Scolaires en Aciers". Parmi ses membres, on rencontre des représentants de la sidérurgie mais également des architectes et des membres de l'enseignement. Au sein de ces deux dernières catégories, on rencontre Eugène Beaudouin et Marcel Lods, les auteurs de l'école de plein air de Suresnes, tous deux membres de l'UAM, mais également le directeur général de l'École des Beaux-Arts depuis 1934 Georges Huisman (1889-1957) et Albert Laprade<sup>1364</sup> en tant qu'inspecteur général des Beaux-Arts, et le directeur du Musée pédagogique depuis 1927 M.-C. Lebrun<sup>1365</sup> (c'est sous sa direction que le service d'Horace Thivet a été fondé). Les membres de l'UAM qui ont exposé leurs propositions de mobilier au cours des deux salons sont : Jacques André, Maurice Barret, Eugène Beaudouin, Marcel Lods, Pierre Charreau, René Cravoisier, Marcel Gascoin, René Herbst, André Lurçat, Robert Mallet-Stevens, Henri Meyer, Charles Pingusson, Pocheron, Louis Sognot. Les établissements qui ont réalisé les meubles sont : Ateliers Jean Prouvé ; Ateliers O. Leacanu ; Compagnie Parisienne d'Ameublement ; Dupré et Perrin ; Établissements Establie ; Gerrand et Cie ; Henri Liber ; Jorj Rual ; Société de Construction de Mobilier Métallique ; Thonet Frères. Les parois mobiles à l'occasion de cette exposition ne sont pas totalement exclues mais on ne trouve que très peu de systèmes : les cloisons Calex, Krieg et Zivy ; le Système SNEAD des forges de Strasbourg<sup>1366</sup> ; un système proposé par les établissements Jean Prouvé. Les systèmes de pupitre, remplaçant des tables-bancs du XIXe siècle, connaissent un certain succès et seront largement diffusés avant-guerre dans de très nombreuses écoles de banlieue.<sup>1367</sup> Les questionnements qui dirigent les propositions des artistes-décorateurs modernes sont les mêmes que ceux qui ont conduit à la définition des cinq-types de mobilier des écoles Jules Ferry.<sup>1368</sup> À ceci près,

<sup>1363</sup> On peut parler de « fusion totale » entre l'OTUA et l'UAM : « La liaison sera totale. L'OTUA apporte sa technologie et toutes assurances quant au poids, à la rigidité et l'incombustibilité des panneaux d'acier [pour l'aménagement des paquebots]. L'UAM, pour sa part, apporte son génie. » Cf. BARRÉ-DESPOND, Arlette. *Op. cit.* p. 74

<sup>1364</sup> En 1934, il avait publié un plaidoyer pour une nouvelle architecture scolaire dans le numéro spécial d'*Architecture d'Aujourd'hui* dédié aux nouvelles constructions scolaires. Cf. note n°1296 p. 448.

<sup>1365</sup> GUILLEMOTEAU, René. *Du Musée pédagogique à l'Institut pédagogique national*. Paris : Centre national de documentation pédagogique, 1979, p. 54.

<sup>1366</sup> Le système perfectionné par la suite sera connu sous le nom de "Strafor Snead". Il sera utilisé en particulier pour la reconstruction de la bibliothèque centrale de l'Université de Louvain (1947-1949), les archives départementales des Ardennes sous la direction de l'architecte Jean-Robert Dupré mais également dans des établissements industriels, à l'instar de l'usine de SIMCA à Poissy.

<sup>1367</sup> Cf. D. III. d. La délicate question de l'ornement : beau et utile ? Bastion des Beaux-Arts, p. 539.

<sup>1368</sup> Notons qu'il n'est plus question de corriger les « positions lascives » de l'élève, sous l'angle d'une hygiène morale. Il faut accompagner le corps et la croissance de l'enfant, prévenir des risques de cyphose, de scoliose ou de lordose.

les techniques modernes de construction vont permettre de proposer un mobilier attentif à la position de l'enfant, selon ses activités et selon son âge. Les hauteurs des dossiers et de la chaise sont parfaitement réglables, ainsi que l'inclinaison et la hauteur du pupitre.<sup>1369</sup> Celui-ci intègre un casier qui peut être dissimulé sous la table de travail ou bien encore être positionné verticalement le long d'un côté du meuble. L'acier se diffuse, le bois des premiers meubles d'André Lurçat à Villejuif a parfaitement disparu en ce qui concerne les structures. Pour les maternelles, les chaises sont indépendantes du bureau. Pour les sections élémentaires en revanche, on hésite encore. Certains prototypes présentés reprennent la forme de la table-banc remise à jour (c'est le cas d'André Lurçat), d'autres proposent un mobilier individuel mais tout en un, où la légèreté semble un lointain souvenir<sup>1370</sup>. Robert Mallet-Stevens, enfin, propose un système de poutre sur lesquelles les enfants peuvent être placés en grappe avec une très grande liberté, notamment quant à l'espace disponible pour les jambes, selon la taille des enfants. Il minimise aussi, grâce à deux points d'appui seulement, l'emprise au sol. Mais il sanctuarise encore plus fortement la disposition classique de la salle de classe toute orientée vers le bureau du professeur, sans aucune possibilité d'organiser des fonctionnements alternatifs. On est très loin des positions de Maurice Barret.

Appelé par André Morizet, dans son projet pour la commune de Boulogne-Billancourt, Robert Mallet-Stevens utilise son prototype présenté à l'exposition de l'OTUA pour meubler ses salles de classe. Cependant, les meubles ne sont guère flexibles et on peut s'interroger sur la pertinence pédagogique d'un tel choix. Une certaine perversion des propositions faites par les membres de l'UAM semble ici se dessiner. Les enfants, placés à la queueleuleu, rappellent plus l'absurdité dénoncée de l'asservissement de l'homme au travail à la chaîne dans *les Temps Modernes* de Charlie Chaplin. Les positions des différents acteurs sont ainsi très différentes et si un Maurice Barret s'interroge sur les questions psycho-pédagogiques, Robert Mallet-Stevens semble avant tout s'être interrogé sur l'utilisation rationnelle des nouvelles industries au service d'un modèle qu'il ne cherche guère à questionner et à mettre en cause. Il intègre cependant dans la classe des dispositifs annonçant les salles de classe construites après-guerre. Ainsi, le tableau noir est un meuble à tiroirs coulissants intégré dans l'architecture. Celui-ci est surmonté d'un éclairage au néon dissimulé derrière un diffuseur incliné.

---

<sup>1369</sup> L'inclinaison du pupitre est considérée comme facilitant le maintien d'une bonne position pour l'enfant, sans pour autant l'incommoder dans ses travaux d'écriture et de prise de note. Cependant, tout le mobilier n'est pas proposé avec des plans de travail inclinés. Certains, comme ceux de Pierre Chareau ou de René Cravoisier gardent ainsi un plan parfaitement horizontal.

<sup>1370</sup> Le prototype de Pingusson construit par les établissements Establie est éloquent. Le meuble, fixé au sol en un seul point de contact, offre des possibilités de rotation de 360°. Le siège peut lui être réglé en hauteur et le dossier peut être également incliné.



Figure 164 : Projet de groupe scolaire à Boulogne-Billancourt (92), Robert Mallet-Stevens architecte, 1936-1938. AM de Boulogne-Billancourt 8M. Vue depuis la cour de récréation.

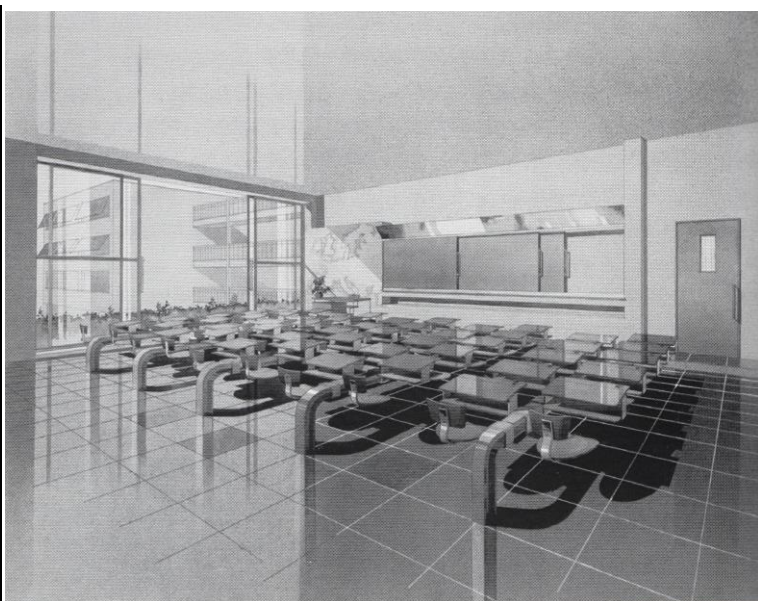


Figure 165 : Projet de groupe scolaire à Boulogne-Billancourt (92), Robert Mallet-Stevens architecte, 1936-1938. AM de Boulogne-Billancourt 8M. Vue de l'intérieur d'une salle de classe.

Encore une fois, l'institutionnalisation des désirs de modernité et de changement dans le domaine éducatif se heurte à certains réflexes qui continuent encore et toujours à appliquer les mêmes formules. La classe, standardisée depuis la fin du XIXe siècle, se retrouve équipée de chromes, d'aciers, de plastiques, matériaux vantés pour leur résistance et leur sécurité, ainsi que leur hygiène et leur incombustibilité (à l'exception des plastiques).<sup>1371</sup> Il faut également prendre en compte le

<sup>1371</sup> « Le meuble en acier, utilisé au surplus avec les fenêtres, portes et cloisons en acier, permet d'aménager les locaux d'instruction dans des conditions d'hygiène optima, parce que ce sont les aménagements en acier qu'il

caractère de lobbying de la démarche adoptée par l'OTUA qui ne cherche pas avant tout à réfléchir sur l'organisation pédagogique de l'école mais à placer ses productions et les débouchés d'une industrie fortement en panne depuis les ravages de la crise économique de 1929. On comprend dès lors un certain manque d'ambition. C'est encore Maurice Barret qui saisit sa plume en 1938 dans l'Architecture d'Aujourd'hui pour appeler ses collègues à la recherche d'un nouveau mobilier scolaire, tout en vantant les mérites des tentatives proposées lors de l'initiative OTUA-UAM. Il rappelle que « le mobilier scolaire ne se résume pas à des tables et à des chaises » en dressant un inventaire des éléments à perfectionner : « tableau noir, bibliothèque, armoires diverses, matériel pour l'enseignement du travail manuel et des arts ménagers, accessoires de toutes sortes dispositifs ingénieux pour les cartes géographiques, les vitrines à collection, etc... »<sup>1372</sup> Il souhaite la création d'un matériel avec lequel l'enfant puisse se familiariser facilement et qu'il puisse également manipuler directement, en adéquation avec la volonté des pédagogies modernes de mettre l'enfant au contact direct de son environnement. Le 100% acier ne permet pas cette légèreté :

*« On s'est aperçu depuis quelques années qu'il ne suffisait pas de mettre à la disposition des enfants des écoles un mobilier pesant et résistant, susceptible de supporter sans trop de dommages les excès possibles d'une jeunesse ardente. Le mobilier scolaire ne doit pas répondre simplement aux nécessités les plus élémentaires des salles de classe, de conférences ou jeux. [...] Parmi les qualités que l'on exige maintenant pour les mobiliers d'école, se place d'abord la légèreté particulièrement importante dans les classes enfantines, et fort utile aussi dans les classes supérieures, ne serait-ce que pour permettre un nettoyage parfait des salles [...]. Mais il faut aussi pouvoir modifier rapidement la disposition des sièges et des tables suivant la nature des leçons, et sans manipulations pénibles. »*<sup>1373</sup>

Le recours aux alliages d'aluminium va permettre à Eugène Beaudouin et Marcel Lods de créer un mobilier scolaire qui répond tant aux besoins de solidité, de confort, mais également de légèreté.<sup>1374</sup> Cependant, les alliages d'aluminium dans le cadre de la production de mobilier et en particulier de mobilier scolaire ne se diffuseront que plus tard, avec une meilleure compétitivité face à l'acier.<sup>1375</sup> Le mobilier scolaire mis en avant au cours des années 1950 est directement issu des propositions de

---

est le plus facile de tenir propres et de désinfecter. Ce sont aussi les aménagements en acier qui résistent le mieux à l'usage par les écoliers, lesquels sont des destructeurs inconscients ou systématiques, mais toujours très actifs, du mobilier scolaire. [...] L'incombustibilité du meuble en acier est un avantage qui impose le meuble scolaire en acier dans des locaux où sont réunis des enfants ou des adolescents. » *Acier/office technique pour l'utilisation de l'acier, 1937-1938, Meubles scolaires en acier, pp. 2-3.*

<sup>1372</sup> BARRET, Maurice. Le problème du mobilier scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 86.

<sup>1373</sup> *Ibidem.* p. 89.

<sup>1374</sup> Jean Prouvé a également proposé un prototype tout acier pour l'ameublement de l'école de plein air de Suresnes mais il ne sera pas retenu.

<sup>1375</sup> Le prix de l'énergie nécessaire au traitement de la bauxite, la localisation de celle-ci, la mise en place du couple centrale hydroélectrique-usine de traitement, la Seconde Guerre mondiale seront des obstacles d'autant plus nombreux. Cf. KAYSER, Bernard. Problèmes de l'Industrie Française de l'aluminium. *L'information géographique*, mai 1949, 13<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 176-184.

l'OTUA. Le règlement du 3 mai 1950, faisant suite aux nouvelles instructions pour les constructions scolaires du 30 août 1949 qui annonçaient l'avènement d'un tel règlement spécifique au mobilier scolaire<sup>1376</sup>, adopte le meuble pupitre individuel, réglable en hauteur (Figure 166).

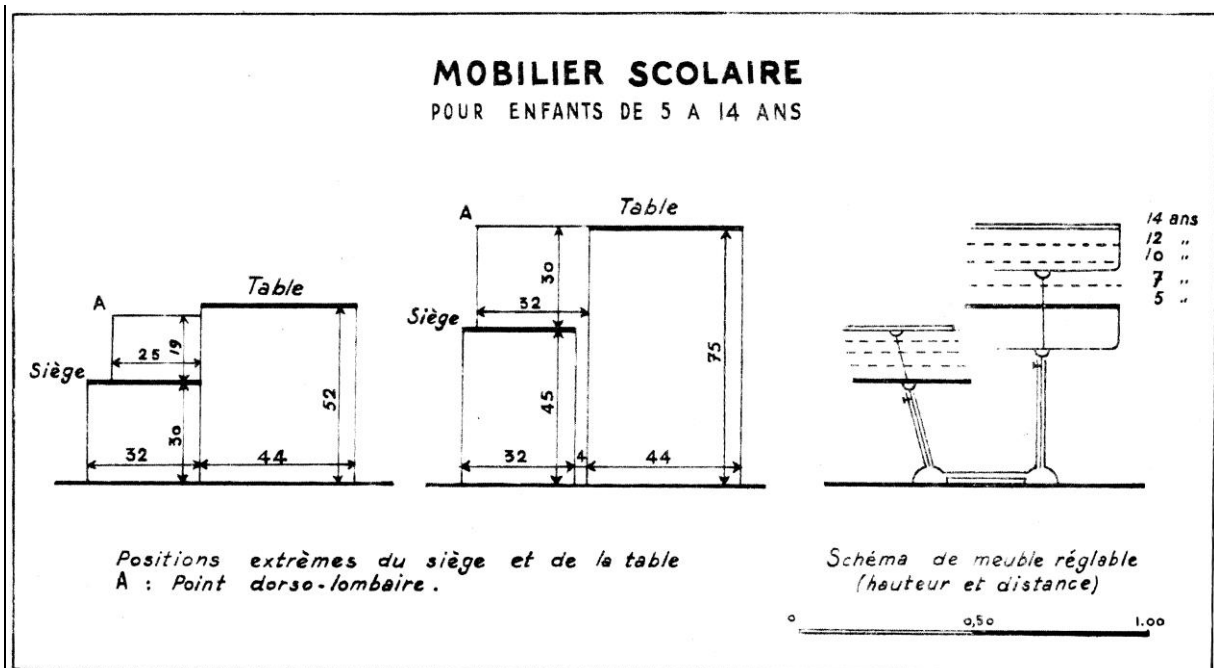


Figure 166 : Schéma annexe au règlement du 3 mai 1950 concernant le mobilier scolaire. In CANAC, Henri. L'équipement scolaire. Matériel proprement dit et matériel d'enseignement. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 295.

Le règlement de 1950 reprend certaines dispositions introduites par le règlement de 1936 – en ce qui concerne en particulier le mobilier individuel et léger des classes enfantines – tout en réagissant vivement « contre le libéralisme des instructions de 1936 : jusqu'à 14 ans, il rétablit la table-banc aux deux parties solidaires »<sup>1377</sup>, couronnant ainsi les travaux menés par l'OTUA, face à un mobilier individuel et désolidarisé, entre la table et le banc, généralisé à l'ensemble des âges. Les instructions de 1936 n'avaient pas reporté les mesures suivant les âges des élèves pour le dimensionnement du mobilier. C'est chose faite avec le règlement de 1950, « retrouvant le souci orthopédique de 1887 », prévoyant avec « minutie les différentes cotes et caractéristiques de la table-banc ». L'objectif à terme est bien de substituer à la gamme des 6 types fixes un seul et unique mobilier adaptable à chaque morphologie d'élève, objectif poursuivi par les précurseurs de l'UAM.<sup>1378</sup>

<sup>1376</sup> « Des instructions spéciales fixeront les conditions auxquelles doit répondre le matériel scolaire, les tables notamment. En attendant ces instructions, sont conseillés des tables individuelles ou à deux places avec sièges individuels attenants avec plateau horizontal ou à peine incliné, couleur bois naturel, ciré plutôt que verni, sans aucune entretoise. » Cf. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Instructions sur la construction et l'aménagement des écoles primaires élémentaires. *Journal officiel de la République française. Lois et Décrets*, 2 septembre 1949, 81<sup>ème</sup> année, p. 8811.

<sup>1377</sup> CANAC, Henri. L'équipement scolaire. Matériel proprement dit et matériel d'enseignement. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 292.

<sup>1378</sup> *Ivi*.



Cependant, tout au long des années 1940, la table-banc réglable n'a eu que peu droit de cité, et ne connaît un regain d'intérêt qu'avec le règlement de 1950. Les classes se sont ainsi principalement équipées – ou rééquipées – en table-banc non réglable pour deux élèves placés côte-à-côte, des prototypes de ce modèle ayant été également proposés à l'occasion des salons de l'OTUA.<sup>1379</sup> Aussi, encore en 1964, les interrogations demeurent les mêmes et les apprentissages d'une époque ne semblent pas avoir été intégrés et les polémiques restent profondément les mêmes : « Ces normes imposées, ces cahiers des charges si bien faits, aboutissent ainsi à fabriquer des meubles pour déformer la colonne vertébrale. La France vit-elle dans un tel état de misère qu'on ne puisse donner aux enfants des sièges adaptables ? Pourquoi, en effet, auraient-ils tous la même taille dans la même classe ? C'est peut-être le rêve d'une bureaucratie paresseuse, mais la nature ne s'y plie pas... ».<sup>1380</sup>



Figure 167 : *Esthétique Industrielle, Art Présent nouvelle série*, décembre 1963-janvier 1964, 15<sup>ème</sup> année, n°64, p. 50.

« Est-ce de leur faute ? » demande le titre de la photographie ? Le sens du « leur » est laissé à l'appréciation des lecteurs. Mais qui désigne-t-il ? Les élèves ? Les enseignants ? Les acteurs du Ministère ? Les normes et les instructions pour l'aménagement des locaux scolaires ? Les décorateurs ? Les architectes ? La revue *Esthétique industrielle* commence à paraître en 1951 et se veut une continuité d'*Art Présent*, qui a paru entre 1945 et 1950, toutes deux fondées par Jacques Viénot (1893-

<sup>1379</sup> Par André Lurçat avec les établissements Thonet et également par Jean Prouvé notamment, dont les sièges ont équipé le nouveau groupe scolaire de Metz. BARRET, Maurice. Le problème du mobilier scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 84.

<sup>1380</sup> *Esthétique Industrielle, Art Présent nouvelle série*, décembre 1963-janvier 1964, 15<sup>ème</sup> année, n°64, p. 50.

1959).<sup>1381</sup> On y retrouve Pierre Vago, mais également Auguste Perret, Maurice Barret, Jean Prouvé, André Lurçat... La remise en cause des seules lourdeurs bureaucratiques semble bien injustifiée, surtout en constatant les recommandations faites quant à l'utilisation d'un mobilier scolaire adaptable depuis 1950.<sup>1382</sup>

#### ***d. Une refonte progressive de la culture Beaux-Arts : le parcours exemplaire des frères Niermans***

L'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts connaît ses premières réformes significatives au cours des années 1920. Par ailleurs, les architectes confrontés aux projets d'école au cours des années 1930 font appel de moins en moins aux formes traditionnelles de l'architecture, tant au sens scolaire, à savoir inspirées des modèles réalisés à la fin du XIXe siècle, tant au sens régionaliste, à savoir inspirées des types régionaux qui ont été particulièrement théorisés au cours des années 1920, particulièrement en milieu urbain. La définition de nouveaux besoins en matière de confort d'équipement à l'intérieur des programmes des constructions scolaires pousse également à la diffusion de modèles structurels qui font un large usage du béton armé, déjà présent avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, mais souvent dissimulé derrière les mêmes façades austères reproduisant l'image d'Épinal issue des initiatives parisiennes de la fin du XIXe siècle. La diffusion de nouvelles technologies et leur appropriation par les architectes et les artistes-décorateurs modernes, notamment des CIAM et de l'UAM, va amener l'École à s'interroger plus profondément sur ses ambitions académiques, notamment d'un point de vue des enseignements techniques, jusque-là parents pauvres du système. Par ailleurs, les jeunes architectes issus de l'École durant les années 1920 et le début des années 1930 sont eux-mêmes confrontés à ces nouveaux enjeux sur le terrain.

Les années 1930 sont marquées par une très forte crise, suite au krach de 1929, dans le domaine de la construction. Trop rares sont les commandes privées, dans cette situation de stagnation économique, et les jeunes professionnels doivent avant tout compter avec une commande publique de la part des collectivités locales, toujours plus subventionnées par l'État en ce qui concerne les constructions scolaires. C'est dans le territoire de la Seine, et en particulier dans la banlieue en pleine modernisation et urbanisation, que se concentre la part la plus substantielle de l'effort consenti par les finances publiques. Les édiles locaux vont jouer un rôle majeur et déterminant dans le choix des architectes à qui ils confient l'équipement de leurs cités. Par ailleurs, les revendications politiques et l'atmosphère révolutionnaire ambiante amènent ces mêmes édiles à exiger de leurs architectes des réalisations pour le moins visionnaires et en accord avec leur propre programme politique, dans lequel

---

<sup>1381</sup> Cf. LE BŒUF, Jocelyne. *Jacques Viénot, 1893-1959, pionnier de l'esthétique industrielle en France*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, 192p.

<sup>1382</sup> Signalons cependant une question écrite posée au Ministre de l'Éducation nationale par le député des Bouches-du-Rhône René Hostache (1925-2000) en 1960 qui demande : « 1° s'il est exact que son département passe ses commandes de mobilier scolaire et d'équipement de bureaux par l'Intermédiaire exclusif du C.N.R.S. et en s'adressant uniquement à certains fabricants parisiens ; 2° dans l'affirmative quels sont ces fournisseurs et pourquoi jouissent-ils d'une telle exclusivité ; 3° quelles sont- les règles et obligations du ministère dans le domaine des achats ; 4° s'ils n'estimerait pas normal de mettre obligatoirement en compétition le commerce local. » *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, 16 janvier 1960, 92<sup>ème</sup> année, n°1, p. 5.

la réforme de la société passe également par l'amélioration du cadre de vie, grâce aux techniques les plus modernes.

Le parcours des frères Niermans retient l'attention à plus d'un titre. Jean et Édouard Niermans sont les enfants d'Édouard-Jean Niermans (1859-1928), architecte d'origine hollandaise, diplômé de l'École polytechnique de Delft. Parmi ses principales réalisations, on compte de nombreux complexes hôteliers de la Belle-Époque, sur les côtes de la mer du nord, de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée avec en particulier l'Hôtel Negresco de Nice.<sup>1383</sup> Grandi dans cet environnement architectural, mais souhaitant d'abord suivre une carrière de peintre, Jean Niermans (1897-1989) passe deux années à l'École des Arts-Décoratifs de Nice avant de rejoindre le front en 1916. Il intègre l'École des Beaux-Arts en 1920 à l'atelier de Gustave Umbdenstock, ami de son père. Il aura également parmi ses professeurs Emmanuel Pontremoli et Paul Tournon. Il est diplômé en 1925. Il débute sa carrière auprès de son père en participant à ses derniers chantiers, notamment des villas sur la côte d'Azur et la rénovation du casino de la Jetée-Promenade à Nice, après son utilisation comme hôpital militaire durant la Grande Guerre. Son frère Édouard (1904-1984), après être également passé par l'École des Arts Décoratifs de Nice, intègre l'École des Beaux-Arts en 1922, débutant également à l'atelier de Gustave Umbdenstock. Les deux frères s'associent en 1930 pour répondre au concours lancé par la ville de Puteaux pour la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville qui réponde mieux aux besoins de la population de cette commune ouvrière en plein boom démographique. La proposition des deux jeunes architectes, retenue à l'unanimité par le Jury, intègre dans un seul bâtiment l'ensemble des services communaux, mais également les services des Postes et Télégraphes, la caserne des pompiers et le tribunal d'instance.<sup>1384</sup> Les lignes retenues du parti, « fortement empreintes de l'esprit de l'École »<sup>1385</sup>, par les deux architectes s'inscrivent tout à fait dans la tradition classique, faisant largement appel au vocabulaire palatial des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. À ce vocabulaire traditionnel font écho les matériaux et technologies utilisés pour l'exécution : pierre de taille, couvertures en zinc placées sur des fermes, parquets lambrissés... justifiés également par le caractère prestigieux<sup>1386</sup> que le maire Georges Barthélémy souhaite donner à "son" nouvel Hôtel-de-Ville. Cependant, le caractère

<sup>1383</sup> PINCHON, Jean-François. *Édouard & Jean Niermans. Du Trocadéro à la Maison de la radio*. Bruxelles : Mardaga, 1985, pp. 11-13.

<sup>1384</sup> Le programme est plus ambitieux, d'un point de vue fonctionnel, à celui de la mairie de Boulogne-Billancourt, contemporaine, œuvre de Tony Garnier, assisté de Jacques Debat-Ponsan. Cependant, les réalisations tant de Puteaux que de Boulogne-Billancourt s'inscrivent dans la même ambition de recréer un nouveau centre urbain, qui soit en accord avec les nouvelles dynamiques qui habitent les deux villes.

<sup>1385</sup> VAGO, Pierre. L'Hôte de Ville de Puteaux, les frères Niermans, architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°8, p. 19.

<sup>1386</sup> Une volonté de se détacher des modèles précédents et de faire moderne est présente. On la retrouve à l'esprit d'Henri Sellier qui fustige, dans la préface d'un livret explicatif sur le nouvel Hôtel de Ville de Puteaux, le caractère rébarbatif et peu ambitieux de l'Hôtel de Ville de Colombes, située non loin de Puteaux, inauguré quelques années auparavant, « où triomphaient, déclarent les thuriféraires, le style Henri II mêlé au XVII<sup>e</sup> siècle et inspiré de l'Antique, lié à un sens du moderne décent et prudent, le tout surmonté d'un clocheton qui n'eut pas manqué de faire merveille ». SELLIER, Henri. Introduction. In *Hôtel de Ville de Puteaux*. Paris : les documents modernes, s.d., s.p.

moderne de l'ensemble, sous un certain poids de la tradition, n'échappe pas à Pierre Vago<sup>1387</sup> qui le juge digne de paraître dans sa revue.<sup>1388</sup>

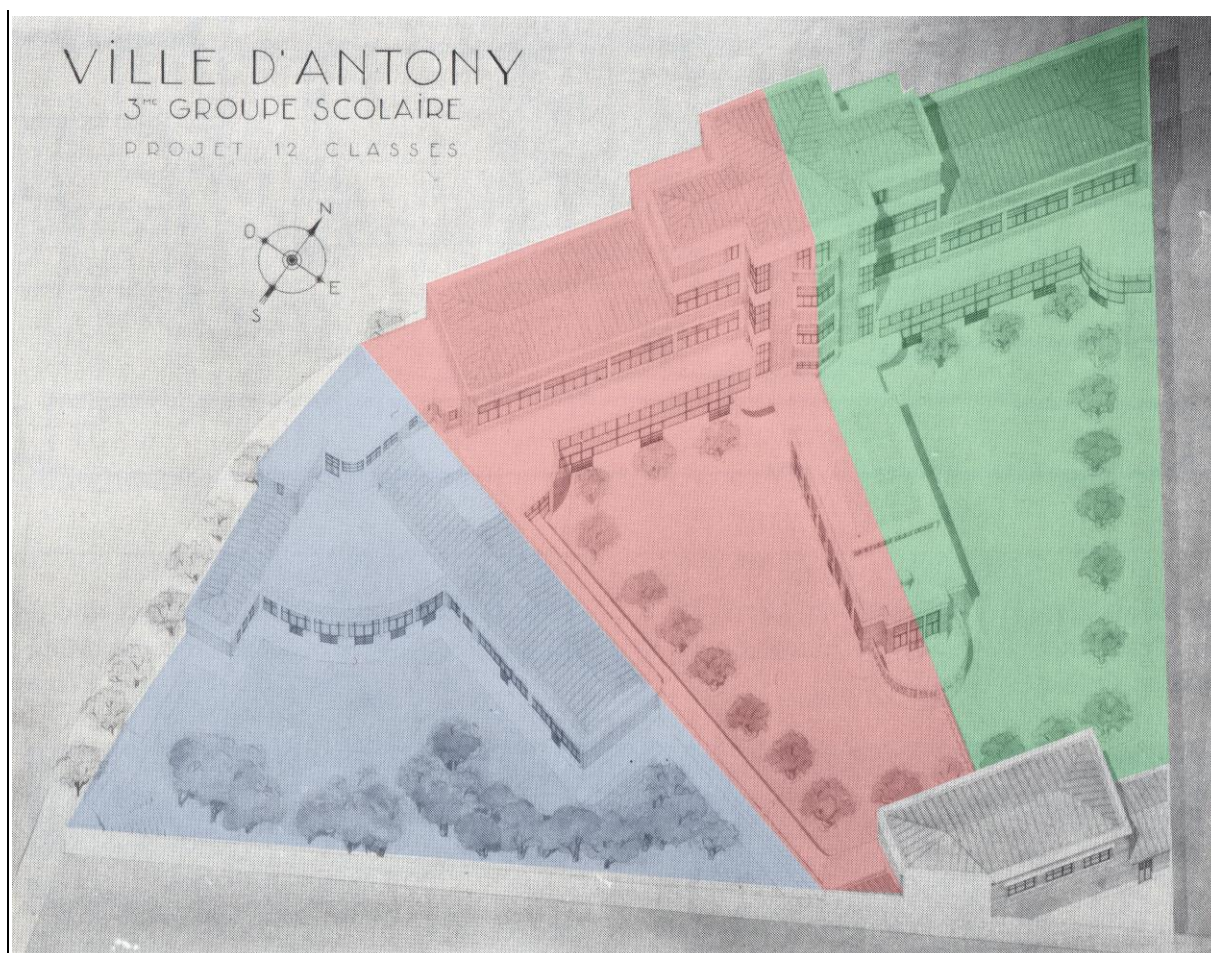


Figure 168 : Projet de groupe scolaire pour la ville d'Antony (92), 1931, Jean et Édouard Niermans architectes. Vue axonométrique.

En bleu est représentée la partie destinée à l'école maternelle, en rouge celle de l'école élémentaire pour les filles et en vert enfin celle pour les garçons. AAXX Fond Jean Niermans 333 AA-1032.

<sup>1387</sup> Il regrette cependant le manque de jeunesse de ses deux jeunes confrères : « En quittant le terrain, nécessairement académique, de l'École, le jeune architecte hésite entre deux chemins : ma réaction violente, brutale contre la discipline artistique à laquelle il a été astreint pendant de longues années, ou l'évolution lente, l'affranchissement progressif. Nous devons avouer que nos préférences vont à ceux qui, avec l'exubérance de leur jeunesse, préfèrent s'engager dans des voies nouvelles, en affronter hardiment les dangers et les risques. Mais il est très compréhensible qu'en présence d'un sujet aussi vaste que l'édification d'un Hôtel de Ville, on éprouve une certaine hésitation, et que l'on préfère parcourir des chemins sûrs au saut dans l'inconnu. » VAGO, Pierre. *Op. cit.* p. 19.

<sup>1388</sup> « Ils ont fait preuve d'une rare richesse d'invention décorative, su créer une ambiance très agréable, à laquelle nous ne pouvons que rendre hommage malgré l'abîme qui sépare nos conceptions artistiques de celles dont ils se sont inspirés. L'Architecture d'Aujourd'hui ne pouvait pas ignorer une œuvre de l'importance, de l'intérêt, de la qualité et de la valeur de l'Hôtel de Ville de Puteaux. » *Ivi.*

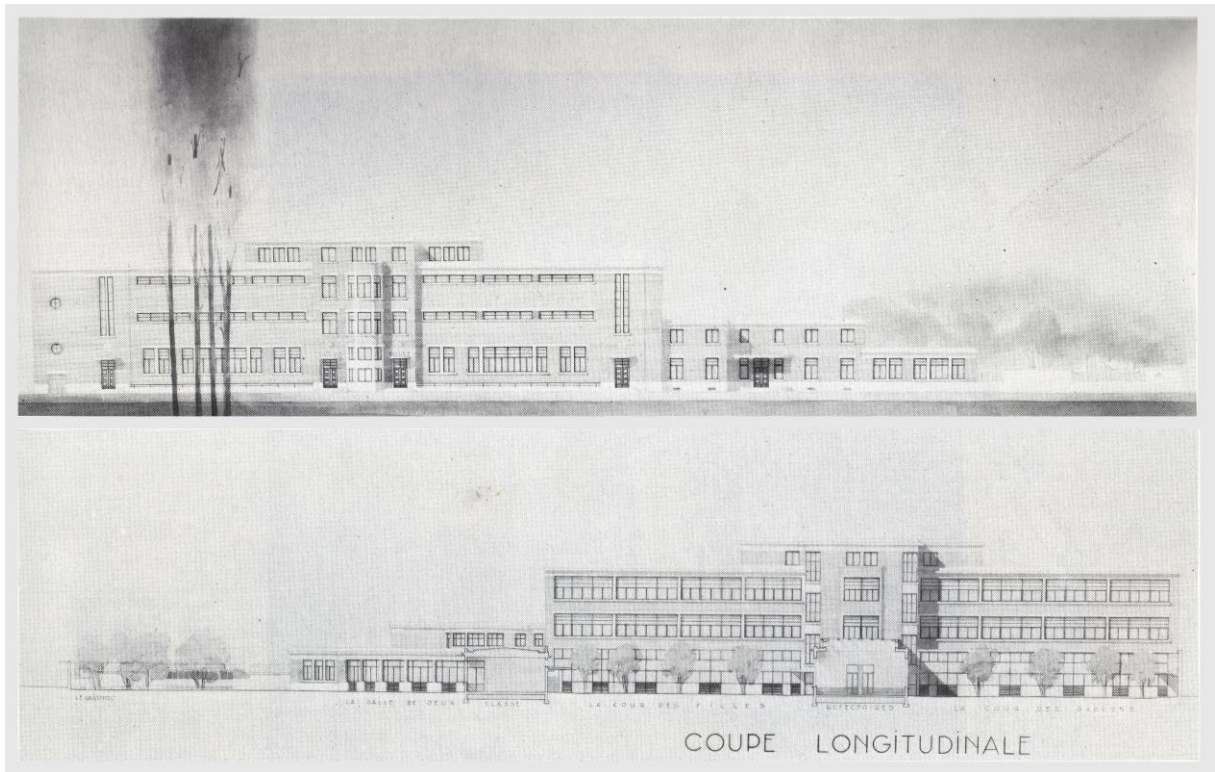


Figure 169 : Projet de groupe scolaire pour la ville d'Antony (92), 1931, Jean et Édouard Niermans architectes. Élévations principales sur la rue et sur la cour de récréation. AAXX Fond Jean Niermans 333 AA-1032.

C'est dans la foulée du succès rencontré au concours pour le nouvel Hôtel de Ville de Puteaux que les deux frères s'attachent au concours organisé 1931 pour un nouveau groupe scolaire dans la ville d'Antony (92) (cf. Figure 168 et Figure 169). Il s'agit d'une œuvre de transition chez les deux jeunes frères. En effet, on distingue la réutilisation de certains éléments déjà présents dans leur projet de l'Hôtel de Ville de Puteaux. Les toitures sont en zinc, posées à nouveau sur des fermes. Celles-ci sont dissimulées derrière de hauts acrotères de pierre, conférant à l'ensemble une très forte impression d'horizontalité. Certains éléments tels les oculi sont repris, et resteront une marque de fabrique dans les autres réalisations municipales des années 1930 chez les enfants d'Édouard-Jean Niermans. Cependant, on note également des dispositions, que l'on retrouvera dans le groupe scolaire Marius Jacotot, couronnement de leur carrière en tant que jeunes architectes municipaux à Puteaux. Ces dispositions sont directement empruntées aux derniers groupes scolaires achevés ou en voie d'achèvement dans la banlieue parisienne. Ainsi, les salles de classe placées du côté des cours de récréation sont amplement aérées et ensoleillées grâce à l'utilisation d'une structure de béton armé. Le contact entre les préaux et les cours ouvertes s'effectue de la même manière que dans le groupe scolaire Ferdinand Buisson de Jacques Debat-Ponsan à Boulogne-Billancourt, grâce à de nombreuses portes vitrées. Nous sommes encore loin de l'adoption des dispositifs les plus innovants imaginés et mis en œuvre par les UAM. L'école maternelle, une tradition désormais, bénéficie d'un agencement la rapprochant plus des conditions du plein air avec un accès direct à la cour de récréation pour chacune des deux classes. Enfin, la salle commune des maternelles adopte également un plan en exèdre tourné vers la cour de récréation.



Figure 170 : Hôtel particulier de Mme Georges Barthélémy, 11 rue Montaigne, Puteaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1932. Photographie de l'auteur, prise de vue 16 juillet 2015.

On regrette l'état de dégradation avancée du pavillon « Hôtel particulier de Mme Georges Barthélémy » des frères Niermans, alors que les anciennes maisons ouvrières sur catalogue, à la meulière apparente, bénéficient des ravalements les plus « chics ». L'architecture moderne en banlieue, même ici avec une certaine origine prestigieuse, ne bénéficie pas d'une reconnaissance suffisante.

Parallèlement, le chantier de l'Hôtel de Ville de Puteaux se poursuit. L'entente entre les deux frères et le maire de Puteaux atteint des degrés comparables, toutes échelles gardées, à la complicité qui existe entre un Tony Garnier et le maire de Lyon, Édouard Herriot. En 1932<sup>1389</sup>, les deux architectes sont chargés par l'édile de concevoir un hôtel particulier, somme toute un pavillon aux dimensions

<sup>1389</sup> AAXX Fond Jean Niermans 333 AA-1031.

modestes, pour la première dame de la ville (cf. Figure 170).<sup>1390</sup> Le parti architectural est profondément différent. Même si le moellon est encore présent mais recouvert d'un enduit de ciment où il est utilisé<sup>1391</sup>, les formes classiques ou traditionnelles ont laissé place à une rigueur toute géométrique. Le recours aux toits terrasses est une innovation chez les deux jeunes architectes. L'absence de presque tout ornement l'est également. Cependant, la culture de l'École teinte encore très fortement le projet, et notamment dans l'étude minutieuse de l'ensemble de ses détails les plus discrets, se rapprochant dans leur esthétique toujours plus des avant-gardes à la mode dans les milieux intellectuels ou aisés. Ainsi, pour la rambarde longeant l'escalier qui mène à la porte d'entrée du pavillon, on trouve une demi-douzaine d'études d'éléments de ferronnerie, des plus chargés en arabesque à ceux où la pureté de la ligne la dispute à une certaine lourdeur toutefois. Cependant le choix est laissé au commanditaire, qui adoptera le modèle le plus simple. Pour Georges Barthélémy, ce pavillon est le manifeste d'un modernisme qu'il entend appliquer également à lui-même, de manière exemplaire, avant de l'étendre à la ville et à ses administrés. La position du pavillon à quelques pas de la mairie n'est sans doute pas innocente dans la vision politique d'un héraut autoritaire et énergique, qui entend être au plus près des affaires de « sa » ville qu'il règle dans les moindres détails, et avec de très grandes ambitions.<sup>1392</sup>

Le maire charge les deux architectes de l'étude de la nouvelle école dès 1932. Les plans presque définitifs du futur groupe scolaire Marius Jacotot (Figure 171) sont dressés rapidement et soumis dès la fin 1932 à l'avis des différents services en vue de concourir à l'octroi d'une subvention.<sup>1393</sup> Certaines solutions présentes dans le projet pour la ville d'Antony sont reprises, avec l'ajout par ailleurs des dernières nouveautés en matière d'architecture scolaire introduites par les efforts des UAM et des CIAM. Ainsi, les préaux sont désormais clos par des portes vitrées totalement ouvrables, créant un contact permanent avec les cours de récréation et permettant aux enfants, même par temps de pluie, de bénéficier des conditions du plein air.<sup>1394</sup> Le langage adopté est aux antipodes de la mairie. Côté cour se dégage la structure uniquement, tout le reste n'est que verre. Les architectes feront la démonstration du même talent dans les détails d'exécution, le choix de certains « ornements pédagogiques », tels des peintures murales ou sur le linoléum recouvrant le sol des préaux, le dessin également des tables-bancs en tôle pliée et tablette en bakélite fortement inspirés des travaux de l'OTUA. La rupture est évidente et appelle même à l'indignation des rédacteurs traditionalistes d'Art

<sup>1390</sup> Cf. PINCHON, Jean-François. *Op. cit.* p. 22.

<sup>1391</sup> Il est visible sur le mur de pignon au niveau du numéro 13 rue Montaigne.

<sup>1392</sup> *Le bulletin municipal* de la ville de Puteaux d'avril 1935, en pleine période électorale, dresse le bilan du maire et montre, par de nombreuses illustrations, les travaux et réalisations envisagés pour une future mandature, dont entre autre le dispensaire municipal et la construction d'une nouvelle gare, flanquée d'un beffroi, l'aménagement du complexe sportif de l'Île de Puteaux. À l'exception de la gare, ces travaux seront également confiés aux frères Niermans. Un autre projet d'urbanisme entendait de faire du boulevard Richard Wallace une artère incontournable pour relier Paris depuis la porte Dauphine et l'avenue Foch à Saint-Germain-en-Laye. Cf. Quelques-unes de nos réalisations. *Bulletin municipal de Puteaux*, avril 1935, 7<sup>ème</sup> année, n°72 (supplément illustré au n°71 également d'avril 1935), pp. 2-32.

<sup>1393</sup> L'approbation du projet soumis par les deux architectes par la ville date du 18 novembre 1932. Le préfet, après avis des différents services d'hygiène du département, transmet le 10 janvier 1933 avec avis favorable le dossier au Ministre de l'Éducation nationale. AN F 17 14606.

<sup>1394</sup> Le bulletin municipal commente également les salles de classe disposées au-dessus des préaux comme « en plein air ». Cf. *Bulletin municipal de Puteaux*, avril 1935, 7<sup>ème</sup> année, n°71, p. 12.

*National*, l'organe de l'Association des Architectes Anciens Combattants, dont Gustave Umbdenstock est président d'honneur, dans leur compte-rendu sur le salon des Artistes Décorateurs de 1935 durant lequel une maquette de l'école est installée.<sup>1395</sup>

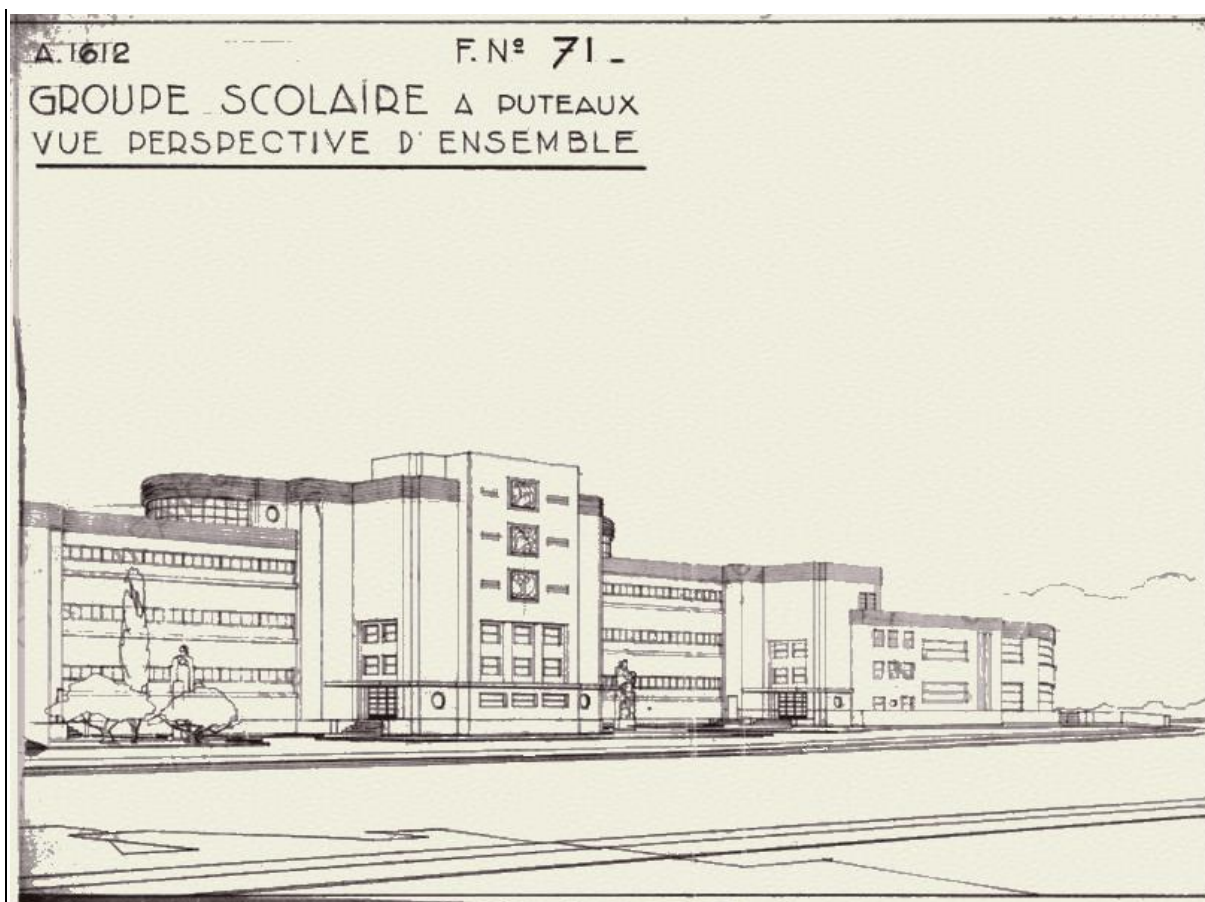


Figure 171 : Groupe scolaire à Puteaux (92), 1932, Jean et Édouard Niermans architectes. Vue perspective d'ensemble. AAXX IFA 33-13 (Doc. D-33-13-50).

On peut voir dans ce projet la concrétisation des ambitions d'Emmanuel Pontremoli (1865-1956) dans sa charge de directeur de l'École des Beaux-Arts de 1932 à 1937, « artisan d'une médiation entre l'atmosphère conservatrice de l'Académie des Beaux-Arts et les instances les plus novatrices en matière de formation ».<sup>1396</sup> Selon lui, « le but d'une grande école doit être de conserver ce qui est fondamental et de transformer et absorber ce qui, dans le temps présent, doit permettre son continuel rajeunissement ».<sup>1397</sup> Aidé dans ses projets de réforme par Louis Madeline (1882-1962), professeur de théorie de l'architecture de 1928 à 1937, le concours d'émulation reste l'outil essentiel de la pédagogie

<sup>1395</sup> « Groupe scolaire à Puteaux, des frères Niermans, très architectural, suivant les formules nouvelles dont d'ailleurs on se lassera, si ce n'est déjà fait. » LABRÉ, Pol. Les « Artistes Décorateurs » 1935. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1935, 5<sup>ème</sup> année, n°46, p. 274.

<sup>1396</sup> BRUCCELERI, Antonio. L'École des Beaux-Arts de Paris saisie par la modernité. In COHEN, Jean-Louis. (dir.). *Les années 30. L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*. Paris : les éditions du patrimoine, 1993, p. 219.

<sup>1397</sup> PONTREMOLI, Emmanuel. L'École actuelle. In *L'École nationale supérieure des Beaux-Arts*. Paris : Édité au profit de sa caisse de secours par la Grande masse, 1937, p. XIII.



de l'École, mais ses thèmes ainsi que la manière d'aborder les conceptions architecturales s'ouvrent largement à la modernité. Ainsi, une large place est faite à l'ensemble des équipements de la vie moderne, sanatorium, gare, aéroport, gare maritime, école, université, institut technologique qui continue de côtoyer les traditionnels château, manoir et autre hôtel de voyageurs... Les éléments classiques de l'architecture ne sont plus utilisés dans leurs canons vitruviens mais simplement esquissés ou évoqués par les élèves dans leurs dessins. Si le « parti » reste fortement ancré au sein des méthodes de composition enseignées par l'École, Georges Gromort, successeur de Louis Madeline à partir de 1937, va exiger de ses élèves qu'ils se détachent d'un esprit trop historiciste, qui a pu conduire à des productions « de caractère » mais ayant des allures de patchwork<sup>1398</sup> ; en résultent des projets trahissant « toujours l'ambivalence d'une culture du projet qui exprime les valeurs de la théorie architecturale des Beaux-Arts à travers un langage fortement décanté, quoique tributaire du vocabulaire historiciste ».<sup>1399</sup>

Parallèlement à ce renouvellement progressif de la culture du projet au sein de l'École, un renforcement des enseignements techniques est poursuivi. Édouard Arnaud, ingénieur diplômé de l'École centrale des arts et manufacture, et chargé du cours de construction depuis le début des années 1920, est chargé à partir de 1932 par Emmanuel Pontremoli d'organiser des cycles de conférence sur les différentes techniques utiles à l'exécution des projets : béton armé, système d'isolation, d'insonorisation, notions d'acoustique du bâtiment, « électricité et éclairagisme ». Un autre ingénieur centralien se proposera en 1932 pour assurer des cours sur « l'hygiène et la salubrité dans l'habitation », rappelant un enseignement déjà pratiqué à l'École spéciale depuis sa fondation par Émile Trélat. Par ailleurs, les réformes amorcées par Henri Prost dès 1929 à l'École spéciale font fortement influencer l'évolution des cours de l'École des Beaux-Arts. L'arrivée de Paul Landowski, successeur d'Emmanuel Pontremoli, à la direction de l'École va encore plus appuyer ce souci du besoin technique et pratique de l'architecte confronté à une nouvelle pratique dans son travail.<sup>1400</sup>

Cependant l'expérience de l'agence reste indispensable à l'apprenti de l'École pour faire le lien entre les cours théoriques dispensés, tant de composition que de technologie, et la réalité du terrain où il s'exerce longuement à la pratique avant l'obtention de son diplôme. Rigueur dans la composition, minutie dans le détail et en même temps réalisme des solutions retenues, en accord avec les contraintes budgétaires et les technologies retenues, de très nombreux élèves au cours des années 1930 obtiennent leur diplôme grâce à leur premier projet, monté en agence. C'est le cas notamment d'Édouard Niermans. Il utilise ainsi, table pour table, les plans dressés avec son frère pour le groupe scolaire Marius Jacotot de Puteaux en 1932. Il obtient son diplôme le 20 février 1934 avec une mention passable. Aux côtés d'Édouard Niermans, on a pu retrouver la présence de huit architectes diplômés de l'École des Beaux-Arts au cours des années 1930 et qui ont participé à la construction de groupes scolaires. Sur ces huit architectes, cinq ont présenté les projets des écoles auxquels ils ont participé. Outre Édouard Niermans, on peut citer Raymond Hilion (1904-1958) qui obtient son diplôme le 9 juin

<sup>1398</sup> On peut évoquer l'église du Saint-Esprit à Paris élevée par Paul Tournon entre 1928 et 1935, véritable Sainte-Sophie de béton armé.

<sup>1399</sup> BRUCCELERI, Antonio. *Op. cit.* p. 222.

<sup>1400</sup> *Ibidem.* p. 223.

1932 en présentant le groupe scolaire Sud qu'il réalise à Vincennes, en collaboration avec son père Toussaint Hilion. Vient ensuite Maurice Maurey (1893- ?) qui obtient son diplôme le 15 novembre 1933 en présentant le centre municipal de puériculture de Suresnes qu'Henri Sellier lui a commandé. Suit Jean-Louis Bévière (1906- ?), élève de Georges Gromort, qui réalise avec son père Léopold Bévière (1864-1935) le groupe scolaire Romain Rolland aux Lilas (93). Il obtient son diplôme le même jour qu'Édouard Niermans en présentant le projet du gymnase du groupe scolaire.<sup>1401</sup> Enfin Georges Jany (1906-1962), qui a suivi les cours de Roger Henri Expert, obtient son titre d'architecte DPLG le 16 juin 1943 en présentant le projet du groupe scolaire Charles Digeon à Saint-Mandé qu'il a coréalisé avec Jacques Joasson-Navier (1896-1968).

Dans ce dernier cas, Le concours a été remporté en 1937 après que la mairie de Saint-Mandé a publié un appel à concours courant 1936, avec date limite de dépôt des projets au 18 novembre 1936. Il est par ailleurs exigé des architectes, pour pouvoir participer au concours, d'exercer depuis au moins cinq ans dans le département de la Seine.<sup>1402</sup> Comme la plupart des écoles dont la construction a été décidée suite aux victoires électorales, d'abord celles municipales de 1935 puis celles législatives de 1936, du Front populaire, le déclenchement du Second Conflit mondial mettra un coup d'arrêt durable à leur développement. Par la suite, les conditions des ressources matérielles après-guerre, dans un premier le secours d'urgence aux réfugiés puis la remise en état des équipements existants, laisseront de côté certains projets datant d'une époque où l'État s'était particulièrement montré généreux. Le parti adopté par Georges Jany et son confrère<sup>1403</sup> fait largement référence à leur mentor Roger Henri Expert, dont le projet de l'école de la rue Küss à Paris est emblématique.<sup>1404</sup> Il interagit également avec les projets en voie d'achèvement, à l'instar du groupe scolaire Marius Jacotot, avec notamment le recours à la brique en parement.

Parmi les projets effectivement dressés avant le déclenchement des hostilités mais réalisés seulement une fois la paix revenue<sup>1405</sup> se trouve le groupe scolaire Albert Petit à Bagneux, de l'architecte André Aubert (1905-1987). Celui-ci s'est diplômé aux Beaux-Arts en 1932, avec le projet d'une Auberge aux Baux de Provence, à caractère fortement régionaliste.<sup>1406</sup> À Bagneux en revanche, tout est dessiné à la mesure de l'enfant et en cohérence avec les dernières avancées pédagogiques et les arts de la vie moderne. Horizontalité, salle des maternelles totalement ouvrable sur un jardin confortable, larges baies, mobilier léger et déplaçable facilement... Il semble par ailleurs de plus en plus évident à l'opinion que « l'architecture moderne » est la plus encline à offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage. On se souvient des positions particulièrement virulentes du

<sup>1401</sup> Il s'agit aujourd'hui du gymnase municipal du boulevard de la Liberté.

<sup>1402</sup> Concours d'Architecture. *Urbanisme*, juillet-août 1936, 5<sup>ème</sup> année, n°46, p. XIV.

<sup>1403</sup> Jacques Joasson-Navier, après avoir été également l'élève de Roger Henri Expert, a obtenu son diplôme de l'École des Beaux-Arts en 1927, avec le projet d'une maison d'habitation dans la Somme.

<sup>1404</sup> Cf. Groupe scolaire Charles Digeon à Saint-Mandé (94). *Bulletin mensuel de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement*, juin 1937, 31<sup>ème</sup> année, n°6, pp. 112-113.

<sup>1405</sup> On trouve d'ailleurs dans un numéro de l'Architecture française de 1941 un véritable plaidoyer d'Henri Bodecher (1904-1973) pour voir le projet d'André Aubert être réalisé. Cf. BODECHER, Henri. Ville de Bagneux. Groupe scolaire. A. Aubert architecte. *L'Architecture française*, mars 1941, 2<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-20.

<sup>1406</sup> Il a eu comme enseignants Emmanuel Pontremoli, mais également Albert Tournaire.

*Moniteur des architectes*, dénonçant aux débuts des années 1930 une architecture étrangère et inhumaine, alors qu'un projet reprenant les canons modernes de l'architecture scolaire des années 1930 finit par paraître, avec un certain panache même, dans les colonnes de la revue, comme une situation désormais banale et fondée.<sup>1407</sup>

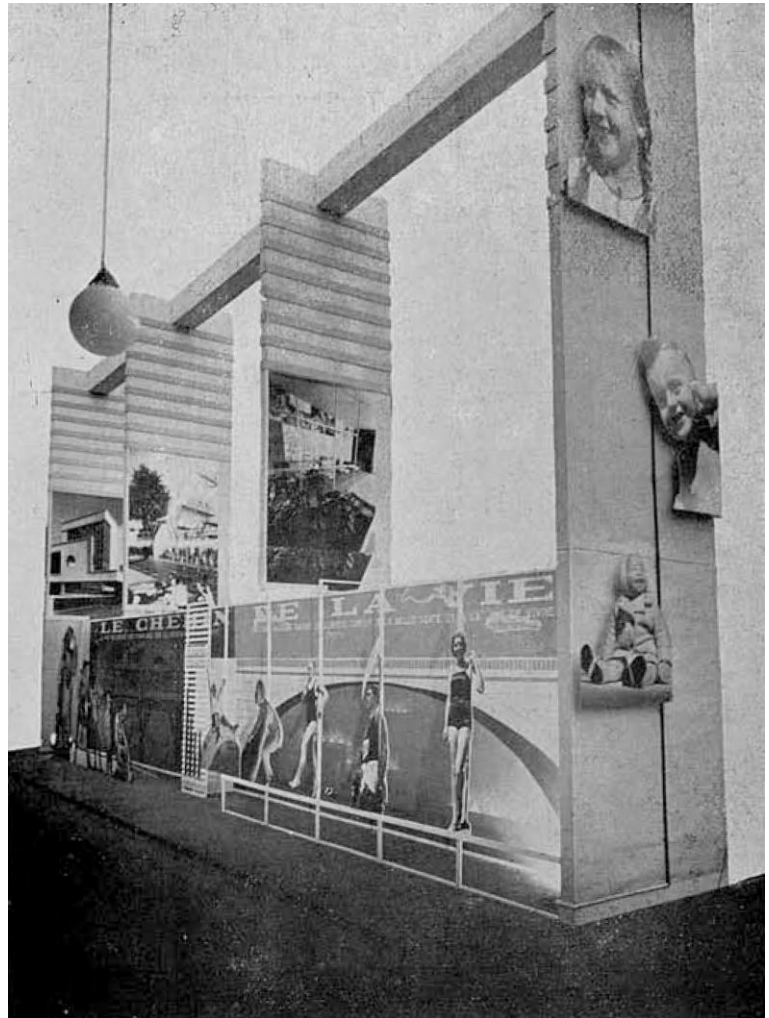


Figure 172 : Exposition de l'Union des Artistes Modernes, Maurice Barret architecte, 1937. In BARRET, Maurice. Perspectives. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°7 UAM, p. 69.

Quel plus bel hommage au final que ce montage (Figure 172) de Maurice Barret à l'intérieur du pavillon des UAM lors de l'Exposition internationale des « Arts et des Techniques appliqués à la Vie moderne » ? L'enfant, son apprentissage et sa forme physique sont mis à l'honneur : « Le chêne de la vie » titre l'architecte. La dernière photographie du portique disposée en kakemono au fond représente l'école maternelle de la Belle Image située à Cachan<sup>1408</sup> dessiné par les trois architectes Yves Chaussat (1906-1949), Joannès Chollet (1891-1955) et Jean-Baptiste Mathon (1893-1971). Chollet

<sup>1407</sup> Cf. Figure 135 p. 392.

<sup>1408</sup> Cf. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 45-49.

et Mathon ont commencé leur carrière au cours des années 1920, s'associant dès 1927.<sup>1409</sup> L'école que Maurice Barret a choisie pour l'exposition n'est pas le premier exemple de ce type de programme exécuté par ces deux architectes, cependant elle se caractérise par un langage architectural autrement plus avant-gardiste, coïncidant avec l'arrivée d'Yves Chaussat.<sup>1410</sup> Les aménagements intérieurs reprennent les modèles rationnels développés par les UAM. Certain mobilier est intégré dans les parois, à l'instar du groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat. Un consensus se dégage autour de ce que doit être une école, même si les nouveautés pédagogiques proposées par les mouvements de la nouvelle éducation ne rencontreront qu'un succès très timide, en particulier au primaire. La banlieue s'est avérée être le creuset d'un nouveau type architectural pour l'école, qui va dès lors connaître un certain soutien de la part de l'État, couronné par la tentative de celui-ci de l'étendre à la France entière, rurale et urbaine.

### 3. Les réalisations de la banlieue : exemplaires et influentes

#### a. *Henri Sellier à la manœuvre : le plein air pour tous*

Le rôle des personnalités politiques locales a été déterminant pour l'introduction et la recherche de nouvelles formes architecturales dans le cadre des constructions scolaires. Il n'est pas moins déterminant par la suite pour l'expansion et la généralisation de ces embryons de modèles d'un genre nouveau à l'ensemble des nouvelles écoles sur tout le territoire français. Jusqu'au milieu des années 1930, l'État a eu tendance à soutenir une architecture scolaire puisant son inspiration dans les types régionaux, loin de renouveler les types définis à la fin du XIXe siècle. Les modèles développés en banlieue dans la première moitié des années 1930 vont profondément bouleverser le paysage de l'architecture scolaire en France. Ce qui a pu être initié comme un programme politique, tant local que national, par les hérauts de partis souvent situés à gauche de l'échiquier politique, va devenir un modèle de référence et définir de nouveaux standards.

Au sein des établissements scolaires édifiés au cours des années 1930, les écoles de plein air vont bénéficier d'une certaine publicité, s'il en est. En effet, conçues et revendiquées comme les écoles de demain, tant par leurs promoteurs politiques, pédagogiques et hygiénistes, elles bénéficient d'une large propagande dans les revues tant d'architecture que d'opinion<sup>1411</sup>, les quotidiens, les publications

---

<sup>1409</sup> Jean-Baptiste Mathon s'est diplômé en 1923 et Joannès Chollet l'année précédente. Tous deux sont originaires de Lyon, et ont en premier débuté leurs études d'architecture à l'École régionale de Lyon. Yves Chaussat, le benjamin, a été l'élève de Roger Henri Expert.

<sup>1410</sup> En effet, ils ont auparavant déjà réalisé pour la même ville de Cachan le groupe scolaire Paul Doumer, dont le projet date de 1929, largement inspiré des canons architecturaux alors en essor, basé sur une architecture hospitalière, inspirée du modèle du sanatorium. La maternelle de cet établissement bénéficie d'un traitement architectural particulier, largement inspiré des villas de Frank Lloyd Wright. Par la suite, ils édifieront également à Cachan le groupe scolaire du Coteau, pour compléter l'équipement de la ville.

<sup>1411</sup> « Notre seule chance, en l'occurrence, c'est l'indolence bien connue de l'administration. Soutenus, défendus, imposés au besoin par de courageuses collectivités locales, certains architectes ont pu réussir à briser tant d'entraves pour nous donner des écoles, des groupes scolaires, des bâtiments universitaires où c'est par l'exemple, le fait, l'atmosphère, le cadre, le décor, qu'écoliers et étudiants apprendront à aimer la vie telle que permettent de la vivre les découvertes de l'esprit humain, les techniques, dont la seule valeur reste de tendre à dispenser aux plus humbles un minimum de confort, c'est-à-dire d'habitudes et de goûts civilisés. C'est l'école de Debré, près Saint-Quentin ; les groupes scolaires d'Alfortville, de Pantin, de Villejuif, de Boulogne-sur-Seine ;

spécialisées, en particulier pédagogiques. L'école de Beaudouin et Lods à Suresnes fait figure d'établissement pilote en la matière. Elle profite de l'administration énergique et de la finesse politique du maire Henri Sellier. Établissement pilote, école du jour d'après, modèle à reproduire et à diffuser sur l'ensemble du territoire, parachèvement d'une politique généreuse d'amélioration du cadre de vie des classes laborieuses... Il existe cependant toujours un écart entre l'architecture scolaire conçue au niveau de l'État et celle provenant de ces initiatives locales. Le caractère visionnaire et pilote de l'école primaire de plein air de Suresnes n'est pas immédiatement accueilli, et l'école est présentée par la municipalité comme un établissement scolaire à vocation médicale pour les enfants de constitution chétive. Ceux-ci seront d'ailleurs recrutés au sein de la population scolarisable de la commune par les médecins scolaires ou ceux du « dispensaire de l'Office Public d'Hygiène Sociale ». Dès lors, l'école, en ce qui concerne le calcul du montant de la subvention attribuable, est considérée comme une « école de perfectionnement pour enfants arriérés ». Ce régime, existant depuis 1909, prévoit une subvention plafonnée au maximum à 50% de la dépense totale prévue pour la construction et l'ameublement de l'établissement.<sup>1412</sup>

Dans le cas de l'école de Beaudouin et Lods à Suresnes, exemple le plus souvent cité « de palais scolaire » par les détracteurs de la politique de subvention du gouvernement, la dépense totale prévue s'élevait à six millions de francs.<sup>1413</sup> En dehors des dépenses retenues comme superflues, les travaux réellement nécessaires s'élevaient à trois millions de francs. Appliquant le barème prévu par la loi de 1909, l'État au final n'aura versé qu'une subvention de un million cinquante mille francs, moins encore que le montant maximal : « ainsi, la charge de l'État a été limitée aux dépenses utiles ». Un rapport non daté<sup>1414</sup> défend l'action des services du Ministère de l'Éducation nationale, en matière d'attribution des subventions, et en prenant justement en exemple le sort de l'école de Suresnes. Le rapport rappelle encore une fois que ce sont les communes qui ont la charge de la construction et de l'entretien des locaux accueillant les écoles primaires, même si l'État s'est montré de plus en plus impliqué dans l'aide fait aux communes nécessiteuses et ne pouvant faire face aux dépenses immédiates. Il pointe également le fait que si des « palais scolaires » ont été édifiés, charge a été laissée aux communes de l'entièreté des dépenses considérées comme « somptuaires », l'État subventionnant selon les barèmes existants<sup>1415</sup> la part minimale des dépenses envisagées. Aussi, les communes sont

---

c'est l'amphithéâtre souterrain du Conservatoire des arts et métiers ; c'est surtout l'école en plein air que terminent, à Suresnes, MM. Beaudouin et Lods. » GAUTHIER, Maximilien. *Op. cit.* p. 3.

<sup>1412</sup> Loi relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 27 avril 1909, 41<sup>ème</sup> année, n°114, p. 4473.

<sup>1413</sup> *Rapport de la Direction de l'Enseignement primaire au Ministre de l'Éducation nationale sur le coût des constructions scolaires*, s.d. (1935 ?), 4 feuillets. AN F 17 14598.

<sup>1414</sup> Semblablement de 1935 car coïncidant avec les recherches menées au sein des différents ministères pour mener une politique de rationalisation de la dépense publique, en particulier sous le gouvernement Laval. Cf. note n°805 p. 280.

<sup>1415</sup> Le rapport cite ceux du 17 mars 1931 et ceux du 19 août 1933. Cependant, la demande de subvention, accompagnée du projet, ont été déposés le 1<sup>er</sup> juillet 1931, aussi, les barèmes applicables étaient ceux de 1931. Cf. *Lettre de la direction de l'Enseignement Primaire de la Seine au Président du Conseil d'État à propos d'un contentieux avec la ville de Suresnes pour le calcul du taux de la subvention alloué à la construction de l'école en plein air*, 21 novembre 1934. AN F 17 14599.

responsables des dépenses supplémentaires engagées, ce qui était possible pour ces dernières car elles bénéficiaient encore au début des années 1930 d'une « situation budgétaire favorable et acceptaient de prendre entièrement à charge les dépenses auxquelles l'État refusait de participer ».

Par ailleurs, l'État n'encourage finalement que trop timidement le mouvement des écoles en plein air. En effet, seule une circulaire du 6 septembre 1922 engage les municipalités à créer des écoles de cette nature : « pour les agglomérations, il est fort souhaitable qu'il existe une ou plusieurs écoles spéciales de plein air suivant l'importance de la population ». La construction de ces établissements particuliers reste ainsi facultative et est laissée à la discrétion des administrations municipales.<sup>1416</sup> Henri Sellier, loin de se satisfaire d'une telle situation, notamment pour les finances de sa commune, formule un recours auprès du Conseil d'État dès le montant de la subvention connu fin 1933.<sup>1417</sup> La requête « tendant à ce qu'il plaise au Conseil d'annuler une décision du Ministre de l'Éducation nationale en date du 30 décembre 1933 par laquelle il a fixé à 1 000 000 la subvention allouée à la commune pour la construction d'une école primaire de plein air » est adressée le 17 avril 1934<sup>1418</sup>. Consultés par le Ministre, les services de la Direction de l'Enseignement primaire considèrent, dans leur avis du 21 novembre 1934, leur calcul comme juste et même « généreux », arguant également que l'inverse aurait pour fâcheuse conséquence de permettre aux collectivités locales d'engager le budget de l'État sans que celui-ci ne soit consulté.<sup>1419</sup> Il faut attendre courant 1936 pour que le Conseil d'État rende sa décision.

Pendant ce temps, Henri Sellier poursuit sa politique en faveur des œuvres à l'enfance, et en particulier pour la diffusion du modèle de l'école de plein air. Président du Conseil général de la Seine, il fait adopter différentes délibérations par ce dernier en faveur de ce modèle d'enseignement, complétant déjà les outils du département pour soutenir la construction de nouvelles écoles primaires au sens « traditionnel ». En particulier le 30 décembre 1936, faisant suite à une délibération déjà favorable au financement des écoles de plein air pris par le Conseil général de la Seine le 18 décembre 1935, le Conseil général délibère à nouveau :

*« Le Département de la Seine participera financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles de plein air permanentes gérées par les communes dans les conditions ci-après :*

---

<sup>1416</sup> La même circulaire du 6 septembre 1922 prévoit l'application des régimes de subventions réservés aux établissements pour les enfants arriérés, à savoir pour un montant maximal de 50% de la dépense subventionnable. Cf. note n°1197 p. 404.

<sup>1417</sup> Il s'agit du 30 décembre 1933. Deux années se sont écoulées entre le dépôt du dossier par la commune de Suresnes et l'attribution de la subvention. Cependant, la commune a pu choisir le régime dérogatoire permettant d'engager les travaux avant l'octroi de la subvention. On comprend dès lors le recours formulé par Henri Sellier qui a déjà engagé pour sa commune une dépense de près de six millions de francs alors que la subvention finalement allouée ne couvre qu'un sixième de cette somme.

<sup>1418</sup> Il s'agit de la date d'enregistrement de ladite requête, immatriculée n°39 392.

<sup>1419</sup> *Lettre de la direction de l'Enseignement Primaire de la Seine au Président du Conseil d'État à propos d'un contentieux avec la ville de Suresnes pour le calcul du taux de la subvention alloué à la construction de l'école en plein air*, 21 novembre 1934. AN F 17 14599.

*La participation financière du Département correspondra au montant des dépenses engagées par la commune pour le fonctionnement de ces établissements, déduction faite des charges qu'elle devrait supporter pour la gestion d'une école primaire ou maternelle de même importance.*

*En ce qui concerne les autres écoles de plein air, quelles qu'elles soient, gérées par l'Office d'Hygiène avec le concours de diverses collectivités communes, caisses des écoles, associations agréées, etc., le paiement des dépenses à la charge dudit Office sera effectué sur production d'états mensuels ou trimestriels. Le montant de la contribution financière du Département aux frais de gestion de ces écoles sera établi d'un commun accord entre les services de l'Office et les collectivités : Caisse des écoles, Municipalités, etc. »<sup>1420</sup>*

Les écoles officiellement de plein air bâties en dur étant relativement rares à l'époque, on peut imaginer que la délibération est également arrêtée pour venir en aide aux finances de la ville de Suresnes, qui doit faire face aux frais de fonctionnement de sa nouvelle école de plein air et en même temps aux frais de construction. Néanmoins, il est acté dans le département de la Seine que toutes les écoles primaires de plein air auront le même poids sur les finances des communes que les écoles « traditionnelles ». Aussi les communes ne peuvent dès lors plus justifier du refus d'entretenir une telle école, ayant au budget le même poids qu'une école construite selon la formule « traditionnelle ». La même année, le Conseil d'État rend sa décision. Il casse le décret du Ministère attribuant une subvention pour la construction de l'école de plein air de Suresnes selon les dispositions de la loi du 15 avril 1909. Le jugement rendu va faire jurisprudence :

*« Considérant qu'il résulte des pièces du dossier que, les locaux scolaires étant insuffisants dans la commune de Suresnes, la municipalité a décidé la création d'un nouveau groupe scolaire comprenant des classes de garçons, des classes de filles et une école maternelle ; que si, pour répondre à de nouvelles conceptions d'hygiène des aménagements spéciaux des locaux ont été prévus pour que l'enseignement puisse être donné en plein air, ledit enseignement ne devait avoir un caractère différent de celui auquel étaient affectées les autres écoles primaires de la commune, et devait être assuré par un personnel de même catégorie ; que dans ces conditions le nouvel établissement constituait l'une des écoles primaires ordinaires de la commune ; que par suite, en refusant de faire application, pour le calcul de la subvention à allouer à la commune de Suresnes, des règles prévues par les lois et règlements relatifs aux écoles dont s'agit, le Ministre a commis une erreur de droit ; »<sup>1421</sup>*

L'école de plein air devient éligible, au même titre que les autres établissements scolaires, au même calcul de subvention. Les aménagements spécifiques des écoles de plein air sont dès lors considérés comme la réponse aux nouvelles conceptions d'hygiène, leur rôle de structure d'enseignement reste le même que celui des autres écoles primaires. Elle n'appartient plus à la

<sup>1420</sup> Délibération du 30 décembre 1936. *Délibérations du conseil général de la Seine (prises dans la séance du 30 décembre 1936)*, janvier 1937, n°21-22, p. 250.

<sup>1421</sup> Arrêté du Conseil d'État n° 39 932, lu le 24 janvier 1936, 3 feuillets, AN F 17 15999.

catégorie spécifique des établissements pour les enfants arriérés. Une certaine universalité de son rôle est acquise au sein de l'enseignement primaire, grâce à la pugnacité d'Henri Sellier, qui avait, dès l'origine, réussi à faire intégrer dans le cadre des établissements traditionnels ouverts sur sa commune et à l'intérieur des cités-jardins de l'OPHBM de la Seine, le plus souvent dans les écoles maternelles, des dispositifs inspirés de la typologie du plein air.<sup>1422</sup>

***b. Faire des écoles fonctionnelles, hygiéniques et économiques : vers de nouveaux standards et plans-types ?***

Si les efforts budgétaires consentis par l'État aux constructions d'écoles primaires, en particulier durant les années 1930, ont été particulièrement importants et ont permis l'émergence en particulier en banlieue de groupes scolaires à l'architecture ambitieuse, l'État n'a pas moins été confronté à la nécessité d'encadrer les coûts et la répartition des subventions entre les différents projets. Différentes pistes sont explorées afin d'assurer néanmoins le financement nécessaire de la modernisation ou de la construction d'infrastructures scolaires, en particulier en ce qui concerne les conditions d'attribution des subventions.<sup>1423</sup> Cependant, si les voies de l'opposition conservatrice s'élèvent toujours contre le coût trop élevé des écoles, réclamant la mise en place d'une règle nationale pour le calcul du coût des constructions scolaires, avec une classe standard à cent mille francs, les services du Ministère sont bien conscients de l'inégalité des coûts de la main d'œuvre et des matériaux d'un département à l'autre. Motivé par la recherche d'économie, le Ministre Anatole de Monzie suggère en 1932 aux communes de se regrouper pour lancer des appels d'offre, espérant ainsi la diminution des prix par l'achat de grandes séries. Il compte par ailleurs sur la mise en place d'un service centralisé plus efficace et de ses antennes départementales pour réduire les dépenses, en aidant notamment à la communication entre les communes. C'est le conseil consultatif des constructions scolaires et ses comités départementaux.<sup>1424</sup>

L'esprit qui a dirigé la rédaction du décret du 3 septembre 1932 créant le conseil consultatif des constructions scolaires a souhaité resté fidèle à l'idée de l'autonomie communale, craignant une trop grande ingérence de l'État et les critiques qui ne manqueraient pas de s'élever. Aussi, les communes sont conseillées en ce qui concerne les modifications des projets d'école qui sont soumis audit conseil dont l'aval est nécessaire pour l'octroi d'une subvention. Pourtant, les projets ne sont pas étudiés par des architectes au sein de ce conseil, mais essentiellement par des membres du personnel administratif du Ministère de l'Éducation nationale, médecins, hygiénistes, inspecteurs d'académie... Aucun architecte. Par ailleurs, en 1933 sont prises des mesures instituant un barème de subvention moins favorable que celui de 1931, du fait de la crise budgétaire à laquelle l'État doit faire face.<sup>1425</sup>

---

<sup>1422</sup> Nous pouvons citer la première école d'Alexandre Maistrasse dans la cité jardin de Suresnes, la deuxième école, l'école maternelle de la cité-jardin de Gennevilliers de Félix Dumail, le groupe scolaire Thomas Mazaryk de la cité-jardin de Châtenay-Malabry de Bassompierre, Sirvin et de Rutté, le groupe scolaire Albert Thomas de la cité jardin de Champigny de Pelletier et Teisseire.

<sup>1423</sup> Cf. C. III. 1. e. Un effort de contrôle permanent des dépenses et de la qualité des constructions scolaires, p. 282.

<sup>1424</sup> Institués respectivement le 3 septembre 1932 et le 28 octobre 1932.

<sup>1425</sup> Cf. note n°821 p. 285.



Le Ministre Anatole de Monzie n'a pas caché ses réticences vis-à-vis de l'architecture moderne caractérisant les écoles construites par certaines communes de la banlieue parisienne. Notons au passage que la SFIO ne participera à aucun gouvernement avant 1936. Rappelons également que le PCF ne participera à aucun gouvernement avant celui du GPRF en 1944, se contentant de ne pas faire d'obstruction parlementaire durant la période du Front populaire. Or ce sont bien essentiellement les communes appartenant à ces deux obédiences politiques qui ont initié le bouleversement des lignes architecturales en matière de constructions scolaires. Si Anatole de Monzie n'est pas présent lors de l'inauguration du groupe scolaire Karl Marx à Villejuif en juillet 1933, il assiste en 1932 à l'inauguration du groupe scolaire Jules Ferry de l'architecte Henri Varnier dans le Nanterre du maire conservateur Ferdinand Croÿ. Anatole de Monzie reste essentiellement attaché à l'idée formulée par un Lahor ou un Riator avant-guerre et reprise par André Honorat à l'issue de la Guerre d'une école dont les murs doivent être investis par l'esprit des régions dans lesquelles elle se trouve.

Cependant, coïncidant avec l'année des inaugurations des premiers groupes scolaires « modernes » de la banlieue parisienne, 1933 voit Anatole de Monzie s'interroger plus profondément sur l'utilisation du « standard » et du « plan-type », toujours dirigé par l'idée de faire des économies. L'expérience des écoles de la banlieue et les rapports fournis par ses services changent son regard sur l'architecture moderne et la prodigalité légendaire des communes ouvrières. Il s'avère en effet que le coût par élève est relativement inférieur à des monuments élevés au cours de la même période dans des communes voisines et qui n'ont pas soulevé les mêmes polémiques. Rappelons le cas d'Henri Varnier, architecte de Nanterre, qui bénéficie des louanges de la part d'une certaine critique, alors que par la suite ses projets s'avéreront désastreux tant sur le plan de la programmation que de la qualité des constructions et nécessiteront des aménagements ultérieurs coûteux.<sup>1426</sup> Les services du Ministère constatent que le manque d'expérience de l'architecte chargé par la commune de conduire le projet d'une nouvelle école en adéquation avec les nouvelles pratiques architecturales et le manque d'expérience même de l'administration communale sont à l'origine des nombreux dérapages constatés. Le cas des écoles « modernes » critiquées est souvent écarté, dans les rapports, car lié à des difficultés dans la mise en place des fondations.<sup>1427</sup>

<sup>1426</sup> Cf. C. III. 3. c. Un sursaut d'une architecture scolaire régionaliste au cours des années 1930 ? : entre revendications corporatistes, élans "patriotiques" et questions stylistiques, p. 374.

<sup>1427</sup> C'est le cas de nombreuses écoles construites dans des zones anciennement inondables et qui ont longtemps été occupées par la Seine. Par ailleurs, la nappe phréatique s'avère presque affleurante à certains endroits, nécessitant des travaux conséquents, notamment la pose d'un radier étanche et le cuvelage des fondations. Les communes les plus touchées par ces phénomènes sont celles de l'est parisien, dont Maisons-Alfort, Alfortville, Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine. Les dépenses supplémentaires nécessaires recevront, malgré les dispositions prises par la suite pour interdire la modification des projets en cours, sous peine de la perte de la totalité de la subvention, systématiquement un octroi d'une subvention supplémentaire, les autres coûts étant largement contenus à l'intérieur de l'enveloppe initialement prévue. Cependant, ces coûts supplémentaires seront souvent utilisés par les adversaires conservateurs de cette politique, gageant également l'incompétence des architectes. Ils seront contredits par l'expérience.

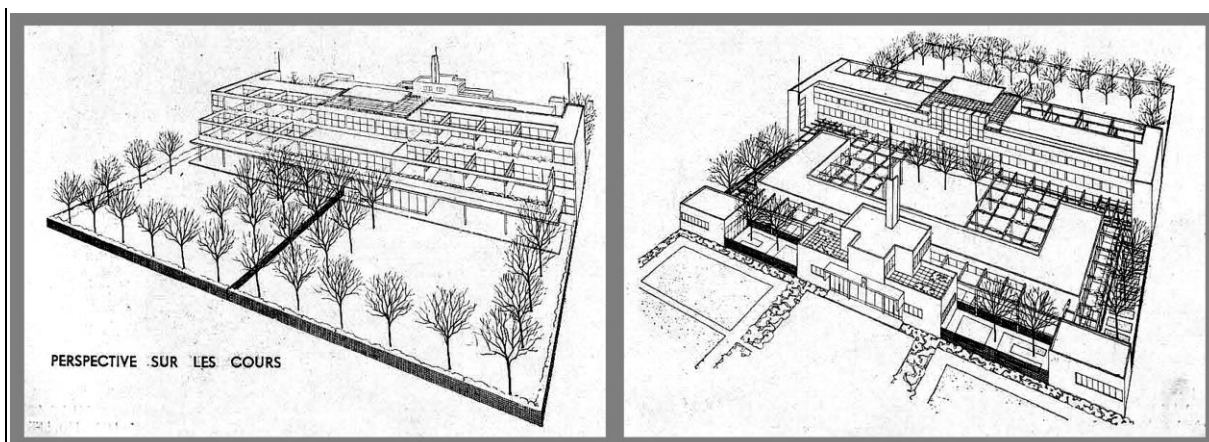


Figure 173 : Groupe scolaire des Monts-Cuchets (projet), Villejuif (94), 1933, André Lurçat architecte. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 58-59.

Au contraire, les inaugurations successives en 1933 des nouvelles écoles de banlieue s'accompagnent des soldes des subventions, occasions multipliées chez les architectes-voyers de la préfecture de la Seine de vanter tout à la fois la qualité d'exécution et le non-dépassement, hormis les cas évoqués précédemment, des budgets initialement prévus.<sup>1428</sup> Aussi les services du Ministère orientent-ils leurs recherches de plans-types et d'éléments standardisés vers les nouvelles tendances modernes, vantées par l'ensemble de la critique et des experts. Les expositions organisées par les associations pédagogiques comme la Nouvelle Éducation (Figure 173) en 1933 à l'École de Médecine à Paris ou encore par les associations hygiénistes dont la plus influente est de loin l'Hygiène par l'Exemple inspirent également les membres du conseil consultatif des constructions scolaires.<sup>1429</sup> Ils prennent contact avec certaines industries de la sidérurgie regroupées dans l'OTUA. Cependant, une levée de bouclier a lieu immédiatement chez les architectes qui refusent la modernité mais également qui refusent les règles de plus en plus contraignantes pour l'accès aux marchés publics. Parmi les plus virulents se trouvent les architectes de l'Association des Architectes Anciens Combattants ainsi que de la très nationaliste Société nationale des architectes de France.<sup>1430</sup>

Les troubles grandissant en France et les conséquences de la crise de 1929 se faisant de plus en plus ressentir, le gouvernement auquel appartient Anatole de Monzie est renversé le 30 janvier 1934.

<sup>1428</sup> Il s'agit des groupes scolaires de Boulogne-Billancourt (Jean-Baptiste Clément et Ferdinand Buisson), de Cachan (Paul Doumer) d'Asnières-sur-Seine (l'école maternelle de la Cité-Jardin), de Vanves (l'école maternelle de) de Villejuif (Karl Marx),

<sup>1429</sup> André Lurçat voit ses réalisations et ses plans exposés au cours des deux manifestations. Les architectes de Cachan (Chaussat, Mathon et Chollet) sont également représentés à l'exposition de l'Hygiène par l'Exemple. Les tendances modernes en matière d'architecture scolaire restent cependant marginales lorsque l'on consulte le bulletin de l'Association. La plupart des écoles illustrées à l'intérieur de la revue *l'Hygiène par l'Exemple* sont en effet situées en Province, dans des zones semi-rurales la plupart du temps, plus favorables à l'établissement d'écoles de plein air. Si la modernité architecturale est vantée dans les discours, les réalisations résolument modernes, en banlieue parisienne essentiellement, restent rares. Cependant, le choc que sont les écoles de Lurçat et celles de Beaudouin et Lods, ainsi que les nombreuses autres, vont encourager les différents acteurs à s'approprier également le débat architectural.

<sup>1430</sup> Cf. note n°1103 p. 380.

Le poste de Ministre de l'Éducation nationale échoit alors dans l'éphémère gouvernement d'Édouard Daladier à Adrien Berthod (1878-1944). Il sera reconduit à son poste après l'insurrection d'inspiration fasciste et nationaliste ratée du 6 février 1934 qui a pour conséquence de voir Gaston Doumergue constituer un nouveau cabinet plus marqué à droite, espérant former une union républicaine devant faire face tant à la menace « brune » qu'à la menace « rouge ». Ce départ d'Anatole de Monzie ne remet pas en cause les principales mesures dont il a eu l'initiative. Cependant, les pistes pour une rénovation plus profonde des modèles architecturaux, des plans-types et des standards, sont, sans être écartées, replacées dans une compréhension régionaliste de l'architecture. Complaisance face aux pressions nationalistes ? Souci d'éviter de nouveaux mécontentements chez les architectes anciens combattants, alors que le maréchal Philippe Pétain est devenu Ministre de la Guerre ? Un article paru dans *Le Temps* en avril 1934 permet de mesurer toute la contorsion des raisonnements menés au sein du Ministère, pour à la fois contenter les exigences de modernité, d'hygiène et d'économie pour le nouvel outillage scolaire, et satisfaire les hérauts d'un régionalisme architectural particulièrement virulent. Ainsi on peut lire :

*« Cependant l'adoption du plan-type préconisé par le décret de 1932 n'a pas été sans soulever des objections au nom de l'esthétique. Mais si l'on veut bien ne pas s'arrêter aux mots et voir les choses dans leur réalité, ces objections ne paraissent pas justifiées. Sous le prétexte d'user des avantages des plans-types et du standard, il n'est pas question de couvrir le pays de casernes scolaires ; le reproche d'uniformité ne saurait dans l'espèce émaner que d'esprits peu renseignés, peu curieux des réalisations effectuées ces dernières années. On a fait justement remarquer que l'idéal moderne, et particulièrement l'idéal architectural, tendait vers l'universalité, éliminant la fantaisie et cherchant à s'adapter le plus étroitement aux besoins essentiels qui sont les mêmes partout : les différences de climat elles-mêmes ne justifient pas, entre les conceptions architecturales, des différences aussi grandes qu'on pourrait le supposer ; si bien que cette tendance vers l'universalité se révèle non seulement dans un pays homogène comme la France, mais encore sous des latitudes les plus diverses. »<sup>1431</sup>*

L'article contient ainsi une défense claire des principes modernes d'une nouvelle architecture scolaire, basée sur la rationalité, la série et la diffusion d'une norme permettant aux enfants d'avoir accès aux mêmes conditions d'enseignement, quelle que soit la région considérée. L'argument climatique, si cher à un certain régionalisme puisant ses inspirations dans une théorisation presque scientifique, est clairement rejeté. L'universalité inhérente à l'école trouve toute satisfaction dans une modernité elle-même émanation de l'universalité. Pour autant, l'aspect esthétique est vivement débattu, et le caractère standardisé des constructions modernes est rejeté. Le régionalisme trouve ainsi un certain soutien :

*« Mais l'universalité des besoins n'implique pas l'uniformité des aspects, d'autant que la diversité dans l'aspect découle naturellement de la différence des matériaux propres à chaque région. L'identité de la conception du plan n'entraîne pas obligatoirement l'uniformité dans l'apparence ; ce n'est pas parce que les carreaux, les serrures, les*

<sup>1431</sup> À propos des constructions scolaires, *Le Temps*, 6 avril 1934, 74<sup>ème</sup> année, n°26516, p. 6.

*crémones, les vantaux, les patères sont de même type que deux maisons se ressemblent. »<sup>1432</sup>*

Encore une fois, le plan-type se limite à ses murs, sans pouvoir, comme ont pu le démontrer les associations pédagogiques, établir le lien entre pédagogie, architecture scolaire et modes de construction. Les résistances du passé sont encore à l'œuvre :

*« Le standard intéresse plus le détail que l'ensemble, le plan-type tel qu'on le conçoit aujourd'hui s'efforce surtout de dégager les relations nécessaires, tout en maintenant ces relations, on peut combiner et répartir les éléments suivant les formules les plus variées : sa souplesse remarquable permet de l'adapter à tous les besoins de l'esthétique.*

*Enfin, à une époque où nous vivons, il convient d'accorder toute leur importance aux préoccupations de l'économie.*

*L'intérêt en jeu vaut un sincère effort. Malgré la tâche accomplie pendant ces dix dernières années, l'équipement scolaire est loin d'être terminé ; il se poursuit au rythme de cinq à six cents écoles, et même en escomptant un ralentissement dans la période à venir, la contribution de l'État paraît devoir rester supérieure à cent millions par an. Et nous ne parlons que des établissements primaires. Il est urgent d'instaurer effectivement des méthodes qui non seulement assureront une économie de 12 à 15 %, mais qui en outre doteront la France d'un outillage plus conforme aux exigences de l'enseignement et en même temps plus satisfaisant pour l'hygiène et l'esthétique. »<sup>1433</sup>*

Assurer l'équipement scolaire tout en calmant les peurs d'une certaine partie des architectes, telle est la délicate position du Ministère de l'Éducation nationale jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Front populaire. Cependant avant l'arrivée de ce dernier, l'État aura eu le temps de redéfinir l'organisation fonctionnelle des différentes parties de l'école primaire, la rendant claire et de moins en moins victime des interprétations de l'architecte communal. C'est à travers la refonte des instructions pour la construction des écoles primaires de 1887 que l'État espère influencer au mieux la qualité des constructions scolaires. En effet, l'expérience des plans-types s'avère à nouveau insatisfaisante, tout comme au cours des années 1880. À la sortie de la guerre, l'État se contentera de rééditer les schémas fonctionnels issus des instructions réglementaires de 1927 pour les écoles maternelles et de 1936 pour les écoles élémentaires. En 1952 une vaste consultation sera lancée au niveau national pour que les architectes et les constructeurs proposent des solutions innovantes et standardisées pour les constructions scolaires, celles situées en zones rurales avant tout. En effet, l'équipement scolaire, s'il a à peu près rattrapé son retard dans les zones de nouvelle urbanisation, dont fait partie la banlieue parisienne, reste encore largement insatisfaisant dans ces parties du territoire.<sup>1434</sup>

---

<sup>1432</sup> *Ivi.*

<sup>1433</sup> *Ivi.*

<sup>1434</sup> La partie sur les taudis scolaires. ANTHOUARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 245-254.

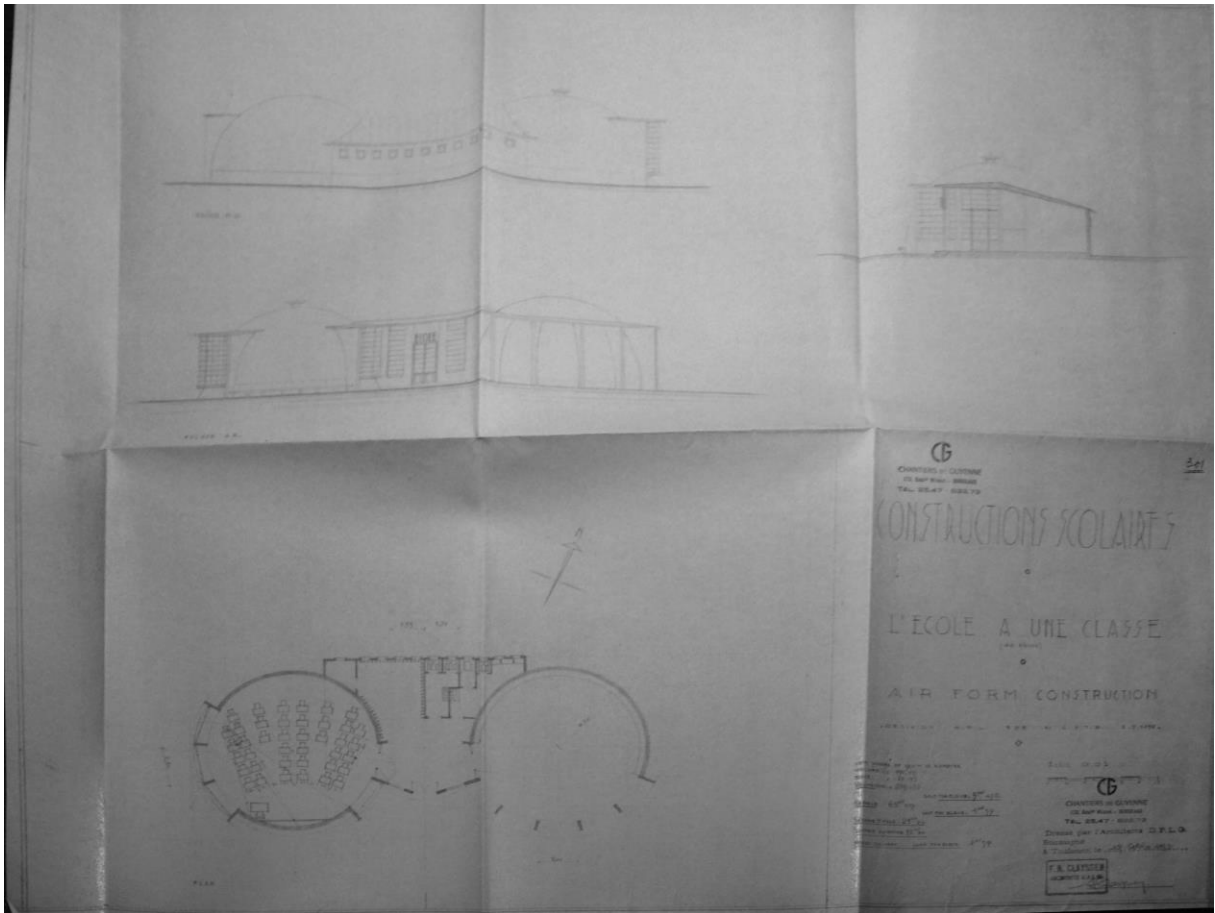


Figure 174 : Proposition pour une école à une classe. Architecte Claysen, entrepreneur Chantiers de Guyenne, Bordeaux, 1953. AN F 17 14609.

Le procédé retenu est du type « Airform », exécuté en béton armé, à l'aide d'un coffrage pneumatique réalisant d'une seule coulée la voûte autoportante.

Tous les dossiers sont consultables aux Archives Nationales : AN F 17 14609, AN F 17 14610 et AN F 17 14611.

***c. La refonte des instructions pour les constructions scolaires : la rencontre de l'Hygiène par l'Exemple, des politiques et des architectes de la banlieue ; des résultats en demi-teinte***

C'est encore avec le Ministre Anatole de Monzie que certains acteurs de la société civile sont officiellement consultés pour la refonte des instructions réglementaires de 1887 pour la construction des écoles primaires. L'expérience acquise lors de la mise en place du Conseil consultatif des constructions scolaires a permis au Ministre de constater l'inadéquation des règles qui s'appliquent aux constructions scolaires, face aux nouvelles exigences en matière d'hygiène et de pédagogie, ainsi que face aux nouveaux matériaux de construction de plus en plus diffusés et maîtrisés. L'influence des réalisations de la banlieue est incontestable et permet de mieux comprendre certains retournements qui ont eu lieu chez Anatole de Monzie dans son approche d'une architecture scolaire qui est désormais à la recherche de la rationalité et de la modernité. Courant janvier 1934, avant que le gouvernement dirigé par Camille Chautemps depuis novembre 1933 ne soit renversé par la crise de février, le Ministre de l'Éducation nationale convoque une commission chargée de revoir les instructions de 1887. À ladite commission participent les membres du Conseil consultatif des

constructions scolaires, mais également des personnels extérieurs à l'administration de l'Éducation nationale mais dont le travail et les efforts de publicité sont largement reconnus et utilisés. Il s'agit entre autre des membres de l'Hygiène par l'Exemple, largement introduite par ailleurs dans les sphères politiques.<sup>1435</sup> La Société de l'Hygiène par l'Exemple va exercer un rôle quasi monopolistique sur la réforme engagée par le Ministre Anatole de Monzie. Aux côtés des membres de la Société<sup>1436</sup>, on trouve également quelques architectes, comme le rapporte la secrétaire générale de l'Hygiène par l'Exemple en 1937 à l'occasion de l'assemblée générale :

*« Une commission nommée en 1934 par M. le Ministre de Monzie et où il nous avait appelés à siéger, M. Marchoux et moi, avait élaboré un texte qui pouvait servir de base à la réforme nécessaire, mais sa publication que nous avons été autorisés à faire, n'était répandue qu'à titre officieux, grâce à la grande bienveillance de M. Rosset et à l'appui constant que nous avons trouvé au Bureau des Constructions scolaires. Par leur contact journalier avec les maires et les architectes, M. Gautier et M. Hitte avaient senti tout ce qu'il y avait de périmé dans les Instructions de 1887 ; c'est ainsi qu'ils ont pu guider efficacement les travaux de la Commission et assurer, par la suite, la diffusion de la brochure.*

*On doit à M. Barrier et à M. Magne qui apportèrent l'autorité de leur grande compétence, aux architectes qui, dans la coulisse, prodiguèrent leurs conseils éclairés — MM. Lucien Bechmann, Beaudoin et Lods, Chollet et Mathon, Lurçat — d'avoir mis au point un travail auquel deux ans d'épreuve n'ont apporté que peu de critiques et quelques retouches, excellentes d'ailleurs. »<sup>1437</sup>*

Lucien Bechmann est ainsi le seul architecte dont l'œuvre se situe principalement en Province.<sup>1438</sup> Sa présence en tant que consultant pour la commission chargée de revoir les instructions

---

<sup>1435</sup> André Honnorat, ancien Ministre de l'Instruction publique après la Première Guerre mondiale, est le président de la Société de l'Hygiène par l'Exemple. Il s'agit d'un rôle de représentant, le rôle de l'animateur, théoricien et organisateur des actions de la société étant tenus par le docteur Émile Marchoux, également enseignant d'hygiène à l'École spéciale d'Architecture.

<sup>1436</sup> Ce rôle va perdurer avec les successeurs d'Anatole de Monzie en 1934 : « Nous remercions les Ministres de Monzie, Berthod et Louis Marin qui ont bien voulu nous inviter à faire partie des commissions techniques au sein de leurs Ministères ». Rapport de Mme Mascart, secrétaire générale. *L'Hygiène par l'Exemple*, mai-juin 1934, 13<sup>ème</sup> année, n°3, p. 94.

<sup>1437</sup> Rapport de Mme Mascart, secrétaire générale. *L'Hygiène par l'Exemple*, mars-avril 1937, 16<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 44-45.

<sup>1438</sup> Lucien Bechmann (1880-1968), diplômé de l'École des Beaux-Arts le 24 février 1905 (objet du diplôme : un crèche municipale à Paris, construite entre 1904 et 1905), il est particulièrement connu à l'époque pour avoir participé au projet du Sanatorium du village de Praz-Coutant dans les Alpes. Il mêle régionalisme et un modernisme fortement empreint d'un rationalisme presque italien, en posant par-dessus une façade où se distinguent seulement les ossatures encadrant les balcons de larges toits d'ardoise, réinterprétation de l'architecture locale. Il a été proche de la Fondation Rotschild avant-guerre, réalisant pour cette dernière l'hôpital Rotschild (1909-1914) ainsi que la synagogue Chasseloup-Laubat (1912). Il collabore également avec la fondation Émile Deutsch de la Meurthe pour laquelle il réalise différents immeubles d'Habitations à Bon Marché. Il a été chargé, au début des années 1930, de visiter au Canada et aux États-Unis les campus universitaires. De retour de ce voyage, il appliquera les principes modernes du nouveau monde dans le nouveau siège social de la société Shell, le Washington Piazza, rue Washington à Paris. C'est encore pour la Fondation Émile Deutsch de la Meurthe et avec ses acquis de son voyage outre-Atlantique qu'il participe largement à l'édification de la cité universitaire

réglementaires se justifie par son expérience de l'architecture universitaire nord-américaine, ainsi que par son expérience au sein d'institutions directement inspirées des principes du Musée social. Cependant, lorsqu'il s'agit d'écoles primaires, nous sommes loin des besoins auxquels répondent les modèles architecturaux des campus oxfordiens. Sa présence se justifie par ailleurs pour son expérience en tant que concepteur de sanatorium dans les Alpes. André Honnorat, très sensible à la question de la tuberculose et dont le rôle dans la diffusion durant l'entre-deux guerres du modèle du sanatorium n'est plus à démontrer, connaissait son œuvre, étant de plus sénateur des Basses-Alpes (aujourd'hui Alpes-de-Haute-Provence).<sup>1439</sup> Une certaine affinité entre les vues esthétiques et hygiéniques qu'André Honnorat a pu exprimer au sujet de l'école<sup>1440</sup> se retrouve ainsi dans le travail de Lucien Becchman.

Aux côtés de Lucien Becchman, les autres architectes présents en tant que consultants auprès de la Commission sont tous les auteurs de récentes constructions scolaires situées dans la région parisienne inaugurées l'année précédente, et dont les modèles sont devenus rapidement des références pour les architectes, les hygiénistes, les pédagogues et également les pouvoirs locaux. Encore une fois, ce sont les mêmes acteurs que nous rencontrons : Eugène Beaudouin et Marcel Lods pour leur école de plein air de Suresnes, André Lurçat<sup>1441</sup> pour son groupe scolaire Karl Marx de Villejuif, Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon pour leur groupe scolaire Paul Doumer à Cachan.

Le rôle déterminant de l'administration du Ministère de l'Éducation nationale et de ses membres participant à la refonte des règlements de 1887 ne va cependant pas permettre aux théories les plus modernes en matière de pédagogie de s'exprimer plus librement. Les membres administratifs parmi les plus représentatifs sont M. Barrier inspecteur général, adjoint au directeur de l'enseignement primaire<sup>1442</sup> et également membre du conseil d'administration de la Société de l'Hygiène par l'Exemple.<sup>1443</sup> Le dossier renfermant les travaux de la commission aux Archives Nationales est simplement nommé : Hygiène par l'exemple. Refonte du décret de 1887 (AN F 14600, cf. Figure 175).

---

de Paris, dominée par les dernières affres du régionalisme ou du pittoresque. Le style qu'il applique au pavillon de la Fondation est largement inspiré des réalisations oxfordiennes, même s'il se défend en proclamant s'être inspiré du roman normand. Cf. Lucien Bechmann. In INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE. *Archives d'architecture du XXe siècle, Volume 1*. Bruxelles : Mardaga, 1991, pp. 51-68.

<sup>1439</sup> Cf. GRANDVOINNET, Philippe. *Histoire des sanatoriums en France, 1915-1945 : une architecture en quête de rendement thérapeutique*. Thèse de doctorat : Histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines : Versailles : Université de Versailles : 2010. 2 vol. (550 p. et 422 p.).

<sup>1440</sup> Il appelait ouvertement à une architecture régionaliste à la sortie de la Première Guerre mondiale, alors qu'il occupait le poste de Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Cf. notes n°786 p. 271 et n°787 p. 271.

<sup>1441</sup> Sans être membre de la Société de l'Hygiène par l'Exemple, André Lurçat figure au nombre des abonnés en 1934. Cf. Liste des abonnés. *L'Hygiène par l'Exemple*, mai-juin 1934, 13<sup>ème</sup> année, n°3, p. 129.

<sup>1442</sup> GARDET, Mathias. *Histoire des PEP : pupilles de l'école publique. Tome I : 1915-1939. La solidarité, une charité laïque ?* Paris : Beauchesne, 2008, p. 103.

<sup>1443</sup> Sa double appartenance permet également de faciliter la collaboration du Ministère avec l'Hygiène par l'Exemple et l'implication de celle-ci dans de nombreux projets et recherches menés au sein du Ministère. « Nous remercions MM. les Ministres [...] qui ont bien voulu nous inviter à faire partie de commissions techniques au sein de leurs ministères. Les questions qui y ont été ou qui y seront envisagées sont des plus importants pour l'avenir : constructions scolaires, l'hygiène dans les établissements d'enseignement secondaire, les assistantes d'hygiène scolaire. Nous nous félicitons d'avoir été appelés à participer à ces études. Je crois bien que nous

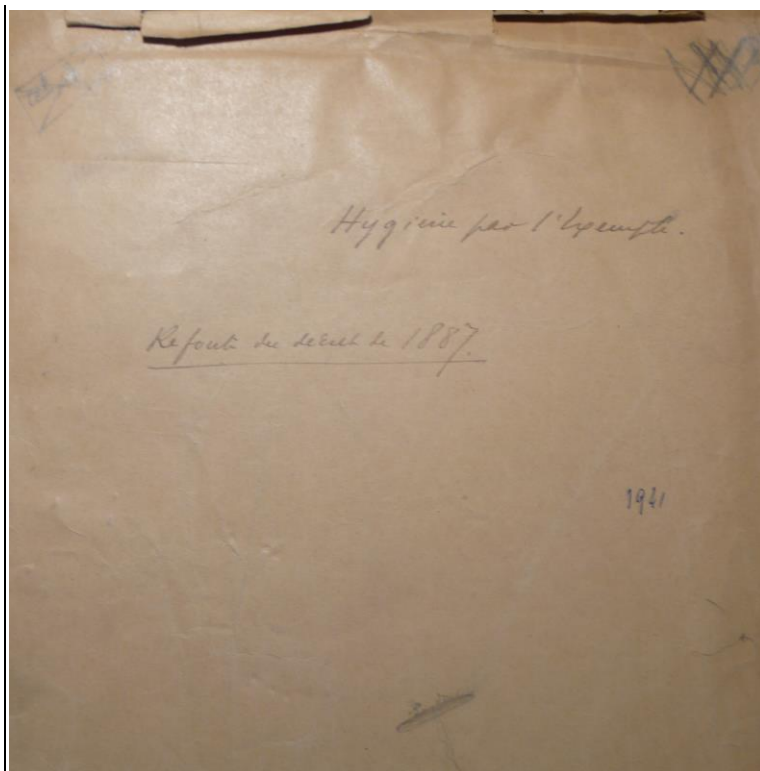


Figure 175 : Couverture du dossier renfermant les brouillons du projet de refonte des instructions de 1887. AN F 17 14600.

Aussi, vue la levée de boucliers précédente de la part d'une certaine catégorie d'architectes, la présence de personnalités tel qu'André Honnorat au sein de l'Hygiène par l'Exemple, son souci avant tout hygiénique, sans trop s'appesantir sur les théories architecturales, ne doit guère étonner, une certaine affinité de la société avec le Musée social existant également par ailleurs. La méthodologie pour revoir les instructions de 1887 peut s'interpréter des documents conservés aux Archives Nationales. On trouve un premier brouillon de plusieurs feuillets divisés en deux colonnes reprenant à gauche les instructions de 1887 article par article et à droite la nouvelle version proposée par la commission de 1934. Les modifications et ajouts sont indiqués par les parties du texte de droite soulignées en bleu, les suppressions en revanche sont indiquées par les parties du texte de gauche soulignées en rouge.<sup>1444</sup> L'apport identifiable des architectes modernes dans les nouvelles instructions est relativement faible, et s'attache avant tout à des indications en matière d'exécution, faisant référence à des nouvelles techniques de construction. On peut ainsi lire dans l'article V du brouillon :

« Les murs et la couverture, quelle qu'en soit la nature, devront permettre un isolement suffisant. Les matériaux trop perméables seront exclus de la construction. »

devons cette grande faveur à la confiance que nous témoigne M. Rosset [Directeur de l'Enseignement primaire], nous lui sommes très reconnaissants. Nous avons eu grand plaisir à nous réunir sous la direction de M. Barrier qui fait semblant de nous donner beaucoup de travail et finalement en fait la plus grande partie lui-même. » Cf. Rapport de Mme Mascart, secrétaire générale. *L'Hygiène par l'Exemple*, mai-juin 1934, 13<sup>ème</sup> année, n°3, p. 94.

<sup>1444</sup> Cf. K. I. Propositions de modification des Instructions relatives aux écoles primaires élémentaires de 1887, p. 695.



*L'épaisseur des murs portant planchers ne sera pas moindre de 0m50 s'ils sont construits en moellons ou meulière et de 0m35 s'ils sont en briques.*

*Toutefois, lorsque la construction sera constituée par une ossature en béton armé ou métallique, dans laquelle la brique servira seulement de remplissage, l'épaisseur de la brique cloison pourra être ramenée à 0m22 d'épaisseur, la brique creuse étant employée de préférence.*

~~*Lorsque le parement de la façade sera enduit, il sera fait emploi, de préférence, de brique creuse, pour assurer un meilleur isolement.*~~

*Les planchers devront être construits de manière à éviter toute transmission de bruit d'un étage à l'autre.*

*Pour les couvertures, il sera de préférence fait emploi d'ardoises, tuiles, zinc ou plomb, ce mode de couverture assurer en principe une étanchéité d'au moins 35 années.*

**Toutefois, la toiture en terrasse pourra être autorisée sous condition expresse que sa composition assure une étanchéité parfaite et d'une durée analogue à celles des couvertures ordinaires.**

~~*Dans tous les cas, il est souhaitable que pour la construction et la couverture, il soit fait emploi des matériaux d'un usage courant dans la région ; cette façon de procéder ayant le double avantage de réduire les dépenses et de donner aux écoles le cachet particulier des constructions locales.*~~

*On aura soin d'utiliser des matériaux ou revêtements qui évitent une trop grande résonance.* »<sup>1445</sup>

La réécriture de l'article concernant les matériaux de construction montre les conflits qui existent entre les différents membres de la commission. L'article ainsi rédigé fait figure de compromis. D'une part, sans être mise en avant, le recours à une architecture moderne ou à l'utilisation de matériaux de construction modernes est autorisé, sans toutefois devenir la doctrine officielle pour l'architecture scolaire, le respect des formes régionales étant officiellement préféré. On trouve ce même article dans une deuxième version brouillon postérieure qui garde les mêmes dispositions finales.<sup>1446</sup> Les dispositions favorables à une inspiration régionaliste de l'architecture scolaire ont été

<sup>1445</sup> Les parties soulignées en bleu sont les ajouts au texte de 1887 ; les parties barrées ont été biffées sur les feuillets ; les parties en gras sont rajoutées au crayon sur les feuillets.

<sup>1446</sup> « Les murs et la couverture, quelle qu'en soit la nature, devront permettre un isolement suffisant. Les matériaux trop perméables seront exclus de la construction.

L'épaisseur des murs portant planchers ne sera pas moindre de 0m50 s'ils sont construits en moellons ou meulière et de 0m35 s'ils sont en briques.

Toutefois, lorsque la construction sera constituée par une ossature en béton armé ou métallique, dans laquelle la brique servira seulement de remplissage, l'épaisseur de la brique cloison pourra être ramenée à 0m22 d'épaisseur, la brique creuse étant employée de préférence.

On aura soin d'utiliser des matériaux ou revêtements qui évitent une trop grande résonance.

Les planchers devront être construits de manière à éviter toute transmission de bruit d'un étage à l'autre.

Pour les couvertures, il sera fait emploi d'ardoises, tuiles, zinc ou plomb.

Toutefois, la toiture en terrasse pourra être autorisée sous condition expresse que sa composition assure une étanchéité parfaite et d'une durée analogue à celles des couvertures ordinaires.

Les toitures en terrasse devront toujours être faites avec double hourdis, afin d'éviter toute condensation sur les plafonds.

Il est souhaitable que pour la construction et la couverture, il soit fait emploi des matériaux d'un usage courant

maintenues. Ces dispositions se nourrissent encore de l'argument économique, alors que pendant ce temps les rapports contraires à l'architecture régionaliste et favorables à l'utilisation d'une architecture moderne dans les nouvelles constructions scolaires s'accumulent dans les services du Conseil consultatif pour les constructions scolaires. Cependant, la version finale parue en 1935 sous les presses de l'Hygiène par l'Exemple<sup>1447</sup>, anticipation de la mise en place de la réforme, modifie cette partie de l'article, encadrant fortement le recours à un type régional particulier :

« Sous réserve qu'il sera tenu compte avant tout des considérations d'ordre hygiénique, et à condition qu'il n'en résulte pas un accroissement de dépense, il sera de préférence fait emploi, pour la construction et pour la couverture, des matériaux d'un usage courant dans la région, cette façon de procéder permettant de donner aux écoles le caractère particulier des constructions locales. »<sup>1448</sup>

L'argument économique est ainsi tombé en désuétude ainsi que l'argument hygiénique pour la défense de l'architecture régionaliste. Il est plus clair qu'il s'agit avant tout d'une défense pour des raisons esthétiques de cette pensée architecturale, même s'il est enfin présent à l'esprit des rédacteurs de l'article de l'impasse tant économique qu'hygiénique que présente le recours aux modèles traditionnels de l'architecture locale. Cet article demeurera inchangé dans les instructions parues au *Journal officiel*.<sup>1449</sup> Pour le reste, d'un point de vue architectural, peu de changements sont apportés par les nouvelles instructions, ainsi que d'un point de vue pédagogique.<sup>1450</sup> La même organisation traditionnelle de l'école perdure. Les classes doivent pouvoir accueillir 40 élèves, leur faisant disposer à chacun d'au moins 1,50m<sup>3</sup> d'air, avec une dimension maximale de 8x9m.<sup>1451</sup> En matière de mobilier,

---

dans la région ; cette façon de procéder ayant le double avantage de réduire les dépenses et de donner aux écoles le cachet particulier des constructions locales. »

<sup>1447</sup> Cf. *Construction et aménagement des écoles primaires élémentaires. Texte adopté par la commission ministérielle de réforme des instructions de 1887 et publié avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Éducation nationale*. Paris : l'Hygiène par l'Exemple, 1935, 16p.

<sup>1448</sup> *Ibidem*. p. 5.

<sup>1449</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Instructions du 24 août 1936 relatives à la construction et à l'aménagement des écoles primaires élémentaires. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 28 août 1936, 68<sup>ème</sup> année, n°201, pp. 9220-9222.

<sup>1450</sup> L'interdiction de l'utilisation des locaux scolaires et des annexes de l'école par des personnels autres que les élèves reste formellement interdite. Les municipalités souhaitant à la fois doter leurs écoles d'une piscine et en même temps en faire profiter la population de la commune vont devoir faire appel à toute l'intelligence des architectes afin d'intégrer cet usage pluriel. La ville de Bagneux avait proposé un tel projet en 1931 sans pouvoir le faire aboutir. « Une piscine pour une école me paraît être un luxe que le budget de l'État ne peut pas offrir. [...] Mais j'ai appris que cette piscine serait mise à la disposition de la jeunesse de Bagneux ; et l'imagine que la population demanderait bientôt à l'utiliser. D'après l'art. 4 de l'Instruction du 18 janvier 1887 "aucun service étranger à l'école ne pourra être installé dans les bâtiments scolaires". Cependant, n'étant pas nettement fixé sur les intentions de M. Th. Tissier, maire de Bagneux, j'estime qu'il conviendrait de lui demander des précisions sur la destination de cette piscine. Il ne m'a pas été possible de le voir et, je n'ai recueilli à ce sujet que des paroles de conseillers municipaux qui m'ont été rapportées. » *Rapport de Liquier, inspecteur de l'Enseignement primaire, au directeur de l'Enseignement primaire de la Seine*, 28 avril 1931, 2 feuillets. AN F 17 14601.

<sup>1451</sup> L'article n°23 concernant les préaux couverts, désormais obligatoires dans toutes les écoles, quelle que soit leur taille, oblige également au recours de nouveaux dispositifs popularisés en banlieue : « Toute école sera pourvue d'un préau ou abri à sol recouvert d'un enduit évitant la poussière. La surface sera, au minimum, de 2 m<sup>2</sup> environ par élève et la hauteur de 4 mètres sous plafond. On aura soin d'éviter l'orientation qui l'exposerait

certain progrès sont effectués, avec la possibilité d'adopter même pour les classes élémentaires un modèle où les tables et les chaises ne sont pas solidaires et sont individuelles. D'autres installations technologiques font leur apparition, en particulier en ce qui concerne les modes de chauffage. Ils seront désormais à vapeur à basse pression, à circulation d'eau chaude, ou encore à l'électricité ou bien par tout autre procédé « donnant sécurité et approuvé par les services d'hygiène ». <sup>1452</sup>

L'apport de la Société de l'Hygiène par l'Exemple se remarque surtout dans les normes de plus en plus sévères concernant les installations d'hygiène corporelle. Des lavabos sont présents dans toutes les salles de classe, les écoles doivent être également équipées en douches, de manière à ce que les enfants, même les plus indigents, puissent se laver à l'eau chaude et au savon au moins une fois par semaine. Des installations sanitaires permanentes pour l'infirmerie scolaire ou encore la visite de l'inspection médicale peuvent également être présentes. Il faudra attendre l'avènement du gouvernement du Front populaire et l'accès de Jean Zay au poste de Ministre de l'Éducation nationale pour que les nouvelles instructions soient promulguées :

*« Nous vous avons demandé, M. le Ministre, d'étudier le texte de la Commission, de l'améliorer, puis de le signer. Vous nous aviez seulement promis de l'étudier et, moins de deux mois plus tard, vous l'avez signé. Cela fut fait le 24 août 1936, c'est une grande date dans notre histoire et peut-être n'est-il pas négligeable pour la vôtre, M. le Ministre, que votre nom reste attaché à la grande réforme qui était apparue nécessaire à d'autres qu'à vous, mais que vous avez eu, vous, le courage de réaliser. »* <sup>1453</sup>

Le nouveau pouvoir, poursuivant les réformes concernant les constructions scolaires, ne va pas arrêter son action à cette seule promulgation. L'avènement du Front populaire va voir un changement radical dans la gestion des projets pour les nouvelles constructions scolaires, la refonte de 1936 se révélant par trop superficielle et inaboutie, en particulier en ce qui concerne la qualité architecturale et pédagogique des projets encore soumis au conseil consultatif. Horace Thivet ajoute un appendice à son pamphlet de 1936 (cf. Figure 176).

---

aux vents régnants ou à la pluie. La façade donnant sur la cour pourra comporter des baies largement vitrées qui devront pouvoir s'ouvrir complètement. »

<sup>1452</sup> *Construction et aménagement des écoles primaires élémentaires. Texte adopté par la commission ministérielle de réforme des instructions de 1887 et publié avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Éducation nationale.* Paris : l'Hygiène par l'Exemple, 1935, p. 8.

<sup>1453</sup> Rapport de Mme Mascart, secrétaire générale. *L'Hygiène par l'Exemple*, mars-avril 1937, 16<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 44-45.

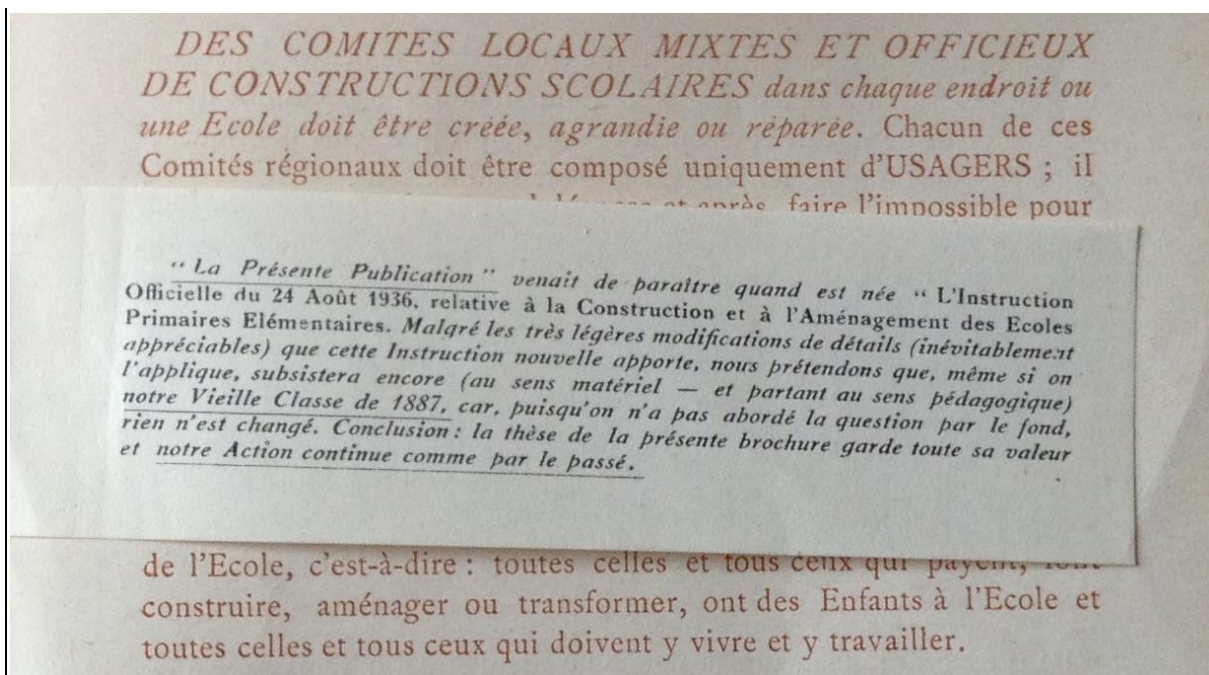


Figure 176 : THIVET, Horace. *Pour changer l'éducation, transformons l'école. Vers une pédagogie et une architecture nouvelles*. Paris : Édition de l'Office pédagogique de l'esthétisme, 1936, p. 11.

« "La Présente Publication" venait de paraître quand est née "L'instruction officielle du 24 août 1936, relative à la Construction et à l'Aménagement des Écoles Primaires Élémentaires". Malgré les très légères modifications de détails (inévitablement appréciables) que cette Instruction nouvelle apporte, nous prétendons que, même si on l'applique, subsistera encore (au sens matériel – et parlant au sens pédagogique) notre Vielle classe de 1887, car, puisqu'on n'a pas abordé la question par le fond, rien n'est changé. Conclusion : la thèse de la présente brochure garde toute sa valeur et notre Action continue comme par le passé. »

#### **d. Le comité central des constructions scolaires de 1937 : l'extension du modèle de la banlieue sous le Front populaire et le Ministère de Jean Zay**

Derrière les enjeux concernant l'hygiène des locaux scolaires se dissimule ainsi un combat plus profond sur la morphologie de l'école. Il s'agit d'un véritable affrontement politique et idéologique, où chaque acteur possède des positions bien tranchées et tente coûte que coûte de les défendre. Le bilan en demi-teinte des nouvelles instructions de 1936 dénonce cette recherche du compromis où l'hygiène et la défense d'une architecture régionaliste ont accaparé un moment où l'école pouvait être refondée de fond en comble.<sup>1454</sup> Enfin, la refonte des règlements de 1887 ne sont pas une réponse suffisante

<sup>1454</sup> Certains mouvements pour une nouvelle éducation sont également soutenus par certaines idéologies, à l'instar de Célestin Freinet proche du Parti communiste français, ou encore Horace Thivet, également proche du PCF. Il ne faut pas négliger l'affrontement des dernières années avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et la difficile situation des républicains, tiraillés entre les mouvements révolutionnaires d'extrême droite et d'extrême gauche. La teneur même de la refonte des instructions de 1936 dénonce cette paralysie des institutions de la Troisième République, incapables de mener des réformes fortes. Par la suite, le bilan de Jean Zay en tant que Ministre de l'Éducation nationale se révélera également mitigé. L'année supplémentaire de scolarisation obligatoire qu'il parvient à arracher était dans les cartons depuis le passage d'Édouard Daladier au ministère de l'Instruction publique en 1927. Des avancées notables ont lieu en ce qui concerne les politiques

pour faire face à la gabegie architecturale qui règne encore dans certaines parties restées hermétiques aux nouveaux enjeux de l'école et de son architecture. Le Conseil consultatif créé en septembre 1932 se révèle incapable d'encadrer d'un point de vue architectural les communes. Ces dernières possèdent toujours le droit de désigner l'architecte à qui elles confient la charge de construire ou de réhabiliter leurs écoles. Si les projets soumis par ce dernier auprès des différents services départementaux et centralisés appelés à se prononcer passent car conformes aux règlements et aux exigences minimales en matière "de confort et d'hygiène", ils se révèlent toujours moins satisfaisants d'un point de vue pédagogique.<sup>1455</sup>

Jean Zay est pleinement conscient de ce fossé et du défaut intrinsèque au Conseil consultatif qui ne comporte en son sein aucun architecte qui ait pu démontrer ses talents en ce qui concerne l'architecture scolaire. Mais comment faire sans craindre d'être à nouveau confronté à la même levée de boucliers de la part d'une certaine catégorie d'architectes ou d'une certaine partie de la critique tant littéraire, artistique que politique ? L'État a pu, au cours de la Troisième République, offrir aux communes une indépendance toujours plus forte. Contrôler l'architecte reste chose impensable.<sup>1456</sup> Une solution, placée sous le signe du compromis, est mise en place par Jean Zay. Il remplace le Conseil consultatif de septembre 1932 par un Comité central des Constructions scolaires, du mobilier et de l'outillage scolaire :

*« L'expérience a prouvé que si ce Comité [conseil consultatif], tel qu'il a fonctionné jusqu'ici, a rendu d'appréciables services le but visé lors de son institution n'a pu être complètement atteint : comprenant une section permanente qui a été en fait dépourvue de toute activité réelle et un certain nombre de sections spéciales, il n'a pas été en mesure d'exercer l'action coordinatrice qui était souhaitable. [...]*

favorables aux aménagements sportifs. Néanmoins les questions d'ordre pédagogique et d'organisation du temps scolaire sont prudemment abordées, voire pas du tout. Au cours des années 1930 est débattue la question de l'école unique, prévoyant l'intégration dans un unique système de toutes les écoles appartenant aux niveaux de l'enseignement primaire. C'est sous l'administration de Jean Zay que seront effectuées les premières expérimentations. Cependant, les petits collèges et autres petits lycées de l'enseignement public ne disparaîtront qu'au cours des années 1950. Cf. CHAPOULIE, Jean-Michel. *L'École d'État conquiert la France, Deux siècles de politique scolaire*. Rennes : Collection Histoire Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 351-363.

<sup>1455</sup> Maurice Barret dénonçait l'esprit des règlements de 1887, esprit qui demeure encore dans ceux de 1936 : « Du point de vue psychopédagogique nous pouvons de suite condamner nombre de réalisations scolaires et affirmer que la plupart des écoles bâties ces dernières années, malgré leur luxe apparent, arrêteront longtemps encore la croissance physique et morale de l'enfant. Elles l'asservissent à des programmes arides et à des règlements désuets. Sait-on que c'est la réglementation de 1887 qui régit les conditions matérielles et constructives d'une école. Les astuces de façade, les acrobaties techniques n'y sauraient rien changer. Cette école traditionnelle ne peut servir que les intérêts d'une pédagogie périmée dont BINET disait : "Qu'elle a été faite de chic, elle procède par affirmations gratuites, elle remplace les faits par des exhortations et des sermons. Le terme qui la caractérise le mieux est celui de verbiage". » BARRET, Maurice. *L'éducation nouvelle et l'architecture scolaire. L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 14.

<sup>1456</sup> En 1933, la question des modalités d'attribution des projets était soulevée au sein même des architectes. Ainsi Jacques Debat-Ponsan proclamait : « La plupart des écoles étant mises au Concours par les Municipalités, il est évident que ce n'est pas par cette méthode que les efforts vers le Progrès se manifesteront ou auront des chances d'être encouragés. » Cf. DEBAT-PONSAN, Jacques. *Sommes-nous de mauvais constructeurs d'écoles ? L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 3.

*Une place sera faite dans ce nouveau Comité aux représentants de l'art architectural dont aucun ne figurait dans la section permanente du Comité consultatif créé par le Décret du 3 Septembre 1932. Il importe, en effet, que des hommes de l'art parfaitement au courant des conceptions esthétiques du temps présent et des techniques modernes soient appelés à éclairer de leurs conseils le Ministre de l'Éducation Nationale. [...]*

*Enfin, les dispositions prévoyant l'entrée dans le nouveau Comité Central de représentants du Ministère de la Santé Publique et du Sous-Secrétariat d'État à l'Éducation physique, de représentants des personnels enseignants, de l'Association des Maires de France, de l'Union des Villes et Communes de France, de la Ligue de l'Enseignement, marquent notre souci de faire appel à des éléments nouveaux dont le concours ne peut être qu'extrêmement profitable au bon fonctionnement de l'Institution. »<sup>1457</sup>*

L'État prévoit ainsi de mettre de côté sa "neutralité" architecturale. C'est chose faite dès l'adoption du décret le 7 janvier 1937<sup>1458</sup> créant ce nouveau Comité. L'article deux concernant la composition du Comité reprend la même composition du décret de septembre 1932 instituant le Conseil consultatif, y ajoutant : « Trois architectes choisis parmi les membres ou anciens membres du Conseil Général des Bâtiments civils ou parmi les architectes en chef des bâtiments civils » ainsi que, pour la représentation des communes, le Président de l'Association des Maires de France et le Président de l'Union des Villes et Communes de France. Par ailleurs, au moins une douzaine d'architectes conseillers techniques sont également attachés au Comité (article 7). Celui-ci exerce son pouvoir directement sur l'enseignement secondaire et universitaire. Concernant l'enseignement primaire, il intervient après l'avis des conseils départementaux : « Le Comité Central et sa Section permanente peuvent, après examen, proposer toutes modifications de ces projets qui seront motivées soit par les prescriptions réglementaires, soit par l'intérêt de l'enseignement, de l'hygiène, de l'art ou des finances publiques ». <sup>1459</sup>

---

<sup>1457</sup> ZAY, Jean. *Rapport du Ministre de l'Éducation nationale au Président de la République pour l'institution d'un Comité central des constructions scolaires, du mobilier et de l'outillage scolaires*, décembre 1936, 3 feuillets. AN F 17 14477.

<sup>1458</sup> L'organisation de l'exposition de 1937 est également l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale. Cependant, l'arrivée de Jean Zay au ministère en 1936 ne permet de réorganiser suffisamment à temps selon les nouveautés devenues officiellement en vogue sous le Front populaire la partie consacrée à l'enseignement primaire en France.

<sup>1459</sup> La constitution des Conseils départementaux prévus par le décret du 28 septembre 1932 est également révisée par le décret du 10 décembre 1936 qui porte à la création, à leur place, de Conseils départementaux pour les constructions scolaire, le mobilier et l'outillage scolaires. Ceux-ci sont d'autant plus encouragés à faire part de toutes « critiques et demandes de rectifications » aux avant-projets qui leur sont présentés, de manière à ce que le Comité central reçoive les projets « complets ». Ces comités départementaux accueillent à présent « des architectes, au nombre de deux au moins, choisis parmi les architectes diplômés par le Gouvernement, d'autres architectes pouvant être, toutefois, désignés par le préfet sur autorisation du ministre de l'éducation nationale ». Cf. Décret du 10 décembre 1936 portant création des Comités départementaux des constructions scolaires. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 16 janvier 1937, 69<sup>ème</sup> année, n°13, p. 647.

Douze architectes sont nommés « conseillers techniques près le comité central des constructions scolaires, du mobilier et de l'outillage scolaire » dès le 14 janvier 1937. Il s'agit de Maurice Barret, Marcel Chappey, André Dubreuil, Félix Dumail, Jacques Duvaux, Roger Hummel, Marcel Lods, Marcel Magne, Jean-Baptiste Mathon, Pierre Paquet, Robert Pommier et Jean-Laurent-Étienne Vaudoyer. On retrouve ainsi Félix Dumail et Marcel Lods qui ont travaillé avec Henri Sellier, André Dubreuil et Roger Hummel qui ont réalisé les deux nouveaux groupes scolaires de Maisons-Alfort, Condorcet et Jules Ferry, Jean-Baptiste Mathon qui a participé aux projets des édifices municipaux de Cachan. Maurice Barret est un membre éminent de l'UAM reconnu pour ses travaux sur les constructions scolaires. Marcel Chappey (1896-1983) a une carrière difficilement re-traçable. Il semble avoir été architecte communal à Issy-les-Moulineaux<sup>1460</sup> (92) avant la Seconde Guerre mondiale, il participe avec Paul Tournon au concours de l'OTUA pour le nouveau Palais des Expositions en 1933.<sup>1461</sup>

À l'exception de Pierre Paquet (1875-1959), reconnu pour son œuvre de restauration des monuments historiques et qui fait figure de doyen, est inspecteur général des Monuments historiques et doit vérifier l'adéquation de certains choix architecturaux pour les écoles situées dans les centres historiques, les autres architectes partagent une certaine jeunesse et une forte sensibilité aux mouvements modernes. Ainsi Jacques Duvaux (1890-1971), diplômé en 1921, est architecte en chef des Bâtiments civils et Palais D'origine lorraine, il a participé à la reconstruction de la région et y a effectué une grande partie de sa carrière : cité ouvrière de la Société des mines de Bazailles (1930-1960), bureaux et cité ouvrière des Établissements Gouvy à Dieulouard (1949-1953). Après-guerre, on garde de lui différents établissements scolaires et universitaires à Nancy dont le Lycée Frédéric Chopin ou l'École des Mines. Robert Pommier (1907-1962) et Jean-Laurent-Étienne Vaudoyer (1902- ?)<sup>1462</sup> n'auront pas une grande influence au sein du comité, ne faisant pas partie de sa section permanente.<sup>1463</sup> Les quatre architectes membres de la section permanente sont Jacques Duvaux, Roger Hummel, Marcel Lods et Jean-Baptiste Mathon. La banlieue et plus largement les idées modernes en matière d'architecture ont clairement l'appui des pouvoirs publics désormais. On retrouve cette approbation officielle dans une tribune de Jean Zay parue dans le numéro spécial de *l'Architecture d'Aujourd'hui* de 1938 dédié aux seules constructions scolaires :

<sup>1460</sup> Il y édifie entre autre l'escalier monumental de la mairie (1937) ainsi que la piscine municipale (1941). On peut supposer, par analogie « stylistique » entre ses projets avérés à Issy-les-Moulineaux et l'actuel collège de la Paix qu'il serait l'auteur de ce dernier, alors groupe scolaire dont le projet a été approuvé par la commune le 12 mars 1932. Il a été inauguré fin 1936 début 1937. Cependant, les archives conservées aux Archives nationales ou aux Archives municipales d'Issy-les-Moulineaux ne nous ont pas permis de trouver le nom de l'architecte en charge. Cf. Dossier de subvention pour un groupe scolaire à Issy-les-Moulineaux, AN F 17 14604.

<sup>1461</sup> Marcel Chappey. In CENTRE D'ARCHIVES D'ARCHITECTURES DU XXe SIÈCLE DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE. Portraits d'architectes. Disponible sur : [http://archiwebture.citechailot.fr/pdf/asso/FRAPN02\\_CHAMA\\_BIO.pdf](http://archiwebture.citechailot.fr/pdf/asso/FRAPN02_CHAMA_BIO.pdf). Consulté le 5 septembre 2015.

<sup>1462</sup> Cf. DOUBLET, Daphné, BERGDOLL, Barry, LE NORMAND-ROMAIN, Antoinette. *Les Vaudoyer, une dynastie d'architectes*. Paris : Réunion des musées nationaux, 1991, 104p.

<sup>1463</sup> La lecture des sessions tenues en 1937, 1938 et 1939 n'ont permis que de retrouver ces quatre architectes parmi les présents. Les projets nécessitant des modifications profondes sont assignés à chacun des architectes, tâche à eux de se mettre directement en relation avec l'auteur du projet ou la collectivité. Cf. Dossier sur le Comité central des constructions scolaires. AN F 17 14600.

« Cet album mettra sous les yeux de tous ceux qui s'y intéressent les réalisations dont peut s'enorgueillir la France. En parcourant ces pages, en confrontant le Lycée d'autrefois et celui d'aujourd'hui, l'ancienne école primaire et l'actuel groupe scolaire, ils mesureront l'œuvre accomplie pour doter chaque ville, chaque commune d'installations modernes. Ils pourront mesurer aussi ce qui doit être encore fait pour répondre aux exigences d'effectifs scolaires en incessant accroissement. Enfin, les architectes qui sont appelés à construire des écoles y reconnaîtront les principales tendances de l'architecture scolaire contemporaine. Ainsi pourrons-nous continuer, avec ténacité, les efforts que j'ai voulu coordonner et faciliter en rénovant le Comité Central des Constructions scolaires et pour lesquels j'ai toujours obtenu l'accord unanime du Gouvernement et l'adhésion du Parlement Français. »<sup>1464</sup>

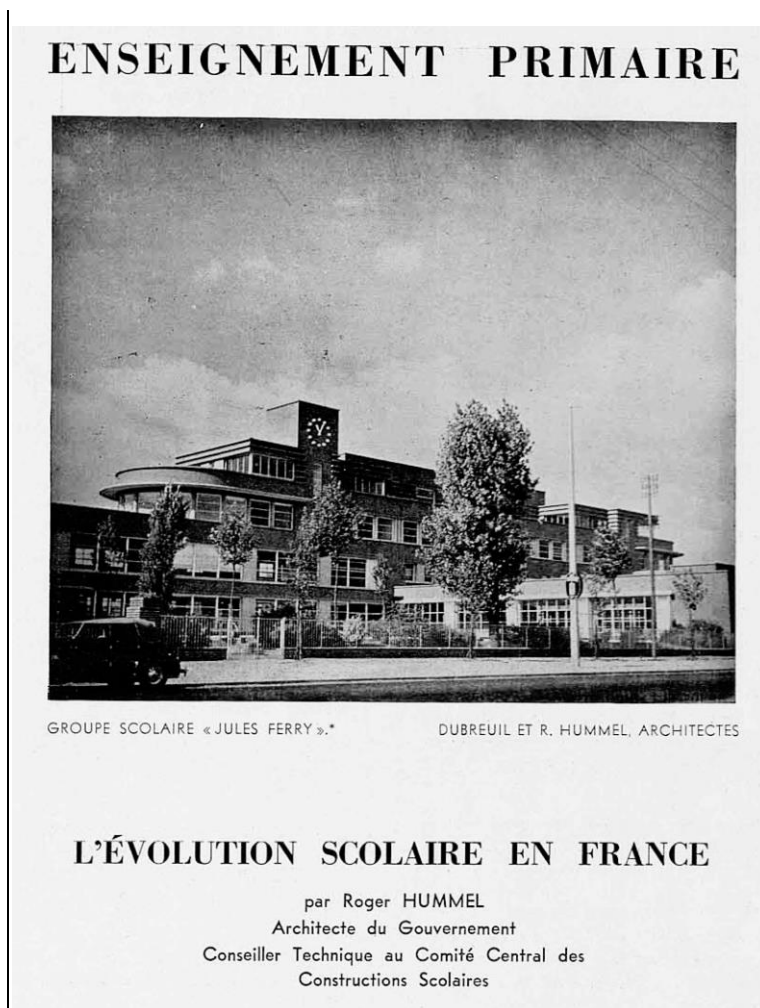


Figure 177 : *L'Architecture d'aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 3.

Dans le même numéro, Roger Hummel, présenté comme Conseiller Technique au Comité Central des Constructions Scolaires (Figure 177), publie un manifeste énonçant les nouveaux principes que doit respecter désormais l'architecture scolaire en France :

<sup>1464</sup>ZAY, Jean. Introduction. *L'Architecture d'aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 2.



« Aujourd'hui au contraire que cherchons-nous ?... "L'école ouverte". Finies les fenêtres étroites, les hautes allèges, les grandes retombées, finis les hauts murs de prisons, fini le petit carré de bitume appelé cour, les mauvaises odeurs, les fumées... Maintenant, des grandes fenêtres occupent toute la largeur de la classe, et presque toute la hauteur. Plus de verres dépolis pour cacher à l'enfant ce qu'on pensait qu'il ne devait pas voir : le spectacle de la vie. L'esprit de l'enfant doit s'éveiller, il doit s'éveiller sur tout ce qui est beau, un beau ciel bleu, un effet de nuages, des arbres, des fleurs, une auto qui passe.

Peut-être sera-t-il distrait un peu de la leçon qu'il est en train d'apprendre, mais quelle belle autre leçon, au moins aussi importante, aura-t-il appris de la vie, au moment où il lèvera les yeux.

Des grandes cours, des jardins, des clôtures, mais des clôtures "PERMETTANT LA VUE SUR L'EXTÉRIEUR", disent les dernières instructions ministérielles. Et bien, toute l'évolution de l'école, toutes ses tendances sont cristallisées, par ces quelques mots : "Vue sur l'extérieur". Il faut voir maintenant au dehors, il faut voir à travers des barreaux ou des grillages, certes, mais qui comptent si peu, lorsqu'ils sont noyés dans les fleurs et les arbres.

Il y a autre chose dans ces dernières instructions de 1936, il y a aussi les lavabos, des vestiaires individuels, un grand souci d'hygiène, des douches, des douches obligatoires. Il y a aussi plus de place, moins d'élèves par classe, et plus de surface par élève.

Du chauffage, un service médical organisé des salles péri et post scolaire, et un tas d'autres choses.

Mais enfin, ce ne sont pas les règlements qui peuvent faire les belles écoles ; les règlements on les applique, les écoles on les crée.

Et on doit les créer avec tout son cœur avec une saine compréhension de ce que l'on doit attendre des enfants, qui vont y venir enfants et qui doivent en sortir presque des hommes.

Il faut que l'école serve à élever le niveau moral des masses, qu'elle serve à enseigner le beau et le "respect du beau". Il faut donc que le cadre soit digne du but à atteindre. On a appelé, à tort ou à raison, certaines des dernières grandes écoles construites "des palais scolaires". Terme réticent, voulant indiquer peut-être un luxe inutile, mais est-ce luxe que de développer l'hygiène, l'air, les plantations, le souci du beau.<sup>1465</sup>

Que sera l'école de demain ?

Question délicate, à laquelle il est difficile de répondre.

Tant de facteurs interviennent, et à la base de tous, des facteurs d'ordre financier.

<sup>1465</sup> Le terme de « palais scolaire » est utilisé ainsi par les détracteurs conservateurs qui critiquent une gabegie financière en voyant s'élever les nouvelles constructions scolaires de la banlieue parisienne, mais l'est tout aussi bien par la Nouvelle Éducation qui y voit un mauvais emploi de fonds qui pourraient servir à édifier de véritables nouvelles écoles, ne renouvelant pas seulement un organisme technologique mais également un organisme pédagogique.

*Mais il faut penser quand même que l'école est à la base même de tout l'édifice social. Que c'est à l'école que l'on apprend à lire et à écrire, mais que c'est là aussi que l'on doit apprendre à vivre.*

*Finie l'école d'hier, triste comme du pain sec. L'école de demain sera ce que nous la ferons tous, saine et joyeuse, avenante et gaie. »<sup>1466</sup>*

L'architecte redevient ainsi un acteur majeur pour la conception des locaux scolaires. Les limites des règlements sont bien reconnues et dénoncées : « ce ne sont pas les règlements qui peuvent faire les belles écoles ; les règlements on les applique, les écoles on les crée »<sup>1467</sup> La comparaison entre les avis rendus par le désormais défunt Conseil consultatif et ceux du tout nouveau Comité central permet de prendre la mesure de l'ingérence toujours plus forte des architectes conseillers et membres de la section permanente pour la diffusion d'une nouvelle architecture scolaire sur le territoire. Ainsi, si les avis du Conseil se concentraient avant tout sur des problèmes de budget, donnant souvent différents conseils pour obtenir des abattements sur les devis, les avis du Comité concernent en revanche le projet architectural.<sup>1468</sup> Cependant, il n'est pas encore question de dicter un parti spécifique. Les conseillers techniques du Comité central se mettent directement en rapport avec les auteurs des projets les plus calamiteux en matière d'hygiène et de pédagogie. On constate très souvent dans les projets provenant de Province la résurgence constante des anciennes pratiques et des traditions héritées de la période Jules Ferry.

Ainsi, le projet très complet de surélévation du groupe scolaire du boulevard Saint Maurice à Limoges propose un mobilier en bois, où tables et bancs sont solidaires et fixés au sol. Cette disposition ne contredit pas les règlements de 1936. Il s'agit d'une mise-à-jour des modèles précédents suivant les nouvelles inclinaisons des tablettes recommandées depuis 1936. Transmis courant avril-mai 1937 au Comité central, il en reçoit l'approbation le 18 août 1939. Le projet d'agrandissement en revanche fait la part belle au béton armé, tout en s'efforçant de reprendre les lignes architecturales d'origine. Le préau couvert mais ouvert est aménagé à l'intérieur de l'ancien bâtiment, conformément aux nouvelles directives, et reprend largement la typologie expérimentée par André Lurçat au groupe scolaire Karl Marx. L'architecte qui a dressé les plans est le directeur du Service d'Architecture de la ville de Limoges (Figure 178 et Figure 179).<sup>1469</sup>

---

<sup>1466</sup> HUMMEL, Roger. L'évolution scolaire en France. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 3-4.

<sup>1467</sup> *Ibidem*. p. 3.

<sup>1468</sup> Lors de sa première session en 1937, le Comité central des constructions scolaires a étudié en ce qui concerne le premier degré d'instruction 1014 projets sont 610 ont été approuvés et 404 ajournées sous réserve de modifications. Lors des deuxième et troisième sessions de 1937, seulement 213 projets ont été approuvés et 55 ajournés. On mesure l'ampleur de l'urgence à laquelle l'institution doit faire face. AN F 17 14599.

<sup>1469</sup> AN F 17 14605.

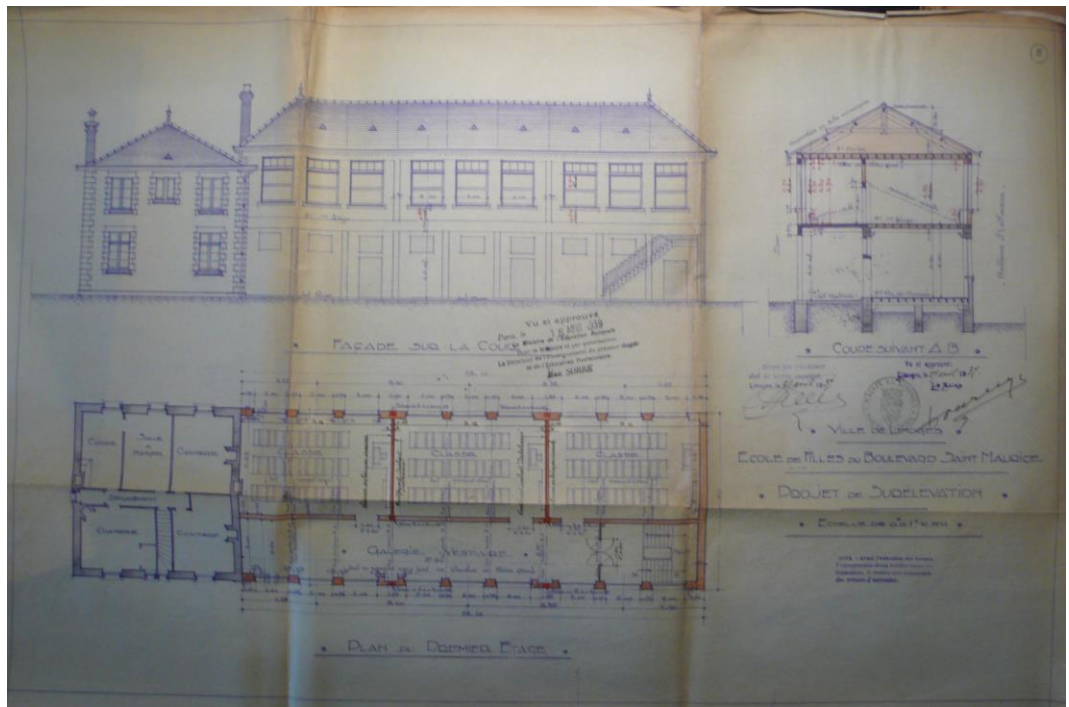


Figure 178 : Groupe scolaire du Boulevard Saint Maurice, Limoges, 1937. AN F 17 14605. Photographie de l'auteur.

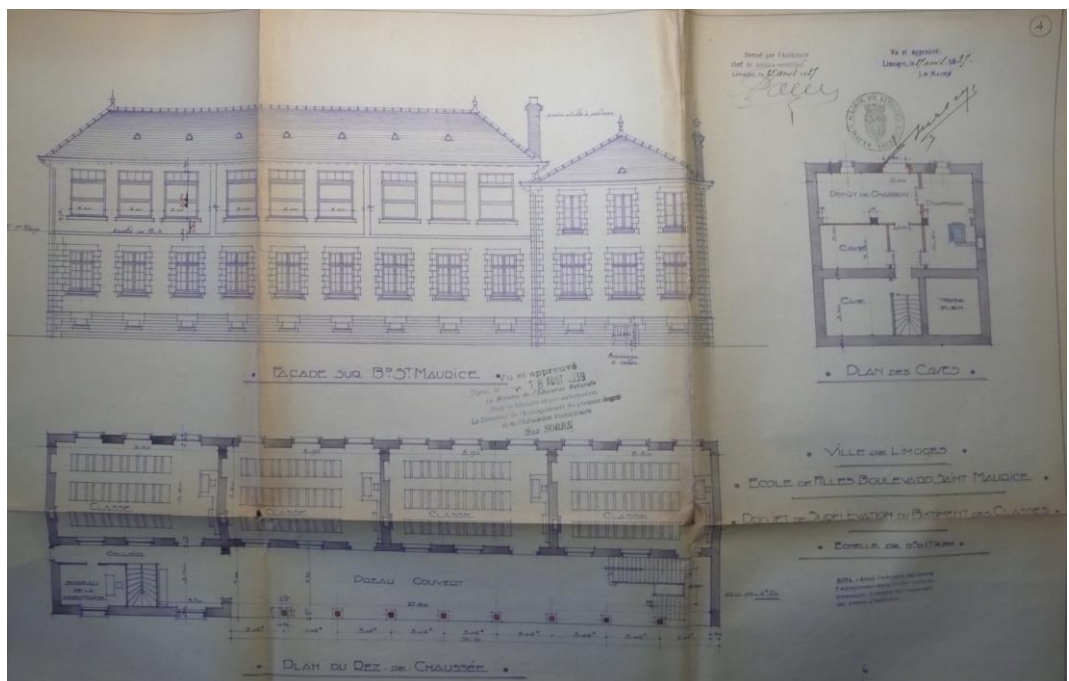


Figure 179 : Groupe scolaire du Boulevard Saint Maurice, Limoges, 1937. AN F 17 14605. Photographie de l'auteur.

La déception encore trop régulièrement provoquée par les projets proposés au Comité central entraîne celui-ci à réfléchir aux moyens de contrôler les communes qui choisissent les architectes auxquels elles confient leurs écoles. Il participe ainsi de la remise en cause du pouvoir communal. De plus, au-delà des incongruités que présentent certains projets d'un point de vue de l'hygiène ou de la

pédagogie, certains choix s'avèrent encore par trop dispendieux et incertains quant au dimensionnement des écoles en vue d'un accroissement possible de la population.<sup>1470</sup> Il est fait référence dans la lettre du Président du Comité central des Constructions scolaires et le Ministre de l'Éducation nationale d'alors<sup>1471</sup> au vote et promulgation « d'une loi générale sur l'exercice de la profession d'architecte » qui paraît cependant encore trop lointaine pour résoudre dans l'immédiat les difficultés évoquées par le Comité central. Il est proposé « une mesure spéciale aux constructions scolaires [...] prise par décret ».<sup>1472</sup> Un projet de décret est joint :

*« Les subventions de l'État dont bénéficient les collectivités publiques pour travaux de constructions scolaires ne pourront être allouées qu'en ce qui concerne des travaux dont les avant-projets sont établis et dont l'exécution est dirigée par des personnes ayant pour occupation principale depuis cinq ans au moins l'exercice de la profession d'architecte et justifient de titres professionnels. »*<sup>1473</sup>

Ce décret ne sera pas adopté, emporté dans la tourmente de la débâcle de juin 1940 et l'avènement du Régime de Vichy. Ce dernier cependant procédera le 31 décembre 1940 à la promulgation d'une « loi instituant l'Ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architecte ».<sup>1474</sup>

#### **e. Prospérité et postérité**

Le bilan de Vichy est par ailleurs pour le moins mitigé en matière d'architecture scolaire, même s'il permet désormais à la profession d'architecte d'être protégée. En effet, l'État français adopte comme doctrine officielle de l'architecture publique le régionalisme, effectuant un fort retour en arrière,<sup>1475</sup> en se montrant particulièrement hostile aux modernes, souvent soupçonnés d'amitiés idéologiques avec les mouvements communistes ou socialistes, alors hors la loi.<sup>1476</sup> Les projets ne sont

---

<sup>1470</sup> « Le Comité central des Constructions scolaires avait déjà attiré l'attention d'un de vos prédécesseurs sur la nécessité d'exiger des collectivités, qui demandent pour des constructions scolaires, l'aide financière de l'État, certaines garanties en ce qui concerne le choix des personnalités appelées à dresser les plans et à diriger l'exécution des travaux. [...] Trop fréquemment en effet – le Comité à l'occasion de le constater – les communes choisissent pour établir leurs projets des personnes dont les connaissances techniques sont notoirement insuffisantes et qui ne sont pas de véritables hommes de l'art, bien qu'elles s'attribuent le titre d'architecte. » *Lettre du Président du Comité central des Constructions scolaires au Ministre de l'Éducation nationale*, 19 mars 1940, 2 feuillets. AN F 17 14599.

<sup>1471</sup> Il s'agit d'Yvon Delbos (1885-1956). Il succède à Jean Zay en septembre 1939 après que ce dernier ait démissionné pour rejoindre l'armée en cours de mobilisation.

<sup>1472</sup> *Ivi.*

<sup>1473</sup> *Projet de décret épinglé à la lettre du Président du Comité central des Constructions scolaires au Ministre de l'Éducation nationale du 19 mars 1940, sans date, 1 feuillet.* AN F 17 14599.

<sup>1474</sup> Cf. Loi instituant l'Ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architecte. *Journal officiel de l'État français*, 26 janvier 1941, 73<sup>ème</sup> année, n°26, pp. 430-431.

<sup>1475</sup> VIGATO, Jean-Claude. Sous l'État français, une doctrine officielle et contestée. In VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionalise. France 1880-1950*. Paris : Norma, 1994, pp. 283-350.

<sup>1476</sup> En ce qui concerne le communisme, l'attitude de Vichy est sensiblement la même durant toute la guerre. La presque officialisation du Parti communiste a lieu dans la zone occupée, du fait du pacte de non-agression signé en août 1939 en l'URSS et l'Allemagne nazie.

guère nombreux durant cette période et le Comité central des constructions scolaires disparaît totalement, même si aucun arrêté officiel ne constate sa disparition.

Par ailleurs, une circulaire du Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la jeunesse Jérôme Carcopino (1881-1970) du 12 mai 1941 invite les préfets à appliquer les instructions du 24 août 1936 avec discernement et un esprit interprétatif des plus laxistes. En effet, ces instructions ont « été rédigées à l'époque de la prospérité »<sup>1477</sup> en prévoyant « des écoles pourvues de tous les perfectionnements que réclameraient l'hygiène et les méthodes pédagogiques modernes ». Cependant, « d'une trop rigoureuse application des instructions de 1936 naîtraient des projets somptuaires qu'il faut ramener à de plus raisonnables proportions ». Les annexes (salle commune, cabinet médical, salle spéciale des travaux manuels, d'enseignement ménager entre autres) ainsi que le chauffage central sont déconseillés pour les écoles rurales. Le caractère réglementaire des instructions disparaît car il s'agit « de les tenir, non comme des ordres impératifs, mais comme des conseils à concilier dans tous les cas avec les exigences locales ».<sup>1478</sup> Le docteur Émile Marchoux a connaissance de cette circulaire et s'en émeut. Il dénonce un certain biais idéologique et une relecture historique, notamment lorsqu'il est fait mention « d'époque de prospérité » : « C'est pourquoi je ne vois pas avec terreur toucher à des instructions mûrement étudiées par des hommes de disciplines très diverses et conçues, non point à une époque de prospérité, mais, au contraire, à une période d'économie ».<sup>1479</sup> La réponse – lapidaire – de Jérôme Carcopino fait référence à la part prise par Émile Marchoux « aux travaux de la Commission nommée par un de [ses] prédécesseurs pour étudier les réformes à apporter aux instructions de 1887 ». La circulaire semble d'emblée effacer les modifications apportées en 1936. Carcopino promet cependant de convoquer une nouvelle Commission pour étudier « les moyens de réaliser, de la meilleure manière possible, les idées [...] chères [à Émile Marchoux] ».<sup>1480</sup> Promesse vaine.

Dans la période de l'après-guerre, après les premières étapes de la reconstruction qui coïncident avec la remise en état des appareils de production stratégiques et la réhabilitation des locaux scolaires détruits par la guerre, ainsi que la construction de classes supplémentaires dans des écoles préexistantes mais devant scolariser les enfants de populations déplacées, réfugiées ou sans-abris, un premier mouvement d'ouverture de nouveaux locaux scolaires va avoir lieu. Il précède l'industrialisation du bâtiment, et en particulier la préfabrication lourde des constructions scolaires qui va connaître son essor au cours des années 1960 et 1970, en relation avec l'expansion du modèle des grands ensembles.<sup>1481</sup> Ces écoles de la reconstruction s'inspirent directement des modèles alors

<sup>1477</sup> Formule typique du procès fait par Vichy au Front populaire.

<sup>1478</sup> *Circulaire du Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse aux Préfets, 12 mai 1941*. AN F 17 14600.

<sup>1479</sup> *Lettre du docteur Émile Marchoux au Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, 23 juin 1941*. AN F 17 14600.

Notons dans cette lettre, plaidoyer pour l'hygiène scolaire, une position qui peut sembler surprenante chez celui qui demande des constructions provisoires et facilement démontables dans le cas des écoles de plein air : « Quand on construit une école, c'est pour un siècle ».

<sup>1480</sup> *Réponse du 6 septembre 1941*. AN F 17 14600.

<sup>1481</sup> Cf. RESENDI-WAZQUEZ, Aleyda. *L'industrialisation du bâtiment. Le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France*. Thèse de doctorat en Histoire des Techniques et de l'Environnement,

retenus les plus en pointe, ceux de la banlieue élevés au cours des années 1930. Le Gouvernement provisoire de la République française convoque dès 1944 un Comité central des Constructions et du matériel scolaires, de l'Équipement sportif et du Domaine de la Jeunesse,<sup>1482</sup> tout en réimprimant une version illustrée des instructions réglementaires de 1927 pour les classes maternelles et de 1936 pour les classes élémentaires.<sup>1483</sup> Une courte durée de vie cependant car une nouvelle version paraîtra en 1949, motivée notamment par l'expérience acquise depuis 1936 et en particulier durant la période de la reconstruction, même si les réalisations scolaires des années 1930 en banlieue restent largement présentes dans les esprits.<sup>1484</sup> La version des instructions de 1949<sup>1485</sup> se veut une simple mise à jour prenant en compte « le souci d'économie qu'impose [au] pays la conjoncture financière actuelle et la volonté de doter la France de locaux scolaires sains et confortables ».<sup>1486</sup> Aussi, des dérogations plus faciles sont obtenues notamment lorsque les terrains pour les cours de récréation sont trop exiguës. Mais les modifications les plus sévères concernent la place faite aux toits en terrasse.<sup>1487</sup> Cette dernière ne sera « admise qu'exceptionnellement sous la condition expresse que sa composition assure une étanchéité parfaite et, à prix égal, une durée analogue à celle des couvertures ordinaires ».<sup>1488</sup> Aussi le caractère tant particulier qu'exemplaire des écoles de banlieue se retrouve indirectement renforcé par cette disposition rendant toujours plus difficile aux architectes de doter leurs édifices de toits terrasses. Les prototypes de la campagne des années 1950 n'auront en effet pas le droit de proposer

---

Conservatoire National des Arts et Métiers, soutenue à Paris le 13 juillet 2010, sous la direction de Sabines Barles et André Guillerme, pp. 241-282.

<sup>1482</sup> AN F 17 14477.

<sup>1483</sup> Cf. K. II. Instructions de 1927 et 1936 relatives aux écoles maternelles et élémentaires, p. 591.

<sup>1484</sup> « De très belles écoles furent édifiées, entre les deux guerres, dans la banlieue industrielle de Paris et dans celle de plusieurs grandes villes. » La didascalie accompagne deux vues du groupe scolaire Marius Jacotot des frères Niermans à Puteaux. Cf. ANTHOUARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 240.

« Nous connaissons tous, les écoles de Jules Ferry pour avoir passé derrière leurs murs – c'est le cas de le dire – des heures que nous aurions aimées plus gaies. Aussi la nouvelle formule de l'école de plein air de Suresnes (Beaudouin et Lods, 1933-1935) fut-elle une révolution avec ses classes grandes ouvertes (sur trois côtés même) au soleil et sur la verdure, apportant aux enfants une atmosphère sympathique. Sous l'influence de certains pays du nord d'autres constructions dues à Hummel et Dubreuil (Maisons-Alfort, 1934), à Lurçat (Villejuif, 1933), aux frères Niermans (Puteaux, 1937) et bien d'autres constituèrent de véritables oasis au milieu des usines de banlieue. On a même reproché à certaines d'entre elles d'être trop luxueuses pour les enfants qui, après la classe, rentraient dans leurs taudis. » GROMORT, Georges, RAMBERT, Charles. *Constructions scolaires et universitaires*. Paris : Vincent, 1954, p. 5.

Ce dernier ouvrage est un commentaire des instructions de 1949 et des dernières circulaires en matière de constructions scolaires.

<sup>1485</sup> Cf. Instructions sur la construction et l'aménagement des écoles primaires élémentaires. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 2 septembre 1949, 81<sup>ème</sup> année, pp. 8809-8811.

<sup>1486</sup> ANTHOUARD, Paul. *Op. cit.* p. 265.

<sup>1487</sup> « Remarquer les assurances demandées pour l'admission des terrasses comme toitures. Elles furent de mode vers 1930 : suppression des études de charpente, possibilité de variations nombreuses dans l'architecture des façades. Mais l'épreuve du temps ne leur a pas été favorable, au moins pour les écoles : dans la plupart des cas, leur étanchéité laisse beaucoup à désirer, soit matières premières de mauvaise qualité, soit technique d'emploi défectueuse. » *Ibidem.* p. 270.

<sup>1488</sup> Instructions sur la construction et l'aménagement des écoles primaires élémentaires. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 2 septembre 1949, 81<sup>ème</sup> année, p. 8810.

de tels dispositifs. Seules les années 1960 avec une meilleure maîtrise de ces technologies et le développement de la préfabrication réintroduira cette typologie<sup>1489</sup> : d'abord en 1963 est revu le régime d'attribution des subventions et en 1965 les instructions réglementaires pour les constructions scolaires sont à nouveau réécrites, s'éloignant définitivement du modèle de 1880 qui avait été retouché pour la dernière fois en 1949. Désormais, « l'école doit être pédagogiquement adaptée à sa fonction ».<sup>1490</sup>

---

<sup>1489</sup> Du côté des architectes et de leur formation, la nature évidente désormais des solutions modernes pour l'amélioration du confort architectural dans les constructions scolaires est acquise. Ainsi André Gutton peut écrire dans son cours sur le projet des écoles primaires, s'adressant à ses élèves de l'École des Beaux-Arts : « Vous aurez donc, sur ces éléments [c'est-à-dire orientation, ensoleillement, éclairements naturel et artificiel, ventilations naturelle et contrôlée, qualité acoustique], à étudier tous les cas et à les résoudre en sachant qu'avec la technique moderne, il n'y a pas de problèmes, mais des solutions. »

Dans le cours d'André Gutton, seule une réalisation d'avant-guerre est citée parmi les exemples d'écoles primaires françaises, il s'agit de l'école de plein air de Suresnes de Beaudouin et Lods. Les autres exemples, s'ils utilisent les techniques les plus en pointe, reprennent largement la typologie des groupes scolaires développés avant-guerre. André Gutton vante d'ailleurs les mérites des instructions de 1936 : « Les nouvelles théories urbaines présentes dans la conception des grands ensembles permettent cependant enfin de garantir un véritable espace vert au sein duquel vient se lover l'école du quartier, scellant l'abandon du l'alignement sur la rue qui caractérisait encore les cités-jardins de l'OPHBM de la Seine. »

Cf. GUTTON, André. *Conversations sur l'architecture. Tome III B. Écoles Lycées Facultés Universités*. Paris : Vincent, Fréal, 1962, p. 44.

<sup>1490</sup> LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses universitaires de France, 1996, p. 184.

### III. Les écoles construites en banlieue au cours des années 1930

#### 1. Les expressions des modernités architecturales

##### *a. Paysage, empreinte urbaine et terrasse : les éléments essentiels d'une école fonctionnelle et moderne*

L'ensemble des écoles réunies dans cette étude peut présenter des aspects hétéroclites à première vue. Cependant, entre celles sans cesse à la pointe en matière d'innovations et les autres désirant offrir une vision fantasmée d'un modèle puisé dans la « tradition », il permet de dégager les différentes étapes qui ont construit progressivement un nouveau modèle d'architecture scolaire que le Front populaire a tenté d'étendre à l'ensemble du territoire national. L'enchevêtrement historique de ces nombreux projets à l'intérieur des seules communes de la Seine-banlieue permet de voir à quel point les architectes sont au courant des choix ou des nouveautés à peine introduites dans des projets encore en voie d'achèvement lorsqu'ils se penchent eux-mêmes sur leur planche à dessiner. Faire toujours plus beau, plus moderne, plus gaie, plus luxueux, tout en affichant une très forte ascèse, notamment en matière d'ornement de goût, sont les commandements que les communes font à leurs architectes, inspirées par un esprit d'émulation mais également de concurrence entre les différentes factions politiques qui se font face au niveau national. Les quotidiens nationaux et politiques que sont *l'Humanité* et *le Populaire* jouent un rôle essentiel auprès de l'électorat ouvrier, notamment durant les périodes électorales, regorgeant de récits d'inaugurations de nouvelles écoles, autant d'œuvres communistes ou socialistes.<sup>1491</sup> Les architectes auxquels ces projets sont confiés partagent un profil qui s'affirme de plus en plus : relativement jeune, passé par les Beaux-Arts en pleine réforme, d'un modernisme prudent mais se détachant toujours plus fortement de l'académisme.

Alors que l'architecture scolaire d'inspiration régionaliste a démontré clairement ses limites et, au final, un véritable essoufflement car ses défenseurs incapables d'intégrer les nécessités de la vie et de l'hygiène modernes, l'architecture moderne, par opposition à la précédente, va tenter de s'affranchir des modèles en vigueur depuis la fin du XIXe siècle. Les acteurs français vont décliner leurs multiples inspirations, puisées essentiellement dans les modèles étrangers. Deux périodes se dessinent cependant : la première jusqu'au milieu des années 1930 où la multiplicité des propositions et des réalisations va l'emporter, une nouvelle architecture scolaire cherchant sa voie ; la deuxième où une certaine uniformité des programmes va s'établir, tant au niveau des fonctions que de la physionomie, à la fois résultat d'une reprise en main architecturale par les services du Ministère de l'Éducation nationale et l'essoufflement des chemins les plus avant-gardistes avant-guerre. La localisation de ces écoles, pour l'essentiel dans des quartiers d'urbanisation récente, tant sauvage que contrôlée, notamment pour celles élevées dans les cités-jardins de l'OPHBM de la Seine, va leur donner un caractère urbain particulier que les écoles modèles parisiennes ne réussissent pas à atteindre.

---

<sup>1491</sup> C. III. 3. b. Des crispations locales au Front populaire : l'école vitrine de l'utopisme révolutionnaire et urbain, p. 360.



Les premières écoles d'inspiration modernes élevées directement par les municipalités, et non pas par les architectes œuvrant au sein des services de l'OPHBM de la Seine, se situent à Villejuif et à Boulogne-Billancourt. Les deux mairies, dirigées par de fortes personnalités, vont offrir à leurs enfants les prototypes qui vont largement inspirer les projets élevés par la suite. Puisant dans les registres du vocabulaire moderniste le plus avant-gardiste d'alors, ils tentent de réinterpréter, avec un regard pédagogique et fonctionnel, certains éléments caractéristiques, notamment les toitures en terrasse, utilisées à Boulogne<sup>1492</sup> ou bien encore à Villejuif<sup>1493</sup> comme cours de récréation et solarium. Ce dispositif avait déjà pu être introduit dans des réalisations précédentes, mais sans cette ampleur et ce projet pédagogique. Il s'agissait plus d'un accessoire architectural que d'un élément fonctionnel du projet.<sup>1494</sup> Sans bouleverser la composition traditionnelle de l'école, ces éléments vont néanmoins demander des aménagements spécifiques, comme le prolongement des cages d'escalier libres d'accès aux élèves. Ce ne sera pas sans effet sur la composition.

Cet aspect va se retrouver dans la plupart des réalisations de l'époque. Ainsi, le groupe scolaire Octobre, dessiné par la Guilde des architectes et techniciens conseils pour la mairie communiste d'Alfortville et inauguré en 1934, accueille également un solarium, cette-fois ci cantonné aux seules classes de maternelle, sur son toit. Les photos d'époque l'illustrent largement avec parasols ouverts, chaises longues et enfants allongés étés comme hiver à prendre le soleil.<sup>1495</sup> Les toits en terrasse couvrant la partie primaire de l'école restent en revanche inaccessibles aux élèves, même s'ils ont été réalisés avec les mêmes matériaux et technologies. Signe avant-coureur d'une certaine illusion ? La justification fonctionnelle que les architectes modernes ont voulu donner à cet élément semble déjà s'estomper.<sup>1496</sup> Il n'en reste pas moins, cependant, qu'un tel aménagement permet de faire bénéficier aux élèves d'espaces récréatifs élargis, même si ceux-ci demandent une surveillance accrue et donc une dépense de fonctionnement plus importante. Ce dernier aspect est sans doute lié à l'abandon progressif de ce raisonnement fonctionnaliste, intégrant la terrasse non plus comme un accessoire hygiéniste mais bien comme le signal fort d'une modernité, en rupture avec le modèle traditionnel de

---

<sup>1492</sup> « Une des caractéristiques de ce groupe scolaire sera l'utilisation des toits-terrasses en cours de récréation [...]. L'accès aux terrasses sera rendu facile par de vastes escaliers et aucun risque d'accident ne pourra être invoqué du fait de la pose d'un grillage de 2,60 m de hauteur. Des WC et des abris couverts y sont prévus ainsi que des écrans mobiles permettant d'abriter les enfants des vents dominants. Cette disposition nouvelle présente deux gros avantages. Tout d'abord, elle fait bénéficier les enfants d'un ensoleillement maximum, ensuite elle augmente considérablement la surface des cours de récréation toujours insuffisante. » *Bulletin municipal officiel de Boulogne-Billancourt*, juillet 1931. Cité par ARGOUUD p. 75.

<sup>1493</sup> Article AA 1933

<sup>1494</sup> Le premier projet de Maurice Payret-Dortail procède, pour l'introduction des toits-terrasses, d'un raisonnement avant tout sur la composition et non sur le caractère fonctionnel. Des terrasses directement accessibles avaient été également prévues par les architectes vainqueurs du concours organisé par la municipalité de Puteaux en 1921 et repris par ceux chargés de l'exécution. Cependant, il s'agit d'éléments discrets plus à l'allure de pergolas que de toits-terrasses généralisés à l'ensemble des couvertures du groupe scolaire.

<sup>1495</sup> Il semble délicat de faire allusion aux vents vivifiants ou encore au soleil, le groupe scolaire ayant été élevé directement à proximité d'un énorme gazomètre projetant l'ombre de ses cuves sur les cours de récréation des enfants.

<sup>1496</sup> Les instructions de 1949 finiront par presque le bannir quoiqu'il en soit, du fait des défauts d'exécution rencontrés avant la guerre.

l'école.<sup>1497</sup> Inauguré en 1938, le groupe scolaire Marius Jacotot des frères Niermans, à Puteaux, offre également ces toitures en terrasse. Celles-ci sont par contre pourvues d'une nouvelle fonction. Les conditions du plein air telles que comprises alors étant largement réunies dans les salles de classe, les préaux ou les cours de récréation, ces terrasses se transforment en jardins pédagogiques d'ordinaire totalement accessibles depuis les salles de classe, elles-mêmes essentiellement consacrées aux classes de sciences naturelles.<sup>1498</sup>

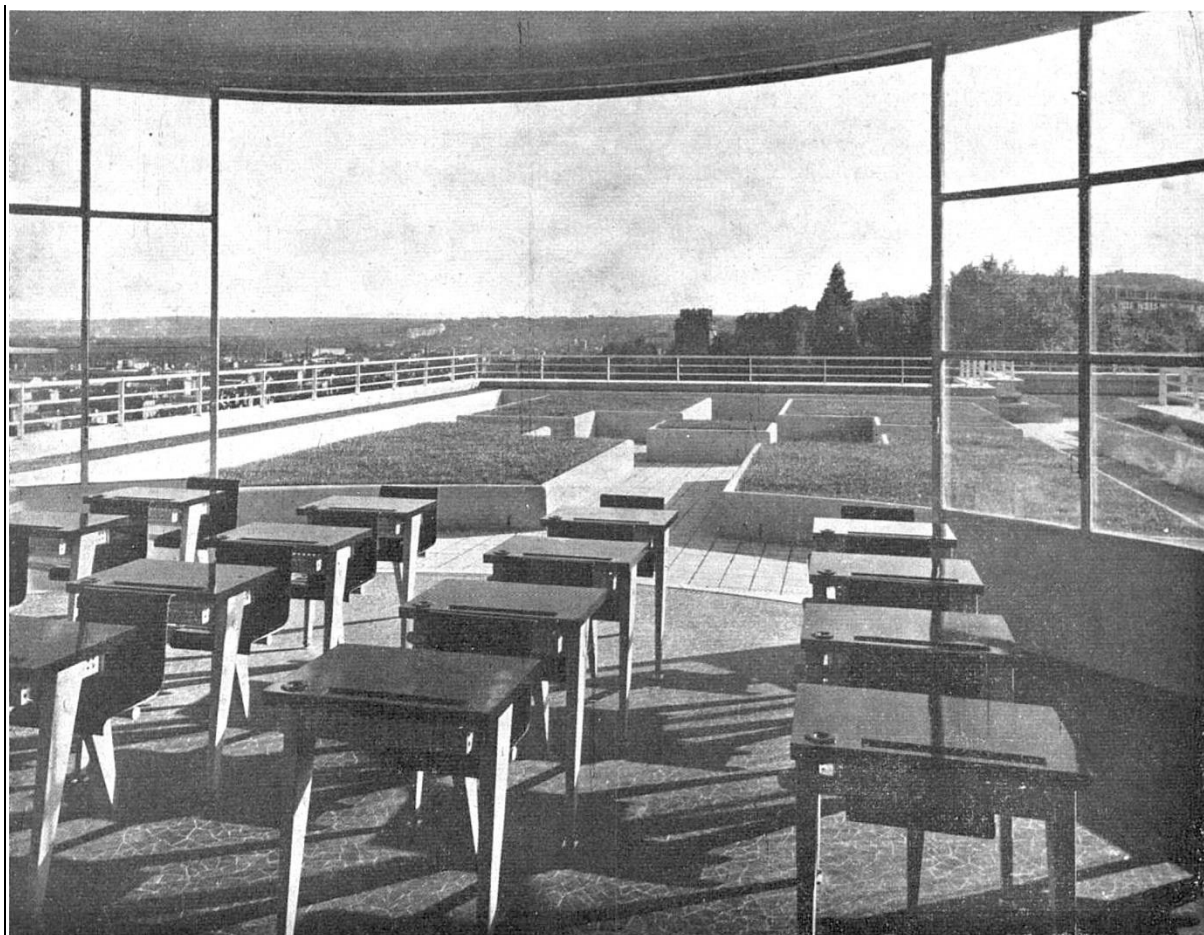


Figure 180 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vue sur le toit terrasse de l'école pour filles, encombré de jardinières et parfaitement inaccessible pour une utilisation en tant que solarium. In *La Construction Moderne*, 1-8 janvier 1939, 54<sup>ème</sup> année, n°11 et 12, p. 144.

Le libre accès aux terrasses est consenti ici par la verrière courbe totalement ouvrable et en acier. Les vitres sont également courbées.

<sup>1497</sup> Le solarium d'André Lurçat à Villejuif fera long feu. Il y avait cependant installé gradins, garde-corps et tous les accessoires nécessaires aux bains de soleil sous surveillance des enfants. De simples difficultés liées au nombre de personnel disponible sont également à l'origine d'un tel échec, les établissements de cette dimension adoptant toujours plus un fonctionnement proche de celui des lycées ou des futurs collèges modernes, rompant radicalement avec l'école rurale à une ou deux classes où les instituteurs sont presque toujours aux contacts de leurs élèves.

<sup>1498</sup> Le groupe scolaire Marius Jacotot accueille également deux années de classes primaires supérieures, tant dans la partie filles que dans la partie garçons, nécessitant des aménagements spécifiques pour les sciences.

On voit que la toiture en terrasse fonctionne plus comme un marqueur identitaire. Un autre élément souvent retenu comme caractéristique de ces architectures est un projet paysager particulier.<sup>1499</sup> Sans directement parler de l'école de plein air si caractéristique de Beaudouin et Lods à Suresnes, dont l'empreinte paysagère reste spécifique et privilégiée, les écoles construites durant les années 1930 donnent à voir et à vivre une empreinte de vert jusque-là inégalée. Le groupe scolaire de Maurice Payret-Dortail à Suresnes, par une habile maîtrise rationnelle des volumes et de leurs fonctions s'était déjà détachée de l'alignement sur la rue. Le contexte spécifique des cités-jardins va permettre à l'ensemble des projets conçus et élevés après 1927<sup>1500</sup> de retenir ce modèle, laissant pelouses et arbres créer une barrière supplémentaire entre l'école et la rue. Comme exemple plus abouti à l'orée des années 1930, nous retrouvons l'école d'André Lurçat à Villejuif. Le contact avec la ville – à l'époque inexistante quasiment et seulement présente à l'esprit de l'architecte et du maire Paul Vaillant-Couturier – est accentué par cette séparation constituée d'une nature somme toute largement contrôlée. Ce contrôle se retrouve encore dans l'alignement presque péremptoire des arbres dans les cours de récréation tant des parties maternelle que primaires, ces dernières accueillant également des jardins pédagogiques.

Les nouvelles instructions pour la construction des écoles maternelles de 1927 puis celles de 1936 pour la construction des écoles primaires élémentaires précisent désormais que « le terrain destiné à recevoir une école devra, autant que possible, être dégagé et entouré de jardins [...] »<sup>1501</sup> alors que les précédentes ne prévoyaient qu'un « terrain central, bien aéré, d'un accès facile et sûr ». Les écoles maternelles construites en dehors de la typologie du groupe scolaire vont rapidement répondre efficacement à ces nouvelles contraintes. C'est le cas de celle de Félix Dumail pour la cité-jardin de Gennevilliers. La cour de récréation elle-même s'accessoirise largement, grâce notamment à la volonté d'Henri Sellier, offrant aux enfants bacs à sables, toboggans et autres aires de jeux. Au fur et à mesure, le projet paysager s'affirme pour les cours de récréation des écoles maternelles, y compris celles situées au sein des groupes scolaires. Des volières vont être élevées<sup>1502</sup> ou encore des plans d'eau accueillant des poissons, participant à la constitution d'un véritable jardin d'agrément où les leçons de chose sur le vivant pourront avoir lieu au grand air (Figure 181). Du côté des cours de récréation des écoles primaires, l'ordre domine cependant, créant un fort contraste, visible tant sur les photographies que sur les plans où les architectes ont pris de faire apparaître dans leurs menus détails les projets paysagers des différentes cours de récréation (cf. Figure 182, Figure 183, Figure 184, Figure 185 et Figure 186). On aperçoit cependant chez les frères Niermans un projet tout à fait différent où également dans les cours de récréation des écoles primaires, les arbres sont regroupés en bosquets aux contours souples. Cependant, l'école occupe encore l'un des deux côtés les plus longs des

<sup>1499</sup> Cf. LE MOINE, Bertrand. *Écoles des années 30. L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1984, 55<sup>ème</sup> année, n°254, pp. 32-37.

<sup>1500</sup> Le premier projet de groupe scolaire pour la cité-jardin de Suresnes d'Alexandre Maistrasse reproduit, avec une certaine surprise, le modèle des écoles urbaines parisiennes, parfaitement aligné sur la rue, le côté paysager situant uniquement dans les cours de récréation.

<sup>1501</sup> Les instructions de 1949 préciseront encore que « le terrain [...] devra, autant que possible, être libre de mitoyenneté et de servitudes ».

<sup>1502</sup> On en trouve à Suresnes, à Cachan, à Alfortville et également à Puteaux.

parcelles, ouvrant encore que partiellement la voie vers le renouveau d'un projet urbain, qui ne deviendra réalité qu'à partir de l'aménagement des grands ensembles et de leurs équipements publics placés au centre d'espaces largement verts et arborés.

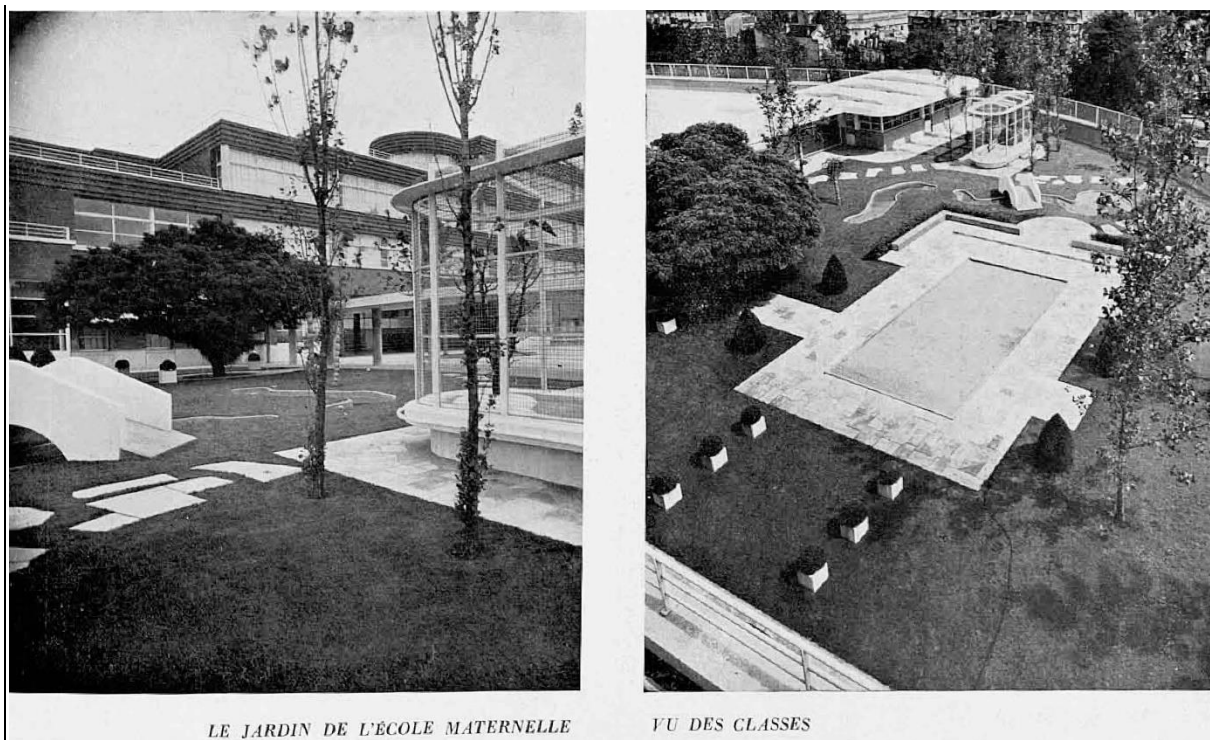


Figure 181 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vues sur la cour de récréation des maternelles. Pelouse et bacs à sable dominant, créant un subtil mélange d'ordre et de pittoresque lorsque rejoins par le ruisseau et son petit pont. On pourra s'interroger sur la sécurité de tels équipements. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 13.

On aperçoit, couronnant l'école, une des classes de sciences naturelles avec un accès direct aux toit-terrasses avec leurs jardins pédagogiques.

Finalement, la comparaison des plans représentatifs des différentes étapes de l'évolution des groupes scolaires de la Seine-banlieue semble montrer que c'est plus par une volonté délibérée d'afficher – tant chez les architectes que chez les pouvoirs publics – les aspects les plus marquants extérieurement de la modernité alors en vogue que se généralisent terrasses et jardins. On a pu parler à propos de ces établissements « d'écoles hollandaises ». Cependant la même diversité en termes de matériaux, de traitement des ouvertures, etc..., se retrouve dans les exemples qu'offrent à l'époque aussi bien les Pays-Bas que la banlieue parisienne. Leur plus petit dénominateur commun reste encore leur situation à l'intérieur de zones en plein développement, leur permettant dès lors quelques réflexions sur l'ilot moderne et leur emplacement futur au sein des cités à venir.



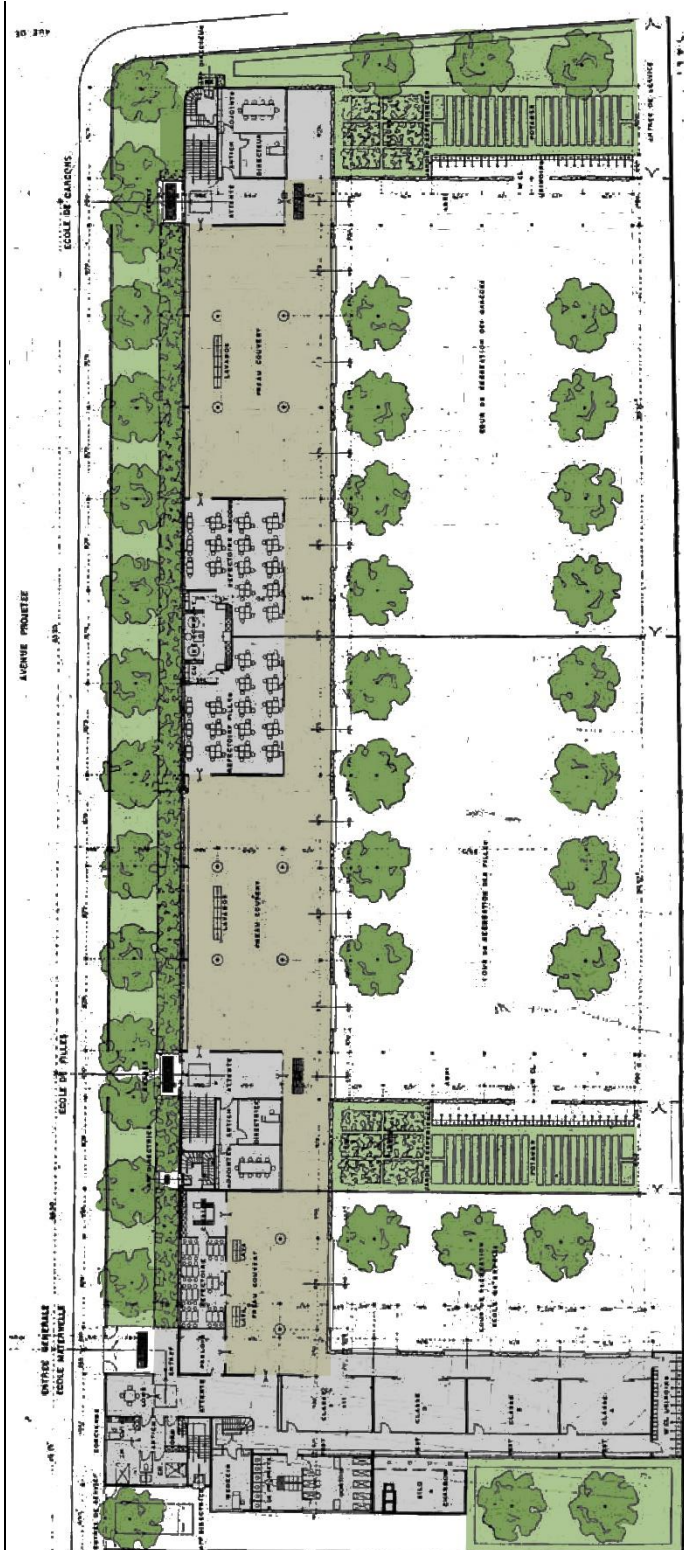


Figure 183 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Travail personnel basé sur : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 54.

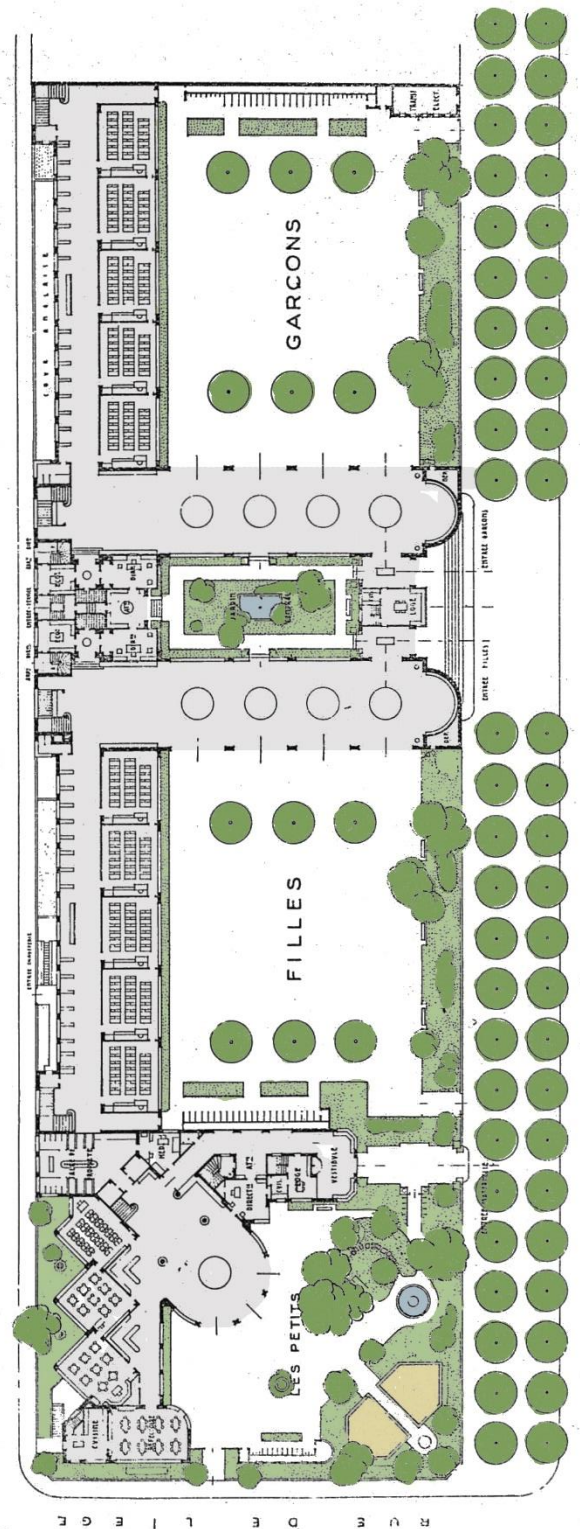


Figure 184 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1934. Travail personnel basé sur : Groupe scolaire "Jules Ferry" à Maisons-Alfort (France). A. Dubreuil et R. Hummel, architectes. In *Encyclopédie de l'Architecture. Constructions Modernes*. Tome X pl. 30.

La présence au rez-de-chaussée des salles de cours et des préaux ainsi que l'accès monumental placent ce projet dans la droite ligne de Payret-Dortail.

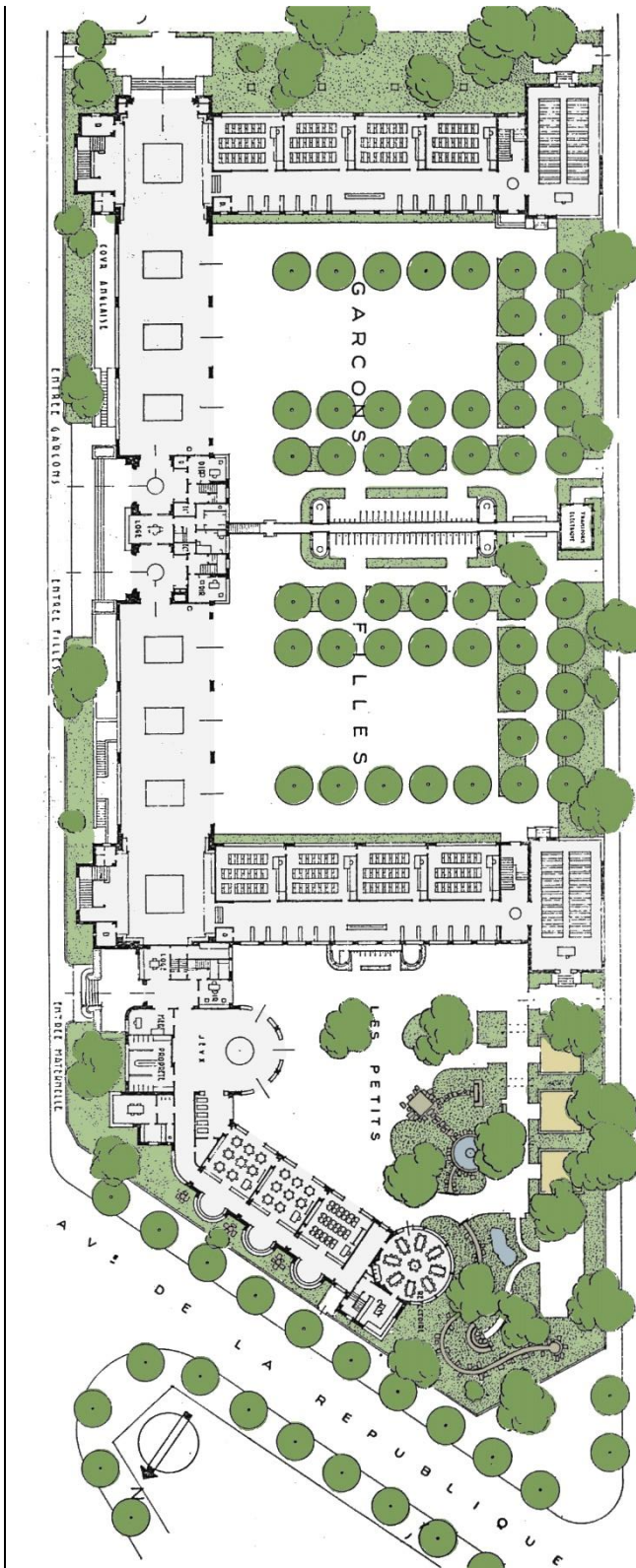


Figure 185 : Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. Travail personnel basé sur : Groupe scolaire "Condorcet" à Maisons-Alfort (France). A. Dubreuil et R. Hummel, architectes. In *Encyclopédie de l'Architecture. Constructions Modernes*. Tome X pl. 34.



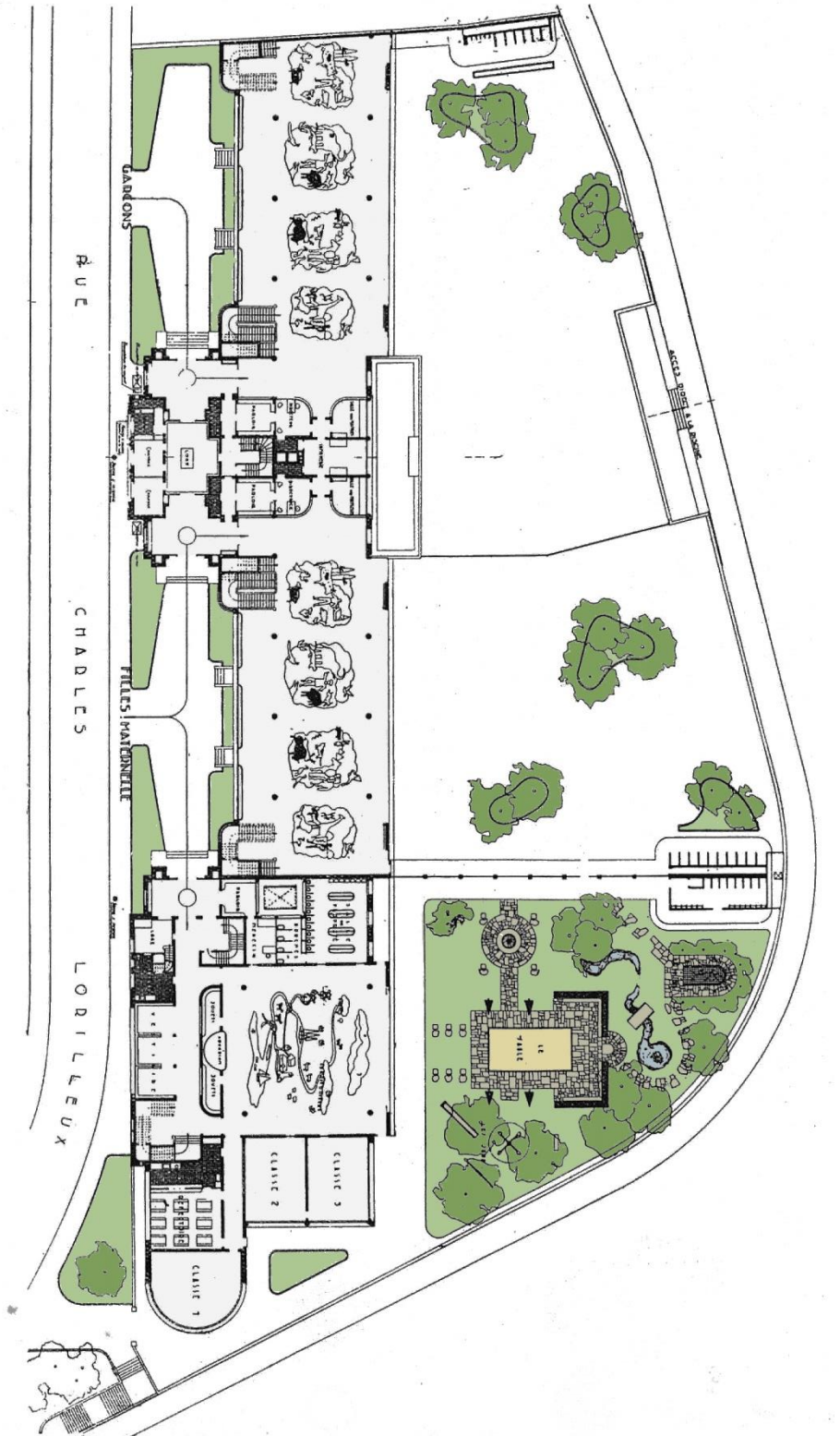


Figure 186 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938.

Les dessins aux formes d'arabesque apparaissant sur les sols des préaux couverts du bâtiments correspondent à des "fresques" pédagogiques réalisées directement sur le sol de linoléum et aujourd'hui disparues. Les jardins de l'école maternelle ont été réalisés par Truffaut, société encore existante aujourd'hui.

### **b. Horizontalité ou verticalité ? Un monument particulier**

Dans l'ensemble des projets réalisés dans le contexte urbain de la banlieue parisienne de l'époque, ces écoles tranchent par leurs volumes, dépassant largement les cimes des pavillons issus de l'auto-construction ou des nouvelles cités-jardins encore inspirées d'un modèle pavillonnaire. Dans ces dernières, l'école au contraire va de plus en plus laisser la place à un modèle discret, se plaisant à se cacher derrière les fourrées du jardin la séparant de la ville.<sup>1503</sup> La maison d'école moderne est, dans les quartiers lotis par les ouvriers, la seule manifestation locale de cette modernité qui s'affiche.<sup>1504</sup> Elle est le point de contact entre une population encore en prise avec des conditions de logement difficiles voire insalubres et les nouvelles normes en matière d'hygiène et d'architecture. Ce contact est d'autant plus significatif du point de vue des enfants.<sup>1505</sup> Des témoignages réunis par les services

<sup>1503</sup> Les changements de rapport d'échelle s'effectuent d'abord avec la cité-jardins de la Butte rouge des architectes Bassompierre, Sirvin et Rutté. Si les immeubles de la cité jardin jouxtant l'école s'élèvent sur trois ou quatre niveaux, quelques fois plus dans les parties loties après la guerre, l'école ne bénéficie pas d'un tel traitement, se contentant de deux niveaux au niveau de la partie primaire, et du seul rez-de-chaussée pour la partie maternelle. Elle est située pourtant sur une petite butte qu'il s'agit pour les enfants de gravir, se détachant ainsi de la partie proprement résidentielle. Les bâtiments se trouvent au milieu de l'îlot, largement dissimulés par un jardin dont les arbres plantés à l'époque cachent aujourd'hui tout à fait le groupe scolaire. Les parties visibles de la ville ne sont percées que de rares fenêtres, éclairant les couloirs jouxtant les salles de classe, orientées vers les cours de récréation et certaines étant équipées pour l'éducation en plein air. Avant, on retrouve dans le groupe scolaire Albert Thomas de la cité-jardin de Champigny réalisé par les architectes de l'OPHBM Pelletier et Teisseire déjà cette recherche de dissimulation, les parties contenant les salles de classe n'étant pas directement en contact avec la ville, et le bâtiment se limitant clairement en hauteur par rapport aux autres constructions de la cité. La cité de Drancy-la Muette des architectes Beaudouin et Lods, si elle ne sera pas doter dans l'immédiat d'un groupe scolaire, tranche largement, mettant déjà en place la volumétrie des prochains grands ensembles et contraignant toujours plus l'école à s'effacer au milieu d'un océan de verdure, refuge protecteur pour l'enfant par rapport au Siècle tout alentour.

<sup>1504</sup> Les écoles construites dans les nouveaux quartiers HBM élevés sur l'emprise de l'enceinte de Thiers au contraire n'affichent pas cette ambition : « L'articulation interne des programmes permet de distinguer les ailes affectées aux garçons, aux filles et à la maternelle, selon une symétrie totale (sente des Dorées, porte d'Aubervilliers, boulevard Bessières, 76 boulevard Berthier et porte d'Ivry) ou pondérée (boulevard Davout), l'entrée constituant souvent le pivot de la composition, surtout lorsqu'elle est mise en facteur entre les deux ailes. Les écoles apparaissent ainsi, surtout lorsque la façade sur la rue est celle des couloirs, comme des blocs fermés de briques percés d'un grand cadre sur lequel l'ornementation se condense. Souvent implantée latéralement au rez-de-chaussée, la maternelle est magnifiée lorsqu'elle fait office de rotule, comme porte d'Ivry, et vient en général caler les volumes plus importants des classes primaires. Malgré l'habileté de certaines de ces solutions, les occasions architecturales offertes par la ceinture ne semblent pas avoir provoqué l'émergence de bâtiments aussi originaux que le sont les écoles de Lurçat à Villejuif, de Beaudouin et Lods à Suresnes, ou même d'Expert, rue Küss. Jouant sur des effets de contraste plus violents que les habitations, les huit groupes scolaires de la ceinture ne deviennent pas pour autant des scansionnements monumentaux significatifs, effacés qu'ils sont dans la continuité de la muraille des îlots. La dissimulation des innovations techniques, comme l'ossature d'acier utilisé par Fournier boulevard Berthier, et la sobriété du décor imposée par les instructions municipales hostiles au « luxe » contribuent à cet effacement relatif d'un programme qui aurait pu provoquer des effets de centralité plus affirmés. » COHEN, Jean-Louis. LORTIE, André. *Op. cit.* pp. 196-197.

<sup>1505</sup> « L'école moderne est, dans l'imaginaire des enfants, et avec le spectacle de la rue, le seul appui d'une expérience de la modernité matérielle. On se permet de glisser ici le témoignage d'un enfant, qui, à l'âge de cinq ans, a sous les yeux justement une école moderne et neuve, qui n'est pas la sienne, d'architecture plus ancienne. Il fait la différence, et c'est peu dire, et d'autant plus que, dans ces espaces de la banlieue parisienne, à la fin des années Trente, il n'y a manifestement que deux catégories d'espaces construits, les modernes, visuellement détachés, et un fond où se mêle tout le reste. » MONNIER, Gérard. *L'architecture en France. Une histoire critique. Architecture, culture, modernité. 1918-1950.* Paris : Philippe Sers, 1990, p. 172.

des Archives municipales de Boulogne-Billancourt illustrent, au-delà des articles fortement teintés de propagande de l'Humanité ou du Populaire, l'expérience spécifique de ces enfants : « Mon école était à peu près comme maintenant, elle était neuve, elle était très belle, c'était une des plus belles écoles de Boulogne et même de la région parisienne ».<sup>1506</sup>



Figure 187 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Vue actuelle du collège et de son entrée, auparavant école primaire pour les garçons et les filles (l'entrée de cette dernière n'est plus utilisée par les élèves aujourd'hui). Photographie de l'auteur. Date de prise de vue : 27 juillet 2015.

Un procès souvent fait par la critique vis-à-vis de l'architecture de ces écoles est qu'elles reproduisent une « architecture paquebot », celle-ci reposant sur « l'horizontalité, l'abstraction des figures géométriques, la terrasse deck, la demi-rotonde, l'oculus hublot » et provenant de « la fascination de l'entre-deux guerres pour les deux métaphores préférées de Le Corbusier : le bateau, la machine ».<sup>1507</sup> Pourtant, la rotonde est apparue comme une solution provenant directement des interrogations sur une typologie architecturale à renouveler, et non du seul caractère arbitraire d'une volonté tout à la fois abstraite et (cf. la pouponnière d'usine Figure 149 p. 423 et Figure 150 p. 425). Par ailleurs l'oculus est également présent dans de nombreuses autres compositions qui n'ont peu ou rien à voir avec les aspirations modernistes d'un Le Corbusier.<sup>1508</sup> Les terrasses-decks elles-mêmes ont

<sup>1506</sup> Souvenirs de Clairette Hajdu, 2000. In PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). *André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940*. Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, p. 74.

<sup>1507</sup> ANDRIEUX, Jean-Yves. *L'architecture de la république : les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. Paris : CCÉRÉN-CNDP, 2009, p. 159.

<sup>1508</sup> C'est le cas de l'Hôtel de Ville de Puteaux réalisé par les frères Niermans et inauguré en 1932. Différents oculi sont présents sur la façade principale du bâtiment, vis-à-vis de l'esplanade, et semblent avant tout faire référence à des éléments de l'architecture classique plutôt qu'aux hublots d'un navire.

été introduites dès 1921, en concordance avec les idées hygiénistes de l'époque et le mouvement alors en plein essor des écoles de plein air.<sup>1509</sup>

Parmi les premières réalisations ouvertes dans les années 1930, le groupe scolaire d'André Lurçat (Figure 187 p. 525) se détache par la pureté des lignes de la partie contenant les deux écoles primaires, dessinant un rectangle épuré et offrant une horizontalité évidente tout autant côté rue que côté cour. Les cages d'escalier sont les seuls éléments invitant à la perception d'une certaine verticalité. Il reste cependant un cas particulier. En effet, le groupe scolaire Jean-Baptiste Clément de Jacques-Debat-Ponsan à Boulogne-Billancourt offre au contraire une dichotomie beaucoup plus aboutie entre ses côté rue et côté cour. On note en effet, comme chez André Lurçat, la large utilisation du verre côté cour où sont situées les salles de classe. La structure en béton armé est complétée par des tamponnements de brique creuses et de larges baies qui forment de véritables bandeaux translucides parcourant toute la longueur du bâtiment. Côté rue, on retrouve les couloirs et les ouvertures d'une dimension réduite. La structure, de ce côté, est visible, formant des arrêtes remontant sur tout la hauteur de l'édifice. Une volumétrie plus complexe se dessine, où on peut reconnaître les salles spécialisées comme celles de dessin éclairées par des baies inclinées, mais également les deux appartements en duplexe des directeur et directrice respectives des écoles élémentaires pour garçons et filles. Par ailleurs les deux cages d'escalier sont situées en retrait à partir de l'entresol, laissant reconnaître une certaine complexité du plan mais également une certaine sensibilité de l'architecte à certaines avant-gardes, et en particulier le constructivisme russe.<sup>1510</sup> La présence de salles spécialisées ne constituent pas non plus une caractéristique particulière de la modernité de ces écoles, celles-ci ayant été introduites dès avant et se retrouvant également dans d'autres projets mus par des idées architecturales largement différentes.<sup>1511</sup>

<sup>1509</sup> Les premiers modèles de telles terrasses se retrouvant aux États-Unis et en particulier dans les villes comme New-York ou Chicago qui connaissent un développement vertical. Certaines de ces terrasses ont même pu être complétées par la construction de classes de plein air en bois aux allures de chalet perché en haut d'un sommet.

<sup>1510</sup> Le dessin paru dans *Le Populaire* d'un complexe d'habitations à bon marché pour la ville de Boulogne-Billancourt présent également de fortes similarités avec le club des travailleurs de Zouïev de l'architecte Ilya Golosov. Cependant, on ne peut pas ne pas penser également au Novocomum de Giuseppe Terragni.

<sup>1511</sup> Même dans le projet fortement teinté de tradition de l'architecte Robert Languereau à Levallois, des terrasses sont présentes. Cependant, il semble opérer une synthèse entre l'école de Payret-Dortail à Suresnes et le premier groupe scolaire de Maistrasse pour la cité-jardin de la même ville, reprenant chez chacun des deux architectes des éléments de leur langage mais niant absolument toute référence à une modernité avant-gardiste. Par ailleurs l'auteur de l'article sur ce groupe scolaire, Antony Goissaud, ne fait aucune allusion à une quelconque utilisation pédagogique des quelques terrasses. Le groupe scolaire est équipé, comme à Suresnes, entre autre d'une salle de cinéma, d'une salle de dessin et de modelage, d'une salle de chimie et de physique, d'une bibliothèque scolaire. Cependant, élevé sur quatre niveaux et surmonté de combles, le groupe scolaire, par son insertion dans un contexte urbain déjà très dense, comparable à certains quartiers périphériques de la ville de Paris, parfaitement aligné sur la rue et en pignon, rappelle plus largement l'école de la rue Sextius-Michel dessinée par Louis Bonnier. Cf. GOISSAUD, Antony. Groupe scolaire Jean Jaurès. *La Construction Moderne*, 21 août 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°29, pp. 638-645.

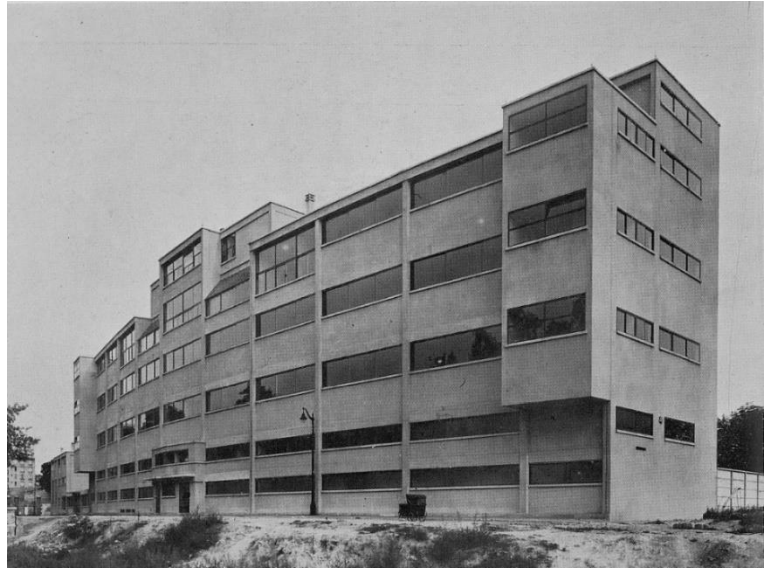


Figure 188 : Groupe scolaire Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, p. 358.<sup>1512</sup>

Vue côté rue, en amont de l'école des garçons.



Figure 189 : Groupe scolaire Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, p. 359.

Vue côté cour depuis la cour de récréation de l'école maternelle.

<sup>1512</sup> *L'Architecture d'aujourd'hui* a fait part dès 1933 de cette construction. Cf. Groupe scolaire à Boulogne-Billancourt. *L'Architecture d'aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 28-30. On retrouve toujours ici certains signes des hésitations qui ont pu agiter la ligne éditoriale de *La Construction Moderne* qui n'a fait écho à l'époque qu'à l'autre groupe scolaire.

Un des projets non lauréat au concours organisé par la ville d'André Morizet en 1930 pour la construction du groupe scolaire finalement édifié par Jacques Debat-Ponsan se distingue par une volumétrie beaucoup plus fragmentée (Figure 190 p. 528) :

« L'architecture scolaire nous vaut l'envoi de MM. Lefebvre, Flot, Charlier : un Groupe d'écoles de Boulogne-sur-Seine. C'est une des œuvres les plus intéressantes du Salon. Un plan très simple : une cour bordée de trois côtés par des bâtiments, les classes à droite et à gauche encadrant les appartements du personnel ; au centre, les services médicaux communs. Les classes occupent deux étages, le rez-de-chaussée étant réservé aux préaux, à la cantine, aux salles d'enseignement technique et ménager. L'élévation est excellente : les toits en terrasse qui couvrent les différents bâtiments se trouvent naturellement d'inégale hauteur, ce qui élimine toute monotonie d'aspect ; des pergolas sur ces terrasses semblent devoir faire de ce groupe scolaire un des plus sympathiques de la région parisienne. »<sup>1513</sup>

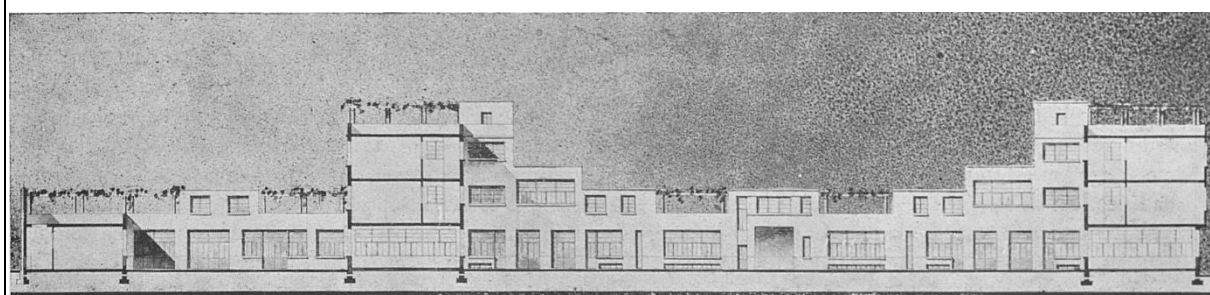


Figure 190 : Groupe scolaire Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt (92), projet au concours des architectes Lefebvre, Flot et Charlier, 1930. In LAVEDAN, Pierre. L'Architecture et le Mobilier du Salon d'Automne. *L'Architecture*, 1930, vol. XLIII, n°12, p. 2.

Au fur et à mesure, ces premières tendances puristes, auxquelles on peut également inclure le groupe scolaire du Point du Jour, aujourd'hui groupe scolaire Ferdinand Buisson, toujours à Boulogne-Billancourt, des architectes Jacques Ogé et Émile Cauwet, inauguré en 1932<sup>1514</sup>, vont laisser place à l'expression d'une monumentalité reprise en main par les jeunes générations issues des Beaux-Arts au cours des années 1920 et 1930. L'horizontalité, par la disposition même des salles de classe sur deux ou trois niveaux, rangées le long de vastes couloirs, va disparaître de plus en plus au niveau de la rue. Les vestibules et les circulations verticales vont être déplacés à l'extérieur du volume souvent placé entre les deux ailes qui contiennent les salles. Les appartements de fonction ne se distinguent plus non plus du reste de l'établissement scolaire, mais intègrent son élévation en en complétant l'altitude. Cette impression fortement monumentale est d'autant plus renforcée par la mise-en-valeur systématique des circulations verticales à l'aide de parois translucides courant sur toute la hauteur du bâtiment. Côté cour en revanche, les salles de classe y sont presque exclusivement orientées, c'est encore le verre qui domine, scandé par les différents appareillages des matériaux recouvrant les

<sup>1513</sup> LAVEDAN, Pierre. L'Architecture et le Mobilier du Salon d'Automne. *L'Architecture*, 1930, vol. XLIII, n°12, p. 2.

<sup>1514</sup> Cf. SÉE, Charles-Édouard. Écoles à Billancourt. *La Construction Moderne*, 16 avril 1933, 48<sup>ème</sup> année, n°29, pp. 434-442.

parties de tamponnement, soulignant ainsi tout à la fois l'horizontalité et le très grand modernisme de ce qui s'offre comme une machine pour éduquer. Les terrasses decks, si elles font leur apparition, semblent aussi plus provenir du hasard de l'interaction entre les différentes solutions architecturales mises en œuvre, toutes finalement issues d'une tradition qui remonte jusqu'à la fondation par Félix Narjoux des premiers modèles scolaires modernes.

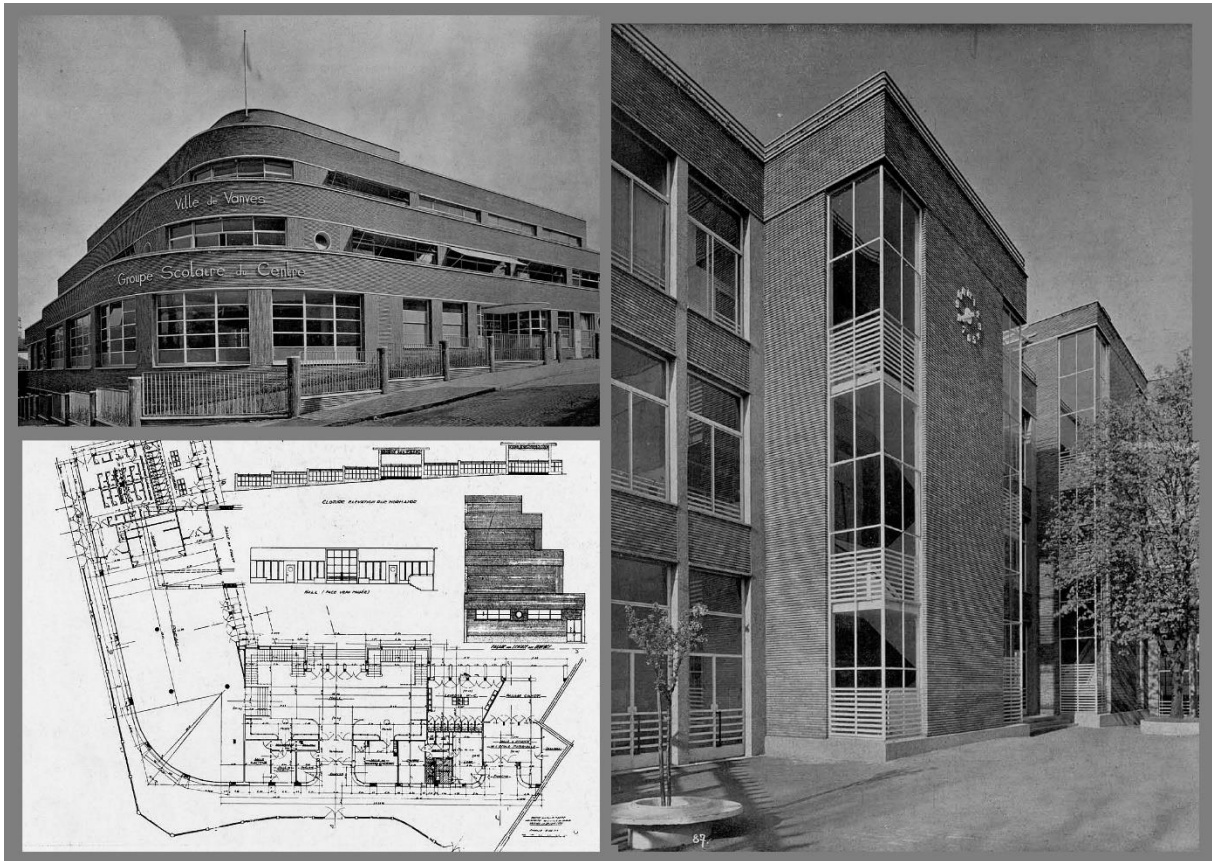


Figure 191 : Groupe scolaire du Centre, Vanves (92), Paul et Marcel Marme architectes, 1934. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-22. En haut à gauche, vue depuis la rue. En bas à droite, plan du rez-de-chaussée. À droite, vue depuis la cour de récréation.

On distingue tout à la fois les ingrédients de l'architecture qui va prédominer dans les constructions scolaires de la seconde moitié des années 1930, tout en trouvant encore certaines références aux premiers modernismes, comme la cage d'escalier rappelant l'usine Alfeld Fagus de Gropius et Meyer.

Le cas de l'École du Centre à Vanves (Figure 191) mérite d'être souligné car il est un des derniers exemples où la recherche d'un nouveau modèle était encore active. Les frères Marme, déjà connus auparavant pour leur crèche municipale pour la même ville, située sur la même parcelle de l'école, vont être invités par la municipalité à agrandir la partie élémentaire en offrant une nouvelle extension pour l'école de filles. Les salles de cours sont ici placées côté ville alors que les circulations verticales sont situées côté cour. Cette disposition particulière s'explique par la mauvaise orientation d'un terrain où la parcelle a d'abord été lotie avec les premiers éléments du groupe scolaire au sud, ce qui ne garantit guère un bon ensoleillement de la cour de récréation. Les deux frères vont placer les salles de classe en gradin, les circulations devenant de plus en plus réduites au fur et à mesure que l'on s'élève dans les étages. Les salles de cours, qui bénéficient de baies coulissantes sur leur longueur, sont

séparées de la rue par des petits jardins qui occupent la vue des enfants et les isolent un tant soit peu de la rue, sans pour autant les isoler des bruits de la circulation.<sup>1515</sup>

Ces tentatives d'une architecture en gradin rappellent la réponse au concours organisée par la municipalité de Villejuif en 1933 pour un nouveau groupe scolaire aux Monts-Cuchets. André Lurçat, qui n'en sera pas le lauréat :

*« La taille et le programme de ce groupe scolaire sont comparables à ceux du groupe Karl-Marx. Le concours, auquel participent également l'équipe E. Aillaud-J. Tschumi, E. Decroix, la Guilde des Techniciens, est remporté en septembre 1931 par G. Dumont. Une des principales caractéristiques du projet de Lurçat réside dans le réseau des pergolas qui devient un véritable système à très large portée couvrant une grande partie de la cour de l'école maternelle. Chaque classe de l'école primaire est prolongée à l'extérieur par une terrasse d'une surface égale. La silhouette générale de l'école est celle d'une construction en gradins. »<sup>1516</sup>*

Cette typologie ne connaîtra par un franc succès notamment du fait d'un coût plus élevé de la construction, multipliant les espaces privatifs de chaque salle de classe.

Les architectes André Dubreuil et Roger Hummel, avec leurs deux projets pour Maisons-Alfort achevés laborieusement au milieu des années 1930<sup>1517</sup>, vont proprement définir le modèle-type d'une école se plaçant comme une barrière ou une muraille entre la ville et la cour, offrant à la première une façade toute en verticalité et à la seconde les lignes horizontales et en gradin, se rapprochant en effet du paquebot. La première des deux écoles, le groupe scolaire Condorcet, se signale fortement à la ville par un beffroi traité en rouge vif, rappelant les cheminées des usines par la couleur, mais surmonté d'une large horloge épurée (Figure 192 p. 532).<sup>1518</sup> Le groupe scolaire Jules Ferry quant à lui se dissimule derrière un large portail pour l'école primaire, agrémenté de bas-reliefs, soulignant toute la solennité du monument. Dans ce cas, le bâtiment principal n'est pas placé le long de la chaussée la plus fréquentée et la plus large, contraignant les architectes, pour pouvoir garantir la meilleure orientation possible à l'école et à ses cours, à faire entrer les élèves du côté des cours de récréation. Cependant, ils n'y accèdent pas directement, se retrouvant immédiatement dans des préaux qui sont d'une part cernés par un patio et d'autre part par les cours de récréation. Une certaine mise-en-scène solennelle du parcours d'entrée intervient, renforçant encore plus l'émotion placée dans ce bâtiment

---

<sup>1515</sup> Cf. Groupe scolaire du Centre à Vanves. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-22.

<sup>1516</sup> [http://archiwebture.citechailot.fr/fonds/FRAPN02\\_ÇAN/inventaire/objet-21291](http://archiwebture.citechailot.fr/fonds/FRAPN02_ÇAN/inventaire/objet-21291). Consulté le 12 avril 2016.

<sup>1517</sup> Le projet, après avoir été adopté en 1929 par le conseil municipal, a dû être revu plusieurs fois, le modifiant de fond en comble. Il s'est détaché d'une première approche plus traditionnelle où des toits en tuile étaient présents, ainsi qu'une maçonnerie de pierre. On peut supposer que leur projet se rapprochait plus de celui du groupe scolaire du Haut-Mesnil à Montrouge bâti de 1931 à 1933 sur les plans de Jean-Auguste Tisseyre. Cf. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00076082*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1998, 17pl.

Cf. Aussi *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 20-24.

<sup>1518</sup> On peut justement apercevoir fumer le beffroi dans le film *Les Bâtisseurs* aux alentours de la dix-neuvième minute.



et l'institution qu'il accueille. Cette émotion, mêlée à une architecture se séparant de plus en plus de la rue par le vert et les arbres, va renforcer les effets scénographiques de ces édifices et la dichotomie entre un univers propre, rassurant et protecteur, et un monde difficile et rude, marqué par la lutte et le labeur. La devise en lettres de bronze apposée sous le bas-relief allégorique (Figure 86 p. 265) du groupe scolaire Marius Jacotot<sup>1519</sup> souligne d'autant plus le mysticisme qui investit ces lieux : « enfant voici tes trésors ». On ne peut s'empêcher de penser, devant la position de l'enfant, au Christ crucifié disant « Mère voici ton Fils » : époque de luttes où les forces politiques de gauche, largement positivistes et athées, essaient de l'emporter sur l'Église, en plus de former les citoyens des temps à venir.<sup>1520</sup>

Des architectes plus anciens comme André Bérard (1871-1962)<sup>1521</sup> à Romainville<sup>1522</sup> qui a largement collaboré avec la municipalité et ce dès avant la Première Guerre mondiale vont se convertir progressivement à ce langage d'une monumentalité particulière :

*« L'école Charcot-Barbusse, réalisée en 1939 par André Bérard, déploie quant à elle un vocabulaire monumental. Les façades extérieures sont rythmées par l'alternance de colonnes et pilastres engagés revêtus de brique rouge qui confère à l'édifice son caractère élancé. Il présente ainsi une parenté évidente avec le dispensaire Louise Michel, construit par André Bérard en 1936 ou avec l'Eglise Saint-Luc-des-GrandsChamps construite en 1934 par M. Monestès. »<sup>1523</sup>*

Par la suite, André Bérard a effectué auprès de la ville de Romainville une longue carrière d'architecte communal qui ne s'achèvera qu'après la Seconde Guerre mondiale. Parmi ses dernières réalisations, on note durant les années 1950 le groupe scolaire Paul Bert largement inspiré des modèles des années 1930, le premier projet datant de 1937 et la guerre ayant suspendu ce dernier. Les travaux ne seront commencés qu'à partir de 1951 sur un projet rectifié d'André Bérard en 1949. Cette situation se présentera dans la plupart des écoles mises en œuvre juste après la Seconde Guerre mondiale, une fois l'urgence des premiers efforts de la reconstruction écartés.

<sup>1519</sup> Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938.

<sup>1520</sup> Les forces catholiques ont bien senti le danger à l'époque, dont la meilleure réponse d'est manifestée sous la forme de l'œuvre des Chantiers du Cardinal.

<sup>1521</sup> Il s'est diplômé aux Beaux-Arts en 1898.

<sup>1522</sup> Le maire de Romainville est alors, depuis 1935, Pierre Kérautret, représentant du PCF. Il succède à Alphonse Dory, maire par intérim entre 1934 et les élections de 1935, suite au décès du maire conservateur Louis Victor Dargent qui régnait sur la commune depuis 1909. C'est à cette occasion qu'André Bérard, beaucoup plus proche des aspirations du Parti avec ses conceptions modernistes, succède en tant qu'architecte communal à Ernest Bertrand (1876-1943, diplômé des Beaux-Arts en 1902), qui avait édifié en 1912 l'école de la Fraternité-Aubin dans « une architecture de style rustique » qu'il affectionnait particulièrement, en témoignent ses autres réalisations pour la municipalité. Cf. AUDOLY, Marion, FAURE, Julie. *Les écoles de Romainville : un patrimoine pour demain*. Paris : Conseil régional d'Île-de-France, Service Patrimoines et Inventaire, 2008, 12p. Disponible en ligne : [http://patrimoines.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2014/07/romainville\\_ecoles\\_web\\_0.pdf](http://patrimoines.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2014/07/romainville_ecoles_web_0.pdf), consulté le 12 août 2014.

Cette situation n'est pas sans rappeler les cas de Clamart ou encore d'Épinay-sur-Seine.

<sup>1523</sup> *Ivi.*

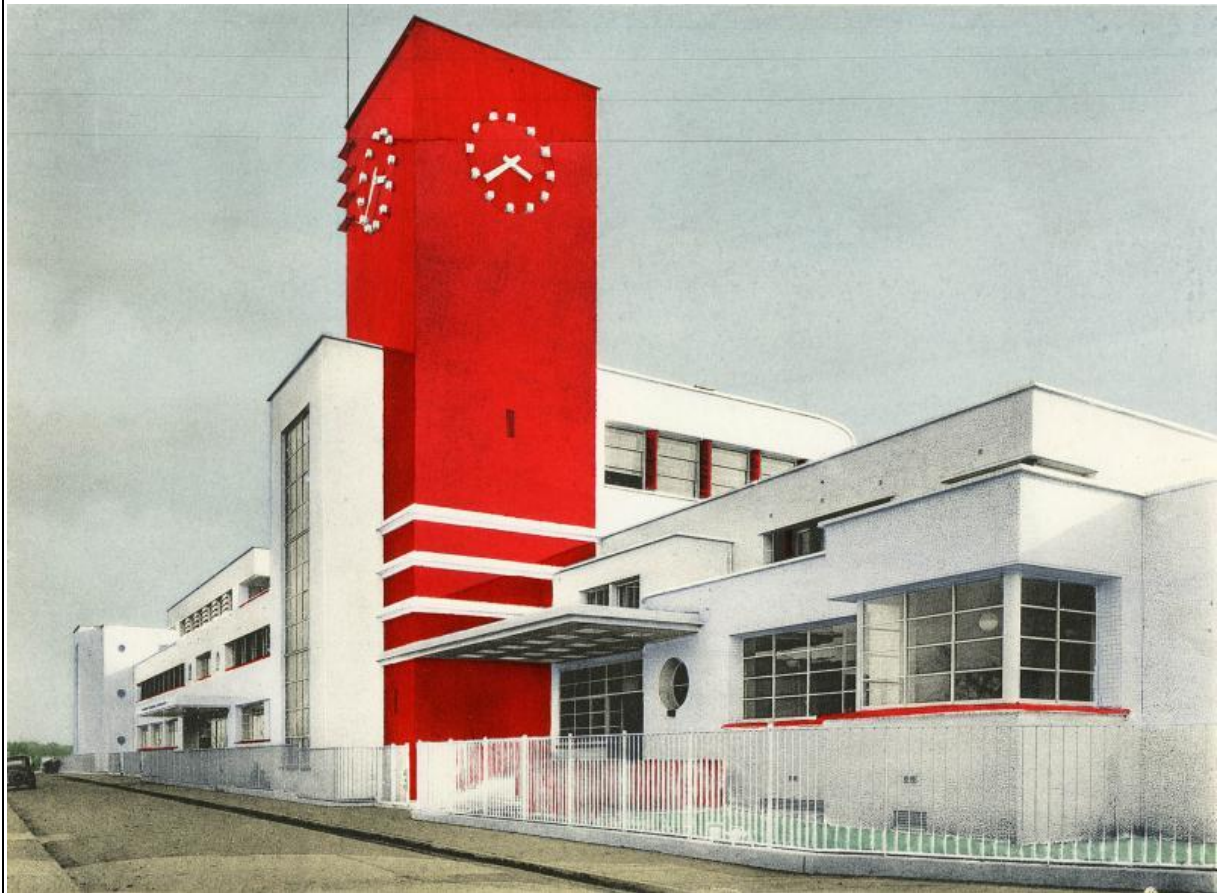


Figure 192 : Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1929-1935. In Groupe scolaire "Condorcet" à Maisons-Alfort (France). A. Dubreuil et R. Hummel, architectes. In *Encyclopédie de l'Architecture. Constructions Modernes*. Tome X pl. 34.

Le beffroi-cheminée fait pivot entre la partie qui accueille l'école maternelle et celle qui accueille les deux écoles primaires de filles et de garçons. Contrairement à Lurçat où le manque de circulations verticales a pu rapidement être dénoncé par les usagers, les deux extrémités des couloirs desservant les deux écoles primaires élémentaires des filles et des garçons sont desservies par des escaliers.

### c. *Symétrie et dissymétrie du plan : une liberté difficile*

Cette volumétrie spécifique traduit également une lecture architecturale du plan et du parti différente, dénonçant rapidement le purisme trop formel d'un André Lurçat et qui s'avère au final l'auteur d'une œuvre unique dans ce panorama. Si l'architecte a su se montrer pédagogue – notamment dans un projet riche en nouveautés technologiques et pensé à l'échelle de l'enfant, ce qui en soit n'est ni une nouveauté ni un caractère spécifique à cette seule école – il semble avoir trop privilégié la vision prophétique d'une architecture qui a pu contraindre l'élaboration fonctionnelle du plan. À côté, les autres courants modernistes tentent d'introduire une nouvelle compréhension du plan que l'utilisation rationnelle d'une structure type poteau-poutre alliée au verre et aux remplissages de matériaux non structurels tels que les briques creuses ou d'autres types de blocs isothermes permet. Chez Jacques Debat-Ponsan notamment, la structure en béton armé est comme repoussée dans ses retranchements, détachant les cages d'escalier de la façade curviligne des deux écoles primaires, et en les positionnant en porte-à-faux.

La conquête du plan libre va se limiter à quelques éléments fonctionnels caractéristiques de ces écoles. En effet, le schéma rue-entrée-escalier-couloir-classe-préau-cours de récréation reste l'axe moteur d'un projet encore fortement traditionnel où les nouvelles conceptions pédagogique ont encore beaucoup de mal à pénétrer. Pourtant, par cette organisation, l'école primaire semble déjà dessiner, même à la fin du XIXe siècle, la future rue-corridor qui s'équipe de casier métalliques, de patères en acier inoxydable ou de globes lumineux en opaline (Figure 193 p. 535). Les classes qui se succèdent sont comme autant d'unités pédagogiques standardisées, toutes semblables selon les âges des élèves,<sup>1524</sup> et devant remplir les mêmes fonctions, à l'exception des cas spécifiques des classes dédiées aux enseignements spécialisés tels que les arts ménagers, la mécanique, la menuiserie ou encore le dessin. Pourquoi alors s'interroger sur la qualité de l'architecture d'établissements dont l'essence même rencontre si volontiers les exigences de standards et de préfabrication que les premiers architectes modernes s'efforcent de mettre en place.<sup>1525</sup>

<sup>1524</sup> L'aménagement, selon les règlements de 1887 puis de 1936, des salles de classe des écoles primaires élémentaires restera spartiate en comparaison des méthodes pédagogiques les plus modernes et les plus en vogue à l'époque. Une école primaire de Richard Neutra, dont le modèle a pu être publié dans plusieurs revues françaises, laisse à voir dans un détail le plan type d'une de ses salles de classe aménagée dans une première partie avec deux espaces réduits dénommés "workroom" équipés d'un côté pour les arts ménagers et de l'autre pour des activités manuelles, s'ensuit alors l'espace de la salle de classe équipée de mobilier léger, ouvrant sur une partie de la cour aménagée comme un jardin privatif séparé par des haies où des leçons en plein air peuvent tenues. Les salles de classe sont alignées le long d'un couloir rectiligne ouvert sur un autre jardin. Une telle disposition a été retenue pour les salles du groupe scolaire Thomas Mazaryk de la cité jardin de la Butte rouge des architectes Bassompierre, Rutté et Sirvin. Cf. École élémentaire à Los Angeles (U.S.A.). Richard J. Neutra, architecte. In *Encyclopédie de l'Architecture. Constructions Modernes*. Tome XI pl. 44 et p. 95.

<sup>1525</sup> Au-delà du renouveau des programmes qui introduisent de nouvelles fonctions et de l'aménagement – luxueux hier comme aujourd'hui, en particulier dans le cadre d'établissements pouvant accueillir entre 800 et 1000 élèves – de classes de plein air, certains historiens ont pu reprocher aux architectes de l'époque de ne pas avoir su investir ces murs d'un modernisme véritable. Cette critique vaut beaucoup plus pour les groupes scolaires parisiens qui doivent encore, même s'ils sont plus privilégiés, se contenter de parcelles incongrues et difficilement aménageables. Cette difficulté parisienne se retrouve même dans des constructions élevées dans le cadre de l'aménagement des fortifications. Une raison propre au fonctionnement des services d'architecture scolaire de la ville de Paris peut ici être donnée, laissant la part belle à des architectes anciens, ou bien encore

Quatre types de construction se distinguent : école maternelle, école primaire élémentaire pour filles ou pour garçons, deux parmi ces trois réunies et enfin le groupe scolaire qui comprend les trois parties constitutives du primaire. L'école maternelle, constance désormais, en particulier depuis les instructions réglementaires de 1927, forte de sa particularité d'établissement d'éveil éducatif, bénéficie d'un traitement architectural particulier, qu'elle soit ou non associée à un établissement élémentaire. L'école primaire, si elle ne concerne qu'un seul des deux sexes, comme dans le cas de Vanves où la nouvelle partie est uniquement dédiée aux jeunes filles, bénéficie également d'un traitement de faveur. En revanche, la disposition double, où les écoles élémentaires de garçons et de filles sont accolées, sont systématiquement traitées de manière symétrique, à l'exception notable de celles du groupe scolaire Condorcet de Dubreuil et Hummel à Maisons-Alfort. C'est cette dernière disposition, liée à la séparation des sexes, du fait d'une certaine idée de la morale encore présente, qui va prévenir un profond renouvellement du plan des écoles. Au contraire, bénéficiant la plupart du temps d'un îlot large et aéré, les deux bâtiments se retrouvent systématiquement accolés et bénéficient du même plan. Les seules dispositions particulières se situent au niveau de la gestion des entrées, si elles sont regroupées au même niveau ou bien déportées de part et d'autre du volume central qui contient les salles de classe. Cette dernière disposition apparaît chez André Lurçat, Jacques Debat-Ponsan mais également Cauwet et Ogé à Boulogne-Billancourt. Dans ce dernier cas, la disposition de l'îlot est particulière. Il est bordé sur ses deux côtés les plus grands d'autres constructions, alors que les deux côtés les plus courts débouchent respectivement sur l'avenue d'Issy-les-Moulineaux et la rue du Point du Jour. Du côté de l'avenue est aménagée l'entrée de l'école élémentaire des garçons et du côté de la rue sont aménagées les entrées des écoles maternelle et élémentaire de filles. Malgré cette disposition, les écoles élémentaires sont quand même placées dans un unique bâtiment orienté est-ouest, symétrique, et jouxtant les deux cours de récréation qui sont placées au sud de la parcelle. La présence de l'école maternelle est ainsi, dans le cadre des groupes scolaires, le seul élément permettant de rompre une symétrie qui pourrait par trop s'apparenter à une culture du projet traditionnelle ou Beaux-Arts.

---

mettant en place une forme d'effet de caste et de rente, particulièrement cloisonnée et imperméable à un profond renouvellement du plan masse. Du côté de la porte de Saint-Cloud, on trouve ainsi des établissements occupant l'entièreté d'une parcelle, aux formes de quadrilatère irrégulier, dont les façades parfaitement alignées avec la chaussée emmuraillent littéralement les cours de récréation. L'école du Parc des Princes se développe ainsi dans un axe nord-sud en étant positionnée à l'ouest de la parcelle, plongeant la cour dans l'ombre dès le zénith.

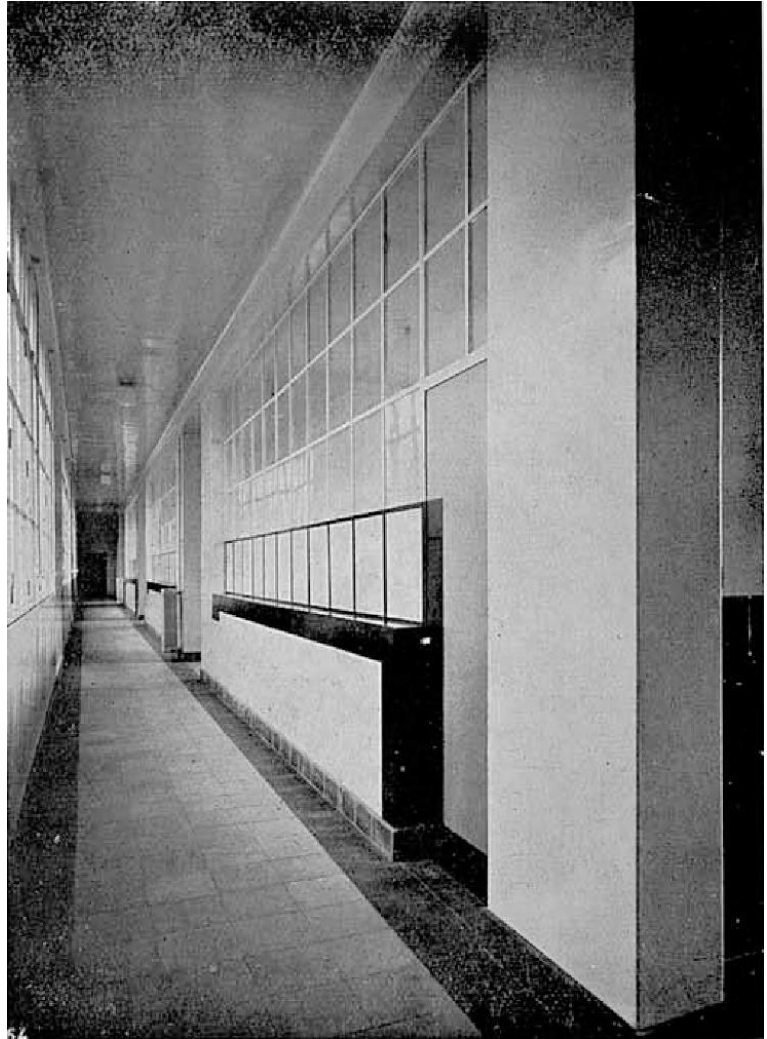


Figure 193 : Groupe scolaire Paul Doumer, Cachan (92), Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon architectes, 1932. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 18.

Vue sur un couloir de dégagement.

Le groupe scolaire Paul Doumer à Cachan des architectes Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon exprime largement d'une part la très grande liberté dont l'architecte peut user pour le projet des écoles maternelles et de l'autre la trop grande rigueur dont il doit faire preuve pour le projet des écoles élémentaires. Les parties élémentaire et maternelle sont d'ailleurs séparées dans ce dernier cas par une rue. Aussi, la composition des deux parties est parfaitement en opposition. D'un côté un bâtiment dont la disposition est fortement traditionnelle et où les préaux ne sont pas encore placés en rez-de-chaussée du bâtiment principal, profitant de l'étendue de la parcelle et permettant ainsi à la construction de ne pas trop s'élever (Figure 194 p. 536), tout en bénéficiant d'un modernisme modeste, préfigurant un certain style paquebot. La créativité des architectes s'exprime largement dans les aménagements intérieurs.

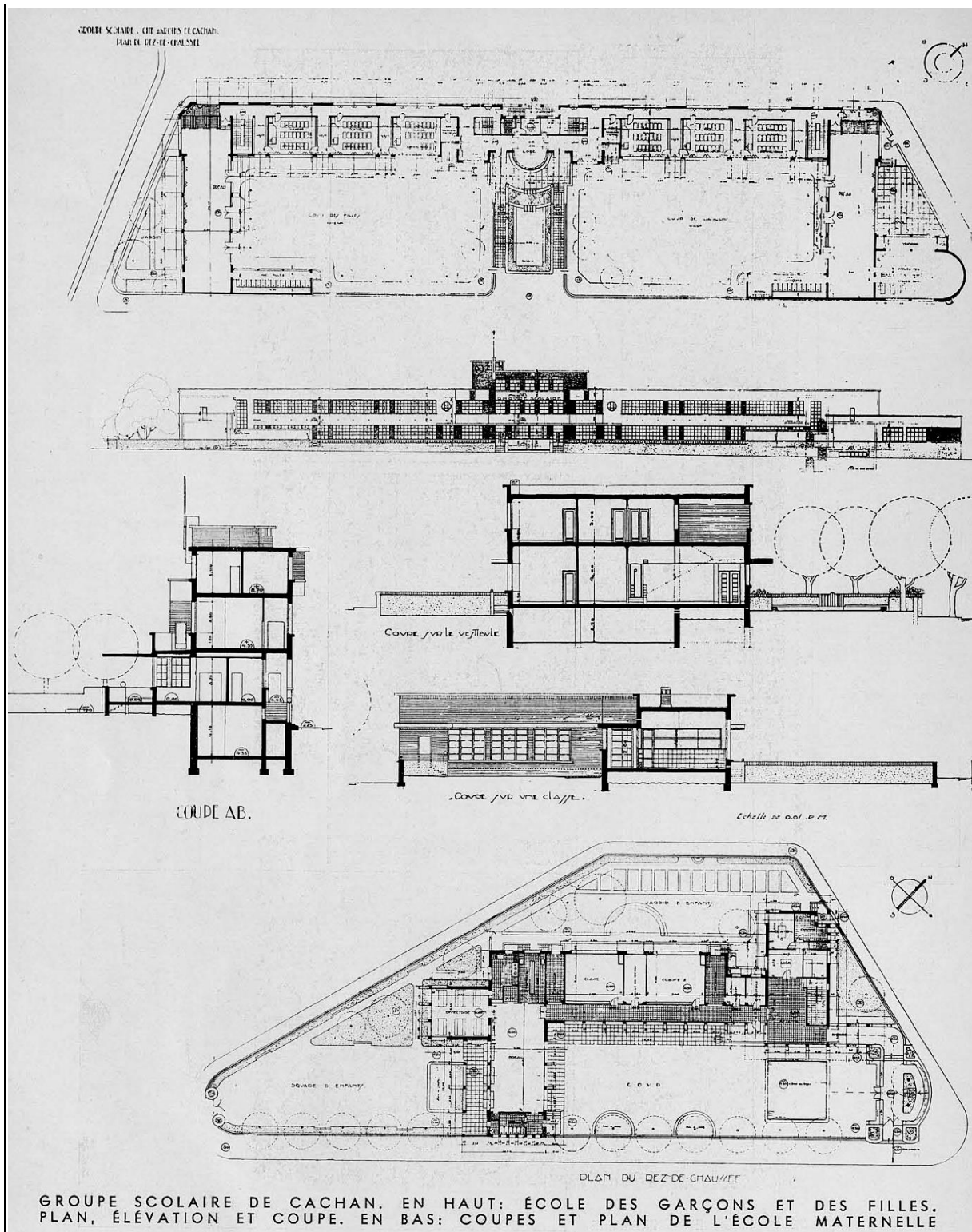


Figure 194 : Groupe scolaire Paul Doumer, Cachan (92), Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon architectes, 1933. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 17.

En haut, écoles élémentaires de garçons et de filles : plan du rez-de-chaussée, élévation et coupe transversale du bâtiment central. En bas, école maternelle : plan et sections.

De l'autre côté, l'école maternelle bénéficie d'une architecture beaucoup plus organique, où les volumes aux lignes horizontales s'articulent dans un plan en Z, allié à un traitement de la façade et des détails extérieurs comme les fontaines ou les parties pavées de la cour en briques et des corniches saillantes, qui n'est pas sans rappeler les réalisations de Frank Lloyd Wright à Chicago.

Dans le cas des nombreux groupes scolaire construits dans la banlieue des années 1930, ce sera bien la juxtaposition des deux écoles primaires élémentaires et de l'école maternelle qui permettra au final de rompre avec la symétrie monotone de la configuration où seulement deux écoles élémentaires sont juxtaposées. Les préaux acquièrent également une position de plus en plus favorable à l'intérieur du déroulement scénographique lors de l'accès des élèves à l'école. Ils deviennent presque systématiquement, à l'exception regrettable du groupe scolaire Paul Doumer, le premier espace que les élèves rencontrent lors de leur arrivée dans les écoles. Cette disposition va être d'autant plus remarquable qu'ils vont bénéficier d'un traitement architectural particulier, faisant d'eux non plus seulement l'espace où les temps de récréation peuvent être tenus à l'abri des intempéries. Elle est particulière par ailleurs, car le schéma fonctionnel de l'école, même après 1936 puis 1949, prévoit encore un accès préalable par un vestibule débouchant directement sur la cour de récréation à partir de laquelle les élèves peuvent se rendre ou sous les préaux ou dans leurs salles de classe.

Bénéficiant cependant d'une certaine latitude, notamment au niveau des commissions saisies par les projets et des avis des pédagogues, les architectes se saisissent du préau pour y dégager toute leur expressivité. S'ils sont situés comme à Maisons-Alfort dans le groupe scolaire Jules Ferry d'une manière quelque peu indépendante des salles de classe, du vestibule, l'élève accède à un préau, vaste couloir éclairé tant par le zénith que par ses façades latérales, dont celle débouchant sur la cour de récréation peut être totalement ouverte. S'ils sont situés directement sous les espaces d'étude, ils bénéficient également d'un traitement à part : une hauteur sous plafond plus importante ; parfois des aménagements en mezzanine pour fluidifier les circulations intérieures<sup>1526</sup> ; les circulations verticales peuvent directement déboucher à l'intérieur des préaux, avec un traitement architectural particulier grâce à l'utilisation d'une structure en béton armé<sup>1527</sup> ; sa façade sur cours est placée en saillie par rapport à la structure, permettant l'installation de parois de verre totalement ouvrables, avec une commande électrique<sup>1528</sup> ; un effet de transparence, parfois limité par l'utilisation côté rue d'un verre opaque pour des raisons de respect de la vie privée, qui permet une application certes limitée du pilier de pilotis<sup>1529</sup>.

<sup>1526</sup> C'est le cas du groupe scolaire Jean-Baptiste Clément de Jacques Debat-Ponsan à Boulogne-Billancourt.

<sup>1527</sup> C'est le cas entre autre du groupe scolaire Jean Jaurès de Félix Dumail au Pré-Saint-Gervais.

<sup>1528</sup> C'est le cas du groupe scolaire Marius Jacotot des frères Niermans à Puteaux, mais également du groupe scolaire Travail à Bagnole ou encore du groupe scolaire Ferdinand Buisson à Alfortville, tous deux de la Guilde des Architectes et Techniciens Conseils.

<sup>1529</sup> Si l'exemple le plus saisissant est celui du groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat à Villejuif, une telle sensation se dégage dans la plupart des groupes construits alors. En effet, le contact entre le vestibule et la cour permet aux préaux d'occuper l'espace réservé aux étages supérieurs au couple couloir-salle de classe. Aussi, le traitement final ne diffère guère en façade du côté de la rue entre les couloirs et les préaux, ceux-ci bénéficient le plus souvent d'un éclairage bilatéral.

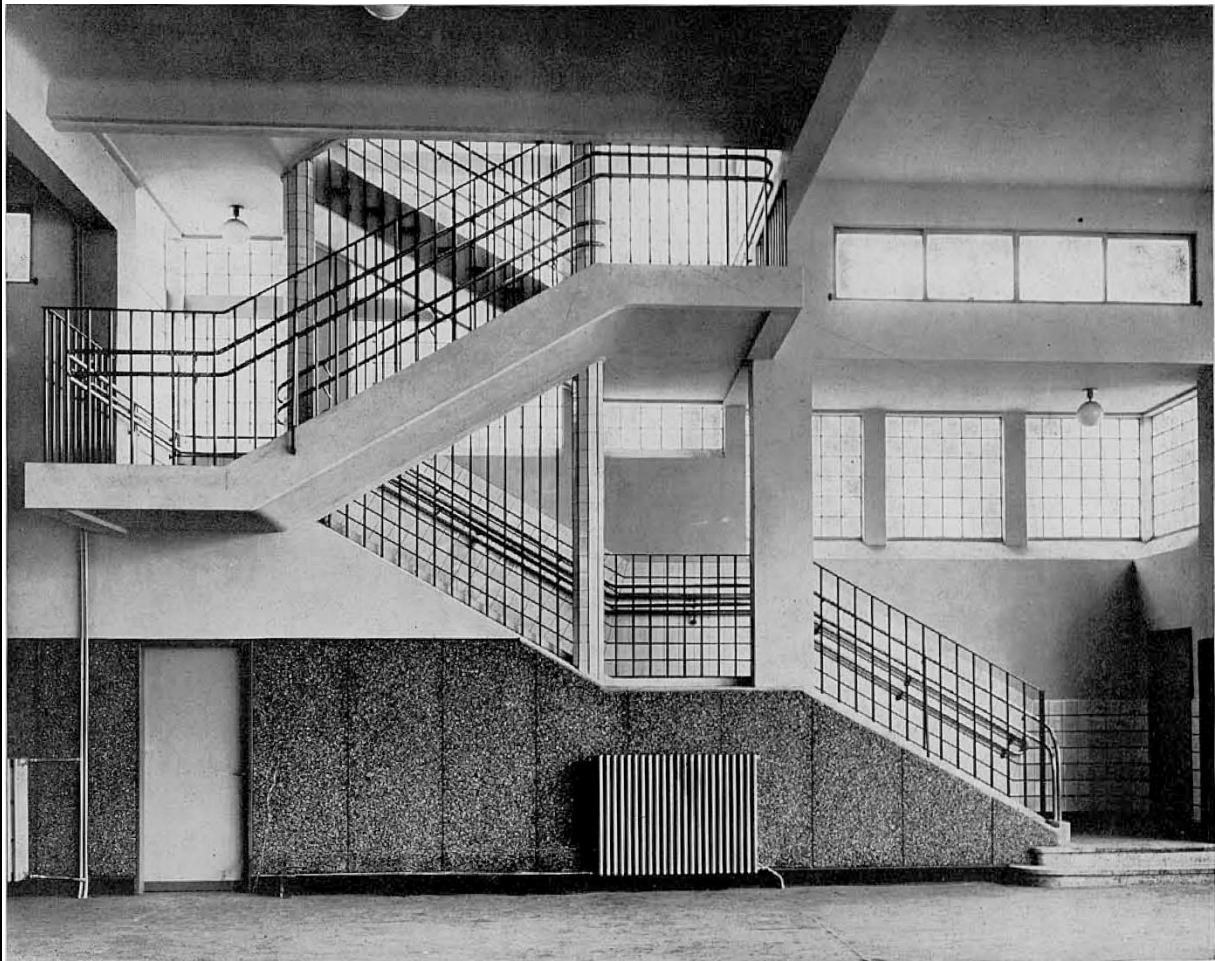


Figure 195 : Groupe scolaire Jean Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (93), Félix Dumail architecte, 1934. In AAXX IFA Fonds Dumail, Félix (1883-1955) : 1930-1935. Groupe scolaire Jean-Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) : vue intérieure, n.d. (cliché Albin Salaün). (Objet DUMFE-E-30-3. Dossier 525 AP 19/1. 1934-1935. Doc. AR-16-04-14-18).

La cage d'escalier envahit en partie l'espace du préau, créant une volumétrie complexe, dotée d'une certaine élégance.

Ainsi, une meilleure implantation urbaine et un contexte paysager plus recherché, une généralisation des toits terrasses utilisés à des fins thérapeutiques ou pédagogiques, les préaux mettant en évidence les pilotis et créant presque une continuation du paysage, au moins de la lumière, entre la rue et la cour, des fenêtres en bandeau ou presque longeant les salles de classe banalisées et standardisées, joutées d'un long couloir hygiénique et équipé, l'inscription des écoles à l'intérieur d'édifices où les éléments fonctionnels guident le plan et donnent à l'édifice un fort caractère organique sont les marqueurs d'une modernité qui se définit au fur et à mesure, par l'expérience et l'influence des projets précédents. Dominée un temps par le purisme, en proie à un modernisme apaisé et fortement teinté de tradition Beaux-Arts, l'école des années 1930 cherche et trouve ses formes et ses types. Mais d'où surgit le beau de ces lieux où la raison et l'utile dominant leur conception ? Un retour à l'ornement, mettant en valeur le caractère monumental de ces écoles, va avoir lieu. Mais il ne s'agit pas d'un ornement classique car définitivement colonnes, frontons, corniches ciselées et autres clefs couvertes de capuchons de céramique ont disparu. Un ornement beau et utile, un ornement au service de la fonction primaire de l'école, à savoir l'éducation.



**d. La délicate question de l'ornement : beau et utile ? Bastion des Beaux-Arts**

Un intéressant retour de balancier historique semble prendre place. André Lurçat, tout en revendiquant le caractère révolutionnaire de son école et de son architecture, se place au niveau des inspirations d'un Félix Narjoux ou d'un Émile Trélat qui étaient guidés par une conception seulement rationnelle des espaces, visant à une dépense minimale et efficace. Certains mouvements d'avant-guerre, comme ceux dirigés par Jean Lahor ou Léon Riator, s'étaient élevés contre une architecture retenue comme « triste » et accueillant les enfants dans des « casernes » impropres à leur épanouissement. Ce serait pourtant un mauvais procès infligé aux écoles modernes de la banlieue des années 1930 que de prétendre qu'elles recréent des conditions d'apprentissage semblables à celles de la fin du XIXe siècle.<sup>1530</sup>



Figure 196 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Sculpture située à l'entrée de l'école maternelle d'Henri Laurens réalisée en aluminium. Photographie personnelle.

Au cours des années 1920, l'ornement a retrouvé sa place dans les mosaïques recouvrant les murs des couloirs ou des salles de classe, dans les éléments de ferronnerie délicatement dessinés par les auteurs de projets, souvent à base de motifs géométriques ou naturels, largement inspirés des tendances florales du début du XXe siècle. L'ornement reste un élément essentiel au sein de l'ensemble des groupes scolaires et des simples écoles maternelles ou élémentaires élevées dans la banlieue au cours des années 1930. Même André Lurçat (Figure 196 p. 539), réputé pour le purisme de son école élevée à Villejuif, n'y a pas échappé.<sup>1531</sup> Pourtant, comme dans l'ensemble des groupes

<sup>1530</sup> Ces critiques s'élèvent parmi les architectes sensibles au régionalisme et à une vision traditionnelle de l'architecture au cours des années 1930.

<sup>1531</sup> Chez ce dernier, deux éléments sont présents : une sculpture en Aluminium d'Henri Laurens à l'entrée de l'école maternelle et des fresques exécutées par son frère Jean Lurçat, placées sous le signe du symbolisme, « représentant le règne végétal et les minéraux ». Les ornements de l'école de Lurçat, contrairement aux autres écoles, sont reconnaissables par leur fort degré d'abstraction. Cf. ROUX, Marcel. Groupe scolaire de Villejuif. André Lurçat, architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 55.

scolaires construits alors, où l'hygiène moderne est à la base même de leur conception, évacuant à l'intérieur des espaces où les enfants sont gardés des détails pouvant faire office de nids à poussière ou ne pas garantir des conditions de propreté suffisantes.<sup>1532</sup> Les architectures élevées par les tenants d'un certain purisme architectural, à l'exception notable d'André Lurçat, vont bannir de leurs réalisations toute forme d'ornement. C'est le cas par exemple des réalisations de la Guilde<sup>1533</sup>, de Debat-Ponsan (Figure 198 p. 541) mais également d'Ogé et Cauwet à Boulogne-Billancourt.



Figure 197 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Photographie du réfectoire de l'école élémentaire de filles. In *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, mars 1934, 37<sup>ème</sup> année, n°313, p. 1004.

Aujourd'hui subsiste seule la fresque située au niveau du mur d'accès du réfectoire des filles. Les autres parties du vaste herbier dessiné par Jean Lurçat n'ont pas pu être mises au jour lors de la récente campagne de restauration.

<sup>1532</sup> Dès les instructions de 1880, les plinthes et les corniches sont bannies des espaces intérieurs pour les mêmes raisons.

<sup>1533</sup> Les réalisations sont nombreuses : le groupe scolaire de la mutualité (projet de 1927) à Saint-Denis (93) les groupes scolaires Octobre (projet de 1930) et Henri Barbusse (projet de 1935) à Alfortville (94), le groupe scolaire Travail (projet de 1929) à Bagnole (93), le groupe scolaire Eugène Varlin (projet de 1934) à Pierrefitte-sur-Seine (93), l'École maternelle Danielle Casanova (projet de 1936) à Nanterre (92). Dans un premier temps influencé par un modernisme directement issu des travaux de Maurice Payret-Dortail à Suresnes, l'association de créateurs fait le pari d'un modernisme inspiré d'un purisme épuré avant de s'inspirer de réalisations aux volumes plus articulés et revêtues de briques.



Figure 198 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, p. 372.

L'entrée de l'école maternelle est le seul espace à recevoir un motif ornemental. Il se situe au sol, dessinant avec les carreaux de faïence des « cocotes en papier », toujours du domaine de l'abstraction.

Loin des affres des derniers tenants du régionalisme ou d'un certain traditionalisme encore en activité au début des années 1930 dans la banlieue parisienne, les architectes acquis à une tradition Beaux-Arts renouvelée intègrent l'ornement à l'intérieur d'une ambiance hygiénique fortement inspirée des tendances puristes : ils vont procéder par touches, dans des espaces bien définis et limités. L'uniformité et la simplicité des matériaux des espaces vont être mises au service d'un espace rationalisé, où les vastes mosaïques géométriques au sol ou le long des murs disparaissent. Les éléments de ferronnerie sont également proches d'une esthétique industrielle, permettant en même temps, par la simplification de la mise en œuvre, de diminuer les coûts. L'ornement ne procède plus de la tradition originale des décorations intérieures et extérieures comme uniques éléments d'embellissement mais est dès lors mis au service du projet architectural et pédagogique de l'édifice.<sup>1534</sup>

Deux types d'ornement pour les deux visages de cette école sont mis en œuvre, signant les deux moments auxquels l'enfant est confronté. Dans un premier temps, côté ville, participant de la scénographie propre à ces écoles, avec toute la conscientisation politique de l'époque, développée en particulier par les édiles municipaux, apposés sur les façades modernes et monumentales de ces

<sup>1534</sup> Au-delà des motifs propres à l'esthétique mise en œuvre pour ces bâtiments, une certaine décoration est déjà à l'œuvre, mais sans aucun lien avec un projet pédagogique ou politique. Le blason ou le nom de la ville peuvent ainsi être réalisés en mosaïque à l'intérieur d'un cartouche légèrement ciselé. C'est le cas au cours des années 1920 pour les groupes scolaires de Puteaux de Roy mais également pour le groupe scolaire Pasteur à Gennevilliers. Ce dernier, même s'il est reconstruit pour être modernisé dans le cadre du projet de la cité jardin de l'OPHBM de la Seine, il est confié aux architectes communaux.

écoles, participant de l'élan mystique que l'on veut voir dans l'école, se trouve une statuaire allégorique et non pas abstraite.<sup>1535</sup> Différents matériaux sont mis en œuvre, même si la pierre est le plus répandu (Figure 199 p. 542). Mais on peut également trouver du bronze.<sup>1536</sup> Dans un second temps, comme pour provoquer une forme de transition, les ferronneries des portes sont rehaussées d'un bestiaire fantastique, issu des comtes ou des fables, ou encore des joies simples d'une société de loisirs alors en développement (Figure 201 p. 545 et Figure 202 p. 545)



Figure 199 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. In FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070793*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1987, pl. 8, Cl. Inv. Decamps 87.94.204 X.

L'entrée est encadrée par six frises de Maurice Saulo, Prix de Rome et fils du sculpteur, qui développent les épisodes de six comtes de Charles Perrault : Riquet à la Houppe, Le petit Poucet, Cendrillon, Le petit Chaperon rouge, Le Chat botté, Peau d'Âne. Ici Peau d'Âne se voit remettre par son père qui veut l'épouser sa couronne, elle n'a pas encore fait sacrifier l'âne produisant des écus d'or.

Viennent alors les intérieurs. Les vestibules, les couloirs, les classes, les préaux : tous ces lieux sont l'objet d'un nouveau traitement décoratif. La simplicité des matériaux mis en œuvre incite à la généralisation des fresques et autres peintures murales ou directement représentant différentes thématiques, selon le degré d'éducation : à la maternelle, les enfants vont encore être entourés de comtes ou de fables, alors qu'à l'élémentaire, les enfants sont confrontés aux sciences naturelles, à la physique, à la chimie, à la géographie, aux différentes formes du savoir (Figure 200 p. 544, Figure 203

<sup>1535</sup> L'école de Suresnes de Maurice Payret-Dortail anticipe sur cette nouvelle forme de décoration : des maximes tirées entre autre de Jean Jaurès ou de Danton sont inscrites sur la façade. La statue a également sa place, mais elle est à part, dans la partie dégagée entre le trottoir et l'édifice, avec son jardin aux allures de square, et sur un piédestal. Il s'agit de la statue de Jean Jaurès.

<sup>1536</sup> C'est le cas au groupe scolaire Marius Jacotot avec la sculpture d'Henri Lagriffoul (1907-1981) « Enfant voici tes trésors ». Il a obtenu le Premier Prix de Rome en sculpture en 1932.

et Figure 204 p. 546). Elles remplacent les corniches de mosaïque qui pouvaient exister auparavant<sup>1537</sup> et sont conçues comme un véritable support éducatif, à l’instar de celles présentes dans le groupe scolaire Jules Ferry à Maisons-Alfort : « Au premier étage, se trouve, de ce côté, une fresque éducative de M. Émile Beume<sup>1538</sup> ayant pour objet un planisphère avec éléments de la flore et de la faune ». <sup>1539</sup> L’aboutissement de ce parcours est sans doute la grande fresque murale dans la cour de récréation des garçons du groupe scolaire Marius Jacotot à Puteaux (Figure 205 p. 547).<sup>1540</sup>

Les groupes scolaires d’André Dubreuil et de Roger Hummel mais également celui des frères Niermans sont remarquables par la qualité des ornements et l’appel systématique pour l’exécution de chacun à des artistes reconnus, en particulier par la critique tant académique que celle appartenant à un modernisme prudent, relativement éloigné des avant-gardes : entre un Maurice Saulo, un Émile Beume ou un Henri Lagriffoul tous grands prix de Rome. Les maires manifestent ainsi l’engouement d’alors parmi la classe politique, en particulier de gauche, pour venir en aide aux jeunes artistes atteints par la crise de 1929 et anticipant en ce sens d’éventuelles initiatives de l’État. En 1936, Mario Roustan présente une proposition de loi au Sénat prévoyant que « dans tous les projets de construction neuve exécutés par l’Etat, les départements, les communes et les établissements publics, un pourcentage déterminé de la dépense est affecté aux travaux de décoration. Ces travaux doivent représenter au moins 1,5% du montant des devis et être réservés à des artistes, peintres, sculpteurs et décorateurs ». <sup>1541</sup> La chute du Gouvernement Blum en 1937 et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale vont mettre en suspens une telle proposition.

Il est remarquable que ce soit encore au sein des constructions scolaires, par la voie des Ministres de l’Éducation nationale, qu’une telle mesure va être prise, avant de voir son extension à l’ensemble du patrimoine public, soulignant encore le caractère visionnaire des écoles de banlieue. Il va falloir attendre 1949 pour que l’alors Ministre de l’Éducation nationale, Yvon Delbos, ancien directeur du Cabinet de Jean Zay, propose un arrêté le 15 novembre 1949 qui stipule qu’un moins 1% du crédit pour les constructions scolaires sera consacré aux travaux de décoration. Il sera finalement

<sup>1537</sup> Le groupe scolaire Jean Jaurès à Levallois-Perret (92) inauguré en 1934 et construit selon des conceptions datées fait encore appel à la mosaïque : on peut voir dans le vestibule de la maternelle les animaux les plus communs à la ferme ou à la forêt : oie, chat, poule, escargot, loup, corbeau, pigeon...

<sup>1538</sup> Émile Beume (1888-1967) est Premier Prix de Rome en peinture en 1921.

<sup>1539</sup> *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358, p. 1730.

<sup>1540</sup> Notons la présence de fresques et de bas-reliefs exécutés par Payret-Dortail à l’école maternelle de Gennevilliers. Il n’a pas été possible de déterminer si ces dessins étaient de la main de Louis-Gaston (1878-1928), peintre, ou de Maurice (1874-1929), le projet de l’école étant contemporain à leur décès, ou encore d’un de leur progéniture ou s’ils ont été exécutés d’après esquisses : « Des fresques décoratives, œuvres de M. Payret Dortail, ornent le mur du fond du grand préau. Elles sont divisées en panneaux par des colonnes en saillie, et chantent la nature, l’eau, la terre, la mer, le vent. Enfin extérieurement des motifs décoratifs, dus au même auteur, symbolisent en façade l’Alphabet, et sur cour des motifs marins. Ces dessins sont gravés sur ciment et colorés en creux. » FAVIER, Jean. L’école maternelle de Gennevilliers. *La Construction Moderne*, 22 juillet 1934, 49<sup>ème</sup> année, n°43, p. 778.

<sup>1541</sup> Cité par AUBERT DE TREGOMAIN, Roger. *L’essor du 1% artistique et de l’art contemporain dans le nouveau ministère de l’économie, des finances et de l’industrie de Bercy (1982-1990)*. Université de Paris IV – Sorbonne : Mémoire de Diplôme d’Études Approfondies en Histoire de l’Art et Archéologie, Histoire de l’Art contemporain, sous la direction de Bruno Foucart, Septembre 2005, p. 7.

signé par son successeur Pierre Olivier Lapie le 18 mai 1951, dont la circulaire d'application du 14 juin 1951 stipule trois objectifs :

- « - mettre les jeunes en face d'œuvres de l'art contemporain.
- donner aux artistes l'occasion de s'exprimer.
- enrichir les bâtiments. »<sup>1542</sup>

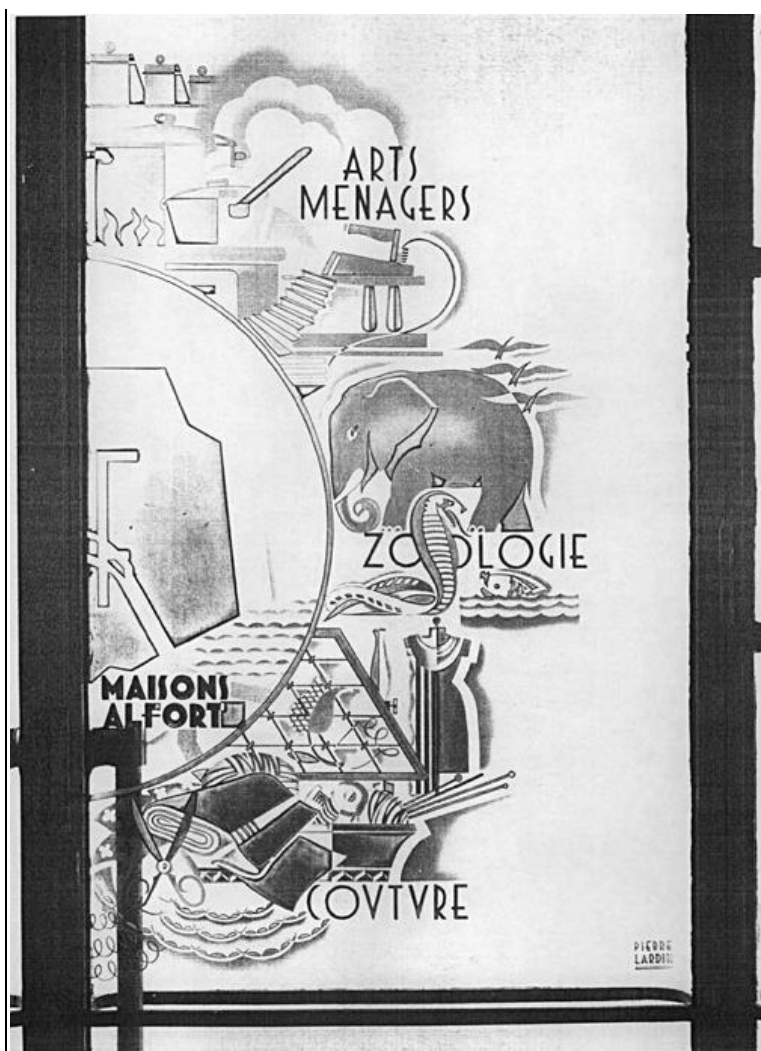


Figure 200 : Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. In FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070794*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1987, pl. 6, Cl. Inv. Decamps 87.94.444 X.

Le travail du verre est également l'occasion d'introduire des décorations et ornements. Le groupe scolaire Condorcet, qui se distingue de son « sistership » Jules Ferry par un revêtement de carreaux de lave de verre et une volumétrie plus ambitieuse, ne fait appel à aucun autre ornement extérieur si ce ne sont ces vitraux exécutés par le maître verrier Pierre Lardin (1902-1982).

<sup>1542</sup> *ibidem*. p. 8.



Figure 201 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. Détail de l'entrée de l'école maternelle : les ferronneries de la porte représentent des scènes de loisir, alors que la fresque au fond représente la fable du Loup et de l'agneau de Jean de La Fontaine. In *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358, p. 1730.

Fresque d'Émile Beaufort, ferronneries de Gilbert Poillerat.

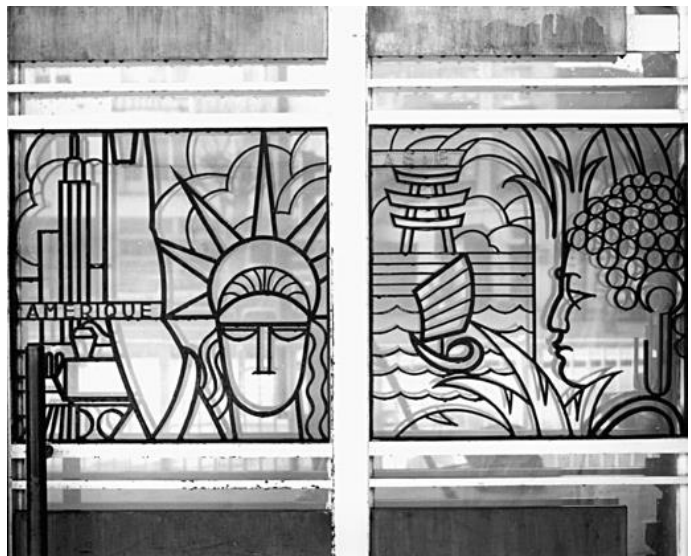


Figure 202 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. In FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070793*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1987, pl. 10, Cl. Inv. Decamps 87.94.205 X.

Ce détail des ferronneries de Gilbert Poillerat montre deux représentations allégoriques : une de l'Amérique du nord mêlant Statue de la Liberté, gratte-ciel et locomotive ; et une autre de l'Extrême-Orient asiatique, mêlant architecture de pagode, jonque et statuare siamoise. Sont également présents la chimie, la physique, les arts, l'histoire à travers l'évocation des différentes ères ou encore les sciences naturelles.

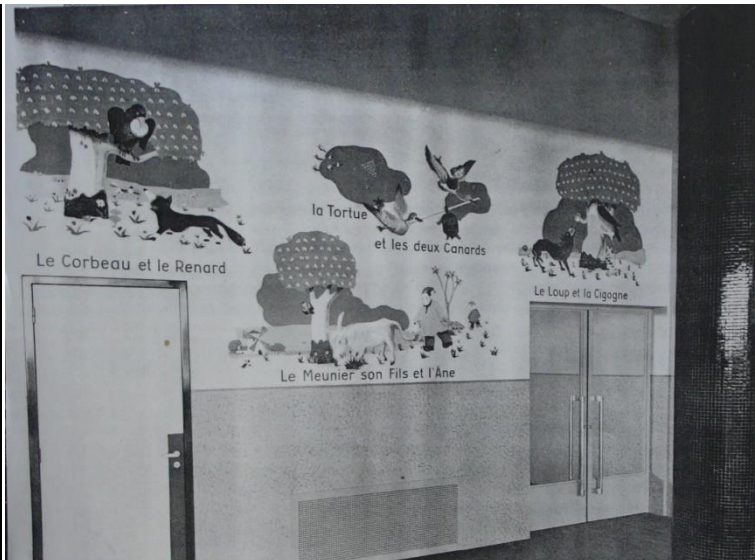


Figure 203 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Putaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., s.p.  
Les fables de La Fontaine sont un motif récurrent de décoration. Ici en fresques murales dans les couloirs de l'école maternelle des peintres Bertrand et Bloch.



Figure 204 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Putaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., s.p.  
Les dalles de linoléum du préau de l'école maternelle sont également un support pour l'ornement, la faune et la flore y sont représentés.





Figure 205 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Putaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., s.p.  
 Le pignon voisin de la cour de récréation est revêtu d'une grande fresque illustrant la France, ses paysages et ses traditions régionales, indiquant également les pays voisins, les mers et l'océan.

## 2. Vers une utilisation généralisée de matériaux et de technologies modernes

### a. La structure

La fonte, le fer ordinaire, la pierre, le moellon ou la brique sont bannis désormais du projet structurel de ces édifices. La presque totalité des écoles construites sont réalisées avec une structure en béton armé. Différents modes constructifs sont mis en œuvre, même si dans l'essentiel des projets, le système Hennebique est de loin le plus populaire, en partie grâce à son expérience déjà ancienne dans le domaine des constructions scolaires et sa situation largement dominante sur le marché.<sup>1543</sup> Sa position dominante peut aussi se comprendre par deux autres mécanismes. D'une part, sa prédominance dans le domaine des constructions industrielles, avec de nombreux modèles clefs en main issus des premières réalisations modernes, en étroite collaboration avec les architectes de l'avant-garde de l'époque, comme un Tony Garnier ou un Auguste Perret chez qui de nombreux architectes actifs au cours des années 1930 vont se former. D'autre part, François Hennebique établit rapidement des liens avec l'École Centrale Paris, s'entourant au sein de son bureau d'études d'ingénieurs issus de cette école. Ce recrutement spécifique se fait au détriment des bureaux régionaux d'où émanait la force de l'entreprise dans sa première phase d'expansion, en réunissant un très grand nombre d'ingénieurs au sein du bureau central situé à Paris rue Danton.<sup>1544</sup> Les liens avec l'école se concrétisent également par les cours de structure en béton armé dispensés au sein de l'école et qui sont repris au sein de l'École Spéciale d'Architecture et de l'École des Beaux-Arts au cours des années 1920 et 1930 : matériau d'étude, matériau des études et enfin matériau officiel. En effet, si par ailleurs d'autres systèmes constructifs existent également,<sup>1545</sup> on assiste à la convergence des différentes techniques et bureaux d'étude suite à la normalisation administrative des méthodes de

<sup>1543</sup> Grâce à une politique commerciale particulièrement habile, l'octroi de licences à des entreprises de travaux publics largement implantées dans la banlieue industrielle ainsi que sa revue *Le Béton Armé* qui lui assure une large notoriété, l'entreprise Hennebique s'assure une situation de quasi-monopole, notamment dans le domaine des constructions scolaires. Présent déjà avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, il revendique régulièrement dans les pages du *Béton Armé* sa position dominante dans sa rubrique "Saviez-vous que..." : « Saviez-vous que plus de 700 groupes scolaires ont été construits en tout ou en partie d'après les plans Hennebique, parmi lesquels : les groupes scolaires d'Armentières, d'Arras, du Bourget, de Clermont-Ferrand, de Caen, de Carcassonne, de Chalon-sur-Saone, de Douai, de Fontainebleau, de Firminy, de Joigny, de Lens, de Montereau, du Puy (2 groupes), de Roanne, de Roubaix, de St-Étienne, de Villefranche (2 groupes), de Villejuif, etc... » Cf. *Le Béton Armé, revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358, p.1718.

<sup>1544</sup> « Enfin, pour éviter les déviances régionales et les initiatives intempestives, Hennebique recrute parmi les ingénieurs frais émoulus de l'École Centrale. Les plus anciens [parmi les concessionnaires locaux] ont en effet une fâcheuse propension à n'en faire qu'à leur tête, du moins selon Hennebique, qui, au travers de sa correspondance avec ses ingénieurs, révèle une personnalité forte, voire autoritaire. Mais, en façonnant ces jeunes ingénieurs à son idée, François Hennebique s'émancipe des premiers réseaux sur lesquels il s'était appuyé pour débiter. » Cf. DELHUMEAU, Gwénaél, DÉLABRES, Pascal. Hennebique et la construction en béton armé. 1892-1914 : du brevet au matériau. In BARJOT, Dominique, DUREUIL, Jacques (dir.). *150 ans de génie civil. Une histoire de centraliens*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, p. 99.  
Le lien avec l'École Centrale sera d'autant plus fort

<sup>1545</sup> Notamment dans les réalisations parisiennes. Ainsi, le groupe scolaire de la rue Keller de Louis-Hyppolite Boileau utilise un système constructif connu sous le nom de MT. Ailleurs, l'architecte François Le Cœur (1872-1934) poursuit, en tant que disciple d'Anatole de Beaudot, ses expérimentations architectoniques avec le système Cottencin, cherchant à en optimiser l'utilisation tout en exaltant la poésie, comme c'est le cas au Lycée de jeunes filles Camille Sée inauguré après sa mort en juin 1935.

calcul de résistance : « on passe de la multiplicité des concurrents (Hennebique<sup>1546</sup>, Cottencin, Coignet, alors en gestation) à des prescriptions précises pour un matériau défini ». <sup>1547</sup>

Dans les plans, devis et articles des architectes, le nom de Hennebique n'apparaît que peu de fois. Les entrepreneurs chargés du gros-œuvre, très souvent directement encore ou ancien concessionnaires des BAH, sont eux-mêmes désormais en mesure de fournir les calculs de résistance et les plans d'exécution pour les structures les plus simples, mais également certaines plus compliquées. Ainsi, le bureau central des BAH n'est sollicité la plupart du temps qu'à l'occasion des chantiers les plus notables et les plus difficiles. Ainsi, André Lurçat, Jacques Debat-Ponsan (Figure 206 p. 550 et Figure 207 p. 551), André Durbeuil ou Roger Hummel font directement appel au bureau d'études Hennebique. Le dépouillement des Fonds Hennebique conservés à l'Institut français d'Architecture a permis de retrouver les projets suivants construits dans la Seine-banlieue<sup>1548</sup> :

Entre 1919 et 1928 :

- Groupe scolaire Louis Pasteur (cité-jardin), Gennevilliers (92), Louis Cousteix architecte communal : objet BAH-11-1923-60040.
- Écoles de filles Eugène Eichenberger et Écoles maternelle et de garçons, Puteaux (92), Lorenz et Roy architectes : objet BAH-11-1924-34281.
- École de filles Casteres, Clichy-la-Garenne (92), Guidetti architecte communal : objet BAH-11-1927-30795.

Entre 1929 et 1939 :

- Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte : objet BAH-11-1931-08385.
- Groupe scolaire du centre, école de filles, Vanves (92), Paul et Marcel Marme architectes : objet BAH-11-1931-43349.
- Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte : objet BAH-11-1931-43492.
- Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes : objet BAH-11-1931-43977.

<sup>1546</sup> Notons également que les premiers brevets de Hennebique sont entrés dans le domaine public à partir de 1902. Il réorganise la structure de son entreprise pour pouvoir maintenir une situation de quasi-monopole, fort de l'expérience acquise au sein du bureau central des BAH (Bétons Armés Hennebique) et de son réseau de concessionnaires qui n'ont pas forcément acquis les savoir-faire nécessaires pour être autonomes dans leurs calculs.

<sup>1547</sup> *Ibidem.* p. 103.

<sup>1548</sup> Notons par ailleurs que le bureau central des BAH traitait environ 7000 projets chaque année, correspondant à des milliers de pages de calculs et autres dessins, difficilement conservables et par la suite repérables. Les archives Hennebique ont été particulièrement dépouillées par Gwénaél Delhumeau lors de sa thèse sur François Hennebique et l'invention du béton armé. Cf. DELHUMEAU, Gwénaél. *L'Invention du béton Hennebique 1890-1914*. Paris : IFA/Norma, 1999, 352p.

- Groupe scolaire de la rue Méhul, Pantin (93), Florent Nanquette architecte : objet BAH-11-1932-43488.
- Groupe scolaire du Haut-Mesnil, Montrouge (92), Tisseyre et Genin architectes : objet BAH-11-1932-44241.
- Groupe scolaire Victor-Hugo puis Pierre Curie, Gentilly (94), Florent Nanquette architecture : objet BAH-11-1932-44773.
- Groupe scolaire de la Paix, Issy-les-Moulineaux (92), Pierre Montmerle entrepreneur et concessionnaire Hennebique : objet BAH-11-1935-50877.

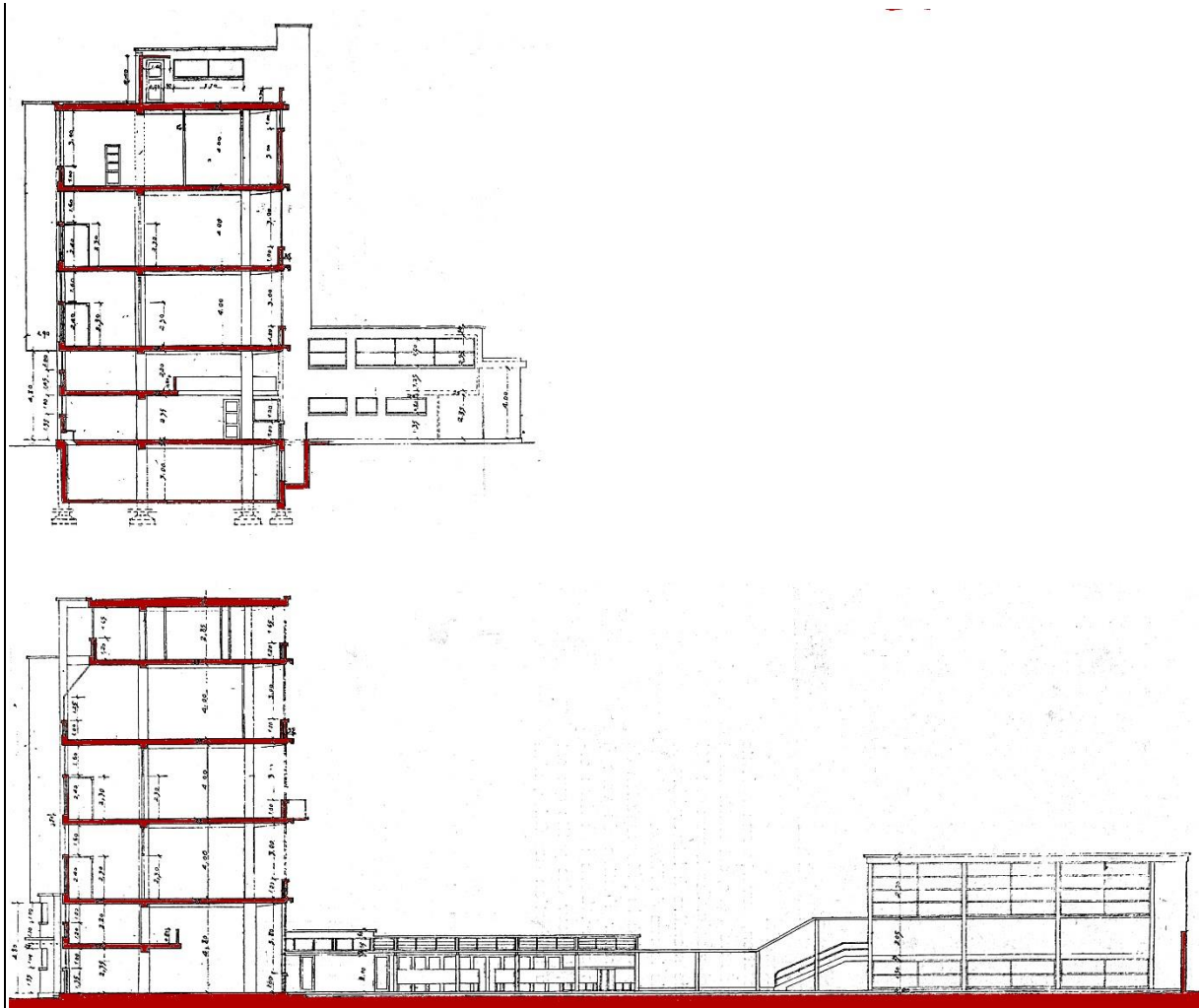


Figure 206 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architectes, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, pp. 366-367.

En haut la section de l'école élémentaire pour filles qui laisse voir les fondations, en bas la section de l'école élémentaire pour garçons qui laisse voir les élévations des privés et du réfectoire. On remarque le préau en double-hauteur au rez-de-chaussée, avec la coursive placée en porte-à-faux.

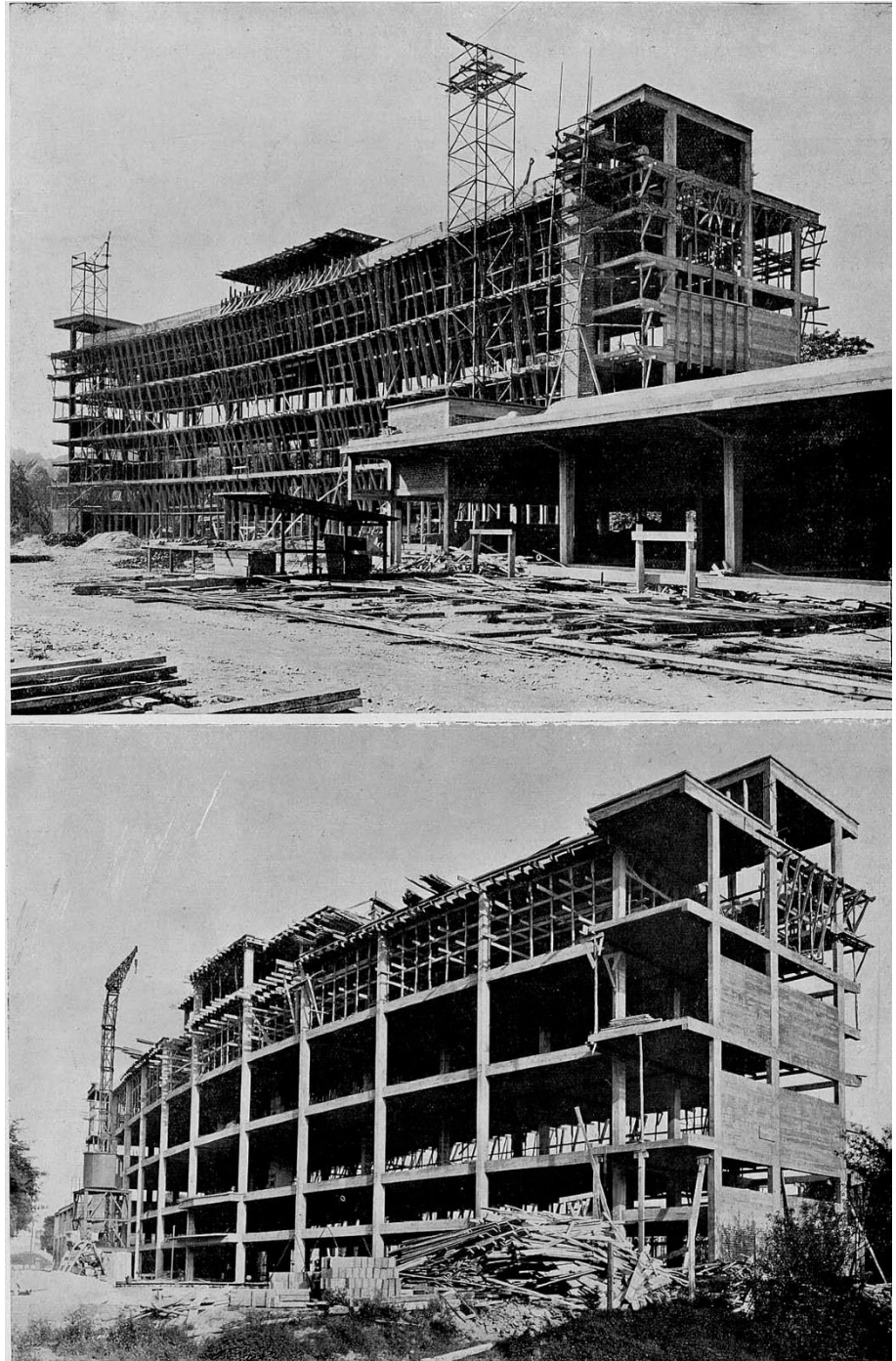


Figure 207 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte 1933. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 22.

On voit dans ces photos du chantier prises au cours de l'année 1932 la structure en béton armé Hennebique, avec au fur et à mesure la construction des tamponnements non structurels. En haut, au niveau de la cour, les piliers s'achèvent en retrait. En bas, en revanche, au niveau de la rue, les piliers sont légèrement en avant, dessinant les futures nervures verticales qui souligneront leur présence une fois le chantier terminé.

D'autres entreprises sont également capables de garantir une expertise suffisante. C'est ainsi le cas de L. Raulet et Cie qui à Puteaux fournit l'ensemble des calculs, plans et détails constructifs aux frères Niermans, notamment ceux du portique recouvrant la piscine couverte et semi enterrée (Figure 208 p. 553). L. Raulet et Cie<sup>1549</sup> n'a pas été dans un premier temps concessionnaire du système Hennebique mais était architecte-entrepreneur<sup>1550</sup> et spécialiste des branchements de gaz, eau et tout à l'égou.<sup>1551</sup> Il a pu commencer sa collaboration avec le cabinet du père des deux architectes Édouard-Jean Niermans avant la Première Guerre mondiale. Il s'agit entre autre de l'agrandissement en 1904 de l'Alcazar d'été à Paris. L'entreprise diversifie ses activités et procède à une politique d'acquisitions, notamment l'entreprise Gousseau, située à Boulogne-sur-Seine, futur Boulogne-Billancourt, lui donnant une bonne implantation dans cette partie stratégique de la Seine.<sup>1552</sup>

Un rapport aussi étroit se retrouve dans le cas du groupe scolaire de Félix Dumail à la cité jardin du Pré-Saint-Gervais entre l'architecte et l'entrepreneur Groupement A. Brisset<sup>1553</sup> également bureau d'étude et consultant pour le projet :

*« Si Dumail ne fait ici appel à aucune entreprise de cette envergure, son langage n'en est pas moins celui du modernisme affiché dans toutes les écoles construites en banlieue durant l'entre-deux-guerres. On assiste ici à la diffusion de modèles techniques qui répondent à cette identité (structure de béton armé, toit-terrasse, pavé de verre, menuiseries métalliques, cuisine, etc.). Dumail n'est pas un frondeur. Issu d'une culture académique, son langage est principalement celui d'un modernisme modéré. Ses choix techniques lui sont ici dictés par l'entreprise (groupement A. Brisset). Si cette dernière prévoit de fournir des briques de « fabrication Belleville » au cas où la*

---

<sup>1549</sup> L'entreprise est fondée en 1900 comme entreprise de maçonnerie au 1 rue Louis-David, à Paris-Passy. Cf. *Archives commerciales de la France*, 29 décembre 1900, 27<sup>ème</sup> année, n°104, p. 66.

L'entreprise est refondée en 1906 à l'occasion d'une augmentation de capital. Cf. *La Construction Moderne. Cours officiels des matériaux de construction et bulletin des adjudications du département de la Seine*, 1<sup>er</sup> décembre 1906, 1<sup>ère</sup> année, n°9, p. 354.

<sup>1550</sup> On trouve une demande pour construire un immeuble de 7 étages à l'angle de la rue Tolbiac et de la rue Nationale à Paris, encore existant aujourd'hui. Cf. *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 3 avril 1901, 20<sup>ème</sup> année, n°92, p. 1294.

<sup>1551</sup> On trouve son nom dans les numéros de *l'Annuaire du bâtiment, des travaux publics et des arts industriels : à l'usage de MM. les architectes, ingénieurs, vérificateurs, métreurs, entrepreneurs, constructeurs, propriétaires, administrateurs, directeurs, chefs d'ateliers et d'établissements*, etc. de 1903 et 1904.

<sup>1552</sup> *Archives commerciales de la France*, 30 mai 1908, 35<sup>ème</sup> année, n°44, p. 703.

<sup>1553</sup> L'entreprise est fondée en 1930 en tant que société d'opérations immobilières et non pas en tant qu'entrepreneur de maçonneries. Cf. *Archives commerciales de la France*, 20 juin 1930, 57<sup>ème</sup> année, n°74, p. 3521. Fondée avec un capital de 120 000 frs, il est porté à 6 900 000 en 1939.

Basée d'abord au 25 rue de Turin puis au 39 rue de Moscou à Paris et au 3bis rue Casteres à Clichy-la-Garenne, l'entreprise de travaux publics Groupement A. Brisset spécialisée dans le gros œuvre de ciment armé réalise en particulier l'hôpital de la Fondation Foch à Suresnes, alors dirigée par son célèbre maire Henri Sellier. L'entreprise partage une certaine homonymie avec les Établissements Brisset et Sanua, bureau d'étude structure basé au 55 rue de Lyon à Paris, travaillant régulièrement avec la Société générale de constructions en béton armé et de travaux spéciaux en ciment (SGCBA, anciens établissements Dumesnil), concessionnaire Hennebique. On peut faire l'hypothèse que le groupement A. Brisset a pu être fondé en tant que filiale des Établissements Brisset et Sanua pour les opérations d'importance.

ville ne pourrait fournir les moellons comme il est prévu au devis descriptif, elle propose également à l'architecte un remplissage en parpaing de pouzzolane plutôt qu'en brique. Un mixte brique/pouzzolane est finalement adopté pour le remplissage de la structure en béton armé. L'entreprise propose également de remplacer la double paroi de dalles de verre Nevada avec compartimentage en béton armé, un temps envisagée, par l'utilisation des tout derniers pavés produits au catalogue Saint-Gobain<sup>1554</sup>, plus adaptés au projet, et d'un coût modique. »<sup>1555</sup>

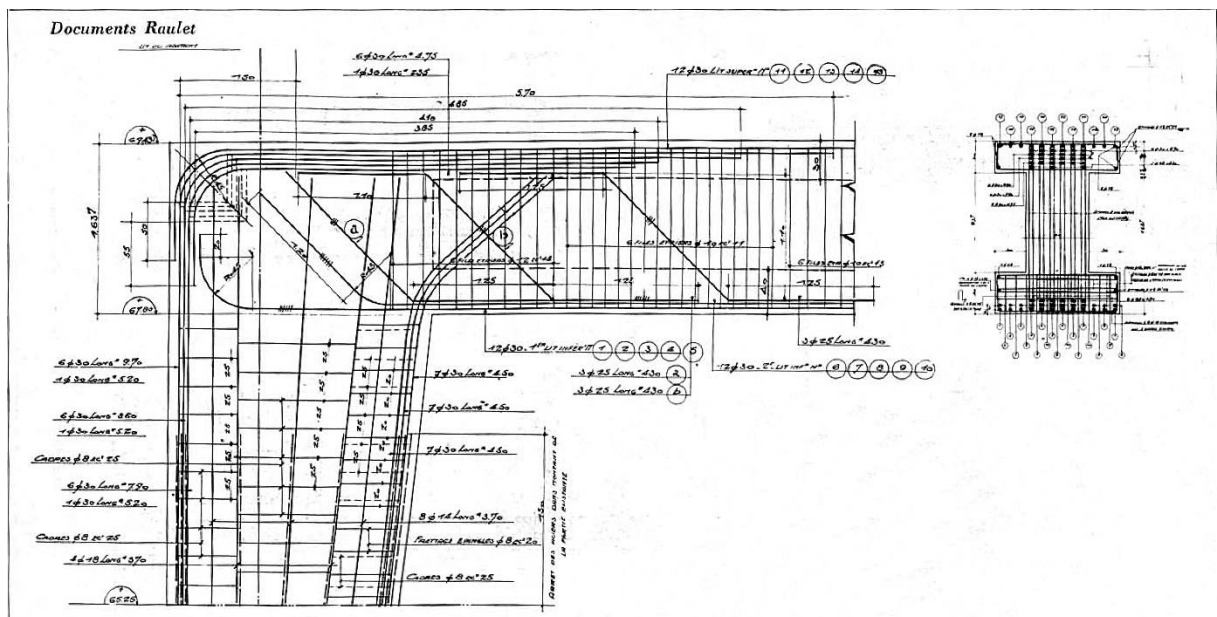


Figure 208 : Groupe scolaire Marius Jocotot, Puteaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 18.

Détail du portique de la piscine couverte située en contre-bas du groupe scolaire.

La structure en acier, restée en retrait au cours des années 1920, connaît un certain regain d'intérêt au début des années 1930.<sup>1556</sup> Les architectes Beaudouin et Lods ont l'occasion d'en faire l'expérience lors de la construction – inachevée – et de la conception de la cité de la Muette à Drancy pour l'OPHBM de la Seine. Là encore, au cours du projet, le lien particulier avec l'ingénieur Eugène

<sup>1554</sup> Les innovations dans la production du pavé de verre sont importantes à l'époque, avec la production de pavés trempés mais également creux avec soudure électrique permettant de reproduire des conditions d'isolation presque équivalentes à celles obtenues avec l'utilisation de briques creuses (les briques Primalith, produites par Saint-Gobain à partir de 1937 mais qui ne seront véritablement diffusées qu'à partir de 1946).

<sup>1555</sup> DELHUMEAU, Gwénaél (dir.). *Étude d'histoire des techniques sur un échantillonnage « d'édifices béton » représentatif du territoire de la Seine-Saint-Denis*. Pantin : Bureau du Patrimoine, Direction de la culture, de la jeunesse et du sport, Conseil général de Seine-Saint-Denis, décembre 2005, p. 95 [http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/etude\\_histoire\\_techniques\\_beton.pdf](http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/etude_histoire_techniques_beton.pdf)

<sup>1556</sup> La reprise de l'industrie sidérurgique, largement amputée de ses débouchés civils au cours de la Première Guerre mondiale, connaît une reprise progressive dans le domaine de la construction durant les années 1920, notamment grâce à la diffusion des systèmes constructifs à base de ciment armé. On peut considérer qu'à la fin des années folles, les charpentes métalliques « rivalisent de plain-pied avec le béton armé ». *Ibidem*. p. 72.

Maupin dont « les idées constructives développées par [lui] sur ce type d'opérations s'inscrivent en rupture avec le cadre de la production courante. Elles établissent toutefois une continuité lisible avec le travail de quelques-uns des tous premiers acteurs de la construction en béton armé (systèmes mixtes à armatures rigides type Melan ou Bonna, vers 1890 ; ou encore recherches théoriques d'un Salinger ou d'un Emperger sur ces questions). Elles se nourrissent également d'une histoire très fournie dans le domaine de la production en série d'éléments préfabriqués en béton ». <sup>1557</sup> La rencontre avec cette première forme de préfabrication et leur collaboration avec Jean Prouvé va inciter les architectes à proposer pour leur école de plein air à Suresnes l'utilisation d'une structure en acier, laissée apparente au niveau des salles de classe ouvrables sur trois de leurs côtés et au niveau de la salle de jeu des tous petits, associée à un revêtement de plaques de béton spécialement traitées et adaptées à un montage sur une telle structure :

*« Les bâtiments sont tous construits en ossature d'acier, dont les poteaux visibles sont peints bleu clair. Les parois orientées vers le nord sont revêtues de dalles de béton à gros cailloux; toutes les autres cloisons sont vitrées et mobiles, soit qu'elles coulissent dans des rails {préaux couverts}, soit qu'elles descendent dans le sol (pavillon des tout-petits), soit, enfin, qu'elles se rangent, pliées, au bord de l'ouverture (pavillons des classes). Tous les parapets des rampes et solariums sont également métalliques (peints bleu et blanc). »* <sup>1558</sup>

Cette solution, vue la rapidité de la mise en œuvre espéré, grâce à la préfabrication et à l'absence de gros-œuvre de béton armé à coulé sur place, est vue par certaines municipalités à la démographie galopante et encore à la peine en ce qui concerne le nombre de places dans les écoles disponibles comme le meilleur moyen pour palier rapidement à leurs carences, au-delà du caractère éminemment nouveau, en particulier en matière de pédagogie, des écoles de plein air. Ainsi, la mairie de Vitry-sur-Seine, difficilement dirigée par les communistes depuis le milieu des années 1920 et relativement imperméable à la nouveauté pour ses constructions scolaires, dresse cet état des lieux :

*« Pour parer à la situation particulièrement pénible signalée plus haut en ce qui concerne le Groupe scolaire de la Ferme aggravée par l'édification par l'Office public départemental d'habitations à Bon Marché, d'un Groupe de 256 logements, un 4<sup>ème</sup> projet est à l'étude. Il s'agit de la construction d'un Groupe scolaire à l'angle de l'avenue Rouget de l'Isle et de la Voie Watteau. Dans sa séance du 13 janvier 1936, le Conseil Municipal a adopté en principe le dit projet. Les procédés de constructions métalliques ont été envisagés attendu qu'ils présentent le bénéfice d'une exécution plus rapide. »* <sup>1559</sup>

Il s'agit d'un vœu pieux. Une seule autre école édifée en banlieue parisienne possède également une structure en acier. Il s'agit du groupe scolaire Aulanier (Figure 209 p. 555) situé à Asnières-sur-

---

<sup>1557</sup> *Ibidem.* pp. 72-73.

<sup>1558</sup> *L'Architecture d'Aujourd'hui*, octobre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, p. 30.

<sup>1559</sup> Lettre du Maire de Vitry-sur-Seine au Ministre de l'Éducation nationale du 9 juin 1936. Dossier de subventions de Vitry-sur-Seine. AN F 17 14608.



Seine. Elle préfigure, grâce à l'organisation de la structure en éléments composant une maille régulière, les prochaines étapes suivies par l'industrialisation et la préfabrication des constructions scolaires au cours des années 1960. Les architectes masquent cependant la structure derrière différents types de revêtement. Les remplissages sont en briques pleines. Au niveau des planchers, des corniches de brique soulignent ainsi l'horizontalité de l'édifice, alors que les trumaux séparant les baies sont revêtus d'un enduit de ciment clair. De même dans les espaces intérieurs, les milieux sont murés et parfaitement masqués. Cette solution n'est pas sans rappeler la même timidité qui interviendra lors de la construction du groupe scolaire du boulevard Berthier par l'architecte Pierre-Victor Fournier (1894-1958).<sup>1560</sup>



Figure 209 : Groupe scolaire Aulanier anciennement des Cabœufs, Asnières-sur-Seine (92), Chevallier et Launay architectes, 1936. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, mai 1936, n°5, p. 24.

La partie la moins avancée du groupe scolaire en chantier permet d'entrevoir la frêle silhouette des piliers en acier utilisés pour la structure, ainsi que les poutres également d'acier, bientôt maquillées par le revêtement de briques.

<sup>1560</sup> Il ne faut pas le confondre avec l'autre groupe scolaire situé également boulevard Berthier et réalisé précédemment par les architectes Alexis Dresse et Léon Oudin. Cf. *L'Architecture d'aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, pp. 17-19. On peut voir dans la revue les détails constructifs concernant l'interaction entre la structure et le revêtement de brique.

Le groupe scolaire de Dresse et Oudin est également visible dans le même numéro d'*Architecture d'aujourd'hui* pages 20 et 21.

Mise à part l'école de plein air de Suresnes, l'ensemble des groupes scolaires de l'époque, qu'ils soient construits avec une structure béton ou acier – si rare – adoptent une poétique architecturale facilement classifiable, et se rapportant à la mise en œuvre même des éléments structurels, en cohérence avec les formations et les inspirations des architectes. Le constat dressé en 1934 par José Imbert montre bien encore les attermolements dont peuvent faire preuve une bonne partie des architectes amenés à plancher sur des projets de construction scolaire. Si le béton armé – et l'acier de manière limitée – est uniformément présent dans l'ensemble des projets, certains architectes n'adoptent pas la même compréhension structurelle, faisant encore appel à des types proches de la construction traditionnelle caractérisée par des murs portants. Il définit ainsi trois types : la construction ossaturée ou nervurée, la construction avec murs portants et la construction mixte :

*« Parmi les exemples publiés nous relevons un certain nombre qui emploie un système intermédiaire entre la construction ossaturée ou nervurée<sup>1561</sup> et celle des murs portants — c'est le principe des trumeaux et allèges portants. Ce mode de construction bénéficie des avantages d'une certaine économie car les trumeaux et allèges peuvent comporter une seule épaisseur de poutre. Au point de vue plastique, ces éléments dérivés des piles et linteaux ayant des sections gonflées et variables perdent en expression. »<sup>1562</sup>*

Les exemples où tous les murs sont portants ont parfaitement disparu du panorama de la banlieue, subsistent encore quelques cas de structures mixtes, derniers archétypes d'un modèle en transition vers une ossature systématique avec l'utilisation du seul système poteau-poutre, et très souvent réalisés en collaboration avec le bureau central des BAH.<sup>1563</sup> On retrouve ce système dans le premier groupe d'Asnières-sur-Seine, celui de la rue Küss d'Henri Expert, celui de Montrouge, celui de l'avenue du Parc des Princes<sup>1564</sup>. À Asnières, il s'agit de l'agrandissement du groupe scolaire du Centre décidé par la municipalité du fait de la croissance démographique de la ville. L'ancienne partie va être entièrement dévolue à l'école élémentaire de filles, alors que le nouveau groupe va accueillir l'école maternelle et l'école élémentaire de garçons. Sa construction est confié aux architectes Chevallier et Launay, ceux-là même qui utiliseront une structure métallique pour leur prochain groupe scolaire édifié dans la même ville.<sup>1565</sup> À Montrouge, il s'agit du groupe scolaire du Haut-Mesnil dont le projet structurel a été également établi par les services du bureau central du BAH, à l'instar des autres

---

<sup>1561</sup> Le groupe scolaire de la rue Keller à Paris de Louis-Hyppolite Boileau dont le projet date de 1927 est parmi les plus anciens exemples de ce type.

<sup>1562</sup> IMBERT, José. Écoles nouvelles en France. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 7.

<sup>1563</sup> La popularité du système Hennebique s'est construite de manière progressive, s'emparant dans une première mesure de seulement quelques éléments structurels, comme la charpente ou les planchers. Les groupes scolaires Karl Marx à Villejuif et Jean-Baptiste Clément à Boulogne-Billancourt constituent un certain tournant pour la firme, devant généraliser son système poteau-poutre à l'ensemble de la structure d'un bâtiment scolaire.

<sup>1564</sup> Il exprime toutefois « le même principe avec moins de clarté, les piles en béton armé étant revêtues de briques ». *Ivi*.

<sup>1565</sup> Cf. Groupe scolaire d'Asnières. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 41-44.

groupes cités par Imbert. Au fur et à mesure, cependant, ce mode constructif décline dans les constructions scolaires et disparaît parfaitement.

### ***b. Les façades et les planchers***

Le lien entre le système constructif adopté pour la structure et les systèmes constructifs adoptés pour les tamponnements, les revêtements des façades et les planchers est relativement aisé à comprendre, dans le cas des écoles et groupes scolaires dont les plans sont confiés au bureau central des BAH. Ainsi, le système de plancher creux monolithique et unidirectionnel mis au point avant la Première Guerre mondiale par Hennebique est largement répandu au sein des constructions dont la firme est à l'origine du projet structurel. C'est le cas notamment au groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat à Villejuif, où il est utilisé au niveau du plancher séparant les sous-sols du rez-de-chaussée qui est en grande partie à l'air libre. En effet, les préaux étant ouverts, sans aucun système de fermeture, ils n'ont pas besoin, au regard des constructeurs, d'assurer une isolation tout aussi bien thermique que sonore. Les BAH ont également développé avant-guerre plusieurs systèmes de planchers en béton armé avec des hourdis de poterie, répartis selon les conditions d'isolation acoustique ou thermique à assurer dans les constructions. On retrouve les planchers étudiés par les BAH notamment dans le groupe scolaire Jean-Baptiste Clément de Jacques Debat-Ponsan à Boulogne-Billancourt, les groupes scolaires Condorcet et Jules Ferry<sup>1566</sup> d'André Dubreuil et de Roger Hummel à Maisons-Alfort, le groupe scolaire du Haut-Mesnil de Jean-Auguste Tisseyre et Maurice-Louis Genin à Montrouge. L'isolation acoustique est la plupart du temps assurée par une strate intermédiaire entre le hourdis et la chape de ciment qui reçoit le revêtement de sol constituée de plaques de liège ou encore de sciure de bois agglomérée.

---

<sup>1566</sup> Notons que les deux nouveaux groupes scolaires de Maisons-Alfort, inaugurés à une année d'intervalle, ont connu un développement assez différent. Le premier à avoir été commandé, le groupe scolaire Condorcet, dès 1927 par le maire de l'époque Léon Champion et déjà confié aux deux architectes Roger Hummel et André Dubreuil, a connu certains balbutiements au moment de sa conception. Prévu initialement avec une charpente en béton armé, ses plans ont largement été remaniés à partir de 1930, pour lui faire adopter un langage plus moderne. Parallèlement, le projet de construction du groupe scolaire Jules Ferry était confié à la même paire d'architectes qui ont d'emblée opté pour un parti moderne, faisant l'usage de la brique pour revêtement. D'une conception linéaire, il a pu être inauguré une année avant le groupe scolaire Condorcet. Ce dernier a également souffert, au moment de sa conception, d'un sous-dimensionnement et par ailleurs la mairie, sans doute influencée par les réalisations des autres communes de la Seine, a souhaité doter son groupe de classes de plein air qui n'étaient pas présentes dans le projet de départ. Au contraire, le groupe scolaire Jules Ferry a bénéficié dès l'origine de la commande de ce type d'installation. Cf. AN F 14605.

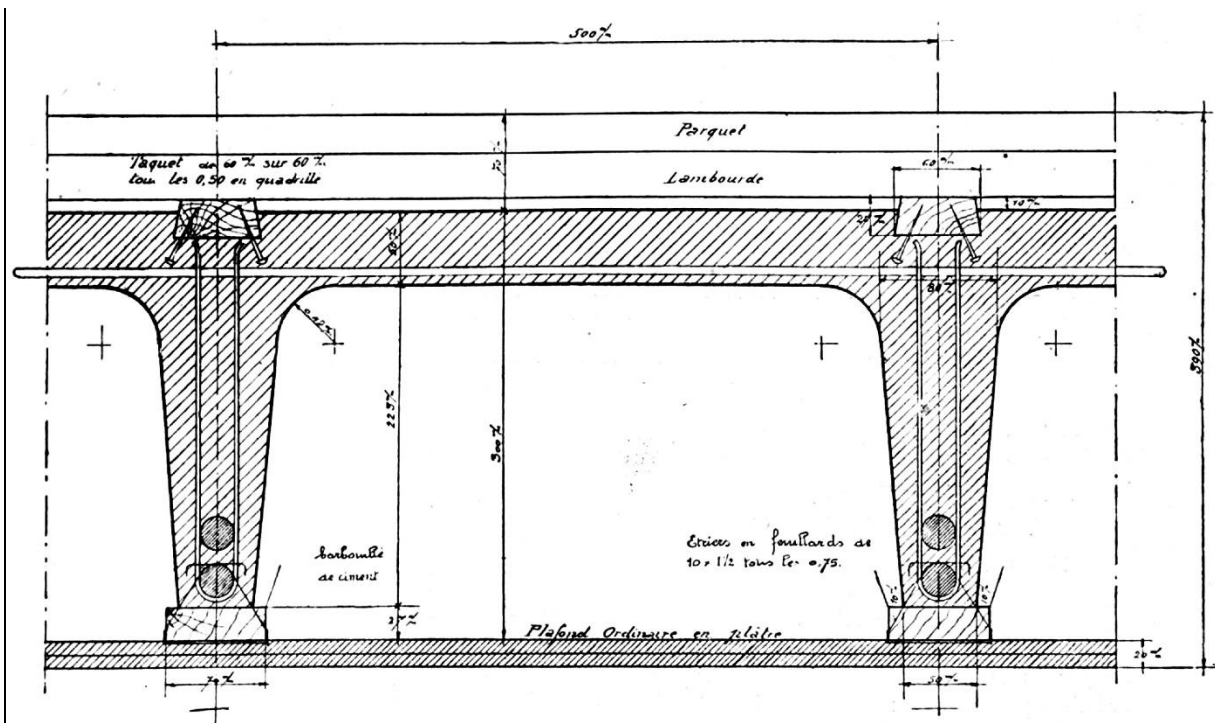


Figure 210 : Coupe de la dalle de béton monolithique et bidirectionnelle des systèmes Hennebique. In *Le Béton Armé, revue des Systèmes Hennebique*, février 1907, 10<sup>ème</sup> année, n°105, p. 18.

Ces systèmes, désormais datés au cours des années 1930<sup>1567</sup>, ne sont nullement un monopôle des BAH et de nombreux autres bureaux d'étude, producteurs ou constructeurs fournissent eux-mêmes des technologies similaires répandues dans de très nombreuses constructions.<sup>1568</sup> C'est le cas par exemple à l'école maternelle de la cité-jardin de Gennevilliers construite par Félix Dumail qui adopte le système Roger, avec un double hourdi en épaisseur « incorporé dans le béton et formant un système de cellules superposées », portant l'épaisseur totale à 40 cm.<sup>1569</sup> Encore une fois, l'école de

<sup>1567</sup> Diffusés dès leur invention dans les domaines les plus variés de la construction, ils connaissent cependant une utilisation plus large, et qui fait consensus au sein des milieux architecturaux et artistiques, dans le cadre des constructions industrielles. Nombreux sont les architectes des écoles de la banlieue qui ont pu faire leurs classes sur des bâtiments de ce type. Les modèles architecturaux se confondent par la suite, faisant un véritable aller-retour et nombre d'usines trouvent leurs auteurs dans des réalisations de constructions scolaires et inversement. Le sort réservé à ce patrimoine privé n'a pas permis, contrairement aux groupes scolaires, très souvent de le laisser arriver jusqu'à aujourd'hui, ou encore au prix de profondes dénaturations. Ainsi, Jean-Auguste Tisseyre, architecte du groupe scolaire du Haut-Mesnil à Montrouge (1931-1933) va être recruté par la société Cusenier pour édifier à La Courneuve une distillerie (1933) : « il réalise un bâtiment simple et massif en béton, avec un habillage en brique et une toiture en terrasse. [...] La salle des alambics est un espace remarquable, formé d'une voute en béton armé. La façade élégante formée d'un bel appareillage en brique, a été dénaturée par une rénovation. Les bâtiments ont été transformés en bureaux en 1986 [...]. » Cf. KAT, Cécile. *Territoire d'usines : Seine-Saint-Denis*. Paris : Creaphis éditions, 2003, p. 144.

<sup>1568</sup> La revue *la Construction Moderne* a diffusés dans plusieurs de ces numéros des dossiers décrivant les technologies les plus récentes ou les plus fiables dans le domaine des planchers, après la Première Guerre mondiale, participant ainsi des efforts de reconstruction (numéros 17, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 26, et 28 de 1921). Les groupes scolaires font cependant largement l'usage de hourdis creux en poterie.

<sup>1569</sup> FAVIER, Jean. L'école maternelle de Gennevilliers. *La Construction Moderne*, 22 juillet 1934, 49<sup>ème</sup> année, n°43, p. 778.

plein air de Suresnes se distingue par son recours particulier à la préfabrication, en adoptant pour les planchers des éléments moulés et placés directement sur la structure en acier (Figure 213 p.562).

La même diversité affichée des solutions technologiques – avec un effet certain sur l’expressivité des architectures cette fois-ci – se retrouve dans les dispositifs utilisés pour les tamponnements extérieurs et les revêtements des façades. Ceux-ci ne coïncident au final que très rarement, à l’exception des tamponnements de brique directement visibles depuis l’extérieur (Figure 211 p.559) ou des panneaux préfabriqués de l’école de Suresnes. Aussi, les matériaux utilisés pour les tamponnements sont les plus divers et peuvent souvent être modifiés au moment de l’exécution, entre ceux correspondant à l’habitude de l’architecte qu’il a nommés dans les devis et ceux qui ont pu être recommandés par l’entrepreneur à qui le gros œuvre a été confié. C’est le cas notamment au groupe scolaire du Pré-Saint-Gervais de Félix Dumail.

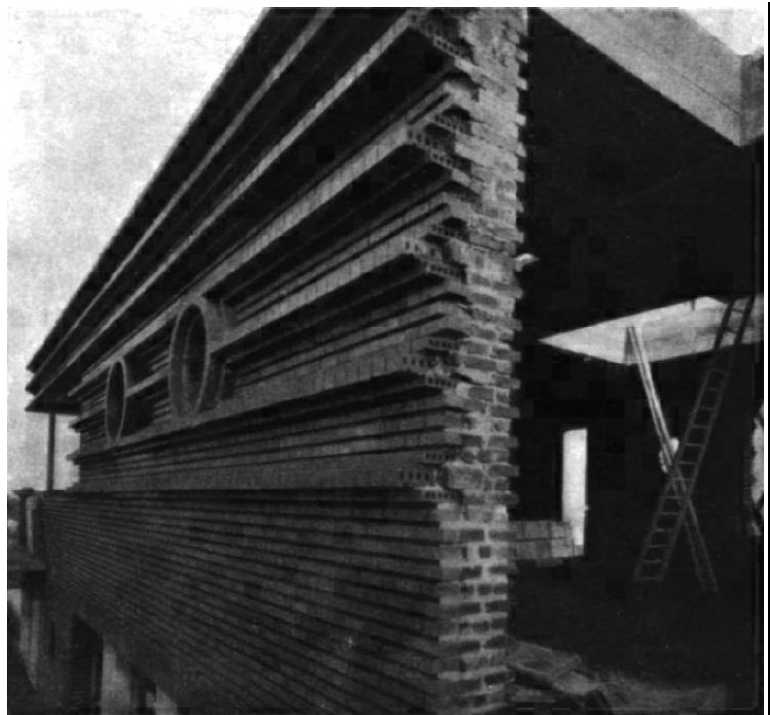


Figure 211 : In *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358, p. 1728.

Système constructif au plus proche des actions Hennebique. Les briques calibrées des remplissages sont destinées « à rester apparentes avec appuis et bandeaux en briques spéciales au droit des linteaux. [...] La décoration en d’autres points est obtenue par des enduits et moulurations en granit imitation pierre (trumeaux, auvents, etc.). Les joints creux des briques (les joints horizontaux seulement en mur vif ou les verticaux seulement en linteaux, etc.) sont faits en ciment noir dégageant franchement la brique. »<sup>1570</sup>

Traditionnellement, les écoles étaient marquées par l’utilisation de façades en brique ou en meulière, matériaux qui continuent d’orner les façades des groupes scolaires projetés par des

<sup>1570</sup> *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358, p. 1728.

architectes traditionnalistes.<sup>1571</sup> Les enduits extérieurs de mortier ou de ciment font cependant rapidement leur apparition et sont régulièrement mis en œuvre au cours des années 1920.<sup>1572</sup> Il faut cependant attendre les premiers projets modernes, puriste chez André Lurçat<sup>1573</sup> ou aux allures industrielles chez Jacques Debat-Ponsan, pour voir la seule utilisation d'enduits de ciment cru comme revêtement extérieur d'un établissement scolaire. D'autres matériaux mettant en valeur les possibilités du béton armé et de la préfabrication sont également utilisés, notamment dans les réalisations des architectes Félix Dumail, Eugène Beaudouin et Marcel Lods. En effet, l'école de plein air de Suresnes, l'école maternelle de Gennevilliers et les écoles primaires élémentaires du Pré-Saint-Gervais bénéficient du même revêtement de façade, même si la mise en œuvre est différente : il s'agit de panneaux d'un revêtement de béton vibré coulé et moulé sur un lit de graviers placé dans le fond du bac. Le nom diffère selon la granulométrie des graviers mais également des procédés de fabrication. Pour Dumail, il s'agit de « mignonette teintée » directement fixée aux tamponnements (Figure 212 p. 561).<sup>1574</sup> Chez Beaudouin et Lods, il s'agit de panneaux préfabriqués de Contex, pour lesquels différents procédés de mise en œuvre ont par ailleurs été tentés lors de la construction de la cité de Drancy-la Muette par les architectes Beaudouin et Lods, sous la direction de l'ingénieur Eugène Maupin, variant les différents types d'ossature et la présence ou non de remplissages pour les tamponnements.<sup>1575</sup> Dans le cas de l'école de plein air, on assiste à l'adoption d'un système de fixation mécanique des panneaux de Contex au dos desquels sont installés des fers plats sur les coins intérieurs, fixés directement à la structure par l'intermédiaire de clavettes. Le système est pensé pour un montage

<sup>1571</sup> Le profil de ces architectes, déjà commenté, se perpétue très souvent au sein de familles où le père, rarement issu des Beaux-Arts, donne à son fils, très souvent envoyé aux Beaux-Arts, son expérience, son réseau et son cabinet ainsi que son langage issu de sa formation sur le terrain. C'est le cas par exemple de la dynastie Defresne active à Épinay-sur-Seine entre la fin du XIXe siècle et le changement de majorité au profit du Parti communiste en 1935. Au contraire, chez les Bévières actifs aux Lilas, le père et le fils Jean et Léopold ont tous deux fréquenté les Beaux-Arts. Leur groupe scolaire et l'annexe/gymnase construite uniquement par le fils entre 1930 et 1933 sont directement issus des modèles scolaires du début du XXe siècle.

<sup>1572</sup> Dans son groupe scolaire de la Boissière (1927) à Montreuil, Florent Nanquette, qui attendra cependant la deuxième moitié des années 1930 pour définitivement adopter un langage moderniste et monumental pour ses écoles, proche du classicisme d'un Auguste Perret, l'enduit – légèrement bouchardé – est largement répandu et seul le bow-window des appartements des directeur et directrice des écoles élémentaires de garçons et de filles est traité en brique. Il s'agit aujourd'hui de l'école primaire élémentaire Fabien boulevard Aristide Briand.

<sup>1573</sup> La municipalité de Saint-Denis passera commande auprès d'André Lurçat d'une véritable cité scolaire en 1947, le futur groupe scolaire André Diez. Placé au milieu d'un parc, il innove en détachant les différentes écoles et en plaçant dans le parc, tout en faisant preuve d'une très grande rigueur dans la symétrie de la composition des volumes. Les différentes parties composant le groupe reprennent la même organisation du groupe scolaire Karl Marx à Villejuif à ceci près que les fenêtres en bandeau disparaissent. Abandonnant son travail sur le plan libre, il préfère la réflexion sur la cellule où chaque salle de classe est largement éclairée par son bandeau de fenêtres, encadré de rebords en saillie sur la façade. Les matériaux restent les mêmes mais l'expression architecturale est bouleversée.

<sup>1574</sup> Cf. Groupe scolaire au Pré-Saint-Gervais. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, Décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, pp. 48-53.

<sup>1575</sup> Cf. Remplissages d'ossature. Remplissages en béton vibré. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1937, 8<sup>ème</sup> année, p. 22. La très grande diversité des remplissages présentés dans ce numéro laisse augurer de la très grande hétérogénéité des solutions retenues pour les différents groupes scolaires réalisés dans la Seine-banlieue.

progressif du bas vers le haut avec un échafaudage mobile qui va parcourir toute la façade (Figure 213 p. 562).<sup>1576</sup>



Figure 212 : Groupe scolaire Jean Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (93), Félix Dumail architecte, 1934. In Fonds Dumail, Félix (1883-1955) 1930-1935. Groupe scolaire Jean-Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) : vue extérieure, n.d. (cliché Albin Salaün). (Objet DUMFE-E-30-3. Dossier 525 AP 19/1. 1934-1935. Doc. AR-16-04-14-17).

<sup>1576</sup> Cf. École de plein air à Suresnes. *L'Architecture d'aujourd'hui*, Décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, pp. 26-32.

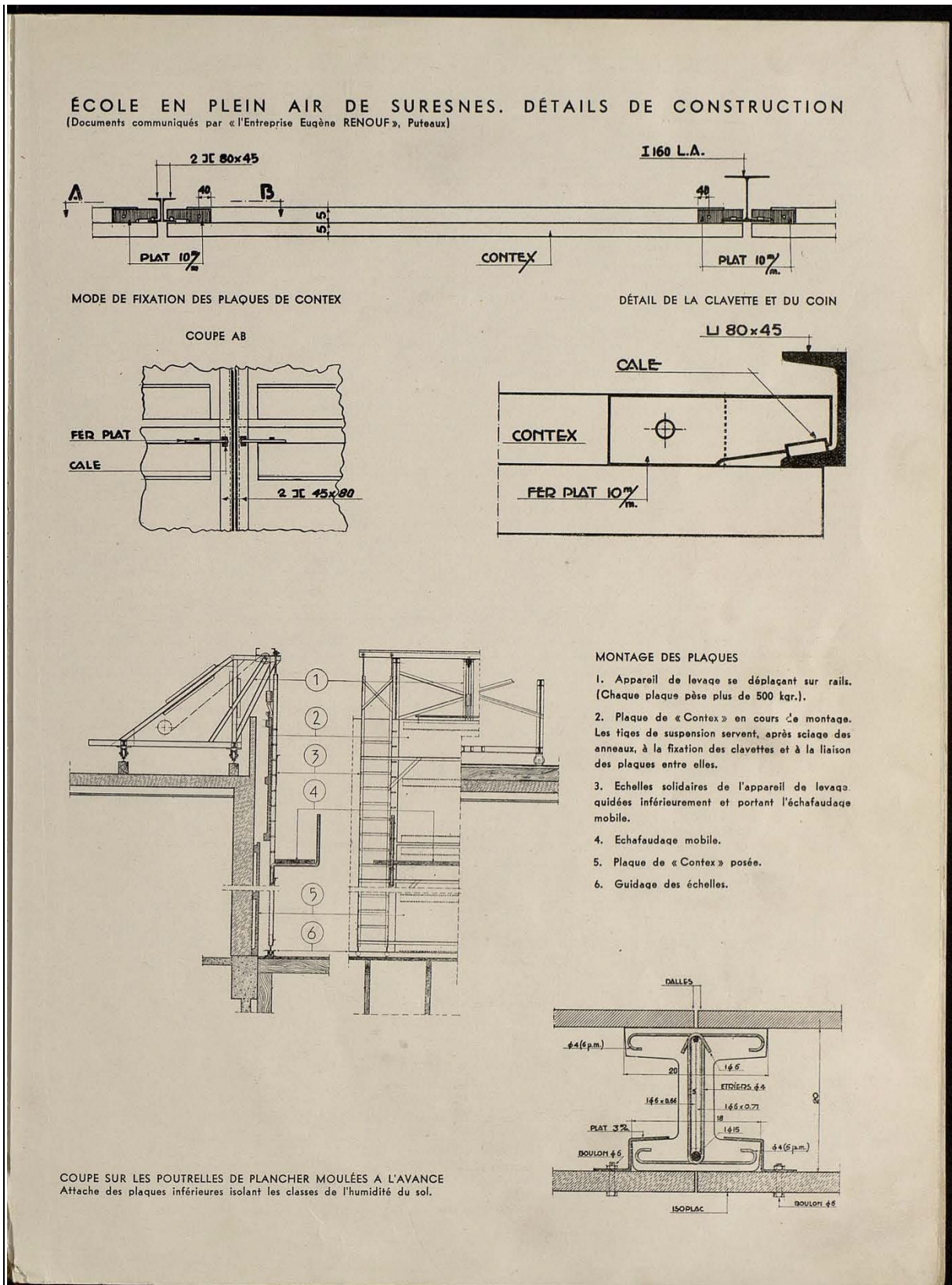


Figure 213 : École de plein air, Suresnes (92), Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes, 1934. Détail de la façade en panneaux de Contex et sa mise en œuvre. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, Décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, p. 33.





joints verticaux tendent à disparaître, rendant l'effet plus saisissant. Cependant, la majeure partie des écoles construites avec un parement de brique ont recours à un montage traditionnel, même dans l'immédiat avant-guerre et chez certains architectes ou groupements d'architectes qui ont pu flirter avec le purisme, comme dans le cas de la Guilde. En effet, le groupe scolaire Eugène Varlin à Pierrefitte-sur-Seine (1935) puis le groupe scolaire Henri Barbusse à Alfortville utilisent un remplissage traditionnel. Les appareillages des briques peuvent être à l'anglaise, à la française ou encore en panerresse. Selon également les fonds à disposition, elles demeurent encore parfois l'unique support à un certain ornement, comme c'est le cas dans le groupe scolaire Michelet des frères Chevallier à Vitry-sur-Seine (94) avec un appareillage en panerresse.



Figure 215 : Groupe scolaire Jules Michelet, Vitry-sur-Seine (94), les frères Chevallier architectes, 1939. Vue du parement de brique ornant la cage d'escalier de l'ancienne école primaire élémentaire de filles. Photographie personnelle, prise le 13 mars 2013.

### ***c. Les finitions***

Les technologies utilisées pour les finitions intérieures se révèlent, de la même manière, relativement hétéroclites, des plus éprouvées au plus innovantes. Il faut évidemment distinguer les revêtements de sol, ceux de la partie inférieure des murs – et qui sont supposés répondre aux exigences d'hygiène et de résistance à l'usure – et enfin ceux courant jusqu'aux plafonds. Notons que les cloisons sont également élevées dans des matériaux relativement hétéroclites, allant du moellon aux carreaux de plâtre, en passant par des parois légères de briques creuses ou encore d'enduits de plâtre recouvrant de minces liteaux tressés de bois, système utilisé pour pouvoir plus aisément faire passer les réseaux Figure 216 p. 565).<sup>1577</sup> Des cloisons mobiles font également leur apparition mais restent relativement discrètes. Ces dernières, d'une facture métallique, se retrouvent dans deux écoles maternelles : l'école maternelle Karl Marx du groupe scolaire homonyme de Villejuif et l'école

<sup>1577</sup> Ce dernier système est également utilisé pour réaliser de nombreux coffrages ou faux-plafonds, reprenant un système constructif des plus traditionnels.

maternelle Jean Jaurès de la cité-jardin de Gennevilliers par Félix Dumail. De ces parois ne subsistent que les traces écrites, photographiques et documentaires (Figure 219 p. 572).



Figure 216 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des Architectes et Techniciens conseils, 1935. Photographie personnelle. Date de prise de vue : 24 mai 2016.

Rompant définitivement avec les revêtements de parquet, on assiste à la généralisation des revêtements de sols "sans joints" et imperméables dont le développement et la première diffusion, quoique plus discrète, remonte dès avant la Première Guerre mondiale. Ces sols, d'une très grande variété, sont utilisés car ils permettent une élimination des poussières efficace et un entretien des surfaces facile. Ce sont les principales raisons à l'origine de leurs développements, au-delà du caractère "moderne" que l'on pourrait leur prêter car matérialisant déjà un certain idéal d'asepsie que l'on reconnaît volontiers comme propre aux architectures du Mouvement Moderne. Les Instructions réglementaires pour la construction des écoles élémentaires de 1887 prévoyaient seulement l'utilisation « d'un parquet en bois dur, scellé sur bitume, lorsque la chose est possible ». La découverte cependant des risques microbiens va donner naissance à toute une nouvelle gamme de matériaux largement expérimentés avant l'entrée en vigueur des nouvelles instructions de 1936<sup>1578</sup> qui ne

<sup>1578</sup> « On a cherché à composer des produits qui, outre les qualités d'un bois compact imperméable, devraient pouvoir être fluidifiés comme du bitume ou du ciment, de manière à former une aire sans disjoints, solide, bien homogène, inaltérable, facile à laver et à désinfecter, douce à la marche, insonore et pas froide. Et ainsi est née l'industrie des parquets sans joints au moyen de produits : terrazolithe, porphyrolithe, stable, linoparquet, cuboolithe, etc., qui sont généralement des ciments magnésiens, rendus fibreux par l'addition de sciure de bois et auxquels on ajoute presque toujours de l'amiante afin d'obtenir l'ininflammabilité du parquet. Ces sortes de parquets ont le plus souvent l'aspect du linoléum ; pouvant se prêter à toutes les combinaisons architecturales, ils conviennent aussi bien pour les salons, salles à manger, vestibules, cabinets de travail que pour les cuisines, salles de bains, cabinets de toilette, etc., des maisons particulières. Leur emploi s'impose également dans tous

prévoient cependant l'utilisation de matériaux imperméables pour le sol que lorsque cela est possible, le parquet de bois dur restant recommandé.<sup>1579</sup> Cette timidité s'explique par l'utilisation encore très présente en dehors des centres industriels et urbains de matériaux locaux, afin de ne pas augmenter outre mesure le prix des constructions. Les écoles construites dès les années 1920 suivent la ligne déjà ouverte par Louis Bonnier et expérimentent un très grand nombre de mises en œuvre tant techniques qu'esthétiques dont la variété va se retrouver dans les réalisations scolaires de la Seine banlieue des années 1930.

Les matériaux de revêtement de sol correspondent ainsi en premier lieu à ces critères d'hygiène : une surface la plus lisse possible et la plus imperméable possible. Un autre critère qui va jouer pour leur adoption est leur durabilité, à savoir leur résistance évidente à une usure quotidienne et éprouvante, notamment au niveau des préaux et des circulations horizontales et verticales, critère qui va la plupart du temps se traduire par l'adoption d'un revêtement extrêmement résistant et dur. Un autre critère est celui du confort et de la sécurité. En effet, dans le cas d'enfants pouvant courir ou être difficilement contrôlables, en particulier dans les préaux ou dans les couloirs, les risques de blessure sont plus importants sur des sols trop durs et une certaine souplesse est demandée, afin d'amortir les chutes. Un dernier critère qui va progressivement être pris en compte est celui du confort sonore. En effet, les sols dans des matériaux trop durs ont tendance à beaucoup résonner, et à transmettre ces bruits à travers les planchers, même dans le cas d'une strate d'isolant phonique entre le hourdis et la chape.

Les matériaux utilisés pour les revêtements de sol des écoles de la Seine-banlieue des années 1930, et pour certains largement répandus déjà dans les années 1920, sont : ou de types dallages qui peuvent être ou bien constitués d'éléments collés sur la chape et entre lesquels un mortier permettra de limiter les creux et donc les joints, ou bien uniquement collés ; ou, comme ceux vendus comme "sans joints" ou "non-disjoints", directement coulés sur la chape, nécessitant alors une mise en œuvre délicate et le recours à une main d'œuvre qualifiée. Parmi les premiers on trouve : les pavés et les

---

les locaux soumis à une hygiène rigoureuse : salles d'hôpitaux, cliniques, chambres de casernes, écoles, salles de réunions, grands magasins, etc. Ils peuvent être exécutés en un seul ou plusieurs tons attendu que toutes sortes de couleurs peuvent être, mélangées à la pâte. » BOUSQUET, M. Bactériologie des planchers ligneux et des parois des locaux d'habitation. *La Construction Moderne*, 19 décembre 1920, 36<sup>ème</sup> année, n°12, p. 91.

<sup>1579</sup> « Le sol des classes pourra être recouvert de toute substance imperméable, imputrescible et ne se fissurant pas ou de parquet en bois dur cloué sur lambourdes scellées. Toutefois, on admettra les bois de sapin et de pin dans les régions où ils sont seuls en usage, sous la condition qu'ils seront employés par lames étroites et passées préalablement à l'huile de lin bouillante. On ménagera, au ras du sol, de petits orifices à fermeture hermétique permettant l'évacuation des eaux de lavage. » *Construction et aménagement des écoles primaires élémentaires. Texte adopté par la commission ministérielle de réforme des instructions de 1887 et publié avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Éducation nationale*. Paris : l'Hygiène par l'Exemple, 1935, p. 6.

Les petits orifices dont il est ici question ont été pour la première fois expérimentés dans le cadre de réalisations scolaires par les architectes de la Guilde pour le groupe scolaire Travail de Bagnolet (93) par La Guilde des architectes et techniciens conseils sous la direction de Georges Gautier et inauguré en 1931 : « Des postes de lavage disposés dans les murs avec lance d'arrosage ont été aménagés en différents points. Les sols ont été munis de siphons branchés sur tout un réseau de canalisations qui évacuent les eaux de lavage à l'égout public. Et nous pensons que c'est là en matière de construction scolaire, une heureuse innovation, car nous ne croyons pas qu'il existe (en dehors du groupe de Bagnolet), une autre école comportant un tel dispositif. » LA GUILDE. Groupes scolaires. *L'Architecture d'aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 51.

mosaïques en grès cérame, de toutes formes et dimensions, disposés de très nombreuses manières, selon les désirs et l'inventivité des architectes ; les dalles "Mulliez" « obtenues par le mélange de marbres broyés, silice, oxydes métalliques et ciment spécial » ; l'ensemble des dallages en céramiques<sup>1580</sup> ; les sols de type "Linoleum"<sup>1581</sup> qui ont pu connaître de nombreuses améliorations grâce au développement de l'industrie des caoutchoucs, en particulier synthétiques ; les "Isorel" ; et les tapis et dalles de caoutchouc de différents types et marques.<sup>1582</sup> Parmi les seconds on trouve les sols artificiels de type ciments magnésiens<sup>1583</sup> dont les plus répandus sont le "Terrazzolith"<sup>1584</sup> et "l'Eubolith"<sup>1585</sup> et les sols artificiels de caoutchouc collés à froid de type "Granilastic"<sup>1586</sup> produit par les Établissements Boulenger.

Les architectes vont puiser indifféremment parmi ces matériaux pour leurs écoles, adoptant différents types de revêtements selon les espaces. Cependant, si les logiques d'approche sont les mêmes, en préférant un matériau pour son confort, son silence, sa résistance, etc... pour tel ou tel espace à l'intérieur de l'école, aucune homogénéité ne se dégage réellement et il semble plus que l'on soit encore à une époque de tâtonnements. Par exemple, on peut trouver au groupe scolaire du Haut-Mesnil à Montrouge (92) :

*« Escaliers et circulations en lino collé sur ciment ; sol des classes en terrazzolith ; logements en chêne ; école maternelle en lino sur liège ; préaux, vestibules, salle de propreté en carreaux de grès cérame ; cours couvertes d'un matelas bitumineux à froid »<sup>1587</sup>*

Et encore au groupe scolaire Paul Doumer à Cachan :

<sup>1580</sup> Malgré une grande résistance, ils seront cependant privilégiés pour les parties inférieures des murs, les rendant à la fois plus facilement lavables et résistants aux chocs des élèves et de leurs cartables.

<sup>1581</sup> HETTINGER, Philippe. Le sol Linoleum dans les constructions scolaires. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 93.

<sup>1582</sup> Sont disponibles à l'époque les tapis "Hutchinson", ceux produits par la Société Industrielle des Téléphones (future Alcatel), les dalles "Eternogum" dont l'âme est constituée d'une plaque d'amiant-ciment produits par la société Eternit et qui ont dû être éliminées depuis.

<sup>1583</sup> La découverte par la suite du caractère cancérigène des fibres d'amiant incorporées à ces matériaux a rendu obligatoire leur destruction et remplacement par d'autres types de sols ne présentant pas les mêmes risques avérés.

<sup>1584</sup> « Parquet hygiénique sans joints à base d'amiant fibreuse agglomérée par un ciment spécial. » Cf. *Revêtements de sols. L'Architecture d'Aujourd'hui*, décembre 1935, 6<sup>ème</sup> année, n°12, p. 97.

<sup>1585</sup> « Parquet sans joints composé de liqnofibre, liège, cellulose, amiant, etc., agglomérés par de la magnésie. S'applique en deux couches d'épaisseur totale 18 mm. La sous-couche peut atteindre jusqu'à 50 mm d'épaisseur. S'emploie en toutes teintes : uni, veiné, moucheté, etc., avec filets ou dessins quelconques. » *Ivi*.

<sup>1586</sup> « Revêtement de sol en caoutchouc coulé à froid directement sur chape en ciment (sans joints). Constitué par des fragments de caoutchouc, de dimensions variables, agglomérés par un composé de latex (caoutchouc pur en émulsion dans l'eau). Après durcissement (un jour ou deux) la surface est polie (même technique que pour le granito). » *Ibidem*. p. 94.

<sup>1587</sup> Groupe scolaire du Haut-Mesnil à Montrouge. Tisseyre et Genin architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 22.

« Les sols sont dallés de carreaux Mulliez en ciment comprimé, dans les vestibules et les dégagements, tandis qu'ils sont constitués par un linoléum et par un parquet sans joint dans les préaux. À hauteur des soubassements, les murs ont été revêtus de carreaux de terre cuite vernissée Bernard, et enduit au-dessus au plâtre avec peinture à l'huile, les escaliers sont en béton armé revêtu de Granito. »<sup>1588</sup>

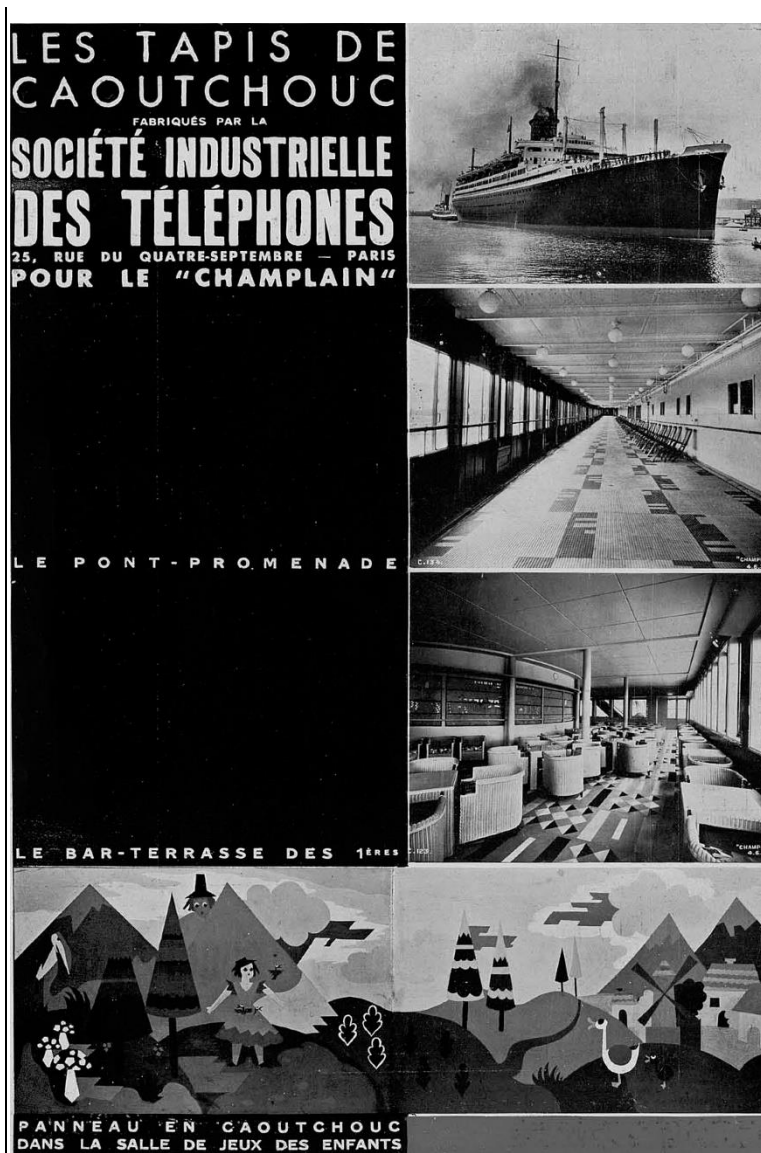


Figure 217 : Publicité pour les tapis de caoutchouc de la Société Industrielle des Téléphones. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, novembre 1932, 3<sup>ème</sup> année, n°10, s.p.

Ou bien au groupe scolaire Jean-Baptiste Clément à Boulogne-Billancourt :

« Les sols des classes sont revêtus d'un linoléum épais sur sous-couche en Sanaplan, ce qui suffit à les rendre insonores. Les circulations sont revêtues de carrelages de grès

<sup>1588</sup> Groupe scolaire Paul Doumer à Cachan (Seine). (1932). – Architectes : Mathon (Grand Prix de Rome), Chollet et Chaussat. *L'Architecte*, avril 1933, n°4, p. 50.

*cérame sur forme en sable. Les préaux sont dallés de pavés d'asphalte. Enfin le sol des cours est revêtu de béton. »<sup>1589</sup>*

Ailleurs au groupe scolaire Karl Marx à Villejuif les sols des préaux sont en caoutchouc alors que les couloirs et les salles de classe sont en grès cérame. Ou encore à la maternelle Louis Pasteur de la cité jardin de Gennevilliers, tous les sols sont en linoléum à l'exception des cuisines et des salles de propreté où le grès cérame est employé.

Parmi tous ces matériaux employés, ceux issus des nouvelles applications du caoutchouc comptent sans doute parmi les plus modernes, les plus significatifs et qui influenceront grandement l'aménagement des constructions scolaires. Ainsi, les tapis de caoutchouc produits par la Société Industrielle des Téléphones ont d'abord été utilisés par le décorateur René Prou (1889-1947) pour l'aménagement du Paquebot Champlain inauguré en 1932 de la Compagnie Générale Transatlantique. Les innovations apportées pour ce bateau seront de véritables modèles pour les futurs « liners » et en particulier pour le Normandie. René Prou généralise l'utilisation des tapis de caoutchouc dans tous les locaux passagers, et en particulier dans ceux de la salle de jeux des enfants. Il l'utilise également comme panneau mural, avec différents coloris, afin de réaliser des fresques et en même temps d'assurer une protection en cas de choc avec les murs pour les enfants. Ils recouvriront certains sols de l'école maternelle du groupe scolaire Marius Jacotot à Puteaux.

L'autre matériau résolument moderne est le Granilastic produit par les Établissements Boulenger. Ceux-ci, établis dès le début du XIXe siècle, étaient spécialisés dans la production de matériaux de revêtements pour les murs<sup>1590</sup>, les planchers et les couvertures.<sup>1591</sup> Le Granilastic est introduit par la société au début des années 1930 et utilisé par les architectes communaux Chevallier et Launay d'Asnières-sur-Seine pour la réalisation des sols de l'école maternelle du groupe scolaire Flachat. Innovation déterminante dans l'histoire de la société et utilisation remarquée et efficace dans le cadre des constructions scolaires, Boulenger existe encore de nos jours et s'est spécialisé dans la seule fabrication de « sol caoutchouc coulé joint », abandonnant les autres productions traditionnelles.<sup>1592</sup>

<sup>1589</sup> SÉE, Charles-Édouard. Un Groupe scolaire à Boulogne-Billancourt (Seine). Architecte : M. Jacques Debat-Ponsan, *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, p 370.

<sup>1590</sup> Le célèbre carreau biseauté blanc du métro parisien et des immeubles en gradin d'Henri Sauvage proviennent de cet établissement. Par ailleurs, les émaux ont été utilisés par André Dubreuil et Roger Hummel pour réaliser le revêtement extérieur du groupe scolaire Condorcet à Maisons-Alfort. Cf. TOULIER, Bernard. *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*. Paris : Éditions du Patrimoine, 1999, p. 260.

<sup>1591</sup> Ils produisent les tuiles mécaniques utilisées par exemple pour la réalisation d'un groupe scolaire aux allures traditionnelles pour la ville de Levallois-Perret. Il s'agit du groupe scolaire Jean-Jaurès, élevé par René Languereau, architecte communal. cf. GOISSAUD, Antony. Groupe scolaire à Levallois-Perret. *La Construction Moderne*, avril 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°29, pp. 638-645.

<sup>1592</sup> Voir le site web officiel actuel : <http://www.boulenger.fr/>.

**HTE**  
**BOULENGER**  
**& C<sup>IE</sup>**

21. RUE PAJOL. PARIS - 18<sup>e</sup>  
TEL. NORD 97-84. 97-85. 97-86

**REVÊTEMENTS**  
**CARRELAGES**  
**MOSAÏQUES**

**GRANILASTIC**  
PROCÉDÉ BREVETÉ  
**NOUVEAU DALLAGE**  
**INSONORE**  
ÉLASTIQUE  
IMPERMÉABLE

**MOSAÏQUE DE BOIS**  
COLLÉE  
**AU CAOUTCHOUC**  
PROCÉDÉ BREVETÉ

Groupe Scolaire Flachot, à Asnières - Préau  
  
Granilastic

Caisse des Dépôts et Consignations à Paris  
  
Mosaïque de Bois

Figure 218 : Publicité pour les sols en caoutchouc produits par Boulenger. In *Le Béton armé, revue des systèmes Hennebique*, février 1936, 39<sup>ème</sup> année, n°336, s.p.

En haut, on aperçoit les intérieurs avant inauguration de l'école maternelle Flachot à Asnières-sur-Seine des architectes Chevallier et Launay.

Aujourd'hui, ces sols issus des caoutchoucs sont largement diffusés dans toutes les constructions scolaires, y compris les plus récentes, même si leurs applications dans la construction ne se limitent pas à celles-ci. On note ainsi l'introduction de technologies issues des domaines les plus en pointe à l'époque : la téléphonie à l'origine du développement des procédés d'extrusion des caoutchoucs ainsi que la construction navale, champ d'inspiration par excellence des architectes proches des différentes déclinaisons du Mouvement Moderne.



**d. Le sous-œuvre et les équipements : les accessoires de l'école aujourd'hui disparus**

Le traitement du sous-œuvre et des équipements traduit les préoccupations des architectes, des politiques et des pédagogues en vue de créer un espace à la fois hygiénique, flexible, largement aéré et ensoleillé, et qui se retrouve également doté des dernières nouveautés en matière de technologies et d'intégration architecturale de celles-ci. D'une part, on assiste à la généralisation des baies vitrées en menuiseries métalliques, largement ouvrables ou pouvant même disposer de mécanismes compliqués d'ouvertures. D'autre part, on assiste à la mise en place d'un intérieur qui dissimule le plus possible les réseaux et les systèmes de chauffage qui adopte également un mobilier scolaire qui va se confondre avec la construction. Ailleurs, nous assistons également à l'introduction d'espaces qui sont par excellence les marqueurs de la modernité telle que conçue à l'époque, à savoir les dispositifs pour la projection d'œuvres cinématographiques pédagogiques. Et enfin, on constate la généralisation d'un nouveau type de mobilier scolaire, très souvent étudié par l'architecte ou bien provenant d'un appel d'offre qui prévoit l'adoption d'un nouveau type de mobilier, la mairie souhaitant faire beau et neuf, et désirant avoir accès aux technologies les plus en vogue et en même temps inédites. Tous ces accessoires ont cependant été parmi les plus fragiles marqueurs de cette modernité qui caractérise nombre de ces écoles et sans aucun doute les plus rapidement tombés non pas en désuétude mais en panne, faute d'un entretien spécifique ou alors d'une utilisation quotidienne, du fait même de l'évolution des pratiques pédagogiques et de l'introduction de nouvelles technologies. La salle de cinéma par exemple, après la diffusion d'appareils de projections portatifs et mobiles à bas-prix, dont les premiers modèles familiaux tels que le Pathé Baby connaissent leur essor dès cette époque, puis à la fin des années 1970 et au début des années 1980 la diffusion du couple appareil de télévision-magnétoscope vont avoir raison de ces espaces si spécifiques et dans lesquels une très grande fierté était affichée, en particulier de la part des municipalités.

Les menuiseries, presque toutes disparues aujourd'hui, d'une facture en métal, ont été parmi les éléments les plus représentatifs de cette époque, et de l'espoir d'apporter les conditions du plein air à l'intérieur des salles de classe. Les architectes et les pédagogues sont cependant conscients de la très grande différence entre un groupe scolaire et une véritable école de plein air, et l'appellation classe de plein air participe plus d'un affichage politique de l'édile local plutôt que d'une vérité pleine et entière. On retrouve chez Marcel Roux, au sujet de l'école d'André Lurçat, cette conscience car il souligne le caractère intermédiaire de l'école de Villejuif, œuvre anticipant sur les recommandations et les projets types plus aboutis d'un Tony Fillon ou encore d'un Maurice Barret. Il s'agit d'un cheminement.

*« L'école maternelle complètement autonome, possède tous ses services particuliers : les classes s'étendent toutes en rez-de-chaussée. Le long de la cour de récréations, les portes coulissantes pourront rester ouvertes l'été. C'est un cheminement vers les classes de plein air. »<sup>1593</sup>*

<sup>1593</sup> ROUX, Marcel. Groupe scolaire de Villejuif. André Lurçat, architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 55.

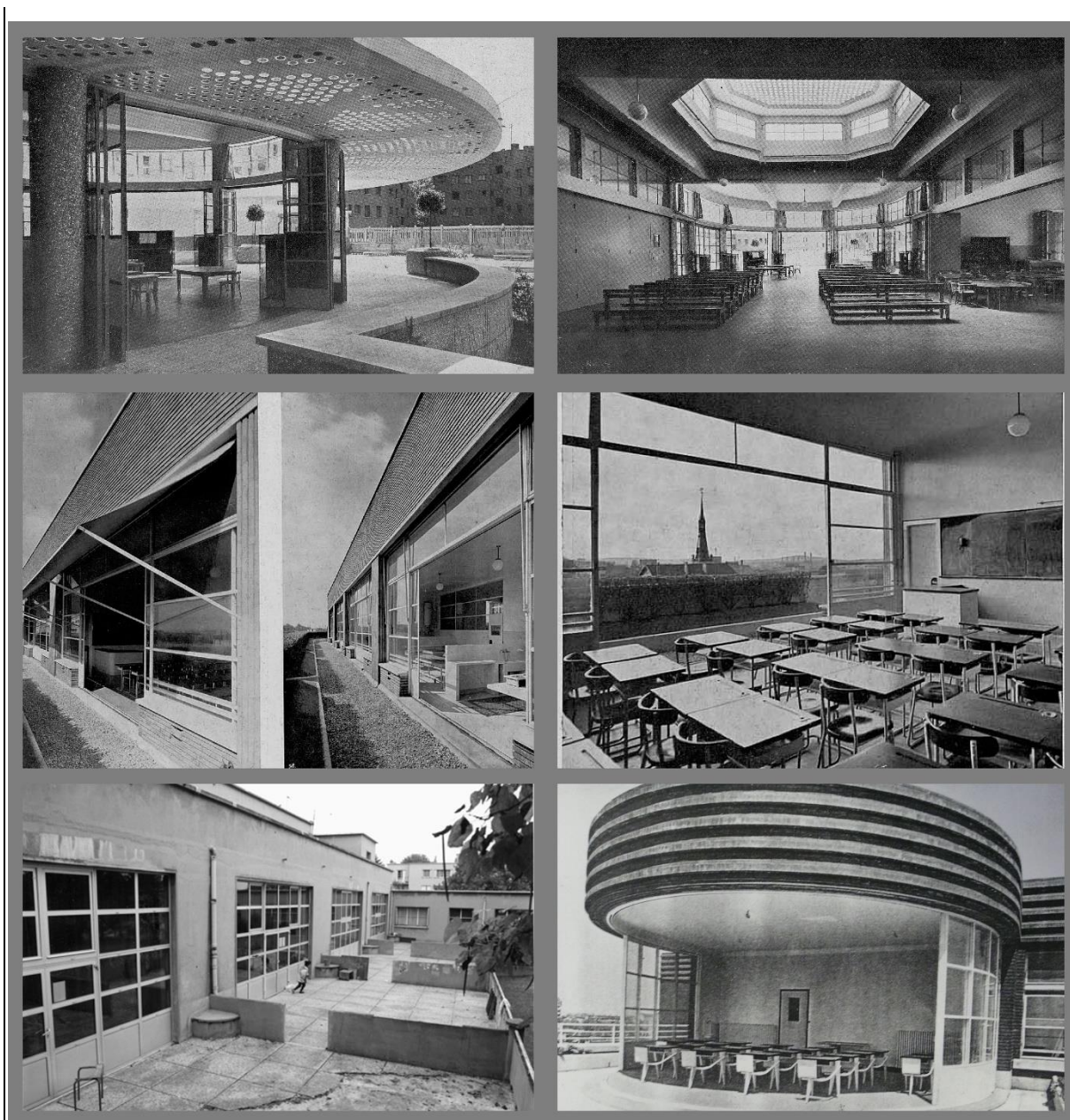


Figure 219 : En haut, école maternelle de la cité-jardin de Gennevilliers (92), Félix Dumail architecte, 1933. À gauche vue extérieure, à droite vue intérieure. On distingue les parois mobiles en position ouverte à droite et en position fermée à gauche. Au milieu, École de filles du Centre, Vanves (92), les frères Marme architectes, 1934. À gauche vue sur les gradins avec les baies largement ouvrables et les stores en position ouverte et fermée. En bas à gauche : Groupe scolaire Thomas Mazayk, Châtenay-Malabry (92), Bassompierre, de Rutté et Sirvin architectes, 1938. On distingue les courettes pour les leçons en plein air. Les baies d'origine étaient totalement ouvrables. En bas à gauche : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vue depuis le toit terrasse sur la classe en ronde.

La menuiserie est un élément essentiel au service des nouvelles conditions de confort offertes par les écoles de la banlieue des années 1930. On peut regretter aujourd'hui la disparition de ces dernières au profit de menuiseries actuelles, d'autant plus que ces dernières n'ont jamais été

exécutées en respectant le projet primitif mais bien souvent ont été choisies sur catalogue à la recherche du produit le moins cher. Ces nouvelles menuiseries seront également diffusées dès la fin des années 1930 à l'intérieur de constructions scolaires privées et catholiques, aux antipodes idéologiques et architecturaux des groupes scolaires de la banlieue ou de la ceinture parisienne. Système de goulottes et glissières (Figure 220 p. 573), de pivots, de bascules, de guillotines, de châssis facilement manœuvrable par les enfants, etc... Si Jean Prouvé, grâce à son ingénieux système de fenêtres en accordéon couplé à un double système de chauffage par le sol et par air pulsé depuis le haut des parois pour l'école de plein air à Suresnes est passé à la postérité, on ne trouvait pas moins des systèmes, certes moins complexes, mais offrant des facilités d'usage et une manipulation aisée de ces larges fenêtres. Le producteur sans doute le plus en vogue à l'époque a été la société Schwartz-Haumont qui a équipé les deux groupes scolaires de Boulogne-Billancourt, ceux de Maisons-Alfort, la maternelle et l'école de filles du Centre à Vanves, la maternelle de Gennevilliers, les écoles d'Asnières-sur-Seine, le groupe scolaire Marius Jacotot, pour ne citer que les plus importants.

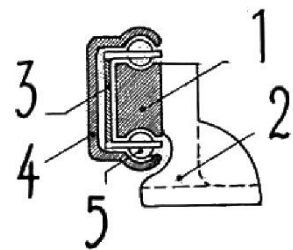


Figure 220 : Groupe scolaire Michelet, Ivry-sur-Seine (94), les frères Chevallier architectes, 1939. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, p. 26.

Dispositif de roulement des fenêtres : 1 et 2 Pièces solitaires du châssis – 3. Pièces mobiles maintenant les billes (5) régulièrement espacées – 4. Rail continu.

Après les menuiseries, l'association d'une nouvelle conception des réseaux et des équipements avec un mobilier scolaire largement renouvelé va offrir aux écoles une physionomie qui aujourd'hui peut encore être valable par son actualité, si l'on oublie les conditions dans lesquelles les photographies sont prises. En effet, on distingue toujours le mobilier propre et bien ordonné qui précède les jours de la première rentrée, et qui traduit à la fois une certaine conception esthétique de la photographie d'architecture de l'époque et une certaine idée du message qu'elle est sensée partager. Le caractère presque solennel de ces photos confère aux lieux qu'elle représente une atmosphère loin de la joie que ces écoles sont censées offrir mais que l'on retrouve dans les films qui ont pu être tournés à l'époque, après l'inauguration des écoles et leur pleine entrée en fonctionnement. Les expérimentations pour un nouveau mobilier scolaire prennent place dès le projet d'André Lurçat à Villejuif, qui propose deux séries de mobilier produit par la firme Thonet, constructeur de mobilier pédagogique depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une série pour les écoles élémentaires en bois et une série pour l'école maternelle en tubes d'acier et plateau en bois.

Jamais une telle intégration du projet n'avait été réalisée auparavant. Elle sera reproduite par la suite dans de nombreuses écoles, au-delà de la seule école de plein air à Suresnes. Sans que les architectes auteurs des constructions soient eux-mêmes les designers des nouveaux mobiliers qu'ils vont disposer à l'intérieur de leurs constructions, certaines mairies autorisent les maîtres d'œuvre à

contacter directement certaines sociétés afin de produire un mobilier d'un nouveau type. À Suresnes, pour l'école de plein air, les classes de primaire auront à disposition les chaises superposables Surpil<sup>1594</sup>, produites par la société de Jean-Henri Porché à Gennevilliers, même si Jean Prouvé avait participé, avec Eugène Beaudouin et Marcel Lods, à une réflexion sur les tables et chaises pour équiper l'école de plein air. On retrouve encore dans le dernier projet de groupe scolaire commandé par André Morizet pour sa ville de Boulogne-Billancourt à Robert Mallet-Stevens l'intégration par ce dernier du mobilier qu'il avait proposé lors de l'initiative prise l'OTUA pour la recherche d'un nouveau mobilier scolaire à partir de 1936, même si l'on peut regarder avec une certaine circonspection sa proposition.



Figure 221 : Publicité pour le mobilier scolaire "Suresnes" qui a été conçu spécifiquement pour rééquiper l'ensemble des groupes scolaires dont dispose la ville, à l'exception de l'école de plein air. *Urbanisme*, 1936, 5<sup>ème</sup> année, n°44, p. xii.

Ce modèle qui date de 1930 poursuit encore certaines idées rigides concernant la nécessité du couple table-banc à deux places. Ils ne sont par ailleurs pas réglables en hauteur, mais se retrouvent décliner dans différentes dimensions, suivant la taille des enfants.

<sup>1594</sup> La Chaise Surpil de Jean-Henri Porché est encore produite de nos jours.

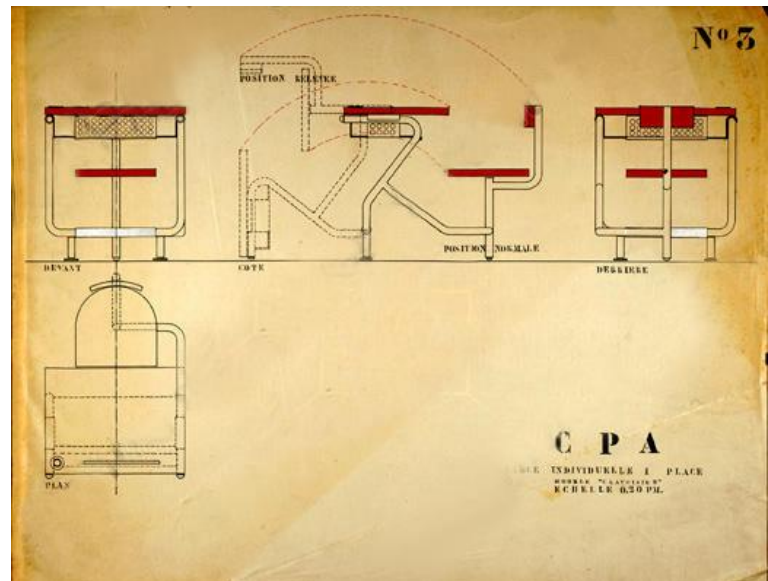


Figure 222 : Fonds Niermans, Jean (1897-1989) et agence Les Frères Niermans 1934. Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux : plan et élévations d'une table individuelle (éch. 0,20 PM), n.d. (Doc. JN-DES-013-02-01).

Il ne s'agit pas du modèle définitivement adopté, mais l'essentiel est déjà là : siège et bureau solidaires, seuls trois points d'appui dont deux fixés au sol afin de permettre un basculement de l'ensemble pour faciliter les opérations de nettoyage. Le modèle final ne fera pas appel aux profilés tubulaires mais à des tôles pliées à froid pour la structure ; les tables seront également pourvues d'une légère inclinaison pour rendre plus confortable la position d'écriture des élèves ; un revêtement de bakélite sera utilisé pour rendre les plans de travail hygiéniques et éviter également les risques d'écharde. Ce mobilier s'éloigne grandement des idées les plus progressistes en matière de pédagogie, car s'il est léger, il ne permet pas son déplacement pour une reconfiguration de la salle de classe. Des modèles doubles seront également utilisés.

Convecteurs en saillie des murs, plafonds reflétant le plus possible la lumière naturelle, éclairage électrique avec des luminaires d'opaline offrant une qualité d'éclairage l'hiver, le soir et le matin, encore inconnu jusque-là, meubles intégrés aux parois, larges baies, un mobilier d'un nouveau type, un ornement également renouvelé et réalisé avec soin et souci du détail et de la qualité, tels sont les accessoires qui constituent ces nouvelles salles de classe, tous aujourd'hui évanouis. Encore faut-il y ajouter toutes les salles spécialisées, déjà présentes auparavant pour certaines, et qui vont encore là pouvoir dans certains projets bénéficier d'un traitement très luxueux. Ainsi les deux salles de dessin du groupe scolaire Marius-Jacotot des frères Niermans à Puteaux ne bénéficient d'aucune fenêtre latérale mais d'un éclairage zénithal par un large oculus. Les élèves sont disposés sur des gradins en hémicycle, ils restent debout et disposent d'un système de garde-corps sur lesquels ils posent leurs planches à dessin. Le même groupe scolaire, à l'instar du groupe scolaire Octobre de la Guilde à Alfortville va bénéficier de deux amphithéâtres-salles de projection de films pédagogiques (Figure 224 p. 576), dénonçant encore là l'arrivée d'une modernité dans une zone encore trop souvent déshéritée.

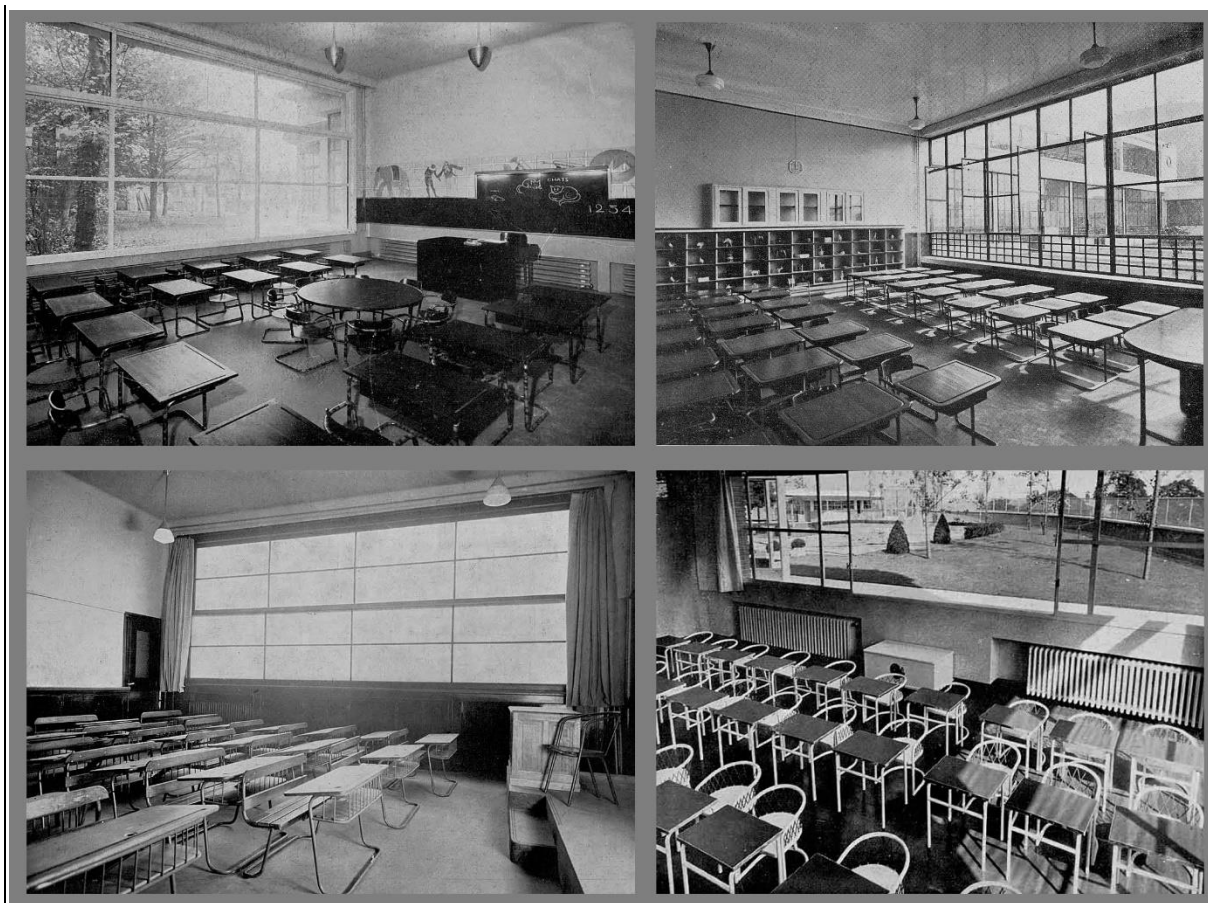
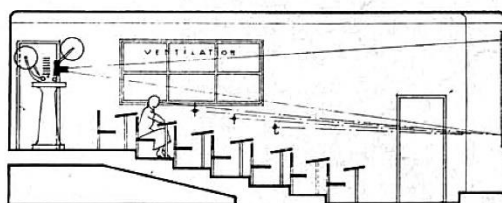
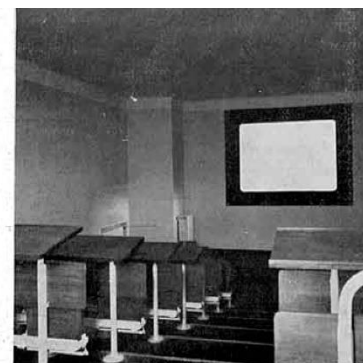


Figure 223 : Différents intérieurs de salles de classes. En haut à gauche : École maternelle, Vanves (92), les frères Marme architectes, 1935. En haut à droite : École maternelle du groupe scolaire Octobre, Alfortville (94), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1934. En bas à gauche : Groupe scolaire Travail, Bagnolet (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1931. En bas à droite : École maternelle du Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938.



UN DES DEUX AMPHITHÉÂTRES - SALLES DE PROJECTION

Figure 224 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes. Coupe et vue d'une des deux salles dédiées à la projection d'œuvres cinématographiques pédagogiques. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p.20.



## IV. Aujourd'hui, un patrimoine à mettre-en-valeur

### 1. La reconnaissance de ces édifices

#### a. Un départ évident

Au principe même de ce travail réside l'interrogation de la série, celle des écoles construites dans la Seine-banlieue au cours des années 1930. Ce choix de la période d'étude coïncide avec la décennie 1929-1939. 1939 est un point d'arrivée évident. En effet, le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale va mettre un point d'arrêt quasi définitif aux constructions scolaires pendant presque une décennie. Les projets encore à l'état de plan ou dont les travaux étaient à peine commencés vont être ajournés, avant de reprendre dans le contexte particulier de la reconstruction, marqué par la pénurie de matériaux, de main d'œuvre et de moyens financiers. La réforme des instructions réglementaires pour la construction des écoles primaires élémentaires de 1949 souligne bien ce moment particulier où les services du Ministère de l'Éducation nationale sont à la chasse au gaspillage et à l'optimisation économique. Par ailleurs, les défauts connus et reconnus par certaines constructions des années 1930, notamment les défauts d'imperméabilisation des toitures en terrasse, vont également revenir un temps sur une certaine typologie architecturale.

1929 possède également sa logique. D'abord, cette année est celle du déclenchement de la crise économique qui va particulièrement affecter les finances du pays et indirectement les politiques d'équipement national à travers différents plans de relance. C'est dans le cadre de cette politique interventionniste<sup>1595</sup> que les écoles vont être construites "en beau, en grand, en bien", cherchant à soutenir indirectement une activité économique des plus ralenties dans le domaine de la construction, ici dans le département de la Seine où les besoins en locaux scolaires sont des plus pressants. Ce soutien ne s'adresse pas seulement à une main d'œuvre locale au chômage et à des entreprises de travaux publics tournant au ralenti. En effet, c'est également grâce à ce soutien que les premières mesures – cantonnées à un niveau local cependant – pour le soutien de la commande artistique publique auprès des jeunes créateurs éloignés des commandes du fait du marasme économique vont avoir lieu, préfigurant le futur "1% artistique".

Ensuite, cette année est une année électorale. Les élections municipales dans la Seine-banlieue, si elles voient la stagnation du Parti communiste qui, à la tête du Bloc Ouvrier et Paysan, tout en consolidant certains bastions – tels que Villejuif ou Ivry-sur-Seine – conquière certaines villes – Alfortville entre autre – et en perd d'autres, elles voient également la percée des dissidences de gauche, fugitifs du PCF non encore ralliés à la SFIO, portent dans une majorité de communes des maires de gauche. Ceux-ci, issus de très nombreux courants, vont poursuivre et étendre le socialisme municipal dans leurs actions, tout au long des années 1930. Dans cette optique, les constructions scolaires qui sont élevées durant cette décennie prennent une dimension historique significative, au-delà de leur seule place à l'intérieur de l'histoire de l'architecture. De véritables monuments urbains

<sup>1595</sup> Elle aura au cours des années 1930 des intensités variables, selon les opinions politiques et économiques des Gouvernements en poste, en particulier au plus bas lors de la politique déflationniste et de rigueur budgétaire menée par le Gouvernement Pierre Laval.

sont élevés, comme autant de vitrines d'un succès politique conquérant et porteur de promesses et d'espoir dans le progrès et l'avenir matériels. Ces écoles sont les lieux de rencontre entre un pouvoir local, vivant son mandat comme un quinquennat piégé en état de siège, face à une opposition locale menaçante, qu'elle soit d'extrême gauche ou de gauche, de droite modérée ou de droite conservatrice, et face à un pouvoir central dont l'autorité préfectorale et les décisions concernant l'attribution des subventions par l'administration centralisée du Ministère de l'Éducation nationale sont souvent vécues et dénoncées comme autant d'injustices et d'obstacles. Parmi ces édiles locaux se dégage la personne du maire de Suresnes, Henri Sellier, disciple d'Albert Thomas, moteur essentiel du socialisme municipal, œuvrant à la fois sur le territoire de sa commune pour en faire la vitrine d'une gestion habile et avisée, à l'écoute des classes laborieuses, et étendant son action à l'ensemble de la banlieue à travers l'OPHBM de la Seine. Au cours des années 1920, il a déjà pu mettre en place les rouages administratifs de ce dernier ainsi que les principes urbains qui dirigent l'érection des cités-jardins, mais également renouveler la typologie même du groupe scolaire.

Car et enfin, 1929 est une année pivot pour l'architecture scolaire. Cette année-là est inauguré le groupe scolaire de l'architecte Maurice Payret-Dortail à Suresnes, véritable tournant. Il y a plus un avant et un après Suresnes dans le domaine de l'architecture scolaire de la Seine-banlieue qu'il y aurait un avant et un après Villejuif. Si le groupe scolaire s'inscrit dans la culture Beaux-Arts de son auteur, influencé par un certain modernisme prudent, il met en valeur les principaux éléments qui présideront à la conception des prochains groupes scolaires.<sup>1596</sup> Il inaugure une typologie qui va profondément marquer les années 1930, tant dans sa distribution, le souci du détail et de l'hygiène que par le renouveau du programme qui intègre des équipements jusque-là inédits dans des groupes scolaires municipaux.<sup>1597</sup> Par son extension et son caractère monumental, l'établissement introduit dans les communes de banlieue une nouvelle dimension urbaine, véritable signal d'un pouvoir local fort et soucieux du cadre de vie de ses concitoyens, mais également nouveau paradigme d'une architecture scolaire qui invite l'enfant à passer son seuil sévère et dominant, véritable nouveauté scénographique dans cette zone en voie d'urbanisation et qui jusque-là avait surtout connu un développement comparable à celui des banlieues des métropoles du Tiers-Monde.<sup>1598</sup>

Une telle affirmation n'a pu être que le résultat d'une étude systématique de l'ensemble des écoles construites dans la Seine-banlieue, tout en gardant présentes à l'esprit les références nationales ou étrangères en matière de constructions scolaires qui ont pu influencer ou être influencées par les réalisations qui sont l'objet de cette recherche. Il s'est agi d'effectuer une forme de "chalutage profond" afin de pouvoir au mieux comprendre les tenants et les aboutissants des différents problématiques dont sont investis ces édifices, élargies au-delà de la seule question des avant-gardes

---

<sup>1596</sup> Inauguré en 1929, il est encore cité dans le premier numéro spécial de l'Architecture d'Aujourd'hui entièrement dédié à l'architecture scolaire en France, placé en toute fin de la revue. On peut y voir le bâtiment central contenant le gymnase-salle des fêtes et la piscine, l'intérieur d'une salle de classe, l'intérieur de la piscine, l'intérieur du gymnase, une vue depuis la rue et le plan du rez-de-chaussée. Cf. Groupe scolaire à Suresnes. Architecte : Payret-Dortail. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 93-94.

<sup>1597</sup> Piscine, salles de cinéma, salles de sciences en amphithéâtre.

<sup>1598</sup> FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n. 2, pp. 441-457.



architecturales dont les écoles d'André Lurçat et de Beaudouin et Lods ont trop souvent cannibalisé le rayonnement. En effet, l'enjeu n'était pas tant d'écrire une histoire de l'architecture scolaire que de s'interroger sur le caractère patrimonial et monumental de ces établissements dont la plupart sont encore aujourd'hui en service, s'avérant ainsi pérennes alors que certains d'entre eux sont néanmoins en cours de démantèlement. Cette inscription dans un tout de chacun de ces organismes matériels permet également se saisir quelles sont les motivations actuelles qui président à leur destruction ou à leur reconfiguration. Une lecture politique de l'action municipale qui souhaite renouveler les infrastructures scolaires voire carrément l'entièreté du tissu urbain ; un manque de reconnaissance tant d'un point de vue local que de la part des experts en patrimoine, du fait parfois des bouleversements morphologiques qui ont pu affecté ces écoles ; l'effacement de leur monumentalité au sein d'un tissu urbain qui a gagné en hauteur et en densité ; la faible reconnaissance de la part du public et des puissances locales d'un patrimoine issu des années 1930 – et dont il souvent le seul représentant – pour qui l'appellation "patrimoine" ne semble pouvoir s'appliquer qu'aux "vieilles pierres", peu importe leur authenticité, pourvu qu'elles brillent ("illustre" se confondant avec "le lustre").<sup>1599</sup> Des mouvements de fond sont ainsi mis en évidence, dessinant une synthèse élaborée au fur et à mesure des expériences des différents architectes. Les deux groupes scolaires de Maisons-Alfort ainsi ne brillent pas tant par leur plan, encore moins celui de Cachan (Paul-Doumer) mais ont le mérite de donner à l'école une morphologie urbaine qui va faire florès. Celui d'André-Lurçat, resté à part, va imposer sa rigueur de barre dans les autres réalisations : la typologie à ailes disparaît et fusionne avec le modernisme Beaux-Arts de Dubreuil et Hummel.

Gouvernés par les mêmes inspirations hygiéniques, une réalité politique, architecturale, urbaine et économique homogène, ces groupes scolaires élevés dans des zones en développement sont mus par les mêmes principes et les mêmes compréhensions des différents enjeux d'une architecture au service de l'éducation qui cherche à accueillir au mieux les nouveautés de la modernité. Un lien certain se dessine ainsi, tant dans la chronologie que dans l'espace. Le caractère patrimonial de ces écoles, en tant que corps constituants d'un mouvement commun et unifiant, se renforce, dépassant la seule empreinte dans une histoire locale cantonnée aux seules frontières des très nombreuses communes qui fragmentent ce territoire. Ce réseau territorial, patrimonial et monumental, met en évidence une histoire partagée et dont la preuve est toujours contestée par les compétitions politiques et électorales qui ont marqué la dernière moitié du XXe siècle et qui encore aujourd'hui persistent. Maisons-Alfort se révèle ainsi à la pointe de ce mouvement, avec le rôle de conseiller technique dévolu à ses architectes André Dubreuil et Roger Hummel dans le Comité Central des Constructions scolaires

<sup>1599</sup> La situation faite à ces écoles, tout en étant révélatrice, n'est au final que le cas particulier d'une entreprise de saccage et de vandalisme généralisée, s'appliquant de manière indistincte à l'ensemble de la proche et lointaine banlieue. Villas des années 1930 et antérieures, corps de fermes, entrepôts aux sheds en bois ou en ciment armé, maisons ouvrières avec leurs jardins, garages, etc..., tout passe sous la pelle des démolisseurs et des promoteurs, densifiant toujours plus une zone qui brille encore par le fort déficit en matière de transports collectifs et de relations directes de communes à communes, ce à l'heure du "Grand Paris". Les enjeux et les inégalités avec la "Capitale" dénoncées par la classe politique locale durant les années 1930 restent aujourd'hui les mêmes, alors qu'une nouvelle population s'entasse dans les fruits des spéculations foncières aux allures de patchworks néo-haussmanniens, véritable affronts à la création architecturale. On peut sourire, s'éloignant quelque peu de la rigueur scientifique, en voyant cet entassement de décors de cartons pates, fantasmés comme la juste vengeance contre une modernité déshumanisante et brillamment dénoncée par Jacques Tati dans *Playtime*.

constitué en 1937. Cachan, longtemps pensée à part par l'empreinte qu'a laissée son maire d'alors Léon Eyrolles, se révèle aussi à la pointe de ce mouvement, voit que ses réalisations ont été abondamment mises en valeur dans la littérature d'alors et même utilisées comme support photographique lors de l'organisation d'expositions des UAM. Puteaux, dont le groupe scolaire des frères Niermans ne bénéficie encore d'aucune reconnaissance officielle, d'aucun label et d'aucune tutelle, est cité dans les manuels pour les réalisations scolaires jusqu'au milieu des années 1950, et apparaît dans les histoires de l'architecture moderne écrites à la fin des années 1990. L'œuvre de ce groupement d'architectes, d'ingénieurs et de techniciens, la Guilde, est présent tant au nord qu'au sud de la petite couronne, et démontre chronologiquement l'évolution des sensibilités tant des courants modernistes que de l'architecture scolaire, partant d'un modernisme similaire à celui de Maurice Payret-Dortail avec les écoles de la Mutualité à Saint-Denis, en passant par un purisme esthétique avec le groupe scolaire Octobre à Alfortville, et aboutissant à un modernisme prudent présent notamment dans la brique utilisée pour le revêtement extérieur du groupe Eugène-Varlin à Pierrefitte-sur-Seine.

Placées ainsi dans un "catalogue" monothématique, ces écoles discutent entre elles et permettent la lecture de cette histoire, caractéristique de la Seine-banlieue mais également plus largement du pays. Aussi, non-contextualisée, il est évident que la valeur patrimoniale d'une école qui n'a pas été recoupée avec ses consœurs et qui est uniquement considérée comme l'émanation d'une histoire locale récente (et dont le caractère local est ainsi hautement discutable si l'on considère les enjeux politiques et de développement d'alors qui dépassaient le seul territoire communal) est pour le moins étouffée voire tue et permet ainsi de ne pas prendre en considération une œuvre qui ne coïncide pas non plus avec l'image d'Épinal du bâtiment scolaire, issu des premiers modèles fournis par le Second Empire et la Troisième République. Elles constituent le réservoir d'identité d'un territoire qui aujourd'hui fonctionne comme partie de la métropole parisienne, traversé également par de grands axes, mis en communication, les voiries se prolongent et se complètent d'une ville à l'autre, formant un continuum urbain dense<sup>1600</sup> mais dont le système politique s'apparente encore aux luttes féodales.

Au milieu de ce désordre administratif, le danger encouru par ce patrimoine, témoin opacifié des premières politiques d'urbanisation rationnelle de la banlieue, est des plus grands, exception faite des quelques échantillons retenus comme marquants pour l'histoire nationale. Ces écoles constituent aujourd'hui le relai significatif d'une histoire locale et départementale, mais également architecturale et urbaine, souvent le dernier élément encore identifiable d'une période en voie d'effacement.<sup>1601</sup> Il a

---

<sup>1600</sup> La densité moyenne aujourd'hui des Hauts-de-Seine est d'environ 9 000 habitants au mètre carré, pour un territoire divisé en 123 communes, alors que le quartier du Queens à New-York possède une densité de seulement 8 000 habitants au mètre carré.

<sup>1601</sup> Les cités-jardins constituent l'exemple intéressant d'un patrimoine où la conscience de sa valeur s'exprime moins fortement au niveau local qu'au niveau des experts, à l'exception notable de la ville de Suresnes qui possède le Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes, largement à la gloire d'Henri Sellier et concentré presque sur le seul patrimoine Suresnois. Une initiative similaire au niveau régional serait plus pertinente. À l'extrême opposé, la ville du Plessis-Robinson a mis en œuvre une destruction ou un "relooking" systématiques de la cité-jardin dessinée par Maurice Payret-Dortail, à commencer par l'école Anatole France, copie déjà actualisée de l'école de Maurice Payret Dortail à Suresnes, amputée de moitié et à l'aspect dégradé. On peut s'interroger sur la durabilité d'une telle intervention.

semblé essentiel dès lors au cours de cette étude de réaliser une liste des plus exhaustives afin de mettre en exergue l'amplitude et la résonance des réalisations scolaires de la banlieue des années 1930. Cette liste, complétée au fur et à mesure des recherches et de la consultation des différents types de sources, a permis de réunir un vaste corpus.

### **b. Sources et catalogage**

Un premier départ a été le croisement de deux sources essentielles à l'établissement de l'embryon d'une liste la plus exhaustive possible des écoles construites au cours des années 1930. La première de ces sources est l'annuaire tenu par les services du Ministère de l'Éducation nationale des écoles primaires – maternelles et élémentaires – indiquant les adresses des écoles, mentionnant cependant les seuls établissements encore en fonctionnement, en tant qu'établissements du degré primaire de l'enseignement public.<sup>1602</sup> La deuxième de ces sources est la base de données du Ministère de la Culture issu de l'Inventaire général du patrimoine culturel, anciennement Inventaire général des monuments<sup>1603</sup> et des richesses artistiques de la France.<sup>1604</sup> La zone géographique d'étude est la banlieue parisienne cantonnée à l'ancien département de la Seine, qui au moment de sa disparition effective au 1<sup>er</sup> janvier 1968 était constitué de 81 communes : Paris et les 80 communes constituant le territoire de la Seine-banlieue. La réorganisation administrative de 1968 a vu également la disparition du département de la Seine-et-Oise qui incluait en son sein le département de la Seine et qui constituait avec ce dernier et le département de Seine-et-Marne le territoire de l'actuelle région Île-de-France. Parmi ces communes, 27 ont rejoint le département des Hauts-de-Seine<sup>1605</sup>, 21 le département de la Seine-Saint-Denis<sup>1606</sup> et 29 le département du Val-de-Marne<sup>1607</sup>, où elles ont été associées avec des communes qui dépendaient jusque-là du département de la Seine-et-Oise. De plus,

<sup>1602</sup> Disponible en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-de-l-education.html>.

<sup>1603</sup> La disparition du terme « monument » au profit du terme « patrimoine » ainsi que la disparition du terme « artistique » au profit du terme « culturel » illustrent bien toute la difficulté pour les membres de l'administration de ce service de pouvoir définir ce qu'est un monument : « Nous ne savons pas mieux qu'au siècle dernier ce qu'est un monument ; et nous ne savons pas plus ce qu'est une œuvre d'art. Reste le mot "général", qui place notre but à l'infini ». Cf. PÉROUSE DE MONTCLOTS, Jean-Marie. Problèmes de méthode : la sélection et la description des œuvres. In *Actes du colloque Les Inventaires des biens culturels en Europe, Cahiers de l'Inventaire*. Paris : Nouvelles Éditions latines, 1984, p. 425.

<sup>1604</sup> La partie concernant les biens architecturaux est regroupée sous le nom de Base Mérimée. Le moteur de recherche est disponible en ligne à l'adresse suivante : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee\\_fr?ACTION=NOUVEAU&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=NOUVEAU&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P), consulté la dernière fois le 15 août 2016.

<sup>1605</sup> Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, La Garenne-Colombes, Le Plessis-Robinson, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Sceaux, Suresnes, Vanves, Villeneuve-la-Garenne.

<sup>1606</sup> Aubervilliers, Bagnole, Bobigny, Bondy, Drancy, Dugny, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, Le Bourget, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, L'Île-Saint-Denis, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villemomble, Villetaneuse.

<sup>1607</sup> Alfortville, Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, L'Haÿ-les-Roses, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Orly, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Thiais, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine.

certaines communes ont pu être fondées au cours des années 1920 et 1930, créant, lors de la consultation de certaines sources archivistiques, des contraintes supplémentaires. Cachan a ainsi été créée en 1922 par scission d'avec Arcueil et Villeneuve-la-Garenne a été créée en 1929 par scission d'avec Gennevilliers. Châtillon à la même époque était encore appelé Châtillon-sous-Bagneux<sup>1608</sup> et Boulogne-Billancourt était encore connue sous le nom de Boulogne-sur-Seine

Un premier état de fait a pu être constaté d'emblée, suivant la réorganisation administrative des établissements d'enseignement occupant ces lieux à l'origine édifiés par les communes pour accueillir des écoles primaires élémentaires. Jusqu'en 1941 existaient au sein de plusieurs établissements d'enseignement primaire construits en banlieue des classes primaires supérieures (CPS) qui ont été alors transformées en collèges modernes. L'orientation pour les enfants de la "communale" après leur deuxième année de Cours Moyen pouvait être l'intégration d'une classe de 6<sup>ème</sup> dans un lycée, les amenant vers l'obtention du baccalauréat, l'intégration d'une classe de cours complémentaire intégrée aujourd'hui au Collège unique actuel, ou l'intégration d'une classe de fin d'étude en vue de la préparation du Certificat de fin d'études primaires élémentaires. En 1959, l'âge scolaire obligatoire est porté de 14 à 16 ans et une première réorganisation provisoire a lieu, avant la création en 1962 du Collège d'enseignement secondaire qui réunit sous une même appellation les Collèges d'enseignement général (les CEG créés en 1959 ont remplacé les cours complémentaires), les années du lycée allant de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et les filières techniques, tout en maintenant différentes filières.

Parallèlement, la mixité de l'enseignement tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire<sup>1609</sup> va permettre la plus facile implantation de ces nouveaux établissements scolaires appartenant au premier niveau de l'enseignement secondaire directement au sein des groupes scolaires. En effet, leur configuration comme réunion d'une école maternelle mixte, d'une école primaire de filles et d'une école primaire de garçons associée à la présence à l'origine des classes d'Enseignement primaire supérieure<sup>1610</sup> va souvent permettre de créer un CES dans une des deux parties originellement dévolues à l'enseignement primaire élémentaire. La plupart du temps, il s'agit de l'école primaire élémentaire de filles, amenant à une configuration spatiale hautement hiérarchique : les trois entrées côté rue ou les trois cours de récréation, toujours séparées, accueillent les enfants progressivement suivant leur avancée. Cependant, d'autres établissements ont pu être complètement transformés en CES, au bénéfice de la construction d'une nouvelle école primaire, d'autres encore ont vu leurs écoles primaires fusionner selon la disposition initiale des entrées, d'autres enfin ont pu voir la permanence des deux établissements primaires élémentaires, avec leur fonctionnement indépendant et le maintien

---

<sup>1608</sup> Originellement, le nom de Bagneux provient de l'extension de la paroisse primitive de Bagneux. Les autres communes limitrophes ont vu leur nom changer également mais auparavant : Fontenay-lès-Bagneux en Fontenay-aux-Roses, Châtenay-sous-Bagneux en Châtenay-Malabry.

<sup>1609</sup> La réforme de 1959 généralise la mixité dans les lycées, par la suite la loi Fouchet-Capelle de 1963 l'étend aux CES. La mixité, si elle n'est pas obligatoire, est de plus en plus tolérée dans les établissements primaires déjà construits. Les décrets d'application de la loi Haby du 28 décembre 1976, à l'origine de la création du Collège unique, vont rendre définitivement obligatoire la mixité dans les écoles publiques des degrés primaires et secondaires.

<sup>1610</sup> La dernière année de cours moyen correspond à un âge scolaire de 11 ans, les classes primaires supérieures accueillant les enfants jusqu'à leurs 13 ans.

à la tête de chacun d'un directeur spécifique. Dans ce cas, très souvent, les écoles partagent le même nom auquel un numéro (1 ou 2) ou une lettre est annexé (A ou B).<sup>1611</sup>

Cet état de fait rend plus difficile le recoupement de ces deux premières sources et met rapidement en évidence le caractère incomplet des bases de données de l'Inventaire. Cette incomplétude ne remet pas en cause le travail effectué par les services de l'Inventaire, car il est régi avec des objectifs spécifiques de documentation qui n'ont pas forcément pour désir de cataloguer et recenser l'ensemble du patrimoine construit. Plusieurs critères sont à l'origine d'une telle sélection, qui se ressent par rapport aux écoles ici objet de l'étude : ils peuvent être d'une nature objective ou d'une nature subjective, plus en lien dès lors avec la sensibilité de qui est sur le terrain. Les premiers appartiennent à ce que Nathalie Heinich appelle « les critères prescrits univoques » : documenté vs non documenté, daté vs non daté, récent vs non récent, vrai vs faux, original vs copie, bon état vs mauvais état, authentique vs dénaturé. D'autres critères, bien qu'ils peuvent être prescrits, ne démontrent pas le même caractère univoque : décoré vs pas décoré, rare vs nombreux, original vs banal, hétérogène vs homogène, unique vs typique, exceptionnel vs sériel.<sup>1612</sup> Ces derniers critères expliquent bien quel peut être le mécanisme à l'origine du manque de reconnaissance pour de nombreux édifices, dont le caractère d'unicité n'est pas des plus évidents au départ, vues les relations étroites qui ont pu présider à leur conception originale, mais également vues les différents sorts dont ils ont pu bénéficier jusqu'à présent, amenant très souvent à des bouleversements morphologiques rendant difficiles leur analyse de prime abord et donc leur sélection.<sup>1613</sup> Les écoles défigurées qui ont pu être retenues par les services de l'inventaire sont celles qui sont situées à l'intérieur d'opérations urbaines de plus grande envergure : les cités-jardins de l'OPHBM de la Seine dirigé par Henri Sellier. Elles ont été ainsi retenues en tant que parties de ces quartiers grandement documentés et connus, et non en tant qu'écoles.<sup>1614</sup> Ce premier recoupement a aussi permis non seulement de mettre en évidence le caractère incomplet de l'inventaire, mais l'évolution des usages dont ont pu bénéficier les écoles, rendant impérative la consultation d'autres sources afin de poursuivre le catalogue.

<sup>1611</sup> L'aspect toponymique a pu parfois être délicat à gérer, certains établissements ayant souvent changé de nom, voire même des établissements au sein des groupes scolaires, selon les affinités politiques des majorités municipales en place, particulièrement attentives à certains événements historiques ou d'actualité.

<sup>1612</sup> Cf. HEINICH, Nathalie. *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009, 290p.

<sup>1613</sup> Notons également que le critère esthétique est supposé prescrit voire même tabou du travail d'inventaire, seulement, comme le note Nathalie Heinich, « sur le terrain, la situation concrète de qualification des objets soumis au regard laisse affleurer ce qui, malgré tout, habite le jugement en situation d'expertise, même en présence du sociologue, qui pourtant devrait inciter au contrôle de l'expression ». Aussi, s'il est parmi les critères les plus subjectifs et officiellement bannis, il n'en reste pas moins un élément essentiel du travail du terrain, amenant aussi, indirectement, à une sélection où parfois la typicité pouvait présider mais seulement l'incohérence et la laideur supposées finales des bâtiments visités par les inventaristes les auront laissés de côté. C'est le cas notamment de l'école maternelle de la Belle image à Cachan, agrandie et défigurée, dont on ne trouve pas trace à l'inventaire. Cf. *Ibidem*. p. 219-232.

<sup>1614</sup> Les écoles des cités-jardins de Châtenay-Malabry (groupe scolaire Thomas Mazaryk) et de Champigny-sur-Marne (groupe scolaire Albert Thomas) ne bénéficient pas de dossier d'inventaire particulier et sont cataloguées à l'intérieur du dossier concernant respectivement les cités-jardins auxquelles elles appartiennent.

Département	Nombre d'Habitants	Commune	Nom	Elémentaire ?	Maternelle ?	Groupe scolaire	Statut ?	Epoque de construction	Notice Mérimée
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	Benoît Malon	oui	oui	oui	Inventaire général du patrimoine culturel	1921 - 1925 pour école, 1926 pour maternelle	<a href="http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR11/IA00118693/index.htm">http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR11/IA00118693/index.htm</a>
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	Marius Jacotot	oui	oui	oui	Inventaire général du patrimoine culturel	1938	<a href="http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR11/IA00118694/index.htm">http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR11/IA00118694/index.htm</a>
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	République	oui	oui	oui			
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	École primaire d'application E Petitot	oui	non	non			
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	Jean Jaurès	oui	non	non		1921 - 1926	<a href="http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR11/IA00118695/index.htm">http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR11/IA00118695/index.htm</a>
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	la rotonde	oui	non	non			
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	Pyramide	oui	non	non			
Hauts-de-Seine (92)	44500	Putaux	ancien Couvent	non	oui	non			

Tableau 7 : Exemple des informations réunies, issues des bases de données du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de la Culture.

Avant la consultation de ces sources cependant, un travail de reconnaissance préliminaire des « qualités » architecturales des différents établissements scolaires non répertoriés par les services de l'Inventaire a été effectué à l'aide d'outils numériques qui permettent la consultation à haute résolution tant des vues aériennes que des façades prises à hauteur d'homme.<sup>1615</sup> Très facilement, les écoles les plus récentes ont pu être écartées, afin de ne garder que celles dont une datation plus exacte s'avérait nécessaire<sup>1616</sup> tout en gardant présent à l'esprit le manque de garantie quant au caractère exhaustif qu'un tel recoupement permet d'obtenir. Une meilleure certitude va être apportée par la consultation d'autres sources qui sont de nature archivistique ou bibliographique. Parmi les archives, la consultation des archives nationales a été hautement bénéfique. En effet, les dossiers de demandes de subvention pour la construction des groupes scolaires de la Seine sont consultables dans les cotes F 17 14601 à F 17 14609. Précédant l'évolution des fonctions d'enseignement, ces dossiers ont permis de répertorier directement les écoles absentes de l'inventaire, qu'elles fussent utilisées encore comme établissements d'enseignement primaire ou qu'elles fussent transformées en établissements d'enseignement secondaire, et construites par les municipalités de l'époque.

Les autres archives consultées ont été les archives départementales ainsi que certaines archives communales, en particulier en présence de doute quant à la période exacte de la construction d'une école spécifique. Ce dernier point touche particulièrement les écoles dont les premiers projets accompagnés de demandes de subventions et de leur octroi par le Ministère ont pu être brusquement stoppés par le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. En effet, une visite virtuelle grâce aux outils de cartographie précédemment mentionnés ou encore une visite directement sur place ne permettent pas forcément d'évaluer avec soin la période d'élaboration du projet et de sa construction. C'est le cas notamment du groupe scolaire Pasteur à Épinay-sur-Seine qui a pu être construit en deux phases mais dont le projet a été établi en trois phases. Une première phase prévoyait ainsi un projet très traditionnel de l'architecte communal Henri Defresne, dont seule la tranche concernant l'école maternelle a pu être réalisée. L'arrivée en 1935 à la tête de la municipalité d'une nouvelle majorité d'obédience communiste arrête le projet. Les plans de Defresne pour la seconde tranche concernant la construction de deux écoles primaires élémentaires, une pour les filles, l'autre pour les garçons, sont dénoncés. Un nouveau projet d'inspiration moderne a été commandé et un dossier de révision concernant la subvention déjà accordée a été constitué. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale a mis un terme à ce dernier et c'est seulement à la fin de la reconstruction que la partie élémentaire sera construite, selon des plans sensiblement différents de ceux proposés en 1936. La physionomie de l'école cependant ne permettait pas une datation juste à première vue, car reprenant l'essentiel des canons définis par les réalisations des années 1930.

---

<sup>1615</sup> Ces outils numériques sont fournis par différentes administrations ou sociétés privées. Ainsi, l'Institut Géographique National (IGN) possède son propre portail, mais il n'offre cependant pas de vues à hauteur d'homme. Ces dernières ont été recueillies auprès des portails gérés par Google ou Microsoft. Cf. : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>, <https://www.bing.com/mapspreview> et <https://www.google.fr/maps>.

<sup>1616</sup> En retirant les doublons écoles primaires-maternelles, on recense environ 521 établissements scolaires primaires publics dans les Hauts-de-Seine, plus de 830 en Seine-Saint-Denis et 653 dans le Val-de-Marne, en incluant les communes qui ne faisaient pas partie à l'origine du département de la Seine.

Une difficulté supplémentaire a été rencontrée lors de la consultation des archives départementales, liée à la réorganisation des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, effective à partir de 1968. En effet, certaines archives conservées à la Préfecture de la Seine ont pu être dans un premier temps reversées aux archives de Paris, avant un reversement dans les différentes archives départementales des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Force a été de voir que les dossiers des permis de construire pour les édifices publics municipaux, nécessitant un accord préalable des services préfectoraux, s'arrêtent à 1929. Quelques-uns ont pu être versés, pour autant, à travers les recherches, il a fallu se rendre à l'évidence : l'inventaire de certains cartons n'a pas encore pu être constitué et actuellement on ne sait pas où se situent ces dossiers, alors que de très nombreuses municipalités avaient déjà pu fournir leurs propres dossiers pour la constitution des archives, à l'exception notable de certaines communes qui ont préféré mener une politique d'indépendance quant au traitement de leurs archives, amenant à la constitution d'un fond local très riche. C'est le cas notamment des trois plus glorieuses d'alors, à savoir Suresnes, Boulogne-Billancourt et Villejuif.

Il a enfin été procédé à la consultation in extenso des principales revues traitant de l'architecture et de la technique du bâtiment :

- *L'Architecte* : fondée en 1906 et disparue en 1935, éditée par la Société des architectes diplômés par le gouvernement
- *L'Architecture* : fondée en 1888 et disparue en 1939, éditée par la Société centrales des architectes
- *L'Architecture d'Aujourd'hui* : fondée en 1930, dirigée par André Bloc jusqu'en 1966. Elle est toujours publiée
- *L'Architecture française* : fondée en 1940 en plein contexte des prémices de la Révolution nationale, qui avec l'arrivée de Michel Roux-Spitz à la tête de la rédaction en 1943 tente une fusion entre l'héritage de la tradition française du béton armé et les thèses fonctionnalistes unies à un certain classicisme rationaliste. Elle disparaît en 1975.
- *L'Architecture usuelle* : fondée en 1903 et disparue en 1937, dont la ligne éditoriale s'adresse plus particulièrement à des architectes-constructeurs, notamment de pavillons de banlieue et d'édifices publics pour des communes rurales ou semi-rurales.
- *Art national construction* : organe de l'Association nationale des architectes anciens combattants, publiée à partir de 1931, elle se montre particulièrement agressive vis-à-vis des courants modernes, défendant une certaine idée de la tradition et de l'identité française. Gustave Umbdenstock a été président d'honneur de l'association.
- *Le Béton Armé, revue des systèmes Hennebique* : éditée de 1898 à 1939, elle est l'organe des Bétons Armés Hennebique, donnant à la fois à voir le succès de l'entreprise avec plus de 7 000 réalisations annuelles en moyenne, mais également des différents



perfectionnements du système, donnant certaines informations concernant les mises en œuvre, les détails d'exécution, proposant parfois des monographies architecturales et indiquant régulièrement les principaux chantiers en cours.

- *La Construction Moderne* : fondée en 1885 par l'ingénieur Paul Planat (1839-1911), restée critique vis-à-vis du Mouvement Moderne, privilégiant les rationalistes structurels et un modernisme qui s'inscrit dans la tradition classique.
- *Le Moniteur des architectes* : organe de la Société nationale des architectes de France, publié entre 1927 et 1967, sa ligne éditoriale dans un premier temps est particulièrement virulente quant aux nouveautés modernes, même si une certaine acceptation d'une architecture moderne et française se laisse entrevoir à la fin des années 1930. Elle informe également des principaux concours et de leurs résultats.
- *Techniques et architecture* : publiée de 1941 à 2007, après la cessation de la parution d'Architecture d'Aujourd'hui, elle tente de combler un certain vide éditorial dans une période marquée par la disette de l'encre et du papier mais également d'un contrôle étroit des contenus éditoriaux, s'efforçant de se concentrer sur les aspects techniques de l'architecture, sans affronter les débats en matière de doctrine. Différentes monographies sont proposées, concernant les programmes ou les techniques de construction. L'école primaire n'est jamais directement débattue, mais apparaît en filigrane des équipements sportifs.
- *Travaux* : publiée à partir de 1934, elle est essentiellement technique, mais possède une très large « revue des revues » avec des renvois vers d'autres données bibliographiques, comme les revues *Chantiers* ou *Techniques des Travaux*.
- *Urbanisme* : publiée à partir de 1932, sous la présidence d'Henri Prost, où l'on retrouve de nombreuses signatures connues de la *Vie urbaine*, qui ont fini par désertier un cadre éditorial trop frileux face aux tentatives les plus modernes au cours des années 1930.

Enfin, les périodiques des acteurs institutionnels ont été consultés, comme les délibérations du Conseil général de la Seine, les rapports et documents du Conseil général de la Seine, le Journal officiel du Conseil municipal de Paris, les Annales des Services techniques d'hygiène de la ville de Paris, etc... Un véritable chassé-croisé, régulièrement enrichi et corrigé, s'en est suivi, permettant d'aboutir à la liste résumée située à la fin de cette partie.

### **c. État des lieux de la reconnaissance officielle**

Parmi les écoles cataloguées, on constate ainsi une connaissance confortable de la part des services de l'Inventaire. En effet, la plupart sont identifiées et ont déjà fait l'objet d'un travail de recherche historique de la part de ces services. Cependant, parmi certaines écoles loin d'être les moins intéressantes, les édifices qui ont connu de sévères altérations n'ont pas forcément bénéficié d'une fiche d'inventaire. Le travail de l'Inventaire s'arrête à une documentation à titre de mémoire et n'empiète nullement sur une reconnaissance plus institutionnelle, qu'il s'agisse d'une inscription ou d'un classement, ou encore d'une labellisation – par exemple le label Patrimoine du XXe siècle.

Concernant l'inscription – le degré inférieur de la protection au titre de la sauvegarde des monuments historiques – ou le classement – le degré supérieur aux règles particulièrement draconiennes, tant pour l'édifice que son voisinage architectural, urbain et paysager – peu nombreux sont les bâtiments scolaires bénéficiant d'une telle mise en valeur. Ainsi sont classés seulement le groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat à Villejuif<sup>1617</sup> et l'école de plein air d'Eugène Beaudouin, Marcel Lods et Jean Prouvé à Suresnes.<sup>1618</sup> Dans ces deux cas, l'inscription s'est avérée être une étape préalable au classement et est arrivée très rapidement : seulement 30 ans environ pour l'école de plein air et 40 ans pour Karl Marx. Les autres édifices inscrits sont : l'école de plein air de Pantin de Florent Nanquette<sup>1619</sup>, le groupe scolaire Jean Jaurès de Félix Dumail au Pré-Saint-Gervais<sup>1620</sup> et les deux groupes scolaires de Maisons-Alfort (Jules Ferry<sup>1621</sup> et Condorcet<sup>1622</sup>) des architectes André Dubreuil et Roger Hummel.

Concernant le label Patrimoine du XXe siècle, on peut s'interroger sur la pertinence d'une telle entreprise qui procède d'une sélection a priori tout aussi stricte que celle pour pouvoir bénéficier d'une inscription ou d'un classement. Le Ministère de la Culture indique ainsi que le patrimoine du XXe siècle est « très exposé » et qu'à ce titre, ce label a été créé « en vue d'identifier et de signaler à l'attention du public » « les édifices et ensembles urbains qui, parmi les réalisations de ce siècle, sont autant de témoins matériels de l'évolution architecturale, technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société ». <sup>1623</sup> Ce label est pourtant « sans incidence juridique sur les édifices ou ensembles urbains concernés ». Son application est automatique pour les éléments déjà protégés et construits au XXe siècle. Pour les autres, leur labellisation doit être proposée par les commissions régionales du patrimoine et des sites. Cependant, la consultation des données de l'Inventaire a pu remarquer un très grand nombre de fiches datant des années 1980 et 1990, ainsi que la relative absence de mise-à-jour

---

<sup>1617</sup> Le groupe scolaire a été inscrit le 15 janvier 1975 et classé le 31 octobre 1996.

<sup>1618</sup> L'école a été inscrite le 6 juin 1965 et classée le 24 avril 2002.

<sup>1619</sup> L'école a été inscrite le 18 novembre 1997.

<sup>1620</sup> Le groupe scolaire a été inscrit le 18 novembre 1997.

<sup>1621</sup> Le groupe scolaire a été inscrit le 12 juillet 2002.

<sup>1622</sup> Le groupe scolaire a été inscrit le 19 juillet 1994.

<sup>1623</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Label Patrimoine du XXe siècle. Mis en ligne le 12 février 2015, disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Patrimoine-du-XXe-siecle>, consulté le 24 avril 2015.

concernant l'état, l'existence encore ou bien la destruction des bâtiments alors recensés. Face à l'ampleur de la tâche, on pourrait souhaiter voir une plus grande participation de la part des collectivités locales qui pourraient espérer un certain bénéfice, même au titre de prestige, par le signalement spontané d'édifices qu'elles pourraient soupçonner de relever d'un certain intérêt, en particulier pour la diffusion de l'architecture moderne au niveau de leur propre territoire. Là encore, l'aspect politique a une très forte influence par rapport aux décisions prises quant à la mise en valeur, la compréhension, la connaissance et le partage d'un tissu urbain et d'un patrimoine qui jusqu'à présent sont plus interrogés du point de vue de la rente et de la spéculation foncière que du point de vue d'un sens historique, certains pouvant participer de la construction d'une identité locale. Ainsi, à Puteaux le groupe scolaire Marius Jacotot – unanimement encensé par la critique à l'époque, œuvre de deux architectes qui ont également participé à deux grandes entreprises de l'aménagement de Paris (le Palais de Chaillot et la Maison de la Radio) au XXe siècle, encore cité dans les ouvrages traitant de l'architecture scolaire au cours des années 1950, présent dans les histoires de l'architecture moderne – n'est pas classé, inscrit ou labellisé. Et pourtant, le label Patrimoine du XXe siècle n'interfère cependant en rien sur la protection de l'architecture. Le manque d'intérêt pour l'architecture scolaire ne pourrait être mis au compte de la seule volonté ou apathie des pouvoirs locaux.

Les édifices scolaires de la banlieue qui ont reçu ce label sont uniquement ceux qui bénéficiaient d'une protection (inscription ou classement). La consultation de la liste des édifices labellisés entre 2000 et 2015 compris<sup>1624</sup> laisse entrevoir la très grande sélectivité des travaux effectués par la commission régionale de l'Île-de-France. Elle s'est concentrée sur deux types d'objet, différents par nature et par échelle : le lieu de culte et l'aménagement urbain (répondant aux seuls labels « religieux » ou « urbanisme » dans la colonne « type d'architecture »), correspondant presque de manière sous-jacente aux deux aspects les plus familiaux dont peut être investi le monument : la religion et la dimension. Bien entendu, l'accès à des conditions de logement salubres et modernes généralisées à l'ensemble de la population est l'élément essentiel de l'œuvre des architectes et des urbanistes modernes du XXe siècle et la constitution de ces quartiers, des cités-jardins aux grands-ensembles, en est le meilleur exemple. Cependant, nombre de ces chapelles, églises, temples ou synagogues sont présentes à l'intérieur de ces quartiers au même titre que les services publics, écoles, bains-douches, cafés, superettes et les autres lieux d'agrégation sociale et d'animation de ces quartiers. Elles ont pu être retenues, contrairement à ces derniers, sans doute parce que bénéficiant de conditions de conservation plus adaptées à leur mise-en-valeur et d'un traitement particulier parce que – même à l'heure de la postmodernité – ces lieux sont toujours investis d'un sentiment collectif les admettant plus facilement à exprimer une certaine monumentalité – y compris les églises post-Vatican II et désireuses de se défaire de cette pompe et de cette monumentalité. À côté, les écoles, bénéficiant de l'action à l'origine d'édiles locaux leur donnant une véritable dimension de monument, temples des savoirs et outils de la libération de l'homme tant des luttes sociales que des autres formes de domination et d'aliénation – le caractère antireligieux des édiles de gauche de l'époque n'est plus à démontrer – et plus tard du 1% artistique – leur conférant d'emblée à la fois une dimension

<sup>1624</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *LISTE DES EDIFICES OU ENSEMBLES LABELLISÉS « PATRIMOINE DU XXe SIECLE » entre 2000 et 2015*. Mis en ligne en juillet 2016, disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/126539/1390838/version/7/file/LISTE%20DES%20EDIFICES%20DU%20XXe%20LABELLISÉS%20ENTRE%202000%20ET%202015.pdf>, consulté le 10 août 2016.

monumentale et artistique avec le support indirect des pouvoirs publics à la création artistique contemporaine – semblent encore se heurter à un refus d'être admises en tant que monuments, procédant plus du réflexe d'une certaine indifférence pour un patrimoine modeste que d'une interrogation sincère et honnête quant à leurs qualités monumentales, qui ont pu s'estomper au fur et à mesure de leur existence et de la métamorphose du contexte dans lequel elles sont situées. En ce sens, elles sont les témoins muets et pourtant éloquents dès lors qu'on les interroge des circonstances politiques, économiques, architecturales, artistiques, technologiques et urbaines qui ont procédé à leur conception.

## 2. Quelle perception nous est offerte aujourd'hui ?

### *a. Du monument urbain à l'anonymat : de la monumentalité à la banalité*

La prise en compte du contexte urbain dans lequel les écoles ont été édifiées permet de plus largement saisir l'importance qu'elles ont pu revêtir à l'origine, notamment en introduisant une rupture profonde à l'échelle urbaine. Celles édifiées au sein des cités-jardins font figure d'exception car conçues dès l'origine comme un monument particulier au sein d'un projet urbain architecturalement et socialement cohérent, édifice fonctionnel, avec la tentative de l'ouvrir à des associations extérieures à l'école – comptant entre autre sur la mise à disposition des habitants de certaines infrastructures, salles des fêtes ou gymnases convertibles en théâtres, salles de meetings ou de réunions, ou de projections de spectacles cinématographiques.<sup>1625</sup> Les autres en revanche furent la plupart du temps élevées au milieu des zones en friche ou en cours d'urbanisation à l'époque, comme autant de symboles voire de phares ouvrant la route vers une amélioration globale des conditions de vie que seul le progressisme, tel que conçu dans les esprits de l'époque, pouvait offrir. C'est le cas notamment du groupe scolaire Karl Marx de Villejuif, véritable portail, marqueur solennel de l'entrée de la future Cité verticale conçue par André Lurçat et qui ne verra jamais le jour.<sup>1626</sup>

---

<sup>1625</sup> La continuité dans les instructions de 1936 pour la construction des écoles primaires élémentaires de l'interdiction faite au personnel étranger à l'établissement d'avoir accès à l'établissement suscite à l'époque déjà une réponse parlementaire avec la prise de paroles des députés et sénateurs dans des questions écrites au Ministre de l'Éducation nationale mais également l'établissement d'un projet spécifique où ces outils sont pris à charge par les communes et possèdent des entrées séparées afin de les placer dans une zone de contact entre la rue et l'école. C'est le cas des deux gymnases des groupes scolaires de Maurice Payret-Dortail à Suresnes et au Plessis-Robinson. Dans ce dernier, le gymnase, partie encore la plus proche de son état d'origine, est parfaitement détachée de l'école désormais et est utilisée comme une salle de sport à disposition des habitants du quartier. Le terrain de sport du groupe Karl Marx à Villejuif, la piscine scolaire du groupe Marius Jacotot à Puteaux sont parmi les autres exemples les plus évidents. On retrouve également des images des préaux du groupe Octobre à Alfortville utilisés pour l'organisation de la journée des métiers, à mi-chemin entre l'orientation professionnelle pour les jeunes quittant l'enseignement général du primaire mais également pour les adultes qui tentent de suivre une formation supplémentaire.

<sup>1626</sup> La mort de Paul Vaillant-Couturier et le départ d'André Lurçat pour l'URSS ont largement ralenti le projet, définitivement abandonné avec l'avènement de la Seconde Guerre mondiale. Les conditions économiques et démographiques de la reconstruction ont largement rebattu les cartes, amenant à l'édification d'une cité HLM, pour partie conçue par l'architecte, faisant amplement appel aux procédés de préfabrication en vogue durant les années 1950 et 1960 mais largement éloignés des fastes que l'on pouvait entrevoir dans le discours enthousiaste de Vaillant-Couturier qui annonçait la constitution de véritables soviets ouvriers.

L'école de Puteaux des Frères Niermans a, elle aussi, perdu de sa pompe. En effet, à l'époque de sa construction, elle s'élevait au milieu de toits de shed en bois des petits ateliers de mécanique, des pavillons des familles ouvrières qui lotissaient la zone, trônant sur la butte du Moulin Chantecoq, véritable point de référence, comme un navire perdu au milieu d'un océan d'usines et de toits de bicoques et de baraques. Du milieu de l'ancien pont de Puteaux, au niveau de l'Île de Puteaux, le groupe scolaire se détachait comme le point le plus haut de la skyline urbaine, affichant sa transparence et son horizontalité vers Paris où étaient orientées les salles de classe. Dès le milieu des années 1950 est entamée la construction, toujours par les frères Jean et Édouard Niermans, pour le compte de l'OPHBM de Puteaux, de la cité Charles Lorilleux – du nom de l'industriel qui possédait juste à côté les usines d'encre Lorilleux, fameuses auprès des écoliers d'alors. Reprenant le modèle de la cité de Drancy-la Muette des architectes Beaudouin et Lods, un ensemble de tours sont ainsi flanquées le long de l'école, faisant un usage élégant des tons chauds de la brique associés au pastel d'aplats d'enduits de béton légèrement beige, modèle encore en transition, mais annonçant par ses dimensions un nouveau paradigme d'échelle urbaine, mais également marqueur du besoin de fournir un certain confort à des populations vivant encore largement dans des conditions insuffisantes du point de vue de l'hygiène et du confort modernes, et particulièrement exacerbées lors de l'appel de l'Abbé Pierre après l'Hiver 1954 où les températures ont chuté jusqu'à moins quinze degrés Celsius.<sup>1627</sup>



Figure 225 : Vue aérienne de Puteaux prise le 7 mai 1956. Disponible en ligne, ©IGN, [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr), consulté le 12 avril 2013.

On distingue les ombres portées des tours de la cité HLM en construction qui apporte une nouvelle dimension au tissu urbain et à l'école.

<sup>1627</sup> Dans le film de Denis Amar sorti en 1989, *Hiver 54 : l'Abbé Pierre*, avec Lambert Wilson dans le rôle-titre, il faut noter que les salons utilisés pour le tournage et dans lesquels l'abbé rencontre les hommes politiques sont ceux des frères Niermans pour l'Hôtel de Ville de Puteaux.

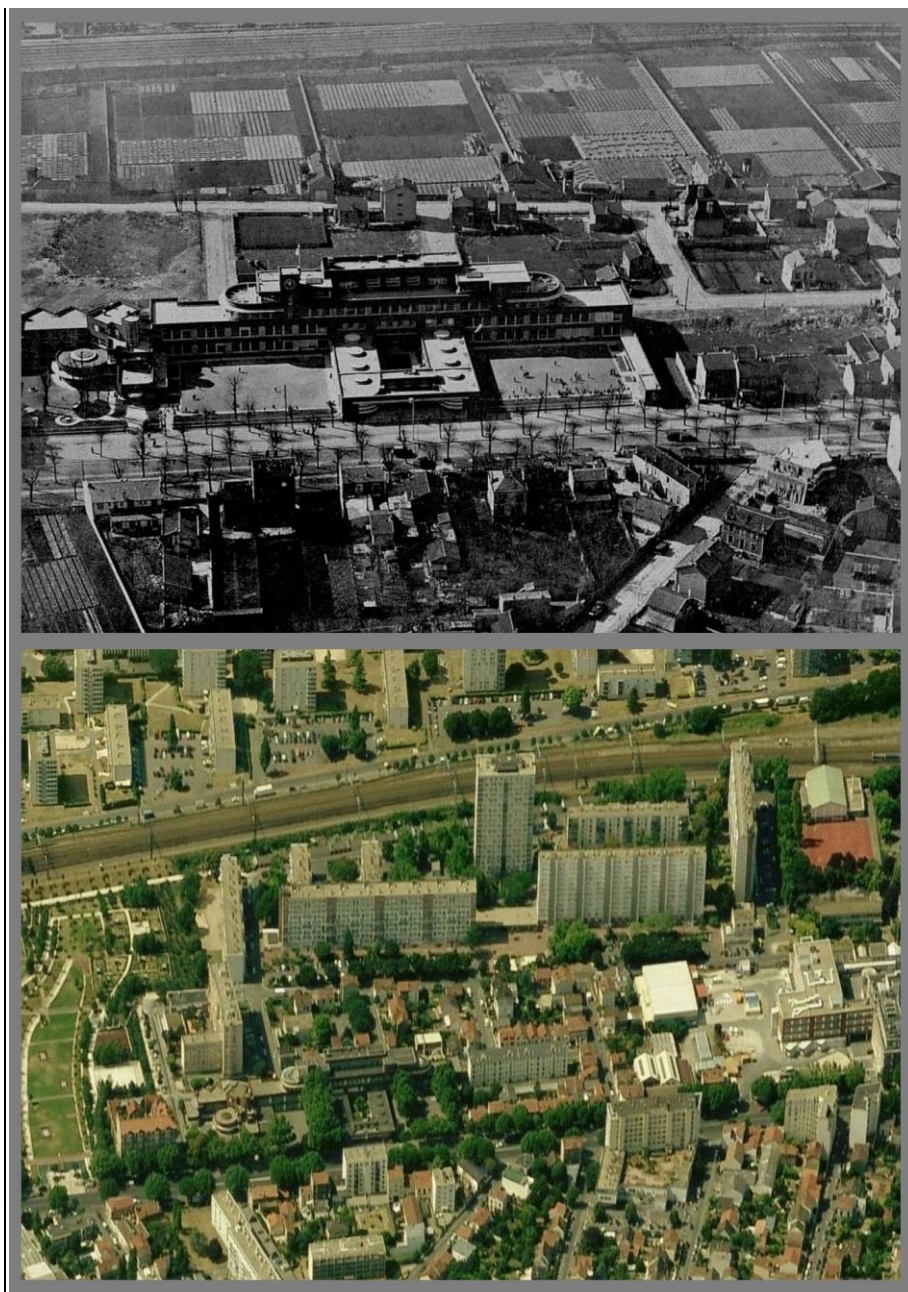


Figure 226 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. En haut : vue aérienne in *L'Architecture d' Aujourd'hui*, septembre 1935, n°9, 6<sup>ème</sup> année, p.52. En bas : capture d'écran géoportail bing.com, données de 2013, disponible en ligne <https://www.bing.com/mapspreview?setmkt=fr-fr>, consulté le 15 octobre 2014.

Le quartier des lotissements aux noms de grandes villes européennes (Turin, Londres, Milan, Berne, Liège) subsiste encore. Il est cependant écrasé, comme le groupe scolaire, par les grands ensembles de logements sociaux construits durant la période des Trente glorieuses.

Au cours des années 1960, la préfabrication est généralisée à l'ensemble des logements sociaux et ne touche pas seulement les nouveaux quartiers situés dans la grande couronne mais également ceux de la petite couronne, profitant de la désindustrialisation de cette dernière au profit d'un réaménagement du territoire tourné vers les villes nouvelles et les métropoles en province que l'État

tente de redynamiser et de transformer en pôles de compétences technologiques afin de rééquilibrer un territoire qui a pu souffrir et souffre encore d'un fort tropisme parisien.<sup>1628</sup> Cependant cette désindustrialisation progressive n'affecte pas la croissance démographique, laissant place à un secteur tertiaire dont le poids économique est toujours plus important. Les grands-ensembles des années 1960 et de la première moitié des années 1970 introduisent une nouvelle rupture à l'échelle urbaine, ne s'insinuant pas seulement dans des zones non occupées ni par les industries ni par des logements mais encore rurales et où les populations de certaines communes peuvent connaître une croissance démographique époustouflante<sup>1629</sup> mais remodelant un tissu déjà dense, avec des opérations de grande ampleur in situ et qui vont bouleverser l'échelle urbaine d'une proche banlieue toute à l'horizontal. Les pavillons ouvriers sont détruits et les hangars des industries sont rasés au profit d'un tissu urbain coïncidant avec les principes modernes du plan masse noyé dans le vert, autant de tâches qui amènent une perception toute différente d'un territoire et de ses monuments. Lorsque les centres historiques sont encore debout, force est de constater qu'ils ont les allures de villages ruraux, reliés par les artères royales bordées des bâtisses de la première vague d'urbanisation, hautes de l'ordre de 3 à 4 étages, derrière lesquelles on peut entrevoir la mince et haute silhouette des barres HLM (cf. Figure 226 p.592). L'échelle originale des groupes scolaires, perçue comme monumentale lors de leur inauguration, se dilue au milieu de cette anarchie urbaine dont la lecture est de plus en plus compliquée, offrant au spectateur un palimpseste dont les grattages et les pâtés s'accumulent et se superposent.

Par ailleurs, cette politique urbaine – dont les grands ensembles sont les exemples les plus connus – entraîne rapidement le renforcement des effets de ségrégation affectant la banlieue en général et celle de Paris en particulier, déjà constatés et dénoncés avant la Seconde Guerre mondiale, en concentrant les populations les plus vulnérables. Dès le 21 mars 1973, la circulaire du Ministre de l'Aménagement du territoire Olivier Guichard (1920-2004) prévoit la limitation des grands ensembles au profit d'un espace urbain mieux équilibré, articulé et connecté.<sup>1630</sup> La connexion cependant est planifiée au privilège de la voiture individuelle, au détriment des transports collectifs. Les quartiers réalisés vont demeurer comme tout autant d'enclaves, difficilement connectées à la ville et au centre,

<sup>1628</sup> La thèse de Jean-François Gravier dirige l'aménagement du territoire encore aujourd'hui. Cf. MARCHAND, Bernard. La haine de la ville : « Paris et le désert français » de Jean-François Gravier. *L'Information géographique*, 2001, vol. 65, n°5, pp. 234-253.

<sup>1629</sup> Le dynamisme démographique qu'a connu la petite couronne jusqu'à la Seconde Guerre mondiale fait pâle figure devant celui des communes plus éloignées au cours des Trente glorieuses et après. Les opérations menées par l'OPHBM de la Seine cependant ont eu un impact comparable mais bien plus localisé. Ainsi, Le Plessis-Robinson connaît une augmentation entre 1921 et 1936 de sa population de 657%, passant de 1 027 habitants recensés en 1921 à 7 779 en 1936. Aujourd'hui, la commune connaît une population stabilisée depuis les années 1990 de l'ordre de 22 000 habitants.

<sup>1630</sup> « Dans une circulaire du 21 mars 1973, le ministre Olivier Guichard fait clairement part de la nécessité de "répondre plus efficacement aux aspirations à une meilleure qualité de l'habitat et de l'urbanisme" et y souligne les défauts de la production de masse issue de la période précédente : le "développement de la ségrégation sociale par l'habitat", "l'homogénéité des types et des catégories de logements réalisés, la monotonie des formes et de l'architecture, la perte de la mesure humaine dans l'échelle des constructions" ou encore la mauvaise intégration de ces quartiers dans le site urbain. » Cf. BLOCHE, Patrick (Rapporteur). *Rapport d'information n°2070 sur la création architecture : pour une création architecturale désirée et libérée*. Paris : Assemblée nationale, 2 juillet 2014, p. 10.

entraînant ce dont les politiques ont pu avoir conscience dès les années 1970 et qui va être connu à partir des années 1990<sup>1631</sup>, popularisée sous le terme de « fracture sociale » par le candidat Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1995<sup>1632</sup>.

Les années 1980-1990 voient s'étendre la politique de rénovation urbaine qui jusque-là était cantonnée à la démolition de l'habitat ancien insalubre et à la recomposition d'un tissu urbain déjà existant pour l'adapter à la circulation automobile.<sup>1633</sup> Les anciennes ZAC et certaines cités HLM sont l'objet de cette extension de la rénovation urbaine où le problème n'est pas tant le combat mené contre l'insalubrité et le manque d'accès à la circulation automobile mais bien le mauvais fonctionnement de ces quartiers renouvelés ou nouveaux. Les actions menées vont viser à la recherche d'une certaine mixité sociale<sup>1634</sup> et considère la destruction des tours et des barres comme le principal levier de cette reconquête urbaine : « La destruction d'une tour ou d'une barre n'est plus seulement le constat désolant d'un échec, mais un commencement ; c'est la première victoire du renouvellement urbain. »<sup>1635</sup> Cette doctrine, au final inefficace, va passer à travers différents outils et être appliquée par des acteurs agissant à différents niveaux de compétence, de la commune sur sa propre initiative à un travail subventionné et encadré auprès d'une agence nationale. Dès lors, les écoles objets de cette étude et situées à l'intérieur des zones qui ont connu une urbanisation cohérente (cités-jardins) ou incohérente vont connaître des sors fort différents.

En 2004 est créée l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) chargée de mener à bien une telle politique. Au-delà de l'échec d'une telle politique aujourd'hui dûment constaté, force est de remarquer que les politiques menées par l'Agence restent attentives au caractère historique de certaines réalisations, notamment les cités-jardins et en particulier celle de Stains, souhaitant mettre en valeur d'ores et déjà un patrimoine identifié tel quel.<sup>1636</sup> Mais il s'agit là d'un ensemble cohérent, préservé et dûment étudié. Les groupes scolaires édifiés au cours des années 1930 sont, dans le cadre de cette politique de renouvellement urbain passant par la destruction d'ilots, directement menacés.

---

<sup>1631</sup> Cf. STÉBÉ, Jean-Marc. *La Crise des banlieues*. Paris : Presses Universitaires de France, collection "Que sais-je ?" n°3057, 1999, 128p.

<sup>1632</sup> Au cours des années 1990, le terme de ségrégation se rapproche plus d'un vocabulaire des partis de gauche, lorsque la droite préfère employer le terme de fracture. Cf. EPSTEIN, Renaud. ANRU : Mission accomplie ? In DONZELOT, Jacques (dir). *À quoi sert la rénovation urbaine ?* Paris : Presses Universitaires de France, 2012, pp. 43-97.

<sup>1633</sup> Les grands ensembles situés dans des zones de nouvelle urbanisation ont été élevés la plupart du temps dans le cadre des ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) actives en France de 1959 à 1967. Leur succèdent les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) à partir de 1967 et parallèlement le développement des villes-nouvelles satellites à partir de 1970. Ceux situés dans un tissu urbain déjà dense et en remplacement de l'habitat insalubre ont été faits dans le cadre du renouvellement urbain et non de l'extension de la ville.

<sup>1634</sup> Notion elle-même difficilement définissable. *Ivi*.

<sup>1635</sup> Propos tenus par le secrétaire d'État au logement Louis Besson lors de la séance du 13 novembre 2000 à l'assemblée nationale. Cité par : *Ibidem*. pp. 51-52.

<sup>1636</sup> Cf. Convention ANRU pour le projet de la Cité Jardin de Stains signé le 29 mai 2006. Disponible en ligne : [http://www.anru.fr/index.php/fre/content/download/802/10106/file/093\\_Stains\\_Cite-Jardin\\_881\\_29-05-2006\\_nc.pdf](http://www.anru.fr/index.php/fre/content/download/802/10106/file/093_Stains_Cite-Jardin_881_29-05-2006_nc.pdf), consulté le 14 juillet 2013.



En effet, leur reconnaissance préalable comme marqueur historique valorisable et pouvant également devenir un pôle d'attraction est indispensable à leur préservation.

Si l'ANRU possède l'expertise nécessaire pour pouvoir procéder à une telle identification, ce n'est pas forcément le cas des communes. Par ailleurs, ce patrimoine ne dispose que très rarement d'un statut lui assurant une certaine préservation. Même parfois les ensembles cohérents. Ainsi, la cité jardin du Plessis Robinson, sur un projet de l'architecte Maurice Payret-Dortail, a été complètement « rénovée » et en son sein le groupe scolaire Anatole France du même architecte. Le maire mène une politique « d'haussmannisation » en procédant à la densification des îlots avec un très fort attachement à une architecture qui fait écho aux courants régionalistes des années 1930. Intéressant retour de balancier de l'histoire. Les pavillons qui ont bénéficié de cette « rénovation » se sont vus affublés de finitions composées d'enduits à refends simulant la pierre de taille. En revanche les parties reconstruites l'ont été à grand renfort de béton armé couvert de pierre calcaire ou de pierre reconstituée et de balustrades d'acier extrudé simulant le fer forgé d'autrefois. L'école a été pour partie détruite et également « relookée » dans le même goût. Si ces politiques de destruction/reconstruction ne sont cependant plus à l'ordre du jour en matière de doctrine auprès des agences nationales et départementales, ce n'est pas le cas auprès des communes qui restent maîtresses d'un patrimoine non protégé. Ainsi, le groupe scolaire de la Paix situé à Issy-les-Moulineaux a été partiellement détruit au cours de l'année 2015. Il était situé dans une Zone d'Aménagement Concerté (dite « ZAC multisites du centre ») et pour partie utilisé comme Collège au bénéfice du département des Hauts-de-Seine. La partie du groupe scolaire en revanche toujours occupée par l'école primaire et maternelle et donc toujours dépendante de la mairie a été totalement rasée. Ce groupe scolaire n'apparaissait pas dans les données de l'Inventaire ni aux Archives départementales. Sa trace a pu être retrouvée dans les cartons des Archives nationales. La consultation des Archives municipales n'a permis de mettre à jour que les délibérations de l'époque concernant le groupe scolaire.

Dans ces cas, la politique de renouvellement urbain ne concerne pas directement des quartiers retenus exemplaires pour leur fracture sociale. La « ghettoïsation » constatée dans certaines zones de la proche banlieue ne s'est pas généralisée à l'ensemble des anciennes communes de la Seine. Celle-ci se retrouve principalement concentrée dans les communes rattachées désormais à la Seine-Saint-Denis (19 conventions ANRU) même si les communes rattachées respectivement aux Hauts-de-Seine (10 conventions ANRU) et au Val-de-Marne (9 conventions ANRU) ne restent pas en marge. Cependant, on constate que même dans les zones où une certaine prospérité est présente, le maire désire cependant laisser sa trace et en même temps redynamiser son territoire, faisant appel à des outils ne laissant aucune place au passé. Au Plessis-Robinson, l'école avait subi une campagne de rénovation au cours des années 1970-1980 qui avait profondément changé sa physionomie. À Issy, la partie collège encore existante possède en revanche toutes ses qualités architectoniques originales. Aussi, le problème de l'identification de ce patrimoine ne concerne pas seulement les bâtiments qui ont pu

subir des altérations mais également ceux qui ont pu connaître des affectations différentes et donc perdre quelque peu de leur sens original au niveau de l'histoire de la commune.<sup>1637</sup>

### **b. Des falsifications altérant la perception**

Au-delà du changement d'échelle du panorama urbain de ces écoles, les difficultés quant à la reconnaissance de leurs qualités architecturales proviennent également de leur état actuel où trop souvent des modifications intervenues à la suite de nécessaires rénovations sont intervenues sans pour autant mirer au respect du projet d'origine. Ces travaux de rénovation se sont avérés rapidement nécessaires dans certains cas, du fait d'une mauvaise mise-en-œuvre ou de défauts d'exécution à l'origine, voire encore d'une mauvaise qualité des matériaux due à leur caractère innovant pour certains et donc encore un trop faible retour d'expérience. Les modifications les plus récurrentes et qui ont pu le plus profondément affecter la physionomie de ces édifices sont celles touchant aux couvertures initialement prévues en terrasse ou encore aux huisseries extérieures, dégageant ainsi une certaine identité commune en matière de dégradation et de pathologies parmi les plus exemplaires entre toutes ces écoles.

Parmi les exemples les plus spectaculaires, on distingue ainsi le cas des couvertures en terrasse qui ont été modifiées dès les années 1950. En effet, elles se sont avérées rapidement incapables d'assurer le même degré d'étanchéité et de barrière à l'humidité que les traditionnels toits en pente pour lesquels les tuiles mécaniques en terre cuite sont ordinairement utilisées pour les constructions scolaires parisiennes, même si le zinc peut être présent. Par ailleurs, notons encore que les instructions réglementaires de 1949 relatives à la construction des écoles primaires élémentaires – mise à jour de celles de 1936 – limitent dorénavant l'utilisation des couvertures en terrasse lorsqu'elles se situent directement au-dessus des salles de classe. On lit ainsi à l'article 5 des conditions générales et relatif aux modes de construction admis : « En dehors des annexes (préau, W.-C.), la toiture en terrasse ne sera admise qu'exceptionnellement sous la condition expresse que sa composition assurera une étanchéité parfaite et, à prix égal, une durée analogue à celle des couvertures ordinaires ». En témoignage également ce commentaire de 1952 :

*« Remarquer les assurances demandées pour l'admission des terrasses comme toitures. Elles furent de mode vers 1930 : suppression des études de charpente, possibilité de variations nombreuses dans l'architecture des façades. Mais l'épreuve du temps ne leur a pas été favorable, au moins pour les écoles : dans la plupart des cas, leur étanchéité laisse à désirer, soit matières premières de mauvaise qualité, soit technique d'emploi défectueuse. Comme elles coûtent cher, que même bien faites, leur*

---

<sup>1637</sup> Les Archives municipales d'Issy-les-Moulineaux permettent de consulter en ligne une carte interactive de la ville laissant apparaître le patrimoine municipal. La partie encore existante de l'école (ancienne école de garçons), utilisée en tant que collège, n'est pas signalée comme patrimoine municipal, bien que sa construction soit mentionnée comme ayant permis le déplacement de l'école du centre à ce lieu et par conséquent le réaménagement de la place Paul Vaillant-Couturier, lui permettant de devenir l'un de centres de la ville moderne d'Issy. Cf. Le Patrimoine d'Issy les Moulineaux. Carte interactive disponible en ligne : <http://data.issy.com/explore/dataset/patrimoinedissy-feuille1/map/?sort=nom&location=14,48.82489,2.26065&basemap=mapbox.streets>, consulté le 3 septembre 2015.

*entretien est difficile et onéreux, qu'elles ne s'harmonisent pas souvent avec le site environnant, on demande de les réserver aux annexes où il importe moins que dans les classes que les plafonds ne soient pas tâchés par les infiltrations. »<sup>1638</sup>*

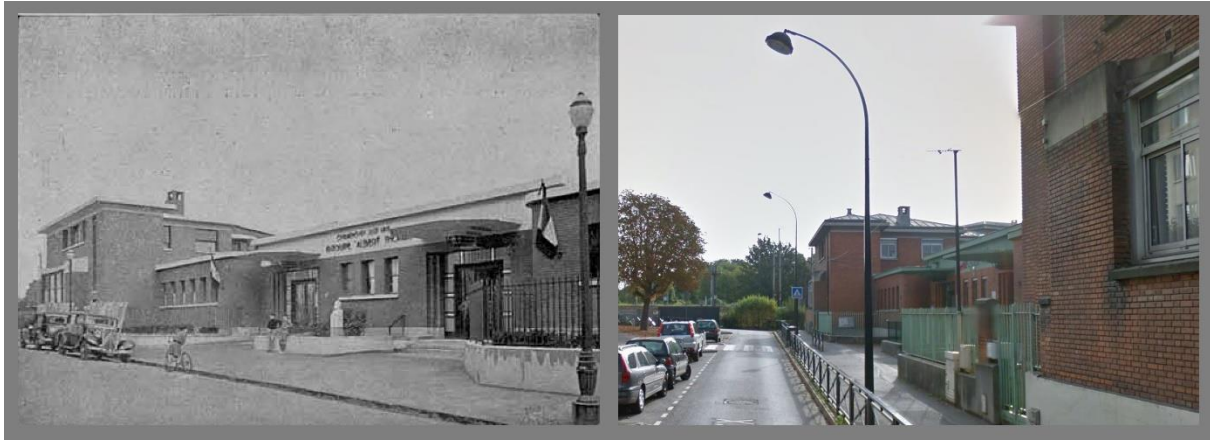


Figure 227 : Groupe scolaire Albert Thomas, Champigny-sur-Marne (94), Pelletier et Tesseire architectes, 1936. À gauche : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 28. À droite : capture d'écran google streetview octobre 2014. Disponible en ligne : <https://www.google.fr/maps>, consulté le 14 février 2015.

On distingue clairement la couverture en zinc rajoutée, mais qui se confond cependant avec le projet. Elle induit une distorsion évidente dans la perception de cette architecture, et à première vue sa datation et son appartenance à un éventuel mouvement architectural.

Dès les années 1950, on note ainsi de nombreux cas où les toitures terrasses, pour ces différentes raisons, doivent être refaites. Cependant, il s'avère que la reprise du gros œuvre est beaucoup plus onéreuse pour la collectivité que l'ajout par-dessus d'une charpente couverte de tuiles voire de zinc :

- Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, couverture en tuiles posée au cours des années 1950.
- Groupe scolaire Anatole France, Le Plessis-Robinson (92), Maurice Payret-Dortail architecte, couverture en tuiles posée au cours des années 1970.
- Groupe scolaire Albert Thomas, Champigny sur Marne (94), Pelletier et Tesseire architectes, couverture en zinc non datée.

Seules trois écoles ont été touchées par ces malfaçons, soit à peine 8% du nombre total d'écoles construites à l'époque, illustrant ainsi le savoir-faire et la maîtrise de ces techniques dans la région parisienne à l'époque. On peut croire que les changements intervenus au point de vue des Instructions réglementaires provient avant tout de mauvais retours d'expériences d'autres zones du territoire

<sup>1638</sup> ANTHOUARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 241-285.

métropolitain, mais également pour – à la façon d'une revanche – combattre des tendances architecturales modernes qui sont encore difficilement acceptées par une certaine classe politique et une certaine partie des acteurs des différentes institutions agissant sur l'école.

Les matériaux touchant aux façades – revêtement ou parement extérieur, fenêtres, briques de verre – ont également à souffrir de leurs propres pathologies, phénomène naturel mais qui va cependant être accueilli par les collectivités qui ont la charge de l'entretien de ces bâtiments avec des degrés et des modes de prise en charge très divers. Ces pathologies ont pu dans certains cas se manifester très rapidement, comme cela a pu être le cas à Villejuif où dès le début des années 1940 des détériorations au niveau des baies et des ouvertures ont été constatées. Cependant, ces premiers dégâts sont apparus dans la prime jeunesse de l'édifice et l'intégrité du projet architectural a été respectée, même lors des agrandissements successifs où la municipalité a pris soin de faire appel à André Lurçat. Il faut admettre que le caractère presque mythologique de cette école, au sein du roman historique du Parti communiste française et de son action locale, n'a jamais disparu des esprits, profitant encore aujourd'hui de ce battage médiatique mené à l'époque par le maire et rédacteur en chef de *l'Humanité* Paul Vaillant-Couturier.<sup>1639</sup>



Figure 228 : Groupe scolaire Ferdinand Buisson, Boulogne-Billancourt (92), Émile Cauwet et Jacques Ogé architectes, 1932. À droite, carte postale de l'époque (années 1930 ?), à droite vue de l'état actuel, photographie personnelle, septembre 2013.

On note la substitution de toutes les fenêtres à ouverture à guillotine avec des fenêtres à battant, on note également la substitution de l'enduit d'origine avec un revêtement de carreaux de faïence, encore en vogue dans les années 1980 sur certains immeubles, en l'occurrence très souvent de logement. Les épigraphes d'origine ont également été modifiées.

Les baies, fenêtres et autres portes ont été parmi les éléments architecturaux les plus caractéristiques de ces édifices à subir les modifications les plus lourdes. À l'exception de certaines fenêtres du Groupe scolaire Eugène Varlin de la Guilde des architectes et techniciens conseils à Pierrefitte-sur-Seine encore existantes en 2015 mais définitivement disparues en 2016, tous les éléments originaux ont disparu, n'étant plus en mesure de répondre aux exigences de confort requises. Ces détériorations touchent à des éléments essentiels des projets d'origine, modifiant profondément

<sup>1639</sup> MIOTTO, Luciana. *André Lurçat. Scuola a Villejuif*. Milano : universale di architettura, 1997, p. 45.

leur perception actuelle. Par ailleurs, certains agrandissements se sont avérés nécessaires au fur et à mesure des époques, induisant à des surélévations parfois ou à des ajouts de nouveaux volumes, perturbant ainsi la volumétrie originale, avec des intentions des architectes relativement différentes. Ainsi, on a pu constater une profonde évolution dans la manière de procéder, partant d'un projet le moins invasif possible vers une constante où l'architecture d'origine, mal prise en considération, est de plus en plus traitée comme un obstacle et non pas une opportunité, souhaitant réaliser entre ces murs les mêmes conditions que des établissements plus modernes pourraient offrir :

*« De nombreuses modifications ont, depuis cinquante ans, affecté l'aspect originel du groupe scolaire du Pré-Saint-Gervais. En 1957, le troisième étage est complété par l'architecte Lefranc (ancien collaborateur de Dumail et architecte local), supprimant les anciens toits terrasses qui servaient de solarium et d'espace de gymnastique de plein-air, obéissant aux us prophylactiques des années 30. Les toits-terrasses font ainsi fait place à une toiture à double pente à peine visible de la rue. Cette première modification, relativement respectueuse de l'édifice originel, est difficilement perceptible, hormis peut-être dans la légère différence de teinte des trois panneaux préfabriqués supérieurs, mais surtout dans l'absence de jour de souffrance au-dessus des baies du dernier niveau. Outre l'agrandissement et certaines modifications du réfectoire et des bains-douches en 1993, une campagne de rénovation, commanditée par la municipalité est confiée entre 1997 et 2000 au groupement Cadence (architectes) et EPDC (Etudes PluriDisciplinaires & Conseils, économiste et BET). L'intervention porte sur la mise aux normes électricité et incendie. Elle s'accompagne de mises en couleur intérieurs et extérieurs et de quelques modifications intérieures. Les plus importantes touchent la réduction des volumes intérieurs des classes avec la mise en place de faux plafonds acoustiques, permettant également d'éviter la déperdition de chaleur due à la double hauteur des fenêtres (fenêtres coulissantes et jour de souffrance avec ouverture mécanique par manivelle). »<sup>1640</sup>*

Les campagnes de rénovation menées jusque dans les années 2000 touchent aussi bien les intérieurs que les extérieurs, et vont donc amener à une véritable perte d'identité de ces écoles, en faisant disparaître en particulier les dispositifs essentiels qui permettaient d'avoir des salles de classe largement aérées et presque de plein air. En effet, les nouvelles fenêtres et autres ouvertures, au-delà de leur non correspondance avec le projet d'origine, ne vont plus offrir les mêmes prestations en matière de dimensions ou de modes d'ouverture, s'avérant souvent trop onéreux à reproduire, même avec des matériaux et des technologies de substitution. Ainsi, à Marius Jacotot (Puteaux, les frères Niermans architectes), les grandes baies fermant les rotondes aux verres courbes et totalement ouvrables grâce à des dispositifs de glissière ne nous sont plus accessibles que par les matériaux d'archive. La reproduction des verres arrondis de toutes ces rotondes n'a jamais eu lieu.

<sup>1640</sup> DELHUMEAU, Gwénaél (dir.). *Étude d'histoire des techniques sur un échantillonnage d'«édifices béton» représentatif du territoire de la Seine-Saint-Denis*. Pantin : Bureau du Patrimoine, Direction de la culture, de la jeunesse et du sport, Conseil général de Seine-Saint-Denis, décembre 2015, p. 96. Disponible en ligne : [http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/etude\\_histoire\\_techniques\\_beton.pdf](http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/etude_histoire_techniques_beton.pdf), consulté le 23 juillet 2015.

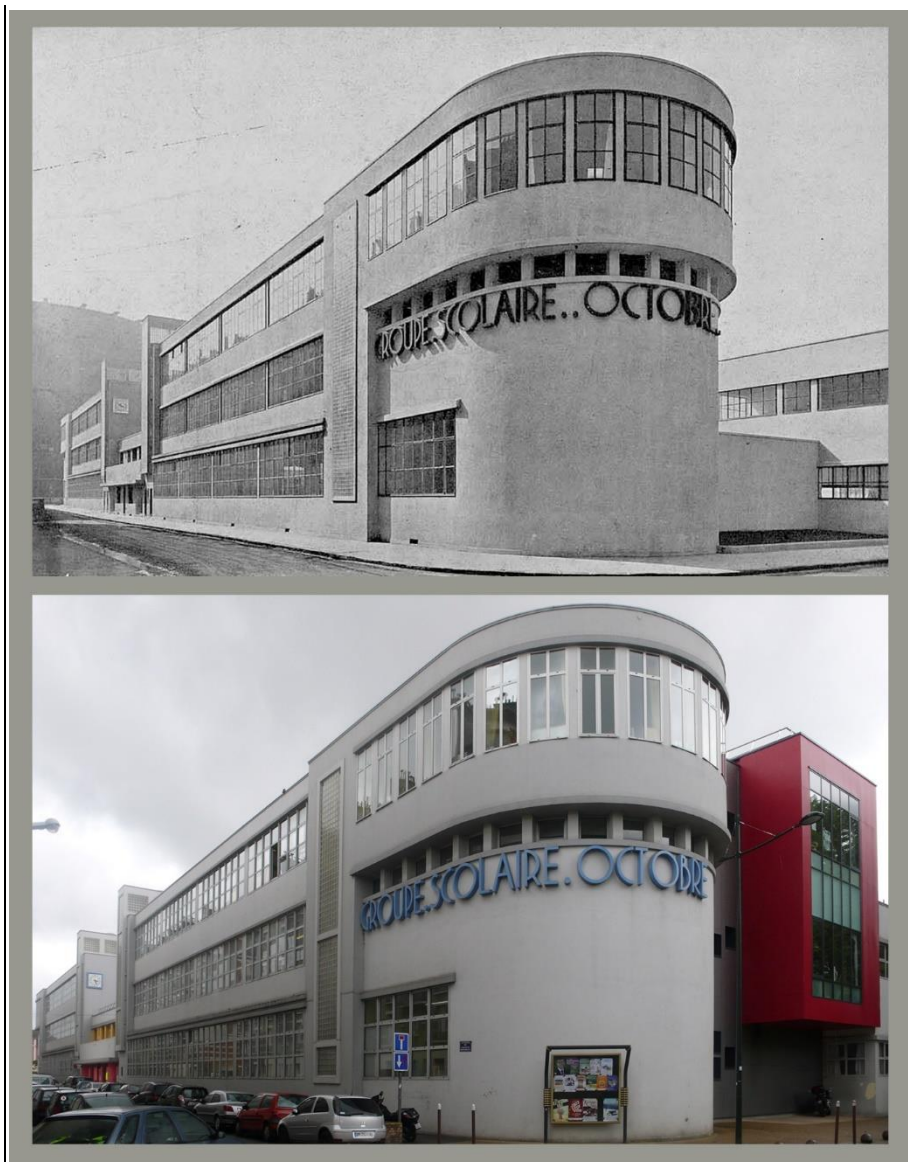


Figure 229 : Groupe scolaire Octobre, Alfortville (94), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1934.

La rotonde n'a plus bénéficié du même traitement, ainsi que les autres ouvertures et même les cages d'escalier fermées par des parois de béton translucide. Le projet d'origine les prévoyait toutes sur le fil extérieur des ouvertures, ce qui n'a plus été respecté. On distingue également un volume correspondant à l'agrandissement de l'école maternelle et traité avec une architecture contemporaine.

Le cas des verrières de bétons translucides posent également problème. En effet, il a pu être constaté un très grand nombre de détériorations similaires, et qui ne se cantonnent pas aux seules réalisations scolaires, et touchent nombre d'édifices construits durant l'entre-deux guerres. En effet, des malfaçons ont été rapidement constatées. Ces défauts ne sont pas forcément liés à une mauvaise qualité des différents types de brique de verre utilisés durant cette époque et produits par différentes sociétés largement concurrentes.<sup>1641</sup> Des erreurs dans l'exécution et le choix des différents modèles

<sup>1641</sup> Les briques de verre sont inventées dès 1890 par Saint-Gobain.

de pavés de verre ont pu être relevés. Les grandes verrières courant sur toute la hauteur des cages d'escalier (à Marius Jacotot, elles culminent à presque 15m) sont celles qui ont le plus souffert, les pavés subissant des efforts de compression beaucoup trop forts, de même que les effets de dilatation dus aux variations de température et d'hygrométrie n'ont pas aidé. On note également à l'époque la très grande utilisation des nouveaux ciments de grande résistance, en remplacement des ciments Portland et très populaires pour l'édification de ces murs de béton translucide.<sup>1642</sup> S'ensuit alors dans le cadre des ciments de grande résistance exposés au soleil et aux intempéries un plus grand effet de retrait que dans le cadre des Portland, amenant à la détérioration des conditions statiques des parois et donc des pavés.<sup>1643</sup>

L'histoire du groupe scolaire Marius Jacotot à Puteaux est exemplaire. Les premières lésions apparaissent rapidement et sont constatés par les services techniques municipaux et préfectoraux dès 1941. Des réserves de pavés de verre sont mises en place, afin de pallier aux risques de pénurie dans cette période d'occupation.<sup>1644</sup> Elles s'avèrent rapidement épuisées et des systèmes de barrières et de protections à l'intérieur et à l'extérieur de l'école sont mis en œuvre, les élèves n'étant plus admis à emprunter seuls certaines cages d'escaliers parmi les plus menaçantes. La municipalité attend cependant, par manque budgétaire, l'année 1966 avant de mettre aux provisions une enveloppe pour la réfection des cages d'escalier, mais également la verrière double paroi de la piscine scolaire, la réfection de certaines peintures et des linoléums<sup>1645</sup> couvrant les préaux et déjà fortement dégradés. Un premier devis dressé par l'agence des frères Niermans, auteurs du projet, est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 1966.<sup>1646</sup> Il prévoit la réfection des parois translucides et s'appuie sur un devis et une étude technique fournis au préalable par les établissements Dindeleux, entreprise spécialisée dès avant la Seconde Guerre mondiale dans la construction de ce type de verrières. Les pavés d'origine ne sont plus produits et le remplacement avec des pavés produits par la société Saint-Gobain est envisagé. Les établissements Dindeleux proposent la dépose des parois existantes et leur entière réfection à l'aide de briques Primalith produits par Saint-Gobain, « en verre extra-clair moulé et recuit » permettant réellement cette fois « l'édification de grandes parois translucides offrant des qualités d'isolation calorifique indéniables »<sup>1647</sup> au contraire des pavés

<sup>1642</sup> ZANOLIN, Gilles. *Les briques de verre*. École d'Architecture de Versailles : Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle en Architecture, structure et matériaux, sous la direction de Guillermo Wieland, 2003, p. 9. Disponible en ligne : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01258488/document>, consulté le 13 mai 2014.

<sup>1643</sup> Les premières parois en béton translucide étaient coulées avec des ciments Portland au coefficient de retrait inférieur, n'endommageant pas les propriétés statiques de l'ensemble de la paroi.

<sup>1644</sup> Lettre du préfet au maire de Puteaux du 10 octobre 1941. AM de Puteaux M2.

<sup>1645</sup> Le remplacement de ces derniers par un revêtement de sol thermoplastique, déjà diffusé dans les années 1930, est proposé.

<sup>1646</sup> AM de Puteaux M4.

<sup>1647</sup> Brochure publicitaire Saint-Gobain. *Moulages en verre extra-clair pour le béton armé translucide*. S.l. : s.n., s.d., s.p. AM de Puteaux.

monolithiques utilisés à l'origine. Une meilleure expérience dans la mise en œuvre de ce type de paroi a par ailleurs été acquise au fur et à mesure.<sup>1648</sup>

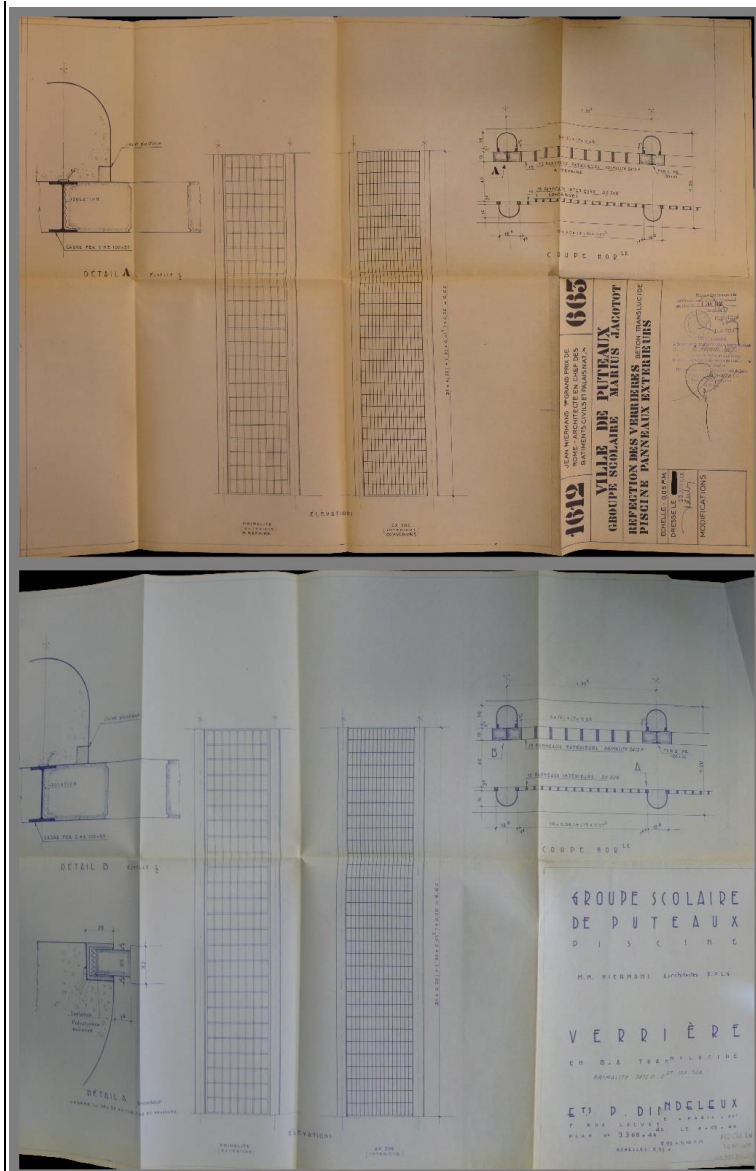


Figure 230 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. En bas, les détails fournis par les établissements Dindeleux pour la réfection des parois de la piscine, 7 avril 1966. En haut, photocopie des mêmes détails dans les plans directement transmis par l'agence Niermans à la mairie de Puteaux, 23 juin 1966. AM de Puteaux 4M.

Le devis total des travaux envisagés s'élève en juillet 1966 à 390 000 nouveaux francs français dont 220 000 pour la seule réfection des verrières, hors taxes et honoraires. Le préfet ne donnera son accord pour une telle dépense que le 3 février 1967. Entre temps, les architectes ont été priés par la mairie de trouver des fournisseurs moins chers et ils se sont adressés à des entreprises de miroiterie. Les Ateliers de Serrurerie de la Seine situés à Bobigny, en association avec la Société française du verre

<sup>1648</sup> Devis fourni par les établissements Dindeleux du 7 avril 1966. Devis transmis par l'agence Niermans à la mairie le 23 juin 1966. AM de Puteaux 4M.



située à Drancy, vont proposer un devis global s'élevant à 200 000 frs. Les architectes en font part à la mairie. Celle-ci, dans une délibération du 6 juin 1967 approuve la nouvelle proposition, tant pour l'économie réalisée que « pour des raisons d'esthétique » pour lesquelles « il apparaît préférable d'étudier la pose de verrières en glace au lieu et place du béton translucide primitivement retenu ». C'est ce dernier projet qui sera réalisé au cours des vacances scolaires de l'été 1968.



Figure 231 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vue de l'entrée de l'école des garçons. À gauche La Construction Moderne, 1<sup>er</sup> janvier 1939, 54<sup>ème</sup> année, n° 11, couverture. À droite, état actuel de l'entrée, photographie personnelle, prise le 12 octobre 2013.

On notera également le changement des autres huisseries – les originales à guillotine, les plus récentes à double-battant – estompant un peu plus l'effet du projet d'origine.

On ne peut que regretter la perte d'un élément qui pouvait alors ne pas sembler significatif pour une architecture dont le caractère architectural et monumental n'avait pas été reconnu par la municipalité de l'époque.<sup>1649</sup> Gérard Monnier souligne lui-même l'importance de ces cages d'escalier en pavés de verre translucide disposés « à la Charreau ».<sup>1650</sup> Aujourd'hui, d'autres pathologies affectent ce bâtiment depuis plusieurs décennies et n'ont pas encore bénéficié d'un traitement efficace, faute de budget. Il s'agit en particulier du revêtement de briques, et plus spécifiquement de la partie protégeant le remblai sur lequel sont juchées les cours de récréation. Orienté plein vers l'est et le sud, le revêtement a subi des détériorations liées aux cycles de gel et de dégel, mais également aux intempéries. Les parties extérieures des briques ont tendance à se fissurer et exploser, sous des poussées mécaniques. Par ailleurs on note également le long des parties retenant la terre de très nombreuses traces d'efflorescences salines, ce qui n'a pas aidé à la pérennité de ces matériaux. Au contraire, les parties du revêtement non exposé au sud ni à l'est et protégé à l'ouest par l'ombre portée des tours de la cité Charles Lorilleux ne présentent pas une telle généralisation du phénomène. La mairie envisage des travaux, sans imaginer de respecter l'architecture d'origine, qui devraient plaquer sur la structure d'origine du remblai une sorte de revêtement aux allures néo-classiques.

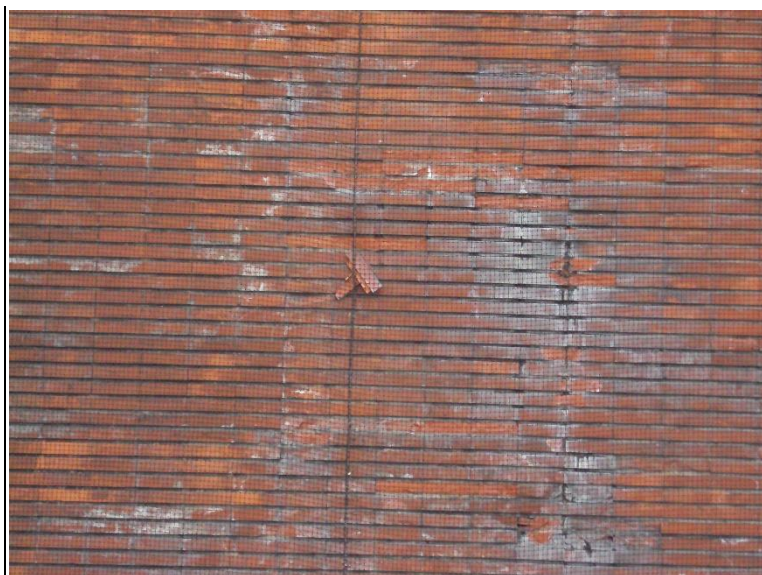


Figure 232 : Groupe scolaire Marius Jacotot, , Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. État actuel du revêtement du mur de remblai côté rue de la République. Photographie personnelle, prise le 12 octobre 2013.

<sup>1649</sup> Le groupe scolaire Albert Petit à Bagneux – à l'origine école maternelle et école élémentaire de filles – a connu les mêmes déboires concernant les briques de verre dans les cages d'escalier. Elles sont masquées avec des protections pour éviter la chute de débris sur les enfants jouant dans la cour de récréation.

<sup>1650</sup> LOUPIAC, Claude. Les prémices de l'architecture moderne (1889-1914). In MONNIER, Gérard (dir.). *L'architecture moderne en France. Tome 1. 1889-1940*. Paris : Picard, 1997, p. 195.

**c. Aujourd'hui, un patrimoine méconnu et en danger, progressivement pris en compte**

Une prise en compte progressive de la valeur historique et patrimoniale de ces édifices a lieu actuellement. Cependant, elle se limite aux seuls bâtiments qui bénéficient d'un statut de protection – classement ou inscription – liée à une utilisation par des acteurs qui ne sont plus seulement communaux, comme le département si un collège occupe une partie des locaux ou régionaux dans le cas d'un lycée, ou qui sont situés à l'intérieurs de communes dont la gestion des affaires de la ville se préoccupe de l'identité de la ville et prend en compte le patrimoine des années 1930, comme cela peut être le cas à Boulogne-Billancourt qui vient de procéder à la réfection du groupe scolaire Jean-Baptiste Clément de Jacques Debat-Ponsan, ou encore à Suresnes, fière de la gestion passée d'Henri Sellier. Le groupe scolaire Condorcet à Maisons-Alfort (94) des architectes André Dubreuil et Roger Hummel a bénéficié récemment d'un projet de restauration des revêtements de lave de verre et des huisseries des façades. Ce projet a été décidé fin 1999, après l'installation dans la partie de l'ancienne école primaire de garçons d'un collège géré par le département, profitant d'un soutien budgétaire que la seule commune n'aurait pas pu pourvoir, malgré l'aide de l'État :

*« Redécouvert en 1991 à l'occasion d'une exposition sur le patrimoine industriel des années trente à Maisons-Alfort, organisée dans le cadre de la Semaine de l'architecture par le CAUE [Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement] du Val-de-Marne, l'édifice est protégé dans sa totalité dès 1994 et l'État engage parallèlement, en 1999, une procédure d'instruction de protection pour le groupe scolaire Jules Ferry. Les travaux envisagés devraient commencer en 1999 et portent sur les parties extérieures et sur l'adaptation aux normes réglementaires. Depuis 1994, année de transformation de l'école de garçons en collège du département, l'établissement est régi par une double maîtrise d'ouvrage partagée entre la commune et le département. En 1996, pour faciliter la cohérence des travaux d'entretien et de restauration et la coordination avec le service départementale de l'architecture et du patrimoine chargé du contrôle des restaurations, un cahier de prescriptions architecturales utiles à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires a été mis au point. »<sup>1651</sup>*

Les travaux se sont achevés à la fin de la première décennie du nouveau millénaire cependant. De la même façon, le groupe scolaire Karl Marx, également occupé cette fois-ci dans sa totalité pour les ex-écoles primaires de filles et de garçons, par un collège du département du Val-de-Marne, et toujours occupé par l'école maternelle régie par la commune de Villejuif, a bénéficié du soutien du département pour une campagne de restauration qui s'est étalée entre 2010 et 2013 :

*« L'opération de rénovation du collège Karl-Marx a débuté au printemps 2011 et aura duré 3 ans. L'objectif : réaliser une rénovation exemplaire, la plus proche possible des bâtiments originaux en respectant les lignes, les matériaux, les couleurs et*

<sup>1651</sup> TOULIER, Bernard. *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*. Paris : Éditions du Patrimoine, 1999, p. 260.

*l'authenticité de l'ensemble, tout en adoptant les normes d'accessibilité, de sécurité, les plus modernes et efficaces. Il a également fallu répondre à des exigences nouvelles et mettre le projet en adéquation avec les pratiques éducatives d'aujourd'hui, ce qui a donné lieu notamment à la création d'une salle polyvalente et d'un Espace Parents dévolu à l'accueil des parents d'élèves dans l'enceinte du collège. Il a aussi fallu intégrer des équipements informatiques et augmenter le nombre de salles de cours et d'études en construisant de nouveaux bâtiments. Résultat : 1 500 m<sup>2</sup> de surface utile en plus avec la création, en lieu et place de l'ancien gymnase, d'une grande salle de restauration pouvant accueillir jusqu'à 240 élèves et la construction d'un bâtiment neuf pour les classes d'arts plastiques, de sciences et de technologie... Par ailleurs, le Département participera au financement de la construction d'une nouvelle salle de sport aux abords immédiats du collège. »<sup>1652</sup>*

Les problématiques rencontrées par les acteurs du projet sont à la fois celles liées à la préservation d'un patrimoine et celles liées à la perpétuation d'une même utilisation qui a toutefois évolué depuis les années 1930. Les changements d'usage sont dès lors essentiels pour comprendre les vicissitudes de ces bâtiments. En effet, souvent conçus comme de simples écoles primaires, ces « palais scolaires », lors de la massification de l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, ont été utilisés comme collèges. De nouveaux besoins pédagogiques sont apparus au sein de ces locaux, notamment en matière de salles d'enseignement spécialisées, bien souvent absentes, à l'exception de quelques réalisations notables. Aussi, cette restauration pose ainsi le problème double de l'identité d'un territoire mais également de l'adaptation de locaux des années 1930 aux nouveaux enjeux pédagogiques et technologiques actuels. Encore une fois, la présence du Département du Val-de-Marne aux côtés des maîtres d'ouvrage a été salutaire, car engagé dans une politique de mise en valeur d'une identité et d'un territoire quelque peu en mal-être.

Les gestions seulement municipales n'offrent que très rarement ce genre de résultats et sont plus occupées à la mise à disposition rapide de locaux renouvelés sans se poser de réelles questions quant à l'intérêt patrimonial des édifices dont elles ont la charge. Ainsi, encore pleinement reconnaissable et fonctionnelle à la fin des années 1980, l'école maternelle de la Belle Image à Cachan, parmi les projets les plus aboutis des architectes Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon au sein de cette commune des Hauts-de-Seine, a subi les assauts d'un projet de rénovation et de surélévation entraînant à la fois la destruction et le remplacement complet de l'ensemble des verrières mais également la reprise totale de la volumétrie d'origine, faisant disparaître les effets architecturaux pensés par les deux auteurs.

---

<sup>1652</sup> Brochure du département du val de Marne à l'occasion de la conclusion des travaux de restauration. CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL DE MARNE. *Mon collège, ma réussite. Karl Marx*. Disponible en ligne : [https://www.ville-villejuif.fr/2\\_college\\_karl-marx\\_-bd.pdf](https://www.ville-villejuif.fr/2_college_karl-marx_-bd.pdf), consulté le 10 septembre 2014.

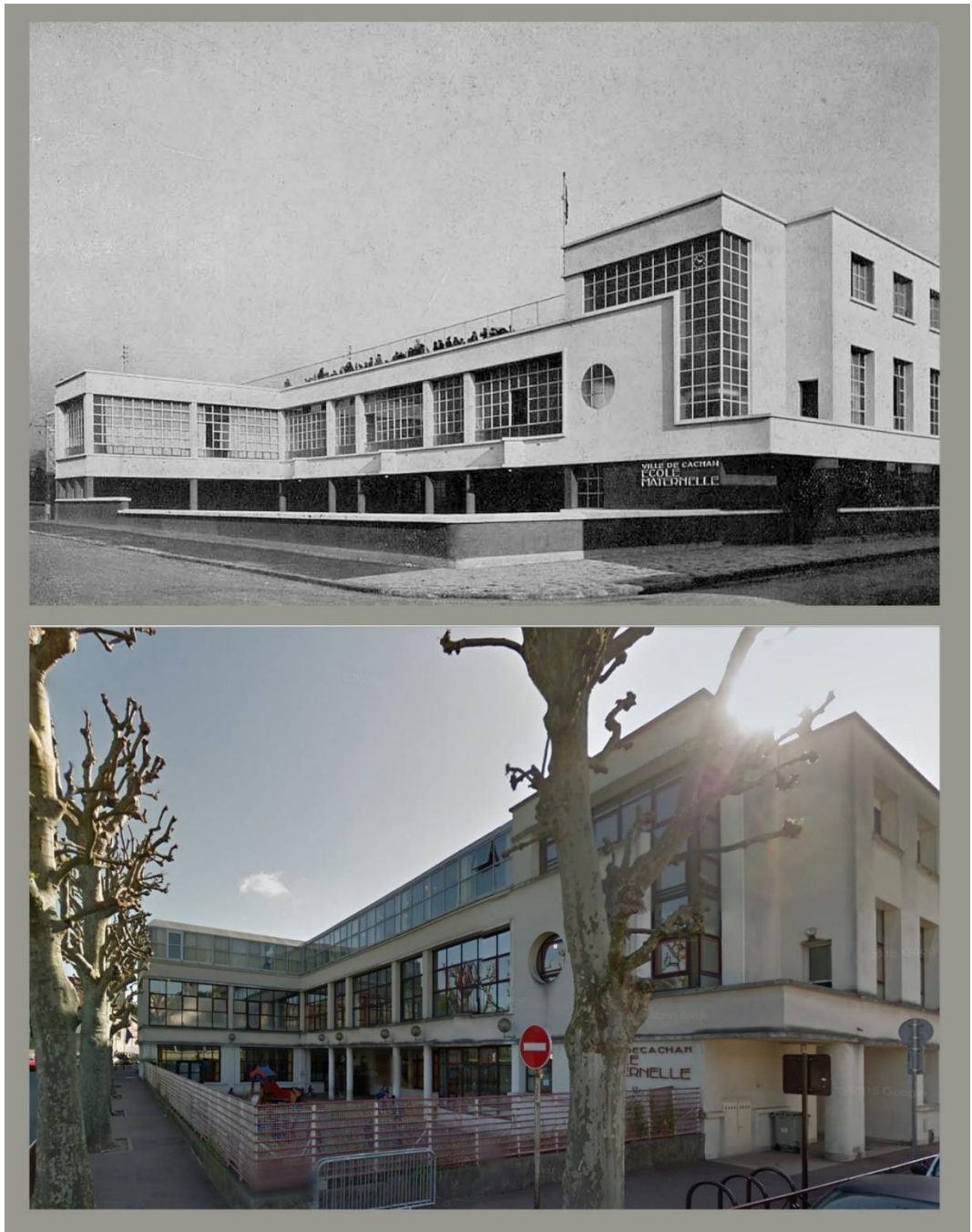


Figure 233 : École maternelle de la Belle image, Cachan (92), Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon architectes, 1935. En haut *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 47. En bas capture d'écran google streetview état mars 2014.

Les changements apportés par la surélévation ont été tels qu'un œil exercé est nécessaire. L'école n'a pas été repérée lors des différentes campagnes d'inventaire.

On distingue dès lors plusieurs phases dans la vie de ces bâtiments : leur construction ; des interventions progressives sur les intérieurs et les extérieurs, limités à des travaux d'entretien qui parfois ont pu voir le remplacement de certains matériaux rapidement dégradés ; enfin actuellement des interventions visant à leur extension et à leur adaptation aux conditions actuelles de l'enseignement, conduits selon deux méthodes fortement différentes, selon la prise en compte de leur

valeur patrimoniale : l'une cherchant à respecter l'architecture d'origine car retenue par le maître d'ouvrage comme intéressante, l'autre l'ignorant parfaitement. Le rôle de ce dernier est déterminant, comme on a pu le voir, mais comme on peut encore le constater actuellement. En effet, l'école de plein air de Beaudouin, Lods et Prouvé à Suresnes (92) n'est plus gérée par la commune et la plupart de ses locaux ne sont plus occupés. Le terrain a été utilisé pour la construction d'un centre d'étude sur l'éducation des enfants souffrant de handicap, aujourd'hui géré par l'INSHEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés) qui a la charge de l'entretien des locaux aujourd'hui classés monument historique. Dans ce cas, l'organisme n'a pas de lien étroit avec l'histoire du territoire de Suresnes ou de l'ancien département de la Seine ou de l'actuel département des Hauts-de-Seine, laissant seulement entrevoir la nécessité d'une attente prolongée avant qu'un véritable projet de sauvegarde et de mise en valeur soit établi et mené à bien.



Figure 234 : Groupe scolaire Anatole France, Le Plessis-Robinson (92), Maurice Payret-Dortail architecte, 1930-1933. Extrait du plan cadastral disponible sur : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr).

On distingue en rouge les parties encore existantes sur le relevé cadastral de 1987 et aujourd'hui détruites. En jaune on distingue les parties rajoutées lors de la reconstruction de l'école élémentaire, et en gris les parties d'origine encore existantes et intégrées à la nouvelle construction.

À côté des édifices qui ont été retenus par la mémoire, d'autres ont ainsi connu un sort funeste et ont subi les assauts des différentes interventions, liées à la détérioration de certains des matériaux employés à l'origine. Face à une telle dégradation apparente, la maîtrise d'ouvrage ne s'est pas forcément interrogée quant à l'opportunité du maintien et de la sauvegarde des bâtiments d'origine de ces groupes scolaires fondés durant les années 1930. La ville du Plessis-Robinson est sans aucun doute le cas le plus exemplaire, où les préoccupations d'une politique de rénovation urbaine basée sur

la vente du foncier local et alliée à une politique de "façadisme néohaussmannien" officielle ont primé sur la connaissance et la reconnaissance du dernier projet de groupe scolaire de Maurice Payret-Dortail, inauguré l'année ayant suivi sa mort (1930).<sup>1653</sup> Le groupe scolaire Anatole France a été conçu pour accueillir les enfants de la cité-jardin de l'OPHBM de la Seine conçue par le même architecte au Plessis-Robinson.

La gestion du patrimoine immobilier de la commune au Plessis-Robinson est des plus préoccupantes, du point de vue de la conservation de l'œuvre d'Henri Sellier. La cité-jardin édifée par les services d'Henri Sellier, dernière œuvre de Maurice Payret-Dortail décédé en 1929, marque une certaine évolution dans l'urbanisme de l'OPHBM, annonçant déjà les réalisations de la Butte-rouge et de Drancy-la Muette. Sa dernière école, véritable prototype de l'école des années 1960, notamment par son implantation dans un contexte particulièrement vert, largement détaché des voies de circulation, reprend les avancées du groupe scolaire de Suresnes dont le projet lui a été confié dès 1921 et pour lequel il a pu mûrir ses propres réflexions, en résolvant notamment l'accessibilité aux zones semi-publiques qui n'était pas aisée dans le projet de Suresnes. De cette manière, il a pu également créer un véritable outil polyvalent destiné également à un usage local par les habitants de la cité, au niveau du gymnase. En effet, il l'a placé en dehors de l'école, conscient de l'échec de Suresnes, compte tenu de l'impossibilité réglementaire de faire pénétrer des adultes extérieurs à l'école à l'intérieur de cette dernière.<sup>1654</sup> L'école a cependant démontré des problèmes quant à l'étanchéité de ses toits-terrasses qui ont été recouverts d'un toit en tuiles mécaniques par la suite.

Aussi c'est à une école à l'aspect détérioré que la municipalité a été confrontée. Elle a décidé de densifier son réseau scolaire, lui permettant de diminuer les effectifs de l'école Anatole France et lui permettant ainsi de libérer une partie des locaux qui ont été détruits. L'autre partie a été l'objet d'une rénovation qui s'est tâchée non pas d'intégrer de nouvelles méthodes pédagogiques mais de lui donner une forme s'inscrivant logiquement dans le nouveau paradigme urbain de la ville : rues bordées de façades alignées sur les trottoirs, avec une physionomie de pastiche néo-traditionnel (Figure 234 p. 608). Si la couverture en tuiles mécaniques a été démontée, il s'est agi de monter de hauts acrotères donnant des allures classiques aux façades, avec l'usage de tympan moulurés. La cage d'escalier, traitée à l'origine dans une écriture rationaliste faisant comprendre la présence des escaliers, a été entièrement tamponnée et seul un oculus en forme d'œil de bœuf éclaire latéralement les circulations verticales. Le préau extérieur couvert en béton armé a été démonté au profit d'une structure en bois tendant à se rapprocher des guinguettes qui animaient à la fin du XIXe siècle les alentours du bois de Meudon et du parc de Sceaux. Les nouvelles toitures, si elles sont en pente, sont traitées en ardoise. L'isolation thermique extérieure est recouverte d'un enduit imitant les refends. Les grandes baies vitrées reprennent dans leurs dispositions les petits carreaux de la période napoléonienne d'une

<sup>1653</sup> Les premiers immeubles reprenant pour référence un pastiche néo-haussmannien ont été livrés en 1994, issus du cabinet des architectes Marc et Nada Breitman. Cf. VINCENDON, Sybille. Le pastiche, nouvelle tendance trompe l'œil de la création. *Libération*, 3 janvier 1995. Disponible en ligne : [http://next.liberation.fr/vous/1995/01/03/le-pastiche-nouvelle-tendance-trompe-l-oeil-de-la-creation\\_121309](http://next.liberation.fr/vous/1995/01/03/le-pastiche-nouvelle-tendance-trompe-l-oeil-de-la-creation_121309), consulté le 22 décembre 2013.

<sup>1654</sup> À l'origine, cette disposition présente dès les premières instructions de 1880 étaient motivées pour les écoles rurales et partageant souvent leur bâtiment avec la mairie. Il s'agit d'une préoccupation d'ordre hygiénique permettant de sanctuariser l'école également.

manière artificielle : en effet, ce sont des réseaux de corniches disposés par-dessus de grands double-vitrage d'un seul tenant (Figure 235 p. 610). La maternelle attenante a également subi un traitement similaire. Enfin, le stade qui complétait le groupe scolaire a été éliminé par ailleurs, dans le cadre des opérations immobilières de la mairie du Plessis-Robinson, qui ont annihilé les rêves d'utopisme urbain d'Henri Sellier.

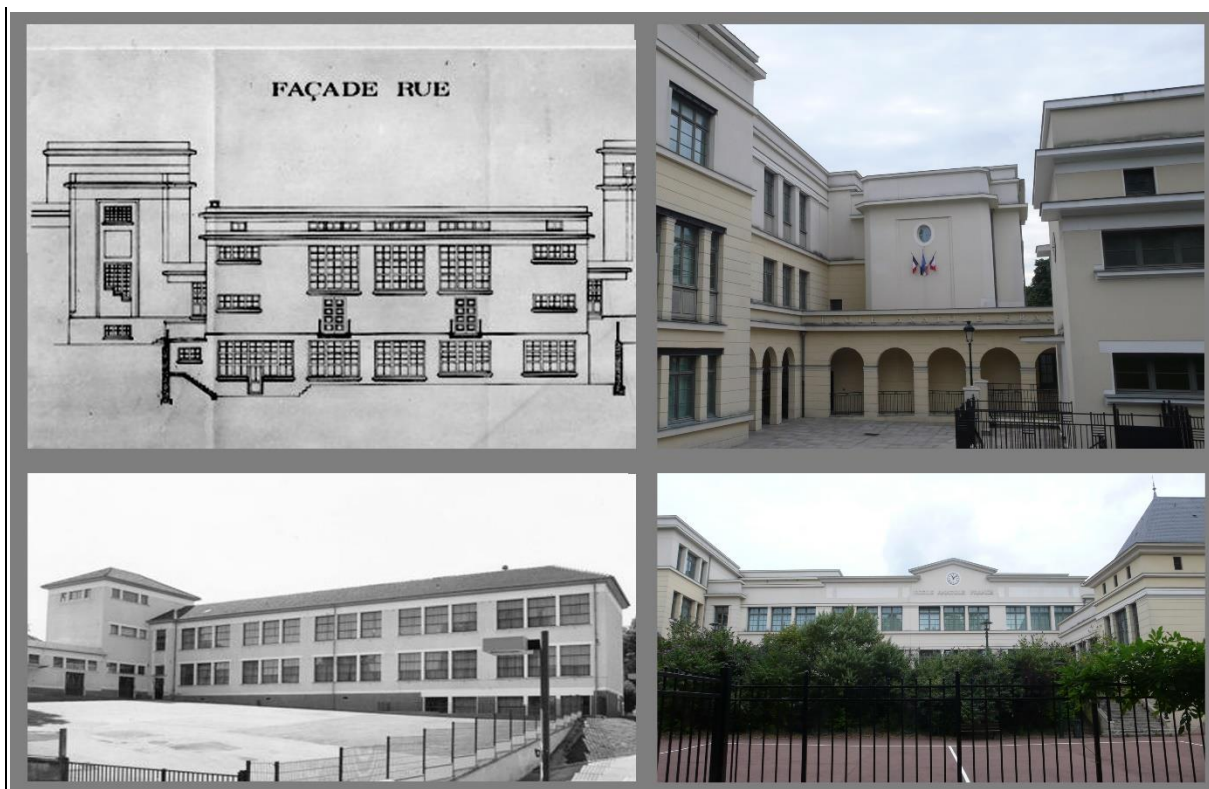


Figure 235 : Groupe scolaire Anatole France, Le Plessis-Robinson (92), Maurice Payret-Dortail architecte, 1930-1933. En haut à droite : élévation du bâtiment central accueillant salle de sport et de cinéma et de la cage d'escalier de l'école élémentaire de filles. En haut à gauche : état actuel, photographie personnelle, 9 août 2015. En bas à gauche : photographie de l'aile de l'école élémentaire de filles durant les années 1980. En bas à droite : état actuel, photographie personnelle, 9 août 2015.

Ce danger de destruction, dû à la méconnaissance d'un patrimoine perçu comme peu intéressant ou trop récent, est toujours présent comme le témoigne la disparition en 2016 de la partie école maternelle et école élémentaire de filles du groupe scolaire de la Paix à Issy-les-Moulineaux ou encore l'école conçue par la Guilde à Pierrefitte-sur-Seine au cours des années 1930 et actuellement en travaux de réhabilitation. Les campagnes de rénovations successives que l'école a connues, devant faire face à la démographie toujours plus forte de la zone dans laquelle elle était implantée, ont manifestement rendu le souvenir de son image originale particulièrement difficile à interpréter.<sup>1655</sup> Après avoir subi dans un premier temps la pose d'une toiture en tuiles mécaniques, elle s'est vue

<sup>1655</sup> En 1984, l'école apparaît encore dans l'article de Bertrand Le Moine comme ayant gardé toute sa fraîcheur... Elle est cependant ignorée des services de l'Inventaire. Cf. LE MOINE, Bertrand. Écoles des années 30. *L'Architecture d'aujourd'hui*, avril 1984, 55<sup>ème</sup> année, n°254, pp. 32-37.



rajouter des ailes latérales au cours des années 1960, avant l'implantation en son centre d'une nouvelle partie au cours des années 1980, selon un modèle architectural mêlant élans post-modernes et high-tech (Figure 236 p. 612).

Cette dernière partie s'est fortement dégradée, ainsi que les ajouts des années 1960. La mairie, dans le cadre d'une opération de Rénovation urbaine, a souhaité rénover l'école, en la dotant également d'outils nouveaux permettant l'animation d'une vie de quartier en devenir ou plus justement en voie de réhabilitation, à travers par exemple l'ajout d'un centre culturel local. Le projet remporté par l'Atelier Dupont se base sur les choix suivants :

*« La conservation de la partie années 30 du groupe scolaire Eugène Varlin fait sens au regard de ses qualités intrinsèques mais aussi parce que cette identité forte en fait un point de repère important dans un quartier en complète mutation. Si la politique de la ville a choisi de conserver cette architecture scolaire typique de l'entre deux guerres, c'est aussi parce qu'elle symbolise l'école républicaine et une qualité d'enseignement accessible à tous.*

*De cette analyse, notre démarche s'est orientée vers une attitude respectueuse de l'ancien et l'idée d'une certaine continuité en proposant une composition générale contemporaine qui inclut et valorise la partie historique du groupe scolaire en reprenant ses codes. Cette philosophie de projet, qui refuse d'opposer patrimoine et modernité, se traduit par des volumes simples, parfois abstraits, qui composent un ensemble cohérent avec l'existant. »<sup>1656</sup>*

Dans son appel à concours, la mairie avait décidé de conserver la partie du groupe scolaire datant des années 1930. Dans leur compte rendu, les architectes indiquent accepter ce choix et le défendent également, au regard en particulier de sa signification mais également de la qualité d'exécution, souhaitant reprendre « ses codes » et composer « un ensemble cohérent avec l'existant ». Cependant, les codes d'origine n'ont pas été recherchés ou du moins ne sont pas évoqués dans le projet final. En effet, les toits en tuiles mécaniques rajoutés après la Seconde Guerre mondiale demeurent et sont même analysés dans le projet vainqueur comme essentiels à l'image de l'école d'origine : les architectes de l'Atelier Dupont les conservent et les multiplient dans les parties nouvelles, construites à la place des ailes des années 1960 et du corps central de la fin des années 1980 (Figure 237 p. 613). On constate ainsi une faible connaissance et une mauvaise compréhension du projet d'origine, en particulier lorsqu'un élément étranger et aussi contradictoire que les toits en pente lui est attribué. Par ailleurs, le respect des matériaux d'origine encore présents, notamment au niveau de certaines baies, n'a pas été recherché. Tous sont démolis et substitués, alors qu'existaient en particulier les derniers vestiges des menuiseries d'acier qui ont justement donné à ces architectures leur expressivité moderne (Figure 238 p. 614). Cet état de fait – méconnaissance, politique patrimoniale locale prenant difficilement en compte les édifices du XXe siècle qui n'ont pas été élevés dans un style de "caractère" facilement "reconnaissable", dégradations, modifications et ajouts ayant

<sup>1656</sup> ATELIER DUPONT. *Faire école. Rénovation du groupe scolaire Eugène Varlin de 21 classes et construction d'un centre social et culturel à Pierrefitte-sur-Seine (93)*. Disponible en ligne : <http://www.atelierdupont.fr/5295479/faire-ecole> consulté le 21 juillet 2015.

rendus illisibles les projets d'origine – reste largement partagé par toutes ces architectures et les laisse aujourd'hui en sursis.



Figure 236 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1935. En haut, vue de l'entrée, in *L'Architecture Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°4, p. 34. En bas, état printemps 2016, photographie personnelle prise le 24 mai 2016.

Les briques de verre masquant les cages d'escalier ont été remplacées au début des années 1980 par de grandes baies reprenant le caractère high-tech de la partie rajoutée alors. On peut distinguer le changement.



Figure 237 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1935. En haut, vue aérienne du projet de l'Atelier Dupont et en bas rendu photoréaliste de l'entrée après rénovation. Disponible en ligne : <http://www.atelierdupont.fr/5295479/faire-ecole> consulté le 21 juillet 2015.

Le projet désire reprendre les codes architecturaux des années 1930, pourtant il lui attribue les couvertures en tuiles mécaniques alors absentes.


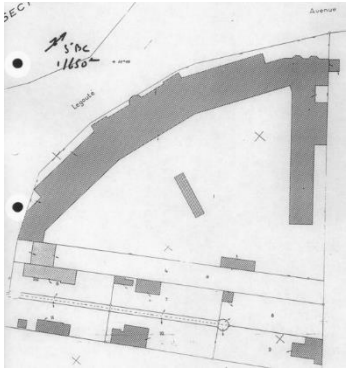



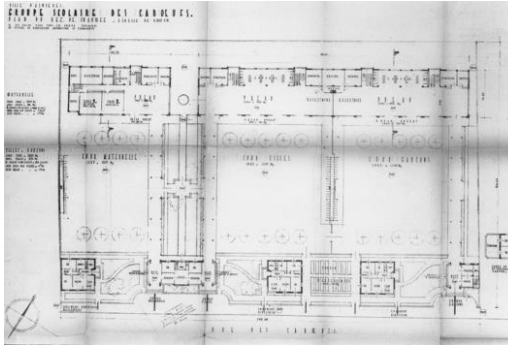
Figure 238 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1935. En haut, état été 2015, photographie personnelle prise le 13 juillet 2015. En bas, état printemps 2016, photographie personnelle prise le 24 mai 2016.


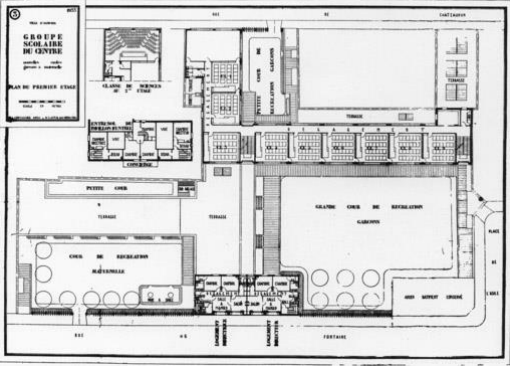
Les huisseries métalliques des années 1930, encore existantes en 2015, ont définitivement été détruites au cours de cet été 2016. On peut voir dans la salle de maternelle ouverte laissant visibles les faux-plafonds rajoutés au cours d'une rénovation antérieure et ayant conduit à l'abaissement de la hauteur des salles de classe.

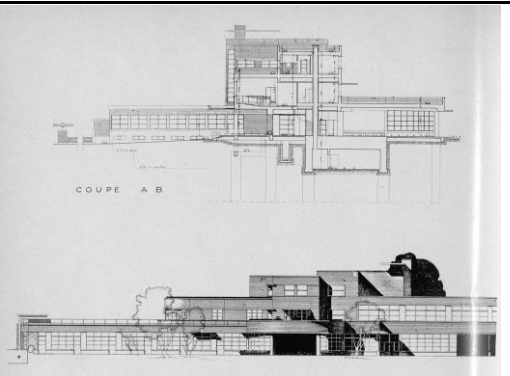
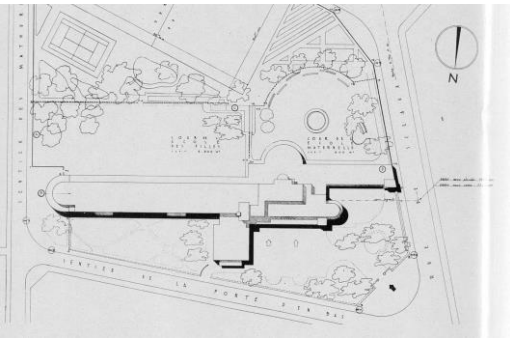
## 3. Liste des écoles

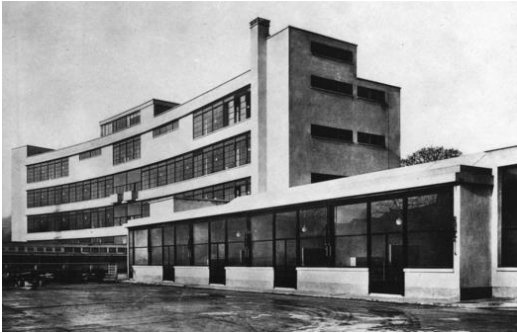
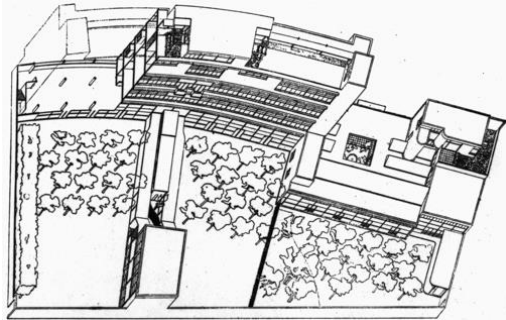
## a. Groupes scolaires ayant toujours la même utilisation


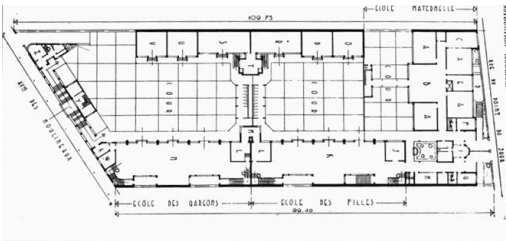
<b>Numéro</b>	<b>1</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Antony	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Paul Bert	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Paul Bert et École maternelle Paul Bert	
<b>Période de réalisation</b>	1934	
<b>Architectes</b>	Jean-Baptiste Hourlier René Gravier	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00121256 (1993)	
<b>Protection/label</b>	--	


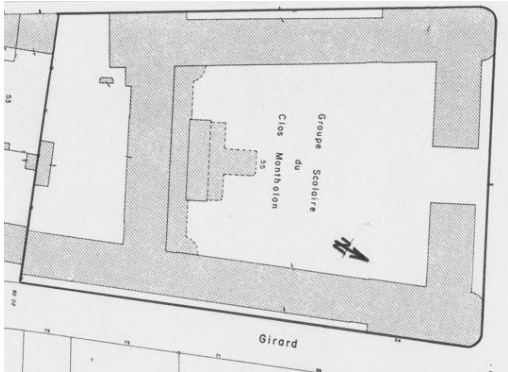
<b>Numéro</b>	<b>2</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Asnières-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Aulanier dit du quartier des Caboeufs	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Aulanier et École maternelle Aulanier	
<b>Période de réalisation</b>	1938	
<b>Architectes</b>	Marius Chevallier Maurice Lanay	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00129710 (1995)	
<b>Protection/label</b>	--	

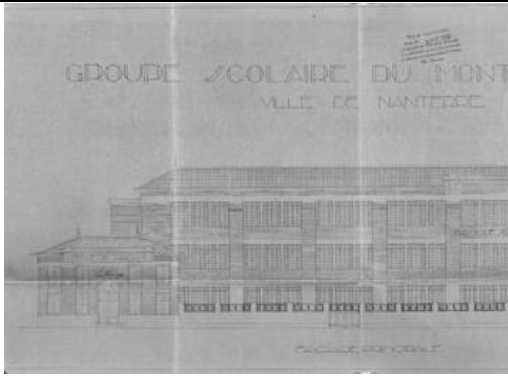
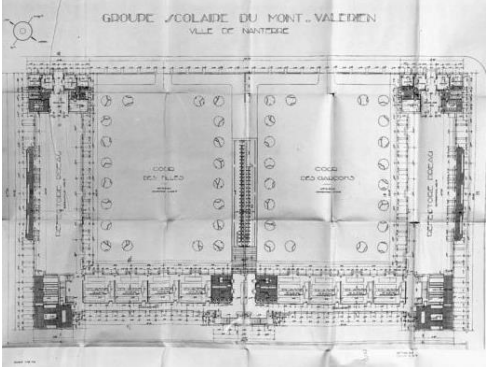
<b>Numéro</b>	<b>3</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Asnières-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire du Centre	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire du Centre et École maternelle du Centre	
<b>Période de réalisation</b>	1936	
<b>Architectes</b>	Marius Chevallier Maurice Launay Projet d'agrandissement de l'ancienne école du centre devenue trop étroite avec	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00129710 (1995)	
<b>Protection/label</b>	--	
		

<b>Numéro</b>	<b>4</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Bagneux	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Albert Petit	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Albert Petit et École maternelle Albert Petit	
<b>Période de réalisation</b>	1938-1945	
<b>Architectes</b>	André Aubert	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00130553 (1994)	
<b>Protection/label</b>	--	
		


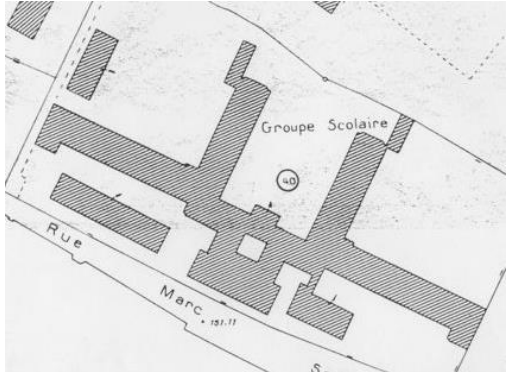
<b>Numéro</b>	<b>5</b>	 
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Boulogne-Billancourt	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Jean-Baptiste Clément et École maternelle Jean-Baptiste Clément	
<b>Période de réalisation</b>	1929-1933	
<b>Architectes</b>	Jacques Debat-Ponsan	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00119896 (1992)	
<b>Protection/label</b>	--	


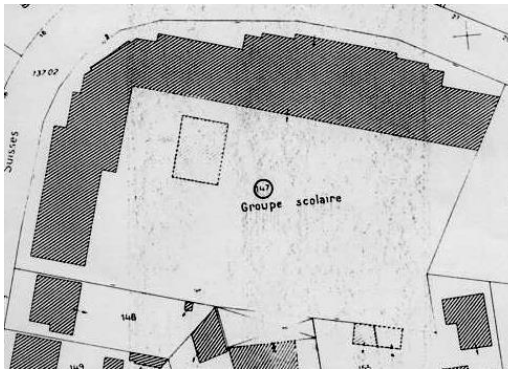
<b>Numéro</b>	<b>6</b>	 
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Boulogne-Billancourt	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire du Point du Jour	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Ferdinand Buisson et École maternelle Ferdinand Buisson	
<b>Période de réalisation</b>	1929-1932	
<b>Architectes</b>	Émile Cauwet Jacques Ogé	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00119898 (1992)	
<b>Protection/label</b>	--	


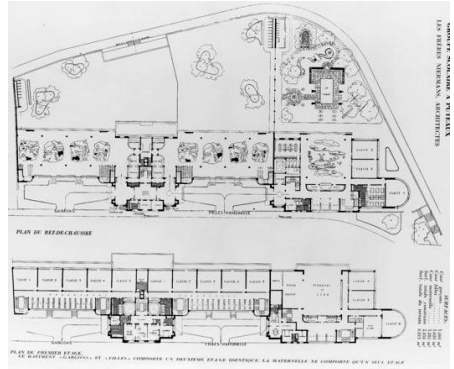
<b>Numéro</b>	<b>7</b>	 
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Malakoff	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Henri Barbusse	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Henri Barbusse et École maternelle Henri Barbusse	
<b>Période de réalisation</b>	1939	
<b>Architectes</b>	Prosper Péan	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00076286 (1991)	
<b>Protection/label</b>	--	


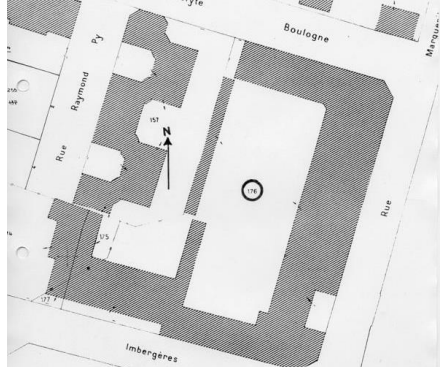
<b>Numéro</b>	<b>8</b>	 
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Nanterre	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jules Ferry	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Jules Ferry et École maternelle Jules Ferry	
<b>Période de réalisation</b>	1931-1933 : rez-de-chaussée 1937 : surélévation	
<b>Architectes</b>	Henri Varnier	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00070524 (1990)	
<b>Protection/label</b>	--	





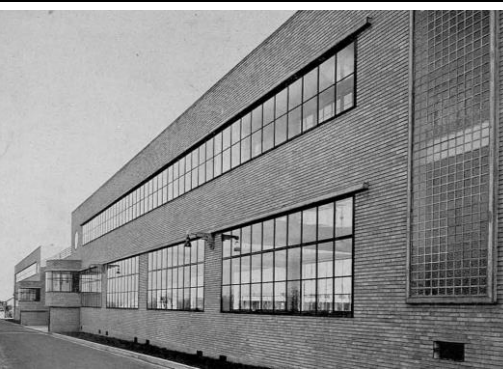
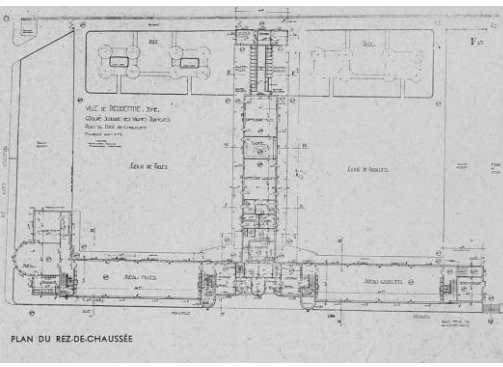
<b>Numéro</b>	9	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Plessis-Robinson (Le)	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Anatole France	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Anatole France et École maternelle Anatole France	
<b>Période de réalisation</b>	1929-1933	
<b>Architectes</b>	Maurice Payret Dortail	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00076285 (1987)	
<b>Protection/label</b>	--	



<b>Numéro</b>	10	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Plessis-Robinson (Le)	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jean Jaurès	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Jean Jaurès et École maternelle Jean Jaurès	
<b>Période de réalisation</b>	1936	
<b>Architectes</b>	--	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	A00076286 (1991)	
<b>Protection/label</b>	--	


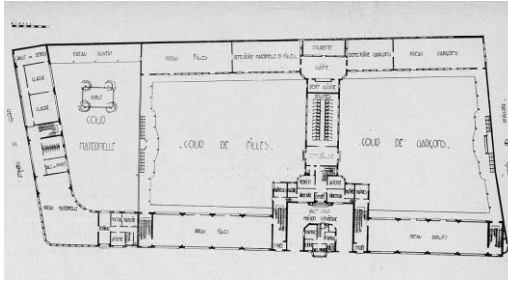
<b>Numéro</b>	<b>11</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Puteaux	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Marius Jacotot	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Marius Jacotot et École maternelle Marius Jacotot	
<b>Période de réalisation</b>	1938-1945	
<b>Architectes</b>	Jules Niermans Edouard Niermans	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00118694 (1993)	
<b>Protection/label</b>	--	



<b>Numéro</b>	<b>12</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Sceaux	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire du Centre	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire du Centre et École maternelle du Centre	
<b>Période de réalisation</b>	1935	
<b>Architectes</b>	--	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00119727 (1992)	
<b>Protection/label</b>	--	


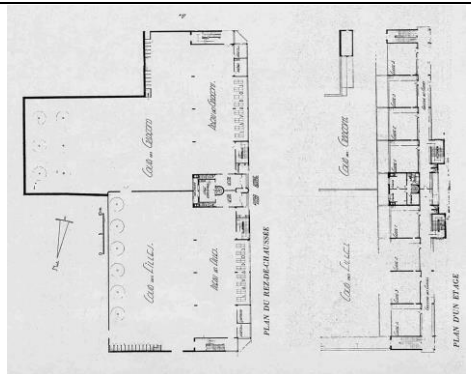
<b>Numéro</b>	<b>13</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Lilas (Les)	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Romain Rolland	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Romain Rolland et École maternelle Romain Rolland	
<b>Période de réalisation</b>	1931	
<b>Architectes</b>	Jean Bévière Léopold Bévière	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	Atlas du Patrimoine de la Seine-Saint-Denis 045inv125 (2005)	
<b>Protection/label</b>	--	
		


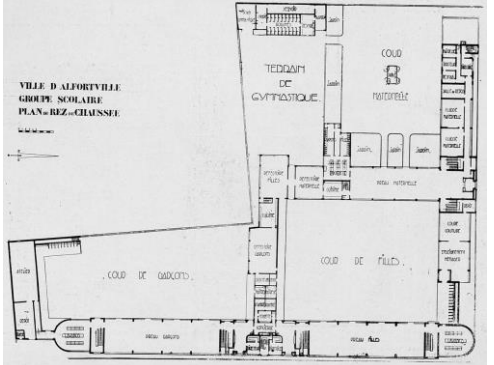
<b>Numéro</b>	<b>14</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Pierrefitte-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Eugène Varlin	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Eugène Varlin et École maternelle Eugène Varlin	
<b>Période de réalisation</b>	1935	
<b>Architectes</b>	La Guilde des architectes et techniciens conseils Georges Gautier	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	
		


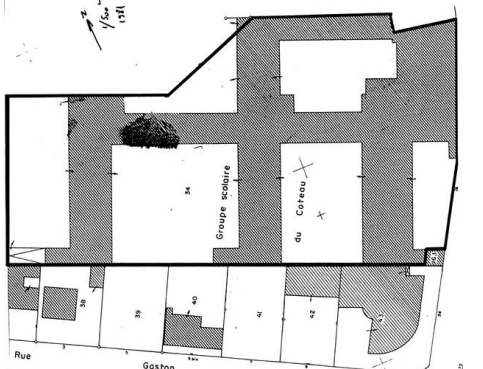
<b>Numéro</b>	<b>15</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Romainville	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jean Charcot	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Écoles primaires élémentaire Jean Charcot et Henri Barbusse et École maternelle Jean Charcot	
<b>Période de réalisation</b>	1939	
<b>Architectes</b>	André Bérard	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>16</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Saint-Denis	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire de la Mutualité	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Écoles primaires élémentaires Antoine de Saint-Exupéry et Louis Blériot et maternelle Marville	
<b>Période de réalisation</b>	1932	
<b>Architectes</b>	La Guilde des architectes et techniciens conseils	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	

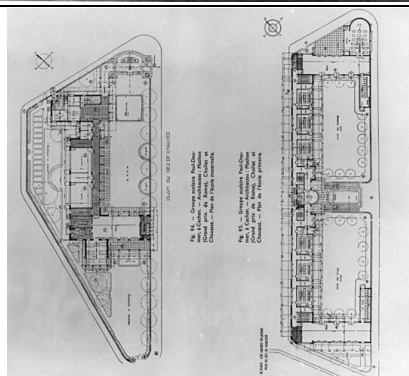
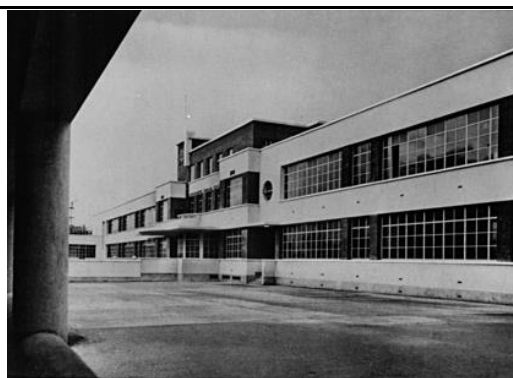
<b>Numéro</b>	<b>17</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Villemomble	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Foch	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Écoles primaires élémentaires Foch I et Foch et École maternelle Foch	
<b>Période de réalisation</b>	1932	
<b>Architectes</b>	--	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>18</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Alfortville	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Henri Barbusse	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Henri Barbusse et École maternelle Henri Barbusse	
<b>Période de réalisation</b>	1938	
<b>Architectes</b>	La Guilde des architectes et techniciens conseils Georges Gautier	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00130077 (1993)	
<b>Protection/label</b>	--	

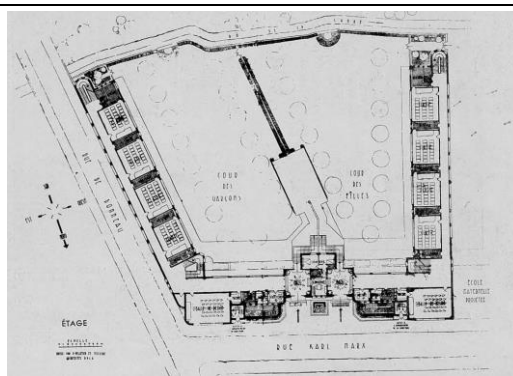
<b>Numéro</b>	<b>19</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Alfortville	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Octobre	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Octobre et École maternelle Octobre	
<b>Période de réalisation</b>	1934	
<b>Architectes</b>	La Guilde des architectes et techniciens conseils Georges Gautier	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00130076 (1993)	
<b>Protection/label</b>	--	


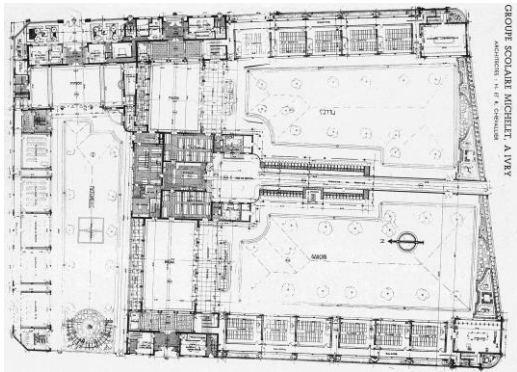
<b>Numéro</b>	<b>20</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Cachan	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire du Coteau	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire du Coteau et École maternelle du Coteau	
<b>Période de réalisation</b>	1937	
<b>Architectes</b>	Joannes Chollet Jean-Baptiste Mathon	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA94000398 (1998)	
<b>Protection/label</b>	--	


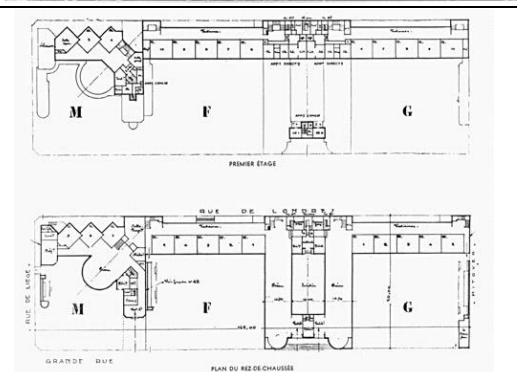
<b>Numéro</b>	<b>21</b>
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)
<b>Ville</b>	Cachan
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Paul Doumer
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Paul Doumer et École maternelle Paul Doumer
<b>Période de réalisation</b>	1933
<b>Architectes</b>	Joannes Chollet Jean-Baptiste Mathon Yves Chaussat
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA94000346 (1998)
<b>Protection/label</b>	--




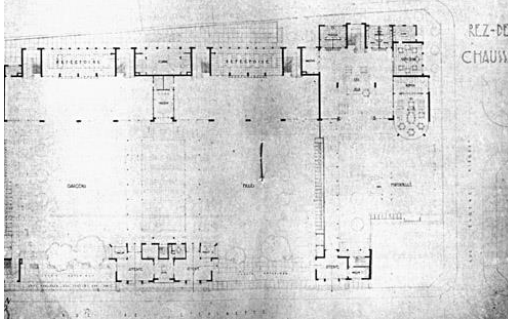
<b>Numéro</b>	<b>22</b>
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)
<b>Ville</b>	Champigny-sur-Marne
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Albert Thomas
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Albert Thomas et École maternelle Albert Thomas
<b>Période de réalisation</b>	1935
<b>Architectes</b>	Paul Pelletier Arthur Teisseire
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00049940 (1985-86)
<b>Protection/label</b>	--


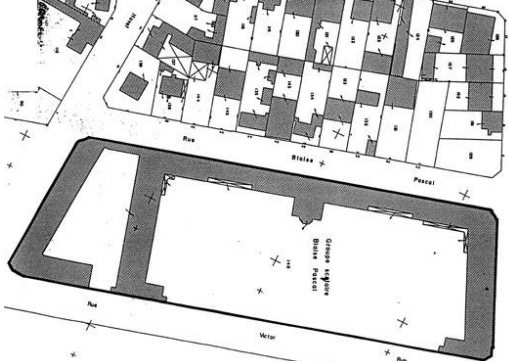


<b>Numéro</b>	<b>23</b>	 
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Ivry-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Henri Barbusse	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Écoles primaires élémentaires Henri Barbusse A et B et École maternelle Henri Barbusse	
<b>Période de réalisation</b>	1935-1938	
<b>Architectes</b>	Henri Chevallier Robert Chevallier	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00130019 (1998)	
<b>Protection/label</b>	--	


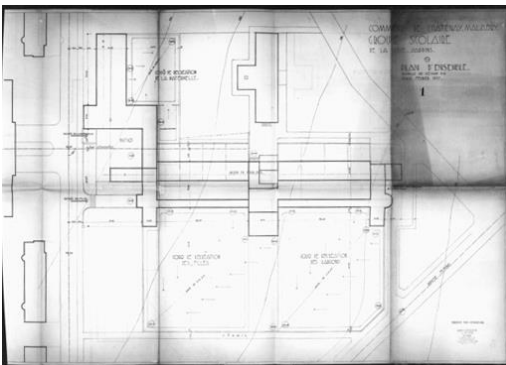
<b>Numéro</b>	<b>24</b>	 
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Maisons-Alfort	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jules Ferry	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Jules Ferry et École maternelle Jules Ferry	
<b>Période de réalisation</b>	1930-1934	
<b>Architectes</b>	André Dubreuil Roger Hummel	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00070793 (1987)	
<b>Protection/label</b>	12/07/2002 Inscrit MH – Label XXe siècle	


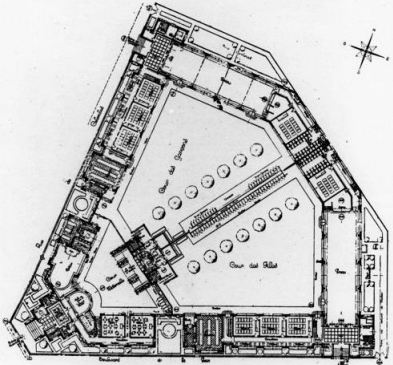



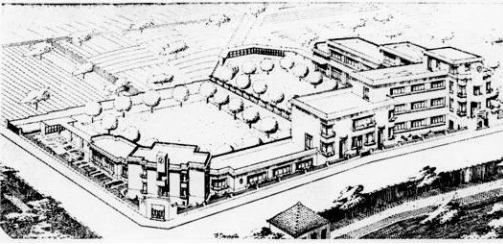
<b>Numéro</b>	<b>25</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Saint-Mandé	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Charles Digeon	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Charles Digeon et École maternelle Charles Digeon	
<b>Période de réalisation</b>	Années 1930	
<b>Architectes</b>	Georges Jany (projet des années 1930) Marcelin et Jacques Joannon-Navier réalisation après-guerre selon nouveau projet avec même volumétrie.	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00074127 (1991)	
<b>Protection/label</b>	--	


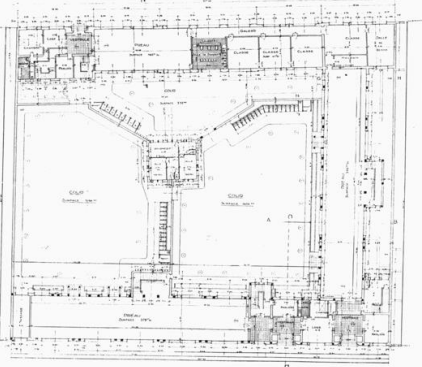
<b>Numéro</b>	<b>26</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Vitry-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Blaise Pascal	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Blaise Pascalet École maternelle Blaise Pascal	
<b>Période de réalisation</b>	1931-1933	
<b>Architectes</b>	Claude et Jules Stéphane	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA94000026 (1993)	
<b>Protection/label</b>	--	


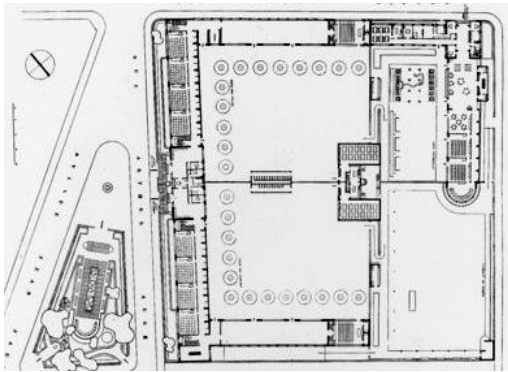
**b. Groupes scolaires accueillant un établissement du secondaire**


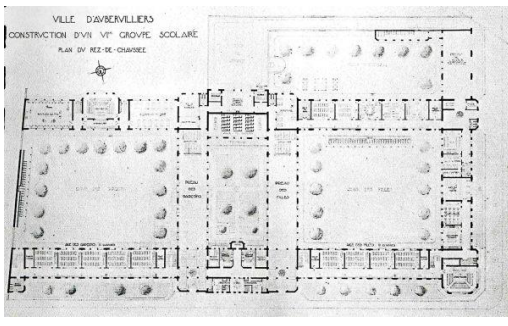
<b>Numéro</b>	1	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Châtenay Malabry	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Thomas Mazaryk	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Thomas Mazaryk ; École primaire élémentaire et École maternelle Thomas Mazaryk	
<b>Période de réalisation</b>	1938-1945	
<b>Architectes</b>	Joseph Bassompierre Paul de Rutté Paul Sirvin	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00077090 (1991)	
<b>Protection/label</b>	--	


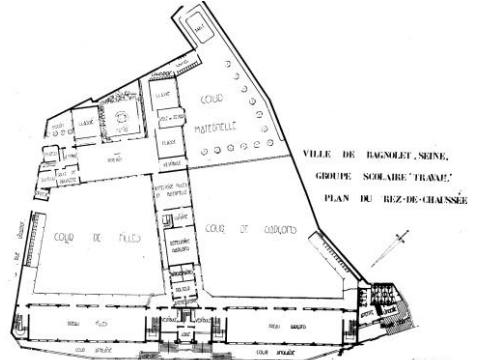
<b>Numéro</b>	2	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Courbevoie	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Aristide Briand	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Lycée Lapie et École maternelle Aristide Briand	
<b>Période de réalisation</b>	1930-1935 (appartient au complexe du stade municipal)	
<b>Architectes</b>	Florent Nanquette	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00129950 (1987)	
<b>Protection/label</b>	--	



<b>Numéro</b>	3	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Courbevoie	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire de La Montagne	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Lycée Professionnel Paul Painlevé et École maternelle Victor Hugo	
<b>Période de réalisation</b>	1932, agrandie en 1958	
<b>Architectes</b>	Florent Nanquette	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00129949 (1995)	
<b>Protection/label</b>	--	


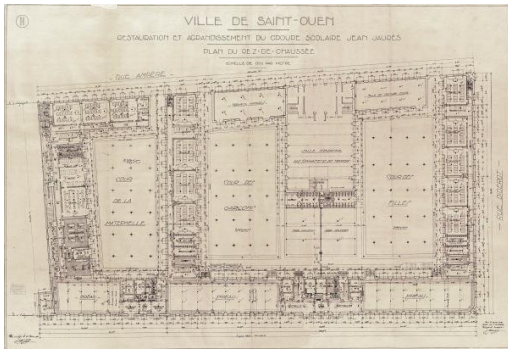
<b>Numéro</b>	4	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Levallois-Perret	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jean Jaurès	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Jean Jaurès et École maternelle Jean Jaurès	
<b>Période de réalisation</b>	1934	
<b>Architectes</b>	René Languereau	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00126384 (1995)	
<b>Protection/label</b>	--	


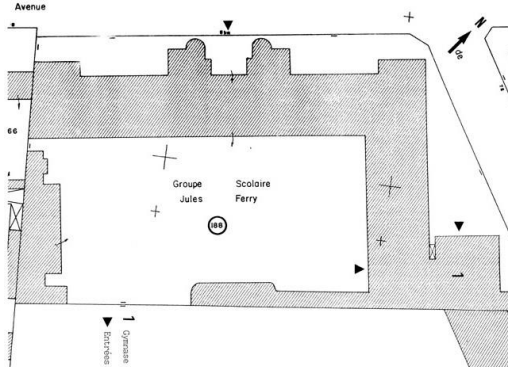
<b>Numéro</b>	<b>5</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Montrouge	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire du Haut Mesnil	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège du Haut Mesnil et École maternelle du Haut Mesnil	
<b>Période de réalisation</b>	1931 - 1933	
<b>Architectes</b>	Jean-Auguste Tisseyre Maurice-Louis Genin	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00076082 (1998)	
<b>Protection/label</b>	--	
		


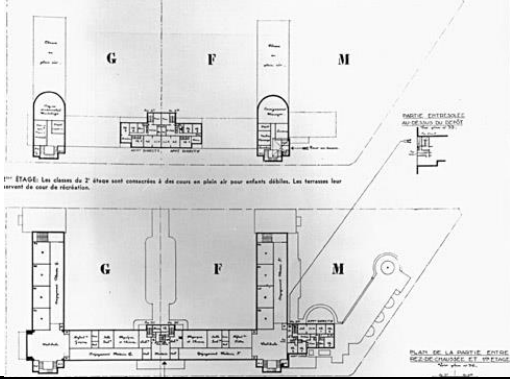
<b>Numéro</b>	<b>6</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Aubervilliers	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Paul Doumer	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Denis Diderot	
<b>Période de réalisation</b>	1934	
<b>Architectes</b>	Roland Boudier G. Pessemies	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	Atlas du Patrimoine de la Seine-Saint- Denis 001inv188 (2004)	
<b>Protection/label</b>	--	
		

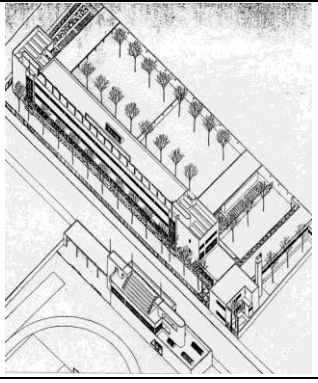
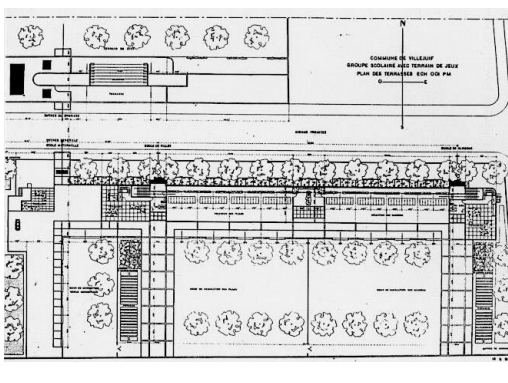
<b>Numéro</b>	7	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Bagnolet	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Travail	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Travail	
<b>Période de réalisation</b>	1931	
<b>Architectes</b>	La Guilde des architectes et techniciens conseils	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	Atlas du Patrimoine de la Seine-Saint- Denis 006inv210 (2006)	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	8	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Courneuve (La)	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Raymond Poincaré	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Raymond Poincaré	
<b>Période de réalisation</b>	1930	
<b>Architectes</b>	M. Poitreneau	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	



<b>Numéro</b>	9	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Saint-Ouen	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jean Jaurès	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Jean Jaurès	
<b>Période de réalisation</b>	1933-1934 (reconstruction partielle, graves dommages durant la 2 <sup>ème</sup> Guerre mondiale)	
<b>Architectes</b>	César-Auguste Mancel	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	

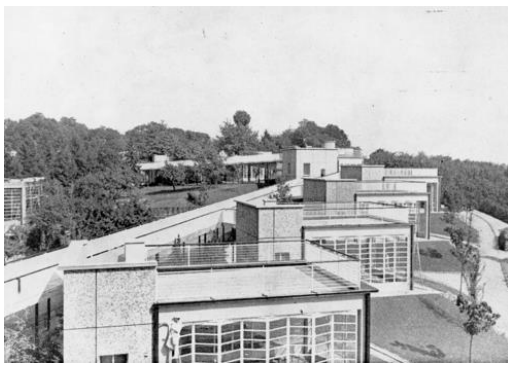
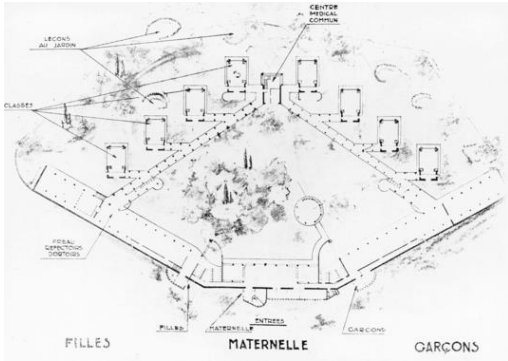
<b>Numéro</b>	10	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Nogent-sur-Marne	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Jules Ferry	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Jules Ferry	
<b>Période de réalisation</b>	1938	
<b>Architectes</b>	Roger Vilminot	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00050837 (1983)	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>11</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Maisons-Alfort	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Condorcet	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège, École primaire élémentaire et École maternelle Condorcet	
<b>Période de réalisation</b>	1930-1935	
<b>Architectes</b>	André Dubreuil Roger Hummel	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00070792 (1987)	
<b>Protection/label</b>	1999 Inscrit MH – Label XXe siècle	
		 <p>1<sup>er</sup> ETAGE. Les classes de 7 étages sont construites à des coins au plein air pour enfants débiles. Les terrasses leur servent de cour de récréation.</p> <p>PLAN DE LA PARTIE EXTÉRIÈRE RÉALISÉE PAR L'ÉTAT</p>



<b>Numéro</b>	<b>12</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Villejuif	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Karl Marx	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Karl Marx et École maternelle Karl Marx	
<b>Période de réalisation</b>	1931-1933	
<b>Architectes</b>	André Lurçat	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA94000161 (1996)	
<b>Protection/label</b>	15/01/1975 inscrit MH 31/10/1996 classé MH Label XXe siècle	
		 <p>COMMUNE DE VILLEJUIF GRUPE SCOLAIRE 800 TERRAIN DE JEUX PLAN DE TERRAINES 200 000 P.M.</p>

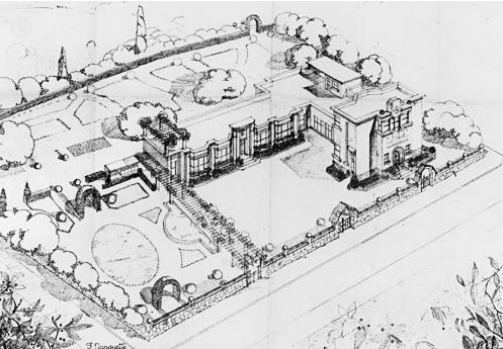
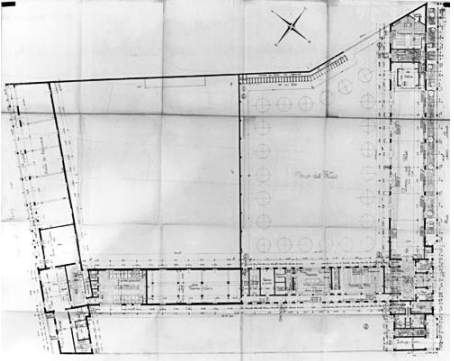
## c. Groupes scolaires qui sont désaffectés ou partiellement détruits

<b>Numéro</b>	1	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Issy-les-Moulineaux	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire de la Paix	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège de la Paix	
<b>Période de réalisation</b>	1935 (parties école maternelle et école primaire élémentaire de filles détruite en 2015-2016)	
<b>Architectes</b>	(Hypothèse : Marcel Chappey)	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	

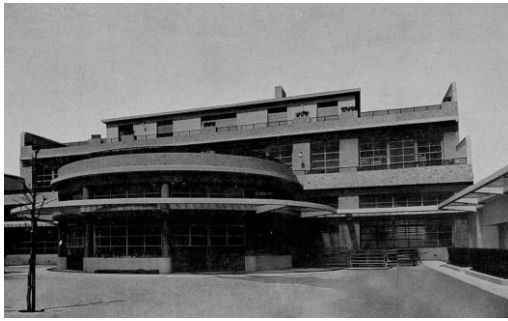
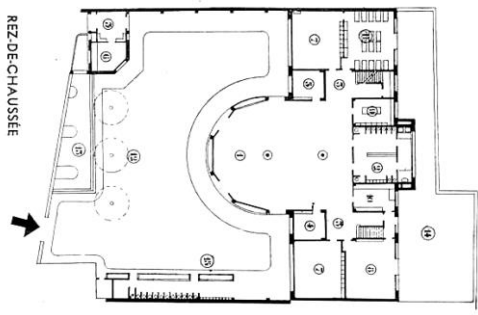
<b>Numéro</b>	2	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Suresnes	
<b>Dénominations successives</b>	École de plein air	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (non occupation des locaux)	
<b>Période de réalisation</b>	1934	
<b>Architectes</b>	Eugène Baudouin Marcel Lods Jean Prouvé	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA92000249 (1995)	
<b>Protection/label</b>	06/05/1965 Inscrit MH 24/04/2002 Classé MH Label XXe siècle	


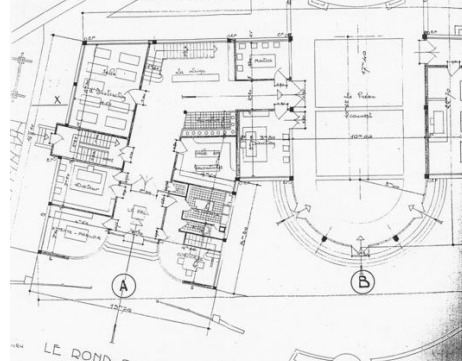



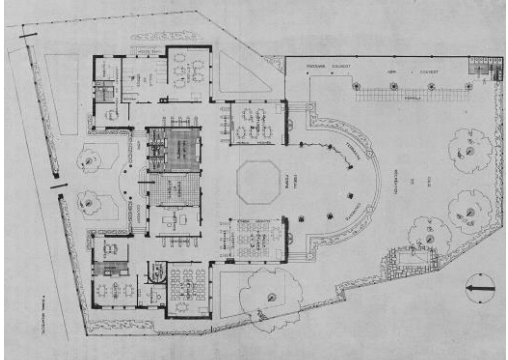
<b>Numéro</b>	3	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Aubervilliers	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe Scolaire du Montfort	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Services Municipaux des Sports	
<b>Période de réalisation</b>	1935	
<b>Architectes</b>	Roland Boudier G. Pessemies	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	Atlas du Patrimoine de la Seine-Saint- Denis 01inv189 (2004)	
<b>Protection/label</b>	--	


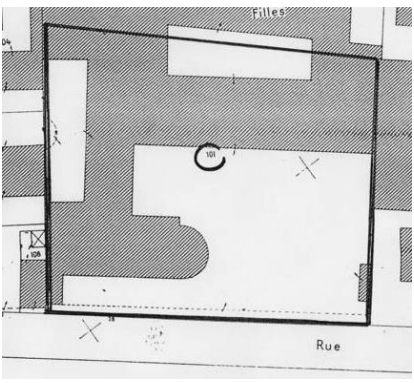
<b>Numéro</b>	4	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (94)	
<b>Ville</b>	Gentilly	
<b>Dénominations successives</b>	Collège et maternelle Pierre Curie – Ex Groupe scolaire Pierre Curie – Ex groupe scolaire Victor Hugo	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle Pierre Curie (les autres parties sont désaffectées mais encore existantes en 2016)	
<b>Période de réalisation</b>	Années 1930	
<b>Architectes</b>	Florent Nanquette	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA94000259 (1997)	
<b>Protection/label</b>	--	

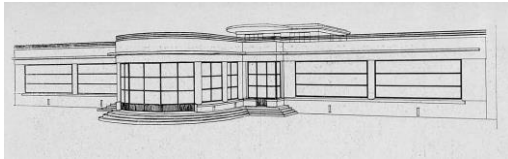
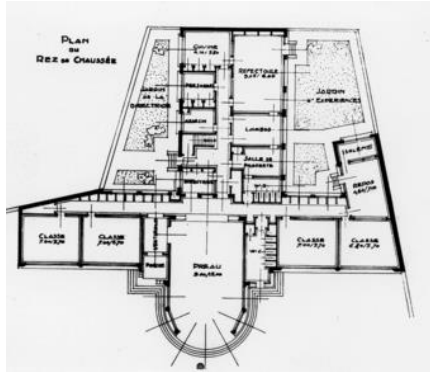
d. Écoles maternelles


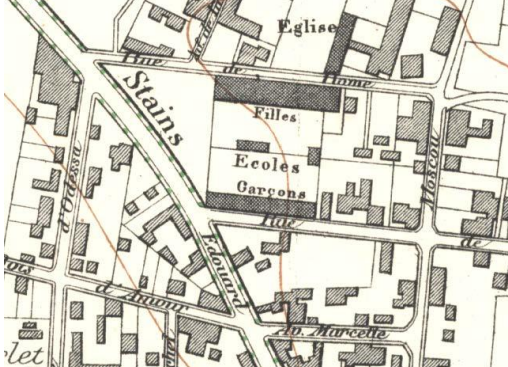
<b>Numéro</b>	<b>1</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Asnières-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle Flachat de la rue Parmentier (groupe scolaire Flachat)	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle Flachat	
<b>Période de réalisation</b>	1935	
<b>Architectes</b>	Marius Chevallier Maurice Launay	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00129708 (1995) uniquement pour l'école primaire de 1909. Maternelle non étudié.	
<b>Protection/label</b>	--	

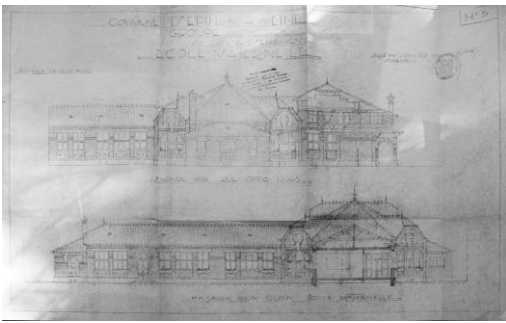
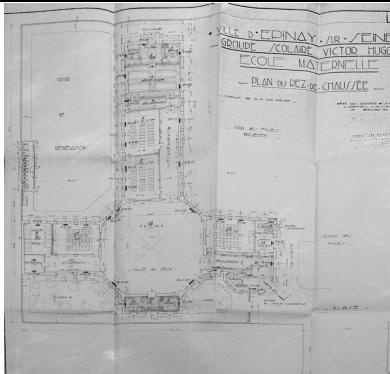
<b>Numéro</b>	<b>2</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Clamart	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle des Jardins parisiens	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle des Jardins parisiens	
<b>Période de réalisation</b>	1935	
<b>Architectes</b>	André Lothe	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA92000045 (1995)	
<b>Protection/label</b>	--	


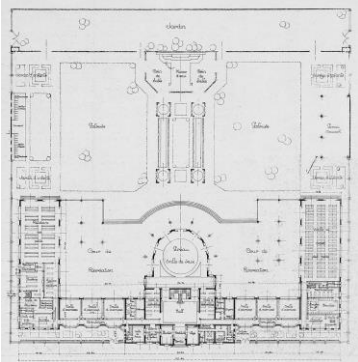
<b>Numéro</b>	<b>3</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Gennevilliers (cité-jardin)	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle Louis Pasteur	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle Louis Pasteur	
<b>Période de réalisation</b>	1928 (projet) - 1933	
<b>Architectes</b>	Félix Dumail	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00118730 (1993)	
<b>Protection/label</b>	--	


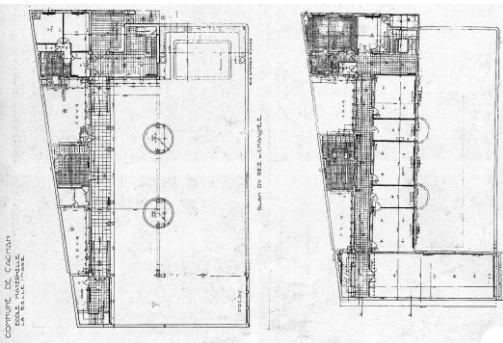
<b>Numéro</b>	<b>4</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Nanterre	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle Danielle Casanova	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle Danielle Casanova	
<b>Période de réalisation</b>	1938-1947	
<b>Architectes</b>	La Guilde des architectes et techniciens conseils Georges Gautier (agrandissement groupe scolaire voltaire construit par Henri Varnier durant les années 1920)	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00070523 (1990)	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>5</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Vanves	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire du Centre	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle du Centre	
<b>Période de réalisation</b>	1933	
<b>Architectes</b>	Marcel Marme Paul Marme	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00060612 (1988)	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>6</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Bobigny	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire Édouard Vaillant	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Édouard Vaillant et École maternelle Édouard Vaillant	
<b>Période de réalisation</b>	1927-1939	
<b>Architectes</b>	Georges Auzolle (seule école maternelle des années 1930)	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	


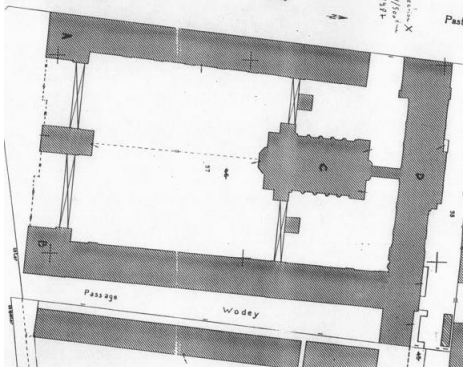
<b>Numéro</b>	<b>7</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Épinay-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle Victor Hugo (première tranche du groupe scolaire du Cygne d'Enghien)	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle Victor Hugo	
<b>Période de réalisation</b>	1928 (projet) - 1933	
<b>Architectes</b>	Henri Defresne	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	


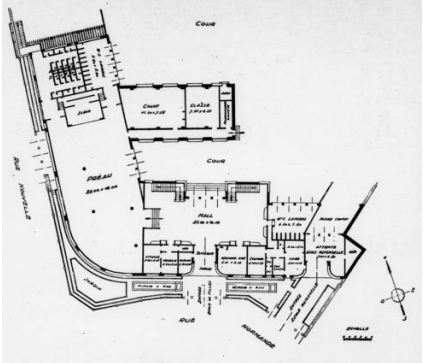
<b>Numéro</b>	<b>8</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Pantin	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle) de plein air	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle de plein air	
<b>Période de réalisation</b>	1929-1932	
<b>Architectes</b>	Florent Nanquette	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	PA93000005 (1997)	
<b>Protection/label</b>	18/11/1997 Inscrit MH – Label XXe siècle	


<b>Numéro</b>	<b>9</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Cachan	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle de la Belle Image	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle de la Belle Image (une école primaire a été construite à proximité)	
<b>Période de réalisation</b>	1935	
<b>Architectes</b>	Joannes Chollet Jean-Baptiste Mathon	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	


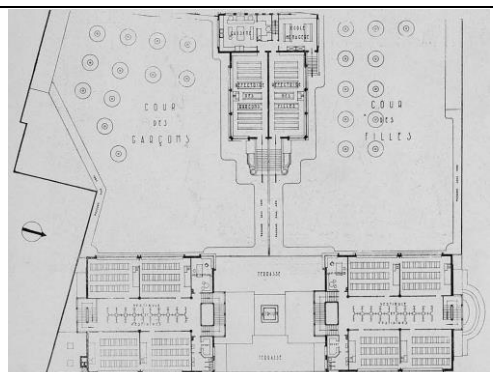
<b>Numéro</b>	<b>10</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Ivry-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	École maternelle Maximilien Robespierre	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École maternelle Maximilien Robespierre	
<b>Période de réalisation</b>	Années 1930	
<b>Architectes</b>	--	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	

## e. Écoles primaires élémentaires



<b>Numéro</b>	<b>1</b>	 <p>7118. BAGNEUX — Rue d'Arcueil et les Ecoles E. M.</p>
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Bagneux	
<b>Dénominations successives</b>	Écoles primaires élémentaires de filles et de garçons Henri Barbusse	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Henri Barbusse	
<b>Période de réalisation</b>	1932-1935	
<b>Architectes</b>	Louis Jolly	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00130552 (1994)	
<b>Protection/label</b>	--	
		



<b>Numéro</b>	<b>2</b>	
<b>Département</b>	Hauts-de-Seine (92)	
<b>Ville</b>	Vanves	
<b>Dénominations successives</b>	Groupe scolaire du Centre (uniquement partie école de filles)	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Lycée d'enseignement professionnel de Vanves (uniquement partie école de filles)	
<b>Période de réalisation</b>	1936	
<b>Architectes</b>	Marcel Marme Paul Marme	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00060612 (1988)	
<b>Protection/label</b>	--	
		


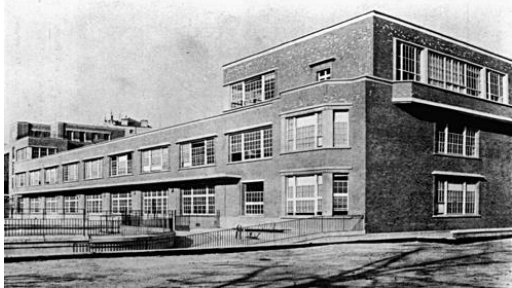
<b>Numéro</b>	<b>3</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Bondy	
<b>Dénominations successives</b>	Écoles primaires élémentaires de filles et de garçons Pierre Curie	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Pierre Curie	
<b>Période de réalisation</b>	1930	
<b>Architectes</b>	--	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	


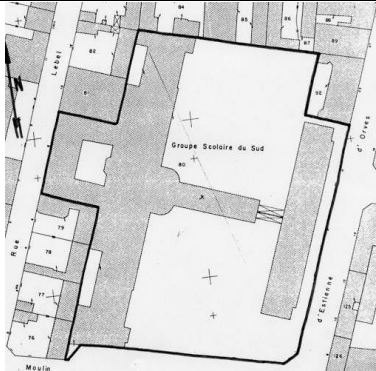
<b>Numéro</b>	<b>4</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Pré-Saint-Gervais (Le)	
<b>Dénominations successives</b>	Ecoles primaires élémentaires de filles et de garçons Jean Jaurès	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Ecoles primaires élémentaires Jean Jaurès et Pierre Brossette	
<b>Période de réalisation</b>	1931-1935 1957 : surélévation	
<b>Architectes</b>	Félix Dumail	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	PA93000008 (1997)	
<b>Protection/label</b>	18/11/1997 inscrit MH – Label XXe siècle	

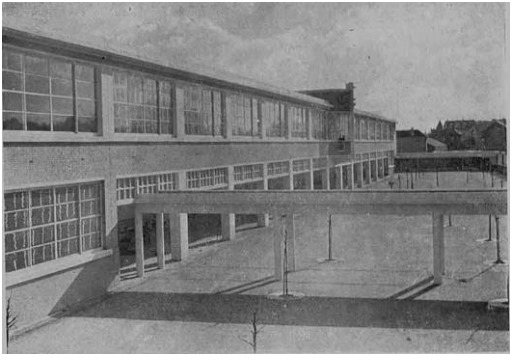
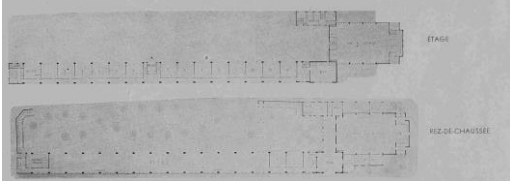


<b>Numéro</b>	<b>5</b>	
<b>Département</b>	Seine-Saint-Denis (93)	
<b>Ville</b>	Villetaneuse	
<b>Dénominations successives</b>	Écoles primaires élémentaires de filles et de garçons Jean-Baptiste Clément	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Jean-Baptiste Clément	
<b>Période de réalisation</b>	1932	
<b>Architectes</b>	--	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	--	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>6</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Charenton-le-Pont	
<b>Dénominations successives</b>	Écoles primaires élémentaires de filles et de garçons Aristide Briand	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Écoles primaires élémentaires Aristide Briand A et B	
<b>Période de réalisation</b>	1865 Reconstruction 1931-1939	
<b>Architectes</b>	Henri Guyon	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00060664 (1987)	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>8</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Nogent-sur-Marne	
<b>Dénominations successives</b>	Écoles primaires supérieures de filles et de garçons	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Lycée Edouard Branly	
<b>Période de réalisation</b>	1933	
<b>Architectes</b>	--	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00049968 (1985-86)	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	<b>7</b>	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Vincennes	
<b>Dénominations successives</b>	Écoles primaires élémentaires de filles et de garçons Sud	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	École primaire élémentaire Sud	
<b>Période de réalisation</b>	Années 1930	
<b>Architectes</b>	Maurice Maurey Raymond Hillion Toussaint Hillion	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA00075812 (1987)	
<b>Protection/label</b>	--	

<b>Numéro</b>	9	
<b>Département</b>	Val-de-Marne (94)	
<b>Ville</b>	Vitry-sur-Seine	
<b>Dénominations successives</b>	École secondaire de filles	
<b>Dénomination et usages actuels</b>	Collège Lakanal	
<b>Période de réalisation</b>	1933	
<b>Architectes</b>	Jules-Félix Claude Stéphane Louis Claude	
<b>N° de la notice Mérimée</b>	IA94000031 (1993)	
<b>Protection/label</b>	--	



## **E. Conclusions**



Le maillage de l'école publique et laïque en France, dans ses degrés élémentaires, héritage direct de la Révolution française au moins dans l'idée, est le résultat d'un combat mené tout au long du XIXe siècle par un pouvoir central opposé à des réalités locales souvent peu désireuses d'investir dans une institution allogène, coûteuse en argent et en main d'œuvre. Avant que la diffusion de l'école publique n'ait lieu sur l'ensemble du territoire, ses premiers modèles sont en revanche le fruit d'initiatives privées, mêlant élans philanthropiques et fascination machiniste. En effet, les circonstances culturelles et philosophiques – les pensées pré-socialistes, le saintsimonisme, le fouriérisme, les paternalismes – qui ont marqué le siècle de la première Révolution industrielle se sont diluées dans les premières mises en œuvre d'un espace normé et contrôlé, au service d'une compréhension mécaniciste de l'apprentissage. D'abord l'enseignement mutuel a démontré la nécessité d'un contrôle rigoureux de l'espace, puis l'enseignement simultané mixte qui s'est diffusé sur l'ensemble du territoire, où à chaque instant, on pouvait imaginer tous les enfants d'une même division parcourir la même page du même livre, assis sur le même banc, au sein de la même salle de classe, reproduite à l'identique des milliers de fois. Tous ces accessoires de l'école deviennent ainsi les rouages d'une mécanique dont le produit entrant est l'enfant ignorant qui, une fois passé par toutes les étapes du processus de laminage et autre raffinage, forme le produit fini : l'adulte instruit. Au même titre que les infrastructures spectaculaires que la modernité a pu nous offrir, chemins de fer, ports automatisés, aéroports, lignes électriques, etc..., l'école communale en est une, étroitement associée à la modernité. Le lieu scolaire devient l'outil au service d'un large objectif : donner accès à l'instruction à tous. Les alternances politiques ne vont plus discuter cet objectif ni affecter directement les pédagogies mises en place pour y aboutir, mais bien plutôt les contenus des enseignements et ses objectifs sous-jacent, entre créer des citoyens s'étant forgé un esprit rationnel et critique, ou encore créer des citoyens unis sous la République, ou bien dans les moments les plus réactionnaires unis derrière son Chef et Dieu. Nécessité sociale ou œuvre de charité, le débat reste sensible jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et la victoire définitive (?) de l'école laïque.

Comme tout phénomène technologique, dès lors, l'école va se mettre à la page des découvertes scientifiques gravitant autour des disciplines qui affectent tant sa construction que son fonctionnement et sa maintenance. L'hygiène des locaux est débattue dès la Révolution et reste le maître-mot de toutes les époques, qui revendiquent encore actuellement le slogan « air et lumière ». Aussi l'idée reste la même mais les outils dont on dispose pour la concrétiser varient selon les époques. On a pu faire souvent reproche durant les années 1920 et 1930 du caractère désuet des Instructions réglementaires pour les constructions scolaires élémentaires de 1887. Mais celles-ci sont pourtant le manifeste de l'idée scientifique, rationnelle et moderne de comment doit être conçue l'école. L'existence même d'Instructions n'est pas remise en cause immédiatement, puisque régulièrement mises à jour, en 1927 pour les maternelles, en 1936 pour le primaire élémentaire, et encore en 1949. D'ailleurs, le modèle de l'école « Jules Ferry » que l'on a tant reproché à ces Instructions n'en découle qu'indirectement. Elles normalisent les contours d'un outil et d'une machine dont l'objectif reste la production normée avec le meilleur rendement de l'adulte instruit, idéalisé comme autant de pièces machinées en usine égales les unes aux autres. Rôle que même les politiciens les plus progressistes des années 1930 n'ont pas voulu souhaiter immédiatement remettre en cause.

Cette recherche du contrôle, aux effets indirects néfastes sur une production scolaire de qualité, ne s'applique ainsi pas en soi à l'école mais bien à ceux qui la fabriquent, qui la montent : aux

communes, aux architectes communaux, aux commissions et autres conseils d'hygiène et des constructions scolaires, aux échelons départementaux et nationaux. Le règlement, œuvre moderne par excellence, suit de près les nombreuses tentatives de contrôle grâce à l'obtention et à la diffusion de plans types. Au final, ceux-ci auront eu une influence des plus grandes, car instituant indirectement un type architectural particulier et une certaine routine à l'ouvrage chez la plupart des architectes communaux appelés à concevoir ces écoles. Par ailleurs, même les enseignements dispensés dans les écoles d'architecture, même au cours des années 1930, ne font pas de l'école un programme d'un grand intérêt. Parent pauvre de la création architecturale, car trop normée et trop galvaudée, l'école, avant la Première Guerre mondiale, ne fait plus recette. Les mêmes ingrédients et les mêmes solutions sont perpétuellement refourgués au sein des petits cabinets d'architectes de banlieue et de province comme au sein du grand service des constructions scolaires de Paris, à l'exception notable des efforts de Louis Bonnier qui recherche d'introduire les éléments d'une nouvelle architecture au sein des constructions scolaires dès avant la Première Guerre mondiale.

Louis Bonnier fait le lien avant-guerre entre les mouvements progressistes du Musée social, les idées alors modernes pour renouveler tant l'architecture scolaire que les enseignements de l'art à l'école et au sein du peuple, et une nouvelle architecture qui sait intégrer les effets plastiques du béton armé entre autre. Son école de la rue de Grenelle va rester une référence durant l'entre-deux guerres auprès d'une certaine frange d'architectes, peu enclins au renouvellement et à l'imagination, mais parce que étant désormais mystifié comme le représentant d'une architecture scolaire correspondant à un type régional. La pensée régionaliste, si elle a été présente dès le XIXe siècle dans le discours architectural, même chez un Viollet-le-Duc, va connaître au sortir de la Première Guerre mondiale et durant tout l'entre-deux guerres un sort l'éloignant toujours plus de l'esprit moderniste initial de ses défenseurs pour se rapprocher des idées les plus nationalistes et réactionnaires face aux derniers développements de l'architecture moderne, tout en revendiquant toujours une certaine modernité. Cependant, au cours des années 1920, en particulier dans l'immédiat après-guerre, une telle dichotomie est encore loin d'être évidente et presque naturellement, les promoteurs d'un renouveau de l'architecture scolaire, comme un Léon Ritor ou un André Honnorat, vont faire appel à cette conception de la modernité architecturale pour renouveler la physionomie de l'école. Mais c'est une limite évidente, car rapidement, sans interroger le plan, l'offre d'une telle architecture régionaliste va se résumer à la proposition sur catalogue d'un même plan type décliné aux tons réinventés et réinterprétés des différentes régions.

L'œuvre du Musée social, liée au socialisme municipal grandissant, à la situation urbaine et sociale particulière de la banlieue, aux remous politiques qui l'agitent durant tout l'entre-deux guerres, va indirectement permettre une véritable recherche pour le renouveau profond de l'architecture scolaire. Henri Sellier, leader évident de ce mouvement, figure emblématique de cette époque, va faire appel à de jeunes architectes pour renouveler la typologie scolaire, revoir les programmes de ces chantiers, en y introduisant ses idées tant urbaines que social, ferments d'un projet global d'une société en devenir. Il côtoie Louis Bonnier. Cependant, il s'éloigne au fur et à mesure des conceptions du Musée social, dont les inspirations sont trop inspirées de l'antirévolutionnaire Frédéric Le Play qui au final souhaitait une réforme des conditions de vie pour assurer une forme de paix sociale et qui parallèlement inspirera largement Charles Maurras. Sa rencontre avec Maurice Payret-Dortail va être



déterminante pour pouvoir concevoir l'idée même qu'une nouvelle architecture et un nouveau programme peuvent être appliqués avec succès à l'école.

La concurrence politique entre les différents partis de gauche et les édiles locaux y appartenant, ceux ouverts aux idées de l'avant-garde artistique et architecturale, portés au pouvoir par les remous sociaux de l'époque et les conflits idéologiques d'alors, vont permettre à l'école de perpétuer sa tradition de modernité. L'école – faudrait-il y mettre une majuscule comme lorsque l'on cherche à distinguer l'Église de l'église ? – se nourrit tant de son passé que de son présent et des espoirs que les idéologies peuvent projeter dans le futur. Ce sont bien ces mouvements politiques, les seuls au cours des années 1930 en France à pouvoir entrevoir dans les réalisations architecturales du modernisme d'alors les promesses d'un espoir radieux, qui vont chercher et réussir à restaurer l'idée de modernité dans l'espace scolaire. Pour ce faire, ils s'inspirent largement des progrès étrangers à l'œuvre, tant en matière de constructions que de nouvelles pratiques pédagogiques, dont le plein air est le modèle le plus emblématique, même si plus compris comme une œuvre de prophylaxie dans le cadre de la lutte contre la tuberculose qu'un moyen de bouleverser le modèle pédagogique de la IIIe République. La banlieue ouvrière des années 1930 offre à l'architecture française ses premiers modèles d'architecture scolaire effectivement actualisés et modernisés, dont la conception découle d'une compréhension raisonnable et rationnelle des nouveaux procédés de construction, alliée à l'accueil des dernières idées médicales et des dernières technologies, à tous ses niveaux, du cinéma au sèche-main, en passant par la piscine chauffée et couverte ou la cuisine tout-électrique, sans oublier le chauffage électrique à air pulsé ou encore les baies vitrées à commande également électrique.

À côté, l'État reste immobile longtemps. S'il commence à investir dans les constructions scolaires de la Seine-banlieue à partir de 1927, ou bien il continue de promouvoir le pittoresque et le régionalisme pour les nouvelles constructions scolaires, ou bien il évite de participer à un débat artistique désormais et qui dépasse le monde de l'éducation, de la pédagogie et de la médecine. Car en 1930, le régionalisme ne fait plus recette auprès des modernes, même Florent Nanquette construit à Pantin alors son dernier projet laïque conçu dans cette veine en 1929. Car en 1930 également, le régionalisme ne fait plus recette auprès des médecins et des professionnels de l'éducation et des nouvelles pratiques pédagogiques. Car en 1930, le régionalisme a démontré son incapacité doctrinale à renouveler un espace, en continuant d'appliquer, plus ou moins maquillés, les plans de Félix Narjoux conçus dans les années 1860 à Paris, ne s'interrogeant pas sur ce que l'école peut offrir à l'enfant et à la pédagogie, à l'aube des dernières découvertes en psychopédagogie, des dernières pratiques éducatives et des dernières technologies pour la construction. Car en 1930, la défense du régionalisme ne s'apparente plus à celle de la modernité mais au résultat de la lente cautérisation des blessures de la Grande Guerre : les défenseurs, anciens combattants, ayant des positions toujours plus antidémocratiques, nationalistes, anticommunistes, antisocialistes, et tentant désormais de susciter le pathos quant à leur sort et à mener l'anathème contre leurs ennemis ou du moins identifiés tels, sans interroger à la lumière de la raison les mérites qu'ont effectivement les derniers modèles scolaires modernes. Ils se sentent d'autant plus exclus que les subventions pour les constructions scolaires de l'État vont en majorité à des villes faisant appel à des architectes modernes, car leur croissance démographique soudaine est le fruit de leur industrialisation et donc de la présence d'une population ouvrière toujours plus nombreuse.

L'idée qu'une école « gaie et heureuse » passe à travers des arabesques, des toits en ardoise ou des mats de Provence reste cependant bien présente chez un très grand nombre de politiques, dont André Honorat et Anatole de Monzie, même si ce dernier, si enclin à s'opposer à la modernité architecturale contemporaine, finit par se rendre compte des progrès effectivement réalisés par celle-ci dans le cadre des constructions scolaires. C'est également le cas des associations défendant les nouvelles pratiques pédagogiques : l'école prochaine sera moderne, évacuant désormais et définitivement le débat du style. Cela semblerait presque un syllogisme si l'on n'avait pas à l'esprit la pratique effective du projet d'une construction scolaire. Car ce dernier reste encore entièrement entre les mains de la commune, au moins pour le choix de l'architecte. Forcé de se rendre à l'évidence, l'État va tenter tant bien que mal, à partir de 1936, à étendre les nouvelles conceptions pour l'architecture scolaires qui se sont élevées en banlieue. La beauté est bien présente dans ces écoles et bien comprise des usagers et des enfants. Par ailleurs, c'est également l'occasion pour les jeunes créateurs de concevoir une nouvelle décoration scolaire et pour les architectes de concevoir l'école comme un véritable monument urbain, s'élevant dans des quartiers ou tout à l'urbanisation sommaire des lotissements où fleurissent l'autoconstruction et la misère de vivre ou tout à l'urbanisation contrôlée des cités-jardins de l'OPHBM de la Seine. Dans toute cette histoire, les écoles de la banlieue se révèlent être les réceptacles de la tradition à la base même de l'école : la modernité et, son corolaire, la capacité à se renouveler en permanence. Pour autant, le contenant n'est pas le contenu. Aussi, plutôt que de voir l'histoire de l'architecture scolaire comme une succession de ruptures, ne pourrait-on pas analyser l'émergence de nouveaux modèles comme la manifestation du retour au présent de cette modernité intrinsèque à l'école, réussissant à défaire les réflexes routiniers qu'entraînent ces projets car donnés à des architectes à l'inspiration limitée et à la clientèle municipale assurée. Ces nouveaux modèles sont la matérialisation de l'irruption du contemporain dans l'école, et la tradition naissante prend la place de l'ancienne, qui disparaît comme la mue d'une peau de reptile.

Dès lors, on peut s'interroger : au final, les groupes scolaires sont peut-être les représentants de cette illusion qui disait ou pensait que l'architecture aurait une influence sur l'école et les conditions d'apprentissage, en se basant uniquement sur une approche scientifique et sans faire appel aux expériences des usagers et en particulier des mouvements pour une Nouvelle Éducation. On retrouve au cours des années 1930 ce succès d'une parole scientifique devant une parole pédagogique encore reçue avec une certaine circonspection par l'administration du Ministère de l'Éducation nationale.<sup>1657</sup>

---

<sup>1657</sup> Cette approche a pu être celle de Michel Lainé comme la décrit Marie-Claude Derouet-Besson : « Sur le plan pédagogique, [Michel Lainé] estime que les changements n'interviennent pas à la demande des enseignants. C'est là une faiblesse du livre que ne pas analyser cette demande, plus productive qu'on ne le dit. Pour l'auteur, n'ayant pas intégré dans leurs pratiques les résultats des recherches, celles de Piaget, ou les propositions des pédagogues, Decroly, Montessori, Dewey, Freinet, l'Éducation nouvelle, les enseignants ne réclament pas les locaux qui leur seraient adaptés ». Cf. DÉROUET-BESSON, Marie-Claude. Lecture : LAINÉ (Michel). Les constructions scolaires en France. *Revue française de pédagogie*, juillet 1998, 32<sup>ème</sup> année, n°123, p. 174. Par rapport aux propositions des architectes les plus impliqués avec les associations pédagogiques, comme un Tony Fillon ou un Maurice Barret durant les années 1930, on retrouve toujours une certaine frilosité tant chez les maîtres d'œuvre que les maîtres d'ouvrages. D'autres forces de résistance à la nouveauté ont pu également se manifester chez les enseignants, comme l'illustrent leur rapport avec la nouvelle architecture et déjà à l'époque les mises en garde de Célestin Freinet lors du compte-rendu de sa visite à Villejuif. Aujourd'hui, à l'instar des écoles de la fin du XIXe siècle qui constituent une part appréciable du patrimoine de l'Éducation nationale et des communes, les classes sont réinvesties par ces méthodes faisant la part belle à l'épanouissement des enfants. Les murs sont punaisés de dessins, des mobiliers d'un type nouveau occupent et dessinent l'espace de la classe...

Cependant, le mauvais sort jeté rapidement à l'un des éléments les plus caractéristiques, la toiture en terrasse accessible et utilisable comme solarium ou aérium, montre les limites que peut apporter l'architecture. De même, l'école de plein air de Suresnes, œuvre iconique de son temps et de son époque, n'est plus utilisée depuis les années 1960 comme groupe scolaire. Par ailleurs, les aspirations pédagogiques qui avaient pu être exaltées à l'époque se sont vite retrouvées déçues.<sup>1658</sup>

Les classes continuent d'être tenues dans les écoles parisiennes du XIXe siècle et dans leurs clones qui ont recouvert la France entière. Dès lors, l'école, lieu d'apprentissage et d'éducation essentiel pour les générations d'enfants sans cesse renouvelées semble porter en elle, à chaque époque, ce leitmotiv que l'on a pu prêter à Édouard Manet : « il faut être de son temps et faire ce qu'on voit ». Parmi les réalisateurs des années 1930, ce sont bien les maires visionnaires de la banlieue parisienne qui ont su réinsuffler à l'intérieur des murs de l'école ce moteur essentiel de son développement. Ce qui au final pouvait sembler un combat idéologique face à un nationalisme ou un localisme architectural agressif se targuant de posséder le bon sens, alors qu'ils s'efforçaient de donner aux enfants défavorisés de leurs communes un cadre de vie inaccessible en leur livrant ces témoignages d'un futur radieux fantasmé, ces édiles ont permis à l'école d'être à nouveau « de son temps ». En ce sens, les établissements construits dans la banlieue parisienne au cours des années 1930 constituent le témoignage à l'échelle d'un territoire qui aujourd'hui se confond avec l'étalement naturel d'un Paris – toujours artificiellement contenu en ses « murs » – d'une école à la pointe du progrès d'une époque en prise avec les conflits idéologiques qui connaîtront leur apogée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1939.

Cherchant quelque peu à boucler la boucle, le premier chapitre s'étant ouvert sur la citation de Tomasi di Lampedusa, « il faut que tout change pour que rien ne change »<sup>1659</sup>, on peut voir dans les forces – presque contre-révolutionnaires – combattant cette nouvelle architecture et se prétendant les défenseurs d'un ordre moral séculaire et invariable les acteurs utiles et essentiels d'un processus révolutionnaire et timoré, où les couleurs des drapeaux et les uniformes varient alors que l'ordre essentiel – une société inégalitaire et féodale en Sicile, une classe disciplinée et aux ordres dans nos écoles – reste parfaitement immuable. Ce qui pourrait se lire comme une déception et un échec de ces architectures ne constitue pas moins le jalon essentiel pour comprendre tout à la fois l'évolution des murs de l'école et l'évolution de cette dernière. Des progrès indéniables ont été faits, mais que la critique post-moderne a cru démonter en brocardant son incapacité à renouveler une pédagogie datée

---

Et pourtant, ces écoles de brique et non de pierre en banlieue ne semblent pas offrir la sérénité et la beauté que la population trouve dans les pierres froides de l'époque de Jules Ferry : « Les notions de repère, de fonctionnalité, de qualité, se construisent, s'apprécient, se jugent selon des points de vue extrêmement différents : ceux des usagers, utilisateurs directs, mais également de tous les utilisateurs indirects – je garde par facilité ce même terme d'utilisateurs pour des points de vue plus extérieurs – le passant qui regarde le bâtiment d'école depuis la rue, l'élu qui a sa conception de la qualité architecturale, etc. ». Cf. DÉROUET-BESSON, Marie-Claude. Des repères pour des établissements scolaires de qualité. In MAZALTO, Maurice (dir.). *Architecture scolaire et réussite éducative*. Paris : FABER, 2007, pp. 35-40.

<sup>1658</sup> On se souvient des enfants parfaitement en ordre derrière leurs tables facilement déplaçable sur les photos d'époque, témoignage des interrogations avant tout d'ordre hygiénique qui ont commandé à la création d'une telle typologie.

<sup>1659</sup> Cf. note n°29 p. 13.

et autoritaire. Cependant, qu'en est-il aujourd'hui ? L'apprentissage, s'il est basé sur un rapport maître-élève, reste cantonner à l'intérieur d'un prisme hiérarchique aux contours presque violents, même si des dessins peuvent être plus aisément accrochés aux murs de la classe. Les écoles Montessori, largement diffusées en Hollande, ont pu s'épanouir en Hollande durant les années 1960, en particulier dans des projets conçus par Hertzberger.<sup>1660</sup> La consultation de ses projets montre l'héritage des premiers modernismes hollandais et une influence contenue sur les murs apportée par une pédagogie spécifique : un mobilier léger et mobile, des casiers personnels comme autant de meubles-immeubles, des espaces intérieurs en gradins, permettant tout à la fois une volumétrie plus complexe et la création d'espaces de réunions polyvalents couverts et chauffés... Ses établissements n'ont pas reçu le même anathème d'une critique sans doute plus nuancée.

Aujourd'hui, l'école est marquée par l'intrusion toujours plus forte des nouvelles technologies de l'information et de la communication, autant de nouveaux supports péniblement utilisés pour favoriser l'apprentissage et l'éducation des élèves. D'un usage en classe entière à une utilisation personnalisée sous la forme de tablettes numériques, il n'en demeure pas moins que les consignes et les exercices restent dictés par l'animateur de la classe, à savoir le professeur, autrefois d'instituteur. L'utilisation répandue de ces appareils nécessite cependant la mise en place d'infrastructures spécifiques, comme autant de prises et de goulottes électriques placées violemment le long des parois. Un autre aspect est l'exigence raisonnable en matière de confort et d'économies d'énergie que ces édifices, dressés à une époque éloignée de ces préoccupations, ne sont pas en l'état en mesure de satisfaire. La substitution généralisée non seulement des verres mais également de toutes les huisseries ont modifié profondément la perception de ces architectures mais également détruit certaines fonctions, comme le contact total qui pouvait exister entre le préau couvert et la cour de récréation. L'altération profonde qui en résulte participe du discours discriminant habituel entendu à l'encontre de ce patrimoine. À ce titre, seulement quelques échantillons ont pu être reconnus et officiellement protégés, alors, qu'à l'exception de deux établissements<sup>1661</sup>, l'ensemble de ces écoles fonctionne toujours aujourd'hui, certaines ont même pu être "promues", devenant collège voire lycée.

Ce dernier aspect n'a pas également aidé à la reconnaissance spécifique de ce patrimoine en tant que témoin d'une histoire locale, car confondu avec les établissements du secondaire, les collèges émanant des départements et les lycées de l'État puis des régions. En effet, même au niveau de l'histoire des écoles primaires, qui encore aujourd'hui se souvient d'emmener ses enfants à l'école communale ? Une certaine dépossession qui passe également par les mots, conséquence indirecte des réformes héritées du Front populaire, de Conseil national de la Résistance et de l'idée universelle d'un système éducatif unique. Ces écoles sont encore aujourd'hui gérées par les communes, mais cependant elles ne possèdent plus ce caractère d'aboutissement qu'une institution locale pouvait offrir, prenant en charge l'ensemble de la scolarité obligatoire des enfants, d'abord jusqu'à 13 ans puis jusqu'à 14 ans à partir de 1936. L'histoire ainsi n'a pas seulement été effacée par l'effet des processus

---

<sup>1660</sup> Cf. HERTZBERGER, Hermann. *Lessons in Architecture. Volume 3 : Space and Learning*. Rotterdam : 010 Publishers, 2008, 258p.

<sup>1661</sup> Paradoxalement, le groupe scolaire de Suresnes, établissement pilote, a été fermé car jugé ouvertement inapte à assurer une éducation. L'école d'Aubervilliers en revanche s'est avérée trop petite et couteuse et la carte scolaire a amené à sa fermeture.

de vieillissement, somme toute naturels, des matériaux et des installations. Le cas du collège de la Paix d'Issy-les-Moulineaux est emblématique.

Dernièrement est paru au *Journal Officiel de la République française* le Décret n°2016-711 du 30 mai 2016 relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables<sup>1662</sup> pris dans le cadre de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Ce décret prévoit l'obligation, dans le cadre de travaux de ravalement « concernant au moins 50% d'une façade du bâtiment, hors ouvertures » ou de travaux de rénovation de la couverture « comprenant le remplacement ou le recouvrement d'au moins 50% de l'ensemble de la couverture, hors ouvertures », de procéder à l'isolation thermique dans le cas de locaux chauffés. En ce qui concerne les travaux de ravalement, la solution préconisée est celle d'une ITE (Isolation Thermique Extérieure). Le décret prévoit quatre exceptions : lorsqu'il existe « un risque de pathologie du bâti liée à tout type d'isolation » ; lorsque « les travaux ne sont pas conformes à des servitudes ou aux dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des sols, au droit de propriété ou à l'aspect des façades et à leur implantation » ; lorsque « les travaux d'isolation entraînent des modifications de l'aspect de la construction en contradiction avec les prescriptions prévues pour les secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, les abords des monuments historiques, les sites inscrits et classés » ; enfin lorsque qu'il « existe une disproportion manifeste entre les avantages de l'isolation et ses inconvénients de nature technique, économique ou architecturale, les améliorations apportées par cette isolation ayant un impact négatif trop important en termes de qualité de l'usage et de l'exploitation du bâtiment, de modification de l'aspect extérieur du bâtiment au regard de sa qualité architecturale, ou de surcoût ». La plupart de ces bâtiments, traités avec des matériaux pouvant supporter un tel type d'isolation, ne disposent d'aucune mesure de sauvegarde ou ne sont pas situés dans le voisinage immédiat d'un monument bénéficiant de ce type de servitude. Seule l'évocation du quatrième point relevant du motif légitime et de la sauvegarde d'une qualité architecturale trop souvent méconnue et évanouie permettrait de protéger ces bâtiments d'une nouvelle loi ne pouvant qu'amenuiser encore plus le caractère patrimonial et monumental de ces écoles. Encore faut-il que ce point soit évoqué, soulevé, étudié, notifié et défendu par ceux qui ont la charge de leur entretien. La mise en danger est claire, non seulement d'une intégrité matérielle, mais particulièrement d'une identité architecturale, en tant que marqueurs locaux d'une histoire partagée par de nombreuses communes de la petite couronne, et aspirant à appartenir au Grand Paris. Quel espoir reste-il dès lors pour un patrimoine non reconnu comme tel, et ne se limitant pas aux seules écoles, faisant pâle figure dans les consciences face aux grandes avenues haussmanniennes qui détournent en permanence l'attention de ces zones difficilement appréciées et valorisées ?

Ces groupes scolaires, écoles primaires élémentaires et écoles maternelles, forment les membres démultipliés d'un même patrimoine, véritable réseau monumental à l'échelle d'un Paris élargi, embryon, déjà imaginé à l'époque, d'un Grand Paris. Ils portent avec eux le souvenir d'un espoir entièrement dévoué au progrès technique et matériel, condition primordiale à la libération de

---

<sup>1662</sup> Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/30/LHAX1613394D/jo>, consulté le 12 août 2016.

l'homme et à son épanouissement. Ces formules qui aujourd'hui peuvent prêter à sourire n'évoquent pas moins le caractère patrimonial et historique d'un témoin aujourd'hui – à l'exception de quelques-uns de ses membres – en proie aux pioches des démolisseurs, des ravaleurs de façades et des falsificateurs de l'histoire. Quel sens reconnaître dans la préservation de seulement quelques échantillons de ce corpus, sans doute reconnus comme autant de têtes pensantes de ce même réseau ? La mise en relation des histoires de ces édifices permet de voir la nécessité de partager leurs vécus et de mettre en évidence les bonnes pratiques pour la mise en valeur d'un patrimoine qui au final ne relève pas seulement d'une histoire municipale par trop chauvine mais d'une histoire élargie au moins à la région parisienne et sinon à l'histoire de l'architecture moderne française.

## **F. Index détaillé**





<b>A.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
I.	Résumé.....	3
1.	Versione italiana .....	3
2.	English Version.....	4
3.	Version Française.....	5
II.	Genèse d'une problématique .....	7
1.	Une école publique, des patrimoines scolaires ?.....	7
2.	Restituer l'émotion, rendre la mémoire .....	10
III.	Départ.....	13
1.	Hypothèses.....	13
2.	État de l'art.....	15
<b>B.</b>	<b>Aux origines de l'école : la quête d'une modernité sans cesse réactualisée.....</b>	<b>21</b>
I.	Introduction.....	23
II.	1789-1830 : des disparités et de graves insuffisances aux débuts de l'école publique....	25
1.	De l'Ancien Régime à l'Empire : une diffusion croissante mais timorée donnant à l'architecture scolaire ses premières bases .....	25
a.	Ancien Régime : une scolarisation limitée, aux mains des congrégations, et qui tend à s'émanciper en recherchant ses formes modernes .....	25
b.	Révolution et Empire : la marche vers la laïcisation, la gratuité manquée et l'abandon aux communes peu intéressées par l'enseignement populaire.....	28
2.	La Restauration (et les cents-jours) : l'essor manqué de l'enseignement mutuel et la première rationalisation de l'espace scolaire .....	36
a.	Une situation difficile pour l'enseignement primaire public et laïque et pourtant quelques pas vers l'universalité d'un système.....	36
b.	L'enseignement mutuel : un modèle importé .....	38
c.	Une méthode qui norme l'espace .....	41
III.	1830-1880 : les tâtonnements.....	51
1.	L'œuvre de la Monarchie de juillet .....	51
a.	Vers un enseignement primaire national .....	51
b.	Les premières normes basées sur les écoles mutuelles .....	54
c.	D'une loi difficilement appliquée au retour des initiatives privées .....	64
d.	La création des salles d'asile : le premier groupe scolaire.....	66
2.	Locaux scolaires et organisation pédagogique.....	76
a.	L'évolution de la réglementation des locaux scolaires, dominée par l'hygiène physique et morale.....	76
b.	Des tentatives locales pour une organisation pédagogique unifiée : Paris prend le leadership.....	81

c.	Un modèle pédagogique national après la défaite de Sedan, la laïcisation progressive de l'instruction primaire dans les grandes villes, vers le modèle républicain.....	85
3.	La création et la diffusion des modèles : de l'outil normatif vers la recherche d'un sens dans l'architecture scolaire .....	90
a.	Les modèles et plans-types : des outils de contrôle et des guides officiels aux succès limités.....	90
b.	Une architecture laissée libre dans son esthétique.....	96
c.	La construction d'une tradition rationaliste .....	99
d.	Le poids grandissant de la presse professionnelle dans la diffusion de l'architecture scolaire et des connaissances techniques.....	109
IV.	1880-1918 : la construction d'une tradition.....	115
1.	Le tournant des années Ferry .....	115
a.	Les grandes lois scolaires.....	115
b.	La création de la commission « des bâtiments et mobiliers scolaires » .....	117
c.	Un règlement pour quelle architecture ? .....	119
d.	Aux origines du règlement de 1880.....	122
e.	Le règlement du 17 juin 1880, au service de l'enseignement simultané .....	126
2.	La diffusion du rationalisme et de la modernité.....	129
a.	Une application retenue des principes de Viollet-le-Duc.....	129
b.	L'héritage de la commission de 1879 : vers le perfectionnement des principes hygiénistes.....	133
c.	Des critiques hygiénistes envers le règlement de 1880 .....	135
d.	Quelques mises-à-jour postérieures.....	138
e.	Un luxe des équipements et une modernité des installations .....	140
3.	De nouvelles pistes avant-guerre.....	143
a.	La panne du modèle normé et hygiéniste : vers un nouveau paradigme, la recherche du Beau pour l'élévation du peuple .....	143
b.	La Société nationale de l'Art à l'École.....	149
c.	De nouveaux matériaux et quelques tentatives modernes avant la guerre .....	152
<b>C.</b>	<b>L'école dans la banlieue parisienne des années 1930 : le résultat de multiples enjeux .....</b>	<b>161</b>
I.	Introduction.....	163
II.	La banlieue se cherche un visage .....	165
1.	La banlieue jusqu'en 1914, une arrière-cour pour Paris .....	165
a.	La métropole dominée par la démographie parisienne .....	165
b.	Paris, tropisme français .....	167
c.	La banlieue : de la basse-cour au faubourg .....	173
d.	La crise du logement : pénurie et insalubrité .....	178
e.	Des actions communales inégales et l'indécision des pouvoirs publics .....	181
f.	Fournir un logement : de la régulation sociale à l'initiative municipale.....	185

g.	Repousser la banlieue ou chasser Paris ? Une extension avortée.....	190
h.	Quels équipements scolaires avant-guerre en banlieue ?.....	195
2.	1918-1939 : de l'urbanisation à l'urbanisme .....	210
a.	Un poids démographique de la banlieue toujours plus fort.....	210
b.	L'aggravation de la crise du logement : les mal-lotis.....	214
c.	L'urbanisme et l'intervention publique comme réponse à la double crise du logement et de l'aménagement de l'agglomération parisienne .....	222
d.	Les cités jardins et l'équipement scolaire.....	228
e.	La marche vers la départementalisation : une suite de tentatives avortées.....	234
3.	Modernisme et hygiénisme : la banlieue à "l'école" du municipalisme .....	242
a.	L'affirmation du pouvoir communal : vers une rationalité et une modernité urbaines .....	242
b.	Le socialisme municipal : hygiène et cadre de vie .....	250
c.	Une politique éducative originale aux origines des programmes des groupes scolaires .....	259
III.	L'école : œuvre nationale, vitrine locale .....	266
1.	L'effort de l'État pour les constructions scolaires .....	266
a.	Une population scolaire stagnante au niveau national et inégalement répartie ...	266
b.	Le poids croissant des subventions aux constructions des écoles primaires dans les villes, en particulier de la banlieue parisienne, au cours des années 1920 .....	271
c.	Le Conseil général de la Seine choisit la banlieue.....	275
d.	Les programmes des constructions scolaires au cours des années 1930, un gage pour le municipalisme. ....	278
e.	Un effort de contrôle permanent des dépenses et de la qualité des constructions scolaires.....	282
2.	L'expansion du régionalisme dans les constructions scolaires : les limites d'un premier langage architectural moderne dans l'après-guerre.....	289
a.	À la sortie de la guerre, achever les programmes des constructions scolaires suspendus, le parachèvement d'une culture .....	289
b.	Le régionalisme, vers une doctrine architecturale scolaire nationale ? .....	303
c.	La "diffusion" du régionalisme au sein des constructions scolaires .....	313
d.	En banlieue, quelques nouveaux modèles "modernes" .....	319
e.	L'adoption progressive d'un langage moderniste au détriment du traditionalisme, du pittoresque ou du régionalisme .....	339
3.	Le style et l'époque : une banlieue plurielle en quête d'identité.....	348
a.	L'air et la lumière : une hygiène politico-architecturale.....	348
b.	Des crispations locales au Front populaire : l'école vitrine de l'utopisme révolutionnaire et urbain .....	360
c.	Un sursaut d'une architecture scolaire régionaliste au cours des années 1930 ? : entre revendications corporatistes, élans "patriotiques" et questions stylistiques .....	374

<b>D.</b>	<b>Les écoles des années 1930 en banlieue : hier modernité, aujourd'hui mémoire</b> .....	395
I.	Introduction.....	397
II.	L'évolution de l'architecture scolaire française .....	399
1.	La pédagogie rejoint l'hygiène : l'école de plein air .....	399
a.	L'école de plein air : la concrétisation architecturale d'une expérience hygiénique et pédagogique.....	399
b.	La démocratisation du modèle de l'école de plein air à l'étranger : les bénéfices de l'architecture moderne .....	404
c.	L'école de plein air en France : du modèle expérimental à son institutionnalisation .. .....	416
d.	L'école maternelle : premier lieu d'expérimentation du plein air généralisé .....	421
e.	Une architecture nouvelle pour une pédagogie nouvelle : modernité architecturale et extension du plein air.....	431
2.	Les architectes, acteurs de cette modernité .....	440
a.	L'hygiène avant la pédagogie, moteur du changement chez l'architecte .....	440
b.	L'hégémonie disputée des CIAM et d'André Lurçat par les autres "modernes" : à la recherche d'une nouvelle architecture scolaire.....	450
c.	Le rôle des arts décoratifs au service de la vie moderne : le rapprochement entre créateurs et industriels .....	460
d.	Une refonte progressive de la culture Beaux-Arts : le parcours exemplaire des frères Niermans .....	476
3.	Les réalisations de la banlieue : exemplaires et influentes .....	486
a.	Henri Sellier à la manœuvre : le plein air pour tous .....	486
b.	Faire des écoles fonctionnelles, hygiéniques et économiques : vers de nouveaux standards et plans-types ? .....	490
c.	La refonte des instructions pour les constructions scolaires : la rencontre de l'Hygiène par l'Exemple, des politiques et des architectes de la banlieue ; des résultats en demi-teinte .....	495
d.	Le comité central des constructions scolaires de 1937 : l'extension du modèle de la banlieue sous le Front populaire et le Ministère de Jean Zay .....	502
e.	Prosperité et postérité.....	510
III.	Les écoles construites en banlieue au cours des années 1930.....	514
1.	Les expressions des modernités architecturales .....	514
a.	Paysage, empreinte urbaine et terrasse : les éléments essentiels d'une école fonctionnelle et moderne .....	514
b.	Horizontalité ou verticalité ? Un monument particulier .....	524
c.	Symétrie et dissymétrie du plan : une liberté difficile.....	533
d.	La délicate question de l'ornement : beau et utile ? Bastion des Beaux-Arts .....	539
2.	Vers une utilisation généralisée de matériaux et de technologies modernes .....	548
a.	La structure.....	548
b.	Les façades et les planchers.....	557

c.	Les finitions .....	564
d.	Le sous-œuvre et les équipements : les accessoires de l'école aujourd'hui disparus .. .....	571
IV.	Aujourd'hui, un patrimoine à mettre-en-valeur .....	577
1.	La reconnaissance de ces édifices .....	577
a.	Un départ évident.....	577
b.	Sources et catalogage.....	581
a.	État des lieux de la reconnaissance officielle .....	588
2.	Quelle perception nous est offerte aujourd'hui ? .....	590
a.	Du monument urbain à l'anonymat : de la monumentalité à la banalité .....	590
b.	Des falsifications altérant la perception .....	596
c.	Aujourd'hui, un patrimoine méconnu et en danger, progressivement pris en compte .....	605
3.	Liste des écoles .....	615
a.	Groupes scolaires ayant toujours la même utilisation .....	615
b.	Groupes scolaires accueillant un établissement du secondaire .....	628
c.	Groupes scolaires qui sont désaffectés ou partiellement détruits.....	634
d.	Écoles maternelles.....	636
e.	Écoles primaires élémentaires.....	641
<b>E.</b>	<b>Conclusions</b> .....	647
<b>F.</b>	<b>Index détaillé</b> .....	657
<b>G.</b>	<b>Index des illustrations</b> .....	665
<b>H.</b>	<b>Index des tableaux</b> .....	685
<b>I.</b>	<b>Index des noms</b> .....	689
<b>J.</b>	<b>Bibliographie</b> .....	703
I.	Archives visitées.....	705
II.	Dossiers consultés de l'Inventaire général du patrimoine culturel.....	708
III.	Monographies anciennes .....	714
IV.	Ouvrages collectifs, articles d'ouvrages collectifs, actes de colloques anciens .....	719
V.	Périodiques et articles de périodiques anciens.....	722
VI.	Monographies modernes .....	741

VII.	Ouvrages collectifs, articles d'ouvrages collectifs, actes de colloques, rapports de recherches, mémoires scientifiques modernes .....	745
VIII.	Périodiques et articles de périodiques modernes .....	754
IX.	Sitographie.....	757
<b>K.</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>759</b>
I.	Propositions de modification des Instructions relatives aux écoles primaires élémentaires de 1887.....	761
II.	Instructions de 1927 et 1936 relatives aux écoles maternelles et élémentaires.....	801
III.	Carte des écoles et groupes scolaires édifiés durant les années 1930 dans la Seine-banlieue et repérés.....	815
IV.	Liste des architectes ayant participé au projet et à la construction d'écoles et de groupes scolaires dans la Seine banlieue durant les années 1930 .....	817
V.	Chronologie essentielle et synthétique.....	831

## **G. Index des illustrations**





- Figure 1 : La mappemonde de l'école en plein de Suresnes. Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes. 1935. [années 1930-50 ?] Consultée le 13 octobre 2015. Source :..... 9
- Figure 2 : Le globe sculpté devant l'entrée des écoles. Fiche d'inventaire IA92000249 dressée en 1995 par Antoine Le Bas. Cliché Inventaire Ayrault, 95.92.2937 X. © Inventaire général. .... 9
- Figure 3 : Vue aérienne du Groupe scolaire Karl Marx, s.d. [1933-1939 ?]. In FRAMPTON, Kenneth. *L'architecture moderne: une histoire critique*. Paris: Thames & Hudson. 2006. p. 214..... 11
- Figure 4 : Plan et détail d'une école élémentaire pour 350 élèves. *Journal d'éducation*, novembre 1815, n°2, p. 129. .... 46
- Figure 5 : Plan et détails d'une École élémentaire de village pour 70 élèves. DOCTEUR BALLY. *Guide de l'enseignement mutuel*. Paris : L. Colas, 1819, pl. 3. .... 47
- Figure 6 : Projets n°1, 2 et 3 de maisons d'écoles pour enfants garçons et filles. BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834, pl. 1. .... 57
- Figure 7 : BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834, pl. 5. .... 58
- Figure 8 : Détail des systèmes de ventilation. BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire*. Paris : Hachette, 1834, pl. 15. .... 59
- Figure 9 : Plan d'une école simultanée pour 80 enfants, filles et garçons. In Manuel complet de l'enseignement simultané ou instructions pour les fondateurs et les directeurs des écoles dirigées d'après la méthode simultanée. Paris : P. Dupont, 1834, p. 187..... 60
- Figure 10 : Plan détaillé de la salle de classe pour 100 élèves. In *Code de l'instruction primaire contenant l'historique de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833, l'ordonnance du roi du 16 juillet 1833, les circulaires et instructions ministérielles pour l'exécution de la loi (2e édition)*. Paris : P. Dupont, 1834, modèle n° 12. .... 62
- Figure 11 : Plan d'un rez-de-chaussée contenant une classe pour 100 élèves et un logement pour l'instituteur. Plan détaillé de la salle de classe pour 100 élèves. In *Code de l'instruction primaire contenant l'historique de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833, l'ordonnance du roi du 16 juillet 1833, les circulaires et instructions ministérielles pour l'exécution de la loi (2e édition)*. Paris : P. Dupont, 1834, modèle n° 11..... 63
- Figure 12 : Plan de la maison complète d'éducation primaire élevée par les soins de M. Cochin. In COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*. Paris : Hachette, 1834, pl. 9. .... 69
- Figure 13 : Prière. In COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*. Paris : Hachette, 1834, pl. 3. .... 70
- Figure 14 : Mobilier. In COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*. Paris : Hachette, 1834, pl. 7. .... 71
- Figure 15 : Écoles Communales et Salle d'Asile à Paris (Seine) (Rue de Charonne) (1844). GOURLIER, Charles-Pierre, BIET, Léon-Marie-Dieudonné, GRILLON, Edme-Jean-Louis. *Choix d'édifices publics*

- projetés et construits en France depuis le commencement du XIXe siècle, publié avec l'autorisation de Monsieur de Ministre de l'Intérieur.* Paris : L. Colas, 1825-1850..... 72
- Figure 16 : Montage extrait de : TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 13. Les plans eux-mêmes sont extraits de : POMPÉE, César-Auguste. *La maison d'école rurale.* Supplément au recueil des plans-modèles : lois et décrets sur la matière. Paris : P. Dupont, 1877..... 94
- Figure 17 : Montage extrait de : TOULIER, Bernard. *Op. cit.* p. 13. Les plans eux-mêmes sont extraits de : POMPÉE, César-Auguste. *La maison d'école rurale.* Supplément au recueil des plans-modèles : lois et décrets sur la matière. Paris : P. Dupont, 1877..... 95
- Figure 18 : ÉCOLE DE FILLES ET DE GARÇONS à Aillant sur Tholon (Yonne). In : NARJOUX, Félix. *Architecture communale. Hôtels de villes, mairies, maisons d'écoles, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série.* Paris : A. Morel, 1870, pl. L. .... 100
- Figure 19 : ÉCOLE DE FILLES ET DE GARÇONS à Aillant sur Tholon (Yonne). In : NARJOUX, Félix. *Architecture communale. Hôtels de villes, mairies, maisons d'écoles, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série.* Paris : A. Morel, 1870, pl. LII. .... 101
- Figure 20 : École de filles et de garçons. Rue Riblette, XX<sup>e</sup> arrondissement. In. NARJOUX, Félix. *PARIS : Monuments élevés par la ville. 1850-1880. Deuxième volume : édifices consacrés à l'instruction publique.* Paris : A. Morel, 1883, pl. II. .... 104
- Figure 21 : École de filles et de garçons. Rue Riblette, XX<sup>e</sup> arrondissement. In NARJOUX, Félix. *PARIS : Monuments élevés par la ville. 1850-1880. Deuxième volume : édifices consacrés à l'instruction publique.* Paris : A. Morel, 1883, pl. II. .... 105
- Figure 22 : Groupe scolaire du boulevard Belleville à Paris. M. Salleron, architecte à Paris. In *Annales Industrielles*, novembre 1879, 11<sup>e</sup> année, 45<sup>e</sup> livraison, ppll. 89 et 90. .... 106
- Figure 23 : façade de l'école de la rue Baudricourt. Disponible sur : [http://www.armoiresdeparis.fr/Images/Images\\_A13/1482\\_22\\_A13.jpg](http://www.armoiresdeparis.fr/Images/Images_A13/1482_22_A13.jpg). Consulté le 31 août 2015. .... 107
- Figure 24 : École de garçons et de filles rue Blanche. In NARJOUX, Félix. *PARIS : Monuments élevés par la ville. 1850-1880. Deuxième volume : édifices consacrés à l'instruction publique.* Paris : A. Morel, 1883, pl. II. .... 108
- Figure 25 : Écoles primaires communales. Détail des latrines et du mobilier. *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1851, 9<sup>e</sup> volume, pl. 4. .... 110
- Figure 26 : Écoles primaires communales. Vue de la classe et du préau. *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1851, 9<sup>e</sup> volume, pl. 6. .... 111
- Figure 27 : NARJOUX, Félix. *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et Installation.* Paris : A. Morel, 1877, p. 164. .... 113
- Figure 28 : NARJOUX, Félix. *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et Installation.* Paris : A. Morel, 1877, p. 166. .... 114
- Figure 29 : NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882.* Paris : G. Masson, 1882, p. 12..... 123

Figure 30 : CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. <i>Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école</i> . Paris : Ch. Delagrave, 1881, p. 6.....	124
Figure 31 : Table-banc des écoles de la ville de Paris (modèle Delagrave). MERY, Henri, GÉNÉVRIER, J. <i>Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire</i> . Paris : J-B Baillièrre et fils, 1914, p. 153. ....	126
Figure 32: Salles de classe de 50 élèves avec des tables-banc une place. In CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. <i>Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école</i> . Paris : Ch. Delagrave, 1881, p. 11.....	128
Figure 33 : Projet de groupe scolaire à Saint-Ouen. MM. Berger et Maistrasse architectes. In <i>La Construction Moderne</i> , novembre 1897, 2 <sup>ème</sup> année, 3 <sup>ème</sup> série, p. 101.....	131
Figure 34 : Détail de la liaison entre les murs latéraux et le plancher ou le plafond. In CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. <i>Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école</i> . Paris : Ch. Delagrave, 1881, p. 6. ....	135
Figure 35 : École démontable, système de M. O. André. In NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. <i>L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882</i> . Paris : G. Masson, 1882, p. 25. ....	136
Figure 36 : École communale construite par M. Tollet à Paris. In NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. <i>L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882</i> . Paris : G. Masson, 1882, p. 29.....	138
Figure 37 : Salle de dessin d'une école parisienne. In GÉNÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. <i>Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire</i> . Paris : J.-B. Baillièrre, 1914, p. 42. ....	141
Figure 38: Plan des Bains-douches de l'école du Perreux (Seine). In GÉNÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. <i>Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire</i> . Paris : J.-B. Baillièrre, 1914, p. 65. ....	142
Figure 39 : Le toit terrasse d'une école de plein air à New-York (USA). In GÉNÉVRIER, Joseph, MÉRY, Henri. <i>Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire</i> . Paris : J.-B. Baillièrre, 1914, p. 610. ....	144
Figure 40 : Salle d'École. Sauvage et Sarrazin, arch. <i>Art et Décoration</i> , juillet-décembre 1907, tome XXII, p. 161.....	151
Figure 41 : École de la rue Pontoise, Paris, 1910-1911. Jacques-Marcel Auburtin architecte. <i>L'architecte</i> , octobre 1924, 1 <sup>ère</sup> année, n°10, pl. LXIII. ....	153
Figure 42 : Élévation et coupe de l'école du Sacré-Cœur. Hectore Guimard architecte. 1895. Disponible sur : <a href="https://c2.staticflickr.com/6/5295/5509397598_bb34727dfe_b.jpg">https://c2.staticflickr.com/6/5295/5509397598_bb34727dfe_b.jpg</a> . Consulté le 16 octobre 2015. ....	154
Figure 43 : Groupe scolaire de la rue Rouelle. Vue d'ensemble côté cour. Louis Bonnier architecte. In <i>L'architecte</i> , décembre 1912, n°12, pl. LXVIII. ....	156
Figure 44 : La nouvelle école primaire de Bondy. H. Daudanne architecte. In <i>L'architecture usuelle</i> , 1912, n°118, p. 171. ....	158
Figure 45 : Chemin de fer de St Germain avec sa partie atmosphérique et les embranchemens [sic] des chemins de fer de Versailles et de Rouen / dressée par Perrot, garde du Génie ; gravé par Delamare ; lithographie par Bineteau. Paris : A. Logerot, 1846. ....	172

Figure 46 : Zone à la Porte de Versailles. Paris : Agence photographique Rol, 1913.....	173
Figure 47 : Carte du département de la Seine. 1852. ©IGN. ....	174
Figure 48 : Carte du département de la Seine. 1906. © IGN. ....	175
Figure 49 : L'âge des voies ferrées autour de Paris. In BASTIÉ, Jean. <i>La croissance de la banlieue parisienne</i> . Paris : Presses Universitaires de France, 1964, p. 108. ....	178
Figure 50 : DIRECTION DE L'EXTENSION DE PARIS. BUREAU D'ÉTUDES. <i>Densité de la population. Année 1911</i> . Paris : 1927, lithographie de P. Monsanglant, 1927. ....	180
Figure 51 : Mortalité générale dans le département de la Seine. In SELLIER, Henri. <i>Essai sur les évolutions comparées du logement et de la population dans le département de la Seine de 1896 à 1911</i> . Sl., Sn., 1921, sp.....	182
Figure 52 : Façade de la fondation Rotschild sur la rue de Prague. Augustin Rey, architecte, 1907. In FRANTZ, Henri. <i>The Rothschild artizans : dwellings in Paris, designed by Augustin Rey</i> . In <i>The Studio</i> , février 1906, volume XXXVII, n°155, p. 115. ....	186
Figure 53 : AGENCE ROL. <i>Zoniers d'Ivry</i> . Paris : 1913.....	190
Figure 54 : Plan d'extension d'Eugène Hénard. 1913. In COHEN, Jean-Louis. <i>Eugène Hénard. Études sur l'architecture et les transformations de Paris</i> . Paris : Éditions de la Villette, 2013, p. 53.....	191
Figure 55 : COMMISSION D'EXTENSION DE PARIS. Avant-projet d'un plan d'extension de Paris. 1913. In TEXIER, Simon. <i>Paris contemporain. De Haussmann à nos jours : une capitale à l'ère des métropoles</i> . Paris : Parigramme, 2005, p. 43. ....	194
Figure 56 : Issy-les-Moulineaux (92). Projet d'une mairie-école, plan daté du 6 mai 1835. In LE BAS. <i>Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00108483</i> . Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, pl. 1.....	196
Figure 57 : Antony (92). La mairie-école-corps de garde vers 1900. Carte postale. A. D. Hauts-de-Seine. 9 Fi Ant. 45. Cité par FORGERET, Jean-Charles. <i>Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121253</i> . Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 1.....	197
Figure 58 : Projet d'école de jeunes filles dressé en 1868 par l'ancien architecte du département de la Seine, Claude Naissant. A.D. du Val-de-Marne. Cité par BELLE, Véronique, BOULMER, Catherine. <i>Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121253</i> . Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 6.....	198
Figure 59 : L'école de garçon de Châtenay-Malabry. Cliché Inventaire Vialles 91.92.2084 X. In FORGERET, Jean-Charles. <i>Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00077092</i> . Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, pl. 6. ....	200
Figure 60 : Groupe scolaire des Grésillons. Gennevilliers (92). Partie construite par Lequeux en 1889. Cl. Inv. Vialles 93.92.1868 X. In BOULMER, Catherine. <i>Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118745</i> . Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 9.....	201
Figure 61 : Baraquement de la fin du XIXe siècle, début du XXe siècle, à Saint-Ouen accueillant l'école maternelle du groupe du centre. Photographie jointe à la lettre accompagnant la pétition envoyée au	

Ministre de l'Éducation nationale en février 1939 par le Comité des parents et amis pour l'édification d'un groupe scolaire "Anatole France". AN F 17 14607.....	202
Figure 62 : Gustave-Laurent Raulin, architecte. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire de la gare à Ivry-sur-Seine (1879-1880). In <i>L'architecte</i> , décembre 1910, n°12, p. 98.....	204
Figure 63 : Vue aérienne du groupe scolaire, projet de MM. Berger et Maistrasse, lauréat du concours organisé par la ville de Saint-Ouen en 1897. In <i>Concours de Saint-Ouen. Groupe scolaire</i> . In <i>La construction moderne</i> , 27 novembre 1897, n°48, p. 101.....	207
Figure 64 : Coupe et élévation (1911) des écoles communales de Châtenay-Malabry (92). Perrain (architecte). A. C. Châtenay Malabry. In FORGERET, Jean-Charles. <i>Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00077091</i> . Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1991, pl. 5. ....	209
Figure 65 : La fabrication des obus de 75 à l'usine Darracq à Suresnes : obus prêts à être chargés. <a href="http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41572157n">http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41572157n</a> .....	211
Figure 66 DIRECTION DE L'EXTENSION DE PARIS. BUREAU D'ÉTUDES. <i>Département de la Seine. Intensité du mouvement de population. 1921-1926</i> . Paris : 1927, lithographie de P. Monsanglant, 1927.....	212
Figure 67 : Les lotissements de l'entre-deux-guerres autour de Paris. In BASTIÉ, Jean. <i>La croissance de la banlieue parisienne</i> . Paris : Presses universitaires de France, 1964, p. 230. ....	217
Figure 68 : Une rue de lotissement en 1929. In BASTIÉ, Jean. <i>La croissance de la banlieue parisienne</i> . Paris : Presses universitaires de France, 1964, pl. XVI. ....	218
Figure 69 : Ville de Clamart. Groupe scolaire des Rochers. Plan-Coupes. AD Hauts-de-Seine D 03/67. ....	220
Figure 70 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000 <sup>ème</sup> , dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°71. © IGN.....	221
Figure 71 : Henri Sellier examinant des plans à l'OPHBM de la Seine. (Musée municipal de Suresnes). In BURLIN, Katherine (dir.). <i>La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940</i> . Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 97. ....	225
Figure 72 : Réalisations de l'Office public d'habitations du département de la Seine, 1933 (issu d'une brochure éditée par l'OPHBM de la Seine en 1933). In BURLIN, Katherine (dir.). <i>La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940</i> . Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 126. ....	229
Figure 73 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000 <sup>ème</sup> , dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°71. © IGN.....	231
Figure 74 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000 <sup>ème</sup> , dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°71. © IGN.....	232
Figure 75 : Extrait du plan Prost. In <i>L'architecture d'aujourd'hui</i> , mars 1939, 10 <sup>ème</sup> année, n°3, p. III-7. ....	241
Figure 76 : Extrait de la carte du département de la Seine, 1/5000 <sup>ème</sup> , dressée par le service des Ponts et Chaussées en 1900, révisée en 1934, tableau n°82. © IGN.....	244

Figure 77 : André Lurçat, Projet de « Cité Verticale » pour Villejuif, . Plan d'ensemble. In André Lurçat Architecte. <i>L'Architecture d'Aujourd'hui</i> , juillet 1937, 8 <sup>ème</sup> année, n°7, p. 34. ....	245
Figure 78 : Plan d'aménagement de voirie de Boulogne-Billancourt, 1939. In PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). <i>André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940</i> . Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, p. 41. ....	247
Figure 79 : Écoles de Billancourt (Seine) -. MM. Cauwet et Ogé, Architectes. Cour de l'école de garçons, côté pavillon du concierge. In <i>La Construction moderne</i> , 16 avril 1933, 48 <sup>ème</sup> année, n°29, p. 439. .	248
Figure 80 : <i>Le Populaire</i> , 3 mai 1929, 12 <sup>ème</sup> année, n°2279, p. 1. ....	249
Figure 81 : La banlieue rouge à l'issue des élections municipales de 1935, vue par les communistes. In <i>La Voix de l'Est</i> , 18 mai 1935. Cité par FOURCAUT, Annie. <i>Bobigny, banlieue rouge</i> . Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 18. ....	252
Figure 82 : Le dispensaire municipal de Suresnes, Maurice Maurey architecte, 1933. In <i>Urbanisme</i> , janvier 1935, 4 <sup>ème</sup> année, n°32, p. 63. ....	255
Figure 83 : La mortalité à Paris et en banlieue. 1901-1910 et 1921-1932. <i>Bulletin municipal de Puteaux</i> , 15 décembre 1937, 9 <sup>ème</sup> année, n°104, p. 13. ....	258
Figure 84 : « Les enfants doivent acquérir à l'école les vertus nécessaires à la constitution d'un ordre nouveau. » Groupe scolaire Payret-Dortail, actuellement lycée Paul-Langevin à Suresnes (Musée municipal de Suresnes). In BURLIN, Katherine (dir.). <i>La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940</i> . Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, p. 210. ....	260
Figure 85 : Vue perspective de l'ensemble formé par le stade municipal et le groupe scolaire Aristide Briand, à Courbevoie. Florent Nanquette architecte. <i>L'Architecture d'Aujourd'hui</i> , 1931, 2 <sup>ème</sup> année, hors-série, pl. 47. ....	262
Figure 86 : Enfant voici tes trésors : raison, cœur, imagination. Bas relief de Henri Lagriffoul. Groupe scolaire Marius-Jacotot, Puteaux, 1938, Jules et Édouard Niermans architectes. In BARTHÉLÉMY, Georges. <i>Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)</i> . Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., (p. 1). AM de Puteaux M 02. ....	265
Figure 87 : Une salle de classe voutée. À droite, une énorme cheminée, à Serres (Lozère). Photo prise par l'instituteur. In ANTHOUARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). <i>L'École publique française, Volume 1</i> . Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 245. ....	270
Figure 88 : Article 224 de <i>la loi de finance du 16 avril 1930</i> . AN F 17 14599. ....	274
Figure 89 : Groupe scolaire Jules Ferry. Henri Varnier architecte. 1931. AM de Nanterre 4 M 5 (3).	287
Figure 90 : Groupe scolaire Jules Ferry. Henri Varnier architecte. 1936. AM de Nanterre 4 M 5 (3).	287
Figure 91 : « Groupe scolaire rue Madame. Façade géométrale : R. Bouvard, Architecte » GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la rue Madame. <i>La construction moderne</i> , juillet 1926, 41 <sup>ème</sup> année, n°41, p. 485. ....	291
Figure 92 : Groupe scolaire rue Delambre, Paris (14 <sup>ème</sup> arrondissement), M. Gaston Lefol, Architecte. <i>L'architecture usuelle</i> , février 1932, 24 <sup>ème</sup> année, n°2, pp. 297-304. ....	292

Figure 93 : <i>Bulletin municipal de Villejuif</i> , janvier 1928, n°3. ....	294
Figure 94 : <i>Bulletin municipal de Villejuif</i> , avril 1937, n°14. ....	295
Figure 95 : Groupe scolaire Pasteur, Villejuif, juin 2015. © 2016 Google.....	296
Figure 96 : <i>Le béton armé. Organe mensuel des Agents et Concessionnaires du système Hennebique</i> , avril-mai 1908, 11 <sup>ème</sup> année, n°119bis et 120bis, p. 26.....	297
Figure 97 : Groupe scolaire du petit Clamart. Clamart. Coupes et élévations, Jean Rastoueix, architecte, 1920. AD des Hauts-de-Seine. D 03/67. ....	297
Figure 98 : École du jardin parisien. André Lothe architecte, 1938. Cliché Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France Vialles 95.92.2545 X. In DE FINANCE, Laurence. Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000045. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, pl. 4 .....	299
Figure 99 : Ville de Saint-Ouen. Restauration et agrandissement du groupe scolaire Jean Jaurès, César-Auguste Mancel, architecte, 1931. Plan du rez-de-chaussée. AM de Saint-Ouen M 03/15.....	300
Figure 100 : Ville de Saint-Ouen. Restauration et agrandissement du groupe scolaire Jean Jaurès, César-Auguste Mancel, architecte, 1931. Détail de la façade principale de l'école maternelle. AM de Saint-Ouen M 03/15. ....	301
Figure 101 : Ville de Gennevilliers, école primaire dite de la cité-jardin. Plan d'ensemble proposé par les architectes Auguste Cousteix et Pierre Martin, 1923. AD des Hauts-de-Seine D 03/105. ....	302
Figure 102 : La carte de l'itinéraire suivi par André et Julien. 386e éd. entièrement revue et augmentée d'un épilogue, 1922. In BRUNO, G. <i>Le Tour de la France par deux enfants</i> . Paris : Bellin, 1877 (1922), p. 318.....	305
Figure 103 : Une classe de l'école maternelle du groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes. Alexandre Maistrasse, architecte, 1926. In GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes. <i>La Construction Moderne</i> , 3 Octobre 1926, 42 <sup>ème</sup> année, n°1, p. 10. ....	311
Figure 104 : L'école de garçons à Bailleul (Nord). René Dupire, architecte. In <i>La Construction Moderne</i> , 20 novembre 1927, 43 <sup>ème</sup> année, pl. 32. ....	312
Figure 105 : École mixte dans le Nord et École mixte dans les Landes. LETROSNE, Charles. <i>Murs et toits pour les pays de chez nous</i> . Paris : Dan Niestlé, 1923 (tome I), 1924 (tome II), 1927 (tome 3). In VIGATO, Jean-Claude. <i>L'architecture régionalise. France 1880-1950</i> . Paris : Norma, 1994, pp. 154-155. ....	315
Figure 106 : Groupe scolaire et pavillon de bains-douches à Alençon, M. Albert Mezen, architecte. <i>L'architecture usuelle</i> , mars 1936, XXVIII <sup>ème</sup> année, n°3, p. 308. ....	319
Figure 107 : École primaire à Puteaux. – Projet de M.M. Goupil, Roy Robert et Wallet. <i>La Construction Moderne</i> , 11 décembre 1921, 37 <sup>ème</sup> année, n°11, pl. 43. ....	325
Figure 108 : École primaire à Puteaux. – Projet de M.M. Goupil, Roy Robert et Wallet. <i>La Construction Moderne</i> , 11 décembre 1921, 37 <sup>ème</sup> année, n°11, pl. 43. ....	326
Figure 109 : Groupe scolaire Jean-Jaurès, école de filles. Paul-André Roy et Paul Lorenz, architectes, 1926. AM de Puteaux. Disponible en ligne :	

- [http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte\\_postale/2Fi0919.jpg](http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte_postale/2Fi0919.jpg), consulté le 25 février 2014.  
..... 328
- Figure 110 : Groupe scolaire Benoit Malon, école maternelle. Paul-André Roy et Paul Lorenz, architectes, 1926. AM de Puteaux. Disponible en ligne : [http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte\\_postale/2Fi0423.jpg](http://www.puteaux.fr/fileadmin/archives/carte_postale/2Fi0423.jpg), consulté le 25 février 2014.  
..... 329
- Figure 111 : Groupe scolaire de la ville de Suresnes. Projet de Lorenz et Roy. Élévations de l'école primaire côté cour et côté rue. *La Construction Moderne*, 7 aout 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°45, pl. 177. 332
- Figure 112 : Groupe scolaire de la ville de Suresnes. Projet de Lorenz et Roy. Plan du rez-de-chaussée. *La Construction Moderne*, 7 aout 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°45, pl. 178. .... 333
- Figure 113 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Élévation des écoles primaires le long de la rue Voltaire. AM de Suresnes série M..... 334
- Figure 114 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M. .... 334
- Figure 115 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M. .... 335
- Figure 116 : Groupe scolaire Blaise Pascal, Jules et Stéphane Claude, architectes communaux, 1933, Vitry-sur-Seine (94). Cl. Inv. Decamps 93 94 0653 X. In BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA9400026*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 3. .... 338
- Figure 117 : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1925. Élévation des écoles primaires le long de la rue Voltaire. AM de Suresnes série M..... 340
- Figure 118 Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1925. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M. .... 340
- Figure 119 Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte, 1924. Plan du rez-de-chaussée du groupe scolaire. AM de Suresnes série M. .... 341
- Figure 120 : À gauche : Groupe scolaire de la rue Voltaire, Suresnes (92), Maurice Payret-Dortail, architecte, 1925. Vue de la salle de gymnastique. Cl. Inv. Ayrault 95.92.3820 V. In ROCHANT, Catherine, LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000255*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, pl. 41. À droite : Groupe scolaire Anatole France, Le Plessis Robinson (92), Maurice Payret-Dortail, Jean Demay et Jean Festoc, architectes, 1929-1933. Vue de la salle de gymnastique. Cl. Inv. Decamps 93 94 0653 X. In ROCHANT, Catherine, FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00076285*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl. 3..... 342
- Figure 121 : Groupe scolaire de la Boissière, Montreuil-sous-Bois, Florent Nanquette, architecte, projet 1928. *L'architecture usuelle*, 1928, 20<sup>ème</sup> année, n°5, p. 324..... 345
- Figure 122 : Groupe scolaire de la Boissière, Montreuil-sous-Bois, Florent Nanquette, architecte, projet 1928. *L'architecture usuelle*, 1928, 20<sup>ème</sup> année, n°5, pl. 233..... 346



- Figure 123 : À gauche : Groupe scolaire du petit Nanterre, Nanterre (92), Henri Varnier, architecte, 1933. Vue de l'école maternelle. Cl. Inv. Vialles 90.92.228 X. In BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070529*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1990, pl. 10. À droite : École maternelle Casanova, Nanterre (92), Georges Gautier et La Guilde, architectes, 1938-1947. Cl. Inv. Vialles 90.92.594 X. In BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070523*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1990, pl. 3. .... 353
- Figure 124 : Groupe scolaire Victor Hugo, École maternelle, plan du rez-de-chaussée, Épinay-sur-Seine (93), Henri Defresne architecte, décembre 1931. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 17..... 355
- Figure 125 : En haut : Groupe scolaire Victor Hugo, École maternelle, élévation et section, Épinay-sur-Seine (93), Henri Defresne architecte, décembre 1931. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 17. En bas Groupe scolaire Victor Hugo, École primaire, élévation de l'entrée, Épinay-sur-Seine (93), Poitrineau architecte, 10 août 1936. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 18..... 356
- Figure 126 : Groupe scolaire Victor Hugo, École primaire, détail de l'élévation de l'école des garçons sur la cour de récréation, Épinay-sur-Seine (93), Poitrineau architecte, 10 août 1936. AM d'Épinay-sur-Seine 4 M 18..... 357
- Figure 127 : Groupe scolaire de la Mutualité, Saint-Denis (93), (1932), la Guilde des architectes et techniciens conseils. AM de Saint-Denis 40 Fi 1/12..... 363
- Figure 128 : "L'école la plus moderne de France". Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, carte postale des années 1930, [nom de l'imprimeur illisible]. Collection personnelle... 365
- Figure 129 : Réalisation communiste. *L'Humanité*, 29 juin 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12616 numéro spécial, p. 2..... 366
- Figure 130 : Le groupe scolaire Karl Marx, portail d'entrée de la cité verticale. .... 367
- Figure 131 : « Une réalisation socialiste : L'École Marius-Jacotot de Puteaux ». .... 371
- Figure 132 : BRAIVE, Georges. Le groupe scolaire de Tessé-la-Madeleine (Orne) par M. F. Besnard-Bernadac, Architecte SADG. *La Construction Moderne*, juillet 1937, 52<sup>ème</sup> année, n°32, p. 706..... 387
- Figure 133 : Groupe scolaire Virgo Fidelis, Montreuil-sous-Bois (93), Florent Nanquette architecte, 1928. ©Google. Consulté le 31 janvier 2016. Disponible en ligne :..... 388
- Figure 134 : Façade principale du groupe scolaire de Veneux-les Sablons, Albert Sellar et Marcel Lathuillière, architectes, 1936. In THUBERT (DE), Emmanuel. Le groupe scolaire de Veneux-les-Sablons. Par Albert Sellar et Marcel Lathuillière, architectes, avec la collaboration de Edmé Gervy. *La Construction Moderne*, 23 août 1936, 51<sup>ème</sup> année, n°45, p. 925..... 389
- Figure 135 : Perspective côté cour, projet pour un groupe scolaire à Chatillon (Seine), Venner architecte SN, 1937. In *Le moniteur des architectes*, avril 1937, 38<sup>ème</sup> année, n°100, pp. 64-65. .... 392
- Figure 136 : Classe de maternelle de l'école de plein air de Suresnes, vue intérieure. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, p. 29..... 398

- Figure 137 : Plan de l'ensemble de l'école en plein air de la Waldschule à Charlottenburg. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, p. 109. .... 400
- Figure 138 : Mobilier pour écoles de plein air. Extrait du catalogue des établissements Jules Rappa, société anonyme, Genève, 1921. In HELLER, Geneviève. « *Tiens-toi droit !* » *L'enfant à l'école primaire au 19<sup>e</sup> siècle : espace, morale, santé. L'exemple vaudois*. Lausanne : Éditions d'en bas, 1988, p. 254. .... 401
- Figure 139 : Whiteley Wood open-air school, Sheffield (Angleterre), photos de 1913. À gauche, une vue extérieure d'un des pavillons d'enseignement en cas d'intempéries ou pour les activités didactiques qui nécessitent un mobilier spécifique. À droite, le pavillon des jeunes filles vu de l'intérieur. AM de Sheffield MD7503/1/1. Disponible en ligne : [http://picturesheffield.com/frontend.php?action=printdetails&keywords=Ref\\_No\\_increment;EQUAL\\_S;arc01315&prevUrl=](http://picturesheffield.com/frontend.php?action=printdetails&keywords=Ref_No_increment;EQUAL_S;arc01315&prevUrl=), consulté le 15 février 2016. .... 402
- Figure 140 : Uffculme open-air school, Birmingham (Angleterre), 1911. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, p. 114. .... 404
- Figure 141 : Plan d'une école primaire que le « London County Council » se propose de construire à Rochampton. In *La cité*, avril 1921, 2<sup>ème</sup> année, n°5, p. 111. .... 406
- Figure 142 : À gauche, Friedrich Ebert-Reformschule à Francfort-sur-le-Main, dans le quartier de Bornheim, 1928-1930, architecte Ernst May. In SCHNEIDER, Romana. Tendances de l'Architecture scolaire en Allemagne au XX<sup>e</sup> siècle. *Histoire de l'Éducation*, mai 2004, 27<sup>ème</sup> année, n°102 L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale, p. 143. À droite, le groupe scolaire Thomas Masaryk dans la cité-jardin de la Butte rouge à Châtenay-Malabry (Seine), Bassompierre, de Rutté et Sirvin architectes. AN F 17 14603. .... 408
- Figure 143 : École communautaire de Dammweg, Berlin-Neukölln, Bruno Taut architecte. À gauche, photographie de l'intérieur de la salle de classe témoin. À droite, vue du plan d'ensemble. In SCHNEIDER, Romana. Tendances de l'Architecture scolaire en Allemagne au XX<sup>e</sup> siècle. *Histoire de l'Éducation*, mai 2004, 27<sup>ème</sup> année, n°102 L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale, p. 145. .... 409
- Figure 144 : École maternelle de la Cité-Jardin de Gennevilliers, Félix Dumail architecte (1928). In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 28. .... 410
- Figure 145 : En haut, deux vues depuis la rue et la cour de l'école élémentaire de la Merelstraat, Hilversum, Willem Marinus Dudok architecte, 1928. In CAMPANINI, Roberto. *Scuole. 77 esempi. Collezione Documenti di architettura composizione e tecnica moderna, serie i, fascicolo 1, numero 7*. Milano : Vallardi, 1948, p. 32. En bas, deux vues depuis la rue et la cour de l'école primaire Marius Jacotot, Puteaux (Seine), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 9-11. .... 412
- Figure 146 : École en plein à Amsterdam, 1930, Johannes Duiker architecte. À gauche, vue d'époque de l'école. À gauche, plan d'un étage type. In FANELLI, Giovanni, GARGIANI, Roberto. *Histoire de*

- l'architecture moderne. Structure et revêtement*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaire romande, 2008, p. 346. .... 413
- Figure 147 : École de plein air de Suresnes, premier projet, 1931, Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes. In PAIRAULT, Nicolas. *L'école en plein de Suresnes d'Eugène Beaudouin et Marcel Lods (1931-1935)*. In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, p. 335. .... 414
- Figure 148 : Pavillon de l'école de plein air du boulevard Bessières, 1919. Paris : Agence de presse Meurisse. Notice disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9033280s/f1.item>..... 417
- Figure 149 : Une pouponnière d'usine, projet de M. Maurice Clauzier architecte. *La Construction Moderne*, 4 septembre 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°49, pl. 194. .... 423
- Figure 150 : Une pouponnière d'usine, projet de M. Maurice Clauzier architecte. *La Construction Moderne*, 4 septembre 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°49, pl. 195. .... 424
- Figure 151 : École maternelle du groupe scolaire de la cité jardin de Suresnes, 1927, Alexandre Maistrasse architecte. In *Urbanisme*, janvier 1935, 4<sup>ème</sup> année, n°32, p. 27. .... 425
- Figure 152 : École maternelle à Gennevilliers, Félix Dumail architecte, 1928. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. .... 427
- Figure 153 : École maternelle de plein air de Pantin, Florent Nanquette architecte, 1930. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 79. .... 428
- Figure 154 : École type. Richard J. Neutra, architecte ; G. Ain, collaborateur. In *Encyclopédie de l'architecture : Constructions modernes*, Tome XI. Paris : Albert Morancé, 1930-1941, pl. 42. .... 432
- Figure 155 : Projet d'école en plein pour la "Nouvelle Éducation", Tony Fillon architecte. In *Encyclopédie de l'architecture : Constructions modernes*, Tome XI. Paris : Albert Morancé, 1930-1941, pl. 42. .... 434
- Figure 156 : Projet d'école en plein pour la "Nouvelle Éducation", Tony Fillon architecte. In *Encyclopédie de l'architecture : Constructions modernes*, Tome XI. Paris : Albert Morancé, 1930-1941, pl. 42. .... 435
- Figure 157 : École de plein air de Saint-Quentin (Aisne, 02), Germain Debré architecte, 1931. Collection personnelle. .... 445
- Figure 158 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Émile Cauwet et Jacques Ogé architectes, 1932. In PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). *André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940*. Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, p. 75. .... 449
- Figure 159 : Les écoles de la mutualité dont Jacques Doriot, alors maire de Saint-Denis, était si fier (cf. Figure 127 p. 364). .... 451
- Figure 160 : La classe en fonction de l'air et de la lumière. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, p. 12. .... 459
- Figure 161 : Salle de l'école maternelle. Groupe scolaire de Suresnes, Maurice Payret-Dortail, architecte. In *La Construction Moderne*, 5 février 1928, 43<sup>ème</sup> année, p. 222. .... 461

- Figure 162 : Projet d'école par Maurice Barret, architecte. In BARRET, Maurice. L'éducation nouvelle et l'architecture scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 13-14. .... 466
- Figure 163 : Exposition du mobilier scolaire en acier de l'OTUA au salon d'automne, 1936. In *Acier/office technique pour l'utilisation de l'acier*, 1937-1938, Meubles scolaires en acier, pp. 2-3. 469
- Figure 164 : Projet de groupe scolaire à Boulogne-Billancourt (92), Robert Mallet-Stevens architecte, 1936-1938. AM de Boulogne-Billancourt 8M. Vue depuis la cour de récréation. .... 472
- Figure 165 : Projet de groupe scolaire à Boulogne-Billancourt (92), Robert Mallet-Stevens architecte, 1936-1938. AM de Boulogne-Billancourt 8M. Vue de l'intérieur d'une salle de classe..... 472
- Figure 166 : Schéma annexe au règlement du 3 mai 1950 concernant le mobilier scolaire. In CANAC, Henri. L'équipement scolaire. Matériel proprement dit et matériel d'enseignement. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, p. 295. .... 474
- Figure 167 : *Esthétique Industrielle, Art Présent nouvelle série*, décembre 1963-janvier 1964, 15<sup>ème</sup> année, n°64, p. 50. .... 475
- Figure 168 : Projet de groupe scolaire pour la ville d'Antony (92), 1931, Jean et Édouard Niermans architectes. Vue axonométrique. .... 478
- Figure 169 : Projet de groupe scolaire pour la ville d'Antony (92), 1931, Jean et Édouard Niermans architectes. Élévations principales sur la rue et sur la cour de récréation. AAXX Fond Jean Niermans 333 AA-1032. .... 479
- Figure 170 : Hôtel particulier de Mme Georges Barthélémy, 11 rue Montaigne, Puteaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1932. Photographie de l'auteur, prise de vue 16 juillet 2015. .... 480
- Figure 171 : Groupe scolaire à Puteaux (92), 1932, Jean et Édouard Niermans architectes. Vue perspective d'ensemble. AAXX IFA 33-13 (Doc. D-33-13-50)..... 482
- Figure 172 : Exposition de l'Union des Artistes Modernes, Maurice Barret architecte, 1937. In BARRET, Maurice. Perspectives. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°7 UAM, p. 69. .... 485
- Figure 173 : Groupe scolaire des Monts-Cuchets (projet), Villejuif (94), 1933, André Lurçat architecte. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 58-59..... 492
- Figure 174 : Proposition pour une école à une classe. Architecte Claysen, entrepreneur Chantiers de Guyenne, Bordeaux, 1953. AN F 17 14609. .... 495
- Figure 175 : Couverture du dossier renfermant les brouillons du projet de refonte des instructions de 1887. AN F 17 14600. .... 498
- Figure 176 : THIVET, Horace. *Pour changer l'éducation, transformons l'école. Vers une pédagogie et une architecture nouvelles*. Paris : Édition de l'Office pédagogique de l'esthétisme, 1936, p. 11. .... 502
- Figure 177 : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 3..... 506
- Figure 178 : Groupe scolaire du Boulevard Saint Maurice, Limoges, 1937. AN F 17 14605. Photographie de l'auteur. .... 509
- Figure 179 : Groupe scolaire du Boulevard Saint Maurice, Limoges, 1937. AN F 17 14605. Photographie de l'auteur. .... 509

- Figure 180 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vue sur le toit terrasse de l'école pour filles, encombré de jardinières et parfaitement inaccessible pour une utilisation en tant que solarium. In *La Construction Moderne*, 1-8 janvier 1939, 54<sup>ème</sup> année, n°11 et 12, p. 144..... 516
- Figure 181 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vues sur la cour de récréation des maternelles. Pelouse et bacs à sable dominant, créant un subtil mélange d'ordre et de pittoresque lorsque rejoins par le ruisseau et son petit pont. On pourra s'interroger sur la sécurité de tels équipements. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 13. 518
- Figure 182 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte, 1933. Travail personnel basé sur : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 21. .... 519
- Figure 183 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Travail personnel basé sur : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 54..... 520
- Figure 184 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1934. Travail personnel basé sur : Groupe scolaire "Jules Ferry" à Maisons-Alfort (France). A. Dubreuil et R. Hummel, architectes. In *Encyclopédie de l'Architecture. Constructions Modernes*. Tome X pl. 30..... 521
- Figure 185 : Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. Travail personnel basé sur : Groupe scolaire "Condorcet" à Maisons-Alfort (France). A. Dubreuil et R. Hummel, architectes. In *Encyclopédie de l'Architecture. Constructions Modernes*. Tome X pl. 34..... 522
- Figure 186 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. . 523
- Figure 187 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Vue actuelle du collège et de son entrée, auparavant école primaire pour les garçons et les filles (l'entrée de cette dernière n'est plus utilisée par les élèves aujourd'hui). Photographie de l'auteur. Date de prise de vue : 27 juillet 2015..... 525
- Figure 188 : Groupe scolaire Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, p. 358. .... 527
- Figure 189 : Groupe scolaire Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, p. 359. .... 527
- Figure 190 : Groupe scolaire Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt (92), projet au concours des architectes Lefebvre, Flot et Charlier, 1930. In LAVEDAN, Pierre. *L'Architecture et le Mobilier du Salon d'Automne. L'Architecture*, 1930, vol. XLIII, n°12, p. 2..... 528
- Figure 191 : Groupe scolaire du Centre, Vanves (92), Paul et Marcel Marme architectes, 1934. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-22. En haut à gauche, vue depuis la rue. En bas à droite, plan du rez-de-chaussée. À droite, vue depuis la cour de récréation..... 529
- Figure 192 : Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1929-1935. In Groupe scolaire "Condorcet" à Maisons-Alfort (France). A. Dubreuil et R. Hummel, architectes. In *Encyclopédie de l'Architecture. Constructions Modernes*. Tome X pl. 34. ... 532

- Figure 193 : Groupe scolaire Paul Doumer, Cachan (92), Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon architectes, 1932. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 18. .... 535
- Figure 194 : Groupe scolaire Paul Doumer, Cachan (92), Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon architectes, 1933. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 17. .... 536
- Figure 195 : Groupe scolaire Jean Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (93), Félix Dumail architecte, 1934. In AAXX IFA Fonds Dumail, Félix (1883-1955) : 1930-1935. Groupe scolaire Jean-Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) : vue intérieure, n.d. (cliché Albin Salaün). (Objet DUMFE-E-30-3. Dossier 525 AP 19/1. 1934-1935. Doc. AR-16-04-14-18). .... 538
- Figure 196 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Sculpture située à l'entrée de l'école maternelle d'Henri Laurens réalisée en aluminium. Photographie personnelle. . 539
- Figure 197 : Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte, 1933. Photographie du réfectoire de l'école élémentaire de filles. In *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, mars 1934, 37<sup>ème</sup> année, n°313, p. 1004. .... 540
- Figure 198 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, p. 372. .... 541
- Figure 199 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. In FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070793*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1987, pl. 8, Cl. Inv. Decamps 87.94.204 X. .... 542
- Figure 200 : Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. In FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070794*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1987, pl. 6, Cl. Inv. Decamps 87.94.444 X. .... 544
- Figure 201 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. Détail de l'entrée de l'école maternelle : les ferronneries de la porte représentent des scènes de loisir, alors que la fresque au fond représente la fable du Loup et de l'agneau de Jean de La Fontaine. In *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358, p. 1730. .... 545
- Figure 202 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. In FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070793*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France, 1987, pl. 10, Cl. Inv. Decamps 87.94.205 X. .... 545
- Figure 203 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Putaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., s.p. .... 546
- Figure 204 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Putaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., s.p. .... 546

- Figure 205 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Putaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine)*. Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., s.p. .... 547
- Figure 206 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architectes, 1933. In *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, pp. 366-367. .. 550
- Figure 207 : Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte 1933. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 22..... 551
- Figure 208 : Groupe scolaire Marius Jocotot, Puteaux (92), Jean et Édouard Niermans architectes, 1938. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 18..... 553
- Figure 209 : Groupe scolaire Aulanier anciennement des Cabœufs, Asnières-sur-Seine (92), Chevallier et Launay architectes, 1936. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, n°5, p. 24. .... 555
- Figure 210 : Coupe de la dalle de béton monolithique et bidirectionnelle des systèmes Hennebique. In *Le Béton Armé, revue des Systèmes Hennebique*, février 1907, 10<sup>ème</sup> année, n°105, p. 18. .... 558
- Figure 211 : In *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358, p. 1728..... 559
- Figure 212 : Groupe scolaire Jean Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (93), Félix Dumail architecte, 1934. In Fonds Dumail, Félix (1883-1955) 1930-1935. Groupe scolaire Jean-Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) : vue extérieure, n.d. (cliché Albin Salaün). (Objet DUMFE-E-30-3. Dossier 525 AP 19/1. 1934-1935. Doc. AR-16-04-14-17)..... 561
- Figure 213 : École de plein air, Suresnes (92), Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes, 1934. Détail de la façade en panneaux de Contex et sa mise en œuvre. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, Décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, p. 33. .... 562
- Figure 214 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 14. .... 563
- Figure 215 : Groupe scolaire Jules Michelet, Vitry-sur-Seine (94), les frères Chevallier architectes, 1939. Vue du parement de brique ornant la cage d'escalier de l'ancienne école primaire élémentaire de filles. Photographie personnelle, prise le 13 mars 2013. .... 564
- Figure 216 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des Architectes et Techniciens conseils, 1935. Photographie personnelle. Date de prise de vue : 24 mai 2016. .... 565
- Figure 217 : Publicité pour les tapis de caoutchouc de la Société Industrielle des Téléphones. In *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1932, 3<sup>ème</sup> année, n°10, s.p..... 568
- Figure 218 : Publicité pour les sols en caoutchouc produits par Boulenger. In *Le Béton armé, revue des systèmes Hennebique*, février 1936, 39<sup>ème</sup> année, n°336, s.p..... 570
- Figure 219 : En haut, école maternelle de la cité-jardin de Gennevilliers (92), Félix Dumail architecte, 1933. À gauche vue extérieure, à droite vue intérieure. On distingue les parois mobiles en position ouverte à droite et en position fermée à gauche. Au milieu, École de filles du Centre, Vanves (92), les frères Marme architectes, 1934. À gauche vue sur les gradins avec les baies largement ouvrables et les stores en position ouverte et fermée. En bas à gauche : Groupe scolaire Thomas Mazayk, Châtenay-

- Malabry (92), Bassompierre, de Rutté et Sirvin architectes, 1938. On distingue les courettes pour les leçons en plein air. Les baies d'origine étaient totalement ouvrables. En bas à gauche : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vue depuis le toit terrasse sur la classe en ronde. .... 572
- Figure 220 : Groupe scolaire Michelet, Ivry-sur-Seine (94), les frères Chevallier architectes, 1939. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, p. 26..... 573
- Figure 221 : Publicité pour le mobilier scolaire "Suresnes" qui a été conçu spécifiquement pour rééquiper l'ensemble des groupes scolaires dont dispose la ville, à l'exception de l'école de plein air. *Urbanisme*, 1936, 5<sup>ème</sup> année, n°44, p. xii..... 574
- Figure 222 : Fonds Niermans, Jean (1897-1989) et agence Les Frères Niermans..... 575
- Figure 223 : Différents intérieurs de salles de classes. En haut à gauche : École maternelle, Vanves (92), les frères Marme architectes, 1935. En haut à droite : École maternelle du groupe scolaire Octobre, Alfortville (94), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1934. En bas à gauche : Groupe scolaire Travail, Bagnolet (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1931. En bas à droite : École maternelle du Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938..... 576
- Figure 224 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes. Coupe et vue d'une des deux salles dédiées à la projection d'œuvres cinématographiques pédagogiques. In *L'Architecture d'aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p.20. .... 576
- Figure 225 : Vue aérienne de Puteaux prise le 7 mai 1956. Disponible en ligne, ©IGN, [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr), consulté le 12 avril 2013. .... 591
- Figure 226 : Groupe scolaire Jules Ferry, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes, 1935. En haut : vue aérienne in *L'Architecture d'aujourd'hui*, septembre 1935, n°9, 6<sup>ème</sup> année, p.52. En bas : capture d'écran géoportail bing.com, données de 2013, disponible en ligne <https://www.bing.com/mapspreview?setmkt=fr-fr>, consulté le 15 octobre 2014. .... 592
- Figure 227 : Groupe scolaire Albert Thomas, Champigny-sur-Marne (94), Pelletier et Tesseire architectes, 1936. À gauche : *L'Architecture d'aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 28. À droite : capture d'écran google streetview octobre 2014. Disponible en ligne : <https://www.google.fr/maps>, consulté le 14 février 2015..... 597
- Figure 228 : Groupe scolaire Ferdinand Buisson, Boulogne-Billancourt (92), Émile Cauwet et Jacques Ogé architectes, 1932. À droite, carte postale de l'époque (années 1930 ?), à droite vue de l'état actuel, photographie personnelle, septembre 2013. .... 598
- Figure 229 : Groupe scolaire Octobre, Alfortville (94), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1934..... 600
- Figure 230 : Groupe scolaire Marius Jacotot, Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. En bas, les détails fournis par les établissements Dindeleux pour la réfection des parois de la piscine, 7 avril 1966. En haut, photocopie des mêmes détails dans les plans directement transmis par l'agence Niermans à la mairie de Puteaux, 23 juin 1966. AM de Puteaux 4M..... 602



- Figure 231 : Groupe scolaire Marius Jacotot, , Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. Vue de l'entrée de l'école des garçons. À gauche La Construction Moderne, 1<sup>er</sup> janvier 1939, 54<sup>ème</sup> année, n° 11, couverture. À droite, état actuel de l'entrée, photographie personnelle, prise le 12 octobre 2013. .... 603
- Figure 232 : Groupe scolaire Marius Jacotot, , Puteaux (92), les frères Niermans architectes, 1938. État actuel du revêtement du mur de remblai côté rue de la République. Photographie personnelle, prise le 12 octobre 2013. .... 604
- Figure 233 : École maternelle de la Belle image, Cachan (92), Joannes Chollet et Jean-Baptiste Mathon architectes, 1935. En haut *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 47. En bas capture d'écran google streetview état mars 2014. .... 607
- Figure 234 : Groupe scolaire Anatole France, Le Plessis-Robinson (92), Maurice Payret-Dortail architecte, 1930-1933. Extrait du plan cadastral disponible sur : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)..... 608
- Figure 235 : Groupe scolaire Anatole France, Le Plessis-Robinson (92), Maurice Payret-Dortail architecte, 1930-1933. En haut à droite : élévation du bâtiment central accueillant salle de sport et de cinéma et de la cage d'escalier de l'école élémentaire de filles. En haut à gauche : état actuel, photographie personnelle, 9 août 2015. En bas à droite : photographie de l'aile de l'école élémentaire de filles durant les années 1980. En bas à droite : état actuel, photographie personnelle, 9 août 2015. .... 610
- Figure 236 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1935. En haut, vue de l'entrée, in *L'Architecture Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°4, p. 34. En bas, état printemps 2016, photographie personnelle prise le 24 mai 2016..... 612
- Figure 237 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1935. En haut, vue aérienne du projet de l'Atelier Dupont et en bas rendu photoréaliste de l'entrée après rénovation. Disponible en ligne : <http://www.atelierdupont.fr/5295479/faire-ecole> consulté le 21 juillet 2015. .... 613
- Figure 238 : Groupe scolaire Eugène Varlin, Pierrefitte-sur-Seine (93), La Guilde des architectes et techniciens conseils, 1935. En haut, état été 2015, photographie personnelle prise le 13 juillet 2015. En bas, état printemps 2016, photographie personnelle prise le 24 mai 2016. .... 614



## **H. Index des tableaux**



Tableau 1 : BOUSQUET, Pierre. Le développement difficile des écoles primaires de Paris au XIXe siècle. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. <i>L'école primaire à Paris. 1870-1914</i> . Paris : Mairies du XV <sup>e</sup> et II <sup>e</sup> arrondissement, 1985, p. 38.....	117
Tableau 2 : Extension et proportion de la population parisienne et de la population des communes du département de la Seine à l'exception de Paris. In BATY-TORNIKIAN, Ginette. <i>Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939</i> . Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, p. 10.....	179
Tableau 3 : <i>Rapport de la réunion du 25 juillet 1935 de la Sous-commission de l'Enseignement Primaire</i> , p. 3. AN F 17 14598 .....	267
Tableau 4 : <i>Crédits ouverts, subventions accordées et paiements effectués entre 1923 et 1932</i> . AN F 17 14599.....	273
Tableau 5 : <i>Crédits d'engagement ouverts pour les constructions scolaires de 1930 à 1936. Enseignement primaire</i> . AN F 17 14599.....	279
Tableau 6 : Formation des architectes auteurs de constructions scolaires dans la Seine-banlieue au cours des années 1930.....	441
Tableau 7 : Exemple des informations réunies, issues des bases de données du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de la Culture. ....	584



## **I. Index des noms et des lieux**





**A**

Agache, Alfred-Pierre .....222

Agathon, également Joseph Gonlieu .....26

Alfortville .....  
244, 259, 365, 368, 369, 370, 391, 455, 486,  
491, 515, 517, 537, 540, 564, 575, 576, 577,  
580, 581, 590, 600, 623, 624, 708, 726, 727,  
731, 733, 823

André, Jacques .....470

André, M. O. ....136, 137

Antony .....  
197, 198, 234, 243, 262, 291, 292, 312, 391,  
455, 478, 479, 481, 526, 569, 581, 615, 708,  
733, 734, 823, 827

Aragon, Louis .....365

Arcueil.....  
..... 199, 201, 228, 243, 333, 360, 581, 582, 708

Arnaud, Édouard .....446, 483

Asnières-sur-Seine.....  
244, 278, 350, 391, 427, 457, 492, 554, 555,  
556, 569, 570, 573, 581, 615, 616, 636, 708,  
725, 726, 819, 825

Assevillers .....315

Aubert, André.....393, 484

Aubervilliers.....  
244, 254, 351, 455, 524, 581, 630, 635, 654,  
819, 827

Auburtin, Jacques-Marcel .....  
..... 152, 153, 222, 290, 312

Auffray, Charles .....254, 351

Auray, Charles .....254, 345, 353

Aury, Firmin .....361

**B**

Bagneux .....  
370, 391, 393, 484, 500, 581, 582, 604, 616,  
641, 708, 731, 732, 819, 823

Bagnolet.....  
173, 228, 254, 368, 370, 374, 537, 540, 566,  
576, 581, 631, 744, 823

Baive, Georges ..... 387

Barbet, Raymond ..... 288, 354

Barret, Maurice.....  
439, 464, 466, 467, 468, 470, 471, 473, 476,  
485, 486, 503, 505, 571, 652

Barthe, Édouard ..... 287, 381

Barthélémy, Georges .....  
227, 247, 253, 263, 264, 351, 360, 361, 373,  
477, 481

Barthélemy-Saint-Hilaire, Jules..... 76

Bassompierre-Sewrin, Joseph.....  
.....234, 344, 371, 408, 443, 490, 524, 533, 572

Bastie, Jean ..... 177, 257

Baudot (de), Anatole ..... 143, 147

Beaudouin, Eugène .....  
9, 144, 234, 239, 254, 287, 344, 403, 414, 415,  
434, 452, 457, 469, 470, 473, 487, 492, 497,  
512, 513, 517, 524, 553, 560, 562, 574, 579,  
588, 591, 608

Beaume, Émile ..... 543, 545

Bechmann, Lucien..... 496, 497

Bell, Andrew.....38, 40, 42, 43, 48

Bérard, André ..... 442, 443, 531

Berge, Bonaventure ..... 118

Berger, Marcel ..... 206, 207

Bergson, Henri ..... 435

Berlage, Hendrik Petrus ..... 411, 412

- Berlioz, Joanny.....358
- Bert, Paul .....116, 370, 531
- Berthod, Adrien .....493, 496
- Bévière, Jean-Louis.....442, 484
- Bévière, Léopold.....442, 484
- Bévières, Jean .....560
- Bévières, Léopold .....560
- Bezons .....269, 369, 370
- Blum, Léon.....255, 276, 282, 373, 543
- Bobigny.....
- 15, 215, 217, 252, 253, 257, 258, 279, 362, 581, 602, 638, 742
- Boileau, Louis-Hyppolite.....331, 548, 556
- Boistard, Eugène .....254
- Bondy.....158, 371, 581, 642, 726
- Bonneuil-sur-Marne .....278, 581
- Bonnevay, Laurent .....188, 190
- Bonnier, Louis.....
- 147, 148, 150, 156, 157, 159, 193, 207, 233, 238, 239, 291, 322, 323, 324, 325, 331, 337, 338, 340, 345, 386, 387, 439, 443, 455, 456, 526, 566, 650
- Bouillon, Auguste .....55, 58, 79
- Boulenger .....567, 569, 570
- Boulogne-Billancourt.....
- 175, 176, 210, 211, 227, 228, 235, 236, 239, 247, 248, 249, 250, 252, 256, 264, 278, 351, 362, 365, 366, 371, 374, 391, 445, 449, 457, 460, 462, 471, 472, 477, 479, 486, 492, 515, 519, 525, 526, 527, 528, 534, 537, 540, 541, 549, 550, 551, 552, 556, 557, 568, 569, 573, 574, 581, 582, 586, 598, 605, 617, 705, 706, 708, 716, 724, 725, 727, 739, 747, 751, 819, 821, 827
- Bourgeois, Léon.....420
- Bourg-la-Reine.....581
- Boutan, Augustin ..... 118
- Bouvard, Joseph-Antoine..... 119, 291, 292
- Brandon, Raoul ..... 228
- Brouard, Eugène ..... 118
- Bruggeman, Auguste ..... 224
- Brunet, Frédéric..... 418
- Bry-sur-Marne..... 581
- Buisson, Ferdinand ..... 88, 118, 119, 129, 133, 262, 352, 370, 372, 457, 492, 528, 537, 598

## C

- Cachan ..... 243, 251, 278, 360, 457, 485, 486, 492, 497, 505, 517, 535, 536, 567, 568, 579, 580, 581, 582, 583, 606, 607, 624, 625, 640, 709, 726, 727, 819, 821, 825
- Cadet..... 53, 118
- Caillaux, Joseph..... 188
- Calès, Jean-Marie..... 32
- Carcopino, Jérôme ..... 511
- Cardot ..... 118, 125, 128, 140, 205
- Carnot, Lazare ..... 38
- Carriot, Eugène ..... 118
- Cat, Victor ..... 362
- Cauwet, Émile ..... 249, 352, 457, 528, 534, 540, 598
- Cerbere ..... 371
- Champigny-sur-Marne..... 189, 222, 244, 413, 490, 524, 581, 583, 597, 625, 709, 827, 829
- Champion, Léon ..... 359, 373, 557
- Chappey, Marcel ..... 505
- Chateau, Pierre ..... 462, 471



Defresne, Jean .....392  
 Delagrave.....85, 124, 125, 126, 128, 135, 460  
 Delanney, Marcel .....193  
 Delbos, Yvon.....510, 543  
 Demia, Charles.....26  
 Dervaux, Adolphe .....309  
 Destautet, Louis Victor .....363  
 Dombidau de Crouseilhès, Marie Jean Pierre  
 Pie Frédéric.....78  
 Doriot, Jacques .....270, 363, 365, 368, 451  
 Doumergue, Gaston .....493  
 Drancy .....  
 214, 228, 230, 344, 374, 524, 553, 560, 581,  
 591, 603, 609  
 Dresse, Alexis.....455, 555  
 Dubreuil, André .....  
 359, 374, 392, 454, 455, 457, 505, 512, 521,  
 522, 530, 532, 534, 542, 543, 544, 545, 549,  
 557, 569, 579, 588, 592, 605, 706  
 Dudok, Willem Marinus.....411, 412  
 Dufau, Clémentine-Hélène .....146  
 Dugny .....228, 581  
 Duiker, Johannes .....413, 414, 415  
 Dumail, Félix .....  
 232, 300, 303, 315, 344, 356, 392, 410, 426,  
 427, 443, 452, 460, 490, 505, 517, 537, 538,  
 552, 558, 559, 560, 561, 565, 572, 588, 599  
 Dumas, Jean-Baptiste .....446  
 Duruy, Victor .....80, 84, 86  
 Duvaux, Jacques .....505

**E**

Eaubonne.....371

Épinay-sur-Seine .....  
 351, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 392,  
 531, 560, 581, 585, 639, 705, 821, 827  
 Expert, Roger-Henri ..... 239  
 Eyrolles, Léon..... 251, 360, 446, 580

**F**

Falloux (de), Alfred .....  
 .....76, 77, 80, 81, 83, 116, 199  
 Faure-Dujarric, Pierre-Lucien..... 118  
 Ferry, Jules .....  
 10, 75, 81, 85, 88, 103, 109, 115, 138, 145, 159,  
 195, 233, 262, 283, 297, 370, 372, 393, 653, 742  
 Fillon, Tony...433, 434, 435, 437, 468, 571, 652  
 Flayol, Émilie ..... 422  
 Fontenay-aux-Roses ..... 371, 387, 581, 582  
 Fontenay-sous-Bois ..... 581, 823  
 Forestier, Jean-Claude-Nicolas ... 193, 238, 239  
 Fortoul, Hippolyte ..... 78, 97  
 Fouillée, Augustine ..... 305  
 Fourcaut, Annie ..... 215  
 Franconville..... 371  
 Freinet, Célestin .....  
 418, 421, 436, 437, 438, 440, 454, 463, 467,  
 502, 652  
 Fresnes..... 212, 581  
 Front populaire .....  
 202, 252, 264, 281, 282, 289, 317, 349, 358,  
 361, 362, 363, 373, 374, 386, 440, 444, 451,  
 456, 464, 484, 491, 494, 501, 502, 504, 511,  
 514, 654

**G**

Garnier, Tony .....  
 .....141, 186, 351, 374, 442, 477, 480, 548  
 Gascoin, Marcel ..... 470

Gaultier (Abbé).....	40	Herbault .....	26
Gautier, Georges .....	354, 368, 370, 451, 566	Herriot, Édouard .....	269, 276, 371, 420, 421, 480
Gennevilliers .....	200, 201, 228, 230, 231, 238, 243, 278, 300, 303, 344, 356, 410, 426, 427, 490, 517, 541, 543, 549, 558, 560, 565, 569, 572, 573, 574, 581, 582, 637, 706, 710, 732, 733, 821	Hilion, Raymond .....	483
Gentilly .....	181, 214, 278, 353, 550, 581, 635, 707, 710	Hilion, Toussaint .....	484
Glaber, Raoul .....	385	Honorat, André .....	308, 309, 310, 312, 399, 420, 444, 461, 462, 465, 491, 496, 497, 498, 652
Goupil, Gaston .....	325	Hourticq, Louis .....	381, 385
Gravier, Jean-François .....	165, 166, 167, 241, 593	Howard, Ebenezer .....	152, 193, 222, 228, 442
Gréard, Octave .....	83, 84, 85, 86, 102, 112, 119, 128, 133	Hugo, Victor .....	41, 51, 171, 352, 353, 358, 707
Grenoble .....	306, 371	Huisman, Georges .....	470
Grévy, Jules .....	88	Hummel, Roger .....	359, 374, 392, 454, 455, 457, 505, 506, 512, 521, 522, 530, 532, 534, 542, 543, 544, 545, 549, 557, 569, 579, 588, 592, 605, 706
Gromort, Georges .....	483, 484	<b>I</b>	
Guadet, Julien .....	140, 141, 143, 205, 314, 442, 462	Issy-les-Moulineaux .....	196, 391, 505, 534, 550, 581, 595, 596, 610, 634, 655, 707, 710
Guéritte, Madeleine (parfois connue comme T.-J. Guéritte) .....	338, 436	Ivry-sur-Seine .....	204, 205, 209, 212, 244, 334, 350, 391, 412, 456, 491, 573, 577, 581, 626, 640, 710, 727, 753, 754, 819
Guilde des architectes .....	353, 354, 364, 452, 515, 540, 564, 566, 576, 580, 597, 598, 600, 612, 613, 614	<b>J</b>	
Guimard, Hector .....	154, 155	Jacotot, Marius .....	328
Guizot, François .....	26, 31, 36, 50, 53, 54, 64, 65, 66, 74, 77, 90, 93, 195, 388	Jany, Georges .....	484
Gutton, André .....	513	Jaque, Christian .....	7
<b>H</b>		Jaussely, Léon .....	238, 239, 245, 247
Hénard, Eugène .....	190, 191, 192, 193, 222	Javal, Émile .....	134, 135, 137, 140
Hennebique .....	297, 298, 366, 375, 548, 549, 550, 551, 552, 556, 557, 558, 559, 570, 587, 707	Jeanneret, Pierre .....	462, 464
		Joasson-Navier, Jacques .....	484
		Joinville-le-Pont .....	581, 829

- Jomard, François-Edmé ..... 40, 42, 43, 44, 45, 47, 48
- Jouenne, Alice.....418, 421
- Jourdain, Francis.....462, 464, 465, 467
- K**
- Kergomard, Pauline .....139, 421
- L**
- La Courneuve.....244, 558, 581, 827
- La Garenne-Colombes .....581
- La Guilde des architectes .....397
- La Salle (de), Jean-Baptiste.....26
- Lagriffoul, Henri.....266, 542, 543
- Lahor, Jean (pseudonyme d'Henri Cazalis).....  
..... 147, 148, 149, 304, 309, 439, 465, 491, 539
- Lakanal, Joseph.....32, 34, 143
- Lancaster, Joseph ..... 39, 40, 42, 43, 48
- Landowski, Paul.....266, 483
- Lapie, Pierre Olivier .....544
- Laprade, Albert.....294, 448, 470
- Lardin, Pierre .....544
- Laschett de Polignac, Maurice.....378
- Launay, Maurice ..350, 457, 555, 556, 569, 570
- Laurens, Henri .....454, 539
- Laval, Pierre ..... 254, 271, 280, 351, 352, 577
- Lavallée, Alphonse.....446
- Lavisse, Ernest .....370
- Laynaud, Paul .....137
- Le Bigot, Georges.....278
- Le Bourget .....581
- Le Corbusier.....  
247, 249, 314, 318, 352, 376, 377, 383, 452,  
462, 464, 465, 467, 525
- Le Kremlin-Bicêtre ..... 244, 581
- Le Pecq..... 176
- Le Play, Frédéric.....87, 184, 185, 415, 446, 650
- Le Plessis-Robinson.....  
198, 222, 228, 255, 336, 343, 371, 580, 581,  
590, 593, 595, 597, 608, 609, 610, 619, 711
- Le Pré-Saint-Gervais.....  
254, 429, 537, 538, 552, 559, 560, 561, 581,  
588, 599, 642, 712, 726, 821
- Lebourgeois, Stanislas ..... 118
- Leculée, Édouard ..... 93
- Lefort, Lucien ..... 145
- Legros, Adolphe ..... 294, 297, 363
- Lemarchand, Georges..... 237
- Lemonnier, Gaston ..... 419
- Lepeletier de Saint-Fargeau, Michel..... 32
- Lequeux, Jacques-Paul..... 198, 199, 200, 206
- Lequeux, Paul-Eugène .....  
..... 109, 199, 201, 203, 331
- Les Lilas .....228, 442, 484, 560, 581, 621, 819
- Les Pavillons-sous-Bois ..... 581
- Lesesne, Gustave ..... 202, 301
- Letrosne, Charles ..... 316, 317, 318, 379
- Levallois-Perret .....  
.....214, 278, 526, 543, 569, 581, 629, 710, 823
- Lhande, Pierre..... 252, 387
- L'Haÿ-les-Roses ..... 581
- L'Île-Saint-Denis ..... 581
- Lille..... 371, 372, 433
- Lla Courneuve ..... 278
- Lods, Marcel.....  
9, 144, 234, 239, 254, 287, 344, 403, 414, 415,  
434, 435, 452, 457, 469, 470, 473, 487, 492,

496, 497, 505, 512, 513, 517, 524, 553, 560,  
562, 574, 579, 588, 591, 608

Loiseau, Raphaël.....331

Lomme.....371

Lorain, Paul.....65

Lorenz, Paul .....329, 330, 332

Lothe, André.....300

Loucheur, Louis .....  
..... 219, 225, 227, 228, 233, 257, 318

Louis XIV .....25, 26, 171

Lumbres.....371

Lurçat, André .....  
9, 239, 246, 264, 288, 294, 317, 352, 365, 366,  
367, 368, 374, 375, 381, 383, 387, 397, 433,  
435, 437, 438, 450, 451, 452, 453, 454, 455,  
457, 462, 463, 464, 465, 467, 470, 471, 475,  
476, 486, 492, 496, 497, 508, 512, 516, 517,  
520, 524, 525, 526, 530, 532, 533, 534, 537,  
539, 540, 549, 557, 560, 571, 573, 579, 588,  
590, 598, 706

Lyon .....102

## M

Macé, Jean.....85, 86, 371

Madeline, Louis .....483

Magne, Marcel .....505

Maisons-Alfort.....  
188, 252, 359, 374, 454, 457, 491, 505, 512,  
521, 522, 530, 532, 534, 537, 542, 543, 544,  
545, 549, 557, 563, 569, 573, 579, 581, 588,  
592, 605, 626, 633, 706, 710, 732, 821, 823

Maistrasse, Alexandre .....  
131, 206, 207, 230, 231, 261, 299, 311, 312,  
331, 332, 336, 337, 338, 343, 421, 425, 426,  
442, 443, 460, 490, 517, 526

Malakoff ..... 212, 244, 370, 581, 618, 710, 827

Mallet-Stevens, Robert .....  
.....66, 249, 452, 462, 464, 470, 471, 472, 574

Mancel, César-Auguste ..... 203, 301, 302

Manet, Édouard ..... 653

Marais-du-Villiers..... 345

Marat, Jean-Baptiste..... 32

Marchoux, Émile .....  
..... 418, 447, 452, 468, 496, 511

Marin, Louis ..... 496

Marme, Marcel ..... 427, 463, 529, 549, 706

Marme, Paul ..... 463

Martin, Pierre ..... 200, 232, 303

Marx, Roger ..... 146

Mathon, Jean-Baptiste.....  
360, 457, 485, 486, 492, 496, 497, 505, 535,  
536, 568, 606, 607

Maupin, Eugène..... 554, 560

Maurey, Maurice ..... 256, 427, 484

Maurras, Charles..... 650

May, Ernst..... 408

Melnikov, Constantin..... 365

Metz..... 371, 475

Meyer, Hannes..... 410

Meyer, Henri..... 470

Mirabeau ..... 29

Molinos, Auguste-Isidore..... 197, 198

Monduit, Paul-Louis..... 446

Montalivet (de), Camille ..... 51, 53

Montessori, Maria ..... 143, 402, 421

Montreuil-sous-Bois .....  
51, 173, 244, 254, 345, 346, 347, 353, 387, 389,  
391, 560, 581, 710, 711, 725, 726, 727, 744, 827

Montrouge .....  
 374, 391, 427, 530, 550, 556, 557, 558, 567,  
 581, 630, 707, 711, 726, 823, 829

Monzie (de), Anatole .....  
 235, 269, 283, 284, 286, 317, 378, 381, 384,  
 386, 490, 491, 492, 493, 495, 496, 652

Moreau de Jonnés, Alexandre .....52

Moreau Nélaton, Étienne .....146

Morizet, André .....  
 163, 227, 234, 235, 240, 247, 248, 249, 250,  
 254, 257, 264, 291, 351, 362, 445, 449, 457,  
 462, 471, 525, 528, 574, 749, 751

Morris, William .....145, 149, 439

Mouliné, Émile .....456

Mourlan, Albert .....259

Moussinac, Léon .....365

Munich .....371

Musée social .....  
 148, 152, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 192,  
 193, 201, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 236,  
 250, 304, 322, 362, 416, 426, 442, 446, 497,  
 498, 650

## N

Naissant, Claude .....198, 199, 201, 205

Nanquette, Florent .....  
 263, 345, 346, 347, 352, 353, 387, 389, 428,  
 429, 452, 457, 460, 550, 560, 588, 707

Nanterre .....  
 171, 173, 228, 287, 288, 302, 317, 354, 384,  
 391, 442, 491, 540, 581, 618, 637, 705, 711,  
 733, 740, 748, 823, 829

Nantes .....25, 26, 48, 371

Narjoux, Félix .....  
 99, 100, 103, 112, 117, 119, 129, 130, 131, 133,  
 140, 141, 142, 144, 529, 539, 651

Neufert, Hermann .....400

Neuilly-sur-Marne ..... 331

Neuilly-sur-Seine .....  
 ..... 176, 183, 329, 444, 581, 711

Neutra, Richard J. ....  
 ..... 432, 433, 521, 522, 532, 533

Newell Youtz, Philip ..... 431

New-York ..... 144

Nicod, Charles ..... 455, 456

Niermans, Édouard ..... 483

Niermans, Édouard-Jean ..... 477, 479, 552

Niermans, Jean et Édouard .....  
 360, 392, 412, 476, 477, 478, 479, 480, 481,  
 482, 512, 516, 517, 518, 523, 525, 531, 537,  
 543, 546, 547, 552, 553, 563, 572, 575, 576,  
 580, 591, 599, 601, 602, 603, 604

Nogent-sur-Marne ..... 581, 632, 644, 711, 827

Noisy-le-Sec ..... 581

## O

Ogé, Jacques ..... 249, 352, 534, 540, 598

Olivier, Théodore ..... 446

Orly ..... 181, 340, 581

Oudin, Léon ..... 455, 555

Oullins ..... 371

## P

Pantin .....  
 19, 254, 345, 353, 371, 387, 401, 419, 428, 429,  
 486, 550, 553, 581, 588, 599, 639, 651, 707,  
 711, 747, 827

Paquet, Pierre ..... 505

Paris .....  
 8, 11, 26, 38, 56, 66, 67, 78, 83, 84, 99, 102, 117,  
 118, 119, 133, 136, 145, 152, 164, 167, 169,  
 170, 171, 172, 176, 177, 179, 193, 194, 214,  
 215, 221, 226, 240, 278, 290, 291, 321, 322,  
 348, 457, 484, 548, 589, 591, 593, 653



Parrot, Joseph-Marie-Jules.....	118	Prou, René .....	569
Payret-Dortail, Maurice.....		Prouvé, Jean.....	
231, 235, 261, 333, 335, 336, 337, 340, 341,		434, 457, 462, 468, 469, 475, 476, 554, 573,	
342, 343, 345, 346, 387, 426, 442, 443, 444,		574, 588	
448, 457, 460, 461, 515, 517, 526, 540, 542,		Puteaux.....	
543, 578, 580, 590, 595, 597, 608, 609, 610		19, 192, 210, 227, 235, 244, 247, 253, 259, 263,	
Péclet, Eugène .....	446	264, 266, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 327,	
Pelletier, Paul .....	413, 490, 524, 597	328, 329, 330, 331, 332, 333, 344, 351, 360,	
Pergaud, Louis .....	7	361, 365, 371, 372, 373, 392, 412, 477, 478,	
Perret, Auguste.....		479, 480, 481, 482, 483, 512, 515, 516, 517,	
141, 252, 340, 348, 374, 377, 442, 452, 476,		518, 523, 525, 531, 537, 541, 543, 549, 552,	
548, 560		553, 563, 569, 572, 575, 576, 580, 581, 584,	
Perreux-sur-Marne .....	581	589, 590, 591, 599, 601, 602, 603, 604, 620,	
Pétain, Philippe.....	493	705, 706, 712, 714, 721, 722, 723, 724, 725,	
Peutz, Frits.....	415, 435	727, 728, 733, 740, 827	
Pic, Frédéric .....	463		
Pierrefitte-sur-Seine .....		<b>Q</b>	
368, 540, 564, 565, 580, 581, 597, 598, 611,		Quoniam, Julien .....	230, 443
612, 613, 614, 621, 757, 823			
Pingusson, Charles.....	470	<b>R</b>	
Pocheron .....	470	Rapet, Jean-Jacques.....	82, 83
Poëte, Marcel .....	193	Rastoueix, Jean .....	219, 297, 298, 299, 300
Poitrineau, M.....	357, 358, 359	Raulin, Gustave-Laurent .....	204, 205, 334
Pommier, Robert .....	505	Redon, Édouard .....	222
Pompée, César-Auguste .....		Rey, Augustin .....	186, 222, 224, 306, 407
..... 87, 93, 94, 96, 112, 115, 120, 121, 204, 316		Riant, Aimé .....	118
Poncet, Paul.....	254	Riesler, Georges .....	222
Pontremoli, Emmanuel.....		Rigaud, Charles-Guillaume .....	282
..... 445, 477, 482, 483, 484, 819		Riator, Léon .....	
Porché, Jean-Henri .....	574	145, 147, 149, 304, 305, 306, 307, 308, 310,	
Porcher, Jean .....	463, 464, 465	311, 322, 425, 439, 465, 491, 539	
Posener, Julius .....	452, 453, 467	Risler, Georges .....	193
Prost, Antoine.....	267	Rivière, Henri .....	146
Prost, Henri.....	192, 193, 240, 443, 483, 587	Robespierre (de), Maximilien .....	28, 30, 32
		Romainville .....	
		..... 344, 429, 443, 531, 581, 622, 745, 819	
		Romme, Charles-Gilbert .....	32, 33

- Rosny-sous-Bois.....244, 581
- Roubaix.....371, 372, 548, 727
- Rouland, Gustave .....80
- Rousseau, Jean-Jacques .....28
- Roussel, Théophile .....118
- Roustan, Mario .....543
- Roux, Émile .....418
- Roux-Spitz, Michel.....392, 452, 586
- Roy, Paul-André.....328, 329, 330, 332
- Roy, Robert.....325, 328, 329
- Rungis .....581
- Rutté (de), Paul.....  
234, 315, 318, 344, 371, 408, 442, 443, 490,  
524, 533, 572
- S**
- Sabatier, Robert .....254
- Saint-Denis.....  
137, 177, 184, 185, 199, 203, 214, 225, 228,  
229, 230, 244, 254, 258, 261, 262, 270, 350,  
363, 364, 368, 370, 451, 538, 540, 553, 558,  
560, 561, 580, 581, 585, 586, 595, 599, 621,  
622, 623, 630, 631, 632, 635, 638, 639, 642,  
643, 705, 729, 732, 743, 746, 747, 748, 751,  
753, 757, 823
- Saint-Gobain.....553, 600, 601
- Saint-Mandé .....  
.....252, 484, 581, 627, 712, 726, 823, 825
- Saint-Maur-des-Fossés .....581
- Saint-Maurice .....581
- Saint-Nazaire .....371
- Saint-Ouen.....  
131, 184, 202, 203, 206, 207, 214, 301, 302,  
581, 632, 705, 724, 825
- Salleron, Léon .....  
103, 106, 107, 108, 112, 117, 119, 127, 133,  
140, 142
- Sardou, Pierre .....456
- Sarraut, Albert .....  
.....187, 219, 225, 227, 234, 240, 243
- Saulo, Maurice .....542, 543
- Sauvage, Henri .....150, 151, 452, 569
- Say, Jean-Baptiste .....40, 41, 185
- Sceaux.....  
25, 143, 197, 198, 240, 299, 300, 581, 609, 620,  
712, 741, 754
- Schüster, Franz .....409, 414
- Section d'hygiène urbaine et rurale .....  
.....152, 185, 187, 190, 193, 322, 426
- Sellier, Henri .....  
179, 184, 185, 189, 191, 192, 222, 224, 225,  
226, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 235, 238,  
244, 247, 254, 255, 257, 258, 260, 261, 264,  
277, 279, 286, 287, 291, 304, 321, 323, 324,  
332, 333, 337, 340, 343, 344, 351, 361, 363,  
373, 408, 415, 421, 434, 443, 444, 477, 484,  
488, 490, 505, 517, 552, 578, 580, 583, 605,  
609, 610
- Siegfried, Jules .....185, 187, 188, 192
- Sieyès, Emmanuel-Joseph.....32
- Simon, Jules .....88
- Sirvin, Paul ...234, 371, 408, 490, 524, 533, 572
- Société nationale de l'art à l'école .....  
.....191, 201, 208, 322
- Sognot, Louis.....470
- Souza (de), Robert .....227
- Stains ...222, 228, 230, 278, 344, 374, 581, 594
- Stam, Mart .....463
- Stéphane, Claude .....338
- Stéphane, Claude et Jules .....338

Stéphane, Jules.....627  
 Strauss, Paul .....186  
 Suresnes .....  
 9, 17, 19, 144, 207, 210, 211, 222, 225, 227,  
 228, 230, 231, 233, 234, 235, 239, 244, 247,  
 255, 256, 258, 259, 260, 261, 262, 278, 283,  
 287, 299, 301, 311, 312, 321, 323, 324, 325,  
 329, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 340,  
 341, 342, 343, 345, 349, 361,362, 365, 373,  
 398, 403, 414, 415, 421, 425, 426, 427, 434,  
 437, 442, 452, 457, 460, 461, 469, 470, 473,  
 484, 487, 488, 489, 490, 497, 512, 513, 517,  
 524, 526, 540, 542, 552, 554, 556, 559, 560,  
 561, 562, 573, 574, 578, 580, 581, 586, 588,  
 590, 605, 608, 609, 634, 653, 654, 705, 712,  
 714, 725, 726, 727, 731, 733, 735, 747, 751,  
 754, 755, 819, 821, 825, 827

**T**

Tainon, René.....352  
 Talleyrand.....30  
 Tardieu, André.....275, 276  
 Taut, Bruno.....409, 410  
 Teisseire, Arthur .....413, 490, 524  
 Thiais .....181, 581  
 Thibout, Georges.....351, 355  
 Thiers, Adolphe .....164  
 Thivet, Horace .....  
 439, 440, 448, 450, 454, 460, 465, 470, 501, 502  
 Thomas, Albert .....  
 184, 189, 192, 193, 214, 244, 361, 490, 524,  
 578, 583, 597  
 Thorez, Maurice .....365  
 Thubert (de), Emmanuel .....388  
 Tisseyre, Jean-Auguste .....  
 .....374, 530, 550, 557, 558, 567, 707  
 Tollet, Casimir.....136, 138

Tomasi Di Lampedusa, Giuseppe..... 23, 653  
 Toulrier, Bernard ..... 55, 112  
 Toulouse ..... 371  
 Tournaire, Albert ..... 484  
 Tournon, Paul ..... 445, 477, 483, 505  
 Train, Eugène ..... 119, 133  
 Trélat, Émile.....  
 119, 122, 123, 124, 127, 134, 136, 251, 446,  
 447, 483, 539  
 Trélat, Gaston ..... 446, 447  
 Trélat, Geneviève..... 447  
 Trélat, Ulysse ..... 447  
 Truffaut, François..... 7  
 Turgot, Anne Robert Jacques..... 27

**U**

UAM.....  
 145, 426, 439, 462, 464, 465, 467, 468, 469,  
 470, 473, 474, 481, 485, 505, 580  
 Umbdenstock, Gustave.....  
 ..... 314, 442, 445, 446, 477, 482  
 Unwin, Raymond ..... 228, 229, 344

**V**

Vago, Pierre ..... 452, 454, 457, 476, 478  
 Vaillant, Édouard ..... 184, 254, 638  
 Vaillant-Couturier, Paul .....  
 163, 246, 247, 278, 352, 354, 365, 367, 368,  
 462, 517, 590, 596, 598  
 Vaillat, Léandre ..... 304  
 Vanves.....  
 143, 212, 333, 427, 457, 463, 469, 492, 529,  
 530, 534, 549, 572, 573, 576, 581, 638, 641,  
 706, 712, 725, 727, 738, 825  
 Varnier, Henri .....  
 .....288, 303, 317, 354, 384, 442, 491

- Vaudoyer, Jean-Laurent-Étienne.....505
- Vaudremer, Joseph Auguste Émile.....119, 204
- Vaux-de-Cernay .....176
- Vélizy .....371
- Veneux-les Sablons.....390
- Venner, Charles .....391
- Vergniaud, Pierre-Henri.....382
- Vésinet.....176
- Viénot, Jacques.....475
- Ville-Évrard .....331
- Villefranche-en-Beaujolais .....371
- Villejuif.....
- i, 9, 12, 15, 19, 181, 214, 227, 239, 246, 247, 257, 264, 265, 278, 288, 294, 295, 296, 297, 317, 352, 354, 363, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 373, 374, 391, 437, 438, 450, 453, 457, 462, 463, 465, 471, 486, 491, 492, 497, 512, 515, 516, 517, 520, 524, 525, 530, 537, 539, 540, 548, 549, 556, 557, 560, 564, 569, 571, 573, 577, 578, 581, 586, 588, 590, 598, 605, 633, 652, 705, 706, 712, 716, 722, 728, 729, 730, 732, 733, 738, 739, 742, 743, 747, 825
- Villemin, Xavier.....363
- Villemomble .....278, 581, 623
- Villeneuve-la-Garenne.....243, 581, 582
- Villeparisis .....371
- Villetaneuse .....581, 643
- Vincennes ..... 173, 175, 185, 225, 228, 229, 244, 252, 254, 258, 261, 262, 484, 581, 644, 712, 744, 746, 747, 748, 751, 753, 823
- Viollet-le-Duc, Eugène ..... 96, 99, 102, 109, 112, 119, 120, 129, 130, 155, 159, 650
- Vitry, Jean ..... 149
- Vitry-sur-Seine ..... 281, 282, 338, 339, 419, 436, 491, 554, 564, 581, 627, 645, 712, 713, 725, 821
- Voilin, Lucien..... 321, 328, 372
- W**
- Waddington, William Henry ..... 115, 117
- Wallet, Maurice ..... 325, 329
- Wallon, Henri..... 422, 467
- Walter, Jean..... 374
- Widdows, George ..... 433, 435
- Wittwer, Hans..... 410
- Wright, Frank Lloyd..... 486, 537
- Z**
- Zay, Jean ..... 289, 317, 386, 456, 501, 502, 503, 504, 505, 510, 543
- Zidler, Adrien ..... 118, 119
- Zola, Émile..... 173

## **J. Bibliographie**



## I. Archives visitées

Archives nationales :

AN F 14447 ; AN F 14598 ; AN F 14599 ; AN F 14600 ; AN F 14601 ; AN F 14602 ; AN F 14603 ; AN F 14604 ; AN F 14605 ; AN F 14606 ; AN F 14607 ; AN F 14608 ; AN F 14609.

Archives départementales :

- AD des Hauts-de-Seine série D 0 3.
- AD de Seine-Saint-Denis série D 0 3.
- AD du Val-de-Marne série D 0 3.
- AD de Paris D 0 3.

Archives municipales :

- AM de Boulogne-Billancourt série 8 M.
- AM d'Épinay-sur-Seine série 4 M.
- AM de Nanterre série 4 M.
- AM de Puteaux série 2 M, 3 M, 4 M, 5 M.
- AM de Saint-Ouen M 03/15.
- AM de Saint-Denis série M et 40 Fi.
- AM de Suresnes série M.
- AM de Villejuif série M.

Archives d'Architecture du XXe siècle et Archives de l'Institut française d'Architecture :

- Fonds Adda, Charles (1873-1938). 218 Ifa
- Fonds Aubert, André (1905-1987). 072 Ifa
- Fonds Lods, Marcel (1891-1978) (et Association Beaudouin et Lods). 323 AA

- Fonds Dubreuil, André (1895-1948) et Hummel, Roger (1900-1983). 014 Ifa
- Fonds Dumail, Félix (1883-1955). 525 AP
- Fonds Frères Niermans Jean (1897-1989), Edouard (1904-1984) N° 33 Ifa
- Fonds Jean Niermans 333 AA-1032.
- Fonds Lurçat, André (1894-1970) 200 Ifa
- Fonds Bétons armés Hennebique (BAH). Subdiv. 21 : Ile-de-France – Á partir de 1929 et n.d.. 076 Ifa dont :
  - Objet BAH-11-1906-08367. Groupe scolaire Jules-Ferry, rue de Paris, Clamart (Hauts-de-Seine). 1906-1907. AA 076 Ifa 1116/1.
  - Groupe scolaire Louis Pasteur (cité-jardin), Gennevilliers (92), Louis Cousteix architecte communal : objet BAH-11-1923-60040.
  - Écoles de filles Eugène Eichenberger et Écoles maternelle et de garçons, Puteaux (92), Lorenz et Roy architectes : objet BAH-11-1924-34281.
  - École de filles Casteres, Clichy-la-Garenne (92), Guidetti architecte communal : objet BAH-11-1927-30795.
  - Groupe scolaire Karl Marx, Villejuif (94), André Lurçat architecte : objet BAH-11-1931-08385.
  - Groupe scolaire du centre, école de filles, Vanves (92), Paul et Marcel Marme architectes : objet BAH-11-1931-43349.
  - Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt (92), Jacques Debat-Ponsan architecte : objet BAH-11-1931-43492.
  - Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort (94), André Dubreuil et Roger Hummel architectes : objet BAH-11-1931-43977.



- Groupe scolaire de la rue Méhul, Pantin (93), Florent Nanquette architecte : objet BAH-11-1932-43488.
- Groupe scolaire du Haut-Mesnil, Montrouge (92), Tisseyre et Genin architectes : objet BAH-11-1932-44241.
- Groupe scolaire Victor-Hugo puis Pierre Curie, Gentilly (94), Florent Nanquette architecture : objet BAH-11-1932-44773.
- Groupe scolaire de la Paix, Issy-les-Moulineaux (92), Pierre Montmerle entrepreneur et concessionnaire Hennebique : objet BAH-11-1935-50877.

## II. Dossiers consultés de l'Inventaire général du patrimoine culturel

- Alfortville (94). BELLE, Véronique. Groupe scolaire Henri Barbusse. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130077*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 3pl.
- Alfortville (94). BELLE, Véronique. Groupe scolaire Octobre. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130076*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 16pl.
- Antony (92). La mairie-école. FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121253*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 12pl.
- Antony (92). Groupe scolaire Paul Bert. FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121256*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 8pl.
- Arcueil (92). Projet d'une école de jeunes filles. BELLE, Véronique, BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121253*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, pl.6.
- Asnières-sur-Seine (92). Groupe scolaire Aulanier. MASSARY (DE), Xavier. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00129710*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, 15pl.
- Asnières-sur-Seine (92). Groupe scolaire du Centre. MASSARY (DE), Xavier. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00129710*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, 11pl.
- Bagneux (92). Collège Henri Barbusse. FINANCE (DE), Laurence. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130552*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1994, 12pl.
- Bagneux (92). Groupe scolaire Albert Petit. FINANCE (DE), Laurence. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130553*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1994, 4pl.
- Boulogne-Billancourt (92). Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00119896*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1992, 32pl.
- Boulogne-Billancourt (92). Groupe scolaire du Point du Jour. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00119898*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1992, 25pl.

- Cachan (94). Groupe scolaire du Côteau. MASSARY (DE), Xavier. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000398*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1998, 4pl.
- Cachan (94). Groupe scolaire Paul Doumer. MASSARY (DE), Xavier. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000346*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1998, 16pl.
- Champigny-sur-Marne (94). Groupe scolaire Albert Thomas. FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00049940*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1985-86, 15pl.
- Charenton-le-Pont (94). Écoles primaires élémentaires de filles et de garçons Aristide Briand. FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00060664*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1987, 6pl.
- Châtenay-Malabry (92). École de garçon. FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00077092*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 6pl.
- Châtenay-Malabry (92). Premier groupe scolaire. FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00077091*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 7pl.
- Châtenay-Malabry (92). Groupe scolaire Thomas Mazaryk. FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00077090*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 21pl.
- Clamart (92). École du Centre. BELLE, Véronique, BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00121253*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 4pl.
- Clamart (92). École. DE FINANCE, Laurence. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000049*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 4pl.
- Clamart (92). École maternelle des Jardins parisiens. DE FINANCE, Laurence. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000045*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, 4pl.
- Courbevoie (92). Groupe scolaire Aristide Briand. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00129950*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1987, 36pl.
- Courbevoie (92). Groupe scolaire de La Montagne. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00129949*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, 9pl.

- Issy-les-Moulineaux (92). Projet d'une mairie école. LE BAS. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00108483*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991.
- Ivry-sur-Seine (94). Groupe scolaire Henri Barbusse. ROCHANT, Catherine, BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00130019*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1998, 14pl.
- Garenne-Colombes (La). École maternelle de la rue Rousselle. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00079424*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 9 pl.
- Gennevilliers (92). Groupe scolaire des Grésillons. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118745*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 10pl.
- Gennevilliers (92). École maternelle Louis Pasteur. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118730*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 12pl.
- Gentilly (94). Groupe scolaire Pierre Curie. MASSARY (DE), Xavier. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000259*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1997, 18pl.
- Levallois-Perret (92). Groupe scolaire Jean Jaurès. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00126384*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, 20pl.
- Maisons-Alfort (94). Groupe scolaire Condorcet. FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070792*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1987, 6pl.
- Maisons-Alfort (94). Groupe scolaire Jules Ferry. FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070793*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1987, 10pl.
- Malakoff (92). Groupe scolaire Henri Barbusse. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00076286*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 10pl.
- Montreuil (93). Groupe scolaire de la Boissière. BOCARD, Hélène. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA93000222*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2002, 21 pl.
- Montreuil (93). Groupe scolaire Jean Jaurès. BOCARD, Hélène. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA93000215*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2002, 14pl.

- Montreuil (93). Groupe scolaire Virgo Fidelis. BOCARD, Hélène. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA93000223*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2002, 13pl.
- Montrouge (92). Groupe scolaire du Haut Mesnil. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00076082*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1998, 17pl.
- Nanterre (92). École maternelle Danielle Casanova. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070523*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1990, 3pl.
- Nanterre (92). Groupe scolaire du petit Nanterre. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070529*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1990, 10pl.
- Nanterre (92). Groupe scolaire Jules Ferry. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00070524*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1990, 12pl.
- Neuilly-sur-Seine (92). Groupe scolaire de la rue de la Saussaye. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00079709*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1992, 24pl.
- Nogent-sur-Marne (94). Écoles primaires supérieures de filles et de garçons Édouard Branly. ROCHANT, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00049968*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1985-86, 10pl.
- Nogent-sur-Marne (94). Groupe scolaire Jules Ferry. ROCHANT, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00050837*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1983, 7pl.
- Pantin (93). École maternelle) de plein air. *Dossier d'inventaire référence Mérimée PA93000005*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1997.
- Plessis-Robinson (Le) (92). Groupe scolaire Anatole France. ROCHANT, Catherine, FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00076285*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1987, 15pl.
- Plessis-Robinson (Le) (92). Groupe scolaire Jean Jaurès. FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée A00076286*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 8pl.
- Poissy (78). Groupe scolaire Jean-Jaurès. CUEILLE, Sophie. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA78000359*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 2000, 15 pl.

- Pré-Saint-Gervais (Le) (93). Ecoles primaires élémentaires de filles et de garçons Jean Jaurès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée PA93000008*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1997.
- Puteaux (92). École Jean Jaurès. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118695*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 6pl.
- Puteaux (92). Groupe scolaire Benoit Malon. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118693*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 7pl.
- Puteaux (92). Groupe scolaire Marius Jacotot. ROCHANT, Catherine, BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00118694*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 53pl.
- Saint-Mandé (94). Groupe scolaire Charles Digeon. FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00074127*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1991, 4pl.
- Sceaux (92). Groupe scolaire du Centre. FORGERET, Jean-Charles. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00119727*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1992, 7pl.
- Suresnes (92). École de plein air. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA92000249*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1995, 35pl.
- Vanves (92). Groupe scolaire du Centre. LE BAS, Antoine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00060612*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1988, 42pl.
- Villejuif (94). Groupe scolaire Jules Ferry. BOULMER, Catherine. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00125163*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1994, 10 pl.
- Villejuif (94). Groupe scolaire Karl Marx. MASSARY (DE), Xavier. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000161*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1996, 53pl.
- Vincennes (94). Écoles primaires élémentaires de filles et de garçons Sud. FERAULT, Marie-Agnès. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA00075812*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1987, 7pl.
- Vitry-sur-Seine (94). Ecole secondaire de filles Lakanal. BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000031*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 10pl.

Vitry-sur-Seine (94). Groupe scolaire Blaise Pascal. BELLE, Véronique. *Dossier d'inventaire référence Mérimée IA94000026*. Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France, 1993, 8pl.

### III. Monographies anciennes

Code de l'instruction primaire contenant l'historique de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833, l'ordonnance du roi du 16 juillet 1833, les circulaires et instructions ministérielles pour l'exécution de la loi. Paris : P. Dupont, 1834, 392p.

*Construction et aménagement des écoles primaires élémentaires. Texte adopté par la commission ministérielle de réforme des instructions de 1887 et publié avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Éducation nationale.* Paris : l'Hygiène par l'Exemple, 1935, 16p.

*La construction d'habitations à bon marché et d'immeubles à loyer modéré à Paris et dans le département de la Seine.* s. l. n°d. (Paris, 1925).

AGATHON [Joseph Gonlieu]. Première lettre instructive du Frère Agathon, Supérieur. Général des Frères des écoles chrétiennes adressées à tous les Frères de l'institut. s.l. : s.n., s.d., 88p.

ARNAUD, Édouard. *Cours d'architecture et de constructions civiles.* Paris : imprimerie des Arts et Manufactures, 1923, 554p.

BALLY (docteur). *Guide de l'enseignement mutuel.* Paris : L. Colas, 1819, 311p.

BARBIER, Charles. *Écoles primaires. Plans, mobiliers et matériel des maisons d'écoles. Exposition universelle de 1867.* Paris : P. Dupont, 1867, 32p. (Rapports du jury international).

BARTHÉLÉMY, Georges. *Groupe scolaire Marius Jacotot. Puteaux (Seine).* Paris : Éditions des Documents modernes, s.d., s.p.

BAUDIN, Henry. *Les nouvelles constructions scolaires en Suisse.* Genève : Éditions d'art et d'architecture, 1917, 574p.

BOUILLET, Marie-Nicolas. *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie.* Paris : Hachette, 1878, 2054p.

BOUILLON, Auguste Louis Édouard. *De la construction des maisons d'école primaire.* Paris : Hachette, 1834, 88p. et 16pl.

BOULONNOIS, Louis. *L'œuvre municipale de M. Henri Sellier à Suresnes.* Nancy : Berger-Levrault, 1938, 129p.

BOURNIQUEL, Joseph. *Pour construire sa maison (2<sup>ème</sup> édition revue et adaptée aux nouvelles conditions de construction).* Paris : Garnier Frères, 1921, 300p.

BRUNO, G. *Le Tour de la France par deux enfants.* Paris : Bellin, 1877 (1922), 322p.



- CADET, Félix. *François Guizot, Instruction publique – Éducation, Extraits précédés d’une introduction*. Paris : Belin, 1889, 347p.
- CAMPANINI, Roberto. *Scuole. 77 esempi. Collezione Documenti di architettura composizione e tecnica moderna, serie i, fascicolo 1, numero 7*. Milano : Vallardi, 1948, 48pl.
- CANTAGREL, François. *Les enfants au phalanstère (2<sup>e</sup> éd.), Dialogue familial sur l’éducation*. Paris : Librairie sociétaire, 1848, 82p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L’INSTRUCTION PUBLIQUE. *Règlement pour la construction et l’ameublement des maisons d’école*. Paris : Librairie Ch. Delagrave, 1881, 24p.
- COCHIN, Jean-Denis. *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l’enfance, connues sous le nom de salles d’asile*. Paris : Hachette, 1834, 285p. et 9pl.
- DANTON, Georges Jacques. *La Patrie en Danger*. Paris : L. Boulanger, 1893, 32p.
- DEFODON, Charles, FERTÉ, Henri. *Les expositions scolaires départementales de 1868*. Paris : Hachette, 1869, 424p.
- DERVAUX, Adolphe. *Essai sur l’architecture telle qu’elle est, rapport présenté à la Société d’art populaire et d’hygiène*. Paris : Krapp, 1907, 80p.
- DIRECTION DE L’EXTENSION DE PARIS. BUREAU D’ÉTUDES. *Département de la Seine. Intensité du mouvement de population*. Paris : 1927, lithographie de P. Monsanglant, 1927.
- DULAURE, Jacques-Antoine. *Nouvelle description des curiosités de Paris : Contenant l’Histoire et la Description de tous les Etablissements, Monuments, Edifices anciens & nouveaux, les Anecdotes auxquelles ils ont donné lieu, enfin les détails de tous les objets d’utilité & d’agrément qui peuvent intéresser les Etrangers & les Habitants de cette Ville*. Paris : Lejay, 1787, 311p.
- FLAYOL, Émilie. *La méthode Montessori en action : théorie, pratique, critique*. Paris : Fernand Nathan, 1921, 128 p.
- GRAVIER, Jean-François. *Paris et le désert français : décentralisation, équipement, population*. Paris : Le Portulan, 1947, 421 p.
- GRÉARD, Octave. *La législation de l’Instruction Primaire en France. Depuis 1789 jusqu’à nos jours. Tome I de 1789 à 1833*. Paris : Delalain frères, s.d. (seconde édition revue et augmentée), 572p.
- GUADET, Julien. *Éléments et théorie de l’architecture. Tome II*. Paris : Librairie de la construction moderne, Aulanier, 1901-1904.

- GUIOT, FERRAND. *Exposition scolaire de la Haute-Marne de 1879 organisée par M. Duponnois, inspecteur de l'Académie de Dijon, en résidence à Chaumont et chevalier de la Légion d'Honneur*. Chaumont : Cavaniol, 1881, 237p.
- HEUZÉ, Louis. *Description, plans et détails des établissements de bienfaisance, crèches, salles d'asile, ouvriers, bureaux de bienfaisance*. Paris : Imprimerie et Librairie de madame veuve Bouchard-Huzard, 1851, 28p.
- HUGO, Victor. *Les misérables, 3<sup>e</sup> partie, Marius*. Paris : Hachette, 1881-1882, 352p.
- JAURÈS, Jean. *Action socialiste. Première série. Le Socialisme et l'Enseignement*. Paris : Georges Bellais, 1899, 557p.
- JAVAL, Émile. *Hygiène des écoles primaires et des écoles maternelles : rapport d'ensemble*. Paris : Masson, 1884, 140p.
- JAVAL, Émile. *Physiologie de la lecture et de l'écriture*. Paris : Félix Alcon, 1905, 320p.
- JOMARD, Edmé-François. *Abrégé de la méthode des écoles élémentaires, ou Recueil pratique de ce qu'il y a de plus essentiel à connaître pour établir et diriger des écoles élémentaires selon la nouvelle méthode de l'enseignement mutuel et simultané*. Paris : L. Colas, 1816, 163p.
- LAHOR, Jean. *L'Art pour le peuple à défaut de l'Art par le peuple*. Paris : Larousse, 1902, 29p.
- LE CORBUSIER. *Vers une architecture*. Paris : Flammarion, 1995 (original : 1927), 260p.
- LETROSNE, Charles. *Murs et toits pour les pays de chez nous*. Paris : Dan Niestlé, 1923 (tome I), 1924 (tome II), 1927 (tome 3).
- LHANDE, Pierre. *Le Christ dans la banlieue. Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris*. Paris : Plon, 1927, 278p.
- LORAIN, Paul. *Tableau de l'instruction primaire en France : d'après des documents authentiques, et notamment d'après les rapports adressés au Ministre de l'instruction publique par les 490 inspecteurs chargés de visiter toutes les écoles de France, à la fin de 1833*. Paris : Hachette, 1837, 404p.
- LURÇAT, André. *Groupe scolaire de l'avenue Karl Marx à Villejuif : réalisé pour la municipalité Communiste*. Boulogne-Billancourt : Éditions de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1934, 16 p.
- McMILLAN, Margaret. *The nursery school*. Londres : Dent, 1919, 378p.
- MORIZET, André. *Du vieux Paris au Paris moderne : Haussmann et ses prédécesseurs*. Paris : Hachette, 1932, 399p.

- MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. *Devis pour la construction des salles d'asile avec atlas de plans-modèles, proposés par le Comité central de patronage des salles d'asile, et approuvés par S. Exc. Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes*. Paris : P. Dupont, 1861, 250p.
- NAPIAS, Henri, MARTIN, André Louis François Justin. *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*. Paris : G. Masson, 1882, 546p.
- NARJOUX, Félix. *Architecture communale. Hôtels de villes, mairies, maisons d'écoles, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série*. Paris : A. Morel, 1870, 116p. et 52pl.
- NARJOUX, Félix. *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et installation*. Paris : V<sup>e</sup> A. Morel et C<sup>ie</sup>, 1877, 339p.
- NARJOUX, Félix. PARIS : *Monuments élevés par la ville. 1850-1880. Deuxième volume : édifices consacrés à l'instruction publique*. Paris : A. Morel, 1883, 47pl.
- POMPÉE, César-Auguste. *Plans modèles pour la construction de maisons, d'écoles et de mairies*. Paris : P. Dupont, 1879.
- POULAIN, Roger. *Écoles*. Paris : Vincent, Fréal et Cie, [1931-1932], 2 vol. : 19p. et 104pl., 39p. et 171pl.
- PRÉFECTURE DE LA SEINE, VILLE DE PARIS, DIRECTION DE L'EXTENSION DE PARIS. *Programme du concours ouvert l'établissement d'un plan d'aménagement et d'extension de Paris (loi du 4 mars 1919)*. Paris : Imprimerie Chaix, 1919, s.p.
- RAPET, Jean-Jacques. *Plan d'études pour les écoles primaires. Répartition de l'enseignement et emploi du temps*. Paris : Paul Dupont, 1868, 113p.
- RIANT, Aimé. *Hygiène scolaire et influence de l'école sur la santé des enfants*. Paris : Hachette, 1874, 374p.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Emile, ou de l'Education*. In *Œuvres Complètes, tome II*. Paris : A. Houssiaux, 1852-1853, pp. 393-722.
- SELLIER, Henri. *Essai sur les évolutions comparées du logement et de la population dans le département de la Seine de 1896 à 1911*. Sl., Sn., 1921, 49p.
- THIVET, Horace. *Pour changer l'éducation, transformons l'école. Vers une pédagogie et une architecture nouvelles*. Paris : Édition de l'Office pédagogique de l'esthétisme, 1936, 18p.
- TOMASI DI LAMPEDUSA, Giuseppe. *Il Gattopardo*. Milan : Feltrinelli, 1958, 332p.
- UNION DES ARTISTES MODERNES, CHERONNET, Louis. *Pour l'art moderne, cadre de la vie contemporaine*. Paris : imprimerie de Vaugirard, 1934, s.p.

UNWIN, Raymond. *Town planning in practice, an introduction to the art of designing cities and suburbs*. London : T. Fisher Unwin, 1909, 483p.

VIOLLET-LE-DUC, Eugène. Préface. In VIOLLET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle. Volume 1*. Paris : B. Bance, 1854, pp. v-xx.

WADDINGTON, William Henry. Circulaire adressée par le ministre de l'Instruction publique aux préfets. *Journal officiel de la République française*, 16 juin 1876, 8<sup>ème</sup> année, n° 164, pp. 4210-4211.

ZOLA, Émile. *Le ventre de Paris*. Paris : G. Charpentier, 1878, 358p.

#### IV. Ouvrages collectifs, articles d'ouvrages collectifs, actes de colloques anciens

*Encyclopédie de l'architecture, constructions modernes.* Paris : Albert Morancé, 1930-1941, 12 volumes.

Frères des Écoles Chrésiennes. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

Hygiène. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

Laborde. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

Lois scolaires. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

Mutuel (enseignement). In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

Salle de Classe. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

Say. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

ACADÉMIE FRANÇAISE. *Dictionnaire de l'Académie française revu, corrigé et augmenté par l'Académie Française.* Paris : J. J. Smits, 1798.

AGACHE, Alfred-Pierre, AUBURTIN, Marcel, REDON, Édouard. *Comment reconstruire nos cités détruites ? Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages.* Paris : Armand Colin, 1916, 296 p.

ANTHOUCARD, Paul. Le bâtiment scolaire. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1.* Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 241-285.

BAYET, Albert. Les fondateurs de l'École Laïque. L'idéal laïque. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1.* Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 73-201.

BEXHEFT, Armin. Horaires et emploi du temps dans les écoles de plein air. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications.* Paris : A. Maloine, 1911, pp. 584-592.

BLONDEL, Charles. Maison d'école. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.* Paris : Hachette, 1911.

- CANAC, Henri. L'équipement scolaire. Matériel proprement dit et matériel d'enseignement. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 285-296.
- CASTELLO, Enrique-Fernandez. La higiene en la escuela (ensato monografico). In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, pp. 208-231.
- DAVID DE PENANRUN, Louis Thérèse, DELAIRE, Edmond Augustin. *Les architectes élèves de l'École des Beaux-Arts, 1793-1907*. Paris : Librairie de la construction moderne, 1907, 484p.
- DEBAT-PONSAN, Jacques, MARCHOUX, Émile. *Nouvelles écoles en France*. Paris : Alexis Sinjon, 1931, 4p. et 56pl.
- DUMNESNIL, Armand. Guizot. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911.
- FERRÉ, André. Les antécédents historiques de l'École publique française. In VÉTTIER, René (dir.). *L'École publique française, Volume 1*. Paris : Editions Rombaldi, 1951, pp. 15-70.
- GROMORT, Georges, RAMBERT, Charles. *Constructions scolaires et universitaires*. Paris : Vincent, 1954, 157p.
- GOURLIER, Charles-Pierre, BIET, Léon-Marie-Dieudonné, GRILLON, Edme-Jean-Louis. *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIXe siècle, publié avec l'autorisation de Monsieur de Ministre de l'Intérieur. Volume 1*. Paris : L. Colas, 1825-1850, 162p.
- JAUSSELY, Léon. L'urbanisme au point de vue technique et au point de vue artistique. *1er congrès de l'habitation, 9-12 octobre 1919, compte-rendu des travaux*. Lyon : Noirclerc et Fénétrie, 1920, pp. 10-37.
- KERGOMARD, Pauline. Maternelles (écoles). In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911.
- KIRBY, Reginald. The design and construction of open-air schools. CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, p. 577.
- LA FLIZE, Gaston. Vœux définitifs de la section VI : L'hygiène en dehors de l'école. – Écoles de plein air. Colonies de vacances, etc. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, p. 596.
- MERY, Henri, GÉNÉVRIER, J. *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*. Paris : J-B Baillièere et fils, 1914, 808p.

- NARJOUX, Félix. Architecture scolaire. In BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911.
- PELISSON, Maurice. Musées pédagogiques. BUISSON, Ferdinand (dir.). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911.
- REY, Augustin. L'école de l'avenir, sa construction rationnelle. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, pp. 184-187.
- RICHARDOT. L'écriture droite. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, pp. 179-180.
- RIOTOR, Léon. Histoire de l'Art à l'École. In COUÿBA, Maurice-Charles (dir.). *L'Art à l'école*. Paris : Bibliothèque Larousse, s.d. [1908], pp. 9-41.
- RUYSSEN, Théodore. Horace Mann. In BERTHELOT, Marcelin, DREYFUS, Ferdinand-Camille. *La Grande Encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres, et des arts, par une société de savants et de gens de lettres, Tome 22*. Paris : Henri Lamirault, 1886-1902, 1200p.
- SELLIER, Henri. Introduction. In *Hôtel de Ville de Puteaux*. Paris : les documents modernes, s.d., s.p.
- VIOLLET-LE-DUC, Eugène. Préface. In NARJOUX, Félix. *Architecture communale. Hôtels de villes, mairies, maisons d'écoles, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série*. Paris : A. Morel, 1870, pp. 1-4
- WILLIAMS, Ralph. The open air school of Sheffield (England) and its results. In CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. *CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE SCOLAIRE. IIIe Congrès. Compte-rendu. Communications*. Paris : A. Maloine, 1911, p. 563.

## V. Périodiques et articles de périodiques anciens

*Acier/office technique pour l'utilisation de l'acier*, 1937-1938, Meubles scolaires en acier.

*Archives commerciales de la France*, 30 mai 1908, 35<sup>ème</sup> année, n°44.

*Archives commerciales de la France*, 20 juin 1930, 57<sup>ème</sup> année, n°74.

*Bulletin municipal de Puteaux*, avril 1935, 7<sup>ème</sup> année, n°71.

*Bulletin municipal de Villejuif*, janvier 1928, n°3.

*Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 3 avril 1901, 20<sup>ème</sup> année, n°92.

*Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 25 novembre 1922, 41<sup>ème</sup> année, n°317.

*Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 30 décembre 1929, 48<sup>ème</sup> année, n°302.

*Bulletin universitaire, contenant les ordonnances, règlements et arrêtés concernant l'instruction publique*, tome 3, n°73.

*Délibérations du conseil général de la Seine (prises dans la séance du 30 décembre 1936)*, janvier 1937, n°21-22.

*Esthétique Industrielle, Art Présent nouvelle série*, décembre 1963-janvier 1964, 15<sup>ème</sup> année, n°64.

*Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat : compte rendu in-extenso*, 28 décembre 1923, année 1923, n°133.

*Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale*, 16 janvier 1960, 92<sup>ème</sup> année, n°1.

*L'Architecture*, 15 septembre 1920, 33<sup>ème</sup> année, n°18.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1931, 2<sup>ème</sup> année, hors-série.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1932, 3<sup>ème</sup> année, n°10.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1 Écoles modernes en France.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, mars 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°2 Les écoles à l'étranger.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4 Écoles.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5 Nouvelles constructions scolaires.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°7 Union des Artistes Modernes.

*L'Architecture d'Aujourd'hui*, mars 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°3 Les bibliothèques.



- L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8 Constructions scolaires.
- L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11 Écoles.
- L'Art à l'école : bulletin mensuel de la Société nationale de l'Art à l'école*, mars 1908, n°3.
- L'Humanité*, 28 mars 1925, 22<sup>ème</sup> année, n°7806.
- L'Humanité*, 10 juillet 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12627.
- L'Humanité*, 10 mai 1935, 32<sup>ème</sup> année, n°13293.
- La Construction Moderne*, 3 décembre 1910, 26<sup>ème</sup> année, n°10.
- La Construction Moderne. Cours officiels des matériaux de construction et bulletin des adjudications du département de la Seine*, 1<sup>er</sup> décembre 1906, 1<sup>ère</sup> année, n°9, p. 354.
- Le Béton Armé, revue des Systèmes Hennebique*, février 1907, 10<sup>ème</sup> année, n°105.
- Le Béton Armé, revue des Systèmes Hennebique*, avril-mai 1908, 11<sup>ème</sup> année, n°119bis et 120bis.
- Le Béton Armé, revue des systèmes Hennebique*, mars 1934, 37<sup>ème</sup> année, n°313.
- Le béton Armé, revue des systèmes Hennebique*, avril 1934, 37<sup>ème</sup> année, n°314.
- Le Béton Armé, revue des systèmes Hennebique*, février 1936, 39<sup>ème</sup> année, n°336.
- Le Béton Armé, revue des systèmes Hennebique*, décembre 1937, 40<sup>ème</sup> année, n°358.
- Le Matin*, 1<sup>er</sup> mai 1933, 50<sup>ème</sup> année, n°17939.
- Le Populaire*, 3 mai 1929, 12<sup>ème</sup> année, n°2279.
- Le Populaire*, 10 juin 1934, 17<sup>ème</sup> année, n°4139.
- Le Populaire*, 7 février 1938, n°5472.
- Le Populaire*, 9 juillet 1938, n°5624 inauguration Puteaux.
- Le Populaire*, 10 juillet 1938, n°5625 inauguration Puteaux.
- Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1849, 8<sup>e</sup> volume.
- Urbanisme*, mars 1933, 2<sup>ème</sup> année, n°12.
- Urbanisme*, janvier 1935, 4<sup>ème</sup> année, n°32.
- Urbanisme*, mai 1936, 5<sup>ème</sup> année, n°44.
- Urbanisme*, juillet 1936, 5<sup>ème</sup> année, n°46.

*Urbanisme*, septembre 1937, 6<sup>ème</sup> année, n°57.

À Boulogne-Billancourt, une majorité accrue renverra à l'hôtel-de-ville les élus socialistes. La municipalité ouvrière depuis neuf ans a fait ses preuves. *Le Populaire*, 3 mai 1929, 12<sup>ème</sup> année, n°2279, p. 1.

À propos des constructions scolaires, *Le Temps*, 6 avril 1934, 74<sup>ème</sup> année, n°26516, p. 6.

À Puteaux, Barthélémy candidat unique du fascisme. *L'Humanité*, 10 mai 1935, 32<sup>ème</sup> année, n°13293, p. 4.

Architecture nouvelle ? *Le Journal du Maroc, Rabat*. Cité par *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, octobre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°26, p. i.

Arrêté fixant la composition d'une commission spéciale nommée pour l'étude des questions relatives aux bâtiments et au matériel scolaires. *Journal officiel de la République française*, 5 mai 1879, 11<sup>ème</sup> année, n° 123, pp. 3705-3706.

Brochure publicitaire Saint-Gobain. *Moulages en verre extra-clair pour le béton armé translucide*. S.l. : s.n., s.d., s.p

Colombelles, en Calvados, inaugure aujourd'hui le groupe scolaire « Henri Sellier ». *Le Populaire*, 10 juin 1934, 17<sup>ème</sup> année, n°4139, p. 4.

Comité supérieur d'architecture et d'esthétique. Institution de ce Comté et nomination des membres temporaires. (Arrêtés préfectoraux). *Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Seine*, avril 1920, 77<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 636-639.

Conseil municipal de Paris. Commission du budget. Séance du 24 juillet 1884. Procès-verbal. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 4 août 1884, 3<sup>e</sup> année, n°210, pp. 1439-1440.

Concours d'Argenteuil. Mairie et justice de Paix – Groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 3 juillet 1897, n°27, pp. 470-472.

Concours de Saint-Ouen. Groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 27 novembre 1897, n°48, pp. 102-103.

Décret du 10 décembre 1936 portant création des Comités départementaux des constructions scolaires. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 16 janvier 1937, 69<sup>ème</sup> année, n°13, p. 647.

Décret instituant à Paris une exposition de projets d'édifices scolaires. *Journal officiel de la République française*, 12 octobre 1881, 13<sup>e</sup> année, n° 279, p. 5667.

Dimanche en masse au mur des fédérés. Ordre du cortège. *L'Humanité*, 22 mai 1936, 33<sup>ème</sup> année, n°13671, p.6.

- École à Boulogne. Cauwet et Ogé architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 5-9.
- École à Paris rue Keller. Boileau architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 5.
- École à St-Quentin. Debré architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 23-26.
- École à Vitry-sur-Seine. Gautruche architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 33-37.
- École communale à Cologne des architectes Mehrtens et Brahler. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 56-57.
- École de filles à Vitry-sur-Seine. Architecte : Stéphane Claude. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, p. 25.
- École de plein air de Suresnes. Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes. *L'architecte*, mars 1935, n°3, pp. 25-31.
- École de plein air de Suresnes. Eugène Beaudouin et Marcel Lods architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, pp. 26-34.
- École de la rue Pontoise, Paris, 1910-1911. Jacques-Marcel Auburtin architecte. *L'architecte*, octobre 1924, 1<sup>ère</sup> année, n°10, pl. LXIII à LXVI et pp. 76-77.
- École de Wald. Constructions scolaire en Suisse. *La Construction Moderne*, mai 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°34, p. 262 et pl. 135 et 136.
- École des jeunes filles à Beaune, Roger Camelot, Pierre et Jean Herbe architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 23-25.
- École en URSS. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 88.
- École maternelle à Asnières. Chevallier et Launay architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 5.
- École maternelle de Vanves. Marme architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 62-69.
- Écoles primaires à Puteaux. *La Construction Moderne*, 11 décembre 1921, 37<sup>ème</sup> année, p. 84.
- Établissement municipal de bains-douches à Montreuil-sous-Bois (Seine). MM Nanquette et L. Nicolas, architectes. *L'architecture usuelle*, 1925, 17<sup>ème</sup> année, n°195, pp. 19-21.

- Exposé des vues et des premiers travaux de la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement primaire. *Journal d'Éducation*, Octobre 1815, n°1, pp. 5-6.
- Groupe scolaire [à Beaune]. André Lurçat architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 53.
- Groupe scolaire à Bondy. *L'architecture usuelle*, 1912, n°118, pp. 170-174.
- Groupe scolaire à Cachan et à Combres. Chollet et Mathon architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 45-50.
- Groupe scolaire à Courbevoie. Florent Nanquette architecte. *L'architecture usuelle*, 1931, 23<sup>ème</sup> année, n°271, pp. 241-248.
- Groupe scolaire à Courbevoie. Florent Nanquette architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 54-55.
- Groupe scolaire à Montreuil-sous-Bois. Florent Nanquette architecte. *L'Architecture usuelle*, 1928, 20<sup>ème</sup> année, n°233, pp. 321-328.
- Groupe scolaire à Montrouge. Tisseyre et Genin architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 20-24.
- Groupe scolaire à Suresnes. Payret-Dortail architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 93-94.
- Groupe scolaire Albert Thomas. P. Pelletier et A. Teisseire architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 28-29.
- Groupe scolaire au Pré-Saint-Gervais. Félix Dumail architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, Décembre 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°10, pp. 48-53.
- Groupe scolaire Bessières. Molinié et Nicod architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 30-32.
- Groupe scolaire Charles Digeon à Saint-Mandé (94). *Bulletin mensuel de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement*, juin 1937, 31<sup>ème</sup> année, n°6, pp. 112-113.
- Groupe scolaire d'Alfortville. Georges Gautier architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 31-36.
- Groupe scolaire d'Asnières. Chevallier et Launay architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 41-44.
- Groupe scolaire de Billancourt. Jacques Debat-Ponsan architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 28-30.

- Groupe scolaire de la Boissière, Montreuil-sous-Bois, Florent Nanquette architecte. *L'architecture usuelle*, 1928, 20<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 321-328.
- Groupe scolaire de la rue des Cabœufs. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 22-25.
- Groupe scolaire de la ville de Suresnes. Projet de Lorenz et Roy. *La Construction Moderne*, 7 aout 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°45, p. 357.
- Groupe scolaire de la rue Delambre, Paris (14<sup>ème</sup> arrondissement), M. Gaston Lefol, Architecte. *L'architecture usuelle*, février 1932, 24<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 297-304.
- Groupe scolaire de la rue des Cabœufs. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 22-25. Groupe scolaire du boulevard Berthier à Paris, Léon Oudin et Alexis Dresse architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, pp. 17-21.
- Groupe scolaire des Vignes blanches. « La Guilde ». *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 33-35.
- Groupe scolaire du Centre à Vanves. P. et M. Marme architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 15-21.
- Groupe scolaire du P'tit Quinquin. *L'architecture*, juillet 1939, 52<sup>ème</sup> année, n°7, pp. 224-227.
- Groupe scolaire Ernest Renan à Roubaix, Marcel Spender architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 20-22.
- Groupe scolaire et pavillon de bains-douches à Alençon, M. Albert Mezen, architecte. *L'architecture usuelle*, mars 1936, XXVIII<sup>ème</sup> année, n°3, pp. 305-312.
- Groupe scolaire de Boulogne. Jacques Debat-Ponsan architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 19-22.
- Groupe scolaire de Cachan. Chollet, Mathon et Chaussat architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 10-18.
- Groupe scolaire Henri Barbusse à Alfortville. Gautier, architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 26-27.
- Groupe scolaire Marius Jacotot à Puteaux. Les frères Niermans architectes. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 9-21.
- Groupe scolaire Michelt à Ivry-sur-Seine. Architectes : H. et R. Chevallier. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, pp. 26-27.
- Groupe scolaire Paul Doumer à Cachan (Seine). (1932). *L'Architecte*, avril 1933, n°4, pp. 49-51.

- Groupe scolaire rue Keller à Paris. - Louis.-H. Boileau, architecte. *L'architecte*, décembre 1929, pp. 95-97.
- Incursion chez Henri Sellier. Des promesses, mais où sont les réalisations ? *L'Humanité*, 5 avril 1935, 22<sup>ème</sup> année, n°7814, p. 4.
- Instructions règlementaires de 1927 pour la construction des écoles maternelles. *L'Hygiène par l'Exemple*, mars-avril 1928, 7<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 117-127.
- L'Architecture scolaire. *La Nouvelle Éducation*, juillet 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°117, pp. 133-134.
- L'art à l'École : le nouveau groupe Scolaire de Grenelle. *Art et Décoration*, août 1912, tome XXXII, p. 6.
- L'école sans maître et sans maisons. Un cas typique rue des Feuillantines [Paris] – Les suppressions en masse dans l'Ariège – Mise au point. *Le Populaire*, 31 octobre 1932, 15<sup>ème</sup> année, n°3554, p. 2.
- L'évolution du Plan des écoles en Angleterre. Extrait d'un rapport publié par le conseil du Comté de Londres. *La cité*, avril 1921, 2<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 107-116.
- L'inauguration des écoles de Villejuif. *L'Humanité*, 10 juillet 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12627, pp. 1-2.
- La bourgeoisie laisse à l'enfance ouvrière trop de groupes scolaires où l'hygiène est méconnue. *L'Humanité*, 29 septembre 1928, 25<sup>ème</sup> année, n°10883, p. 2.
- La classe en fonction de l'enseignement. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°11, p. 10.
- La mortalité à Paris et en banlieue. 1901-1910 et 1921-1932. *Bulletin municipal de Puteaux*, 15 décembre 1937, 9<sup>ème</sup> année, n°104, p. 13.
- Le Groupe scolaire de Villejuif. *Le Béton Armé. Revue des systèmes Hennebique*, mars 1934, 37<sup>ème</sup> année, n°313, pp. 999-1012.
- Le Journal du Maroc, Rabat. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, octobre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°26, p. i.
- Les bâtiments scolaires, facteurs d'éducation. *La Nouvelle Éducation*, avril 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°114, pp. 52-54.
- Les communistes sont des réalisateurs. *L'Humanité*, 26 février 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°13951, p. 8.
- Les Constructions en acier et en ciment armé. *L'Architecte*, janvier 1907, 2<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 4-7.

- Les membres de l'UAM. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°7, pp. 12-45.
- Les municipalités communistes réalisent. *L'Humanité*, 6 août 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12654, p. 4.
- Les réalisations communistes. Dimanche, à Saint-Denis, inauguration des écoles du quartier de la mutualité. *L'Humanité*, 23 septembre 1932, 29<sup>ème</sup> année, n°12337, p. 1.
- Loi instituant l'Ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architecte. *Journal officiel de l'État français*, 26 janvier 1941, 73<sup>ème</sup> année, n°26, pp. 430-431.
- Loi relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 27 avril 1909, 41<sup>ème</sup> année, n°114, p. 4473.
- Lundi, rentrée des classes. La bourgeoisie laisse à l'enfance ouvrière trop de groupes scolaires où l'hygiène est méconnue. *L'Humanité*, 29 septembre 1928, 25<sup>ème</sup> année, n°10883, p. 2.
- Nos municipalités ont créé d'accueillantes "maisons d'enfants". *L'Humanité*, 1<sup>er</sup> octobre 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°14166, p. 8.
- Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires adopté dans les quatre parties du monde : exposé de ce système ; histoire des méthodes sur lesquelles il est basé, de ses avantages, et de l'importance de l'établir en France. Brochure in-8° ; par le comte Charles de Lasteryrie. *Journal d'Éducation*, décembre 1815, n°3, pp. 184-185.
- Offensive architecturale. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, novembre 1935, 5<sup>ème</sup> année, n°51, p. X.
- Projet d'une école de filles à Beaune, André Lurçat architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 53
- Projet de groupe scolaire à Chatillon (Seine), Venner architecte SN, 1937. *Le moniteur des architectes*, avril 1937, 38<sup>ème</sup> année, n°100, pp. 64-65.
- Projet de groupe scolaire de M. Oudin exposé à l'occasion du Salon d'Architecture de 1931. *La Construction Moderne*, 13 septembre 1931, 46<sup>ème</sup> année, n°50, p. 800.
- Projet du groupe scolaire des Monts-Cuchets à Villejuif. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mars 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°3, pp. 58-59.
- Programme général du Congrès de la Société Centrale des Architectes. *L'architecture*, mai 1926, volume XXXIX, n°10, p. 110.

- Quatrième réunion internationale d'architectes - organisée par la section française des R.I.A. - 28 juin - 5 juillet 1937 à l'occasion de l'exposition internationale de Paris – Programme. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°8, p. 60.
- Rapport de Mme Mascart, secrétaire générale. *L'Hygiène par l'Exemple*, mai-juin 1934, 13<sup>ème</sup> année, n°3, pp. 88-94.
- Rapport de Mme Mascart, secrétaire générale. *L'Hygiène par l'Exemple*, mars-avril 1937, 16<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 43-54.
- Rapport de notre XII<sup>e</sup> Assemblée. *La Nouvelle Éducation*, juin 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°116, pp. 81-83.
- Réalisation communiste. *L'Humanité*, 29 juin 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12616 numéro spécial, p. 2.
- Remplissages d'ossature. Remplissages en béton vibré. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1937, 8<sup>ème</sup> année, p. 22.
- Revêtements de sols. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, décembre 1935, 6<sup>ème</sup> année, n°12, pp. 92-98.
- Revue et Livres. *La Nouvelle Éducation*, juillet 1932, 11<sup>ème</sup> année, n°107, pp. 143-144.
- Séance du 27 décembre 1923. Adoption d'un projet de loi concernant un emprunt à émettre par le département de la Seine pour divers travaux. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat : compte rendu in-extenso*, 28 décembre 1923, année 1923, n°133, pp. 2132-2138.
- Section d'hygiène urbaine et rurale, séance constitutive du 14 janvier 1908. *Annales du Musée social*, février 1908, 13<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 56-61.
- Travaux des sections. Section d'hygiène urbaine et rurale et de prévoyance sociale. Séance du 20 février 1926. *Le Musée social*, mars 1927, 34<sup>ème</sup> année, n°3, p. 71.
- Un abri de Jeux. Tony Fillon architecte. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 89.
- Un groupe scolaire à Annemasse. *La Construction Moderne*, 4 janvier 1931, 46<sup>ème</sup> année, n°14, pp. 220-222.
- Un nouveau succès de notre parti. À Villejuif 10.000 travailleurs ont assisté hier à l'inauguration du groupe scolaire Karl Marx. *L'Humanité*, 10 juillet 1933, n°12627, p. 1.
- Une pouponnière d'usine, projet de M. Maurice Clauzier architecte. *La Construction Moderne*, 4 septembre 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°49, pp. 193-196 et p. 387.



- Victoire à Alfortville. La police attaque les habitations à bon marché et tire sur les écoles  
« Octobre ». *L'Humanité*, 2 mai 1934, 31<sup>ème</sup> année, n°12921, p.1.
- Ville de Suresnes. Construction d'un groupe scolaire. *La Construction Moderne*, 1<sup>er</sup>  
décembre 1920, 33<sup>ème</sup> année, n°23, pp.274-275.
- A.C. À la Butte-Rouge, l'admirable groupe scolaire Thomas Mazaryk a été inauguré hier  
matin. *Le Populaire*, 8 mai 1939, 22<sup>ème</sup> année, n°5925, p. 8.
- ALZIARY. Henry Baudin : les nouvelles constructions scolaires en Suisse. *L'éducateur  
prolétarien*, décembre 1932, pp. 174-175.
- ASSEMBLÉE NATIONALE. Séance du mercredi 29 janvier 1873. *Journal officiel de la  
République française*, 30 janvier 1873, 5<sup>ème</sup> année, n°29, p. 676.
- AULARD, Alphonse. La politique religieuse du Premier Consul. La Révolution française.  
*Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Janvier-Juin 1901, Tome  
Quarantième.
- BARDET, Gaston. L'organisation de la région parisienne. *L'Architecture d'Aujourd'hui*,  
mars 1939, n°3, 10<sup>ème</sup> année, pp. 6 – 17.
- BARDOUX, Agénor. Loi du 3 juin 1878 sur la construction des maisons d'écoles. *Journal  
officiel de la République française*, 4 juin 1878, 10<sup>ème</sup> année, n° 152, pp. 6185-  
6186.
- BARRET, Maurice. L'éducation nouvelle et l'architecture scolaire. *L'Architecture  
d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 13-15.
- BARRET, Maurice. Perspectives. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet 1937, 8<sup>ème</sup> année,  
n°7, pp. 69-71.
- BARRET, Maurice. Le problème du mobilier scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août  
1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 84-89.
- BARRET, Maurice. Le sex-appeal américain et l'esthétique industrielle. Esthétique  
Industrielle, Art Présent nouvelle série, mai-juin 1953, 4<sup>ème</sup> année, n°13, s.p.
- BARTHE, Édouard. Les économies budgétaires et la Réforme administrative. *Le petit  
méridional*, 28 janvier 1934, 59<sup>ème</sup> année.
- BENICHOU, Georges. Paris manque d'école. *L'Humanité*, 22 septembre 1938, 35<sup>ème</sup> année,  
n°14521, p. 8.
- BIRR, Jean. Orage d'acier. *Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants*,  
mai-juin 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°5-21, pp. V-VI.
- BODECHER, Henri. Groupe scolaire de Bagneux, André Aubert architecte. *L'Architecture  
Française*, mars 1941, 2<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-20.

- BOLZE, André. Dimanche à Saint-Denis inauguration des écoles du quartier de la Mutualité. *L'Humanité*, 23 septembre 1932, 29<sup>ème</sup> année, n°12337, pp. 1-2.
- BONNIER, Louis. À propos d'un groupe scolaire. *L'architecte*, novembre 1912, n°11, pp. 81-86.
- BONNIER, Louis. À propos d'un groupe scolaire (suite). *L'architecte*, décembre 1912, n°12, pp. 89-96.
- BOUSQUET, M. Bactériologie des planchers ligneux et des parois des locaux d'habitation. *La Construction Moderne*, 19 décembre 1920, 36<sup>ème</sup> année, n°12, p. 91.
- BRAIVE, Georges. Le groupe scolaire de Tessé-la-Madeleine (Orne) par M. F. Besnard-Bernadac, Architecte SADG. *La Construction Moderne*, juillet 1937, 52<sup>ème</sup> année, n°32, pp. 706-708.
- BRUNON-GUARDIA, Georges. L'architecture en URSS. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1935, 5<sup>ème</sup> année, n°46, pp. 277-278.
- CACHIN, Marcel. Retenez la date du 9 juillet ! Villejuif va inaugurer la plus belle école de France. *L'Humanité*, 28 juin 1933, 30<sup>ème</sup> année, n°12615, p. 1.
- CASSAN, Urbain. Quatrième séance de travail - studio des Champs-Élysées, le 3 juillet 1937, à 10 heures. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°8, p. 70.
- CLÉMENT-GRANDCOUR, Charles. Groupe scolaire de Conflans-Sainte-Honorine par MM. Joannon et Marandon, architectes SADG. *La Construction Moderne*, 5 décembre 1937, 53<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 141-148.
- COGNIAT, Raymond. L'église Sainte-Agnès à Maisons-Alfort. *Art et décoration*, 1933, tome LXII, pp. 257-266.
- CONSTANT-BERNARD, François. Rapport. *Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants*, mars 1931, 1<sup>ère</sup> année, n°1, pp. 4-7.
- COUDERT, Paul. Les subventions de l'État pour les constructions scolaires sont insuffisantes. *L'Humanité*, 22 février 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°13947, p. 8.
- DEBAT-PONSAN, Jacques. Sommes-nous de mauvais constructeurs d'écoles ? *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 3.
- DEMAY, Émile. École Normale Catholique de Bagnaux. *L'architecture*, novembre 1938, volume LI, n°11, pp. 387-392.
- DUCHATELET, E. Concours de New-Guayaquil, le projet de M. André. *L'Architecture*, 26 janvier 1907, 20<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 25-28.
- DUMAIL, Félix. École maternelle à Gennevilliers. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 27-29.

- F. H. Le nouveau groupe scolaire Jules Ferry à Nanterre. *Le moniteur des architectes*, février 1934, 35<sup>ème</sup> année, n°71, p. 201.
- FASSOU. L'origine et le développement des écoles de plein air. *L'Hygiène par l'exemple*, 1943, 23<sup>ème</sup> année, Les écoles de plein air en France. I. Les débuts, p. 74.
- FAVIER, Jean. L'école maternelle de Gennevilliers. *La Construction Moderne*, 22 juillet 1934, 49<sup>ème</sup> année, n°43, pp. 774-782.
- FAVIER, Jean. Le groupe scolaire Marius-Jacotot à Puteaux (Seine) par les frères Niermans. *La Construction Moderne*, 1<sup>er</sup> janvier 1939, 54<sup>ème</sup> année, n°11 et 12, pp. 135-145.
- FERRY, Jules. Circulaire aux préfets du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. *Journal officiel de la République française*, 3 août 1882, 14<sup>e</sup> année, n° 210, p. 4195.
- FREINET, Célestin. La nouvelle École de Villejuif. *L'éducateur prolétarien*, juillet 1933, 2<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 157-158.
- FREINET, Célestin. Une organisation nouvelle de l'école. Une architecture nouvelle pour une pédagogie nouvelle. *L'éducateur prolétarien*, 15 juillet 1938, 6<sup>ème</sup> année, n°20, pp. 403-408.
- GAUTHIER, Maximilien. L'architecture scolaire. *Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, 27 octobre 1934, 12<sup>ème</sup> année, n°828, p. 3.
- GEOFFROY-DECHAUME, Louis. Compte-rendu de l'Assemblée générale statutaire du 10 juin 1933. *Le moniteur des architectes*, août-septembre 1933, 34<sup>ème</sup> année, n°66, p. 126.
- GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la rue Madame. *La Construction Moderne*, 11 juillet 1926, 41<sup>ème</sup> année, n°41, pp. 481-486.
- GOISSAUD, Antony. La cité jardin de Suresnes. *La Construction Moderne*, 29 août 1926, 41<sup>ème</sup> année, n°48, pp. 565-575.
- GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes. *La Construction Moderne*, 3 Octobre 1926, 42<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 5-11.
- GOISSAUD, Antony. Le groupe scolaire de la cité-jardin de Suresnes (suite). *La Construction Moderne*, 10 Octobre 1926, 42<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 15-22.
- GOISSAUD, Antony. L'école de garçons de Bailleul. *La Construction Moderne*, 20 novembre 1927, 43<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 85-88.
- GOISSAUD, Antony. Le nouveau groupe scolaire "Octobre" à Alfortville (Seine). *La Construction Moderne*, 13 mai 1934, 49<sup>ème</sup> année, n°33, pp. 555-562.

- GOISSAUD, Antony. Groupe scolaire Jean Jaurès. *La Construction Moderne*, 21 avril 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°29, pp. 638-645.
- GOUPIL, Gaston. L'architecture à Meknès. *Notre Maroc*, avril 1951, 10<sup>ème</sup> année, numéro spécial Meknès et sa région, pp. 43-48.
- GUÉRITTE, Madeleine. La santé de notre Race. Plus de Palais scolaires ni de classes surpeuplées. *La nouvelle éducation*, février 1936, 15<sup>ème</sup> année, n°142, p. 19.
- GUILLEMT-SAINT-VINEBAULT, Pierre. L'automne du cubisme architectural ? *Le moniteur des architectes*, février 1933, 34<sup>ème</sup> année, n°61, pp. 17-18.
- HAUTECOEUR, Louis. Préface. *L'Architecture*, décembre 1933, vol. XLIV, n°12 Catalogue de l'exposition d'architecture française organisée par la SADG, p. 413.
- HETTINGER, Philippe. Le sol Linoleum dans les constructions scolaires. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 93.
- HOURTICQ, Louis. Sur la Construction des Groupes Scolaires. *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°28, p. 32.
- HUGO, Victor. Discours sur les Avantages de l'Enseignement mutuel. *Le Conservateur littéraire*, Tome troisième, 1820, pp. 7-15.
- HUMMEL, Roger. L'évolution scolaire en France. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 3-4.
- IMBERT, José. Écoles nouvelles en France. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, p. 7.
- JOMARD, François-Edme. Remarques sur les écoles de Bell et Lancaster, extraites d'un journal de voyage en Angleterre. *Journal de l'Éducation*, mars et avril 1815, tome I, p. 51-64.
- JOUENNE, Alice. En plein air à Paris. *L'Hygiène par l'exemple*, 1943, 23<sup>ème</sup> année, Les écoles de plein air en France. I. Les débuts, p. 89.
- KAYSER, Bernard. Problèmes de l'Industrie Française de l'aluminium. *L'information géographique*, mai 1949, 13<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 176-184.
- LABRÉ, Pol. Les « Artistes Décorateurs » 1935. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1935, 5<sup>ème</sup> année, n°46, p. 274.
- LA GUILDE. Groupes scolaires. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 47-52.
- LAHOR, Jean. La Société internationale d'Art Populaire et d'Hygiène. *Revue de l'Art pour tous*, avril 1904, pp. 107-114. Cité par MÉNEUX, Catherine. Jean Lahor [pseud. de H. Cazalis], La Société internationale d'Art Populaire et d'Hygiène, 1904. In

- McWILLIAM, Neil, LEQUEUX, Paul-Eugène. Écoles primaires communales. *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1851, 9<sup>e</sup> volume, pp. 18-28.
- LAPRADE, Albert. Écoles. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 5-6.
- LASCHETT DE POLIGNAC, Maurice. À propos du Congrès de la C.G.T. pour les Grands Travaux. Pour l'avenir du bâtiment : Collectivisme ou Propriété privée ? *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1936, 6<sup>ème</sup> année, n°53, pp. 2-6.
- LAVEDAN, Pierre. L'Architecture et le Mobilier du Salon d'Automne. *L'Architecture*, 1930, vol. XLIII, n°12, pp. 2-4.
- LE SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ARCHITECTES DE L'HÉRAULT. Les constructions scolaires par le Service des Ponts et Chaussées. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1934, 4<sup>ème</sup> année, n°34, pp. a-b.
- LEMARCHAND, Georges. Rapport sur le fonctionnement des piscines et établissements balnéaires municipaux, sur la création de nouvelles piscines et établissements de bains-douches. *Conseil Municipal de Paris. Rapports et documents*, 1909, n°5, p. 45.
- LEMARCHAND, Georges. Proposition relative à la réorganisation, à l'extension et à l'unification de la Direction administrative des travaux et à l'organisation d'un contrôle effectif des Assemblées municipale et départementale. *Conseil Municipal de Paris, rapport et documents*, 1919, n°22, p. 1.
- LESCHER, Théo. La part des AAC dans les Travaux Communaux. *Bulletin de l'Association des Architectes Anciens Combattants*, avril 1932, 2<sup>ème</sup> année, n°4-8, p. 19.
- LHANDE, Pierre. Le bon Dieu chez les chiffonniers. *Études*, 1925, n°7, pp. 513-524.
- LOUVET, Albert. Rapport du Jury de l'architecture privée. *L'architecture*, août 1919, n°15, pp. 368-385.
- LOUVET, Albert. Le groupe scolaire de la cité jardins à Suresnes. *L'architecture*, 1926, volume XXXIX, n°7, pp. 89-96.
- LURÇAT, André. Mobilier scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 95-96.
- LURÇAT, André. L'évolution de l'architecture. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, septembre 1935, 6<sup>ème</sup> année, n°9, pp. 56-59.
- MARCHOUX, Émile. L'Air à l'École. *L'Hygiène par l'exemple*, 1922, 2<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 1-2.
- MARSOLLIER, R. La Terrasse. *L'architecte*, avril 1929, pp. 25-30.

- MARSOLLIER, R. La Terrasse (suite et fin). *L'architecte*, juin 1929, pp. 41-45.
- MAUCLAIR, Camille. Construire. *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°28, pp. 28-30.
- MAY, Mathieu-Georges. L'histoire du chemin de fer de Paris à Marseille. *Revue de géographie alpine*, 1931, Volume 19, n°2, pp. 473-474.
- MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre. Anthologie de textes sources. S.l. : INHA (« Sources »)*, 2014. [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/6033>.
- MÉRAT, Lucien. VI. L'École unique : problème social. *Le Populaire*, 14 avril 1930, 13<sup>ème</sup> année, n°2625, p. 4.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Rapport sur l'institution des comités départementaux de constructions scolaires, 28 octobre 1932. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 30 octobre 1932, 64<sup>ème</sup> année, n°255, p. 11571.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Décret du 3 septembre 1932 établissant le Conseil consultatif chargé d'examiner les plans et devis des constructions susceptibles d'être subventionnées. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 4 septembre 1932, 64<sup>ème</sup> année, n°207, p. 9683.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Décret du 28 octobre 1932 instituant des comités départementaux de constructions scolaires, 28 octobre 1932. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 30 octobre 1932, 64<sup>ème</sup> année, n°255, pp. 11571-11572.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Décret du 19 août 1933 relatif aux subventions pour les constructions scolaires de l'enseignement primaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 24 août 1933, 65<sup>ème</sup> année, n°197, pp. 9112-9113.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Décret relatif à la révision de la carte scolaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*. 31 octobre 1935, 67<sup>ème</sup> année, n°256, p. 11530.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Instructions du 24 août 1936 relatives à la construction et à l'aménagement des écoles primaires élémentaires. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 28 août 1936, 68<sup>ème</sup> année, n°61, pp. 9920-9922.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Instructions sur la construction et l'aménagement des écoles primaires élémentaires. *Journal officiel de la*

*République française. Lois et Décrets.* 2 septembre 1949, 81<sup>ème</sup> année, pp.8809-8811.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Rapport au Président de la République. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.* 31 décembre 1920, 52<sup>ème</sup> année, n°356, p. 21782-21784.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, HONNORAT, André. Instructions générales concernant les constructions scolaires de l'enseignement primaire. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.* 31 décembre 1920, 52<sup>ème</sup> année, n°356, pp. 21784-21790.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Décret du 15 juillet 1921. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets,* 27 juillet 1921, 53<sup>ème</sup> année, n°200, pp. 8756-8757.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, BÉRARD, Léon. Rapport au Président de la République. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.* 17 juillet 1923, 55<sup>ème</sup> année, n°191, p. 6808.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, BÉRARD, Léon. Décret du 8 juillet 1923. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.* 17 juillet 1923, 55<sup>ème</sup> année, n°191, p. 6809-6811.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Loi facilitant la réalisation du programme de constructions scolaires nécessité par l'accroissement de la population de la banlieue parisienne (Seine et Seine-et-Oise). *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.* 29 juillet 1927, 59<sup>ème</sup> année, n°175, p. 7826.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Loi facilitant la réalisation du programme de constructions scolaires notamment dans la banlieue parisienne (Seine et Seine-et-Oise). *Journal officiel de la République française. Lois et décrets,* 30 mars 1928, 60<sup>ème</sup> année, n°77, p. 3599.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Circulaire ministérielle relative à l'éducation en plein air. *L'Hygiène par l'Exemple,* mars-avril 1928, 7<sup>ème</sup> année, n°2, pp. 130-132.

MONZIE (DE), Anatole. Une politique de constructions scolaires. Subventions et économies. *La semaine municipale et sociale,* 31 décembre 1933, 1<sup>ère</sup> année, n°1, p. 1.

MORIZET, André. Comment aménager une ville. *L'Architecture d'Aujourd'hui,* juin 1937, 8<sup>ème</sup> année, n°5-6, p. 96.

MORIZET, André. Les plans régionaux. *L'Architecture d'Aujourd'hui,* mars 1939, 10<sup>ème</sup> année, n°3, p. 6.

- MONTALIVET (DE), Camille. 5 novembre 1831. – Rapport au roi sur l'état de l'instruction primaire prescrivant tous les trois ans une statistique de cet enseignement. *In Circulaires et instructions relatives à l'instruction publique, Tome deuxième, Années 1831-1839*. Paris : Jules Delalain, juillet 1865. pp. 44-45.
- NANQUETTE, Florent. Écoles. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, pp. 78-83.
- NELLY-ROUSSEL, Mireille. Le congrès de la nouvelle éducation. *Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, 17 juin 1933, 12<sup>ème</sup> année, n°587, p. 7.
- NEUTRA, Richard. Nouvelles écoles élémentaires pour l'Amérique. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 49-55.
- PHILIPPONNEAU, Michel. Les caractères originaux de la vie rurale de banlieue. *Annales de Géographie*, 1952, Volume 61, n°325, pp. 200-211.
- PORCHER, Jean. Une école maternelle à Vanves de Paul et Marcel Marme. *Art et décoration*, année 1933, 37<sup>ème</sup> année, Tome LXII, pp. 139-146.
- POSENER, Julius (Jules). École supérieure de jeunes filles à Koepenick. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1930, 1<sup>ère</sup> année, n°1, pp. 32-33.
- POSENER, Julius (Jules). L'Architecture du IIIe Reich. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 9-47.
- PRUDENT, Henri. Gustave-Laurent Raulin. *L'architecte*, décembre 1910, n°12, pp. 89-92.
- REBEILLARD. Rapport au nom de la 4<sup>e</sup> commission, concernant la réorganisation du service d'Architecture scolaire. *Conseil municipal de Paris. Rapports et Documents*, 1918, n° 66, pp. 1-3.
- RIOTOR, Léon. Rapport. *L'Art à l'école : bulletin mensuel de la Société nationale de l'Art à l'école*, juillet-août 1908, n°2, pp. 8-9.
- RIOTOR, Léon. Extrait dans la revue de presse. *La Construction Moderne*, février 1921, 36<sup>ème</sup> année, n°21, pp. 166-167.
- R.O. Groupe scolaire de Conflans-Jarny (Meurthe-et-Moselle) par André Poelle, architecte SADG. *La Construction Moderne*, 18 décembre 1938, 54<sup>ème</sup> année, n°10, pp. 125-127.
- ROUX, Marcel. Groupe scolaire de Villejuif. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, janvier 1933, 4<sup>ème</sup> année, n°1, p. 55.
- ROUX-SPITZ, Michel. Influence du béton armé sur l'architecture. *L'Architecture Française*, mai 1943, 4<sup>ème</sup> année, n°30, pp. 14-20.



- RUTTÉ (DE), Paul. Maisons des champs et des villages. *Vie à la campagne et fermes et châteaux réunis*, 1<sup>er</sup> juillet 1919, 16<sup>ème</sup> volume, pp. 109-152.
- SABATOU, Jean-Paul. Mobilier scolaire. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1934, 5<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 75-77.
- SCHNEIDER, Romana. Tendances de l'Architecture scolaire en Allemagne au XXe siècle. *Histoire de l'Éducation*, mai 2004, 27<sup>ème</sup> année, n°102 L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale, pp. 137-156.
- SEDEYN, Émile. L'Art appliqué au salon d'automne. *Art et Décoration*, juillet-décembre 1907, tome XXII, pp. 149-161.
- SÉE, Charles-Édouard. Écoles à Boulogne-Billancourt (Seine). Par MM. Cauwet & Ogé, architectes. *La Construction moderne*, 16 avril 1933, 48<sup>ème</sup> année, n°29, pp. 434-442.
- SÉE, Charles-Édouard. Un groupe scolaire à Boulogne. Debat-Ponsan architecte. *La Construction Moderne*, 20 janvier 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°16, pp. 358-373.
- SÉE, Ida. L'hygiène à l'école. *La Revue du Bien dans la Vie et dans l'Art*, mai 1904, 4<sup>ème</sup> année, n°5, pp. 16-17.
- SOUICY (DE), Jacques. Conditionnement de l'air réalisé au Groupe scolaire de la Porte de Ménilmontant. *La Construction Moderne*, 17 février 1935, 50<sup>ème</sup> année, n°20, pp. 462-464.
- St-V, G. Le Groupe scolaire Karl Marx à Villejuif (Seine). *La Construction Moderne*, 6 août 1933, 48<sup>ème</sup> année, n°45, pp.678-680.
- SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ARCHITECTES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT. Les constructions scolaires par le Service des Ponts et Chaussées. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, juin 1934, 4<sup>ème</sup> année, n°34, pp. a-b.
- THOMAS, Albert. Espaces libres et fortifications. *Les cahiers du socialiste*, 1908, n°4, 32p.
- THOMAS, Édith. Des écoles où entre le soleil. *Regards*, 18 mai 1939, n°279, s.p.
- THOREZ, Maurice. Rapport à l'assemblée d'information des cadres communistes, à Magic-City, le 27 février 1937. *L'Humanité*, 4 mars 1937, 34<sup>ème</sup> année, n°13957, p.6.
- THUBERT (DE), Emmanuel. Le groupe scolaire de Veneux-les-Sablons. Par Albert Seller et Marcel Lathuillière, architectes, avec la collaboration de Edmé Gervy. *La Construction Moderne*, 23 août 1936, 51<sup>ème</sup> année, n°45, pp. 923-928.
- TRÉLAT, Émile. Distribution de la lumière dans les écoles et aménagement de l'insolation dans les classes. *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, n.1, 1879, pp. 576-585.

- UMBDENSTOCK, Gustave. La défense de nos Traditions Artistiques dans le Domaine Architectural. *Art national. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, décembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°28, pp. 25-26.
- VAGO, Pierre. L'hôtel de ville de Puteaux. *L'architecture d'aujourd'hui*, août 1934, 4<sup>ème</sup> année, n°8, pp. 18-30.
- VAGO, Pierre. Nouvelles constructions scolaires. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, mai 1936, 7<sup>ème</sup> année, n°5, p. 4.
- VAN DER SWAELMEN, Louis. Les Sections étrangères d'Urbanisme comparé. *La Cité*, octobre-novembre 1919, 1<sup>ère</sup> année, n°4-5, pp. 69-82.
- VARNIER, Henri. Notice sur l'édification du Groupe scolaire Jules Ferry à Nanterre. *Le moniteur des architectes*, février 1934, 35<sup>ème</sup> année, n°71, pp. 201-207.
- VERGNIAUD, Pierre-Henri. Quelques considérations sur les Styles et les tendances de l'Architecture Contemporaine. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, octobre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°26, pp. v-vii.
- VERGNIAUD, Pierre-Henri. Les Opinions du Chancelier Allemand sur certain... Art ( ? ) de notre Époque. *Art National. Construction. Revue mensuelle du bâtiment*, novembre 1933, 3<sup>ème</sup> année, n°27, pp. 26-27.
- VITRY, Paul. L'Art à l'École. *Revue pédagogique*, 15 juillet 1904, pp. 45-55.
- VITRY, Paul. L'Art à l'École. *Art et décoration*, juillet-décembre 1904, Tome XVI, pp. 51-56.
- WADDINGTON, William Henry. Circulaire adressée par le ministre de l'Instruction publique aux préfets. *Journal officiel de la République française*, 16 juin 1876, 8<sup>ème</sup> année, n° 164, pp. 4210-4211.
- ZAY, Jean. Introduction. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, août 1938, 9<sup>ème</sup> année, n°8, p. 2.

## VI. Monographies modernes

- ACKERMAN, Bruno. *Denis de Rougemont, Une biographie intellectuelle. Combats pour la liberté, Le journal d'une Époque*. Genève : Labor et Fides, 1994, 1230p.
- ANDRIEUX, Jean-Yves. *L'architecture de la république : les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. Paris : CCÉRÉN-CNDP, 2009, 312p.
- ATELIER PÉDAGOGIQUE DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTS-DE-SEINE. *Architecture des Collèges. Histoire – Chantiers – Exemples*. Sceaux : CAUE 92, 2009, 256p.
- BARRÉ-DESPOND, Arlette. *UAM : Union des Artistes Modernes*. Paris : Éditions du regard, 1986, 575p.
- BASTIÉ, Jean. *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris : Presses Universitaires de France, 1964, 624p.
- BLOND, Stéphane. *L'atlas Trudaine. Pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014, 416p.
- BOUVIER, Béatrice. *L'édition d'architecture à Paris au XIXe siècle. Les maisons Bance et Morel et la presse architecturale*. Paris : Droz, 2004, 608p.-58 pl.
- BROEKHUIZEN, Dolf. *Openluchtscholen in Nederland: architectuur, onderwijs en gezondheidszorg, 1905-2005*. Rotterdam : 010 Publisher, 2005, 239p.
- BRONISLAW, Baczkó. *Une Éducation pour la démocratie : Textes et projets de l'époque révolutionnaire*. Genève : Droz, 2000, 531p.
- CHASLIN, Serge. *Un Corbusier*. Paris : Seuil, 2015, 517p.
- CHAPOULIE, Jean-Michel. *L'École d'État conquiert la France, Deux siècle de politique scolaire*. Rennes : Collection Histoire Presses Universitaires de Rennes, 2010, 614p.
- CHÂTELET, Anne-Marie. *La naissance de l'architecture scolaire. Les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*. Paris : Honoré Champion, 1999, 448p.
- CHOAY, Françoise. *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris : Seuil, 1965 (2001), 348p.
- COHEN, Évelyne. *Paris dans l'imaginaire national dans l'entre-deux-guerres*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1999, 396p.
- COHEN, Jean-Louis. *André Lurçat 1894-1970 : autocritique d'un moderne*. Bruxelles : Mardaga, 1995, 309p.

- COHEN, Jean-Louis. *Eugène Hénard. Études sur l'architecture et les transformations de Paris*. Paris : Éditions de la Villette, 2013, 351 p.
- COTTOUR, Claude. *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région*. Paris : DREIF/DUSD, 2008, 132p.
- DARCOS, Xavier. *L'école de Jules Ferry. 1880-1905*. Paris : Hachette littérature, 2005, 304p.
- DELHUMEAU, Gwenaël. *L'invention du béton Hennebique 1890-191*. Paris : IFA/Norma, 1999, 352p.
- DUDEK, Mark. *Architecture of schools : the new learning environments*. Londres : Routledge, 2000, 238p.
- DUMONT, Marie-Jeanne. *Le logement social à Paris. 1850-1930. Les habitations à bon marché*. Liège : Margada, 1991, 190p.
- ESCODA, Carlos. *Chroniques de Villejuif : le terroir et les gens d'un bourg de l'Île-de-France, du haut Moyen âge au XXème siècle*. Saint-Didier : Éditions l'Escalier, 2004, 201p.
- FOURCAUT, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris : les éditions ouvrières et presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, 216p.
- GARDET, Mathias. *Histoire des PEP : pupilles de l'école publique. Tome I : 1915-1939. La solidarité, une charité laïque ?* Paris : Beauchesne, 2008, 213p.
- GAVARD, Guy. *Histoire d'Annemasse et des communes voisines*. Montmélian : La Fontaine de Siloé, 2006, 440p.
- GAUDIN, Jean-Pierre. *L'avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine 1900-1930*. Seyssel : Champ Vallon, 1985, 215p.
- GRAVIER, Jean-François. . *Paris et le désert français*. Paris : Flammarion (réédition), 1972, 284p.
- GUILLEMOTEAU, René. *Du Musée pédagogique à l'Institut pédagogique national*. Paris : Centre national de documentation pédagogique, 1979, 134p.
- GUTTON, André. *Conversations sur l'architecture. Tome III B. Écoles Lycées Facultés Universités*. Paris : Vincent, Féral, 1962, 655p.
- HEINICH, Nathalie. *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009, 290p.
- HELLER, Geneviève. « *Tiens-toi droit !* » *L'enfant à l'école primaire au 19<sup>e</sup> siècle : espace, morale, santé*. L'exemple vaudois. Lausanne : Éditions d'en bas, 1988, 292p.
- HORNE, Janet. *Le musée social. Aux origines de l'État providence*. Paris : Belin, 2004, 384p.

- LABAT-POUSSIN, Brigitte. *Archives de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (AJ<sup>52</sup> à 1415). Inventaire*. Paris : Centre historique des Archives Nationales, 1998, 576p.
- LAINÉ, Michel. *Les constructions scolaires en France*. Paris : Presses universitaires de France, 1996, 239p.
- LE BŒUF, Jocelyne. *Jacques Viénot, 1893-1959, pionnier de l'esthétique industrielle en France*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, 192p.
- KAT, Cécile. *Territoire d'usines : Seine-Saint-Denis*. Paris : Creaphis éditions, 2003, 214p.
- KLATZMANN, Joseph. *Attention statistiques ! Comment en déjouer les pièges*. Paris : La Découverte, 1985 (ed. 1996), 248p.
- KUPFERMAN, Fred. *Laval*. Paris : Flammarion, 1988, 570p.
- LECLERC, Bénédicte. *Jean Claude Nicolas Forestier, 1861-1930 : du jardin au paysage urbain*. Paris : Éditions Picard, 2000, 283 p.
- LOJKINE, Jean. *La politique urbaine dans la région parisienne*. Paris : Ecole Pratique des Hautes Études, 1972, 314p.
- MIOTTO, Luciana. *André Lurçat. Scuola a Villejuif*. Milano : universale di architettura, 1997, 92p.
- MONNIER, Gérard. *L'architecture en France. Une histoire critique. Architecture, culture, modernité. 1918-1950*. Paris : Philippe Sers, 1990, 483p.
- MONNIER, Gérard. *L'architecture du XXe siècle, un patrimoine*. Créteil : Canopé – CRDP de Créteil, 2004, 234p.
- PAWLOSKY, Krzysztof-Kazimierz. *Tony Garnier : pionnier de l'urbanisme du XXème siècle*. Paris : Créations du Pélican, 1993, 190p.
- PINCHON, Jean-François. *Édouard & Jean Niermans. Du Trocadéro à la Maison de la radio*. Bruxelles : Mardaga, 1985, 215p.
- PROST, Antoine. *L'enseignement en France (1800-1967)*. Paris : A. Colin, 1968, 254p.
- PROST, Antoine. *Regards historiques sur l'éducation en France, XIXe-XXe siècles*. Paris : Belin, 2007, 272p.
- ROBSON, Edward Robert. *School Architecture Being Practical Remarks on the Planning, Designing, Building, and Furnishing of School-houses*. Londres : John Murray, 1974, 440p.
- ROSENVALLON, Pierre. *Le moment Guizot*. Paris : Gallimard, 1985, 414p.
- ROSENVALLON, Pierre. *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*. Paris : Seuil, 2004, 462 p.

- SEABORNE, Malcolm, LOWE, Roy. *The english school : its architecture and organization, Volume 2*. Londres : Routledge and K. Paul, 1977, 240p.
- SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose. *Parlers et jardins de la banlieue de Paris au XVIIIe siècle (Montreuil, Bagnole, Vincennes, Charonne) : documents lexicaux en marge de l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais*. Paris : Klincksieck, 1982, 190p.
- SIMONOT, Béatrice. *La Maison du peuple de Clichy-la-Garenne : Beaudouin, Lods, Prouvé, Bodianski. Un bijou mécanique*. Le Bou : Monografik, 2010, 104p.
- SIRINELLI, Jean-François (dir.). *La France de 1914 à nos jours*. Paris : PUF, 1993 (édition 2014), 498p.
- STÉBÉ, Jean-Marc. *La Crise des banlieues*. Paris : Presses Universitaires de France, collection "Que sais-je ?" n°3057, 1999, 128p.
- TEXIER, Simon. *Paris contemporain. De Haussmann à nos jours : une capitale à l'ère des métropoles*. Paris : Parigramme, 2005, 240p.
- TOULIER, Bernard. *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*. Paris : Éditions du Patrimoine, 1999, 360p.
- THIVEND, Marianne. *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*. Paris : Belin, 2006, 251p.
- VAN BERGEIJK, Herman. *W. M. Dudok*. Rotterdam : 010 Publishers, 2001, 159p.
- VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionalise. France 1880-1950*. Paris : Norma, 1994, 390p.
- VIGATO, Jean-Claude. *Régionalisme*. Paris : Editions de la Villette, 2008, 92p.
- VONAU, Elsa. *La fabrique de l'urbanisme. Les cités-jardins, entre France et Allemagne 1900-1924*. Valenciennes : Presses universitaires du Septentrion, 2014, 346p.

**VII. Ouvrages collectifs, articles d'ouvrages collectifs, actes de colloques, rapports de recherches, mémoires scientifiques modernes**

Charles Sarrazin. In CENTRE D'ARCHIVES D'ARCHITECTURES DU XXe SIÈCLE DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, *Portraits d'architectes*. Disponible sur : [http://www.citechailot.fr/ressources/expositions\\_virtuelles/portraits\\_architectes/biographie\\_SARAZIN.html](http://www.citechailot.fr/ressources/expositions_virtuelles/portraits_architectes/biographie_SARAZIN.html). Consulté le 5 septembre 2015.

AUBERT DE TREGOMAIN, Roger. *L'essor du 1% artistique et de l'art contemporain dans le nouveau ministère de l'économie, des finances et de l'industrie de Bercy (1982-1990)*. Université de Paris IV – Sorbonne : Mémoire de Diplôme d'Études Approfondies en Histoire de l'Art et Archéologie, Histoire de l'Art contemporain, sous la direction de Bruno Foucart, Septembre 2005.

AUDOLY, Marion, FAURE, Julie. *Les écoles de Romainville : un patrimoine pour demain*. Paris : Conseil régional d'Île-de-France, Service Patrimoines et Inventaire, 2008, 12p. Disponible en ligne : [http://patrimoines.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2014/07/romainville\\_ecoles\\_web\\_0.pdf](http://patrimoines.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2014/07/romainville_ecoles_web_0.pdf), consulté le 12 août 2014.

AUDREN, Frédéric, SAVOYE, Antoine. *Naissance de l'ingénieur social. Frédéric Le Play et ses élèves*. Paris : Presses de l'École des mines de Paris, 2008, 332p.

BATY-TORNIKIAN, Ginette. *Architecture et social-démocratie. Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939.* Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, 134p.

BAUDOUÏ, Rémi. La discipline de l'urbanisme et la ségrégation sociale. In FOURCAUT, Annie (dir.). *La Ville divisée : les ségrégations urbaines en question. France XVIIIe-XXe siècle*. Grâne : Créaphis, 1997, pp. 163-172.

BELLANGER, Emmanuel. Spécificité, continuité et uniformisation de la gestion communiste. In GIRAULT, Jacques (dir.). *Des communistes en France (années 1920 - années 1960)*. Paris : publications de la Sorbonne, 2002,

BLOCHE, Patrick (Rapporteur). *Rapport d'information n°2070 sur la création architecture : pour une création architecturale désirée et libérée*. Paris : Assemblée nationale, 2 juillet 2014, p. 10.

BODINIER, Bernard, TEYSSIER, Éric. *L'évènement le plus important de la révolution française, la vente des biens nationaux*. Paris : Société des études robespierristes, Editions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2000, 503p.

- BOTTINI, Gaëtan. Les chapelles métalliques de Casimir Tollet. In FOUCART, Bruno, HAMON, Françoise. *L'architecture religieuse au XIXe siècle : entre éclectisme et rationalisme*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, pp. 283-292.
- BOUSQUET, Pierre. Le développement difficile des écoles primaires de Paris au XIXe siècle : Introduction historique. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, pp. 34-38.
- BRADEL, Vincent. La modernité s'affiche en banlieue. In CHÂTELET, Anne-Marie (dir.). *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle ?* Paris : Éditions de l'Arsenal/Picard, 1993, pp. 154-163.
- BRIOLLE, Céline, FUZIBET, Agnès, MONNIER, Gérard. *La villa Noailles : Rob Mallet-Stevens*. Marseille : Parenthèses, 1990, 119p.
- BRUCCULERI, Antonio. L'École des Beaux-Arts de Paris saisie par la Modernité. In COHEN, Jean-Louis (dir.). *Les années 30. L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*. Paris : les éditions du patrimoine, 1993, pp. 219-224.
- BURLEN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 302p.
- CASCAL, Évelyne. Les écoles de la ceinture à Paris. In CHÂTELET, Anne-Marie (dir.). *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle ?* Paris : Éditions de l'Arsenal/Picard, 1993, pp. 172-179.
- CHAPOLIN, Michel. *L'enseignement mutuel en Bretagne de 1815 à 1850*. Éducation : Université Rennes 2 : 2008 : French. <tel-00294697>. 773 p.
- CHÂTELET, Anne-Marie. Le règlement de 1880. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, pp. 13-22.
- CHÂTELET, Anne-Marie. *Les écoles primaires à Paris. Définition et élaboration d'un équipement (1870-1914)*. Thèse d'histoire de l'art : Université des sciences humaines de Strasbourg, 1991.
- CHÂTELET, Anne-Marie, LUC, Jean-Noël. L'école de plein air en France au XXe siècle : politique municipale et prévention de la tuberculose. In MAREC, Yannick (dir.) *Villes en crise ? Les villes municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII<sup>e</sup>-fin XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Créaphis, 2005, pp. 305-314.
- CHÂTELET, Anne-Marie. A breath of fresh air : open-air schools in Europe. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, pp. 107-127.



- COCHARD, Martine. Politique éducative et formation professionnelle à Suresnes, 1919-1939. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp. 211-220.
- COHEN, Jean-Louis. Une ville moderne aux portes de la capitale. L'urbanisme à Boulogne-Billancourt, 1919-1939. In CULOT, Maurice, FOUCART, Bruno (dir.). *Boulogne-Billancourt : ville des temps modernes*. Bruxelles : Mardaga, 1992, pp. 195-221.
- COHEN, Jean-Louis. L'école Karl Marx à Villejuif. In FOURCAUT, Annie. *Banlieue rouge, 1920-1960 : années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*. Paris : Éditions Autrement, 1992, pp. 197-206.
- COHEN, Jean-Louis. LORTIE, André. *Des fortifs au périf. Paris, les seuils de la ville*. Paris : Picard, Edition du Pavillon de l'Arsenal, 1991, 320p.
- CONVERS, Maud, GASTALDI, Nadine. *Réponse des architectes diocésains à la circulaire du ministre des Cultes du 15 novembre 1853 leur demandant la réalisation de plans types pour les églises, les presbytères et les écoles de village correspondance, devis et plans (1853-1855)*. F19 4681. S. l. : Centre Historique des Archives Nationales, 2004, 36p.
- COUDER, Laurent. Les italiens de la région parisienne dans les années 1920. In MILZA, Pierre (dir.). *Les italiens en France de 1914 à 1940*. Rome : École française de Rome, 1986, pp. 501-546.
- CULOT, Maurice, FOUCART, Bruno (dir.). *Boulogne-Billancourt : ville des temps modernes*. Bruxelles : Mardaga, 1992, 407p.
- DALY César. In LENIAUD, Jean-Michel (dir.) Répertoire des architectes diocésains. Paris : Éditions en ligne de l'École des Chartres, s. d. Disponible sur : <http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/147>. Consulté le 31 août 2015.
- DELHUMEAU, Gwénaél (dir.). Étude d'histoire des techniques sur un échantillonnage d' «édifices béton » représentatif du territoire de la Seine-Saint-Denis. Pantin : Bureau du Patrimoine, Direction de la culture, de la jeunesse et du sport, Conseil général de Seine-Saint-Denis, décembre 2005, p. 95. Disponible en ligne : [http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/etude\\_histoire\\_techniques\\_beton.pdf](http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/etude_histoire_techniques_beton.pdf).
- DELHUMEAU, Gwénaél, DÉTABRES, Pascal. Hennebique et la construction en béton armé. 1892-1914 : du brevet au matériau. In BARJOT, Dominique, DUREUIL, Jacques (dir.). *150 ans de génie civil. Une histoire de centraliens*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, pp.95-104.
- DENÈS, Michel. Deux écoles d'architecture face à l'école de plein air. In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une*

- expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, pp. 325-332.
- DION, Mathilde. *Fiche biographique sur Germain Debré*. Paris : Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, 2006, 16 p.
- DOGLIANI, Patrizia. La théorie de la régie directe : Edgard Milhaud et Henri Sellier. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp. 37-45.
- DOUBLET, Daphné, BERGDOLL, Barry, LE NORMAND-ROMAIN, Antoinette. *Les Vaudoyer, une dynastie d'architectes*. Paris : Réunion des musées nationaux, 1991, 104p.
- DREYFUS, Michel. Implantation municipale et dissidences communistes dans la banlieue parisienne (1920-1940). In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp. 47-56.
- EPSTEIN, Renaud. ANRU : Mission accomplie ? In DONZELOT, Jacques (dir.). *À quoi sert la rénovation urbaine ?* Paris : Presses Universitaires de France, 2012, pp. 43-97.
- FANELLI, Giovanni, GARGIANI, Roberto. *Histoire de l'architecture moderne. Structure et revêtement*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaire romande, 2008, 460p.
- FERNANDEZ-LEVEAU, Madeleine. *La dernière enceinte de Paris 1840-1870*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle. Université de Paris X- Nanterre. Sous la direction de Michèle Perrot. 1983. 2 volumes. 387p. et annexes (non numéroté).
- FOUGÈRE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François (dir.). *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : Presses Universitaires de France, 2002, 662p.
- FOURCAUT, Annie (dir.). *La Ville divisée : les ségrégations urbaines en question. France XVIIIe-XXe siècle*. Grâne : Créaphis, 1997, 465p.
- FOURCAUT, Annie (dir.). *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités*. Paris : Créaphis, 2007, 439p.
- FRÉMONT, Armand. La terre. In NORA, Pierre (dir.). *Les Lieux de mémoire, tome III*. Paris : Quarto Gallimard, 1997, pp. 3047-3080.
- GASTALDI, Nadine. Les livres d'architecture dans la bibliothèque de l'administration des Cultes. In LENIAUD, Jean Michel, BOUVIER, Béatrice (dir.). *Le livre d'architecture. XVe-XXe siècle édition, représentations et bibliothèques*. Paris : École nationale des Chartres, 2002, pp.271-288.

- GIRAULT, Jacques (dir.). *Des communistes en France (années 1920 - années 1960)*. Paris : publications de la Sorbonne, 2002, 527p.
- GRANDVOINNET, Philippe. Histoire des sanatoriums en France, 1915-1945 : une architecture en quête de rendement thérapeutique. Thèse de doctorat : Histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines : Versailles : Université de Versailles : 2010. 2 vol. (550 p. et 422 p.)
- GUERRAND, Roger-Henri, MOISSINAC, Christine. *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social*. Paris : La découverte, 2005, 204p.
- GUILLOT, Pascal. Un maire passé par le communisme : André Morizet. In GIRAULT, Jacques (dir.). *Des communistes en France (années 1920 - années 1960)*. Paris : publications de la Sorbonne, 2002,
- GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, 384p.
- INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE. *Archives d'architecture du XXe siècle, Volume 1*. Bruxelles : Mardaga, 1991, 510p.
- KNIBIEHLER, Yvonne. Sur le service social. *Le mouvement social : bulletin trimestriel de l'Institut français d'histoire sociale*, juillet 1981, n°116, pp. 123-126.
- KSISS, Nicolas. Les interventions socioculturelles dans les municipalités communistes. In GIRAULT, Jacques (dir.). *Des communistes en France (années 1920 - années 1960)*. Paris : publications de la Sorbonne, 2002,
- KURRIGER, Patricia Ann. *Philosophy of Art in Progressive Education : 1919-1940*. Dissertation in Partial Fulfillment of the requirements for the Degree of Doctor of Philosophy, Loyola University Chicago, 1973, paper n°1370, 226p. Disponible en ligne : [http://ecommons.luc.edu/luc\\_diss/1370/](http://ecommons.luc.edu/luc_diss/1370/)
- LÉON, Antoine, ROCHE, Pierre. *Histoire de l'Enseignement en France*. Paris : PUF – Que sais-je ?, 1967, 128p.
- LE MOINE, Bertrand. L'école de la rue Sextius-Michel. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, pp. 59-64.
- LOUPIAC, Claude. Les prémices de l'architecture moderne (1889-1914). In MONNIER, Gérard (dir.) *L'architecture moderne en France. Tome 1. 1889-1940*. Paris : Picard, 1997, pp. 7-139.
- LOYER, François, TOULIER, Bernard. *Le régionalisme, architecture et identité*. Paris : Éditions du Patrimoine, 2001, 279 p.

- MANIAQUE, Caroline. Les édifices publics en France : de la décoration à l'équipement. In COHEN, Jean-Louis (dir.). *Les années 30. L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*. Paris : les éditions du patrimoine, 1993, pp. 214-218.
- MARGAIRAZ, Michel. Les histoires et chronologies mêlées des transports parisiens (1828-1997). In ZUBER, Henri (dir.). *Guide des sources des transports publics urbains à Paris et en Île-de-France. XIXe-XXe siècles*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1998, pp. 25-52.
- MÉNEUX, Catherine. Art et démocratie. In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre. Anthologie de textes sources. S.l. : INHA (« Sources »)*, 2014. [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/5907>.
- MÉNEUX, Catherine. Jean Lahor [pseud. de H. Cazalis], La Société internationale d'Art Populaire et d'Hygiène, 1904. In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre. Anthologie de textes sources. S.l. : INHA (« Sources »)*, 2014. [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/6033>.
- MÉNEUX, Catherine. L'art et la question sociale au début de la IIIe République. In McWILLIAM, Neil, MÉNEUX, Catherine, RAMOS, Julie (dir.). *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre. Anthologie de textes sources. S.l. : INHA (« Sources »)*, 2014. [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2014, consulté le 11 octobre 2015. Disponible sur : <http://inha.revues.org/5575>.
- MICHELIS (DE), Marco. TEYSSOT, Georges. *Architecture et social-démocratie. Les conditions historiques du projet social-démocrate sur l'espace urbain*. Paris : Institut d'Études et de Recherches Architecturales et Urbaines : Comité de la Recherche et du Développement en Architecture, 1977, 214p.
- MIDANT, Jean-Paul (dir.). *Dictionnaire de l'architecture du XXe siècle*. Paris : Hazan, Institut française d'architecture, 1996, 1002p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Label Patrimoine du XXe siècle*. Mis en ligne le 12 février 2015, disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Patrimoine-du-XXe-siecle>, consulté le 24 avril 2015.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *LISTE DES EDIFICES OU ENSEMBLES LABELLISÉS « PATRIMOINE DU XXe SIECLE » entre 2000 et 2015*. Mis en ligne en juillet 2016, disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/126539/1390838/version/7/file/LISTE%20DES%20EDIFICES%20DU%20XXe%20LABELLISES%20ENTRE%202000%20ET%202015.pdf>, consulté le 10 août 2016.

- NICOULAUD, Olivier. De la cité-jardin à la cité moderne. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp. 125-136.
- OSTI, Giovanna. La section d'hygiène urbaine et rurale du musée social. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 1987, pp. 59-66.
- PAIRAULT, Nicolas. L'école en plein de Suresnes d'Eugène Beaudoin et Marcel Lods (1931-1935). In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, pp. 333-345.
- PÉROUSE DE MONTCLOTS, Jean-Marie. Problèmes de méthode : la sélection et la description des œuvres. In *Actes du colloque Les Inventaires des biens culturels en Europe, Cahiers de l'Inventaire*. Paris : Nouvelles Éditions latines, 1984, pp. 418-435.
- PRADALIÉ-ARGOUT, Françoise (dir.). *André Morizet bâtisseur de Boulogne-Billancourt. Photographie de la ville 1920-1940*. Boulogne-Billancourt : Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 2005, 150p.
- PROST, Antoine. L'école du centre à Montceau-les-Mines. In *100 ans d'école par le groupe de travail de la maison d'école à Montceau-les-Mines*. S.l. : s.e., 1981.
- REBÉRIOUX, Madeleine. Un milieu socialiste à la veille de la Grande guerre : Henri Sellier et le réformisme d'Albert Thomas. In BURLIN, Katherine. *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 1987, pp. 27-26.
- REBOUL, Fabienne. Guizot et l'Instruction publique. In : FONDATION VAL RICHEL. *Actes du colloque Guizot et la culture politique de son Temps*. Paris : Gallimard Seuil, 1991.
- RESENDI-WAZQUEZ, Aleyda. *L'industrialisation du bâtiment. Le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France*. Thèse de doctorat en Histoire des Techniques et de l'Environnement, Conservatoire National des Arts et Métiers, soutenue à Paris le 13 juillet 2010, sous la direction de Sabines Barles et André Guillaume, 467p.
- ROY, Christian, KELLER, Thomas. *Alexandre Marc et la jeune Europe, 1904-1934 : l'Ordre nouveau aux origines du personnalisme*. Paris : Presses d'Europe, 1998, 586p.
- RUBIO, Marian. L'élan brisé d'une nouvelle architecture scolaire. In CHÂTELET, Anne-Marie (dir.). *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle ?* Paris : Éditions de l'Arsenal/Picard, 1993, pp. 142-153.

- SAVOYE, Antoine. Écoles de plein air et Éducation nouvelle en France (1920-1950). In CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique, LUC, Jean-Noël (dir.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle*. Paris : Éditions Recherches, 2003, pp.280-288.
- STEADMAN, Philip. English elementary schools : from the central hall to the pavillon plan. In STEADMAN, Philip. *Building types and built forms*. Kibworth Beauchamp : Matador, 2014, pp. 123-160.
- TAJAN, Daniel H. Un front bâti populaire. HBM de banlieue 1929-1936. Mémoire de DEA « Le projet architectural et urbain, théories et dispositifs » 1997-1998.
- TER AVEST, Ina, BAKKER, Cok, BERTRAM-TROOST, Gerdien, MIEDEMA, Siebren. Religion and Education in the Dutch Pillarized and Post-Pillarized Education System : Historical Background and Current Debates. In JACKSON, Robert, MIEDEMA, Siebren, WEISSE, Wofram, WILLAIME, Jean-Paul (dir.). *Religion and Education in Europe. Developments, Contexts and Debates*. Münster : Waxmann, 2007, pp. 203-220.
- THIVEND, Marianne. Constructions scolaires et planification urbaine à Lyon au début de la Troisième République. In MAREC, Yannick (dir.) *Villes en crise ? Les villes municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII<sup>e</sup>-fin XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Créaphis, 2005, pp. 295-304.
- TOURNIKIOTIS, Panayotis. La liste et le type. De l'inventaire thématique à la (ré)écriture de l'histoire de l'architecture moderne. In CASCIATO, Maristella, D'ORGEIX, Émilie. *Architectures modernes. L'émergence d'un patrimoine*. Wavre : Mardaga, 2012, pp. 19-26.
- TRONCHOT, Robert Raymond. *L'enseignement mutuel en France, de 1815 à 1833 : les luttes politiques et religieuses autour de la question scolaire*. Thèse d'État : Lettres : Université Paris I Panthéon-Sorbonne : 1972. 3 vol., 24 cm, VI-510 + 644 + 668 p.
- VAN SLYCK, Abigail A. Connecting with the landscape. Campfires and Youth Culture at American Summer Camps, 1890-1950. In GUTMAN, Marta, DE CONINCK-SMITH, Ning (dir.). *Designing modern childhoods. History, Space and the Material Culture of Children*. New Brunswick (NJ, USA) : Rutgers University Press, 2009, pp. 23-41.
- VASSEUR, Edouard. *L'Exposition universelle de 1867 : apothéose du Second Empire et de la génération de 1830*. Thèse de doctorat d'État : Histoire : Paris : Université de Paris-Sorbonne 4 : 2004. 2 vol. (1121 p.).
- VASSEUR, Edouard. Frédéric Le Play et l'Exposition universelle de 1867. In SAVOYE, Antoine, CARDONI, Fabien. *Frédéric Le Play*. Paris : Presse des Mines Paritech, 2007. pp. 79-97.

VAYSSIÈRE, Bruno. Petites singularités et grandes ruptures. In CHÂTELET, Anne-Marie, DÉLÉGATION À L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS. *L'école primaire à Paris. 1870-1914*. Paris : Mairies du XV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement, 1985, pp. 74-78.

VIET-DEPAULE, Nathalie. Les premières habitations à bon marché d'Ivry-sur-Seine. In BURLIN, Katherine (dir.). *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp.163-173.

ZANOLIN, Gilles. *Les briques de verre*. École d'Architecture de Versailles : Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle en Architecture, structure et matériaux, sous la direction de Guillermo Wieland, 2003, 50p. Disponible en ligne : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01258488/document>, consulté le 13 mai 2014.

### VIII. Périodiques et articles de périodiques modernes

- ARBELLOT, Guy. La grande mutation des routes de France au XVIIIe siècle. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1973, Volume 28, n°3, pp. 765-791.
- BOISARD, Geneviève. Un architecte de la Ville de Paris. Léon Salleron (1820-1904). *Livraisons d'Histoire d'Architecture*, 2013, n°25, pp. 9-24. Disponible sur : <https://lha.revues.org/314>.
- BRUANT, Catherine. « Salubrité publique, hygiène sociale, esthétique. » Les incipits de la réforme urbaine. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1985, n°15/16/17, pp. 62-75.
- CARON, François. La ligne de Sceaux, laboratoire de la « science ferroviaire ». *Revue d'histoire des chemins de fer*, 2008, n°38, pp. 166-189.
- CHALJUB, Bénédicte. Lorsque l'engagement entre maîtrise d'ouvrage et maîtres d'œuvre encourage l'innovation architecturale : le cas du centre-ville d'Ivry-sur-Seine, 1962-1986. *Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique*, 2009, n°109, pp. 77-94.
- COHEN, Jean-Louis. L'union sacrée : technocrates et architectes modernes à l'assaut de la banlieue parisienne. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1982, n°9, pp. 7-25.
- DÉROUET-BESSON, Marie-Claude. Lecture : LAINÉ (Michel). Les constructions scolaires en France. *Revue française de pédagogie*, juillet 1998, 32<sup>ème</sup> année, n°123, p. 174.
- FOURCAUT, Annie. Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux guerres. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1993, volume 105, n°2, pp. 441-457.
- GIUSTI, Francesca. Hector Guimard en plein air : per un museo dell'Art nouveau in città. *'ANAFKH*, septembre 2014, n°73, pp. 80-85.
- GOLOUBINOFF, Véronique. Modernisations industrielles et fabrications traditionnelles dans la Grande Guerre à travers la photographie et le cinéma militaires. *In Situ*, 2014, n°23, disponible en ligne, mis en ligne le 28 février 2014, consulté le 13 février 2016, consultable sur <http://insitu.revues.org/10924>.
- GRANDVOINET, Philippe. Un modèle de sauvegarde ? L'école de plein air d'Amsterdam. *Archiscopie, revue de l'Institut français d'Architecture*, mai 2006, 7<sup>ème</sup> année, n°59 Hors-série L'école de plein air de Suresnes. Un cas d'école, pp. 28-30.
- GRANIER, Christine, MARQUIS, Jean-Claude. Une enquête en cours : La maison d'école au XIXe siècle. *Histoire de l'Éducation*, décembre 1982, n°17, p. 31-46.



- GUTIERREZ, Laurent. L'Oiseau bleu : histoire d'une revue rédigée par des enfants pour des enfants. *Le Télémaque*, février 2007, n°32, pp. 111-124.
- GUTTIERREZ, Laurent. Les premières années du Groupe Français d'Éducation Nouvelle (1921-1940). *Recherches & éductions*, mars 2011, n°4, pp. 27-39.
- HAUVETTE, Christian. Bureaux, Usinor, Dunkerque. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, juillet-août 2002, 73<sup>ème</sup> année, n°341, p. 26.
- KNIBIEHLER, Yvonne. Sur le service social. *Le mouvement social : bulletin trimestriel de l'Institut français d'histoire sociale*, juillet 1981, n°116, pp. 123-126.
- LAGET, Pierre-Louis. Naissance et évolution du plan pavillonnaire dans les asiles d'aliénés. *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°7, 1<sup>er</sup> semestre 2004, pp. 65-66.
- LE MOINE, Bertrand. Écoles des années 30. *L'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1984, 55<sup>ème</sup> année, n°254, pp. 32-37.
- LESAGE, Pierre. La pédagogie dans les écoles mutuelles au XIXe siècle. *Revue française de pédagogie*, 1975, Volume 31, pp. 62-70.
- MAGRI, Susanna. TOPALOV, Christian. De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur (1905-1925) dans quatre pays. *Revue française de sociologie*, 1987, volume 28, n°3, pp. 417-451.
- MARCHAND, Bertrand. La haine de la ville : « Paris et le désert français de Jean-François Gravier ». *L'information géographique*, 2001, volume 65, n°3, pp. 234-253.
- MULLER, Pierre-Eugène. De l'instruction publique à l'Éducation nationale. *Mots*, 1999, volume n°61, n°1, pp. 149-156.
- NAKAJIMA, Toshikatsu. L'impact de la guerre de 1914-1918 sur l'industrie mécanique de la Région Parisienne. *Histoire, économie et société*, 1993, 12<sup>ème</sup> année, n°4, pp. 537-540.
- PAIRAULT, Nicolas. *L'École de plein air de Suresnes. Genèse d'un projet architectural (1931-1935)*. "EAV. Ecole d'architecture de Versailles", n°9 (2003-2004), pp. 28-37.
- PAYRE, Renaud. Un savoir « scientifique, utilitaire et vulgarisateur » : la ville de La vie urbaine, objet de science et objet de réforme (1919-1939). *Genèse*, mars 2005, n°60, pp. 5-30.
- PRÉLORENZO, Claude, BONILIO, Jean-Louis, CHANCEL, Jean-Marc, HAYOT, Alain. Les villas de la côte d'Azur : 1920-1940. Entre modernité et régionalisme. *Les cahiers de la recherche architecturale*, 1984, n°14, pp. 26-41.

- REYKE (DE), Régis. Le rayonnement de l'école des Roches dans le champ éducatif français (1899-1952). *Les Études sociales : organe de la Société des études pratiques d'économie sociale et de la Société internationale de science sociale*, 1998, n°127-128, pp. 197-216.
- SACHTER, B. Politique et enseignement mutuel dans la Sarthe des premières années de la Restauration à la loi Guizot. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, avril 1974, Tome LXXXI, n°2, p. 394.
- TOPALOV, Christian. Maurice Halbwachs et les villes (1908-1912) ; Une enquête d'histoire sociale des sciences sociales. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1997, volume 52, n.5, pp. 1057-1083.
- TOULIER, Bernard. L'architecture scolaire au XIXe siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires. *Histoire de l'éducation*, n°17, 1982, p. 1-29.
- VACHER, Hélène. L'école supérieure de topographie et le géomètre urbain (1900-1939). Les débuts de l'enseignement technique de l'aménagement. *Les annales de la recherche urbaine*, décembre 2000, n°88, pp. 121-129.
- VIGATO, Jean-Claude. Notes sur la question stylistique. France, 1900-1940. *Les cahiers de la recherche architecturale*, janvier 1985, n°15/16/17, pp. 126-131.
- VINCENDON, Sybille. Le pastiche, nouvelle tendance trompe l'œil de la création. *Libération*, 3 janvier 1995. Disponible en ligne : [http://next.liberation.fr/vous/1995/01/03/le-pastiche-nouvelle-tendance-trompe-l-oeil-de-la-creation\\_121309](http://next.liberation.fr/vous/1995/01/03/le-pastiche-nouvelle-tendance-trompe-l-oeil-de-la-creation_121309), consulté le 22 décembre 2013.

## IX. Sitographie

ATELIER DUPONT. *Faire école. Rénovation du groupe scolaire Eugène Varlin de 21 classes et construction d'un centre social et culturel à Pierrefitte-sur-Seine (93).*

Disponible en ligne : <http://www.atelierdupont.fr/5295479/faire-ecole> consulté le 21 juillet 2015.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Bibliothèque numérisée en ligne Gallica.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/>.

BING. Géoportail et streetviews. Disponible en ligne :

<https://www.bing.com/mapspreview>.

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE. Base de données de l'architecture et du patrimoine Archiwebture. Disponible en ligne :

<http://archiwebture.citechailot.fr/>.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS. L'atlas d'architecture et du patrimoine de Seine-Saint-Denis. Disponible en ligne sur :

[http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases\\_doc/inventaire/](http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/inventaire/). Consulté le 23 février 2016.

FONDATION LE CORBUSIER. Site informatif de la formation. Disponible en ligne :

<http://www.fondationlecorbusier.fr/>. Consulté le 21 mars 2016.

GOOGLE. Géoportail et streetviews. Disponible en ligne :

<https://www.google.fr/maps/@48.871022,2.218292,14z?hl=fr>.

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL. Géoportail national. Disponible en ligne :

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>.

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. Accès global et organisé aux ressources en histoire de l'art (AGORHA). Disponible en ligne

<http://agorha.inha.fr/inhaprod/servlet/LoginServlet>.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE. Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire publié sous la direction de Ferdinand Buisson (édition de 1911). Disponible en ligne :

<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Base de données de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Disponible en ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET. Cadastre en ligne. Disponible en ligne :

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>.

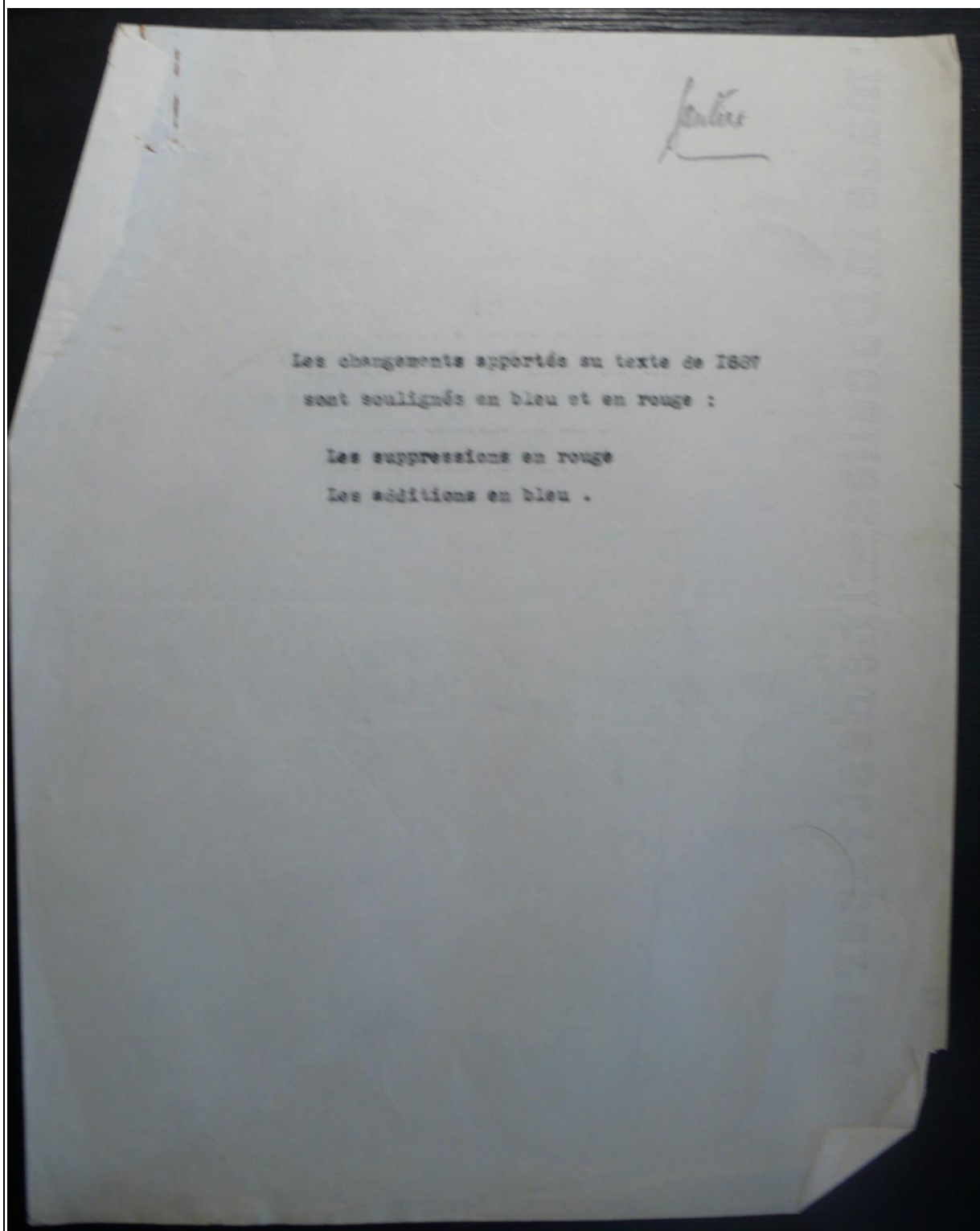


## **K. Annexes**



**I. Propositions de modification des Instructions relatives aux écoles primaires  
élémentaires de 1887**

L'Hygiène par l'Exemple – 1935 – AN F 14601





PROJET DE MODIFICATIONS  
DES INSTRUCTIONS SPECIALES CONCERNANT LA CONSTRUCTION  
LE MOBILIER ET LE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT DES  
ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES

INSTRUCTIONS DU 18 JANVIER 1887

PROPOSITIONS

L'école primaire élémentaire comprend:

1° - Un vestibule distinct, pouvant servir de vestiaire.

2° - Une ou plusieurs classes.

3° - Un préau couvert avec gymnase et, s'il y a lieu, un petit atelier pour le travail manuel élémentaire.

4° - Une cour de récréation et un jardin, partout où il sera possible.

5° - Des privés et des urinoirs.

6° - Un logement pour l'instituteur ou l'institutrice et, s'il y a lieu, des logements pour les adjoints ou les adjointes.

En outre, s'il y a lieu, pour les écoles de plus de 3 classes:

I - Un logement de concierge

II - Une pièce d'attente pour les parents.

L'école primaire élémentaire comprend:

1° - Un vestibule pouvant servir de vestiaire-lavabo. Dans les écoles de plus de 2 classes, un vestiaire-lavabo distinct du vestibule et, chaque fois que ce sera possible, un vestiaire-lavabo par classe ou par deux classes.

2° - Une ou plusieurs classes de 40 places au maximum.

3° - Un préau couvert. Il serait désirable d'y adjoindre un atelier de travaux manuels pour les garçons et une salle d'enseignement ménager, pour les filles, avec buanderie.

4° - Une cour de récréation et, si possible, un jardin ou un champ d'expériences agricoles et un terrain de jeux.

5° - Des privés et des urinoirs.

6° - Une salle de douches.

7° - Un logement pour l'instituteur ou l'institutrice et, s'il y a lieu, des logements pour les adjoints ou les adjointes.

En outre, pour les écoles de plus de 3 classes:

I - Un logement de concierge

II - Une pièce d'attente pour les parents.

III - Un cabinet pour l'instituteur ou l'institutrice.

IV - Une pièce pour les adjoints ou les adjointes.

V - Une salle de dessin avec un cabinet pour dépôt de modèles.

VI - Un atelier pour le travail manuel dans les écoles de garçons ou une salle de couture et de coupe dans les écoles de filles.

VII - Un gymnase ( dans les écoles doubles, le logement du concierge, la salle de dessin et le gymnase pourront être communs.

III - Un bureau pour le directeur ou la directrice.

~~IV~~ - Une salle de dessin avec cabinet pour dépôt des modèles

~~de~~ - Une cantine. (plus haut)

10° - Un cabinet de consultations médicales (dans un groupe scolaire le cabinet médical peut être commun, ainsi que la salle de douches et la cantine.

haut?

11° - ~~Une salle commune.~~  
Il faut limiter le personnel / Salle commune qui seule, sera a usage scolaire, privé et ~~public~~ (hostel scolaire)

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE I er

Le terrain destiné à recevoir une école doit être central, bien aéré, d'un accès facile et sûr, éloigné de tout établissement bruyant, malsain et dangereux, à 100 mètres des cimetières.

Le sol sera assaini par drainage souterrain.

ARTICLE II

La superficie du terrain sera évaluée à raison de 10 mètres environ par élève, elle ne pourra toutefois avoir moins de 500 m.

*le champ à reconstruire après*

L'école et ses annexes seront entourées d'une clôture.

ARTICLE I er

Le terrain destiné à recevoir une école devra, autant que possible, être dégagé et entouré de jardins, bien aéré, d'un accès facile et sûr, éloigné de tout établissement bruyant, insalubre ou dangereux et de préférence, écarté des voies de grande communication et éloigné des cimetières.

*si il n'est pas possible*  
Le sol sera assaini par drainage souterrain. ~~si il est possible~~

ARTICLE II

La superficie du terrain sera évaluée à raison de 10 mq par élève, non compris le jardin, et le terrain de jeux; elle ne pourra toutefois avoir moins de 500 mq.

L'école et ses annexes doivent être entourées d'une clôture permettant la vue de l'extérieur.

ARTICLE III

La disposition des bâtiments sera déterminée suivant le climat de la région, en tenant compte des conditions hygiéniques, de l'exposition de la configuration et des dimensions de l'emplacement des ouvertures libres sur le ciel et surtout de la distance des constructions voisines.

*Sous réserve  
des conditions exceptionnelles  
relativement imposables par  
des conditions locales*

ARTICLE IV

Dans les communes où le même bâtiment contiendra à l'école et la mairie, les deux services devront être complètement séparés.

Aucun service étranger à l'école ne pourra être installé dans les bâtiments scolaires.

*sauf, et après autorisation  
réglementaire*

ARTICLE V

L'épaisseur des murs ne sera en aucun cas moindre de 0m45 s'ils sont construits en moellons, et de 0m35 s'ils sont construits en briques.

ARTICLE III

La disposition des bâtiments sera déterminée suivant le climat de la région, en tenant compte des conditions hygiéniques, de l'exposition de la configuration des dimensions de l'emplacement, et surtout de la distance des constructions voisines.

*S'efforcera de*  
~~On veillera à donner à toutes les classes la même orientation, celle-ci ne doit pas être dépendante des surfaces libres, le terrain doit toujours permettre l'orientation la plus favorable, nord et sud.~~

ARTICLE IV

Dans les communes où le même bâtiment contiendra l'école et la mairie les deux services devront être complètement séparés.

Aucun service étranger à l'école ne pourra être installé dans les bâtiments scolaires. Les salles de classe ne pourront jamais servir aux réunions d'adultes excepté en ce qui concerne les œuvres post-scolaires.

ARTICLE V

Les murs et la couverture, quelle qu'en soit la nature, devront permettre un isolement suffisant. Les matériaux trop perméables seront exclus de la construction.

L'épaisseur des murs portant planchers ne sera pas moindre de 0m50 s'ils sont construits en moellons ou meulière et de 0m35 s'ils sont en briques.

Toutefois, lorsque la construction sera constituée par une ossature en béton armé ou métallique, dans laquelle la brique servira seulement de remplissage l'épaisseur de

*01*  
Brigue pourra être ramené à 0m22  
d'épaisseur, à l'usage de l'air et de l'humidité.

Lorsque le parement de façade sera  
enduit, il sera fait emploi, de pré-  
férence, de brique creuse, pour assu-  
rer un meilleur isolement.

Les planchers devront être construits  
de manière à éviter toute transmission  
de bruit d'un étage à l'autre.

Pour les couvertures, il sera fait em-  
ploi d'ardoises, tuiles, zinc ou plomb.  
ce mode de couverture assure, en prin-  
cipe, une étanchéité d'un mètre 25 an-  
nées.

*toiture*  
La toiture en terrasse pourra être au-  
torisée sous condition que sa composi-  
tion assure une étanchéité parfaite et  
d'une durée analogue à celle des constructions

ordinaires.  
Les toitures en terrasse devront tou-  
jours être faites avec double hourdis,  
afin d'éviter toute condensation sur  
les plafonds.

Dans tous les cas, il est souhaitable  
que pour la construction et la couver-  
ture, il soit fait emploi des maté-  
riels d'un usage courant dans la ré-  
gion; cette façon de procéder assure  
le double avantage de réduire les dé-  
penses et de donner aux écoles le ca-  
ractère particulier des constructions lo-  
cales.

*bc*  
On aura soin d'utiliser des matériaux  
ou revêtements qui évitent une trop  
grande résonance.

ARTICLE VI

Les matériaux trop perméables  
seront exclus de la construc-  
tion. La tuile et l'ardoise  
seront employées pour la couver-  
ture de préférence au métal.

ARTICLE VII

Le sol du rez-de-chaussée sera exhaussé de 0m60 au-dessus du niveau extérieur.

Les pentes du terrain entourant la construction seront ménagées de façon à en éloigner les eaux.

ARTICLE VI

Le sol du rez-de-chaussée sera exhaussé de 0m60 au moins par rapport au niveau extérieur et, *Il* ~~de préférence, posé sur caves~~ solaires et aérées *ou, à défaut,*

*En cas d'empêchement absolu, il sera posé sur une plate-forme en couche de matériaux imperméables.*

Les pentes du terrain entourant la construction seront ménagées de façon à éloigner les eaux.

ARTICLE VII

L'école devra posséder une alimentation d'eau potable.

ARTICLE VIII

Si le plancher n'est pas établi sur caves, il sera posé sur une plate-forme ou couche de matériaux imperméables.

ARTICLE IX

Dans tout groupe scolaire, les bâtiments affectés aux diverses écoles, seront indépendants les uns des autres et auront des entrées distinctes.

On évitera de placer l'école maternelle entre l'école de garçons et l'école de filles.

ARTICLE X

L'effectif d'un groupe complet ne devra pas dépasser 750 élèves, savoir: 500 garçons - 300 filles et 150 enfants pour l'école maternelle.

LOGEMENT DU CONCIERGE

ARTICLE XI

Lorsque l'école aura un concierge, son logement sera établi au rez-de-chaussée et comprendra une loge, une cuisine, une ou deux pièces, des privés et une cave.

La pièce d'attente des parents sera située à proximité de la loge du concierge.

ARTICLE VIII

Lorsque l'école aura un concierge son logement sera établi au rez-de-chaussée et comprendra: une loge donnant sur le vestibule d'entrée et permettant de voir toutes les personnes qui entrent ou sortent, une cuisine, une ou deux pièces des privés et une cave ou cellier.

La pièce d'attente pour les parents sera située à proximité de la loge du concierge.

VESTIAIRES - COULOIRS - ESCALIERS

ARTICLE XII

Chaque classe aura, autant que possible, un vestiaire; toutefois le même vestiaire pourra servir à deux ou plusieurs classes contigües. On y établira des portemanteaux pour les vêtements et des rayons pour les paniers ou les sacs à provision.

Dans les écoles rurales, le vestibule pourra servir de vestiaire.

ARTICLE IX

Chaque classe aura, autant que possible, un vestiaire-lavabo; toutefois le même vestiaire-lavabo pourra contenir les éléments suffisants à plusieurs classes, contigües ou non. Ce local aura par classe un mètre de largeur, et de longueur de la classe. Il sera chauffé.

Contre les murs, on mettra les casiers-vestiaires individuels ayant environ 0m5 de largeur, et comportant une tablette supérieure pour les objets de toilette, des crochets pour le manteau et la coiffure, un porte-serviette mobile et une tablette inférieure perforée pour les chaussures d'extérieur.

au milieu de la pièce, on placera le lavabo en forme d'auge, à 0m55 ou 0m60 suivant la taille des enfants avec une rampe d'alimentation comportant, en principe, un jet par enfant et une tablette porte-savon au-dessus de la rampe. Dans les écoles à une ou deux classes au maximum, le vestibule pourra servir de lavabo-vestiaire.

*à 2 pièces et au rez-de-chaussée*

*20m<sup>2</sup> au moins*

*à 0m65 de hauteur (voir croquis)*

ARTICLE XIII

Chaque classe aura une entrée indépendante. Les portes ne devront pas ouvrir directement, ni sur la rue, ni sur les cours.

ARTICLE XIV

Lorsque les classes seront desservies par des galeries ou couloirs, ces galeries auront une largeur minima de 1m50 et recevront directement l'air et la lumière.

ARTICLE XVI

Les classes installées aux étages seront desservies par des escaliers droits sans partie circulaire.

Les volées des 13 à 16 marches seront séparées par un palier de repos.

Les marches auront, au minimum 1m35 de largeur, 0m28 à 0m30 de foulée, et, au maximum, 0m16 de hauteur. Les barreaux seront espacés de 0m13 d'axe en axe.

La main courante sera garnie de boutons saillants placés à 1m de distance au plus. Une seconde main courante sera disposée le long des murs.

ARTICLE XVI

Toute école recevant 300 élèves aux étages, devra être desservie par deux escaliers.

CLASSE

ARTICLE XVII

Le nombre maximum des places par classe sera de 50.

ARTICLE X

Chaque classe aura une entrée indépendante. Les portes ne devront pas ouvrir directement sur la rue.

ARTICLE XI

Lorsque les classes seront desservies par des galeries ou couloirs, ces galeries auront une largeur minimum de 1m50 et recevront directement l'air et la lumière. Les couloirs seront placés du côté le moins favorablement exposé.

ARTICLE XII

Les classes installées aux étages seront desservies par des escaliers droits sans parties circulaires.

Les volées de 13 à 16 marches, seront séparées par un palier de repos.

Les marches auront, au minimum, 1m35 de largeur, 0m28 à 0m30 de foulée et, au maximum, 0m16 de hauteur.

Les barreaux seront espacés de 0m13 d'axe en axe. La main courante sera garnie de boutons saillants placés à 1m de distance au plus.

ARTICLE XIII

Toute école recevant <sup>des</sup> ~~300~~ élèves aux étages, devra être desservie par deux escaliers.

ARTICLE XIV

Le nombre maximum des places par classe sera de 40.

ARTICLE XVIII

La classe sera de forme rectangulaire. La surface sera calculée à raison de 1m25 par élève.

La hauteur sous plafond ne sera jamais moindre de 4 mètres.

ARTICLE XIX

Les dimensions des baies seront calculées de façon que la lumière éclaire toutes les tables.

La largeur des trumeaux sera aussi réduite que possible.

Les fenêtres seront rectangulaires ou légèrement cintrées.

L'intervalles entre la partie haute de la fenêtre et le niveau des plafonds sera d'environ 1m20.

Les appuis seront taillés en glacis sur les deux faces et élevés de 1m20 au-dessus du sol.

Lorsque l'éclairage sera unilatéral, le jour viendra nécessairement de la gauche des élèves et les conditions suivantes seront exigées:

- 1° - la hauteur de la classe devra être égale aux deux tiers environ de sa largeur.
- 2° - des baies d'aération seront percées dans la face opposée à celle de l'éclairage.

Dans tous les cas, la distance de la face ou des faces, d'éclairage aux constructions voisines, ne sera jamais inférieure à 8 mètres.

ARTICLE XV

La classe sera de forme rectangulaire. La surface sera calculée à raison de 1m25 par élève. Les dimensions n'excéderont pas 9m x 8m.

La hauteur sous plafond ne sera jamais moindre de 4 mètres.

ARTICLE XVI

Les fenêtres, de préférence, rectangulaires ou les baies, seront aussi vastes que possible.

Pour les baies ou fenêtres de classes l'usage du verre dépoli ou blanchi sera rigoureusement pros crit.

Les linteaux seront placés immédiatement sous les plafonds de façon à donner aux ouvertures le maximum de hauteur.

Les allèges ne s'élèveront pas au-dessus de 0m80 du sol afin de permettre largement aux enfants la vue de l'extérieur.

Toutes les fenêtres, les doubles fenêtres et leurs impostes seront ouvrantes. Les boutons des crémones seront à environ 1m60 du sol, quand les fenêtres en comporteront.

L'éclairage des classes devra, autant que possible, être bilatéral. Lorsque l'éclairage sera unilatéral, le jour viendra nécessairement de la gauche des élèves et les conditions suivantes seront exigées:

- 1° - la surface éclairante devra être aussi étendue que possible.
- 2° - des baies d'aération seront percées dans la face opposée à celle de l'éclairage.

L'éclairage par plafond vitré, comme source principale de clarté, est interdit.

On ne percera jamais de baies d'éclairage dans le mur qui fait face à la table du maître, ni dans celui qui fait face aux élèves.



ARTICLE XXI

On ne percera jamais de baies de déclairage dans le mur qui fait face à la table du maître ni dans celui qui fait face aux élèves.

L'éclairage par un plafond vitré est interdit.

*Autre elle sera au moins faite à la hauteur des yeux pour les élèves assis.*

Dans tous les cas, la distance de la face ou des faces de déclairage aux constructions voisines, ne sera jamais inférieure à 8m. ~~et les cas où il y aura pas de plafond urbain et de l'éclairage artificiel sera, autant que possible, obtenu par l'électricité. Les appareils seront toujours placés de façon qu'ils ne puissent pas fatiguer la vue des élèves. A cet effet, il est souhaitable qu'on adapte le procédé de la lumière diffuse.~~

ARTICLE XXII

Les chassies de fenêtres seront, dans le sens de la hauteur, divisés en deux parties, s'ouvrant séparément pour la ventilation.

*seront pivotantes verticalement*

ARTICLE XXIII

Les plafonds seront plans et unis. Une ligne indiquant le nord-sud y sera tracée.

ARTICLE XVII

Les plafonds seront plans et unis sans corniche.

Il n'existera pas de corniche autour des murs.

Les angles formés par la rencontre des murs ou cloisons entre eux, ou avec les plafonds, seront arrondis sur un rayon de 0m10.

Les angles formés par la rencontre des murs ou cloisons entre eux ou avec les plafonds seront arrondis sur un rayon de 0m10.

Tous les parements intérieurs seront recouverts d'un enduit lisse permettant de fréquents lavages.

Les parements intérieurs seront, soit: enduits à la peinture à l'eau pour pouvoir être refaits par pulvérisation, soit: recouverts d'un enduit lisse permettant de fréquents lavages, soit: revêtus de céramique sur une hauteur de 1m20 ou de 1m50. Un bandeau en bois d'une largeur de 0m05 en sauto sera placé sur les murs pour entourer le bandeau pour permettre d'y suspendre les tableaux ou cartes.

À la hauteur de 1m50, à défaut de boiserie, le revêtement sera exécuté en ciment.

ARTICLE XXIII

Le sol des classes sera parqueté en bois dur, scelle autant que possible, sur bitume.

ARTICLE XVIII

Le sol des classes pourra être recouvert de toute substance imperméable, inputrescible et ne se fissurant pas. S'il est cimenté, il serait désirable de le recouvrir sur toute sa surface soit d'un tapis linoléum.

*ou un triangle métallique*

*ou le parquet en bois dur*

Toutefois, on admettra les bois de sapin et de pin, dans les régions où ils sont seuls en usage, sous la condition qu'ils seront employés par lames étroites et passées à l'huile de lin bouillante.

*on mettra dans les cas de sol de petits succédanés à peu près égaux, permettant l'évacuation facile de l'eau à l'usage*

ARTICLE XXIV

Les portes des classes seront, de préférence, à un seul vantail et auront 0m90 de largeur.

ARTICLE XXV

La classe de l'école mixte ne sera pas divisée par une cloison. Les filles et les garçons seront groupés séparément.

ARTICLE XXVI

On installera dans chaque salle un poêle pourvu d'un réservoir d'eau avec surface d'évaporation.

Ce poêle devra être garni d'une double enveloppe métallique ou d'une enveloppe de terre cuite.

Il sera entouré d'une grille en fer et ne contiendra ni four, ni chauffe-plats.

Le tuyau de fumée ne devra en aucun cas passer au-dessus de la tête des enfants.

Les élèves ne pourront être placés à une distance du poêle moindre de 1m5.

~~soit d'un épais caoutchouc collé dont les bords se relèveront en plinthes arrondies, le ballon d'acier et les raccords~~

Les parquets en bois dur seront cloués sur lambourdes scellées à bain de bitume. Toutefois, on admettra les bois de sapin et de pin dans les régions où ils sont seuls en usage, sous la condition qu'ils seront employés par lames étroites et passées à l'huile de lin bouillante.

ARTICLE XIX

Les portes des classes ouvrant sur les couloirs ou faisant communiquer les classes entre elles seront, de préférence, à un seul vantail et auront 0m90 de largeur.

Les classes contenant, à la fois, des garçons et des filles, ne seront pas divisées par une cloison. Les garçons et les filles seront groupés séparément.

ARTICLE XX

Le chauffage sera assuré, suivant les cas, soit par le chauffage à vapeur à basse pression, par le chauffage par circulation d'eau chaude beaucoup plus souple comme réglage

~~ou par l'électricité soit par~~  
dans tous les cas, l'installation devra être faite de façon à pouvoir assurer l'indépendance des logements. On devra prévoir des prises d'air froid au-dessus des radiateurs, ceux-ci étant hors de portée des enfants ou protégés.

~~Dans les établissements importants, il sera, autant que possible, établie une chaudière unique afin de réduire au minimum les manutentions de charbons et scories. Elle-ci pourra aussi être alimentée par le gaz, l'électricité, le mazout ou tout autre procédé donnant sécurité et approuvé par les services d'hygiène.~~

*16/11/5*  
*L'installation pourra permettre d'assurer indépendamment le chauffage des logements.*

Le poêle en fonte à feu direct est interdit.

*Remplacer par un poêle à bois*

À défaut de chauffage central, on installera, dans chaque salle, un poêle pourvu d'un réservoir d'eau avec surface d'évaporation.

ARTICLE XXVII

Des dispositions seront prises pour assurer, concurremment avec le chauffage, une ventilation convenable de toutes les parties de la classe.

Les orifices d'accès de l'air pur qui devra être immédiatement à l'extérieur et les orifices d'échappement de l'air vicié, auront une section suffisante pour prévenir les obstructions.

Ce poêle sera, de préférence, placé dans l'entre-deux de la cloison ou du mur séparant deux classes, les conduits de fumée étant construits de façon qu'en aucun cas ils ne puissent laisser échapper de gaz.  
*des fois cet appareil à chauffage devra être entouré d'une grille de protection*  
Le chauffage devra être installé de manière à assurer une température de 18° degrés dans les classes et dans les vestiaires-lavabos par les plus grands froids de la localité.

Il est expressément recommandé d'adopter les dispositions capables d'assurer:

1° - dans tous les locaux, une chaleur suffisante et une ventilation convenables. Les orifices d'accès de l'air pur qui devra être pris immédiatement à l'extérieur et les orifices d'échappement de l'air vicié auront une section suffisante pour prévenir les obstructions et permettre d'assurer l'aération et l'évacuation de l'air usé et des poussières.

~~2° - dans les salles d'exercices et de récréation, la possibilité de chauffer les pieds.~~

~~3° - dans les vestiaires, la possibilité de sécher les vêtements mouillés.~~

~~4° - dans les lavabos et pour le doucheage, les approvisionnements d'eau chaude.~~

Les enfants ne pourront être placés à une distance du poêle moindre de 1m25.

*L'installation sera faite d'habitude dans les conditions telles que l'aération ne puisse provoquer le courant d'air froids.*

SALLE DE DESSIN; ATELIER POUR LE TRAVAIL MANUEL ELEMENTAIRE

## ARTICLE XXVIII

Dans les écoles de quatre classes et plus, une salle distincte sera affectée à l'enseignement du dessin. La superficie de cette salle sera calculée à raison de 1m50, au minimum, par place. Un cabinet pour le dépôt y sera annexé.

*Autant que possible*

## ARTICLE XXI

Dans les écoles de quatre classes et plus une salle distincte sera affectée à l'enseignement du dessin. La superficie de cette salle sera calculée à raison de 1m50 au minimum par place. Elle sera placée à l'étage supérieur de l'école de façon à bénéficier de la meilleure lumière. L'éclairage sera unilatéral et la paroi éclairante, entièrement vitrée au-dessus des allèges, sans orientée au nord. Un cabinet pour le dépôt des mobiliers sera annexé.

*pourra être*

## ARTICLE XXIX

Dans toutes les écoles de garçons, un atelier sera installé pour le travail manuel élémentaire. Dans les écoles de moins de trois classes, cet atelier pourra être aménagé sous le préau.

Dans toutes les écoles de filles de plus de trois classes, une salle sera aménagée pour les travaux de couture et de coupe.

## ARTICLE XXII

Dans toutes les écoles de garçons, un atelier sera installé pour le travail manuel élémentaire.

Dans toutes les écoles de filles de plus de deux classes, une salle sera aménagée pour les travaux de couture et de coupe.

Dans les écoles à une ou deux classes, la cantine servira de salle d'enseignement ménager.

PREAU COUVERT - DEPENDANCES DU PREAU - GYMNASE

## ARTICLE XXX

Toute école sera pourvue d'un préau couvert ou abri. La surface sera de 1m25 environ par élève, la hauteur de 4m sous plafond.

Il pourra y être installé des lavabos, ainsi que des tables mobiles pour les repas des élèves.

## ARTICLE XXIII

Toute école sera pourvue d'un préau couvert ou abri à sol recouvert d'un enduit évitant la poussière. La surface sera de 2m<sup>2</sup> environ par élève, la hauteur de 4m sous plafond. On aura soin d'éviter l'orientation qui l'exposerait aux vents régnants ou à la pluie.

La façade donnant sur la cour pourra être fermée par des baies largement vitrées mais celles-ci devront pouvoir s'ouvrir complètement.

En outre, le préau devra être, en principe installé de telle façon que, sans porter ombre dans les classes, il prenne directement sur les bâtiments scolaires.

## ARTICLE XXXI

Un fourneau pourra être établi à proximité du préau pour préparer ou réchauffer les aliments des enfants.

## ARTICLE XXXII

A défaut d'une salle spéciale pour l'enseignement de la gymnastique, une partie du préau ou abri sera affectée à l'installation des appareils.

Le portique pourra être dressé dans la cour de récréation.

CANTINE

## ARTICLE XXIV

Dans les écoles à une ou deux classes, une pièce servira de cuisine-réfectoire. Dans les écoles de plus de deux classes la cuisine et le réfectoire seront distincts. *un de l'autre*  
La pièce prendra l'air et le jour directement de l'extérieur.

Le sol sera constitué par un matériau lavable.

Pour poser les paniers, on établira, le long des murs, à hauteur moyenne d'enfants, des tablettes à claire-voie ou grillagées munies d'un système destiné à loger les serviettes des repas. *le tout*

Dans la cuisine ou le réfectoire seront installées des armoires à deux corps renfermant la vaisselle, les couverts, les approvisionnements divers. La vaisselle sera, de préférence, en porcelaine ou en faïence claire.

SALLES DE DOUCHES - CABINET MEDICAL

## ARTICLE XXV

Une salle de douches sera <sup>installée</sup> prévue dans toute école.

Cette salle s'éclairera directement sur l'extérieur et devra être placée de manière à être efficacement chauffée et ventilée.

Le sol et les parois seront imperméables, autant que possible à angles arrondis. L'inclinaison du sol sera calculée de façon à permettre l'écoulement des eaux vers la bonde d'évacuation.

L'appareil sera composé d'une chaudière chauffée au charbon, au bois, au gaz, à l'électricité ou au mazout. Un réservoir recevra l'eau froide et l'eau chaude dont le mélange ne sera distribué qu'après passage dans un appareil réglant automatiquement la température et assurant la constance de cette température.

Les pommes de douches seront contenues dans des cabines séparées, soit par ~~un rideau~~, soit par un rideau laissant voir la tête des enfants.

Il y aura trois cabines de déshabillage par cabine de douche.

*Le chauffage et l'évacuation des eaux sera été assuré de façon parfaite; un appareil distributeur devra régler*

La chaudière et le combustible seront placés, soit dans une salle spéciale attenante, soit dans le sous-sol.

*Si - ut,*  
La salle de douches sera chauffée par des radiateurs. La chaudière pourra être la même que pour le chauffage central. En ce cas il y aura une chaudière d'été.

*table*  
L'importance de la chaudière, du réservoir et le nombre de pommes de douches doivent être proportionnés à l'effectif scolaire.

Il faudra prévoir, au minimum:

pour 10 enfants	2	2	2	2
" 25 "	3	"	"	"
" 50 "	4	"	"	"
" 75 "	6	"	"	"
" 100 "	8	"	"	"
et au-dessus	8	"	"	"

La chaudière et les canalisations seront calorifugées pour éviter la déperdition de chaleur et le gel.

Il sera prévu un robinet permettant la vidange complète des appareils.

L'usage des caillbotis sera proscrit.

#### ARTICLE XXVI

*la destination aux visites médicales sera faite*  
Dans chaque école une pièce d'accès facile, largement éclairée, ventilée et chauffée, sera aménagée pour les visites du médecin-inspecteur.

Les parois et le sol ainsi que le mobilier de ce cabinet devront être lavables. On y installera: une armoire fermant à clef, pour la pharmacie et les fiches sanitaires, une toise, une bascule médicale et tous les appareils nécessaires pour la mensuration, une table et quelques chaises, un déshabilleur à deux cabines.

Autant que possible, ce cabinet aura une longueur de 5m, au moins, afin de permettre utilement l'examen de la vue des enfants, un des murs, perpendiculaire à la paroi de 5m, étant bien éclairée.

#### COUR DE RECREATION - JARDIN

##### ARTICLE XXXIII

La surface de la cour de récréation sera calculée à raison de 5m, au moins, par élève; elle ne pourra avoir moins de 200mètres.

##### ARTICLE XXVII

La surface de la cour de récréation sera calculée à raison de 5mq, au moins, par élève; elle ne pourra avoir moins de 200 mq.

ARTICLE XXXIV

Le sol sera sablé. Le bitume, le pavage ou le ciment ne pourront être employés que pour les passages et les trottoirs.

Les passages et les trottoirs ne feront jamais saillie.

Le nivellement du sol sera établi de façon à assurer l'écoulement des eaux.

Les eaux ménagères ne devront pas traverser la cour à ciel ouvert.

ARTICLE XXXV

La cour de récréation pourra comprendre un petit jardin à l'usage des enfants. Elle sera plantée d'arbres placés à une distance convenable des bâtiments.

Des bancs fixes seront établis au pourtour de la cour. Une fontaine ou une pompe y sera installée.

Dans les écoles mixtes, la cour sera divisée par une claire-voie.

PRIVES ET URINGIRS - FOSSES

ARTICLES XXXVI

Toute école devra être munie de privés à raison de deux cabinets par classe dans les écoles de garçons et de trois cabinets par classe dans les écoles de filles.

Un cabinet sera réservé pour les maîtres.

- 15 -

ARTICLE XXVIII

Le sol sera sablé; le bitume ou le ciment seront employés pour les passages et les trottoirs.

Les passages et les trottoirs ne feront jamais saillie.

Le nivellement du sol sera établi de façon à assurer un prompt écoulement des eaux pluviales, mais la déclivité du sol ne devra pas dépasser 0 m/100. Les eaux ménagères ne devront pas traverser la cour à ciel ouvert.

ARTICLE XXIX

La cour de récréation sera plantée d'arbres placés à distance convenable des bâtiments pour éviter d'assombrir les classes. Cette distance ne devra pas être inférieure à 6 mètres.

~~Il sera autant que possible prévu, en dehors de la cour de récréation, un jardin où les enfants pourront se livrer à des exercices de jardinage.~~

ARTICLE XXX

Toute école devra être munie de privés, à raison de deux cabinets par classe dans les écoles de garçons et de trois cabinets par classe dans les écoles de filles.

Un cabinet sera réservé pour les maîtres.

## ARTICLE XXXVII

Les privés seront placés dans la cour de façon à être facilement surveillés. *des monuments*

Ils seront disposés de telle sorte que les vents régnants ne rejettent pas les gaz dans les bâtiments ni dans la cour.

Les cases auront 0m70 de largeur et 1m10 de longueur environ. Les portes ouvriront en dehors et seront munies de tampons en caoutchouc; elles seront surélevées de 0m20 au-dessus du sol et auront 1m10 de hauteur.

Le siège en pierre, ciment ou fonte aura 0m20 de hauteur, il sera incliné de toutes parts vers l'orifice.

L'orifice de forme oblongue, aura environ 0m20 sur 0m14; il sera à 0m10 du devant. *hauteur*

La cuvette sera munie d'un appareil obturateur. *prohibé*

Dans les écoles mixtes, il y aura des privés distincts pour les garçons et pour les filles.

## ARTICLE XXXVIII

Les écoles de garçons seront munies d'urinoirs en nombre au moins égal à celui des privés. Les cases auront environ 0m35 de profondeur, sur 0m80 de hauteur; elles seront espacées de 0m40.

Un service d'eau sera établi pour le nettoyage.

## ARTICLE XXXIX

Les parois et le sol seront en matériaux imperméables; tous les

## ARTICLE XXXI

Les privés seront placés ~~dans la cour~~ de façon à être facilement surveillés. Mais ils seront mis en communication par un passage couvert avec les locaux scolaires. *Il y a un passage par ce lieu possible d'un système simple*

En aucun cas les privés ne devront être installés sous le préau. *seront*

Ils seront disposés de telle sorte que les vents régnants ne rejettent pas les gaz dans les bâtiments ni dans la cour.

~~Les cases auront 0m70 de largeur et 1m10 de longueur environ. Les portes ouvriront en dehors et seront munies de tampons en caoutchouc; elles seront surélevées de 0m20 au-dessus du sol et auront 1m10 de hauteur.~~

Le siège sera fait d'une cuvette en poterie, grès ou porcelaine sans abattant de bois. La cuvette sera munie d'un siphon et d'une chasse d'eau. *de 0,15 de hauteur*

Le siège à la turque ~~est~~ est interdit.

Dans les écoles mixtes, il y aura des privés distincts pour les garçons et pour les filles.

## ARTICLE XXXII

Les écoles de garçons seront munies d'urinoirs en nombre au moins égal à celui des privés. Les cases auront environ 0m35 de profondeur sur 0m80 de hauteur; elles seront espacées de 0m40.

Un service d'eau sera établi pour assurer le nettoyage facile, rapide et complet. Là où les urinoirs ne seraient pas suffisamment approvisionnés en eau, ils seraient recouverts d'huile spéciale.

Les parois et le sol des privés et



angles seront arrondis.

Une pente sera ménagée pour l'écoulement des liquides vers le siège, avec l'ouverture d'échappement au-dessus de la fermeture de l'appareil obturateur.

#### ARTICLE XL

Les fosses seront fixes ou mobiles.

Les fosses mobiles, quel que soit le système de vidange adopté seront préférées toutes les fois qu'il sera possible de les établir; elles seront pourvues d'un ventilateur.

Les fosses fixes seront de petite dimension, sans avoir, toutefois, moins de 2 mètres de long, de large et de haut.

Elles seront voûtées, construites en matériaux imperméables et enduites de ciment.

Elles seront étanches et le fond sera disposé en forme de cuvette; les angles extérieurs seront arrondis sur un rayon de 0m25.

Elles seront établies loin des puits.

Elles seront munies d'un tuyau d'évent qui sera élevé au-dessus de la toiture des privés, aussi haut que l'exigera la disposition des constructions voisines.

#### ARTICLE XLI

Le logement de l'instituteur se composera d'une salle à manger, de deux ou trois pièces, d'une cuisine, de privés et d'une cave. La superficie totale sera de 70 à 90 mètres carrés.

des urinoirs seront en matériaux imperméables. Tous les angles seront arrondis.

Les urinoirs et les privés seront masqués par un treillage de jardin garni de plantes grimpantes, placé à 0m50 du bord des cases et n'ayant pas plus de 1m10 de hauteur; ou par une haie vive.

#### ARTICLE XXXVIII

Dans les villes pourvues d'un système d'égouts convenablement établi les vidanges et les eaux usées devront être évacuées directement à l'égout.

Dans les villes où il n'existe pas de réseau d'égouts; il sera fait usage de fosses fixes ou mobiles. Elles seront établies loin des puits

Les fosses fixes seront construites de manière à être hermétiquement closes, ventilées séparément et vidangées de l'extérieur. Si l'on installe des fosses mobiles, elles seront pourvues de ventilateurs.

D'une façon générale, on se conformera aux plus récentes prescriptions des services d'hygiène.

*Il ne pourra être fait usage de fosses septiques que dans les cas où il serait fait usage de fosses septiques, celles-ci devront être autorisées par une décision spéciale du conseil départemental d'hygiène qui déterminera les conditions de leur aménagement et de leur fonctionnement.*

Dans aucun cas, l'effluent des fosses septiques ne pourra être rejeté dans des puisards absorbants.

#### ARTICLE XXXIV

Le logement convenable, tel que l'a prévu l'article 48 ? 15 de la loi du 23 juillet 1893, doit se composer, au minimum:

1°; pour un instituteur, marié

Le cabinet de l'instituteur sera situé au rez-de-chaussée et autant que possible à proximité des classes et du parloir.

ou non, placé à la tête d'une école primaire élémentaire: dans les communes, de moins de 12.000 habitants, d'une cuisine-salle à manger et de trois pièces à feu.

Dans les communes de 12.000 habitants et au-dessus, d'une cuisine, d'une salle à manger et de trois pièces à feu.

2°. Pour tout adjoint titulaire ou stagiaire marié et pour tout instituteur placé à la tête d'une école de hameau : d'une cuisine-salle à manger et de deux pièces à feu.

3°. Pour tout adjoint célibataire titulaire ou stagiaire : de deux pièces dont une à feu.

4°. Pour les directeurs et directrices des écoles primaires supérieures : d'une cuisine, d'une salle à manger, de trois pièces à feu.

5°. Pour les instituteurs adjoints mariés des écoles primaires supérieures : d'une cuisine, d'une salle à manger, de deux pièces à feu.

6°. Pour les instituteurs adjoints célibataires : de deux pièces à feu.

Tous les maîtres désignés ci-dessus auront à leur disposition une cave, un débarras servant de bûcher ou une remise ainsi que des privs.

Les dispositions de l'article ci-dessus sont applicables aux institutrices exerçant dans les écoles de filles ou dans les écoles maternelles. Toutefois, toute adjointe célibataire, titulaire ou stagiaire, a droit à une cuisine distincte.

Chacune des chambres du logement aura autant que possible 4 mètres de côté et un cabinet de toilette. } ✓

Le bureau du directeur sera situé au rez-de-chaussée, à proximité des

## ARTICLE XLIII

classes et de la pièce d'attente pour les parents.

Dans les écoles de une à deux classes, il servira de cabinet médical.

## ARTICLE XLIII

Le logement des maîtres adjoints comprendra une chambre et un cabinet.

## ARTICLE XXIV

Aucune communication directe ne devra <sup>jamais</sup> exister entre les classes et les logements.

## ARTICLE XLIV

Un même escalier pourra desservir plusieurs logements.

Un même escalier devra, autant que possible desservir plusieurs logements.

## ARTICLE XLV

Dans les écoles de quatre classes et plus, une pièce située au rez-de-chaussée servira de vestiaire et de réfectoire pour les maîtres adjoints.

## ARTICLE XXXVI

Dans les écoles de quatre classes et plus, une pièce située au rez-de-chaussée servira de vestiaire et de réfectoire pour les instituteurs adjoints.

MATÉRIEL ET MOBILIER D'ENSEIGNEMENT

## ARTICLE XLVI

Les objets qui, dans toutes écoles primaires élémentaires doivent composer le mobilier de classe et le matériel d'enseignement et être fournis par les communes, sont:

1° - Pour chaque classe:

Un bureau avec estrade pour le maître ou la maîtresse.  
Des banca-tables en nombre suffisant pour tous les élèves fréquentant la classe.

## ARTICLE XXXVII

Les objets qui, dans toute école primaire élémentaire, doivent composer le mobilier de classe et le matériel d'enseignement et être fournis par les communes sont:

1° Pour chaque classe:

~~Un~~ bureau et ~~une~~ chaise (pour le) maître ou la maîtresse.  
Des tables et sièges à dossier en nombre suffisant pour tous les élèves fréquentant la classe.

Un tableau noir, craie, éponge.  
 Une méthode de lecture en tableaux  
 (pour les classes de la division  
 élémentaire seulement).  
 Un tableau de système métrique ou  
 compendium métrique.  
 Des cartes géographiques; le dé-  
 partement, la France, l'Europe, la  
 mappemonde ou le planisphère.  
 Un poêle ou un calorifère avec grille,  
 un seau pour le charbon.

2°; Les outils les plus simples  
 des principaux métiers.  
 Les objets et les matières pre-  
 mières nécessaires pour l'ensei-  
 gnement des travaux manuels, con-  
 formément aux programmes.

Des fusils scolaires et un râtelier  
pour ces fusils (pour les écoles  
de garçons).

Des agrès et appareils de gymnas-  
tique: portique, petit mât, gros  
mât, haltères, anneaux, échelles,  
cordes à noeuds, barres à suspen-  
sion, barres parallèles fixes,  
poutre horizontale, perche, bâtons  
trapeze.

3° - Tous les objets indispensables  
 pour la propreté de l'école, tels  
 que: balais, seaux, plumoux,  
 arrosoirs, pelles à mains.

4° - Une armoire-bibliothèque.

5° - Des porte-manteaux pour les  
vêtements et des rayons pour les  
paniers et les sacs à provision.

6° Les registres et imprimés sco-  
 laires tels que: registre matricule,  
 registre d'appel ou de présence,  
 registre d'inventaire du mobilier de  
 l'école et du matériel d'enseignement,  
 catalogue des livres de la biblio-  
 thèque scolaire, registre des recettes  
 et des dépenses.

Des tableaux noirs visibles par  
 tous les enfants, craie, éponge ou  
 linge humide dans un récipient et,  
 en général, les documents nécessai-  
 res à l'enseignement.  
 Ces tableaux noirs peuvent être en  
 toile ardoisée, ardoise ou verre.  
 Des cartes géographiques; le dépar-  
 tement, la France, l'Europe, la map-  
 pemonde ou le planisphère.  
 Un compendium métrique, etc.

2° Les outils les plus simples des  
 principaux métiers, les objets et  
 les matières premières nécessaires  
 pour l'enseignement des travaux  
 manuels, conformément aux programmes.

3° - Dans une armoire, tous les ob-  
 jets indispensables pour la propre-  
 té de l'école, tels que: balais, seaux,  
 arrosoir, pelles à main, brosses,  
 encaustique, aspirateur, pulvérisa-  
 teur, tapis-brosses, etc..

4° - ~~Une armoire-bibliothèque,~~

~~5° - Les registres et imprimés sco-  
 laires tels que: registre matricule,  
 registre d'inventaire du mobilier de  
 l'école et du matériel d'enseignement  
 catalogue des livres de la biblio-  
 thèque scolaire, registre des entrées et  
 des sorties, registre des recettes  
 et des dépenses.~~

ARTICLE XLVII

Une table avec tiroirs posée sur une estrade de 0m50 à 0m32 (hauteur de deux marches) servira de bureau pour le maître

ARTICLE XLVIII

Voir instructions 1887

ARTICLE XXXVIII

*Manuel 21 -*  
 Le mobilier sera, autant que possible, individuel et en bois, comprenant une table horizontale et une chaise pour chaque enfant, soit en bois, soit en métal contreplaqué. Il serait souhaitable que le dessus des tables puisse se relever et former pupitre au moment de certains exercices. Dans la partie supérieure il sera percée de rainures de 0,03 de largeur pour les porte-plumes. A droite de ces rainures, il sera percé un trou circulaire de 0m04, de diamètre avec feuillure destinée à recevoir l'encrier. Une seconde tablette formera le plan inférieur les fonds verticaux des cases seront ajourés, les côtés et les séparations seront pleins. Tous les montants de la table, du dossier et du siège ainsi que les pieds seront en bois dur ou en métal. Sous les pieds des tables et des sièges il y aura des tampons en caoutchouc. Les tables et les sièges seront en vernis clair, ou peints en tons clairs, y compris le dessus de la table. Au cas où il ne serait pas possible d'obtenir de mobilier individuel, on pourrait prévoir des tables à deux places de même type que le mobilier et des... En aucun cas, les tables seront fixées au sol.

*Manuel  
 avec sièges individuels*

Quatre types seront établis (1)

	Type III	Type IV	Type V	Type VI
Taille des enfants	1m25 à 1m35	1m36 à 1m45	1m46 à 1m55	1m56 à 1m65
Age approximatif des enfants	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 9 ans	10 à 14 ans
Hauteur de la tablette au-dessus de l'appui des pieds	0m63	0m68	0m72	0m77
Hauteur du <del>siège</del> au-dessus de l'appui des pieds	0m35	0m37	0m40	0m43
Longueur de la tablette pour deux élèves	1m20	1m20	1m30	1m30

(1) Les types I & II sont réservés aux écoles maternelles.

On inscrira sur chaque table et chaque chaise le numéro du type auquel elle appartient avec indication de la taille correspondante.

Exemple: III - 1m21 à 1m35.

Les instituteurs devront mesurer leurs élèves une fois par an, à la rentrée des classes.

#### ARTICLE XLIX

Il ne sera fait usage que du tableau ardoisé ;

Le mobilier des classes de dessin se composera:

- 1° - de tabourets et de chaises de hauteur réglable, qui devront être placés de façon à ce que les élèves reçoivent le jour de leur gauche.
- 2° - de tables sur tréteaux également de hauteur réglable.

Lorsqu'il y aura seulement des tables, elles seront simples, les élèves devant être placés sur une même ligne.

Elles seront à deux places, elles auront 1m30 de longueur, 0m65 de largeur et 0m85 de hauteur (0m75 seulement pour la taille inférieure). Elles seront horizontales, afin de pouvoir servir au dessin géométrique. Elles porteront, au bord opposé à l'élève, une tablette horizontale fixe et continue, d'une largeur de 0m12 environ et d'une élévation, au-dessus de la table de 0m07. Cette tablette est destinée à recevoir le matériel nécessaire au travail et permet à l'élève, suivant les besoins, d'incliner sa planche.

Au milieu de la tablette, et, sur le bord antérieur, sera placée, verticalement, une planche de 0m30 de largeur sur 0m48 de hauteur, ayant en avant une saillie circulaire de 0m05 de rayon.

Cette planche servira de support au modèle graphié pour le dessin géométrique ou au bas-relief pour le dessin d'art. Elle sera soutenue, à sa partie supérieure par une tige en fer, fixée aux extrémités de la table.

Pour le dessin à main levée, l'élève, assis sur un tabouret, posera l'une des extrémités du carton sur ses genoux, l'autre sur le bord de la table. Il se

trouvera à une distance convenable de l'objet à reproduire, distance qu'on évalue approximativement à deux fois la plus grande dimension du modèle.

Les tables devront être fixées au sol. Les tabourets seront, au contraire, mobiles et de trois hauteurs différentes: 0m25, 0m45 pour le dessin d'art. 0m70 pour le dessin géométrique.

À l'extrémité de la salle sera aménagé l'hémicycle pour le dessin de après relief, bas-relief et ronde-bosse. Il sera formé de deux ou trois rangs de gradins ou demi-cercles concentriques, avec barres d'appui de préférence en fer.

Un tableau destiné aux explications et aux leçons orales, sera placé au fond de l'hémicycle.

MATERIEL D'HYGIENE

ARTICLE XXXIX

Le matériel comprend:

1° - ~~Les~~ <sup>hygiène</sup> objets et produits nécessaires aux soins personnels: ~~petites~~ <sup>petites</sup> brosses individuelles, à ongles, et à dents; ~~brosses à habits~~ <sup>et en fait, celles des</sup> à chaussures; ~~linge~~ <sup>linges</sup> pour les couches, la toilette, savon, etc...

2° - <sup>à la char. d'hygiène</sup> Un placard ou une boîte de pharmacie contenant <sup>un matériel de premier bandage</sup> une lampe à alcool, cuvette, thermomètre médical sans armature métallique, facile à désinfecter par le séjour dans un liquide antiseptique. Ciseaux, épingles doubles, pinces à écharde, bandes et compresses de gaze, toile, gaze hydrophile, attelles gommées. (Ces produits en boîtes métalliques très bien closes, à l'abri de toute poussière et des saillures. Alcool à 90°, teinture d'iode eau oxygénée, vaseline stérilisée, une pommade antiseptique aspirine, élixir parégorique.

Les présentes instructions concernent exclusivement la construction des écoles primaires élémentaires et ne modifient, en rien, les dispositions du 15 janvier 1927, concernant les écoles Maternelles.

PROJET  
D'INSTRUCTIONS SPECIALES  
CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LE MOBILIER ET LE MATERIEL  
D'ENSEIGNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES


L'école primaire élémentaire comprend:

1° - Un vestibule pouvant servir de vestiaire-lavabo.

Dans les écoles de plus de 2 classes, un vestiaire-lavabo distinct du vestibule et, chaque fois que ce sera possible, un vestiaire-lavabo par classe ou par deux classes.

2° - Une ou plusieurs classes de 40 places au maximum.

3° - Un préau couvert

 Il serait désirable, <sup>spécialement à l'usage</sup> au moins dans les écoles ~~de plus de deux~~ classes, d'y adjoindre un atelier de travaux-manuels pour les garçons et une salle d'enseignement ménager pour les filles.

Il serait ~~également~~ désirable d'y adjoindre une cantine.

4° - Une cour de récréation et, si possible, un jardin scolaire ou un champ de démonstrations agricoles et, en particulier pour les écoles urbaines, un terrain de jeux.

5° - Des privés et des urinoirs.

6° - Une salle de douches.

M. P. E.



- 2 -

H. P. E.

7° - Un logement pour l'instituteur ou l'institutrice et, s'il y a lieu, des logements pour les adjoints ou les adjointes.

En outre, pour les écoles de plus de 3 classes:

I- Un logement de concierge.

II - Une pièce d'attente pour les parents.

III - Un bureau pour le directeur ou la directrice.

IV - Une salle de dessin avec cabinet pour dépôt des modèles.

8° - Un cabinet de consultations médicales ( dans un groupe scolaire le cabinet médical pourra être commun, ainsi que la salle de douches et la cantine).

9° - Il sera désirable de prévoir une salle commune qui seule pourra être utilisée à usage scolaire, péri et post-scolaire.

#### CONDITIONS GENERALES

##### ARTICLE I

Le terrain destiné à recevoir une école devra, autant que possible, être dégagé et entouré de jardins, bien aéré, d'un accès facile et sûr, éloigné de tout établissement bruyant, insalubre ou dangereux et, de préférence, écarté des voies de grande communication et éloigné des cimetières.

Le sol sera, s'il en est besoin, assaini par drainage souterrain.

## ARTICLE II

*ajouté/*  
La superficie du terrain sera évaluée à raison de 10mq par élève, non compris le jardin, le terrain de jeux et le champ de démonstrations; elle ne pourra, toutefois, avoir moins de 500mq. L'école et ses annexes doivent être entourées d'une clôture permettant la vue de l'extérieur.

## ARTICLE III

La disposition des bâtiments sera déterminée suivant le climat de la région, en tenant compte des conditions hygiéniques, de l'exposition, de la configuration, des dimensions, de l'emplacement, et, surtout, de la distance des constructions voisines. Sous réserve des solutions exceptionnelles imposées par les <sup>conditions</sup> circonstances locales, on s'efforcera de donner aux classes l'exposition au sud.

## ARTICLE IV

Dans les communes où le même bâtiment contiendra l'école et la mairie, les deux services devront être complètement séparés. Aucun service étranger à l'école ne pourra être installé dans les bâtiments scolaires. Les salles de classe ne pourront jamais servir aux réunions d'adultes, excepté aux œuvres post-scolaires, après autorisation réglementaire.

- 4 -

ARTICLE V

Les murs et la couverture, quelle qu'en soit la nature, devront permettre un isolement suffisant. Les matériaux trop perméables seront exclus de la construction.

L'épaisseur des murs portant planchers ne sera pas moindre de 0m50 s'ils sont construits en moellons ou meulière et de 0m35 s'ils sont en briques.

Toutefois, lorsque la construction sera constituée par une ossature en béton armé ou métallique, dans laquelle la brique servira seulement de remplissage, l'épaisseur de la cloison pourra être ramenée à 0m22 d'épaisseur, la brique creuse étant employée de préférence.

On aura soin d'utiliser des matériaux ou revêtements qui évitent une trop grande résonance.

Les planchers devront être construits de manière à éviter toute transmission de bruit d'un étage à l'autre.

Pour les couvertures, il sera fait emploi d'ardoises, tuiles zinc ou plomb.

Toutefois, la toiture en terrasse pourra être autorisée sous condition expresse que sa composition assure une étanchéité parfaite et d'une durée analogue à celle des couvertures ordinaires.

Les toitures en terrasse devront toujours être faites avec double hourdis, afin d'éviter toute condensation sur les plafonds.

- 5 -

Il est souhaitable que, pour la construction et la couverture, il soit fait emploi des matériaux d'un usage courant dans la région, cette façon de procéder ayant le double avantage de réduire les dépenses et de donner aux écoles le cachet particulier des constructions locales.

#### ARTICLE VI

Le sol du rez-de-chaussée sera exhaussé de 0m60 au moins par rapport au niveau extérieur. Il sera posé sur caves éclairées et aérées ou, à défaut, sur une plate-forme imperméable.

*non* ( Une chape étanche devrait être établie sur toute la surface des murs, un peu au-dessus des niveaux des sols extérieurs, pour s'opposer à la pénétration de l'humidité par capillarité dans les murs du rez-de-chaussée.

Les pentes du terrain entourant la construction seront ménagées de façon à éloigner les eaux.

#### ARTICLE VII

L'école devra posséder une alimentation d'eau potable.

#### LOGEMENT DU CONCIERGE

#### ARTICLE VIII

Lorsque l'école aura un concierge, son logement ~~sera établi~~  
~~au rez-de-chaussée et~~ comprendra: une loge donnant sur le vestibule d'entrée permettant de voir toutes les personnes qui entrent

- 6 -

ou sortent et une cuisine; ces deux pièces étant obligatoirement au rez-de-chaussée. Il comprendra, en outre, deux pièces, des privés et une cave ou un cellier.

La pièce d'attente pour les parents sera située à proximité de la loge du concierge.

VESTIAIRES - COULOIRS - ESCALIERS

ARTICLE IX

Chaque classe aura, autant que possible, un vestiaire-lavabo; toutefois, le même vestiaire-lavabo pourra contenir les éléments suffisants à plusieurs classes, contiguës ou non. Ce local aura 20m<sup>2</sup> environ par classe.

Contre les murs, on mettra les casiers-vestiaires individuels ayant environ 0m25 de largeur, et comportant une tablette supérieure pour les objets de toilette, des crochets pour le manteau et la coiffure, un porte-serviette mobile et une tablette inférieure perforée pour les chaussures d'extérieur.

Au milieu de la pièce, on placera le lavabo en forme d'auge à 0m65<sup>x</sup>, avec une rampe d'alimentation comportant, en principe, un jet par enfant et une tablette porte-savon au-dessus de la rampe.

Dans les écoles à une ou deux classes au maximum, le vestibule pourra servir de lavabo-vestiaire

ARTICLE X

Chaque classe aura une entrée indépendante. Les portes ne devront pas ouvrir directement sur la rue, mais largement sur la cour.

*\* hauteur calculée au del au bord de l'auge*

- 7 -

ARTICLE XI

Lorsque les classes installées seront desservies par des galeries ou couloirs, ces galeries auront une largeur minimum de 1m50 et recevront directement l'air et la lumière.

Les couloirs seront placés du côté le moins favorablement exposé ;

ARTICLE XII

Les classes installées aux étages seront desservies par des escaliers droits sans partie circulaire.

Les volées de (13 à 16 marches) seront séparées par un palier de repos.

Les marches auront, au minimum 1m35 de largeur, 0m28 à 0m30 de foulée et, au maximum, 0m16 de hauteur.

Les barreaux seront espacés de 0m13 à l'axe en axe. La main courante sera garnie de boutons saillants placés à 1m de distance au plus. Une seconde main courante sera disposée le long des murs.

ARTICLE XIII

Toute école ayant des classes aux étages, devra être desservie au moins par deux escaliers.

C L A S S E

ARTICLE XIV

Le nombre maximum des places par classe sera de 40.

- 8 -

ARTICLE XV

La classe sera de forme rectangulaire. La surface sera calculée à raison de 1 mq50 par élève. Les dimensions n'excéderont pas 9 m X 8.

La hauteur sous plafond ne sera jamais moindre de 4m.

ARTICLE XVI

Les fenêtres, de préférence, rectangulaires ou les baies seront aussi vastes que possible.

Pour les baies ou fenêtres de classes l'usage du verre dépoli ou blanchi sera rigoureusement proscrit.

Les linteaux seront placés immédiatement sous les plafonds de façon à donner aux ouvertures le maximum de hauteur.

Les allèges ne s'élèveront pas au-dessus de 0m80 du sol afin de permettre largement aux enfants la vue de l'extérieur.

Toutes les fenêtres, les doubles fenêtres et leurs impostes seront ouvrantes. Les boutons des crémones seront à environ 1m60 du sol, quand les fenêtres en comporteront.

L'éclairage des classes devra, autant que possible, être bilatéral. Lorsque l'éclairage sera unilatéral, le jour viendra nécessairement de la gauche des élèves et les conditions suivantes seront exigées:

- 1° - La surface éclairante devra être aussi étendue que possible.
- 2° - des baies d'aération seront percées dans la face opposée à celle de l'éclairage.

L'éclairage par plafond vitré, comme source principale de clarté, sera interdit.

ARTICLE XVI

On ne percera jamais de baies d'éclairage dans le mur qui fait face à la table du maître, ni dans celui qui fait face aux élèves.

Dans tous les cas, la distance de la face ou des faces d'éclairage aux constructions voisines, ne sera jamais inférieure à 8m. dans les communes où il n'existe pas de règlement urbain et, dans les autres, elle sera au moins égale à la hauteur maxima prévue pour les immeubles par les règlements.

L'éclairage artificiel sera, autant que possible, obtenu par l'électricité. Les appareils seront toujours tels qu'ils ne puissent pas fatiguer la vue des élèves.

ARTICLE XVII

Les plafonds seront plans et unis, sans corniche.

Les angles formés par la rencontre des murs ou cloisons entre eux ou avec les plafonds seront arrondis.

Les parements intérieurs seront peints et revêtus sur une hauteur de 1m20 à 1m50 d'une matière dure et lavable.

Un bandeau de bois ou une tringle métallique, permettra de suspendre les tableaux ou cartes pendant les exercices scolaires.



- 10 -

ARTICLE XVIII

Le sol des classes pourra être recouvert de toute substance imperméable, imputrescible et ne se fissurant pas ou de parquet en bois dur.

*SS*  
~~Les parquets en bois dur seront~~ cloués sur lam-bourdes scellées à bain de bitume. Toutefois, on admettra les bois de sapin et de pin dans les régions où ils sont seuls en usage, sous la condition qu'ils seront employés par lames étroites et passées à l'huile de lin bouillante.

On ménagera, au ras du sol, de petites ouvertures à fermeture hermétique permettant l'évacuation des eaux de lavage.

ARTICLE XIX

Les portes des classes ouvrant sur les couloirs ou faisant communiquer les classes entre elles seront, de préférence, à un seul vantail et auront 0m90 de largeur.

Les classes contenant, à la fois, des garçons et des filles, ne seront pas divisées par une cloison. Les garçons et les filles seront groupés séparément.

ARTICLE XX

Le chauffage sera assuré, suivant les cas, soit par le chauffage à vapeur à basse pression, soit par le chauffage par circulation d'eau chaude, soit par l'électricité.

- II -

soit par tout autre procédé donnant sécurité et approuvé par les services d'hygiène.

L'installation pourra permettre d'assurer indépendamment le chauffage des logements.

Dans les écoles à moins de 3 classes, à défaut de chauffage central, on pourra installer dans chaque salle un poêle pourvu d'un réservoir d'eau avec surface d'évaporation.

Ce poêle sera, de préférence, placé dans la cloison ou le mur séparant la classe du couloir, les conduits de fumée étant construits de façon qu'en aucun cas, ils ne puissent laisser échapper de gaz.

Il est expressément recommandé d'adopter les dispositions capables d'assurer une chaleur suffisante et une ventilation convenable.

L'installation devra être établie dans des conditions telles que l'aération ne puisse provoquer de courants d'air gênants.

~~Le chauffage devra être installé~~ de manière à assurer une température de 18° dans les classes et dans les vestiaires-lavabos par les plus grands froids.

Les élèves ne pourront être placés à une distance du poêle moindre de 1m25.

En tous cas, les appareils de chauffage <sup>seront</sup> ~~seront~~ <sup>seront</sup> munis

*à la portée des enfants,*  
ils comporteront un dispositif de protection.

- 12 -

ARTICLE XXI

Dans les écoles de quatre classes et plus, une salle distincte pourra être affectée à l'enseignement du dessin.

Autant que possible, l'éclairage sera unilatéral et la paroi éclairante, entièrement vitrée au-dessus des allèges, orientée au nord.

ARTICLE XXII

Dans les écoles de garçons d'au moins trois classes, un atelier sera installé pour le travail manuel élémentaire.

Dans les écoles de filles d'au moins trois classes, une salle sera <sup>aménagée</sup> ~~aménagée~~ pour l'enseignement ménager.

Dans les écoles à une ou deux classes, la cantine servira de salle d'enseignement ménager.

PREAU COUVERT - DEPENDANCES DU PREAU

ARTICLE XXIII

Toute école sera pourvue d'un préau couvert ou abri à sol recouvert d'un enduit évitant la poussière. La surface sera de 2mq, environ, par élève, la hauteur de 4m sous plafond. On aura soin d'éviter l'orientation qui l'exposerait aux vents régnants ou à la pluie.

- 13 -

La façade donnant sur la cour pourra être fermée par des baies largement vitrées, mais celles-ci devront pouvoir s'ouvrir complètement.

C A N T I N E

ARTICLE XXIV

Dans les écoles à une ou deux classes, une pièce servira de cuisine-réfectoire. Dans les écoles d'au moins trois classes, la cuisine et le réfectoire seront distincts.

La pièce prendra l'air et le jour directement de l'extérieur.

Le sol sera constitué par un matériau lavable.

Pour poser les paniers on établira, le long des murs, à hauteur moyenne d'enfants, des tablettes à claire-voie ou grillagées, munies d'un système destiné à loger les serviettes des repas.

Dans la cuisine ou le réfectoire seront installées des armoires à deux corps renfermant la vaisselle, les couverts, les approvisionnements divers.

La vaisselle sera, de préférence, en porcelaine ou en faïence claire.

ERRATA

- Page 3 - Article 3 - Au lieu de : On veillera à donner à toutes les classes la même orientation, celle-ci ne doit pas être dépendante des surfaces libres...  
lire: Quel que soit le terrain choisi, l'orientation des classes devra être toujours être la même, c'est-à-dire avec façades nord-sud, les classes à éclairage unilatéral ayant leurs croisées au sud.
- Page 3 - Article IV - ... Aucun service étranger à l'école ne pourra être installé dans les bâtiments scolaires. ~~ni dans~~ les préaux.  
*ni les tables de classe*
- Page 5 - ~~Article V~~ A la suite de l'article VI ajouter: une chape étanche devrait être établie sur toute la surface des murs, un peu au-dessus des niveaux des sols extérieurs pour s'exposer à la pénétration de l'humidité par capillarité dans les murs du rez-de-chaussée.
- Page 6 - Article IX - Au milieu de la pièce on placera le lavabo en forme d'auge à 0m65 de hauteur (calculée du sol au bord de l'auge). avec une rampe d'alimentation comportant....  
*stop*
- Page 8 - Article XVI - Les boutons des crémones seront...
- Page 9 - Article XVII ... d'y suspendre les tableaux ou cartes pendant les exercices scolaires.
- Page 10 - Article XX - Les prises d'air frais venant de l'extérieur devraient se trouver derrière les radiateurs à 0m30 ou 0m50 au-dessus du sol des pièces. De plus, un dispositif de chicane devrait être établi pour qu'en cas de vent, l'air froid ne puisse être projeté directement à l'intérieur et occasionner des courants d'air susceptibles de frapper les élèves. (On pourrait ajouter qu'aucun dispositif ne doit permettre de les fermer).
- Page 12 - Article XXIII - ... dans les classes, il prenne directement accès sur les bâtiments scolaires.
- Page 21 - Article XXXVIII - au lieu de : Hauteur de la tablette  
lire: Longueur de la tablette pour deux élèves.  
Il y a lieu, d'autre part, d'indiquer ces dimensions pour un élève.  
La largeur manque.
- Page 23 - ... de 3 hauteurs différentes: 0m35, 0m45 (au lieu de 1m45) pour le dessin....

*mardi  
10/2*

*Jour  
10/2*

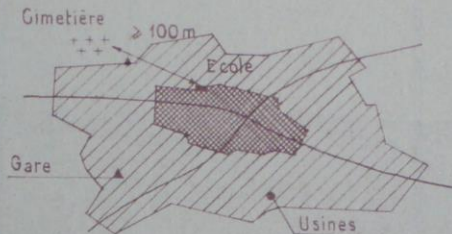
*10/2 en retard?*



**II. Instructions de 1927 et 1936 relatives aux écoles maternelles et élémentaires**

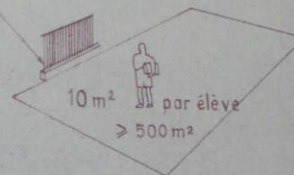
CONDITIONS GENERALES

Art. 1



Emplacement :  
Central - Accès facile et sur  
Loin des établissements bruyants, insolubles,  
dangereux et des voies de grande circulation

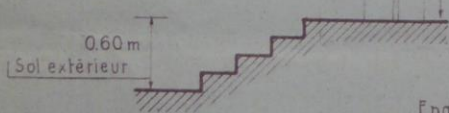
Terrain clôturé (cloture ajourée si possible)



Superficie du terrain

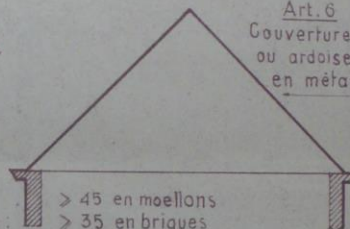
Art. 5

Tous les locaux pour enfants au Rez-de-Ch.



Art. 6

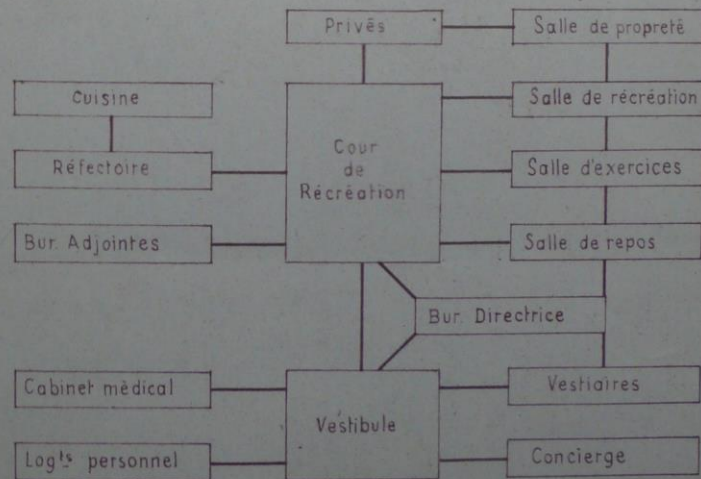
Couverture en tuile,  
ou ardoise. Interdite  
en métal.



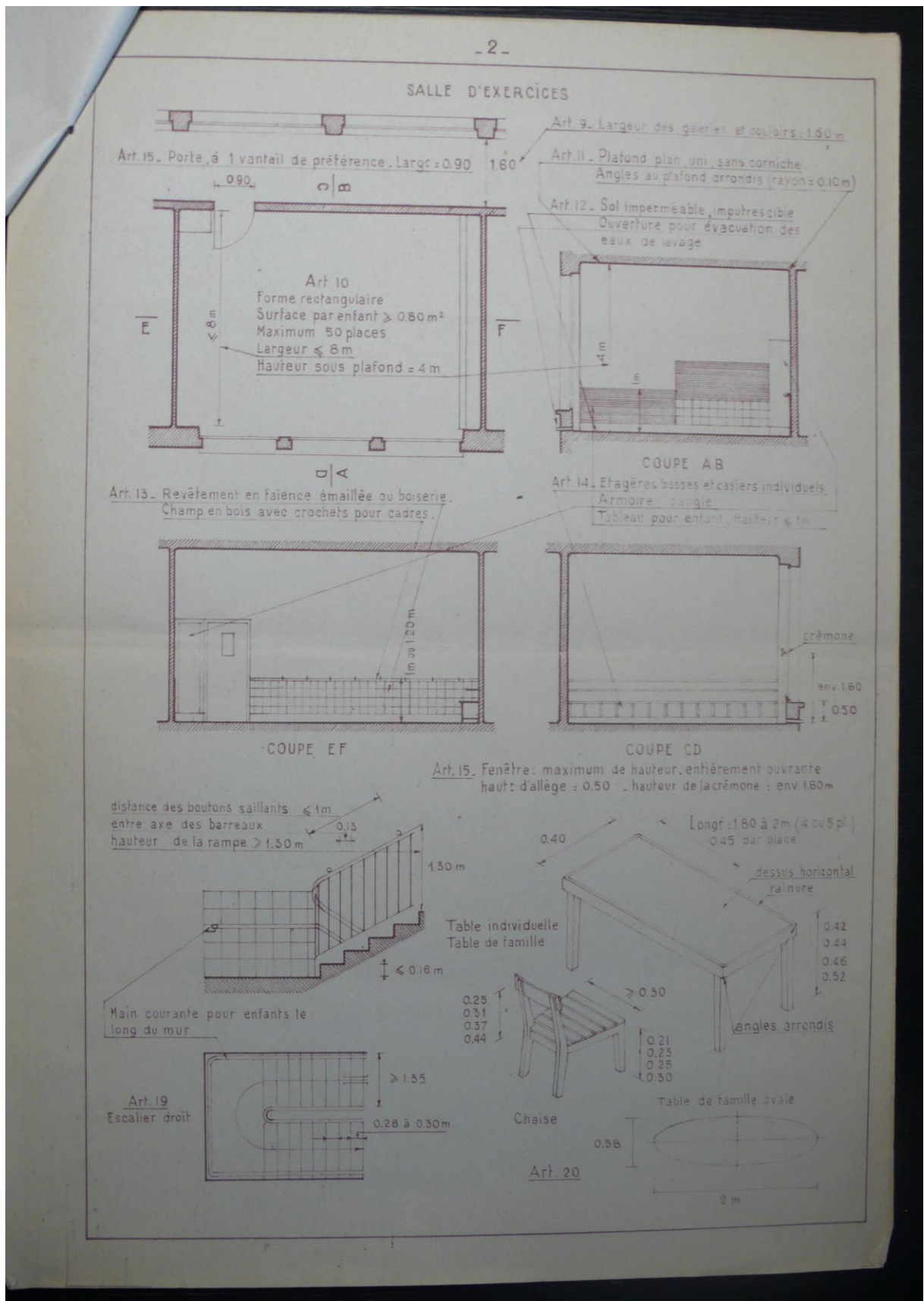
Epaisseur des murs :  
> 45 en moellons  
> 35 en briques

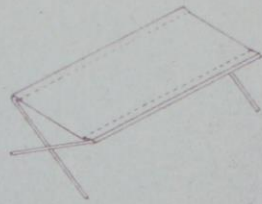
LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE

Art. 8





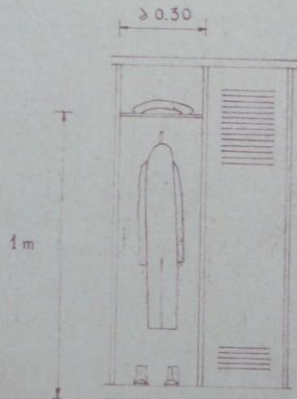




0.50

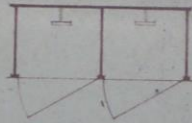
Art. 21

Lit de camp pour salle de repos  
Hauteur = 0.50 m  
1 lit pour 10 enfants



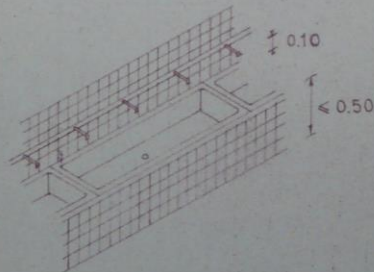
Art. 24

Vestiaires  
Entre axe des porte-manteaux  $\geq 0.30$  m.  
Eviter le contact entre les vêtements des enfants.  
Hauteur de la tablette pour les coiffures = 1 m



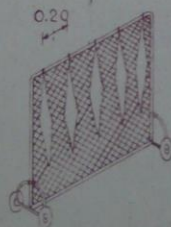
Art. 26

Lavabos  
1 jet pour 6 à 10 enfants



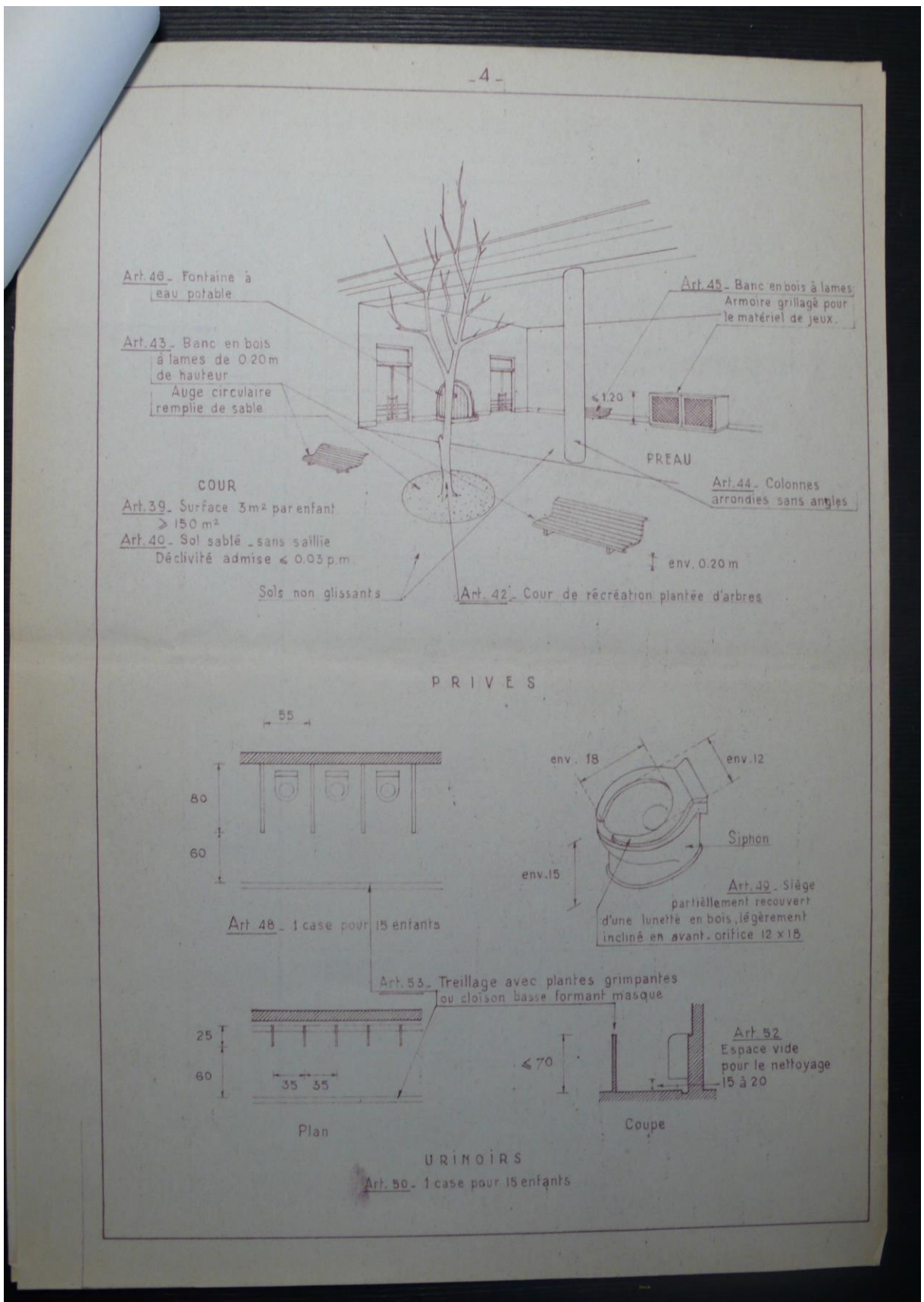
Art. 27

Eviter les robinets individuels.  
Hauteur au dessus du sol  $\leq 0.50$  m  
Hauteur du jet d'eau = 0.10 m



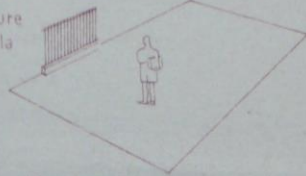
Art. 29

Séchoir portatif  
Crochets distants de 0.20 m  
1 crochet par enfant



**Art. 1.** Terrain dégagé, entouré de jardins. Accès facile et sûr. Loin des établissements bruyants, insalubres, dangereux. Loin des voies de grés communication et des cimetières.

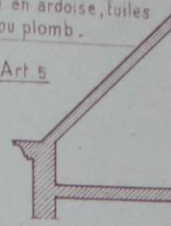
**Art. 2.** Cloture permettant la vue



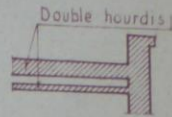
Superficie : 10 m<sup>2</sup> par élève (non compris jardins et terrain de jeux) minimum : 500 m<sup>2</sup>.

Toiture en ardoise, tuiles zinc ou plomb.

**Art. 5**



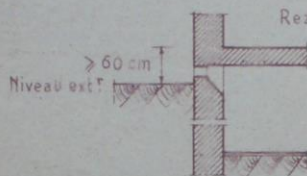
Terrasse autorisée si possède même étanchéité et durée que toiture.



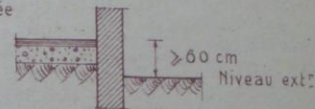
Epaisseurs des murs portants

- > 50 cm en moellons
- > 35 cm en briques.
- > 22 cm : ossature b.a. ou métallique, remplissage en briques (creuses de préférence)

**Art. 6**



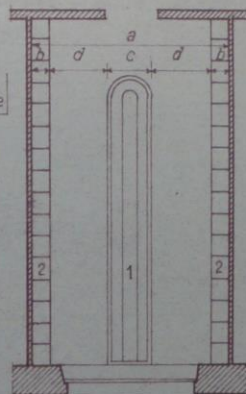
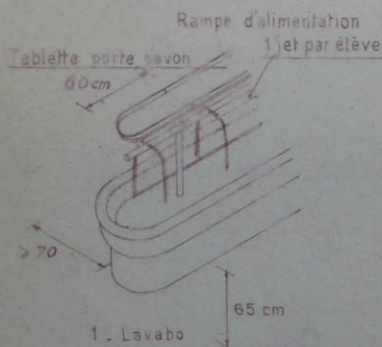
Rez-de-chaussée sur plateforme imperméable



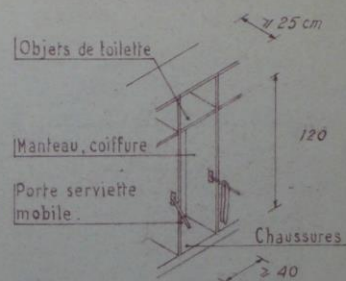
**Art. 10**

Un lavabo-vestiaire de 20 m<sup>2</sup> par classe si possible

*a* > 3,50 m    *c* > 0,70 m  
*b* > 0,25      *d* > 115



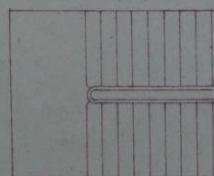
Les cotes en italique sont données à titre indicatif.



2. Casier vestiaire individuel

**Art. 11. ESCALIERS**

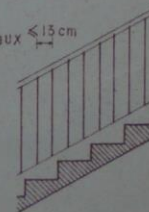
Escalier droit avec palier de repos intermédiaire.



Ecartement des barreaux ≤ 15 cm

> 1,35 m

Hauteur des marches ≤ 16



Pour desservir les classes aux étages : minimum 2 escaliers droits ou rampes de 14 % aux extrémités du bâtiment.

**SALLE DE DESSIN** Art. 19

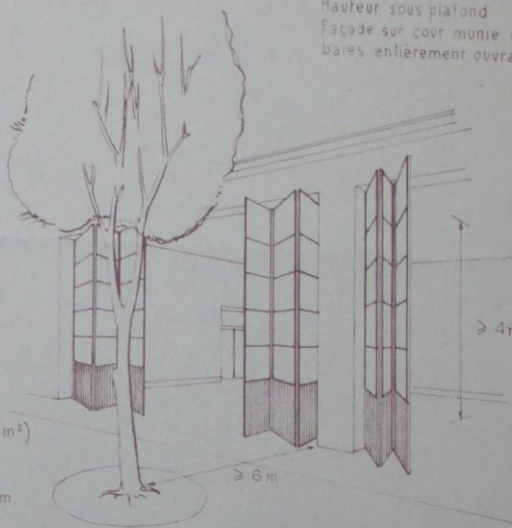
Eclairage unilatéral. Paroi nord entièrement vitrée au dessus des allèges



Une salle distincte dans les écoles de 4 classes et plus

**PREAU** Art. 23

Surface par élève  $> 2m^2$   
Hauteur sous plafond  $> 4m$   
Façade sur cour munie de larges baies entièrement ouvrantes.

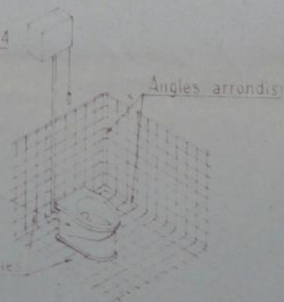


**COUR** Art. 22

Surface :  $5m^2$  par élève (minimum  $200m^2$ )  
Sol imperméable non glissant  
Déclivité maximum :  $3cm$  par m  
Distance des arbres aux bâtiments  $> 6m$

**PRIVES** Art. 24

Cuvette sans abattant de bois, avec riphon et chasse d'eau  
Sol et parois en matériaux imperméables



2 cabines par classe (Ecoles de garçons)  
3 cabines par classe (Ecoles de filles)  
1 cabine au moins pour les maîtres

**URINOIRS** Art. 24

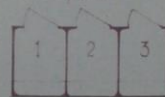
2 par classe (Ecole des garçons)

**SALLE de DOUCHES** Art. 25

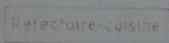
Sol non glissant  
Cailloutis interdit

1 cabine de douche pour

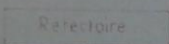
3 cabines de déshabillage



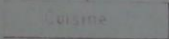
**CANTINE** Art. 26



Ecole à 1 ou 2 classes (1 pièce commune)



Ecole de 3 classes et plus (2 pièces distinctes)

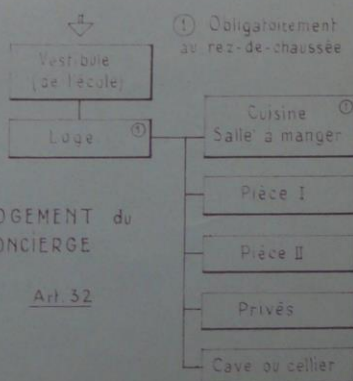


**SALLE D'EXAMEN MEDICAL** Art. 27

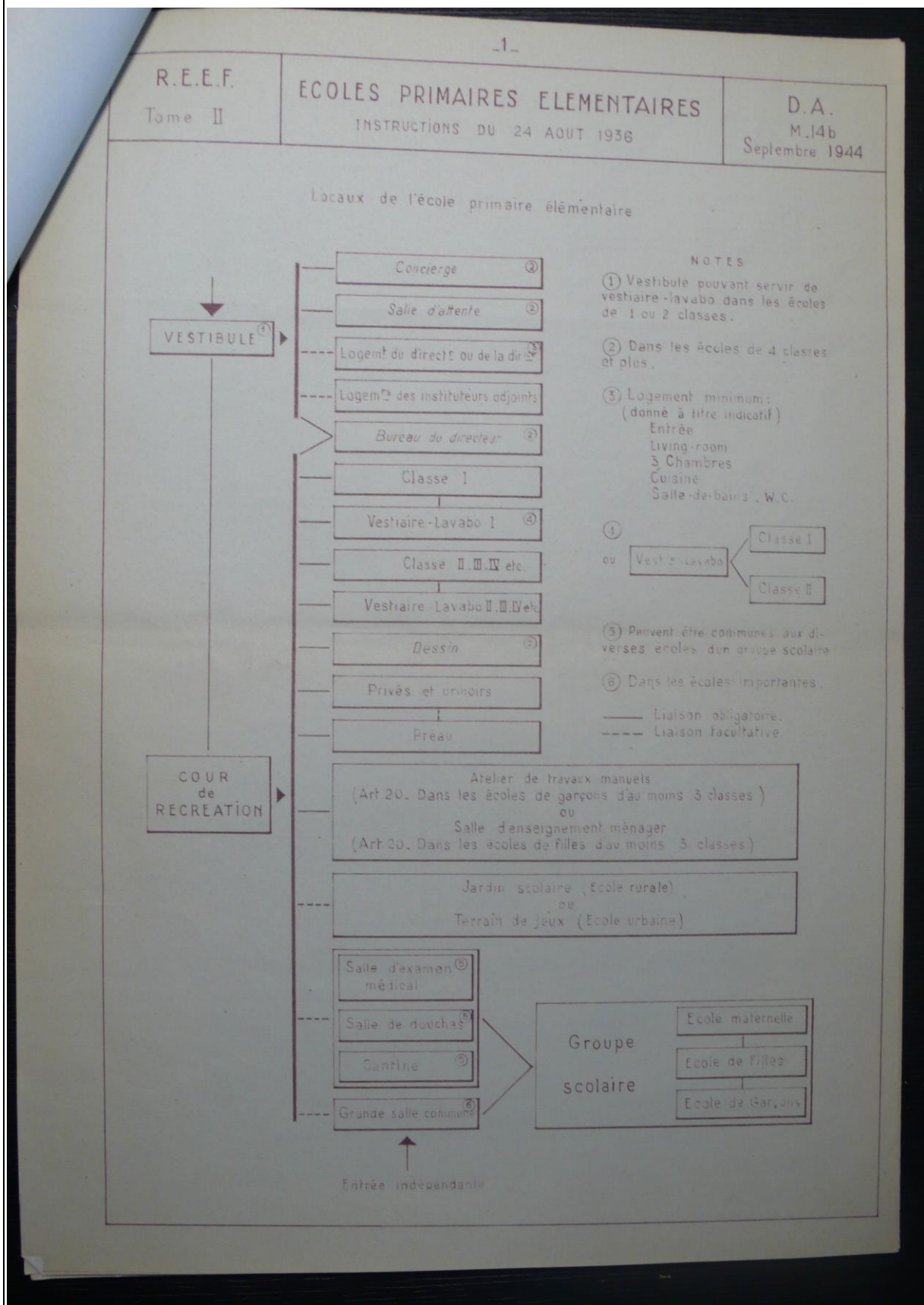
Mobilier et sur lavables

- 1 armoire
- 1 table
- 1 bascule médicale
- Des appareils de mensuration
- 1 table
- Plusieurs chaises

**LOGEMENT du CONCIERGE** Art. 32



① Obligatoirement au rez-de-chaussée



R. E. E. F.  
Tome II

1  
ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES  
COMMENTAIRES AUX INSTRUCTIONS DU 24 AOUT 1936

D. E.  
M<sup>14</sup>  
Octobre 1944

ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES

-:-:-:-:-

Les règles de construction des Ecoles Primaires Elémentaires définies par les Instructions Ministérielles du 24 Août 1936, s'appliquent à la reconstruction des Ecoles sinistrées.

Ces instructions devront cependant être complétées en vue de rechercher l'unité des programmes de reconstruction et l'économie des projets.

Des précisions méritent d'y être apportées. A la notion du minimum définie par le règlement doit s'ajouter la notion du maximum au delà duquel les installations seraient superflues, et les dépenses excessives. Enfin certaines dérogations doivent être proposées.

NOTE GENERALE.-

Beaucoup d'Ecoles Primaires ont été construites et équipées dans ces dernières années avec un luxe de matériaux et d'installations qui en ont rendu l'édification et l'exploitation très onéreuses.

La Reconstruction des Ecoles aura pour objet la création de locaux bien construits, sains et clairs, sans luxe inutile. Elle devra s'inspirer du souci d'éviter toute dépense comptuaire et d'épargner aux Collectivités des charges excessives d'entretien et d'exploitation.

Si la superficie des classes peut être définie avec précision en fonction du nombre d'élèves et du cube d'air imparti à chacun d'eux, l'importance des locaux accessoires n'est fixée par aucune règle: elle devra être strictement limitée aux besoins réels; qui devront être précisés après enquête, dans chaque cas particulier.

Commentaires aux instructions du 24 Août 1936.-

Article 2.- les superficies minima prescrites seront respectées; il y aura lieu d'y ajouter la surface de terrain nécessaire aux extensions futures à prévoir.

Article 4.- les Mairies Ecoles ne comprendront pas plus de deux classes : en principe une classe de Garçons et une classe de Filles.

Article 8.- les vestibules pourront tenir lieu de salle d'attente pour les Parents.

Article 9.- la largeur maxima des couloirs sera de 2,20 m.

Article 12.- les classes ne comporteront pas plus de 42 élèves

Les classes normales comporteront 42 ou 36 élèves.

La surface des classes sera calculée à raison de  $1m^2$  40 minimum à  $1m^2$  60 maximum par élève.

Les dimensions des classes seront établies strictement en fonction des éléments suivants:

- encombrement du mobilier scolaire,
- largeur des dégagements entre bancs et le long des murs,
- espace réservé au maître,

Ces trois éléments devront faire l'objet d'études de normalisation; les dimensions des classes pourront être également normalisées.

A titre provisoire, les dimensions normales suivantes sont proposées:

classe de 6,80 de profondeur x 9,00 de largeur pour 42 élèves  
classe de 6,80 de profondeur x 8,20 de largeur pour 36 élèves

Disposition des bancs: 3 bancs de front à 2 places chacun  
6 élèves de front  
6 ou 7 rangs en profondeur

Pour des bancs de 1,20 x 0,80 les passages seront de 0,80 de largeur entre les bancs, de 0,90 le long des murs et de 1,10 le long des fenêtres pour tenir compte de l'ouverture des fenêtres et des radiateurs.

L'espace réservé au maître mesurera 2,50 de largeur entre le premier rang d'élèves et le tableau noir.

La hauteur des classes à éclairage bilatéral sera de 4 mètres.

Cependant, dans les pays froids, cette hauteur pourra être réduite à 3,50 pour faciliter le chauffage.

Une classe est dite : à éclairage bilatéral lorsqu'un de ses grands côtés prend jour directement sur l'extérieur et lorsque sa face opposée est largement vitrée en second jour sur le couloir, éclairé lui-même directement sur l'extérieur.

Article 13. - L'éclairage unilatéral doit être évité. Il ne peut être admis qu'exceptionnellement. Lorsque l'éclairage sera unilatéral, la profondeur de la classe n'excédera pas 6,50.

La hauteur des fenêtres mesurée du sol de la classe à la retombée du linteau sera de 4,20.

Article 18. - Les poêles seront construits en vue de leur chargement par le couloir et non dans la classe.

Le poêle doit rester exceptionnel.

Dans les écoles peu importantes, l'installation d'un petit chauffage par thermo-siphon est préconisé, les classes étant chauffées par radiateurs, et la chaudière pouvant être utilisée comme poêle soit dans le vestibule, soit dans le couloir.



Articles 19 et 20.- La salle de dessin distincte reste facultative.

Elle n'est justifiée que dans les écoles desservant des centres urbains ou industriels importants.

Les dimensions des ateliers de travaux manuels et les salles d'enseignements ménagers prévus dans les Ecoles de 3 classes et plus seront calculées en tenant compte que les élèves y recevront successivement l'enseignement pratique par équipes d'une vingtaine d'élèves.

On prévoiera une équipe par trois classes.

Sauf cas particulier, l'enseignement ménager sera donné dans la cantine cuisine dont les installations seront complétées à cet effet.

Article 22.- La surface de la cour de récréation sera calculée à raison de 5 m<sup>2</sup> par élève.

Dans les agglomérations denses, où en raison du grand nombre d'élèves cette condition ne pourra être respectée, des dérogations seront accordées.

Article 23.- La surface du préau sera de 2 m<sup>2</sup> par élève dans les écoles comportant jusqu'à 100 élèves.

Au delà de ce nombre la surface par élève sera réduite de 0 m<sup>2</sup> 50 par 100 élèves supplémentaires, avec minimum de 0 m<sup>2</sup> 50 pour la tranche dépassant 400 élèves.

Article 25.- Dans les écoles comprenant 4 classes et plus, on installera un groupe de douches par 4 classes, les différentes classes utilisant les installations de douches par roulement.

Chaque groupe de douches sera prévu pour qu'une classe passe à la douche en 2 équipes.

Pour une classe de 42 élèves le groupe comprend 7 cabines de douches et 21 déshabilleurs.

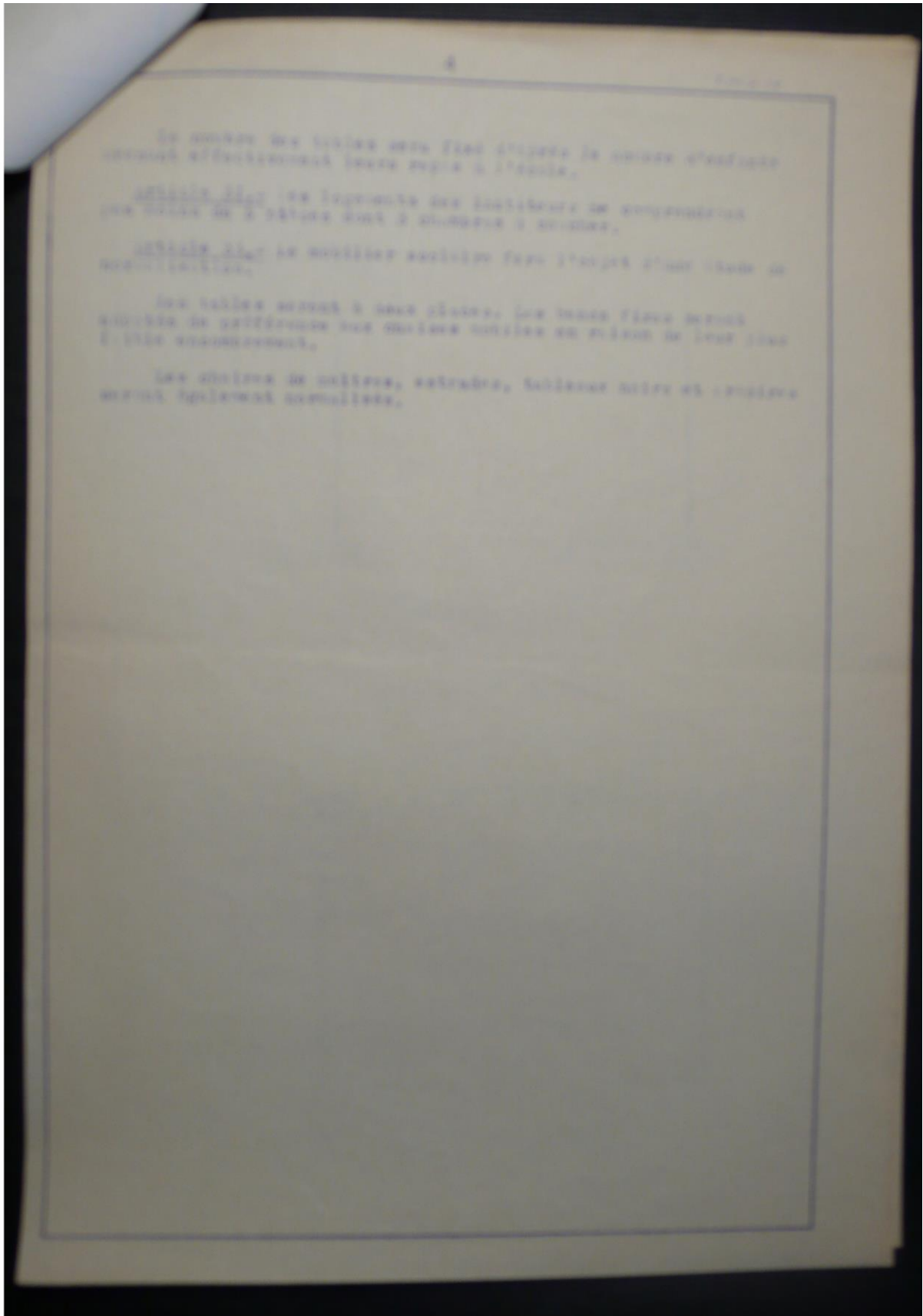
Pour une classe de 36 élèves le groupe comprend 6 cabines de douches et 18 déshabilleurs.

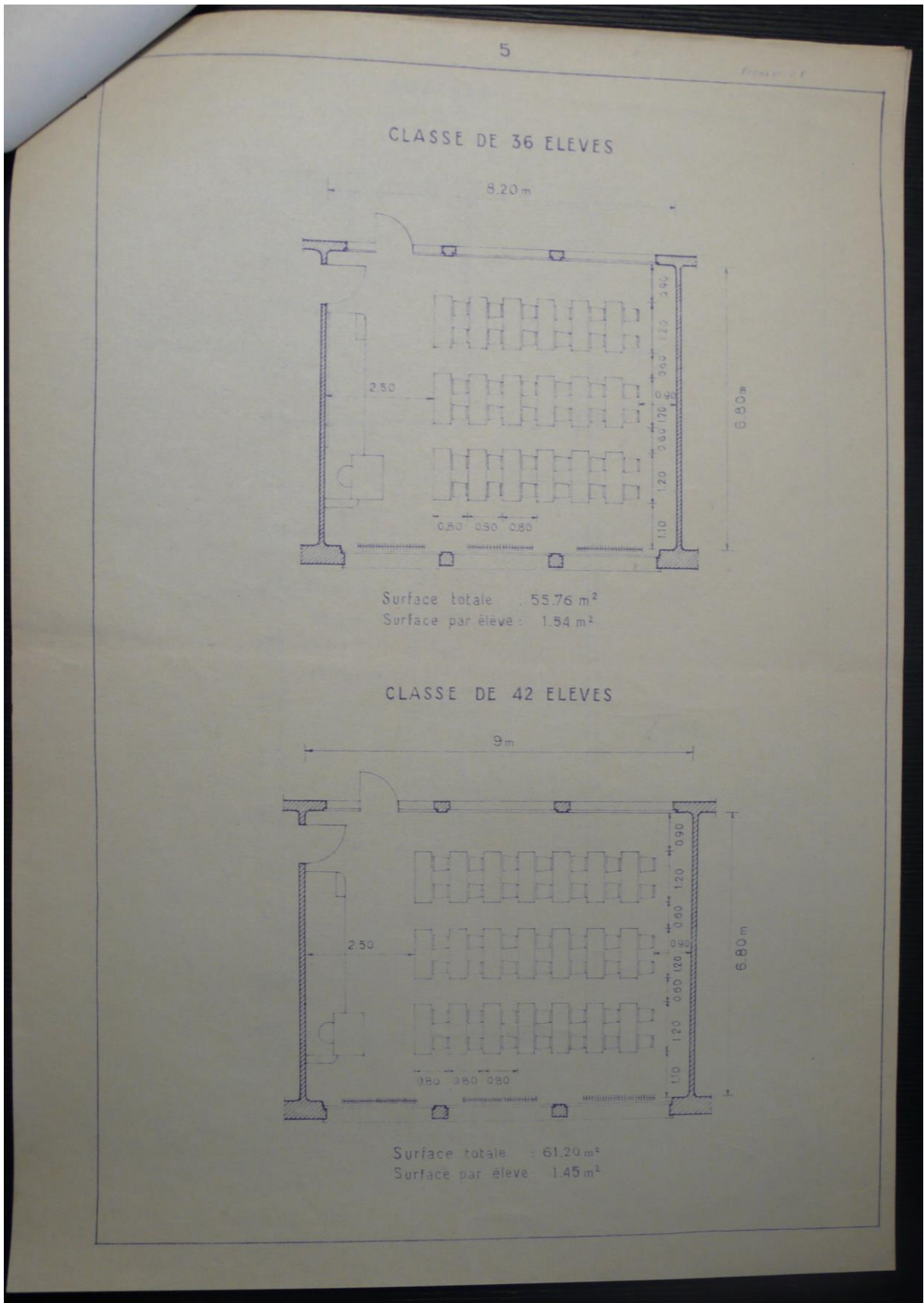
Dans les Ecoles comprenant moins de 4 classes, le groupe de douches sera réduit à 4 cabines.

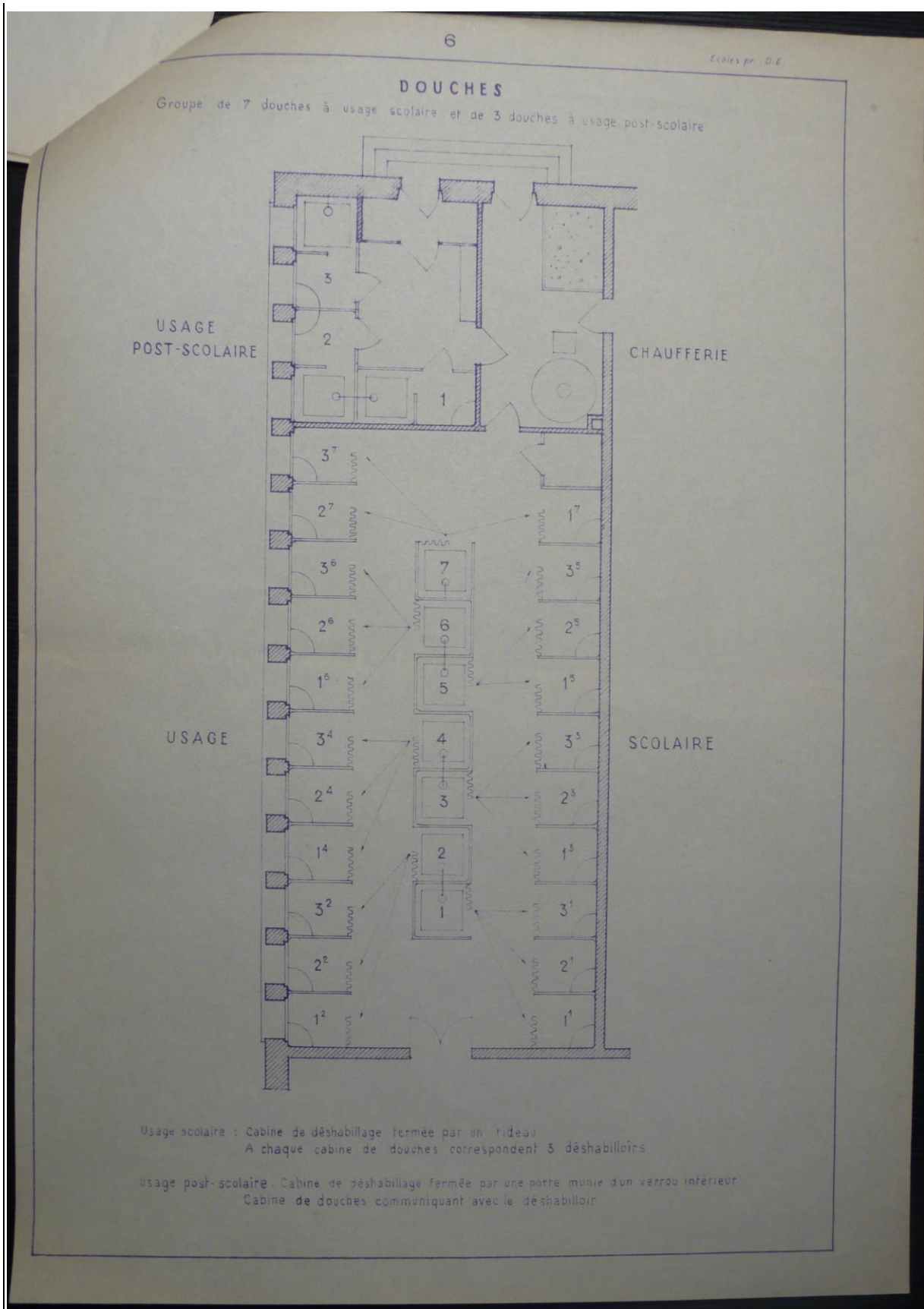
En cas de groupes multiples, ceux-ci seront installés en un même local.

Dans les agglomérations dépourvues de bains-douches publics, quelques cabines de douches post-scolaires pourront être groupées avec les douches scolaires, mais elles en seront séparées par une cloison et leur entrée sera indépendante.

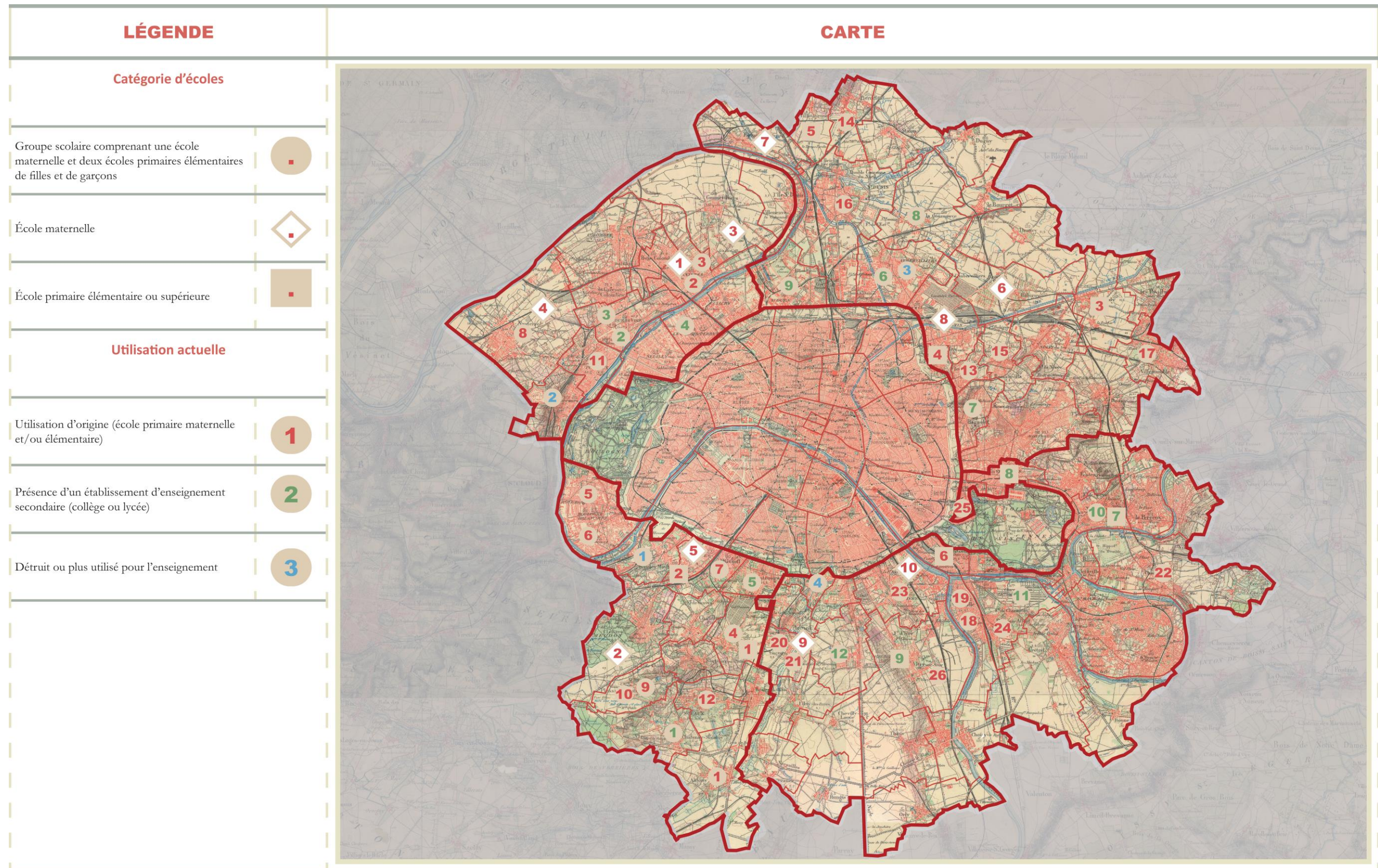
Article 26.- Les dimensions des cantines seront déterminées d'après les besoins réels; elles seront fonction de l'encombrement des tables à prévoir (table de 10 élèves).







III. Carte des écoles et groupes scolaires édifiés durant les années 1930 dans la Seine-banlieue et repérés





## IV. Liste des architectes ayant participé au projet et à la construction d'écoles et de groupes scolaires dans la Seine banlieue durant les années 1930

Légende des couleurs utilisées pour le tableau concernant les architectes ayant participé à la réalisation des groupes scolaires de la Seine-banlieue :

Période d'obtention du diplôme	Sujet du diplôme	Couleur	Nombre total d'architectes correspondant à la catégorie
Avant 1900	Tous (si Beaux-Arts)		5
De 1901 à 1918	Établissements scolaires (si Beaux-Arts)		1
	Autres (si Beaux-Arts)		7
De 1918 à 1929	Établissements scolaires réalisés (si Beaux-Arts)		3
	Autres (si Beaux-Arts)		19
De 1930 à 1940	Établissements scolaires construits en banlieue (si Beaux-Arts)		5
	Autres (aucun autre établissement scolaire non réalisé en banlieue) (si Beaux-Arts)		3
Architecte Beaux Arts – dossier non repéré	--		3
Architecte École Spéciale	--		2
Autres	--		20
<b>Total</b>			68





Architecte		École fréquentée ou qualité	Date du diplôme Sujet	Professeur principal au cours de la formation	École réalisée
Aubert	André	1905-1987	Beaux-Arts 9 juin 1932 Une auberge aux Baux de Provence	Emmanuel Pontremoli Albert Touraine Léon Azéma	GS Albert Petit – Bagneux (92)
Bassompierre	Joseph	1871-1950	Beaux-Arts 22 novembre 1901 Un cottage normand	Georges Scellier de Gisors	GS Thomas Masaryk – Châtenay Malabry (92)
Beaudouin	Eugène	1898-1983	Beaux-Arts 11 juillet 1928 Un hôtel d'ambassade en Extrême-Orient	Emmanuel Pontremoli Hector Espouy	GS École en plein air de Suresnes – Suresnes (92)
Bérard	André	1871-1948	Beaux-Arts 17 décembre 1897 Une ferme	Georges Scellier de Gisors	GS Jean Charcot (et Henri Barbusse) – Romainville (93)
Bévière	Jean-Louis (fils)	1906-	Beaux-Arts 20 février 1934 Le gymnase d'un groupe scolaire	Georges Gromort	GS Romain Rolland – Les Lilas (93)
Bévière	Léopold (père)	1864-1935	Beaux-Arts 23 décembre 1891 Un hôtel de ville pour un centre industriel du Nord	Victor Laloux	GS Romain Rolland – Les Lilas (93)
Boudier	Roland	1902-	Beaux-Arts 21 février 1928 Musée régional à Sauvigny-le-Bois	Victor Laloux Charles Lemaesquier	GS Paul Doumer – Aubervilliers (93) École maternelle du Montfort – Aubervilliers (93)
Cauwet	Émile	1906-	Beaux-Arts dossier non repéré	Victor Laloux Charles Lemaesquier Georges Labro	GS Point du Jour – Boulogne-Billancourt (92)
Chaussat	Yves	1906-1949	Beaux-Arts 7 juin 1933 Un hôtel de luxe sur la Côte de Jade	Roger Henri Expert	GS École élémentaire Paul Doumer – Cachan (94) École maternelle de la Belle Image – Cachan (94)
Chauvin	Paul	1895-1963	Beaux-Arts 12 novembre 1919 Une habitation de garde chasse	Gustave Umbdenstock	École élémentaire filles et garçons Eugène Varlin – Tremblay-en-France (93) École élémentaire filles et garçons Jean Jaurès – Tremblay-en-France (93)
Chevallier	Marius	1897-1953	Beaux-Arts 6 juin 1928 Un club nautique	Henri Paul Nénot	GS Aulanier – Asnières-sur-Seine (92)
Chevallier	Henri (frère)	1896-?	Beaux-Arts 24 février 1925 L'hôtel d'un distillateur	Charles Lemaesquier	GS Henri Barbusse – Ivry-sur-Seine (94)
Chevallier	Robert (frère)		Beaux-Arts dossier non repéré		GS Henri Barbusse – Ivry-sur-Seine (94)



Architecte		École fréquentée ou qualité	Date du diplôme	Professeur principal au cours de la formation	École réalisée	
Chollet	Joannès	1891-1955	École régionale d'architecture de Lyon Beaux-Arts	21 février 1922 Un pavillon de chasse dans la Dombes	Gaston Redon Albert Touraine	GS École élémentaire Paul Doumer – Cachan (94) GS du Côteau – Cachan (94) École maternelle de la Belle Image – Cachan (94)
Creuzot	Jean	1896-1972	Beaux-Arts	19 février 1929 Un hôtel de voyageurs	Gabriel Héraud Charles Imbert)	GS Jean de La Fontaine – Le Raincy (93)
Claude	Jules-Félix	1900-1999	Beaux-Arts	12 novembre 1924 Foyer de repos pour cheminots	Louis Madeline	Ecole secondaire de filles – Vitry-sur-Seine (94)
Claude	Stéphane Louis	1870-	Architecte communal de Vitry-sur-Seine non repéré			Ecole secondaire de filles – Vitry-sur-Seine (94)
de Rutté	Paul	1871-1943	Beaux-Arts	16 décembre 1898 Une villa (maison de campagne)	Georges Scellier de Gisors	GS Thomas Masaryk – Châtenay Malabry (92)
Debat Ponsan	Jacques	1882-1942	Beaux-Arts	18 novembre 1908 Une maison de rapport	Victor Laloux	GS Jean-Baptiste Clément – Boulogne-Billancourt (92)
Demay	Jean	1897-1947	Beaux-Arts	14 novembre 1923 Un manoir normand	Pierre André	GS Aristide Briand/Maurice Payret-Dortail – Suresnes (92) GS Anatole France – Le Plessis Robinson (92)
Defresne	Henri	1877-	Non admis à l'École des Beaux-Arts Son fils Jean Defresne sera élève de Gustave Umbdenstock et de Paul Tournon, diplômé en 1937 avec une Centrale de la Jeunesse ouvrière chrétienne.		Georges Scellier de Gisors	GS Louis Pasteur – Épinay-sur-Seine GS Victor Hugo – Épinay-sur-Seine (93) (seule la maternelle est effectivement construite)
Derquennes	G.		non repéré			École élémentaire filles et garçons Jules Ferry – Le Blanc Mesnil (93) École élémentaire filles et garçons Jean Jaurès – Le Blanc Mesnil (93)
Dubreuil	André	1895-1948	Beaux-Arts	16 novembre 1921 Une piscine populaire avec bains-douches	Emmanuel Pontremoli Gabriel Héraud	GS Condorcet – Maisons-Alfort (94) GS Jules Ferry – Maisons-Alfort (94)
Dumail	Félix	1883-1955	Beaux-Arts	18 novembre 1908 Une maison de campagne	Georges Scellier de Gisors	École maternelle Louis Pasteur – Gennevilliers (92) École élémentaire filles et garçons Jean Jaurès et Pierre Brossette – Le Pré-Saint-Gervais (93)



Architecte		École fréquentée ou qualité	Date du diplôme	Professeur principal au cours de la formation	École réalisée	
Gautier	Georges	École spéciale d'architecture Membre de la Guilde			GS Henri Barbusse – Alfortville (94) GS Octobre – Alfortville (94) GS Travail – Bagnolet (93) GS Eugène Varlin – Pierrefitte-sur-Seine (93) École maternelle Danielle Casanova – Nanterre (92) GS de la mutualité – Saint-Denis (93) GS à Bois-Colombes (projet) – Bois-Colombes (92)	
Genin	Maurice-Léon	1899-	Beaux-Arts	14 novembre 1928 Une école de garçon pour la ville de Montrouge	Marcel Lambert Paul Bigot	GS du Haut Mesnil – Montrouge (92)
Gravier	René		Architecte voyer non repéré			GS Paul Bert – Antony (92)
Guyon	Henri		non repéré			École élémentaire filles et garçons Aristide Briand – Charenton-le-Pont (94)
Hillion	Raymond (fils)	1904-1958	Beaux-Arts	9 juin 1932 Une école primaire de garçons	Gabriel Héraud	École élémentaire filles et garçons Sud – Vincennes (94)
Hillion	Toussaint (père)		non repéré			École élémentaire filles et garçons Sud – Vincennes (94)
Hourlier	Jean-Baptiste	1897-1987	Beaux-Arts	15 novembre 1922 Une auberge en Bretagne	Louis Madeline	GS Paul Bert – Antony (92)
Hummel	Roger	1900-1983	Beaux-Arts	10 novembre 1925 Un groupe scolaire à Fontenay-sous-Bois	Gabriel Héraud	GS Condorcet – Maisons-Alfort (94) GS Jules Ferry – Maisons-Alfort (94)
Jany	Georges	1906-1962	Beaux-Arts	16 juin 1943 Un groupe scolaire	Roger Henri Expert	GS Charles Digeon – Saint-Mandé (94)
Joannon-Navier	Jacques	1896-1968	Beaux-Arts	8 juin 1927 Une maison d'habitation dans la Somme	Léon Jaussely Roger Henri Expert	GS Charles Digeon – Saint-Mandé (94)
Jolly	Louis	père de Fanny Jolly, parmi les premières femmes architectes	Architecte voyer non repéré			École élémentaire filles et garçons Henri Barbusse – Bagneux (92)
Languereau	René		Architecte voyer non repéré			GS Jean Jaurès – Levallois-Perret (92)



Architecte			École fréquentée ou qualité	Date du diplôme	Professeur principal au cours de la formation	École réalisée
Lardat	Roger	1897-1951	École Centrale des Arts Manufacture Beaux-Arts	10 novembre 1925 Une gare d'aérobuses suspendu	Gabriel Héraud	GS Jean de La Fontaine – Le Raincy (93)
Launay	Maurice		Architecte voyer non repéré			GS Aulanier – Asnières-sur-Seine (92)
Le Bordays	Henri	1897-1992	Beaux-Arts	26 février 1924 Une crèche	Gabriel Héraud	GS Jean de La Fontaine – Le Raincy (93)
Leduc	Frédéric	1870-1939	Beaux-Arts	22 juin 1900	Gaston Redon	École élémentaire filles et garçons Jules Ferry – Le Blanc Mesnil (93) École élémentaire filles et garçons Jean Jaurès – Le Blanc Mesnil (93)
Legros	Adolphe					GS Pasteur – Villejuif (93) (maternelle, puis agrandissement successifs)
Lods	Marcel	1891-1978	École des Arts Décoratifs Beaux-Arts	6 juin 1923 L'habitation d'un ingénieur directeur d'usine	Emmanuel Pontremoli	GS École en plein air de Suresnes – Suresnes (92)
Lothe	André	1912-	Beaux-Arts	15 février 1938 Un "Encan" aux poissons dans une ville du Sud-Ouest	Albert Ferran	GS Jardin Parisien – Clamart (92)
Lurçat	André	1894-1970	École d'art de Nancy Beaux-Arts	14 novembre 1923 Une auberge avec magasin de cordages et accessoires pour mariniers	Pierre André	GS Karl Marx – Villejuif (94) GS des Monts-Cuchets – Villejuif (94) (projet)
Maistrasse	Alexandre	1860-1951	Beaux-Arts	18 décembre 1885 Un grand observatoire	Julien Guadet	1 <sup>er</sup> GS de la Cité Jardin – Suresnes (92) 2 <sup>ème</sup> GS de la Cité Jardin – Suresnes (92)
Mancel	César-Auguste	1868-	Beaux-Arts dossier non repéré	non repéré	Jean-Louis Pascal	GS Jean Jaurès – Saint-Ouen (93)
Marcelin			Architecte voyer non repéré			GS Charles Digeon – Saint-Mandé (94)
Marme	Marcel (frère)	1895-1976	Architecte communal de Vanves			École maternelle du centre – Vanves (92) École élémentaire de jeunes filles du centre – Vanves (92)
Marme	Paul (frère)	1893-1989	École des Arts Décoratifs Architecte communal de Vanves		Auguste Perret en tant que stagiaire	École maternelle du centre – Vanves (92) École élémentaire de jeunes filles du centre – Vanves (92)
Mathon	Jean-Baptiste	1893-1971	École régionale d'architecture de Lyon Beaux-Arts	28 juillet 1923 La Résidence du Représentant de la France au Maroc	Gaston Redon Albert Touraine	GS École élémentaire Paul Doumer – Cachan (94) GS du Côteau – Cachan (94) École maternelle de la Belle Image – Cachan (94)





Architecte		École fréquentée ou qualité	Date du diplôme	Professeur principal au cours de la formation	École réalisée	
Maurey	Maurice	1893-	Beaux-Arts	15 novembre 1933 Un centre municipal de puériculture à Suresnes (cf. note n°1219 p. 427)	Gabriel Héraud	École élémentaire filles et garçons Sud – Nogent-sur-Marne (94)
Nanquette	Florent	1884-1955	Architecte voyer non repéré			École maternelle en plein air de Pantin – Pantin (93) GS Aristide Briand – Courbevoie (92) GS de la Montagne – Courbevoie (92) GS Anatole France – Montreuil-sous-Bois (93) GS Robespierre/Voltaire/collège Paul Éluard – Montreuil-sous-Bois (93) (projet de reconstruction, non exécuté)
Niermans	Jean (frère)	1897-1989	Beaux-Arts	10 novembre 1925 Un hôtel à voyageurs	Gustave Umbdenstoc Emmanuel Pontremoli Paul Tournon	GS Marius Jacotot – Puteaux (92) GS d'Antony – Antony (92) (projet)
Niermans	Édouard (frère)	1904-1984	Beaux-Arts	20 février 1934 Un groupe scolaire à Puteaux	Gustave Umbdenstock Paul Tournon	GS Marius Jacotot – Puteaux (92) GS d'Antony – Antony (92) (projet)
Ogé	Jacques	1887-	Beaux-Arts	17 novembre 1920 Une exploitation agricole	Gabriel Héraud	GS Point du Jour – Boulogne-Billancourt (92)
Payret-Dortail	Maurice	1874-1929	Beaux-Arts	18 juin 1903 Une école maternelle et crèche	Victor Laloux	GS Aristide Briand/Maurice Payret-Dortail – Suresnes (92)
Péan	Prosper	1877-1937	Beaux-Arts	25 février 1904 Une maison de campagne à Saint-Germain-en-Laye	Julien Guadet	GS Henri Barbusse – Malakoff (92)
Pelletier	Paul	1884-1958	Beaux-Arts	16 novembre 1911 Une maison de campagne	Léon Jausse	GS Albert Thomas – Champigny-sur-Marne (94) (cité-jardin)
Pessemies	G.		Architecte voyer non repéré			GS Paul Doumer – Aubervilliers (93) École maternelle du Montfort – Aubervilliers (93)
Poitrineau	M.		École spéciale d'architecture			GS Raymond Poincaré – La Courneuve (93) Projet de l'école élémentaire du GS Victor Hugo – Épinay-sur-Seine (93)
Prouvé	Jean	1901-1984	Autodidacte			GS École en plein air de Suresnes – Suresnes (92)
Quoniam	Julien	1876-1954	Beaux-Arts	17 juin 1904 Un dispensaire médical	Gaston Redon	1 <sup>er</sup> GS de la Cité Jardin – Suresnes (92) 2 <sup>ème</sup> GS de la Cité Jardin – Suresnes (92)
Rastoueix	Jean		Architecte voyer non repéré			GS des jardins parisiens – parc de la Maison blanche – Clamart (92) (Projet)
Sirvin	Paul	1891-1977	Beaux-Arts	12 mars 1919 Une ferme de 25 hectares dans le Pas-de-Calais	Gabriel Héraud	GS Thomas Masaryk – Châtenay Malabry (92)



Architecte		École fréquentée ou qualité	Date du diplôme	Professeur principal au cours de la formation	École réalisée
Teisseire	Arthur	1885-1943	Beaux-Arts	22 février 1912 Une habitation pour un avocat	GS Albert Thomas – Champigny-sur-Marne (94) (cité-jardin)
Tisseyre	Jean-Auguste	1884-1954	Architecte voyer non repéré		GS du Haut Mesnil – Montrouge (92)
Varnier	Henri		Commis d'architecte Architecte voyer à Nanterre Son fils Guy Varnier (1903- ...) sera élève de Gustave Umbdenstock et de Paul Tournon, diplômé en 1934.		GS Jules Ferry – Nanterre (92) GS Victor Hugo – Nanterre (92) (achevé en 1930) GS Voltaire – Nanterre (92)
Vilminot	Roger		Architecte voyer non repéré		GS Jules Ferry – Joinville-le-Pont (94)



